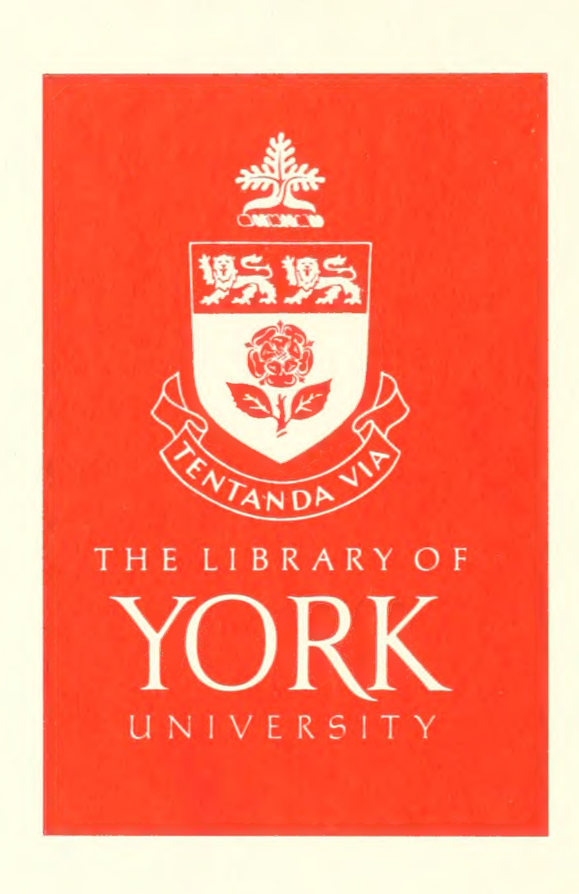
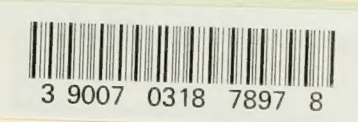



3 9007 0318 7897 8


HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,

ET CONTINUÉ

Par des Membres de l'Institut (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres).

TOME XVIII.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE,

JUSQU'A L'AN 1255.

PARIS 1835

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1971

Réimpression avec L' accord de
L' Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

AVERTISSEMENT.

Les tomes XVI et XVII de cette Histoire littéraire contiennent 1° un tableau général de l'état des lettres, des sciences et des arts au XIIIe siècle; 2° des notices historiques et critiques sur 190 auteurs qui ont achevé leur carrière entre l'an 1200 et l'avénement de Louis IX en 1226. Le volume que nous publions aujourd'hui correspond aux 30 premières années du règne de ce monarque, et doit faire connaître la vie et les ouvrages d'environ 200 auteurs décédés après 1225 et avant 1256. Ces 200 notices sont distribuées en quatre séries chronologiques, dont la plus étendue comprend 77 auteurs qui ont écrit en langue latine ou en prose française sur des sujets quelconques, théologiques, philosophiques, historiques ou littéraires.

Parmi les théologiens, auteurs de Sommes, de traités dogmatiques ou moraux, de manuels, de sermons, de commentaires sur la Bible ou sur les quatre livres des sentences, on distinguera Hugues de Miramors; Guillaume d'Auxerre, archidiacre de Beauvais; le cardinal Jean Halgrin, St. Edmond de Cantorbéry, Alexandre de Halès, Guillaume d'Auvergne, auxquels se peuvent joindre Étienne Langton et Robert Grosse-Tête, théologiens de profession, quoiqu'ils se soient exercés en d'autres genres et qu'ils aient même, l'un et l'autre, composé des vers français.

Hélinand, que ses stances sur la mort placeraient aussi dans les rangs des Trouvères, est plus généralement connu comme sermonnaire et surtout comme chroniqueur. L'article qui le concerne est, ainsi que nous l'avons annoncé en 1832, un écrit T. XVII, p. XX.

posthume de notre ancien collaborateur Brial, et malheureusement le dernier de sa composition que nous aurons à publier. Avec Hélinand, beaucoup d'autres auteurs de chroniques, d'histoires, de relations, de légendes, figureront dans ce volume; par exemple, Guillaume d'Andres, Albéric de Trois-Fontaines, Césaire d'Heisterbach, Gautier Cornut, Gilles Moine d'Orval; outre ceux dont les récits concernent particulièrement les croisades, tels que l'écolâtre de Cologne, Olivier; Jacques de Vitry, Gilles de Lewes, et en langue française, Bernard le Trésorier, traducteur et continuateur de Guillaume de Tyr.

Nicolas de Braia, qui a écrit en vers latins une histoire de Louis VIII, n'est pas le seul poète latin à remarquer dans ce même âge : ses émules les plus renommés étaient Alexandre de Villedieu et Geoffroy de Vinisauf. En d'autres genres de littérature ou d'études, on pourra distinguer entre les épistolaires, Gervais de Chicester; entre les mathématiciens, Jordanus Nemorarius; entre les jurisconsultes, Guillaume de Rennes; et Philippe de Grèves, chancelier de l'église de Paris, à cause de l'éclat de ses démêlés avec l'Université. La 77[e] notice est consacrée à Vincent de Beauvais, qui n'est mort qu'en 1264, mais qui avait terminé en 1256 l'immense ouvrage qui a mérité le nom d'Encyclopédie du XIII[e] siècle. Nous avons cru devoir en placer l'analyse au milieu même des Annales littéraires de ce siècle, à raison du jour qu'un tel exposé des connaissances alors acquises pouvait jeter sur la plupart des productions qui l'ont immédiatement précédé ou suivi.

Une seconde série se compose de 28 auteurs dont les écrits ont peu d'importance et ne donnent lieu qu'à de très-courtes notices ou même qu'à de simples notes. L'un d'eux cependant, l'anglais Alexandre Neckam, mériterait plus d'attention, si l'histoire de ses ouvrages et de ses démêlés n'était presque entiè-

rement étrangère à la France. Le 28e est un évêque de Meaux, dont les actes authentiques sont nombreux, mais tiennent beaucoup plus aux intérêts de son église qu'aux annales des lettres. Les faits que nous avions à recueillir étaient ceux qui pouvaient entrer dans le tableau des divers genres d'études cultivés en France; et les personnages nés hors du royaume n'ont dû attirer nos regards, que lorsqu'ils y avaient parcouru une partie notable de leur carrière studieuse.

La 3e et la 4e série sont purement françaises, puisqu'elles n'admettent que des poëmes écrits dans l'une ou l'autre des deux langues vulgaires qui se partageaient le territoire. La poésie provençale, quoique menacée de proscriptions, et quelquefois même exilée hors de nos frontières, ne consentait point à interrompre ses progrès; les guerres religieuses l'entravaient sans l'éteindre, la troublaient sans la déconcerter; et au milieu de tant de désastres, ses chants n'avaient pas cessé. Cinquante troubadours ont figuré dans notre tome XVII comme ayant brillé ou paru dans les 25 premières années du XIIIe siècle : le tome XVIII continue cette liste jusqu'à l'an 1255, par soixante noms, dont quelques-uns ont conservé de l'éclat; Pierre Bergerac, Guillaume de Beziers, Blacas, Bergédan, Perdigon, Folquet de Marseille, Guillaume Figuières, Savaric de Mauléon, Aiméric de Péguilain...

La poésie des Trouvères n'avait pas atteint le même degré d'élégance; mais elle tendait à s'y élever : elle annonçait même plus de hardiesse et plus d'énergie; et s'exerçant sur des sujets plus variés, quelquefois plus périlleux, elle promettait, mais dans un avenir lointain, des progrès, des succès et des chefs-d'œuvre. Si elle n'offre avant 1255 qu'un bien petit nombre de noms véritablement célèbres, du moins ceux de Guyot de Provins, de Hugues de Bersil, d'Adam de Suel, de Marie de France, etc., sont déja recommandables; et l'on devra aussi des éloges aux auteurs inconnus ou

incertains de l'Ordene de chevalerie, de la Cour de Paradis, de Parthenopex de Blois, d'Aucassin et Nicolette, du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel; de quelques jeux-partis et de beaucoup de chansons.

Cet aperçu des articles contenus dans le volume que nous publions, fait prévoir que les deux suivants suffiront pour achever l'histoire des lettres en France durant le XIIIe siècle. Le tome XIX la conduira de l'an 1256 à 1280, dixième année du règne de Philippe III, et peut-être jusqu'à l'avénement de Philippe-le-Bel en 1285: les 15 ou 20 dernières années du siècle fourniront la matière du tome XX.

L'état présent des études relatives à la littérature du moyen âge, le nombre et l'importance des publications récentes qui la concernent, le besoin de la soumettre à un examen impartial, afin que ce genre, encore nouveau, d'instruction philologique et historique, étende la science sans égarer les talents et sans ramener les arts à l'enfance, tout nous fait un devoir de donner à notre travail autant d'activité que d'exactitude.

Le tome XVIII se termine, comme les précédents, par une table alphabétique des matières; et le présent Avertissement va être immédiatement suivi d'un catalogue bibliographique auquel nous avons laissé prendre l'étendue dont il avait besoin pour rectifier plusieurs détails restés inexacts dans celui du tome XVII, et pour indiquer plus complétement toutes les sources et toutes les branches de l'Histoire littéraire de la France au moyen âge.

Les auteurs de ce XVIIIe volume (ainsi que du XVIIe) sont quatre membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, désignés à la fin des articles par les lettres initiales de leurs noms:

D. — M. Daunou;
A. D. — M. Amaury Duval;
P. R. — M. Petit-Radel;
É. D. — M. Éméric-David.

TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LES TOMES XVII ET XVIII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

ABOLANT (Rob.) *Voyez* Chronicon altissiodorense.	Abolant (Rob.)
Histoire et Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1709-1809. 50 vol. in-4°. — 1815-1833. 10 vol. in-4°.	Acad. des Inscript.
Gesta pontificum Leodiensium, ab Ægidio Aureæ vallis monacho, post Herigerum, descripta, ab anno 1048 ad 1251; in tomo 2° in-4°, sylloges Chapeavillianæ. Voyez *Chapeauville*.	Ægid. Aur. Vall.
Ægidii Corboliensis carmina medica (de Urinis, de Pulsibus, de Medicamentis) ad fidem codicum et veterum editionum recensuit, notis et indicibus illustravit Lud. Choulant. Lipsiæ, Voss, 1826, in-8°. — Priùs, in Historiâ poematum medii ævi, à Polycarpo Leysero editâ.	Ægid. de Corbol.
Ægidii de Levres Epistola, in Thesauro Anecd. t. I, p. 874.	Ægid. de Lev.
Ægidii parisiensis Carolinus. Fragments des livres IV et V de son poëme sur Charlemagne, dans le tome V, pag. 323, 324 de la Collection de Duchesne; le livre V entier dans le t. XVII du grand Recueil des Historiens de France, pag. 288-301.	Ægid. Paris.
Alberici, Trium-Fontium monachi, Chronicon ab O. C. ad ann. Christi 1230, in tomo 2° Accessionum historicarum, à Leibnitzio editarum. Lipsiæ, 1700, in-4°.	Alberici Chron.
Istorie di Bologna, di F. Leandro degli Alberti, dell' ordine de' F. Predicatori. Bologna. 1543, in-4°.	Albert. (F.), Ist. di Bol.
Leandri Alberti, libri VI de viris illustribus ordinis Prædicatorum. Bononiæ, Plato, 1519, in-fol.	Albert. (L.) Ord. Præd
Alberti Magni, ord. Præd., Opera omnia, curante Petro Jammy edita. Lugduni, 1631, 31 vol in-fol.	Albert. Magn.
Alexandri Halensis Summa Theologica. Coloniæ, 1522, in-fol., etc. (Voy. p. 312-328, ci-dessous(.	Alexander Hal
Natalis Alexandri, ord. Præd., Historia ecclesiastica veteris et novi Testamenti. Parisiis. 1699, 8 vol. in-fol. — Ejusdem Selecta Historiæ ecclesiasticæ capita, cum observationibus historicis, chronol. crit. dogmaticis. Parisiis, De Sallier, 1679-1686, 26 vol. in-8°.	Alexander (Natalis).
Alexandri de Villâ Dei Doctrinale puerorum. Venetiis (1473), in-fol. Basileæ, 1486, in-fol. Lipsiæ, 1506, in-4°, etc.	Alexand. de Villâ Dei.
Michaelis Alford, Annales ecclesiastici Britannorum, Saxonum et Anglorum. Leodii, Hovius, 1663, 4 vol. in-fol.	Alford, Annal.
Algrim. *Voyez* Halgrin.	Algrim.

Bale. Scriptorum illustrium majoris Britanniæ Catalogus à Japheto usque ad annum 1557, ex Beroso, Gennadio, Bedâ;... auctore Joanne Baleo. Basileæ, Oporin, 1557, 2 tom., 1 vol. in-fol. Bale, Script. Angl.

Jugements des savants sur les ouvrages des auteurs, par Adrien Baillet, avec des remarques de la Monnoye et l'Anti-Baillet de Ménage. Paris, 1722-1730, 8 vol. in-4°. Baillet, Jugem.

Vies des Saints, par Adr. Baillet. Paris, 1701, etc., 17 vol. in-8°, ou 10 vol. in-4°, ou 4 vol. in-fol. Baillet, V. des SS.

Balduini præmonstratensis Chronicon à Christo nato ad ann. 1294. Inter Sacræ Antiquitatis Monumenta à C. L. Hugone collecta. S. Deodati, 1731, in fol., t. 2, p. 53. Balduin, Chron.

Histoire de la Maison d'Auvergne, par Étienne Baluze. Paris, 1708, 2 vol. in-folio. Baluz. Auv.

Conciliorum Collectio (incepta) à Stephano Baluze. Parisiis, 1683. in-fol. Baluz. Conc.

Miscellanea, edita à Steph. Baluze. Parisiis, 1678-1715, 7 vol. in-8°. Lucæ, 1761, 4 vol. in-folio. — Voyez *Innocent III*. Baluz. Miscell.

Libellus recollectionis authoritatum de veritate conceptionis B. Mariæ, auctore Vincentio Baudello. Mediolani, 1475, in-4°. Ejusdem Tractatus de puritate conceptionis Jesu-Christi. Bononiæ, 1481, in-4°. Bandello (Vinc.)

Fabliaux publiés par Barbazan. Voyez *Méon*. Barbazan, Fabl.

Cæsaris Baronii Cardinalis Annales ecclesiastici à C. N. ad ann. 1198. Romæ, 1588-1593, 12 vol. in-folio. Cum Odor. Raynaldi continuatione, Ant. Pagii criticâ, indice, etc. Romæ, 1740-1757, 39 vol. in-fol. Baronii Annal.

Casparis Barthii Adversariorum commentariorum libri 60, quibus ex universâ antiquitatis serie, omnis generis loci tam gentilium quam Christianorum scriptorum illustrantur et emendantur, cum undecim indicibus. Francofurti, 1624 vel 1648, in-fol. Barthii Advers.

Bartholomæi monachi (abbatis) cluniacensis Sermones 105. Mss 4295 Biblioth. reg. Bartholom. Clun.

Crusca provenzale ovvero le voci, frasi, e maniere di dire che la lingua toscana ha preso dalla provenzale; di Antonio Bastero. Roma, Antonio de' Rossi, 1724, in-fol. Bastero, Cr. prov.

Histoire de Philippe-Auguste, par Baudot de Juilly. Paris, Brunet, 1702, 2 vol. in-12. Baudot de Juil. H. de Phil.-Aug.

Dictionnaire historique et critique de P. Bayle. Amsterdam, 1720 ou 1740, 4 vol. in-fol. Bayle, Dict.

Recherches sur les Théâtres de France, par Beauchamps, Paris. 1735, in-4°. Beauchamps, Rech. sur les Th.

La Coutume de Beauvoisis (selon que il couroit en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur 1283), par Beaumanoir, avec les notes de la Thaumassière. Bourges et Paris, 1630, in-fol. Beaumanoir, Cout. de Beauv.

Venerabilis Bedæ Historia ecclesiastica Anglorum. — Et Chronica de 6 ætatibus mundi. — Inter ejus Opera omnia. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Anton. Hierati, et S. Gymnici. 1612, 8 tom. (4 vol.) in-fol. Beda.

Roberti Bellarmini, cardinalis, liber de scriptoribus ecclesiasticis, cum appendice Philippi Labbe. Parisiis, 1658, in-8°. — Rob. Bellarmini Opera varia. Coloniæ, 1617, 3 vol. in-fol. Bellarmin, De Scr. eccles.

Annales générales de l'Histoire de France, par Fr. de Belleforest. Paris, Buon, 1579, 2 vol. in-fol. Belleforest, Annal. de Fr.

Joannis Bonæ cardinalis Opera. Parisiis, 1677, 3 vol. in-8°. Augustæ Taurinorum, 1747, 4 vol. in-fol.	Bona.
Mémoire de Bonamy sur le Trésor des Chartes, dans le t. XXX de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.	Bonamy, Tr. des Ch.
Traité sur la mesure musicale et poétique, par Bonesi. Paris, 1804, in-8°.	Bonesi, Mes. music.
Gesta Dei per Francos, sive de orientalibus expeditionibus et de regno Francorum Hierosolymitano Scriptores varii, collecti à Jacobo Bongars. Hanoviæ, 1611, 2 tom. in-fol.	Bongars, Gest. Dei.
Trésor des Recherch. et Antiq. gaul. et fr. par P. Borel. Paris, 1655, in-4°.	Borel, Antiq.
Olai Borrichii de Poetis græcis et latinis Dissertationes 7. Hafniæ, 1677 et seqq. in-4°. Francofurti, 1683, in-4°.	Borrich. de Poet.
Histoire des variations des églises protestantes, par Bossuet. Paris, 1776, 5 vol. in-12, et t. III des OEuvres de Bossuet. Paris, 1743, in-4°.	Bossuet, H. des Variat.
Histoire des Mathématiques, par Bossut. Paris, Louis, 1810, 2 vol. in-8°.	Bossut, H. des mathém.
Histoire de Provence, par Honoré Bouche. Aix, 1664, 2 vol. in-fol.	Bouche, Hist. de Provence.
Bibliothèque universelle des Voyages, par Boucher de la Richarderie. Paris, Treuttel, 1806, 6 vol. in-8°.	Boucher, Biblioth. des voyages.
Scriptores rerum Gallicarum et Francicarum. — Recueil des Historiens de France, publié par Dom Bouquet, et d'autres bénédictins; depuis le t. XIII, par Brial; le t. XIX achevé par MM. Daunou et Naudet. Paris, Impr. roy., 1736-1832, 19 vol in-fol. (le XX[e] est sous presse).	Bouquet, Rec. des hist. de Fr.
La Somme rurale, compilée par Jehan Bouteiller. Bruges, Colard Mansion, 1479, gr. in-fol. Abbeville, Gérard, 1486, in-fol. Paris, 1488, in-fol. Paris, avec les commentaires et les annotations de L. Charondas Le Caron. Paris, 1603, in-4°; *ibid.* 1611, 1612, in-4°.	Bouteiller, Som. rurale.
History of the Popes, from the foundation of the see of Rome, by Archibald Bower. London, 1748-1766, 7 vol. in-4°.	Bower.
Placidi Braun Notitia historico-litteraria de libris ab artis typographicæ inventione usque ad ann. 1500 impressis, Augustæ extantibus. Augustæ Vindelicorum, 1788 et 1789, 2 part. in-4°.	Braun, Notit. de libr.
Bullarium Ordinis Fratrum Prædicatorum, studio fratris Bremond. Romæ, 1729-1740, 8 vol. in-fol.	Bremond, Bullar. Præd.
Chronique dite de Brompton, de 588 à 1198, dans la collection de Twisden. Lond., 1652, in-fol.	Brompton (S. . , Chron.
Antiquitatum et Annalium Trevirensium libri 25, à Ch. Browero et Jac. Mazenio. Leodii, Hovius, 1670, 2 vol. in-fol.	Brower. Antiq. Trev.
Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum, editus ab Edwardo Brown. Londini, 1690, 2 vol. in-fol.	Brown (Ed.) Fasciculus.
Historia critica Philosophiæ, auctore Jacobo Bruckero. Lipsiæ, 1742-1765, 6 vol. in-4°; 1766 et 1767, 6 vol in-4°.	Brucker, H. Philos.
Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par Jacq. Ch. Brunet. 3[e] édition. Paris, 1820. 4 vol. in-8°.	Brunet, Man. du libr.
Caspar Bruschius, de Episcopatibus Germaniæ. Norimbergæ, 1549, in-8°.	Bruschius, de Episcop. Germ.
Nouvel examen de l'usage général des Fiefs en France, pendant les XI, XII, XIII et XIV[e] siècles, par Brussel. Paris, 1717 et 1750, 2 vol. in-4°.	Brussel, Usag. des fiefs.
Dissertations sur différents sujets de l'Histoire de France, par J. B. Bullet. Besançon, 1739, in-8°.	Bullet, Dissert. sur l'hist. de Fr.
Bzovii Annales ecclesiastici ab anno 1198 usque ad 1572. Coloniæ Agrippinæ, 1616, etc. Romæ, 1672, 9 vol. in-fol.	Bzov. Annal.

Cæsarius Heisterb. CÆSARII Heisterbacencis libri 3 de Vitâ S. Engelberti. Coloniæ, 1633, in-8°, et dans les *Vitæ Sanctorum* de Surius.

Calmet, Hist. de Lorr. Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, par dom Augustin Calmet. Nancy, 1728, 3 vol. in-fol. 1745-1757, 7 vol. in-fol.

Cambden Script. rerum angl. Anglicarum, Hibernicarum, etc., rerum Scriptores, à Guill. Camdeno collecti. Francofurti, 1602, in-fol.

Canisii, Antiq. lect. Antiquæ Lectionis tomi 6 sive vetera Monumenta primùm edita et illustrata notis ab Henrico Canisio. Ingolstadii, Eber, 1601, etc., 6 vol. in-4°. — H. Canisii Thesaurus Monumentorum. Antuerpiæ, 1735, 7 vol. in-fol.

Cano (Melch. de Locis theol. Melchioris Cani, ord. Prædic., de Locis Theologicis libri 12. Coloniæ Agrippinæ, 1605, in-8°; Patavii, 1715, in-4°.

Catal. mss. Angl. Catalogus librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ. Oxonii, è Theatro Sheldoniano, 1697. 2 vol. in-fol.

Catal. Bibliot. reg. Catalogus Manuscriptorum Bibliothecæ regiæ parisiensis (studio Aniceti Mellot). Parisiis, è Typogr. reg., 1739-1744, 4 vol. in-fol. — Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du Roi (par Sallier, Boudot, Capperonnier). Paris, Impr. royale, 1739-1750; 6 vol. in-fol.

Catalog. de livres. Catalogue des livres de la bibliothèque de Charost. Paris, Barrois, 1742, in-8°. — Du maréchal d'Estrées. Paris, Guerin, 1740 et 1760, 2 vol. in-8°. — De Rothelin. Paris, Gabr. Martin, 1746, in-8°. — Bibliotheca baluziana. Paris, Martin, 1719, 2 vol. in-12. — Bigotiana. Paris, Boudot, 1706, 2 vol. in-12. — Heinsiana. Lugduni Batavorum, 1682, in-12.

Catel, Hist. de Toulouse. Histoire des comtes de Tolose, par Guill. Catel. Tolose, 1623, in-fol. — Mémoires de l'Histoire de Languedoc, par G. Catel. Tolose, Bosc, 1633, in-fol.

Cave, Script. eccl. Scriptorum ecclesiasticorum Historia literaria à C. N., usque ad seculum XIV, auctore Guillelmo Cave. Oxonii, è Theatro Sheldoniano, 1740, 1743, 2 vol. in-fol.

Chapeauville, Eccles. Leod. Historia sacra et profana, nec non politica, in quâ non solùm reperiuntur Gesta Pontificum Tungrensium, Trajectensium ac Leodiensium, verùm etiam Pontificum romanorum atque Imperatorum, ac regum Franciæ; nunc primùm studio Joannis Chapeauvillii (è veteribus libris ac monumentis) edita et annotationibus illustrata. Augustæ Eburonum, 1612, 1616, 1618, 3 vol. in-4°.

Chenier, Fabliaux et romans franc. Œuvres de M.-J. Chenier, (et de son frère André), revues, corrigées, etc. Paris, Guillaume, 1825, 10 vol. in-8°; p. 88-167 du t. IV, in-8°.

Chifflet, Vesontio. J. Jac. Chiffletii, Vesontio civitas imperialis libera, Sequanorum metropolis, pluribus... monumentis illustrata. Lugduni, 1650, 2 part. in-4°, edit 2ª.

Choquet, SS. Belg. Præd. Sancti Belgii, ordinis Prædicatorum, studio Francisci Hyac. Choquet. Duaci, Beller, 1618, in-8°, fig.

Chron. prov. des Albig. Chronique de la guerre des Albigeois, écrite en langue provençale, par un anonyme; dans le tome III de l'Hist. de Languedoc de Vaissette, et dans le tome XIX du Recueil des Historiens de France.

Chron. Altissiod. Chronicon Autissiodorense scriptum à Roberto (Abolant) præmonstratensi ad S. Marianum canonico, editum à Nicolao Camusæo. Trecis, 1606, in-fol., et tom. X, XI, XII, XVIII du Recueil des Historiens de France.

Chron. de S. Den. Grandes chroniques de France (dites Chroniques de Saint-Denis), depuis les Troyens jusqu'à la mort de Charles VII, en 1461. Paris, Bonhomme, 1476; 3 vol. in-fol. P. Vérard, 1493, 3 vol. in-fol. Paris, Eustace, 1514,

3 vol. in-fol., et dans plusieurs volumes du Rec. des Historiens de France.
Chronicon Fiscannense, Chronique de Fécamp, dans le t. I[er] de la *Bibliotheca nova* de Labbe. Chron. Fiscann.
Chronicon Episcoporum Metensium, dans le t. II du Spicilège de d'Acheri. Chron. Metense
Chronicon Viconiense ab anno 1115 ad 1250 circiter, t. XII, Spicil. d'Ach. — Chron. Pictaviense; Turon. Waverlei. dans le t. XVIII du Recueil des Hist. de Fr. Chron. Vicon.
Chroniques; voyez *Alberic*, *Annales Bertiniani*, *S. Antonin*, *Antonius Senensis*, *Balduin*, *Beda*, *Dorland*, *Foresti*, *Genebrard*, *Gislebert*, *Gregorius Turon.*, *Guilelmus Andrensis*, *Helinand*, *Higden*, *Joannes de Columna*, *Knygthon*, *Krantz*, *Lanfranc*, *Martin. Pol*, *Matthæus Westmonasteriensis*, *Matthias de Michovia*, *Mencon*, *Meyer*, *Oudegherst*, *Panvini*, *Matth. Paris*, *Pignon*, *Ptolomæus Lucensis*, *Radulphus de Coggeshale*, *Radulphus de Diceto*, *Ricobaldus*, *Schaten*, *Schedel*, *Thomas de Walsingham*, *Trivet*..... Chroniques.
Alphonsi Ciaconii, Vitæ et Res Gestæ romanorum Pontificum et Cardinalium. Romæ, de Rubeis, 1677, 4 vol. in-fol. Ciacon. V. Pont.
Angeli de Clavasio Summa angelica de casibus conscientiæ. Norimbergæ, 1488, in-4°. Clavasio (Ang. de).
Bibliothèque curieuse, ou Catalogue raisonné des livres difficiles à trouver, par David Clément. Gottingue, Leipsic, 1750-1760, 9 vol. in-4°. Clément (David.)
Jodoci Clictovæi Elucidatorium ecclesiasticum, ad officium ecclesiasticum pertinentia planiùs exponens. Parisiis, 1558, in-4°. Clictov. Elucid.
Collections; voyez *Baluze*, *Bolland*, *Bongars*, *Bouquet*, *Brown*, *Cambden*, *Canisius*, *d'Acheri*, *Despont*, *Diplomata*, *Dodsworth*, *Duchesne*, *Durand*, *Eckhart*, *Fell*, *Gale*, *Goldstat*, *Guizot*, *Hommey*, *Hugo*, *Labbe*, *Leibnitz*, *Lunig*, *Mabillon*, *Martène*, *Ant. Matthieu*, *Aub. Miræus*, *Muratori*, *Ordonnances*, *Parker*, *Petitot*, *Pez*, *Pithou*, *Recueil*, *Saint-Yon*, *Savil*, *Scriptores*, *Surius*, *Twisden*, *Warthon*. Collections.
Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, civile et militaire du Vermandois, par Colliette. Cambrai et Paris, 1771 et suiv., 3 vol. in-4°. Colliette, Hist. du Vermand.
Joannis Columbi, è Societate Jesu, libri 4 de Rebus Valentinorum et Diensium episcoporum. Lugduni, 1638 vel 1652, in-8°. Ejusdem libri 4 de Rebus gestis episcoporum Vivarensium; Lugduni, 1651, in-4°. Columbi, Episc. Valent.
Conciles; voy. *Baluze*, *Bessin*, *Harduin*, *Labbe*, *Maan*, *Spelman*, *Wilkins*. Conciles.
Histoire moderne, par Condillac, t. XVI et XVII de ses œuvres complètes. Paris, 1798, 23 vol. in-8°. Condillac, H. mod.
Cornelii à Lapide commentaria in libros veteris Testamenti. Antuerpiæ, Nutius, 1630-1647, 10 vol. in-fol. Cornel. à Lapide Comment.
Pauli Cortesii de hominibus doctis Dialogus. Florentiæ, 1734, in-4°. Cortes. (Paul.)
Les Antiquités, Chroniques et Singularites de Paris, par Gilles Corrozet. Paris, 1565, in-12. Corrozet, Antiq.
Chansons du châtelain de Coucy, revues sur les mss. par M. Francisque Michel, Paris, Crapelet, 1830, gr. in-8°. Coucy, Chansons.
Crantz; voyez *Krantz*. Crantz (Alb.).
Istoria della volgar Poesia, di Giov. Mar. Crescimbeni. Roma, 1698, in-4°. Venezia, 1730-1731, 7 vol. in-4°. Dans le t. II, *Vite de' Poeti provenzali*, traduites du français de J. Nostradamus, et augmentées de notes. Crescimbeni.
Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'à 1600; par Crevier. Paris, Desaint et Saillant, 1761, 7 vol. in-12. Crevier, Hist. de l'Univ.
Joannis Crowæi Elenchus scriptorum in sacram scripturam. Londini, 1672, Crowæus, Script.

in-12. — Ejusdem Catalogus Scriptorum anglicorum qui aliquid in sacram scripturam commentati sunt. Londini, 1668, in-8°.

Cuvier, Hist. des poissons. — Histoire naturelle des Poissons, par MM. Cuvier et Valenciennes. Paris, Levrault, 1828, 6 vol. in-8°.

D'Achery, Spicil. — D'Achery. Spicilegium sive Collectio veterum scriptorum, curâ Lucæ d'Achery. Parisiis, 1655-1677, 14 vol. in-4°. — Parisiis, Montalant, 1723, 3 vol. in-fol.

D'Aigrefeuille, H. de Montp. — Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Montpellier, par Ch. D'Aigrefeuille. Montpellier, 1737 et 1739, 2 vol. in-fol.

Daire, H. d'Amiens. — Histoire de la ville d'Amiens depuis son origine, par le P. Daire, Paris, 1757, 2 vol. in-4°.

Daniel, H. de Fr. — Histoire de France, par le P. Gabriel Daniel, jésuite. Édition de Griffet. Paris, 1756, 17 vol. in-4°. Amsterdam, 1755, 24 vol. in-12.

Dante, Comm Div Parad. — Il Paradiso, parte della Divina Commedia del Dante. Parma, Bodoni, 1796, in-4°. — La Divine Comédie du Dante, en italien et en français, traduction de M. Artaud. Paris, Firm. Didot, 1828 et 29. 9 vol. in-18.

Daru, Hist. de Bretagne. — Histoire de Bretagne, par Daru. Paris, Firmin Didot, 1826, 3 vol. in-8°.

Daru, H. de Venise. — Histoire de la république de Venise, par Daru, 2e édition, revue et corrigée. Paris, Firmin Didot, 1821, 8 vol. in-8°.

D'Auteuil, Hist. des Ministres. — Histoire des Ministres d'État, par Charles de Combault, baron d'Auteuil. Paris, 1642, in-fol. Paris, 1667, 1680, 2 vol. in-12.

De Brosses, Form. des lang. — Traité de la Formation mécanique des langues, par le président de Brosses. Paris, 1801, 2 vol. in-12.

Deckherr, Script. adesp. — Joannis Deckherr, de scriptis adespotis, pseudepigraphis et supposititiis conjecturæ. 1631, in-12.

Defontaine, Cons. — Conseil que Pierre Desfontaines (ou Défontaine) donne à son ami, ou Traité de l'ancienne jurisprudence, en français; à la suite de Joinville, édition de Ducange. Paris, 1668, in-fol.

Delambre, Hist. de l'astron. — Histoire de l'Astronomie du moyen âge, par Delambre. Paris, veuve Courcier, 1818, in-4°.

Delandine, Dict. histor. — Nouveau Dictionnaire historique (de Chaudon), augmenté par Delandine. Lyon, Muysset, 1804, 13 vol. in-8°.

Delandine, Mss de Lyon. — Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, ou Notices sur leur ancienneté, etc., par Fr. Ant. Delandine. Lyon et Paris, 1812, 3 vol. in-8°.

De la Rue, Bardes, etc. — Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères, par M. de la Rue. Caen, 1834, 3 vol. in-8°.

Depping, Hist. des Normands. — Histoire des expéditions maritimes des Normands, par M. Depping; ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1826, 2 vol. in-8°.

Deslandes, Hist. de la philos. — Histoire critique de la Philosophie, par Deslandes. Amsterdam, Changuyon, 1737, 4 vol. in-12.

Desmolets, Mem. — Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire de Sallengre, par le P. Desmolets, de l'Oratoire. Paris, 1726-1731, 11 vol. in-12.

Despont, Bibliot. max. — Bibliotheca maxima veterum patrum, curâ Philippi Despont. Lugduni, 1677, 20 vol. in-fol.

Deville, Château-Gaill. — Histoire du Château-Gaillard et du siége qu'il soutint en 1203 et 1204, par M. Achille Deville. Rouen, 1829, in-8°, fig.

Deville, tombeaux de Rouen. — Tombeaux de la cathédrale de Rouen, par M. Ach. Deville. Rouen, 1833, in-8°, fig.

Bibliotheca scriptorum ordinis cisterciensis, auctore Carolo De Vich. Coloniæ Agrippinæ, 1656, in-4°.	De Visch, Bibliot. cisterc.
Diplomata, Chartæ et alia documenta ad res francicas spectantia. Ediderunt et notis illustrarunt G. O. de Brequigny et J. G. la Porte du Theil. Parisiis, Typogr. Reg. 1791, 3 vol. in-fol.—Les tomes II et III ne contiennent que des lettres d'Innocent III.	Diplomata, ch. etc.
Petri Dorlandi Chronicon carthusiense. Coloniæ, 1608, in-8°.	Dorl. (P.), Chron. carthus.
Histoire des Révolutions d'Angleterre, par le P. d'Orléans, jésuite. Paris, 1744, 4 vol. in-12.	D'Orleans, Révol. d'Angl.
Histoire de la ville de Soissons, et de ses rois et ducs, etc., par Cl. Dormay. Soissons, 1693, 2 vol. in-4°.	Dormay, Hist. de Soissons.
Draudii Bibliotheca classica. Francofurti, 1611, in-4°.	Draud. Biblioth. class.
Historia ecclesiæ parisiensis, auctore Gerardo Dubois. Parisiis, Muguet, 1690 et 1710, 2 vol. in-fol.	Dubois, Hist. eccles. Paris.
Historia Universitatis parisiensis, auctore Cæsare Egassio Bulæo. Parisiis, 1665-1675, 6 vol. in-fol.	Du Boulay, Hist. Univ. Paris.
Caroli Dufresne du Cange, Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, cum Indice auctorum. Parisiis, Osmont, 1733-1736, 6 vol. in fol.—Supplementum, auctore D. F. Carpentier. Parisiis, 1766, 4 vol. in-fol.	Du Cange, Gloss.
Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français, par Dufresne Du Cange. Éloge et texte (rajeuni) de Ville-Hardouin, avec des notes. Paris, 1657, in-fol. Du Cange a donné aussi une édition de Joinville, 1668, in-fol.	Du Cange, H. de C. P.
Histoires généalogiques des Maisons de Chastillon, Montmorency,... Coucy, Dreux,... Béthune; par André Duchesne. Paris, 1621-1639, 7 vol. in-fol.	Duchesne (A), H. généal.
Historiæ Francorum Scriptores, à gentis origine ad Philippi IV tempora, editi ab Andræâ Duchesne, et post illum à Francisco ejus filio. Parisiis, 1636-1649, 5 vol in-fol.	Duchesne (A.), Scr. rer. gall.
Duchesne (A.), Bibliotheca cluniacensis. Voyez *Marrier*.	Duchesne (A.), Biblioth. clun.
Histoire des cardinaux français, par François Duchesne. Paris, 1660-1666, 2 vol. in-fol.	Duchesne (Fr.) H. des card.
Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France, par Fr. Duchesne. Paris, 1680, in-fol.	Duchesne (Fr.) H. des chanc.
Histoire de Paris, par Dulaure. Paris, 1821, etc., 7 vol. in-8° — 1823, 10 vol. in-12, avec atlas et fig.	Dulaure, Hist. de Paris.
Histoire de l'église de Meaux, par dom Martin Du Plessis. Paris, Gandouin, 1731, 2 vol. in-4°.	Du Plessis, H. de Meaux.
Bibliothèque ecclésiastique, par L. Ellies Dupin, XIIIe et XIVe siècles. Paris, Pralard, 1697, 2 vol. in-8°.	Dupin (Ellies) Bibl. ecclés.
Traité de la majorité des Rois, et des Régences du Royaume, par P. Du Puy. Paris, 1655, in-4°. — Avec un Traité des prééminences du parlement de Paris. Amsterdam, 1722, 2 vol. in-8°.	Dupuy, Majorité des R., etc.
Durand. Voyez *Martène*.	Durand Bénéd.
Recueil des Rois de France, leur couronne et maison, par Jean Du Tillet. Paris, 1618, in-4°.	Du Tillet, Rois de Fr.
Traités de paix, de trèves, d'alliance entre les rois de France et d'Angleterre, par J. Du Tillet. Paris, Dupuis, 1688, in-fol.	Du Tillet, Traités de Paix.
Bibliothèque française de La Croix du Maine et de Du Verdier de Vau Privas, avec des rem. de la Monnoye, etc.; nouvelle édition, donnée par Rigoley de Juvigny. Paris, Saillant et Nyon, 1772, 6 vol. in-4°.	Du Verdier, Bibliot. fr.

Historia general de santo Domingo, de su Orden de Predicadores, por Ferdinando de Castillo. Madrid, Sanchez, 1584, 1592, 2 vol. in-fol. Ferdin. de Castillo.
Trattado de los servicios de la Orden de Predicadores, por Alph. Fernandez. Pintia, 1615, in-fol. Fernand. ord. de Pred.
Histoire de S. Louis, divisée en 15 livres, par J. Filleau de la Chaise. Paris, 1688, 2 vol. in-4° ou in-12. Filleau de la Ch. H. de S. Louis.
Histoire ecclésiastique, par Claude Fleury. Paris, 1691-1737, 36 vol. in-4° ou in-12 (y compris la continuation par le P. Barre de l'Oratoire). Fleury, H. ecclés.
Traité du choix et de la méthode des Études, par Cl. Fleury. Paris, Auboin, 1686, in-12. Fleury, Tr. des études.
Biblioteca della eloquenza italiana, da Giusto Fontanini, colle Annotazioni di Apostolo Zeno. Venezia, 1733, 2 vol. in-4°. Fontanini, Bibliot. Ital.
Jos. F. Foppens Bibliotheca Belgica, seu virorum in Belgio scriptis illustrium Catalogus. Bruxellis, 1739, 2 vol. in-4°, fig. Foppens, Bibliot. Belg.
Jacobi Philippi (Foresti) bergomensis, Supplementum Chronicorum. Venetiis, 1583, in-fol., 1581, in-4°. Foresti (Jac. Phil.), Bergom. Chr.
Nouveau sistème de Bibliografie alfabétique, par M. le Marquis de Fortia d'Urban, 2[e] édition. Paris, 1822, in-12. — Voyez *Jacq. de Guise.* Fortia (de), Bibliogr. alfab.
Venantii Honorii Clementiani Fortunati Carminum, Epistolarum, Expositionum libri 12, cum notis Christophori Broveri. Moguntiæ, 1617, in-12. Fortunati Carm.
Traité historique et critique sur l'origine et les progrès de l'Imprimerie, par P. S. Fournier le jeune. Paris, Barbou (1764), in-8°. Fournier, Orig. de l'Imprim.
La France ecclésiastique pour 1789, Paris, in-18. France ecclésiast.
Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes, operâ Marquardi Freheri collecti. Francofurti, 1602-1611, 3 vol. in-fol. — Curante Burch. Gotth. Struvio. Argentorati, 1717, 3 vol. in-fol. Freh. (Marq.) Scr. Germ.
Histoire de la Médecine depuis Galien, par Freind, traduite de l'anglais en français par Noguez. Paris, 1728, in-4°. Freind. Hist. de la médec.
Friderici Gotth. Freytag, Analecta literaria de libris rarioribus. Lipsiæ, 1750, p. in-8°, 2 tom. Freytag, Anal.
Frid. G. Freytag, Adparatus literarius ubi libri, partim antiqui, partim rari recensentur. Lipsiæ, 1752-1755, 3 vol. p. in-8°. Freytag, Adpar.
Vita et Gesta Gualæ Bicchieri, cardinalis, collecta à Philadelpho Libyco (Josepho Frova). Mediolani, 1767, in-8°. Frova, Vita Gal. card.
The History of the Worthies of England, by Thomas Fuller. London, 1662, in fol.; London, Nichols, 1810, 1811, 2 vol. in-4°. Fuller, Worth. of Engl.

GAILLARD. Histoire de François I[er]. Paris, 1819, 5 vol. in-8°. Gaillard, Hist. de Franc. I[er].
Historiæ Britannicæ, Saxonicæ, Anglo-Danicæ scriptores 15, necnon Historiæ anglicæ scriptores 5, editi et in unum collecti operâ Thomæ Gale. Oxonii, 1691, 2 vol. in-fol. Gale, Scr. angl.
Galfridi de Vinosalvo Poetria, Mss. reg. 8171, 8246. Apud Leyserum, Hist. Poematum medii ævi. — Carmen Apologeticum in Analectis Mabillonii, p. 369. — Historia hierosolymitana. Apud Bongarsium, G. Dei per Fr. t. I, p. 1150-1172. Galfrid. de Vino Salvo.
Du Franc Alleu et origine des Droits seigneuriaux, par Galland; avec les lois données au pays des Albigeois en 1212, par Simon comte de Montfort. Paris, 1637, in-4°. Galland (August.), Fr. All.
Gallia christiana (vetus), operâ fratrum gemellorum Scævolæ et Francisci Sammarthanorum. Parisiis, 1656, 4 vol, in-fol. Gall. chr. v.

Gall. chr. n.	Gallia christiana nova, operâ Dionysii Sammarthani et aliorum benedictinorum. Parisiis, 1715-1795, 13 vol. in-fol.
Galt. Cornut. Susc. Cor.	Historia susceptionis coronæ spineæ Jesu Christi, auctore Galtero Cornuto; — dans le t. V des *Scriptores Historiæ Francorum* de Duchesne.
Garcia, Emend. errat.	Emendatio erratorum in Summâ divi Thomæ, curâ et diligentiâ Francisci Garcia, dominicani. Tarraconæ, 1578, in-4°.
Gariel, Præs. Magalon.	Series Præsulum Magalonensium et Monspeliensium, auctore P. Gariel. Tolosæ, 1562, in-fol. *Ibid.* 1665, in-fol.
Garin le Loh.	Le Roman de Garin le Loherain. Voyez *P. Paris.*
Genebrard, Chr.	Gilberti Genebrardi Chronographiæ libri 4. Parisiis, 1580, in-fol.
Gerbert. de S.Blas.	Gerberti de Sancto Blasio liber de Cantu et Musicâ sacrâ. Typis san Blasianis, 1774, 2 vol. in-4°.
Gervas. cicestr. præm	Gervasii cicestriensis, abbatis præmonstratensis, episcopi sagiensis, Epistolæ, in Tomo 1° Monumentorum sacræ Antiquitatis, ab Hugone editorum.
Gervasii tilbur. Otia imp.	Gervasii tilburiensis Otia imperialia, inter Scriptores brunswicenses à Leibnitzio editos, t. I, p. 881-1004.
Gesner (Conr.) Biblioth.	Conradi Gesneri Bibliotheca generalis. Tiguri, 1545 et 1548, 2 vol. in-fol.
Gibbon, Hist. of rom. emp.	History of the decline and fall of the Roman empire, by Edw. Gibbon, London, 1777-1788, 6 vol. in-4°.
Ginguené, Hist. litter. d'Italie.	Histoire littéraire d'Italie, par L. Ginguené. Paris, Michaud, 1811-1819, 9 vol. in-8°. — 2e édition, *ibid.*, 1824, 10 vol. in-8°.
Ger. de Fracheto.	Gerardi de Fracheto Chronicon lemovicense fratrum Prædicatorum. Mss.
Girard. Cambr.	Girardi Cambrensis de Instructione principis libri 3 (inediti). Brial en a inséré des extraits dans le t. XVIII du Recueil des Historiens de France. — Itinerarium Cambriæ. Londini, 1585, in-8°. — Descriptio Cambriæ in collectione Cambdenianâ et in Angliâ sacrâ Whartoni.
Giry, Vies des SS.	Vies des Saints pour tous les jours de l'année, avec le Martyrologe romain, par Fr. Giry, minime. Paris, 1715, 2 vol. in-fol.
Gisleberti Chron.	Chronicon Gisleberti montensis. Dans le Recueil des Historiens de France, t. XVIII, p. 363.
Gley, Lang. franç.	Langue et Littérature des anciens Francs, par G. Gley. Paris, Michaud, 1814, in-8°.
Godefr. Annal.	Godefridi, monachi S. Pantaleonis, Annales ab anno 1162 ad 1237. Dans le t. Ier de la Collection d'Historiens d'Allemagne, de Freher.
Godefroi, Cérém.	Le Cérémonial françois, par Théodore Godefroy, mis en lumière par Denis Godefroy. Paris, 1649, 2 vol. in-fol.
Godwin. Præsul. Angl.	Francisci Godwini de Præsulibus Angliæ commentarius, omnium episcoporum necnon cardinalium ejusdem gentis nomina, tempora, seriem atque actiones,... exhibens, cum additionibus Guillelmi Richardson. Cantabrigiæ, 1743, in-fol.
Goldast. Alam. Scr.	Rerum Alamannicarum Scriptores vetusti, à Melchiore Goldasto collecti, tertia editio curâ C. Senkenbergii, Francofurti, 1730, 3 t. in-fol.
Goldast. Fragm	S. Valeriani sermo de bono Disciplinæ, et Isidori hispalensis de Prælatis fragmentum, studio et cum notis Melchioris Goldasti. Genevæ, 1601, in-8°.
Goldast. Monarch.	Monarchia S. Romani imperii, auctore Melchiore Goldasto. Hanoviæ, 1611, 3 vol. in-fol.
Goswin de Boss.	De Vita B. Arnulphi de Cornibutio, libri 2, auctore Goswino de Bossuto. Atrebati, 1600, in-12. — Et in Actis SS. Bolland. Jun. t. V. 608-631.

J. Ernesti Grabe, præfatio et notæ ad Testamentum 12 patriarcharum. Oxonii, 1698, in-8°. — Grabe, Testam. 12 patr.

Critique abrégée des ouvrages des auteurs ecclésiastiques, par J. Grancolas. Paris, 1716, 2 vol. in-12. — Grancolas, Crit. ecclés.

Histoire du comté de Bourgogne et de ses souverains (par P. Phil. Grappin.) Besançon, 1787, in-8°. — Grappin, Hist. de la Fr. C.

Gratiani Decretum. Argentinæ, 1471, in-fol. — Cum notis; Venetiis, 1777, 4 vol. in-4°. — Gratiani Decret.

Essai sur la Littérature neerlandaise, par M. de S'Gravenwert. Amsterdam, 1830, in-8°. — Gravenwert, Litt. néerl.

Vincentii Gravinæ libri 3 de ortu et progressu juris civilis. Neapoli, 1713. — Gravina, J. Civ.

Georgii Florentii Gregorii, episcopi turonensis, Opera omnia, studio Theodorici Ruinart. Parisiis, 1699, in-fol. — Gregor. turon.

Trias Scriptorum adversus Waldensium sectam : Ebrardus bituniensis, Bernardus abbas Fontis Calidi, Elmengardus; curâ Jacobi Gretseri. Ingolstadii, 1614, in-4°.—Gretseri Opera omnia. Ratisbonæ, 1734 et seqq., 17 vol in-fol. — Gretser, adv. Wald.

Guillelmi altissiodorensis Summa aurea. Parisiis, 1500, in-fol.; 1518, in-fol. — Guillel. altissiod.

Guillelmi andrensis Chronicon ab anno 1082 ad 1234, dans le Spicil. de d'Ach., t. XV. — Guillelm. andrens

Guillelmi arverni, parisiensis episcopi, Opera omnia collecta studio Feronii. Aureliani, 1674, 2 vol. in-fol. — Guillelm. arvern.

Gesta Philippi Augusti descripta à Guillelmo britone. — Ejusdem Guillelmi Philippidos libri 12, dans le t. V du Recueil de Duchesne, et dans le t. XVII de la grande collection des Historiens de France. — Philippidos libri 12 cum commentario Casp. Barthii. Lipsiæ, 1693, in-4°.— Traduction française de la Philippide, dans le t. XII de la collection de M. Guizot. — Guillelmi britonis Philipp.

Guillelmi de Nangiaco liber de Gestis Ludovici IX; dans les Recueils de Pithou et de Duchesne, et en français à la suite de Joinville, édition de 1761. Traduction en français moderne, dans le t. XIII de la Collection de M. Guizot — Guillelm. de Nangiaco.

Guillelmi de Podio Laurentii Historia bellorum adversùs Albigenses. Dans le t. V du Recueil de Duchesne; XIX de la grande collection des Historiens de France. Traduction française dans le t. XV de la collection de M. Guizot. — Guillelm. de Pod. Laur.

Guillelmi rhedonensis Adparatus in summam Raymundi de Penna Forti. Voyez *Raimond.* — Guillelm. rhedon.

Guillelmi, tornacensis monachi, libri 19 Florum ex S. Bernardi operibus. Lubecæ, 1482, in-fol. Norimbergæ in-fol. Parisiis, 1499, in-4°; 1503, in-8°. Lugd., 1566, in-8°; 1570, in-12. — Guillelm. torn. Fl. S. Bern.

Guillelmi tyrii, Historia rerum in partibus transmarinis gestarum. Dans le Recueil de Bongars.— Éditions particulières, à Bâle, 1549, 1564, in-fol. — Guillelm. tyr.

Collection de Mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis le commencement de la monarchie (traduits en français), publiée par M. Guizot, Paris, 1823-1826, 29 vol. in-8°. — Guizot, Collect.

HALGRIN. Joannis Halgrin de Abbatis villâ, cardinalis, sermones, manuscripti. — Comment. in Cant. cantic. Parisiis, 1521, in-fol. — Halgrin, card.

Notices sur les écrivains de tous les siècles jusqu'à l'an 1500, par J. Chr. Hamberger. Lemgo, 1756-1764, 4 part. in-8° (en allemand). — Hamberger.

Harduin, Conc. Collectio regia maxima Conciliorum, studio Joannis Harduini, jes. Parisiis. typis regiis, 1715, 12 vol. in-fol.

Harpsfeld, H. eccl. angl. Nicolai Harpsfeldii Historia anglicana ecclesiastica, cum ejusdem Historiâ Wicklefianâ, etc. Duaci, 1622, in-fol.

Hartzheim, Biblioth. col. Josephi Hartzheim Bibliotheca coloniensis, in quâ vitæ et libri recensentur omnium indigenarum, etc. Coloniæ, 1747, in-fol.

Havelok. Le Roman d'Havelok. Voyez *Madden* et *Fr. Michel.*

Haym, Biblioth ital. Biblioteca italiana o sia notizia de' libri rari italiani; da Nic. Fr. Haym, corretta ed ampliata (da Giandonati). Milano, 1803, 4 vol. in-8°.

Hearne (Th.), Scr. Hist. angl. Scriptores varii de Historiâ anglicanâ, editi à Thomâ Hearne. Oxonii, 1709-1735, 64 vol. in-8°.

Helinand. Chron. Helinandi opus Chronicorum et Sermones 28, in tomo VII° Bibliothecæ Patrum cisterciensium, à Bertrando Tissier editæ.

Hélyot, Hist. des ordr. monast. Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, etc. (par le P. Hélyot, continuée par Bullot). Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4°.

Héméré, de Schol. De Scholis publicis earumque magisteriis Dissertatio Claudii Hemeræi. Parisiis, la Périère, 1633, in-8°. — Ejusdem Diss. de Academiâ parisiensi, qualis primò fuit in Insulâ, et de scholis episcoporum. Parisiis, Cramoisy, 1637, in-4°. — **Héméré, August. Virom.** Cl. Hemeræi Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata. Parisiis, 1634, in-8°.

Hénault, Abr. chr. Abregé chronologique de l'Histoire de France, par le président Hénault. Paris, 1768, 3 vol. p. in-8°.

Henri de Valenc. Continuation de Villehardouin, par Henri de Valenciennes, dans le tome XVIII du Recueil des Historiens de France.

Henric. gandav. Henricus gandavensis de scriptoribus ecclesiasticis, in Bibliothecâ ecclesiasticâ Joannis Alb. Fabricii.

Henriquez, Fascic. Fasciculus sanctorum ordinis cisterciensis, curâ Chrysostomi Henriquez. Coloniæ, 1631, 2 vol. in-4°.

Henriquez, Menolog. Menologium cisterciense, notationibus illustratum, cum constitutionibus et privilegiis ejusdem ordinis, curâ Chrys. Henriquez. Antuerpiæ, Moret, 1630, in-fol.

Henriquez, Phœn. Chr. Henriquez Phœnix reviviscens, seu scriptores ord. cisterciensis Angliæ et Hiberniæ. Bruxellis, 1626, in-4°.

Hickes. Litt. sept. Hickesii (Georgii) Antiquæ litteraturæ septentrionalis libri duo. Oxonii, 1703, 2 vol. gr. in-fol.

Higden, Polychr. R. Higdeni Polychronicon, libris 7 comprehensum. Dans le Recueil d'Historiens anglais de Thomas Gale.

Hist. litt. de la Fr. Histoire littéraire de la France, commencée par des bénédictins (Dom Rivet, etc.), continuée par des membres de l'Institut (MM. Brial, Ginguené, Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit Radel, Éméric David). Paris, 1733-1835, in-4°. C'est l'ouvrage dont nous publions le XVIIIe tome.

Hoius, Vita Jacobi de Vitr. Jacobi de Vitriaco vita, ejus orientali Historiæ præfixa ab Andreâ Hoio. Duaci, 1597, in-8°.

Hommey, Suppl. Bibl. PP. Supplementum Bibliothecæ Patrum, editum à Jacobo Hommey, Parisiis, in-8°.

Horatius. Q. Horatii Flacci Opera (odæ, satiræ, epistolæ, ars poetica). Biponti, 1783, in-8°, etc.

Hubert, Antiquit. d'Orl. Antiquités historiques de l'eglise de Saint-Aignan d'Orléans, par R. Hubert, chanoine. Orléans, Hotot, 1661, in-4°.

Annales Præmonstratenses, auctore Car. Ludovico Hugone. Nanceii, Cusson, 1734 et 1736, 2 vol. in-fol. — Hugo, Annales Præm.
Monumenta sacræ antiquitatis, studio Car. Ludov. Hugonis. Stigavii, 1725, 2 vol. in-fol. — Hugo, Monum. sac. antiq.
Hugonis de Floreffia, vitæ trium sanctimonialium, in Actis SS. Bolland., 13 janv. t. I, p. 863-887. — Hugon. de Floreff.
History of England from the invasion of Julius Cæsar, to the Revolution in 1688, by David Hume. London, 1770, 8 vol. gr. in-4°. — Home, History of Engl.
Romans de Huon de Villeneuve (les éditions en sont indiquées p. 731 du présent vol.).

Ignace de Jesus-Maria (Jacq. Sanson), carme déchaussé. Histoire ecclésiastique d'Abbeville. Paris, 1746, in-4°. — Ignace de J. M. Hist. d'Abbev.
Josephi Imbonati Bibliotheca latino-hebraïca, sive de auctoribus latinis qui contrà judæos scripsêre. Romæ, 1694, in-fol. — Imbonati, Biblioth. hebr.
Innocenti III Epistolæ cum libro de gestis ejus anonymo; curâ Stephani Baluzii. Parisiis, 1682, 2 vol. in-fol. — Dans les tomes II et III du Recueil de Bréquigny et du Theil, *Diplomata*, *Chartæ*; dans le tome XIX du Recueil des Historiens de France. — Innocent. III Epist.

Jacobi de Vitriaco, Historiæ orientalis et occidentalis libri 3. Duaci, 1597, in-8°, et dans *Gesta Dei per Francos*, de Bongars. — Jac. de Vitr.
Histoire du Hainaut par Jacques de Guise, texte latin et version française. Paris, 1826-1834. 15 vol. in-8°; édit. donnée par M. de Fortia d'Urban. — Jacq. de Guise.
Histoire de Mélusine, par Jehan d'Arras. Paris, Nic. Bonfons, in-4°. Paris, le Caron et le Petit, in-fol. — Jean d'Arras.
Joannis de Columna Chronicon sive flores Historiarum ab O. C. ad ann. C. 1250, libris 10. Mss. — (In Summâ hist. S. Antonini.) — Joann. de Columna, Chron.
Joannis Iperii Liber de vitâ Bernardi pœnitentis, etc., in Actis SS. Bolland., 19 et 13 april., p. 674-697, p. 93. — Joann. Iper.
Pharaonis et Josephi epistolæ 20, auctore Joanne lemovicensi, in codice Pseudepigrapho veteris Testamenti fabriciano. — Joann. lemovic. Epist. Josephi.
Vie de S. Louis par Joinville, édition de Ducange. Paris, 1668, in-fol. — Édition de Capperonnier. Paris, imprimerie royale, 1761, in-fol. — Joinville, Hist. de S. Louis.
Purpura divi Bernardi sive Elogia pontificum, cardinalium, archiep., episcoporum, ex ordine cisterciensi; auctore Gasp. Jongelino. Coloniæ Agrippinæ, Kalcov. 1644, in-fol. — Jongelin., Purp. Bern.
L'Historial du Jongleur; chroniques et légendes françaises, publiées par Ferd. Langle et Émile Morice, ornées d'initiales, vignettes et fleurons, imités des Mss. Paris, Firmin Didot, Lami Denozan, 1829, gr. in-8°. — Jongleur (Historial du).
Jordani Nemorarii de Arithmeticâ libri 10. Parisiis, 1496, in-fol. — De Ponderibus propositiones 13. Norimbergæ, 1533, in-4°. — Jord. Nemor. Arithm. de Pond.
Lettre de Jourdain sur les Assassins, dans le tome II de l'Histoire des Croisades de M. Michaud. — Jourdain, Crois.
Journal des Savants. Paris, 1665-1792, 121 vol. in-4°. — P. Baudouin, an v, 1 vol. in-4°. Imprimerie royale, 1816-1835, 19 vol. in-4°. — Journ. des Sav.

Knygthon (Henrici de) libri 5 de Eventibus Angliæ ab anno 958 ad 1395. — Dans la collection de Twisden. — Knygthon, Ev. Angl.

Konig, Biblioth. Bibliotheca vetus et nova in quâ Hebræorum, Chaldæorum, Syrorum, Arabum, Ægyptiorum, Græcorum et Latinorum, theologorum, jurisconsultorum, medicorum, philosophorum, historicorum, geographorum, philologorum, oratorum et poetarum, patria, ætas, nomina, libri, etc. à prima mundi origine usque ad ann. 1678, ordine alphabetico recensentur à Georgio Konig. Altdorfi, 1678, in-fol.

Krantz, Chron. — Hist. Alberti Krantzii Chronica. Francofurti, Wechel, 1575, in-fol. — Ejusdem Historia ecclesiastica, sive Metropolis Saxoniæ, ibid., 1576, in-fol. — Wandalia, ibid. 1575, in-fol.

La Bastie, Pétrarq. La Bastie. Mémoire sur la vie de Pétrarque, tom. XV et XVII du Recueil de l'Académie des Inscriptions.

Labbe, Biblioth. mss. Nova Bibliotheca manuscriptorum codicum, curâ Philippi Labbe, è societate Jesu. Parisiis, 1657, in-fol.

Labbe, Concil. Sacro-sancta Concilia, edita studio Philippi Labbe et Gabrielis Cossart. Parisiis, 1671, 17 t., 16 vol. in-fol.

La Caille, Hist. de l'Impr. Histoire de l'Imprimerie et de la librairie (de Paris), où l'on voit son origine et son progrès; par J. de la Caille. Paris, 1689, in-4°.

La Chaussée. OEuvres de Nivelle de la Chaussée. Paris, 1777. 5 vol. in-12.

La Croix du Maine, Biblioth. fr. Bibliothèque française de la Croix du Maine. Voyez *Du Verdier*.

Laire, Ind. libr. Index librorum (cardinalis de Brienne) ab inventâ Typographiâ, ad annum 1500 impressorum, chronologicè dispositus cum notis P. Fr. Xaverii Laire. Senonis, 1791, 2 vol. in-8°.

La Monnoye. Voyez *Baillet*, *Du Verdier*, *Ménage*.

La Morlière, Antiq. d'Amiens. Les Antiquités, Histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens, par Adrien de la Morlière. Paris, 1542, in-fol.

Lanfranc. Chron. Chronicon beccense, inter Lanfranci Opera, à Lucâ d'Achery edita. Parisiis, 1648, in-fol.

Langton, card. Stephani Langton Sermones MSS.—Epistolæ, t. III. Spicil. Lucæ d'Achery, et inter Concilia Angliæ à Davide Wilkins collecta, etc. (voyez ci-dessous, p. 61-66).

Launoy, Vener. trad. Veneranda romanæ ecclesiæ circà simoniam traditio, autore Joanne de Launoy. Parisiis, 1675, in-8°.

Lebeau, H. du B. emp. Histoire du Bas-Empire, par Le Beau, continuée par Ameilhon. Paris, 1757-1811, 27 vol. in-12.

Lebeuf, Dissert. Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'Histoire de France, par Lebeuf. Paris, Lambert, 1739, 3 vol. in-12. — Dans le tome II se trouvent les Mémoires de Lebeuf sur l'état des lettres en France depuis le roi Robert jusqu'à Philippe-le-Bel.

Lebeuf, Histoire d'Auxerre. Mém. concernant l'Hist. d'Auxerre, par Lebeuf. Paris, 1743, 2 vol. in-4°.

Lebeuf, Hist. de Paris. Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par Lebeuf. Paris, 1754, 15 vol. in-12

Lebeuf, Traduct. Recherches sur les anciennes traductions en langue française, par Lebeuf. Dans le t. XVII de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le Duchat, sur Rabelais. Remarques de Jacques le Duchat sur Rabelais, dans les œuvres de Rabelais. Amsterdam, 1711, 5 vol. in-8°. Amsterdam, Bernard, 1743, 3 vol. in-4°.

Le Gendre, Hist. de Fr. Nouvelle Histoire de France jusqu'à la mort de Louis XIII, avec les mœurs et coutumes de la nation, par Le Gendre. Paris, 1718, 2 vol. in-fol, 1719, 8 vol. in-12.

Fabliaux ou contes du XIIe et du XIIIe siècle; Contes dévots, etc. (extraits par Le Grand d'Aussy). Paris, Onfroy, 1779-1781, 4 vol. in-8°.	Le Grand d'Aussy, Fabliaux.
Godofredi Guillelmi Leibnitzii, Accessiones historicæ, quibus Scriptores rerum Germanicarum continentur. Hanoveræ, 1700, 2 vol. in-4°.	Leibnitz, Access. histor.
Scriptores, rerum brunswicensium illustrationi inservientes, collecti à God. Guill. Leibnitzio. Hanoveræ, 1707-1711, 3 vol. in-fol.	Leibnitz, Script. Brunsw.
Joannis Lelandi londinatis Commentarii de scriptoribus britannicis. Oxonii, Sheldon. 1709, in-8°.	Leland, Scr. Brit.
Bibliothèque historique de la France, par Jacques Lelong, de l'Oratoire; nouvelle édition, augmentée par Fevret de Fontette. Paris, Hérissant, 1768-1778, 5 vol. in-fol.	Lelong. Biblioth. de Fr.
Bibliotheca sacra, in binos syllabos digesta, curâ Jacobi Lelong. Parisiis, Coustelier, 1723, 2 vol. in-fol. — Eadem, post iteratas C. F. Boerneri curas, emendata et aucta ab Angelo Gottl. Masch. Halæ, 1778-90, 4 vol. in-4°. — Le Mire. Voyez *Miræus*.	Lelong, Biblioth sacra.
Méthode pour étudier l'Histoire, avec un catalogue des principaux historiens, des remarques, etc., par Lenglet du Fresnoy; nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée, par Drouet. Paris, 1772, 15 vol. in-12.	Lenglet du Fresn. Hist.
Joannis Le Paige, Bibliotheca Præmonstratensis. Parisiis, 1633, in-fol.	Le Paige, Biblioth. Præm.
Essai historique sur la Bibliothèque du Roi, par Th. Nic. Leprince. Paris, Belin, 1782, in-12.	Le Prince, Bibliot. du R.
Annales de l'église cathédrale de Noyon, avec une description et notice de la ville, et des recherches tant des vies des évêques, que d'autres monuments du diocèse, par Jacques Le Vasseur. Paris, 1633, 2 vol. in-4°.	Le Vasseur, cath. de Noyon.
Polycarpi Leyseri, Historia poematum medii ævi. Magdeburgi, 1725, in-8°.	Leyser, Poem. m. ævi.
Davidis Lindani, de Teneramundâ libri 3. Antuerpiæ, 1612, in-4°.	Lindan. Teneramunda.
History of England from the first invasion by the Romans, by John Lingard, fourth edition. Paris, Baudry, 1825-1830, 14 vol. in-8° — Traduction française par MM. Roujoux et Pichot. Paris, 1825-1831, 14 vol. in-8°.	Lingard.
M. Martini Lipenii Bibliotheca realis theologica. Francofurti ad Mænum, 1685, 2 vol. in-fol. — Juridica. Lipsiæ, 1757, 1775, 1789, 4 vol. in-fol. — Philosophica. Francof. ad Mænum, 1682, 2 vol. in-fol.	Lipen. Biblioth. theol.
Bibliothèque chartraine, ou Traité des auteurs et hommes illustres du diocèse de Chartres, par dom Liron. Paris, 1778, in-4°.	Liron, Biblioth. Chartr.
Histoire générale de Bretagne, par dom Lobineau. Paris, 1707, 2 vol. in-fol.	Lobineau, Hist. de Bret.
Ferreoli Locrii, Chronicum belgicum ab anno Chr. 258 ad 1600. Atrebati, 1616, in-4°.—Hist. chronographique des comtes, villes et pays de Saint-Pol-en-Ternois, par Ferri de Locres. Douai, 1616, in-4°.	Locrii (Ferreoli). Chron.
Mémoires du pays, villes, comté et comtes, évêché et évêques de Beauvoisis, par Ant. Loisel, avec les chartres et pièces justificatives. Paris, 1617, in-4°. — Lorry. Voyez *Astruc*.	Loisel, Beauvais.
Histoire et Antiquités du pays de Beauvoisis, par P. Louvet. Paris, 1609, in-8°. — Histoire de la ville et cité de Beauvais, par le même. Rouen, 1614, in-8°. Beauvais, 1635, in-8°. — Petri Louvet, Nomenclatura et Chronologia rerum ecclesiasticarum diœcesis bellovacensis. Parisiis, 1618, in-8°.	Louvet, Beauvais.
Novum volumen Scriptorum rerum germanicarum, studio Joannis Petri Ludewig. Francofurti, 1718, 2 t. 1 vol. in-fol.	Ludew. Scr. rer. Germ.
Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi, diplomatum et monumentorum ineditorum; ex Musæo J. Petri Ludewig. Francof. et Lips. 1720-1740, in-8°: 12 vol.	Ludew. Reliq. mss.

sium vitas, miracula, scripta, statuta, privilegia; cum notis Andreæ Du Chesne. Parisiis, 1614, in-fol.

Thesaurus Anecdotorum novus, complectens epistolas, diplomata, etc.; studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Parisiis, Delaulne, 1717, 5 vol. in-fol. — Martène, Thesaur. Anecd.

Veterum scriptorum et monumentorum Amplissima Collectio, studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Parisiis, Montalant, 1724-1733, 9 vol. in-fol. — Martène, Ampliss. coll.

Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de S.-Maur (Martène et Durand). Paris, 1717 et 1724, 2 vol. in-4°. — Martène, Voyage litter.

S. Martinus de Trinitate. Epitaphia abbatum S. Victoris parisiensis. Anonymorum metrica opuscula. Codex Mss. anno 1310 exaratus, olim Victorinus, nunc Mazarinæus, in-4°. — Martinus, de Trinitate.

Martini Poloni chronicon à C. N. ad ann. 1320. Coloniæ, 1616, in fol. — Martin. Pol. Chr.

Veteris ævi Analecta seu vetera aliquot monumenta, cum observationibus Antonii Matthæi. Lugduni Batavorum, 1697-1710, in-8°. 10 vol. — Nova editio, cum notis Pauli Hovynck van Papendrecht. Hagæ-Comitum, 1738, 5 vol. in-4°. — Matth. Paris. Voyez *Paris*. — Matth. Ant. Anal.

Matthæi Westmonasteriensis Flores historiarum de rebus britannicis ab anno 1066 ad 1307, editi à Matthæo Parkero, Londini, 1570, in-fol. — Matth. Westmonast.

Matthiæ de Michovia Chronica Polonorum. Cracoviæ, 1521, in-fol.; et dans le t. II du Corpus Hist. Polon. de Pistorius. — Matth. de Michov.

De verâ Senonum origine christianâ, ... cum Catalogo archiepiscoporum senonensium; auctore Hugone Mathou, benedictino. Parisiis, 1687, in-4°. — Mathou, archiep. Senon.

Rerum germanicarum Scriptores, studio Henrici Meibomii. Helmæstadii, 1688, 3 vol. in-fol. — Meibom. Scr. rer. Germ.

Anti-Baillet de Ménage. Voyez *Baillet*, Jugements des Savants. — Ménage, Anti-Baillet.

Dictionnaire étymologique de la langue française, par Gilles Ménage. Paris, 1750, in-fol. — Ménage, Diction.

Menagiana, ou les bons mots, remarques, critiques, etc., de Ménage, troisième édition (donnée par La Monnoye). Paris, Delaulnes, 1715, 4 vol. in-12. — Menagiana.

Hugonis Menard Martyrologium sanctorum ordinis S. Benedicti, duobus Obervationum libris illustratum. Parisiis, 1629, in-8°. — Menard, Martyr. ord. s. Bened. Observ.

Menconis, abbatis tertii Horti Floridi, Chronicon.— A la suite de la chronique d'Émon, dans le t. I du Recueil de Hugo, Monumenta sacræ Antiquitatis. — Menco, Chron. Præm.

Fabliaux et contes des poètes français des XI-XV[e] siècles, publiés par Barbazan, nouvelle édition augmentée par M. Méon. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Warée, 1808, 4 vol. in-8°.— Nouveau Recueil de Fabliaux et contes inédits, publié par M. Méon. Paris, imprim. de Crapelet, libr. de Chasseriau, 1823, 2 vol. in 8°. — M. Méon a publié aussi le Roman du Renard. Paris, 1826, 4 vol. in-8°; et donné une nouvelle édition du Roman de la Rose. Paris, 1813, 4 vol. in-8°. — Barbazan avait pour la première fois mis au jour les Fabliaux en 1756, 3 vol. in-12. — Méon, Fabliaux.

Mercure de France. Décembre 1754. — Merc. de Fr.

Nouveau Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence, par M. Merlin, 4[e] édition. Paris, 1812, etc., 15 vol. in-4°. — Merlin. Répert. de Jurispr.

Meurisse, Hist. de Metz.	Histoire de l'église de Metz, par Meurisse, de l'ordre des Frères mineurs. Metz, 1634, in-fol.
Meusel, Biblioth. hist.	Bibliotheca historica, instructa à Struvio, aucta à Budero, amplificata à J. B. Meuselio. Lipsiæ, 1782, et sqq., 11 t.; 22 vol. in-8°.
Meyer, Chronic. Flandr.	Chronicon Flandriæ ab anno 445 ad 1476, per Jacobum Meyerum. Antuerpiæ, 1561, in-fol.; Francof., 1581, in-fol.
Meyer. Philipp.	Jacq. Meyer a publié la 1re édition d'une partie de la Philippide de Guillaume le Breton, sous ce titre : Bellum quod Philippus, rex Francorum, cum Othone, Anglis, Flandrisque gessit, conscriptum carmine heroico. Antuerpiæ, 1634, in-8°.
Mezerai, H. de Fr.	Histoire de France par Mezerai. Paris, 1634-1651, 3 vol. in-fol. — Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par Mezerai. Édition in-12 de 1775, 14 vol.
Michaud, Hist. des crois.	Histoire des Croisades, par M. Michaud, 4e édition. Paris, 1825-1829, 6 vol. in-8°.
Michaud, Biblioth. des crois.	Bibliothèque des Croisades, par M. Michaud (et pour les auteurs orientaux, par M. Reinaud). Paris, 1829, 4 vol. in-8°.
Franc. Michel.	M. Francisque Michel, éditeur dn Roman du comte de Poitiers. Paris, imprim. de Pinard, libr. de Silvestre, 1831, in-8°. — Du Roman de Mahomet, par Alex. Du Pont. Paris, ibid. 1831, in-8°. — Du Lai d'Ignaurès, par Renaut, etc., ibid. 1832, in-8°. — Du Lai d'Havelok le Danois, ibid. 1833, in-8° max. — Du Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, par Gibert de Montreuil; ibid. 1834, in-8°. — Du Roman d'Eustache le Moine. Paris, imprim. de Firmin Didot, libr. de Silvestre, 1834, in-8°.
Millot, Hist. des Troub.	Histoire littéraire des Troubadours, contenant leurs vies, des extraits de leurs pièces, etc., par Millot, d'après les manuscrits de Sainte-Palaye. Paris, 1774, 3 vol. in-12.
Miramors (H. de).	Hugonis de Miramors, Flores Juris canonici; — De mysterio numeri quatuor; — de Miseriis hominis. Mss.
Mir. (Aub.) Auct.	Auberti Miræi (Le Mire), Auctarium de scriptoribus ecclesiasticis. — Dans la Bibliotheca ecclesiastica de Fabricius.
Mir. (Aub.) Chron. cist.	Auberti Miræi, Chronicon cisterciense. Coloniæ, 1614, in-fol.
Mir. (Aub.) Dipl. Hist.	Auberti Miræi, Collectio operum diplomaticorum et historicorum, edita curâ Francisci Foppens. Lovanii, 1723-1748, 4 vol. in-fol.
Molanus, SS. Belg.	Indiculus sanctorum Belgii à Joanne Molano digestus. Antuerpiæ, 1583, in-8°. — Natales sanctorum Belgii, et eorum chronica recapitulatio. Lovanii, 1595, in-8°.
Molière.	Œuvres de Molière, avec des remarques par Bret; etc. Paris, 1786; 8 vol. — p. in-12. — 1804, 6 vol. in-8°.
Monastic. Angl.	Monasticon Anglicanum seu Pandectæ cænobiorum benedictinorum, cluniacensium, etc., à primordiis eorum usque ad dissolutionem, curâ Rogeri Dodsworth et Guillelmi Dugdale. Londini, 1655, 1661, 1673; 3 vol. in-fol., fig.
Montesquieu, Esp. des lois.	L'Esprit des Lois, par Montesquieu. Genève, 1755, 2 vol. in-4°. — Et dans les éditions de ses Œuvres. Paris, Plassan, 1796, 5 vol. in-4°; Paris, Didot, 1795, 12 vol. in-12, etc.
Montfaucon, Bibl. Biblioth.	Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova, studio Bernardi de Montfaucon benedictini. Parisiis, Briasson, 1739, 2 vol. in-fol.
Monthnot, Hist. de Lille.	Histoire de la ville de Lille depuis sa fondation jusqu'en 1434, par le Clerc de Monthnot. Paris, 1764, in-12.

Histoire des Mathématiques, par Montucla. Nouvelle édition donnée par Lalande. Paris, 1799-1802, 4 vol. in-4°. Montucla, H. des mathém.

Dictionnaire historique de Moréri, avec les suppléments de Goujet, édit. de Drouet. Paris, 1759, 10 vol. in-fol. Moréri, Dict.

Dan. Georg. Morhofii Polyhistor litterarius, philosophicus et practicus; cum accessionibus J. Frickii et J. Mulleri, edit. J. Alb. Fabricii. Lubecæ, 1732, vel 1747, 2 vol. in-4°. Morhof. Polyh.

Histoire de la Bretagne, par dom Morice et dom Taillandier, avec les preuves. Paris; 1742-1756, 5 vol. in-fol. Morice, Hist. de Bret.

J. Laur. Moshemii Institutionum Historiæ ecclesiasticæ libri 4. Helmæstadii, 1751 vel 1764, in-4°. — Traduction française, par Eidous. Yverdun; 1776, 6 vol. in-8°. Mosheim. Hist. eccl.

Vie, miracles et translation de Marie d'Oignies (par Bern. Mouchet). Louvain, Rivius, 1670, in-8°. Mouchet, Marie d'Oignies.

Rerum italicarum Scriptores à Ludovico Muratorio collecti. Mediolani, 1723-1751, 28 t., 29 vol. in-fol. Muratori Rer. ital scr.

NAUDÉ. Gabrielis Naudæi Bibliographia politica. Venetiis, 1633, in-12. Naudé, Bibliogr. Polit.

Nicolai Ambianensis liber dictus Aristides, codex manuscriptus Bibliothecæ regiæ 6566, in-4°. Nicolas d'Amiens.

Gesta Ludovici VIII, heroico carmine, auctore Nicolao de Braia, — dans le t. V du Recueil de Duchesne et dans le t. XVII de la grande Collection des Historiens de France. Nicolas de Braia.

Nicolai de Lyra Postilla perpetua in universa Biblia, libros 85 complectens. Romæ, 1471, 5 vol. in-fol. Parisiis, 1590, 6 vol. in-fol. Nicolas de Lyra.

Essais de morale et autres œuvres de Nicole. Paris, 1741 ou 1745, 24 vol. p. in-12. Nicole, Ess. de mor.

Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont fleuri du temps des comtes de Provence, par J. Nostradamus. Lyon, 1595, in-8°. — Traduction italienne : voyez *Crescimbeni*. Nostradamus, poetes prov.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et de quelques autres dépôts; publiés par l'Académie des Inscriptions. Paris, Imprimerie royale, 1787-1831, 12 vol. in-4°. Notice des mss.

OBSERVATIONES (Hallenses) selectæ ad rem litterariam spectantes, collectæ à Thomasio et à Franc. Buddæo. Halæ-Magdeb. Renger, 1700-1705, 12 vol. in-8°. min. Observat. Hallens.

Augustini Oldoini Athenæum romanum, in quo romanorum Pontificum, et pseudo-pontificum, necnon Cardinalium et pseudo-cardinalium scripta exponuntur. Perusiæ, apud Hæredes Sebastiani Zecchini, 1664, in-4°. Oldoin. Athen. rom.

Oliverii, scholastici coloniensis, Historia regum Terræ sanctæ; Historia Damiatæ, etc., in tomo 2° Corporis hist. medii ævi, curâ Eccardi. Oliverius scholast.

Ordene de Chevalerie, poëme attribué à Hues de Tabarie, publié par Barbazan, 1759, in-8°; et depuis dans le Recueil de Fabliaux de Méon. Ordène de chev.

Ordonnances des rois de France de la 3e race, recueillies par Laurières, de Bréquigny, M. de Pastoret. Paris, Imprimerie royale, 1728-1828, 18 vol. in-fol. Ordonn. des rois de Fr.

Les Chroniques et Annales de Flandre, de 620 à 1476, par d'Oudegherst. Oudegherst, Chr

Raymundi de Pennaforti, Summa in 4 libros divisa, cum apparatu Guillelmi Rhedonensis, etc. Ludguni, 1718, in-fol. **Raimund. de Pennaforti.**

Fragment d'un poëme en vers romans, publié avec des notes, par M. Raynouard. Paris, Firm. Didot, 1815, in-8°. **Raynouard, Fragment.**

Éléments de la grammaire de la langue romane avant l'an 1000, précédés de Recherches sur l'origine et la formation de cette langue, par M. Raynouard. Paris, Firm. Didot, 1816, in-8°. **Raynouard, Gram. rom.**

Observations philologiques et grammaticales sur le Roman du Rou, par M. Raynouard. Paris, Crapelet, 1829, in-8°. **Raynouard, Observ.**

Choix des Poésies originales des Troubadours, par M. Raynouard. Paris, Firm. Didot, 1816-1821, 6 vol. in-8°. **Raynouard, Troubad.**

Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'en 1719, par MM. Jourdan, de Crusy, Isambert, Taillandier. Paris, Belin le Prieur, etc. 1822-1831, 30 vol. in-8°. — Voyez *Ordonnances* et *Collections*. **Recueil des anc. lois fr.**

Bacco in Toscana, Ditirambo di Franc. Redi, con annotazioni. Firenze, Martini, 1685, in-4°. — Sonetti del medesimo. Firenze, 1702, in-fol. — Tutte le sue opere. Napoli, 1741, 1742, 6 vol. in-4°. **Redi, Bacco in Tosc.**

Extraits des Historiens orientaux des Croisades, par M. Reinaud. — Voyez *Michaud*. **Reinaud, Bibl des crois.**

Reineri Chronicon leodiense ab anno 1194 ad 1230, in Ampliss. collect. Edm. Martène, V. 1-67. **Reiner, Chron.**

Lai d'Ignaurès, par Renaut, publié par MM. Montmerqué et Francisque Michel. Paris, impr. de Pinard, libr. de Silvestre, 1832, in-8°. **Renaut, lai d'Ignaurès.**

Index librorum manuscriptorum Bibliothecæ augustanæ, studio Antonii Reyseri. 1675, in-4°. **Reyser, Biblioth. August.**

Histoire des Dominicains de Lille, par Richard. Liége, 1781, in-8°. **Richard, Hist. des Domin. de L.**

Gervasii Ricobaldi Ferrariensis Pomarium. Compilatio chronologica ab O. C. ad ann. 1312; præsertim à Carolo magno ad Ottonem IV; in Corpore historicorum med. ævi, studio Eccardi; et in tomo IX Script. rer. ital. **Ricobaldi, Chron.**

Gesta Philippi Augusti, Francorum regis, descripta à Rigordo. Dans le t. V du Recueil de Duchesne, et dans le t. XVIII de la gr. collection des Historiens de France. **Rigord, H. Phil.-Aug.**

Roberti Abolant Chronicon. Voyez *Chronicon altissiodorense*. **Rob. (Abolant).**

Roberti (Grosse-tête), Lincolniensis episcopi, versio latina Testamenti 12 Patriarcharum. In Codice Pseudepigrapho veteris testamenti Fabriciano. — Epistolæ et alia opuscula in Fasciculo rerum expetend. et fugiend. Edw. Brown. **Robert. Lincoln.**

Le Parnasse occitanien, ou choix de Poésies originales des Troubadours, tirées des manuscrits nationaux, par M. de Rochegude. Toulouse, 1819, 2 vol. in-8°. **Rochegude, Parn. occit.**

Romans de Garin le Loherain, de Gérard de Nevers ou de la Violette, de Havelok, d'Ignaurès, de la châtelaine de Vergy, etc. Voyez *Garin*, *Madden*, *Fr. Michel*, *P. Paris*, *Renaut*. — Dissertation de M. Monin sur le Roman de Roncevaux. Paris, Imprim. royale, 1832, in-8°. — Roman de Beuves de Hanstone et de la belle Josienne. Paris, Mich. Lenoir, 1502, in-4°. Paris, J. Bonfons, in-4°, goth. — Bibliothèque universelle des Romans, Paris, 1775-1789; 224 parties, 112 vol. in-12. **Romans.**

Glossaire de la langue romane, par M. de Roquefort. Paris, 1808, 2 vol. in-8°. **Roquefort, Gloss.**

Roquefort, Poés. franç. — État de la Poésie française au XIIe et au XIIIe siècle, par M. de Roquefort. Paris, 1815, in-8°.

Roussel, Hist. de Verdun. — Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par Roussel, revue et publiée par Lebeuf. Paris, 1745, in-4°.

Rubruquis, Voy. — Voyage de Rubruquis en Orient, au XIIIe siècle. Dans la Collection de Bergeron.

Ruffi, H. de Marseille. — Histoire de la ville de Marseille, par Ant. Ruffi, 2e édition, publiée et aug. par son fils. Marseille, 1696, in-fol.

Rymer. — Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis Acta publica, inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, etc., studio Thomæ Rymer. Hagæ-Com. 1741-1745; 10 vol. in-fol.

Sainct-Yon. — SAINCT-YON. Recueil des édits et ordonnances concernant les Eaux et Forêts, avec des observations, par Sainct-Yon. Paris, Abel Langelier, 1610, in-fol.

Salanhac, De ord. Prædic. — Stephani de Salanhac Tractatus de Ordine Fratrum Prædicatorum manuscriptus.

Sander, Biblioth. belg. — Bibliotheca Belgica manuscripta sive elenchus universalis codicum manuscriptorum in celebrioribus bibliothecis asservatorum, digestus ab Ant. Sandero. Insulis, 1641, in-4°.

Sandius in Voss. de Hist. lat. — Christophori Sandii Notæ et Animadversiones in Ger. J. Vossii libros 3 de Historicis latinis. Amstelodami, Waesberg, 1677, p. in-12.

Savil. Hist. Angl. — Anglicarum rerum scriptores post Bedam præcipui, editi ab Henr. Savilio. Lugduni, 1596, Francof. 1601 in-fol.

Saxii Onomast. — Christophori Saxii (Sachs) Onomasticon litterarium seu Nomenclator historico-criticus præstantissimorum omnis ætatis, populi,... scriptorum. Trajecti ad Rhenum, 1775-1803, 8 vol. in-8°.

Sbaralea, Supplem. Wadd. — Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum S. Francisci, à Waddingo descriptos; Opus J. Hyacinthi Sbaraleæ. Romæ, 1806, in-fol.

Scaligerana. — Scaligerana, Thuana, Perroniana, Pithæana, et Colomesiana; avec des notes. Amsterdam, 1740, 2 vol. in-12. — Scaligerana, édition de 1667, in-12.

Schaten. Ann. Paderborn. — Nicolai Schatenii, soc. Jesu, Annales Paderbornenses. Neuhusii, 1693, in-fol.

Schedel. Chronic. — Chronicarum liber, opus Hartmanni Schedel. Norimbergæ, Koburger, 1493, in-fol.

Schilter, de Feud. — De Paragio, Apanagio et Feudis juris Francici, auctore Joanne Schilter. Argentorati, 1701, in-4°.

A. Schott. Hisp. illustr. — Hispania illustrata seu rerum urbiumque Hispaniæ, Lusitaniæ, Æthiopiæ et Indiæ scriptores varii, operâ et studio doctorum virorum (Andreæ et Francisci Schott, J. Pistorii, etc.). Francofurti, 1603-1606-1608, 4 vol. in-fol.

Scriptores Collect. — Collections d'écrivains divers, principalement ecclésiastiques: voyez *Baluze*, *Bolland*, *Brown*, *Canisius*, *Desponts*, *D'Achery*, *Durand*, *Hommey*, *Hugo*, *Labbe*, *Mabillon*, *Marrier*, *Martène*, *Pez*, *Tissier*, ... d'Historiens de France: *Bongars*, *Bouquet*, *Duchesne*, *Guizot*, *Petitot*, *Pithou*...— d'Angleterre: *Cambden*, *Dodsworth*, *Fell*, *Gale*, *Hearne*, *Parker*, *Savil*, *Selden*, *Twysden*, *Wharton*... — d'Allemagne: *Eckhart*, *Freher*, *Goldast*, *Leibnitz*, *Ludewig*, *Meibomius*, *Pistorius*, *Schardius*, *Struvius*... — d'Italie: *Muratori*. — d'Espagne: *Schott*, etc.

Notices sur les Vies et les Ouvrages de divers écrivains : voyez *Alberti*, *Altamura*, *Antonio*, *Bale*, *Baillet*, *Bayle*, *Bellarmin*, *Biographie univ.*, *Borrichius*, *Cave*, *Cortes*, *Crowæus*, *Delandine*, *de la Rue*, *Denina*, *DeVisch*, *Dupin* (*Ellies*), *Du Verdier*, *Échard*, *Eggs*, *Éloy*, *Fabricius*, *Fontanini*, *Foppens*, *Fuller*, *Grancolas*, *Hamberger*, *Henri de Gand*, *Hist. Litt. de la France*, *La Croix du Maine*, *Leland*, *Le Paige*, *Liron*, *Mansi*, *Meusel*, *Michaud*, *Millot*, *Miræus*, *Moréri*, *Nostradamus*, *Oldoini*, *Oudin*, *Papillon*, *Paquot*, *Pits*, *Portal*, *Quensted*, *Quétif*, *Reinaud*, *Saudius*, *Saxius*, *Sbaralea*, *Sixte de Sienne*, *Tanner*, *Tiraboschi*, *Touron*, *Trithème*, *Valère André*, *Valleoleti*, *G. J. Vossius*, *Wadding*, *Wood*, etc.	ScriptoresNoticer.
Guillelmi Shirwood, Distinctiones theologicæ; Tractatus theologici, etc. Mss.	Shirwood.
Mémoire de M. Silvestre de Sacy sur la dynastie des Assassins, dans le t. IV des Mémoires de la classe d'Histoire et de Littérature de l'Institut.	Silvestre de Sacy, Mém.
Epitome Bibliothecæ Conradi Gesneri, per Simlerum, etc. Tiguri, 1585, in-fol.	Simler. Biblioth.
Supplément à l'Histoire de Beauvais, par Denis Simon. Beauvais, 1700, ou Paris, 1705, in-12.	Simon, Hist. de Beauvais.
Voyage de Simon de Saint-Quentin, en Orient, au XIII[e] siècle, dans le Recueil des Voyages de Bergeron.	Simon de Saint-Quentin, Voyage.
Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi. Paris, 1821-1835, 20 vol. in-8°. — Histoire des Républiques italiennes, par le même. Paris, 1809-1818, 16 vol. in-8°.	Sismondi, Hist. des Franç. Républ. ital.
Extraits d'anc. poésies franç., publiés par Sinner. Lausanne, 1759, in-8°.	Sinner Extr.
Sixti Senensis, Bibliotheca sancta. Neapoli, 1742, 2 vol. in-fol.	SixtiSen. Biblioth.
Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ, collecta ab Henrico Spelmanno, dein à Davide Wilkins. Voyez *Wilkins*.— Spicileg. Voyez *D'Achery*.	Spelman, Concil. Angl.
Annales ecclesiastici cardinalis Baronii in epitomen redacti et continuati ab Henrico Spondano. Parisiis, 1612 et 1637, 3 vol. in-fol.	H. Spond. Annal.
Fundamina et regulæ omnium ordinum monasticorum et militarium, quibus asceticæ religionis status, à Christo institutus, ad quartum usque seculum producitur, et omnes ordinum regulæ postmodum conscriptæ promulgantur, studio Prosperi Stellartii. Duaci, 1626, in-4°.	Stellart. Ord. mon.
Stephani tornacensis epistolæ, notis illustratæ à Claudio Du Molinet. Parisiis, 1729, in-8°.	Stephan. tornac.
Illustrium veterum scriptorum de rebus Germanicis, tomi tres, post Pistorium à Burch. Gotth. Struvio recensiti, et annotationibus illustrati. Batisbonæ, 1726, 3 vol. in-fol.	Struv. Scr. Germ.
Suidæ Lexicon græcum, cum latinâ interpretatione et cum notis Ludovici Kusteri. Cantabrigiæ, 1705, 3 vol. in-fol.	Suidæ Lexic.
Vitæ sanctorum à Laurentio Surio post Lipomanum conscriptæ. Coloniæ, 1770 et seqq., 6 vol. in-fol.	Surius, Vitæ SS.
TANNERI (Th.), episcopi asaphensis, Bibliotheca britannico-hibernica, sive de scriptoribus qui in Angliâ, Scotiâ, Hiberniâ usque ad seculi XVII initium floruerunt, commentarius alphabeticus, cum præfatione Davidis Wilkins. Londini, Bowyer, 1748, in-fol.	Tanner, de Script. Angl.
Considerazioni del Tassoni sopra il Petrarca. Modena, 1609, in-8°.	Tassoni.
Senonensium Archiepiscoporum vitæ actusque variis è locis collecti à Jacobo Tavello, senonensi jurisconsulto. Senonis, 1608, in-8°.	Tavel. archiep. Senon.

Terentianus Maurus. — Terentianus Maurus de litteris, syllabis, pedibus et metris, è recensione et cum notis Laurentii Santenii, et Jacobi van Lennep. Trajecti ad Rhenum, 1825, in-4°.

Terrasson, Hist. de la jurispr. — Histoire de la Jurisprudence romaine, par Ant. Terrasson. Paris, 1750, in-fol.

Theodoric. V. S. Dominici. — Vita sancti Dominici auctore Theoderico de Apoldia, in Actis SS. Bolland. Aug. t. I, col. 562 et seqq.

Theodori Pœnitent. — Theodori, cantuariensis episcopi, Pœnitentiale, curâ Jacobi Petit. Parisiis, 1677, in-4°.

Thomas Aquin. — Sancti Thomæ Aquinatis Opera omnia, 1570. 1571, 18 vol. in-fol. — Summa, recognita. Perusiæ, 1663, in-fol. Cum commentariis. Bassano, 1773, 10 vol. in-fol.

Thomas Cantimpr. — Vita B. Jordani. — Beatæ Lutgardæ monialis de Aquiria. — Beatæ Mariæ Ogniacensis. — Beatæ Christinæ dictæ mirabilis; auctore Thomâ Cantimpratensi; dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, février, t. II; juin, t. III et IV; juillet, t. V, etc. — Ejusdem Thomæ Cantimpr. Bonum universale de Apibus, editum curâ G. Colvenerii. Duaci, 1627, in-8°. — Miraculorum et exemplorum libri 2. Duaci, 1605, in-8°.

Thom. Cisterc. in Cant. — Thomæ Cisterciensis Commentarii in Cantica canticorum. Parisiis et Lugduni, 1521, in-fol.

Thom. Wald. Doctrin. — Thomæ (Netteri) Waldensis Doctrinale antiquitatum fidei catholicæ. Parisiis, 1522, in-fol. Venetiis, 1571, in-fol.

Thomasius de Plagio. — Jacobi Thomasii Dissertatio philosophica de Plagio litterario. Lipsiæ, 1629 vel 1692, in-4°. — Voyez *Observationes Hallenses.*

Tillemont, Hist. ecclés. — Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, par Le Nain de Tillemont. Paris, 1693, 16 vol. in-4.

Tiraboschi, Letter. ital. — Storia generale della letteratura italiana, del cavaliere abbate Girolamo Tiraboschi. Modena, 1787-1794, 16 vol. gr. in-4°.

Tissier, Biblioth. cisterc. — Bibliotheca patrum cisterciensium, operâ Bertrandi Tissier. Bono-Fonti, 1660, 8 tom. in-fol.

Tommasini, Biblioth. patav. — Jacobi Philippi Tommasini Bibliotheca patavina manuscripta. Patavii, 1639, in-4°. — Ejusdem Elogia virorum litteris illustrium. Patavii, 1630 et 1644, 2 vol. in-4°.

Tostat. — Alfonsi Tostati commentarii et opuscula. Venetiis, 1599, 13 vol. in-fol.

Touron. — Vie de S. Dominique de Gusman, fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs, par le P. Touron, dominicain. Paris, 1739, in-4°. — Vie de S. Thomas, par le même. Paris, 1737, in-4°. — Histoire des Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, par le même. Paris, 1743, 6 vol in-4°.

Tressan, Œuvres. — Œuvres choisies du comte de Tressan. Paris, 1787-1791. 12 vol. in-8°.

Tritheim. Script. eccles. — Joannis Trithemii liber de scriptoribus ecclesiasticis, dans la *Bibliotheca ecclesiastica* de Fabricius.

Trivet. Ann. — Nicolai Trivet Annales usque ad sua tempora (XIII s.), dans le t. VIII du Spicilége de D'Achery.

Twysden, Script. H. Angl. — Historiæ anglicanæ scriptores 10, ex variis manuscriptis nunc primùm in lucem editi, adjectis variis lectionibus, glossario, indiceque copioso; operâ Rogerii Twysden. Londini, 1652, 2 vol. in-fol.

Ughelli, Ital. s. — UGHELLI (Ferdinandi) Italia sacra. Romæ, 1644-1662, 9 vol. in-fol. — Secunda editio, studio Nicolai Coleti. Venetiis, 1717-1722, 9 t., 10 vol. in-fol. — Tertia, Florentiæ, 1765, 10 vol. in-fol.

Gravissimæ quæstionis de christianarum ecclesiarum successione et statu, historica explicatio, auctore Jac. Usserio (Usher). Londini, 1613, in-4°. **Usher, De succ. eccles.**

Ejusdem, Annales veteris et novi testamenti. Genevæ, 1622, in-fol. **Usher, Annal.**

Usuardi Martyrologium. Romæ, 1486, in-4°. Cum additionibus J. Molani. Lovanii, 1573, in-8°. — Editio Joannis Solerii. Antuerpiæ, 1714, in-fol. **Usuard. Martyrol.**

Vaissète. Histoire générale de la province de Languedoc, avec les pièces justificatives, par (dom Claude de Vic et) dom Vaissète. Paris, Vincent, 1730, 5 vol. in-fol. **Vaissète, Hist. de Lang.**

Valerii Andreæ Bibliotheca Belgica. Lovanii, 1623, in-8°; 1643, in-4°, et dans *Foppens*. **Valerii Andr. Biblioth. belg.**

Tabula doctorum ordinis Prædicatorum, à Ludovico Vallcoleti descripta. Mss. **Valleoleti, Tabula Prædic.**

L'Ercolano di Benedetto Varchi; dialogo nel quale si raggiona delle lingue, colla correzione fatta da Castelvetro e colla Varchina di Muzio. Padova, Comino, 1744, 2 vol. in-8°. — Lezzioni di M. Bened. Varchi sopra materie poetiche e filosofiche. Fiorenza, Giunti, 1590, in-4°. — Sonetti di B. Varchi. Fiorenza, Torrentino, 1555-1557, 2 vol. in-8°. **Varchi, l'Ercol. — Lezz.**

Histoire de France par Velly, Villaret et Garnier. Paris, 1770-1789, 16 vol. in-4°. — Paris, 1755, etc., 32 vol. in-12. **Velly, Hist. de France.**

Mélanges de Littérature et d'Histoire, par Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne, chartreux), édition augmentée (par Banier). Paris, 1725 ou 1740, 3 vol. in-12. **Vigneul-Marville.**

Histoire de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens, par Geoffroy de Ville-Hardouin, édition de Ducange; Imprimerie royale, 1657, in fol. — Et avec continuation, dans le t. XVIII du Recueil des Historiens de France. **Ville-Hardouin.**

Vincentii Bellovacensis Speculum Majus. Duaci, 1626, in-fol.—Autres éditions indiquées ci-dessous, p. 469, 470.— Ejusdem Vincentii opuscula septem, Basileæ, Amerbach, 1481, in-fol. **Vinc. Bellovac.**

Pauli Vindingii, de scriptis nonnullis adespotis, pseudepigraphis... ad Deckerum Epistola. Amstelodami, 1686, in-12. Cum libro Deckeri de argumento eodem. Voyez *Deckherr*. **Vinding. Script. adesp.**

La Violette ou Gérard de Nevers, roman composé par Gibert de Montreuil, publié par M. Francisque Michel. Paris, 1834, in-8°. **La Violette, roman.**

P. Virgilii Maronis opera (Bucolica, Georgica, Æneidos libri 12, etc.). Biponti, 1783, 2 vol. in-8°, etc. **Virgilius.**

Recueil de la vie, mort et invention de S. Jean-Baptiste, par Viseur. Amiens, 1618 ou 1649, in-8°. — Vitry. Voyez *Jacobus* de Vitriaco. — Volaterr. Voyez *Maffei* de Volterra. **Viseur, St.-J. Bapt.**

Essai sur les mœurs des Nations (ou Histoire générale), par Voltaire. Dans les éditions de ses Œuvres: t. XVI-XXI de l'édition de Kehl, 1785, 92 vol. in-12.— Avec des remarques de M. Daunou, dans les t. XIX-XXIV de l'édition de 1825-1832, in-8°. **Voltaire, Ess. sur les Mœurs.**

Gerardi Joannis Vossii de Historicis latinis libri 3. Lugduni-Batavorum, 1651, in-4°, et t. IV de la collection des œuvres de Vossius. Amsterdam, Blaeu, 6 vol. in-fol. **Vossius (Ger. J.), De Hist. lat.**

Voyage littéraire de deux bénédictins (Martène et Durand). Paris 1717, et 1724, 2 vol. in-4°. **Voyage littér.**

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE DIX-HUITIÈME VOLUME.

Notices succinctes sur divers auteurs.

Auteurs de Romans historiques, de Lais, etc.

Auteurs de Romans allégoriques, de Satires, de Poésies religieuses.

Auteurs de Chansons, Sirventes et autres opuscules.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Dans la Table des citations, on a omis les 8 articles suivants :

P. xi, Bandello. Le quatro parti de le Novelle del Bandello. Londra, Harding, 1740, 4 tom., 3 vol. p. in-4°.

P. xii, Boccace. Il Decamerone. Londra (Livorno), 1789, 1790, 4 vol. in-8°.

P. xv, Coutumier général, avec les notes de Chauvelin, de Brodeau, de Ricard et de l'éditeur Bourdot de Richebourg. Paris, Robustel, 1724, 8 tom 4 vol. in-fol.

Coutumier de Vermandois, avec les commentaires de J. Buridan, et les observations de L. d'Héricourt. Paris, 1728, 2 vol. in-fol.

P. xvi, De la Rue. Recherches sur la tapisserie de Bayeux, Caen, Poisson, 1824, gr. in-4°, fig.

P. xviii, Duchesne (Andr.). Historiæ Normanorum Scriptores antiqui. Parisiis, 1619, in-fol.

P. xxvi, Marguerite de Valois, reine de Navarre. Ses Nouvelles (Hollande), 1698, 2 vol. p. in-12.

P. xxvii, Massieu. Histoire de la poésie française. Paris, Prault, 1739, in-12.

Dans la Table des articles que ce volume contient,

P. xl, l. 26, *au lieu de* Pierre de Reims, *lisez* Enguerrand III, sire de Coucy.

Dans le corps du volume.

P. 31, *effacez le mot* cent *à la fin de la ligne* 38.
P. 36, l. 17, Beauvais, *lisez* Senlis.
P. 43, l. 22, ait, *lisez* n'ait.
P. 68, l. 29, du, *lisez* de ce.
P. 165, l. 34, exemplaire de la Bibliothèques, *lisez* exemplaires de la Bibliothèque.
P. 166, *à la note marginale*, Gaudes, *lisez* Gandav.
P. 192, l. 23, mensongère, *lisez* mensongères.
P. 260, l. 40, pasage, *lisez* passage.
P. 273, l. 25, epicopus, *lisez* episcopus.
P. 347, l. 42, quels, *lisez* quel.
P. 377, l. 32, Sahanac, *lisez* Salanhac.
P. 482, l. 36, ambiguïtés, *lisez* ambiguités.
P. 561, l. 12, aurels, *lisez* auzels.
P. 579, l. 12, ce qui prouve que, *lisez* ce qui le prouve, c'est que.
P. 583, l. 10, qu'eus, *lisez* que us.
P. 587, l. 27, ferai, *lisez* ferais.
P. 609, l. 29, celui, *lisez* celle.
P. 672, l. 19, Mirebaud, *lisez* Mirebeau.
P. 691, l. 42, prouva, *lisez* prouve.
P. 696, l. 41, Sympatnisaient, *lisez* sympathisaient.
P. 698, l. 1, *Trovato riprovenzali*, lisez *Trovatori provenzali*.
l. 6, *Inghitelterra*, lisez *Inghilterra*.
P. 853, 2e col., l. 31, commissaises, *lisez* commissaires.
P. 862, 1re col., l. 48, 816 821, *lisez* 816-811.

On a imprimé en diverses pages, Wharton, Warthon, Warton, il faut lire partout Wharton (auteur de l'Anglia sacra).

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

ÉTIENNE DE NEMOURS,

ÉVÊQUE DE NOYON.

MORT EN 1222.

Gauthier de Ville-Béon, chambellan de France, plus illustre par ses actions que par sa naissance, dit la chronique d'Albéric, eut de sa femme, Aveline de Nemours, sept fils, dont quatre, entrés dans la cléricature, devinrent évêques, et trois suivirent la carrière des armes. Ces quatre prélats furent Étienne, évêque de Noyon; Pierre, évêque de Paris; Guillaume, évêque de Meaux; et Philippe, évêque de Châlons. La même chronique, à l'an 1204, en parlant de

Rec. des Hist. de Fr., t. XVIII, p. 769.

Ibid., p. 796.

XIII SIÈCLE.

la mort de leur père, qui arriva en cette année, dit encore que le plus jeune de ces sept fils, Philippe, avait pris le parti des armes; mais à l'an 1228, elle le désigne, de manière à ne laisser aucun doute, comme ayant été nommé à l'évêché de Châlons, et elle est en cela d'accord avec les historiens des évêques de cette ville.

Gall. chr., t. VII, p. 886.

Étienne, qui fait le sujet de cet article, est nommé avant ses frères dans Rigord et dans Albéric, ce qui prouverait qu'il fut leur aîné. A l'appui de cet indice, on peut remarquer que le premier acte de l'épiscopat d'Étienne est de l'an 1188, tandis que le premier de celui de Pierre est de l'an 1208; enfin que l'épiscopat de Guillaume est de l'an 1214, et que celui de Philippe n'est que de l'an 1228.

Ad ann. 1204 et 1228.

Gall. chr., t. IX, p. 1005; t. VII, p. 87; t. VIII, p. 1622; t. IX, p. 886.

Le premier acte de la vie publique d'Étienne fut d'assister comme témoin, et antérieurement à son épiscopat, au sacre de Henri de Sully, archevêque de Bourges, qui eut lieu vers l'an 1183. Étienne en fait mention dans la lettre de recommandation qu'il écrivit au pape Honorius III en faveur de cet archevêque, pour défendre ses droits de primatie contre l'archevêque de Bordeaux.

Levass., Ann. de l'église cathédrale de Noyon, p. 913.

Fait évêque de Noyon en 1188, il fonda dans cette ville une chapellenie à l'hospice des lépreux; après quoi, d'année en année, son épiscopat fut marqué par divers actes de politique ou d'administration publique dont on a cru ne devoir relever ici que les principaux.

Gall. christ, t. IX, p. 1005.

En 1193, il fut chargé par Philippe-Auguste d'aller négocier auprès du roi de Danemark, Canut II, le mariage d'Ingerburge, fille de ce roi, avec celui de France. Néanmoins il fut au nombre des évêques qui déclarèrent légitimes les fils d'Agnès de Méranie. Il n'a laissé d'ailleurs de lui aucun souvenir purement littéraire; mais il en a laissé plusieurs de sa bonne administration. Attentif à faciliter les transactions commerciales dans le ressort de sa ville épiscopale, après y avoir permis le libre cours de la monnaie *parisis,* pour obvier aux inconvénients qui pouvaient résulter de cette liberté même, il rendit en 1197 un édit par lequel il ordonna que tout paiement serait effectué en monnaie évaluée d'après le tarif public, qu'il régla sur la valeur exacte du sou parisis: *computatis duodecim parisiensibus pro decem et octo nigris.....* Ainsi le porte littéralement cet édit, qui fait par là connaître la proportion qui existait à cette époque entre la valeur de la monnaie *parisis* et celle de l'évêché de Noyon, qui était en billon, *nigris*.

Ibid.

Ducange, in Gloss. ad verb. *Moneta nigra.*

L'évêque Étienne a montré qu'il savait allier à l'esprit d'administration celui des institutions municipales, lorsqu'en 1200, il fit bâtir dans son diocèse le château de Carlepont, qui est devenu de notre temps un bourg de 227 feux. Il en rédigea lui-même les statuts municipaux, qui furent confirmés par Philippe-Auguste en 1222, dans l'année même de la mort de cet évêque, et peut-être afin d'honorer sa mémoire. Zélé pour la discipline ecclésiastique, il ordonna que chaque chanoine accomplirait son stage durant l'année qui suivrait sa prise de possession; mais ce règlement fut aboli quinze ans après par l'évêque Foucauld, sans doute comme trop assujettissant pour un temps de croisade. L'Hôtel-Dieu de Noyon ayant été presque entièrement rebâti par son prédécesseur Renaud, l'évêque Étienne rédigea en 1218 le règlement de cette maison en 50 articles, qui furent adoptés mot à mot par Geoffroi, évêque d'Amiens, l'an 1233, et pour l'Hôtel-Dieu de Beauvais en 1246, par Otton, évêque de *Tusculum* et légat en France. Le préambule de ce règlement, et la transcription du règlement même, tel qu'il a été adopté dans les deux diocèses, nous ont conservé des exemples du style latin d'Étienne; et la lettre qui lui a été adressée à ce sujet par le pape Honorius III, contient des éloges bien mérités de la sagesse du règlement approuvé pour diriger cet Hôtel-Dieu.

Expilly, Dict. géog. de la France.

Gall. chr., t. IX, p. 1014

Ibid., p. 1006

Spicileg. d'Achery, t. XII, p. 55; t. XIII, p. 335.

Il est une particularité de la vie de cet évêque que les historiens de son évêché n'ont pas fait remarquer, et que l'on trouve dans les lettres de Gervais; c'est qu'Étienne de Nemours fut, pendant son épiscopat, en lutte presque continuelle avec les religieux prémontrés qui se trouvaient dans son diocèse. En effet il est dit dans ces lettres, que l'évêque de Noyon voulant obliger ces religieux à le défrayer dans ses voyages, et à lui payer un tribut annuel, faisait saisir leurs récoltes, leurs bêtes de somme et leur bétail. La conduite de l'évêque envers les prémontrés était imitée par les doyens des églises: celui de Ham avait fait saisir jusqu'à la farine nécessaire à la subsistance d'un monastère de ces religieux, situé dans son voisinage. Les plaintes de Gervais adressées au pape avaient été souvent sans effet; mais elles devenaient plus fréquentes et plus vives, et enfin Honorius III contraignit Étienne à rendre compte de sa conduite devant les notables du chapitre de Reims, désignés pour mettre fin à ces démêlés. En cette circonstance, Étienne, pressé de compa-

Hugo, Sacr. ant. monum., t. I, p. 8, etc.

Ibid., t. I, p. 43, 44, etc

XIII SIÈCLE.

raître devant ce tribunal, évita cette espèce d'humiliation, en reconnaissant les droits et priviléges des prémontrés; c'est ce qui fait le sujet d'une lettre qu'il adressa à l'abbé général de cet ordre. Il la commence en ces termes: *Non ignorat discretio vestra, quòd divites et potentes sæculi aut seducti consilio alieno, aut errore decepti, à viâ plerumque deviant æquitatis, et multa faciunt, quæ postmodum pœnitet eos fecisse, quandò reversi sunt ad cor et ad notitiam veritatis.* Il dit ensuite qu'on lui avait suggéré que les prémontrés devaient et avaient payé un tribut annuel à ses prédécesseurs, et que lui-même, croyant ce droit bien fondé, reconnaissait avoir causé, pour le défendre, quelques dommages à ces religieux, lesquels auraient été bien plus grands, si la crainte du scandale ne l'avait pas retenu; mais que la volonté du souverain pontife se faisant connaître d'une manière expresse, il est résolu à se désister des droits qu'il croyait avoir, et à payer les dommages qu'il leur avait causés; enfin il leur demande pour cela de fixer le temps et le lieu où ils pourront ensemble traiter de ces arrangements.

Hugo, Sacr. ant. mon., t. I, p. 46.

La mort d'Étienne est fixée à l'an 1222, d'abord parce que c'est en cette année que lui fut adressée la bulle du pape Honorius III, pour décider le différend qui s'était élevé entre l'église de Noyon et le chapitre de St.-Quentin, ensuite parce que Gérard de Bazoche, son sucesseur, reçut le serment du chapitre collégial en cette même année, au mois de juillet. P. R.

Gall. chr., t. IX, p. 1006.

EUSTACHE DE LENS,

MORT apr. 1226.

ABBÉ DE L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

CET Eustache prit son surnom de *De Lens* (en latin *Lensius*), de la petite ville où il était né, et qui se trouve dans l'Artois. Son nom de famille est inconnu, ainsi que la date précise de sa naissance; mais il florissait dans les vingt premières années du XIII[e] siècle.

Le Long, Bibl. sac., t. II, p. 825.

Nous ne savons sur quelle autorité l'auteur de la *Bibliothèque sacrée*, en citant une partie de ses ouvrages, l'appelle

Mathieu de Lens, et le fait naître en Flandre. Son surnom aura pu occasioner l'erreur du P. Lelong sur sa véritable patrie : en effet, il existe une autre ville de *Lens* à quelques lieues de Mons, que l'on peut regarder comme flamande.

Il débuta par être religieux et ensuite chanoine dans l'abbaye de Vicoigne, au diocèse d'Arras. Quelques auteurs le font aussi chanoine de Valenciennes, et de plus docteur en théologie et professeur dans l'école de Paris : *Theologiæ doctor et professor apud Parisios*. Mais si véritablement il a eu le titre de professeur à Paris, nous ne croyons pas qu'il en ait jamais exercé les fonctions dans cette ville. On ne trouve point son nom cité parmi les célèbres professeurs de ce temps. D'ailleurs il paraît qu'il s'est peu éloigné, dans toute sa vie, du lieu de sa naissance.

Le Paige, Biblioth. præmonstratensis ordinis, col. 305.

Gallia christiana nova, t. III, p. 463, n° XII.

En effet, de son monastère de Vicoigne, *ubi meritis et doctrinâ inclitus micabat*, il fut appelé en qualité d'abbé dans celui de Val-Chrétien, au diocèse de Soissons. Il régit si bien, *adeo feliciter*, cette abbaye, qu'on voulut l'avoir pour abbé à Val-Sery, monastère voisin. Il paraît qu'il conserva à la fois le gouvernement de ces deux abbayes, mais qu'il se démit de celle de Val-Sery en 1220. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était encore abbé de Val-Chrétien en 1226, puisque cette année-là, il confirma, en qualité d'abbé, une donation faite à l'abbaye d'Igny.

Hugo, Annal. præmonstrat., t. II, col. 1011, n° VII.

Gallia christ. nova, col. 500, n° VIII.

Ce fut sans doute à cette même époque qu'Eustache de Lens se démit encore de cette seconde abbaye pour se retirer à Vicoigne, dans le premier monastère qu'il avait habité et que gouvernait alors *Walterus Quercetanus* (Gauthier Duquesnoy). Il y vécut quelques années; mais il avait déja atteint une extrême vieillesse. Il travaillait cependant à un ouvrage sur la Trinité, lorsque la mort le surprit. C'est sur son pupitre même qu'il expira, « afin d'aller voir de ses « propres yeux, suivant l'expression d'un auteur du temps, « la Trinité qu'il n'avait encore vue que comme dans un « miroir et en des énigmes. » *Ipse vero magister multo confectus jam senio, tractatum de Trinitate cogitans, super pulpitum suum visurus Trinitatem oculo ad oculum, quam viderat per speculum et in ænigmate, ibidem expiravit.*

Hugo, Sac. antiq., t. II, p. 212.

Nous ne connaissons aucune autre particularité de la vie d'Eustache de Lens. On voit seulement qu'il fut ami de Jacques *de Laude Virginis*, autre docteur en théologie et chanoine prémontré du mont St.-Martin. Il entretint avec lui

Id. Ibid.

XIII SIÈCLE.

une longue correspondance dont on ignore l'objet, mais dont parle le dernier continuateur des chroniques de l'abbaye de Vicoigne.

Voici les ouvrages qu'on lui attribue :

1° (et c'est son principal ouvrage) Une cosmographie d'après les livres de Moïse, *Cosmographia Moysis.*

2° *Seminarium Verbi Dei*, en un très-gros volume, et que l'on pourrait appeler un lexique de la Bible. — *Seminarium Verbi Dei, quod ingenti volumine comprehensum, atque alphabetico ordine digestum, rectè* Lexicon biblicum *appellaveris.*

Le Paige, Biblioth. Præmonstrat., col. 305.

3° *In Hymnos ab ordine præmonstratensi receptos.*

4° *In Regulam S. Augustini ad Gervasium, præmonstratensium primatem.*

5° *De Metris, lib. I.*

6° *De Significationibus nominum et Qualitatibus rerum, ex D. Gregorio.*

7° Le Traité *sur la Trinité*, que la mort l'empêcha de terminer.

Devons-nous regarder comme un éloge ce que dit Hugo de son style : Fulvo *sermone conscripsit.*?

Tous les écrits d'Eustache de Lens étaient conservés dans l'abbaye de Vicoigne, avant nos troubles civils. Ont-ils échappé à la destruction de cette abbaye? C'est ce que nous ignorons. La Bibliothèque royale n'en possède aucun.

A. D.

CONRAD DE ZARENGEN,

MORT en 1227.

RELIGIEUX CISTERCIEN, CARDINAL-ÉVÊQUE DE PORTO.

L'auteur de l'article de Barthélemy, évêque albigeois, dans le précédent volume de notre histoire littéraire, rapporte une lettre écrite relativement à ce faux évêque, par le

Hist. litt. de la France, t. XVII, p. 285.

légat du pape Conrad de Zarengen, fils d'Éginon d'Urach, comte de Sègne ou de Cérenges, et neveu de Berthold, duc de Zarengen ou de Thuringe. Ce Conrad fut d'abord chanoine de l'église de St.-Lambert à Leyde; et le moine Ægidius, dans l'histoire des évêques de cette ville, donne à entendre qu'il fut élevé près de cette église dès sa plus tendre enfance, *qui penè à cunabulis beati Lamberti educatus erat stipendiis.* Devenu par la suite doyen du chapitre de cette église, ce fut pendant qu'il occupait cette dignité, qu'il prit la résolution d'embrasser la vie monastique, et que, pour remplir ce vœu, il se retira dans la célèbre abbaye de Villiers en Belgique. Césaire d'Heisterbach raconte comment, durant son noviciat, un de ses frères lui avait annoncé sa grandeur future; et il ajoute que l'évêché de Leyde étant venu à vaquer, on parla de l'élever à ce siége, quoiqu'il ne fût encore que novice, étant déja assez avancé en âge. Cette élection capitulaire qui, selon la chronique d'Albéric, eut lieu en l'an 1200, ne fut pas favorable à Conrad, à raison du petit nombre de suffrages qui se réunirent en sa faveur; mais il devint successivement prieur et abbé du monastère de Villiers, et fut élu en 1209 à cette dernière dignité, qu'il remplit jusqu'en 1214. L'historien de cette abbaye parle avec éloge de la noblesse de son origine, plus encore de ses vertus et des regrets unanimes qu'excita son départ, quand, en cette même année, il quitta Villiers, pour aller à Clairvaux, dont il fut abbé jusqu'en 1217, année de son élévation au gouvernement général de son ordre, en qualité d'abbé de Cîteaux.

Martèn. Thes. anecd., t. III, p. 1274.
Rec. des Hist. de Fr., t. XVIII, p. 636, 664.
De Visch. Bibl. cist., p. 75.
Cæs. Heist. lib. III, c. 23.
Alb. chron. ad ann. 1200.
Mart. Anecd. loc. cit.
Gall. chr., t. IV, p. 804.

L'année même de cette promotion, il se trouva en rapport avec le comte Simon de Montfort pour un échange de maison à Carcassonne, et, l'année suivante, il obtint du pape Honorius III, pour tout l'ordre de Cîteaux, l'exemption de payer aux évêques et aux seigneurs les dîmes pour les terres que les Cisterciens avaient défrichées avant l'époque du concile de Latran, et celles qu'ils avaient entrepris de défricher depuis. Le même pape, en cette circonstance, lui adressa plusieurs actes pour protéger son ordre contre les attaques de ses rivaux et de ses envieux. L'annaliste de Cîteaux remarque ici que c'est depuis cet abbé, et à dater de cette même année que les Cisterciens, en commençant le chant du *Salve, Regina,* se prosternent et restent dans cette posture jusqu'aux mots *mater misericordiæ;* enfin que c'est le même abbé qui ordonna, que pour conserver l'humilité et

Gall. chr. ibid., p. 991.
Annal. cistercienses, ad ann 1218.

XIII SIÈCLE.

la modestie, même dans la célébration du culte divin, personne, quelque rang qu'il eût dans l'ordre, n'aurait de tapis sous les pieds pendant qu'il dirait la messe.

Annal. cister., loc. cit.

Les mérites de Conrad et son habileté dans l'administration de son ordre s'étant manifestés de plus en plus, disent les annales, l'Église romaine voulut s'attacher plus particulièrement celui que sa propre famille avait élevé sucessivement du rang le plus humble jusqu'à la plus haute dignité qu'elle pût conférer. En effet, Conrad étant allé à Rome en 1219, avec quelques autres abbés pour les affaires de son ordre, le pape Honorius III le créa cardinal évêque de Porto.

Alb. chron. ad an. 1219, 1220.

L'année suivante, ayant été envoyé en qualité de légat vers les Albigeois, il se trouvait sur le théâtre des désordres causés par ces sectaires, quand mourut Raimond, comte de Toulouse. La mort de leur plus puissant défenseur non seulement ne mit pas fin aux fureurs des Albigeois, mais elle semble, au contraire, les avoir excités à commettre les désordres les plus révoltants. Le légat Conrad, écrivant à ses anciens frères de Cîteaux, leur en parle en ces termes : *Quidam ex potentibus Tolosanæ civitatis, quidam tam horrendum in odium Christi, et ad confusionem nostræ fidei egit, ut etiam ipsos Christi inimicos movere meritò debeat. Juxtà altare majoris ecclesiæ ventrem suum purgavit, et pallá altaris ipsas immunditias detersit. Cæteri verò furori furorem adjicientes, scortum super sacrum altare posuerunt in aspectu crucifixi, eò ibi adeuntes. Posteà ipsam sacram imaginem detrahentes, bracchia ei præsciderunt, multò militibus Herodis deteriores, qui mortuo, ne ejus crura frangerent, pepercerunt.*

Ann. cist., t. IV, p. 211.

Conrad s'étant mis à la tête des défenseurs de la foi, et ayant à lutter contre les efforts du jeune Raimond, fils de celui qui venait de mourir, tint un concile à Toulouse, afin de trouver un remède aux maux qui avaient motivé sa légation. Mais le mal allant en croissant, il ne se contenta pas de l'assemblée des évêques de la province de Toulouse, il convoqua tous les prélats français, afin de chercher avec eux des moyens d'empêcher que les erreurs ne se répandissent généralement. C'est dans cette circonstance qu'il écrivit la circulaire adressée aux évêques de France, qui se trouve dans Mathieu Paris et dans les lettres de Gervais, abbé de Prémontré, avec l'inscription de l'archevêque de Rouen,

Matt. Paris, p. 219

laquelle ayant été rapportée dans cette histoire, ainsi que nous l'avons dit en commençant cet article, nous croyons pouvoir nous dispenser de la transcrire ici, où cependant elle serait à sa place naturelle; mais il suffit d'y recourir.

Le concile devait se tenir à Sens; mais Philippe-Auguste ayant voulu y assister, afin de donner plus de poids aux délibérations des prélats, Paris fut désigné pour le lieu de la réunion. Cependant ce roi, qui était, en ce moment, malade et éloigné de la ville, fut prévenu par la mort. Guillaume le Breton, dans son poëme de la Philippide, en parlant de ce concile et du désir que le roi avait d'y assister, dit que les médecins s'étant opposés à ce qu'il voyageât, il n'avait pas adhéré à leur avis, et que le mal empirant, il mourut le 14 de juillet avant d'arriver à Paris.

Guill. Brito., Philippidos, lib. ultimo.

Conrad, en sa qualité de cardinal-légat, fut choisi pour présider et officier à la pompe funèbre. Guillaume le Breton le désigne dans ses vers par cette qualité, et tout en se trompant sur son nom, c'est ainsi qu'il en parle:

Ann. cisterc., t. IV, p. 244.

> Ampliat exequias, multoque insignit honore
> Bertrandus, summi qui pontificis vice fungens,
> Se prænestinam decorabat præsule plebem:
> Basilicâ regione satus, vir nobilis ortu,
> Religione sacer, habitu cistercius.......

La qualification d'évêque de Préneste ou de Porto, et celle de cistercien, n'appartenaient qu'à Conrad, au temps dont il s'agit. L'historien Rigord ajoute une particularité à ces circonstances: il dit (et nous l'avons rapporté à l'article de *Philippe-Auguste*) que la messe funèbre fut célébrée en même temps à deux autels dans l'église de St.-Denis, à l'un par l'évêque-légat, à l'autre par l'archevêque de Reims, qui chantaient ensemble, *unâ voce ad duo altaria propinqua*.

Rigordus, in vitâ Philippi.

Pendant que les prélats assemblés à Paris pour les affaires albigeoises s'occupaient des funérailles de Philippe-Auguste, ils apprirent la mort de celui que les Albigeois avaient choisi pour leur pape. Avec lui avait, il est vrai, disparu le principal motif de la convocation du concile; cependant, comme un peuple nombreux s'était trouvé entraîné dans ses erreurs, le légat fit quelques règlements pour réparer les maux qu'elles avaient causés.

Ann. cist., loc. cit.

Le cardinal Conrad était à Paris quand les frères prêcheurs venaient d'y établir leur première maison; et dans le

doute où il se trouvait sur l'utilité de cet ordre nouveau, et sur le but que l'on avait eu en l'instituant, il se rendit à leur couvent, comme pour les visiter : là, après avoir demandé à Dieu de l'éclairer et de lui faire connaître à quoi était destinée cette nouvelle société, à l'ouverture d'un livre qui lui tomba par hasard sous la main, ses yeux s'étant arrêtés sur les mots, *laudare scilicet, benedicere et prædicare,* il regarda ces paroles comme une réponse faite à ses doutes, il en remercia Dieu, et il dit aux nouveaux religieux : « Bien que je sois sous la règle d'une profession « différente de la vôtre, je serai cependant votre frère tant « que je vivrai, et nulle adversité ne pourra me séparer de « vous. » Thomas de Cantimpré rapporte ce fait comme étant arrivé à Paris, et Théodoric *de Apoldiâ*, dans sa vie de saint Dominique, le cite avec plus de détails comme s'étant passé à Bologne, parce que peut-être il s'y est renouvelé.

Th. Cant., p. 35.

Theod. vita S. Domin., cap. 7.

Vers ce même temps, au mois de décembre 1224, Conrad termina un différend qui s'était élevé entre l'abbé de l'ordre de Prémontré et quelques abbés de rang inférieur dans cet ordre, dont les maisons étaient en Saxe. Le légat, en vertu de sa primauté, obligea les abbés saxons à se rendre chaque année au chapitre général qui se tenait au monastère abbatial. La pièce qu'il écrivit en cette circonstance est datée de Metz, et elle est intitulée : *Diploma Conradi, Portuensis episcopi, sanctæ sedis legati, amicabilem compositionem inter abbatem præmonstratensem, ejusque ordinem et præpositos Saxoniæ sancientis.*

Hugo, Annales præmonstrat., t. I, ad probationes, p. xxIII

Au commencement de l'an 1225, Conrad reçut un successeur dans sa légation de France, et il fut envoyé en Allemagne pour y travailler à réformer les mœurs des clercs, et à exciter les princes de ce pays à s'armer pour la croisade de la Terre-Sainte. Après avoir prêché la croisade, soit par lui-même, soit par les religieux de son ordre, afin de remplir une de ses obligations, il assembla à Mayence en concile les évêques de sa légation pour s'acquitter de l'autre. Les constitutions qu'il a faites en ce concile se trouvent dans les recueils de Surius, de Vinius, de Labbe, dans Manrique, et n'excèdent guère quatre pages in-folio. L'incontinence du clergé fut le premier objet qui occupa son zèle, et contre lequel il porta les peines les plus sévères. Le mépris des censures ecclésiastiques fut reconnu provenir de ce qu'elles étaient trop fréquentes et trop sévères; mais néanmoins les

Labbe, Concil., t. II, p. 294.
Ann. cist., t. IV, p. 284.

pasteurs des églises furent réprimandés comme négligeant leur ministère, et le faisant remplir par des mercenaires; enfin les cloîtres furent soumis à une clôture plus stricte.

Pendant que les prélats assemblés en synode s'occupaient des affaires de l'Église, des religieux cisterciens apportèrent au milieu d'eux le cadavre d'Engelbert, archevêque de Cologne, qui venait d'être assassiné sur un grand chemin, comme il allait faire la dédicace d'une église. On accusait de ce meurtre trois frères, proches parents du prélat, et surtout l'un deux, Frédéric, comte d'Issembourg. Ce dernier avait été nommé par l'archevêque de Cologne, avocat ou défenseur d'un monastère de femmes appelé Essen: au lieu de le défendre et de le protéger, il en avait dilapidé les biens, et accablé les religieuses de vexations. Celles-ci firent parvenir leurs plaintes au prélat, qui n'eut pas le crédit d'obtenir de son parent une administration moins injuste; elles eurent alors recours à l'empereur d'Allemagne et au pape, qui à leur tour pressèrent Engelbert de protéger ces religieuses contre l'injustice de Frédéric. Les réprimandes que le prélat fit alors à son parent, quoique modérées, lui coûtèrent la vie, car celui-ci aposta des hommes qui l'assassinèrent.

Ann. cist. t. IV, p. 278.

Gall. chr., t. III, p. 777.

Ducange, Glossarium, verbo *Advocatus*.

Conrad ayant prêché la croisade en Allemagne, et tenu un concile à Mayence, revint à Cologne, pour y présider aux funérailles de l'archevêque Engelbert. Bientôt après, au rapport de Thomas de Cantimpré, il convoqua un synode provincial à Cologne, dont il ne subsiste aucun acte, et qui pourrait bien avoir été confondu avec celui qu'il venait de tenir à Mayence. Les frères prêcheurs nouvellement institués, qui se multipliaient et s'étendaient avec beaucoup de rapidité, étant arrivés à Cologne, y excitèrent les plaintes et les murmures du clergé séculier; Conrad, dit le même historien, fit en cette occasion une réponse mémorable à un prêtre de cette ville. Ce prêtre, qui était à la tête d'une paroisse, venait se plaindre à lui dans les termes suivants : « Voilà les frères « de l'ordre des prêcheurs qui se sont établis à Cologne à « notre préjudice; ils viennent moissonner dans le champ « d'autrui, et, en écoutant les confessions, ils s'insinuent « dans la faveur de nos paroissiens. A quoi le légat répliqua : « Quel est donc le nombre de ceux qui composent votre « paroisse? — Il est de neuf mille, dit le plaignant. — Et le « légat, se signant de la croix, reprit avec sévérité : Quel « homme êtes-vous donc, malheureux, pour suffire aux

Thom. Cant., loc. cit.

Labbe, Conc., t. II, p. 300.

Thom. Cant., lib. I, c. 9.

XIII SIÈCLE.

« soins que demande tant de monde? *Nescis, hominum perditissime, quia in illo debes tremendo judicio antè tribunal Christi de his omnibus respondere?* Et lorsqu'il vous arrive des vicaires qui vous soulagent d'une partie du fardeau sous lequel vos épaules plient, vous vous plaignez! C'est pourquoi, puisque, par cette plainte, vous vous êtes montré indigne de conduire les autres, je vous prive dès ce moment de votre charge pastorale. » Dans cette sentence, Conrad se montrait conséquent à ce qu'il avait dit quelque temps auparavant dans le couvent des frères prêcheurs à Paris. Mais afin de faire de cette sentence une règle générale pour les pays de l'Allemagne où s'étendait sa légation, il publia que, de l'autorité du saint-siége, les religieux prêcheurs pourraient se livrer partout à la prédication et à l'administration du sacrement de pénitence; mais que le pasteur devant connaître le visage de son troupeau, ils refuseraient leur ministère à ceux qui tenteraient de se soustraire à l'autorité pastorale.

Vers ce même temps, Conrad obtint de son père Rodolphe, comte d'Urach, un fonds de terre près de Constance pour y établir un nouveau monastère de Cisterciens; il en jeta les fondements, et la mort l'ayant empêché de l'achever, l'homme qui prit ce soin fut ce même Rodolphe qui, dans la suite, se retira du monde et se fit religieux.

Cependant la mort d'Engelbert n'avait pas encore été vengée, et ceux qui avaient commis ce crime avaient été renvoyes devant un synode qui devait se tenir à Leyde. Conrad s'y rendit vers les fêtes de la Pentecôte de l'an 1226 Frédéric avait pris la fuite; mais ses deux frères Théodoric, évêque de Monestiers, et Engelbert, évêque nommé d'Osnabruck, furent mandés devant ce tribunal ecclésiastique. Ils y comparurent, et, comme les accusations portées contre eux étaient telles qu'ils ne pouvaient pas s'en laver, Conrad ne voulant ni les absoudre ni les condamner, les envoya au pape, auquel il adressa une lettre où, entre autres choses, il disait: *Examini vestro dirigimus hos duos episcopos, graviter de domini Engelberti nece infamatos.* A ce tribunal suprême ils furent dégradés de leur dignité, et leurs évêchés donnés à d'autres. Mais, à Cologne, des gens armés se saisirent des satellites que les trois frères avaient apostés pour consommer le crime, et les firent périr dans les tourments Frédéric lui-même qui, après avoir été long-temps en fuite, était rentré

Cæs. Heist., lib. II, c. 17. Ann. cist., t. IV, p. 307.

secrètement à Leyde, y fut découvert et condamné au dernier supplice par la justice séculière.

Conrad ayant mis fin au synode de Leyde, dont aucun acte ne fut publié, reprit le chemin de Rome. On apprend, par la relation de son voyage, que de son temps la ville de Porto, autrefois si florissante, était abandonnée et ensevelie sous ses ruines; car, à son passage, pour sauver de l'oubli dans lequel on avait laissé les tombeaux des martyrs Eutrope, Sosime et Bonose, il les fit ouvrir, et fit transporter à Clairvaux les reliques de ces saints.

Ann. cist., t. IV, 327.

Fascic. SS. Cist., lib. II, dist. 41.

Conrad était à peine arrivé à Rome, que le pape Honorius III mourut. Les cardinaux s'étant réunis pour lui donner un successeur, convinrent, afin que l'élection ne traînât pas en longueur, de désigner trois d'entre eux, les plus recommandables par leur vertu, leur savoir et leur illustration, et de s'en rapporter à leur choix. Conrad fut un de ces trois commissaires, et aussitôt ses deux collègues s'accordèrent pour le proposer au sacré collége. Voici en quels termes il s'opposa à leur désir : *Absit ut dicatur quod ego me ipsum elegerim in papam!* Par ses conseils, les suffrages se réunirent sur le cardinal Hugolin qui fut Grégoire IX. Telle est la dernière action mémorable de Conrad; il ne survécut que six mois à l'election de Grégoire, et il mourut le 29 septembre de l'an 1227, comblé de la vénération que ses contemporains rendaient à ses vertus, à ses travaux et à sa sagesse. Dans ses derniers moments, il regrettait de n'être pas resté dans l'humilité de son premier état, et on a recueilli de lui ces dernières paroles : *Utinam usque in hanc horam in Villario sub disciplina vixissem regulari, et cum culinæ hebdobadariis semper ibidem scutellas abluissem!*

Il fut enseveli à Clairvaux, et on écrivit sur sa tombe une épitaphe énigmatique qui se trouve dans plusieurs recueils. « Je lis dans la chronique de Villiers, dit l'annaliste de Cîteaux, « une épitaphe écrite en vers héroïques ou léonins, qui n'est « point à dédaigner, vu le temps où elle fut composée. On y « trouve des réflexions sur la mort en général, puis sur Conrad. « Voici les vers qui le concernent, car les autres sont durs et « peut-être supposés. » Ainsi s'explique l'annaliste sur cette épitaphe, et il la cite en retranchant les quatre premiers vers. Nous ne la transcrivons point ici, parce que la plupart des vers en sont barbares, inintelligibles, et que, d'ailleurs, elle ne nous paraît offrir aucun intérêt ni sous le rapport historique ni sous le rapport littéraire.

P. R.

OLIVIER OU OLIVARIUS.

MORT en 1227.

ECOLATRE DE COLOGNE, CARDINAL-ÉVÊQUE DE SABINE.

L'AUTEUR de l'histoire des Croisades donne au personnage dont nous allons parler le titre de scholastique; mais pour justifier celui d'écolâtre que nous croyons devoir substituer, nous ferons remarquer que, généralement parlant, le titre de scholastique se prend dans deux sens différents de celui qu'il devrait avoir, en le joignant au nom d'Olivier de Cologne. Dans le premier sens, il signifie éloquent, disert, savant dans les études littéraires, et, en général, il se dit de tout homme lettré. Ainsi l'ont entendu Végèce, Papias, saint Augustin, Salvien, saint Jérome, au rapport de Ducange. Comme les hommes lettrés étaient réputés seuls capables de porter la parole devant les tribunaux, cette qualification fut donnée aux avocats par le code Théodosien, et par la plupart des auteurs de la moyenne latinité. Au douzième siècle et depuis, on a ainsi qualifié ceux qui enseignaient ou étudiaient la théologie scholastique; c'est pourquoi Fleury dit: Les premiers scholastiques étaient de grands hommes. Le livre du maître des sentences était regardé comme le corps de théologie scholastique. Or, dans ces deux cas, ce mot, pris adjectivement, ne peut appartenir à notre Olivier, qui fut placé à la tête de l'école de Cologne, comme Alcuin l'avait été à Tours, Hincmar et dans la suite saint Bruno à Reims; mais ces personnages portaient le titre d'écolâtre et non celui de scholastique. Ajoutons qu'avant l'établissement des universités, on avait établi auprès des siéges épiscopaux des écoles, dont les maîtres, qui étaient ordinairement les hommes les plus savants de leur temps, portaient le titre d'écolâtre, et plus tard, en quelques églises du midi de la France, celui de capiscol, et de théologal en d'autres.

Michaud, Bib. des Crois., t. III,

Ducange, Glos. ad verb. *Sholasticus*.

Fleury, Choix des étud., ch. 12.

Fleury, 3e Disc. sur l'hist. eccl.

Olivier était né Saxon, au duché de Westphalie. Nous le considérons comme écrivain français, autant à cause des deux ouvrages qu'il a laissés sur l'histoire des croisades, et dans lesquels les actions des Français tiennent une assez grande

Schatenius, Annales paderbornenses. Neuhaus, 1693, in-fo. p. 996.

place, qu'à raison du poste qu'il occupa long-temps dans la *ville de Cologne,* laquelle appartenait à la France à l'époque dont nous écrivons l'histoire littéraire.

Gall. sac., t. III, p. 620

On ne sait rien de positif sur ses parents. Selon l'annaliste de Paderborn, il appartenait probablement à une des familles nobles de la Westphalie, qui depuis long-temps étaient en possession du siége épiscopal de cette ville. La date de sa naissance est aussi incertaine. Olivier fit ses études à Paderborn, entra dans les ordres sacrés, et devint chanoine de l'église de la même ville. Son savoir l'ayant fait distinguer de bonne heure, il fut appelé à Cologne pour y être maître des écoles ou écolâtre. *Indè ad coloniensem ecclesiam*, dit l'annaliste, *ob eminentem doctrinam, et sacrarum litterarum scientiam, ejus ecclesiæ scholasticus est expetitus, quales tum in majoribus ecclesiis erant viri qui theologiam et sacras litteras publicè profitebantur, et docebant clerum.* Il paraît qu'il est resté long-temps dans l'exercice de cette fonction, puisque les trois emplois qu'il occupa dans la suite n'ont point fait oublier le titre de *scholasticus coloniensis* qui lui est resté.

Annal. pader. loc. cit.

Une lettre du pape Innocent III à l'évêque de Genève et à l'abbé de Bonneval au diocèse de Vienne, dans laquelle ce pape leur enjoint de représenter à l'évêque de Grenoble l'injustice de sa conduite envers Olivier, nous apprend que ce dernier gouvernait pastoralement une petite paroisse du diocèse de Grenoble, désignée par le nom d'*Ecclesia Aspermadi,* que nous croyons être Aspres, bourg situé sur le Drac à neuf lieues de Grenoble. Cette lettre est datée de la dixième année du pontificat d'Innocent, laquelle correspond à l'an 1209. Le pape, dans sa lettre, dit qu'Olivier, quoique digne d'occuper un rang plus élevé, s'était contenté d'un poste modeste qui le mettait à l'abri de la pauvreté comme de l'opulence; mais que ce poste qui lui avait été assigné en récompense de ses services, lui ayant été ôté par l'évêque de Grenoble, Olivier avait porté sa plainte au souverain pontife, et que celui-ci s'occupait à réparer l'injustice.

Innocent. III Epist., lib. X, epist. 201

Expilly, Dict. géog. de la Fr.

L'annaliste de Paderborn pense, d'après cette lettre, qu'Olivier fut un de ceux qui se rendirent à Toulouse et dans les villes voisines pour combattre, par la parole, l'hérésie naissante des Albigeois. En effet, en l'an 1207, des abbés de l'ordre de Cîteaux, et quelques autres personnages avaient été envoyés par le pape pour extirper cette hérésie,

Vinc. Bellov., Speculum historiale, lib. XXX, cap. 93

XIII SIÈCLE.

Hartzeim, Bibliot. coloniensis Coloniæ, 1747, p. 259.

et en détruire la doctrine nouvelle, en prêchant la doctrine vraie et pure. D'autre part, on voit que saint Dominique revenant d'Espagne avec l'évêque d'Osma, s'arrêta à Toulouse où il prêcha pour ramener les Albigeois, et qu'Olivier, qui y était venu pour le même motif, se lia dans cette circonstance avec le fondateur de l'ordre des frères prêcheurs; d'où l'on conclut qu'après ces premiers travaux, Olivier aurait demandé à l'évêque de Grenoble, ou au pape, un poste où il pût vivre modestement; et en cela la date de sa prédication aux Albigeois, et celle de la lettre d'Innocent III s'accorderaient assez bien. Quoi qu'il en soit de cette lettre, que l'annaliste dit concerner Olivier, ce que Baluze ne veut pas assurer, nous ne pouvons rien en décider, vu qu'il semble étrange qu'un homme qui avait joui à Cologne d'un rang assez distingué, allât se confiner dans une petite paroisse si éloignée de son pays.

Baluz. Innoc III, Epist., loc. cit.

L'an suivant, 1210, Olivier devint un des prédicateurs de la croisade contre les Albigeois, après avoir rempli auprès d'eux les fonctions de conciliateur. Il s'acquitta de ce nouveau ministere pendant plusieurs années, et il y acquit beaucoup de réputation, *multùmque exindè celebrari cœpit Oliverius*, disent les annales citées.

Bibl. colon., p. 259.

Ann. paderb., p. 957.

Cette réputation attira sur lui l'attention du souverain pontife qui le chargea par lettres d'aller prêcher la croisade pour la Terre-Sainte, dans la Westphalie, la Frise, le Brabant, la Flandre, le diocèse d'Utrecht et les pays environnants. En parcourant ces contrees, il excitait les chrétiens à se croiser. Tous ne s'y decidaient pas, mais le plus grand nombre amendait ses mœurs dépravées, s'imposait des pénitences, faisait des sacrifices en compensation des peines du voyage dont il voulait s'exempter. Chacun donnait dans cette vue une somme d'argent selon son pouvoir; les riches étaient taxés à cinq marcs d'argent, et cet argent, remis entre les mains d'Olivier, était employé à préparer l'expédition, à pourvoir aux besoins de ceux qui se croisaient. Quand il avait commencé son œuvre dans une ville par quelques jours de prédication, il y laissait des coopérateurs pour la continuer, et allait dans une autre.

Bibliot., colon. 259.

Rec. des Hist de France, tom. XVIII, p. 630, 632, 633, 785.

Après avoir achevé ses prédications et ses préparatifs, entre les années 1214 et 1217, il s'embarqua avec ceux que ses discours avaient gagnés, comme s'exprime l'annaliste : *Classi huic Oliverius se junxit, totius hujus expeditionis auctor, ac*

Hugo, Sacr antiq. mon., t. I, p. 440

Ann. paderb., p. 975.

tuba sacra hujus belli. C'est pour cela que les chroniqueurs contemporains disent qu'il passait pour l'orateur le plus ardent et le plus éloquent de son temps.

Cæs. Heister, lib. IV, cap. 10.

L'écolâtre de Cologne, devenu conducteur en Orient des Frisons et des Brabançons de la 6e croisade, dans le trajet et dans l'expédition, renouvelant ces temps anciens où les chefs des peuples en étaient aussi les pontifes, se montrait tout ensemble capitaine vaillant et prêtre zélé. L'argent qui lui restait entre les mains après les frais de l'expédition, était fidèlement employé à adoucir le sort de ses compagnons, et son ministère spirituel leur était consacré à toute heure du jour et de la nuit. Son courage et son éloquence étaient encore rehaussés par deux belles qualités que l'annaliste fait remarquer en lui, l'intégrité dans la conduite et la modestie dans les actions; et comme ces qualités seront examinées dans l'analyse de son ouvrage, nous passons à son retour en Europe, qui eut lieu en 1222. Il se retira à Paderborn, sa patrie, où le siége épiscopal étant venu à vaquer l'année suivante, le chapitre résolut de l'y élever. Son élection donna lieu à quelques débats entre les chanoines, les nobles, les moines et le peuple; on en appela à la décision d'Honorius III, qui désigna des commissaires par l'autorité desquels cette élection se fit canoniquement. A cette occasion, Honorius III adressa aux notables, au clergé de Paderborn et à Olivier lui-même les lettres par lesquelles il approuvait ce choix.

Bruschius, Catal. episcopatuum Germ., p. 220.

Ann. paderb., loc. cit.

Ann. paderb., loc. cit.

En 1225, Olivier fit un voyage à Rome avec Engelbert, archevêque de Cologne, avec qui il était étroitement lié. Le pape voulut lui donner lui-même la consécration épiscopale; et en récompense de ses belles actions, il le nomma cardinal-évêque de Sabine. L'an suivant, il fut envoyé en légation avec l'évêque de *Tusculum* auprès de l'empereur Frédéric; mais étant ensuite revenu dans son évêché, il y mourut en 1227, la même année que le pape Honorius, et il eut pour successeur un Français nommé Jean Alegrin, d'Abbeville, dont il sera parlé en cette Histoire à l'an 1237.

Ughelli, Italia sacra, t. I, p. 167.

Le premier écrit d'Olivier qui ait été mis au jour est la lettre qu'il adressa de la Palestine à Engelbert de Cologne, et qui porte cette inscription : *Honorabilibus dominis suis, Engelberto Coloniensi archiepiscopo, majori præposito, majori decano, cæterisque prioribus, totique clero, Olivarius peccator, servus empititius crucis, sic dictus coloniensis scholasticus, per viam salutis ad æternæ beatitudinis consortium*

pervenire feliciter. Cette lettre fait connaître avec assez de détail, que pendant les quatre ans qu'il demeura dans la Palestine, Olivier employa son temps à diriger les entreprises des croisés, à leur faire pratiquer les exercices de la religion, et que les heures qui lui restaient après ces travaux, il les consacrait à écrire les événements dont il entendait le récit, ou qu'il voyait de ses propres yeux; c'est ainsi qu'après la prise de Damiette, à laquelle il avait assisté, il écrivait ce qu'il avait vu à l'archevêque et au clergé de Cologne. Cette lettre, recueillie d'abord par Gretser et par Paul Petau, fut imprimée dans le recueil de Bongars, où elle occupe dix pages in-folio. Elle se trouve aussi dans le recueil de *Thomas Gale* sans nom d'auteur; et Jacques de Vitry, qui paraît avoir eu connaissance des manuscrits d'Olivier, en a reproduit une partie mot à mot dans son Histoire de Jérusalem, sans nommer cependant celui qu'il copiait.

Eccardus, t. II, in Proœmio.

Bongars, Gesta Dei per Francos.

Thomas Gale, Anglicarum rerum Scriptores Oxoniæ, 1685, in-folio.

Ces compilateurs, en recueillant cette lettre, ne savaient probablement pas qu'elle n'était qu'une partie des écrits d'Olivier sur les évenements de la Terre-Sainte. En effet, l'écolâtre de Cologne, pendant son séjour en Orient, avait composé deux ouvrages qui sont : 1° l'*Histoire des rois de la Terre-Sainte,* 2° l'*Histoire de Damiette,* dont la lettre à l'archevêque de Cologne fait partie.

A l'époque où parut le recueil de Bongars, en 1619, ces deux ouvrages étaient encore manuscrits, et ils appartenaient à la bibliothèque de l'évêque de Paderborn. En 1693, Schaten ou Schatenius, en faisant paraître les annales de cette ville, témoignait le regret de ce que les monuments de la pieuse érudition d'Olivier n'eussent pas encore été rendus publics; et enfin Eccard, dans son Recueil historique du moyen âge, qui parut en 1723, les a imprimés parmi plusieurs ouvrages dus à des auteurs allemands. Ils le furent alors pour la première fois, et ils ne l'ont plus été depuis.

Schaten, Ann. paderbornenses.

Eccardus, Corpus histor. med. ævi. 2 in-folio. Lipsiæ, 1723.

Le premier ouvrage d'Olivier que nous avons à examiner est celui qui porte pour titre : *Incipit historia regum Terræ Sanctæ, quam magister Oliverius Coloniensis scholasticus in obsidione Damiatæ apud Ægyptios compilavit.* Cette histoire est distribuée en soixante-six chapitres, qui remplissent quarante-deux colonnes in-folio. Elle commence au concile de Clermont en 1085, et va jusqu'en 1216. Les faits qui s'y lisent sont les mêmes que ceux qui sont racontés dans toutes les histoires des croisades. C'est à proprement parler une

Eccardus, t. II, p. 1355.

chronique qui rend compte à peu près, année par année, des succès et des revers que les chrétiens ont éprouvés dans la Terre-Sainte. Une analyse détaillée nous mènerait trop loin, une analyse succincte ne serait qu'une table chronologique, nous ne nous occuperons donc ni de l'une ni de l'autre. Mais quel a été l'esprit de l'historien? sur quoi portent ses réflexions? quelles connaissances diverses peut-on trouver dans son ouvrage? Voilà ce qui doit nous occuper en ce moment.

Cet historien est d'abord essentiellement religieux, il regarde la croisade comme une guerre sainte et inspirée par le Seigneur : dans les succès et dans les revers, il ne voit que la volonté divine. Si les chrétiens font d'immenses préparatifs pour aller en Orient, ce sont les crimes des Sarrasins que Dieu se prépare à punir. Arrivés devant Antioche, si les croisés sont accablés de maux, de misère et de famine, c'est Dieu qui les châtie de leur conduite dissolue. Si Antioche, après bien des souffrances, tombe en leur pouvoir, c'est Dieu qui a éprouvé ses fidèles et qui les récompense. Si bientôt après, soixante mille Turcs viennent surprendre les vainqueurs au milieu de leur conquête, c'est Dieu qui le permet pour les punir de s'être abandonnés à un criminel commerce avec les femmes étrangères. Si ces infidèles, quoique bien supérieurs en nombre, sont mis en déroute dans la plaine par les croisés, c'est qu'il a plu au Seigneur de disposer ainsi de la victoire pour rémunérer la pénitence de ses serviteurs. Enfin si Saladin accable sous ses coups les malheureux chrétiens, c'est que Dieu, qui les avait mis en possession de la Terre-Sainte, considérant leur luxure, leur arrogance et leur avarice, leur a suscité un adversaire auquel ils ne pouvaient pas résister, dépourvus qu'ils étaient du secours divin.

Historia regum Terræ Sanctæ passim.

Olivier se montre sévère envers les fuyards, les traîtres, les barbares. Ainsi il note d'une infamie ineffaçable Étienne, comte de Beauvais, qui, voyant les maux que l'on souffrait devant Antioche, prit la fuite et revint en France; ceux des croisés qui, étant maîtres de Damas, se laissèrent corrompre par l'argent des ennemis; le roi de Jérusalem qui, mécontent de sa pauvreté, viola la trêve qu'il avait faite avec les infidèles; enfin Renaud, comte d'Antioche, qui fit torturer par la piqûre des mouches un patriarche dont il avait fait couvrir le corps de miel.

Cap. XXVI

Ibid.

S'il s'indigne contre ceux qui déshonorent le nom chrétien,

il fait l'éloge de ceux qui montrent de la grandeur d'ame et du courage. Près de Racha, dit-il, il y eut un grand combat
Cap. XIX. entre les Parthes et les Mèdes d'un côté, et les chrétiens de l'autre; ceux-ci furent vaincus, des chefs furent faits prisonniers; Bohémond et Tancrède ne conservèrent la vie qu'en se sauvant dans des lieux déserts; plusieurs autres s'exposèrent honorablement à une mort certaine à l'exemple d'un des guerriers d'Antioche : *Multi alii, fine beato migraverunt ad Dominum, exemplo illius, qui apud Antiochiam non sustinens audire blasphemiam contrà nomen Jesu-Christi, virtute Sancti-Spiritûs armatus, dicto contradixit et facto; nam equum calcaribus pungens, astantibus dixit : Si quis vestrûm in paradiso cœnare desiderat, mecum veniat, et mecum prandeat! Mox lancea vibrata inter hostium millia se mergens, primum obviantem sibi, interfecit, et statim interremptus occubuit.*

Cette histoire est remplie de détails sur les principales villes de Syrie et d'Égypte. Son auteur, à l'exemple des anciens, ne passe pas un nom géographique sans en rappeler en peu de mots l'histoire. *Tyrus est civitas valdè famosa,*
Cap. VIII. *in corde maris sita, olim insula, postmodum per obsidionem Alexandri magni continuata, in cinerem ab eo est redacta. Hæc civitas quondam à mercatoribus frequentabatur, opibus ditabatur immensis. Hujus civitatis opulentia peperit luxum, luxus peccata multiplicavit, undè sæpiùs puniri meruit.* Ensuite il fait la description de son port, dans lequel les vaisseaux vénitiens vinrent se mettre à l'abri. On trouve des détails de ce genre sur Jérusalem, sur le Caire, sur les restes de Memphis, sur Antioche. Il fait mention d'une ville appelée d'abord *Antarados,* puis Tortose, où s'est conservée la vieille tradition que saint Pierre y construisit une église en l'honneur de la sainte Vierge. Il ajoute des particularités sur les califes et sur les différents chefs de la religion mahométane; sur Saladin, ses émirs, ses mamelouks et le reste de sa milice; sur la tribu ou l'ordre des Assassins, et leur chef, le Vieux-des-Montagnes, *cui cæteri in omnibus, etiam in atrocioribus, obediunt. Isti meritorium*
Cap. XLIII. *sibi fore reputant, quemlibet ad quem mittuntur à Vetulo, cultellis interficere. A pueritia loqui variis linguis didicerunt; in utroque sexu sicarii destinantur, in habitu clericali, monachali, peregrino, seculari,* etc.

Cap. XI. Olivier dans ses récits est essentiellement véridique, et la

vérité se trouve fidèle, même quand elle est peu favorable à ceux qu'il aime. *Nulle puissance*, dit-il, *n'est de longue durée, et souvent ce qu'on a acquis par de longs efforts est ébranlé ou renversé par la ruse ou la folie.* Réflexion que lui suggère la conduite du roi de Jérusalem, qui se perdit en voulant envahir Péluse. *Ceux qui écrivent des annales*, dit-il encore, *ne mettent pas dans leurs récits ce qui leur serait agréable, mais ce que les événements des temps leur fournissent.* Cette réflexion précède ce qu'il va dire des revers des croisés.

Le second ouvrage d'Olivier a pour titre : *Oliverii Scholastici Historia Damiatina.* Il est la suite naturelle de l'ouvrage précédent, qu'il surpasse d'un tiers en étendue, quoique les événements qu'il retrace soient compris dans l'espace de quatre ans. Le titre d'*Histoire de Damiette* semblerait donner à entendre que c'est l'histoire de cette ville depuis sa fondation, tandis que ce n'est que la relation des événements auxquels ont donné lieu les guerres des chrétiens auprès de cette ville. L'historien en commence le récit à la date qui a terminé son premier ouvrage, et il le poursuit jusqu'au moment où il quitta l'Orient pour retourner dans ses foyers, c'est-à-dire depuis le milieu de l'an 1217 jusqu'en 1222.

Eccardus, t. II, p. 1398.

Ce livre est une narration faite par un témoin oculaire, par un homme qui était plus que témoin, puisqu'au rapport des historiens, il a été un des principaux conducteurs des croisés du Brabant et des pays voisins, Voici ce qu'il dit lui-même de son ouvrage : *Sanè, quæ vidimus et audivimus et intelleximus, scribimus omnibus orthodoxis absque falsitatis ammixtione, ut quidquid est virtutis usquam, assurgat in laudem Dei et gratiarum actionem.* Cependant, quelque important qu'ait été le rôle d'Olivier dans cette croisade, quelques services qu'il ait rendus à la cause qu'il défendait, il ne fait aucune mention spéciale de sa personne dans son ouvrage. Il n'y parle ni de ses prédications dans plusieurs provinces, qui durèrent trois ou quatre ans, ni des nombreux croisés qu'elles réunirent, ni des préparatifs qu'il fit pour leur trajet en Orient, ni enfin de ce trajet même dont il fut le capitaine. Il garde également le silence sur tout ce qu'il fit en ces contrées, pendant les quatre ans qu'il y demeura, bien qu'il y eût mené une vie très-active, qu'il eût toujours été auprès des combattants, ou pour les encourager par ses discours,

Eccardus, in Procemio.

XIII SIÈCLE.

ou pour les consoler dans leurs revers, ou pour les aider de ses moyens et de ses talents. Quelle que soit la manière dont on envisage les croisades, soit que, suivant le sentiment de quelques-uns, on les trouve justes, ou que, suivant d'autres, on les taxe d'injustice, on ne peut s'empêcher de reconnaître et d'admirer dans Olivier et dans plusieurs autres chefs de ces expéditions, de grandes qualités, telles que le désintéressement, l'abnégation de soi-même et la modestie la plus humble; quand, au contraire, en général, ceux qui président à de grandes choses, ne s'oublient dans aucun temps, ni pour la fortune, ni pour la renommée, ni pour les honneurs.

L'*Histoire de Damiette* est une suite non interrompue de maux, de désastres de tout genre qui accablent tantôt les croisés, tantôt leurs ennemis, mais plus souvent les premiers. La lecture que nous en avons faite ne nous a pas donné une idée bien favorable du plus grand nombre de ceux qui faisaient cette guerre. Les uns perdent courage après quelques efforts; les autres, effrayés, reprennent le chemin de l'Europe; ceux-ci ne peuvent s'entendre avec les chefs, ceux-là se rembarquent quand ils pensent que leur vœu est accompli, sans s'inquiéter si leur départ sera préjudiciable à ceux qui restent; plusieurs enfin abusent des succès passagers qu'ils ont, et excitent les plaintes de l'historien. Au milieu de cette multitude d'actions diverses, dont le détail serait peu agréable au lecteur, nous ne considérerons que quelques points principaux qui feront connaître l'esprit de l'historien, et qui donneront une juste idée de son livre.

Cap. IX. Cap. XII. Cap. XV. Cap. XVI. Cap. V. Cap. XXIX.

Ainsi nous nous arrêterons sur la prise de Jérusalem par les Sarrasins, sur la prise de Damiette par les croisés, sur la reprise de cette ville par les Sarrasins, et sur deux lettres assez longues qui font partie de cette histoire, et dont Olivier adressa l'une à Saladin et l'autre aux lettrés d'Égypte.

Pendant que les croisés, parmi lesquels se trouvait l'écolâtre de Cologne, étaient occupés auprès de Damiette, les Sarrasins redoublaient d'efforts pour reprendre Jérusalem; ils y réussirent, et Olivier raconte ainsi cet événement:

Eccardus, II, 1409.

« *L'an de grace* 1219, la reine des cités, Jérusalem, qui « semblait imprenable, fut saccagée au dehors et au dedans « par Coradin, fils de Saphadin; ses murs et ses tours furent « changés en monceaux de pierres, à l'exception du temple

« du Seigneur et de la tour de David. Les Sarrasins délibé-« rèrent sur la destruction du Sépulcre; ils annoncèrent « même à leurs frères de Damiette, pour les consoler, qu'ils « allaient le détruire; mais personne n'osa porter les mains « sur ce monument, à cause du respect qu'ils lui portaient « eux-mêmes. Car, selon qu'il est écrit dans l'alcoran, qui « est le livre de leur loi, ils croient que Jésus-Christ a été « conçu et est né d'une vierge, qu'il a été un prophète « sans péché, plus même qu'un prophète. . . . . . ; mais « ils ne croient pas que sa passion et sa mort aient été « divines, que la nature divine et la nature humaine aient « été unies en lui, et qu'il y ait en Dieu trois personnes. Ils « seraient donc mieux nommés hérétiques que Sarrasins; « mais l'usage a fait prévaloir cette fausse dénomination. « Durant les trèves, leurs sages montaient à Jérusalem, se « faisaient montrer les recueils des évangiles, les baisaient « et les vénéraient à cause de la pureté de la loi que le Christ « enseigna; surtout aussi, parce que l'ange Gabriel fut en-« voyé pour annoncer la lumière évangélique, ce que leurs « lettrés répètent souvent. Quant à leur loi, qui a été com-« posée en arabe par le moine apostat Sergius, sous la dictée « du diable, et que Mahomet donna aux Sarrasins, elle a « commencé par le glaive, elle se maintient par le glaive, et « elle finira par le glaive. Ce Mahomet fut un homme illettré, « ainsi qu'il est attesté dans l'alcoran; il se chargea de la promul-« guer et de la faire adopter par la force. Il fut luxurieux et « belliqueux, et il porta une loi sur la luxure et sur la bra-« voure, que ses sectateurs observent surtout dans sa pre-« mière partie. Et de même que la vérité et la pureté font la « force de notre loi, ainsi leur erreur trouve ses appuis dans « la crainte et la volupté. »

Telles sont les réflexions que faisait notre historien sur Jérusalem, et sur ceux en la puissance desquels elle tomba. Voici comment il s'exprime en parlant de Damiette. Les croisés avaient équipé leur flotte et se préparaient à remonter le Nil pour arriver auprès de Damiette; mais ils furent arrêtés dans leur marche par une tour. *Turris in medio fluminis sita capienda fuit ante transitum ipsius : Frisones tamen impatientes moræ, transeuntes Nilum, jumenta Sarracenorum tulerunt, et cupientes in ulteriori ripâ castra-metari, stabant pugnantes contrà Sarracenos, qui obviàm de civitate processerunt. Revocati sunt per obedientiam, quia non vide-*

Eccardus, t. II, p. 1402.

batur principibus expedire, quod turris paganis repleta post tergum relinqueretur christianorum. On s'occupa donc de l'attaque de cette tour; mais ce fut en vain, les échelles, les pierres, les flèches tout fut inutile; ils y perdirent pendant plusieurs jours un bon nombre d'hommes; et ils avaient à essuyer les railleries des Sarrasins. *Nos verò considerantes turrim capi non posse petrariorum et trabuculorum ictibus, hoc enim multis diebus fuit attemptatum, nec applicatione castri propter fluminis profunditatem, neque fame propter civitatis vicinitatem, neque suffossione propter circumfluentis aquæ importunitatem; Domino demonstrante et architectum providente, sumptibus Teutonicorum et Frisonum, eorumque labore, duos cogones* (1) *conjunximus, trabibus et funibus fortissimè cohærentes, sociâ compaginatione vacillandi periculum prohibentes, quatuor malos et totidem antennas in eis ereximus. In summitate castellulum firmum asseribus et opere reticulato contectum collocantes contrà machinarum importunitatem coriis vestivimus illud et per circuitum et per tectum contrà ignem græcum. Sub castellulo fabricata fuit scala funibus fortissimis suspensa, et triginta cubitis ultrà proram protensa, opere brevi tempore feliciter consummato.*

Quand cet ouvrage fut préparé, continue l'historien, ceux qui l'avaient achevé demandèrent l'approbation des chefs. Tout le monde le considérait avec étonnement. On invoqua

Cap. IX.

l'assistance divine par des processions et des pénitences, puis on traîna cette machine dans le Nil, on s'approcha de la tour, et après un combat terrible qui dura un jour et une nuit, la tour fut envahie par son sommet: *Miles quidam juvenis Leodiensis primus turrim ascendit, Friso quidam juvenculus, tenens flagellum, quo granum excuti solet, sed ad pugnandum connexione catenarum præparatum, ad dextram et sinistram fortissimè percussit, et quemdam tenentem signum croceum Soldani stravit, vexillum ei abstulit: alii post alios successerunt superatis hostibus, quos resistentes duros senserant et crudeles.*

Nous nous sommes arrêtés sur ce fait, parce qu'il fut essentiellement l'œuvre de notre Olivier, bien qu'il garde scrupuleusement le silence sur lui-même. « *Le Seigneur*, dit-il, *donna cette pensée à un architecte qu'il avait préparé.* » L'annaliste de Paderborn lui attribue toute la

Ann. paderb. p. 978.

(1) Petits navires anciennement appelés *coquets*.

gloire de ce fait, soit pour l'invention, soit pour les frais qu'elle exigea; et il est d'accord en cela avec Mathieu Paris, qui ne désigne, en général, que les Frisons, lesquels étaient dirigés par Olivier (1).

Math. Paris. p. 208.

Ce fait eut lieu au mois d'août 1218. Les croisés s'approchèrent de Damiette, en formèrent le siége, qui dura jusqu'au mois de novembre de l'année suivante, dans lequel la ville, réduite à la dernière extrémité, tomba au pouvoir des assaillants. « Elle fut prise, dit Olivier, sans se rendre et sans se « défendre, sans tumulte et sans pillage violent, afin que la « victoire ne pût en être attribuée qu'au Fils de Dieu. Les « soldats chrétiens entrés dans Damiette trouvèrent les pla- « ces couvertes des cadavres de ceux que la peste ou la faim « avaient tués. Les maisons, les chambres, les lits, tout en « était encombré. Une odeur empestée les frappait tous, et « l'aspect de l'intérieur de cette ville inspirait la pitié; les « morts y avaient tué les vivants. »

Olivier adresse alors ces paroles à cette ville : *Damiata inclita in regnis, famosa multùm in superbiâ Babylonis, in mari dominatrix, in ascensu persecutorum tuorum per paucas et modicas scalas comprehensa, nunc humiliata es sub potenti manu Dei, et adultero quem diù tenuisti projecto, ad priorem virum tuum reversa es.* . . . .

C.XXXVIII.

Après la prise de Damiette, les croisés virent fondre sur eux toutes les forces de leurs ennemis; ils avaient gardé cette ville jusqu'en août 1221, au milieu des attaques continuelles qui leur étaient faites. Enfin, soit par le désordre qui s'était mis parmi eux, soit par la famine dans laquelle leurs ennemis les tenaient resserrés, soit par le départ d'un grand nombre de ceux dont la peur s'était emparée, soit surtout par la trahison de quelques-uns de leurs chefs, principalement par celle d'un nommé Imbert, qui se rendit au soudan avec sa troupe, et qui lui fit connaître le malheureux état des possesseurs de la ville; soit aussi à cause des maux que leur causait l'inondation du Nil, les croisés se retirèrent après avoir fait un traité avec le soudan de Babylone.

C. XXXIX.

Les chefs des deux partis jurèrent d'observer le traité, qui consistait principalement à rendre les captifs faits de

(1) On comparera ce passage de notre historien avec le récit du même fait, qu'on lira dans l'article qui concernera Gilles de Lewes.

XIII SIÈCLE.

part et d'autre; les Sarrasins restituèrent le bois de la croix et les croisés Damiette. Olivier félicite les chrétiens de ce traité, à cause de l'impossibilité qu'il y avait de conserver la possession de cette ville, et de l'avantage d'avoir retiré du pouvoir des Sarrasins le bois de la vraie croix; et, à cette occasion, il raconte comment cette relique, après sa découverte, etait tombée en leurs mains. Ensuite il parle ainsi de la perte que les chrétiens firent de Damiette. *Regressa est igitur bestia in latibulum suum, in antro suo moratur. Si quæritur quare Damiatta redierit tam citò ad incredulos, in promptu causa est : luxuriosa fuit, ambitiosa fuit, seditiosa fuit. Deo præterea et hominibus nimis ingrata extitit; nam ut alia prætermittam in distributione divitiarum quæ in ipsâ fuerunt repertæ, nec vetula fuit exclusa, nec puer decem annorum et suprà, soli Christo largitori bonorum, portio fuit negata, decima non soluta.* « Les Romains qui étaient des païens, « dit-il encore, dédièrent à Apollon un cratère d'or, comme « le dixième du butin que leur avait procuré la victoire. Les « Israélites, vainqueurs des Madianites, voulurent que Moïse « fît don au Seigneur des objets précieux en or et en pierre- « ries qu'ils avaient pris sur l'ennemi. Mais à l'égard de cette « nation valeureuse, soumise et vraiment digne d'éloge, qui, « dès son arrivée, se porta sur Damiette; qui nourrit des « provisions qu'elle apporta, une partie de l'armée; qui prit « seule la tour du fleuve; qui jeta des ponts sur ce même « fleuve, la part qu'on lui fit fut nulle, ou de peu de valeur, « ou la dernière. » On sent que l'historien parle ici de quelque chose qui le touche personnellement. Ses Frisons avaient montré de l'ardeur, de la générosité et de la vaillance, et c'était lui qui les commandait. Ni le chef, ni les soldats n'eurent à se louer de la justice des chefs de la croisade, dans le partage des dépouilles. Ce qui semblerait montrer que la généralité de ceux qui s'enrôlaient dans cette milice, cherchaient peut-être autant le butin que la gloire de Dieu, et qu'un grand nombre de mécontents en Europe allaient peut-être en Orient pour y acquérir les moyens de se procurer dans leur patrie une existence meilleure.

Quand le traité entre les chrétiens et les Sarrasins eut été mis à exécution, Olivier écrivit à Méchi-Kémel, soudan de Babylone, une lettre qui fait partie de l'histoire composée par notre écolâtre. Cette lettre, qui a pour titre *Epistola salutaris regi Babylonis ab auctore hujus operis conscripta*, en

Eccardus, II, 1439.

occupe six colonnes in-folio. Olivier s'y propose de solliciter le soudan à rendre Jérusalem aux chrétiens, ou à exiger de son frère qu'il leur cède cette ville; car elle avait été prise par Coradin. Il lui en expose l'histoire, lui explique les droits que les chrétiens ont sur elle, lui montre que les croyances et les pratiques chrétiennes sont fondées sur la vérité et la parole de Dieu; il le conjure de mettre le comble au bien qu'il a déja fait aux chrétiens, et il en prend occasion de lui témoigner sa reconnaissance personnelle, en donnant au soudan les éloges que ses grandes qualités méritaient: « Moi, dit-il, « qui suis un esclave racheté par la croix, et votre affranchi, « je ne serai jamais ingrat envers vos bienfaits. On n'a jamais « ouï dire que des prisonniers, au milieu d'une multitude « d'ennemis, aient été traités avec tant de bonté. Car lorsque « le Seigneur eut permis que nous tombassions entre vos « mains, nous n'avons trouvé en vous ni un tyran, ni même « un maître; mais vous avez été pour nous un père par « vos bienfaits, un soutien dans nos périls, un ami de nos « généraux, et d'une patience admirable dans nos insolences. Les principaux d'entre nous, en otages dans votre « camp, y ont goûté les délices qu'offre l'Égypte, vous les « avez enrichis de vos présents, et vous les avez honorés de « vos visites avec vos frères. Nous qui étions leurs subordonnés, vous avez adouci notre captivité; chaque jour « vingt et trente mille pains nous arrivaient par vos ordres, « ainsi que le fourrage nécessaire à nos chevaux. Vous « avez voulu nous faire jouir de la faculté d'acheter les « autres mets, en nous construisant un pont, et en faisant « réparer les routes que les pluies avaient dégradées; vous « aviez soin de nous et de nos biens comme de la prunelle « de votre œil. Si une de nos bêtes de somme s'égarait, vous « ordonniez qu'elle fût ramenée dans notre camp, et elle « retrouvait son maître. Nos malades et nos convalescents « étaient portés à vos frais, par terre et par eau dans le « port de Damiette; et, ce qui est plus étonnant, par un « édit redoutable vous aviez défendu à vos sujets de nous « molester, soit par leurs reproches, soit par leurs injures, « soit par leurs moqueries. . . . . C'est à juste droit « que vous portez le nom de *Kémel*, qui veut dire « accompli, parce que vous avez toutes les vertus qui font « les rois et les princes; et vous êtes d'autant plus digne « d'éloge, que vos mœurs ne ressemblent en rien aux

Loco citat., p. 1442.

« mœurs dissolues de votre nation. Achevez donc, je vous « en supplie, ce que vous avez commencé. Après la déli- « vrance des captifs, rendez-nous la terre sanctifiée, l'héritage « du Seigneur, la cité sainte avec tous ses droits. Votre frère, « qui l'a en son pouvoir, est votre vassal, il n'osera pas vous « la refuser(1). » Olivier, qui a eu la franchise de reconnaître tant de bonnes qualités dans ce Sarrasin, aurait peut-être regretté d'avoir eu à combattre contre un ennemi aussi humain, et surtout si différent de plusieurs chefs des croisés, si la ville sainte n'avait pas été le premier objet de ses pensées. Nous nous sommes arrêtés sur cette lettre qui nous présente le portrait fidèle de MECHI-KEMEL, avec d'autant plus de raison que son article ne se trouve pas dans la *Biographie universelle.*

Dans la seconde épître écrite aux lettrés ou aux prêtres d'Égypte, Olivier se propose de leur prouver la vérité de la religion chrétienne par les livres saints des Hébreux, qu'un monarque égyptien fit traduire en grec par 72 interprètes, et lesquels sont depuis ce temps en leur pouvoir. En effet, il leur donne le détail des actes et de la vie tout entière du Christ, dans les différents textes qu'il extrait avec beaucoup de justesse de l'Ancien Testament. Il leur montre l'établissement de la religion chrétienne, opéré selon les paroles prophétiques des hommes inspirés dont les ouvrages étaient dans leurs bibliothèques avant cet établissement. Enfin, s'il ne nous dit pas comment ces lettres furent accueillies, elles nous donnent du moins une idée favorable de la dialectique et de la modération de leur auteur, autant que de la clarté et du naturel de son style.

(1) Cùm enim nos in tuis manibus conclusisset Dominus, non te sensimus tyrannum vel dominum, sed patrem in beneficiis, adjutorem in periculis, socium in capitaneis, patientem in nostris insolentiis. Majores nostros in castris tuis obsides, deliciis quibus Ægyptus abundat, insuper largis muneribus, etiam cum fratribus tuis, corporali visione plurimùm honorasti; nobis minoribus in liberâ custodiâ positis, quotidie vicena vel tricena millia panum cum pabulo jumentorum gratis misisti. Induxisti victualium commercia, præparans pontem et siccari faciens vias, quas aqua fecerat invias; nos et nostra custodiri jussisti sicut pupillam oculi. Si aberraverit jumentum, reductum ad castra, requisito domino, locum suum recepit. Infirmos nostros cum debilibus ad portum Damiatæ per terram et aquam tuis sumptibus deferri procurasti; idque quod his omnibus majus est, improperari nobis, moveri super subsannantium capita vel aliquo signo derisionis molestari edicto terribili prohibuisti, etc., etc.

Il ne nous reste plus qu'à faire mention d'une lettre assez courte qu'Olivier écrivit, en 1225, à l'abbé et au chapitre de l'ordre de Prémontré. Il s'y qualifie de *cancellarius coloniensis*. Il y signale à la justice du chapitre, Heldric, prieur d'un de leurs couvents dans la Frise, qui, par sa cupidité et la dureté de son autorité, excitait contre lui les plaintes de tout le peuple voisin du monastère.

Hugo, Sacr. antiq. monum., t. I, p. 476.

M. Michaud, dans sa Bibliothèque des croisades, a donné une analyse des deux histoires d'Olivier, à laquelle notre article ne dispense pas de recourir; mais on a lieu de regretter que l'académicien nous ait laissé le soin d'analyser les deux lettres d'Olivier, avec plus d'étendue et de précision qu'il n'a fait; car ces lettres ne sont pas, comme il est dit, écrites toutes deux pour démontrer la divinité du Christ: c'est la matière de la seule lettre adressée aux docteurs de l'Égypte; mais la première adressée à Kémel a pour sujet les témoignages de reconnaissance les plus touchants, et pour but définitif, la restitution de la Terre-Sainte, ce qui ne permettait pas de dire qu'Olivier n'a point dit à quelle occasion ces lettres furent écrites, mais seulement qu'on ignore comment ces lettres furent reçues. P. R.

Michaud, Biblioth. des Crois., p. 177.

Loco citat., p. 159.

GALON, CARDINAL.

MORT en 1227.

Nos prédécesseurs ont placé au nombre des auteurs du XIIe siècle, un professeur de Paris, nommé Galon ou Walo, engagé vers l'an 1108 dans des controverses scholastiques. Un autre Walo, Guala ou Gallo, a occupé le siége épiscopal de cette ville depuis 1104 jusqu'en 1116. On a quelquefois confondu avec ces deux personnages français, le cardinal italien Galon, dont, par cette raison même, il peut importer de faire ici mention, ne fût-ce que pour le distinguer des deux autres qui n'ont jamais été cardinaux. Il a rempli la fonction de légat en France, en Angleterre, en Allemagne, et pris part à

Hist. littér. de la Fr., t. XI, p. 415-421.

Du Boulay, Hist. Univ. parisiens., t. II, p. 14-17.

Gall. chr. nova, t. VII, p. 54-58.

d'importantes affaires, qui tiennent à nos annales littéraires et politiques. Toutefois, puisqu'il s'agit d'un étranger, que d'ailleurs on ne saurait prendre pour un écrivain proprement dit, nous abrégerons beaucoup les détails de sa vie privée et publique. Il en existe une longue histoire, publiée en 1767, sous le nom de Philadelpho Libyco, par Joseph Frova, chanoine régulier de Verceil: Denina et Tiraboschi en ont extrait ce qu'ils ont dit de ce cardinal, sur lequel on lisait auparavant des notices succinctes dans les recueils d'Alph. Ciaconius et d'Alb. Fabricius.

Vita et gesta Gualæ Mediolani, in-8.
Piemontesi ill. p. 263.
Storia della letter. ital., t. IV, 86-88, 325-327.
Vitæ pontif. et card., t. II, p. 25.
Bibl. med. et inf. latinit., t. III, p. 13.

Jacques Guallo, Gualla ou Qualo de Bicheriis ou de Beccaria, naquit à Verceil un peu avant 1150. Après avoir été chanoine régulier à Pavie, il devint évêque de sa ville natale, et gouverna cette église depuis 1173 jusqu'en 1185, Il passait pour habile en droit civil et plus encore en droit canon. Il fonda le monastère de St.-André de Verceil, en fit construire à ses frais les cellules, l'église et l'école. Parmi les maîtres qu'il y attira, on cite un Français nommé Thomas Gallo ou Gallus. Cette abbaye dut à sa bienfaisance et à ses soins de riches revenus, des ornements d'or et d'argent, de précieuses reliques, entre lesquelles on distinguait le glaive teint du sang de saint Thomas Becket. Elle hérita de lui une bibliothèque dont Frova a publié le catalogue, et qui contenait, avec les livres sacrés, quelques commentaires ou traités composés par les saints Pères, spécialement par Grégoire-le-Grand. Informé du mérite de Galon, Innocent III le créa cardinal-diacre du titre de Ste.-Marie-au-Portique, puis cardinal-prêtre de St.-Silvestre. Il avait le premier de ces titres en 1208, quand il vint en France en qualité de légat apostolique. Il fit en faveur des maîtres et des écoliers de l'Université de Paris un statut qui exigeait, dit Crevier, « des admonitions réitérées avant qu'on pût procéder con- « tre eux à l'excommunication, et qui voulait que les seuls « contumaces et rebelles pussent y être soumis. » Telle est, en effet, la substance de trois articles restrictifs qui font partie d'un règlement général de discipline ecclésiastique, où le légat prescrivait aux clercs, sous peine d'excommunication, la continence, la modestie des habits et le désintéressement. Ce règlement, qui se lit imprimé dans les bibliothèques des Pères, dans les collections de conciles, et en partie dans l'ouvrage de Duboulay, est celui qu'on a quelquefois attribué à l'évêque de Paris, Galon, antérieur d'environ un siècle à

Hist. de l'Univ. de Paris, t. I, p. 332.

Historia Univ. paris., t. III, p. 43, 44, 45.

cette légation du cardinal. Les dispositions relatives aux étudiants et aux professeurs sont, aux yeux de Fleury, des preuves de la considération qu'obtenait l'école parisienne. Hist. ecclés., l. LXXVI, n. 28.

En parlant de la mission de Galon en Languedoc, saint Antonin expose comment ses prédications contribuèrent au succès de la croisade contre les Albigeois et à l'extermination de douze mille de ces hérétiques. Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette guerre sanglante, dont nous avons eu trop d'occasions de retracer le tableau. Le nom de Galon s'est déja mêlé aussi aux mentions que nous avons faites de l'entreprise du prince Louis sur le royaume d'Angleterre. Ce fut Galon qu'Innocent III chargea, en 1215, d'y mettre obstacle. Après d'inutiles conférences avec Philippe-Auguste, le légat résolut de passer dans la Grande-Bretagne, et demanda au roi de France un sauf-conduit: Philippe-Auguste le promit sur ses propres terres, non sur celles de son fils Louis. Cette réponse mécontenta le cardinal, sans l'empêcher de se rendre à Glocester, auprès du roi Jean: il assembla des clercs, des abbés, des évêques, et prononça contre Louis, contre ses complices, une excommunication solennelle. Jean et Innocent III étant morts sur ces entrefaites, le nouveau pape, Honorius III, content des services de Galon, lui prescrivit de les continuer, de soutenir les droits du jeune Henri III, d'annuler les serments prêtés à Louis, de publier toutes les censures que les circonstances pourraient exiger ou conseiller. Louis repassa en France, revint en Angleterre, livra la bataille de Lincoln, et prit la fuite, vaincu par l'armée de Henri, à laquelle les exhortations du légat avaient inspiré un invincible courage. La défaite et la retraite des Français ne laissaient plus à Galon d'autre tâche à remplir que la punition de leurs principaux adhérents, clercs, prieurs, abbés et autres prélats qui venaient de se montrer rebelles à l'autorité pontificale: il les dépouilla tous de leurs bénéfices, leur enjoignit d'aller à Rome, et chargea des commissaires de rechercher et de trouver des coupables dans toutes les provinces anglaises. Par tant de spoliations, il acquit de quoi enrichir ses propres agents, sans s'oublier lui-meme. L'évêque de Lincoln paya, pour remonter sur son siége, cent mille marcs d'argent au pape, et cent au légat, dont bien d'autres ne rachetèrent qu'au même prix les bonnes graces. Tous les historiens l'accusent de rapacité; et le P. d'Orléans trouve leurs témoignages si nombreux et si unanimes, qu'il

Chron., part. III, tit. 19, c. 1.

Hist. littér. t. XVII, p. 264, 265, 375, etc.

Révol. d'Anglet., t. I, 453.

n'ose pas les contredire. Il avoue que le cardinal vendait les absolutions, et qu'il faisait son profit des bénéfices ravis aux clercs qu'il n'absolvait pas. « La honte en rejaillit, dit le « P. d'Orléans, sur le saint-siége, auquel les malintentionnés attribuent toujours volontiers les désordres de ses « ministres; mais quelque temps après, ce prélat en ayant « fait autant en Écosse, à l'occasion d'un interdit, le pape, « à qui l'on s'en plaignit, montra par le châtiment qu'il en « fit, que si le siége apostolique ne peut empêcher les abus « qu'on fait de son autorité, il ne les laisse pas au moins « impunis. »

Nous ne voyons pourtant point que Galon ait été si sévèrement puni de ses malversations: il est trop vrai qu'il en continua le cours en Écosse; il maltraita particulièrement les religieux cisterciens; les abbés de Cîteaux et de Clairvaux s'en plaignirent et ne furent point écoutés, le légat n'ayant fait qu'user des pleins pouvoirs, jusqu'alors inouïs, dont le pape l'avait revêtu. C'est ce que la chronique de Mailros, écrite au XIIIe siècle, expose en ces termes: *Contrà ipsum ergò..... tam crudeliter adversùs ordinem Cistercii se gerentem (abbates cisterciensis et clarevallensis) appellaverunt; sed eâ viâ gratiam non obtinuerunt. Inauditam enim et inusitatam dominus papa eidem legato concesserat auctoritatem, faciendi videlicet, ut ita dicam, quidquid animo ipsius cederet, in clero et populo per Angliam, Scotiam et Wales constituto, transponendi et deponendi, et alios ponendi, suspendendi, et excommunicandi et absolvendi episcopos et abbates et alios ecclesiarum prælatos et clericos, nec non, et quod majus fuit, privandi etiam monachos cistercensis ordinis privilegiis suis.*

Apud Joann. Fell. Rer. Angl., t. I, 188-195.— Script. rerum gallic., t. XIX, p. 261.

Galon ne revint à Rome que lorsque, ayant achevé sa mission dans la Grande-Bretagne, et en ayant recueilli tous les fruits, il pouvait bien trouver convenable de n'y plus rester. Nous avons donc peine à considérer comme une disgrace, son rappel et son remplacement par Pandolphe. Il était encore tellement en faveur à la fin de 1226, qu'Honorius III le députa en Allemagne pour presser l'empereur Frédéric de porter des secours à la Terre-Sainte. Galon mourut en 1227, au commencement du pontificat de Grégoire IX, et fut enterré dans le monastère de St.-André, à Verceil sa patrie. Il n'existe de lui d'autre écrit que le règlement de 1208 dont nous avons parlé, et une lettre d'envoi

au pape, du traité conclu en 1217, entre Henri III et le prince Louis. Les lignes qui suivent la transcription de cet acte n'ont probablement pas été rédigées par le légat; car il y est cité avec éloge : *Dominus verò legatus, vir providus et discretus.* Il avait été plus magnifiquement loué dans l'épître que le pape lui adressait le 17 janvier de la même année, pour l'investir d'une puissance illimitée.

Ser. rer. gallic., t. XIX, p. 636.

Ibid., 623, 624.

On peut s'étonner davantage qu'un cardinal, ennemi déclaré des princes français, ait été préconisé par un de nos historiens, son contemporain; mais Rigord était moine de St.-Denis, et il paraît que Galon avait témoigné de la bienveillance et du dévouement à cette abbaye : Rigord le qualifie donc, *jurisperitum, bonis moribus ornatum, omnium ecclesiarum visitatorem diligentissimum, ecclesiæ beati Dionysii benevolum et devotum.* D.

Script. rerum gallic., t. XVII, p. 62

GUÉRIN,

EVÊQUE DE SENLIS, CHANCELIER DE FRANCE.

MORT en 1227

Nous n'inscrivons ici le nom de Guérin, évêque de Senlis, qu'à raison du soin qu'il a pris des archives royales, de la part qu'il a eue à leur rétablissement après 1194, à leur conservation jusqu'en 1227, et à la fondation du Trésor des chartes. Il n'existe de lui aucun ouvrage, même aucune épître, pas d'autres écrits que les actes qu'il a signés, et qui sont tout-à-fait étrangers à l'histoire des lettres.

Guérin ou Guarin, que les livres latins du XIIIe siècle appellent *Garinus* et plus souvent *Guarinus*, ne commence à paraître dans les annales ecclésiastiques et civiles que sous le règne de Philippe-Auguste. On ne connaît ni l'époque ni le lieu de sa naissance; et lorsqu'on dit qu'il appartenait à la famille des seigneurs de Montaigu en Auvergne, c'est une simple conjecture. Avant d'être évêque, il avait été chanoine de St.-Quentin et frère hospitalier de St.-Jean de Jérusalem. Duchesne le fait conseiller d'État dès 1190 : on sait mieux

Hist. ecclésias. de la chapelle des rois de France, par L. Archon. — Gall. chr., n. VII, 229.

Gall. ch. ... X, pag. 1[illegible] 1414.

Hist. des Chanc. de Fr., p. 2[illegible] 216.

XIII SIÈCLE.

qu'en 1201 ou 1202, la chancellerie étant vacante, Guérin a été créé vice-chancelier ou garde des sceaux : il a souscrit en cette qualité, et avec la formule *vacante cancellariâ*, plusieurs chartes en 1202 et pendant les 7 années suivantes. Les chroniques donnent à Guérin le titre de conseiller du roi, sous l'année 1209, lorsqu'il contribuait avec l'évêque de Paris à la condamnation des disciples d'Amaury de Chartres. Ce fait est rapporté par Guillaume le Breton, dont le récit est traduit presque littéralement dans la chronique de St.-Denis, en ces termes : « Quant li évesque Pierre de Paris et « frères Guérins, conseiller le Roi Phelippe, oirent la re- « nommée de ces énormités, il firent soutiment enquerre « par mestre Raoul de Namur les compileors de ceste error « et ceus qui estoient de leur secte. Cil mestre Roous estoit « bons clers et bons crestiens, et sages et artilleux. Quant « il venoit à eux, il savoit faindre en merveilleuse manière « que il tenoit leur doctrine, et il li reveloient leur secrez « come à parcovier (partisan) de leur secte, si com il cui- « doient et en tel manière si com il plut à Notre Seigneur, « furent trovées et descovertes pluseurs persones de cele er- « ror...., qui longuement s'estoient celé et tapi souz tel « mesaventure. Tuit furent amené à Paris, convaincu et « dampné en plein concile....; puis furent livré au roi Phe- « lippe..., et li bons roi les fit toz ardoir au defors de Paris « de lez la porte de Champiaus, com bons justicier et vrais « fius de Saincte Église. »

Script. rerum gallic., t. XVII, p. 83.
Ibid., p. 396.

De 1209 à 1213, Guérin continue, la chancellerie restant vacante, à signer les ordonnances royales. Innocent III lui écrivit le 9 juin 1212, pour lui recommander la cause de la reine Ingelburge. En 1213, Geoffroy, évêque de Senlis, ayant abdiqué cette prélature, « fu esleuz, disent les chroni- « ques, frères Guérinz qui estoit frères profès de l'ospital, « especiaux conseilliers le roi Phelippe, pour le grant sens de « li et pour la noiant comparable vertu de conseil qui estoit « en son cuer herbergie, et pour les autres graces qui en li « habitoient. Il governoit merveilleusement bien les besoi- « gnes du roiaume secunz après le roi; les nécessités des « églises procuroit par grant diligence, et gardoit leur fran- « chises et leur priviléges entièrement et sainement soz son « mantel. » Cet éloge, qui se retrouve dans Guillaume le Breton, a été aussi traduit par Fleury.

Script. rerum gallic., t. XIX, p. 554, 555.
Ibid. t. XVII, p. 402
Ibid, p. 91.
Hist. ecclés., l. LXXVI, n. 59; l. LXXVII, n. 24.

En la même année, Guérin fut employé à reprendre la

ville de Tournai sur les Flamands, et à détruire un château voisin; expédition célébrée par Guillaume le Breton, en prose et en vers.

Script. rerum gallic., t. XVII, p. 94.
Ibid., p. 240, Philipp., lib. IX, v. 710-726.

Rex sancti Pauli comitem, fratremque Garinum
Tornacum misit, pugnatricesque catervas
Associavit eis, fortissima corpora bello,
Qualia sequaniis producit Francia ripis.
Qui licet hostili numero minor esset eorum
In duplo numerus, tamen auxiliantibus urbe
Civibus expellunt, regique viriliter urbem
Restituunt; et.....................
Nobile........... castrum........
Funditùs à fundo excisum et cum plebe sepultum.

Après avoir raconté le même événement, la chronique de St.-Denis ajoute: « Frères Guerinz li esleuz de Senlis (frère « Guérin l'apelons, pour ce que il estoit frères proïez de l'os- « pital, et en portoit tozjors l'abit), sages homs et de par- « font conseil et merveilleus porvoières des choses qui es- « toient à avenir. »

Ibid., p. 405.

Il avait été chargé d'aller trouver Regnauld, comte de Boulogne, qui, à la suite d'une querelle avec le comte de saint Pol, venait de quitter la cour et laissait éclater de vifs ressentiments. Guérin ne parvint pas à le ramener; Regnauld s'engagea plus que jamais dans le parti du comte de Flandre, et y entraîna le comte de Guînes, l'avoué de Béthune et le châtelain de St-Omer. Plus heureux dans une mission d'un autre genre, l'évêque de Senlis sut observer en homme de guerre, les mouvements des troupes de l'empereur Othon et de ses alliés, reconnaître leurs positions, mesurer leurs forces, en informer Philippe-Auguste, et lui faire sentir la nécessité de livrer sans délai une bataille décisive: ce fut celle de Bouvines. Guérin s'y trouva, non pour combattre, dit Guillaume le Breton, mais pour exhorter et animer les guerriers. Il fit plus: il disposa leurs rangs, régla leurs mouvements, et donna le signal à 150 cavaliers qui engagèrent l'action. *Erat ibi electus, non ut quidem pugnaret, sed armatos hortabatur et animabat ad honorem Dei, et regni et regis, et ad defensionem salutis propriæ... Omnes isti erant in una acie, electo sic disponente, qui quosdam alios præcedentes retroposuit, quos formidolosos et tepidos noverat. Istos autem de quorum probitate et fervore certus erat, in*

Chron. citée par Duchesne, Hist. des Chanc., p. 208.

Script. rerum gall., t. XVII, p. 94, 254 et 255, 405 et 406.

Ibid., 96.

una et prima acie posuit, et dixit illis : Campus amplus est, extendite vos per campum directè, ne hostes vos intercludant. Non decet ut unus miles scutum sibi de alio milite faciat; sed sic stetis ut omnes quasi unâ fronte possitis pugnare. His dictis præmisit idem electus.... centum et quinquaginta satellites in equis ad inchoandum bellum, eâ intentione ut prædicti milites egregii invenirent hostes aliquantulùm motos et turbatos. Dans la Philippide, Guillaume le Breton attribue à l'évêque une part plus active encore à la victoire des Français. Il est possible que la poésie ajoute ici aux tableaux de l'histoire; cependant d'Auvigny a cru devoir insérer ces détails dans sa notice biographique sur ce prélat. Il lui donne la qualité de généralissime des armées de France, le place à la tête de l'aile droite dans les champs de Bouvines, et le représente aidant les princes de Dreux et de Courtenay à enfoncer les bataillons anglais. « L'évêque de Beauvais, dit-il, doué d'une ame « martiale et d'une force prodigieuse, avait donné des marques « d'un courage supérieur dans plusieurs combats où il s'était « trouvé; on lui reprochait même d'aimer trop le carnage; « et c'était pour s'opposer à une inclination si peu conve- « nable à un évêque, que le pape lui avait défendu de se « servir jamais de traits ni de glaive. L'évêque se soumit à « cet ordre du pape, il ne ceignit plus l'épée; mais il se « trouva à la bataille de Bouvines, armé d'une pesante « massue dont il se servait avec tant de force et d'adresse, « qu'aucun guerrier ne renversa, cette journée-là, autant « d'ennemis que lui : quand avec sa massue il les avait étour- « dis et terrassés, le prélat ordonnait aux gens de sa suite « de les égorger, ne voulant pas, disait-il, contrevenir à « l'ordre du pape qui lui défendait de tremper ses mains « dans le sang.... Armé de toutes pièces et l'épée à la main, « il se contentait d'animer les autres au carnage, sans vou- « loir combattre lui-même. »

L. XI, v. 65-118. Ibid., p. 258-269.

Vies des Hom. ill. de la Fr., t. I, p. 93-114.

Les historiens originaux n'en disent pas tant; et l'on doit remarquer aussi que dans leurs récits de la bataille de Bouvines, ils ne donnent à Guérin que la qualification d'élu; il n'a été sacré que vers la fin de 1214; il ne l'était pas encore quand Philippe-Auguste lui avait cédé le patronage de l'église de St-Thomas de Crespy, en échange de l'hommage que le monarque devait au prelat à raison de certains fiefs. La chancellerie vaquait toujours : Guérin continue d'avoir le titre de

vice-chancelier ou garde des sceaux, *sigillorum custos*, dans les chartes royales de 1214 et des trois années suivantes. Il est membre de la cour des pairs qui, en 1216, prononce à Melun un jugement relatif aux comtés de Champagne et de Brie; il est arbitre, en 1217, entre les chanoines de Notre-Dame de Paris et les moines de St.-Denis. De 1218 à 1223, l'évêque de Senlis souscrit en cette qualité des chartes et des transactions. Les Bénédictins en ont publié six qui concernent des prébendes, des démêlés ou des intérêts locaux. En 1219, il consacre l'église de Chaalis, et accompagne le prince Louis à la guerre contre les Albigeois. L'année suivante, il termine le différend élevé entre le roi et l'évêque de Paris, relativement au clos Bruneau; et c'est à cette même année 1220 qu'on rapporte principalement les mesures qu'il a prises pour la conservation des archives royales, article sur lequel nous ne tarderons pas à revenir.

Gall. chr., n. x. Appendix, col. 448-455.

Son arbitrage entre le connétable de Montmorency et les religieux de St.-Denis, touchant la voirie et la justice du bourg de St.-Marcel, est du mois de septembre 1221. On a vu, dans notre volume précédent, Guérin désigné comme l'un des exécuteurs du testament de Philippe-Auguste : il figure aussi en 1223, au nombre des prélats qui assistent aux funérailles de ce monarque. Jusqu'alors il n'avait été que vice-chancelier; il dut la dignité de chancelier à Louis VIII. Quand ce roi confirme l'institution de l'abbaye de la Victoire, et les statuts de la commune de Senlis; quand il établit la commune de Crespy, ces chartes sont délivrées *per manum Guarini, silvanectensis episcopi, cancellarii.* Les mêmes mots se lisent à la fin de plusieurs actes de 1224, par exemple de celui par lequel Louis confirme les priviléges de la ville de Bourges, et abolit quelques-unes de ses coutumes. C'est l'époque d'un jugement rendu par les pairs contre le comte de Flandre, dans une assemblée qui se tint à Paris, et à laquelle Guérin assista. Nommé, en 1225, l'un des exécuteurs du testament de Louis VIII, il suivit ce prince dans le midi de la France, où se continuait une guerre déplorable. Les dernières chartes du même roi, entre autres les lettres en faveur de la ville de Corbie, sont toujours souscrites par le chancelier Guérin, qui remplit encore cet office au commencement du règne de saint Louis. Mais l'évêque de Senlis, après avoir fait la dédicace de l'église de Ste.-Marie-de-la-Victoire, dont il avait jeté les fondements, mourut en 1227, et fut

Preuv. de l'hist. de la maison de Montmor., p. 86.

Hist. littér. de la Fr., t. XVII, p. 265.

XIII SIECLE.

enterré à Chaalis, où son épitaphe se lisait conçue en ces termes : *Hic quiescit cujus vita perpetuus labor, Guarinus quem ad Silvanectensem episcopatum sua in Deum religio, ad cancellariatum sua in Philippum Augustum fides evexit. Templum hoc anno* 1219 *dedicavit. Abbatiæ de Victoria prima posuit fundamenta. Anno episcopatûs* 13, *Christi* 1227, *ad Deum abiit.* Cinq nécrologes placent la mort de Guérin au 13 avant les calendes de mai (19 avril), et un autre au jour précédent. Dans le martyrologe de Noyon, c'est le 2 avant les ides de mai (8 mai), et dans celui de St.-Victor de Paris, le 6 avant les ides de décembre (8 décembre). Mais ils font tous mention de ses donations et fondations pieuses, des services qu'il a rendus aux églises. Aucun monument authentique n'a fourni à d'Auvigny les details par lesquels il termine sa notice sur Guérin : il dit « qu'après la « mort de Louis VIII, l'évêque de Senlis remit la dignité de « chancelier à Blanche, régente du royaume, abdiqua son « évêché, prit l'habit de religieux dans le monastère de Chaa- « lis, y vécut deux années, et mourut le 19 d'avril mil deux « cent trente, âgé de 70 ans. » Il y avait alors trois ans que Guérin était mort, encore évêque et chancelier, ayant atteint un âge assez avancé sans doute, mais qui n'est déterminé avec précision nulle part. C'est son prédécesseur Geoffroi qui, renonçant à l'épiscopat, est allé finir ses jours au sein d'un cloître. Une méprise plus étrange est celle de Dupin et des derniers éditeurs de Moréri, qui font Guérin conseiller de Philippe-le-Bel au lieu de Philippe II.

Les vies des Hom. ill. de la Fr. t. I, p. 113, 114.

Hist. ecclés., XIIIe s., p. 552.

Parmi les affaires de tout genre dans lesquelles il est intervenu, comme chevalier ou comme évêque, comme arbitre ou commissaire, comme garde-des-sceaux ou chancelier, nous avons indiqué celles qui nous ont paru les plus importantes, celles qui peuvent donner le mieux la mesure de son crédit à la cour, dans l'église, et même à l'armée. André Duchesne, d'Auteuil, d'Auvigny et les auteurs de la *Gallia christiana* ont recueilli bien plus de détails : peut-être en avons-nous trop parcouru nous-mêmes; car enfin, si ce prélat doit occuper une place dans l'histoire littéraire, c'est seulement pour nous avoir conservé quelques-uns des monuments de notre histoire politique.

Hist. des ministres d'État, 379-439.

Les expressions *in scriptis palatinis, in archivo palatii nostri*, qui se rencontrent dans les capitulaires de Louis-le-Débonnaire, montrent que, dès le IXe siècle, les rois de

France avaient des archives. On y conservait les titres de leurs domaines, les comptes de leurs revenus et de leurs dépenses, les registres de leurs traités ou transactions, de leurs ordonnances, des graces et des faveurs qu'ils accordaient. Les scribes ou notaires employés dans ce dépôt étaient sous les ordres du chancelier ou grand-chancelier (*cancellarius*, *archicancellarius*, *summus cancellarius*). Il ne subsiste aucune description, ni aucun débris de ces premières archives royales, qui sans doute n'étaient pas considérables. Ce qui nous reste d'actes émanés des princes de la 2[e] dynastie et de la 1[re], a été recueilli dans les monastères, où l'on savait mieux conserver les titres authentiques, et quelquefois en fabriquer de faux. Les chartes même et les ordonnances des premiers rois capétiens ne nous sont guère parvenues qu'en *vidimus*, dans les lettres de leurs successeurs. On sait d'ailleurs que ces rois avaient pris l'habitude de traîner à leur suite, dans les camps, la partie la plus précieuse de leurs archives, et que celles de Philippe-Auguste lui furent enlevées par Richard, roi d'Angleterre, à la bataille de Bellefoge ou Fretteval en 1194. Il fallut, dit Guillaume le Breton, beaucoup de peines et de recherches pour retrouver les titres des droits et des revenus de la couronne de France.

Hist. littér. de la Fr., t. XVII, p. 260.

Philipp., l. IV, v. 563-570. Scr. rer. gallic., tom. XVII, p. 170.

...... Scripta quibus prænosse dabatur
Quid deberetur fisco, quæ, quanta tributa,
Nomine quid censûs, quot vectigalia, quantum
Quisque teneretur feodali solvere jure,
Qui sint vel glebæ servi, vel conditionis,
Quove manumissus patrono jure ligetur,
Non nisi cum summo poterit rescire labore.

Ce travail difficile fut entrepris et achevé avec un plein succès, si nous en croyons les historiens, par Gauthier de Villebéon le jeune, successeur de son père dans la charge de grand chambellan :

Præfuit huic operi Galterus junior; ille
Hoc grave sumpsit onus in se, qui cuncta reduxit
Ingenio naturali sensûsque vigore
In solitum rectumque statum.

Ibid., v. 571-574.

On n'a plus ce travail de Gauthier; mais Guérin s'en est

XIII SIÈCLE.

sans doute servi quand il a fait copier les registres de Philippe-Auguste, qui nous ont été conservés, surtout ceux qui ont pour titre : *Feoda Regis et Inquestæ*. On doit aussi attacher un grand prix à ceux qui renferment des transcriptions de plusieurs actes des prédécesseurs de Philippe, non pas à la vérité de Hugues Capet, ni de Robert, ni de Henri 1er, mais de Philippe 1er, de Louis VI et de Louis VII; ainsi qu'au registre particulier des lettres de Philippe-Auguste : *Litteræ Regis*.

Ibid., v. 560.

Nouv. traité de diplom., t. I, p. 717; t. II, p. 413; t.V, p.805.

Ce prince voulant qu'à l'avenir ses archives fussent plus soigneusement conservées (*imperat curâ majore tueri*), chargea de ce soin le vice-chancelier Guérin, qu'on en voit particulièrement occupé en l'année 1220. Il achevait alors de mettre ces archives en ordre, et les déposait en un lieu fixe qui leur devenait exclusivement consacré. C'est aussi la date du *Registrum Philippi Augusti*, que l'évêque de Senlis avait fait écrire par un clerc nommé Etienne de Gual, ainsi que l'annonce l'intitulé : *Incipiunt capitula registri compilati . . . anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo . . . . Scripti de mandato reverendi patris Garini, Silvanectensis episcopi, per manum Stephani de Gual, clerici*. Ce registre, auquel on a fait dans la suite plusieurs additions, a passé du Trésor des chartes, auquel il appartient, à la Bibliothèque du roi, ainsi que celui qui porte le titre de *Registrum Guarini*. Ces deux registres et ceux qui sont restés ou rentrés au Trésor des chartes, ont été décrits par Bonamy, qui attribue ainsi à Guérin la fondation du plus ancien corps d'archives royales.

Mem. sur le Tres. des ch. Ac. des Inscr., XXX

Quant à une chronique de France depuis Pharamond jusqu'en 1220, il n'y a pas lieu d'en tenir compte comme d'un ouvrage de Guérin, d'abord, parce qu'elle ne consiste qu'en une pure et simple série de dates de l'avénement et de la mort des rois; en second lieu, parce qu'elle a été rédigée par son clerc ou secrétaire du Gual ou de Gualt, dont il sera parlé dans l'un de nos articles suivants. Nous terminerons celui-ci en faisant mention de quelques-uns des hommages rendus à la mémoire de l'évêque de Senlis, vice-chancelier de Philippe-Auguste, chancelier de Louis VIII et de Louis IX.

Hist. de St. Louis, part. I, p. 165.

Ducange cite un ancien sermon, ou discours en vers, composé par Robert de Sainceriaux, où il est dit de Guérin :

Moult fu de haut conseil et de tous bien fu plains.
Puis le tens Charlemaine, que fu un archevesques
Qu'on apela Turpin, ne fu si bon évesques.....
Volentiers essauçoit l'onor de sainte Eglise.....
Moult l'ama li bons rois qui Felipes ot non.....

Budé le déclare un homme d'un grand nom (*vir magni nominis illo seculo*), et date de l'époque où il devint chancelier, le premier éclat de cette haute magistrature. Belleforest révère en lui un *homme sage et de grande conduite en guerre.* Filleau de la Chaise dit que saint Louis perdit, en 1227, « non seulement un ministre de grand mérite, mais « encore un homme qui avait pour lui une amitié de père, « et qui tâchait de reconnaître, par son zèle pour le petit-« fils, la considération dont le père et l'aïeul l'avaient tou-« jours honoré. » C'était, selon Velly, « un vieillard respec-« table, mais d'une sagesse austère, et dont les conseils « avaient plus l'air de réprimandes que d'avis; vertueux « ministre; *génie universel,* d'une prudence et d'une fermeté « *sans exemple;* grand homme de guerre, avant qu'il par-« vînt à l'épiscopat; évêque digne des premiers siècles de « l'Église, quand il cessa d'être homme de guerre: ce fut « lui qui éleva la dignité de chancelier au plus haut degré « d'honneur, et lui assura le rang au-dessus des pairs de « France. » Il y a bien quelque exagération dans tous ces éloges; mais ils pourront sembler justifiés, en certains points, par les faits que nous venons d'exposer. D.

Annotat. ad Pandect., tit. de offic. præfecti prætorii, p. 73.

Annal. de Fr., an. 1214, t. I, p. 611.

Vie de saint Louis, t. I, p. 72.

GERVAIS DE CHICESTER,

MORT EN 1228.

ABBÉ DE PRÉMONTRÉ, PUIS ÉVÊQUE DE SÉEZ.

GERVAIS DE CHICESTER, né en Angleterre, sans doute au sein de la ville dont il porte le nom, fit ses études en France, entra dans l'ordre de Prémontré, devint prieur et au com-

mencement du XIIIe siècle, abbé de St.-Just, au diocèse de Beauvais. L'évêque Philippe le chargea, en 1203, de l'administration d'un hôpital; et l'on dit qu'en 1207, Gervais fut pris pour arbitre d'un différend entre ce prélat et les chanoines de la cathédrale. Cependant ailleurs on le fait, dès 1205, abbé de Thenailles, *Thenolium*, près de Vervins, dans le diocèse de Laon; et l'on assure qu'en cette année, il acquit pour ce second monastère, des biens provenant d'Enguerrand de Coucy et de son frère Thomas, seigneur de Vervins. Il doit y avoir là quelque erreur de date qu'il ne serait pas aisé, mais qu'il importe fort peu d'éclaircir. En 1208, le cardinal légat Galon ou Guala commit l'abbé de Thenailles pour présider à l'élection d'un abbé de Corbie, successeur de celui qu'on venait de déposséder. Le 5 février 1209, ou plutôt 1210, Gervais de Chicester fut promu à la dignité d'abbé général de Prémontré. Il assista, en cette qualité, au concile de Latran en 1215: il y gagna les bonnes graces d'Innocent III, qui réunit à l'ordre de Prémontré un monastère de Riéti. Employé à prêcher la croisade, à terminer des affaires contentieuses, à rétablir la discipline ecclésiastique, Gervais devint l'un des correspondants du pape, l'un des commissaires de la cour de Rome en France. Il fit, pour les intérêts de son ordre, un second voyage à Rome sous le pontificat d'Honorius III, qui le créa son pénitencier, et accorda aux Prémontrés plusieurs priviléges. Gervais était encore abbé de Prémontré en 1219. Mais l'évêché de Séez vaqua en 1220; il lui fut conféré de l'aveu du roi d'Angleterre Henri III, et au gré du pape qui le sacra lui-même à Rome le 18 juillet. Le nom de l'évêque Gervais se lit sur des chartes de cette année et de la suivante, ainsi qu'en des actes de 1226. Honorius lui délégua, en 1222, l'examen de l'élection de l'archevêque de Rouen, Thibauld. Nous retrouvons Gervais à Rome en 1223; il y est un des prélats consécrateurs d'Étienne, nouvel évêque de Mende. Peu après, il admet les frères mineurs dans sa ville épiscopale, et préside à la dédicace de leur église. En septembre 1225, il reçoit pour ses chanoines, le patronage et la dîme de Ste.-Marie de Mesnil-Jean, cédés par Guillaume Pichener. Le 12 juin 1226, il consacre une chapelle de saint Jean-Baptiste. Il mourut le 10 février 1228, selon la chronique de St.-Évroul; le 20, selon le nécrologe de Mont-Dieu, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Silly. Il avait composé son épitaphe:

Gall. chr., n. IX, 850.

Gall. chr., n. IX, p. 633.

Gall. chr., n. IX, p. 649.

Gall. chr., n. XI, p. 693.

Anglia me genuit, nutrivit Gallia; sanctus
Justus, Thenolium, Præmonstratumque dedêre
Abbatis nomen; sed mitram Sagia: tumbam
Hic locus; oretur ut detur spiritus astris.

Le Paigê date la mort de Gervais de 1227 au lieu de 1228, et on l'a quelquefois transportée du 10 ou 20 février au 28 septembre : il peut rester sur ces dates quelque légère incertitude; nous avons suivi l'opinion des auteurs de la *Gallia christiana*. Il nous reste à parler des écrits de Gervais, qui ne sont pas d'une très-haute importance, mais qu'il a tous composés en France, où il a été successivement, comme on vient de le voir, à la tête de 3 abbayes et d'un diocèse. Ils se divisent en 3 classes : commentaires sur la Bible, sermons ou homélies, et lettres missives. Bibliot. præm., p. 924, 925.

Le Long lui attribue des commentaires succincts sur les psaumes, sur Isaïe, sur les petits prophètes; un commentaire plus étendu sur Malachie, ouvrage dont Leland vante l'élégance et l'érudition, *opus tersum, luculentum, eruditum.* Aucun de ces commentaires n'est imprimé; et l'on ne cite de manuscrit que de l'explication de Malachie, qu'on dit composée en 1160. Gervais devait être alors bien jeune, à moins qu'il ait été, ce qui n'est dit nulle part, presque nonagénaire à l'époque de sa mort en 1228. D'ailleurs les biographes ne le font *fleurir* qu'en 1213; et, quelque vague que soit cette expression, toujours serait-il étrange que la célébrité de cet auteur fût postérieure de 53 ans à la composition de celui de ses ouvrages qu'on a le plus loué. Il se pourrait que ce livre fût d'un autre personnage du même nom, d'un Gervais de Chester, contemporain et ami de Thomas Bekket. Bibliot. sacra, p. 743. Comment. de Scriptor. britan. c. 187. Montfaucon, Bibl. Bibl., t. I, p. 627-8.

Gervais de Chicester passe aussi, dans les notices modernes, pour avoir été attaché à ce même Thomas, *Thomæ cantuariensis familiaris;* ce qui n'est conciliable ni avec son éducation en France, attestée par lui-même dans son épitaphe, *nutrivit Gallia*, ni avec les autres données historiques et chronologiques : il faudrait que de 1162 à 1170, Gervais eût vécu en Angleterre, âgé de 20 à 23 ans. Quoi qu'il en soit, le commentaire sur Malachie contient beaucoup de réflexions sur l'ordre sacerdotal, ce qui a entraîné Pits à prêter à Gervais un traité *De sacerdotalis ordinis institutione.* De illust. Angliæ Script., p. 293.

Les sermons, les livres d'homélies de Gervais de Chicester ne sont pas mieux connus : le prémontré Hugo avoue qu'ils Sacræ antiquit. Monumenta, t. i, p. 18, 19.

XIII SIÈCLE.

Bûle, II, p. 96.

ne se retrouvent point. Ainsi, quand les biographes le donnent pour un très-habile prédicateur, *egregius ecclesiastes*, nous n'avons d'autre moyen de justifier cet éloge, qu'en rappelant que les papes l'avaient chargé de prêcher la croisade.

Bibliot. med. et inf. latinit, t. IV in-4°, p. 53.

Ses lettres ont été imprimées deux fois. La première édition fut donnée par Norbert Cailleu, prieur de l'abbaye de Prémontré, d'après un manuscrit qu'il avait trouvé dans le monastère de Vicoigne, au diocèse d'Arras. Les épîtres qu'il en tira formèrent un volume in-4° qui parut à Mons, en Hainaut, en 1662; quelques exemplaires sont datés de 1663, et de Valenciennes: Fabricius dit par erreur, que ce livre a été publié à Paris. L'édition de Mons, qui ne contient que 70 épîtres, n'est à peu près d'aucun usage, depuis celle qui est due à Charles-Louis Hugo, et qui occupe les 124 premières pages in-folio du tome Ier des *Monumenta sacræ antiquitatis*, imprimé à Estival en 1725. Les lettres y sont au nombre de 137, y compris 25 qui ne sont point de Gervais; et non pas seulement de 130, comme le suppose Fabricius. L'éditeur Hugo s'est servi d'un manuscrit de Steinfels, plus complet et plus exact que celui de Vicoigne. Des 112 épîtres de l'abbé de Prémontré, 3 sont adressées à Innocent III, 15 à Honorius III; le surplus à des princes, à des cardinaux, des archevêques ou évêques, des abbés, des religieux. Pour donner une idée des sujets et des formes de ces lettres, nous en traduirons trois qui sont écrites, l'une à la reine Ingelburge, les deux autres à Innocent III et à Honorius III. C'est au nom du chapitre général de l'ordre de Prémontré que Gervais dit à Ingelburge (vers l'an 1213): « Votre cœur a voué « à toutes les personnes religieuses une affection sincère; « mais vous avez, n'en doutons pas, pour l'ordre de Pré« montré une prédilection qu'il doit à votre zèle plutôt qu'à « ses propres mérites. Aussi les sentiments de reconnais« sance qui nous attachent à tous ceux qui nous sont propi« ces, seront-ils toujours pour vous (c'est notre volonte, c'est « notre devoir) d'autant plus profonds et plus vifs que votre « amitié pourra nous être plus profitable. Vous nous avez « demandé de nouvelles assurances de la participation à nos « prières, qui vous est depuis long-temps accordée; peut« être nos précédentes lettres ne vous ont-elles pas été re« mises avec l'exactitude convenable. Toujours prêts à vous « obéir, à faire non seulement ce que vous nous demandez, « mais, autant qu'il est en notre pouvoir, tout ce qui vous

« serait agréable, nous nous empressons de renouveler par « ces présentes, l'engagement que nous avons pris, il y a « plusieurs années, de vous conserver une part dans les « prières et dans tous les biens spirituels de notre ordre. Et « nous ajoutons qu'aussitôt que le jour de votre décès sera « connu de notre chapitre général, on accomplira pour « vous, en vertu de nos lettres actuelles, tous les devoirs « dont on s'acquitte envers chaque prémontré defunt, en « messes, en prières et en psalmodies. » *Addentes quod cùm obitùs vestri dies innotuerit nostro capitulo generali, sub præsentium testimonio litterarum, tantum fiet pro vobis, quantum pro quolibet uno nostrûm fieri consuevit, in missis, orationibus et psalmis.*

Sacræ antiq. Monum., t. I, p. 49.

En 1216, l'abbé de Prémontré écrit à Innocent III en ces termes : « Le zèle que j'ai voué aux intérêts de la Terre-« Sainte et à ceux de votre Sainteté, me dévore à tel point, « que, bien que je sois aux portes de la mort, je ne puis « pourtant pas me taire. Vous avez depuis peu envoyé en « France le révérend père en J.-C., Simon, archevêque de « Tyr, à qui vous avez donné le pouvoir d'exciter les fidèles « à prendre la croix, et en même temps de commuer lès « engagements des personnes de basse condition, que leurs « infirmités ou leur pénurie excessive rend inhabiles à se-« courir la Terre-Sainte. Plusieurs ont demandé à ce prélat « si vous aviez accordé aux seigneurs français croisés la « liberté de retarder leur départ jusqu'à l'an prochain : il a « répondu que vous n'aviez rien changé, pour les grands, « ni pour les petits, aux dispositions du concile général. « On lui a aussi adressé la question de savoir s'il fallait « forcer tous les croisés à partir dans le cours de la présente « année : il a déclaré que ni lui-même, ni personne, à sa « connaissance, n'avait reçu de vous le pouvoir d'exercer « cette contrainte. Il m'a dit particulièrement, qu'aussitôt « après le concile de Melun, tenu à son arrivée, il vous « avait rendu compte de ses négociations avec le seigneur roi « et avec d'autres personnages, relativement aux affaires dont « vous l'avez chargé. Je me suis abstenu de lui demander « ce qu'il vous avait écrit : persuadé que vous étiez par lui « suffisamment instruit de toutes choses, je ne devais dé-« sirer rien de plus. Cependant, comme il est survenu depuis « des incidents qu'il ignorait alors, et à l'égard desquels il « n'a pu prémunir votre mansuétude (*de quibus..... ves-*

XIII SIÈCLE.

« *tram non potuit mansuetudinem præmunire*), j'ai cru « devoir vous en informer en peu de mots. Les docteurs « parisiens déclarent coupables de péché mortel tous ceux « qui, maintenant que vous ne relâchez rien des dispositions « du concile général, ne partiront pas dès cette année « même; de telle sorte que, privés de tous les priviléges « des croisés, ils n'auront à espérer ni rémission de péchés, « ni indulgence, quand bien même à l'avenir ils voudraient « accomplir l'obligation qu'ils ont contractée. Mais les grands « du royaume, déterminés pour la plupart à ne point partir, « s'inquiètent fort peu de cette déclaration des théologiens de « Paris : ils ne craignent ni peines spirituelles de votre part, « ni peines temporelles de la part du pouvoir séculier; « tandis que les croisés de condition inférieure, bourgeois et « paysans, dont le nombre est considérable, se voient immé- « diatement exposés par ces décisions, à des dommages « temporels. En effet, les nobles, les hommes puissants, et « même les communes des cités, *communiæ civitatum*, leur « signifient qu'après la Saint-Jean-Baptiste, ils les soumet- « tront aux mêmes exactions, aux mêmes tailles qu'aupara- « vant. Voilà donc la multitude de ces petits croisés réduite « aux plus amères extrémités, *in multâ amaritudine et an- « gustiâ constituti :* ils répondent qu'ils sont prêts à obéir aux « ordres apostoliques, dès qu'ils leur seront expressément « annoncés; qu'ils se sont préparés à toutes les dépenses « nécessaires; que leur plus ardent désir est d'accomplir leur « vœu; mais ils ajoutent qu'ils ne savent ni où aller, ni com- « ment se mettre en marche, et qu'autant qu'on en peut « humainement juger, leurs efforts ne seront d'aucun secours « à la Terre-Sainte, tant qu'ils n'auront pas des chefs sortis « de leur pays et parlant leur langue. Ce considéré, très- « saint et très-tendre Père, *mansuetissime Pater,* hâtez-vous, « s'il vous plaît, de prendre une résolution qui console et « soulage ces opprimés; de peur que tant de chrétiens fidèles « que j'ai vu prendre le signe de la croix avec une dévotion « si fervente, et qui sont prêts encore à remplir leurs enga- « gements avec la plus religieuse loyauté, ne tombent dans « l'abîme du désespoir, en se croyant obligés à partir sans « délai, et privés de tout privilége, de toute indulgence, par « un retard qui a pour cause la nécessité, et non certes leur « volonté. Je vous le dis confidemment : je pense et bien des « gens sont persuadés comme moi, qu'il est de la plus haute

« importance que les Allemands et les Français ne marchent « point ensemble; car on ne voit pas que la concorde ait « jamais pu s'établir entre eux dans de si grandes entreprises. « Il serait, je crois, et c'est encore l'avis de plusieurs personnes, « il serait fort à propos que le duc de Bourgogne et le duc de « Lorraine, pour lesquels vous avez jusqu'à ce jour usé de « ménagements, fussent un peu plus rigoureusement tenus « de se mettre en route l'année prochaine; et qu'en consé- « quence tous les croisés, tant de haut parage que de condition « inférieure, reçussent l'ordre exprès de partir, sous les pei- « nes de droit. Sur tous ces points, votre Sainteté, si tel est « son bon plaisir, pourra écrire aux archevêques de Bourges, « de Reims, de Rouen, de Tours et de Sens, ainsi qu'à leurs suf- « fragants, à plusieurs autres prélats, selon votre volonté et les « inspirations qu'enverra le Tout-Puissant à votre béatitude. « Je désire qu'il vous plaise de ne pas exiger des Français « qu'ils se dirigent vers les ports de l'Apulie et de la Sicile; « laissez-leur la faculté de s'embarquer où ils voudront, et « où ils trouveront plus commodément des navires. Vous « ne devez pas ignorer qu'il y a chez nous un évêque qui, « laissant en repos les nobles, presse par des menaces d'ex- « communication le départ des roturiers, bien moins, à ce « qu'on croit, pour assurer le succès de l'expédition, que « pour puiser dans leurs bourses; *non tam, ut creditur, ad* « *negocium promovendum quam ut emungat bursas eorum.* « Cependant comme on sait que toutes les affaires dépen- « dent principalement de votre Sainteté, personne ne s'en « mêlera, sinon l'envoyé, le notaire ou tout autre commis- « saire que vous en aurez expressément chargé. Du reste, « nous avons en France beaucoup d'hommes excommuniés « pour avoir suivi le prince Louis en Angleterre; et, comme « bien d'autres, j'ai avec eux des relations qui ne sont pas « sans péril. Je me suis chargé de présenter à votre Sainteté « une proposition que je la supplie d'agréer; c'est de déclarer « que ces excommuniés obtiendront la grace de l'absolution, « quand ils auront passé, à combattre les Albigeois, un « temps égal à celui qu'ils ont employé en Angleterre au « service du prince Louis. Il est bon que vous sachiez que, « si plusieurs d'entre eux s'abstiennent d'entrer dans les « églises, c'est par la crainte de Dieu et par respect pour « ses commandements, plutôt que par la surveillance et les « soins des prélats. Salut dans le Seigneur à votre Sainteté :

« que Dieu la conserve saine et sauve à l'Église. » Ce souhait ne fut pas exaucé; Innocent III mourut le 16 ou le 17 juillet 1216, et cette lettre, écrite avant le 24 juin, est une des dernières qu'il ait reçues.

Sacræ antiq. Monum., t. I, p. 3.

C'est à son successeur, Honorius III, qu'est adressée celle dont il nous reste à donner connaissance au lecteur. « Si je « n'étais, dit Gervais, dévoré du zèle de la sainte Église « romaine, si les injures de ses détracteurs (*opprobria exprobantium ei*) ne retombaient pas sur moi, comme sur un « fils qui chérit tendrement sa mère, peut-être me serait-il « facile de dissimuler, et d'imiter ainsi ceux qui supportent « avec indifférence les dommages qui lui adviennent, comme « si tous ses enfants ne devaient pas s'appliquer à conserver « son honneur, autant qu'ils désirent d'être abreuvés de son « lait! Aussi long-temps que j'ai craint d'être accusé de présomption, j'ai différé d'écrire à votre Sainteté, attendant « de jour en jour, que, selon les dispositions arrêtées au « concile général, un légat, un nonce envoyé par vous, « après le décès de votre prédécesseur, Innocent, de vénérable mémoire, arrivât en France pour accorder, s'il y « avait lieu, des dispenses à ceux dont les services lui sembleraient inutiles à la Terre-Sainte; et pour régler, en « prenant les conseils des hommes éclairés, le départ des « croisés de toute condition, haute ou basse. J'espérais particulièrement que cette mission serait remplie par Jacques « de Vitry, vénérable clerc, dont le retour en France etait « chaque jour attendu. Mais ayant appris qu'il venait de « passer au-delà des mers, et que vous n'aviez écrit sur les « affaires de la croisade qu'à des personnes du plus haut « rang; ne sachant pas si vos lettres faisaient mention du « petit troupeau de Dieu (*pusillus grex*), qui porte la croix « avec une dévotion au moins égale à celle des nobles, j'ai « cru à propos de vous présenter ses plaintes, qui sont nombreuses et fréquentes. Il s'agit d'obscurs et pauvres soldats qui, ayant pris la croix au premier signal donné par « les chefs de l'Église, et fait abnégation de tous leurs intérêts personnels pour se vouer à ceux de la Terre-Sainte, « ne trouvent aujourd'hui, ni dans les grands du siècle, ni « dans les prélats qui leur avaient tout promis, argent, « conseils et direction, pas un seul homme disposé à les « consoler, à les instruire, à leur rendre justice; ils se plaignent de ce délaissement et de l'oppression qu'ils subis-

« sent, au mépris des priviléges qu'on semblait leur avoir « garantis. Ils demandent aussi quel usage on fait de l'argent « déposé dans le tronc des églises, et du tribut payé par les « clercs..... N'avait-on pas promis, au nom de la sainte « Église romaine, que tout cet argent serait employé à payer « les dépenses des plus pauvres croisés? Ce n'est pas tout: « vous avez, comme je l'ai déja dit, écrit à quelques nobles, « par exemple au duc de Bourgogne et à Gautier, seigneur « d'Avesne, qu'ils devaient se tenir prêts à partir à la pro- « chaine fête de Pâques : ils vous ont répondu en vous sup- « pliant de leur accorder un répit, ou, comme ils disent, une « trève d'un an; et, tant qu'on ne saura pas si vous devez « exaucer leur prière, cette incertitude jettera partout le trou- « ble et la confusion. Vous avez à prendre, sur tous ces « points, des mesures salutaires : la nécessité m'enhardit à « vous les demander; et, après en avoir délibéré avec les « hommes qui passent pour savoir ce qu'il y a de plus expé- « dient, j'ose vous proposer humblement, respectueuse- « ment, et sauf meilleur avis, d'accorder aux susdits nobles « la trève qu'ils réclament. Si, en attendant, vous vous ab- « stenez, pour ne pas grever les églises, d'envoyer en France « un nonce ou un légat, daignez au moins, par des lettres « expédiées en temps opportun, établir en chaque province « ou diocèse des commissaires qui auront quatre devoirs à « remplir : premièrement, garantir le privilége des croisés; « secondement, dispenser de service ceux qui n'en rendraient « que d'inutiles; en troisième lieu, recueillir toutes les som- « mes provenant soit de la commutation des vœux, soit des « troncs, soit du vingtième denier, s'il a été perçu; enfin, « pour prévenir ou éteindre tout scandale, distribuer cet « argent aux croisés, à ceux qui se croiseront, à ceux même « qui se rendront utiles de quelque autre manière à l'entre- « prise commune. Toutefois je sais que le paiement du ving- « tième denier, sans déduction des taxes ordinaires et générales, « est impossible aux religieux et à d'autres ecclésiastiques, « à l'exception de ceux qui ont pour vivre des revenus « assurés. Maintenant, quelles sont les personnes les plus « propres à s'acquitter de ces fonctions avec prudence et « fidélité, soit par eux-mêmes, soit par leurs associés? Je vais « les indiquer : dans la province de Reims, le doyen et l'éco- « lâtre de Noyon, l'archidiacre de Châlons-sur-Marne, le « doyen de saint Pierre de Laon (Adam de Courlandon); dans

XIII SIÈCLE.

« la province de Sens, l'archevêque (Pierre de Corbeil) et « l'évêque d'Auxerre (Guillaume de Seignelay); dans celle « de Rouen, le métropolitain (Robert Pullus), les évêques « de Bayeux et de Lisieux; dans la province de Tours, « l'évêque du Mans; dans celle de Bourges, le doyen (Ar- « chambauld) et le chanoine maître Pierre; dans celle de « Bordeaux, l'archevêque (Guillaume Amanevi) et l'évêque « de Poitiers. A l'égard des autres provinces, et surtout de « celles que le voisinage des Albigeois occupe d'un autre « intérêt, je ne connais personne que je puisse recommander « sans témérité. Si ces propositions paraissent présomp- « tueuses à quelqu'un qui ne prendrait en considération ni « le besoin qui les provoque, ni le sentiment qui me les « suggère, j'ai recours, bienheureux père, à votre indul- « gence, et j'attends de vous le pardon que je vous demande « humblement. Ma conscience me dit que tout ce que je « viens d'écrire m'a été dicté par mon dévouement à votre « autorité paternelle, comme par l'affection fraternelle et « charitable que je dois à ceux qui sont avec moi vos ser- « viteurs. Salut à votre sainte paternité : que Dieu la conserve « toujours à son Église. ».

Les trois lettres que nous venons de traduire sont celles qui, dans la correspondance de Gervais de Chicester, tiennent de plus près aux annales de la France; il nous semble qu'elles peuvent inspirer une idée avantageuse de l'intérêt historique et même aussi du mérite littéraire des épîtres de ce prélat. D.

Ibid, p. 6.

ÉTIENNE LANGTON,

CARDINAL, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

MORT en 1228.

Un archevêque de Cantorbéry qui naquit et mourut en Angleterre, ne semble point appartenir à l'histoire littéraire de la France; mais Étienne Langton a composé une grande partie de ses ouvrages à Paris et à Pontigny. La date de sa naissance n'est point connue : si l'on peut conjecturer qu'il

était né vers le milieu du douzième siècle, c'est parce qu'on sait qu'il mourut fort âgé en 1228. Nous n'avons aucun renseignement sur sa famille : son nom se rencontre écrit de diverses manières dans les livres soit du moyen âge, soit des temps modernes : Langton, Langthon, de Langetoun, de Longatona, de Linguatona, Longtonus, Longodunus, etc.; et il n'est quelquefois appelé qu'Étienne l'Anglais, *Stephanus Anglicus* ou *Anglus :* le prénom Étienne est seul invariable.

Il passa fort jeune en France, fit ses études à Paris, y devint professeur d'humanités, puis de théologie, acquit le titre de docteur, fut fait chanoine de l'église cathédrale et chancelier de l'Université. Il jouissait au commencement du treizième siècle d'une brillante réputation littéraire, qu'il a conservée même après sa mort. Long-temps on l'a célébré comme l'honneur et le chef des écoles parisiennes, *gymnasii parisiensis quondam decus et rector.* Innocent III, qui l'avait distingué, s'empressa de l'attirer à Rome, et le nomma cardinal-prêtre du titre de St.-Chrysogone. Cette promotion est datée de l'an 1212 par Alphonse Ciaconius, de 1213 par Panvini; mais Ughelli et Aubery la rapprochent avec plus de vraisemblance de l'année 1206, où vaquait, par le décès d'Hubert, le siége archiépiscopal de Cantorbéry. L'élection du successeur d'Hubert donna lieu à de longs et violents débats. Les moines de Cantorbéry s'étaient mis en possession de nommer à cette éminente prélature : le saint-siége, disaient-ils, leur avait depuis long-temps octroyé ce privilége. Quelques-uns de ces religieux, et particulièrement les plus jeunes, élurent secrètement et à l'insu du roi Jean-sans-Terre, leur supérieur Réginald, qui devait devenir ainsi primat de l'Église d'Angleterre. Réginald et plusieurs de ceux qui l'avaient élu partirent aussitôt pour Rome, afin d'obtenir du pape la confirmation du choix qu'ils venaient de faire. Il importait que le roi n'en sût rien; mais Réginald, en traversant la Flandre, eut l'indiscrétion de se qualifier partout archevêque. Le monarque en fut bientôt instruit; et, croyant que tous les moines de Cantorbéry avaient participé à cette manœuvre, il se disposait à les en punir : ceux qui n'avaient pas quitté leur monastère rejetèrent la faute sur les absents. Au ressentiment du roi se joignaient les plaintes des évêques suffragants de l'archevêque de Cantorbéry, qui revendiquaient le droit d'intervenir, au moins par l'assis-

Jac. Phil. Bergomas, Supplem. chron. ad ann., p. 1199.

Vitæ pontif. et card., t. II, p. 31, 32. Epit. pontif. rom. Ital. sacra. Hist. des card.

Rob. Abolant, Chron. ad ann., 1207. Matth. Paris, p. 148, 149, 155, 159, 162. Wharton, Anglia sacra, tom. I, pag. 114; t. II, p. 677, 693. Fleury, Hist. ecclés., l. LXXVI, n. 22, 23. Hume. Plantag., c. XI, ann. 1207, 1208, 1209.

Hapsfeld, Hist. eccles. Angliæ, p. 431-434.

XIII SIÈCLE.

tance de trois d'entre eux, dans l'élection de leur métropolitain. Effrayés de tant de réclamations, les moines qui avaient élu Réginald l'abandonnèrent d'autant plus volontiers qu'ils étaient fort mécontents de sa conduite. Tout le monastère se hâta d'obéir au roi, qui enjoignait de procéder à une élection nouvelle, et qui désignait un homme attaché à son service, Jean de Gray, alors évêque de Norwich. Ce personnage obtint tous les suffrages, s'installa et se mit en possession du temporel. Quatorze moines se rendirent à Rome pour informer le pape de ce qui s'était passé, et le prier de ratifier l'élection de Jean de Gray. Mais en même temps les évêques suffragants, dont on avait méconnu le droit, chargèrent des députés de porter leurs plaintes au très-saint père. Innocent III, après avoir entendu à Viterbe les plaidoyers des deux députations, cassa les deux élections de Réginald et de Jean de Gray, et ordonna aux 14 moines de Cantorbéry qui se trouvaient là d'en faire à Rome une troisième. Ils s'en défendirent le plus qu'ils purent, disant, non sans quelque apparence de raison, qu'un tel acte, consommé hors de leur communauté et sans le consentement de leur roi, serait par trop irrégulier, et jusqu'alors sans exemple. Le pape répondit qu'ils étaient les représentants légitimes de la communauté qui les avait députés, et qu'une élection faite en présence du souverain pontife n'avait aucun besoin de l'aveu ou du concours d'un monarque. Il ne tint pas plus de compte de la réclamation des évêques suffragants; il leur déclara que le privilége accordé aux moines par le saint-siége anéantissait tout autre droit, et leur défendit expressément de se mêler désormais, en aucune manière, du choix de leur métropolitain. Quant au personnage qui devait succéder à Hubert, le pape indiquait, comme le plus digne, Étienne Langton, Anglais de naissance, qui était alors à Rome, et probablement déja cardinal. Langton fut élu par treize moines; le 14[e], que Matthieu Paris appelle maître Hélie de Brantefeld, persista dans le refus de coopérer à un acte qu'il croyait illégal. Le saint père sacra de ses propres mains le nouvel archevêque de Cantorbéry, à Viterbe, le 17 juin 1207.

Innocent III, Epist. L. X, 113, 159, 160. Rymer, t. I, p. 139, 143.

Il était aisé de prévoir que ces procédés déplairaient au roi d'Angleterre. Pour prévenir ou tempérer son courroux, Innocent commença par lui envoyer quatre anneaux montés de pierres précieuses, et accompagnés d'une lettre où étaient

expliquées les prétendues significations mystérieuses ou morales de ces joyaux. Une seconde épître pontificale, beaucoup plus claire, qui suivit de près ce cadeau, exhortait le roi à bien accueillir le nouveau primat, cardinal de l'Église romaine, savant prélat anglais, qui allait rapporter dans sa patrie des vertus chrétiennes et des talents politiques, utiles à la religion et à l'état. Loin de soumettre l'élection d'Étienne à l'examen du monarque, le pape, dans un autre bref, enjoignait aux moines de Cantorbéry et aux suffragants de cette métropole de recevoir et d'installer l'archevêque. Le courroux de Jean-sans-Terre ne tarda point d'éclater : deux chevaliers, envoyés par lui, entrèrent l'épée à la main dans le monastère de Cantorbéry, ordonnèrent aux moines de vider les lieux et de sortir du royaume. Ils passèrent en Flandre, et furent accueillis au sein de l'abbaye de Saint-Bertin. Dans une lettre au pape, le roi traite d'attentats l'acte qui annule l'élection canonique de Jean de Gray et celui qui tend à l'intrusion de Langton. Non, il ne souffrira pas qu'on lui impose un primat qu'il ne connaît point, qui, élevé en France, n'a eu de relations qu'avec les ennemis de l'Angleterre. Il rompra plutôt toute communication avec cette cour de Rome, qui tire plus d'argent de la Grande-Bretagne que d'aucun autre état chrétien. Il a dans son royaume bien assez de prélats capables de gouverner les églises, pour qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à des pontifes qui abusent si scandaleusement de leur autorité. Innocent III répliqua par une épître encore paternelle et affectueuse, mais pourtant impérieuse et menaçante. Elle contient un nouvel éloge d'Étienne Langton, qui s'est acquis dans la plus célèbre des universités une éclatante renommée; qui d'ailleurs a possédé à York une prébende plus riche qu'un canonicat de Paris; qui depuis qu'il est cardinal a reçu trois lettres du roi Jean, et par conséquent n'est pas inconnu à ce prince On n'avait point à demander, pour une élection consommée à Rome, le consentement du roi; et cependant on a porté la condescendance jusqu'à lui envoyer, pour l'informer de celle de Langton, deux moines, que les vents contraires ont retenus à Boulogne-sur-mer. Il recevra donc avec reconnaissance le prélat si recommandable qu'on lui donne, ou plutôt qu'on lui rend; il se souviendra de ce qui s'est passé du temps de saint Thomas Bekket, et ne voudra pas se jeter dans de nouveaux embarras, d'où il aurait peine à sortir. Le pape écrit en

même temps aux trois évêques de Londres, d'Ély et de Worcester; il les charge de porter au roi les ordres de l'Église, de le presser d'y obéir, et, s'il s'obstine à les mépriser, de mettre le royaume en interdit. Jean protesta que, si l'on avait cette audace, si l'on tentait de renouveler les scènes du siècle précédent, il bannirait tous les évêques et se mettrait en possession de tous les biens ecclésiastiques. Il jura par les dents de Dieu, *per dentes Dei*, dit Matthieu Paris, qu'il ferait arracher les yeux, couper le nez et les oreilles à tous les prêtres romains qu'il trouverait dans ses états, et qu'il les renverrait ainsi mutilés à leur souverain pontife. Il commanda aux évêques de sortir de sa présence, et déclara qu'il ne souffrirait jamais qu'Étienne Langton mît le pied dans la Grande-Bretagne. Le cardinal avait un frère, Simon Langton, qui, par les remontrances peu mesurées qu'il vint adresser à Jean-sans-Terre, acheva de porter la colère de ce prince au plus haut degré de violence.

Les trois évêques, après de longs délais et d'inutiles tentatives de conciliation, publièrent enfin la sentence d'interdit, et se hâtèrent de passer le détroit. Henri de Knigton écrit que l'interdit général commença le dimanche de la Passion, 1[er] avril 1208, et dura six ans et un mois; qu'à l'exception du baptême des enfants, toutes les cérémonies cessèrent dans les églises, qu'on n'enterrait plus les morts dans les cimetières. Plus s'aggravaient ces rigueurs, plus le roi étendait ses vengeances. Il confisqua les biens de tous les clercs qui obéissaient à l'interdit, et ordonna aux shérifs de les expulser du territoire anglais. Cet ordre ne s'exécuta qu'avec quelque ménagement; mais ceux qui avaient embrassé trop ardemment le parti du pape s'exilèrent d'eux-mêmes; et ceux qui ne sortirent pas du royaume n'y vécurent qu'exposés à de fréquentes et dures vexations. Innocent III, voyant que les mesures qu'il avait prises ne produisaient pas les effets qu'il en attendait, finit par prononcer en 1209 l'excommunication nominative du roi Jean, et chargea les trois mêmes évêques d'Ély, de Worcester et de Londres, de publier cette sentence. Une telle publication n'était pas facile à exécuter, et devait souffrir de longs délais. Mais la nouvelle de l'anathème se répandait dans toutes les provinces, et affaiblissait de plus en plus la puissance du monarque. L'archidiacre de Norwich quitta son emploi de directeur de l'échiquier, disant que sa conscience ne lui permettait pas

De eventibus Angliæ, l. II, col. 2401, 2415, 2430.

de servir un prince excommunié: on le jeta dans un cachot où il mourut de faim, emboîté, dit-on, dans une chappe de plomb. Hugues, élu évêque de Lincoln, obtint la permission d'aller se faire sacrer par l'archevêque de Rouen, et prit, au lieu du chemin de la Normandie, celui de Rome, où Étienne Langton le sacra : le roi ne put se venger de cet évêque qu'en saisissant ses revenus. Tous les sujets de Jean étaient déliés par le pape de leurs serments de fidélité, et le roi de France, Philippe-Auguste, invité à le traiter en ennemi déclaré de la sainte Église.

Les six années que ces troubles durèrent, Étienne Langton les passa en très-grande partie en France, surtout dans le monastère de Pontigny, où de pieux exercices et des travaux littéraires occupaient ses loisirs. Ce long séjour à Pontigny a autorisé les Cisterciens à l'inscrire au nombre des religieux de leur ordre, auquel il ne paraît pas avoir autrement appartenu. De Visch, dans sa Bibliothèque cistercienne, lui refuse cette qualité, que lui donnent Henriquez et Jongelin. Nous croyons que ceux qui lui ont attribué la fondation du collége des Bernardins à Paris l'ont confondu avec Étienne de Lexington, véritable cistercien, qui fut abbé de Savigny en 1229, de Clairvaux en 1242, et ne mourut qu'après 1257.

Manriq., Annal. cisterc. ann. 1207, c. III, n. 1-6.

P. 302, 303, 304.

Phœnix revivit, t. I, p. 114, 28 apr. Menolog. cist., 18 sept.

Purpura D. Bernardi, pag. 26, 106.

Cependant le roi de la Grande-Bretagne revenait à résipiscence; il y était ramené par l'influence, alors si formidable, des foudres pontificales, et par les craintes que lui inspiraient les entreprises et les projets de Philippe. Dès 1211, deux nonces, envoyés en Angleterre, avaient obtenu de Jean plusieurs concessions; il s'était montré même assez disposé à permettre l'installation du cardinal Langton sur le siége de Cantorbéry; mais les nonces exigeaient davantage, et sur le refus qu'il fit d'accéder à toutes leurs propositions, ils partirent après avoir solennellement publié la sentence d'excommunication. Les Anglais se crurent dégagés plus que jamais de leurs obligations envers un roi frappé de tant d'anathèmes, et les barons ourdirent des complots qui tendaient à le détrôner. Innocent se fit adresser par Langton et par les autres prélats exilés une humble supplique où il était prié de remédier efficacement aux maux qui affligeaient l'Église d'Angleterre. Le collége des cardinaux assemblé pour entendre la lecture de cette requête, et consulté sur le parti qu'il fallait prendre, déclara que Jean, convaincu de révolte contre

V. Duboulay, Hist. univ. Paris, t. III, p. 184, 200, 297, 336. Crevier, Hist. de l'Univ., I, 490.

Gall. chr. nova, XI, 548, IV, 806. Fleury, Hist. ecclés., l. LXXXII, n. 67.

Matth. Paris, pag. 163, 165, 166, 173.

Matth. Westmonast. Flors histor. anglic., p. 271, 272. Annal. Waverl., p. 170-179. Rymer, I, 166, 170, 176. Hume, ann. 1212, 1213. Fleury, Hist. ecclés., l. LXXVII, n. 26.

XIII SIÈCLE.

le saint-siége, devait être déposé et remplacé par un roi que choisirait le souverain pontife. Cet avis amena une bulle de déposition qu'on chargea Philippe-Auguste d'exécuter, en lui promettant pour récompense la rémission de ses péchés et la couronne de la Grande-Bretagne. Tous les princes chrétiens étaient invités à seconder l'entreprise, et l'on assurait à toutes les personnes qui voudraient y prendre part les mêmes indulgences qu'à ceux qui visitaient le saint Sépulcre; c'était presque une nouvelle croisade. Philippe ne perdit point de temps: ses rapides et vastes préparatifs effrayèrent le prince anglais, qui avait bien encore des moyens de défense, mais qui ne pouvait plus compter sur l'affection et la fidélité de son armée. Au moment de ses plus vives alarmes, il fut visité à Douvres par l'un des deux nonces avec lesquels il avait eu des conférences quelques mois auparavant. Cet envoyé, nommé Pandolphe, qui, maintenant revêtu du titre de légat, venait de traverser la France et d'applaudir au zèle de Philippe, invita Jean à considérer le péril de sa position, et à le détourner par une plus sage politique. Il l'instruisit non seulement de l'activité, des forces et du formidable armement du roi de France, mais aussi de l'assistance promise à ce prince ennemi par les principaux seigneurs anglais. Il en concluait qu'il ne restait plus à Jean d'autre ressource, que de se placer sous la protection du souverain pontife, miséricordieux et tendre père, qui daignait encore lui tendre les bras. Il ne s'agissait, pour mériter une aussi haute faveur, que de redevenir un fils obéissant, que de s'engager à exécuter tous les ordres qui lui seraient donnés par le chef de l'Église. Après quelque hésitation, le monarque anglais jura qu'il restituerait les biens ecclésiastiques, qu'il réparerait tous les dommages causés par sa désobéissance; qu'il paierait à compte 8,000 livres sterling; qu'il livrerait les otages qui lui seraient demandés par le pape ou par le légat; qu'il enverrait des lettres de sûreté au cardinal Langton et aux autres proscrits, afin qu'ils pussent rentrer en Angleterre, et se rétablir dans leurs fonctions; qu'il ne poursuivrait personne pour des actes relatifs à ces démêlés. Ce pacte est du 13 mai 1213. Jean y reconnaît que, s'il vient jamais à le violer, il perdra ses droits sur les bénéfices vacants, et que les prélats et barons seront autorisés à défendre contre lui la cause de l'Église. Le légat exigeait de plus la promesse absolue d'obéir à toute volonté du pape: Jean

demanda l'explication d'un engagement si vague : Pandolphe ne lui dissimula plus que tant de crimes, commis depuis 1206, ne pourraient être expiés que par la résignation de sa couronne entre les mains du saint père. Cette proposition l'indigna ; mais la cour de Rome avait prévu qu'il serait aussi pusillanime qu'il s'était montré violent ; car ces deux excès sont toujours le symptôme et la mesure l'un de l'autre. Le 14 mai, Jean se rendit à l'église de Douvres, avec le légat, les seigneurs et les officiers de l'armée : là, en présence du peuple, il déposa sa couronne aux pieds de Pandolphe, et signa une charte où il déclarait que volontairement, sans crainte ni contrainte, il résignait, de l'aveu des barons, le royaume d'Angleterre et la seigneurie d'Irlande à l'Église romaine. Il se reconnaissait le vassal du saint-siége, auquel il s'obligeait à payer une redevance de mille marcs d'argent. Le légat garda pendant 5 jours la couronne et le sceptre, les rendit ensuite au prince qu'il avait achevé de déshonorer ; et, sans lever encore l'interdit général, sans prononcer l'absolution de Jean, il repassa en France où il défendit à Philippe-Auguste de poursuivre l'expédition projetée contre la Grande-Bretagne. Nous avons exposé ailleurs les suites de cette défense.

Hist. littér., t. XVII, articles de Phil.-Aug. et de Louis VIII.

Étienne Langton, après 7 à 8 ans d'exil, rentra en Angleterre avec les autres prélats bannis. Ils se présentèrent tous à Winchester devant le roi, qui, se prosternant à leurs pieds, implora leur pitié pour lui-même et pour son royaume. Le cardinal le releva, le conduisit à l'église, et lui fit prêter publiquement le serment de protéger le clergé, de rétablir les bonnes lois, d'administrer régulièrement la justice, de rendre aux communautés et aux personnes leurs libertés et leurs priviléges. A ces conditions, Langton prononça l'absolution de Jean-sans-Terre, qui, pour se montrer exempt de tout reste d'inimitié, admit le cardinal à sa table. Il ne paraît pas que les ressentiments de Langton fussent aussi pleinement éteints ; car il est l'homme qui depuis a suscité le plus de nouveaux embarras au monarque. Les barons ayant refusé les services militaires qui leur étaient commandés, Jean prenait les armes pour les contraindre à l'obéissance : l'archevêque de Cantorbéry alla le voir à Northampton, et l'avertit que ce serait violer ses serments que de faire la guerre à des seigneurs qui n'étaient pas juridiquement condamnés. Jean ne tint aucun compte de cet avis, il

Matth. Paris, pag. 176, 177, 183, 187, 189, 190, 192, 193, 194, 198, 199. Rymer, t. I, p. 184, 196, 197, 200, 201, 203, 204, 205, 208, 211.

XIII SIÈCLE.

marcha vers Nottingham : le prélat le suivit, et se déclara résolu à excommunier tous ceux qui oseraient s'armer avant la levée de l'interdit général. Cette menace eut un plein effet, l'entreprise fut abandonnée. Peu de jours après, il se tint à Londres une assemblée de seigneurs ecclésiastiques et séculiers : Langton s'y plaignit amèrement du roi, qui, loin de rétablir, comme il l'avait juré, les priviléges des clercs, des nobles et du peuple, avait pris les armes contre des barons non jugés. Mais quel moyen emploierait-on pour obtenir l'accomplissement des promesses royales? Le cardinal avait retrouvé dans un monastère une copie, peut-être unique, de la charte émanée de Henri Ier, en l'année 1100; il en donna lecture : on vit qu'elle renouvelait les priviléges dont les Anglais avaient joui sous les rois saxons, et abolissait les dispositions contraires introduites par Guillaume-le-Conquérant et par Guillaume-le-Roux. Cet acte servit de base aux résolutions des seigneurs confédérés à la fin de 1213, pour le soutien des intérêts nationaux contre la cour.

En 1214, arrive le légat Nicolas, cardinal-évêque de Tusculum : il met pour condition à la levée de l'interdit une seconde résignation du royaume, à laquelle Jean consent encore, et une nouvelle charte, contre laquelle Langton proteste, parce qu'elle modifie celle de 1213 en ce qui concerne les libertés publiques. Innocent III, quoique très-offensé de cette opposition d'un membre du sacré collége aux résolutions de l'Église romaine, ne laissa point d'abord éclater le courroux qu'il en ressentait : il lui suffit de mortifier Langton, en donnant à Nicolas le pouvoir de disposer de tous les bénéfices vacants dans les îles britanniques. Nicolas en conféra un grand nombre à des Italiens, à ses amis, à ses parents : l'archevêque de Cantorbéry dénonça cet abus au pape, et envoya son frère Simon à Rome, afin de poursuivre l'appel. Mais Innocent, déja indisposé contre Langton par les rapports de Pandolphe, approuva les mouvements du légat, réduisit à 40,000 marcs les sommes à payer par le roi pour toute réparation de dommages, et ordonna de lever enfin l'interdit.

Fleury, Hist. eccles., l. LXXVII, n. 30, n. 38.

Le cardinal Langton prit part à tous les actes des seigneurs anglais, et put être considéré comme leur chef, quoiqu'il affectât quelquefois de remplir la fonction de médiateur entre eux et le roi. Il est, en sa qualité de primat d'Angleterre, nommé dans le préambule de la grande charte, comme le premier de ceux en présence desquels Jean signa cet

Annal. Waverl., p. 181. Matth. Westmonast., p. 274, 275, 277. Hume, Plantag., l. XI, an. 1214, 1215. Gervasii Epist. apud Hug. Monum s antiq., t. I, p. 1819.

acte mémorable en 1215. Nul n'avait plus que Langton contribué à l'obtenir. Le pape, à la prière du faible et infidèle monarque, condamna, cassa la grande charte et la charte des forêts, excommunia les barons, et fit ordonner au primat de fulminer ces anathèmes. Sur son refus d'obéir, les commissaires du pape publièrent les bulles, suspendirent le prélat de ses fonctions, et lui enjoignirent de se rendre à Rome. Il s'y présenta, et faillit être déposé: Innocent se contenta de confirmer sa suspension, et d'annuler l'élection de son frère Simon à l'archevêché d'York. Étienne n'obtint son propre rétablissement qu'à la condition de ne retourner en Angleterre qu'après la fin des troubles. Il n'y était pas rentré, en 1216, quand Louis, fils de Philippe-Auguste, recevait à Londres les serments des barons et des bourgeois. Mais, au mépris des ordres, des menaces, des anathèmes de la cour de Rome, Simon Langton, frère du primat, se déclara en faveur du prince français, qui lui conféra la charge de grand-chancelier. Étienne revint sous le règne de Henri III. Il fit, en 1219, la translation du corps de Thomas Bekket, et n'épargna rien pour donner de l'éclat à cette solennité, qui attira de Londres à Cantorbéry une foule de spectateurs. Des vivres furent fournis, dans ce trajet, à tous ceux qui en demandèrent; le vin, pendant tout le jour de la cérémonie, coula dans des canaux qui le distribuaient aux différents quartiers de la ville. La dépense s'éleva si haut, que Boniface, quatrième successeur d'Étienne, put à peine achever de la payer. C'est de Henri Knigthon que nous tenons ces détails: *Facta est translatio beati Thomæ martyris per Stephanum archiepiscopum, qui durante solemnitate exhibuit cuique petenti fœnum et præbendam à Londoniâ usque ad Cantuariam itineranti. Fecit etiam, per totum diem translationis, vinum jugiter in canalibus per varia urbis loca distillare; undè et expensas quas Stephanus in hâc solemnitate exhibuit, quartus ejus successor Bonifacius vix exsolvit.*

Fleury, Hist. ecclés., l. LXXVII, n. 43.

De Eventib. Angliæ, col. 2430.

Le premier couronnement du jeune Henri III avait été trop peu solennel, un petit nombre de grands du royaume y avait assisté: on jugea convenable de le renouveler, et ce fut Étienne Langton qui fit cette cérémonie en 1220. Ce prélat avait restauré son palais archiépiscopal et son église métropolitaine; il avait remeublé et enrichi l'un et l'autre édifice; on parle surtout de l'horloge, qui lui coûta une somme d'argent considérable. Mais son principal soin devait

Matth. Paris, pag. 214. D'Orléans, Révolut. d'Anglet., t. I, p. 459-463.

Matth. Westmonast. ad ann. 1221, n. 18.

XIII SIÈCLE.

1222, n. 19, 20. Bzovius ad ann. 1222. D'Attichy Flores Hist. card. t. I, p. 255. Oudin, comment. de Script. eccl., t. II, p. 1698.

Spelman, Concil. Angl., p. 133, 135, 181. Wilkins, Concil. Britann., t. II, ann. 1222.

Matth. Westmon. Floril. Eccl. angl.

Matth. Paris, p. 219.

être de rétablir la discipline ecclésiastique, fort affaiblie ou plutôt même abolie depuis 1207. Il tint en 1222, à Oxford, un concile provincial dont les statuts peuvent être regardés comme son ouvrage. Cette assemblée condamna pour crime d'hérésie un imposteur qui séduisait les peuples en montrant sur ses pieds, sur ses mains, sur son côté des stigmates pareils aux plaies de Jésus-Christ. On lui fit subir, pour plus de ressemblance, le supplice de la croix; et l'on brûla un diacre, anathématisé par le même synode : tant on était loin de sortir encore de l'âge des superstitions et de la barbarie!

Langton reparaît en 1223, à la tête des grands du royaume, qui réclamaient la confirmation et l'exécution de la grande charte. Un conseiller d'état, que Matthieu Paris nomme Guillaume Briwez, leur répondit qu'il était déraisonnable de solliciter l'accomplissement d'une charte extorquée par la violence. Indigné de ce propos, l'archevêque répliqua qu'un conseiller qui aimerait véritablement le roi ne chercherait point à le rendre infidèle et à replonger le royaume dans des troubles à peine apaisés. Henri III, qui n'avait alors que 16 ans, s'empressa d'adopter l'avis du prélat, et déclara aux députés que son intention était d'observer les deux chartes de son père avec la plus scrupuleuse exactitude. Mais il avait déja mal tenu cette promesse, lorsque Étienne Langton mourut le 9 juillet 1228, à Slindon, dans la province de Sussex. Le corps du primat fut rapporté à Cantorbéry, et inhumé dans la chapelle de saint Michel, où son tombeau se voit encore. En 1231, Henri Stanford, évêque de Rochester, et un pretre qui avait été aumônier ou sacristain d'Étienne, assurèrent publiquement qu'après l'entière expiation de ses fautes, il venait d'entrer en paradis avec le roi Richard. Les faits dont sa vie se compose tiennent si étroitement aux annales de l'Angleterre et à celles de l'Eglise, que la plupart des chroniqueurs occidentaux du moyen âge ont eu occasion de parler de lui. Nous nommerons seulement, au XIIIe siècle, Raoul de Diceto qui lui a dédié l'histoire des archevèques de Cantorbéry, Robert Abolant, Césaire d'Heisterbach, Matthieu Paris, Matthieu de Westminster, Henri de Gand; au XIVe, Higden, Henri de Knigthon; au XVe, Thomas Netter ou Waldensis, Thomas de Walsingham, Jacques de Bergame. Les historiens modernes, ou postérieurs à l'an 1500, seraient ici bien plus nombreux : on peut citer comme les plus in-

Matth. West., Bzovius, d'Attichy, ubi supra.

Bzov., ad ann. 1231

Raol de Diceto, Chron., ad ann. 1207. — Bibliot. pp. Cisterc., II, 140 et seqq. — Hist. maj., p. 155-213. — Floril., Eccl. anglic. — H. Gand. De Script eccles., c. 27. — Polychronicon, l. VII. — Doctrinale antiq.

structifs Polydore Virgile et Alphonse Ciaconius, au XVI[e] siècle; Oldoini, François Godwin, Bzovius, Spondanus, Usserius, d'Attichy, Ughelli, Rinaldi, du Boulay, Wharton et Aubéry, au XVII[e]; et depuis 1700, Fleury, Rapin Thoyras, Mosheim, D'Orléans, David Hume, M. Lingard....; outre les bibliographes que nous indiquerons à la fin de cet article.

Quoique Étienne Langton appartienne en propre à l'Angleterre, et qu'il soit, à beaucoup d'égards, étranger à la France, nous donnerions quelque étendue à la notice de ses écrits s'ils avaient conservé assez d'intérêt ou d'utilité pour être encore dignes d'une longue attention. Mais il s'en faut qu'ils aient l'éclat de ses actions et de ses dignités; et nous devons avouer que, depuis deux siècles, ils ne sont à peu près d'aucun usage en littérature sacrée ou profane. La plupart consistent en commentaires de la Bible : il a expliqué tous les livres de l'Ancien-Testament, à l'exception de celui qui est intitulé *la Sagesse*, sur lequel aucun écrit de sa composition n'est indiqué nulle part. Les gloses qu'il a jointes à tous les autres subsistent manuscrites dans les bibliothèques d'Angleterre, dans les débris de quelques bibliothèques cisterciennes de France, et dans la Bibliothèque royale de Paris. Aucune partie de ce volumineux commentaire n'a été imprimée; du moins nous n'en voyons pas une seule édition citée par les bibliographes : seulement Étienne Langton est un des 30 auteurs qu'Othoman Luscinius, de Strasbourg, bénédictin du XVI[e] siècle, a mis à contribution, pour composer un volume in-8°, imprimé deux fois à Paris, en 1550 et en 1574, sous le titre de *Allegoriæ simul et tropologiæ in locos utriusque testamenti selectiores, depromptæ et in ordinem digestæ è monumentis triginta auctorum.*

Il est à propos d'observer que le frère du prélat de Cantorbéry, ce Simon Langton dont nous avons déja parlé, vécut jusqu'en 1248, devint archevêque d'York, et laissa un commentaire du *Cantique des Cantiques,* dont une copie manuscrite s'est conservée dans la Bibliothèque Bodléienne. Il se pourrait que ce commentaire fût le même que celui qu'Étienne Langton a passé pour avoir fait sur le même livre sacré; c'est un point qui ne pourrait être éclairci qu'en Angleterre, par la comparaison des manuscrits. On a lieu de croire qu'Étienne n'a commenté, de tout le Nouveau-Testament, que les épîtres de saint Paul, et quelques autres, appelées canoniques : il n'est dit, dans aucune des relations ou

fid. — Hypodigma Neustriæ. — Auctarium Polychronici. — Suppl. chronic., ann. 1199.

Pol-V, Histor. Angliæ, l. XV et XVI. — De Præsulib. Angl. — Ciac. Vitæ pontif. et cardin., II, 31, 32, 33. — Old. Addit. — Godw. De Præsulibus Angliæ commentarius. — Bz. Hist. eccles., ad ann. 1212, n. 5 et 6. — Sp. Annal., 1207, n. 4; 1208, 3. — Usser. Antiquit. britann., p. 154. — D'Attichy, Flores, Hist. card., I, 253-256. — Ugh. Ital. sacra. Rayn. Annal., t. XIII. — Bul. Hist. univ. Paris., III, 710, 711. — Wh. Anglia sacra, I, 114; II, 693. — Aub. Hist. des cardinaux. — Fl. Hist. eccles., l. LXXVII, n. 26-43 — Mosh. Hist. eccles., §. XIII, t. II, c. 2, n. 8. — D'Orl. I, 459-463. — Hum. Plantag., c. XI — Lingard, règne de Jean S. T.

Mss. Angl. catal, P. I, n 2004, 2067, 2072; P. II, n. 230, 838, 839, 1706, 1971, 1972; P. III, n 203, 236, 449, 470, 1245, 1298, 1422,

XIII SIÈCLE.

1427, 1428, 1644, 1903; P. IV, n. 560, 1578, 7107, 7109, 7169, 8057. — Lelong, Bibl. S. p. 820. — Gesner, Biblioth., p. 764, col. 2. — Lipen., Biblioth. theol., t. II, p. 647.

Trith. De Scrip. eccles., n. 422.

notices qui le concernent, qu'il ait rien écrit sur les quatre Évangiles, ni sur les Actes des apôtres, ni sur l'Apocalypse.

Pour apprécier son travail sur les autres livres de la Bible, il faut remarquer d'abord qu'il le commença en remplissant la fonction de professeur de théologie. Ce fut lui, à ce qu'assure Trithème, qui introduisit l'usage d'expliquer l'Écriture sainte dans les cours publics, et d'y puiser la matière d'un enseignement moral et *moelleux : Primus Scripturam sacram medullitùs et moraliter exponere cœpit, et hinc mos inolevit ut magistri theologiæ divinos libros suis lecturis in scholis discipulis lucidiùs aperirent.* Des leçons de ce genre auraient été, sans contredit, fort profitables, si, après une explication littérale et positive des textes sacrés, les professeurs s'étaient appliqués à en déduire les conséquences morales les plus directes et les plus pratiques. Mais telle n'a été la méthode ni d'Étienne Langton, ni de ses contemporains, ni de ses successeurs. C'était à de mystiques allégories, à des tropologies imaginaires, qu'ils donnaient le nom de commentaires moraux. Dédaignant surtout le sens immédiat, comme trop matériel, ils s'étudiaient à découvrir sous les mots, sous les syllabes, sous chaque détail grammatical ou numérique, sous les moindres particularités, des intentions mystérieuses que personne avant eux n'avait aperçues ni soupçonnées. Voilà ce qu'ils appelaient la *moralisation* de la Bible : il s'agissait non de recueillir l'instruction que les livres saints présentent, mais de deviner celle qu'ils devaient, disait-on, receler. Étienne Langton excellait dans cet art; il passait pour ne le céder à personne en philosophie aristotélicienne, c'est-à-dire en subtilités scholastiques. Jean Bale lui reproche d'avoir répandu le goût des interprétations arbitraires et superstitieuses. C'est, ajoute-t-il, un usage *diabolique*, qui a fait trop de progrès, au préjudice de la vraie doctrine chrétienne. *Stephanus Langton.... in philosophiâ aristotelicâ nulli habebatur secundus. Utramque theologiam, et scholasticam, et interpretativam, ingenio callidus, novo prælegendi genere, per subtilitates docuit; scripturasque sacras multis annis quàm superstitiosè per allegorisationes et moralisationes exposuit, qui mos* diabolicus, *unoquoque ferè pro suo ipsius interpretante commodo, in maximum rei christianæ nocumentum, ad hanc nostram ætatem semper in deterius accrevit.*

Script. ill. maj. Britann.

On a long-temps attribué au cardinal Langton une concor-

dance de la Bible, *Concordia utriusque Testamenti*, ou du moins la division des livres saints en chapitres, sinon encore en versets. Ce serait là le plus recommandable de ses travaux; mais l'opinion la mieux établie est que ces moyens de trouver et de rapprocher des textes semblables ou parallèles, sont dus à Hugues de Saint-Cher, ainsi que nous l'exposerons dans l'article concernant ce dominicain, qui a été aussi cardinal. Il est peu croyable qu'Étienne Langton se soit livré à des recherches si laborieuses et si précises: ses goûts l'entraînaient à de tout autres genres d'études. Peut-être l'aura-t-on confondu encore avec un Clément Langton, chanoine anglais qui, vers 1170, composa une concorde des quatre Évangiles. L'archevêque de Cantorbéry étant resté le plus célèbre de tous ceux qui ont porté le nom de Langton, les bibliographes ont été facilement induits à lui attribuer les productions de ses homonymes. Les siennes étaient déja nombreuses; mais, comme nous l'avons dit, peu importantes.

Quenstedt, Antiq. biblicæ et eccles., p. 92. Le Beuf, Dissert. sur l'Hist. de Paris, t. II, p. 143, 144.—Le Long, Bibliot. S. p. 457. Fabric., Biblioth. med. et inf. latinit., t. IV, p. 242.

On a conservé manuscrits ses sermons *de Tempore et de Sanctis*, c'est-à-dire sur le cours de l'année ecclésiastique et sur les fêtes de saints; d'autres instructions adressées aux prêtres, et contenant une explication mystique des dix plaies d'Égypte, *ad sacerdotes de decem plagis;* un discours sur l'assomption de la Vierge Marie, et quelques autres harangues ou homélies. Nous ignorons si deux écrits, dont on le dit l'auteur, et qui sont intitulés l'un, *de Benedictionibus in morte Ebal,* l'autre *de Maledictionibus*, ont la forme de prédications. Bale ne leur donne que le nom de livres, et ne dit point en quels dépôts ils se peuvent retrouver. Il cite aussi, et comme l'ayant vu, l'Hexéméron, poëme en vers hexamètres sur l'ouvrage des six jours, dont Leyser a depuis donné quelques extraits.

Oudin, de Script. eccles., t. II, col. 1700.

Script. ill. maj. Britann.

Hist. poem. med. ævi, l. I, p. 994, 995.

Des vers français intercalés dans des sermons manuscrits qui portent, dit-on, le nom d'Étienne Langton, l'ont fait compter au nombre des poètes anglo-normands du XIIIe siècle. Par exemple, on lui attribue cette stance:

M. De la Rue, Archæologia, t. XIII, p. 231. — M. Roquefort, De la poésie franç., p. 243, 244, 267, 268.

Bele Aliz matin leva,
Sun cors vesti et para,
Enz un vergier s'en entra,
Cink flurettes y'truva:
Un chapelet fet en a
De bel rose flurie.
Pur Deu trahez vus en là
Vus ki ne amez mie.

Le sermon applique chacun de ces vers à la Sainte Vierge :

> Ceste est la bele Aliz.
> Ceste est la flur, ceste est le liz.

Le cardinal était doué d'une imagination assez vive et de talents assez variés pour qu'il ait pu composer de pareils vers. Mais aucun de ses contemporains, aucun bibliographe avant l'an 1800, ne l'avait soupçonné d'avoir parsemé ses sermons de poésies en langue vulgaire. Peut-être aurait-on besoin de renseignements plus précis et plus détaillés, pour s'assurer de l'authenticité de celles dont il a été depuis si peu de temps déclaré l'auteur.

Oudin a le premier indiqué le manuscrit d'une somme théologique compilée par Étienne Langton ; et Mansi y ajoute, dans l'édition in-4° de la *Bibliotheca mediæ latinitatis* de Fabricius, une somme *de Diversis ;* mais, de toutes les sommes rédigées au XIII[e] siècle, celle de saint Thomas est la seule qui ait conservé du renom et de l'importance. Plusieurs autres livres ou traités théologiques du cardinal archevèque de Cantorbéry ont été cités sous les titres suivants : *Repetitiones lectionum ; Documenta clericorum ; de Sacerdotibus Deum nescientibus ; de verâ Pœnitentiâ ; de Similitudinibus ; Adam, ubi es?* Il se peut que ces écrits-là, ou du moins quelques-uns, ne soient que des extraits du commentaire sur la Bible ou des sermons d'Étienne. On connaît mieux ses 48 constitutions ecclésiastiques; elles font partie des actes du synode d'Oxford, de 1222, dans la collection des conciles d'Angleterre de Wilkins, et elles avaient été imprimées, dès 1559, à Londres, in-8° : rien n'y est fort remarquable. Elles tendent au rétablissement de la discipline canonique, recommandent la régularité, la résidence, le célibat, et règlent divers détails du régime des églises. Jean Picard a recueilli plusieurs décrets du même prélat ; Wharton rapporte celui qui concerne les immunités de Westminster. Étienne a laissé de plus des statuts relatifs au droit de patronage et aux causes matrimoniales.

Sa lettre au roi Jean, et la réponse de ce prince sur les démêlés dont nous avons parlé, se lisent dans le Spicilége de Dachery. Toutes deux sont fort courtes : le cardinal se dit promu à la chaire de Cantorbéry par une élection générale : *Personam nostram fratrum electio generalis cantua-*

T. IV, p. 242, 243.

Bale, de Visch, Oudin, Fabric., Mansi, ubi supra. Mss. Bodl. Catal. Mss. angl., part. I, n° 2001.

T. I, ann. 1222. — Lond. 1559, in-8°, Oxonii 1663, in-8°.

Annotat. in Anselmi epist. 62, p. 572, col. 1.

Angl. sacra, p. 247-254.

Bibl. med. et inf. lat., t. IV, p. 243.

T. III, p. 170.

riensi cathedræ subrogavit; et il se plaint des obstacles apportés à son installation. Il avertit le roi des périls auxquels il s'expose, en demeurant sous l'interdit, et de la ruine prochaine de tout royaume que la clémence du prince n'affermit pas : *Regnum diù stare non poterit, cujus statum vera regis clementia non communit.* Jean répond qu'une élection est nulle quand elle n'est pas l'ouvrage de la plus grande et de la plus saine partie des électeurs : *Revocari debet in irritum omnis electio quam pars major et sanior consensûs sui non roborat fulcimento.* En conséquence, il ne saurait tenir compte des anathèmes d'un homme qui n'est légalement revêtu d'aucun pouvoir en Angleterre. D'autres épîtres du prélat sur le même sujet ont été annexées par Wilkins aux actes du concile d'Oxford, et n'ajoutent rien à ce que nous avons dit de ces démêlés. Mais il nous reste à parler de certains écrits d'Étienne Langton qui appartiendraient en effet au genre historique, si leur authenticité était bien constante.

Vossius, sans citer aucun manuscrit ni aucun témoignage, le déclare auteur d'un livre *de Factis Mahumedis.* Ce serait apparemment une sorte d'histoire de Mahomet. Nous avons un peu plus de renseignements sur une vie du roi d'Angleterre, Richard, que Langton paraît avoir réellement écrite; car Higden en fait une mention expresse dans son Polychronicon; et Henri de Knigthon en a inséré un abrégé dans son ouvrage *de Eventibus Angliæ,* ainsi qu'il le déclare en termes formels : *Mortuo rege Henrico... successit filius suus Richardus per decem annos regnaturus, cujus mores et actus Stephanus cantuariensis luculenter descripsit : et ne præsens historia careat insigniis tanti ducis, librum illum Stephani cursìm studui declarare.* Une copie manuscrite du livre d'Étienne (si ce n'est pas de l'abrégé de Knigthon) existe à la Bibliothèque du Vatican.

D'Attichy raconte, d'après Hugues Ménard, que le cardinal Étienne composa une vie de saint Thomas de Cantorbéry, et la nomma *Quadrilogus,* parce qu'il l'avait recueillie des relations de quatre disciples du *vénérable martyr,* lesquels étaient Héribert de Boséham, depuis cardinal; Jean de Salisbury; Guillaume Stéphanides, et Adam, abbé de Tékelbury; mais il est certain que Ménard et d'Attichy se sont trompés. En effet, le *Quadrilogus* est imprimé, et nous y lisons qu'il a été rédigé, *compilatus et compositus,* sous le

De Hist. lat., l. II, c. 56.

Polychron.
Kn. L. II, c. 13, l. VII, c. 25.

N° 722. — Voss., de Hist. lat., l. II, c. 56.
Flores, Hist. card., t. I, p. 255.
Observ. in Martyrol. bened., l. II, ad 29 dec.

Bruxell., 1682, in 4°.

XIII SIÈCLE.

pontificat de Grégoire XI, vers 1371, plus de 143 ans après la mort d'Étienne Langton. Ajoutons qu'il diffère essentiellement du manuscrit annoncé comme l'ouvrage de ce cardinal: car on nous dit que ce manuscrit, qui se conserve à Cambridge, traite en *cinq* livres de la vie, de la passion et de la translation de Thomas Bekket, et que le premier livre commence par ces mots : *Professores artium seculi proprios.* Or, le *Quadrilogus* ne contient ni ces mots, ni rien de relatif à la translation du corps de Thomas. Il faudrait, comme l'observe Fabricius, avoir vu le manuscrit de Cambridge pour se former une opinion sur sa matière, son origine et son authenticité. *Num vitam et passionem hujus Thomæ (Stephanus) scripserit, illi viderint qui codicem manuscriptum 75 in collegio sancti Benedicti cantabrigiensi inspexerint.* Le seul point assez bien établi est qu'Étienne a composé sur la translation des restes de Bekket un sermon ou opuscule qui remplit 20 pages, imprimées à la suite des épîtres de ce personnage.

Ubi suprà.

P. 885-905.

Enfin, d'après un intitulé moderne et fautif d'un autre manuscrit de Cambridge, Pitz et Vossius avaient pris pour un ouvrage de Langton les annales des archevêques de Cantorbéry, que Wharton a revendiquées pour Raoul de Diceto, en les insérant dans l'*Anglia sacra.*

Quoiqu'il y ait lieu d'écarter ainsi plusieurs articles des listes qu'on a données des écrits d'Étienne Langton, il n'en conserve pas moins une place très-distinguée dans les annales littéraires, ecclésiastiques et politiques, de son pays et de son siècle. Nous avons nommé les principaux historiens de sa vie publique : les bibliographes modernes qui ont rédigé des notices, plus ou moins exactes, de ses ouvrages sont Leland, Bale (ou Baleus), Sixte de Sienne, Vossius, Pitz, Pope Blount, Cave, Oudin, Lelong, Tanner, Albert Fabricius et Mansi. Après avoir, dans sa jeunesse et durant sa retraite à Pontigny, cultivé plusieurs genres d'études sacrées et profanes, il a, dans l'exercice de ses fonctions publiques, appliqué à des affaires d'une très-haute importance des talents distingués et une instruction fort étendue pour le temps où il vivait. Son influence pendant les vingt-huit premières années du treizième siècle est un fait qui tient à l'histoire générale des lettres, presque autant qu'à celle des troubles civils de l'Angleterre. D.

De Episcopis Londin., etc., t. II, p. 677-693. —Comment. de Script. britann., c. 224.—Script. ill. Maj.-Britanniæ, cent IV, p. 275. — Sixt. S. l. IV.—Voss. de Hist. lat., l. II, c. 56. — De Academiis et illustr. Angliæ Script., an. 1228, p. 302. —Cens. celebr. auctor, p. 284. —Script. eccles. Hist. litteraria, II, p. 281, 282. —Comment. de Script. eccles., t. II, col. 1595-1702.—Bibl. sacra, p. 820, 821. —Biblioth. britannico-hibern. Biblioth. med. et inf. lat., t. IV, p. 242, 243.

JEAN,

ABBÉ DE SAINT-VICTOR DE PARIS.

MORT en 1229.

TRENTE-SEPT sermons de Jean, abbé de Saint-Victor, à Paris, conservés manuscrits dans la bibliothèque de cette abbaye, nous donnent lieu de l'inscrire ici au nombre des auteurs du treizième siècle. Neuf de ces discours avaient été prononcés aux chapitres généraux des Victorins, et Jacques de Vitry en préconise l'élégance et la suavité : *Divinæ predicationis epulas delicatas et suaves*. Ces neuf discours traitaient des institutions de cet ordre religieux. Les vingt-huit autres embrassaient les plus importants détails de la morale ascétique. « Ils étoient, dit Malingre, remplis de diverses conceptions « et moralités affectives, procédantes d'un esprit vrayement « éclairé de la lumière du ciel. » Aussi l'abbé Césaire d'Heisterbach parle-t-il de Jean comme d'un personnage d'une éminente piété; il le qualifie homme intérieur et spirituel. Quelques-uns l'ont cru auteur d'un traité contre la pluralité des bénéfices, plus ordinairement attribué à son contemporain Jean de Tours, abbé de Sainte-Geneviève, auquel il ne paraît pas mieux appartenir.

Hist. occid., c. 247.

Antiquités de Paris, p. 452, 453.

Histor. memorab., l. VI, c. 12.

L'abbé de Saint-Victor était né en Allemagne, dans le diocèse de Trèves : de là vient qu'il a été surnommé quelquefois le *Teutonique;* mais ce surnom s'applique à d'autres personnages nommés Jean comme lui, et avec lesquels il ne faut pas le confondre. On compte jusqu'à trois dominicains qui sont appelés Jean le Teutonique. L'un mourut en 1252, après avoir été général des frères prêcheurs, et quelque temps évêque de Bosnie : Quétif ne lui attribue que des lettres encycliques. Le second était de Fribourg; il a, vers 1320, rédigé une chronique, une somme à l'usage des confesseurs, et d'autres écrits. Le troisième, connu sous le nom de Jean de Tambaco, a professé à Prague : il achevait en 1366 un *Speculum*, ouvrage mystique en 15 livres, qui a eu long-temps de la célébrité. Plus ancien qu'eux, Jean de Saint-Victor n'a jamais été dominicain. Sa mère s'appelait Helvigée : c'est ce que nous apprend un ancien nécrologe de saint Guenauld de Corbeil (26 juin). Il était fort jeune quand il vint de Trèves étudier à Paris. Il se fit chanoine régulier à Saint-

Script. ord. Prædic., t. I, p. 111-113.

Ibid., t. I, p 523-526.

Ibid., t. I, p. 667-670.

XIII SIÈCLE.

Victor, sous l'abbé Guarin, et succéda en 1203 à l'abbé Absalon. Les papes Innocent III et Honorius III lui adressèrent des épîtres, et le chargèrent de quelques commissions. On l'a choisi pour arbitre de plusieurs différends, soit entre des communautés ecclesiastiques, soit entre des particuliers. Les détails de ces affaires seraient tout-à-fait étrangers à l'histoire des lettres : ils sont plus convenablement recueillis dans la *Gallia christiana*, où l'on voit aussi que Jean permit aux Victorins de manger de la viande trois fois par semaine. Philippe-Auguste, en fondant l'abbaye de la Victoire, près de Senlis, en action de graces du triomphe qu'il avait obtenu à Bouvines en 1214, donna cet établissement aux chanoines réguliers de Saint-Victor; et l'abbé Jean y envoya d'abord Menandus, l'un d'entre eux, et pénitencier de l'Université, puis douze religieux qui en prirent possession le mercredi des Cendres de l'année 1224. Louis VIII, en 1225, adjoignit aux exécuteurs de son testament, l'abbé de Saint-Victor, ainsi que nous l'avons rapporté dans notre volume précédent. Cinq ans après, Jean, se voyant avancé en âge, abdiqua la dignité abbatiale, et mourut en la même année 1229, le 28 novembre. On l'enterra dans l'église de Saint-Victor, près de l'autel de Saint-Jean; l'inscription suivante se lisait sur sa tombe :

Innoc. III, ep. 168. Honor. III, Decretal. de criminatione, de rescriptis.

T. VII, p. 673-676.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 385, 386.

Indicat hic titulus quod continet ossa Johannis
Iste brevis tumulus, qui multis extitit annis
Sancti Victoris abbas, sed culmen honoris
Spernens, ut pacatam posset ducere vitam,
Officio cessit, qui cum Christo requiescit. Amen.

Henri de Gand et Trithème ne font aucune mention du Jean de Saint-Victor, non plus que les bibliographes modernes, Aubert le Mire, Oudin, Fabricius, etc. Ses écrits n'ont acquis en effet aucune importance; et, s'il a fallu lui acccorder une place dans l'*Histoire littéraire*, nous avons dû en resserrer les limites. D.

GOSWIN DE BOSSUT,

MOINE DE VILLIERS.

MORT après 1229.

Les bibliographes belges sont les seuls qui fassent mention de Goswin de Bossut; encore n'a-t-il point d'article dans

les Mémoires de Paquot, recueil le plus ample que nous ayons sur l'histoire littéraire des Pays-Bas. Goswin était Brabançon; il a pris l'habit religieux dans le monastère cistercien de Villiers en Brabant; il y a rempli la fonction de chantre. Le bienheureux Arnulphe de Cornibout était alors attaché à cette communauté en qualité de frère convers. Témoin de sa vie édifiante, Goswin en a écrit l'histoire en deux livres qui ont été imprimés à Arras en 1600, et insérés plus complétement, d'après un manuscrit de Villiers, dans la collection des Bollandistes, au 30 juin, jour anniversaire de la mort d'Arnulphe en 1228. Le premier livre contient dix chapitres qui présentent le tableau des austérités du frère convers, des tourments et, à vrai dire, des supplices auxquels il se condamnait; car il porta ces rigueurs à un tel point, pour ne pas dire à un tel excès, que son historien lui décerne le titre de martyr. Le deuxième livre est plus étendu; il a 21 chapitres, où sont célébrés les miracles du bienheureux. Il opérait des guérisons subites et surnaturelles; il prédisait à jour fixe la mort de ceux qu'il ne devait pas guérir, et faisait d'autres prophéties non moins merveilleuses : il repoussait les démons qui le venaient obséder, et Jésus-Christ lui apparaissait. Cependant, quels que soient ces prodiges, nous n'en distinguons presque aucun qui ne se rencontre, avec des détails à peu près semblables, dans la plupart des légendes du même genre et du même âge. Selon Foppens, Goswin de Bossut a composé une vie de saint Abund ou Abundus, autre moine de Villiers : elle ne nous est pas connue, à moins que ce ne soit celle dont Manrique a donné d'assez longs extraits. Saint Abund était pareillement favorisé de visions miraculeuses, et surtout d'entretiens avec la sainte Vierge, qui lui apprenait de nouvelles oraisons, plus efficaces que les prières communes. Il vivait en 1229; et, s'il a eu pour historien son confrère Goswin, celui-ci a dû prolonger sa carrière au-delà de ce terme. Du reste, nous ne savons sur la vie et les écrits du chantre de l'abbaye de Villiers que ce que nous venons d'en rapporter.

D.

Foppens, Biblioth. belg., t. I, p. 372.

Acta sanctorum. Jun., t. V, p. 608-631.

Cisterciensium Annales ad ann. 1229, c. 6, n. 1-9.

HUGUES DE MIRAMORS,

MORT vers 1230.

ARCHIDIACRE DE MAGUELONE, PUIS CHARTREUX.

Oudin, t. III, p. 50; Ducange, In indice auctorum.
Hist. littér. de la Fr., t. XVI, p. 113.

CASIMIR OUDIN et Du Cange sont les seuls qui aient parlé de ce personnage, ils en ont dit très-peu de chose; et il n'est cité que brièvement, comme il convenait, dans le Discours sur l'état des lettres au XIII[e] siècle. Le lieu et la date de sa naissance nous sont inconnus, et l'année de sa mort est incertaine. Il fut professeur en droit canon, puis archidiacre de l'église de Maguelone, et enfin chartreux dans le monastère de Mont-Rive, au diocèse de Marseille. Ces trois circonstances de sa vie sont indiquées par quelques mots que l'on rencontre dans ses ouvrages; on y voit qu'il s'est d'abord long-temps appliqué à l'étude et à l'enseignement du droit, qu'ensuite il fut élevé à une dignité ecclésiastique, et qu'enfin dégoûté du monde, de ses honneurs et de ses biens, il s'est retiré à la Chartreuse, où il a terminé sa carrière. Oudin fixe sa mort vers 1230, parce que le chartreux dit quelque part qu'il fut ordonné sous-diacre par Guidon, archevêque d'Aix, et qu'il rappelle ce fait comme très-ancien. Or ce Guidon fut élevé sur le siége d'Aix en 1188, et mourut en 1211; en supposant donc que Hugues ait eu vingt ans environ quand il fut fait sous-diacre, et que cette ordination ait eu lieu vers le commencement de la prélature de Guidon, notre religieux aurait eu de soixante à soixante-cinq ans environ en 1230, date approximative que Oudin donne à sa mort. Il nous semble qu'on pourrait encore la reculer de dix ans, attendu l'âge peu avancé que Hugues avait en 1230, vu aussi qu'il parle de son sous-diaconat et de celui qui le lui conféra, comme d'un fait très-ancien pour lui; cependant nous laissons la date fixée par Oudin, faute de raisons plus concluantes que les siennes. Du Cange conjecture qu'il a dû écrire vers l'an 1220.

Gall. chr., t. I, p. 313.

On connaît à la Bibliothèque royale trois manuscrits qui portent le nom de ce religieux, et les ouvrages qu'ils renferment lui sont aussi attribués par les deux auteurs que nous avons cités, et par Dom Montfaucon. Nous allons en parler suivant l'ordre dans lequel nous pensons qu'ils auront été composés.

Montfaucon, Bibl. bibl., p. 751, A.

L'un de ces manuscrits, sous le n° 4148, porte ce titre: *Incipiunt flores nosci digni juris canonici, in præsenti opere compilati per magistrum Hugonem de Miramori, sub suis tum locis, capitulis et auctoribus conservati. Incipit prologus.* Dans ce prologue, l'auteur déclare quelle a été son intention en composant cet ouvrage. « Le droit canonique, dit-il, « semblable à une vaste mer ou à une grande forêt, présen- « tait à ceux qui en voulaient faire l'étude, des difficultés « inextricables, ils ne pouvaient atteindre leur but qu'avec « bien des fatigues. La pensée m'est venue de recueillir dans « un cadre peu étendu ce qu'il y a de plus remarquable et « de plus essentiel dans cette science, afin que ceux qui se « proposent d'en acquérir la connaissance, puissent en re- « tenir avec facilité les règles et les décisions. »

Cet ouvrage est distribué en six parties, dans chacune desquelles l'auteur expose par manière de sentences, les décisions des plus célèbres docteurs en droit canon, les faisant suivre chacune du nom du docteur auquel elle appartient. Ces décisions sont généralement présentées en peu de mots et d'une manière claire et précise. La 1re partie expose les plus importantes sentences sur le droit naturel, sur la simonie, sur l'ordre judiciaire, sur la conduite à tenir dans l'accusation des prélats, sur les actions imputables aux aliénés, sur les pouvoirs spirituels des clercs réguliers, sur les vœux illicites, sur les communications qu'on peut avoir avec les hérétiques, sur le sortilége et la magie, sur les mariages prohibés, sur l'ordination des clercs. Les cinq parties suivantes sont tirées du corps des décrétales. La 1re traite des actes, la 2e des jugements, la 3e de la vie et de l'honneur des clercs, la 4e des fiançailles, la 5e des accusations.

Un second manuscrit, sous le n° 3589, est intitulé: *Incipit tractatus fratris Hugonis de Miramori super Antonomasiâ et mysterio hujus numeri quatuor.* Dans le prologue de cet ouvrage tout systématique et original, l'auteur fait remarquer que la science des nombres a été, dans l'antiquité, l'objet de l'étude des hommes les plus célèbres, tels qu'Orphée et Pythagore, qu'ils y ont trouvé la clef de toutes les connaissances. Ne se proposant pas d'embrasser toute la science, il choisit le nombre quatre, comme étant celui qui a les propriétés les plus merveilleuses. Il parcourt rapidement quelques-uns des grands objets auxquels ce nombre mystérieux est appliqué. Les éléments du monde, les points cardinaux,

les fleuves qui sortaient du paradis terrestre, les grands prophètes, les évangélistes, les saisons de l'année, les âges de l'homme, les humeurs qui conservent sa vie, les colonnes qui soutenaient le tabernacle, la forme de l'autel des sacrifices, et par-dessus tout, la céleste cité qui, selon l'Apocalypse, est construite sur un plan carré. Après ce préambule en l'honneur des nombres, et surtout du nombre quatre, Hugues de Miramors se trace une vaste matière, au moyen de laquelle il va montrer que ce nombre sert d'explication générale à toute chose. En effet, avant de commencer son traité du quaternaire, il fait l'énumération des sujets auxquels il va l'appliquer. Dieu, la matière primordiale, le monde, les créatures, le temps, le paradis, l'homme, sa chute; l'incarnation, la vie, les miracles de Jésus-Christ; sa résurrection, son ascension; l'Église de Dieu, les évangiles, la messe, les prières, les sciences, le mariage, les persécuteurs de l'Église, la pénitence, la confession, la fragilité de l'homme, la mort, les suffrages pour les morts: tout cela s'explique dans son livre par quatre raisons, ou bien a été établi pour quatre fins, ou doit s'entendre dans quatre sens différents. Il est vrai que ce même livre porte le titre d'Antonomase, et que les noms propres de la Bible, que l'auteur interprète à sa manière, contribuent aussi à son explication universelle; mais l'objet principal est de tout trouver dans le nombre et par le nombre quatre; aussi l'antonomase ou prénomination ne l'occupent-elle que rarement.

Cet ouvrage est contenu dans les cinquante-un premiers feuillets d'un manuscrit dont la seconde partie est une paraphrase de l'Apocalypse, par Anselme de Laon (ou de Loudun).

Un troisième ouvrage de Hugues de Miramors se trouve dans deux manuscrits, d'abord dans le premier, dont nous avons parlé, qui est le n° 4148, où il se lit à la suite du droit canon, puis dans le n° 3307, où il est accompagné de plusieurs opuscules. C'est de ce dernier que nous allons faire usage dans cette notice.

Ce livre porte le titre suivant : *Incipit liber magistri de Miramori de miseriis hominis, mundi et inferni, de prærogativâ cœlestis patriæ,* etc. Oudin, en parlant de cet ouvrage, l'appelle *Speculum spirituale.* Son auteur ne lui a pas donné d'autre titre que celui que nous avons transcrit; mais celui-ci lui conviendrait fort bien, ainsi qu'on pourra en juger par

les titres des divers traités qu'il renferme, et que nous allons passer en revue, en les accompagnant de quelques réflexions.

Dans son prologue, l'auteur s'adresse à tous les chrétiens que la vanité du monde, l'amour des plaisirs et les ruses du démon font dévier de la voie de la justice. Il les prie, si jamais ce livre tombe sous leurs yeux, de le recevoir sans répugnance, vu qu'il n'a été écrit que pour leur bonheur. Mais s'il venait à leur déplaire, il les prie encore de ne pas le calomnier, de ne pas s'opposer à ce que d'autres le lisent; car chacun a sa manière de voir les choses, et ce qui déplaît à l'un, peut plaire à l'autre.

Le I[er] traité de ce recueil est : *De Multimoda hominis miseria.* L'auteur veut inspirer à l'homme un profond sentiment d'humilité, afin de le forcer à se tourner vers Dieu, source de toute grandeur. Il lui fait le tableau de sa misère, il passe en revue les maux qui, dès son apparition sur la terre, ont assailli l'espèce humaine. Il lui montre combien grand est le néant de ce qui s'appelle bien en ce monde, surtout par la nécessité où est l'homme de tout perdre à la mort. Ce traité, où l'auteur a accumulé tous les textes de l'Écriture sainte qui décrivent les misères et l'orgueil de l'homme, est terminé par une pièce de quatre-vingt-quatre vers, où il a peint le néant de l'homme et de ses biens. Nous en citons quelques-uns pour donner une idée de la tournure de son esprit.

Dic, misero, si nobilitas mea magna, quid indè?
Si mihi sit rerum possessio larga, quid indè?
Si domus est et opes et si sint regna, quid indè?
Si sit sponsa decens, fecunda, pudica, quid indè?
Si castè vivat mea cara propago, quid indè?
Si cautè doceo socios in qualibet arte, quid indè?
Tanato prætereunt hæc omnia. Sic nihil indè.
....
....
Vado mori, mors certa quidem, nil certiùs illâ,
....
....
Vado mori, misero sententia dura, beato
Grata, mori sequitur vivere, vado mori.
....
Vado mori, Papa, quia me papare diù mors
Non sinit, os cogit claudere, vado mori.
Vado mori, Rex sum, quid honor, quid gloria regum?
Est via mors hominis regia, vado mori.
Vado mori, præsul, baculum, sandalia, mitram,

XIII SIÈCLE.

Nolens sive volens desino, vado mori.
Vado mori, miles belli certamine victor
Mortem non didici vincere, vado mori.
Vado mori, pugiles doctus superare duello,
Sed mortem nequeo vincere, vado mori.
Vado mori, medicus medicamine non redimendus,
Quicquid agat medici potio, vado mori. etc., etc.

Dans le IIe traité, qui est intitulé *De periculis humanæ fragilitatis,* Hugues de Miramors continue sa méditation solitaire. Il s'est convaincu dans le premier traité que l'homme est accablé de misères; dans celui-ci, il médite sur les périls auxquels est exposé le peu de bien qu'il y a en lui. Comme Ézéchiel, il a des visions, il en demande l'explication; et une voix qui frappe ses oreilles comme un souffle léger, lui fait comprendre ce qu'elles ont d'obscur. Tel est le sujet de celle que nous allons traduire.

« Pendant que tout était plongé dans le silence de la nuit, « et que j'étais moi-même livré à un profond sommeil, il « me sembla que je tombais d'en haut dans une fosse, et « que je m'écriais : Ah, tout pour l'homme est suspendu par « un fil, et ce que l'on croyait solide, s'écroule au premier « instant. Mais dans ma chute, il me semblait que je m'étais « retenu par les mains à un arbre qui se trouvait dans le « milieu de la pente, afin de ne pas tomber jusqu'au fond. « Deux rats, l'un blanc et l'autre noir, ne cessaient de ronger « les racines de cet arbre. Au milieu de la fosse, et perpen- « diculairement sous mes pieds, était une pierre sous laquelle « quatre serpents se cachaient. Tout au fond, je voyais un « énorme dragon qui tenait sa gueule ouverte, prête à me « dévorer, si je tombais; mais à l'ouverture de la fosse était « un animal qui n'avait qu'une corne, et qui semblait faire « la garde pour m'empêcher de sortir. De l'arbre auquel je « me tenais serré, il me semblait qu'un rayon de miel décou- « lait dans ma bouche, et que trompé par la douceur de ce « miel, je perdais le souvenir de tous les préceptes qui de- « vaient diriger ma conduite. » Telle est la vision, et voici comment elle est expliquée par la sainte Écriture. La fosse est le monde, l'arbre est la vie, les deux rats sont le jour et la nuit, la pierre est le corps, les serpents sont les quatre humeurs de l'homme, le dragon est le diable, la bête à une corne est la mort, la goutte de miel est la volupté qui trompe et perd les hommes.

Le IIIe traité est un tableau de l'affliction de l'Église. « Les réflexions que je venais de faire, dit notre chartreux, « avaient prolongé mon sommeil; j'étais plongé dans de som- « bres méditations, et je demandais si Dieu avait oublié d'a- « voir pitié de nous, lorsque tout-à-coup mon esprit fut « frappé d'une vision nouvelle. Je vis des choses encore plus « tristes que celles que j'avais vues jusque-là; je vis la cithare « changée en instrument de deuil, et l'*organum* en une voix « qui se lamente. » Le sujet de la tristesse de notre auteur c'est l'affliction de l'Église du Christ. « Les mondains la pil- « lent, la ravagent, la désolent de toutes parts. Les hé- « rétiques la déchirent et la morcellent, ils présentent aux « imprévoyants le fiel du dragon dans la coupe d'or de Ba- « bylone. Les clercs eux-mêmes sont un sujet de désolation « pour cette Église, par leur peu de conformité avec leur « maître. » On voit dans ce traité que notre Hugues, plein d'enthousiasme pour la vie monacale, ne juge la conduite du clergé séculier qu'avec un esprit trop prévenu en faveur du cloître. Retiré dans sa Chartreuse, il prononce avec sévérité sur les actions de ceux qui sont restés dans le monde. Mais tout le monde ne pouvait pas et ne devait pas l'imiter.

Dans le IVe traité, le monde est représenté sous l'image de la mer. Les vents impétueux qui causent la tourmente sont les vices déchaînés; les vagues agitées sont les doctrines d'hérésie, les flots qui se heurtent sont les mauvais princes; la malice et la dépravation du peuple sont représentées par le bouleversement général des eaux. Mais le monde est encore déchiré et troublé par l'envie que les hommes se portent mutuellement : *Se ipsos invicem accusant, detrahunt et affligunt, persequuntur, defraudantur, fidem ad invicem non servant, machinantur dolum, fallunt et falluntur, supplantant et supplantantur,* etc. Il compare enfin l'avarice du monde à l'amertume de la mer, et la luxure à l'écume qu'elle jette sur ses bords.

Le Ve traité, qui montre comment les vertus se sont retirées du monde, n'est pas dénué de graces. Il commence par une vision. « Comme ce que je venais de voir avait porté le « trouble jusqu'au fond de mon ame, je méditais de fuir ce « monde et ses fourberies, quand je vis devant moi quel- « qu'un dont le visage m'était inconnu, et qui me dit : Que » fais-tu là dans l'oisiveté? car les travaux du monde méri-

XIII SIÈCLE.

« tent-ils un autre nom ? lève-toi, prends tes tablettes et « écris, et ce que tu auras écrit, lis-le souvent pour ne pas « l'oublier. — Qu'écrirai-je, dis-je à la voix qui me parlait ? — « J'ai ouvert tes yeux, regarde. — Je regardai, et je vis des « chœurs de vierges qui marchaient selon l'ordre de leur « dignité et de leur fonction ; leur marche était tranquille, « leur visage était angélique, elles ne penchaient ni à droite « ni à gauche, elles louaient Dieu dans leurs hymnes. Je « demandai à la voix qui m'avait parlé, quelles étaient ces « créatures qui s'avançaient comme des nuages, plus blan- « ches que la neige, plus brillantes que l'ivoire antique. — « Ce sont, me dit-elle, les vierges appelées Vertus, les « épouses de Dieu ; chacune d'elles a son nom. Le Seigneur « les avait envoyées à Jéricho, afin de guérir un homme pour « lequel il avait fait lui-même les plus grands sacrifices, et « qu'il avait sauvé de la mort. Mais cet homme est tombé de « nouveau sous les coups des voleurs et des méchants, qui « l'ont tout couvert de plaies. Ces vierges étaient accourues « pour guérir la plaie de l'orgueil par l'humilité, celle de « l'envie par la bienveillance, celle de la colère par la man- « suétude, celle de la tristesse par le contentement, celle « de la gloutonnerie par la tempérance, celle de la luxure « par la continence, celle de l'avarice par la générosité, « toutes pour remplacer le feu de la cupidité par le feu de la « charité. Comme elles approchaient de cet homme pour « lui présenter leurs remèdes, le malade, semblable à un « frénétique, les repoussant et se détournant d'elles, répondit « à leur empressement par des paroles de mépris et d'in- « sulte. Les vierges voyant alors que ces dispositions rendaient « son mal incurable, l'ont abandonné ; enfin elles se retirent et « vont chercher un asile à la Chartreuse pour y attendre le « jour où chacun rendra compte de ses actions et de ses pa- « roles. »

Après cette vision, Hugues de Miramors prenant chaque vertu séparément, en fait la description ; ces tableaux ne sont pas uniquement le fruit son imagination, ils sont tracés sur les paroles de l'Écriture, et ne sont pas dépourvus d'agréments. La charité, la miséricorde, la vérité, la justice, la paix, la prudence, la tempérance, la force, l'humilité, la piété, la foi, etc., sont tour à tour l'objet de ses méditations. Ce traité est terminé par une courte description de la Chartreuse.

Le VI[e] traité est intitulé : *De l'abominable vision des*

bêtes. « Accablé de cette extase, j'ouvrais les yeux sans rien « voir, pensant que Dieu avait voulu me montrer tout cela « pour des fins qui ne m'étaient pas connues en ce moment. « Au lieu d'élever mon esprit vers lui, je retombai comme « les animaux sur les jouissances terrestres; je méditais de « vivre au gré de mes désirs, dans l'orgueil, l'avarice, la « luxure et la gourmandise. Pendant que je me faisais ainsi « semblable aux animaux, une main me toucha la tête, en « me disant: Lève-toi, toi qui dors, et regarde du côté d'où « vient l'Aquilon. — Je me lève, je tourne les yeux de ce côté, « et je vois comme des animaux qui se livraient à divers jeux « entre eux, et qui sautaient devant Adonis, l'amant de « Vénus. Le premier de ces animaux était un lion qui por- « tait l'Orgueil, que l'on reconnaissait à une plume de paon. « Le second était un loup avec l'Avarice, décorée d'une plume « de corbeau. Le troisième était un sanglier portant la Colère, « qui avait une plume de corneille, etc., etc. Celui qui me « parlait me dit: La race de Juda fait les abominations que « tu viens de voir. Sors d'ici, et entre dans la ville de Jéricho. « J'obéis, et dès les premiers pas que je fais, j'entends une « voix puissante qui convoquait les habitants à une assem- « blée. Alors je remarquai ce qui suit:

« La reine de cette ville est l'Impiété, et son empire est « le Monde; son héraut convoquait, par ses ordres, les prin- « ces de son empire pour se rendre à Jéricho avec tous leurs « suffragants, afin d'y tenir une assemblée générale. Ces « princes sont les vices que l'on nomme cardinaux ou capi- « taux, et qui sont au nombre de sept, leurs suffragants sont « la foule immense des autres vices qu'ils engendrent. Je vis « donc paraître la Superbe, l'Avarice, la Colère, l'Envie, la « Tristesse, la Gloutonnerie (*Gulositas*) et la Luxure, avec « leur nombreux cortége.

« Tous viennent en cercle devant leur reine, qui les ha- « rangue. Elle leur fait connaître quelle a été sa crainte de « voir son empire détruit pendant que son ennemie capitale, « la Charité, y demeurait. Elle s'est réjouie quand elle a vu que « toutes les vertus s'étaient enfuies à la Chartreuse. Elle fait « part de sa joie à ses princes; mais cette joie n'est point pure, « car de la Chartreuse les vertus peuvent encore la chagriner « dans l'exercice de son autorité. Que les vices ne s'endor- « ment donc pas, mais qu'ils redoublent d'efforts et de vigi- « lance pour maintenir les droits de leur souveraine.

« Ce discours excite l'ardeur et le dévouement des sept « princes, qui se levant tour à tour, font l'histoire de ce qu'ils « ont déja fait pour détruire l'influence des vertus. Chacun « fait valoir sa puissance, et se fait fort de détruire seul toute « trace de vertu, tout vestige de bien sur la terre. L'Orgueil « surtout vante sa céleste origine, il parle de sa naissance « qui précéda celle des créatures, et des coups qu'il frappa « quand Lucifer, son père, leva une armée contre Dieu. Les « autres vices parlent après lui. L'Impiété, satisfaite de leur « dévouement, les invite encore à grandir en audace et en « courage, et les envoie mettre la main à l'œuvre. »

Le VII[e] traité commence par une vision nouvelle. Hugues, incertain de ce qu'il avait à faire après le spectacle qui s'était offert à ses yeux, s'abandonnait à ses méditations, quand deux jeunes hommes apparurent à ses côtés. Il s'adresse à l'un des deux, qui était ceint comme un voyageur : « Qui « es-tu, lui dit-il, et d'où viens-tu en ce lieu? — Je suis et « je m'appelle la Crainte de la mort. Je reviens de l'enfer « en grande hâte, pour t'annoncer ce que j'ai vu. Lève-toi « donc promptement; car il y a du péril à différer. Fuis au « plus tôt, et retire-toi dans les fentes des pierres et dans les « cavernes pour y opérer ton salut; car la mort atteint déja « tes talons, pour ôter la vie à ton corps; le diable épie pour « perdre ton ame, l'enfer s'ouvre pour la recevoir, et As- « modée l'attend pour la torturer.— Parle, lui dis-je, et dis- « moi tout ce que tu sais, apprends-moi ce que c'est que « la mort, le diable, l'enfer, Asmodée. » Le messager lui explique alors tout ce qu'il sait du sort des ames dans le séjour des peines éternelles et dans celui des peines du purgatoire.

Dans le VIII[e] traité, Hugues de Miramors, après avoir entendu le récit de l'un des deux jeunes hommes, se tourne vers l'autre, et lui demande qui il est. « Je m'appelle l'Amour « de Dieu. Je suis descendu du ciel, je te ferai connaître de « bien douces nouvelles. Je te décrirai la sainte cité d'où je « viens. » Le céleste messager commence son récit, et l'on voit tour à tour ce que c'est que la Jérusalem céleste, quels en sont les habitants et les diverses demeures; ce que le roi sert sur sa table à ses conviés; les plaisirs qu'ils goûtent, etc. Après son récit, le jeune homme presse Hugues de le suivre, et d'abandonner tout pour se préparer à entrer dans ce lieu de bonheur.

Le IXe et dernier traité expose le tableau du combat de l'esprit et de la chair qu'éprouva notre auteur, après son entrée à la Chartreuse. « Je me reposais, dit-il, en la considération « de la miséricorde de Dieu, et je commençais en paix mon « noviciat, quand un conflit extraordinaire s'éleva en moi « entre mon esprit et ma chair. Les pointes du cilice, la du- « reté du lit, le séjour désert, la grossièreté des aliments, « les jeûnes fréquents, l'absence de consolation, tout cela « m'agitait avec violence. Ah, malheureux! qu'ai-je entre- « pris, et pourquoi suis-je venu me soumettre à des travaux « que jamais je n'endurerai? O esprit pervers, c'est toi qui « as voulu me faire tomber dans ce piége! N'étais-je pas « mieux à ma place, dans le monde, où ceux qui m'enten- « daient ou me voyaient, parlaient avec éloge de ma per- « sonne, quand je haranguais le peuple, et que j'écoutais « les plaintes des opprimés? Ne valait-il pas mieux sacrifier « mes goûts particuliers à l'utilité publique? » *Heu me! Ecce qui vescebatur voluptuosè, moritur in solitudine et arescit, qui nutriebatur in croceis, amplexatus est stercora, et qui quondam marchas argenti numerabat nunc fabas numerat. Meo igitur acquiesce consilio, miser spiritus, et ad priora redeamus.* Telles étaient les plaintes de la chair; mais l'esprit lui répond avec l'Écriture, « Que ce qui est né de la chair « parle selon la chair, que la chair est terre, et qu'elle ne « sait que les choses de la terre. L'esprit est venu d'en haut, « et n'aspire qu'aux choses d'en haut. Tais-toi donc, ô ma « chair, console-toi dans ton espérance au Seigneur, tu te « reposeras en lui! La chair et l'esprit conviennent de pren- « dre la conscience pour juge, et de se soumettre à sa sen- « tence. Mais ce juge, connaissant combien grande est la « faiblesse de la chair pour résister aux attaques du monde « et du démon, lui ôte tout empire, et la condamne à obéir « à l'esprit. » Le livre se termine par l'éloge de la Chartreuse, par une courte description du bonheur de ceux qui y servent Dieu, et par ces deux sentences, dictées par la sagesse païenne et par la sagesse divine :

Virtus est vitium fugere. *Hor. Epist. I*, v. 41.
Omnia prætereunt præter amare Deum. *Eccles.*

P. R.

NICOLAS DE BRAI OU DE BRAIA,

MORT vers 1230.

POÈTE HÉROIQUE.

On ne sait, concernant la personne de ce poète, rien de plus positif que ce que Dom Brial en a dit dans l'avant-propos, placé en tête des *Gesta Ludovici VIII,* qu'il a fait réimprimer en 1818, dans le XVIIe volume du *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* Il lui a paru que ce poète est le même personnage que le Nicolas de Braia, doyen du chapitre collégial de ce nom en Champagne, dont le P. Montfaucon a cité une lettre existant sous la date de l'an 1202, dans le cartulaire des comtes de Champagne.

En dédiant son poème à Guillaume d'Auvergne, archevêque de Paris, dont la prélature est marquée entre les années 1228 et 1248, le poète fait connaître que c'est dans cet espace de temps que les copies de son poème ont dû se répandre. Or, cela marquerait une époque postérieure à celle de la mort de Louis VIII; et ce n'est pas Dom Brial qui nous a suggéré cette observation, mais seulement la lecture du 5e vers du poème, où, parlant de cette mort, le poète s'exprime ainsi:

.... Cui, ni fatales fila sorores
Tam cito rupissent vitæ, florente juventâ, etc.

Louis VIII étant mort dans sa quarante-unième année, le 3 novembre 1226, il paraîtra sans doute probable qu'à la date de la composition de son poème, Nicolas devait avoir environ soixante ans et même plus, car il faut bien supposer au poète cet âge avancé, pour qu'il ait pu traiter de jeunesse florissante, l'âge mûr d'un homme de 40 ans. Un poète âgé de 30 ans se serait exprimé sans doute différemment. Si l'on admet ces conjectures, Nicolas serait né vers l'an 1160; il aurait atteint l'âge de 42 ans à la date de l'an 1202, qui est celle de la charte de Nicolas de Braïa dont on cite l'existence au cartulaire de Champagne, et l'on voit qu'à cette date, le poète aurait eu l'âge compétent pour stipuler des intérêts au nom de son chapitre. Il suivrait encore de ces diverses combinaisons, que le chantre de Louis VIII aurait été contemporain d'Adam, chanoine de Saint-Victor.

André Duchesne avait déjà depuis long-temps donné une édition in-folio, défectueuse et peu complète, de ce qui nous reste du poëme des *Gestes*, d'après un manuscrit de Jean Besly, lorsque Dom Brial publia la sienne. Celle-ci se compose de 1870 vers, l'autre n'en présente que 1798. L'édition royale est d'ailleurs accompagnée de chiffres marginaux qui manquent à celle de Duchesne, et qui sont très-commodes pour faciliter les citations et les utiliser. Feu notre confrère a joint de plus à la sienne quelques notes sommaires et quelques corrections du texte. On aurait désiré qu'elles fussent plus nombreuses, surtout relativement aux personnages cités dans le poëme.

Le sacre du roi Louis VIII, et le siége d'Avignon précédé de celui de la Rochelle, font le sujet continuel de tout ce qui nous reste de l'ouvrage de Nicolas de Braia. Il entre en matière en ces termes :

> Magnanimi regis Ludovici fortia gesta
> Quam probus extiterit, quæ bellica Gallia vidit
> Hoc duce regnante, et quantæ probitatis honores
> Quot laudum titulos fuerit, dum vixit, adeptus
> Musa refer.

Le poëte raconte successivement le sacre et les fêtes qui furent données en cette circonstance dans la ville de Reims, dont Nicolas ne manque pas de faire remonter l'origine nominale au frère de Romulus.

> Hanc dixêre Remis veteres a compositore.

Celui qui entremêle si bizarrement les noms de Rémus et de la ville de Reims, s'est montré moins difficile encore, en faisant sympathiser le ciel des chrétiens avec le ciel de la Grèce, pour exprimer l'envoi de la sainte Ampoulle à la prière de saint Remi.

> Cujus prece rorem
> Misit in ampullam cœlestem Rector Olympi.

Il continue l'usage du même style dans la description qu'il donne des fêtes que la ville de Paris prépare au roi pour son retour, et dans lesquelles les Parisiens déploient toute leur magnificence publique.

> Certat cum lumine Phœbi
> Fulgur gemmarum; lux luce novâ superari
> Se stupet, et terris alium dare lumina solem
> Sol putat, et queritur solitum jubar exhebetari
> Vestibus aurivomis.

On remarquera que l'avant-dernier vers eût pu se composer peut-être ainsi d'un autre synonyme :

Sol putat; assuetum queritur jubar exhebetari.

Mais telle était la manie des poètes du XIIIe siècle, pour qui c'était alors une perfection harmonique de reproduire, le plus qu'ils pouvaient, le mécanisme syllabique des mots qui précédaient, pour exprimer des idées toutes différentes. Notre poète nous fournira encore d'autres exemples du même abus.

C'est au moyen d'épithètes aussi disproportionnées avec leur mot substantif, que le poète prélude à la description d'un cratère d'or que la ville de Paris offre en présent au roi. Ici du moins la verve poétique se trouve soutenue par des modèles de l'antiquité, qu'il imite assez bien dans les 65 vers qui commencent ainsi :

Offertur Crater (quem si sit credere dignum),
Perditus ingenio fabricavit Mulciber auro.
Margine Crateris totus depingitur orbis,
Et series rerum brevibus distincta figuris.
Illic pontus erat, tellus et pendulus aer;
Ignis ad alta volans cœli supereminet illis.
Quatuor in partes orbis distinguitur; ingens
Circuit Oceanus immensis fluctibus orbem.
Ingenio natura suo duo lumina fecit
Fixa tenore poli, mundi famulantia rebus.
Hic Pytho* plasmavit hominem tellure recenti,
Japetho natus, mixtâ cum fluminis undis.
Aureus orbis erat Saturno regna regenti :
Sed, Jove regnanti, species pervertitur auri.
Jura, fides, pietas, fugiunt; fraus proditioque
Pullulat, et facinus. Astrea locatur in astris,
Obsessas vitiis terras extrema relinquens.

* Prometheus.

Le poète poursuit les développements mythologiques qu'il suppose représentés sur le cratère d'or, et lorsqu'il en vient à parler des sept chefs de la Thébaïde, on est tout étonné de l'expression purement hébraïque, dont la latinité ne présente aucun exemple, et qu'il emploie dans le vers qui suit :

Frater et à furiis fraternis se phariseat.

Ce n'est point ici un barbarisme échappé à la distraction; c'est necessairement par un effet de la singulière prétention de faire jouir cette expression du droit de latinité, qu'il la reproduit encore plus loin pour rendre la surprise du comte

de Saint-Paul, lorsqu'il se vit intercepté par les Avignonnais, du corps de l'armée qu'il commandait. Ici l'emploi du terme est encore plus ridicule, en ce qu'il fait de ce comte un Pharisien proprement dit :

> Cumque Comes Regis à castris se phariseum
> Cerneret. . . . .

On conviendra que nous ne serions pas loin de tomber nous-mêmes dans de pareils abus, en écrivant dans notre propre langue, si le goût des barbares qui la pervertissent de nos jours pouvait jamais prévaloir sur les modèles de la littérature française.

Après les fêtes données pour son sacre, le roi fait une tournée dans ses états. L'auteur alors saisit l'occasion de susciter contre ce prince les génies infernaux. Les lieux communs de la versification font les frais de ce long préambule au récit du siége de la Rochelle, préparé par une allocution du roi aux grands de son royaume. Après quoi, passant en revue les ducs et les comtes, le poète trouve ici l'occasion de caractériser diversement les peuples qui leur sont soumis. Voici ce qu'il dit des Flamands et de ses compatriotes les Champenois.

> Flandria Flandrenses quorum fomenta butyrum
> Caseus et lac sunt, quorum cerevisia potus. . .
> Audaces et Marte probos Campania misit. . .

Le comte de Flandre était alors retenu en captivité, ce que le poète exprime aussi singulièrement qu'ailleurs dans le vers suivant :

> Comitem sed Flandria luget
> Nam Ferrandus erat ferratus compede ferri.

La bizarrerie de ce vers fait ressortir d'autant les deux vers plus heureux qui ouvrent l'allocution du roi au pied des murs de la Rochelle, le septième jour de son entrée en campagne.

> Jam caput ignivomum Nabathæis Lucifer oris
> Septimus extulerat, cum jam pernicior aurâ,
> Imperiosa phalanx, hostiles cernere muros
> Et turres poterat. . .

Il faut passer sous silence ce qui concerne ici la croisade projetée contre les Albigeois par le légat Romain, cardinal de Saint-Ange, dont il sera plusieurs fois parlé en prose dans

la suite. Les 50 vers, qui peuvent intéresser la partie diplomatique de ce point historique, n'y présentent rien de remarquable pour la critique littéraire, si ce n'est la bizarrerie encore de la composition des trois vers dans lesquels le poète conjure la Parque d'épargner la vie de Louis VIII, qui, comme on sait, était très-près de sa fin, à l'époque du siége de la Rochelle.

Cum regem lateat sibi quod fera parca minatur,
Parca, per anti-phrasim, nunc incipe parcere! Parca,
Parce, nec ætatis florentia stamina rumpe;
Naturam jam vince tuam, nomenque sequaris.

N'aurait-il pas, en effet, été bien étrange que, du vivant encore de Louis VIII, un doyen de la collégiale de Brai eût osé, même dans une composition poétique, faire un pacte avec la Parque pour lui abandonner les jours du roi, moyennant qu'elle le fît périr à la bataille; ou, du moins, que si elle en décidait autrement, elle fît découvrir l'auteur du forfait de son lâche empoisonnement? Dom Brial nous avertit ici, en note, qu'il n'avait lu nulle part, si ce n'est dans le poème des *Gesta*, que Richard, roi d'Angleterre, eût tenté de faire empoisonner Louis VIII. Voici les vers :

Vel detege proditionis
Actorem, cujus debet miscere venena
Ausa manus facinus, et sic te crimine solvam.

Le poète continue par la description de la ville d'Avignon, dans l'état où elle était encore avant que ses anciennes et doubles fortifications eussent été rasées après le siége. Succède à ce morceau une longue narration, toujours mêlée de discours, sur la trahison trompée des Avignonnais, qui croyaient avoir fait prisonnier le roi même, quand ils n'avaient saisi que le comte de Saint-Paul, ce que le poète exprime encore par l'emploi du même barbarisme que nous avons déja fait remarquer. Mais le comte exhorte sa troupe au courage, et s'il le faut, à mourir surtout en chrétiens. Mais, dans une aussi grave circonstance, croirait-on que le poète n'ait pas senti le ridicule des jeux de mots qu'il mêle au discours de son héros?

.... Quod pro Christo moriemur;
Sed genus hoc mortis est vivere, mors ea felix
Cujus dat morsus æternæ præmia vitæ.

Sept jours après, les bourgeois d'Avignon se rendent à

discrétion; les fauteurs de la trahison sont pendus; mais la citadelle continue à résister. Le roi en ordonne l'assaut, et le comte de Saint-Paul y succombe au moment même où la victoire lui était assurée; c'est ce que le poète expose dans le morceau suivant, qui termine ce que nous avons conservé de toute sa composition, qui ne doit pas avoir été beaucoup plus étendue, quand on la possédait entière.

Jamque propinquabant acies indagine valli
Prostratâ penitùs, et fossis aggere plenis
Lignorum lapidumque gravi, scalasque parabant
Jam muris aptare suas; et tunc timor hostes
Invasit tantus, quòd desperare coacti
Effugiunt, murumque sinunt. Sed dùm, super omnes
Militiæ fervore calens et laudis honore,
Dictus sæpè Comes muros ascendere tentat,
Proh dolor! excutitur ingenti mole peremptus.
Quod Rex ut vidit, animi vix sustinet iram,
Et cordis gravis astringit dolor intima, vixque
Spiritus officium poterat complere loquelæ;
Nec flebat, lacrymas etenim siccaverat ardor.
Ergò suis jubet ille viris vexilla referre;
Corpus et attolli: paretur, et omne reliquunt
Propositum. Redeunt hostes, cedentibus illis;
Et quos ante timor fugisse coegerat, illos
Consolidat redditque viros audacia major;
Et rursùm lapides et spicula, mente resumptâ,
Conjiciunt, valuitque parùm fuga devia gentis.
Me quoque, jam memini, volitans per inane sagitta
Irruit; at gentes egi, non corpore læso.

Ces derniers vers, et surtout l'expression ampoulée de *gentes egi*, constatent bien que le poète avait payé de sa personne dans cette action, et qu'il en écrivit le récit assez long-temps après, pour avoir pu convenablement employer l'expression *jam memini*, qui fait connaître le risque qu'il avait couru d'être blessé.

En joignant cet indice à ceux qui ne permettent guère de supposer qu'il ait fait plusieurs allusions à la mort du roi, avant qu'elle fût arrivée, il est naturel d'en conclure que le poème de Nicolas de Braïa n'aura été divulgué qu'à la fin de l'an 1226, si ce n'est plus tard encore.

On ne connaît d'ailleurs d'autre pièce relative à notre poète qu'un acte, en vertu duquel le chapitre collégial de Brai, en Champagne, cède à la comtesse de Flandre la nomination de deux Personnats; en voici la copie.

Ego Nicholaus, decanus, et universum capitulum ecclesiæ

Braiacensis notum facimus omnibus tam presentibus quàm futuris quod inter nos et venerabilem comitissam Trecensem palatinam, de donatione personatuum ecclesiæ nostræ, videlicet thesaurariæ et cantoriæ verteretur querela, tandem pacificata est in hunc modum, quod nos honori et amori ejus cupientes deferre, volumus et tam patienter quam unanimiter sustinemus, quod ipsa comitissa et hæredes sui in perpetuum prædictorum habeant donationem personatuum. Quod ut ratum sit et firmum sigilli nostri munimine roboramus. Actum anno ab incarnatione Domini M. CC° secundo mense januario.

Cette comtesse est la même qui s'intitule : *Ego Blancha, Campaniæ palatina*, dans une charte datée de l'an 1227, qui est citée dans la *Gallia christiana*, tom. IX, pag. 108.

P. R.

Vers 1230.

HUGUES DE FLOREFFES.

Hugues, chanoine de l'ordre de Prémontré à Floreffes, dans le diocèse de Namur, est auteur, non d'une vie de saint Norbert, mais de celles de trois religieuses ou recluses, Ida de Nivelle, Ida de Leuves, Jutta ou Ivetta de Huy, au territoire de Liége. De ces trois histoires qu'il avait rédigées par ordre de son abbé, Jean, les deux premières n'ont jamais été imprimées, et l'on n'indique pas les lieux où elles peuvent exister manuscrites. La perte n'en est pas fort regrettable, si l'on en juge par la troisième que les Bollandistes ont publiée. Les 57 chapitres qui la composent sont précédés d'une préface et d'un prologue où l'auteur prie ses lecteurs de ne pas exiger de lui, qu'il orne ses récits des fleurs de l'éloquence profane, *adulterinos ethnicorum flosculos, aut splendidam eloquii venustatem.* Il n'écrit pourtant pas sans soin ni sans art; il n'est point illettré; car il cite Lucain et Boèce. On apprend, dans son livre, qu'Ivette ou Jutta avait été mariée par force et malgré sa résolution de vivre dans le célibat; que, devenue veuve et mère de plusieurs enfants, elle faillit être contrainte encore à prendre un second époux; mais que la Sainte Vierge intervint pour la préserver de ce péril et de quelques autres. Ivette se mit au service des lépreux, et désira vivement être lépreuse elle-même : il n'est

Ducange, Ind. col. 115. Aub. Mir. Auctar., n. 388. Fabric., Bibliot. med. lat., t. III, p. 293. Oudin, Comm. de script. eccles., t. III, p. 107. Foppens, Bibl. belg., t. I, pag. 491, 492.

Acta ss. 13 januar., tom. I, p. 863-887.

pas dit que ce vœu ait été exaucé. Nous lisons en revanche qu'elle fut douée du don de prophétie, et, ce qui n'est pas moins remarquable, qu'elle savait lire dans le passé le plus secret aussi bien que dans l'avenir le plus obscur: ses regards pénétraient au fond des consciences. Elle prévit sa propre mort, et, après que la Madeleine lui eut apparu, elle expira, l'an 1227 ou plutôt 1228, avant Pâques, le jour de l'octave de l'Épiphanie, ayant atteint l'âge de 70 ans. Le chapitre IV de son histoire est intitulé : *de motione elementorum in obitu ejus et mirabili avium concentu.* Son dernier soupir ébranla l'univers, et son entrée au séjour des bienheureux fut annoncé par les ravissants concerts des oiseaux. Après de si éclatants miracles, il serait superflu d'en retracer ici plusieurs autres qui précédèrent ou suivirent la mort de la recluse Ivetta. Quant à l'historien Hugues qui les a soigneusement racontés, nous ne connaissons de lui que son livre, son nom et celui du monastère où il a vécu : il a dû écrire cette relation assez peu de temps après le mois de janvier 1228 : c'est l'unique indice qui nous autorise à le placer sous l'année 1230; nous devons le prendre pour un contemporain de la sainte. Il n'y a pas moyen de le confondre avec l'abbé Hugues, mort en 1174, qui avait été le premier disciple et le successeur de saint Norbert. Le Paige, dans sa *Bibliotheca præmonstratensis,* ne fait pas mention de Hugues de Floreffes; mais il parle de la célébrité de cette abbaye, mère de neuf autres monastères de l'ordre de Prémontré, et si florissante qu'on a, selon lui, de justes raisons de dire d'elle :

Biblioth. Præmonst., l. II, p. 521.

Florida florenti floret Floreffia flore.

D.

HÉLINAND,

MOINE DE FROIDMONT.

MORT vers 1230.

SA VIE.

HÉLINAND naquit, suivant Loisel, à Pruneroi ou Pront-le-Roi, dans le Beauvaisis. Il nous apprend lui-même qu'il tirait son origine d'une famille noble de Flandre, que la recherche trop rigoureuse des complices de l'assassinat du comte Charles-le-Bon obligea, quoique innocente, de s'ex-

Loisel, Mém., p. 201.
Helin. chron., p. 182.

Helin. Flores, cap. XII, p. 311.

Helin. chron. ad an. 1142, p. 185.

patrier, vers l'an 1127. Herman, son père, était alors en bas âge, et avait un frère nommé Ellebaude, qui devint par la suite chambellan, *cubicularius*, de Henri de France, archevêque de Reims. Hélinand fut envoyé à Beauvais pour y étudier dans l'école de Raoul, le grammairien, qui lui-même s'était formé à celle d'Abélard. Héritier du savoir de ces deux habiles professeurs, Hélinand les égala par la sagacité de son esprit, par la fécondité de son imagination, par l'étendue et la variété de ses connaissances.

Après ses études, il débuta dans le monde par des chansons, dont il relevait le prix par les accents de sa voix, qu'il avait très-belle. Ce talent le fit rechercher des grands, qu'il flattait dans ses vers, et redouter de ses rivaux, qui n'y étaient pas épargnés. Le roi Philippe-Auguste le faisait souvent appeler à sa cour, pour avoir le plaisir de l'entendre chanter. C'est l'auteur du roman d'Alexandre qui nous instruit de ce fait :

Du Boul., Hist. univ. Paris, t. II, p. 746.

Quant li roís ot mangié, s'apella Hélinand,
Pour li esbanoyer commanda que il chant.
Cil commence à noter ainsi com li jayant (1)
Monter voldrent au ciel, comme gent mescréant.

Véritable trouverre, il parcourait ainsi les châteaux, semant la gaieté partout où il se trouvait, et portant même l'enjouement quelquefois jusqu'à la licence. Il ne se donnait, dit-il, de son temps, ni spectacle, ni divertissement dans les places publiques, dans les écoles ou les tournois, auxquels il ne fût appelé. *Ipse quidem spectaculum factus est angelis et hominibus levitate miraculi, qui priùs eis spectaculum fuerat miraculo levitatis, dùm non scena, non circus, non theatrum, non amphitheatrum, non forum, non platea, non gymnasium, non arena, sine eo resonabat.*

Helin., de Repar. lapsi, p. 318.

Hélinand coulait ainsi ses jours dans les plaisirs et la dissipation, lorsqu'un rayon subit de la grace lui découvrit le vide de la félicité qui le charmait. Les réflexions qu'il fit sur sa conduite passée ne furent point stériles; elles produisirent une résolution ferme de renoncer au monde, et l'abbaye de Froidmont, ordre de Cîteaux, en Beauvaisis, fut le lieu où il alla l'exécuter. Dès qu'il eut embrassé ce nouveau genre de vie, il devint un homme tout différent de ce qu'il avait été. « Vous avez sans doute ouï parler d'Hélinand, dit-il au même

Ibidem.

(1) Les géans.

« endroit; car qui n'a pas connu cet homme, si toutefois on « peut l'appeler un homme? Il n'était pas plus fait pour le « travail que l'oiseau qui ne sait que voler; il n'avait d'autre « occupation que de courir le monde, cherchant à perdre les « hommes, soit en les flattant, soit en les déchirant. Le voilà « maintenant renfermé dans un cloître, lui à qui le monde « entier semblait un cloître ou même une étroite prison. Il « était si connu par son inconstance, que plusieurs attri- « buaient à sa légèreté le changement qui venait de s'opérer « en lui; et plus il avait donné de preuves de son inconstance, « moins on était disposé à croire qu'il pût persévérer dans « un ordre aussi austère et si opposé au genre de vie qu'il « avait mené jusque-là. »

Il persévéra cependant, et il y avait cinq ans qu'il portait l'habit religieux, lorsqu'il se dépeignait ainsi, dans sa lettre à Gautier; mais il serait difficile d'assigner l'année précise de sa conversion. Essayons de la découvrir à peu près.

Hélinand était déja moine lorsqu'il composa ses stances sur la mort, car il dit dans la première :

Mors, qui m'as mis muer en mue,
En tel estuve où li cors sue
Che qu'il fist au siècle d'outraige.
. . . .
Por ce ai-je cangié mon coraige,
Et ai laissié et giu et raige:
Mal se mouille qui ne s'essue.

Or ces vers ont été composés avant l'an 1200. La preuve en est que les stances d'Hélinand, sur la mort, se trouvent dans un manuscrit de la maison de Sorbonne, aujourd'hui dans la Bibliothèque royale, portant, à la dernière page, en caractères du même temps et de la même main que le corps entier du livre, ces mots qui en donnent l'époque, *explicit iste liber anno M. CC.* D'ailleurs la stance 18 est adressée à des seigneurs décédés avant ou peû après l'an 1200. En voici le commencement.

Mors, qui as contes et as rois
Acorches lor ans et lor mois,
C'onques hom alongier ne pout,
Chartres et Chaalons et Blois
Salue pour les Tibaudois,
Loeis, Renaut, et Retrout.

Louis, comte de Chartres et de Blois, succéda à son père

XIII SIÈCLE.

l'an 1191, partit pour la Terre-Sainte l'an 1202, et mourut en 1205. Renaut doit être l'évêque de Chartres de ce nom, fils de Renaut II, comte de Bar et de Monçon, petit-fils de Thibaud-le-Grand par sa mère, dont l'épiscopat commencé l'an 1183 finit en 1217. Le Rotrou, dont il est parlé, ne peut être que Rotrou III, comte du Perche, mort l'an 1191 au siége de Saint-Jean-d'Acre; ou Rotrou son fils, évêque de Châlons-sur-Marne, depuis l'an 1190 jusqu'en 1201, prélat également issu de Thibaud-le-Grand par sa mère. Voilà pourquoi l'auteur les appelle *les Thibaudois*. Tout cela prouve qu'Hélinand, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, qu'il soit l'auteur des 48 stances sur la mort, était déja religieux avant 1200. Mais l'année où il entra en religion nous est inconnue.

Hélinand, après sa conversion, vécut dans une piété constante, sans abandonner la culture des lettres. Son mérite lui concilia l'estime et l'amitié de plusieurs prélats de son temps, qu'il ne nomme pourtant pas; mais voici comment il les désigne dans les stances 16 et 17.

Mors, va à Biauvais tot corant
A l'évesque qui m'aime tant,
Et qui toz jors m'a tenu chier;
Di li qu'il ert sans contrement
Un jour à toi, mais ne sai quant.
Or se paint dont d'espeluchier
Sa vie, et sa nef espuisier,
Et de bones muers aluchier, etc.

D'après la date que nous venons d'assigner à ces vers, cet évêque ne peut être que Philippe de Dreux, prélat guerrier, qui tint le siége de Beauvais depuis l'an 1175 jusqu'en 1217. Hélinand rapporte une anecdote plaisante, qui prouve que leur amitié dégénérait quelquefois en une grossière familiarité. Qu'il nous soit permis de la rapporter, quelque ignoble qu'elle soit, puisqu'elle dépeint les mœurs du temps. Il dit donc que Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, étant allé à Froidmont, l'avait prié de lui procurer le lendemain, de grand matin, une basse messe. Il était déja jour, et le prélat dormait encore, sans qu'aucun de ses domestiques osât le réveiller. Hélinand entre dans sa chambre, et lui crie d'un ton badin : « Il y a long-temps, seigneur, que les oiseaux « sont levés pour louer leur créateur, et vous restez au lit! » Le prélat prenant cela pour un reproche, lui répond avec

Helin. Flores, cap. IX, p. 310.

émotion : « Tais-toi, misérable! va tuer tes poux. » *Vade hinc, miser! et interfice pediculos tuos.* Hélinand, sans se déconcerter, lui riposte toujours sur le même ton : « Prenez « garde, mon père, que les vers ne vous tuent; car pour moi « j'ai déja tué les miens. Il y a cette différence entre la ver- « mine du riche et celle du pauvre, que les pauvres s'en « débarrassent en la tuant, au lieu que les riches en sont « souvent les victimes : témoin les rois puissants Antiochus « et Hérode-Agrippa qui, au rapport de la sainte Écriture, « en furent dévorés. »

Les évêques de Noyon et d'Orléans n'étaient pas moins ses amis, comme on le voit par la 17e stance, ainsi conçue :

Mors, qui les haus en prison tiens,
Aussi comme uns povres chiens,
Ke li siècles a en despit,
Salue deus évesqúes miens,
Celi de Noyon et d'Orliens;
Di leur qu'ils ont mainz de respit
Ke en lor faces n'est escrit :
Tu fais de lonc terme un petit.
Or se gardent de tes engiens.
Tu prens le dormant en son lit,
Tu touls au riche son délit,
Tu fais biauté devenir fiens.

L'évêque de Noyon était sans doute Étienne de Nemours, qui gouverna cette église depuis l'an 1188 jusqu'à 1221. Quant à celui d'Orléans, ce ne peut être que Henri de Dreux, frère de l'évêque de Beauvais, et mort l'an 1199. Il est vrai que, dans d'autres manuscrits, au lieu de *Noyon* et *d'Orliens,* on lit de *Noyon* et d'*Amiens.* Dans ce cas, ce serait Thibaud de Heilly, qui fut évêque d'Amiens depuis l'an 1169 jusqu'en 1204. Tels sont les évêques dont Hélinand s'était concilié l'amitié.

L'année de sa mort est fort incertaine. Du Boulay la place en 1212. Cette opinion est inconciliable avec ce que rapporte Vincent de Beauvais. Pour rendre raison de la perte de la chronique de notre auteur, il dit qu'Hélinand en avait confié quelques cahiers à Guérin, évêque de Senlis. Or, Guérin n'ayant été fait évêque de Senlis qu'en 1215, il faut qu'Hélinand ait vécu au-delà de ce terme. Casimir Oudin ne dit pas sur quel fondement il le fait vivre jusqu'en 1227. Nous croyons qu'on peut retarder encore sa mort de quelques années. En effet, parmi ses sermons, il y en a un qui fut

Spec. hist., l. XXIX, c. CVIII.

prêché à Toulouse dans un synode. C'est ce que portait le manuscrit original de Froidmond. Or, nous ne trouvons pas qu'il ait été tenu à Toulouse, dans les premières années du XIII[e] siècle, un autre concile que celui qui s'assembla, l'an 1229, sous la présidence du légat Romain, cardinal de Saint-Ange. Il est vrai que D. Martène rapporte des actes d'un autre concile de Toulouse de l'année 1219, toujours sous la présidence du cardinal Romain; mais il faut qu'il y ait erreur dans la date, et qu'on ait lu 1219 pour 1229, parce que le cardinal Romain ne fut légat en France qu'en 1225. Cela posé, les actes publiés par Martène ne sont qu'un fragment de ceux qu'on trouve dans les collections des conciles, comme appartenant à celui de Toulouse de l'an 1229.

Bibl. p. cister., t. VII, p. 294.

Martene, Ampl. collect., t. VII, col. 106.

Hélinand vivait donc encore en cette année, et n'était pas si décrépit, qu'il ne pût aller porter la parole de Dieu dans des régions éloignées, ou du moins en Languedoc. Loisel, à la fin du poème d'Hélinand sur la mort, donne son épitaphe, qu'il a tirée, dit-il, d'un ancien manuscrit de Froidmont. Elle consiste dans les cinq vers suivants, dont les quatre premiers se retrouvent dans l'épitaphe d'Abélard, attribuée à Philippe Harveing, abbé de Bonne-Espérance.

Phil., Bonæ spei Op. p 801

Lucifer occubuit: stellæ radiate minores;
Namque hujus radius (1) hebetabat ut inferiores.
Illius occasu tandem venistis ad ortum,
Naufragioque tenet vestræ ratis anchora portum.
Claruit ingenio, moribus atque stylo.

SES ÉCRITS.

Le tome VII de la Bibliothèque des pères de l'ordre de Cîteaux, par D. Tissier, contient les principaux ouvrages de notre auteur. On y trouve sa chronique universelle, ses sermons et quelques opuscules.

I. *Sa Chronique*. Elle remontait à la création du monde, et comprenait 49 livres; mais il n'en reste qu'un assez long fragment, commençant à l'année 634 de l'ère chrétienne, et finissant à la prise de Constantinople par les Français l'an 1204; fragment qui correspond au livre 45 et aux suivants jusqu'au 49[e] inclusivement. La perte des autres livres est ancienne, puisque Albéric de Trois-Fontaines n'emploie que les cinq derniers dans les extraits d'Hélinand, qu'il a insérés

(1) *Al.* Cujus vos radius.

dans sa propre chronique. *Incipit liber Helinandi*, dit-il, sur l'année 633, et le morceau qu'il cite à cette occasion, est le commencement du 45ᵉ livre de notre auteur. S'il faut s'en rapporter à Vincent de Beauvais, cette perte eut pour cause la négligence de Guérin, évêque de Senlis, qui ayant emprunté quelques cahiers à l'auteur, les égara. Il est certain que dans le manuscrit original, que Casimir Oudin dit avoir eu entre les mains, tout ce qui est antérieur à l'année 634, ne consiste qu'en une nomenclature sèche des princes qui, depuis la création, ont gouverné le monde, tableaux qui aujourd'hui ne peuvent être d'aucune utilité, et qu'on a bien fait de ne pas imprimer. Cependant Oudin ajoute qu'il existe en Angleterre, dans la bibliothèque Cottonnienne, un manuscrit ainsi désigné par le catalogue : *Chronicon Helinandi monachi, ordinis cisterciensis, pars prima à creatione mundi ad tempora Darii Nothi et Archelai, libris sexdecim ;* d'où il conjecture que la seconde partie, finissant à la naissance de J. C., pouvait aussi contenir seize livres, avec un peu de détail, et la troisième douze, depuis l'incarnation jusqu'à l'an 633.

Spec. hist., l. XXIX, c. CVIII. Oudin, de Scri. eccl., t. III, p. 22.

Quoi qu'il en soit, cette perte, si elle est réelle, n'est pas beaucoup à regretter, à en juger par le fragment qui nous reste, dans lequel notre auteur n'a fait que compiler ce qu'il a trouvé écrit avant lui. Ses guides ordinaires sont le vénérable Bède, Sigebert de Gemblou, Hugues de Saint-Victor et Guillaume de Malmesburi. Arrivé à l'an 1113 : « Ici finit, « dit-il en terminant le livre 47, la chronique de Sigebert. « Après lui, je ne vois ni chroniqueur, ni historien qui nous « ait donné une suite non interrompue d'événements mémo- « rables. Je trouve seulement qu'on a ajouté à la chronique « de Sigebert (il veut parler de ses continuateurs) quelques « annotations très-courtes, *quasdam notulas brevissimas,* « *unius tantum lineæ capaces,* qui, dans la chronologie, « laissent, dit-il, plus d'années vides qu'elles n'en remplis- « sent. » Il annonce donc qu'il amassera de tout côté, de quoi remplir son plan jusqu'à la 26ᵉ année du règne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1204. On s'attendrait à trouver, à cette époque, qui est celle de son âge mûr et de sa célébrité, une histoire instructive, nourrie de faits et d'aperçus politiques : point du tout, il n'a recueilli sur le XIIᵉ siècle que des niaiseries; ses livres 48 et 49 ne sont remplis que de prodiges, de visions, de songes, d'appari-

XIII SIÈCLE. tions, de revenants et d'autres puérilités de ce genre. S'il touche, en passant, quelques événements publics, il n'en dit qu'un mot, sans en marquer les dates; et si celles qu'on lit à la marge sont de lui, et non de l'éditeur, elles sont presque toutes fausses. Le même désordre règne dans toute sa chronique.

Concluons qu'Hélinand n'était pas né pour écrire l'histoire; qu'en abandonnant le métier de trouverre, il en conserva le génie; il se mit à raconter sérieusement ses pieuses rêveries ou celles des autres, avec autant d'assurance qu'il débitait autrefois ses chansons. Cependant Albéric de Trois-Fontaines et Vincent de Beauvais, autres compilateurs, lui empruntent souvent des morceaux qu'ils ont insérés dans leurs chroniques : tant on était dépourvu de critique dans les XIIe et XIIIe siècles!

Tissier, t. VII, p. 206.

II. *Ses Sermons.* Les sermons d'Hélinand sont solides et d'un mérite supérieur à sa chronique. Ils sont au nombre de 28, et roulent sur les principales fêtes de l'année. Dans le premier sermon sur l'Avent, nous remarquons cette pensée. « La foi de l'incarnation a d'abord été annoncée par la sim- « ple prédication, ensuite prouvée par la raison, enfin dé- « fendue par l'effusion du sang. De pauvres pêcheurs l'ont « annoncée, des philosophes et des orateurs convertis l'ont « prouvée, des martyrs de l'un et de l'autre sexe et de tout « âge l'ont défendue. Elle a été annoncée à ceux qui se trom- « paient par ignorance, elle a été prouvée contre ceux qui « lui opposaient le raisonnement, elle a été défendue contre « ceux qui abusaient de leur autorité pour la persécuter. « Dans le premier degré, on peut la comparer au lever de « l'aurore; dans le second, à la splendeur du matin; dans le « troisième, à la chaleur du midi. »

Imbu, comme ses plus habiles contemporains, de notions fausses ou mal éclaircies, le prédicateur tombe dans plus

Ibid. p. 222.

d'une erreur de fait. Il cite, comme de Virgile, l'épitaphe de Jules-César, qu'on attribue avec plus de fondement à Marbode, évêque de Rennes.

> Cæsar, tantus eras quantus et orbis,
> At nunc exiguâ clauderis urnâ.
> Post hunc quisque sciat se ruiturum,
> Et jam nulla mori gloria tollat.

Ibid. p. 229.

Ailleurs, il fait honneur à saint Ambroise de l'hymne

Vexilla Regis, qu'on sait être de Fortunat, évêque de Poitiers.

Le premier des cinq sermons, pour le dimanche des Rameaux, avait été prêché en français, et ce serait le dernier qu'Hélinand eût débité, si l'on s'en rapportait à une note que l'éditeur a copiée sur le manuscrit original. Les Albigeois y sont traités de chiens, qu'on doit non seulement chasser à coups de pierre et de bâton, mais égorger et livrer aux flammes comme des chiens enragés. *Erubescant igitur canes Albigenses,* dit l'édition latine, ... *qui non solum tamquam canes improbi lapidibus et baculis abigendi sunt, sed etiam tamquam canes rabidi confodiendi gladiis vel ignibus comburendi.* Ibid. p. 234.

Dans le discours suivant, l'entrée de J.-C. à Jérusalem, sur un âne, donne lieu à une vigoureuse sortie contre le luxe des prélats de ce temps. « Ce n'est pas assez pour eux d'être « montés sur des palefrois, il leur faut un Bucéphale tout « resplendissant d'or, afin de rivaliser avec Alexandre, et « qu'on ne puisse révoquer en doute la haute illustration de « leur origine : *Ostentantes videlicet nobilitatem generis, ut « quasi Alexandrino sanguine respersi videantur.* » Ibid. p. 237.

A la tête du second sermon, pour la fête de l'Ascension, le lecteur est averti que ce discours fut prononcé à Toulouse, dans l'église de Saint-Jacques, en présence des étudiants, *ad clericos scholares,* apparemment pendant le voyage que fit Hélinand dans ces contrées, l'an 1229, comme nous l'avons dit plus haut. Ce discours roule principalement sur la vanité des sciences humaines, en comparaison de la science des saints. « On va, dit-il, à Paris pour s'instruire dans les arts « libéraux, à Orléans pour étudier les auteurs classiques, à « Bologne pour apprendre la jurisprudence, à Salerne la « médecine, à Tolède la magie; et nulle part, on n'a ouvert « des écoles pour former les mœurs : *Ecce querunt clerici « Parisiis artes liberales, Aurelianis auctores, Bononiæ co- « dices, Salerni pyxides, Toleti dæmones, et nusquam mo- « res,* etc. » Ibid. p. 257.

Dans le dernier des trois sermons sur la Pentecôte, on remarque une vive sortie contre la mondanité des clercs en général. « Vous verrez ces hommes, dit Hélinand, obligés « par état de donner des exemples de pudeur et de modestie, « se parer avec plus de soin que des femmes. Vous les verrez « se montrer en public, les cheveux élégamment frisés, la Ibid. p. 269.

XIII SIÈCLE.

« barbe proprement rasée, le visage fardé (*pumicata cute*), « la tête découverte, les épaules nues, les bras flottants, les « mains gantées, les pieds légèrement chaussés, la robe fen- « due jusqu'aux aines; et pour qu'il ne manque rien à la « symetrie de leur ajustement, consulter sans cesse le miroir « sur ce point. C'est ainsi qu'on les voit en public, vêtus d'un « vert éclatant, les doigts garnis d'anneaux brillants, et « l'œil exprimant la satisfaction de l'ame par des regards de « complaisance, jetés de temps en temps sur cette parure « élégante. J'oubliais de dire que cette couronne qu'ils sont « obligés de porter sur le sommet de la tête, ils la diminuent « tellement, pour ne pas gâter l'économie de leur chevelure, « que vous la prendriez plutôt pour la marque d'un esclave à « vendre, que pour le sceau de l'ordre clérical. »

Ibid. p. 271. Le premier sermon pour la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge est dirigé contre Pierre Lombard, le maître des sentences, qui, au gré de notre auteur, s'était mal expliqué au sujet de l'immaculée conception de la mère de Dieu.

Hélinand ne se montrait pas plus indulgent pour les abus de son ordre que pour ceux du clergé. Dans le premier sermon pour la fête de tous les Saints, après avoir gourmandé la folie des hommes qui élèvent de grands édifices, comme s'ils ne devaient jamais mourir, il condamne avec non moins de force la somptuosité des édifices qu'on élevait dans quelques maisons de l'ordre de Cîteaux. Il réfute solidement les prétextes qu'on alléguait pour excuser ces entreprises, si contraires à la simplicité et à la pauvreté monastiques.

Ibid. p. 288.

Nous trouvons, dans le troisième sermon sur la fête de tous les Saints, le serment qu'on exigeait des nouveaux chevaliers, et les cérémonies qui s'observaient à leur réception.

Ibid. p. 292. « Le jour où le nouveau chevalier devait recevoir la ceinture « militaire, il se rendait à l'église en cérémonie; après la « messe, on prenait sur l'autel le glaive qu'on lui présentait, « et il faisait une espèce de profession solennelle, par la- « quelle il se dévouait au service de l'Église, promettant de « n'employer son glaive que pour la gloire de Dieu. *Eo die quo « quis militans cingulo decoratur, ecclesiam solemniter adit, « missam audit; gladioque superposito et allato, quasi cele- « bri professione factâ, seipsum altaris obsequio devovet, et « gladii, id est, officii sui jugem Deo spondet famulatum.* » L'auteur conclut de là, que le nouveau chevalier contracte

de grandes obligations envers l'Église, et qu'il s'interdit tout ce qui pourrait lui être préjudiciable. De telles obligations ne diffèrent pas beaucoup, selon lui, de celles des moines, des abbés et des évêques en vertu de leur profession. Par conséquent tout chevalier, pour remplir ses engagements, doit prendre la défense de l'Église, s'armer contre toute perfidie, respecter le sacerdoce, redresser les torts qu'on fait aux pauvres, maintenir partout la tranquillité publique, en un mot, sacrifier sa vie pour accomplir son serment.

Les trois sermons de la Toussaint sont suivis d'un discours prêché dans la ville de Toulouse, à l'ouverture d'un synode; et l'on sait que, dans les premières années du XIIIe siècle, il ne s'est tenu, en cette ville, qu'un seul concile, celui de 1229, contre les Albigeois, sous la présidence du légat Romain, cardinal de Saint-Ange, ainsi que nous l'avons dit plus haut pour prouver qu'Hélinand a dû vivre jusqu'à cette époque. Ce discours roule sur l'excellence et les devoirs du sacerdoce, et, à cette occasion, le prédicateur fait une excursion contre les ministres de la secte albigeoise, qui affectaient, dit-il, un extérieur mortifié et des principes austères, en quoi il les compare aux prêtres des idoles, qui, d'après saint Jérôme, ne leur cédaient en rien sous ce rapport. Ibid. p. 296, 297.

Le dernier des sermons d'Hélinand a pour objet la puissance et la sainteté de l'Église. On y lit un long commentaire de ces paroles de Jérémie : *Ecce constitui te hodiè super gentes et regna, ut evellas et destruas, et disperdas, et ædifices et plantes.* « Tout prélat ecclésiastique, dit notre auteur, est « établi, par le Seigneur, sur toutes les nations et sur tous les « royaumes, parce qu'il est placé au-dessus de la multitude « des séculiers, et même au-dessus des rois et des princes. « Car Dieu a réglé, dès le commencement, que toute dignité « séculière et mondaine serait soumise à la puissance ecclé- « siastique, et régie par elle, comme l'inférieur par son supé- « rieur, le moins noble par le plus noble. Or celui qui benit « est, sans contredit, plus grand que celui qui est béni, « puisque le premier représente le Créateur qui donna sa « bénédiction à tous les animaux, après les avoir tirés du « néant. » Nous laissons au lecteur éclairé le soin d'apprécier ce raisonnement. Cependant l'auteur n'en tire aucune conclusion pour soumettre le temporel des rois à l'autorité ecclésiastique, ni pour permettre à celle-ci de disposer à son gré Ibid. p. 303. Ibid. p. 306.

des couronnes. Tout son but est de prouver qu'elle a le droit de punir par des peines canoniques, les princes, comme les autres fidèles, lorsqu'ils s'écartent de leur devoir. Encore faut-il distinguer leur conduite personnelle de celle qu'ils tiennent comme administrateurs publics.

Ce discours fut prononcé à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau légat, et en sa présence. « Voilà, dit Hélinand, un « envoyé du souverain-pontife, un nouveau légat qui nous « a apporté plusieurs beaux règlements de discipline; mais « quiconque voudra permettre qu'on arrache les épines sans « nombre dont la surface de son ame est couverte, ne se « plaindra pas de la multitude de ces lois... Recevons-les « donc avec docilité; recevons pareillement avec respect « celui qui nous les apporte. Sa modestie doit nous engager « à lui rendre l'honneur qu'exige le caractère dont il est re- « vêtu, et aux ordres dont il est porteur, l'obéissance qu'ils « méritent. Il ne paraît point avec faste, il n'est point dominé « par l'avarice, il ne court point après les présents; c'est « nous qu'il cherche et non pas nos biens. Bref, il n'est pas « comme beaucoup d'autres. » Il est fâcheux qu'Hélinand n'ait pas nommé ce légat; cela aurait pu nous donner une époque certaine sur la durée de sa vie. Peut-être a-t-il voulu parler du cardinal Robert de Corçon, qui vint à Paris, l'an 1212, et y publia, dans un concile, plusieurs constitutions du saint-siége pour la réforme des mœurs. Peut-être aussi faut-il entendre ce qu'il dit, du légat Romain, cardinal de Saint-Ange, que notre orateur paraît avoir accompagné au concile de Toulouse de l'an 1229, comme nous l'avons déja dit, où furent promulguées d'autres constitutions.

Labbe, Concil., t. XI, col. 57-80.

Ibid. col. 425-436.

On ne peut disconvenir que ces sermons ne soient graves, pieux, solides, pleins de science ecclésiastique et d'érudition profane très-bien appliquée; le style en est clair, vif et serré, la morale en est saine (quand l'intolérance ne la corrompt pas). L'auteur y décrit les vices dominants du siècle, et les combat avec avantage. On y reconnaît aussi le génie d'Hélinand, en ce qu'il y mêle assez souvent des récits fabuleux, comme il a fait dans sa chronique.

Bibl. PP. cist., t. VII, p. 306.

III. *Les Fleurs d'Hélinand.* Ce sont deux ou trois opuscules qu'Hélinand dit avoir composés, que Vincent de Beauvais nous a conservés, que D. Tissier a reproduits à la suite des sermons de notre auteur.

Le premier est un traité de la connaissance de soi-même,

composé de deux parties. Dans la première, Hélinand donne un extrait d'un sermon qu'il avait prêché autrefois devant sa communauté, pour prouver que Macrobe et les anciens philosophes avaient très-mal entendu le fameux oracle de Delphes γνῶθι σεαυτὸν; oracle sur lequel notre auteur, examinant l'homme dans toutes ses parties, établit un fort bon traité de morale. La seconde partie consiste en une lettre qu'il dit avoir écrite autrefois sur le même sujet, à un nommé Drogon, chanoine de Noyon. Ces deux morceaux remplissent les 13 premiers chapitres de cette compilation, qui en contient 25. Hélinand, toujours entraîné par ses premières habitudes, termine cet opuscule par des contes de revenants qui gâtent toutes les bonnes choses qu'il avait dites.

Ibid. cap. 11, p. 12, 13.

Le deuxième opuscule traite de l'institution d'un prince, *De instituendo Rege,* et remplit les 12 derniers chapitres du recueil des Fleurs. C'est un commentaire sur le chapitre 17 du Deutéronome. Après avoir détaillé les qualités que doit avoir un prince pour bien remplir les devoirs de sa place, Hélinand passe aux obligations des officiers publics, auxquels il donne aussi des leçons, sans oublier de leur reprocher les abus d'autorité qu'ils se permettaient, de son temps, dans l'exercice de leurs fonctions. Nous remarquons dans cette partie plusieurs passages que nous avons déja observés dans ses sermons; ce qui prouve que ces deux écrits sont d'un même auteur.

Ibid. p. 312 et seqq.

Qu'Hélinand ait composé un traité de l'institution d'un prince, c'est ce qu'atteste Guillaume de Nangis, qui fut presque son contemporain. Casimir Oudin indique cet ouvrage comme existant manuscrit, mais anonyme, dans la Bibliothèque royale, sous l'ancien n° 6608, qui est aujourd'hui le n° 6779; il en rapporte même le début ainsi conçu : *Postquam regale sceptrum regnique gubernacula rector christianus suscepit,* etc. Nous avons examiné ce manuscrit, et nous pouvons attester que l'ouvrage qu'il contient est tout différent de celui d'Hélinand, que Vincent de Beauvais nous a conservé en tout ou en partie. Ce n'est qu'en hésitant qu'une main moderne a écrit à la tête du manuscrit, *Fortè Helinandi Frigidimontis monachi.*

Nangis ad an. 1220.

De Script. eccles., t. III, col. 23.

Le troisième opuscule, qui nous a été conservé, paraît entier, et porte différents titres, *De reparatione lapsi, Lamentationes et væ,* parce que l'ouvrage commence par ces mots : *Planctus monachi lapsi,* ou *De laude vitæ claustralis;*

Tissier, ibid. p. 316

l'auteur y fait voir que, si quelquefois les observances du cloître sont au-dessus des forces de certains tempéraments, on ne refuse jamais aux infirmes les soulagements que la raison et la charité prescrivent. C'est une longue lettre d'Hélinand, écrite au nom de Guillaume, son confrère, à Gauthier, frère de ce dernier, pour le rappeler dans le cloître, qu'il avait quitté après y avoir fait profession. Gauthier venait de consommer son apostasie par le mariage; il colorait cette conduite de divers prétextes qu'Hélinand réfute. C'est dans cet écrit qu'il a tracé le tableau des égarements de sa propre vie, avant son entrée en religion. On y trouve comme dans ses autres ecrits, la même abondance d'érudition sacrée et profane.

IV. L'ouvrage le plus célèbre d'Hélinand, celui qui lui a fait la plus belle réputation parmi les gens de goût et les amateurs de notre vieux langage, ce sont ses stances en vers français sur la mort, dont il existe beaucoup de manuscrits, et qu'Ant. Loisel, avocat à Beauvais, a mises au jour l'an 1594, sur une copie défectueuse qui lui avait été envoyée par le président Fauchet. Nous disons défectueuse, parce que plusieurs stances ne renferment que neuf, dix ou onze vers, au lieu de douze qu'elles devraient avoir, et qu'il n'en a donné que 39, au lieu de 49, dont la pièce est composée dans le manuscrit de Saint-Victor.

C'est un poëme moral, dans lequel l'auteur envoie la mort saluer ses amis et ses protecteurs, afin qu'elle ne les enlève pas de ce monde inopinément. Nous en avons déja cité quelques strophes, pour composer sa vie. Nous en citerons encore deux ou trois de celles qui nous ont paru plus remarquables. La 4[e] indique le but que se proposait l'auteur :

Mors, je t'envoi à mes amis,
Ne mie comme à anemis,
Ne comme à gent que je point hace;
Ains proi Dieu qui el cuer m'a mis,
Ke ce lor soille k'ai pramis,
Qu'il lor doinst longe vie, et grace
De bien vivre tot lor espace.
Mais tu qui joes à la cache
De chiaus où Dex paor n'a mis,
Moult fais grans biens par ta manache;
Car ta paors purge et saache
L'ame, aussi com par un tamis.

Les stances 13 et 14 sont dirigées contre la cour de Rome.

Hélinand y envoie aussi la mort, pour avertir de mettre un terme aux exactions qui s'exerçaient au nom du saint-siége. Nous aimons mieux transcrire la 15e qui est moins satirique :

> Mors, crie à Rome, crie à Rains,
> Seigneur, tot estes en mes mains,
> Aussi li haut comme li bas;
> Ouvrez vos yex, chaingniez vos rains,
> Anchois que je vos tiegne as frains,
> Ke je vos face crier, las!
> Certes j'akeur plus que le pas,
> Et j'aport dez de deus et d'as,
> Por vos faire jeter del mains.
> Laissiez vos chifflois et vos gas,
> Tex me cuevre dessous ses dras
> Qui cuide estre tous fors et sains.

Le poëme, au jugement de Loisel, est de toute beauté. « Car outre la naïveté, dit-il, de l'ancien roman françois, « que nous y devons reconnoître et apprendre avec plaisir, « je trouve son style bien orné et grandement figuré, son « oraison pleine, sentencieuse et morale; et sa rime si riche « et si coulante, qu'il ne se trouve en chaque douzain, dont « cest œuvre est principalement composé, que deux lisières. « Et, pour le dire en un mot, j'estime cest eschantillon se pou- « voir parangonner, non seulement à beaucoup d'escrits de « nos modernes, mais aussi surpasser plusieurs ouvrages « anciens que nous prenons la peine d'apprendre et lisons « avec admiration. »

Adrien Baillet, parlant du poëme d'Hélinand sur la mort, estime « qu'il avait l'esprit fort beau; qu'il n'était pas un « simple versificateur, comme la plupart des autres poètes « du moyen âge; qu'il avait du feu, de l'imagination et de « l'invention, qu'il ne lui manquait que l'usage d'une langue « plus parfaite que n'était alors la nôtre.... Mais on ne peut « pas nier, ajoute-t-il, qu'il n'ait été un peu satirique et hardi « pour un moine; que son sel ne fût un peu âcre et piquant, « surtout lorsqu'il voulait reprendre les désordres de son « temps, et particulièrement ceux de la cour de Rome : té- « moin ces vers de la 13e stance,

Jug. des sav., t. IV, p. 281, in-4°.

> Rome est le mail qui tot assome, etc. »

Hélinand avait composé beaucoup d'autres poésies françaises, puisque ce fut sa principale étude avant d'entrer en

religion. Ces productions de sa verve, qui apparemment se ressentaient de la vie licencieuse qu'il menait dans le monde, n'existent plus par l'attention qu'il aura eue lui-même de les supprimer.

V. Sur la foi de Vincent de Beauvais, Surius et les Bollandistes ont imprimé, au dix octobre, sous le nom d'Hélinand, les actes de saint Géréon et autres martyrs de Cologne, qui faisaient partie de la légion thébéenne. Voici le jugement qu'en porte le judicieux Tillemont. On voit aisément par le long-temps qu'il y a entre Hélinand et le martyre des saints dont il écrit l'histoire, qu'il ne mérite nulle autorité. Ainsi, on ne doit pas trouver étrange qu'il tombe dans des anachronismes grossiers; qu'il fasse descendre les Français des Troyens, et qu'il admette le baptême de Constantin par le pape saint Silvestre. Il veut que tous les saints dont il fait l'histoire aient été de la légion thébéenne, excepté les soldats maures, qu'il met les derniers. On juge que toute son histoire n'est qu'un sermon prononcé, ce semble, à Cologne même. En effet, cette pièce, par l'élégance du style, se distingue des autres légendes, et peut passer pour un discours apprêté.

Till. Mém., t. IV, p. 429.

VI. D. Martin Gerbert, abbé de Saint-Blaise dans la forêt Noire, témoigne avoir vu dans la bibliothèque de Saint-George, à Venise, un manuscrit ayant pour titre : *B. Helinandi Galli, monachi cœnobii Fontis-Frigidi* (Montis-Frigidi), *ord. S. Benedicti, cong. cisterciensis, liber de commendatione S. Bernardi, abbatis clarevallensis, ejusque dictis et floribus.*

Iter ital., p. 454.

VII. Casimir Oudin dit aussi avoir vu dans l'abbaye de Longpont, diocèse de Soissons, deux manuscrits contenant un commentaire sur l'Apocalypse, avec le nom d'Hélinand. Il ajoute qu'il a retrouvé le même ouvrage à la Bibliothèque royale. Charles de Visch et Fabricius l'attribuent à un Hélinand, moine de Perseigne, auteur inconnu d'ailleurs. Il est certain que les copistes et les faiseurs de catalogues donnent souvent aux ouvrages des titres arbitraires, et il serait possible que celui-ci ne fût ni de l'un ni de l'autre. Nous disons la même chose des *Gloses sur l'Exode,* qui existaient autrefois à Morimond, sous le nom d'Hélinand de Perseigne, comme on l'avait mandé de France à l'auteur de la Bibliothèque des Pères de l'ordre de Cîteaux.

VIII. Ignace Firmin de Hibéro, abbé de Fitère au royaume

de Navarre, fait Hélinand auteur du *Grand Exorde de Cîteaux*. Nous avons réfuté cette opinion autre part, en rendant compte de cet ouvrage comme d'un auteur anonyme.

(*Article de feu* M. BRIAL.)

GÉROLD OU GIRALD,

ABBÉ DE MOLESME, PUIS DE CLUNY, ENSUITE ÉVÊQUE DE VALENCE, ENFIN PATRIARCHE DE JÉRUSALEM.

MORT en 1230.

Les premières années de la vie de ce religieux sont restées inconnues; on ne le trouve cité, pour la première fois, qu'à l'an 1208, où il fut élu vingtième abbé du monastère de Molesme, au diocèse de Langres. Il gouverna ce monastère cinq ans, et il n'est question de lui dans les chroniques de Molesme que pour les actes de son administration temporelle. En 1214, il fut élu abbé de Cluny par le suffrage unanime des religieux de cette abbaye. Dans cette élection, on remarque que les religieux obligèrent leur candidat à jurer qu'il observerait les constitutions de Pierre-le-Vénérable, et cependant, l'année qui suivit celle de son élection, le pape Innocent III le délia de son serment, et lui enjoignit d'imposer une pénitence à ses moines pour l'avoir exigé de lui. Cet abbé, qui fut le dix-neuvième de Cluny, gouverna son abbaye jusqu'en 1220, durant six ans, ou durant cinq ans seulement, selon ceux qui placent son élection en 1215. Son administration fut tellement réglée, qu'il délivra sa communauté des dettes dont les intérêts dévoraient la substance, et qu'il la laissa, dit la chronique, aussi riche des biens spirituels que des temporels.

Gall. chr., IV, 736.

Gall. chr., IV, 1145.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 241.

Bibl. cluniac., p. 1664.

En 1220, Gérold fut élu évêque de Valence en Dauphiné; et ce qui détermina les chanoines de cette ville à faire choix de ce religieux, dit un historien de cette église, c'est qu'à sa grande piété il joignait une habileté aussi grande dans les affaires. Mais, dit le même historien, son prédécesseur Humbert avait mis tant d'ordre dans le diocèse, que Gérold n'eut qu'à jouir d'un épiscopat paisible. L'an 1222, le pape le chargea, conjointement avec Hugues, évêque de Langres, de faire des recherches sur la vie et la sainteté du bienheureux Robert, premier abbé de Molesme. Ses précé-

Alberici chron. ad ann. 1220.

Joan. Columbi, de Rebus episcopor. Valentinorum, in-4°, 1638, Lugduni, p. 36.

dents rapports avec cette abbaye l'avaient fait choisir pour ce travail. Après avoir enrichi son église de quelques propriétés nouvelles qu'il lui avait acquises, Gérold la quitta pour aller à Jérusalem, dont le pape venait de le nommer patriarche en l'an 1225. Il demeura dans cette nouvelle prélature jusqu'en 1230, et il y mourut dans le mois de septembre de cette année. Son corps fut enseveli tout près du saint Sépulcre.

Alberic. chron. ad an. 1225.
Gall. chr., IV, 1145.
Bibl. cluniac., p. 1664.
Matth. Paris, p. 247.

Matthieu Paris nous a conservé une lettre de ce prélat; c'est le seul monument litteraire qui nous soit resté de lui, et le seul acte que nous connaissions de son administration épiscopale à Jérusalem. Avant d'en parler, il convient de rappeler que l'empereur Frederic II, après avoir été longtemps pour le pape Honorius un sujet de discorde, avait promis de s'embarquer pour la croisade. Grégoire IX, son successeur, pour éloigner de lui un prince qui lui avait deja suscité plus d'un démelé, le somma de remplir sa promesse, et même l'excommunia pour vaincre son obstination. Frédéric était parti sans s'être fait absoudre de cette peine. Le pape, mécontent des dispositions dans lesquelles ce prince perseverait, enjoignit au patriarche de Jérusalem de ne pas le reconnaître comme empereur. Frédéric, arrivé en Orient, ayant traité avec le soudan de Babylone, s'était fait rendre Jerusalem sans combattre, et y avait fait son entrée. Mais, selon Matthieu Paris, que nous suivons ici, les Templiers et les Hospitaliers, prenant en aversion les actes de l'empereur, qui avait méprisé leur assistance, se proposèrent de le perdre par le moyen du soudan. Ils ecrivirent donc à ce dernier que l'empereur avait le dessein d'aller, un jour fixé par lui, sur les rives du Jourdain pour adorer le Seigneur dans les lieux mêmes où il avait manifesté sa présence; et qu'il lui serait facile, s'il voulait, de s'emparer de sa personne, et de le mettre à mort. Le soudan, après la lecture de cette lettre, la fit porter aussitôt à l'empereur, qui, content d'un côté d'avoir evité un piege, et d'un autre touché de la grandeur d'ame du soudan, lui jura une amitie eternelle. Ils s'envoyèrent mutuellement des presents, et l'empereur excita par là de plus en plus contre lui la haine des Templiers et des Hospitaliers. Craignant de ne pouvoir avec certitude se venger de ces deux ordres, il différa sa vengeance à un autre temps, et se prépara à retourner dans ses états.

Matth. Paris, p. 247.

Le patriarche de Jérusalem, excité d'une part par les plain-

tes du pape, de l'autre par les accusations des Templiers et des Hospitaliers contre Frédéric, peut-être aussi mécontent lui-même de sa conduite, écrivit aux chrétiens d'Occident la lettre dont nous avons parlé et qui commence ainsi :

« Gérold, patriarche de Jérusalem, à tous les fidèles du « Christ, salut dans le Seigneur. — Si la conduite qu'a tenue « l'empereur dans les pays d'outre-mer, au grave préjudice « de l'affaire du Christ, et au mépris de la foi chrétienne, « était bien connue depuis le commencement jusqu'à la « fin, on ne trouverait en lui rien de sain de la plante des « pieds jusqu'à la tête. Il est arrivé ici sous le poids de l'ex- « communication, ayant à peine avec lui quarante soldats, « entièrement dépourvu d'argent, comptant probablement « pouvoir sustenter son indigence avec les dépouilles des « habitants de la Syrie. »

Après ce préambule, le patriarche continue l'histoire des griefs qu'il croyait devoir reprocher à Frédéric. Il l'accusait particulièrement d'avoir pris Chypre par trahison, en faisant prisonniers le roi et ses fils, qu'il avait invités à un repas; d'avoir promis, en arrivant en Orient, de faire des choses merveilleuses, et, au contraire, de s'être rendu méprisable au soudan même, en lui demandant la paix; d'avoir fait avec l'ennemi un traité si déshonorant, qu'il n'a voulu le faire connaître à personne; d'être entré à Jérusalem, et d'être allé se couronner dans l'église, en proclamant la délivrance des saints lieux, pendant que l'ennemi en possédait encore la plus grande partie; d'avoir quitté clandestinement la ville, sans avoir rien fait pour sa sûreté et sa défense; d'avoir méprisé les offres que lui avaient faites les frères Templiers et Hospitaliers de travailler avec lui à l'affermissement du royaume de Jérusalem; d'avoir, par sa retraite de Jérusalem à Joppé, effrayé tellement les pèlerins qui étaient dans la capitale, qu'à la nouvelle de son départ ils voulurent aussi quitter cette ville, ce qu'ils firent en grand nombre; de s'être opposé à ce que quelques soldats français fussent retenus pour la protection de la ville, en alléguant qu'il n'y avait plus rien à craindre, puisqu'il avait fait un traité avec le soudan de Babylone, feignant d'ignorer que nous étions en guerre ouverte avec celui de Damas.

Le patriarche poursuit ses plaintes contre l'empereur, et lui reproche, à la face de toute l'Église, sa conduite pleine de fourberies et de cruauté. En voici un nouvel exemple que

XIII SIÈCLE.

nous citons en latin pour donner quelque idée du style de notre abbé : *Et ut excogitatam malitiam adimpleret, fratres prædicatores et quosdam minores qui in ramis palmarum locis statutis convenerant ad prædicandum verba Domini, per satellites suos rapi fecit de pulpitis, et in terram prosterni, extrahi, et quasi latrones per civitatem fustigari.*

Cette lettre, qui remplit deux colonnes in-folio, n'est qu'un tissu de plaintes contre Frédéric. Matthieu Paris prétend qu'elle ne fut écrite que pour diffamer l'empereur; il ajoute que, quand elle arriva en Occident, elle ne ternit pas peu sa réputation, et qu'elle lui fit perdre beaucoup de la faveur générale. Quoi qu'il en soit de l'opinion du moine de Saint-Alban, le traité de l'empereur avec le soudan fut généralement regardé comme ignominieux par les chrétiens, même comme impie et sacrilége; enfin les reproches dont le patriarche le charge ne sont pas démentis par l'histoire.

Hist. des croisades, t. III, p. 517, 518.

Nous nous sommes arrêtés sur cette lettre, dont l'auteur de l'article de Frédéric II, dans la *Biographie universelle*, n'a pas fait mention. Elle est une peinture vive et vraie du temps et des personnes. On y voit combien était alors agitée cette société du moyen âge par l'ambition et la violence, puisque ceux même qui y dominaient étaient saisis et frappés sur les chaires chrétiennes. P. R.

Biographie universelle, article Frédéric II.

GUILLAUME PÉTRI,

ÉVÊQUE D'ALBY.

MORT en 1230.

GUILLAUME PETRI était, en 1175, prévôt de l'église d'Alby; depuis ce temps jusqu'en 1185, année de son élection au siége épiscopal de cette ville, il conserva la même dignité de prévôt, ou peut-être ne fut il seulement que chanoine de cette église et de l'abbaye de Saint-Salvien. La sixième année de sa prélature, en 1191, il fit un traité avec Raymond, comte de Toulouse, dont l'acte, conservé par les auteurs de la *Gallia christiana*, a été tiré des archives de la ville d'Alby. On voit par cet acte que le comte et l'évêque, voulant établir la paix dans leurs territoires, assemblèrent les principaux

Gall. christ., t. I, p. 15. t. I, p. 43.

Ibid. ad Instrumenta, p. 6.

seigneurs de leurs terres, et qu'ensemble ils convinrent de prendre des mesures pour que les églises, les clercs, les marchands, les pêcheurs, les chasseurs, les soldats, les bourgeois et les paysans jouissent en paix de leurs propriétés. Le comte de Toulouse garantit de sa part sûreté pour les bœufs et les bêtes de somme de tous ceux qui porteraient sur eux un signal de paix. Les autres seigneurs s'obligèrent à faire observer cette paix par leurs vassaux. Elle concernait non-seulement les hommes du territoire d'Alby, dans leurs relations avec ceux de Toulouse et réciproquement, mais encore les hommes de toute condition dans l'un et l'autre pays. Les traîtres, les perturbateurs du repos public ne furent pas compris dans le traité; il fut arrêté, au contraire, que rien ne pourrait les protéger contre les rigueurs de la justice, ni la considération des personnes, ni la sainteté, soit du jour, soit du lieu auxquels on s'emparerait d'eux. Les recteurs des églises furent tenus de prêcher cette paix à leurs paroissiens, et de leur en faire jurer l'observation sur le livre des évangiles. Mais pour contribuer au maintien du traité, chacun était tenu de payer au comte ou à l'évêque un setier de froment pour chaque bête de labour, douze deniers, monnaie d'Alby, pour un cheval de bât, et six pour un âne. Enfin il fut statué qu'aucune bête de somme, qui porterait le signal de la paix, ne pourrait être saisie ni pour dettes, ni pour aucun autre motif.

Guillaume Petri continua d'administrer son diocèse jusqu'en 1227, année à laquelle il se démit volontairement de sa prélature, après en avoir exercé les fonctions pendant quarante-deux ans. Un des derniers actes qu'il fit, avant cette retraite, fut celui par lequel il accorda aux consuls et aux bourgeois d'Alby la faculté de disposer de leur avoir par testament, à condition cependant que les biens de ceux qui mourraient sans avoir testé appartiendraient à l'évêque. En cette même année, il avait donné plusieurs priviléges à l'église de Saint-Salvien, dont il avait été chanoine, et l'acte qui en a été conservé n'a rien d'ailleurs de remarquable. Il avait, durant sa prélature, fait, pour ce même monastère, des statuts dont la date est incertaine, et que quelques-uns veulent faire remonter à l'année même de son élection. Le prélat y ordonne aux religieux de vivre tous à la même table et des mêmes mets; de choisir un frère hospitalier, actif et craignant Dieu, pour avoir soin des pauvres, lequel ne de-

Gall. christ., t. I, p. 16. Ibid. ad Instr., p. 7.

XIII SIÈCLE.

vrait toutefois être dispensé d'aucun des devoirs de la communauté. La peine ordinaire qu'il y inflige à ceux qui auraient transgressé ses statuts, était la privation des revenus de leurs bénéfices pour plus ou moins de temps, au profit des léproseries. Dans le cas où un de ces religieux, qu'on appelait *donati*, se serait séparé de la communauté pour se marier, il ne pouvait rien réclamer de ce qu'il avait donné au monastère. On désignait par ce nom de *donati*, des hommes qui, tout en restant laïques, se donnaient ou se consacraient eux et leurs biens à un monastère, afin de jouir de la protection de l'Église. Il ne devait pas être rare, dans ces temps où l'autorité des lois était nulle, que des hommes consentissent à abandonner une partie de leur patrimoine, pour jouir du reste avec assurance. Ils s'appelaient aussi *oblati*, faisant partie des moines, et ils étaient sous l'obéissance de l'abbé, dont ils recevaient le vivre et le vêtement.

Ducange, verb. *Donatus*.

Le nom de Guillaume Petri se trouve dans une adresse que les habitants de Castres écrivirent, en 1227, au roi saint Louis, lors de son avénement au trône, relativement à leur serment de fidélité. Guillaume de Puy-Laurent dans sa chronique, et Pierre de Vaux-Cernay dans son histoire de la guerre albigeoise, citent aussi plusieurs fois le nom de ce prélat; le dernier surtout à l'occasion de l'entrée de Simon de Montfort dans la ville d'Alby.

Mart., thes. anecd., t. I, p. 940.

Guillelm. de Podio Laur., cap. 3 et 4.

Petrus, de V. S., c. 25.

Ce prélat, après avoir passé trois ans dans la retraite, mourut pieusement au mois de mai de l'an 1230. Il avait demandé d'avoir sa sépulture dans l'église de Sainte-Cécile; les religieux de Saint-Salvien, après sa mort, alléguèrent que les restes du prelat leur appartenaient. L'official prononça en faveur de Sainte-Cécile, et son acte est à la suite de ceux de Guillaume Petri. P. R.

Gall. christ., ad Inst., t. I, p. 7.

JEAN D'IPRES,

TROISIÈME DU NOM,

ABBÉ DE SAINT-BERTIN.

MORT en 1230.

JEAN surnommé d'Ipres, sans doute parce qu'il était né dans cette ville, fut d'abord moine de Lobes, au diocèse de

Cambrai. Il passa de ce monastère dans celui de Sithieu ou de Saint-Bertin, pour y succéder, en qualité d'abbé, à Simon qui abdiquait cette dignité en 1187. L'extérieur vénérable de Jean, sa taille avantageuse, ce qu'il joignait de fermeté à la douceur, d'habileté à la dévotion, de science à la piété, de talents flexibles aux vertus sévères, en un mot un rare et vrai mérite lui acquit l'estime et l'amitié de ses contemporains. Il obtint des papes Clément III, Célestin III, Innocent III, Honorius III et Grégoire IX; de Philippe, comte de Flandre, et du roi de France Philippe-Auguste, plusieurs priviléges ou concessions pour son monastère. Il y reçut, en 1207, des religieux de la cathédrale de Cantorbéry, bannis d'Angleterre pour avoir, contre la volonté du roi, élu Étienne Langton à la dignité d'archevêque. Jean d'Ipres les accueillit avec une bienveillance dont Innocent III daigna le remercier. Quelque temps après, il fit le voyage de Rome pour y défendre les droits de son abbaye contre les moines de Saint-Silvin d'Auchi, qui perdirent leur cause. Il signa, en 1210, une transaction avec ceux de Clairmarets, et fit ensuite, pour les vassaux qu'il avait à Poperingues, une loi qui ne nous a point été conservée. Un an avant sa mort, il s'engagea à payer aux Flamands 700 livres, à condition qu'ils n'incendieraient point le port de Withsand (Wissant, l'ancien Portus-Iccius). Il mourut vers la fin du carême de l'année 1230 : il gouvernait depuis 43 ans l'abbaye de Saint-Bertin, laquelle, entre les 45 abbés qui l'avaient précédé, en comptait déja deux du nom de Jean d'Ipres. On doit se garder de le confondre avec eux, et il faut le distinguer aussi du Jean d'Ipres qui a rédigé une chronique de Saint-Bertin, et qui n'est mort qu'en 1383. Aubert-le-Mire, Henschenius et le P. Lelong s'y sont trompés. Le chroniqueur est ordinairement désigné par le nom d'Iperius : il parle de Jean III et transcrit l'épitaphe, fort richement rimée, qui ornait la tombe de cet abbé.

Voyez ci-dessus, p. 53.

Auct. de Script. eccles., c. 362.
Bolland. 12 et 19 april.
Bibl. hist. de la France, 2e éd. t. I, p. 186, 268, n. 9774, 13288.
Chron. Bertin., c. 45, in Thes. anecd., III, 668-712; in Spicil., IX, 481.

Omnibus annis, vita Joannis, laude nitescit;
Et meritorum mole suorum, nocte diescit.
Pastor herilis, corde senilis, ore pudicus,
Fronte benignus, culmine dignus, pacis amicus,
Juris amator, fit mediator seditiosis;
Jurgia calcans, schismata falcans ex animosis.
Jam tener ævo, fit sine nævo, flos lobiensis, etc., etc.

Les écrits qu'on pourrait attribuer à Jean d'Ipres, 3e abbé

XIII SIÈCLE.

de ce nom à Sithieu, consisteraient en une vie de saint Bernard le pénitent, et en une légende de saint Erkembodon. A la vérité, Iperius, qui parle de ces deux productions, ne dit pas que Jean III en soit l'auteur; mais on apprend, dans le prologue de la première, qu'elle est d'un moine de Saint-Bertin, jeune encore, qui s'appelle Jean et qui écrit par ordre de l'abbé Simon. Or cet abbé Simon est le prédécesseur de Jean III, qui ne devait pas être fort âgé quand il lui succéda en 1187, puisqu'il vécut jusqu'en 1230. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est divisé en deux livres, dont le premier raconte la naissance, les voyages et la mort du pénitent Bernard; et le second ses miracles. Bernard naquit au diocèse de Maguelone, que Jean d'Ipres place en Provence; il veut dire dans la Gaule Narbonnaise. L'historien ne sait pas quels étaient les crimes *horribles* que Bernard voulut expier, en s'expatriant et en se condamnant aux plus dures austérités: peut-être n'étaient-ils si horribles qu'aux yeux du saint pénitent, qui se plaisait à les qualifier ainsi. Il marcha sept ans sans souliers, fit le voyage de Jérusalem, erra dans l'Inde, puis dans tous les pays chrétiens. S'étant enfin fixé à Sithieu ou Saint-Omer, il couchait sur la dure, portait le cilice, faisait fondre la neige entre ses habits, mendiait son pain, et distribuait lui-même des aumônes à mesure qu'il en recevait. Quoique les miracles soient réservés au second livre, l'un des chapitres du premier en célèbre déja plusieurs. Bernard, par exemple, éteignit un incendie en faisant le signe de la croix; et voici comment il s'y prit pour guérir une jeune femme des vertiges qui la tourmentaient: *Per jocum, puellam intrà bracchia arripuit, et amplexu unius brachii caput vertiginosum aliquantulùm firmiùs adstrinxit, ut joculationis gestu hypocrisim declinaret et benedictionis effectu sanitatem restitueret.* Cet homme de Dieu mourut le 19 avril 1182. Jean d'Ipres, son contemporain, n'a écrit ici que ce qu'il a vu de ses yeux, ou appris de bonne part; et cette observation que l'auteur ne manque pas de faire lui-même, s'applique surtout aux miracles dont le second livre est rempli. Il y en a 30 au 1er chapitre, 20 au 2e, 20 au 3e, 13 au 4e, 30 au 5e et 12 au 6e; total 125. Il s'en faut bien pourtant que l'auteur puisse énumérer tous ceux qui ne cessent de s'opérer au tombeau du saint; ils ne lui laisseraient pas, dit-il, le temps de respirer, s'il n'en voulait omettre aucun. La plupart de ces miracles sont des guérisons surnaturelles: quelques autres

consistent à faire retrouver des choses perdues. Tous sont d'une telle force que nous n'en saurions distinguer aucun comme plus mémorable que les autres. Cette vie se trouve avec les notes d'Henschenius, dans le recueil des Bollandistes, au 19 avril. P. 674-697.

Au 12 du même mois, la même collection présente une légende relative à saint Erkembodon, et beaucoup moins étendue, si courte même, qu'on l'a insérée presque en entier dans le bréviaire de Saint-Omer, en la divisant en leçons. Henschenius observe que le nom d'Erkembodon ressemble fort à Erghen-Bode, mot teutonique composé qui signifie adroit valet, industrieux serviteur. Le saint dont il s'agit fut élu en 717 abbé de Sithieu, et joignit à cette dignité celle d'évêque de Thérouane, qui lui fut déférée en 720 ou 721; unissant ainsi la vie de Marthe à la vie de Marie, et gardant à la fois, dit son historien, Lia et Rachel. *Sic utrobique ad pulchræ Rachelis amplexus anhelabat, ut de fecunditate Liæ multiplicem procreare sobolem non desisteret.* Il continua de gouverner et l'abbaye et le diocèse jusqu'en 742, époque de sa mort. Le légendaire se plaint de ne trouver aucun écrit où les miracles d'Erkembodon soient rapportés; c'est l'effet de l'humilité de ce prélat, qui s'appliquait à les cacher, et s'efforçait d'en abolir la mémoire. Mais la tradition s'en est conservée parmi les fidèles; et d'ailleurs les prodiges qui, depuis quatre siècles, se sont accomplis sans interruption près de sa tombe, et qui, suivant la légende, enrichissent encore chaque jour l'église de Sithieu, doivent sembler des garants assez sûrs des vertus et de la sainteté d'Erkembodon. P. 93.

Il ne nous paraît pas aussi certain que cette légende soit réellement l'ouvrage de Jean d'Ipres 3[e] du nom. A la vérité, l'auteur déclare qu'il écrit plus de 400 ans après la mort du bienheureux qu'il célèbre, et par conséquent vers la fin du XII[e] siècle. Il nous apprend aussi qu'il habite le monastère de Saint-Bertin, *cœnobii hujus* (sithivensis) *minister humilis;* et l'on pourrait penser que c'est là une expression modeste de la dignité abbatiale, qu'il se dit le serviteur de son couvent, comme le pape se déclare celui des serviteurs de Dieu, *servus servorum Dei.* Mais Henschenius ne fait pas ce commentaire; il suppose, au contraire, que Jean d'Ipres a composé cet opuscule avant d'être abbé. Or avait-il auparavant habité Sithieu comme simple moine? Cela est incertain : on

serait plutôt fondé à croire qu'il fut immédiatement tiré de l'abbaye de Lobes, pour venir dans celle de Saint-Bertin succéder à Simon.

Cette dernière considération tendrait à faire aussi regarder comme douteuse l'opinion qui attribue au même Jean d'Ipres l'histoire de saint Bernard le pénitent; car cette histoire est également l'ouvrage d'un religieux qui obéit, en la rédigeant, à son abbé Simon, et qui, selon toute apparence, habitait deja l'abbaye de Saint-Bertin, quand Bernard y mourut en 1182. Or, à cette époque, et même jusqu'en 1187, Jean d'Ipres, à ce qu'il semble, demeurait à Lobes, sous l'abbé Guérin. Il est vrai que les vers qui terminent le second livre de cette longue relation nous apprennent que l'auteur s'appelait Jean, ou du moins que la première et la dernière lettre de son nom étaient celle qui commence et celle qui finit le mot *Iohannes :*

Hoc modicum qui fecit opus.....
Nominis illius finis S, Ique caput.

Nous n'avons pas voulu dissimuler ces difficultés qui peuvent sembler assez graves; cependant rien ne prouve, à la rigueur, que l'auteur de la légende de saint Erkembodon ne fût point abbé de Saint-Bertin : Henschenius qui le déclare un simple moine, n'appuie cette assertion d'aucune preuve, d'aucun témoignage, et ne songe point à réfuter l'objection qui résulte de l'expression *minister humilis.* Et quant à la vie de saint Bernard le pénitent, Jean d'Ipres, s'il ne l'a point composée à Sithieu, a fort bien pu s'en occuper à Lobes, pour complaire à l'abbé Simon, et après en avoir recueilli les matériaux à Sithieu même, où sans doute il avait fait au moins quelques voyages. Nous ne pensons donc pas que l'hypothèse qui attribue ces deux productions à Jean III soit inadmissible, quoiqu'on puisse assurément la contester, et que les auteurs de la nouvelle *Gallia christiana* se soient abstenus de la faire entrer dans l'article qu'ils ont consacré à cet abbé.

D.

REINER,

MOINE DE SAINT-JACQUES DE LIÉGE.

MORT vers 1230.

Reiner, religieux du monastère de Saint-Jacques à Liége, était né en 1155. Sa mère, nommée Judith, ayant quitté le monde pour se faire sœur converse, il embrassa lui-même l'état monastique en 1175, et reçut peu de mois après le sous-diaconat. Il fut fait diacre en 1179, et Raoul, évêque de Liége, l'ordonna prêtre en 1181. Au commencement de l'année 1184, Reiner se rend à Rome, en revient en avril, y retourne à la fin d'août, et de nouveau en 1186 : on ignore les motifs et les circonstances de ces trois voyages. L'an 1197, il devient prieur de son monastère de Saint-Jacques, puis prévôt de Wota et de Passérige. Le concile de Latran, tenu en 1215, fut l'occasion d'un quatrième voyage de Reiner. Revenu de Rome à Liége, il s'occupa de la continuation d'une chronique ou histoire de cette ville, qu'il conduisit jusqu'à l'année 1230, qu'on suppose être aussi celle de sa mort. Tous ces détails sont pris de cette chronique même, tant de la partie rédigée par Reiner, que des pages qui précèdent les siennes.

Depuis l'année 988 où elle commence, jusqu'en 1194 où Reiner en devient le rédacteur, cette chronique est l'ouvrage d'un moine de Liége appelé Lambert; mais ce nom convient à plusieurs religieux qu'il a été facile de confondre. On en peut distinguer trois (1). Le plus ancien, natif de Liége et moine de Tuy, a composé, dans le cours du XIe siècle, des

Vossius, De Hist. lat., l. II, c. 57.
Biblioth. med. et inf. latin. t. IV, p. 236, 237.

(1) Un autre Lambert de Liége, moine de Saint-Laurent à Tuy, est désigné comme ayant composé, vers 1220, des hymnes, des épigrammes, et deux livres sur la vie de saint Héribert, archevêque de Cologne, imprimés dans la collection des Bollandistes, au 16 mars. Ce Lambert aurait été contemporain de Reiner, et devrait être placé ici, si l'on s'en rapportait à l'article qui le concerne dans la *Bibliotheca belgica* de Foppens, tom. II, p. 800. Mais la vie de saint Héribert a été attribuée avec plus de vraisemblance, par nos prédécesseurs, à l'abbé Lambert qui mourut en 1069, après avoir gouverné le monastère de Saint-Laurent de Liége, et qui avait aussi composé des hymnes et d'autres vers. Voyez Hist. littér. de la Fr., t. VIII, p. 6-11. Le grand nombre de moines belges qui ont porté le nom de Lambert a causé beaucoup d'embarras et d'erreurs. D.

XIII SIÈCLE.

hymnes et des vies de saints. Le second appartenait au couvent de Saint-Christophe : Alberic de Trois-Fontaines fait mention de lui, sous l'année 1177, comme d'un zélé prédicateur et d'un traducteur laborieux. Le troisième, surnommé le Petit, et moine de Saint-Jacques à Liége, est celui qui a laissé une chronique dont la continuation commence par ces mots : *Hoc anno, 1194, moritur Lambertus parvus, ecclesiæ sacerdos et monachus, et hucusque opus ejus : abhinc Reinerus, similiter hujus ecclesiæ sacerdos et monachus.*

Sander, Bibl. mss. Belg., t. I, p. 25. — Lelong, Bibl. histor. de la Fr., 2e édit., t. I, p. 597, n. 8694.

P. 1[illegible]6.

Un manuscrit de cette histoire des évêques et de la ville de Liége se conservait dans le monastère de Saint-Jacques. Dom Martène l'a imprimée au tome V de l'*Amplissima collectio*, avec une suite qui s'étend de 1230 à 1461, et dont l'auteur est Corneille Zanfliet. La partie que nous devons à Reiner ne présente, en général, que de petits faits, que des détails d'une mince importance. On peut néanmoins lui savoir gré de son attention à marquer le prix des denrées dans chaque année bonne ou mauvaise. Il nous apprend qu'il y eut famine dans toute la Belgique en 1197, et que l'hiver de 1206 fut un véritable printemps, ou même un été, à l'exception des 15 premiers jours de janvier. La ville de Liége fut prise en 1212 par les Brabançons : pour mieux signaler ce désastre, l'auteur insère dans sa chronique les trois vers suivants, après avoir pris soin d'avertir qu'ils sont de sa composition :

Anno milleno bis centeno duodeno,
Leodium capitur et frangitur et spoliatur
A Brabantinis, Vulcani fulmine dignis.

En 1213, les Brabançons sont vaincus par les Liégeois : c'est le récit le plus étendu et le plus détaillé qu'ait fait Reiner, mais il n'y mêle point de vers ; il réserve son talent poétique pour exalter le pape Innocent III, pour célébrer les triomphes de ce pontife sur les monarques indociles. Les dates de mois et de jours ne sont indiquées, dans cette chronique, que par les noms de saints, mis au génitif, en sous-entendant *die*, par exemple : *Bonifacii martyris, abierunt nostrates peregrini, inter quos abiit filius sororis meæ Reinerus cujus absentia facit me dolere frequenter.* On peut juger par ces lignes de l'extrême simplicité de la prose de Reiner. Sa diction n'est pas élégante ; mais elle n'a aucun des défauts que plusieurs de ses contemporains recherchaient comme des ornements.

[illegible] mai.

Il a été quelquefois confondu avec un autre Reiner, religieux du monastère de Saint-Laurent à Liége, sur lequel on a pu lire une notice dans notre XIVe volume. D.

(Pag. 420-423, sous l'année 1188.)

GUILLAUME D'AUXERRE,

ARCHIDIACRE DE BEAUVAIS.

MORT en 1230.

On a long-temps confondu Guillaume d'Auxerre, auteur d'une Somme de théologie, avec Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, puis de Paris. Le prélat est mort en 1223, et n'a laissé aucune production littéraire : l'écrivain a vécu jusqu'en 1230, et n'a jamais eu d'évêché; l'archidiaconat de Beauvais a été sa plus haute dignité dans l'Église. Nous avons eu et nous aurons encore plusieurs occasions de parler de Guillaume de Seignelay, à cause des relations qu'il a eues avec des hommes de lettres, et spécialement avec l'Université de Paris. Mais une notice particulière de sa vie serait déplacée dans l'histoire de la littérature. Il doit nous suffire de renvoyer aux articles qui le concernent dans la *Gallia christiana nova,* dans l'Histoire de Paris par Félibien, et surtout dans les Mémoires de Lebeuf sur la ville et le diocèse d'Auxerre.

Philipp. Bergom. ad an. 1199. Mir. Auctar., c. 401. Possev. Appar. Sac., t. I, p. 698. Manriq., ad ann. 1223, c. 3, n. 8. Labbe, Bibl., n. mss., c. 59. Natal Alex., Hist. eccl., t. VII, p. 135. Grandcolas, Aut. eccl., t. II, p. 316. Oudin, t. II, p. 1724. T. VII, p. 90-93. T. I, l. VI, p. 264-271. T. I, p. 329-355.

La Somme théologique expressément attribuée à l'archidiacre de Beauvais, dans un manuscrit de Clairvaux, avait été, dès le XIIIe siècle, désignée comme son ouvrage par Albéric de Trois-Fontaines, dont la chronique contient, sous l'année 1230, un article conçu en ces termes : *Milo Belvacensis episcopus... ad papam abiit... Mortuus est Romæ magister Guillelmus autissiodorensis, theologus nominatissimus et in quæstionibus profundissimus : hujus habetur magna Summa theologica, et ejus abbreviatio quam fecit episcopus Florentiæ, magister Ardingus papiensis.* Cependant, par une confusion dont il y a bien d'autres exemples, la qualification d'évêque se joignit, dans le cours des deux siècles suivants, au nom de ce Guillaume d'Auxerre. Vers l'an 1500, Trithème, en parlant du théologien auteur de la Somme, écrit : *Guillelmus autissiodorensis, ut ferunt, episcopus.* On peut remarquer ici les mots *ut ferunt,* qui sem-

Leibn. Access histor., t. II, p. 537.

De Scr. eccles., c. 408, edit. Fabric., p. 103.

blent indiquer une opinion commune, que Trithème croit devoir rapporter, mais qu'il n'entend pas garantir. Au XVIIe siècle, Du Boulay s'aperçut que, dans les comptes des procureurs de l'Université de Paris et dans le calendrier du recteur, l'obit de Guillaume d'Auxerre était placé au 3 novembre : *In crastino animarum fit anniversarium magistri Guillelmi autissiodorensis,* et il en conclut que ce théologien ne pouvait être Guillaume de Seignelay, qui mourut à Saint-Cloud le 23 novembre. Du Boulay fit plus, il prolongea la vie de l'auteur de la Somme jusqu'au pontificat d'Innocent IV, c'est-à-dire au-delà de 1342. C'était une erreur sans doute, mais qui tendait à distinguer encore plus le docteur, de l'évêque de Paris, qui avait terminé sa carrière en 1223. Cette distinction a été depuis parfaitement établie par l'abbé Lebeuf qui, en 1726, inséra dans les Mémoires de littérature du P. Desmolets, de l'Oratoire, une « Dissertation touchant le vé« ritable auteur de la Somme théologique appelée de Guil« laume d'Auxerre, avec des remarques sur quelques en« droits des ouvrages de l'écrivain connu sous ce nom. » Aux arguments que fournissent, comme on vient de le voir, le texte d'Albéric, les paroles de Trithème et l'opinion de Du Boulay, Lebeuf ajoute quelques autres observations. Durand de Mende, théologien et jurisconsulte célèbre du XIIIe siècle, cite la Somme *Magistri Willelmi autissiodorensis,* sans la qualification d'évêque. Dans une vie de Guillaume de Seignelay, écrite vers les mêmes temps et publiée par Labbe, il est dit positivement que ce prélat n'a jamais donné de leçons publiques : *In scholis cathedram nunquàm ascendit magistralem ;* tandis que l'auteur de la Somme était un professeur fort renommé. Enfin cette Somme fait mention d'un archevêque de Sens, qu'elle désigne comme ne vivant plus, et ce doit être Pierre de Corbeil, qui n'est mort qu'en 1222, trop peu de temps avant Guillaume de Seignelay pour que celui-ci ait pu faire de lui une telle mention.

Hist. univ. Paris. t. III, p. 683.

T. III, p. 317-347.

Bibl. nov. mss. t. I, p. 480.

L. III, tr. VIII, c. 3, quæst. 34.

Hist. litter. de la Fr., t. XVII, p. 226.

Il ne s'agit donc plus d'un évêque d'Auxerre ni de Paris, mais d'un simple théologien qui n'est guère connu que par ses ouvrages. Ce qu'on sait de sa vie se réduit à un très-petit nombre de faits. Il était né à Auxerre, puisqu'il est partout appelé *Autissiodorensis.* Sa naissance doit être postérieure à l'année 1150, ou même 1160; car il n'est pas dit qu'il fût très-âgé, lorsqu'il mourut en 1230 à Rome, où il venait de suivre l'évêque de Beauvais Milon. On a lieu de croire qu'a-

Lebeuf, Mém. pour l'hist. d'Auxerre, t. II, p. 492, 493.

vant de se fixer à Beauvais, comme archidiacre, il avait professé la théologie à Paris, assez long-temps pour y acquérir une réputation brillante. C'est probablement pendant l'exercice de cette fonction qu'il a écrit sa grande Somme, dont quelques passages, que nous citerons bientôt, indiquent le commencement du XIII[e] siècle comme l'époque de sa composition. La qualité d'archidiacre de Beauvais, attestée, comme nous l'avons déja dit, par un ancien manuscrit de cet ouvrage, l'est aussi par un cartulaire de l'église d'Auxerre : on y lit un acte de février 1229, où Guillaume, *archidiacre de Beauvais,* avant de partir pour Rome, fonde le service anniversaire qui sera fait pour lui après sa mort dans l'église d'Auxerre, sa patrie. De ces divers renseignements, Lebeuf conclut, non sans raison, que « Guillaume, « après avoir professé la théologie à Paris, avait été attiré à « Beauvais par l'évêque Milon de Châtillon, autrement dit « de Nanteuil, pour y être l'un des ornements de son clergé, « et que ce prélat, ayant besoin d'une bonne tête dans l'af- « faire qui le conduisit à Rome, après avoir jeté un interdit « sur sa ville épiscopale, choisit son archidiacre pour lui tenir « compagnie et l'assister de ses lumières. » Le jour du décès de Guillaume n'est pas indiqué dans les obituaires de Beauvais et d'Auxerre; mais les registres cités par Du Boulay marquent, ainsi que nous l'avons dit, le 3 novembre, et la chronique d'Albéric l'année 1230.

Lebeuf, Dissertat. dans les Mém. de Desmolets, t. III, p. 325.

L'abbé Lebeuf n'a pas fait mention et peut-être n'a pas eu connaissance d'un récit qui fournirait, si l'on pouvait y ajouter foi, une objection assez grave contre ce qui vient d'être dit des époques où vivait et enseignait Guillaume d'Auxerre. Nous lisons dans une vie de sainte Hildegarde, que cette pieuse abbesse, en allant visiter le tombeau de saint Martin à Tours, passa par Paris, et laissa trois de ses ouvrages entre les mains des docteurs qui les devaient examiner; qu'ils les gardèrent depuis l'octave de la Saint-Martin jusqu'à l'octave de l'Épiphanie; que maître Guillaume d'Auxerre les lui rendit, en lui disant, au nom de tout le collége doctoral, qu'ils étaient plus divins qu'humains. Comme Hildegarde est morte en 1178, plus de 20 ans après son voyage à Paris, il faudrait que ce Guillaume d'Auxerre, qui serait sans doute celui dont nous parlons, eût occupé, dès le milieu du XII[e] siècle, une place distinguée parmi les grands maîtres, ce qui dérangerait tout le système chronologique de sa vie. Mais

Bolland., 17 sept., p. 674, p. 192.

XIII SIÈCLE.

l'histoire de sainte Hildegarde peut bien ne pas mériter tant de confiance.

Le principal ouvrage de Guillaume est sa Somme de théologie, *Summa aurea super quatuor libros sententiarum;* c'est une longue explication des 4 livres des sentences; la distribution des matières y est la même que dans l'ouvrage de Pierre Lombard. Le livre premier traite des attributs de la divinité; le second, des créatures, des anges et des démons, de la grace, du libre arbitre et du péché originel; le troisième, de l'incarnation, des vertus théologales et cardinales, des dix commandements, des deux testaments ou alliances; le quatrième, des sacrements, du jugement dernier, du paradis et de l'enfer.

Le texte qui se lit à la tête du premier livre : *Fides est substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium,* annonce que l'auteur a considéré la foi comme la base de tout l'édifice théologique, et comme le caractère essentiel de la perfection chrétienne. En effet, cette idée domine à tel point tout le système de son ouvrage, qu'elle l'entraîne jusqu'à dire que la foi est le principal mérite du chrétien; que l'orthodoxie est une vertu supérieure à la charité; que le salut est mieux garanti par les croyances que par les œuvres. Bellarmin s'est vivement récrié contre cette doctrine; il l'a combattue par des textes sacrés, avec d'autant plus de zèle que des hérétiques modernes venaient de la reproduire plus explicite et plus pernicieuse. Cette erreur paraît être l'article le plus remarquable dans la Somme de Guillaume d'Auxerre : presque tous les autres se retrouvent en substance, et souvent dans les mêmes formes, chez la plupart des théologiens scholastiques du XIIIe siècle. Il convient néanmoins d'observer encore que Guillaume passe pour avoir introduit le premier, dans les traités des sacrements, la distinction entre la matière et la forme. Elle n'avait été employée par aucun de ses prédécesseurs, de ceux du moins dont les livres sont imprimés. Il ne l'appliquait lui-même qu'à quelques-uns des sacrements, par exemple, à la pénitence et à l'ordre; ses successeurs, Alexandre de Halès et Albert-le-Grand l'ont étendue à tous les autres, y compris le mariage : ils ont fait partout consister la forme dans les paroles sacramentelles, et la matière dans les substances ou dans les actes auxquels les paroles correspondent.

L. III, Tr. XII, c. 1, q. 2; c. 3. q. 1.
De Justificatione, l. V, c. 15.

Après ces points de doctrine, il ne resterait guère à re-

marquer, dans la compilation de Guillaume, que certains faits du XIIe et du XIIIe siècle dont elle retrace le souvenir. Il y est parlé de la dispute des nominaux et des réalistes; et c'est bien à tort qu'on a voulu conclure de là, que cette Somme n'avait été composée qu'au temps de Scot; car les nominaux remontent à Roscelin, maître d'Abailard, ou même à Rainbert, dialecticien de l'âge précédent.

L. II, Tr. XXIX, c. 3, q. 3.

Guillaume dit qu'il écrit dans une ville où il y a une église de Saint-Étienne. Il en existait une telle à Auxerre et une aussi à Beauvais; mais il veut probablement indiquer Paris où il professait, et où deux églises étaient dédiées à ce saint dans le quartier des écoles. Ce qui surtout nous donne le droit d'en juger ainsi, c'est qu'il parle ailleurs du grand nombre d'hérétiques brûlés près du lieu où il compose son ouvrage. On sait trop combien ces exécutions furent nombreuses à Paris, sous les règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII.

L. III, Tr. XXXV, c. 2.

Il cite Othon comme exemple du pouvoir que possède le pape d'excommunier les souverains, et de délier les sujets du serment de fidélité : c'est un fait dont il n'a pu faire mention qu'après 1210. Ajoutons que les expressions dont il se sert, en citant Pierre le Chantre et Præpositivus, *concedebat cantor parisiensis et omnes sequaces ejus, dicebat Præpositivus,* autorisent à penser qu'il écrivait après la mort de l'un et de l'autre : or le second n'est décédé que vers 1209. On peut noter ici que Præpositivus et Guillaume d'Auxerre croient fermement à la réalité des miracles et des visions de saint Brandan.

L. III, Tr. XIX, q. 15.

L. III, Tr. XXI, c. 3.

Hist. littér. de la Fr., t. XVI, p. 584, 585.

L'auteur de la Somme, en traitant les questions relatives aux vœux, s'exprime en ces termes : *Ille qui primò vovit se iturum ad Albigenses et postmodum se iturum ad mare.* Ce sont là les paroles d'un contemporain de la guerre entreprise vers 1209 contre les Albigeois, et des croisades qui se continuaient en Orient. A la vérité, il fait au même endroit mention d'un roi de France, nommé Louis, qui, ayant promis de jeûner tous les vendredis, fut relevé de ce vœu par un pape Alexandre; et l'on devra retarder de plus de 24 ans la mort de Guillaume d'Auxerre, si l'on suppose qu'il s'agissait là d'Alexandre IV et de Louis IX. Mais Lebeuf observe que saint Louis n'était pas homme à demander de pareilles dispenses : ce passage concernerait bien plutôt Louis VII et Alexandre III.

L. III, Tr. XXII, q. 2.

Tract. ult., c. 2. Vers la fin du livre III, s'élève la question de savoir si l'on doit donner la communion à celui que, par la voie de la confession auriculaire, l'on sait être en état de péché mortel. L'auteur répond que l'Église ayant ordonné à tous les fidèles de recevoir la communion au temps de Pâques, il ne la faut refuser à aucun de ceux qui la demandent à cette époque de l'année, quelque connaissance que l'on ait de leur indignité. Cet article est sans doute écrit après le concile de Latran de 1215, qui a imposé l'obligation de la communion pascale.

Telles sont les observations qui nous ont paru les plus propres à indiquer le temps où Guillaume d'Auxerre a composé sa Somme théologique, et à donner une idée des doctrines qu'il y professe.

Les copies manuscrites, complètes ou partielles, de cette compilation sont très-nombreuses. On en compte quatre à la Bibliothèque du Roi. « Si vous êtes curieux, dit Lebeuf (en 1726), de voir un grand nombre d'exemplaires manuscrits « de la Somme théologique de Guillaume d'Auxerre, vous « pouvez vous satisfaire dans la Bibliothèque de la Sor- « bonne. » Lebeuf fait une mention plus spéciale de celui qu'il a découvert à Clairvaux, et dont l'intitulé donne à Guillaume d'Auxerre le titre d'archidiacre de Beauvais: *Incipit Summa Guillelmi autissiodorensis, archidiaconi bellovacensis.* Montfaucon indique ceux qui se conservaient à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Victor, dans les cathédrales de Beauvais, de Tours et de Carcassonne, à Vendôme, à Lyre, à Saint-Aubin d'Angers, à Saint-Bénigne de Dijon, à Jumiéges et chez les dominicains de Clermont en Auvergne. Il en cite de plus deux de Rome et un de la bibliothèque Ambrosienne à Milan. Sander en fait connaître quatre en Belgique, savoir: un à l'abbaye de Cameron, un à l'abbaye d'Aulne; et à Saint-Martin de Tournay, deux, dont l'un ne contenait que le livre IV, ou des sacrements, commençant par ces mots: *Dicto de præceptis et judiciis, consequenter dicendum est de sacramentis.* L'Angleterre en possède huit dans les bibliothèques Bodléienne et Jacobéenne, dans celles des colléges d'Oxford et de Cambridge, et de la cathédrale de Worcester.

Nous n'avons pas compris, dans ces listes, les extraits ou abrégés manuscrits de la Somme de Guillaume, rédigés par un évêque de Florence, natif de Pavie; par Hébert ou Au-

N 3056, 3057, 3908, in-folio, 3427 (Colbert), in-4°. Catal. de la B. R., t. III, p. 366, 418.

Dissert. dans les Mém. de Desmolets, t. III, p. 346, 347.

Mémoires sur Auxerre, t. II, p. 492. — Journal de Trévoux, mai 1739, p. 1092.

Bibl. Bibl. mss. part. II, p. 1135, 1202, 1211, 1226, 1259, 1275, 1285, 1291, 1353, 1355, 1371.

Ibid., part. I, p. 135, 159, 515.

Bibl. mss. Belg., p. 7, 121, 246, 356.

Cat. mss. Angl., part. I, p. 1917; part. II, p. 576; part. III, pag. 2094, 2095, 2109; part. IV, p. 8049, 8229.

bert d'Auxerre et par Denis le Chartreux. Ils ont pour titres: le 1[er], *Extractiones Summæ magistri Guillelmi autissiodorensis, à magistro Ardenco papiensi compilatæ;* le 2[e], *Summa... Willelmi abbreviata à magistro Heberto,* ou *magistri Auberti altissiodorensis, summa libris quatuor;* le 3[e], *Exhelcosis ex summa D. Guillelmi autissiodorensis.* Denis le Chartreux nomme de plus Guillaume au nombre des treize auteurs qu'il a mis à contribution dans son propre travail, sur les quatre livres des sentences. Il existe ou a existé des copies manuscrites de ces divers abrégés dans les bibliothèques de Colbert, n° 3631, de Clairvaux, de Saint-Martin de Tournay, de quelques Chartreuses et de l'Angleterre.

La Somme théologique de Guillaume d'Auxerre a été imprimée quatre fois. Voici les titres des deux premières éditions. I. *Summa aurea in quatuor libros sententiarum à subtilissimo auctore magistro Guillelmo autissiodorensi edita, quam nuper à mendis quamplurimis doctissimus sacræ theologiæ professor magister de Quercu diligenti admodùm castigatione emendavit, ac tabulam huic pernecessariam addidit. Parisiis, Philipp. Pigouchet pro Nicolao Vaultier et Dur. Gerlier,* 1500, *in-fol. min.* II. *Aurea doctoris acutissimi* sacrique præsulis *domini Guillelmi altissiodorensis in quatuor sententiarum libros perlucida explanatio, denuò mendis purgata. Parisiis, Franc. Regnault, in-fol.* On voit que l'éditeur croit publier l'ouvrage d'un évêque. On peut remarquer aussi le mot *denuò* qui semble annoncer une seconde édition. La troisième est encore de Paris, en 1518, in-fol. Konig en cite une quatrième, publiée à Venise en 1591.

Lebeuf, dans les Mém. de Desmolets, t. III, p. 326, 327; dans les Mém. sur Auxerre, t. II, p. 493; Sander, Bibl. mss. Belg., t. I, p. 24; Fabric., Bibl. med. et inf. lat., t. III, p. 139.

Biblioth. Bigot., p. 11.
Kon., Bibl., p. 34.

Un deuxième ouvrage de Guillaume d'Auxerre a pour titre: *Summa de divinis officiis.* Le prologue commence par ces mots: *Jerusalem quæ sursùm est mater nostra dicitur,* et le 1[er] chapitre par ceux-ci: *Dicturi ergò de officiis ecclesiasticis in generali....* On reconnaît dans ce traité des offices divins les rites de l'église de Paris au moyen âge. Les matines se chantaient au milieu de la nuit: *Mediâ nocte cantatur officium matutinum.* En parlant de la fête des Fous, qui se célébrait au 1[er] janvier, Guillaume la prend pour une imitation des antiques Parentales. C'était plutôt avec les Saturnales qu'elle avait quelque ressemblance: les Parentales ou Férales étaient, chez les Romains, de tristes solennités, transférées de mai en février. Mais si Guillaume n'est pas

très au fait des fêtes païennes, il nous donne une parfaite connaissance des usages liturgiques de son temps. Il nous apprend que, dans l'église de Paris, au deuxième dimanche de carême, et à l'occasion du répons *Vidi Dominum facie ad faciem*, on lisait l'évangile de la Transfiguration, et que le lavement des autels se faisait le jeudi-saint et non le samedi. Durand de Mende cite le traité de Guillaume, et déclare qu'il s'en est servi pour composer son *Rationale divinorum officiorum*, qui est resté beaucoup plus célèbre. Dom Martène en a fait aussi quelque usage dans son savant ouvrage *De antiquis Ecclesiæ ritibus*. Toutefois cette Somme *de Officiis* de Guillaume n'a jamais été imprimée. On en connaissait quatre copies manuscrites : deux à Saint-Victor, une à Saint-Germain-des-Prés et une à Saint-Martin de Tournay.

Oudin, t. II, 1725. Lebeuf, dans Desm., t. III, p. 336-347. Sander, Bibl. mss. Belg., p. 26. Montfaucon, Bibl. Bibl. mss., part. I, p. 135.

Un manuscrit du Vatican a été annoncé comme renfermant deux ouvrages : *Gaufridi autissiodorensis in Apocalypsin; ejusdem Summa;* et comme il n'y a point de Geoffroy d'Auxerre, on a conjecturé que c'était Guillaume, qui deviendrait ainsi l'auteur d'un commentaire sur l'Apocalypse. Pour éclaircir ce point, pour discerner où est l'erreur, dans le mot *Gaufridi*, ou dans *autissiodorensis*, ou dans *ejusdem*, il faudrait un examen attentif ou une description plus détaillée de ce volume. Nous en dirons autant d'un manuscrit d'Oxford, intitulé : *Altissiodorensis sermones*. Un titre si incomplet, si vague, suffit-il pour prouver qu'il existe des sermons de Guillaume d'Auxerre?

Biblioth. mss. Angl., part. II, p. 877.

Ses deux Sommes sont les seuls ouvrages qu'on soit bien fondé à lui attribuer. Le surplus peut appartenir à d'autres théologiens du XIIIe siècle qui ont porté, comme lui, le nom de Guillaume d'Auxerre. Ce nom a désigné dans cet âge, non-seulement l'évêque Seignelay, mais encore des personnages moins connus; entre autres, un chanoine régulier et un frère prêcheur : le premier, religieux à Saint-Victor vers 1250, curé d'Athies en 1269, abbé de Sainte-Geneviève en 1282, et mort en 1284; le second surnommé *de Montiaco*, ou plutôt *de Malliaco*, né probablement à Mailly, dominicain en 1272 et provincial de son ordre en 1294. Ils seront compris l'un et l'autre, dans l'un de nos volumes suivants, parmi les auteurs qui ont terminé leur carrière sous Philippe-le-Hardi ou sous Philippe-le-Bel. D.

Gallia chr., n. VII, p. 745, 746; n. VIII, p. 1460, 1461, 1462. Script. ordin. Prædic., t. I, p. 267, col. 1. Lebeuf, Mém. sur Auxerre, t. II, p. 496.

BARTHÉLEMY Ier DU NOM,

XXe ABBÉ DE CLUNY.

MORT en 1230.

L'abbé qui fournit la matière de cet article, après avoir rempli l'office d'archidiacre de l'abbaye de Cluny, en fut élu abbé général, le jour même auquel son prédécesseur Roland résigna cette prélature, en l'année 1228, et son élection fut confirmée par Grégoire IX, l'an 2e de son pontificat, le 21 novembre de la même année 1228. On ne cite qu'un seul acte passé durant son administration, et daté de l'an 1229. Son successeur Étienne II de Brancion (de Berziaco), ayant été élu au mois d'août 1230, on conçoit que l'exercice d'une prélature qui n'a duré que 16 mois, n'a pu devenir remarquable à raison de faits multipliés. Néanmoins on remarquera que les deux abdications de l'abbé Roland, prédécesseur de Barthélemy, et celle d'Étienne de Brancion, son successeur, se trouvent circonscrites dans l'espace de huit ans, et que, la date de la bulle de réforme de l'ordre correspondant à la deuxième année de la prélature de cet Étienne, on devrait être porté à croire que les relâchements qui s'étaient introduits dans cet ordre célèbre, auraient dû être de nature beaucoup plus grave que ceux qu'on trouve indiqués dans la bulle de réforme. Nous en citerons quelques traits pour faire connaître plusieurs usages du XIIIe siècle.

On défendait, par exemple, à ces moines de porter des chapeaux de feutre, des souliers sans courroies, des chemises de lin, de ces habits fendus sur l'estomac, qui sont désignés par le mot *bottonatas* au XIVe siècle. L'abbé de Cluny ne devait entretenir que 16 chevaux pour son usage; les autres abbés du même ordre huit, et les prieurs conventuels six, quatre ou deux, selon l'importance de chaque prieuré. En général, la lecture de la bulle de Grégoire IX donne à connaître, d'après les nouvelles règles qui s'y trouvent prescrites, de quelle nature devaient être les relâchements qui s'étaient introduits dans l'ordre de Saint-Benoît, au temps du gouvernement de l'abbé Barthélemy. Il paraît

Constitutio Benedictinor. Benedicti XII, cap. XXIII.

XIII SIÈCLE.

assez probable que l'abbé de Cîteaux avait dû influer beaucoup sur cette réforme, ce que paraît indiquer la formule *more cisterciensis ordinis*, qu'on trouve six fois reproduite presque en mêmes termes dans la bulle. Nous verrons bientôt qu'il est assez probable que les Cisterciens sont désignés sous des traits peu favorables, dans le prologue même de l'abbé Barthélemy, dont nous donnerons bientôt la traduction, et qui précède le seul ouvrage qui nous soit resté de lui.

Il consiste en un recueil de sermons qui existe manuscrit à la Bibliothèque du Roi, sous les numéros 4295 et 3279, in-4°, sur peau de vélin, bonne écriture du XIIIe siècle. Il a été considéré par Oudin comme une copie du temps même de notre abbé. Si l'on s'en rapporte à la date de l'an 1220, que ce bibliographe fixe à cette composition, elle aura été de huit ans antérieure à la prélature de notre abbé, et par conséquent elle appartient au temps où il n'était encore qu'archidiacre de son abbaye; et cette conjecture sera confirmée plus loin. Oudin dit avoir trouvé presque toujours les manuscrits de ces sermons sans nom d'auteur dans les bibliothèques, mais constamment sous le même titre. Ils sont d'ailleurs cités par Sander, mais non pas à la page 351, comme l'a dit Oudin.

Sanderi, Bibl. belg., p. 180.

Le manuscrit numéroté 4295 de la Bibliothèque du Roi porte en tête, pour première rubrique, cette ligne : *Intitulationes sermonum Bartholomei monachi cluniacensis, centum numero foliorum.*

Il commence par la table des 105 discours qui en occupent les 100 premiers feuillets. A la suite de cette table, on lit une rubrique conçue en ces termes :

Speculum claustralium quod venerabilis pater et sacerdos Bartholomeus Cluniacensis monachus ex dictis sanctorum patrum Gregorii, Augustini, Ambrosii, Hieronymi, Origenis et aliorum sanctorum Dei precedente gratiâ composuit et fratribus suis claustralibus custodiendum reliquit. In hoc enim, tamquam in speculo, mentium facies videri possunt. Sunt in hoc volumine homeliæ evangeliorum, dominicarum dierum et solemnitatum Domini septuaginta. Sunt etiam in hoc volumine sermones de solemnitatibus sanctorum secundùm alios doctores : Stephanus Dei, scilicet, cum aliis sequentibus.

Ces dernières lignes font assez connaître que les 18 dis-

cours, qui terminent le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, sont dus à Étienne de Brancion, successeur de l'abbé Barthélemy; et c'est ce que Casimir Oudin n'a fait remarquer sur aucun des manuscrits nombreux qu'il a rencontrés dans les bibliothèques.

Dans cet ouvrage, l'auteur débute par le prologue suivant, que nous allons traduire le plus littéralement qu'il se pourra, afin de faciliter continuellement l'intelligence du sens, qu'il n'est pas toujours aisé de saisir; et nous joindrons en note le texte latin, autant pour fournir le moyen de rectifier la traduction de ce morceau, que pour donner un exemple du style de son auteur.

Intitulés des discours de Barthélemy, moine de Cluny.

« De quelle joie ne sera pas un jour comblé, dans les éternels tabernacles du Seigneur, celui qui aura le bonheur d'y retrouver quelque chose du sien, et qui pourra dire : Voilà l'or, l'argent, la monnaie dont j'ai tant désiré l'acquisition; voilà les piliers qui soutenaient ma tente, et les pelleteries qui en composaient la meilleure partie!

« Dans le dessein d'imiter le père de famille de l'Évangile, qui tirait de son trésor des richesses anciennes et nouvelles, ou bien encore, l'Épouse du Cantique des Cantiques, laquelle dit qu'elle mêle l'ancien et le nouveau, je me suis occupé du soin d'adapter à chaque circonstance occurrente des principales fêtes de l'année ces tropologies morales, et d'en puiser les motifs dans les saintes écritures, afin de ne pas fonder mon œuvre sur le sable, mais sur la pierre vive.

« Si quelqu'un trouve qu'il était inutile de traiter de nouveau ce qui a été déja traité par les saints Pères, saint Augustin lui apprendra, dans son livre Ier *de la Trinité*, qu'il est toujours utile que plusieurs traités sur les mêmes matières soient écrits par diverses personnes, afin que l'instruction parvienne à un plus grand nombre de lecteurs, aux uns de telle manière, aux autres différemment. Car, suivant l'apôtre, chacun a reçu du Seigneur le don particulier qui le fait abonder dans le sens qui lui est propre.

« Je me trouve porté à juger ainsi de cette utilité, quand je vois les pasteurs de Gérara guerroyer chaque jour contre ceux d'Isaac: par les efforts qu'ils font pour combler les puits de leurs voisins, ils nous figurent les esprits de mali-

gnité qu'offense notre application à fouiller dans le secret des cœurs, pour en extraire les résidus de la dépravation, et qui ne cessent d'aiguiser contre nous leurs langues comme les serpents, ne pouvant patiemment tolérer que d'autres qu'eux trouvent dans les saintes écritures ce qu'ils n'y trouvent pas par eux-mêmes. Mais, à l'exemple d'Isaac, nous ne nous laisserons pas effrayer par l'animosité des Allophiles (des Philistins), et, loin de céder à leur envie, notre main ne se ralentira pas dans l'action de fouiller les cœurs, jusqu'à ce que les eaux de la véritable intelligence aient acquis toute leur limpidité. C'est ce que voulait le Seigneur quand il disait à Ézéchiel : Fils de l'homme, fouille la muraille; car c'est uniquement par les coups redoublés de l'activité scrutatrice que tu parviendras à vaincre l'endurcissement des ames. L'oisiveté qui fomente le vice est aussi la rouille de l'esprit; et voilà pourquoi Salomon nous exhorte à saisir le temps du loisir, pour écrire les axiomes de la sagesse, afin que celui qui n'est pas préoccupé par le travail puisse les bien comprendre; et qu'ailleurs, il nous dit : Pique l'œil, et il produira des larmes; pique le cœur, et tu ranimeras en lui le sentiment.

« Cet ouvrage ne sera donc pas inutile sous tous les points de vue; bien au contraire, il en est quatre qui recommanderont son utilité. D'abord sa lecture remédiera à l'oisiveté; ensuite il aiguisera l'intellect; il tracera les préceptes de la discipline morale; enfin il remplira un devoir encore plus élevé, celui de l'obéissance spirituelle.

« Je n'ignore pas néanmoins qu'il existe des demi-savants qui, voulant faire montre de leur habileté, ne manqueront pas de nous taxer d'incapacité. Mais saint Jérôme répond pour nous : Lise ces pages qui voudra; que celui qui refusera de les lire les disperse, s'il veut, au gré des vents, et calomnie notre genre de littérature. Quant à moi, j'en serai de plus en plus encouragé à poursuivre des études vers lesquelles je me sens attiré, soit par les douceurs que j'en recueille, soit par les instances de mes frères, et dont les attaques de l'animosité ou de la détraction ne me pourront jamais détourner.

« Placé, comme vous l'êtes, au sommet des dignités de notre ordre, père et maître illustre, source de tout succès dans mes recherches, et lumière de mon jugement; qui faites le charme de notre vie morale, c'est à vous que j'offre les essais

de mon faible génie. Je les soumets à votre critique, en vous priant de bien examiner s'ils ne contiennent rien de contraire à la rectitude, et qui ait besoin d'être corrigé de suite ; car j'appréhenderais surtout que, si je les divulguais avant qu'ils eussent été soigneusement discutés, le cours n'en fût arrêté par des erreurs qui fourniraient aux langues malveillantes une occasion d'insulte. Car il en est qui semblent ne faire usage de la parole que pour satisfaire le besoin de leur médisance effrontée.

« Dans le cours de ces compositions, j'ai procédé sous les formes du style le plus simple, évitant surtout la prétention de m'élever à l'aide d'un cothurne gallican, qui me ferait dépasser la portée convenable à la simplicité de nos frères, à qui la lecture de ces pages est destinée.

« J'espère, en terminant, que vous ne me reprocherez pas de n'avoir pas commencé ma dédicace par le salut d'usage ; mais j'aurais craint d'être taxé d'orgueil, si mon nom s'était produit au jour par ce salut (1). »

(*) Prologus. Quam jucundè videbit æternum Domini tabernaculum qui aliquid ibi de suo recognoverit, ut possit dicere : Illud est meum aurum, illud meum argentum, illud meum æs, vel mei pili (*), vel meæ pelles sunt, ille de quibus in parte illa optimum est tabernaculum! Cupiens igitur imitari patremfamilias de Evangelio, qui profert de thesauro suo nova et vetera, et sponsam de Canticis canticorum, cum dicit nova cum veteribus, fratruelis meus, servavi tibi; tropologiam moralem assignare studui proprietatibus precipuorum solemnium totius anni dierum ex canonica scriptura assumptam, ut suprà petram non super arenam edificarem. Quod si quis superfluum estimet ea tentare, quum à sanctis patribus prælibata sunt, discat, docente beato Augustino in libro primo de Trinitate, necesse ideò esse plures à pluribus, de capitulis etiam eisdem componi tractatus, ut ad plurimos res perveniat ; ad alios sic, ad alios verò sic. Nam et juxtà apostolum, unusquisque proprium habet donum ex Domino et unusquisque in suo sensu abundat. Hoc idcircò dixerim quum pastores Geraræ, quod interpretatur *maceria*, quotidie rixantur contrà pastores Isaac et intrà oppilant puteos eorum, id est duri ingenii et maligni homines, cùm nos studiosè cor fodere conspiciunt, congestas depravationum immergunt, acuunt linguas suas sicut serpentes et quod ipsi in sanctis scripturis non possunt, alios posse equo animo ferre non possunt. Si nos exemplo Isaac non deterreamur zelo allophilorum, nec cedamus invidiæ; immò quousque veræ intelligentiæ nobis aqua respondeat uti resplendeat; nunquàm ad exhaurienda corda contrà manum inquisitionis torpescat. Undè ad Ezechielem dicitur : Fili hominis, fode parietem, id est crebris perscrutationum ictibus rumpe mentis duritiam. Ocium enim fomes est vitii et rubigo ingenii.

(*) Vide verbi *Pilum* sextam interpretationem apud Forcellini Lexicon.

XIII SIÈCLE.

D'après les circonstances qui ont été tracées au commencement de cet article, on voit que dans plusieurs lignes de son prologue, l'abbé Barthélemy faisait vivement allusion aux critiques qui, de son temps, s'exerçaient contre son ordre; mais il paraît aussi que Grégoire IX avait pris un soin particulier de témoigner l'estime qu'il avait de la personne de cet abbé, et l'opinion avantageuse qu'il avait conçue de la réputation qu'il avait acquise par son zèle, sa charité et sa science, lorsqu'il n'était encore qu'archidiacre de Cluny.

Gallia christ., t. IV, p. 1146. B.

Pour donner quelques exemples de la composition et du style de ses sermons, voici comment il divise ses réflexions sur la justice, considérée comme vertu.

« La justice, dit-il, se divise en trois espèces, savoir : 1° la « justice naturelle, 2° celle qui est acquise par l'instruction, « 3° celle qui est opérée par la miséricorde. La première « commence, la seconde perfectionne, la troisième est « excellente; la première est bonne, la seconde est meil- « leure, la troisième est parfaite. La justice naturelle con- « siste à rendre à la nature ce qu'elle a droit de réclamer;

Idcircò Salomon hortatur : Scribe sapientiam in tempore otii et qui minoratur actu, percipiet eam. Item : Punge oculum et proferet lacrymam, punge cor et proferet intellectum. Non est igitur hoc opus inoperiosum, quia utilitas quadrifariam spargitur. Eo quippe otium eliminatur, elimatur ingenium, morum disciplina tractatur, impletur quod his altius est patri spiritalis obedientia. Tamen non nescio aliquos sciolos esse, qui suam volentes ostentare peritiam, nostram reprehensuri sunt inertiam. Quamobrem non meis sed beati Hieronymi respondebo sermonibus : legant qui volunt, qui volunt abjiciant et ventilent apices; litteras calumnientur; magis dulcedine scripturarum et fratrum precibus provocabor ad studium, quam horum detractione et odio *detrahebor*. Tuæ benevolentiæ erit, pater atque magister illustris, fons inventionis et lux judicii, religionis apex et moralis vitæ dulcedo, cui nostri ingenii primitias offero, singula diligenter examinare, et si quid rationi obvium deprehenderis, mox mihi corrigendum insinuare. Nostræ vero erit cautelæ opus ipsum non exponere indiscussum, ne cursus ejus impediatur aliquo errore et malivolis justa sit occasio insultandi, qui ad hoc solum linguas habere se putant, ut duritiam frontis attritâ verborum rabie consolentur. In quo opere plano, simplici ac pedestri sermone sponte incedo, ne si gallicano cothurno attollerer, procul essem à lectione fratrum simplicium. Rogo autem ne frontem epistolæ à salutis titulo mutam esse causseris; nam ideo salus ex more prætermittenda tacetur, ne titulus arguatur insolentiæ, si salutantis nomen indiceretur. Vale in fine epistolæ in eo qui est principium et finis.

Incipit liber tropologiæ. Dominica prima adventûs Domini, et sic deinde.

« par exemple, d'affectionner ses parents, de chérir sa pa- « trie, et autres sentiments qui sont réputés parfaits dans « l'ordre naturel. La justice, considérée comme produite « par l'instruction, consiste à observer les préceptes sanc- « tionnés par nos pères, par exemple, ne pas se refuser « à assister ses frères dans le besoin; ne pas retenir, ne « fût-ce que jusqu'au lendemain, le salaire du mercenaire, « et autres préceptes semblables. La justice de la miséri- « corde est celle que n'impose pas un devoir rigoureux, « mais qui est inspirée par un tendre sentiment, comme de « compatir aux malheureux, et tout ce que comprennent « les sentiments habituels de la pitié. »

Il emploie une figure assez ingénieuse pour faire comprendre à ses religieux comment la jactance peut leur faire perdre le mérite de toutes les vertus qu'ils pratiquent dans le cloître. « Que sert, dit-il, à un vaisseau qui est en pleine « mer d'être construit de fortes planches bien clouées, si « l'eau parvient à y pénétrer par un seul trou? Notre ame est « le vaisseau qui navigue sur la mer; les vertus en sont les « clous. Celui de l'humilité vient-il à manquer? la jactance y « pénètre, elle profite du vide qu'il a laissé, et le vaisseau « s'enfonce. » Mss. fol. 110, verso.

Il réfute l'impiété contenue dans ce vers de Lucrèce : *Primus in orbe Deos fecit timor,* en lui opposant ces paroles de l'apôtre : *Timor enim est in caritate*, et celles du prophète-roi : *Timor Domini manet in sæculum sæculi.*

Notre abbé paie d'ailleurs abondamment le tribut à l'esprit de son siècle, par la comparaison prolongée qu'il fait de l'ame humaine avec la lune. Il faut citer ce passage dans la langue même du manuscrit pour en faire excuser, s'il se peut, les ridicules comparaisons. *Luna*, dit notre abbé, *ut scripserunt philosophi, dicitur quasi Lucina, id est, in luce nata. Hujus corpus est globosum, naturâ igneum, sed aquâ permixtum, undè et à se lucere non potest, jubar à sole recipiens. His proprietatibus anima Lunæ confœderatur. Luna namque in luce nata; anima in ratione creata. Luna corpus habet globosum, igneum quidem naturâ, sed aquæ permixtione gravatum. Anima quasi in sphæricam, pro suî perfectâ subtilitate, cogitatur imaginem... Luna non lucet nisi recipiat jubar à sole; anima non potest fructum ferre à semetipsâ... Latè patet ex probatis rectè in sole fidem, in luna animam designari.*

Il cite, mais rarement, les auteurs de l'ancienne latinité; ce sont Lucrèce, Platon, mais cité par Cicéron, Virgile, Horace, Boëce. Il est d'ailleurs fort enclin à l'habitude de tirer des raisonnements de la considération et de la décomposition des nombres; en voici un exemple adapté à ces paroles: *Cum factus esset Jesus puer annorum duodecim. Pulchrè,* dit l'orateur claustral, *duodecim annorum Jesus esse describitur, ut totius in eo scientiæ perfectio mysticè signetur. Duodecim enim numerus, significat perfectionem utriusque testamenti, duplici ratione; tum quia constat ex duobus senariis, tum quia ex diade et denario.* Il poursuit ces parallèles séparément, en employant des raisons tirées des calculs arithmétiques, qu'il retourne de toutes les façons. Ailleurs il s'étend longuement sur les 60 stades de la distance qui séparait Emmaüs de Jérusalem, et sur les nombres décomposés que produit celui des 60 stades.

Nous n'avons pas négligé de profiter de la lecture entière et attentive de ce manuscrit, pour y remarquer quelques expressions de basse latinité, que nos plus modernes et plus attentifs lexicographes ont négligé de recueillir.

Par exemple, dans la comparaison qu'il fait de la culture de l'ame avec celle de la vigne, voici comment il s'exprime: *Primò accedentes ad vitem, radicem sive truncum illius circumfuso terræ aggere modicè cavando circumdant, quod vulgò* excolisare *dicitur ut noxii ramusculi appareant.* D'où l'on pourrait conclure que le mot latin *excolisare* serait resté dans le langage vulgaire des vignerons du Mâconnais. Le prologue du livre nous a déja fourni le mot *inoperiosum* qu'on peut aussi considérer comme appartenant à la basse latinité, ainsi que les mots *irregressibilis, irregressibiliter,* le mot *excecatio* dans ce passage: *Paulus excecatione illuminatus est;* et enfin l'épithète *fremitiva.*

Mss fol. 158 verso, fol. 165 recto

On peut aussi remarquer que toutes les fois que le mot *caput* se rencontre dans la lecture du manuscrit, ce mot est constamment terminé par un D bien formé, ce qui indique que chaque T final avait alors constamment, dans ce mot, la prononciation de la quatrième lettre de l'alphabet.

P. R.

GUILLAUME,

ABBÉ D'ANDRES.

MORT en 1234

L'ABBAYE d'Andres ou d'Andernes, de l'ordre de saint Benoît, était située entre Guines et Ardres, au diocèse de Térouane, depuis de Boulogne-sur-mer. Ithier, qui la gouvernait en qualité d'abbé en 1206, la quitta pour aller remplir la même fonction dans celle de Hames. Les moines d'Andres se disposaient à lui donner un successeur; mais ils dépendaient de l'abbaye de Charoux en Poitou, qui revendiquait le droit d'intervenir dans l'élection de leur abbé. Cette prétention ayant excité un assez vif démêlé, un religieux d'Andres nommé Guillaume, député par ses confrères, se rendit d'abord à Charoux, puis à Rome. Il nous apprend lui-même qu'il avait alors 30 ans; il était donc né vers 1176; on ne sait de quels parents, ni en quel lieu, mais probablement dans le diocèse de Térouane. Il résulte aussi de ses récits qu'il avait pris l'habit monastique à Andres, vers 1195, à l'âge d'environ 19 ans.

Gall. chr. n. X, p. 1602-1606.

Guillaume défendit les intérêts de sa communauté avec zèle, et même avec succès, sinon à Charoux, du moins à Rome ou plutôt à Viterbe, où il trouva le pape Innocent III. Une bulle de ce pontife, datée du 2 juillet 1207, attribue aux religieux d'Andres le droit de choisir librement leur abbé, de le prendre dans leur propre sein, ou ailleurs, sauf à faire confirmer l'élection par l'abbaye de Charoux. Ils usèrent sans délai de cette faculté. Ils se donnèrent pour abbé un prieur de leur ordre, appelé Simon. Mais Simon ne tarda point d'abdiquer sa nouvelle dignité; et, au moment où Guillaume rentrait à Andres, on s'y occupait du choix d'un autre abbé. Il fut élu lui-même en 1208, le mardi, veille du jour des Cendres, et allait entrer en fonctions, quand les religieux et l'abbé de Charoux refusèrent expressément de le reconnaître. Il lui fallut retourner à Rome, où se rendaient aussi des députés de Charoux. Le pape était à Férentino : il y entendit les plaidoyers des deux parties, accueillit Guillaume avec bienveillance, accorda, sur sa demande, des privilèges et des faveurs à l'abbaye d'Andres; et toutefois

XIII SIECLE.

ajourna la décision de la principale affaire, la confirmation de l'élection. Guillaume revint à Andres, et, à l'expiration du délai fixé par Innocent, fit un troisième voyage à Rome. Cette fois encore, il obtint les bonnes graces du souverain pontife; mais une bulle du 23 mars 1211 ordonna de procéder à une élection nouvelle, en déclarant que l'élu et ses successeurs seraient tenus de se présenter tous les trois ans à Charoux , et de payer à cette abbaye une redevance annuelle de 20 sous sterling. Réélu aussitôt par ses confrères d'Andres, Guillaume ne rencontra plus d'obstacles; l'évêque de Térouane le bénit et l'installa le 15 août 1211. Pendant les 23 ans qu'il gouverna ce monastère, il prit un très-grand soin d'en accroître les revenus et les priviléges: on ne voit pas qu'il se soit mêlé d'aucune autre affaire de quelque importance. En 1231, il assistait à la translation des reliques de saint Oswald et de sainte Idaberge à Saint-Vinox. Il mourut en 1134 : c'est le terme où finit la chronique dont il est l'auteur; et, si l'on veut un document plus décisif, c'est aussi la date des lettres par lesquelles son successeur Thomas demande la confirmation de l'élection qui vient de l'élever à la dignité d'abbé d'Andres.

Le vif intérêt que Guillaume prenait à toutes les affaires de sa communauté nous est attesté par son ouvrage, qui n'est réellement qu'une histoire particulière de cette abbaye, depuis l'an 1082 jusqu'en 1234 : *Chronicon Andrensis monasterii ordinis sancti Benedicti, in diœcesi Tarravensi, ab anno* 1082 *ad* 1234. L'original de cette chronique s'était conservé dans le monastère d'Andres : on l'y a trouvé, au XVI[e] siècle, portant l'inscription : « Che libvre appartient à l'abbaye d'Ardernes à Ardres. » Après la destruction de cette abbaye en 1544, le manuscrit qui lui avait été si précieux, passa dans la bibliothèque du collége de Bergues, où André Duchesne en prit, en 1627, une copie certifiée conforme à l'original, par deux jésuites de ce collége. Il paraît qu'il en existait d'autres copies où la chronique finissait à l'année 1227; et c'est sans doute ce qui a fait donner quelquefois cette date au décès de Guillaume. Aubert le Mire a cru que la chronique d'Andres ne s'étendait pas plus loin. Papebrock a le premier averti qu'elle atteignait l'an 1234. Avant qu'elle fût imprimée, quelques écrivains en avaient fait usage et publié des extraits; Aubert-le-Mire, dans sa chronique belgique; André Duchesne, dans son histoire gé-

Auct. n. 403.

Bolland., mai, t. III, p. 80.

néalogique des comtes de Guines; Raphaël de Beauchamps, dans ses longues additions à la chronique succincte d'André Silvius. Mais en 1669, dom d'Achéry inséra dans le tome IX (in-4°) de son Spicilége le livre entier de Guillaume d'Andres: ce livre y remplit 337 pages, imprimées d'après la copie manuscrite d'André Duchesne, et ne s'y termine qu'en 1234, quoique Casimir Oudin dise encore qu'elle n'y dépasse point 1227. Brial en a réimprimé plusieurs articles dans le tome XVIII du Recueil des historiens de France.

Spicil., in-4°, t. IX, p. 338-674; in-fol., t. II, p. 781-871.
Comment. de Script. eccles., t. III, p. 107, 108.
Script. rerum gall. et fr., tom. XVIII, p. 568-583.

Guillaume avertit qu'en ce qui concerne les temps antérieurs à l'année 1194, il transcrit l'ouvrage d'André Sylvius, prieur de Marchiennes, en y intercalant les faits et les détails relatifs à l'abbaye d'Andres. Ayant fait connaître, dans notre tome XV, cet André Sylvius ou Du Bois et son livre, nous n'avons à considérer ici que les appendices et compléments, d'ailleurs assez considérables, que Guillaume y a rattachés, et dans lesquels on peut distinguer trois genres d'articles, selon qu'ils appartiennent ou à l'histoire personnelle de l'auteur, ou aux annales de son abbaye, ou à celles de la France et de la chrétienté entière.

Hist. littér. de la Fr., t. XV, p. 87-89.

Déja l'on a pu prendre une idée des articles du premier genre; car la notice que nous venons de donner de la vie de Guillaume, nous l'avons tirée de ses propres récits. Seulement il raconte avec beaucoup plus de détails ses voyages, ses démêlés, les circonstances de sa double élection à la dignité abbatiale; il insère au milieu de ses narrations les discours qu'il a prononcés à Charoux, à Viterbe, à Férentino, les plaidoyers de ses adversaires, le précis des entretiens qu'il a eus avec le saint-père, la substance et souvent les textes des sentences et des bulles pontificales. Il se plaît même à rapporter et à interpréter les songes qu'il a eus au commencement de chacun de ses trois voyages, et qui devaient, à ce qu'il semble croire, lui en présager les suites.

Toutes ces circonstances de sa vie tiennent plus ou moins étroitement à l'histoire de son monastère, histoire qu'il faut considérer comme le principal et le plus véritable sujet de ce livre. Elle abonde en détails biographiques, en notices relatives à la succession des abbés, à leurs actes, à leurs contestations, soit avec d'autres couvents, soit avec des seigneurs voisins, aux concessions et aux largesses des bienfaiteurs de l'abbaye; et fort souvent ces divers récits sont accompagnés de pièces textuellement transcrites. Mais ce

XIII SIÈCLE.

sont là des affaires monastiques et locales, qui ne sauraient aujourd'hui conserver ni reprendre assez d'importance, pour qu'il nous soit permis de nous y arrêter plus long-temps. Nous remarquerons seulement qu'un abbé d'Andres n'admettait au nombre des moines que ceux qu'il trouvait exempts de tout défaut corporel. *Petrus III, abbas Andrensis, nullum unquam monachari permisit, qui in aliqua parte corporis aliquem defectum habuit.*

Les articles qui offriraient un intérêt général et réellement historique sont malheureusement ceux qui occupent le moins d'espace : ils se réduisent presque tous à des mentions sommaires d'événements connus par des récits beaucoup plus instructifs; par exemple, en 1198, l'élection d'Othon à l'empire et la concurrence de Philippe de Souabe; en 1203 et 1204, le siége et la prise de Constantinople, et le couronnement de Baudouin; en 1207, les troubles excités en Angleterre par l'élection d'un archevêque de Cantorbéry; en 1210, une croisade d'enfants et l'expédition contre les Albigeois; en 1214, la bataille de Bouvines; en 1215, le concile de Latran; en 1216, la descente du prince Louis dans la Grande-Bretagne; en 1218, la mort de Simon de Montfort; celle de Philippe-Auguste en 1223, de Louis VIII en 1226. L'un des articles les plus remarquables serait, à notre avis, celui qui présente, sous l'année 1195, une généalogie des comtes de Hainault. En général, on ne saurait dire qu'il y ait à recueillir une instruction bien précieuse dans cette chronique, essentiellement destinée à l'usage et aux besoins d'un seul monastère. Du reste, l'ordre des dates y est assez exactement établi : Brial n'en a trouvé aucune à réformer. Les trois classes de faits que nous venons de distinguer s'y entremêlent et ne forment qu'une seule série chronologique, sauf un petit nombre d'interversions dont on est averti par l'auteur lui-même. D.

GAUTHIER D'OCHIES,

ABBÉ DE CITEAUX.

MORT en 1234 ou 1235.

Gauthier d'Orchies ou plutôt d'Ochies était, au commencement du XIIIe siècle, abbé de Long-Pont, monastère de

l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Soissons. On le voit transiger, en 1201, avec l'abbé du mont Saint-Martin; reconnaître, en 1203, ceux des biens de l'abbaye de Soissons qui dépendaient de celle de Sainte-Marthe. Il est témoin, en 1210, d'un accord entre l'abbé du mont Saint-Martin et le seigneur de Guise; il est arbitre, en 1211, entre la comtesse Aliénor et le curé de Saint-Quentin; en 1213, entre les bourgeois et les chanoines de cette ville. En ce même temps, il enrichissait d'un vignoble les religieux de son monastère. Peu auparavant il avait reçu parmi eux Jean de Montmirail, qui mourut en odeur de sainteté en 1217, et fut depuis canonisé. Une vie de ce bienheureux, où sont racontés plus de cent miracles par lui opérés, est le principal ou même le seul essai littéraire de Gauthier d'Ochies. Cet abbé était renommé pour son savoir, ainsi que l'attestent ces deux vers rapportés par Manrique:

Gallia chr., IX, p. 475, 476.

Doctorum splendor, cunctos superansque coævos
Gualterus veniens, confestim transiit annos.

Annal. cisterc. ad ann. 1219, c. III, n. 2, t. IV, p. 159.

Si Gauthier cessa, en 1219, de gouverner l'abbaye de Long-Pont, c'est qu'il devint alors abbé de Cîteaux, c'est-à-dire général de son ordre. Une bulle d'Honorius III, sous cette date, l'autorise à n'avoir aucun égard aux réclamations des curés, qui, pour ne rien perdre de leur casuel, exigeaient de quiconque s'engageait dans une communauté religieuse, des frais d'enterrement. Il demanda, en 1220, à ce même pape, la canonisation de saint Robert, abbé de Molesme; et ce fut aussi en cette année, selon Manrique, qu'il tint à Cîteaux un chapitre général, que les auteurs de la *Gallia christiana* placent en 1222. Ce chapitre prescrivit de célébrer des messes de la sainte Vierge, de soumettre les frères convers à des épreuves plus rigoureuses, de les laisser durant six mois en habit séculier, et de mettre un terme à l'excessive multiplication des couvents de religieuses. En 1221, le pape écrivit à l'abbé de Cîteaux pour lui recommander le prince Waldemar, qui, en expiation de sa résistance aux ordres du saint-siége, embrassait la vie monastique. Une épître pontificale, datée de 1222, charge Gauthier de concilier un différend qui s'est élevé entre le roi de France et l'évêque de Paris. L'année suivante, il assiste comme témoin à une transaction entre le chapitre de Langres et les moines de Hauterive; et, à cette même époque, Honorius lui adresse le recueil de ses ser-

Ann. 1220, c. VII, n. 9, 10, t. IV, p. 159.
Gallia chr., t. IV, p. 992-994.

XIII SIÈCLE.

mons. Mais ce dernier fait est révoqué en doute par Manrique, qui fixe à l'an 1223 la mort de Gauthier.

C. I, n. 4, t. IV, p. 241.

Dans la *Gallia christiana*, la carrière de cet abbé se prolonge jusqu'en 1234 ou 35. Il obtient d'Honorius, en 1225, de Grégoire IX en 1227, la confirmation des priviléges de l'abbaye et de tout l'ordre de Cîteaux. Il reçoit du pape deux commissions en 1229, l'une de pacifier les rois de France et d'Angleterre, l'autre de juger l'archevêque de Lyon, alors déposé et incarcéré. Il acquiert pour son monastère un droit sur des salines de Franche-Comté, et, en 1232, la possession d'un pré.

Ce qui embarrasse l'histoire des dernières années du généralat de Gauthier d'Ochies, c'est la mention faite en certains actes d'un Guillaume ou d'un G, comme étant abbé de Cîteaux en 1228, 1229, 1233, 1235. Entreprise de ce Guillaume pour s'attribuer une juridiction sur les religieuses de Port-Royal; contestation à ce sujet avec l'abbé de Vaux-Sernai, en faveur duquel le chapitre général de Cîteaux et Grégoire IX prononcent. Lettre de G. à Thibaut, comte de Champagne, où il est dit que jamais les sceaux ne portent l'empreinte du nom d'un abbé de Cîteaux. Épître de Guillaume à l'abbé de Font-Froide, concernant des distributions d'hosties. Autre lettre de G. au comte de Champagne, relative à un anniversaire. Mais d'une part, l'initiale G. est aussi applicable à Gauthier qu'à Guillaume, et de l'autre, le nom entier de Guillaume peut n'être qu'une erreur des copistes, qui auront mal interprété cette même initiale. L'abbé Jacques est indiqué comme ayant immédiatement succédé, en 1234, à Gauthier, décédé le 20 janvier ou le 19. Il s'agit d'un mois antérieur à la fête de Pâques, et par conséquent l'année pourrait être celle que nous appelons 1235. Ces particularités ne nous semblent pas très-parfaitement éclaircies; mais elles ne tiennent point assez à l'histoire littéraire pour entraîner ici de plus longues recherches; et les résultats que nous avons empruntés de la *Gallia christiana nova* sont, à notre avis, les plus dignes de confiance. D.

Martène, Thes. Anecd., t. I, p. 946.
Ibid., p. 1849.
Ibid, p. 991.

BERNARD DORNA,

ARCHIDIACRE DE BOURGES, JURISCONSULTE.

MORT vers 1235.

BERNARD DORNA, Provençal de naissance, étudia la jurisprudence sous le célèbre Azon, lequel avait tellement illustré l'école de Bologne, que toute la jeunesse d'Italie, et celle même de France, allait y entendre ses leçons. On a fait monter jusqu'à dix mille le nombre continuel de ses auditeurs. Et l'on ne peut dire au juste si c'est à Bologne que Dorna étudia sous ce maître, ou bien si c'est à Montpellier; car Azon y enseigna quelque temps, ayant été obligé, par les intrigues des envieux de sa gloire, de quitter Bologne. Mais comme ce célèbre professeur avait attiré à Montpellier presque toute la jeunesse d'Italie, les Bolonais, pour repeupler leur école, le rappelèrent chez eux. Cet Azon, que la France pourrait revendiquer, soit pour avoir été pendant quelque temps un de ses plus fameux maîtres en droit, soit pour avoir formé un grand nombre de jurisconsultes français, mourut en l'an 1200. Alciat et l'auteur d'une histoire de Bologne, Alberti, disent qu'il mourut de mort violente, en punition d'un assassinat qu'il aurait commis; mais c'est une erreur relevée par Gravina et Terrasson, qui attribuent sa fin à une mort naturelle, ajoutant qu'elle fut accompagnée de tant de regrets de la part des habitants de Bologne, qu'à cette occasion les écoles furent fermées pendant long-temps, afin de rendre plus sensible la perte que l'on avait faite. On le qualifiait par les épithètes de *fons legum, vas electionis,* et il a laissé une Somme de droit, que Terrasson dit être un excellent ouvrage.

Trithem., cap. 438.
Fab. med. et inf. lat., t. I, p. 624.
Gravina, De ortu et progressu juris civilis, pag. 217, in-12.

Terrasson, His. de la jurisprudence romaine, in-fol., p. 407.
Alberti, Historia di Bologna, in-4°, 1543. ad ann. 1200.

Quant à Bernard Dorna, qui fut un de ses nombreux disciples, il est probable qu'il professa à Bourges, dont l'école, aussi célèbre dans les annales de la jurisprudence que celle de Bologne, a été regardée par Alciat comme le séjour perpétuel de la jurisprudence. Les hommes les plus distingués de tous les pays s'y rendaient pour y enseigner le droit civil, de sorte que le *Forum* de Rome semblait y avoir été transféré; et Cujas a dit dans la suite, que nulle école ne lui paraissait comparable à celle de Bourges,

Trithem., loc. cit.
Gravina, pag. 259.

pour la pureté de la science et le grand savoir de ceux qui y enseignaient. On peut conjecturer, d'après Trithème, que ce fut là que Bernard Dorna passa en grande partie sa vie, étant tout ensemble archidiacre de l'église de Bourges et jurisconsulte. On ne sait rien de positif sur la date de sa naissance, ni sur ses premières études; l'année de sa mort est également incertaine; mais comme on le fait disciple d'Azon en même temps qu'Accurse, lequel mourut en 1229 à l'âge de 78 ans, nous pensons que Dorna, condisciple d'Accurse, sera mort entre 1230 et 1235, et que même en le supposant moins âgé que ce dernier, la date de cette mort ne doit pas être retardée jusqu'en 1240.

Trithem., loc. cit.

Le jugement porté sur ce jurisconsulte par Trithème, et que Moréri répète, donne de lui une assez haute idée. « Encouragé, dit-il, par son célèbre maître, Dorna s'appli- « qua tout entier aux lettres; il composa plusieurs ouvrages « qui ont fait passer son nom à l'immortalité, et un surtout, « le seul qui soit venu à ma connaissance, et qui portait ce « titre : *De libellorum conceptionibus.* » Dom Montfaucon dit qu'il en existe deux exemplaires à la bibliothèque du Vatican, sous le titre : *De libellorum compositione.* Nous avons sous les yeux ce même ouvrage en un manuscrit de la Bibliothèque royale, sous le nº 4603, parmi plusieurs autres ouvrages de droit; il y occupe vingt-deux colonnes petit in-folio, depuis la page 34 jusqu'à 45, sous le titre : *Summa de libellis.*

Moréri, Dictionn.

Montf., Bibl. bibl., p. 111, B., 135, A.

Il ne nous a pas paru répondre à l'idée que les expressions de Trithème semblent en avoir voulu donner; peut-être qu'au temps où il a été composé, il aura été de quelque utilité; mais parmi le grand nombre de livres sur la même matière, qui parurent dès lors, cet ouvrage dut être bientôt oublié à cause de son peu d'importance.

Un court prologue de l'auteur expose le but qu'il s'est proposé dans cette composition. « Comme la ruse, dit-il, et « la fourberie des hommes se sont accrues à tel point, qu'il « n'y a plus de bonne foi sur la terre; que tous les jours de « nouveaux sujets de discorde prennent naissance parmi « nous; que le nombre des procès se multiplie de jour en « jour, aussi bien que celui des avocats; et que les actes, « par la manière dont ils sont rédigés, peuvent donner à la « mauvaise foi un sujet continuel de récrimination; plu- « sieurs jurisconsultes célèbres ayant déja essayé en vain de

« porter un remède à ce mal, j'ai, moi Bernard Dorna, en-
« trepris cette *Somme* sur la manière de rédiger les actes,
« pour complaire à la demande de mes amis et de mes supé-
« rieurs, et pour qu'il fasse le tourment de mes envieux :
« *Sufficit enim eis* (æmulis) *ut aculeis invidiæ continuè tor-*
« *queantur.* » Dorna demande ensuite qu'on ne soit pas trop sévère dans le jugement qu'on portera sur son livre, soit en considération de la difficulté de la matière, soit à cause de l'imperfection de la nature humaine, à qui il n'est donné d'atteindre en rien à la perfection; puis il entre en matière.

L'esprit de chicane qui paraît avoir été général à l'époque à laquelle appartient notre jurisconsulte, et que nous atteste le dessein annoncé dans son livre, a été souvent relevé par Fleury, soit dans son *Histoire du droit*, soit ailleurs. On y voit jusqu'à quel excès était montée la subtilité des plaideurs pour éluder les lois, et les rendre complices de l'injustice. L'ouvrage de Bernard aurait donc pu nous donner une idée complète de cet esprit de chicane au moyen âge, s'il avait été fait avec clarté, méthode et précision. Or, ce n'est pas ainsi qu'il a été exécuté. Les titres de chaque article sont clairs, mais l'explication ne l'est pas. Qu'est-ce qu'un acte? — En combien de manières peut-on rédiger les actes? — A qui faut-il les présenter? — Dans quelles circonstances doit-on les présenter? — Que doivent-ils renfermer, etc. Telles sont les questions que l'auteur se propose, et auxquelles il ne fait pas des réponses aussi claires. Ainsi quand il se demande : *Quid sit libellus?* il se répond : *Sciendum est quòd libellus est quædam modica scriptura tenore et pondere, etiamsi interdùm in longum et latum non minimum sit protensa, et est diminutivum ab hoc nomine derivatum : liber.* Une définition de ce genre n'est pas faite pour produire de bien vives lumières, et tout l'ouvrage est à peu près composé de même. L'intention de diminuer les prétextes de chicane, ainsi que le nombre de ceux qui en vivaient, qui troublaient la paix des familles et favorisaient la mauvaise foi, était assurément très-bonne; mais il était difficile de la remplir par un livre aussi peu satisfaisant, quoique laborieusement exécuté. L'auteur termine son travail par ces réflexions :
« J'ai réuni dans cet ouvrage tout ce qui regarde la rédaction
« des actes, et tout ce que j'ai cru utile à cette rédaction;
« j'y ai résolu, avec le secours des lois, bien des difficultés

Fleury, 5[e] discours sur l'Hist. eccl.

XIII SIÈCLE.

« inextricables; je l'offre à mes amis et à mes confrères avec « un vif intérêt, afin que par lui, sinon ma vie, du moins « ma mémoire se perpétue à jamais. Pour ce qui est de mes « rivaux, je leur défends de le regarder de mauvais œil. « *Æmulis inhibeo ne obliquè super hoc intueantur, sed tor-* « *mentis invidiæ incessanter afflicti, etc... Porrò nec tardum* « *opperior, nec præcedentibus insto.* »

Horat.

Les désirs de Bernard Dorna n'ont été accomplis que jusqu'à un certain point; car sa mémoire et son livre ont fait peu de bruit. Son livre est resté manuscrit, et est extrêmement rare; ce qui montre qu'on n'en a pas multiplié les copies, et par conséquent qu'on s'en est peu servi. Sa mémoire même s'est si peu conservée, que le nom de Dorna ne se trouve dans aucun des historiens qui ont été ses contemporains, pas même dans ceux qui n'ont parlé que des jurisconsultes; enfin, on ne trouve quelques détails sur sa vie que dans le peu de lignes que nous a fournies Trithème. P. R.

JOURDAIN LE FORESTIER.

JORDANUS NEMORARIUS.

Vers 1235.

Quelque attention que puissent mériter les travaux du mathématicien Jourdain le Forestier (*Jordanus Nemorarius*), comme il y a peu d'apparence qu'il soit né en France, ou qu'il y ait vécu, nous ne ferons de lui qu'une mention fort succincte. Tiraboschi l'appelle *Giordano Nemorario* ou *dal Bosco*, dans l'Histoire de la littérature italienne; mais en avouant que la patrie de cet écrivain n'est pas bien connue, qu'il n'a été fait sur ce point aucune recherche, et qu'il y aurait lieu de désigner l'Allemagne plutôt qu'aucune autre contrée. Cette opinion de Tiraboschi se fonde sur un manuscrit de Venise, dont il a pris connaissance, et qui est intitulé : *Jordani de Nemore de Alemania Arithmetica.* Ainsi, ajoute-t-il, l'Italie n'a plus aucun droit de le revendiquer; *e noi perciò non abbiam più alcun diritto ad annoverarlo tra' nostri.* La France n'en a pas davantage; car il n'y a rien à conclure de ce que la première édition de cette Arithmé-

T. IV, lib. 2, cap. 2, n. XI, ediz. 2ª, Moden., t. IV, p. 179.

tique a été publiée à Paris. Il en est arrivé autant à bien d'autres livres tout-à-fait étrangers à notre littérature.

On ne s'est pas non plus toujours accordé sur le temps où écrivait Jordanus. Il a été quelquefois placé vers l'an 1050, sous le règne de l'empereur Henri III; c'est une époque peu fertile en productions ou même en essais d'un pareil genre; d'ailleurs Biancani, dans sa chronologie des mathématiciens, fait observer que Jordanus Nemorarius cite Campanus de Novare, par lequel il est cité lui-même; ce qui montre qu'ils étaient contemporains. Or Campanus, quoique inscrit aussi quelquefois parmi les écrivains du XIe siècle, appartient plus probablement au XIIIe; il composait ses traités du comput et du cercle sous Frédéric II. Ce qui est étrange, c'est que Biancani, qui rapproche ainsi ces deux géomètres, laisse ailleurs entre eux tout un siècle d'intervalle; qu'il place au XIe siècle Campanus, et au XIIe Jordanus, en ajoutant, pour surcroît de contradiction, que, vers l'an 1200, Campanus composait son grand et son petit comput. Les travaux de l'un et de l'autre ont pu commencer peu après 1185, et se prolonger fort au-delà de 1215. Nous supposons que la carrière de Jordanus ne s'est terminée que vers 1235.

Ad calc. libri de Naturâ mathematicar. scientiarum, Bononiæ, 1615, in-4°.

Quoi qu'il en soit, ses ouvrages, estimés de ses contemporains, ont conservé quelque réputation dans les âges suivants. Deux sont imprimés, savoir : *Ses Éléments d'arithmétique* en 10 livres, et ses 13 propositions sur les poids : *De ponderibus;* le premier avec les commentaires de Jacques Lefebvre d'Étaples, à Paris, chez Higman et Hopil, en 1496, in-folio; le second, in-4°, en 1533, chez Petreius à Nuremberg. Bien que le titre de ce deuxième article porte : *Liber Jordani Nemorarii, viri clarissimi... multarum rerum rationes sanè pulcherrimas complectens,* ce ne sont, selon Clavius, que des fragments qui n'éclaircissent rien. Jordanus a laissé de plus quelques traités inédits, des *Data arithmetica,* trois livres de géométrie qui ont passé manuscrits de la Bibliothèque palatine dans celle du Vatican; un livre sur les miroirs : *De naturâ Speculorum;* d'autres sur l'astrolabe et le planisphère. On voit qu'il avait cultivé, autant qu'il était alors possible, toutes les branches des sciences mathématiques. Maurolyco, qui les enrichissait au XVIe siècle, a fait mention de lui. Gérard-Jean Vossius a inséré des notices de ses écrits en divers chapitres d'une histoire chronologique de ces mêmes sciences. Bailly ne le nomme point, mais il est indiqué par Montucla

Voss., De artium et scient. naturâ, l. III (de Mathesi), c. 36, n. 26; c. 49, n. 29; c. 51, n. 5, c. 60, n. 2.

Montucla, Hist. des mathém., t. I, p. 506, édit. de l'an VII.

Delambre, Hist. de l'astron. du

XIII SIÈCLE.

moyen âge, l. 2, p. 241.

Bossut, Hist. des mathém., t. I, p. 242.

et par Delambre. Bossut dit qu'il « se distingua pour son « temps dans l'arithmétique et dans la géométrie, comme « on en peut juger par son Traité du Planisphère et ses dix « livres d'Arithmétique. » D.

MAURICE,

ÉVÊQUE DU MANS, PUIS ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

MORT le 10 janvier 1235.

Gall. chr. vet., t. II, p. 517.

Thomas Cantimp., p. 6 et 7.

Gall. chr. nov., t. XI, p. 62.

MAURICE, né en Champagne de parents pauvres, était archidiacre de Troyes, lorsqu'il fut élu évêque du Mans en 1219; ce qui doit fixer la date de sa naissance entre 1180 et 1190. Sacré à Tours par Jean de Faya, son métropolitain, il rédigea en 1229 des statuts pour son diocèse, et en 1231, le pape Grégoire IX l'éleva au siége archiépiscopal de Rouen. La même année, il tint dans cette ville un concile provincial pour la réforme des mœurs et le maintien de la discipline ecclésiastique. En 1232, les moines de Saint-Ouen s'étant adressés à lui pour le prier de leur désigner un abbé, il répondit qu'il ne voulait s'arroger aucun droit contraire à l'entière liberté de leurs élections. Cependant, presque vers le même temps, il excommuniait les religieuses de Montivilliers, parce qu'elles avaient désapprouvé le choix de la nouvelle abbesse qu'il leur avait donnée; ce qui indique assez que cette abbaye n'était pas élective.

D'Achery, Spicil., t. II, p. 819 seq.

Ibid., p. 520 seq.

Le jeune roi Louis IX, obligé de lutter contre tous les seigneurs de son royaume pour la défense de son autorité royale, avait, de l'avis de ses barons, fait saisir les possessions temporelles de Théobald, prédécesseur de Maurice au siége de Rouen, pour quelques démêlés qu'il avait eus avec lui. Théobald étant mort avant d'avoir fait la paix avec son prince, le roi avait maintenu la saisie des biens temporels de l'archevêché de Rouen sous le nouveau prélat; Maurice par représailles jeta sur son diocèse un interdit, dont les circonstances se lisent dans les lettres qu'il écrivit à cette occasion. Ces lettres sont au nombre de cinq. On remarque dans une de ces lettres l'ordre donné à tous les doyens du diocèse de déposer de leurs piédestaux toutes les statues des saints. Dans une autre lettre, il leur expose les motifs qui

l'avaient déterminé à mettre son diocèse en interdit; c'était, entre autres, que le roi refusait de rendre la liberté aux prisonniers qu'il avait faits, de rendre les biens qu'il avait saisis, de réparer les dommages qu'il avait causés; enfin que le mépris du roi pour ses prières et pour ses monitions réitérées l'avait obligé à interdire les églises de son diocèse qui étaient du domaine royal, exceptant néanmoins, et par ménagement, celles où le roi et la reine se trouveraient passagèrement. Enfin, dans une autre lettre aux mêmes doyens, le prélat déclare de nouveau la nécessité dans laquelle il se trouve d'aggraver les peines qu'il a déja portées, vu la persévérance du roi dans ses résolutions. Il leur enjoint d'exposer au peuple les motifs des mesures rigoureuses qu'il avait prescrites.

L'année même en laquelle il prit possession de son siége archiépiscopal (en 1231), Maurice tint un concile provincial à Rouen, durant lequel il s'occupa de la réforme de son clergé: on remarque les dispositions suivantes: défenses sont faites aux prêtres, sous peine d'excommunication, de laisser conduire des chœurs de danses dans les cimetières ou les églises; de porter de grands coutelas ou des lances. Voilà les seules particularités qui nous restent de la vie littéraire de ce prélat. Il mourut au prieuré de Sauceuse, *Salicosa*, durant l'octave de l'Épiphanie, le 10 janvier 1235, selon le nécrologe de l'église métropolitaine de Rouen, et il reçut la sépulture dans cette église. La plus grande partie du temps de sa prélature à Rouen fut occupée par les différends qu'il eut avec la cour de France, différends qu'il avait hérités de son prédécesseur, et qui continuèrent, parce que Maurice voulait soutenir les droits de son église. Cependant les historiens nous ont conservé un trait de ce prélat qui nous fait assez connaître son désintéressement personnel, pour qu'on ne puisse pas flétrir sa mémoire par le moindre soupçon de cupidité pour les richesses. Il est en effet rapporté qu'un jour les économes de sa maison lui ayant mis sous les yeux le détail des revenus de son diocèse, qui s'élevaient à douze mille livres : « Mettez-« en à part, leur dit-il, deux ou trois mille pour l'entretien « le plus strict de ma maison; je n'ai rien à prétendre sur le « reste, c'est le bien des pauvres, distribuez-le-leur. Quant à « ce que je conserve, j'en userai, non comme en étant le pro-« priétaire, mais comme le dispensateur. *Duo aut tria millia* « *ad victum familiæ nostræ conservate; in reliquis omnibus*

Concil. Norman., part. I, p. 134.

Thomas Cantimpr., p. 33

XIII SIÈCLE.

« *nihil habeo, pauperum enim sunt, et in pauperes dispen-* « *sate. Illis autem quæ mihi manent dispensatoris utar loco,* « *non domini.* » Thomas de Cantimpré rapporte sur ce prélat le trait suivant : « Aux approches de l'hiver, Robert, chape- « lain de l'archevêque, donna ordre à l'économe de la maison « de lui acheter une pelisse. On l'acheta, et quand elle lui « fut apportée, ce chapelain qui était avancé en âge, et d'une « santé faible, ne la voulut pas, et il en demanda une de « peaux plus légères et plus fines : *Archiepiscopus : sine, in-* « *quit, me videre pellicium quod respuis nimis grossum.* Et « quand il l'eut vue et touchée, il ajouta : *Vade et domino* « *Roberto subtilius emas, istud verò mihi loco pennæ sub scor-* « *tocio meo ponas.* » Le mot *scortocio* qui présente quelque difficulté, parce qu'il est inusité, se trouve expliqué par les paroles qu'ajoute Thomas de Cantimpré : *Hoc autem dominus Robertus audiens, multùm erubuit, quòd ipse capellanus pro pellicio portare noluerit, quod archiepiscopo domino suo pro supertunicali forratura suffecit.* On voit par-là que les mots *supertunicali forratura* expliquent ce que l'on doit entendre par *scortocium*.

Ibidem.

Le même auteur fait encore remarquer que Maurice voyait avec peine que ses intendants dépensassent trois ou quatre livres pour l'entretien journalier de sa maison, et cependant son aumônier en distribuait chaque jour dix ou douze aux pauvres.

Ibidem.

De tous les tombeaux dont la cathédrale de Rouen était ornée, il n'en existe plus actuellement que six, savoir : celui du duc Rollon ; de son fils Guillaume-longue-épée ; de Maurice, archevêque ; de Pierre de Brézé, grand-sénéchal de Normandie ; de George d'Amboise ; de Louis de Brézé, mari de Diane de Poitiers. Celui de l'archevêque Maurice est placé derrière le chœur. Le prélat y est représenté couché sur un linceul, en habits pontificaux dont on distingue toutes les pièces, la soutane de velours, l'aube garnie d'une riche dentelle, la dalmatique d'origine phénicienne, et à la forme de laquelle un vers de Plaute faisait allusion.

Deville, Tombeaux de la cath. de Rouen. 1833, Rouen, p. 34.

Sed quænam illæc avis est quæ hùc cum tunicis advenit?

Plautus, in Pœnulo, act. V, scen. II, vers 15.

On la reconnaît à l'ampleur d'une manche qui dépasse le bord de la chasuble. Cette chasuble n'est pas plate, sans plis, échancrée sur les épaules, comme celles de notre temps ; alors

elle couvrait même les mains, et c'est de là que s'est conservé l'usage inutile aujourd'hui d'aider le prêtre, en la soutenant au moment de l'élévation. Nous nous souvenons d'avoir vu encore une de ces chasubles antiques qui était conservée aux Chartreux de Paris. Le *pallium* que l'on distingue à la forme de la lettre T, passant transversalement d'une épaule à l'autre, retombe par deux bandes sur le dos et sur la poitrine. Il est terminé par une riche frange du côté qui se présente au spectateur, mais ce n'est qu'un embellissement de l'artiste; car de tout temps, les archevêques, et le pape lui-même, n'ont fait usage que du *pallium* de simple laine blanche, semée dans un seul et même tissu de quelques croix de laine noire. Les deux extrémités des bandes sont garnies d'une feuille de plomb laminé. Les *pallium* que le pape envoie aux métropolitains de la catholicité sont tissus avec de la laine des agneaux élevés par des religieuses, et qu'on bénit chaque année sur l'autel de Sainte-Agnès-hors-les-murs. En France, le seul évêque du Puy-en-Velai est décoré de droit du *pallium* des métropolitains.

Voici l'épitaphe qui se lit gravée sur le tombeau de Maurice: *D. O. M. Hic jacet Mauritius ex episcop. cenomanensi ad Rothom. archiep. translatus anno* 1231. *Vitæ austeritate, liberalitate in pauperes clarus. Obiit anno* 1235.

Le fanatisme avec lequel on a, de notre temps, fait la guerre aux monuments de l'histoire des morts, nous impose l'obligation de recueillir avec soin les épitaphes les moins intéressantes en apparence, mais qui contiennent et perpétuent les dates les plus certaines. P. R.

GEOFFROY D'EU,

ÉVÊQUE D'AMIENS.

MORT le 25 novembre 1236.

Ce prélat naquit dans la ville d'Eu vers la fin du XIIe siècle; sa famille portait le nom de Walter, que l'historien de la ville d'Amiens dit être le même que Wallech, le Varlet ou le Valet, *Walterius de Augo,* le Valet d'Eu. Après ses premières études, il vint à Paris où il prit le grade de docteur en théologie, puis celui de docteur en médecine, s'étant

D'Aire, t. II, p. 39.

Du Boulay, t. III, p. 161.

rendu habile dans cette science dont la pratique, à cette époque, était généralement exercée en France par des ecclésiastiques. Il avait été nommé chanoine de l'église d'Amiens, et il était revêtu de cette prébende depuis plusieurs années, quand le siége épiscopal vaquant en 1222, il y fut élevé par le choix de son chapitre, à raison de son mérite extraordinaire, ainsi que le dit le même auteur. L'année suivante, il assista à l'assemblée des évêques qui se tint à Paris à l'occasion de l'hérésie des Albigeois, et fut aussi présent aux obsèques du roi Philippe-Auguste. Trois ans après, en 1226, il concourut au couronnement du roi Louis IX, qui fut célébré à Reims par l'évêque de Soissons, Jacques de Bazoches, et il y remplit les fonctions de diacre. Il revint à Paris en 1228 pour assister à l'assemblée des évêques, dans laquelle il combattit l'abus de la pluralité des bénéfices.

Gall. chr., t. X, p. 1183.

Le roi se disposant à marcher contre le duc de Bretagne, convoqua Geoffroy d'Eu avec les autres évêques pour l'accompagner dans cette guerre; mais ce prélat s'en exempta, comme la plupart de ses confrères, en payant au roi la somme de cent livres parisis. Geoffroy poursuivit la construction de la cathédrale de sa ville épiscopale, dont les fondements avaient été jetés en 1220 par son prédécesseur, et il continua depuis le pavé jusqu'aux voûtes ce grand monument, qui ne fut achevé qu'en 1288.

D'Aire, t. II, p. 92.

Geoffroy d'Eu mourut en 1236, le 25 novembre, plein de vertus et de merites, n'ayant laissé pour titres littéraires que cinq actes relatifs à l'administration de son diocèse, et un règlement composé pour les religieuses qu'il avait chargées de desservir l'hôpital de la ville d'Amiens. Ces cinq actes se trouvent dans les pièces justificatives de l'histoire de cette ville, et le règlement se trouve dans le Spicilége de D'Achery.

D'Ach. Spicileg., t. XII, p. 54.

Mais si Geoffroy d'Eu n'a laissé après lui aucun souvenir écrit qui puisse faire connaître l'étendue de sa science littéraire, on est fondé à conjecturer qu'il ne devait pas être étranger à la culture des beaux-arts; ce que paraît indiquer cette ligne de son épitaphe : *Quo sedes Ambianensis crevit in cœlos aucta*. En effet, on voit qu'il aura, durant quatorze ans, participé, du moins par son approbation, à tous les projets de Robert de Luzarches, architecte du monument célèbre de la cathédrale. Le moyen employé par son successeur Arnoul, pour procurer les fonds nécessaires à la poursuite de l'entreprise, montre assez que le nouvel évêque savait bien

juger de l'effet que devaient produire les processions de la châsse de saint Honoré, qu'il ordonna de porter dans toutes les paroisses de son diocèse, pour y recueillir même les oboles des pauvres, et les faire concourir à l'avancement du grand œuvre de la cathédrale. Ce fait honorable pour la mémoire du successeur de Geoffroy d'Eu, autant que pour celle des habitants du diocèse d'Amiens, méritait bien d'être relevé. P. R.

ÉTIENNE DE BRANCION,

XXII[e] ABBÉ DE CLUNY.

MORT le 1[er] novembre 1236.

Étienne de Brancion ou de Berzé (*de Berziaco* ou *de Berseio*) succéda à Barthélemy I[er], dans le gouvernement de l'abbaye de Cluny, après avoir été d'abord prieur de Savigny. Il fut élu au mois d'août 1230, sur la démission de son devancier. Il est nommé dans quatre chartes consenties entre des particuliers et le monastère de Cluny. La première est datée de l'an 1230, la seconde de l'an 1233, et les deux autres de l'an 1234. Ces actes qui n'ont rien de remarquable se trouvent dans la *Bibliotheca cluniacensis*. Étienne gouverna son abbaye pendant six ans, puis il la résigna, et mourut peu de temps après, le 1[er] novembre 1236.

Bibl. cluniac., p. 1665.

Id., p. 1503, etc.

Id., p. 1626.

Dans l'article de Barthélemy, prédécesseur d'Étienne, ce dernier se trouve cité comme auteur de quelques sermons qui se lisent à la suite de ceux de Barthélemy, et quoique ces productions soient peu nombreuses et peu considérables en elles-mêmes, nous avons cru devoir en faire mention, pour justifier la place accordée à leur auteur dans cette Histoire littéraire.

Ci-dessus, p. 124, 125

D'après la note qu'on lit au manuscrit, et qui fixe à soixante-dix le nombre des sermons de l'abbé Barthélemy, on est en droit de conclure que les vingt-six pièces qui terminent le volume sont de la composition de l'abbé Étienne, et de quelques autres désignés généralement dans le prologue. On est d'autant plus autorisé à maintenir cette division entre les productions des deux abbés, que le recueil des discours de l'abbé Barthélemy comprend celui du 26[e] dimanche

XIII SIÈCLE.

après la Pentecôte, au lieu que le premier discours de l'abbé Étienne et ceux qui suivent ne présentent que des sujets d'homélies intercalaires à la série complète du cours des homélies qui remplissaient l'année. C'est donc de la supputation attentive de toutes les pièces du manuscrit que doit résulter le témoignage incontestable du sens de la rubrique placée à la fin de la table des matières qui est en tête du volume; et si Casimir Oudin y eût donné plus d'attention, il n'aurait pas privé, comme il l'a fait, l'abbé Étienne du droit d'occuper une place dans son recueil des écrivains ecclésiastiques.

Il était assez naturel que le premier discours de notre abbé fût par lui consacré à son patron : aussi dans l'ordre de ceux qui doivent lui être attribués, le premier qu'on rencontre a-t-il été prononcé en l'honneur de saint Étienne; le 2e sur la Nativité de saint Jean l'évangéliste; le 3e sur la fête des saints Innocents; le 4e sur l'Innocence; le 5e sur la Purification de Marie; le 6e sur son Annonciation; le 7e, *De Sacramento,* sur le symbole des trois jours saints; le 8e sur le jour de la Résurrection de Jésus-Christ; le 9e sur la cérémonie des Rogations; le 10e sur le prophète Élisée; le 11e sur la fête du jour de la Pentecôte; le 12e est une suite du même sujet; le 13e sur l'octave de la Pentecôte; le 14e est un discours sur la Nativité de saint Jean-Baptiste, ainsi que le 15e; le 16e est sur la fête de saint Pierre et de saint Paul; le 17e sur celle de saint Pierre-ès-liens; le 18e sur la Transfiguration de Jésus-Christ à la montagne; le 19e sur l'Assomption de la Vierge; le 20e est une suite du précédent; le 21e est sur le règne du Sauveur, et le 22e en est une suite; le 23e traite des vices en général, sous la figure des sept nations; le 24e est destiné aux fêtes du commun des confesseurs; le 25e traite du combat de Goliath; le 26e et dernier, de l'onction d'Élisée, considérée dans son allusion spirituelle.

Tous ces discours ont été faits en forme d'homélies fort courtes; la dernière, par exemple, n'ayant que dix lignes d'étendue, paraît, ainsi que quelques autres qui sont d'une dimension également abrégée, n'avoir été que le thème de quelques discours dont les développements n'auront point été écrits. Pour donner quelque idée du style et de la composition de notre abbé, il nous suffira de transcrire le commencement de son discours sur la Pentecôte, et de reproduire sa comparaison des sept dons de l'Esprit-Saint avec

XIII SIÈCLE.

les sept cordes du psaltérion, dont l'usage était très-commun au XIIIe siècle. Ce discours commence ainsi :

Factus est de cœlo sonus, ex cujus consonantiâ, mira procedit melodia, per septem discrimina. Septem sunt enim chordæ in hâc musicâ, in quibus tam recto ascensu et descensu, quàm alternatione consonans compago repletur. Rectum descensum habes in Isaiâ, qui à spiritu sapientiæ inchoans, ad spiritum timoris descendit. In Evangelio ascensum habes à timore usque ad sapientiam. In libro Sapientiæ habes alternationem..... Et sic cum suavi dulcedine reddit melodiam..... Hæ quatuor chordæ circà actionem versantur, tres reliquæ circà contemplationem. Spiritus consilii circà dilectionem proximi acutum facit; cui superveniens spiritus intellectûs subtiliter examinat et judicat quid meliùs proponatur. Quod ergò adinvenit illius acuitas, examinat hujus subtilitas. Spiritus sapientiæ stabilis est, versatur enim circà cognitionem Dei, ubi statio fit.

On remarquera dans ce morceau quelques mots employés dans un sens peu commun : le mot *acuitas* entre autres, qui ne se trouve pas dans les dictionnaires ordinaires, est expliqué par Du Cange en ces termes : *acumen styli vel ingenii*, etc.

En lisant le discours de notre abbé sur la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, on trouve une expression dont l'emploi surprend au moyen âge, c'est le mot *république*. Voici le passage : *Joannes cœli perlustrat rempublicam. Respublica cœli est communis sanctorum cœtus. Est itaque tanquam angelus inter angelos;* ECCE, *inquit,* MITTO ANGELUM MEUM. *Est propheta inter prophetas. Est apostolus, id est missus à Deo; est martyr, est confessor,* QUIA CONFESSUS EST QUOD NON ESSET CHRISTUS. *Est virgo. In omni ergò ordine sanctorum habet aliquam dignitatem; perlustrat itaque rempublicam.* P. R.

GUILLAUME,

ABBÉ DE CITEAUX.

MORT vers 1237.

LE religieux dont nous faisons ici mention fut le 21e abbé de Cîteaux, le 3e du nom de Guillaume. Le lieu et le temps

XIII SIÈCLE.

Manriq., Annal. cisterc, ann. 1227, c. VIII, n. 3, 5, t. IV, p. 341, 342.

Ibid., ann. 1227, c. X, n. 1. —1228, c. IX, n. 1, 2, 3.—1233, c. VIII, n. 1. — c. X, n. 1234.— 1235, c. IX, n. 1. —1236, c. VIII, n. 1, 7. — pag. 346, 369, 370, 466, 490, 514, 532.

de sa naissance sont ignorés. On croit qu'il était moine de Clairvaux, quand le chapitre général des Cisterciens l'élut pour succéder à l'abbé Jacques, mort le 28 avril 1227. Guillaume remit en vigueur d'anciens statuts monastiques, et on peut lui attribuer ceux qui émanèrent des chapitres généraux de son ordre, présidés par lui depuis 1227 jusqu'en 1236. Ce sont là ses principaux écrits: ils n'ont pas une grande importance. Il ordonne de célébrer solennellement la fête de sainte Élisabeth, la fête et l'octave de l'Assomption de la sainte Vierge, d'ouvrir les chapitres par une messe du Saint-Esprit; de prier pour le pape, pour les rois de France et d'Angleterre. Il recommande de n'élire pour abbés que des hommes sages, lettrés et d'un âge mûr; de maintenir plus soigneusement la distinction établie entre les frères convers et les autres moines, en joignant toujours cette dénomination de *convers* à celle de frère, lorsqu'il s'agit d'un religieux de cette classe. Réformer les abus, extirper les désordres qui se sont introduits dans les monastères cisterciens de l'un et de l'autre sexe, voilà le but de ses constants efforts. Il veut qu'à l'avenir, les religieuses n'aient d'entretien avec les personnes étrangères, même avec leurs confesseurs, qu'à travers des grilles ou fenêtres convenablement préparées pour cet usage. *Nec detur licentia loquendi cuiquam, nisi per fenestram ad hoc decentiùs præparatam; et per eamdem fenestram loquatur etiam de confessione.* Puisqu'elles ont renoncé aux parures mondaines, il leur prescrit de porter la cuculle ou coulle sans manteau, ou le manteau sans cuculle, et de se servir de voiles noirs: *Moniales habeant cucullam sine mantello, vel mantellum sine cucullâ, et velaminibus nigris... utantur.* Un autre article déclare que les religieuses excommuniées ne pourront être absoutes que par leur propre abbé, ou par le commissaire qu'il aura délégué à cet effet.

Ibid., ann. 1229, c. II, n. 1, 4, 5, 6, 7, 8, p. 375, 376.

En 1229, l'abbé Guillaume reçut du pape Grégoire IX des lettres qui le chargeaient de travailler à la réconciliation des rois de France et d'Angleterre. Il avait des titres à la vénération de l'un et de l'autre; mais sa mission était plus facile à remplir auprès du premier: la récente fondation d'un monastère cistercien à Royaumont l'avait mis en rapport avec Louis IX et la reine Blanche, qui, à mesure qu'ils le connaissaient mieux, l'estimaient et l'aimaient davantage. Quoiqu'il n'eût pas les mêmes moyens de succès auprès de

l'autre monarque, il jouissait d'une telle autorité, et il la savait employer avec tant de prudence, qu'il parvint à détacher le prince anglais du parti du duc de Bretagne. En la même année, Guillaume fut un des trois juges commis par le pape pour la réparation des dommages et des outrages que l'archevêque de Lyon avait soufferts. Ce fut aussi en 1229 que l'abbé de Cîteaux fonda l'abbaye de la Pitié, *de Pietate Dei*, au diocèse du Mans.

Ibid., ann. 1229, c. VIII, n. 4, 5, 6, 7, pag. 390, 391.
Ibid., n. 12, p. 392.

Grégoire IX, dans une lettre qu'il écrivait en 1231 à l'abbé de Cîteaux, témoignait une grande bienveillance pour cet ordre, auquel Guillaume affiliait alors un monastère de filles qui venait d'être établi près de Troyes. Trois ans après, quelques évêques ayant entrepris d'exercer sur les élections des abbés une influence illégitime, Guillaume s'en plaignit au pape, qui s'empressa d'assurer la liberté des élections claustrales, et accorda même, à cette occasion, de nouveaux priviléges aux Cisterciens. En 1236, Guillaume, par ordre de Grégoire IX, se rendit à Prémontré, y prononça la destitution de l'abbé Hugues, en le déclarant intrus, et rétablit celui dont Hugues avait usurpé la place. C'est le dernier acte public de Guillaume qui, en 1237, abdiqua les fonctions d'abbé de Cîteaux, qu'il remplissait depuis 10 ans, et se retira dans son premier monastère de Clairvaux, où il mourut simple moine. On lit à ce sujet dans une chronique cistercienne, écrite en vers :

Ibid., 1231, c. V, n. 10, pag. 475.—c. VIII, n. 1-7, p. 431, 432.
Ibid., ann. 1234, c. I, n. 1-10, p. 468, 469, 420.— C. II, n. 1 et 7, p. 471, 472.—C. VII, n. 9, 10, p. 487.— C. XI, n. 6, 11, 12, p. 493, 494, 495.
Ibid., ann. 1236, c. IV, n. 12, p. 525.
Ibid., ann. 1227, c. VIII, n. 5, t. IV, p. 341.

Guillelmus sequitur, sed clara valle potitus,
Ascendens moritur illic, intusque sepultus.

De Visch et Fabricius le disent auteur de quelques sermons, particulièrement d'un discours mystique sur l'Assomption de la sainte Vierge. Nous n'avons aucun document positif sur l'époque précise de sa mort. Mais l'histoire offre peu d'exemples de personnages qui aient survécu long-temps à l'abdication d'une éminente dignité. La solitude profonde qui succède subitement à des relations si nombreuses, à une activité si continuelle, devient presque toujours plus difficile à supporter qu'on ne l'a présumé au moment où l'on s'y condamnait. Or un abbé de Cîteaux était, au XIIIe siècle, un très-haut et puissant prélat, gouvernant les 500 religieux de sa propre communauté, et supérieur-général de plus de 250 autres monastères de l'un ou de l'autre sexe.

Biblioth. cisterc., 321. Bibl. med. et inf. lat. t. III, p. 144.

Le P. Ange Manrique, à qui nous avons emprunté les

XIII SIÈCLE.

détails biographiques relatifs à l'abbé Guillaume, termine ses Annales cisterciennes à l'an 1236, et par conséquent va bientôt cesser de nous fournir de pareilles notices. Il nous a été souvent utile dans tout le cours de cette Histoire littéraire. A la vérité, sa critique n'est pas très-sévère, et sa crédulité peut quelquefois sembler excessive. Mais on doit de la reconnaissance à ses recherches laborieuses : il a rassemblé, disposé, mis en ordre des matériaux sans nombre. Ce moine espagnol, né à Burgos vers 1577, mourut évêque de Badajoz, en 1649, à l'époque où l'on achevait à Lyon l'édition de son ouvrage, en 4 volumes in-folio. D.

GILLES DE LÈWES,

MORT en 1237.

PRÉMONTRÉ, SURNOMMÉ LE BLANC-GENDARME.

Inter Sacræ antiquitatis Monumenta, t. II, p. 213. Blampinius, in notis ad Chronicam Viconiensem.

Gilles de Lèwes, originaire de Zérieb-Zée dans l'île de Walchren, ayant fait profession à l'abbaye de Middelbourg au diocèse d'Utrecht, y fut ordonné prêtre, et reçut la mission d'aller prêcher la parole divine à Lèwes, près de Bruxelles. Le succès de sa mission le fit élire pasteur de la ville où il avait fait ses prédications. C'est de là que, connu précédemment sous le surnom de Walckeren, *Ægidius de Valacriâ,* il ne le fut plus dans la suite que sous celui de Lèwes ou de Lèvres, jusqu'à ce que ses exploits guerriers lui eussent valu celui de Blanc-Gendarme, surnom qui correspondait très-bien à sa haute stature, à la couleur de son costume de Prémontré et à sa vaillance. Il s'était d'abord acquis une grande réputation littéraire par son érudition en divers genres, par ses connaissances dans les lois, et il avait été reçu docteur en droit civil et canonique. Cette réputation qu'il s'était déja faite avant d'être élu pasteur de la ville de Lèwes, fait présumer qu'il avait environ quarante ans, à la date de cette dernière circonstance. On peut donc conjecturer qu'il naquit vers l'an 1174, et qu'il avait atteint en 1237, année de sa mort, l'âge approximatif de 60 à 70 ans.

Annal. ordin. præmonstrat., t. II, p. 190; Blampinius, ut suprà.

La première chronique où paraît le nom de Gilles de Lèwes, est celle de Baudouin, chanoine-diacre de l'abbaye

de Ninove, ordre de Prémontré. Il s'y trouve marqué sous l'an 1214, que Gilles prêcha la croisade d'outremer à Bruxelles, et qu'il enrôla pour cette expédition plusieurs milliers d'hommes : *Hoc tempore cœpit prædicare Ægidius de Lewes plebanus juxtà Bruxellam, qui signavit signo crucis multa millia hominum.* La qualification de *plebanus* nous fait assez connaître qu'il n'était pas d'extraction noble, quelque ennobli qu'il ait été d'ailleurs par sa science, son courage et les autres qualités, qui lui méritèrent deux fois les honneurs de la prélature élective. Le même chroniqueur retarde le départ de ce croisé pour la Terre-Sainte jusqu'à l'an 1227; mais il y a ici nécessairement quelque transposition de fait, et voici les raisons qui la font présumer.

Balduinus, Chronic., p. 182.

P. 184.

Il paraît d'abord peu probable que le prédicateur de la croisade à Bruxelles, en 1214, ait tardé treize ans à accomplir son propre vœu. Ensuite la date de 1227, assignée au départ de Gilles par la chronique de Baudouin, est précisément celle de son élection comme Ve abbé de Middelbourg, suivant les annales de l'ordre de Prémontré. Ici l'on remarquera avec surprise que Blampigny, annotateur de la chronique précédente et de celle de Vicogne, n'ait rien dit sur la contradiction qui devait exister entre la date de cette élection et celle du départ de Gilles pour la Terre-Sainte. Cependant Blampigny, qui accompagne la page de notes beaucoup moins essentielles à la critique historique, aurait pu faire observer, pour expliquer cette contradiction, que l'article de la chronique qui marque ce départ, ne commence pas comme les autres par des chiffres, mais par ces mots *eodem anno*, expression dont le rapport avec les mots qui la précèdent peut faire supposer avec raison que la date 1227 n'appartient au départ de Gilles de Lèwes que par l'effet d'une intercalation peu réfléchie de la part du chroniqueur.

Les particularités qui concernent la vie de Gilles de Lèwes se relèvent de divers faits dispersés dans la chronique du même Baudouin, qui nous a fourni les dates précédentes; ensuite dans celle de Godefroy, et enfin dans la relation du siége de Damiette rédigée par Olivier, écolâtre de Cologne. Ces deux derniers chroniqueurs ne nomment, il est vrai, nulle part Gilles de Lèwes; mais comme ils rapportent uniformément divers exploits auxquels le cardinal-légat Pélage fut présent, il doit s'ensuivre qu'ayant été son pénitencier,

XIII SIÈCLE.

Gilles de Lèwes avait eu part aux mêmes faits militaires dont Pélage dirigeait les entreprises.

Après avoir fixé la date certaine de sa prédication à Bruxelles en 1214, et de sa nomination à la cure pastorale de Lèwes, il est naturel de conjecturer que notre chanoine régulier dut partir pour la croisade en même temps qu'André, roi de Hongrie; Léopold, duc d'Autriche; Guillaume, comte de Hollande; George, comte de Wide; et le grand nombre de croisés d'Allemagne qui s'embarquèrent sur la Meuse le 29 de mai 1217, ayant leurs vêtements marqués de cette inscription : *Rex regum et Dominus dominantium.* Il est tout aussi naturel de supposer que la division conduite par les comtes de Hollande et Wide était celle dont leur compatriote Gilles de Lèwes a dû faire partie, avec l'escouade des Blavotins et des frères convers prémontrés, dont il sera bientôt parlé avec détail. En conséquence, partout où ces comtes sont nommés, Gilles de Lèwes remplissait très-probablement un service à la fois apostolique et guerrier, suivant l'usage de ces temps-là. Il les aura donc suivis successivement en Angleterre, en Bretagne, et arrivé avec eux à Lisbonne, il aura participé en Portugal aux exploits de ces seigneurs contre les Sarrasins, et notamment au siége du château d'Alcazar, qui fut pris le 21 octobre 1217, après trois mois de résistance, par les Teutons et les Frisons que commandaient en chef les comtes de Hollande et de Wide. Les croisés de cette expédition ayant hiverné à Lisbonne, Gilles de Lèwes en sera reparti avec le comte de Wide, son plus proche compatriote, et après avoir partagé les dangers de la tempête qui dispersa la flotte à la vue de Ceuta, le jour de Pâques, Gilles de Lèwes aura enfin abordé avec ce comte au rivage de Damiette, trois jours après la fête de l'Ascension, l'an 1218.

Inter Struvii, Rer. Germanic. Script., t. I, p. 384.

Oliverii, Hist. Damiatina, pag. 1401.

Fleury, Hist. eccles., lib. 78, p. 451.

Godefridi, Annal., p. 387.

Cependant l'Espagnol Pélage, cardinal-évêque d'Albano, qui avait déja rempli les fonctions de légat auprès de Henri, empereur de Constantinople, fut envoyé sous le même titre vers la Palestine, en vertu d'une lettre d'Honorius datée du 18 mai 1218. Il paraît donc, d'après l'enchaînement de toutes ces dates consécutives, que c'est alors que le légat aura attaché à sa mission et à sa personne Gilles de Lèwes en qualité de pénitencier, et que ce dernier en aura commencé les fonctions vers le mois de septembre de la même année, à laquelle ce cardinal, parti de Brindes, aborda en Syrie; car

Fleury, pag. 461.

c'est en cette qualité de pénitencier que notre croisé écrivit la lettre aux Brabançons, dont il sera question à la fin de cet article.

On ne doit point s'étonner que la chronique de Godefroy, et surtout que l'histoire de Damiette, écrite par l'écolâtre de Cologne, n'aient cité nulle part Gilles de Lèwes, parmi les nombreux détails qu'on y trouve relativement au siége de cette ville; car il est à remarquer qu'Olivier ne nomme dans sa relation aucun croisé, quelque rang qu'il ait occupé, et quelque illustration qu'il ait acquise par ses exploits. Bien différent en cela de Ville-Hardouin et de Henri de Valenciennes, qui nomment presque toujours ceux qui s'étaient distingués par leurs actions, Olivier a omis le nom même du jeune soldat frison qui combattait armé d'un fléau, et qui s'en servait si adroitement, qu'il abattit à ses pieds le porte-étendard du soudan, et rapporta au camp français cet étendard couleur de safran. C'est qu'en effet, dans les chroniques qui viennent d'être citées, tous les succès demeurant en commun, ne sont rapportés nommément qu'au Seigneur, Dieu des armées. Telle est la différence de l'esprit qui dirigeait la croisade politique de Constantinople, et celui qui animait la croisade positivement religieuse de la Terre-Sainte. Cette différence se manifeste par le style même de leurs chroniques; et c'est une remarque échappée au littérateur qui a, dans ces derniers temps, entrepris de caractériser les divers points de vue des expéditions des croisades d'outremer. Ce n'est donc que par incident que la chronique de Vicogne, en relevant nommément les hauts faits de Gilles de Lèwes, a suppléé au silence des deux autres, et particulièrement de celle qu'Olivier rédigea sur les lieux mêmes; mais il faut ici reprendre les récits de plus haut.

Nous apprenons dans la chronique de Vicogne qu'un des premiers actes de la vie canoniale du Blanc-Gendarme fut la conversion de cinq des vingt brigands qui infestaient de meurtres et de rapines les environs de l'abbaye de Middelbourg, dont il était profès, et qu'après être parvenu à persuader à leur chef même, qui se nommait Ornand, d'entrer dans son ordre en qualité de frère convers, ainsi qu'aux quatre autres, il employa les mêmes dons de persuasion et de zèle pour éteindre les guerres civiles qui s'allumaient alors entre les Ysengriens, c'est-à-dire les loups, suivant Du Cange, et les Flaventins ou Blavotins, populations si-

Chronic. Vicon., p. 214.

tuées sur les confins de la Hollande, de la Zélande, de la Flandre, et dont les haines mutuelles étaient exaltées à tel point que, dans toute rencontre, le père et le fils même se jetaient l'un sur l'autre pour s'étouffer à qui mieux mieux. L'annaliste de Flandre rapporte qu'en l'année 1561, où il rédigeait ses annales, on appelait encore *lundi rouge* l'anniversaire du premier de ces combats qui eut lieu en 1206. Gilles de Lèwes, alors probablement âgé de trente-deux ans environ, ayant réuni les principaux instigateurs de ces discordes civiles, leur représenta dans ses prédications combien il était horrible de verser ainsi le sang de ses parents et de ses proches, mais que ce serait une guerre vraiment glorieuse, s'ils tournaient leurs armes contre les ennemis des chrétiens. La chronique n'offre pas le développement du discours dont nous venons de donner la substance, mais elle ajoute, pour en faire connaître l'issue, qu'après l'avoir entendu, les chefs ysengriens et blavotins s'embrassèrent mutuellement, et qu'ils firent aussitôt leurs préparatifs pour accompagner Gilles de Lèwes à la croisade de la Terre-Sainte. C'est donc ainsi qu'à l'aide de la chronique de Vicogne, on peut suppléer au silence des autres qui ont été citées ci-dessus, et qu'on peut relever spécialement les noms de ceux qui accompagnaient plus immédiatement notre Blanc-Gendarme, et qui combattaient fidèlement à ses côtés. Entre autres exemples, ce sont ces Blavotins avec les frères convers dont il est parlé précédemment, que, sous la dénomination générale de Teutons et de Frisons, la chronique d'Olivier et celle de Baudouin font combattre à la prise d'un pont de bateaux qui était occupé par les musulmans. Il faut ici se borner à traduire, le plus littéralement qu'il se pourra, le latin de la chronique de Vicogne.

Meyer, Flandriæ Annal., lib. VIII, p. 64, ad ann. 1206.

Gilles de Lèwes, dit le chroniqueur, armé de son casque et de sa cuirasse recouverte de son camail à capuchon, s'avança vers le pont à la tête de sa brigade; mais voyant qu'il n'était suivi de personne, il se retourne vers ses compatriotes, qu'il trouve effrayés à la vue de la multitude d'ennemis dont le pont était couvert, et il leur adresse ce discours: « Frères, ce n'est pas de la multitude des soldats « que dépend le succès d'une attaque, c'est par-dessus tout « de l'assistance du Dieu qui la protége. Marchez hardiment « à ma suite, et s'il en doit être ainsi, mourons en- « semble; car c'est ici la guerre du Seigneur. Quant à moi,

« après avoir rempli auprès de vous le devoir d'un pas-« teur, je vais faire le sacrifice de ma vie pour la vôtre. » Voyant, après avoir ainsi parlé, que sa compagnie n'était point encore ébranlée par ce premier discours, il reprend, et somme nommément le chef Ornand et les quatre autres convers, autrefois brigands et routiers, de le suivre à l'attaque. « Mes enfants, leur dit-il, ce sera donc vous qui mar-« cherez sur mes pas; vous, du moins, qui naguère dirigiez « les vôtres dans la voie du crime et des remords; vous qui « ne connaissiez pas alors le prix d'une seule bonne action, « mourez donc aujourd'hui pour votre salut. La mort est « courte, mais bien longue est la vie qui succède à un acte « si court; et quelque petit que soit le mérite du sacrifice, « la rémunération en est immense. Si vous êtes de vrais « frères convers, convertissez-vous donc entièrement ici « avec moi; car ce n'est pas assez d'avoir commencé, on « n'obtient rien dans aucune affaire, si l'on cesse de la pour-« suivre, la récompense et la couronne n'étant destinées qu'à « la seule persévérance. »

Après ces paroles, Gilles de Lèwes se recommande à Dieu, pique son cheval, et s'élance sur l'ennemi, suivi d'Ornand et de ses quatre autres frères convers. Mais les Frisons qui restaient encore en arrière, rougissant bientôt d'être demeurés témoins oisifs du combat engagé par six moines seulement, se demandèrent l'un à l'autre ce qu'était devenu leur courage accoutumé, et se joignant aussitôt aux premiers combattants, ils remplirent si bien leur devoir, qu'ils tuèrent ou mirent en fuite les Sarrasins jusqu'alors maîtres du pont. C'est en cette occasion que le pénitencier du cardinal Pélage s'est acquis le titre de *Miles*, et sans doute le surnom de Blanc-Gendarme qu'on lui a toujours conservé, ainsi que le portaient d'autres documents cités comme ayant été recueillis à l'abbaye de Vicogne, par Blampigny, éditeur prémontré de la chronique. Il est ajouté que c'est à l'abbaye même de Vicogne que la relation précédente fut faite de vive voix par l'écuyer de Gilles de Lèwes, lequel avait combattu à ses côtés dans cette action; et le chroniqueur Montégny, qui nous fournit ces détails, assure qu'il avait vécu avec des chanoines qui avaient entendu cette relation de la bouche même de l'écuyer, lorsqu'il était venu à l'abbaye pour visiter Gilles de Lèwes, dont il ignorait la mort alors toute récente. Or, Montégny ayant vécu jusque vers l'an 1303, auquel

Blampinius, ibid. Not. (A), ad pag. 215.

XIII SIÈCLE.

sa chronique se termine, on conçoit qu'il a pu converser avec des contemporains de Gilles de Lèwes qui mourut en 1237, et avec l'écuyer même qui avait rapporté ces faits très-peu de temps, sans doute, après cette année; car l'espace qui sépare les deux dates de la mort de l'abbé et de celle du chroniqueur n'est que de soixante-six ans.

On serait tenté de traiter, au premier abord, ces relations de romancières, mais la critique judicieuse remarquera sans doute que rien ici ne tient du merveilleux; car pour peu qu'on soit familiarisé avec la lecture de Ville-Hardouin et des autres chroniqueurs des croisades, on n'ignore pas l'avantage qu'a toujours eu un moindre nombre de chevaliers français sur une nombreuse armée de musulmans. N'en avons-nous pas eu dans notre histoire contemporaine des exemples assez marquants? Mais ce qui prouve plus directement qu'on doit avoir toute confiance dans les détails donnés par l'écuyer de Gilles de Lèwes, c'est que la chronique du bénédictin Godefroy et celle d'Olivier, écolâtre de Cologne qui, comme nous l'avons déja fait remarquer, ne citent jamais nommément les auteurs des hauts faits d'armes qui ont eu lieu dans cette guerre, s'accordent uniformément sur celui de la prise du pont par des Teutons et des Frisons, au nombre de dix au plus. Voici comment ce fait est rapporté dans la chronique d'Olivier :

Godefridi, Annal., p. 389.

« Les Teutons et les Frisons indignés envahirent le pont « à l'aide de Dieu et avec un grand courage, et l'on vit alors « ceux de cette nation, réunis au nombre de dix au plus, « combattre contre toutes les forces des Babyloniens, monter sur le pont, s'en emparer, le rompre et retourner vers « nous triomphants, avec les quatre navires sur lesquels le « pont avait été jeté, nous laissant par-là libre la navigation « supérieure du fleuve. *Undè Teutonici et Frisones indignati, auxiliante Deo, pontem viriliter invaserunt. Pauciores autem viri quàm decem de gente prædictâ, contrà « omnem fortitudinem Babyloniorum, pontem ascendentes, « fregerunt eumdem, et sic cum quatuor navibus super quas « pons erat fundatus reversi sunt cum triumpho, liberam « viam et apertam sursùm velificantibus relinquentes.* » Ce fait est le seul de ce genre qui soit rapporté dans les chroniques depuis l'arrivée du cardinal-légat au mois de septembre 1218, et il est fixé au 30 novembre de la même année. L'effet en fut tellement lié au dénoûment du siége, que dès le jour

Oliver., Hist. Damiat., p. 1407.

XIII SIÈCLE.

même de cette victoire, la ville de Damiette fut investie de tout côté par l'armée des croisés. Id., ibid.

On doit donc naturellement supposer qu'il y avait uniformité de sentiments entre le légat, qui était le général en chef de cette expédition, et Gilles de Lèwes, son pénitencier; et ce qui est rapporté touchant l'attaque définitive qui rendit les croisés maîtres de Damiette, en fournit une nouvelle preuve. Le légat, contre l'avis de beaucoup de chefs, avait résolu secrètement, avec un petit nombre de ses plus intimes confidents, de faire de nuit cette attaque; les chroniques de Godefroy et d'Olivier disent que la ville se rendit sans défense, et suivant le style de leur rédaction accoutumée, ces chroniques n'ont point spécifié le nom du chef qui se présenta le premier à ses portes; mais d'après la relation faite à l'abbaye de Vicogne, par l'écuyer témoin oculaire dont il a été parlé précédemment, la chronique rapporte que ce fut le Blanc-Gendarme, lequel, après une courte exhortation à sa compagnie, ayant poussé son cheval en avant, et mis sa lance en arrêt, avait à peine touché les portes de la ville, qu'elles s'ouvrirent pour livrer sans défense aux croisés une population accablée à la fois par la famine et les maladies contagieuses. L'état horrible où ils trouvèrent la ville de Damiette a été décrit à l'article d'Olivier de Cologne, qui en fut aussi témoin, et avec les paroles mêmes de cet historien, que nous ne répéterons pas ici. Après le long siége qu'il avait soutenu dans ses murs, le soudan avait pris la fuite, et l'avait abandonnée, son armée ayant été détruite en partie dans les divers combats qu'il avait livrés.

Ce fut à cette occasion que Gilles de Lèwes écrivit aux fidèles du Brabant et de la Flandre une lettre qui se trouve dans l'undes recueils de Martène, d'après un manuscrit du monastère d'Aulnes. Cette lettre, dont nous allons donner ici en partie la traduction, peut être considérée comme une pièce officielle de cette époque, et l'original peut donner une idée du style latin du Blanc-Gendarme.

« A tous les fidèles chrétiens du Brabant et de la Flandre « à qui ces lettres parviendront, frère Gilles de Lèwes, pé- « nitencier du seigneur légat du saint-siége apostolique dans « les régions orientales, salut et prières dans le Seigneur.

Martène, Thesaur. Anecdot., t. I, p. 874.

« Dieu du haut de son sanctuaire a exaucé les supplica- « tions de ses serviteurs, en ne permettant pas que tant de « dépenses aient été inutilement prodiguées par les chré-

« tiens pour le siége de Damiette, et que le carnage qu'ils « ont souffert demeurât impuni; mais sa providence pleine « de clémence et de miséricorde a rempli en grande partie « les vœux de son armée. Cette ville était si bien fortifiée, « qu'elle ne pouvait être attaquée avec succès, ni par eau, « ni par terre, et l'armée chrétienne désespérait presque de « jamais la réduire par l'emploi seul du courage et de la « force humaine. La réduction de cette place était donc ré- « servée au seul bras du Seigneur qui combattait pour nous. « C'est ce que personne de l'armée ne connaissait, excepté « le légat, et ce qu'ont exécuté quelques-uns *de sa maison,* « ainsi que de ceux qu'il tenait à sa solde, et auxquels il « avait secrètement confié son dessein. C'est ainsi qu'aux « nones de novembre, et durant le silence de la nuit, la « ville a été prise par ruse, sans violer cependant la justice, « ou plutôt par l'aide miraculeuse de Dieu, et surtout si « merveilleusement, que dans cet exploit nous n'avons pas « eu un seul homme de tué, pas même de blessé, excepté « celui qui reçut une flèche au pied, et dont la blessure n'é- « tait pas plus grave que celle d'une saignée, *præter unum « qui tanquam flebotomiæ, ictum sagittæ recepit in pede.* Mais « du côté des Sarrasins, il en est tombé sous le tranchant du « glaive un si grand nombre, que nous en avons conçu nous- « mêmes du regret, *tot ceciderunt eâ die in ore gladii quod « etiam nobis displicuit,* etc. » Cette dernière expression, bien différente de celle qu'employait Pierre de Vaux-Cernai en pareille circonstance, nous fait connaître les sentiments d'humanité qui tempéraient le caractère guerrier de notre Blanc-Gendarme.

La suite de sa lettre donne des détails sur la quantité d'or et d'argent, de soieries, de pierres précieuses et de munitions de tout genre dont, suivant l'expression de Gilles de Lèwes, les Égyptiens furent dépouillés en cette circonstance. Il est dit dans la chronique d'Olivier, que le clergé de l'armée eut part à la distribution de l'or et des pierres précieuses qui furent prises dans Damiette; et comme, à cette occasion, l'écolâtre de Cologne se plaint que la part que l'on fit à Dieu, dans la personne de ses ministres, fut la plus petite, celle que le Blanc-Gendarme rapporta, et dont nous verrons bientôt l'emploi, ferait penser qu'il sut, en qualité sans doute de commensal du légat, obtenir une meilleure part du butin que ne le put l'écolâtre de Cologne.

Oliver., Hist. Damiat. p. 1419.

Si, comme il paraît assez probable, le Blanc-Gendarme a continué de rester attaché à la personne du cardinal Pélage, il aura passé avec lui à Rome, après que les Sarrasins eurent repris Damiette, le vingt-huit septembre 1221, et sans doute il aura accompagné ce cardinal au congrès tenu à Vérone pour les affaires de la croisade, vers la Saint-Martin de l'an 1222. On ne sait aucune autre particularité de sa vie publique, si ce n'est qu'ayant été admis à l'audience du pape, il y fut accueilli si honorablement, que le pontife ne voulut pas qu'il s'agenouillât en l'abordant; mais il lui dit en l'embrassant, qu'un homme qui faisait tant d'honneur à l'Église ne devait pas être assujéti à l'étiquette commune. Blampigny note en marge que ce pape était Grégoire IX; mais comme ce pontife ne fut proclamé qu'au 20 mars 1227, et que Gilles de Lèwes devint abbé de Middelbourg en 1226, il paraît plus que probable que le pape qui le reçut à Rome fut Honorius III, qui ne mourut que le 18 mars 1227. Ad pag. 215.

Élu ensuite abbé de Vicogne vers la fin de l'an 1229, après avoir gouverné près de trois ans sa première abbaye, il employa une partie du butin qu'il avait fait à Damiette, à augmenter le vestiaire et la pitance de ses prémontrés; et comme les abbés généraux de son ordre s'opposaient à ce qu'il fît distribuer par tête, chaque jour, une pinte de vin, *semilotum*, Gilles de Lèwes leur répondit ainsi: « Gouvernez-vous à « votre gré dans l'usage du produit de vos vignes; car si vous « possédez des vignobles, j'ai acquis, moi, d'assez grandes « sommes d'argent pour en user suivant ma volonté. » Néanmoins, d'après la remarque du chroniqueur, quel qu'ait été le bien dont le Blanc-Gendarme avait comblé ses chanoines, ils ne le payèrent que d'ingratitude; saisissant, par exemple, l'occasion de l'accuser auprès des généraux de l'ordre, parce que, dans une circonstance où un évêque, son ancien compagnon de croisade, était venu le visiter, il avait décidé que tout le chapitre irait à sa rencontre jusqu'à la porte de l'abbaye, les chanoines avaient prétendu dans leur plainte, que cet honneur était indû pour la réception d'un évêque étranger au diocèse.

Voir Du Cange, Gloss sur ce mot. Chronic. Vicon., p. 213.

Les dernières particularités de la vie de cet abbé, rapportées dans la chronique de l'abbaye de Vicogne, sont les prédications éloquentes qu'il faisait à Gand contre la rapacité des usuriers dont cette ville était remplie. Enfin après avoir gouverné cette abbaye pendant l'espace de huit années, il

XIII SIÈCLE.

Annal. præm., t. II, p. 1077.

mourut en 1237, le 9 de mars, regretté de ses chanoines, la chronique le dit du moins; mais est-elle véridique sur ce point, comme elle paraît l'être sur tout le reste?

Chronic. Vicon., p. 216.

Gilles de Lèwes eut pour successeur Gérard de Cirvia, qui avait partagé avec lui le gouvernement de l'abbaye comme prieur. Il paraît que c'était un homme beaucoup trop tolérant, si l'on en juge d'après une anecdote que le chroniqueur Montégny raconte dès le commencement de l'article qui concerne cet abbé.

Voir Du Cange, Gloss. Hoc verb.

Autant qu'on en peut juger d'après le seul monument qui nous soit resté du style latin de Gilles de Lèwes, on y reconnaît une composition sage et sans enflure; partout le sens en est clair, nonobstant l'enjambement de quelques phrases. Tous les termes en sont d'une latinité pure, excepté celui de *rehabere*, qui paraît être un gallicisme tiré de notre ancien mot *rehavoir*. L'orthographe même du mot *flebotomia* n'est point barbare, suivant les exemples reproduits dans nos meilleurs lexiques. Sa lettre ne contient rien d'ailleurs qui soit rédigé dans l'intention de relever son propre mérite, et il a fallu réunir et comparer beaucoup de détails épars et de rencontres fortuites, qui ont été consignés de son temps, pour avoir pu donner une idée assez étendue d'un personnage justement historique, courageux et éloquent, dont le portrait n'était complet dans aucune de nos anciennes chroniques, et dont le nom même ne se trouve pas dans la Biographie universelle. P. R.

JEAN HALGRIN D'ABBEVILLE,

MORT le 23 septembre 1237.

DOYEN DE L'ÉGLISE D'AMIENS, PUIS ARCHEVÊQUE DE BESANÇON, ET DEPUIS CARDINAL-ÉVÊQUE DE SABINE.

Hist. ecclésiast. d'Abbeville, pag. 520.

Ce prélat, plus connu sous le nom de Jean d'Abbeville que sous celui d'Halgrin ou d'Alegrin, naquit à Abbeville en Picardie. Il appartenait à la famille des Halgrins, qui jouissait d'une assez grande illustration, puisque l'un des frères de notre prélat était revêtu de la charge de chancelier de France en 1240, sous le règne de Louis IX, et que Nicolas Hal-

grin, autre membre de cette famille, était titré en 1258 de mayeur d'Abbeville. On ne connaît pas la date de la naissance de Jean; et tout ce que l'on peut dire de ses premières années, c'est que ses parents trouvant en lui d'heureuses dispositions, le destinèrent aux études, et l'envoyèrent à Paris où il fit des progrès si rapides, qu'il y reçut bientôt le titre de docteur, et que par suite il obtint une chaire de théologie dans l'Université. Oudin assigne à l'année de son doctorat la date de 1220.

Hist. univ. Paris. t. III, p. 139.

Oudin, t. III, p. 43.

Les supérieurs de l'ordre de Cluny, dans le collége desquels il avait fait ses études et acquis sa célébrité à Paris, le mirent à la tête du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, poste qu'il ne garda pas long-temps; car il devint bientôt après chanoine et chantre de l'église de Saint-Wlfrand dans la même ville. Sa réputation ayant fait désirer à Évrard, évêque d'Amiens, de le rapprocher de lui, il le nomma doyen de son chapitre, dignité qu'il occupa jusqu'à l'année 1225, en laquelle il fut appelé à l'archevêché de Besançon.

Bibl. cluniac. præf., p. 6.

Gall. chr., t. X, col. 218.

Oudin ayant assigné l'année 1220 pour celle de son doctorat, il faudrait de là conclure que de 1220 à 1225, Jean Halgrin aurait été professeur de théologie, aurait eu le temps d'acquérir sa réputation de prédicateur, aurait été prieur de Saint-Pierre, chanoine et chantre de Saint-Wlfrand, et enfin doyen de l'église d'Amiens. Ces emplois successifs sembleraient exiger un plus grand espace de temps, et montreraient déja qu'Oudin a commis ici une erreur, si du reste nous ne la trouvions ailleurs relevée. En effet, les rédacteurs de la *Gallia christiana* disent que notre prélat fut doyen de l'église d'Amiens de l'an 1218 à l'an 1225. Or si, comme cela paraît probable, il y a une faute d'impression dans le texte d'Oudin, et que ce soit l'an 1210 qu'il faille entendre, au lieu de 1220, l'espace qui s'écoula de la première de ces dates à l'année 1218, sera suffisant pour justifier l'exercice des différentes fonctions qu'on fait remplir à Jean Halgrin; et alors, en supposant qu'il eût vingt-cinq ou trente ans environ quand il fut reçu docteur, on aura pour date approximative de sa naissance les années 1180 ou 1185.

Loco cit.

En 1225, le légat du saint-siége, Romain, cardinal de Saint-Ange, le sacra à Reims archevêque de Besançon, non par l'ordre de Grégoire IX, comme le dit Ciaconius, mais par celui d'Honorius III, puisque Grégoire ne fut élu qu'en 1227. En cette dernière année, Honorius l'avait désigné pour

Gall. chr. vet., t. I, p. 128.

Script. rerum gall., t. XVIII., p. 794.

XIII SIÈCLE.

le patriarcat de Constantinople; mais ce pape étant mort dans la même conjoncture, Grégoire IX qui lui succéda, et qui, selon l'historien d'Abbeville, faisait le plus grand cas des conseils de ce personnage, parce que, dit du Boulay, il l'avait connu dans les écoles de Paris, ne consentit point à son départ; mais il l'éleva à la dignité de cardinal-évêque du titre de Sabine, en septembre 1227, dans l'intention de l'employer aux affaires du saint-siége. Ce prélat n'occupa ainsi que deux ans le siége de Besançon.

Ciacon., t. II, p. 79.

Hist. eccl. d'Abbeville, p. 520.

Hist. univ. Paris, t. III, pag. 692.

En 1228, Grégoire IX, sollicité par Jacques, roi d'Aragon, ayant ordonné une croisade contre les Sarrasins, le cardinal-évêque de Sabine fut envoyé en Espagne pour la prêcher. Cette mission, qui l'occupa trois ans, fut couronnée du plus grand succès, dit Ciaconius. A son retour en Italie et à son passage à Barcelone, il fit la connaissance du célèbre Raymond de Pennafort, qui dans la suite devint prieur-général des Frères-prêcheurs, et qui recueillit en cinq livres les décrétales des papes. Halgrin l'attacha à sa personne en qualité de pénitencier, et l'emmena en Italie. Il était à peine rentré à Rome, que le pape le choisit pour son légat en Allemagne, avec mission d'engager l'empereur Frédéric II à se réconcilier avec l'Église, plutôt par zèle et par conviction, que contraint par les armes des confédérés. Halgrin s'acquitta de cette légation avec tant de succès, que Frédéric, renonçant à ses projets de désordre et de schisme, fit sa paix avec le saint-siége, vint à Anagni recevoir l'absolution de son excommunication, et conclut avec le pape un accommodement, lequel n'eut qu'une bien courte durée.

Chiffletii, Vesontio, p. 261.

Ciacon., t. II, p. 79.

Oudin, t. III, p. 43.

Ell. du Pin, XIIIe s., chap. 1.

Les affaires de sa légation en Allemagne étant finies, notre prélat revint à Rome, et il y mourut le 23 septembre 1237, et non 1240 comme le disent Ciaconius et avec lui quelques historiens français. En effet, sa mort est fixée en 1237, d'abord par Ughelli, qui assigne à la même année la nomination du successeur de Jean Halgrin au titre de cardinal-évêque de Sabine; en second lieu, par le cartulaire de l'église d'Amiens, où cette mort est marquée à la même date; enfin par une lettre que Jean *de Columna*, cardinal, écrivait à Ottoboni, légat en Angleterre, et dans laquelle, après lui avoir fait part du chagrin que lui donnait la scission des Grecs, qui avaient paru pendant quelque temps vouloir rentrer dans le sein de l'Église, et de la confusion qui régnait en ce moment à la cour de Rome, proba-

Moreri, Verb. Alegrin.

Ughelli, Ital. Sacr., t. X, p. 169.

Gall. chr. t. X, col. 1219.

Oudin, loco cit.

blement à cause des démêlés qui avaient lieu entre le pape et l'empereur, il lui parle ensuite de notre prélat en ces termes : « Ce qui met le comble à notre douleur, c'est que cette « colonne illustre qui soutenait avec tant de gloire l'édifice « de l'Église, je veux dire le vénérable cardinal de Sabine, « a été enlevé subitement du milieu de nous. En proie d'a- « bord à un mal violent qui se changea en une lente agonie, « il nous a quittés pour se rendre dans le royaume du Sei- « gneur, laissant à l'Église, sa mère, la douleur de sa perte, « qui est pour elle un sujet de gémissements et de deuil. »

Après avoir fait remarquer l'erreur de Ciaconius et de ceux qui placent la date de la mort de Jean Halgrin en 1240, il convient de faire remarquer de même, que Guill. Cave la place en 1236 et Trithème en 1233.

Guill. Cave, t. I, p. 494. Trithèm., cap. CDXLI.

Ce personnage, distingué d'abord par sa naissance et par le rang que sa famille occupait dans le monde, paraît cependant n'avoir dû son illustration particulière et son élévation qu'à ses qualités et à ses talents. Deux de ses frères, qui comme lui entrèrent dans la carrière de l'Église, restèrent, l'un chanoine et l'autre doyen de l'église d'Amiens.

Gall. chr., T. X, col. 1219.

On attribue communément à Jean Halgrin quatre ouvrages qui doivent à présent faire le sujet de notre examen. Le premier a pour titre : *Magistri Joannis de Abbevilla Summa sermonum.* Le deuxième est intitulé : *Ejusdem sermones per annum.* « Ces deux ouvrages sont restés manuscrits, parce « que, dit Ellies Dupin, on ne les a pas crus dignes d'être « donnés au public. » Mais si ces sermons n'ont pas été imprimés, il en a été fait du moins de nombreuses copies; car la Bibliothèque royale de Paris possède vingt-cinq manuscrits de Jean d'Abbeville, dont vingt-trois reproduisent ses sermons, et les deux autres contiennent des commentaires sur le livre des psaumes, et enfin une exposition sur le cantique des cantiques. Outre ces manuscrits, il s'en trouve encore quelques exemplaire à la Bibliothèques de l'Arsenal, à la Mazarine et ailleurs.

Ell. du Pin, loc. cit.

L'ordre que nous avons adopté pour parler de ces ouvrages nous fait placer les sermons en premier lieu; ensuite les homélies, puis les commentaires, et enfin l'exposition du cantique. Nous nous croyons quant à cela fondés sur la remarque suivante. Un manuscrit du recueil des sermons porte en quelques endroits, à côté du titre, les noms des églises de Paris où ils ont été prononcés. Ce sont celles de Saint-

XIII SIÈCLE.

Gervais, de Saint-Victor, de Notre-Dame, de Saint-Jacques *pro scholaribus*, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis, de Saint-Julien, et le plus souvent de l'abbaye des religieuses de Saint-Antoine, *ad moniales apud Sanctum Antonium*. Quelques-uns de ces sermons étaient prononcés en langue vulgaire, *in vulgari*, comme porte le titre, surtout quand ils étaient destinés au public de Saint-Gervais, de Notre-Dame, etc.; mais l'auteur, après les avoir prononcés en français, les écrivait en latin. Ceux qui étaient prêchés à Saint-Jacques, à Saint-Victor et à l'abbaye de Saint-Antoine, l'étaient en latin, ce qui montre que les religieuses de ce dernier monastère n'étaient pas étrangères à cette langue. On peut conclure de cette remarque que Jean Halgrin commença à se faire connaître à Paris comme prédicateur, pendant qu'il y professait la théologie, ainsi qu'il a été dit plus haut. Le troisième ouvrage, qui est le commentaire sur les psaumes, et probablement le second, qui est le recueil des homélies, auront été composés pendant que leur auteur était doyen de l'église d'Amiens, ce qui dura sept ans. Le loisir que cette fonction lui laissait, le ton qu'il prend ordinairement dans les homélies en s'adressant à ses auditeurs, qui paraissent avoir été des prêtres et des religieux, auxquels il parle avec autorité; enfin une note écrite sur un manuscrit qu'il a légué à la maison de Sorbonne, voilà les motifs qui nous ont engagés à en fixer la date à cette époque. Enfin le dernier ouvrage, qui est l'exposition sur le cantique, a été composé en 1233, comme le porte le manuscrit; et alors l'auteur était devenu cardinal-évêque de Sabine.

Tous ces ouvrages peuvent être considérés sous le même point de vue, c'est-à-dire qu'ils ne sont à proprement parler que des commentaires de l'Écriture-Sainte. Dans ses sermons, l'auteur ne s'élève guère au-dessus de l'explication et de la glose sur les nombreux passages du texte sacré qu'il cite. Dans les homélies, il suit encore pas à pas l'Écriture, dont il explique presque chaque parole, et dont il cherche à faire connaître le sens à l'aide des citations tirées des autres parties des livres sacrés. Henri de Gand, archidiacre de Tournay, qui vécut dans le même siècle que Jean Halgrin, mais un peu plus tard que lui, en porte le jugement suivant: « Il a écrit, dit-il, des sermons tant pour les di- « manches que pour les fêtes, dans lesquels il expose d'abord

Henric. Gandav. cap. XXXVIII.

« les paroles évangéliques et apostoliques; puis il y ajoute « des explications si prolixes, si remplies des témoignages « de l'Écriture-Sainte, qu'ils ne peuvent qu'avec beaucoup « de peine être appris par cœur. » En faudrait-il conclure qu'il était alors reçu de prêcher les sermons des prédicateurs qui étaient devenus célèbres? Jean Trithème dit à son tour : « Ce fut un homme d'une très-grande érudition dans les « divines écritures, un interprète très-célèbre des lettres « sacrées, qui enseigna plusieurs années avec gloire dans « l'Université de Paris, et qui avait un talent extraordinaire « pour annoncer la parole divine au peuple. » Mais après cet éloge pompeux, Trithème répète les paroles de Henri de Gand, et il ajoute que ses sermons sont tombés dans l'oubli à mesure qu'il en a paru de meilleurs.

Loco cit.

On remarquera qu'après avoir loué l'auteur des sermons sur son savoir et sur son éloquence, après avoir dit même que ce fut son grand talent oratoire qui le fit élever sur le siége de Besançon, Trithème détruit lui-même cet éloge, au point de trouver que ces sermons ont été condamnés justement à l'oubli. Jean Halgrin ne méritait peut-être ni les grands éloges qu'il lui donne, ni le jugement sévère qui les suit. La lecture que nous avons faite des sermons, des homélies, et des commentaires sur le psautier, nous a fait reconnaître dans leur auteur un homme d'un jugement sain, d'un raisonnement juste, d'une morale éclairée qui ne va jamais au-delà des justes limites de la sévérité évangélique. On y trouve, il est vrai, comme dans presque tous les orateurs de ce siècle, des interprétations sophistiques, détournées du vrai sens, quelquefois des puérilités et des expressions dont saint Bernard même n'était pas exempt; mais Jean Halgrin n'est sujet à ces défauts que rarement, et moins souvent qu'on ne l'était encore au temps de Trithème; car la chaire chrétienne n'a vu disparaître tous ces défauts qu'aux approches du grand siècle de la littérature française.

S'il est vrai que l'orateur chrétien ne doive faire entendre dans la tribune sacrée que les paroles de l'Évangile, qu'il doive en développer aux peuples le sens orthodoxe, leur faire connaître les obligations qu'elles leur imposent, les secours qu'elles leur fournissent, et les promesses qu'elles leur font, notre orateur a rempli assurément le ministère dont il était chargé; car il ne prêche que l'Évangile et les leçons apostoliques,

XIII SIÈCLE.

qu'il appuie constamment des passages de l'Ancien Testament. Il est vrai, et c'est le reproche qu'on lui fait, que les citations en sont si fréquentes que son discours n'en est presque qu'un tissu continuel, dont les parties ne sont pas toujours adaptées avec choix; mais ce défaut montre, au moins, qu'il possédait et savait, pour ainsi dire, par cœur toute la Bible. Ce qui lui a manqué, c'est d'avoir su s'approprier les paroles sacrées pour les fondre dans ses discours, au lieu de les citer continuellement et de les développer tour à tour; ce qui rend la lecture de ses sermons aride, fatigante, et ce qui prive son style de toute espèce de vigueur. Nonobstant ces défauts, desquels l'auteur convient dans son prologue, les homélies et les sermons de Jean Halgrin. par le ton décent et religieux qui règne dans leur composition, surtout par l'absence de toute réflexion étrangère à la religion, méritent d'être remarqués à une époque où les discours prononcés dans la chaire n'étaient souvent que des dissertations subtiles et sans utilité, sur des matières scholastiques; souvent aussi sur des sujets plus faits pour amuser que pour édifier, ainsi que l'exprime ce passage du grand poète du moyen âge, qui avait été témoin de la continuation de cette éloquence de mauvais goût:

Dante, Parad. XXIX, st. 39.

Ora si va con motti e con iscede
A predicare, e pur che ben si rida,
Gonfia 'l cappuccio, e più non si richiede.

On est assez surpris quand on compare le style traînant, sans liaison, sans intérêt, des sermons de notre prélat, avec quelques ouvrages des hommes de son temps, par exemple, avec les lettres de Gervais le prémontré, ou bien avec les histoires des rois de Jérusalem et de Damiette, que nous devons à la plume de l'écolâtre de Cologne. Ces deux écrivains contemporains d'Halgrin, et dont les articles sont réunis dans ce volume, écrivaient d'une manière simple, naturelle et qui n'est pas dénuée d'agréments. Or, si rien ne s'y ressent du mauvais goût, ni du style de l'école, c'est apparemment parce que ceux qui péroraient en chaire se croyaient obligés de suivre l'exemple commun, et qu'ils étaient retenus par des entraves auxquelles n'étaient pas assujétis ceux qui écrivaient l'histoire positive en style le plus souvent épistolaire?

Les homélies de notre prélat sur les épîtres et les évangiles

sont de deux sortes. La première est une explication littérale de l'épître et de l'évangile, où se trouvent interprétés les noms d'hommes et de lieux, les usages, les cérémonies; et cette homélie est très-courte. La seconde est une explication morale dans laquelle l'orateur développe les préceptes qui, dans l'épître ou l'évangile, sont prescrits pour vivre chrétiennement. Cette dernière homélie est d'une demi-heure de lecture environ. Les sermons ont à peu près la même étendue. Mais l'explication des psaumes est plus diffuse, et le manuscrit qui la contient est d'un volume égal à celui des homélies et des sermons réunis. Ce dernier ouvrage n'a rien de plus remarquable que ce que nous en avons dit plus haut. Nous traduisons ici deux morceaux des homélies, afin que le lecteur puisse se faire une idée positive du style de notre auteur. La première composition, qui est le prologue de l'ouvrage, commence en ces termes :

« Comme l'Église, notre sainte mère, éclairée par le Saint-« Esprit, a voulu, non sans quelque raison, que certaines « parties de l'Écriture-Sainte, diverses selon les temps, fus-« sent lues au milieu des prières qui composent la liturgie « de la messe, soit qu'en les adaptant à chaque époque, elle « ait voulu les faire servir à régler les mœurs, ou à fortifier « la foi, nous avons entrepris d'en rechercher les motifs, et « de mettre sous les yeux de la jeunesse ce que le Saint-« Esprit daignera nous inspirer. C'est une entreprise à la-« quelle nous ne nous livrons qu'avec appréhension, et après « avoir long-temps hésité, nous rendant aux instantes solli-« citations qui nous ont été faites, et à celles surtout de celui « à qui nous ne pouvons rien refuser. Nous ne promettons « donc pas ici un ouvrage en style travaillé, et tel qu'il puisse « charmer les oreilles délicates des savants; ce ne sont que « des homélies simples, et s'il est permis de s'exprimer ainsi, « offertes à des auditeurs simples, en style simple. Nous « commencerons ainsi par le temps de l'Avent du Seigneur, « comme étant le crépuscule de la grâce qui va bientôt appa-« raître.

« On saura donc que le temps de l'Avent du Seigneur, que « l'Église célèbre, est distribué en quatre semaines à cause « des quatre apparitions du Christ. L'une, l'apparition d'hu-« milité, est celle qu'il a faite comme homme; l'autre, l'ap-« parition de majesté, est celle qui sera accompagnée d'effroi;

« la troisième, il la fait quand il nous apparaît par sa grace « qui éclaire les ames; et enfin il fait la quatrième quand il « vient frapper aux portes de la chair, scruter la maison du « père de famille, comme le ferait un voleur. C'est pourquoi « dans les lectures qui composent l'office de ce premier « dimanche de l'apparition du Christ dans la chair, nous « voyons exprimés les désirs des anciens prophètes, surtout « dans ces paroles d'Isaïe : *Utinam dirumperes cœlos et des-* « *cenderes!* c. LXIV, comme s'il disait : Si vous descendiez, « le monde jouirait de trois avantages, et les montagnes « qui s'abaisseraient à votre aspect, comme un incendie, « s'enflammeraient et se détruiraient par le feu qui sortirait « de vous. En effet, c'est ce qui s'est opéré à l'arrivée du Fils « de Dieu dans la chair; quand l'orgueil humain s'est abaissé « par l'humilité; quand ce qui était compacte et endurci par « l'obstination, s'est fondu en présence du feu de la charité; « quand ce qui était froid par la malice, s'est enflammé de « pénitence devant le feu du Saint-Esprit. C'est donc de la « première apparition du Seigneur qu'il est question dans « l'évangile de ce jour, c'est-à-dire de l'incarnation du « Christ. Mais dans son épître, l'apôtre nous excite à sor- « tir de notre inertie; il nous presse de nous parer de « vertus, afin d'aller au devant du Christ qui arrive et qui « frappe à la porte, et il nous dit : *Hora est jam nos de* « *somno surgere.* » Après ces paroles commence l'homélie sur l'épître.

Voici comment Halgrin termine l'exposition littérale de l'évangile du jour de Pâques : « Mais de même que la mort « avait été annoncée au monde par une femme, afin que ce « fût encore par la femme que la vie de la résurrection fût « annoncée, *Allez,* leur dit l'ange, *annoncez cela à ses dis-* « *ciples et à Pierre.* Pierre est nommé par son nom, de « crainte que son reniement ne le porte au désespoir. Car, « si l'ange n'avait pas désigné nommément celui qui avait « renié son maître, il n'aurait pas osé reparaître avec les « autres disciples. Il ne faut pas passer sous silence le motif « que le Seigneur semble avoir eu de permettre que celui « qu'il devait donner pour chef à son Église, le reniât à la « voix d'une servante. Ce fut donc par une disposition ad- « mirable de sa charité, pour que celui qui devait être le « pasteur de toute l'Église, apprît de sa propre faute, com- « ment il devrait se conduire relativement aux fautes des

« autres. *Dites-leur : Il vous précédera en Galilée ;* cela se « dit avec vérité de notre Rédempteur, *Galilée* signifiant « *transmigration.* En effet, il venait de passer de la passion « à la résurrection, de la mort à la vie, de la souffrance à « la gloire. De même qu'après sa résurrection ce fut en Ga- « lilée qu'il apparut à ses disciples, de même il nous sera « donné de voir la gloire de sa résurrection, si de la bassesse « de nos vices, nous passons à la grandeur des vertus. Mais « que nous est-il montré dans le sépulcre qui aide à ce « passage? Que celui qui a été vu dans la mortification de « la chair, sera vu aussi dans la transmigration des es- « prits. »

Il ne nous reste plus maintenant à parler que de l'ouvrage intitulé : *Expositio in Cantica Canticorum,* dont le manuscrit ne se trouve plus guère que dans un recueil où sont rassemblées plusieurs autres compositions qui ne sont pas de notre Halgrin, et parmi lesquelles la sienne n'occupe que quarante-deux pages de format in-4°. C'est la seule de cet auteur qui ait été publiée par la voie de l'impression, mais morcelée en fragments intercalés au commentaire, bien plus étendu, que Thomas le cistercien avait laissé du même cantique. On ne distingue les deux différents commentaires, dans l'édition qu'en donna Badius Ascensius en 1521, que par les initiales CAR. pour cardinalis, et THO. pour Thomas; ce qui est d'autant moins clair au premier coup d'œil, que, dans l'état d'imperfection où se trouvait encore à Paris la typographie à cette époque, les abréviations sont placées de telle sorte qu'on les prendrait pour la signature de l'article qui les précède, quand elles ne sont que l'indication de l'auteur de l'article qui les suit.

Cantica canticorum, cum duobus commentar., Fr. Thomæ cisterc. et J. Halgrini, typis Jodoci Badii Ascensii, 1522, in-fol.

Les deux commentaires que réunit l'édition aujourd'hui très-rare qu'en a donnée Josse Badius Ascensius, ayant été jugés fort sévèrement dans l'article de Thomas le cistercien, au tome XV de notre Histoire littéraire, nous userons du droit de mitiger cette censure dans l'article de Jean Halgrin, que nous publions quinze ans plus tard, après un nouvel examen de son ouvrage.

P. 329-333.

Or, pour s'assurer les moyens de juger sainement du vrai sens dans lequel il faut prendre l'un et l'autre commentaire du Cantique, il suffit de lire d'abord, dans l'article de saint Bernard de notre tome XIII, l'analyse des quatre-vingt-six sermons que l'abbé de Clairvaux a composés sur ce livre

P. 187-192.

sacré. Alors on ne sera plus tenté de supposer que des expressions, qui doivent surprendre au premier coup-d'œil, quiconque n'est pas familiarisé avec la naïveté du style oriental, n'aient eu qu'une signification en apparence beaucoup trop naturelle. Le philosophe de Ferney avait précédé de plus d'un demi-siècle le rédacteur de l'article de saint Bernard, dans le jugement semblable qu'il a porté sur le vrai sens des passages du cantique sacré; et il suffit pour se convaincre de l'unanimité de la saine critique à ce sujet, de relire la lettre du poète traducteur. Mais afin d'effacer entièrement l'impression que laisserait le passage cité dans l'article Thomas, et qui commence par ces mots : *Tria in osculis notantur,* et qui se termine par ceux-ci, *comparticipatio fit passionum,* il faut lire la suite immédiate du commentaire de Thomas, qui est ainsi conçue : *Naturarum, scilicet hominis et Verbi; Spirituum divini et humani; Passionum, Christi et christiani.* Les quatre lignes qui suivent dans le commentaire conduiront alors naturellement à l'interprétation circonspecte que Thomas le cistercien donne des fonctions des lèvres dans le baiser du cantique, car c'est ainsi qu'il s'exprime : *Moraliter labia sunt instrumentum sermonum; ideò designatur in eorum conjunctione mutua vicissitudo fraternarum orationum; in conspiratione anhelitûs, unanimitas voluntatum; in conjunctione corporum, supportatio onerum.*

OEuvres de Voltaire, t. XII, p. 272, édit. de 1785.

Le Cantique des Cantiques est l'expression d'une ame remplie d'un céleste enthousiasme; les pensées n'y sont pas coordonnées les unes aux autres; l'auteur inspiré paraît les avoir écrites avec l'intention d'en conserver le sens complet pour lui seul; aussi peut-on les interpréter de plusieurs manières, qui seront plus ou moins vraies ou vraisemblables. Saint Bernard y a vu le mystérieux tableau de l'alliance de Jésus-Christ avec l'Église entière; Thomas le cistercien y a aperçu un colloque entre Dieu et l'ame fidèle; avant eux, le vénérable Bède, saint Grégoire, Origène, y avaient trouvé un de ces sens ou tous les deux ensemble; et différent d'eux tous, le cardinal-évêque de Sabine y a vu un chant d'amour filial de Jésus pour Marie, et d'amour maternel de Marie pour Jésus, caché sous le voile transparent du chant d'amour de deux amants. C'est en suivant continuellement cette première idée, qu'Halgrin met tour à tour les paroles du Cantique dans la bouche du fils ou de la mère,

selon que l'exige le but qu'il s'est proposé. Et ce qui est aussi remarquable qu'ingénieux, c'est que le commentateur ne s'écarte jamais du sentier qu'il s'est tracé, et que, s'aidant des divers passages des autres écrivains sacrés qui peuvent contribuer à son explication, il trouve moyen d'appliquer toutes les paroles du Cantique au Christ et à la sainte Vierge, et de donner à toutes les expressions du texte un sens conforme à cette première idée. C'est ainsi que le roi dont parle le cantique est le même que l'amant, et l'amant est le Christ; l'amante est la Vierge; les jeunes gens sont les anges qui composent la suite de l'amant, les jeunes filles sont les ames fidèles qui accompagnent la Vierge comme leur dame.

Dans un court prologue, le commentateur fait avant tout l'aveu de son insuffisance pour s'acquitter dignement de la tâche qu'il s'impose. Il invoque la Mère, afin qu'elle lui obtienne des expressions dignes du Verbe éternel. Il supplie le Fils de lui accorder le don de parler convenablement de celle dans le sein de qui il a reçu sa vie mortelle. Puis il exprime ainsi l'objet de son explication : *Continet hoc canticum matris et filii, beatæ scilicet Virginis et Domini Jesu-Christi applausum jucundum et mutuum. Hìc enim applaudit mater filio, hìc filius jucundat in matre. Hìc matris privilegia describit filius, hìc excellentiam filii describit mater.*

Après ce court préambule, commence le commentaire qui, dans le manuscrit, forme un morceau d'un seul trait, où la séparation des chapitres du Cantique n'est pas marquée. Les passages du texte, placés au commencement de chaque alinéa, en font seuls distinguer les divisions. Nous n'entreprendrons pas de reproduire ici ce commentaire depuis son début jusqu'à sa fin; mais quelques morceaux que nous en analysons, en donneront, nous le pensons, une idée suffisante.

« *Osculetur me osculo oris sui.* C'est la Vierge qui commence; elle invoque l'Esprit de Dieu, et lui demande de s'unir à la nature humaine pour la réconcilier avec son divin auteur. Les ames fidèles viennent se joindre à elle, elles l'accompagnent de leurs saints empressements; elles louent ses vertus et ses graces, figurées par ses mamelles plus enivrantes que le vin, plus suaves que les parfums, par son nom, qui est de l'huile répandue. [Cantic. Cantic. Salomonis, cap. I, vers. 1.] [Vers. 2.]

XIII SIÈCLE.

Vers. 3. « *Trahe me; post te curremus in odorem unguentorum* « *tuorum.* Déja la Vierge entrevoit de loin son assomption « glorieuse; elle veut être délivrée de ses entraves, et s'élever « avec ses compagnes vers celui qu'elle contemple assis à « la droite de son Père. Mais elle entrevoit aussi les tribu- « lations qu'elle doit éprouver avant d'obtenir l'accomplisse-

Vers. 4 et 5. « ment de ses vœux. *Nigra sum*, je suis décolorée et tombée « dans le mépris. Elle gémit sur la mort de son fils, elle est « la mère de douleurs; mais elle n'a pas cessé d'être l'élue « du Seigneur.

« *Filii matris meæ pugnaverunt contra me.* La synagogue « n'a reconnu ni elle, ni son fils; c'est pourquoi voyant qu'ils « avaient renié les maîtres de la vigne, elle n'a plus voulu « en être la gardienne. O mon fils! s'écrie-t-elle, montre- « moi où est ton véritable héritage, afin que j'en fasse l'objet

Vers. 6 « de mes soins empressés : *Indica mihi, quem diligit anima* « *mea, ubi pascas?*

Vers. 7. « *Si ignoras te, ô pulcherrima inter mulieres!* Vous ne « savez pas quelle est votre puissance, ô ma mère; vous « pouvez tout obtenir de votre fils, vous êtes l'étoile des « mers accordée aux navigateurs pour les conduire au « port.

« *Egredere et abi post vestigia gregum.* S'il en est ainsi, « ô mon fils, sors donc du sanctuaire de ta justice, étends « au loin ta miséricorde, et appelle tous les hommes à ton « bercail.

Vers. 8. « *Equitatui meo in curribus Pharaonis assimilavi te,* « *amica mea.* Je vous ai choisie pour vous opposer à la « malice de l'esprit de ténèbres. La pudeur orne votre

Vers. 9. « visage, la modestie est dans vos paroles. Nous vous en-

Vers. 10. « richirons de toutes les vertus, *murænulas aureas facie-* « *mus tibi.*

Vers. 11, 12, 13 « *Dùm esset rex in accubitu suo.* Mon fils était encore dans « sa gloire céleste, quand mon humilité seule a attiré ses « regards sur moi. Mon bien-aimé sera abreuvé d'amertume, « et ce qu'il souffrira, je le souffrirai avec lui, parce qu'il « m'est impossible de ne pas compatir à ses maux. Mais il « redeviendra glorieux, et je serai glorifiée en lui, et ma « douleur sera changée en joie.

Vers. 14. « *Ecce tu pulchra es, amica mea.* Votre humilité fait toute « votre beauté, ô mère chérie; vous êtes pleine de simplicité « et d'innocence, *oculi tui columbarum.*

« *Ecce tu pulcher es, dilecte mi, et decorus.* Et toi,
« mon fils, tu es admirable dans ta divinité et dans ton Vers. 15.
« humanité; l'ame qui t'aime, m'aime aussi, et nous trou-
« vons en elle nos délices, *lectulus noster floridus.* Là sont
« toutes les graces et toutes les vertus qui grandissent Vers. 16.
« comme le cèdre, parce qu'elles sont protégées par l'hu-
« milité, qui, semblable au bois de cèdre, demeure incor-
« ruptible.
« *Ego flos campi et lilium convallium.* Je n'étais qu'une Cap. II, vers 1.
« simple fille de la Judée, et j'habitais inconnue la vallée de
« mes pères. Vers. 2.
« *Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias.* Mais,
« ô ma mère, ainsi que le lis diffère des ronces, telle je vous
« vis au milieu de vos compagnes, les éclipsant par votre
« éclat. Vers. 3.
« *Sicut malus inter ligna sylvarum.* Mon bien-aimé parmi
« les autres hommes est semblable à un arbre chargé de fruits,
« placé au milieu d'une forêt d'arbres sauvages. Il a comblé
« mes désirs; il a rempli mon ame de délices; il m'a intro- Vers. 4.
« duite dans la plénitude de ses graces et de son amour. O
« mes compagnes! venez à ma suite, devenez-moi semblables
« par vos bons désirs et par vos bonnes œuvres; car ma ten- Vers. 5.
« dresse pour vous est pleine de sollicitude, *fulcite me flo-*
« *ribus, stipate me malis, quia amore langueo.* Mon fils m'a
« donné les biens, les vertus et les graces, et une place m'est Vers. 6.
« réservée à sa droite.
« *Adjuro vos, filiæ Jerusalem, per capreas cervosque cam-* Vers. 7.
« *porum.* Ames fidèles, si ma mère n'a pas encore exaucé vos
« prières, si elle ne vous a pas encore donné des marques de
« sa puissance, je vous en conjure par vos vertus, ne vous
« troublez pas, ne vous plaignez pas; attendez dans la pa-
« tience les effets de sa protection.
« *Vox dilecti mei, ecce iste venit saliens in montibus.* O
« mes compagnes! écoutez la voix de mon bien-aimé, le voilà Vers. 8
« qui vient à votre secours, foulant sous ses pieds les puis-
« sances de l'enfer. Il découvre leurs piéges, il déjoue leurs
« complots. Le voilà, il est près de vous, il vous regarde, il Vers. 9.
« vous protége. Mais j'entends sa voix, il me parle, il m'ap-
« pelle: Levez-vous, ô mère chérie! Vierge sans tache, venez Vers. 10, 11
« dans mon séjour éternel. *Jam hiems transiit, imber abiit* Vers. 11.
« *et recessit.* Le temps des humiliations est passé, les souf-
« frances sont finies; le ciel vous montre déja ses joies ra-

XIII SIÈCLE.

Vers. 12, 13, 14.

« vissantes; le moment de la récompense est arrivé; les sons « de l'harmonie céleste se font entendre, et les approches du « séjour glorieux exhalent des parfums. Levez-vous, ô ma « mère! ma bien-aimée, et venez avec moi. *Columba mea « in foraminibus petræ, in caverna maceriæ, ostende mihi « faciem tuam.* Je verrai votre visage éclatant de vertus; « j'entendrai votre voix à travers les plaies de mes mem- « bres et la blessure de mon côté, et cette voix sera toute « puissante à mes oreilles pour obtenir miséricorde pour le « monde.

Vers. 15

« *Capite nobis vulpes parvulas quæ demoliuntur vineas.* « O vous qui nous êtes fidèles! veillez sur notre Église; op- « posez-vous aux efforts de ceux qui cherchent à en renverser « les fondements. Que cette vigne, plantée par nos mains, « fleurisse et porte son fruit.

Vers. 16.

« *Dilectus meus mihi, et ego illi qui pascitur inter lilia.* Mon « bien aimé est à moi pour toujours, et je suis toute à celui « qui trouve ses délices dans les ames vertueuses qui défen- « dent sa vérité jusqu'à ce que le jour baisse, et que les om- « bres de la nuit surviennent.

Vers. 17.

« *Revertere; similis esto, dilecte mi, capreæ.* Mais, ô mon « fils! le jeune cerf n'abandonne pas pour toujours les lieux « qu'il a quittés une fois: jette encore un regard sur les ha- « bitants de la Judée, qui dans leur orgueil ont refusé de te « connaître, *revertere super montes Bether.* »

Telle est la manière dont notre auteur a envisagé et expliqué l'esprit de ce cantique sacré. Nous nous arrêtons à la fin du second chapitre du texte, pensant avoir assez fait connaître le style du commentateur.

Nous avons dit qu'il se trouvait à la Bibliothèque royale vingt-cinq manuscrits des œuvres de Jean Halgrin d'Abbeville. Dans ce nombre, quatorze appartenaient au fonds de cette bibliothèque, ce sont les numéros 2514, 2515, 2516 A, 2517, 2518 A, 2518 B, 2518 C, 2519, 2909, 2910, 2911, 2911 A, 3577, 3733. Cinq y sont venus de l'ancienne Bibliothèque de Sorbonne, les numéros 811, 812, 813, 1655, 1662; quatre de celle de Saint-Germain-des-Prés, les numéros 511, 733, 889, 1337; un de celle de Saint-Martin-des-Champs, le numéro 42; un de celle de Saint-Victor, le numéro 749. Quatre manuscrits des mêmes ouvrages se trouvent à la Bibliothèque Mazarine, entre autres une copie faite au XVIe siècle, dont l'écriture est belle et d'une lecture facile.

L'historien d'Abbeville, cité au commencement de cet article, rapporte qu'il avait entendu dire au P. Jean de la Haye, savant cordelier, que ce dernier préparait une édition complète des œuvres du cardinal d'Abbeville, et il ajoute que la mort de ce religieux, arrivée en 1661, l'empêcha de mettre son projet à exécution. P. R.

ÉMON,

ABBÉ DE VERUM.

MORT le 13 décembre 1237.

Emon, né en Frise, y fit ses premières études, et se montra de bonne heure avide d'instruction. Le temps que ses condisciples perdaient à jouer et à courir, il l'employait, nous dit un de ses contemporains, à lire Ovide, Virgile, Arator, Sedulius, les grammaires de Priscien et de Pierre Hélie, et des traités de dialectique. Le goût des lettres sacrées et profanes l'attira bientôt en France. Il suivit à Paris les leçons des théologiens, à Orléans celles des jurisconsultes, et passa ensuite en Angleterre, où il fréquenta l'école d'Oxford, dès lors renommée. Rentré dans sa patrie, il embrassa l'état ecclésiastique; et l'évêque de Munster, Otto, lui confia la direction de la paroisse de Husdenge, dans le territoire particulier qui portait le nom d'Omelande. Émon se distingua par son zèle à remplir tous les devoirs d'un curé; mais il s'appliquait surtout à inspirer l'amour de l'étude à la jeunesse, et même à tous ceux de ses paroissiens qui pouvaient encore s'y livrer. Cependant il aspirait à vivre solitaire, et il ne tarda point à saisir l'occasion de céder à ce penchant. Un de ses parents, appelé comme lui Émon, et surnommé de Romeswers, venait de se retirer du monde et de consacrer un riche patrimoine à la fondation d'un monastère. L'exemple et les sollicitations de ce pieux personnage déterminèrent le curé de Husdenge à quitter ses fonctions pastorales, pour embrasser la vie cénobitique. Ils entrèrent d'abord l'un et l'autre dans l'ordre de Saint-Benoît, à Fildwert; mais pendant leur noviciat, ils résolurent de se vouer

Menco, Apud Hug. S. Ant. Monum., t. I, pag. 505. — Hug., Præf., XXII-XXIV. — Oudin, Comment. de Script. eccl., t. III, col. 161, 162.

XIII SIÈCLE.

à celui de Prémontré. C'était à cet ordre que devait se rattacher le couvent qu'Émon de Romeswerf ou Rheomers-werf avait doté, et que désignaient les noms de Nouveau cloître, de Jardin de la sainte Vierge : *Novum claustrum, Hortus Beatæ Virginis.* Cet établissement, quoique approuvé par Otto, évêque de Munster, donna lieu à des contestations qui obligèrent Émon à faire, en 1211, un voyage à Rome.

Il partit accompagné d'un ami, nommé Henri, et passa par Prémontré, où l'abbé Gervais l'accueillit avec bienveillance. Il continua sa route par Troyes, Bar-sur-Seine, Lyon, la Maurienne, Suze, Plaisance, Lucques et Viterbe; il obtint, à ce qu'il semble, pour son monastère la protection du saint-siége, et revint de Rome par Bologne, Milan, Côme, Bâle, Mayence, Strasbourg et Cologne. De retour d'un si long voyage qu'il avait fait à pied, il acheva d'établir dans son *Novum claustrum* la règle monastique de Prémontré. Le nombre de ses religieux s'accrut, et bientôt même des vierges et des veuves formèrent, sous sa direction, une communauté de femmes qui resta, jusqu'en 1215, adhérente à celle des hommes. A cette époque, Émon les transféra l'une et l'autre à Verum, et mit entre elles assez de distance pour prévenir les inconvénients que trop de voisinage entraînait ailleurs. Verum ou Werum était situé dans le diocèse de Groningue, entre cette ville et Damm : le monastère d'hommes y reçut le nom de Jardin Fleuri, *Hortus floridus,* et le couvent de femmes celui de Champ des Roses, *Campus rosarum.*

Voyez ci-dessus, p. 41-50.

Il se tint en cette même année un chapitre général à Prémontré; Émon y assista, et soit alors, soit dès 1211, à son passage en ce lieu en allant à Rome, il prit des notes ou des copies de tous les statuts et de tous les livres de l'ordre, afin d'y conformer exactement les pratiques claustrales et liturgiques des religieux et religieuses de Verum. Mais il eut à soutenir, en 1225, d'assez violents démêlés avec Herdric, prieur de Skhilwold ou Skeldwald, qui, protégé par l'évêque de Munster, Thierry, commettait, dit-on, d'énormes iniquités, *multas committebat enormitates.* Il fallut que l'abbé de Prémontré, que le légat du saint-siége, Conrad, évêque de Porto, et le pape Honorius III intervinssent dans cette affaire; elle se termina par l'excommunication d'Herdric et par un accord auquel Thierry souscrivit. Émon n'avait eu jusqu'alors que le titre de prieur de Verum; Thierry lui conféra solennellement la dignité d'abbé, le 23 mai 1225, ainsi que le rapporte

Menco, p. 508

Émon lui-même, en ces termes : *Theodoricus tertius monasteriensis episcopus... decimo kalendas junii, in hebdomadâ Pentecostes, apud Floridum Hortum sicut amicus, honorificè susceptus... Eodem die Emo, præpositus Floridi Horti, per manûs impositionem prælati venerabilis antistitis, ex miseratione divinâ, astantibus fratribus suis, nomen et officium abbatis suscepit.* Ubbo Emmius, en faisant mention de cette cérémonie, la date, sans doute par erreur, du 21 février, *ad* IX *kalendas martii.* L'humble modestie d'Émon ne l'empêchait pas de défendre avec énergie les droits ou les intérêts de son monastère; il sut le maintenir en possession des paroisses d'Émetha et de Schiramme ou Skirame, qu'on voulait enlever à l'ordre de Prémontré. Les réclamations adressées par lui à la cour de Rome, au légat apostolique, au synode de Cologne, obtinrent en plus d'une occasion, un plein succès. Sa prudence et son habileté déconcertaient la malveillance. Il prévoyait l'avenir avec une telle sagacité, qu'on ne manqua point de lui attribuer des visions et des révélations nocturnes. Il n'excellait pas moins à exhorter les faibles, à consoler les affligés, à encourager tous les efforts honorables; et ses discours avaient d'autant plus d'ascendant, qu'il donnait l'exemple de la plus laborieuse activité.

Emo, Ap. Hug. S. Ant. Mon., t. I, p. 484.

Hist. rer. Fris. ad ann. 1225.

Nous devons surtout remarquer ici les soins qu'il prenait de l'instruction de ses jeunes confrères, et les progrès que lui durent les études au sein de sa communauté. Sa santé s'étant fort affaiblie durant l'automne de 1237, quoiqu'il ne fût point, à ce qu'il semble, très-avancé en âge, et la fièvre l'ayant saisi vers la Toussaint, il pressentit sa fin prochaine, et l'on assure qu'il désira vivement de mourir le jour de Sainte-Luce, pour laquelle il avait eu une dévotion particulière. Il expira en effet le 13 décembre, et fut enterré, comme il l'avait demandé, dans le chapitre de son abbaye. *Corpore ejus sacerdotalibus indumentis, ut decuit et mos est de prælatis, involuto, et in ecclesiam processionaliter delato, post lecta psalteria et missas celebratas, sororibus extrà portas cum cantu exequiali prosequentibus, et fratribus qui aderant, comitantibus, in navi corpus est collocatum et ad abbatiam deductum, ubi completis psalteriis post nocturnas vigilias, et officio divino, et missis, in capitulo claustri, ubi ipse sibi sepulturam elegerat, est sepultus.* L'historien contemporain qui s'exprime ainsi, ajoute que des miracles s'opérèrent sur le tombeau du saint abbé, qu'une femme aveugle

Menco, p. 516

XIII SIÈCLE.

y recouvra la vue, une muette la parole, une pauvre paralytique l'usage de ses membres. Émon n'a pourtant pas été canonisé; mais les Bataves et les Belges lui ont décerné le titre de bienheureux. Il eut pour successeur, comme abbé de Verum, un religieux nommé Paul, qui mourut en 1242, et qui fut remplacé par Mencon, dont la carrière se prolongea jusqu'en 1276.

Foppens, Bibl. Belg., t. I, p. 261.

Nous n'avons pas encore indiqué le principal fait de la vie d'Émon, celui qui a pu nous autoriser à retracer les autres; la composition d'une chronique de son temps, et surtout de son monastère, depuis l'an 1204 jusqu'en 1234; ouvrage continué jusqu'en 1276 par Mencon, et jusqu'en 1297 par un anonyme. Cette troisième partie a peu de valeur; elle n'occupe que 16 pages à la suite des précédentes, et la rédaction en est peu méthodique. Elle est, au surplus, fort étrangère au sujet que nous traitons; et la seconde même, quoiqu'elle ait trois fois plus d'étendue, n'aurait point attiré notre attention, sans les 14 premières pages où la vie et la mort d'Émon sont racontées. Nous en avons extrait la plupart des détails biographiques qu'on vient de lire. La chronique d'Émon lui-même nous en a immédiatement fourni plusieurs; car il s'y nomme assez fréquemment en tierce personne, et il y expose avec soin les faits auxquels il a pris part. Son livre, qui n'embrasse que trente années, remplit 75 pages in-folio. Nous avons déja donné un précis des dix premières qui aboutissent à l'année 1214. L'auteur insère, sous cette date, des lettres de Gervais, abbé de Prémontré, qui prescrivent de suivre à Verum toutes les observances de l'ordre. Il fait mention d'Olivier, l'écolâtre de Cologne, qui prêchait la croisade aux Frisons; des anathèmes prononcés par Innocent III contre l'empereur Othon, et contre le roi de France Philippe-Auguste; de l'introduction du christianisme en certains pays du Nord; de la prise de Constantinople par les croisés; de la défaite du comte de Toulouse, Raymond, protecteur des hérétiques; de la victoire remportée en Espagne sur les Sarrasins et leur chef Miramolin. L'an 1215 amène quelques détails relatifs au 4e concile de Latran; à la mort d'Émon de Romeswers, le cousin de l'auteur; aux actes et aux usages des chapitres généraux de Prémontré. En 1217, l'armée chrétienne arrive devant Saint-Jean-d'Acre: à cette occasion, Émon transcrit un itinéraire qu'un croisé de ses amis lui a communiqué, et où sont marqués les lieux

Hug. S. Antiq. Monum., t. I, p. 552-566.

Ibid., p. 504-551.

Ibid., p. 429-503.

par lesquels les Frisons viennent de passer, depuis leur pays jusqu'à la Terre-Sainte. Comme ils ont parcouru péniblement diverses côtes de la Batavie, de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Afrique, cette notice contient les noms et indique la situation d'un assez grand nombre de ports, d'îles et de promontoires : on la compte au nombre des documents qui peuvent jeter quelque lumière sur la géographie du moyen âge. Il y est dit que Lisbonne, frontière des nations et de l'Église, *terminus gentium et Ecclesiæ,* a été bâtie par Ulysse et par Achille, ainsi que le prouvent d'anciens édifices, et un village voisin qui a retenu le nom d'*Achele*. Mais ces descriptions topographiques, fort incomplètes en elles-mêmes, sont d'ailleurs interrompues par le récit des combats dans lesquels une partie des croisés frisons se laissa engager en Espagne contre les Sarrasins. L'accueil bienveillant que la protection du pape leur valut dans les villes d'Italie, occupe aussi un bien long espace. Après avoir transcrit cette relation qui pouvait être plus instructive, et qui n'est pourtant pas dénuée d'intérêt, Émon se prescrit de revenir à des affaires claustrales qui en ont moins conservé. *Et hæc ad gentis Frisonum gloriam dixisse sufficiet; nunc ad intermissa revertamur.*

Ibid., p. 445-451.

Les pages suivantes sont remplies de réflexions purement morales ou ascétiques, tout-à-fait étrangères à l'histoire. La chronique ne recommence réellement que par le tableau de l'inondation désastreuse qu'essuya la Frise au commencement de 1220. Mais l'auteur, toujours enclin à sortir des sujets qu'il traite, se met à disserter ici sur les noms et l'ordre des jours de la semaine, sur les limites des connaissances humaines, sur les rapports des positions célestes avec les destinées des mortels, sur les possessions et les immunités ecclésiastiques, sur les limites de la puissance séculière. Il cite Virgile et saint Augustin, la Bible et les décrétales. De nouvelles inondations en 1221 et aux deux années suivantes le rengagent en des digressions du même genre. Il arrive enfin à l'année 1225, l'une des plus mémorables dans l'histoire de sa propre vie. C'est l'époque de sa querelle avec Herdric. Émon en fait un fort long récit, dans lequel il insère des lettres de l'abbé de Prémontré, du chapitre de Cologne, d'Olivier l'écolâtre; de l'évêque de Munster, Thierry; du légat Conrad et du pape Honorius. L'abbé de Verum y

joint ses plaintes personnelles, et il ne ménage point les termes, en parlant de son adversaire. Cette année 1225 occupe ainsi environ quinze pages, un cinquième de toute la chronique, y compris toutefois quelques articles étrangers aux affaires d'Herdric et d'Émon. Les voyages et les succès d'Olivier, prédicateur de la croisade, y sont succinctement retracés. Il est y aussi question des accidents atmosphériques, des mauvaises récoltes, de la cherté des vivres, de la mortalité des bestiaux; et le tableau de ces calamités, quoique trop resserré, et malgré les idées superstitieuses que le chroniqueur y entremêle, peut avoir encore quelque valeur.

Ibid., p. 471-486.

Un concile tenu à Cologne par le légat du saint-siége, la mort de saint François, et celle du roi Louis VIII, sont les événements qu'Émon nous fait remarquer en 1226: il dit que Louis mourut empoisonné chez les Albigeois, *obiit veneno apud Albigenses;* deux erreurs dont il n'avait pas les moyens de se préserver. Il fait mention, sous l'année 1227, du retour des croisés bataves, de la mort d'Honorius III, de l'installation de Grégoire IX; et sous les trois années suivantes, de quelques faits d'une très-mince importance, même dans l'histoire monastique à laquelle ils appartiennent. Ce que nous y voyons de plus digne d'être observé, c'est l'usage que l'auteur fait, comme en plusieurs autres endroits, de certaines ères spéciales: 1230 est l'an 4 du pontificat de Grégoire IX, 821 de la conversion de saint Augustin, 704 de celle de saint Benoît, 610 de l'avénement du pape Grégoire-le-Grand, 505 de la passion de saint Boniface, 40 de la prise de Jérusalem par Saladin, 66 de la translation des rois mages à Cologne, 140 de l'établissement des Chartreux, 132 des Cisterciens, 110 de Prémontré, etc. Ces dates accumulées ne sont pas toujours exemptes d'erreurs, et peuvent néanmoins éclairer quelques détails de la science chronologique. L'église de Skirame reçoit une donation en 1231, en même temps que des troubles civils et religieux s'élèvent dans le territoire de Groningue. Ils se prolongent en 1232, et l'inondation de 1233 achève de désoler cette contrée. Par surcroît, deux moines de Brême viennent, en 1234, prêcher une croisade contre les Stadingues, demi-sauvages qu'on déclarait les ennemis de Dieu et des hommes. Ces deux premiers missionnaires obtinrent peu de succès; mais on en vit arriver bientôt plusieurs autres qui volaient, dit l'auteur, comme des nuées, *quasi nubes volabant*, sur les rives du Rhin, sur

la Westphalie, la Hollande, la Flandre et le Brabant. A leur voix, les peuples s'armèrent, et sous la conduite du duc de Brabant, du comte de Hollande, du comte d'Oldenburgh et de bien d'autres princes, exterminèrent la tribu proscrite. Ce fut, ajoute Émon, la troisième guerre déclarée aux infidèles; la première avait été dirigée contre les Sarrasins, la seconde contre les Albigeois; on prit la troisième croix contre les Stadingues.

Les dernières pages du livre ne présentent que des considérations morales, et des dissertations philosophiques ou théologiques sur l'ame et le corps, sur la résurrection, l'enfer et le purgatoire. Ces sujets ont été mieux traités par d'autres écrivains; mais nous avons distingué, dans les parties réellement historiques de l'ouvrage d'Émon, des articles originaux plus ou moins instructifs. C'est encore parmi les chroniques rédigées dans la première moitié du XIIIe siècle, l'une de celles où il est possible de recueillir çà et là d'utiles documents, au milieu de beaucoup de récits arides, stériles ou fabuleux. Elle aurait pu nous arrêter un peu plus longtemps, si elle avait mieux appartenu à l'histoire littéraire de la France. Nous n'avons pas cru devoir la passer tout-à-fait sous silence, les écoles de Paris et d'Orléans étant du nombre de celles que l'abbé de Verum a fréquentées dans sa jeunesse, et les Pays-Bas tenant d'ailleurs de fort près à nos provinces. Cette chronique a été, d'après les manuscrits conservés en Frise, imprimée pour la première fois dans le tome troisième des Analectes d'Antoine Matthieu. Le prémontré Hugo en a donné, après de nouvelles recherches, une autre édition en 1725, dans le premier tome de ses Monuments d'antiquité sacrée. L'ouvrage est suivi, dans l'un et l'autre recueil, de ses deux continuations, celle de Mencon et celle de l'anonyme.

Ibid., p. 496-503.

Veteris ævi Analecta, L. B. 1699, in-8°. Hagæ com. 1710, 10 tom., 5 vol. in-4°.

Sacræ antiquitatis Monumen., Stivagii, 1725, in-fol., t. I, p. 429-503.

Fabricius demande si Émon, abbé de Verum, est le même qu'Emmo, auteur d'un livre sur la vie future : *De qualitate vitæ futuræ*, cité par Sander parmi les manuscrits conservés en Belgique? Il y a peu d'apparence, à moins pourtant que cet opuscule ne soit une copie des dernières pages de la chronique, qui traitent principalement de l'immortalité de l'ame. C'était peut-être cet Emmo ou un troisième Émon qui avait rédigé trois livres d'extraits de la Bible et des saints Pères : *Libri tres ex pratis SS. Scripturarum et Patrum sententiis excerpti*. On n'en connaît que la préface, qui a été pu-

Biblioth. med. et inf. lat., t. II, p. 94.

Biblioth. mss. Belg, p. 271.

Thesaur. nov. Anecd., t. I, col. 667, 668.

bliée par Dom Martène, d'après un manuscrit du XIIIe siècle. Elle est adressée au très-révérend père en J. C. Guillaume (*Willelmo*), qui n'est pas autrement désigné. On voit seulement qu'il s'agit d'un personnage qui avait renoncé aux biens et aux honneurs de ce monde pour se vouer à la piété, et que c'était afin de lui obéir ou de lui complaire, que ces extraits avaient été entrepris. Cette préface est d'ailleurs fort courte; elle annonce trois livres dont le premier concernera la patrie céleste : *Qualitatem cœlestis patriæ;* le second, les saintes œuvres par lesquelles s'acquiert l'éternelle félicité; et le troisième, les supplices des damnés : *De qualitate supplicii.* C'est bien le même sujet que celui qu'indique d'une manière plus générale, le titre transcrit par Sander : *De qualitate vitæ futuræ;* c'est même à peu près l'objet des réflexions qui terminent les récits d'Émon de Verum. Mais il est ici question de trois livres composés de sentences ou pensées, extraites des docteurs de l'Église et des Saintes Écritures; par conséquent d'un recueil qui devait avoir plus d'étendue et d'autres formes que les ouvrages ou opuscules précédents. D.

PHILIPPE DE GRÈVE,

CHANCELIER DE L'ÉGLISE DE PARIS.

MORT en 1237.

L'ANNÉE où naquit Philippe de Grève n'est indiquée nulle part; mais Albéric de Trois-Fontaines dit qu'il était de Paris et neveu de Gauthier l'Ancien, qui avait rempli l'office de camérier. Philippe devint, en 1218, chancelier de l'église de Paris, après maître Étienne, successeur immédiat de Jean de Candelis. Nous avons parlé des démêlés de Jean avec l'Université parisienne : ils se rallumèrent sous Philippe, qui, s'autorisant d'un règlement du légat Octavien, et ne tenant aucun compte de celui de Robert de Courçon, menaçait d'excommunier les étudiants et les maîtres, s'ils osaient former des associations et contracter des obligations communes, sans son consentement ou celui de l'evêque. L'Université demandait communication du statut d'Octavien, et, n'obtenant rien du chancelier, elle eut recours au pape. Philippe méprisa cet appel : soutenu par les vicaires de

Chron. ann. 1223.

Hist. littér. de la Fr., t. XVII, p. 202.

l'évêque, alors absent, il excommunia en effet les maîtres des arts libéraux et leurs écoliers, suspendit les professeurs de leurs fonctions, et fit emprisonner plusieurs étudiants. L'évêque de Senlis, Guérin; le doyen et plusieurs chanoines de Paris s'employèrent en vain pour le fléchir: il fallut qu'Honorius III intervînt. Une bulle pontificale réprima en 1219 l'entreprise, ou, comme il est dit, l'*insolence* du chancelier et de ses complices, *cancellarii ipsius ac sociorum insolentiam.* Personnellement offensé de ce qu'on avait témoigné si peu d'égards pour un appel au saint-siége, le pape se déclarait le protecteur de cette Université parisienne, qui, disait-il, répandait les eaux salutaires de la doctrine, arrosait et fécondait les terres de l'Église catholique : *Studium parisiense quod doctrinæ suæ fluenta usquequaquàm diffundens, universalis Ecclesiæ terram irrigat et fœcundat.* Il chargeait l'évêque, le doyen et le chantre de Troyes, de proclamer l'annulation de la sentence prononcée par le chancelier, et de toute excommunication qu'on oserait lancer à l'avenir contre l'Université, sans un mandat spécial du siége apostolique. Il était enjoint à Philippe de Grève et à ses consorts de comparaître, le premier en personne, les autres par procureurs, devant la cour de Rome, au jour de l'octave de saint Michel, pour se justifier ou pour subir les peines qu'ils avaient méritées. *Injungatis cancellario et sociis ejus, ut ipse cancellarius personaliter, complices verò ejus per procuratores idoneos, in octavis beati Michaelis proximis, quas eis diem peremptorium assignamus, apostolicæ sedis conspectui se repræsentent, ut super prædictæ temeritatis excessu, si potuerint, se excusent, aut meritam sentiant ultionem.* Nous ne voyons cependant pas que Philippe ait été si sévèrement jugé. Peut-être dut-il les ménagements qu'on eut pour lui à l'intercession de l'abbé de Prémontré, Gervais, qui écrivit en sa faveur à Honorius et à un cardinal. Ces deux lettres supposent que le chancelier part pour Rome, et sont les seuls indices que nous ayons de la réalité de ce voyage : Gervais s'étonne qu'un théologien si savant, si dévoué à l'Église, si digne de la bienveillance du souverain pontife, soit obligé de l'entreprendre pour répondre aux calomnies de quelques pervers. Ce qui est surtout à remarquer, c'est que l'évêque et le chancelier de Paris continuèrent de s'attribuer les mêmes pouvoirs sur les maîtres et sur les écoliers de l'Université.

Du Boulay, Hist. Univ. Paris, t. III, p. 93, 94. — Crevier, Hist. de l'Univ., t. I, p. 287-291.

Hugo, S. Antiq. Monum., t. I, p. 14, 15, 78.

Philippe s'attira bientôt d'autres ennemis. Vers 1224, il déclara la guerre aux moines mendiants qui avaient ouvert des écoles publiques : il entreprit de les exclure du corps enseignant, et de ne leur laisser d'autres disciples que leurs jeunes confrères au sein de leurs communautés. Ces nouveaux ordres religieux jouissaient alors d'une grande faveur: la cour de Rome les protégeait; Grégoire IX, en 1227, première année de son pontificat, recommanda par une bulle spéciale les prédications et les leçons des dominicains. A cette même époque, ce pape accueillit une réclamation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, que Philippe de Grève avait aussi mécontentés, en ordonnant aux professeurs en théologie et en droit canon de s'obliger par serment à n'enseigner qu'entre les deux Ponts, et non sur la Montagne ni en d'autres lieux. Grégoire IX chargea l'abbé de Saint-Jean des Vignes et l'archidiacre de Soissons d'examiner cette affaire, et annonça, tant à ces deux commissaires qu'au chancelier de la cathédrale de Paris, l'intention de maintenir les genovéfains en possession de tous les droits que réclamaient l'honneur et les intérêts de leur monastère. On voit par le détail de ce démêlé, qu'il y avait dès lors deux chanceliers, celui de Sainte-Geneviève qui donnait la permission d'enseigner sur la Montagne, et celui de la Cathédrale qui entendait se réserver à lui seul le droit d'instituer ou d'autoriser les professeurs de droit canon et de théologie, et qui d'ailleurs ne voulait permettre ces deux enseignements qu'entre les deux Ponts. Ces restrictions n'avaient pas lieu à l'égard des deux facultés de la médecine et des arts. Nous ignorons s'il intervint un jugement pour affranchir les théologiens et les décrétistes des entraves que prétendait leur imposer Philippe; mais les faits prouvent, ainsi que Crevier l'observe, que cette entreprise n'eut pas un plein succès.

Oudin, Com. de Scr. eccles., t. III, p. 120.— Du Boulay, t. III, p. 123, 124.

Du Boulay, ibid., pag. 124-126.

Hist. de l'Univ., t. I, p. 293.

On sait quels troubles éclatèrent en 1229 au sein de l'Université de Paris. Les étudiants avaient commis, durant les jours gras, d'impardonnables délits; mais la reine Blanche prit contre ces jeunes gens des mesures si sévères, que plusieurs d'entre eux ayant été emprisonnés, blessés, noyés, massacrés, presque tous les autres s'enfuirent et se dispersèrent en diverses parties du royaume, quelques-uns même en des pays étrangers. Les maîtres épousèrent la cause des disciples, interrompirent leurs leçons, et pour la plupart désertèrent aussi la capitale. Ce fut l'occasion de l'établissement

Chron. de Fécamps, de Simon de Montfort, de Bern. Guidonis, ann. 1229.—M. Paris, etc.

ou de l'accroissement des Universités d'Orléans, d'Angers, de Poitiers, de Reims et d'Oxford. Les dominicains profitèrent de ces conjonctures pour se créer à Paris des chaires de théologie ; une première, en 1230, en l'absence du chancelier Philippe qui lui-même avait pris la fuite ; une seconde, en 1231, après que la pacification générale des écoles eut amené un accord particulier entre ces religieux et lui. Il ne tarda point à se repentir de cette réconciliation ; il redevint plus que jamais leur ennemi, et resta exposé, pendant les six dernières années de sa vie, à leurs implacables ressentiments.

L'Université parisienne, après deux ans d'exil, reparaît et refleurit en 1231 : elle obtient de Grégoire IX une bulle de réformation et des garanties nouvelles contre les entreprises soit du chancelier soit de l'évêque. Le pape écrit au roi Louis et à la reine Blanche, pour leur recommander les intérêts des maîtres et des étudiants. Ces pièces et quelques autres actes pontificaux relatifs aux écoles de Paris, contiennent des détails, desquels Du Boulay croit pouvoir conclure qu'on distinguait dès lors les grades de bachelier, de licencié et de docteur ; qu'il était défendu d'exiger des candidats ou postulants aucune sorte de rétribution ; que la division en nations s'appliquait aux facultés de droit canon et de théologie comme aux deux autres ; qu'entre les statuts de l'Université, les uns concernaient le régime intérieur de l'enseignement, les autres la conduite des étudiants hors des écoles.

Hist. Univ. Paris., t. III, p. 142, 143. — Crevier, Hist. de l'Univ., t. I, p. 345-349.

Cependant Philippe de Grève persistait à défendre ses droits de chancelier et ceux de son évêque contre l'Université, contre les genovéfains, surtout contre les moines mendiants, auxquels le pape octroyait de nouveaux priviléges, en 1232 ; et, quoique ces querelles dussent occuper assez son activité, il lui restait du zèle encore pour combattre et poursuivre les hérétiques. Lorsqu'on en brûla quelques-uns à Châlons-sur-Marne, en 1235, il assistait à leur supplice avec le frère Robert ; l'un et l'autre peut-être en qualité de commissaires. Mais cette année 1235 est encore plus remarquable dans l'histoire de sa vie, par la vivacité qu'il mit à défendre la pluralité des bénéfices. Cette question, qui s'agitait depuis quelques mois, fut solennellement décidée dans une assemblée de docteurs séculiers et réguliers, qui se tint à Paris, et au sein de laquelle la pluralité des bénéfices ecclésiastiques ne trouva que deux partisans, le chancelier et Arnold,

Du Boulay, Hist. Univ., t. III, p. 147-149.

Alber., Chron. ann. 1235, pag. 555.

XIII SIÈCLE.

depuis évêque d'Amiens. Philippe est à ce sujet amèrement censuré, non seulement par Thomas de Cantimpré, mais aussi par Albert-le-Grand, et d'après celui-ci par Jean Raulin. Un chapitre de dominicains, tenu en 1238, réprouva pareillement, et avec encore plus de sévérité, l'opinion du chancelier de Paris; mais il était mort le 25 décembre 1237, et l'on ne pourrait placer son décès en 1238, qu'en faisant commencer l'année à Noël. On raconte que, malgré la sentence des docteurs, Philippe garda obstinément tous ses bénéfices; et qu'à sa dernière heure, lorsque son évêque l'exhortait à n'en conserver qu'un seul pour ne pas compromettre son salut éternel, il répondit qu'il était bien aise d'en faire l'expérience, *experiri se velle*. Sa damnation est affirmée, racontée même par Thomas de Cantimpré. « Peu « de jours après le 25 décembre, dit cet écrivain, une om- « bre noire apparut à l'évêque de Paris, Guillaume, qui lui « demanda qui elle était. « Je suis, répondit-elle, votre mi- « sérable chancelier, damné pour trois causes, ma dureté « envers les pauvres, le grand nombre de mes bénéfices et « le dérèglement scandaleux de ma conduite. *Tertia est et « illa gravissima omnium, quod abominabili carnis vitio in « multorum scandalum multo tempore laboravi.* » Nous devons dire qu'il ne subsiste aucun autre témoignage, aucun autre indice de ce dernier fait, qui sans doute serait le plus grave; et nous pensons que la vraie cause pour laquelle Philippe est damné par Thomas, est celle dont Thomas s'abstient de parler ici; l'inimitié mortelle qui avait éclaté entre le chancelier et l'ordre des frères prêcheurs. Les contes que nous venons de rapporter, et qui conviennent trop à l'esprit du moyen âge pour qu'il nous ait été permis de les omettre, peuvent sembler démentis par le soin que prit l'évêque Guillaume de faire inscrire une épitaphe sur le tombeau de Philippe de Grève, enterré, dit-on, chez des franciscains. Toutefois il n'est question, dans les six vers rimés de l'épitaphe, que des richesses, des dignités, des honneurs du défunt, et nullement de ses vertus:

De Apibus, l. I, c. 19, n. 5.
Lib. de sacramentis.
Doctrinale Mortis., trac. 3, c. 3. — Spond. ad ann. 1238, n. 15. — Fill. de la Chaise, Vie de St.-Louis, l. IV, n. 16, p. 249, 250.

Thomas Cantimp., loc. cit. — Meyer, Annal. Fland., l. VIII.

Alber. chron. ann. 1237, pag. 561.

Census, divitiæ viventi quid profuêre?
Si caream requie, nil possunt illa valere.
Me modò terra tegit, teget et te, te precor, ora
Ut mihi sit requies; sit et hæc tibi mortis in horâ.
Qui me novisti, nunc hîc scis membra recondi,
Dicere qui poteris, sic transit gloria mundi.

Grande Chron. Belg., ann. 1234, p. 234.

Ses ouvrages n'ont pas joui, même de son temps, d'une réputation fort brillante; ils sont aujourd'hui presque ignorés. C'étaient principalement des sermons et des commentaires sur des livres de la Bible. Quelques manuscrits de ses sermons ont été vus par Montfaucon au Vatican et au Mont-Saint-Michel. Il s'en conservait de pareils en plusieurs abbayes cisterciennes. La Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés en possédait un sous le numéro 577. Il en existe à la Bibliothèque du Roi, avec le titre de *Summa sermonum*, sous les numéros 2843, 3282, 3543, 3545. Une grande partie de ces discours correspond à la série des dimanches et des fêtes de l'année ecclésiastique : *Sermones dominicales et festivi;* c'était le titre d'un manuscrit de l'abbaye de Jumièges, ainsi que de celui qui à Saint-Victor était coté QQ. 21, et auquel un bibliothécaire avait attaché fort mal à propos le nom de l'évêque Guillaume, qui n'a jamais été chancelier, et dont on a les sermons très-différents de ceux-là. Un manuscrit in-folio, sur vélin, du monastère de Vauluisant, contenait, après une longue table alphabétique des matières, les sermons de Philippe de Grève, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au dimanche des Rameaux : la suite, jusqu'au 24e dimanche après la Pentecôte, remplissait un autre volume qui se terminait par la formule : *Explicit secunda pars Omeliarum cancellarii.* Ces prédications portent aussi le nom d'homélies dans quelques manuscrits de la Belgique, indiqués par Sander, et dans un manuscrit de la cathédrale d'York. Celui qui est numéroté 3544, à la Bibliothèque du Roi, a pour titre : *Sermones festivales.* Il y a souvent deux ou trois sermons pour un seul dimanche ou pour une seule fête de saint; nous n'en déterminons pas le nombre total qui ne paraît pas être le même dans toutes les copies. Sander en cite une particulière du discours sur saint Jean-Baptiste.

Le chancelier Philippe a laissé de plus 336 sermons sur le psautier, deux ou trois sur chaque psaume. On en connaissait des copies manuscrites à Saint-Martin de Tournay, à Camberon, à Vauluisant, à Saint-Évroul, à Saint-Germain-des-Prés, chez les dominicains de Clermont en Auvergne; mais ils ont été imprimés deux fois, d'abord à Paris, chez Bade, en 1533, in-8°; puis à Brescia, chez Marchetti, en 1600, dans le même format. Ils consistent en explications mystiques, qui n'éclaircissent jamais les textes; et quoique Henri de Gand les ait autrefois déclarés fort utiles aux prédicateurs,

Bibl. bibl. mss., t. I, p. 101, t. II, n. 1359.

Oudin, Comm. de Script. eccles., t. III, p. 121.

Montf., Bibl. bibl. mss., t. II, n. 1212.

Voy. Oudin, Comm. Script. eccles., t. III, p. 121, 122.

Félibien, Hist. de Paris, t. I, p. 292.

Bibl. mss. Belg., part. I, p. 111, part. II, p. 238.

Catalog. mss. Angl., part IV, p. 37.

Sander, t. I, p. 92, 134, 362.

Félibien, loc. cit.

Montf., Bibl. bibl. mss., t. II, p. 1333, 1354.

De Script eccles., c. 50.

la vérité est qu'on ne saurait y puiser aujourd'hui aucune instruction réelle. On leur pourrait donner presque indifféremment le nom de sermons ou le nom de commentaires; et il en est de même à l'égard de ce que Philippe a écrit sur les évangiles, manuscrit du Roi, fonds de Colbert; manuscrit de Cambridge, numéro 103.

Catalog. mss. Angl., part. III, p. 1765.

Philippe de Grève a aussi commenté les lamentations de Jérémie; c'est du moins ce qui résulte des indications données par Sander, de certains manuscrits conservés en Belgique. Possevin et Lelong lui attribuaient une explication du livre de Job, déposée dans la Bibliothèque de la cathédrale de Cambrai; mais M. Le Glay en examinant ce manuscrit, y a reconnu l'ouvrage du prêtre Philippe, disciple de saint Jérôme: *Philippi presbyteri in historiam Job, libri tres;* ouvrage imprimé à Bâle, en 1527, in-folio; inséré depuis dans le recueil des œuvres de saint Jérôme, et avec des variantes, parmi celles de Béda: le véritable texte n'en est peut-être pas encore bien établi.

Sand., P. I, p. 62, 92, 111, 362.
Appar. sac., p. 124.
Bibl. sacr., p. 753.
Catal. des mss. de Cambrai, p. 81.
Fabric, Bibl. med. et inf. lat., in-4°, t. V, pag. 297, 298.
Bibl. mss. Belg., part. I, p. 114.

Sander est, à notre connaissance, le seul qui ait cité un traité du chancelier Philippe sur la manière d'exhorter et de traiter les moribonds: *Libellus de modo exhortandi et faciendi de illis qui in agone et articulo mortis laborant.* Mais on a indiqué plusieurs copies d'une Somme de théologie composée par cet auteur: il s'en trouvait dans les bibliothèques de l'abbaye des Dunes, de Saint-Antoine de Padoue, de la Sorbonne, et du collége de la Madelaine à Cambridge. Cette compilation scholastique est du grand nombre de celles qui n'ont pas été jugées dignes de voir le jour.

Sander, t. I, p. 173. — Oudin, Suppl., p. 496, 497.

Albéric de Trois-Fontaines nous apprend qu'en 1233, le chancelier Philippe écrivait l'histoire du saint clou que possédait l'abbaye de Saint-Denis, et des prodiges qui s'accomplirent lorsque, ayant été perdu, il fut miraculeusement retrouvé. Dom Félibien dit que Tillemont, dans ses Mémoires manuscrits sur la vie de saint Louis, parle avec éloge de cette relation dont il existait des copies en quelques bibliothèques; mais Félibien avoue qu'il n'a pu la découvrir nulle part, quoiqu'il l'ait soigneusement recherchée.

Chron. ann. 1233, p. II, p. 543.
Hist. de l'abbaye de St.-Denis, p. 232, note.

Il nous reste à faire mention d'un livre que, sur la foi de deux manuscrits d'Angleterre, on a voulu attribuer à Philippe de Grève; c'est celui qui dans les œuvres d'Albert-le-Grand a pour titre: *Speculum astronomicum in quo de libris licitis et illicitis.* Ce traité porte le nom d'Albert dans un bien

Catalog. mss. Angl., part. I, p. 1682, 1829.

plus grand nombre de manuscrits, et nous n'hésitons point à dire qu'il appartient en effet à ce théologien célèbre, comme l'ont cru Pignon, Valleoleti, Gerson, et d'après eux les auteurs de l'histoire des écrivains de l'ordre des frères prêcheurs.

Script. ordin. Præd., t. I, p. 173, 174.

On vient de voir que le seul ouvrage imprimé de Philippe de Grève est le recueil de ses discours sur les psaumes. Ce n'est pas un titre littéraire d'une haute valeur. Cependant le chancelier a passé, durant sa vie, pour un personnage très-savant. Ses sermons surtout avaient de la vogue; il figure dans la liste des prédicateurs de cet âge, avec l'évêque Guillaume, Hugues de Saint-Cher, Nicolas Byart, Guilbert de Tournay, Robert Sorbon et Guiard de Laon qui, en 1237, devint, après Philippe, chancelier de l'église de Paris, et fut depuis évêque de Cambrai. Philippe de Grève ne saurait être confondu avec Philippe, archidiacre de Bourges, l'un des docteurs qui signèrent la condamnation du Thalmud; car ce décret est de l'an 1248, et le chancelier Philippe était mort en 1237.

D.

PHILIPPE,

FRÈRE PRÊCHEUR.

Vers 1238.

Le frère prêcheur Philippe est l'un des premiers qui ait fait profession dans cet ordre religieux. On ne sait ni en quel temps ni en quel lieu il était né. On peut le supposer Italien; car il est probablement le Philippe que les dominicains de Bologne et leur prieur Ventura chargèrent, en 1233, de faire comparaître devant les commissaires délégués par le pape Grégoire IX, les témoins de la vie et des miracles de leur fondateur Dominique qu'il s'agissait de canoniser. Philippe s'acquitta parfaitement de cette commission : les dépositions des 9 témoins qu'il produisit ont été recueillies par Bernard Guidonis, et publiées par Quétif et Échard, d'après un manuscrit qui existait à Carcassonne. En 1234, un chapitre général tenu à Paris nomma Philippe provincial des maisons que l'ordre commençait à posséder dans la Terre-Sainte. Il a exercé cette fonction jusqu'en 1238, époque où

Script. ordin. Fr. prædic., t. I, p. 44-56.

XIII SIÈCLE.

il vint l'abdiquer au sein d'un chapitre à Bologne. C'est ce qui fait que nous le plaçons ici sous cette année; et la mention que nous faisons de lui, n'a d'autre motif ou d'autre excuse qu'une épître qu'il adressait en 1237 à Grégoire IX; elle nous a été conservée par Albéric de Trois-Fontaines, et avec des variantes et une addition par Matthieu Paris. Quétif et Échard l'ont reproduite avec son intitulé : *Litteræ mirabiles fratris Philippi, prioris transmarini, de fide Jacobitanorum, et multis aliis, et de septuaginta provinciis patriarchæ Jacobitanorum subjectis.* C'était, aux yeux des dominicains, un monument précieux des rapides progrès de leur ordre, dès son premier âge, du zèle et du succès avec lesquels leurs plus anciens confrères accomplissaient des missions lointaines. Mais cette épître concerne aussi l'état des églises d'Orient; seulement on ne sait trop quelles sont les 70 provinces que Philippe place sous la juridiction du patriarche des Jacobites, à moins qu'il n'applique ce mot de provinces à des diocèses ou même à de grandes paroisses. Quoi qu'il en soit, il annonce la conversion de ce patriarche, qui va, selon lui, entraîner celle de tous les schismatiques auxquels il est préposé. Ces félicitations étaient prématurées : soit que le patriarche n'ait pas vécu assez long-temps pour tenir toutes ses promesses, soit qu'elles fussent mensongère ou dictées seulement par le besoin d'être défendu contre les Sarrasins; il est trop sûr que les Jacobites persévérèrent, après 1237, dans leurs erreurs et dans leur schisme. D.

Ibid., p. 103-105.

SIBRAND,

ABBÉ DE MARIE-GARDEN.

MORT en 1238.

Le monastère dont Sibrand fut abbé s'appelait *Hortus-Sanctæ-Mariæ,* ou en langue ordinaire Marie-Garden, selon Valère André; il appartenait à l'ordre des prémontrés. Saint Frédéric Hallem le fonda en 1163, dans la Frise occidentale, à un mille et demi de la ville de Leuwardes, dans le diocèse d'Utrecht, et, après l'avoir administré treize ans, il mourut. Sibrand, qui fut le sixième abbé de ce monastère, était un homme très-savant et d'une grande piété. La Bibliothèque

Val. Andr. Bibl. Belg., p. 808.
Bolland. mart., t. I, p. 289.

des Prémontrés nous apprend qu'il avait attiré dans son monastère un autre Frédéric qui s'était acquis une grande réputation par sa profonde érudition, et que par son moyen il avait établi dans sa maison une sorte d'académie, dans laquelle on étudiait, le matin, les poètes, les historiens et les autres auteurs profanes, et l'après-midi les livres saints et les écrivains ecclésiastiques. Cette petite académie devint très-florissante, et elle attira à Marie-Garden une nombreuse jeunesse, qui venait y puiser l'érudition. Sibrand, après avoir ainsi partagé sa vie entre les exercices de piété et l'étude des lettres, mourut en 1238.

Lepaige, Bibl. ord. præm., lib I, p. 306.

Cet abbé a laissé deux opuscules, savoir: la vie de saint Frédéric Hallem, dont nous avons parlé, et celle de saint Siard, cinquième abbé de Marie-Garden et prédécesseur de Sibrand. Siard était mort en 1230; ce qui nous apprend que Sibrand gouverna huit ans son abbaye.

Oudin, t. III, p. 106.

La vie de saint Frédéric Hallem, qui se trouve dans le Recueil des Bollandistes, et qui y remplit huit pages, est divisée en trois chapitres. Dans le premier, l'historien fait connaître la jeunesse du saint, son sacerdoce, son zèle pastoral, ses miracles; dans le second, il dit ce qui donna lieu à son entrée en religion, les monastères qu'il fonda, celui de Marie-Garden pour les hommes, et celui de Bethléem pour les femmes. Le troisième expose l'histoire de sa mort, de sa sépulture et de ses miracles posthumes. Cette petite biographie, écrite avec clarté et simplicité, pourrait être renfermée en ce peu de mots: « Le bienheureux Frédéric, premier abbé et fon« dateur du monastère de Marie-Garden, de l'ordre des pré« montrés, après s'être fait remarquer par ses vertus et par « ses miracles, après avoir attiré et affermi bien des ames dans « la religion, rendit avec joie sa belle ame à Dieu au milieu « du chant des hymnes et des psaumes; et son intercession « auprès de Dieu opéra plusieurs miracles. »

Bolland., loc. cit.

Bibl. Belg., loc cit.

La vie de saint Siard, que Sibrand a écrite, et que lui attribuent Valère-André, Oudin, Vossius, le P. Lepaige, etc., n'a pas pu venir à notre connaissance, parce qu'elle était destinée à faire partie du recueil des Bollandistes que ces écrivains ont laissé incomplet. Elle devait être placée au treize de novembre, mais leur ouvrage s'arrête à la fin d'octobre. Cette vie est restée manuscrite dans quelque bibliothèque de la Belgique; les Bollandistes l'ont promise en deux endroits de leur recueil. P. R.

Oudin, de Script., loc. cit.

Vossius, De Hist. lat., 413.

Bibl. præm., loc. cit.

Bolland., Junius, t. I, p. 967. C.

Bolland., Julius, t. VII, p. 166. F

MORT vers 1240.

CÉSAIRE D'HEISTERBACH.

Oudin, Com. de Script. eccl., t. III, p. 80. — Manriq., Annal. cisterc., an. 1199, c. v, n. 1.
Dialog., l. IV, c. 29.

Ibid., l. X, c. 44.

Ibid., l. I, c. 17.

HEISTERBACH est le nom du monastère cistercien où Césaire a embrassé la vie religieuse. Il avait étudié à Cologne, et peut-être y était-il né; on manque de renseignements précis sur le lieu et plus encore sur l'époque de sa naissance. Mais il nous apprend lui-même qu'il était bien jeune encore en 1182, lorsqu'il entendit le cardinal Henri prêcher la croisade, et le vit distribuer des croix dans l'église de Saint-Pierre de Cologne: *Tandem in ecclesiâ S. Petri Coloniæ, adhuc puer audivi crucem prædicantem et plurimos ibidem vidi signantem.* Il raconte ailleurs comment, en 1199, étant encore écolier, *adhuc scholaris parvulus,* il fut subitement guéri d'une maladie grave. « Ma tante maternelle, dit-il, avait acheté une « petite paysanne que l'on baptisa, parce qu'elle était âgée « d'environ dix ans; et ma mère m'ayant enveloppé dans le « linge encore mouillé qui venait de servir à ce baptême, dès « le premier contact, une sueur abondante me rendit la « santé. » *Contigit ut quædam puella quam matertera mea pecuniâ comparaverat, baptisaretur : habebat enim circà decem annos ætatis. Suasum est matri meæ ut eodem linteamine quo illa de baptismo exierat, me involveret... Attactu illius mox in sudorem erupi et convalui.* Nous citons ces paroles, moins comme un exemple de la pieuse crédulité de ce temps, qu'à raison des notions qu'elles peuvent fournir sur l'état des personnes et sur la manière dont le baptême s'administrait. En cette même année 1199, Césaire, en allant à Cologne avec Gérard, abbé du Mont Saint-Valburge, apprit de ce religieux la vision dont la sainte Vierge, sainte Anne et sainte Marie-Madeleine, avaient favorisé des moines occupés aux travaux de la moisson. Elles étaient venues dans la vallée essuyer leurs sueurs, et agiter l'air autour d'eux, *monachorum sudores terserunt, flabellis manicarum suarum ventum admoverunt.* Il ne fallut que ce récit pour opérer ou achever la *conversion* du jeune Césaire, c'est-à-dire (car tel est le plus souvent le sens de ce mot dans ses écrits) la résolution d'embrasser l'état monastique. Il renonça donc au monde et à un canonicat qu'il possédait, et entra comme novice à l'abbaye d'Heisterbach dans le diocèse de Cologne.

Il nomme deux de ses confrères de noviciat, Godefroy et Bénécon, loue la persévérance du premier, et déplore l'inconstance du second, qui mourut abandonné de ses proches, parce qu'un vent violent et une nuée de corbeaux avaient effrayé et dispersé tous les autres assistants. Selon Manrique, Césaire devait être âgé de 20 à 25 ans en 1199, puisque apparemment il en avait dix à douze en 1188, lorsqu'il assistait aux prédications du cardinal Henri. Cependant il ne s'est donné que pour un petit écolier, *scholaris parvulus*, au moment de sa maladie; et c'est laisser bien assez de latitude à cette qualification, que de l'étendre jusqu'à 18 ou 19 ans. Dans cette hypothèse, il serait né vers 1180.

Ibid., l. IV, c. 49.
Ibid., l. I, c. 15.
Ad ann. 1199, c. v, n. 3.

Il paraît qu'il ne tarda point à passer du monastère d'Heisterbach dans celui de Villiers en Brabant, et même à y remplir la fonction de prieur. Il l'exerçait en 1201, suivant une chronique de Villiers citée par Aubert-le-Mire. C'est par ce séjour en Belgique qu'il peut avoir quelque droit à une mention dans l'Histoire littéraire de la France ou de la Gaule. Il appartient davantage à celle de l'Allemagne, et doit peut-être y occuper plus de place qu'il ne nous sera permis de lui en donner ici Il avait composé à Villiers, pour l'instruction des religieux, quelques sermons et deux livres sur ces mots de l'Apocalypse : *Signum magnum apparuit in cœlo*, lorsqu'il obtint, en 1210, la permission de retourner à Heisterbach, où on le chargea de la direction des novices et des frères convers. Il fit pour eux des homélies et d'autres opuscules qu'il refusait de mettre au jour, persuadé, écrivait-il à son abbé, qu'ils n'en étaient pas dignes, et qu'il ne convenait point à un jeune homme tel que lui d'aspirer à instruire des religieux d'un âge plus avancé. Mais il se soumit aux ordres de l'abbé qui exigea la publication de ces écrits. On a remarqué un grand éloge du nouvel ordre des frères prêcheurs, dans un sermon prononcé par Césaire vers 1215. Il entreprit, en 1221, ses dialogues ou récits de miracles : dès lors, ou du moins en 1222, il n'était plus maître des novices; car il dit que Geoffroy occupait cette place, *Godefridus magister novitiorum nostrorum*. Ayant terminé ou fort avancé la composition des dialogues en 1223, il reprit le travail des homélies, et le continua durant les deux années suivantes. Ce fut en 1225 ou 1226 qu'il reçut l'ordre d'écrire la vie de saint Engelbert. Fleury préfère la seconde de ces dates, et il raconte que le nouvel archevêque de Cologne, Henri, fut

Auctar. CCCLXXXVIII. — Manriq., t. III, ann. 1201, c. v, n. 6.—Voss., de Hist. lat. Oper., t. II, p. 57.

Manr., t. IV, ad ann. 1215, c. IV, n. 6.
Dialog., l. II, c. 10 et 11. — Manr., t. III, ad ann. 1184, c. II, n. 5; t. IV, ad ann. 1221, c. v, n. 1.
Dialog., l. X, c. 24.
Manr., t. IV, ad ann. 1223, c. 3, n. 2-5.
Hist. eccles., l. LXXIX, n. 20.

XIII SIÈCLE.

sacré dans son église métropolitaine le vingtième jour de septembre 1226; qu'étant devant l'autel, il ordonna à Césaire, moine d'Heisterbach, d'écrire la vie de l'archevêque Engelbert; que Césaire s'en défendant, Henri commanda à son prieur, qui était présent, de le faire obéir; que Césaire la rédigea, dès la même année 1226. Elle était achevée en 1227, ainsi que les dialogues sur les miracles. L'auteur les retouchait en 1237, et, quoique les années suivantes ne fournissent aucun fait à placer dans sa vie, on peut supposer qu'elle s'est prolongée jusque vers 1240.

Sandius, Not. in Voss., p. 157.

Plusieurs de ses écrits n'ont jamais vu le jour. On ne connaît que par des témoignages ou par de simples mentions son livre sur les 15 psaumes appelés graduels, parce qu'ils se chantaient sur les 15 degrés du temple; ses 22 sermons sur le psaume 118, *Beati immaculati in viâ;* ses huit ou neuf livres sur l'Ecclésiastique; ses deux livres sur un texte de l'Apocalypse; ses *Quæstiones quodlibeticæ.* Un manuscrit des jésuites de Cologne contenait dix pièces dont la seconde, intitulée *Nomina et actus pontificum coloniensium*, finissait à Henri de Molenark, mort en 1237: si Césaire en est l'auteur, comme il est permis de le croire, on voit qu'il a pu vivre jusqu'en 1240, ou même au-delà. Une vie de sainte Elisabeth de Schonauge lui a été quelquefois attribuée, ainsi qu'une réfutation des hérésies de son temps, et un dialogue sur la station du soleil, *Dialogus modicus philosophicè scriptus de statione solis sub Josue, et de regressu solis sub Ezechiâ, et de obscuratione solis in passione Christi.* On a de lui trois ouvrages imprimés, savoir: un *Recueil de sermons, des Dialogues ou récits de miracles, et la vie de saint Engelbert.*

Lelong, Bibl. sacra, 660, 661. — Trithem., Annal. Hirsaug. t. I, p. 530, 531. De Script. eccles., n. 430.

Psal. cxx-cxxxiv.

Lelong, Bibl. hist. de la Fr., t. I, pag. 582, n. 8653. 2.

L'éditeur des sermons est le dominicain Jean André Coppenstein, qui leur a donné pour titre: *Homiliæ super dominicis ac festis totius anni, sive fasciculus moralitatis.* Ils ont paru à Cologne, chez Henning, en 1615, en trois parties in-4°, précédés d'une épître où Césaire présente lui-même une notice de ses propres écrits. Les homélies ne sont remarquables que par les faits miraculeux qu'elles retracent à l'appui des dogmes et des leçons de morale religieuse.

Entraîné par un goût presque exclusif pour ce genre de récits, l'auteur s'est donné une bien plus libre carrière dans les douze livres qui portent le nom de Dialogues. Cette forme de rédaction n'y est pas réellement employée; mais, ainsi que le remarque Trithème, Césaire, en leur imposant ce

De Script. eccles., n. 430.

titre, imitait le pape saint Grégoire qui a nommé Dialogues ses 4 livres sur les prodiges opérés par les saints. La critique moderne, qui s'est fort exercée sur cet ouvrage de Grégoire, et qui n'a pas craint d'accuser ce pontife ou d'artifice ou de superstition, avait assurément plus de prise encore sur les prétendus dialogues du moine d'Heisterbach. Oudin n'y voit qu'un fatras de fables puériles et ridicules : *Quàm simplex fuerit Cæsarius in credendo, quàm facilis in fabulis scripto consignandis, nullus negabit qui ejusmodi monachalem farraginem legerit; nullus leget qui non impensè ad tantas fabulas riserit.* Les 12 livres sont précédés d'un prologue qui commence par le texte évangélique : *Colligite quæ superaverunt fragmenta.* Ce nom de *livres* est remplacé dans l'édition de Tissier par celui de *distinctions*, qui au XIIIe siècle a été souvent appliqué aux sections d'un ouvrage.

Comm. de Scr. eccles., t. III, p. 81.

Chaque division est partagée en chapitres dont le nombre total est de 735 : c'est à peu près le nombre des prodiges racontés par Césaire, comme accomplis de son temps en Allemagne, principalement dans les monastères cisterciens de l'un et de l'autre sexe. Nous en avons déja cité des exemples, et inséré des extraits dans le précis historique de la vie de l'auteur. La première distinction traite de la *conversion*, ou, comme nous l'avons dit, des vocations soudaines et miraculeuses à la vie monastique. La *contrition* et la *confession* sont les sujets du second et du 3e livre : on y lit, entre autres histoires, celle d'une femme dont l'intercession obtint le don des larmes pour Walter, abbé de Villiers; et celle d'une autre femme qui fit en mourant l'aveu des relations qu'elle avait eues avec un démon, *se cum dæmone incubo peccasse.* Césaire y parle des hérétiques brûlés à Spire, et trouve que c'était leur rendre bonne justice, *justè actum est cum illis.*

Il s'agit des *tentations* et des *démons* dans les livres IV et V : les possessions, les obsessions et toutes les œuvres de la sorcellerie s'y présentent comme des faits positifs et parfaitement avérés. L'auteur y saisit aussi l'occasion d'applaudir au supplice que des mécréants subirent à Paris. La sixième distinction est intitulée *De simplicitate*, et renferme, au milieu de beaucoup de contes, un article qui pourrait à toute force passer pour historique; c'est celui qui concerne Maurice de Sully s'élisant lui-même évêque de

Hist. littér. de la Fr., t. XV, p. 149, 150.

Paris. Nous avons traduit ce récit de Césaire dans la notice relative à Maurice, mais en exposant les motifs que l'on a de le révoquer en doute. Le septième livre est consacré à la *Vierge Marie,* et raconte ses apparitions. *Visions diverses* est le titre du livre huitième; et le suivant a pour objet l'*Eucharistie,* ou plutôt les prodiges auxquels la célébration des saints mystères a donné lieu : on y voit, par exemple, comment, par un mouvement miraculeux de l'hostie, Jésus-Christ détourna sa face des yeux d'un prêtre. La dixième distinction ne s'annonce que comme un recueil de miracles, *de miraculis;* c'est le nom qui convient à l'ouvrage tout entier: l'un de ces miracles est le brisement du soleil, qui un jour se partagea en trois morceaux. Les deux derniers livres portent l'un et l'autre le titre : *De morientibus;* ils comprennent plusieurs histoires de revenants et d'accidents merveilleux arrivés à des cadavres dans le sein de la terre. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il ne règne aucune méthode dans cet amas de narrations : la seule succession des titres a suffi pour le montrer. On a pu juger aussi du fond, des caractères et du style de l'ouvrage. Les bibliographes en citent quelques copies manuscrites; mais elles méritent peu d'être recherchées depuis qu'il en existe d'imprimées. La première édition a été publiée en 1481, à Cologne, chez Jean Koelhoff, in-folio. Fabricius en cite une non datée, dont l'existence nous paraît fort douteuse, et deux in-8° données à Cologne en 1591 et 1599. La plus connue et la dernière, est celle que Bertrand Tissier a fait entrer, en 1672, dans la Bibliothèque des Pères de Cîteaux : le tome second de ce recueil est rempli par les 12 dialogues, livres ou distinctions de Césaire, qui occupent 358 pages, suivies de six pages de notes et appendices.

Montf., Bibl. bibl., 1177 A, 750 A.

Panzer, Ann. typogr., t. I, p. 288, n. 92.

Biblioth. med. et inf. lat., t. I, p. 319.

Biblioth. Patrum cisterc., t. II.

Les trois livres du moine d'Heisterbach sur la vie, la passion et les miracles de saint Engelbert, se lisent imprimés dans les *Vies des Saints,* de Surius, au 7 novembre. Gilles Gelenius les a reproduits avec des notes dans le volume in-4°, qu'il a mis au jour, à Cologne, sous ce titre : *Vindex libertatis ecclesiasticæ et martyr sanctus Engelbertus, cum annalibus suæ ætatis ex archivis depromptis.* Baillet en a extrait ce qu'il a écrit concernant ce saint personnage. Né au sein d'une famille noble et opulente, Engelbert, fils du comte de Berry, annonça dès l'enfance les plus heureuses dispositions. Ses parents le destinèrent à l'état ecclésiastique, et lui pro-

De vitis sanctorum, Col. 1618.

Les vies des saints, in-8°, t. XI, p. 197-204.

curèrent, dès qu'il eut commencé d'étudier, un bénéfice dont il ne faisait pas, de l'aveu de son historien, un très-bon usage; il se laissait prendre, dit Césaire, aux filets du démon, et c'était l'effet nécessaire de la mauvaise éducation qu'on lui donnait. Cependant il eut la sagesse de refuser l'évêché de Munster, s'excusant sur sa jeunesse et sur son incapacité. L'archevêque Adolphe, qui gouvernait en 1205 l'église de Cologne, ayant abandonné le parti d'Othon de Saxe, pour s'attacher à celui de Philippe de Souabe, Innocent III excommunia et fit déposer ce prélat, qui fut remplacé par Brunon et peu après par Thierry. Celui-ci tenait pour Othon, même après que cet empereur eut encouru la disgrace et les anathèmes du souverain pontife. On essaya de rétablir Adolphe, mais Engelbert qui s'était déclaré contre Othon, et pour le jeune Frédéric II, convint mieux à la cour de Rome, et de prévôt du chapitre de Cologne, devint archevêque en 1215.

Le comte de Clèves et le duc de Limbourg prirent les armes contre lui : il sut se défendre à la fois par les armes, selon les habitudes allemandes de ce siècle, et par une prudence peu commune. En même temps qu'on le représentait comme un autre Machabée, employant le glaive séculier au soutien des droits spirituels, on rendait hommage à sa piété, à l'intégrité de ses mœurs, à ses vertus religieuses, remarquables encore dans l'appareil magnifique et fastueux de sa prélature. Frédéric II, qui, en 1220, avait fait proclamer roi des Romains son fils aîné Henri, passa peu de temps après en Italie, et confia la tutelle du jeune prince et la régence de l'empire à Engelbert. Césaire nous dépeint l'archevêque de Cologne armé des deux glaives, excommuniant ou exterminant les rebelles, assurant ainsi le règne de la justice, recouvrant les domaines et les fiefs dérobés à sa métropole, l'enrichissant de plusieurs autres biens, construisant des routes, des châteaux, de grands édifices; levant des impôts sur le peuple, parce qu'il n'était possible de maintenir la paix qu'avec de l'argent; achetant pendant la famine de 1224, des blés qu'il distribuait aux pauvres et surtout aux monastères; favorisant les deux nouveaux ordres des frères prêcheurs et mineurs, et les protégeant au besoin contre les résistances et les plaintes du clergé séculier.

Engelbert avait un cousin nommé Frédéric, comte d'Issembourg, qui, abandonnant son canonicat de Cologne et repre-

nant l'épée, s'était fait avoué (*advocatus*) d'une abbaye de femmes. Au lieu d'être le défenseur de ces religieuses, Frédéric exerça contre elles des violences que l'archevêque eut la faiblesse de tolérer. Obligé enfin de les réprimer pour obéir aux ordres de l'empereur et du pape Honorius III, Engelbert exhorta vivement son cousin de mettre fin à de si révoltants désordres, et promit de lui payer de ses propres deniers une forte pension, s'il consentait à se conduire avec plus de sagesse. Le comte d'Issembourg ne tenant aucun compte de ses conseils ni de ses offres, l'archevêque le menaça d'une répression rigoureuse, en lui donnant toutefois un rendez-vous à Zoest en Westphalie. Le comte s'y rendit au commencement de novembre 1225, et feignit d'entrer dans des voies d'accommodement. Quoique averti de se défier de cette prétendue résipiscence, Engelbert voulut rester à Zoest; seulement il fit, à tout événement, aux pieds de l'évêque de Minden, sa confession générale, comme à l'article de la mort. A peine était-elle achevée, qu'il reçut la visite des évêques de Munster et d'Osnabruck, frères et complices du comte d'Issembourg. Ils devaient l'un et l'autre à l'archevêque tous les avantages dont ils jouissaient dans l'Église et dans le monde; mais ils venaient, sous des formes de civilité, se mettre au fait des démarches qu'il avait projetées pour les journées suivantes. Il alla d'abord conférer avec le comte Frédéric, et leur entretien fut si pacifique et, en apparence, si cordial, qu'ils promirent de se revoir comme de bons parents et d'excellents amis, à la diète de Nuremberg. Engelbert devait le lendemain aller à Swelme dédier une église: le comte qui le savait, posta sur la route une embuscade. L'archevêque reçut en chemin une lettre qui l'avertissait de cet imminent péril, et n'en persista pas moins dans la résolution de gagner Swelme: bientôt enveloppé d'une troupe d'assassins, il expira sous 47 coups d'épée et de baïonnette, le vendredi 7 novembre 1225. Son corps fut porté au monastère de Berg, et de là dans l'église métropolitaine de Cologne.

Chargé, comme nous l'avons dit, d'écrire l'histoire de la vie et de la mort de ce prélat, Césaire d'Heisterbach en a composé trois livres, dont les deux premiers sont à nos yeux ses plus recommandables productions. Ils contiennent les détails des faits que nous venons de retracer sommairement, et offrent une instruction véritablement historique. On doit

savoir gré à l'auteur de n'avoir, en général, ni exagéré les mérites de l'archevêque, ni trop dissimulé les fautes qui peuvent lui être reprochées. C'est même, selon l'historien, parce que la sainteté d'Engelbert n'avait pas été très-éclatante pendant sa vie, qu'il a fallu qu'elle fût manifestée par des miracles après sa mort. Ces prodiges fournissent la matière du troisième livre, auquel nous ne saurions étendre l'éloge dû aux deux premiers, et qu'on pourrait plutôt considérer comme le treizième de l'ouvrage *De Miraculis*. Dans ce long récit des merveilles opérées par l'intercession d'Engelbert, Fleury ne trouve que deux faits remarquables, l'un que les laïcs ignorants croyaient leurs vœux plus stricts quand ils les faisaient en plein air, que sous un toit; l'autre, que dès lors c'était l'usage d'offrir aux tombeaux des saints des figures en cire, représentant les parties du corps guéries par leur entremise. Césaire n'hésite point à décerner à Engelbert le titre de martyr; il l'égale à Thomas Becket; il le préfère à deux saints évêques de Cologne, Évergille et Agilolphe, tués par des brigands. On doit observer néanmoins qu'Engelbert, malgré son dévouement au saint-siége, n'a jamais été solennellement canonisé. Mais sa mémoire obtenait à Cologne quelques honneurs religieux; et les réviseurs du martyrologe y ont inséré son nom, en ajoutant qu'il n'a pas fait difficulté de souffrir le martyre pour défendre la liberté ecclésiastique, et pour obéir à l'Église romaine. Tout ce qui résulte du récit de sa mort, c'est qu'il a été la victime des aveugles fureurs de son cousin Frédéric, et de la perfidie de deux prélats, ses parents au même degré.

Hist. eccles., l. LXXIX, n. 20.

Son historien, Césaire d'Heisterbach, n'en mérite pas moins une place dans l'Histoire littéraire du XIIIe siècle. A la vérité, il a été peu distingué par ses contemporains; Henri de Gand n'a pas fait mention de lui; mais Trithème, au XVe, a loué ses mœurs et ses écrits en des termes par lesquels nous terminerons cet article. *Cæsarius, monachus in Heisterbach, ordinis cisterciensis, natione Teutonicus, coloniensis Agrippinæ diœcesis, vir devotus et in disciplinâ regulari præcipuus, atque in divinis scripturis longâ exercitatione studiosus, composuit ad instructionem novitiorum quorum institutor erat, simplici et aperto sermone nonnulla opuscula, quorum lectio devotis et simplicioribus fratribus non est spernenda.* D.

De Script. eccles., n. 430.

ALEXANDRE DE VILLEDIEU,

MORT vers 1240.

GRAMMAIRIEN ET POÈTE.

De tous les écrivains qui ont fleuri dans le XIII[e] siècle, il en est peu dont le nom ait été si long-temps répété dans les écoles. Nous dirons bientôt ce qui lui a mérité une si longue renommée.

On ne connaît l'année, ni le lieu où il naquit, ni l'époque précise de sa mort; mais diverses circonstances rapportées par d'anciens biographes, qui citent les dates de la publication de ses ouvrages, nous autorisent à croire qu'il avait vu le jour dans les trente dernières années du XII[e] siècle, et qu'il cessa de vivre vers l'an 1240. Plusieurs auteurs qui lui donnent le surnom de *Dolensis,* d'après quelques manuscrits, lui assignent pour patrie la petite ville de Dol en Bretagne; d'autres, d'après le nom *de Villa Dei,* sous lequel il est bien plus souvent cité, et que portent un plus grand nombre de manuscrits, pensent qu'il était de Ville-Dieu, dans la Basse-Normandie.

Henric. Gandav., de Script. eccles. — Trith., de Script. eccles. — Cas. Oudin, Comm. de Scrip. eccles. — Possevin, Apparat. sac. — Wadding, Annal. minor.

La même incertitude existe sur les titres qu'il conviendrait d'ajouter à son nom. Les uns le font religieux de l'ordre de Saint-François, d'autres de l'ordre de Saint-Dominique, d'autres enfin de l'ordre de Saint-Benoît, et de plus docteur en théologie.

Mais qu'il ait été Breton ou Normand, cordelier ou bénédictin, toujours est-il, et c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute, qu'il professa, pendant la plus grande partie de sa vie, les belles-lettres à Paris, et qu'il y composa la plupart de ses ouvrages. Polycarpe Leyser, dans son Histoire des poètes et des poèmes du moyen âge, répète une note qui se trouve dans la bibliothèque d'Helmstadt; note importante en ce qu'elle contient à peu près tout ce que l'on sait de la vie d'Alexandre de Villedieu.

Polycarp. Leyseri, Hist. poemat. medii ævi, p. 767.

D'après ce document, il y aurait eu à Paris, au commencement du XIII[e] siècle, trois maîtres fort instruits dans les sept arts libéraux, *in septem artibus liberalibus subtiliter instructi et promoti.* La misère les força d'établir des écoles particulières; mais ils n'avaient qu'une même demeure, vivaient

Idem. Ibid.

ensemble. L'un se nommait *Rodolphe*, un autre *Yson*, et il était Anglais; le troisième était Alexandre de Villedieu. Il paraît que ce ne furent point les *sept arts libéraux* dans lesquels pourtant, suivant la note qui nous sert de guide, ils étaient si grands maîtres, qu'ils professèrent en commun, mais seulement la grammaire, et encore en avaient-ils divisé entre eux les diverses parties. Rodolphe enseignait les étymologies; l'Anglais Yson, la diasynthétique ou syntaxe; Alexandre de Villedieu, l'orthographe et la prosodie. L'un d'eux, Rodolphe, devint évêque, Yson mourut, et Alexandre resta le seul maître de l'école, et hérita des manuscrits, de tous les matériaux de leçons qu'avaient rassemblés ses deux collègues. Alors il imagina de mettre en vers ces trois différents cours, d'en faire un seul poème qu'il divisa en trois livres, et auquel il donna le titre de *Doctrinale*. Telle est l'origine du plus grand ouvrage qu'ait composé Alexandre de Villedieu; et l'époque où il le publia est parfaitement connue par ces trois vers qu'on lit dans le manuscrit d'Helmstadt :

Anno milleno ducentenoque noveno,
Doctor Alexander egregius atque magister,
Doctrinale suum dedit in commune legendum.

Ainsi ce fut bien en 1209 que parut le poème d'Alexandre de Villedieu; et depuis ce temps, nous ne trouvons plus rien de relatif à la vie de l'auteur. On peut supposer qu'il continua de professer à Paris, où son poème eut, dès qu'il parut, une grande réputation; que même il y composa d'autres ouvrages dont nous allons bientôt nous occuper.

Arrêtons-nous d'abord sur le *Doctrinale puerorum*, qui ne porte pas ce titre dans les nombreuses copies manuscrites qui en existent, mais le titre qui nous paraît plus explicite de *Grammatica versibus descripta*.

C'est, en effet, une grammaire en vers que ce prétendu *doctrinal;* et l'auteur y a suivi dans la disposition de ses matériaux, l'ordre qu'avaient adopté, pour leurs leçons, ses deux anciens collègues et lui-même. Au reste, comme nous l'avons remarqué dans notre discours préliminaire *Sur l'état des lettres au* XIIIe *siècle*, la base de la grammaire d'Alexandre de Villedieu, et aussi de toutes celles qui parurent en ce temps, soit en vers, soit en prose, se trouve dans les écrits de Priscien, grammairien de Césarée au VIe siècle. Elles en sont tantôt une copie, tantôt une paraphrase.

Hist. littér. de la France, tom. XVI, p. 143.

Voici le début aussi modeste que pieux du *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu :

Scribere clericulis paro Doctrinale novellis,
Pluraque doctorum sociabo scripta meorum.
. . . .
. . . .
Præsens huic operi sit gratia pneumatis almi !
Me juvet et faciat complere quod utile fiat!
Si pueri primo nequeant attendere plenè
Hic tamen attendet qui doctoris vice fungens,
Atque legens pueris laicâ linguâ reserabit ;
Et pueris etiam pars maxima plana patebit.

On voit qu'Alexandre de Villedieu sentait, par avance, que des préceptes généraux, resserrés dans des vers que la contrainte imposée par le mètre rend souvent obscurs, presque inintelligibles, avaient besoin de l'interprétation, du commentaire d'un maître habile. On en pourrait dire autant de tous les poèmes didactiques, en quelque langue qu'ils soient écrits, et qu'ils soient anciens ou modernes.

Il serait aussi superflu que fastidieux de suivre l'auteur du Doctrinal dans les leçons en vers qu'il donne, sur l'emploi des lettres de l'alphabet, sur les déclinaisons dans la langue latine, les accents, la quantité, etc., etc. Dans les trois livres de son poème (si l'on peut donner ce nom à un ouvrage de cette espèce), il est toujours froid, sec, ne réveille jamais l'imagination par quelque métaphore, par quelque brillante comparaison. Il est vrai que la plupart de ses vers sont du genre de ceux que l'on appelle *léonins*. C'est une inutile difficulté de plus que l'auteur s'était imposée, et que s'imposaient assez généralement les auteurs de ce siècle.

Par un passage du Doctrinal, on voit que dès lors on avait établi en système que l'on pouvait ne pas accentuer les mots, à la manière des anciens ; et il ne faut plus être étonné que les poètes latins du moyen âge violent si souvent les règles de la prosodie.

Accentûs normas legitur posuisse vetustas :
Non tamen has credo servandas tempore nostro.
Si sit naturâ monosyllaba dictio longa,
Circumflectatur, si brevis est, acuatur ;
Si teneat primam dissyllaba dictio longam
Sitque suprema brevis, veterum si jussa sequaris,
Circumflectatur, prior in reliquis acuatur.
Servabit legem polisyllaba dictio talem,
Si sit correpta penultima quæ preeit illi, etc.

Alexandre de Villedieu termine son poëme aussi pieusement qu'il l'avait commencé, par des actions de graces à la Divinité. C'était alors un usage dont on retrouve des traces dans la plupart des productions de ce temps.

Doctrinale, Dei virtute juvante, peregi.
Grates reddo tibi, Genitor Deus, et tibi, Christe,
Nate Dei Deus, atque tibi, Deus alitus alme,
Quos tres personas in idem credo deitatis.

Il paraît que le succès du Doctrinal, à l'époque même de sa première publication, fut prodigieux; que tous les établissements scholastiques s'empressèrent de l'adopter; et que bientôt aussi on y ajouta des notes, des commentaires, et même des suppléments en vers et en prose. Henri de Gand, qui fut contemporain de l'auteur, puisqu'il est mort en 1295, à l'âge de 76 ans, a écrit, que de son temps, on faisait dans les écoles un usage continuel du Doctrinal d'Alexandre, à qui il donne le surnom de *Dolensis*, et non celui de *Villa Dei. Alexander Dolensis*, dit-il, *scripsit metricè librum quem* Doctrinale *vocant. Cujus libri in scholis grammaticorum magnus usus est temporibus hodiernis.*

Henr. Gandav., de Script. eccl., c. 59.

Et ce n'était pas seulement en France que le Doctrinal était accueilli avec tant de faveur; les écrivains d'Italie et d'Allemagne le citent sans cesse avec éloges, comme un livre nécessaire dans les écoles. Il en est fait une mention très-honorable dans la pièce de vers que Beccari, poète ferrarais, ami de Pétrarque, composa sur le bruit de la mort de ce prince des poètes italiens (1). Possevin, Trithème, et une foule d'autres auteurs de biographies et de catalogues d'ouvrages anciens, non seulement n'ont point oublié l'auteur du Doctrinal, mais lui attribuent plusieurs autres poëmes et même des écrits en prose. Nous verrons plus tard quels sont de tous ces ouvrages, ceux qui sont véritablement de lui.

Supplem. et castig. ad Scriptores trium ordinum S. Francisci, opus posth. Fr. Jo. Hyacint. Sbaraleæ, Romæ, 1806, p. 21, 22.

De cette vogue qu'eut dès l'origine le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, de l'emploi que l'on fit de ce livre dans toutes les écoles, il est résulté qu'il s'en trouve aujourd'hui

(1) Dans un Mémoire compris dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on trouve une singulière méprise. M. de La Bastie, auteur de ce Mémoire, cite la pièce du poète ferrarais qui mentionne le *Doctrinal*, et, trompé par ce mot, il pense que c'est Vincent de Beauvais que Beccari a voulu désigner. Voyez Mém. de l'Acad. des inscript., tom. XVII, p. 460, note.

XIII SIÈCLE.

des manuscrits en nombre presque incalculable dans toutes lès bibliothèques de l'Europe; que presque tous sont surchargés de notes et d'additions. Dans la seule Bibliothèque royale de Paris, on possède ce poème dans neuf à dix manuscrits au moins, et toujours avec des gloses et des notes.

Biblioth. roy., mss. 7420, 7477, 7621, 7682, 8152, 8427, etc.

A l'époque de l'invention de l'imprimerie, ce fut aussi un des premiers ouvrages dont on multiplia les copies par ce moyen alors nouveau. Il serait difficile de compter toutes les éditions qui en parurent, presque à la fois, en Italie, en Allemagne et en France. On en cite une de 1470, comme rare; celle de Venise (1473, in-folio), indiquée par quelques bibliographes, est douteuse; mais on en compte deux autres qui sont recherchées des amateurs, l'une de Bâle, 1486, l'autre de Nuremberg, 1490. De toutes ces éditions et de plusieurs autres qui les ont suivies, et que nous négligeons de mentionner, il en est deux qui nous paraissent mériter plus particulièrement de fixer l'attention. La première est celle que donna, en 1504 à Paris, Josse Badius, en y joignant un grand nombre d'explications et d'autres écrits relatifs à la grammaire; mais la plus intéressante est celle que publia, tant à Troyes qu'à Rouen, Foucaud-Monier qui paraît avoir été enthousiaste du talent de l'auteur, si l'on en juge par la pièce de vers qui remplit le premier feuillet. Il y compare Alexandre de Villedieu à Alexandre-le-Grand; et voici comme il s'exprime :

Brunet, Manuel du libraire.

Panzer, Annal. typograp., t. V, p. 83. — Braun. Notit. de libris, part. II, p. 125-158, etc.

Major Alexandro debetur gloria nostro
   Quam *sibi* qui cunctas subdidit orbis opes :
Ille aliena vorans antris excivit Erynnim
   Tartareis, mundo quæ horrida bella daret.
Ille artem scabram nostris de finibus arcet
   Barbariem; tenebras luce micante fugat.
Ille quidem innumeros infestâ clade peremit :
   Hic adolescentes instruit, ornat, alit, etc.

Cette espèce d'engouement des professeurs de grammaire et belles-lettres pour le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, dura jusqu'en 1514, année où des docteurs assemblés à Malines, ayant décidé que l'on expliquerait désormais dans les écoles, les Rudiments de Despautère, le Doctrinal perdit toute prééminence dans les établissements scholastiques. Et cependant il en parut encore plusieurs éditions postérieures à cette date; et l'on en trouve même qui contiennent réunis, et les rudiments du grammairien flamand et la

grammaire versifiée du Breton ou Normand Alexandre de Villedieu.

Si l'on en juge d'après les autres ouvrages qui nous restent de l'auteur du Doctrinal, sa manie fut toujours de choisir pour sujet de ses vers, des matières auxquelles répugne ordinairement la poésie. C'est ainsi qu'il s'avisa de restreindre les sujets de chacun des chapitres de la Bible en 212 vers hexamètres, qui seraient inintelligibles, si l'on ne plaçait au-dessous de chaque mot du vers, le véritable sommaire en prose dont ce mot ne donne qu'une indication imparfaite. Dans le Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle, nous avons donné un exemple de ce travail ingrat autant qu'inutile, ce qui nous dispense de nous arrêter plus long-temps sur l'ouvrage.

Hist. littér., t. XVI, p. 189.

Cette espèce de poème n'en fut pas moins très-vanté dans son temps; et Jean de La Haye crut devoir en enrichir l'édition qu'il donna de la Bible, en 1660. C'est là qu'on peut le trouver sous le titre de *Divinæ Scripturæ compendium 212 versibus hexametris comprehensum.*

Un troisième poème d'Alexandre de Villedieu, qui a pour titre : *Massa compoti* (1), a dû être d'un travail moins difficile; mais il n'offre guère plus d'intérêt que le précédent. L'auteur y traite des douze mois de l'année, et commence ainsi :

Prima dies jani qui janua dicitur anni
Ternarium retinet, etc.

Suivent dans leur ordre, les fêtes mobiles et autres de toute l'année. Dans cette description froide et aride de nos fêtes religieuses, on ne découvrira rien qui rappelle les *Fastes* du poète de Sulmone.

Le poème d'Alexandre de Villedieu n'a qu'un livre qui finit par ce vers :

Libro finito reddatur gratia Christo.

La Bibliothèque royale de Paris en possède trois copies au moins qui paraissent être du XIIIe siècle.

Biblioth. roy., Mss. 7420 A, 7420 B, 7477.

(1) On voit par l'explication que donne Ducange du mot *compotus*, de quelle importance était alors le *comput ecclésiastique*. C'était une vraie science qui, avec la musique et la grammaire, entrait dans la catégorie des études prescrites aux clercs. Il en était ainsi dès le temps de Charlemagne, comme le prouvent divers capitulaires cités par Ducange. Voy. le *Glossarium med. et infim. latinit.*, t. II, p. 904.

Deux autres ouvrages, toujours en vers, méritèrent à Alexandre de Villedieu les qualifications de philosophe, d'astronome, de mathématicien, que lui prodiguent d'anciens biographes. Ce sont ses poèmes *De Sphæra* et *De Arte numerandi.* Dans l'un ni dans l'autre, il ne se montre plus habile en astronomie et en arithmétique qu'on ne l'était de son temps; et il n'a d'autre mérite que de surmonter quelquefois assez heureusement les difficultés d'un tel travail. Nous ne croyons pas que ces deux poèmes aient jamais été publiés par la voie de l'impression.

C'est en considération de ces trois derniers ouvrages d'Alexandre de Villedieu, que Vossius a cru devoir lui donner place parmi les *mathématiciens ;* mais, ajoute-t-il : *Nullo æquè claruit quàm Doctrinali puerorum, sivè arte grammaticâ, quæ ante sesqui seculum regnare in scholis solet.* — Gerard. Joan. Vossii, *De quatuor artibus popularibus,* lib. *de scientiis mathematicis,* § 8, p. 40.

Enfin, on lui attribue une traduction en vers des *Actes des apôtres,* qui commence ainsi :

> Si vis transacta apostolica noscere facta,
> Hæc tibi postilla tractabit versibus illa.

Casimir Oudin prétend que cette traduction n'est point d'Alexandre de Villedieu, mais bien de Pierre de Riga. On lui a répondu que la traduction de Riga est entièrement différente, et on a cité le premier vers que voici :

> Tiberii nono decimo regnantis in anno.

Cette remarque ne résout pas entièrement la question. Une foule de poètes, autres que Pierre de Riga, ont mis en vers au XIIIe siècle les Actes des apôtres, et il se pourrait que la traduction que l'on attribue à Alexandre fût de l'un de ces poètes. Ce que nous pouvons dire, c'est que dans cet ouvrage nous n'avons point retrouvé la manière ordinaire, le *faire* de l'auteur du Doctrinal; et, d'accord avec Casimir Oudin, nous le retrancherons du nombre de ses poèmes.

Sans doute Alexandre de Villedieu, par tant de travaux, tant de vers péniblement fabriqués, méritait la célébrité dont ses ouvrages ont joui pendant plusieurs siècles (depuis le commencement du XIIIe jusqu'au XVIe). C'était une raison pour qu'il ne fût pas oublié par les auteurs de nos biographies modernes; et cependant nous croyons que Moréri est à peu

près le seul qui lui ait consacré quelques lignes dans son grand Dictionnaire historique. On ne trouve point son nom, même dans la *Biographie universelle.* A. D.

JACQUES DE VITRY,

HISTORIEN.

MORT le 30 avril 1240.

I. SA VIE.

Si Jacques de Vitry tient son surnom du lieu de sa naissance, comme on a le droit de le supposer, il faut qu'il soit né à Vitry-sur-Seine, près de Paris, ou à Vitry-sur-Marne, en Champagne; et lorsqu'on reconnaît qu'il n'a eu aucune relation avec cette dernière province, dans tout le cours de sa vie, la première hypothèse paraît de beaucoup la plus probable. Cependant plusieurs biographes le disent natif d'Argenteuil, opinion qui a au moins contre elle le surnom qu'il porte; car, à partir du XIII[e] siècle, il est constamment appelé *Jacobus de Vitryaco* ou *de Vitreyo.* A la vérité, ce dernier nom pourrait convenir à Vitré en Bretagne; mais le personnage dont il s'agit n'ayant jamais passé pour Armoricain, pas plus que pour Champenois, tout nous invite à croire que c'est à Vitry, dans le diocèse de Paris, qu'il a vu le jour. Du reste nous manquons de tout renseignement sur sa famille: aucun témoignage authentique ne confirme ni ne dément l'assertion des auteurs modernes, qui lui donnent pour père *un pauvre paysan;* et s'ils ajoutent qu'il naquit entre les années 1160 et 1170, c'est encore une simple conjecture, uniquement fondée sur ce que, selon les apparences, il fréquentait les écoles de Paris dans les premières années du règne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire de 1180 à 1190, ainsi que le croit Du Boulay. Il faut avouer pourtant que jusqu'en 1210, époque où il aurait eu 40 à 50 ans, on a bien peu de faits à placer dans l'histoire de sa vie. Son contemporain Vincent de Beauvais se borne à dire qu'avant de passer en Belgique, Jacques de Vitry avait été prêtre paroissial à Argenteuil près de Paris: *Ante fuerat in villâ propè Parisios, quæ dicitur Argentolium, presbyter parochialis.* On a conclu de ces paroles que Jacques a été curé d'Argenteuil; d'autres ajoutent, et de Vitry-sur-Seine. Mais il va bientôt nous être

Fr. Duchesne, Hist. des cardin. franç. t. I, p. 203.

Hist. Univ. Parisiens. t. II, p. 510.

Specul. Historiale, l. XXX, c. 10.

Nat. Alexan. Hist. eccl., t. XX, p. 531. Oudin, Comm. de Scr. eccl. t. III, p. 46. Lebeuf, Hist. de la ville et du

dioc. de Paris, t. IV, p. 17. Biogr. univ. t. XLIX, 318.

Félibien, Hist. de Paris, t. I, l. VII, p. 320.

Ciacon. Vitæ pont. et card. t. II, p. 83.

Chron. de Brabant citée par Vossius, de Hist. lat. t. II, p. 57. —Manuscr. cité par Possev. Appar. S. in catal mss. p. 123.

Spond. ann. 1211, n. v. Manriq., Annal. cisterc. ann. 1211, l. 1, t. III, p. 1; 1217, t. III, p. 6.

Hist. belli Albig. c. 58. Scrip. rerum gallic. et franc. XIX.

Alb. Chron. 1216, P. II, p. 404.

Vita B. Lutgardis apud Bolland. 16 jun., p. 237.

Lepaige, Bibl. præmonstr. t. I, p. 521.

H. Gand. De Script. eccles. c. 37.

Non solùm adfuit sed etiam præfuit, dit le Mire, Auctar. 62.

Dict. hist. crit. t. II, p. 812.

dit que l'ordre de la prêtrise ne lui fut conféré qu'après sa retraite dans un monastère du Brabant; et il s'ensuivra que la fonction indiquée par les termes de *presbyter parochialis* ne pouvait être tout-à-fait celle qu'exprime aujourd'hui le mot de curé; il la faudra réduire à une simple cléricature.

Ce fut vers l'an 1210 que Jacques de Vitry s'exila subitement, loin des écoles de Paris, où il avait acquis du renom, et des paroisses voisines au service desquelles il s'était attaché. Les récits qu'on lui avait faits des éminentes vertus de Marie d'Oignies lui inspirèrent la résolution d'aller se sanctifier auprès d'elle. Docile aux conseils de cette bienheureuse, il embrassa l'état de chanoine régulier, d'abord à Villebrouck en Brabant, puis à Oignies sur la Sambre. Marie l'ayant aussi pressé de recevoir l'ordre de la prêtrise, il fit un court voyage à Paris, où son évêque diocésain le lui conféra. Quand il rentra sur le territoire d'Oignies, la sainte accourut à sa rencontre, baisa les traces de ses pas, et ses mains nouvellement consacrées. Si ces détails sont exacts, ce n'était donc pas un sacerdoce proprement dit qu'il avait auparavant exercé à Vitry ou à Argenteuil : il n'a pu devenir véritablement curé qu'à Wasiers ou à Oignies même, ainsi que le disent certaines chroniques.

Cependant son principal ministère depuis 1210 jusqu'à la mort de Marie, en 1213, et dans le cours des quatre années suivantes, a été de prêcher la croisade contre les Albigeois : il était alors un de leurs plus ardents ennemis, et son zèle exterminateur est fort préconisé par l'historien Pierre de Vaux-Sernay. Jacques finit par se croiser lui-même, et suivit en Languedoc les cohortes qu'il avait armées. La réputation que lui acquirent son éloquence et son activité ayant retenti jusqu'en Orient, le clergé de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre l'élut évêque de cette ville, dès 1216 selon Albéric de Trois-Fontaines, en 1217 selon les autres chroniqueurs; et le pape Honorius III lui donna, pour la Palestine, une mission à laquelle le prémontré Hélin était associé. Le nouveau prélat se pressa d'aller prendre possession de son diocèse d'Acre et non d'Ancône; car c'est par erreur que Henri de Gand et d'autres après lui écrivent *episcopus Anconitanus,* au lieu d'*Acconitanus.* Il assista en 1218 au siége de Damiette, et continua depuis de prendre part aux affaires de l'Orient, soit ecclésiastiques, soit militaires. En louant son habileté,

on se plaignait quelquefois de son humeur impérieuse : il se plaisait à dominer les conseils de guerre; et les seigneurs croisés, qu'il prétendait soumettre à ses avis ou à ses volontés, attribuaient à son entêtement une partie des revers que les chrétiens essuyaient en ces contrées. C'est l'année 1220 qui est indiquée par les biographes comme l'époque de sa célébrité. Mais la vérité est que de 1219 à 1227, on connaît assez peu les détails de sa conduite. On sait du moins qu'il recommandait particulièrement la dévotion à la sainte Vierge ; et l'on a lieu de penser qu'il a composé plusieurs de ses écrits dans cet intervalle. Au commencement de l'année 1227, avant la fin du pontificat d'Honorius III, il se rendit à Rome, y séjourna peu, et en partit pour son ancien monastère d'Oignies, chargé, à ce qu'on croit, de réprimer en Belgique la secte albigeoise qui semblait y faire des progrès.

Claruit ab anno circiter 1220 : Oudin, t. II, p. 46, etc.

Hipp. Maracc. in Purp. Mar. — Ciacon. Vitæ pont. et card. t. II, p. 83.

Alberici, chr. ann. 1227, pag. 523. — Ciacon. t. II, p. 84.

Honorius eut pour successeur Hugolin d'Anagni, qui prit le nom de Grégoire IX. Jacques de Vitry le connaissait depuis long-temps, et l'avait, dit-on, délivré d'une tentation périlleuse, par le moyen d'une relique de la bienheureuse Marie d'Oignies. Pouvant, à ce titre ou à tout autre, compter sur la bienveillance du nouveau pontife, l'évêque d'Acre revint à Rome en 1229 au plus tard, et ne dissimula point l'intention d'abdiquer une prélature, que lui rendait fort peu regrettable le mauvais état où il avait laissé les affaires et les mœurs des chrétiens d'Orient. Grégoire consentit à le décharger de ce fardeau, et ne tarda point à l'appeler à de plus hautes et de moins pénibles dignités. Un historien contemporain, qui a continué en français les récits de Guillaume de Tyr, résume en peu de lignes l'histoire de l'épiscopat de Jacques à Ptolémaïs. « Il ot en France un clerc qui « prêcha de la crois, qui avoit nom maistre Jacques de « Vitry ; cil en croisa mult. Là où il estoit en la prédication, « l'élurent les chanoines d'Acre, et mandèrent à l'apostole « qui lor envoia pour estre évêque d'Acre ; et sachiez s'il n'en « eust eu le commandement l'apostole, il ne l'eust mie reçu. « Mès toutesvoies passa il outre mer et fust évêque grant « pièce, et fist mult de biens en la terre ; mès puis résigna « il et retorna en France et puis fu il cardinal de Rome. »

Bolland. tom. XXII, col. 672. Fleury, Hist. eccles., t. XVII, n. 12, liv. LXXXI, n. 40.

Félib. Hist. de Paris, t. I, p. 320.

Dans l'Ampliss. coll. de Martène, t. V, p. 681.

Vitæ pont. et card. t. II, p. 83.

Sa promotion au cardinalat et à l'évêché de Tusculum ou Frascati est de l'an 1228 selon Ciaconius, de 1230 selon Panvini. Diverses missions ou légations apostoliques en

Alber. Chron p 530, 531

XIII SIÈCLE.

France, en Allemagne, mais dont les objets ne sont pas distinctement indiqués, lui furent confiées jusqu'en 1239, époque où le patriarcat latin de Jérusalem, vacant après la mort de Gérold, lui fut déféré par les suffrages du clergé de ce pays. Il y a des auteurs qui avancent de plusieurs années cette élection; mais quelle qu'en fût la date, l'effet en demeura nul, soit parce qu'il ne la voulut point accepter, soit parce que Grégoire IX avait résolu de le retenir auprès de lui. Toutefois Jacques de Vitry fit, en 1239 ou 1240, avant Pâques, un dernier voyage en France, en qualité de légat du saint-siége: il y arriva vers l'Épiphanie et en repartit à la Chandeleur; l'affaire qui l'y appelait, et qui n'est pas connue, n'exigeait apparemment qu'un court examen. La qualité d'évêque de Préneste lui est donnée dans la chronique qui fait mention de ce voyage. Il touchait au terme de sa carrière; il mourut à Rome le 30 avril 1240; c'est par erreur que certains auteurs ont dit 1244, et Vossius 1260. Par son testament, le cardinal prescrivait de transporter sa dépouille mortelle à Oignies: il y fut, en effet, reconduit en 1241, et inhumé dans l'église du monastère qu'il avait autrefois habité. Dom Martène, qui a visité ce lieu, dit que le tombeau de Jacques de Vitry, en marbre noir, se voit encore dans le sanctuaire du côté de l'épître, et que son missel, son pontifical, sa crosse d'ivoire, deux de ses mitres, l'une d'ivoire, l'autre plus précieuse, se conservent dans le trésor de cette même église. François Duchesne transcrit deux vers qui, dit-il, s'y lisent comme épitaphe:

> Vitriacus jacet hîc, romana columna, Jacobus:
> Quem vivum coluit, colit orbis uterque sepultum.

Ce prélat avait eu, en Belgique, en Orient, à Rome, des disciples dont le plus fameux, Thomas de Cantimpré, nous fournirait d'assez longs suppléments à sa vie, s'ils n'étaient trop peu dignes de confiance et même d'attention. Par exemple, on y verrait comment, au moyen des ferventes prières de sainte Lutgarde, Jacques fut miraculeusement guéri d'un attachement qui n'était pas encore criminel, mais qui pouvait le devenir; et comment il apparut, le quatrième jour après sa mort, à cette même bienheureuse pour lui annoncer qu'il venait de passer deux jours et trois nuits dans le purgatoire. Lutgarde en fit part aussitôt à sa communauté; et c'était sans doute un prodige, qu'à une distance de 300 lieues,

Fleury, Hist. eccles. t. XVII, p. 289, 290, l. LXXXI, n. 40. Script. ord. prædic. t. I, p. 257, col. 2.
Ciacon., Vitæ pont. et card. t. II, p. 83.
Chron. S. Medardi suession. in Spicileg. t. II, p. 797.
Alber., Chron. ann. 1240, part. II, p. 575. Bolland. jun. t. III, die 23, p. 258. Fleury, l. LXXXI, n. 40.
Henri Gandav. de Script. eccl. c. 37. Trithem. c. 432. Oudin, t. III, p. 49. Biogr. univ. t. XLIX, p. 319.
Voss. De Hist. lat. l. II, c. 57.
Alber. ann. 1241, p. 579. Molanus, Natal. ss. Belgii, 23 jun. folio. 127 verso.
Martène, Voyage litter. t. II, p. 119.
Duch. Hist. des card. franç. t. II, p. 176.
Script. ordin. prædic. t. I, p. 250-254.
Th. Cantimp. Vita S. Lutgardis, l. II, c. 1, n. 3, p. 244. — Bolland. 16 jun, p. 237-258.
Hoius, Vita Jacobi de Vitr.

elle put savoir, le 3 mai, que le cardinal avait, le 30 avril, rendu à Rome le dernier soupir; prodige qui, selon Thomas de Cantimpré, doit confondre l'impiété des gentils et des juifs. On apprend ailleurs que, depuis 1213, Jacques portait un anneau de Marie d'Oignies, auquel de très-hautes vertus demeuraient attachées; que saint Saturnin lui apparut en songe, et lui enjoignit de prêcher contre le peuple toulousain; qu'en 1227, dans sa navigation d'Acre à Rome, il s'endormit au plus fort d'une horrible tempête, et qu'il eut, pendant son paisible sommeil, une vision céleste qui l'avertissait d'aller consacrer les cinq autels de la nouvelle église d'Oignies. Mais la critique moderne écarte de pareils récits, ou ne les conserve que comme des monuments de la crédulité de cet âge.

Duchesne, H. des card. franc. t. I, p. 205.

Sans recourir à ces dons surnaturels, et à ne considérer dans Jacques de Vitry que le prédicateur, le prélat et l'écrivain, il est encore l'un des personnages les plus distingués de son temps, digne, à beaucoup d'égards, des hommages que les auteurs des siècles suivants s'accordent à lui rendre. Son éloquence est magnifiquement louée dans un traité manuscrit *des Sept dons du Saint-Esprit,* ouvrage d'Étienne de Borbon, l'un des plus anciens docteurs de Sorbonne. On y lit même que jamais orateur, ni avant lui, ni après lui, n'a ému si puissamment la multitude: *Vir sanctus et litteratus... prædicando per regnum Franciæ et utens exemplis in sermonibus suis, adeò totam commovit Franciam, quòd non putat memoria aliquem ante vel post sic movisse.* Des chroniques de Brabant le qualifient *Egregius sermonum declamator, egregiæ doctrinæ et famæ cardinalis.* Trithème parle de lui en termes non moins honorables: *Vir in divinis scripturis eruditus et secularium litterarum non ignarus, moribus et vitâ spectabilis, in declamandis sermonibus ad populum excellentis ingenii fuit, et crucem contrà Albienses hereticos gloriosè prædicans, multos fideles in eos apostolicâ auctoritate firmavit. Scripsit non spernendæ lectionis opuscula.* D'autres ajoutent qu'il savait parfaitement le latin, le grec et l'arabe, *latinè, græcè, arabicè doctus.* Ses talents et ses vertus ont été célébrés en vers par Moschus, curé d'Armentière, et par Hoius, professeur à Douai. Le premier lui a composé une épitaphe en 42 vers, dont nous ne transcrirons que les neuf premiers:

Script. ordin. prædic. t. I, p. 185, 186.

Chr. Belg. — Oudin, t. III, p. 46-50.

De Script. eccles. c. 432.

Bongars, Præf., n. XII.

Dans Ciacon. t. II, p. 85. Du Boulay, t. III, p. 690, 691.

Doctrinâ et pietate cluens hâc conditur urnâ
Vitriacus, mystes quondam hîc columenque popelli.
Sub modio haud latuit tantum jubar : exerit ille
Egregias animi dotes, linguâque disertâ,
Summo pontifice isthæc munia demandante,
Pugnat in Albigeos, cruce in illos plurima signans
Millia, queis Christi causam victricibus armis
Ingens ardor erat mentis studiumque tueri.
Tantum flexanimæ potuit facundia vocis.

Hoius, vers la fin du XVI[e] siècle, retraçait l'histoire de la vie de Jacques de Vitry, en adoptant l'opinion qui lui donne pour patrie Argenteuil.

Dans Du Boulay, ibid. p. 691, 692; et dans les Prélim. des 2 livres de Jacq. de Vitry, Douai, 1597.

Vitriaci ô magni manes et nobilis umbra!
Ne grave sit decies septem post lustra moveri.
Natales Argentolei puer editus auras,
Sequana quam liquidis argenteus alluit undis,
Hausisti; et Mariæ Nivigellidis inclyta famâ
Gloria, et egregii vitæ cœlestis amores
Parisiis movère scholis....
Hugo olim tibi longo conjunctissimus usu,
Ostia cui nomen dedit et decus ordinis ingens
Cardinei, summâ Romæ jam sede potitus,
Te quoque purpureæ vestis donavit amictu,
Telegonique urbem patri commisit habendam....

II. SES OUVRAGES.

Nous n'aurons plus à nous occuper maintenant que des ouvrages de Jacques de Vitry, et, avant d'examiner le plus important, qui consiste en trois livres d'Histoire orientale et occidentale, nous commencerons par prendre une idée de ceux qui ont moins d'étendue, mais qui sont en assez grand nombre. On peut les distribuer en quatre classes : épîtres, sermons, traités théologiques, livres historiques.

H. Gandav. c. 37. — Jacq. Bergom. ad ann. 1240. — Trith. de Scr. eccl. c. 432.

Henri de Gand et Philippe de Bergame disent qu'il a écrit à plusieurs personnes des lettres diverses, mais principalement relatives aux affaires de l'Orient, et Trithème les désigne comme recueillies en un livre ou volume : *Epistolarum ad diversos, l. I.* Ce livre n'a point été publié, et s'il subsiste manuscrit, on ignore en quels lieux il est déposé. Il demeure donc inconnu, à moins que les épîtres dont il se compose ne soient les mêmes que celles qui vont être indiquées.

Thesaur. nov. Anecdot. t. III, p. 288-305. — Michaud, Bibl. des Crois. t. I, p. 427-430.

Dom Martène a imprimé quatre lettres adressées, en 1218 et 1219, par Jacques de Vitry, au pape Honorius III, sur le siége et la prise de Damiette. La première commence par une

XIII SIÈCLE.

description de l'armée chrétienne, réunie à Ptolémaïs sous les ordres des rois de Jérusalem, de Chypre, de Hongrie et du duc d'Autriche: jamais encore on n'avait vu, en un même lieu, tant de guerriers, d'armes et de chevaux. Les croisés se dirigèrent vers Damas, en causant aux Sarrasins de grands dommages, et néanmoins en perdant plus de monde qu'ils ne faisaient de prisonniers. La multitude soupçonnait quelque trahison secrète: il fallut retourner à Ptolémaïs; les rois de Hongrie et de Chypre et le comte de Tripoli se retirèrent. Mais les Templiers élevèrent une forteresse, et Olivier, chanoine de Cologne, survint à la tête d'une flotte. On résolut de se porter sur l'Égypte; on arriva devant Damiette, et l'on s'empara d'une tour bâtie sur les eaux du Nil. Jacques, dans la seconde lettre, revient sur la prise de cette tour, expose les détails d'un si heureux événement et en fait valoir l'importance. Mais avant de traiter ce sujet, il s'est plaint amèrement de la désertion de plusieurs croisés, et il s'est efforcé de justifier le parti qu'on a pris d'attaquer l'Égypte, au lieu de marcher vers Jérusalem. L'Égypte est une contrée fertile: beaucoup de chrétiens l'habitent; c'est aussi une terre sainte, la seule où se trouve la vigne du baume qui sert à faire le saint chrême. D'ailleurs ceux qui sont partis pour Damiette avec l'évêque d'Acre, avaient eu soin d'emporter un morceau de la vraie croix : aussi leur voyage a-t-il été heureux et rapide. Toutefois en décrivant l'Égypte, le prélat ne dissimule point la mauvaise qualité des eaux, et avoue que des milliers de croisés sont morts de la dyssenterie pour en avoir bu.

Les cruels ravages de l'épidémie sont racontés plus au long dans la troisième épître, qui offre, en termes allégoriques, un tableau de l'état déplorable de l'Église d'Orient. La retraite soudaine des musulmans, miraculeuse aux yeux de plusieurs historiens, est expliquée plus naturellement par Jacques de Vitry : elle avait pour cause la nécessité où se voyait le sultan d'aller défendre son royaume contre le roi d'Arménie et d'autres princes ennemis qui l'inondaient de leurs innombrables soldats. La quatrième épître annonce la prise de Damiette. Il y est dit que, de l'aveu des musulmans, Dieu avait combattu pour les chrétiens, quoiqu'il y eût parmi ceux-ci bon nombre d'orgueilleux, d'hommes avides et même de voleurs (*multi fures et raptores*).

Dachery a inséré dans le Spicilége une autre lettre de T. VIII, pag. 373-383.

l'évêque d'Acre à Honorius III, écrite en 1219. Elle contient aussi des détails sur la conquête de Damiette et de la forteresse de Thanis, ainsi que sur les crimes dont plusieurs croisés s'étaient rendus coupables, et que Dieu leur faisait expier par des malheurs personnels. *Multi ex nostris, tantorum beneficiorum immemores et ingrati, Dominum ad iracundiam provocaverunt, variis criminibus animas suas obligantes, et maximè spoliis paganorum et thesauris civitatis furto et rapinâ communitatem exercitûs defraudando. Quibus iratus Dominus... ultione manifestâ in mari et in terrâ eos periclitari permisit.* Le pape apprend ici à combien d'angoisses les défections, les trahisons, l'indiscipline ont condamné l'armée chrétienne. En général, il y a plus à puiser, pour l'histoire détaillée du siége, dans cette épître que dans les quatre précédentes. Nous excepterions pourtant ce qui concerne un astrologue sarrasin dont les prophéties, toujours, dit-on, justifiées par les événements, obtiennent pleinement la confiance ou même le respect de Jacques de Vitry. La lettre est terminée par la mention, non moins étrange, d'un livre en langue sarrasine, contenant les révélations de l'apôtre saint Pierre, recueillies par son disciple Clément. Là sont prédites toutes les choses arrivées jusqu'à la prise de Damiette inclusivement, et toutes celles qui doivent s'accomplir jusqu'à la venue de l'Antechrist et à la fin du monde. Assemani indique, en effet, un volume arabe de ce genre, qui se conserve manuscrit à la Bibliothèque du Vatican, et un autre manuscrit sur papier de soie, intitulé *les Secrets*, dans le même dépôt : c'est un recueil qui s'annonce comme rédigé par le pape saint Clément, et qui est divisé en 8 livres, dont les quatre premiers retracent l'histoire du monde depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, et les suivants contiennent les révélations de saint Pierre. Ce volume a été fourni à la Bibliothèque du Vatican par un maronite, sous le pontificat d'Innocent XIII.

Bibl. orient. t. I, 585.

Bibl. orient. t. III, part. 1, p. 282.

Le siége et la prise de Damiette sont encore le sujet d'une lettre adressée par l'évêque d'Acre à Jean de Nivelle et à d'autres religieux belges, après la Chandeleur de 1220. Elle se lit dans la collection de Bongars, et ajoute quelques particularités à l'histoire de ces événements. Nous y apprenons quelles manœuvres les musulmans avaient employées pour séduire les chrétiens, et les disposer à lever le siége; comment, de soixante mille Sarrasins enfermés dans la place en février 1219, il en restait à peine trois mille en novembre;

P. 1146-1149.

combien de malheurs cependant, et combien de désordres avaient affaibli, durant ces neuf mois, l'armée des croisés; quels guerriers et quels autres personnages éminents elle avait perdus. Jacques de Vitry la recommande instamment aux prières de ses anciens confrères.

Une épître adressée par lui à Foulques, évêque de Toulouse, est d'un autre temps et diffère des précédentes par la matière : c'est la préface ou la dédicace de la vie de Marie d'Oignies. Nous la rattacherons à l'ouvrage qu'elle annonce. Au fond, toutes les lettres de Jacques, ou du moins toutes celles qui nous sont connues, ont un caractère historique, et les six sur lesquelles nous venons de jeter les yeux, pourraient être rapprochées de ses trois livres sur les affaires de l'Occident et de l'Orient : elles en sont des appendices; mais nous avons cru à propos de le considérer comme auteur épistolaire, avant de parcourir ses productions dans les autres genres.

Vinc. Bellov. Spec. Histor. t. XXX, p. 10, 11. — Bolland. 23 jun. p. 630-677.

Prédicateur fort renommé de son temps, il a laissé beaucoup de sermons; et l'on en peut lire, au moins une partie, dans un volume in-folio de 931 pages, imprimé en 1575, à Anvers, par Théodore Lyngam, pour la veuve et les héritiers de Jean Stelsius. Le titre en est conçu en ces termes : *Reverendissimi D. Jacobi de Vitriaco S. R. E. cardinalis, episcopi Tusculani, theologi et concionatoris eruditissimi et disertissimi, sermones in epistolas et evangelia dominicalia totius anni, ab ipso authore à trecentis quinquaginta et ampliùs annis conscripti, nunc autem primùm summâ diligentiâ in lucem editi.* Quoique ce titre n'annonce que des sermons sur les épîtres et les évangiles, il y a trois discours pour chaque dimanche : le troisième sur l'évangile, le second sur l'épître et le premier sur l'introït. Dans la préface de ce recueil, Jacques de Vitry rend compte de son propre travail : il a étudié, médité assidûment l'Écriture sainte, les écrits des saints pères et des interprètes : c'est dans ces sources qu'il a puisé les documents et les détails qui lui ont paru convenir à chaque sujet; il les a fidèlement recherchés, il les expose avec la même sincérité : son but, en les rassemblant, a été de se rendre utile aux ministres de la parole de Dieu, de les dispenser de recourir à beaucoup de livres, qui le plus souvent leur manquent. Afin de leur faciliter l'exercice de leurs fonctions, il a écrit d'un style simple et familier; car il s'agit, non de satisfaire la curiosité des savants, mais de

Possev. Appar. s. t. I, p. 410.

préparer une instruction qui soit à la portée des auditeurs vulgaires. Les prédicateurs qui feront usage de son travail, y choisiront avec discernement ce qui conviendra le mieux aux circonstances de temps et de lieux, aux personnes devant lesquelles ils auront à parler ; ils réserveront le surplus pour des occasions moins communes. Dans tous les cas, ils se garderont de provoquer, par de trop longs discours, les dégoûts de leur auditoire. Quant à lui, il n'a pas dû craindre de s'étendre sur chaque sujet, son dessein étant de fournir tous les matériaux susceptibles d'être employés, de n'omettre aucun des détails vulgaires auxquels on a souvent besoin de recourir lorsqu'on instruit des laïcs, et qui ne sont superflus que dans les sermons adressés en langue latine à des clercs ou à des religieux. Voilà pourquoi il a extrait de l'Ancien et du Nouveau Testament, des docteurs de l'Église, des commentaires et des histoires, toutes les leçons, tous les exemples dont il est possible de profiter ; il n'a pas négligé de joindre aux sentences divines les raisonnements et les similitudes qu'il y a lieu de tirer, soit de la nature des animaux, soit aussi des propriétés de plusieurs choses inanimées.

Jacques de Vitry ne dit pas expressément qu'on prêchait le peuple en langue vulgaire; mais c'est la conséquence presque nécessaire de plusieurs endroits de cette préface, et surtout de celui où il est dit que les prédications se font en latin dans les assemblées monastiques ou cléricales : *In conventu et congregatione latino idiomate loquimur.* Il annonce que son ouvrage est divisé en 5 parties qui correspondent à celles de l'année ecclésiastique : la 1re à l'Avent, la 2e aux semaines comprises entre la Septuagésime et Pâques, la 3e de Pâques à la Pentecôte, la 4e au temps du pélerinage ou du combat, c'est-à-dire de la Pentecôte à l'Avent. L'intervalle de Noël à la Septuagésime est omis dans cette énumération. La cinquième partie se rapporte aux fêtes des saints. Les quatre premières renferment la série presque complète des prédications ordinairement intitulées *Sermones de tempore :* il n'y manque que le dimanche qui précède immédiatement l'Épiphanie et ceux qui la suivent. La préface fait mention des trois discours composés pour chaque messe dominicale, et avertit que le troisième, destiné à l'explication de l'Évangile, est celui où le sujet sera traité avec le plus d'étendue et de soin. L'auteur ajoute qu'il complétera son recueil par une sixième partie, contenant des instructions spécialement

appropriées aux états ou conditions de certaines personnes, telles que les prélats et les prêtres réunis en synodes, les moines et les religieuses, les écoliers, les pélerins, les croisés, les gens de guerre, les marchands, les laboureurs, les mercenaires, les serviteurs, les servantes, les vierges, les veuves, les femmes mariées et leurs époux; car il faudra, dit-il, varier selon les diverses conditions le fond et les formes de l'enseignement apostolique.

Cette sixième partie n'est point comprise dans l'édition de 1575; mais on en possédait des copies manuscrites, et le lecteur est averti que l'imprimeur Beller se propose de mettre bientôt sous presse ces sermons spéciaux : *Sermones speciales secundùm diversitatem personarum à se invicem officiis, gradibus et moribus discrepantium.* Un manuscrit de Louvain en contenait quatre pour les infirmes et les affligés, *ad infirmos et afflictos.* L'éditeur de 1575, qui n'a publié que les sermons des dimanches, était un dominicain d'Anvers, nommé *Damianus à Ligno,* apparemment Damien Dubois. Il a mis à la tête du volume une épître dédicatoire à l'évêque de Liége, Girard de Groesbeeck, et un avis au lecteur, où il fait observer, que personne, avant Jacques de Vitry, n'avait songé à expliquer les introïts des messes dominicales. Du reste, il avoue que ces discours et ceux qui concernent les épîtres et les évangiles sont un peu diffus, qu'ils contiennent des interprétations plus ou moins forcées, qu'ils ne sont pas toujours conçus, disposés, écrits avec tout le soin désirable. Le lecteur est prié d'excuser les défauts de l'édition qu'il a fallu entreprendre d'après une seule copie écrite sur papier vers 1445, si pleine d'incorrections et d'abréviations indécises, que le texte n'a pu être quelquefois établi que par conjecture. Cependant Damien Dubois a eu communication et a fait usage, dès qu'il l'a pu, d'un autre manuscrit, en deux tomes et sur parchemin, conservé dans la bibliothèque des chanoines réguliers de Rougeval. Les deux copies comparées offraient des variantes, dont on se promettait de tirer un meilleur parti dans une seconde édition; mais ce recueil n'a jamais été réimprimé, et, à vrai dire, il n'est pas d'un assez haut intérêt pour l'être. Si les sermons de Jacques de Vitry étaient à distinguer dans la foule de ceux du même âge, ce serait parce qu'on y trouve un peu moins d'argumentations scolastiques, et un peu plus d'exemples empruntés des chroniqueurs et des légendaires. Du reste, les

Sander, Mss. Belg., part II, p. 218.

explications mystiques et allégoriques y abondent, et l'on y remarque bien peu de ces traits des mœurs contemporaines, qui se rencontrent chez les sermonaires du XIVe siècle et surtout du XVe.

Voy. Littér. p. 183.

Tous les autres sermons de l'évêque d'Acre et de Tusculum sont restés manuscrits. Martène en a vu chez les chartreux de Liége quatre ou cinq tomes, échappés seuls à l'incendie qui avait consumé la bibliothèque de ce monastère. Sander indique les couvents et les églises de la Belgique où se conservaient des copies de ces diverses prédications, de celles qui concernaient les saints, les différentes professions ou conditions, l'œuvre des six jours, et d'autres sujets plus vaguement désignés. Montfaucon en cite aussi des manuscrits. Mais de tous ces sermons, ceux dont on avait le plus de copies de ce genre, étaient précisément ceux qui ont été publiés en 1575, et ce sont les seuls qui soient bien connus; ils n'invitent guère à rechercher ceux que l'on ne connaît pas. Un article désigné par Sander, sous le titre d'Art de prêcher, *Jacobi de Vitriaco de arte predicandi*, n'est peut-être que la préface des sermons sur les introïts, les épîtres et les évangiles. Il se pourrait aussi qu'un commentaire manuscrit sur les quatre évangiles, attribué à ce prélat par Lelong d'après Louis Jacob, et inconnu aux autres bibliographes, ne différât point de ces mêmes sermons.

Sander, Mss. Belg. part. I, p. 24-93, n. 44 et 45, 359. Part. II, p. 244.

Mss. Bibl. reg. 1288, olim Colb. 3284, olim Colb. — Catal. III, p. 399. — Voyez aussi Montfauc. Bibl. Bibl. mss. t. II, p. 928, 1337. — Oudin, de Script eccles. t. III, p. 46-50. — Script. ord. prædic. t. I, p. 185, 186.

Sander, Bibl. mss. Belg. part. II, p. 154.

Lel. Biblioth. sacra, t. II, p. 1005, n. 2.

Des écrits théologiques forment une troisième classe dans la liste des productions de Jacques de Vitry. C'est probablement à la théologie polémique qu'appartient le livre contre les Sarrasins, que lui attribuent Trithème et Jacques de Bergame, et qui paraît bien ne pas différer de celui que Henri de Gand avait indiqué en ces termes : *Exposuit etiam diligenter (Jacobus de Vitreyo) errorem illum quem induxit genti Arabum perditus ille Mahomas, in quo errore infelix illa gens usque hodiè pertinaciter perseverat.* « Réfutation des erreurs dont le perfide Mahomet a imbu la nation arabe qui a jusqu'à présent le malheur d'y persévérer avec opiniâtreté » On aurait lieu de prendre aussi pour un livre de controverse le dialogue entre un chrétien et un juif, sur les sacrements ou sur le sacrement de l'autel, qui, selon Possevin, existait manuscrit dans une bibliothèque de Cambrai. On ne sait trop cependant si Possevin veut dire que ce livre a été composé par l'évêque d'Acre, ou seulement qu'il lui a jadis appartenu, quand il était curé de Wasiers, *qui fuit Jacobi de Vitriaco*

Trith. De Ser. eccles., c. 432.

Jacq. Berg. Ad ann. 1240.

Appar. s. I, p. 123, in catal. mss.

curati de Wasiers. Mais M. Le Glay, dans le catalogue des manuscrits de Cambrai, qu'il a publié en 1831, énumère les articles que comprend le volume numéroté 251; et l'un de ces articles a pour titre : *Sermo Jacobi de Vitriaco de Sacramento Altaris.* Ce sermon est-il le même opuscule que Possevin a qualifié dialogue? C'est un point que nous n'avons pas le moyen d'éclaircir.

P. 45, n. 251.

Plusieurs autres écrits théologiques de Jacques de Vitry ne nous sont connus que par la mention qu'en fait Possevin, comme de manuscrits conservés en diverses bibliothèques des provinces belgiques : *Moralizationes,* à l'abbaye de Rougeval; *De confessione,* chez les guillelmites de Nivelle; *Summa de conversione peccatoris,* à Saint-Martin de Tournay; *De gratiâ speciali quibusdam datâ,* à Sept-Fontaines près de Bruxelles; *Des proverbes ou maximes religieuses,* chez les Chartreux de Liége.

Appar. s. p. 795.

Restent les compositions historiques de notre auteur, au nombre desquelles nous aurions à compter celle qui est intitulée: *Exempla,* si c'était réellement un recueil d'exemples ou de récits instructifs, qu'il eût disposé lui-même. Des manuscrits de Kenelme Digby et de Jean Hoby, en Angleterre; de Notre-Dame d'Anvers et de l'abbaye de Hasnon en Belgique, sont annoncés sous ce titre d'*Exempla ;* et le frère prêcheur Étienne de Belleville dit que pour composer son ouvrage *De diversis materiis prædicabilibus,* il s'est servi de ce livre, *de libro quodam exemplorum vulgarium et aliorum magistri Jacobi de Vitriaco, Tusculani episcopi, cardinalis.* Mais d'autres manuscrits intitulés *Sermones et exempla,* et surtout les mots qui se lisent à la tête de celui de Saint-Martin de Tournay, *Exempla quæ narrat Jacobus de Vitriaco in sermonibus suis,* permettraient de penser que ce livre d'exemples ne consiste qu'en extraits des sermons de Jacques de Vitry.

Catal mss. Angl. part. I, p. 1617; part. IV, p. 3794. 10.

Sander, Mss. Belg. part. I, p. 313.

Script. ordin. prædic. t. I, p. p. 187, 1

Mss. Reg. n. 3283 olim Colb. — Catal. Bibl. Reg. mss. t. III, p. 399, 1.

Sander, Mss. Belg., part. I, p. 141, n. 27.

On aurait à peu près les mêmes raisons de soupçonner que c'est un fragment ou une partie de son Histoire orientale, qui a été quelquefois indiquée comme un ouvrage particulier, *De rerum naturâ et notabilibus rebus quæ in Oriente sunt;* et l'on est pleinement autorisé à en dire autant des *Fragmenta de moribus et viribus Agarenorum,* compris dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi.

Paul Cortes. l. I.

N. 5695, olim Bigot. — Catal. mss. Bibl. Reg. t. IV, p. 149, 2.

Si l'on écartait, de plus, un traité sur l'église de Notre-Dame-de-Lorette, trop vaguement désigné par deux ou trois bibliographes, comme un ouvrage particulier de l'évêque

Egg. t. I. p. 156. — Fabric. Bibl. med. latin. t. IV, p. 23. — Ciacon. Histor. pont. et card. t. IV, col 84.

XIII SIÈCLE.

d'Acre et de Tusculum, on réduirait les productions historiques de cet écrivain à trois articles : l'*Éloge de quelques Liégeoises*, la *Vie de Marie d'Oignies*, l'*Histoire de l'Orient et de l'Occident*. Le livre *de Mulieribus Leodiensibus* est adressé à Foulques, évêque de Toulouse, qui, chassé de son siége par les Albigeois, s'était réfugié au pays de Liége. Le récit ou le tableau des actions et des pratiques par lesquelles ces femmes se sont sanctifiées, a été inséré par Vincent de Beauvais dans le 30e livre du Miroir historial, à la suite de la notice sur Jacques de Vitry, que nous avons citée au commencement de cet article. Sans doute les Liégeoises qui reçoivent ici des hommages, accomplissaient tous leurs devoirs de filles, d'épouses et de mères; mais ce mérite n'est pas celui qui leur vaut ces éloges; leurs vertus domestiques n'y sont qu'accessoirement recommandées : il s'agit surtout de leur piété fervente, de leurs austérités, de leurs extases, de leurs ravissements mystiques, nous dirions presque de leur quiétisme : *Extrà se tantâ spiritûs ebrietate capiebantur quòd in ipso beato silentio ferè per totum diem quiescentes, dum erat rex in accubitu suo, non erat eis vox neque sensus ad aliena exteriora*, etc. Ce que peuvent nous apprendre ces pages de Jacques de Vitry et de Vincent de Beauvais, c'est qu'au XIIIe siècle, comme en bien d'autres, la dévotion des femmes prenait aisément un caractère contemplatif, et des teintes affectueuses qui avoisinaient quelquefois ou la nonchalance ou le délire. Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de s'arrêter plus long-temps à ces merveilleux récits, où l'on ne rencontre aucun autre détail biographique, ni même aucun nom propre.

Vinc. Bellov. Spec. histor. l. XXX, c. 11, 12, 13, 14, 15. — Sander, Manusc. Belg. part. II, p. 192.

La vie de Marie d'Oignies est beaucoup plus étendue : elle est divisée en deux livres, et même en trois, selon Trithème; mais le 3e est de Thomas de Cantimpré. Vincent de Beauvais en a fait aussi des extraits qui remplissent 36 chapitres du livre XXX du *Speculum historiale*. L'ouvrage entier se lit dans Surius, et plus complétement dans le recueil des Bollandistes au 23 juin, jour de la mort de Marie d'Oignies, en 1213. François Moschus en a donné une édition particulière, in-8o, en 1660 à Arras, en y joignant la vie de saint Arnulphe de Villiers : *Vita beatæ Mariæ Oigniacensis beghinæ, auctore Jacobo de Vitriaco, cardinali, . . . unâ cum vitâ sancti Arnulphi Villariensis*. Le cordelier David Herrera en a publié une version flamande, à Louvain, chez Masius, in-8o.

De Script. eccles. n. 432.

Foppens, Bibl. Belg. t. I, p. 543.

C. 16-51.

Surius, Act. ss. 23 jun., p. 741.

Bolland. 23 jun., p. 630-677.

Lelong, Bibl. hist. de la Fr. t. I, p. 892, n. 14720.

Arnauld d'Andilly, en traduisant cette vie en français, a retranché les articles qui prêtaient le plus à la critique. Baillet l'a réduite à huit pages, où sont contenus les faits les plus admissibles, les notions les plus positives. Bernard Mouchet et François Giry ont reproduit aussi l'histoire de cette bienheureuse. En général, les auteurs modernes se sont permis d'y faire beaucoup de retranchements. Jacques de Vitry prévoyait bien que ses récits n'obtiendraient pas une pleine confiance. « Vous m'avez demandé, écrit-il à Foulques, une « vie de Marie d'Oignies : j'ai résolu de vous obéir ; j'entre- « prendrai cet ouvrage, bien que je m'attende aux censures « des langues médisantes. Non, la malveillance de ces hom- « mes sensuels qui ne comprennent rien aux choses de Dieu, « ne m'empêchera pas d'offrir aux fidèles une instruction qui « doit leur être profitable. Je le sais trop, il est des hommes « charnels qui s'estiment sages, parce qu'ils n'admettent que « ce qui est intelligible à la raison humaine. Ils méprisent ce « qu'ils n'entendent pas ; et, selon le langage de l'Écriture, « ils éteignent, autant qu'il est en leur pouvoir, l'esprit divin « et rejettent les prophéties. Ils traitent de fous et d'insensés « les hommes spirituels, de songes ou de chimères les révé- « lations des saints. Mais la main de Dieu n'est pas raccourcie, « et depuis la création, il n'y a eu aucun temps où le Saint- « Esprit n'ait opéré, en public ou en secret, des choses ad- « mirables dans ses élus. »

Recueil des vies des saints illustr. p. 682-726.

Viesdessaints, t. VI, in-8°, 23 juin, p. 570-577.

Vies, miracles et translation de ste. Marie d'Oignies (par Bern. Mouchet), Louvain, Rivius, 1670, in-8°.

Fr. Giry, Rec. de vies de saints. 23 juin.

Le P. Touron applaudit à ces sentiments du pieux cardinal qui, éclairé par des lumières supérieures et par sa tendre piété, se mettait au-dessus de la critique vulgaire. Mais Nicole, l'auteur des Essais de morale, n'en a pas tout-à-fait jugé de même. « Le cardinal Jacques de Vitry, dit-il, « homme de poids et de mérite, fait, dans la vie de Marie « Dogni (d'Oignies), le récit des choses extraordinaires ar- « rivées à une sainte fille encore vivante de son temps, que « l'on appelait Christine l'admirable. Il était confesseur d'un « monastère où elle était, et apparemment le sien ; et, sur « cela, il s'est imaginé que l'on l'en croirait. Cependant de « quelque poids que soit son autorité, ce qu'il en dit est si « extraordinaire, que l'on s'en moque quand on le rapporte ; « et M. d'Andilly s'est cru obligé de le retrancher de la vie de « Marie Dogni, qu'il a donnée en français. Si ce cardinal eût « fait autrement, et qu'au lieu de nous payer de son témoi- « gnage, il eût pris la peine de bien vérifier les faits par de

Vie de S. Dominiq. Pref. p. 8, 9.

Ess. de mor. t. VII, lettre 45. p. 196, 197.

XIII SIÈCLE.

« bons témoins et de bien circonstancier les choses, on en « jugerait tout autrement, et ses histoires ne seraient pas « inutiles à l'Église, comme elles le sont présentement. »

Marie de Willenbroeck était née en 1177, à Nivelle, de parents assez riches, quoique d'une classe moyenne. A 14 ans, on lui fit épouser un jeune homme estimable, qu'elle entraîna par ses conseils et par ses exemples à ne plus vivre que pour Jésus-Christ. Ils donnèrent tous leurs biens aux pauvres, et se vouèrent au service des lépreux. Les railleries des gens du monde n'ébranlèrent point leurs résolutions pieuses. La jeunesse de Marie fut un long cours de pénitences, d'abstinences, de mortifications, toutes, à vrai dire, excessives. Elle savait pourtant joindre l'activité à la contemplation, le travail des mains à la prière. Chaque année, elle faisait un pèlerinage à Notre-Dame d'Oignies, église située à une petite lieue de Nivelle. Mais elle ne tarda point à se confiner dans ce village, afin d'échapper à la multitude qui venait la visiter et l'admirer à Willenbroeck. Oignies, lieu écarté des routes publiques, lui offrait une retraite plus profonde. Nous avons dit comment y fut attiré Jacques de Vitry. Il y était établi, quand une maladie longue et douloureuse termina les jours de la sainte recluse. Elle n'a point été canonisée; mais son corps fut levé de terre en 1609, par ordre du pape Paul V, et renfermé dans une châsse d'argent qu'on a élevée sur l'autel de l'église d'Oignies. On a composé en son honneur un office qui a été approuvé par l'évêque de Namur, en 1619. Ce sont, en général, des faits naturels et croyables comme ceux-là, que Baillet a recueillis pour rédiger une vie abrégée de Marie d'Oignies : il a laissé les visions, les prophéties, les miracles dans les livres de Jacques de Vitry, de Vincent de Beauvais et de Thomas de Cantimpré. Nous nous abstiendrons de les en extraire, persuadés avec Nicole que le récit en est devenu inutile, ou du moins qu'il ne servirait qu'à faire déplorer l'extrême crédulité du moyen âge, assez attestée par d'autres exemples.

Il ne nous reste donc à examiner qu'un seul ouvrage de Jacques de Vitry, son histoire d'Orient et d'Occident; nous croyons avoir parcouru tous les autres, quoique nous n'y ayons compris aucune production en vers. A la vérité, Possevin, en parlant du volume manuscrit qui, selon lui, renferme le *Dialogus christiani et judæi de Sacramento Altaris*, dit qu'on y trouve aussi *multa carmina de diversis*; mais

une indication si vague, si suspecte d'inexactitude, ainsi que nous l'avons déja remarqué, ne nous semble pas suffire pour attribuer à l'évêque d'Acre des poésies diverses, dont il n'est fait ailleurs aucune sorte de mention.

L'ouvrage historique, généralement considéré comme le principal ou même l'unique titre littéraire de Jacques de Vitry, se compose d'une préface et de trois livres. La préface a été imprimée pour la première fois en 1608, dans les *Antiquæ lectiones* de Canisius. Elle ne précédait point les livres I et II qui avaient paru à Douai, en 1597, sous ce titre : *Jacobi de Vitriaco primùm Acconensis, deinde Tusculani episcopi, et Sanctæ Ecclesiæ romanæ cardinalis sedisque apostolicæ in Terrâ Sanctâ, in Imperio, in Franciâ olim legati, libri duo, quorum prior orientalis sive hierosolymitanus : alter occidentalis historiæ nomine inscribitur. Omnia nunc primùm studio et operâ D. Francisci Moschi Nivigellatis jurisconsulti, ... è tenebris et situ in lucem edita. Duaci, ex officinâ typographicâ Balthazaris Belleri.* C'est un volume petit in-8° de 479 pages, outre 24 feuillets de préliminaires. L'éditeur Moschus n'y a compris ni la préface ni le 3e livre, qui apparemment ne se trouvaient point dans les manuscrits dont il pouvait faire usage. Il est même douteux, selon certains auteurs, qu'il existe aucune copie authentique du 3e livre. Cependant Gretser l'a mis au jour en 1608, et Bongars l'a reproduit en 1611, à la suite du livre 1er : *Jacobi de Vitriaco Historiæ orientalis liber tertius, qui potissimùm de captâ à cruce signatis Damiatâ agit.* Les livres I et III occupent ainsi les pages 1047 à 1145 du tome 1er de la collection connue sous le nom de *Gesta Dei per Francos.* Bongars n'y a point admis le livre second, le jugeant étranger à l'histoire des croisades; il renvoyait ceux qui le voudraient lire à l'édition de Douai : *Librum secundum petat qui volet ex editione Duacensi; neque enim hùc facit.* Le livre III se lit aussi, mais fort différemment, dans le tome troisième du *Thesaurus novus Anecdotorum* de Martène et Durand; il y a pour titre : *Narratio patriarchæ hierosolymitani coràm summo pontifice de statu Terræ Sanctæ, sive Jacobi de Vitriaco, episcopi Acconensis et posteà S. R. E. cardinalis episcopi Tusculani, Historiæ orientalis liber III ab editis diversus, ex mss. codice bigotiano, nunc Bibliothecæ regiæ.* Ce livre, qui a 21 pages in-folio dans le recueil de Bongars, n'en remplit guère que neuf dans celui de Mar-

T. VI, in-4°; t. IV, in-fol. edit. Basnag. p. 27 et 28.

Voss., de Hist lat. t. II, p. 57. Michaud, Bibl des crois. t. I, p. 180.

Ingolstadii, in-4°.

Ibid., p. 1124

Col. 267-287.

tène : il y est suivi des quatre lettres à Honorius III, que nous avons déja fait connaître. Telles sont les éditions du principal ouvrage de l'évèque d'Acre : on voit qu'il n'y en a point de complète.

On n'a point de description assez précise de deux manuscrits de cet ouvrage qui se conservent au Vatican et qui proviennent de la reine Christine. A Paris, la Bibliothèque du Roi en possède trois, numérotés 2293, 3284, 5510 (fonds de Colbert). Le 1[er] est conforme à l'édition de Bongars, les deux autres offrent des variantes. Oudin en cite un qu'il a vu entre les mains de Hommey, qui l'avait emprunté à la Bibliothèque de Sorbonne. Le même Oudin assure qu'il existe deux copies manuscrites de l'Histoire orientale à Saint-Victor, et deux autres à Oxford. *Chronicon vel descriptio Terræ Sanctæ* est le titre d'un manuscrit de Naples, indiqué par Montfaucon, qui fait aussi mention de celui qui se conserve à Florence et qui renferme la preface, ailleurs omise. L'une des copies les plus remarquables est celle qu'Isaac Vossius a possédée : elle présente, a-t-on dit, beaucoup de leçons nouvelles. Il s'en faut que les éditeurs de Jacques de Vitry aient pu faire assez d'usage de ces manuscrits divers qui peut-être ne sont pas les seuls qu'on puisse découvrir.

Rec. mss. de Sainte-Palaye, t. X, n. 2222, 2242.

Catal. : III, p. 399; t. IV, p. 126.

Comment. de Script. eccl. t. III, p. 47-49.

Bibl. bibl. mss. t. I, p. 230. B., 372 A.

Montfaucon, ibid. t. I, pag. 678. Cat. mss. Angliæ, part. n. 2388.

La préface de l'ouvrage n'occupe que deux pages dans l'édition de Canisius, non plus que dans celle de Bongars; et de part et d'autre c'est le même texte, sauf quelques variantes légères. L'auteur dit qu'après la prise de Damiette, il s'est appliqué, afin d'éviter l'oisiveté, à l'étude des livres latins, grecs et arabes ; et que, voyant avec quel soin y étaient recueillis tous les souvenirs des faits mémorables, il a résolu de travailler aussi à conserver la mémoire des entreprises et des triomphes du peuple chrétien. Encouragé dans ce dessein par l'exemple des apôtres et des plus anciens docteurs de l'Église, il va payer son tribut à la cause commune. Quand on construisait le temple, les uns apportaient de l'argent ou de l'or, les autres des peaux ou des poils d'animaux. Il n'a que le denier de la veuve à offrir; mais il espère que sa bonne volonté lui obtiendra le pardon de son insuffisance, *insufficientiæ meæ veniam.* Son ouvrage sera divisé en trois livres. Le 1[er] retracera sommairement l'histoire de Jérusalem, décrira les lieux et les mœurs, racontera les événements récemment accomplis en ces contrées orientales. Le second traitera de l'Occident, des ordres séculiers et réguliers, enfin

P. 27 et 28.
P. 1047, 1048.

de la religion des croisés et de l'utilité de leurs expéditions : *De ordine et religione cruce signatorum et utilitate peregrinationis pleniùs in fine disserens.* On voit déja que ce deuxième livre ne doit pas être aussi étranger à l'histoire des croisades que l'a pensé Bongars. Dans le 3e, l'auteur retournera en Orient, et dira ce qu'il y a vu de ses propres yeux, depuis la clôture du concile de Latran jusqu'à la prise de Damiette : *In tertio libro, ab Occidente in Oriente regrediens, de his quæ post generale concilium lateranense Dominus in populo suo et in exercitu christianorum usque ad captionem Damiatæ operari dignatus est, sicut propriis oculis vidi, tradere cœpi.* Il est donc certain que Jacques de Vitry a écrit un 3e livre, et la seule question qui peut rester à discuter est de savoir si c'est bien celui qui se lit aujourd'hui, soit dans les manuscrits, soit dans les éditions de Bongars ou de Martène.

Le nombre des chapitres du 1er livre est de 210 dans l'édition de Moschus, de cent dans celle de Bongars, qui est néanmoins complète et, à quelques variantes près, conforme à la précédente. Les deux premiers chapitres concernent l'ancien état de la Terre-Sainte et les peuples qui l'avaient habitée avant l'époque de Mahomet. Les 13 suivants retracent les destinées de ce pays, depuis le septième siècle de l'ère vulgaire jusqu'au temps de Pierre l'Hermite. Le surplus correspond aux dernières années du onzième siècle, au douzième et aux premières années du treizième; mais cette partie, qui forme le principal corps du livre, contient beaucoup plus de descriptions que de récits proprement dits. L'auteur parle avec assez d'exactitude de l'entreprise de Mahomet, de sa doctrine, des progrès de l'islamisme, et de quelques peuples orientaux qui ne s'étaient point soumis à la loi du prophète de la Mecque. Les uns conservaient leurs anciennes idoles; les autres adoraient des animaux, des plantes, le premier objet que le hasard leur offrait chaque matin. Quelques-uns jetaient en l'air du pain, des viandes ou toute autre offrande en l'honneur du véritable Dieu qu'ils avouaient ne pas connaître. Jacques de Vitry distingue entre ces peuples, les Turcomans, les Bédouins, les Assassins. On lit au chapitre 12 que les Bédouins, Arabes d'origine comme Mahomet, persuadés que rien ne peut avancer ni retarder l'instant fatal où chaque être animé doit mourir, ne se couvrent jamais d'armes défensives. Ils font usage d'épées et de

XIII SIÈCLE.

lances, mais non d'arcs et de flèches. C'est à leurs yeux une lâcheté que de tirer de loin des traits et des javelots. Du reste, ils prennent volontiers la fuite, quand le combat devient périlleux, et s'attachent au parti le plus fort. Menteurs, dissimulés, inconstants, avides, ils manquent de foi aux musulmans comme aux chrétiens. Ils portent sur la tète des voiles et des bonnets rouges, se revêtent de peaux de chèvre et de mouton, et couchent sur d'autres peaux dans leurs tentes. N'ayant pas d'habitations fixes, ils marchent par tribus, et s'arrêtent çà et là dans les plaines, dans les pâturages, avec les troupeaux qu'ils traînent à leur suite. Le lait est leur principale nourriture, et l'oisiveté leur plus douce jouissance: ils chargent leurs femmes du soin de leurs brebis, de leurs bœufs, même de leurs chevaux.

Au chapitre 14, l'évêque d'Acre porte à 40 mille le nombre des Assassins qui, près de la Phénicie, occupent un territoire entouré de montagnes et de rocs inaccessibles. Dix villes, que la nature et l'art ont fortifiées, leur servent d'asiles, et sont environnées de belles campagnes fertiles en toute espèce de fruits. Leur chef, qui tient son pouvoir de l'élection et non d'un droit héréditaire, porte le nom de Vieux ou Seigneur, moins à cause de son âge qu'à raison de sa prudence et de son mérite. *Præficiunt autem sibi capitaneum non successione hæreditariâ, sed meritoriâ prerogativâ, quem ipsi Veterem seu senem appellant non tàm provectæ ætatis ratione quàm prudentiæ et dignitatis præeminentiâ.* Le Vieux de la Montagne prend un soin particulier de l'éducation des enfants : quand ils ont appris différentes langues, ils vont, armés de poignards, assassiner des princes chrétiens ou musulmans, selon les passions, les caprices ou les intérêts de leur maître. Pour remplir ces missions, ils savent au besoin se déguiser en marchands, en clercs, en religieux. Jacques de Vitry est du nombre des historiens orientaux qui ont éclairé les recherches des savants modernes sur les Assassins, particulièrement celles de MM. Silvestre de Sacy, Étienne Quatremère et Jourdain.

Mémoire sur la dynastie des Assassins, par M. Silvest. de Sacy. Classe d'hist. et de littér. anc. de l'Institut, t. IV, p. 1-84.

Mém. de M. Ét. Quatremère dans le t. IV des ruines de l'Orient.

Lettre de Jourdain à M. Michaud, t. II de l'hist. des Croisades, p. 549-577. — Voyez aussi les Notices et extraits des mss. t. IX, p. 143-182.

Tout le reste du 1[er] livre est, comme nous l'avons dit, consacré à l'histoire des croisades. L'auteur la commence en racontant le voyage de Pierre l'Hermite en Palestine, son retour et ses prédications en Europe. Les récits sont rapides, souvent incomplets, quelquefois un peu confus; les descriptions, au contraire, presque toujours attachantes et instruc-

tives. Après avoir retracé le départ et les mouvements des croisés, le siége et la prise d'Antioche, de Jérusalem et de plusieurs autres places, l'établissement et les exploits des rois chrétiens de la Terre-Sainte, l'évêque d'Acre distingue quatre grandes principautés dans lesquelles s'étaient distribuées les colonies européennes : le comté d'Édesse, la province d'Antioche, celle de Tripoli, et le royaume de Jérusalem qui comprenait avec cette cité, Naplouse, Acre, Tyr, d'autres villes, bourgs et villages. Ces détails sont suivis d'une vive peinture des progrès de l'Église d'Orient, de ce nouveau peuple de Dieu rétabli dans les contrées saintes. Barthius a particulièrement recommandé ce qui est dit du cours du Jourdain, au chapitre 53: *Qui Jordani fluvii cursum utilitatemque nosse cupit, legat historiam orientalem Jacobi de Vitriaco, capite* 53, *qui scriptor ante annos* 400 *multa notabilia consignavit.* On a aussi remarqué dans ce même chapitre la mention d'un miel fort semblable au sucre de cannes. *Mellis autem ex calamellis maximam in partibus illis vidimus abundantiam. Sunt autem calamelli calami pleni melle, id est succo dulcissimo, ex quo quasi in torculari compresso et ad ignem condensato, priùs quasi mel, post hæc quasi zuccura efficitur. Vocantur autem alio nomine, cana-melles, quod nomen ex canna et melle componitur, eo quod cannis sive arundinibus hujus modi calami sunt similes.* Nous citerons dès ce moment deux lignes du 3e livre sur le même sujet : *Sunt ibi cannæ ex quibus fluit fructus dulcissimus, et vocantur cana-melli zachariæ.*

Adversar. l. V, c. 14.

Martène, Thes. Anecd., t. III, c. 279.

Le premier livre se continue par des descriptions du Mont-Thabor, des villes de Sébaste, Tibériade, Béthanie, Nazareth, Hébron, Lydda, Bethléem, et Jérusalem sur laquelle l'auteur reporte souvent ses regards. Il visite le saint Sépulcre, le Calvaire, la montagne de Sion, celle des Oliviers, le temple de Salomon, la vallée de Josaphat. Il rencontre dans ces lieux vénérables les nouveaux ordres militaires et religieux, les frères hospitaliers de Saint-Jean, les Templiers, les chevaliers Teutoniques. Il remonte aux origines de ces institutions et en esquisse l'histoire. La Terre-Sainte lui apparaît comme un paradis de volupté, *velut paradisus voluptatis florebat ;* elle exhale les parfums des roses et des lis. Les déserts viennent de s'y transformer en riches campagnes; les repaires des dragons et des serpents se sont couverts de moissons. L'Italie, l'Allemagne et la France y ont versé une

population nouvelle. L'historien fait un grand éloge des Génois, des Vénitiens, des Pisans : il loue la politesse de leur langage, la maturité de leurs résolutions et l'activité avec laquelle ils les exécutent, leur industrie commerciale, les services qu'on obtient d'eux pour le transport des personnes et des marchandises, leur habileté et leur bravoure dans les expéditions maritimes, leur sobriété à laquelle ils doivent de vivre en Orient plus long-temps que les autres Occidentaux. L'esprit de liberté qui anime les Italiens reçoit aussi les hommages de l'évêque d'Acre : ils défendent leur indépendance, n'abandonnent à personne le droit de leur imposer des lois; ils les font eux-mêmes, et ils n'en confient l'exécution qu'aux chefs qu'ils ont choisis. *In re suâ publicâ procurandâ diligentes et studiosi; . . . aliis subjici renuentes, ante omnia libertatem sibi defendentes, sub uno quem eligunt capitaneo, communitati suæ jura et instituta dictantes.* Les Allemands, les Français, les Bretons, les Anglais sont moins circonspects et plus impétueux, moins sobres et plus prodigues, moins prévoyants, mais plus dévots, plus charitables, plus courageux dans les combats sur terre, plus adroits à manier l'épée, la lance et les chevaux. Aussi passent-ils, les Bretons surtout, pour le peuple d'Occident le plus utile à la défense des lieux saints, quoique l'intempérance et la légèreté de plusieurs d'entre eux aient mérité de graves reproches. Au milieu des nouveaux habitants de la Palestine, le nom de Poulains, *Pollani* ou *Pullani,* distinguait ceux qui étaient nés dans ce pays depuis la conquête, et dont la plupart avaient pour mères des femmes qu'on avait fait venir de la Pouille : il reste incertain si ce mot de *Pullani* vient de *Pullus* ou d'*Apulia.* L'auteur discerne aussi dans ces colonies des Syriens, des Grecs, des Jacobites, des Maronites, des Nestoriens, des Arméniens, des Géorgiens, différentes sectes religieuses, diverses classes d'agriculteurs, de vignerons et d'artisans.

Il expose ensuite comment le démon et avec lui les sept péchés capitaux se sont introduits dans l'Église orientale, comment l'enfer y a préparé des logements pour tous les vices, pour tous les crimes : *Infernus . . . singulis criminibus et vitiis singula præparavit hospitia.* La corruption a commencé par les pasteurs : négligeant le soin des ames de leurs brebis, ils n'ont songé qu'à s'approprier leur lait et leur laine : « Ah ! pourtant le Seigneur leur avait recommandé de les nourrir, et nous ne trouvons nulle part qu'il eût prescrit

de les tondre.» *Lanam et lac ex ovibus quærentes, de animabus autem non curantes;... cùm tamen dixerit Dominus Petro,* Pasce oves meas, *nunquàm* Tonde oves meas, *ipsum dixisse reperimus.* La contagion a gagné les ordres monastiques : scandaleux par leur opulence, ils le sont devenus plus encore par leurs dissentions violentes, et par l'usurpation des droits du clergé séculier. Chez les laïcs, la dépravation a suivi les progrès de la puissance : une génération perverse est sortie de ces premiers croisés si recommandables par leurs sentiments religieux et par leur bravoure. Héritiers de leurs conquêtes et non de leurs vertus, les *Pollani* ou *Poulains* ne sont plus qu'une race impure et lâche, méprisée de ces Sarrasins qui tremblaient devant ses aïeux : elle traite avec les Turcs, compromet les intérêts des chrétiens, et ne sait soutenir de querelles que celles qui la divisent et la déchirent elle-même.

Ici les censures de l'évêque d'Acre s'étendent aux Vénitiens, aux Pisans, aux Génois, aux Syriens surtout, anciens habitants de la Palestine. Il s'arrête long-temps à combattre les hérésies de ces Syriens, puis celles des Jacobites, des Nestoriens, des Maronites, des Arméniens : les chapitres 75-79, qui concernent ces différentes sectes, appartiennent plus à la théologie polémique qu'à l'histoire. On aurait à recueillir un peu plus de faits dans les 3 suivants qui sont relatifs aux Géorgiens, aux Mosarabes, aux Esséens, aux Saducéens, aux Samaritains et aux autres Juifs. La conclusion de ces détails est que tous les vices de l'Europe, que des générations impies et monstrueuses ont envahi la Terre-Sainte : *Flagitiosi et pestiferi homines, scelerati et impii, sacrilegi, fures et raptores, homicidæ, parricidæ, perjuri, adulteri et proditores,... monstruosi homines.* Ce tableau est si horrible que M. Michaud le déclare exagéré, tracé par un écrivain passionné. Jacques de Vitry demeure cependant un zélé partisan des croisades, et son enthousiasme pour ces expéditions donne malheureusement trop de poids à son témoignage, quand il en expose les déplorables effets. On est bien tenté de croire que la vérité seule a pu lui arracher de si pénibles aveux.

Biblioth. des Croisades, t. I, p. 177-179.

Les chapitres 84-93 décrivent l'état physique de la Judée et des contrées voisines; les pluies, les neiges et les autres accidents atmosphériques; les fontaines, les rivières, la mer Rouge, les quatre fleuves qui ont leurs sources au paradis

terrestre; les arbres et leurs fruits, les herbes et les parfums, les animaux féroces ou venimeux, le phénix et d'autres oiseaux rares, les poissons peu connus, enfin les pierres précieuses. Sur ces divers objets, l'auteur joint à ses propres observations, qui ne sont pas considérables, ce que les traditions et les croyances populaires peuvent lui fournir de plus merveilleux. Il croit fermement que la vigne du Baume demeure stérile lorsqu'elle est cultivée par des Sarrasins; il parle d'un peuple oriental qui ne s'alimente que de l'odeur de certains fruits. L'article le plus digne d'attention est celui où il s'agit de l'aiguille aimantée : c'est l'un des témoignages qui nous apprennent que la boussole était inventée et employée avant 1220. *Acus ferrea, postquam adamantem contigerit, ad stellam septentrionalem quæ velut axis firmamenti, aliis vergentibus, non movetur, semper convertitur; undè valdè necessarium est navigantibus in mari.* Mais Jacques de Vitry retombe dans les fables, quand il nous entretient des Amazones, de quelques peuples barbares et monstrueux, des vertus miraculeuses de plusieurs substances.

Dans les sept derniers chapitres de son premier livre, il reprend l'histoire des croisés. Il raconte, mais toujours sommairement, les révolutions du comté d'Édesse, qui finit par tomber au pouvoir de Saladin; les exploits guerriers et les querelles domestiques des princes latins de Jérusalem, depuis Godefroy de Bouillon jusqu'à Guy de Lusignan; le formidable armement de Saladin, sa victoire éclatante sur les chrétiens affaiblis et presque vaincus par leurs dissentions, sa marche rapide à travers le royaume de Jérusalem où il s'empare de 25 villes; les succès qui le rendent maître de la Palestine, de l'Arabie, de toutes les parties de la Syrie; la désolation des Occidentaux à la nouvelle de la prise de Jérusalem; l'expédition qu'entreprennent l'empereur Frédéric, le roi de France Philippe-Auguste, le roi d'Angleterre Richard, avec eux une multitude de seigneurs et de prélats; le siége d'Acre par les croisés sous la conduite de Guy de Lusignan et de son frère Geoffroi, puis par les Français et les Anglais qui s'en font ouvrir les portes et dont les triomphes ne sont ralentis que par la discorde qui éclate entre leurs rois; le brusque retour de Richard en Europe et sa détention en Allemagne, la retraite de Saladin et sa mort en 1193, l'affaiblissement presque égal des chrétiens et des Sarrasins, les divisions intestines des uns et des autres.

Ce premier livre de l'histoire orientale de Jacques de Vitry est quelquefois désigné sous les noms d'histoire de Jérusalem, d'histoire abrégée, (*Historia hierosolymitana, abbreviata*), de chronique, de description de la Terre-Sainte. Il a été consulté, mis à contribution par tous les auteurs modernes qui ont publié des tableaux de cette contrée, particulièrement par Adrichomius dans son *Theatrum Terræ sanctæ;* et, à vrai dire, le moyen âge ne nous a laissé aucun livre où l'on puisse recueillir autant de notions vraies ou fausses, autant de détails exacts ou chimériques, sur la topographie et la statistique de la Palestine, sur les habitudes et les opinions des habitants indigènes ou européens. Nous souscrivons sans réserve au jugement qu'en a porté M. Guizot. « Quant aux « faits, la narration de Jacques de Vitry est très-rapide, et « incomplète pour les temps antérieurs à son arrivée dans « la Terre-Sainte; et d'autres historiens offrent, sur cette « première époque, beaucoup plus de détails et d'intérêt. « Mais en revanche aucun d'eux ne nous a transmis sur les « divers peuples de l'Orient, chrétiens ou infidèles, sur leurs « mœurs, leurs croyances, sur l'état matériel et l'histoire « naturelle du pays, tant et de si curieux renseignements. Il « est même évident que Jacques de Vitry se proposa bien « moins de raconter les croisades, que de faire connaître « l'Orient et tout ce qu'il en avait vu ou appris. C'est là le « caractère particulier du livre 1er de son ouvrage; l'historien « y tient bien moins de place que le voyageur; et malgré « l'ignorante crédulité de celui-ci, malgré les fables qu'il « répète, le nombre et la variété des récits et des faits qu'il « a recueillis, son exactitude à les rapporter, tels du moins « qu'ils sont parvenus à ses oreilles, donnent à son travail « une haute importance. L'idée seule d'étudier et de décrire « une contrée, non dans un but spécial et borné, mais sous « tous les rapports et dans un intérêt scientifique, est, au « XIIIe siècle, un mérite très-peu commun. »

Montfaucon, Biblioth. Bibl. mss., t. I, p. 230-372. — Bongars, Gesta Dei per Fr., Præf., n. XII.

Coll. des Mémoires relatifs à l'hist de Fr., t. XXI, Jacq. de Vitry, Préf., x.

Le second livre, ou l'histoire occidentale, n'a que 38 chapitres, et ne contient guère que la censure des mœurs européennes. Le premier chapitre est un aperçu général de la dépravation des peuples. Leurs déréglements ont provoqué les fléaux qui affligent le monde entier: Dieu, pour punir tant de péchés, a permis les progrès des Maures en Espagne, de l'hérésie en Provence et en Lombardie, du schisme en Grèce, de la trahison partout, et la prise de Jérusalem en

Orient, catastrophe depuis laquelle les enfants ont en Europe deux ou trois dents de moins qu'auparavant : *Ita ad numerum confregit Dominus dentes nostros quod.... quotquot pueri in mundo nati sunt, duos vel tres dentes minùs aliis qui jàm procreati fuerant, habuerunt.* Les chapitres suivants signalent les divers genres de crimes et d'iniquités : l'avarice et l'usure, les rapines et les exactions des hommes puissants, les mensonges des médecins, les fourberies des avocats, les artifices des femmes, la négligence et l'inconduite des pasteurs : *Non pastores, sed dissipatores; non prælati, sed Pilati... Nocte in lupanari, manè in altari; filiam Veneris nocte tangentes, filium Virginis Mariæ manè contrectantes.* L'auteur oppose à ces scandales les bons exemples de quelques saintes filles, mais en mêlant des prodiges au tableau de leur piété. L'une d'elles a passé plusieurs années sans prendre d'autre nourriture que le corps du Seigneur, qu'un pigeon lui apportait tous les vendredis dans son bec, en lui disant : Reçois la vie éternelle.

Pour guérir les plaies de l'Église d'Occident, Dieu suscita le prédicateur Foulques qui, afin de mieux remplir sa mission, voulut acquérir l'instruction qui lui manquait encore, et se mit à fréquenter les écoles de Paris : il y recueillait sur ses tablettes des autorités et des documents : *Erubescens quod idiota et illiteratus esset et divinas scripturas ignoraret, profectus est Parisiis ut in scholis theologorum aliquas auctoritates et moralia documenta in tabulis suis... scribendo colligeret.* Paris, en ces jours mauvais et nébuleux, était en proie, comme les autres villes, aux plus impurs déréglements. Quand les clercs résistaient aux séductions et aux violences des courtisanes, elles les accusaient d'un vice plus odieux, alors si commun, selon Jacques de Vitry, qu'on n'en évitait le soupçon qu'en se livrant à une moins horrible licence. Les mêmes maisons renfermaient à la fois, des écoles et des lieux de débauche. On donnait en haut des leçons de théologie, en bas de prostitution; et des disputes de nature fort diverse s'agitaient en même temps aux deux étages : *In unâ autem et eâdem domo scholæ erant superiùs, prostibula inferiùs : in parte superiori magistri legebant, in inferiori meretrices officia turpitudinis exercebant; ex unâ parte meretrices inter se et cum lenonibus litigabant, ex aliâ parte disputantes et contentiosè agentes clerici proclamabant.*

XIII SIÈCLE.

L'historien, après une mention honorable de Pierre le Chantre, revient à Foulques, et décrit les merveilleux effets des sermons qu'il débitait dans la place des Champeaux. On se pressait autour de lui pour arracher des portions de ses vêtements. Il lui en fallait de neufs presque chaque jour, et quelquefois il courait le risque d'être étouffé par la foule. Ne venant point à bout d'éloigner ces importuns, en les frappant de son bâton, il s'avisa de s'écrier que son habit n'était point bénit, mais qu'il allait bénir celui de l'un d'eux. Il le fit; et, à l'instant, l'habit de cet homme fut déchiré en mille pièces par ses pieux voisins. Foulques, dont les paroles opéraient d'éclatantes conversions, finit par entraîner les princes, les chevaliers, les personnes de toute condition, à secourir la Terre-Sainte. On le chargea de recueillir les aumônes qui devaient être distribuées aux pauvres croisés. Cet argent lui porta malheur; son autorité décrut, la fièvre le prit, il mourut à Neuilly, et fut inhumé dans l'église paroissiale qu'il régissait. Après lui s'élevèrent dans la chrétienté d'autres prédicateurs qui continuèrent dignement son œuvre, et parmi lesquels Jacques de Vitry nomme Étienne Langton, Robert de Courçon, surtout Jean de Nivelle, apôtre humble et timoré, orné de toutes les vertus comme de pierres précieuses, *omnium virtutum margaritis ornatus;* et quoiqu'il y eût encore plus de faux prophètes, rusés renards, loups déguisés, ministres et cabaretiers de satan, *sathanæ caupones*, d'heureuses réformes commençaient à s'introduire dans l'Église occidentale.

Voy. Histoire littéraire, ci-dessus, t. XV, p. 283-303.

Ci-dessus, t. XVIII, p. 50-66, t. XVII, p. 395.

Le chapitre 12 et les vingt suivants concernent les différents ordres monastiques établis en Europe; les ermites qui se condamnent à la solitude, les cénobites qui vivent en commun, les cisterciens qui ont changé l'habit noir en gris, *nigrum habitum in griseum commutantes*, et qui se sont interdit l'usage des viandes : saint Bernard, l'ornement et l'honneur de cet ordre, reçoit ici de grands hommages. En Espagne, les frères de Calatrava se dévouent à combattre les Sarrasins et à défendre les chrétiens. A l'extrémité méridionale de la Bourgogne, les chartreux observent des lois austères, et font profession du plus pacifique désintéressement : ils consentent à souffrir des dommages et des injures, plutôt que de soutenir des procès et d'employer des avocats. Les moines de Grandmont, au contraire, ont de fréquents démêlés avec les frères laïcs attachés à leur institut. Les cha-

noines réguliers qui vivent sous la règle de saint Augustin, ne la suivent pas tous avec une égale fidélité : quelques-uns d'entre eux ressemblent aux sépulcres blanchis qui recèlent des immondices et des cadavres. Toutefois la ferveur religieuse s'est maintenue dans plusieurs communautés de cet ordre; par exemple, dans celles de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, de Saint-Obert à Cambrai, de Sainte-Marie à Blois, de Saint-Nicolas à Oignies. Les prémontrés, fondés par saint Norbert, ont acquis de riches possessions, et n'en demeurent pas moins recommandables, surtout depuis qu'un de leurs chapitres généraux leur a défendu, quoique un peu tard, de recevoir des femmes dans leur ordre.

Un rang éminent est décerné aux chanoines de Saint-Victor, à cause de la science profonde qu'ils joignent à des mœurs irréprochables : de leur sein s'est élevé Hugues, l'instrument par lequel l'Esprit Saint a fait entendre ses accents : *Inter quos nominatissimus et præcipuus extitit, citharista Domini, organum Spiritûs Sancti, magister Hugo.* Les frères de la Trinité, clercs et laïcs, font trois parts de leurs biens, dont la dernière seule est destinée à leurs propres besoins; les deux autres sont employées à la rédemption des captifs détenus chez les Sarrasins, et au soulagement des pauvres malades. L'historien ne nomme point leur instituteur Jean de Matha; mais il fait mention de trois congrégations moins connues, les frères de Spatha en Espagne, les chanoines réguliers de Bologne, et les humiliés de Lombardie. Ces derniers vivent du travail de leurs mains, et demeurent pauvres : ils ont des sœurs converses, dont les habitations sont séparées de celles des hommes. Les hospitaliers de l'un et de l'autre sexe se sont voués au soin des malades et particulièrement des lépreux : Jacques de Vitry les accuse d'avoir dégénéré de leur sainteté primitive, et d'abuser scandaleusement des aumônes déposées entre leurs mains; il désigne néanmoins dix communautés qui n'ont pas mérité ces reproches. Il ne dit rien du tout des frères prêcheurs ou dominicains; omission d'autant plus étrange, que ce nouvel ordre était alors celui qui jetait le plus vif éclat. Au contraire, il consacre aux franciscains ou frères mineurs un chapitre dont Fleury donne un extrait et presque une traduction, en ces termes : « Ils s'efforcent de « ramener la pauvreté et l'humilité de la primitive Église, « en accomplissant non seulement les préceptes, mais les « conseils de l'Évangile. Le pape a confirmé leur règle, et

Voy. Histoire littér., t. XII, p. 1-72.

Voy. Histoire littér., t. XVII, p. 144-149.

Hist. ecclés., l. LXXVIII, n. 28.

« leur a donné l'autorité de prêcher partout, mais du consen-
« tement des prélats. On les envoie deux à deux : ils ne por-
« tent ni sac, ni pain, ni argent, ni souliers; car il ne leur
« est permis de rien posséder. Ils n'ont ni monastères, ni
« églises, ni maisons, ni terres, ni bestiaux. Ils n'usent ni
« de fourrures ni de linge, mais seulement de tuniques de
« laine où tient le capuce, sans chapes ou manteaux, ni
« aucun autre habillement. Si on les invite à manger, ils
« mangent ce qu'ils trouvent; si on leur donne quelque
« chose, ils n'en gardent rien pour le lendemain. Ils s'assem-
« blent une fois ou deux l'année pour leur chapitre général,
« après lequel le supérieur les renvoie deux ensemble, ou
« plus, en différentes provinces. Leur prédication, et encore
« plus leur exemple, attirent au mépris du monde non seu-
« lement des gens du commun, mais des nobles, qui, laissant
« les villes, leurs terres et leurs grands biens, se réduisent
« à l'habit des frères mineurs, c'est-à-dire à une pauvre tu-
« nique et à une corde pour ceinture. Ils se sont tellement
« multipliés en peu temps, qu'il n'y a point de province en
« la chrétienté où ils n'aient de leurs frères; car ils ne refu-
« sent personne, s'il n'est engagé dans le mariage ou en
« quelque autre ordre religieux; et ils les reçoivent d'autant
« plus facilement, qu'ils laissent à la providence divine le
« soin de leur subsistance. Aussi ceux-là s'estiment heureux
« dont ils veulent bien recevoir l'hospitalité ou les aumônes.
« Les Sarrasins mêmes, admirant leur humilité et leur per-
« fection, les reçoivent volontiers quand ils vont prêcher
« l'Évangile. Nous avons vu le fondateur et supérieur général
« de cet ordre, homme simple et sans lettres, aimé de Dieu
« et des hommes, nommé frère François, tellement enivré de
« la ferveur de l'esprit, qu'étant arrivé à l'armée des chrétiens
« devant Damiette, il alla au camp du sultan. . . . Tous les
« Sarrasins écoutent volontiers les frères mineurs parler de
« Jésus-Christ et de sa doctrine, jusqu'à ce qu'ils attaquent
« Mahomet, le traitant de menteur et d'infidèle; car alors
« ils les frappent et chassent de leurs villes, et les tueraient
« si Dieu ne les protégeait. »

Ce long exposé de l'état des divers ordres monastiques au commencement du XIIIe siècle est terminé par des réflexions pieuses sur les bons usages et les abus que l'on fait de ces institutions. L'auteur jette aussi quelques regards sur le clergé séculier; et d'abord il trouve fort mauvais que les chanoines

de plusieurs cathédrales aient cessé de vivre en commun, et borné leurs devoirs religieux à la récitation des prières de l'office divin, distribuées par heures : leur nom même de chanoines, *canonici*, devrait les rappeler à la *règle* fondamentale de leur institution. Il se plaint non moins amèrement de l'établissement des chanoinesses, nobles demoiselles qui ne veulent pas être appelées moinesses, *moniales*, comme les chanoines repoussent le nom de moines. Il décrit l'élégant costume de ces demi-religieuses : *Purpurâ et bysso et pellibus griseis et aliis jucunditatis suæ vestibus induuntur, circumdatæ varietatibus cum tortis crinibus, et ornatu pretioso circumamictæ, ut similitudo templi.* Nous apprenons ici qu'en certaines églises un côté du chœur était occupé par les chanoines séculiers, et l'autre par les *susdites* demoiselles, à voix de sirènes : *Sunt autem in eisdem ecclesiis pariter canonici seculares, . . . ex alterâ parte chori cum prædictis domicellis canentes et earum modulationibus æquipollenter respondere studentes. Ipsæ verò velut sirenes* . . . . On voyait pareillement dans les processions un rang de chanoines correspondre à un rang de dames : *Similiter in processionibus, canonici ex unâ parte et dominæ ex aliâ parte concinentes procedunt.*

Le chapitre 34 traite assez au long des fonctions sacerdotales', de la prière, des heures canoniales et de la messe ; mais il tient plus à la morale et aux doctrines religieuses qu'à l'histoire; et quelque nombreux que soient les détails liturgiques qu'il renferme, nous n'en remarquons aucun qui ne soit généralement connu. Le principal usage de ces documents serait de faire retrouver dans la liturgie du XIII[e] siècle tout ce qu'il y a d'essentiel dans les rites actuels de l'Église. Les quatre derniers chapitres ont pour objet les évêques, les archevêques, l'administration des sept sacrements, et en particulier du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie : ce n'est pas non plus une instruction historique qu'on y peut recueillir. Il s'y rencontre beaucoup d'explications mystiques des ornements pontificaux et des cérémonies sacrées. On peut s'en servir pour établir la tradition des pratiques et des croyances. Malgré de légères inexactitudes, que l'éditeur Moschus fait remarquer, les dogmes sont énoncés avec toute la précision et toute la clarté que la matière comporte. *De sacramento altaris sive eucharistiæ subtilis et scholastica tractatio*, est l'intitulé du 38[e] et

dernier chapitre, qui est le plus long de tous et forme à lui seul un quart du livre. Serait-ce l'opuscule que des bibliographes nous ont indiqué sous le titre de *Dialogus judæi et christiani de sacramentis?* On pourrait être tenté de le présumer; mais la forme du dialogue y manque, et il n'y intervient point de juif. Du reste, ce chapitre et les quatre précédents sont en effet étrangers à l'histoire. Nous sommes loin de porter le même jugement de ceux qui concernent les communautés religieuses. C'est un tableau fort instructif et presque complet des institutions monastiques qui, au XIII[e] siècle, occupaient une si grande place dans le système général de la société, et qui exerçaient une si grande influence sur les affaires de l'Occident, et même de l'Orient, sur les mœurs et sur les lettres. Les hospitaliers de Saint-Jean, les chevaliers teutoniques, les templiers, ordres militaires dont l'auteur a parlé dans son premier livre, sont par cette raison omis dans le deuxième, qui tient néanmoins encore à l'histoire des croisades par les articles relatifs à quelques autres religieux et aux prédications de Foulques de Neuilly.

Ci-dessus p. 220.

On a révoqué en doute l'authenticité du 3e livre : avant d'examiner cette question, nous prendrons une idée de ce qu'il contient, dans l'édition la plus ample, qui est celle de Bongars. Il y est intitulé : *Jacobi de Vitriaco Historiæ orientalis liber tertius qui potissimùm de captâ à cruce signatis Damiatâ agit.* Les premières lignes annoncent que le pape Innocent III ayant demandé au patriarche de Jérusalem des renseignements positifs sur l'état des Turcs, sur les forces des Sarrasins, on s'empresse d'obéir aux ordres de sa sainteté. L'auteur, quel qu'il soit, commence par exposer qu'après la mort de Saladin, qui laissait onze fils, son frère Saphadin régna, fit mourir tous ses neveux, excepté le seul Noradin, eut lui-même 15 fils, dont sept furent institués par lui héritiers de ses états, qui consistaient en plus de deux cents villes, domaines ruraux, châteaux et places fortes. Au milieu des détails relatifs à ces princes, il est parlé du cabat ou calife qui habite Bagdad, et qui occupe chez les Sarrasins la même place que chez nous l'évêque de Rome. Bagdad est la capitale de la race et de la loi des Sarrasins, comme l'est Rome pour le peuple chrétien. *Baudas ubi est papa Saracenorum qui vocatur Cabatus sive Caliphas, qui colitur, adoratur et tenetur in lege eorum tanquam romanus episcopus apud nos....*

Gesta Dei per Francos, t. I, p. 1125 et seqq.

XIII SIÈCLE. *Baudas civitas est caput totius gentis et legis Saracenorum, ut Roma est in populo christiano.*

Une seconde section du livre se compose de notions topographiques sur Jérusalem, sur le territoire qu'habitent entre Damas et Antioche, les Assassins, ici tous appelés Vieux de la montagne, *Veteres montani;* sur la cité de Damas, située où fut jadis Édom, non loin du lieu où Caïn tua son frère; sur les villes de Sidon, patrie de Didon; de Tyr, métropole de la Phénicie; d'Antioche, où siégea pendant sept ans l'apôtre saint Pierre; sur les monts Liban, Thabor, Carmel, Sion, Sinaï; sur les eaux du Jourdain et les sables du désert; sur Nazareth, Joppé, Ascalon, Acre, Césarée; enfin sur l'Égypte, son fleuve et ses villes, particulièrement Alexandrie et Damiette.

On peut considérer comme une 3e section, la partie historique, qui s'ouvre par ces mots : « L'an de grace 1217, à « l'expiration de la trève entre les chrétiens et les Agariens « (ou Agaréniens), et à la suite de l'expédition générale qui « eut lieu après le concile de Latran, l'armée du Seigneur « se rassembla dans la ville d'Acre, armée commandée par « les trois rois de Jérusalem, de Hongrie et de Chypre, qu'ac- « compagnaient les ducs d'Autriche et de Bavière, beaucoup « de seigneurs et de prélats, et les quarante chevaliers laissés « par Gautier d'Avesnes, qui continuait de les entretenir. » Dans une seconde expédition, les croisés se rendirent au pied du mont Thabor. L'évêque d'Acre, qui est toujours nommé ainsi en troisième personne dans ce livre, baptisa plusieurs enfants de Sarrasins. L'armée se divisa en quatre corps : le récit de leurs mouvements est un peu confus, et entremêlé de détails merveilleux, surtout d'apparitions de croix dans le ciel. On en vit une près d'Anvers le jour anniversaire du martyre de saint Boniface : *Nous l'avons contemplée nous-même,* dit l'auteur; elle allait s'avançant lentement du nord au midi.

L'année 1218 fournit la matière d'une quatrième section, où sont exposés, non sans quelques embarras, les préparatifs, les progrès et les vicissitudes du siége de Damiette. On voudrait, dans une relation de cette importance, moins de miracles et plus de méthode. Toujours voit-on que les assiégeants essuyaient des revers souvent attirés par leurs propres fautes. « La nonchalance et la lâcheté de certains « personnages, dont le Seigneur connaît les noms, dit l'his-

torien, firent que les ennemis, reprenant leurs forces et leur courage, et secondés par Noradin, qui survint avec les gens d'Alep et une suite innombrable, s'emparèrent du point par lequel nous avions traversé le Nil. Ainsi, tandis que nous investissions la ville, enveloppés nous-mêmes, nous étions livrés à d'imminents périls; et si la sagesse divine ne nous eût inspiré d'avance la résolution de faire garder notre camp, entre la mer et le fleuve, par les Teutons et les Frisons, notre entreprise se trouvait sérieusement compromise.

Une 5[e] section correspond à l'an 1219, et décrit avec plus ou moins d'exactitude les combats qui amenèrent la prise de Damiette par les croisés; succès qui se fit attendre jusqu'au 5 novembre. Olivier, chanoine de Cologne, n'est point nommé en ce livre; mais les services des guerriers qu'il avait conduits en Orient sont célébrés en ces termes : *Lætare, provincia coloniensis,* etc. « Réjouis-toi, province de Cologne, les cantiques et les transports de l'allégresse te sont permis, puisque, par les bras de tes citoyens, par tes guerriers et tes armes, par tes convois et tes trésors, seule tu as plus secondé cette expédition que tous les autres Teutons ensemble. Cologne, ville des saints, pépinière où croissent les lis des vierges, les roses des martyrs, les violettes des confesseurs, prosterne-toi devant le Seigneur pour lui rendre graces de la piété de tes filles et de la vaillance de tes soldats. » Cette apostrophe est suivie de la mention d'un livre arabe où ces événements étaient prédits, de plusieurs autres observations qui tendent à les présenter comme miraculeux, de quelques détails topographiques, enfin du récit de la prise de la ville et de la citadelle de Thanis, en novembre 1219.

Il serait possible de compter pour une sixième, mais très-courte section du livre, les articles relatifs à l'année 1220, par lesquels il est terminé : destruction du château de Japhet, par ordre de Conradin; départ de Jean, roi de Jérusalem, qui abandonne le camp des fidèles; arrivée de nouveaux croisés, des archevêques de Milan et de Crète, des évêques de Gênes, de Reggio et de Brescia, de beaucoup de chevaliers italiens; des députés de Frédéric, apportant des lettres de ce prince; du comte Mathieu de la Pouille, amenant huit galères, y compris les deux qu'il venait d'enlever à des pirates ennemis des chrétiens.

XIII SIÈCLE.

Thesaur. nov. Anecd. t. II, p. 268-287.

Tel est le 3e livre de Jacques de Vitry dans l'édition de Bongars. Bien moins long dans celle de Martène, il y est divisé en 25 petits chapitres, dont les 8 premiers reproduisent, sauf d'assez légères différences, la première et la deuxième section que ce livre vient de nous offrir; mais pour tout le surplus, les deux textes sont essentiellement dissemblables. Celui que donne Martène ne contient rien qui corresponde aux années 1217, 1218, 1219, 1220 : il se compose, à partir du chapitre ou nombre 9, d'un mélange de notions topographiques et historiques, dont quelques-unes seulement se retrouvent, mais moins étendues, et tout autrement disposées et exprimées, dans le texte publié par Bongars. Les faits que retrace ou que rappelle celui de Martène, sont en général antérieurs à l'ouverture du XIIIe siècle. Le chapitre 24 ou avant-dernier commence par ces mots : *Anno dominicæ incarnationis MCXCIII, Henrico imperatore procurante.* Le seul chapitre 25 arrive à un temps postérieur au concile de Latran, et voici l'idée très-sommaire qu'il donne dans ses dernières lignes, des exploits des croisés après cette assemblée : *Facto concilio applicuerunt multi Alemanni in terrâ promissionis, et rex Hungariæ et rex Cypri et dux Austriæ et comes Georgius et infiniti Frisones et Latini cœperunt equitare per terram, et fractæ treugæ quas rex Johannes habebat cum Saracenis, et christiani depopulaverunt multa casalia, usque ad mare Galileæ et mare Tyberiadis profecerunt.*

De historicis latinis, l. II, c. 57.

Biblioth. des Croisades, t. I, p. 180, 181.

Bongars n'affirmait point l'authenticité du livre qu'il publiait; Gérard-Jean Vossius l'a niée; Martène l'avait d'abord trouvée fort suspecte; et M. Michaud la juge insoutenable. En effet, dit-on, cet ecrit s'annonce comme une réponse du patriarche de Jérusalem à Innocent III; l'évêque d'Acre n'y figure que comme acteur, à la troisième personne. Il était en Palestine en 1217, quand l'auteur de ce livre voyait près d'Anvers une croix miraculeuse apparaître dans les cieux. On ajoute que les véritables ouvrages de Jacques de Vitry, ses lettres à Honorius III et à ses amis en Belgique, sur ces mêmes affaires d'Orient, sont d'un tout autre style. On veut que la production dont il s'agit appartienne à Olivier le scholastique, chanoine de Cologne, puis évêque de Paderborn; car elle est, poursuit-on, presque littéralement conforme, du moins en plusieurs articles, à celle qui existe dans les collections d'Eccard et de Thomas Gale, sous le nom de

Corpus historic. medii ævi, operâ J. G. Eccardi, t. II, p. 1355.

cet Olivier, et sous le titre d'Histoire de la prise de Damiette. C'est Olivier qui adresse à sa patrie l'apostrophe *Lætare, provincia coloniensis,* etc. Il s'abstient par modestie de se nommer lui-même, quoiqu'il eût assisté au siége et contribué au succès tant par les guerriers qu'il y avait conduits que par les machines qu'il avait inventées ou perfectionnées.

Historiæ angl. Scriptores, operâ Th. Gale, t. II.

Ces observations ne sont pas toutes d'un égal poids. Celle qui concerne le style est si peu fondée, que Dom Martène, au contraire, en imprimant les lettres de Jacques de Vitry à Honorius, à la suite de ce 3e livre, n'hésite point à reconnaître de part et d'autre la même manière d'écrire et de raconter: *Propterea quod quatuor ejusdem Jacobi Vitriacensis epistolæ quæ huic narrationi... subjiciuntur, ejusdem narrationis stylum ad vivum repræsentent.* Que l'évêque d'Acre ne se soit nommé qu'à la troisième personne, bien d'autres historiens en ont usé de même. Qu'Innocent III ait demandé des renseignements sur la Terre-Sainte au patriarche de Jérusalem, apparemment à Pierre de Palu, il ne s'ensuit pas que la réponse soit faite par un patriarche; car elle est écrite après les années 1217, 1218, 1219, 1220, dont elle retrace les événements. Innocent, mort en 1216, y est qualifié pontife de bonne mémoire, *bonæ memoriæ;* et ce n'est qu'à son successeur que l'auteur de cette narration la peut adresser. Par ces motifs, Oudin, Papebrock, Dominique Mansi soutiennent contre Vossius l'authenticité de ce livre. Cependant nous devons avouer que l'apparition d'une croix céleste près d'Anvers, que l'exclamation en l'honneur de la province de Cologne, qu'un grand nombre d'autres articles se retrouvent dans le récit d'Olivier l'écolâtre. Il est certain que des deux auteurs, l'un a copié l'autre, et tout porte à croire que Jacques de Vitry, qui a survécu environ 13 ans à Olivier, est l'emprunteur ou, si l'on veut, le plagiaire. Les écrivains du XIIIe siècle ne se font pas scrupule de ces emprunts, et le plus souvent n'en avertissent point le lecteur. Plusieurs de leurs ouvrages ne sont que des compilations, des tissus d'articles extraits ou transcrits de plus anciens livres, tantôt littéralement, tantôt avec des modifications quelconques. Nous verrons que Vincent de Beauvais a largement usé de cette licence; et dès ce moment, nous pouvons remarquer que les chapitres LXXI-XCII du trentième livre de son Miroir historial ne sont qu'une nouvelle copie d'une grande partie du troisième livre

Comment. de Scriptor. eccles. t. III, p. 49.
Act. Sanctor. jun. t. IV, p. 678.
Bibl. med. et inf. lat. t. IV, p. 23.

XIII SIÈCLE.

Edit. Duac. t. IV, p. 1260-1265.

de l'évêque d'Acre, ou bien de la relation du siége et de la prise de Damiette, par Olivier de Cologne, à l'exception seulement du chapitre LXXXV, où Vincent, par une sorte de digression, parle de la mort de Simon de Montfort et de la guerre des Albigeois.

Jacques de Vitry, dans la préface de son ouvrage historique, l'a lui-même divisé en trois livres, et nous croyons pouvoir prendre pour le troisième celui que Bongars a imprimé, quoique des six sections que nous avons distinguées, les quatre dernières appartiennent plus réellement à Olivier. L'évêque d'Acre s'est permis de se les approprier. Ce qui remplace ces quatre sections dans l'édition de Martène et Durand ne nous paraît pas correspondre aussi bien au plan tracé dans le préambule des trois livres. Quant à un prétendu abrégé de toute cette histoire par un anonyme, il est fort probable que c'est une indication fausse, à laquelle auront donné lieu les manuscrits où l'ouvrage même de Jacques de Vitry est intitulé : *Historia jerosolymitana abbreviata*.

Coll. de Mémoires relatifs à l'hist. de France, t. XXII.

Il n'existait point de traduction française de ces 3 livres : M. Guizot en a publié une en 1825. Elle comprend la préface, le 1er livre entier, les onze premiers chapitres du second, le 3e d'après le texte donné par Bongars, et la lettre à des religieux belges. Les 27 derniers chapitres du deuxième livre ont été omis comme étrangers à l'histoire ; ce que nous n'avons reconnu qu'à l'égard du chapitre 34 et des 4 suivants. Nous regrettons d'autant plus que la traduction ne soit pas complète, qu'elle est fidèle et bien écrite. Il nous semble aussi qu'il n'eût pas été inutile de joindre à l'épître aux Belges, les 5 lettres adressées au pape Honorius par Jacques de Vitry.

Advers. l. V. c. 14.

Tout en recommandant les productions de cet écrivain, et spécialement celles qui tiennent au genre historique, Barthius avoue qu'elles décèlent une profonde ignorance : *Apud Vitriacum fatendum non pauca bonæ frugis legi, multa verò alia quæ profundam ignorantiam antiquitatis in eo arguunt.* La crédulité y est portée à un excès remarquable même au XIIIe siècle, et ne laisse apercevoir aucune trace des études sérieuses et des méthodes sévères auxquelles nous donnons le nom de critique. On a dit que Jacques de Vitry était savant en latin, en grec, en arabe. Ses écrits ne supposent nulle part la connaissance des deux dernières de

ces langues, mais ne montrent pas non plus qu'il les ignorât. Il écrit en latin avec facilité, même avec assez de correction, sauf quelques-unes des altérations que le vocabulaire et la syntaxe avaient depuis long-temps subies, comme l'emploi de *quod* au lieu de *ut*. Il a lu des livres classiques: il en emprunte au besoin, sans les citer, des expressions qu'il sait fondre dans sa propre diction. Il fait beaucoup plus fréquemment le même usage des textes bibliques, et l'on rencontre chez lui des pages qui n'offrent qu'une suite de centons des livres saints. L'étude des écrits de quelques docteurs de l'Église latine ne lui est pas restée étrangère, et il n'a point négligé d'acquérir des notions d'histoire sacrée et profane; mais son instruction en ce dernier genre est, comme chez presque tous ses contemporains, superficielle et inexacte. Il est mieux au fait des affaires de son temps, et n'était son goût pour les récits merveilleux, il nous en donnerait des idées assez justes.

On s'est fort récrié contre l'amertume de ses censures; on les a taxées d'exagération; et il est bien vrai que le tableau qu'il trace des mœurs du moyen âge doit déplaire à ceux des auteurs modernes qui paraissent avoir résolu de les admirer, et de nous les offrir pour modèles. Son témoignage a cependant quelque valeur; car il a vu de près, dans toutes les conditions de la société, les hommes qu'il accuse, et ce qu'il dit de leurs vices peut sembler d'autant plus croyable, qu'il partage tous leurs préjugés. Ce n'est point dans l'intérêt d'un système ou d'une secte qu'il dévoile cette dépravation générale. Au fond, les habitudes perverses qu'il décrit, loin d'être incompatibles avec l'ignorance grossière et crédule de cet âge, en étaient les effets naturels ou même nécessaires: les mœurs des peuples ne se sont nulle part amendées que par les progrès de l'instruction; et l'on a partout une mesure assez exacte des vices, en prenant celle des erreurs et des mensonges. Jacques de Vitry a rempli honorablement de hautes fonctions: il a joui de son vivant d'une renommée brillante, qu'il n'a pas encore tout-à-fait perdue. Sa célébrité n'est point celle qu'on obtient quelquefois en éclairant ses contemporains, en dissipant leurs préjugés, en étendant leurs connaissances; c'est, au contraire, celle qui s'acquiert, plus facilement, par le talent d'exprimer et de propager les opinions dominantes. Jacques de Vitry a été l'un des organes de celles de son siècle: il les a servies par

XIII SIÈCLE.

ses travaux, et honorées par ses qualités morales. Voilà comment il nous a paru digne d'occuper, entre les années 1210 et 1240, une assez grande place dans l'histoire des lettres. D.

HENRI DE DREUX

OU DE BRENNE,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

MORT le 6 juillet 1240.

Gallia christiana, t. IX, p. 108.

GUILLAUME DE JOINVILLE, archevêque de Reims, qui avait pris parti dans la guerre contre les Albigeois, étant mort à Saint-Flour, en Auvergne, pendant que se faisaient les préparatifs du sacre du roi Louis IX, et le siége métropolitain étant vacant, la cérémonie fut faite à Reims par l'évêque de Soissons, Jacques de Bazoche, vers la fin du mois de novembre 1226. Au mois de février de l'année suivante, on élut pour archevêque de Reims, Henri, fils de Robert II, comte de Dreux et de Brenne, lequel ayant été d'abord trésorier de l'église de Beauvais, avait été sacré évêque de Châlons l'année précédente. Ce nouveau métropolitain, d'un caractère ferme et actif, voyant que les droits de son église étaient de moins en moins respectés, tint à ce sujet successivement trois conciles provinciaux, dans lesquels il fut décidé que quelques-uns de ses suffragants seraient députés à Rome, pour défendre auprès du souverain pontife les droits de leur église métropolitaine.

Rec. des hist. de France, tom. XVIII, p. 580-700.
Alberic, ad ann. 1227.

C'est à cette occasion qu'Henri de Dreux adressa au pape Grégoire IX la lettre qui motive la mention que son auteur obtient dans notre Histoire littéraire. Elle fera connaître, d'après le témoignage des pièces originales, les effets malheureux de la réunion, fréquente alors, des droits féodaux et des droits épiscopaux sur une seule et même personne.

Mart. Anecd., t. I, col. 975.

L'objet de cette lettre était d'exposer au souverain pontife que, dans un concile tenu depuis peu à Noyon, l'évêque de Beauvais s'était plaint de l'injustice qu'il avait éprouvée de la part du roi Louis IX, lorsque, au mépris d'une charte accordée par un de ses prédécesseurs, et en vertu de laquelle

XIII SIÈCLE.

l'évêque de Beauvais exerçait toute juridiction sur les citoyens de cette ville, le roi, néanmoins, à l'occasion d'un méfait commis par quelques habitants, s'était approché de la ville à la tête d'un corps d'armée, auquel se joignirent plusieurs communes, quoique l'évêque se fût montré tout disposé à faire juger les coupables par ses baillis. Mais toutes les représentations furent inutiles; le roi fit prisonniers plus de quinze cents citoyens de Beauvais, en bannit beaucoup d'autres, abattit leurs maisons, mit à l'encan les biens (*catalla*) des serviteurs de l'évêque, le dépouilla lui-même de tous ses droits seigneuriaux, et après avoir avec sa troupe passé cinq jours à Beauvais, il exigea pour frais de ce séjour, quatre-vingts livres parisis des deniers de l'évêque, quoique celui-ci eût prié le roi de lui accorder seulement un jour pour consulter son chapitre sur cette demande : *Et licet episcopus brevem diem peteret tanquam de re gravi et penitùs inauditâ, ut super hoc cum suo capitulo pertractaret, idem tamen Dominus rex hoc facere denegans*, etc.

Ducange, Glossarium med. et inf. ætatis, verbo *Commune, communia*, col. 863.

In charta S. Lud. regis, ann. 1235, pro episcopo Remensi. Dicebat enim quod (cives Remenses) non debebant habere sigillum, cùm non habeant communiam. Inter communiæ jura præcipua recensentur Scabinatus, Collegium, Majoratus, Sigillum, Campana, Beffredus, et Jurisdictio.

Ex arresto seu statuto Caroli Pulchri, dato Parisiis ann. 1322.

Le roi ayant donc refusé de consentir à ce délai, et fait sortir l'évêque de sa ville épiscopale, le dépouilla de tous ses biens, à l'exception de ses meubles, et s'empara des revenus de l'église. L'évêque Milon de Châtillon étant venu demander à son métropolitain ce qu'il devait faire en cette circonstance, l'archevêque avait, de l'avis de son synode, envoyé les évêques de Soissons, de Laon et de Châlons, vers le roi, et à Beauvais, pour prendre toutes les informations, bien que tous ces faits fussent assez publiquement connus. Les témoignages de ceux mêmes qui administraient tant au nom du roi qu'en celui de la ville, ayant été présentés au synode, revêtus de leurs sceaux, « nous vîmes alors « (continue dans sa lettre l'archevêque de Reims) que le « roi avait, contre toute justice, dépouillé l'évêque et « l'église de Beauvais. Nous le fîmes supplier et nous le « suppliâmes nous-mêmes plusieurs fois de réparer de « tels torts. C'est sur son refus que nous convînmes, mes « suffragants et moi, de jeter un interdit sur toute la pro« vince, si de là à l'époque des vendanges, le roi n'avait pas « tout rétabli. Nous nous rendîmes encore auprès de lui « pour le prier de réparer le mal qu'il avait fait; mais il ne « voulut rien entendre. Réduits à cette extrémité, nous ré« solûmes d'attendre encore la fête de la Toussaint pour

XIII SIÈCLE.

« lancer l'interdit, si le roi persistait à ne pas se laisser flé-« chir. » Mais les droits de l'évêque n'ayant pas été rétablis, le métropolitain, usant alors de l'autorité que lui avaient donnée les prélats du synode, interdit en leurs noms et au sien tous les sujets du roi qui habitaient l'arrondissement de Reims. « Tous nos frères, les évêques de notre province « (continue la lettre de l'archevêque) ont fait mettre à exé-« cution cette sentence, excepté l'évêque de Noyon (de Laon) « qui refusa de se soumettre au décret, auquel il avait cepen-« dant consenti. Alors plusieurs chapitres d'églises cathédrales « en ayant appelé à votre siége apostolique, nous avons de « nouveau convoqué un synode pour y traiter et du refus « de l'évêque de Noyon et des représentations des chapitres. « Quelques-uns de nos confrères, malgré les lettres qu'ils « avaient reçues de votre sainteté, et qui auraient dû soutenir « leur courage, nous parurent désirer de voir la fin de la « mesure rigoureuse que nous avions prise, l'évêque de « Beauvais lui-même pressentant que tôt ou tard l'interdit « serait levé sans que les maux qu'il a soufferts eussent été « réparés; sur les instances des uns et des autres, nous nous « sommes relâchés de notre sentence. » *Undè sanctitati vestræ, humiliter supplicamus quatenus desolationi Belvacensis ecclesiæ, quæ in partibus nostris manifesta est, paterno compatiente affectu, celeri remedio salubriter dignemini providere, scientes pro certo quod non potest oppressioni dictæ ecclesiæ, nisi per supremum vestræ sanctitatis remedium, subveniri. Actum apud sanctum Quintinum Dominicâ ante Natale Domini, ann. Dom.* 1233.

Gall. christ. t. IX, p. 109, 537, 1008.

Le refus qu'avait fait l'évêque de Laon de soumettre son diocèse à l'interdit, lui mérita la faveur du roi ou plutôt de la reine-mère, car elle le choisit pour célébrer le mariage du jeune prince et couronner la reine Marguerite de Provence; mais les conséquences de la lettre adressée au pape furent funestes à l'archevêque de Reims, en ce qu'elle fournit prétexte à la révolte des habitants contre ce prélat et contre les chanoines, qu'ils chassèrent aussi de la ville, et dont ils pillèrent les maisons.

Gall. christ., t. IX, p. 109, lit. B

Dans une autre lettre, Henri de Dreux se plaignait au pape des injures qu'il avait reçues des Rémois, ses diocésains et ses sujets temporels; mais cette lettre ne nous est pas parvenue. On en peut cependant conjecturer la teneur, d'après celle que le pape écrivit à l'archidiacre de Paris et à

Gall. chr., t. X, ad instr. col. 60

XIII SIÈCLE.

maître Ferric, chanoine de Langres, qu'il nomma commissaires, à l'effet de ramener les révoltés à l'obéissance.

De son côté, le roi craignant que les troubles de Reims ne prissent de l'extension, rendit une ordonnance par laquelle il enjoignit aux Rémois d'indemniser leur archevêque de toutes les pertes que leur révolte lui avait causées, d'abattre les fortifications derrière lesquelles ils s'étaient retranchés, de se soumettre à demander l'absolution de leur rébellion, de faire rentrer l'archevêque dans l'exercice de ses droits; enfin, pour réconcilier les partis et faire exécuter son ordonnance, le roi nomma Odon, abbé de Saint-Denis, et Pierre de Collemieu, prévôt de Saint-Omer. Ces deux commissaires s'étant rendus à Reims rétablirent l'ordre, et par un acte public réglèrent tout ce qui avait jusque-là servi de prétexte à la révolte. Cet acte est daté de février 1235.

Ibid. col. 61.

Anselme, Hist. généal. et chron. t. II, p. 6.

Il n'est plus question d'Henri de Dreux dans l'histoire de son siècle, si ce n'est dans la chronique d'Albéric, qui le fait assister avec ses suffragants au supplice de cent quatre-vingts Bulgares qui furent brûlés vifs, en présence du roi de Navarre et des barons de la Champagne. Mais ce qui pourrait faire douter de la réalité du fait, indépendamment du nombre des victimes qui paraît bien exagéré, c'est que les historiens qui le rapportent en placent le théâtre en trois lieux différents, savoir : *montem Cornutum, montem Wodemari, montem Hismerum.*

Alberic, ad an. 1239.

Gall. chr. t. IX, col. III.

Il est assez remarquable, au sujet des faits principaux qui sont cités dans cet article, qu'à leur date, Louis IX n'était âgé que de 18 ans et que la reine Blanche en avait 46. Ces considérations jointes à ce que ce fut le roi qui pacifia les troubles que les habitants de Beauvais avaient excités, et qui fit réparer tous les dommages que la guerre avait fait souffrir au clergé de Reims, montrent assez que le principe de ces dissensions tenait à celui de l'affaiblissement désiré de la puissance des vassaux de la couronne, dont le clergé ne défendait les droits temporels qu'à raison des concessions qui lui avaient été faites par les rois mêmes. Ainsi, comme dans beaucoup d'autres discussions du même genre, les deux partis avaient raison.

Henri de Dreux mourut le 6 juillet de l'an 1240, et reçut la sépulture dans l'église de l'abbaye de Vaucelles.

P. R.

Gall. chr. ibid. Alber. ad ann. 1240.

GUILLAUME DE BEAUMONT,

ÉVÊQUE D'ANGERS.

MORT le 2 septembre 1240.

Gallia christ. vet. t. II, p. 136.

Id. ibid. p. 135.

Ce prélat était de l'illustre famille des vicomtes de ce nom, qui s'étaient déja fait remarquer au XIe siècle, dont quelques-uns figurèrent aux croisades de la Terre-Sainte; et elle fournit presque consécutivement deux prélats au siége épiscopal d'Angers entre les années 1178 et 1202. Celui dont nous rédigeons ici la notice était neveu de Raoul, lequel était fils de Richard et d'une fille naturelle d'Henri Ier, roi d'Angleterre. Il fut élevé en 1202 sur le siége qu'avait occupé son oncle, et n'était alors âgé que de vingt-cinq ans, comme nous l'apprend le huitième vers de l'épitaphe latine que nous lirons bientôt. Les annales de son église le présentent comme un prélat magnifiquement libéral envers sa cathédrale, dont il fit construire le chœur et le maître-autel, ayant même voulu que la table en fût d'argent, ce qui ne lui assurait pas sans doute une perpétuité très-durable. Après avoir gouverné son diocèse durant l'espace de trente-huit ans, il mourut le 2 septembre de l'an 1240.

L'histoire ne nous ayant transmis rien de plus sur la vie de ce personnage, il est à croire qu'il ne s'immisça que très-peu dans les affaires du siècle. Ses titres littéraires ne sont point importants; car il ne nous en reste guère qu'un acte par lequel il publia l'hommage qu'il rendit au roi de France, et qui spécifie que, tout en se reconnaissant pour vassal de Louis VIII, il déclarait à ses diocésains qu'il se tenait pour exempt de suivre le roi à l'armée, et même de s'y faire représenter. A cette restriction il ajoute qu'aucune charge ne devait lui être imposée, ni à son église, soit dans les circonstances de guerre, soit à raison du serment de fidélité; qu'ainsi lui et son église devaient conserver toutes les libertés dont ils jouissaient sous les rois d'Angleterre Henri et Richard. Guillaume stipulait dans le même acte que ses successeurs seraient tenus de jurer fidélité au roi de France, sous peine de voir saisir leurs régales; mais que si le comté d'Angers venait à être séparé de la France, l'évêque serait

XIII SIÈCLE.

exempt de ce serment envers le comte qui succéderait au droit du roi. Dans cette même circonstance, Louis VIII souscrivit aussi un acte qui recevait et proclamait le serment de fidélité de Guillaume, avec les conditions dont il était modifié; cet acte nous a été transcrit par Dom Martène.

Martène Thesaur. Anecdot. t. I, p. 913.

Les statuts réglémentaires de Guillaume de Beaumont sont les plus anciens de ceux qu'a conservés le diocèse d'Angers. Ils se lisent en tête du Recueil publié en 1680 par un des successeurs de cet ancien prélat, et ils occupent trente pages du volume qui les comprend. Il y est traité des matières concernant l'administration des sacrements, le gouvernement des églises, la prédication, les péchés, les vertus. Les pénitences qui s'y trouvent imposées aux pécheurs tiennent encore quelque chose de l'ancienne discipline, qu'avait beaucoup affaiblie la vie errante des croisades. Dans ces statuts, Guillaume décide que les pénitences peuvent se compenser ou se racheter par la prière, l'aumône, la discipline, l'abstinence, et sans doute il n'y joint les pélerinages que pour obtempérer à l'esprit du siècle où il vivait.

Statuts du diocèse d'Angers recueillis par Henri Arnaud, publiés en 1680, in-4°.

Dans l'énumération qu'il fait des sept péchés capitaux, on peut remarquer qu'il les dispose suivant un ordre différent de celui qui est usité de nos jours. La gourmandise y est nommée la première, ensuite la luxure, l'avarice, la paresse, la colère, l'orgueil, et en dernier lieu l'envie. Il descend jusqu'aux détails les plus minutieux quand il prescrit d'attacher au livre du missel un mouchoir pour l'usage du prêtre célébrant. Ces statuts ont été sans doute composés peu de temps après le concile de Latran, car on y trouve cités plusieurs articles de ce concile. Dans la recommandation que Guillaume fait aux prêtres de son diocèse de prêcher la fuite des occasions de pécher, on remarque, parmi les pages latines de ce prélat, les mots *aise fait larron,* que notre langue a remplacés dans la suite par ce proverbe : l'*occasion fait le larron.*

On croit devoir encore ne pas négliger de remarquer que Christophe de Beaumont, qui fut archevêque de Paris sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, était de la même famille que Raoul et Guillaume de Beaumont qui furent presque successivement évêques d'Angers; ce qui paraît confirmé par l'analogie de leurs armoiries comparées. Celles de Guillaume étaient un semé de *France au lion d'or.* Celles de Christophe, qui fut notre contemporain, étaient de gueules à une fasce d'argent chargée de trois fleurs de

Gallia christ. vet. t. I, p. 135.

Gui Allard, Nobiliaire de Dauphiné. Grenoble 1671, in-12, p. 41.

XIII SIÈCLE.

lis d'azur. Cette différence a dû s'introduire au temps de Charles VI, lorsqu'il réduisit le semé de France au nombre fixe de trois fleurs de lis; et c'est ainsi qu'on les voit alignées sur la fasce d'argent de l'écusson des Beaumont de cette branche.

Il ne nous reste plus qu'à transcrire ici l'épitaphe de Guillaume. La voici dans tout le négligé de sa versification latine:

Bellimontensis Guillelmus et Andegavensis
Præsul in hac tumbâ tumulatur, vera columba,
Cujus erat pietas sibi nescia ponere metas.
Si numeres numeris quater X cum mille ducentis,
Scire obitum poteris tumulo præsente jacentis.
Si septem lustris annum des ter replicatum,
Tot pater illustris hunc rexit pontificatum,
Quem cum viceno quintoque cœperat anno.
. . . .
Dat se divinis per lustra quater duo rebus,
Sublatis binis annis tredecimque diebus.

On est porté à conjecturer que cette épitaphe aura été probablement composée par le chapelain de Guillaume de Beaumont, Nicolas Geslent, qui fut élu évêque d'Angers l'an 1260, et qui, mort en 1290, fut inhumé aux pieds de son maître. Cet évêque eut aussi pour successeur son chapelain, Guillaume Lemaire, qui n'était pas non plus d'extraction noble, mais qui était très-renommé pour sa science. Or, de ce que ces deux noms, presque seuls, interrompent, du XIIe au XVIIe siècle, la série des autres évêques d'Angers qui furent tous d'une haute naissance, on en conclura, sans doute, que Guillaume de Beaumont, ainsi que Nicolas Geslent, ont su judicieusement discerner et employer les hommes de mérite quelle que fût leur naissance, puisque, après la mort de l'un et de l'autre, ceux qu'ils avaient attachés au service de leurs personnes ont obtenu les suffrages qui les ont portés au siége épiscopal. Christophe de Beaumont suivait de notre temps le sentiment de ces exemples, lorsqu'il ne déterminait jamais le nombre des bourses qu'il payait dans les maisons d'éducation cléricale, pour quiconque obtenait au concours une note d'examen satisfaisante. Ce trait méritait d'être ajouté dans la Biographie universelle.

Gallia christ. vet. t. I, p. 138.

P. R.

SAINT EDMOND OU EDME,

ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

MORT le 16 novembre 1240.

Le personnage qui fait le sujet de cet article appartient à l'Angleterre par sa naissance et par le haut rang qu'il y occupa; mais la France a le droit de le comprendre dans l'histoire des hommes qui l'ont illustrée par leurs écrits, puisque après y avoir passé la plus belle partie de sa jeunesse, soit à s'instruire, soit à enseigner dans l'Université de Paris, il y revint vers la fin de sa vie, et y composa deux des ouvrages qui nous sont restés de lui.

Edmond Rich ou Richius naquit à Abrington, bourg du comté de Barks en Angleterre, d'une famille peu distinguée par son rang et par sa fortune. Son père, Édouard Rich, qui exerçait le négoce, et sa mère Mabilia, l'élevèrent dans la plus grande piété. Il eut un frère plus jeune que lui, qui s'appelait Robert. Pendant qu'ils faisaient l'un et l'autre leurs premières études à l'Université d'Oxford, leur père quitta le monde, et se retira dans le monastère d'Eivesham. Leur mère, qui restait seule pour gérer leur tutelle, les envoya achever leurs études dans l'Université de Paris, de crainte, disait-elle, que par suite de l'instruction moins solide qu'ils auraient reçue à Oxford, ils ne fussent exposés à tomber un jour dans l'erreur. Edmond conserva fidèlement à Paris toutes les habitudes pieuses que sa mère lui avait fait contracter, entre autres celle de lire le dimanche et les fêtes tout le psautier, avant son repas. Il s'était fait faire, très-jeune encore, un anneau sur lequel il avait fait graver la Salutation angélique, et il le porta à son doigt jusqu'à sa mort. Après quelques années de séjour à Paris, il repartit pour Abrington, afin d'assister aux derniers moments de sa mère. Cette pieuse femme lui recommanda, comme à l'aîné de la famille, d'exercer une vigilance paternelle sur son frère et ses sœurs; ses sœurs principalement, qui, selon ses biographes, étant fort belles, se trouvaient exposées à bien des dangers au milieu du monde. Edmond, de leur consentement, s'occupa du soin de les placer dans un monastère; mais ne trouvant partout

Martèn. Anecdot. t. III, col. 1775. Vinc. Bellov. Spec. hist. lib. XXXI, cap. 67. Bibliot. Patr. t. XXV, p. 316. Balæus, p. 281. De Wisch, p. 83. Du Boulay, t. III, p. 679. Surius ad XVI nov. t. VI, p. 368. Annal. cisterc. t. IV, p. 333. Wharton Angl. sac. t. I, p. 10.

que des maisons dont l'entrée ne pouvait leur être ouverte que par une dot, il renonça à ce projet par la crainte de tomber dans la simonie, et désirant que ses sœurs pussent entrer en religion, sans acheter cette faculté à prix d'argent. Quelque temps après, comme il visitait par hasard le monastère de Kéteby, il y apprit qu'elles pourraient y faire profession sans apporter de dot, et aussitôt il les y plaça. Elles y devinrent tour à tour prieures du monastère, et après s'être fait remarquer par leurs grandes vertus, elles moururent en 1257, selon Matthieu Paris; l'une s'appelait Marguerite et l'autre Aclitie.

Matth. Paris ad an. 1257.

Après avoir terminé tout ce que demandait de lui le soin de sa famille, Edmond revint à Paris, et reprenant ses études, il s'y adonna avec tant de zèle et de succès, qu'il étonna bientôt ses condisciples et ses maîtres, et que reçu maître-ès-arts, il se livra à l'instruction publique. On a remarqué qu'il fut un des premiers à faire contracter à ses disciples l'habitude d'entendre la messe chaque jour avant de s'appliquer à l'étude. Les attaques que ses premiers historiens disent qu'il eut à repousser de la part de quelques femmes, semblent indiquer qu'il avait reçu de la nature, comme le reste de sa famille, les graces extérieures de la beauté.

Anecd. loc. cit.

En 1219, dit Vincent de Beauvais, étant sorti des années de la jeunesse, et parvenu à l'âge viril, il y avait six ans qu'il enseignait dans l'Université de Paris les sciences humaines, entre autres l'arithmétique et la géométrie. Une nuit, il crut voir en songe sa mère qui lui demandait ce que signifiaient les diverses figures qu'il traçait; Edmond lui en ayant donné l'explication, sa mère traça aussitôt trois cercles, dans chacun desquels elle écrivit ces mots, *le Père, le Fils, le Saint-Esprit,* lui disant que c'était à ces figures qu'il devait désormais s'occuper. Edmond, qui avait toujours eu pour cette mère l'amour le plus tendre, pensant qu'elle n'était venue que pour l'avertir directement de se livrer aux choses de Dieu, s'adonna aussitôt à l'étude de la théologie, et dès lors il porta le mépris de l'argent que ses leçons lui avaient valu, jusqu'au point de le laisser dispersé dans sa chambre, en disant : *Terra terræ et pulvis pulveri meritò debet commendari.*

Spec. hist. l. XXXII, cap. 74.

Il demeurait à Paris dans le voisinage de l'église de Saint-Méderic, où il assistait toutes les nuits aux offices que les chanoines de cette église célébraient, après quoi, il mé-

Spec. hist. loc. cit.

ditait et priait devant l'autel de la Sainte-Vierge jusqu'au moment où il se mettait à l'étude dès l'aube du jour. Walter, archevêque d'York, ayant appris qu'il s'était livré aux études théologiques, lui offrit de lui faire écrire une Bible à ses frais ; mais Edmond la refusa, de crainte de surcharger les moines qu'on aurait employés à ce travail ; bien plus, il vendit même le peu de manuscrits qu'il avait, pour en donner la valeur à de pauvres écoliers.

Anecd. loc. cit.

Après quelques années d'application dans cette nouvelle carrière, il fut reçu docteur en théologie, et dès ce moment il se dévoua à l'instruction publique avec le plus entier abandon. Habile dans la controverse, éloquent dans la chaire, édifiant dans ses leçons de théologie, il était partout écouté avec le plus grand intérêt ; et de son école sortirent des hommes qui s'illustrèrent dans le monde. Quand approcha le temps où il devait être promu au sacerdoce, il redoubla ses austérités et ses travaux, et hors les moments indispensables aux besoins de son corps, sa vie était un exercice continuel. Ses biographes, dans les détails de sa vie particulière et de ses habitudes privées, nous apprennent qu'après comme avant son élévation au sacerdoce, il portait ordinairement des habits de couleur grise ou cendrée, *Vestes ut plurimùm habuit colore cineritio, nec abjectas valdè, nec valdè pretiosas ;* ce qui montre qu'à cette époque, le clergé n'avait pas encore cru devoir, hors des églises, se distinguer du reste des citoyens par un costume particulier.

Surius, loc. cit.
Anecd. loc cit.

Edmond quitta Paris après s'y être fait remarquer par ses vertus autant que par son savoir, et retourna en Angleterre, dit l'historien Lingard, pour enseigner publiquement à Oxford. Plusieurs bénéfices lui furent offerts ; mais il ne consentit jamais à en posséder plus d'un, et cela dans le lieu même où il résidait ; ce qui ne dut pas lui concilier l'affection de plusieurs de ses confrères, qui alors même n'en refusaient aucun. Cependant, afin de pouvoir exercer son ministère sans être à charge à ceux qu'il instruisait, il accepta le titre de chanoine trésorier de l'église de Sarum ou Salisbury. Sa réputation s'étant répandue jusqu'à Rome, le pape le choisit pour prêcher la croisade, non pas en France, comme le dit Baleus, mais en Angleterre, selon plusieurs autres historiens ; il s'acquitta de cette mission avec un très-grand succès.

Lingard Hist. d'Angl. t. III, p. 270.
Anecd. t. III, p. 1795.
Baleus, loc. cit.

Dans ces circonstances, le siége archiépiscopal de Cantorbéry vaquait, et ce siége étant le plus important de l'église

Annal. cister. t. IV, p. 331.

XIII SIECLE.

anglaise, on cherchait avec soin l'homme le plus capable de l'occuper. Ce fut sur Edmond que tomba l'élection du clergé de Cantorbéry, faite en 1233. Le pape y donna son approbation, et l'année suivante, le prélat élu fut sacré à Cantorbéry par Roger, évêque de Londres, assisté de treize autres évêques. Baléus dit que le pape l'avait choisi comme le sujet qui lui paraissait devoir être le plus soumis à ses volontés, et le plus complaisant à remplir ses vues intéressées; mais l'erreur dans laquelle l'esprit de parti entraîne cet auteur, est rectifiée par Warthon, qui dit dans ses annales : *Anno 1233, magister Edmundus, thesaurarius Sarum, electus est in archiepiscopum cantuariensem, et à domino papa confirmatus;* et par ce passage du manuscrit cité par Martène : *Celebratâ de eo electione communiter, canonicè et concorditer,* etc. Quels qu'aient été les auteurs de ce choix, ceux qui le firent, élevèrent à une grande prélature un de ces vrais chrétiens, un de ces hommes éminents en mérite qui font honneur à leur dignité. Loin de ressembler à ces ambitieux qui s'empressent de s'ingérer dans la vigne du Seigneur, disent ses biographes, *per fas et nefas, per lites et jurgia, per promissa vel munera, per conspirationes et simulationes, per quoscumque serpentinos anfractus,* il répondit aux envoyés du chapitre qui l'avait élu, « qu'il était incapable de « remplir une aussi haute charge: *Ego sum vermis et non « homo, non sum tanti meriti, nec tantæ litteraturæ ut « vos creditis, vos fallimini et erratis.* » Refusant de consentir à cette élection, tous les efforts des envoyés furent inutiles; et quand, quelques jours après, l'ordre de son évêque vint lui arracher son consentement, il dit : *Novit ille qui nihil ignorat quod nisi me mortaliter peccare crederem, electioni de me factæ nullatenùs consentirem.*

Warthon, loc. cit. et p. 306.

Anecd. t. III, col. 1803.

Une particularité qui nous a été conservée, peint bien son humilité et combien il était loin d'avoir jamais eu aucune vue ambitieuse. Quand les envoyés du chapitre de Cantorbéry furent arrivés à Salisbury, la nouvelle de l'élection d'Edmond se répandit bientôt dans sa maison : tout le monde y était au comble de la joie, et le domestique chargé d'aller lui annoncer l'arrivée des envoyés, entra dans sa chambre et lui dit : *Ecce, domine, Cantuarienses venerunt monachi, deferentes vobis electionem de persona vestra in archiepiscopum ejusdem ecclesiæ, factam voluntate consonâ et communi.* Ce serviteur fut regardé par son maître comme un

homme qui voulait se jouer de lui; il en fut si mal accueilli et il sortit de sa présence si confus, que les clercs n'osèrent pas entrer, et que restés immobiles près de la porte de sa chambre, ils attendirent l'heure à laquelle il avait coutume d'en sortir.

Anecd. t. III, col. 1805. Surius, loc. cit.

Devenu prélat métropolitain de l'Angleterre, il ne changea rien à ses premières coutumes. Il ne se couvrait point comme les autres évêques d'habits de soie et de pourpre, mais un habit blanc ou cendré de peu de prix lui suffisait; et si dans quelques circonstances, il était vêtu comme les autres, c'était, disait-il, pour ne pas heurter de front les usages. Il se faisait tout à tous et recevait avec affabilité tout homme qui réclamait son ministère. Ses gens visitaient les maisons des malheureux, et leur portaient des secours. Il employait à marier les filles pauvres les amendes qui étaient payées à son tribunal, et son propre argent, quand ces amendes étaient moindres. Ces amendes étaient alors désignées par le mot *amerciamenta*. *Puellas nubiles,* dit un de ses biographes, *præsertim pauperes de suis adjuvit facultatibus ut traderentur matrimonio, bonum esse arbitrans juniores nubere, prolem procreare sub conjugii sacramento.*

Willelm. Wasti in Glossar. verb. Amerciare.

De son temps, il existait en Angleterre un usage suivant lequel, quand un père de famille mourait, le seigneur avait droit de s'adjuger la meilleure de ses bêtes de somme, en signe de droit seigneurial pour l'un, et de soumission comme vassal pour l'autre. Dans ces occasions, les veuves, connaissant la bonté de son cœur, venaient le prier d'ordonner à ses baillis de leur rendre leurs bestiaux, et le prélat avait coutume de leur répondre dans la langue du pays : « Bonne « femme, telle est la loi du pays, où la coutume veut que « le seigneur choisisse et prenne ce qu'il y a de mieux dans « le mobilier du défunt. » S'adressant ensuite à ses officiers, il leur disait dans une langue inconnue à la plaignante, en latin ou en français : *Veraciter hæc institutio legis est diabolicæ, non divinæ; postquàm captiva virum suum perdidit, aufertur ab eâ id melius quod ei vir moriens dereliquit; non bona consuetudo hæc.* Puis il disait à la suppliante : « Bonne « femme, si je vous laisse votre bête, vous me la garderez « bien? » Et la femme répondant : « Elle sera, seigneur, gardée « comme votre propre bien », alors Edmond ordonnait à son bailli de lui rendre aussitôt ce qu'elle réclamait.

Il avait en horreur toute action faite par faveur ou par

XIII SIÈCLE

intérêt, et ces paroles, qu'il redisait souvent en gémissant, conviennent à tous les temps : *Muneribus præter jus et fas datis et acceptis, hodiè corruptus est orbis christianus, peribitque etiam priusquàm id percipiant christiani, nisi hanc pestem à se extirpare et profligare conentur.* Il ne cessait en conséquence de recommander aux hommes chargés de rendre la justice de repousser loin d'eux les présents, et il blâmait avec la plus grande sévérité ceux qui en recevaient, leur redisant toujours ce proverbe qu'il avait appris en France: « *Prendre* et *pendre non differunt nisi unâ litterâ.* »

Le saint archevêque ne resta que huit ans dans l'exercice de sa prélature, car il quitta son siége avant la fin de sa vie. Sa vertu et son amour du devoir lui attirèrent toute sorte d'ennemis. D'un côté, voulant s'opposer aux envahissements du roi et des seigneurs sur les droits de son église, il s'attira leur haine et les coups de leur vengeance; d'un autre côté, le clergé de son église, dont il voulait réprimer les désordres, tout en s'efforçant d'assurer ses priviléges, l'accusa de renverser les droits du chapitre. *Magnates terræ illi injuriabantur undique, nec non et fratres ecclesiæ suæ lites ei inferebant alias indiscretè.* Il fut même accusé par ses prêtres devant le souverain pontife. Le saint prélat se rendit alors à Rome, où le prieur de son chapitre l'avait précédé pour être son accusateur. Les faits et les plaintes furent de part et d'autre exposés, et les clercs ayant été trouvés coupables sur plusieurs points, le prieur confus se retira dans un monastère de chartreux, et le prélat, revenu dans sa ville épiscopale, retrouva son clergé plus mal disposé qu'avant son départ. Mais il s'efforça d'adoucir ces prêtres, allant au devant d'eux, et traitant avec bonté ceux qu'il connaissait pour être le plus acharnés contre lui. Ses amis lui disaient : « Ou nous nous « trompons bien, ou cette trop grande douceur en excitera « d'autres à se révolter contre vous. — Laissez faire, leur « répondait-il, vous ne savez ce que vous dites; ignorez-vous « que le Seigneur ne s'est pas opposé à ceux qui lui donnaient « la mort; mais que l'acceptant, il a supplié et intercédé « pour eux? La vengeance doit être réservée à Dieu et « non à l'homme. Loin de moi la pensée, quelque mal qu'ils « paraissent me faire, de tourner contre eux soit la poutre, « soit le brin de paille qu'ils me supposent dans l'œil. « S'ils m'arrachaient les yeux de la tête, s'ils me coupaient « les deux bras, je n'en garderais pas moins pour eux le cœur

Anecd., t. III, p. 1809.

Matth. Paris ad ann. 1238.

Anecd. loc. cit.

« et le regard de quelqu'un qui les aime. Car je ne veux pas « faire un péché, ni me nuire à moi-même à cause des dé- « fauts des autres. »

Enfin convaincu que rien ne pouvait faire fléchir ces esprits rebelles, accablé par les vexations, affligé de la plus grande tristesse, à la vue des coups que le roi et les grands portaient à l'église; considérant que le pape ne le soutenait que faiblement, et qu'il souffrait que la noblesse romaine vînt s'emparer des bénéfices de l'église anglaise, le dégoût de sa patrie le prit au milieu de tant de maux : craignant enfin de paraître approuver tant d'abus ou les tolérer, s'il restait à son poste, il aima mieux s'en éloigner; et s'exilant volontairement d'Angleterre, il vint chercher un asile en France.

Guill. Cave, t. I, p. 496.

« L'intégrité d'Edmond, dit Guillaume Cave, et son grand « amour de la justice, lui attirèrent d'abord l'inimitié de « Henri III et d'Othon, légat du pape en Angleterre; ensuite « étant allé à Rome, il déplut au pape en disant librement « son avis sur les mœurs corrompues de sa cour; et ce pape « le renvoya en Angleterre, après l'avoir condamné à une « amende. »

L'élection et la fuite de ce prélat sont jugées dans les termes suivants par l'historien Lingard : « Il n'accepta cette haute « dignité qu'avec une répugnance qui ne parut pas feinte; il « sentait que sa conscience timorée ne lui permettrait pas « de consentir aux désordres du siècle, et que la douceur « de son caractère ne le rendait pas propre aux fonctions « de réformateur. L'expérience justifia ses craintes; plusieurs « désapprouvèrent son zèle; et les moines de sa propre « église, les ministres de la couronne, les pontifes eux- « mêmes, s'opposèrent souvent, et nuisirent quelquefois à « ses sages efforts. Il lutta plusieurs années contre ces diffi- « cultés, et à la fin il y succomba. Craignant de paraître « approuver par sa présence les abus que son autorité ne « pouvait combattre, il s'exila volontairement d'Angleterre, « et choisit pour sa résidence le monastère de Pontigny. »

Lingard, t. III, p. 270.

Cette abbaye, située dans le diocèse d'Auxerre, avait été précédemment l'asile où deux prélats de Cantorbéry, Thomas Becket et Étienne Langton, forcés de quitter leur patrie, étaient venus terminer leur carrière. Notre saint archevêque y vint aussi avec quelques-uns de ses clercs qui lui étaient restés fidèles, et durant deux ans environ, il s'y livra aux exer-

Anecd. loc. cit.

XIII SIÈCLE.

cices de piété, prêchant dans les villages d'alentour, et y composant les deux petits ouvrages dont nous avons à parler. Il éprouva bientôt à Pontigny l'influence d'un climat trop chaud pour lui; et parti de là pour aller chercher une température plus favorable à sa santé dans le monastère de Soisy, prieuré du même diocèse, il y mourut après quelques mois de séjour, répétant souvent dans les derniers jours de sa vie: *O quàm meliùs esset mori, quàm videre mala gentis suæ et sanctorum super terram!* Pour consoler les religieux de Pontigny qui l'avaient vu avec peine se séparer d'eux, il leur avait dit en partant: *Ad proximas beati Edmundi regis et martyris ferias revertar ad vos, tum enim sol à nobis longiùs recedens, hiemis frigora adducet.* Sa promesse s'accomplit au jour marqué; mais ces religieux ne reçurent de lui que sa dépouille qui, selon les dernières volontés du saint prélat, devait être enterrée chez eux. L'abbé de Pontigny était allé à Soisy pour y recevoir ses restes, mais voyant le grand concours de fidèles qui étaient venus les visiter avec un zèle extraordinaire de dévotion, et craignant de ne pouvoir les faire transporter en sûreté dans son monastère, il s'approcha du cercueil et signifia au défunt ses ordres en ces termes: *Pater bone, pro eo quod frater es Pontiniacensis ecclesiæ, mihi debes, si dignaris, humiliter obedire: volo igitur et rogo ut nullum facias miraculum, donec ad locum pervenias sepeliendo tuo corpori destinatum.* Les miracles nombreux que les biographes disent qu'il avait opérés, avaient attiré ce concours de peuple qui voulut accompagner ses restes à Pontigny.

Matth. Paris, p. 368.

Les historiens fixent d'un commun accord le jour de la mort d'Edmond au 16 novembre, mais ils ne s'accordent pas de même sur l'année où elle arriva; Nicolas Trivet, Matthieu Paris, Surius, Baléus, Fabricius, l'historien Lingard, la mettent en 1240; Wharton en 1241; Guillaume Cave et de Wisch, suivis en cela par la *Biographie universelle,* la placent en 1242; Baronius, la *Bibliotheca Patrum,* Ellies Dupin en 1246; Du Boulay en 1247; et Molanus, dans ses notes sur le martyrologe d'Usuard, en 1248. Nous croyons devoir la fixer en 1240, avec le plus grand nombre de ceux qui ont fait mention du saint prélat, et dont quelques-uns ont été ses contemporains. Cette date se trouve encore appuyée par un pasage de la vie de Gaultier de Cornut, archevêque de Sens, où il est dit que ce prélat alla à Pontigny, vers la fin de 1240, pour y visiter les restes du saint prélat

Mart. Anecd. t IV, col. 1375.

XIII SIÈCLE.

avant qu'on leur donnât la sépulture; elle l'est encore par la date du chapitre général de Cîteaux tenu en 1241, où l'on décida que vu les fréquents miracles opérés au tombeau du prélat, on demanderait sa canonisation. Elle fut en effet proposée au concile de Lyon en 1245, et le pape Innocent IV la publia en 1247. Or, cette dernière date est peut-être celle que quelques historiens ont prise pour l'époque de sa mort. Ne trouvant rien de précis sur l'âge auquel il parvint, nous ne pouvons le fixer qu'approximativement. Il a été dit qu'en 1219, où il prit la résolution de se livrer à l'étude de la théologie, il était sorti des années de la jeunesse et avait atteint l'âge viril. En fixant à quarante ans environ l'âge indiqué ici vaguement, il aura eu cinquante-quatre ans en 1233, quand il fut élevé sur le siége de Cantorbéry, et soixante à soixante-cinq ans au moment de sa mort. Ce calcul approximatif se trouve appuyé par ce que dit Baléus de Robert Bacon, qu'il cite comme compagnon d'Edmond dans ses premières études à Oxford, ce qu'attestent aussi Trivet et le moine de Pontigny copié par Martène; or ce Robert Bacon mourut en 1248, à l'âge de soixante-dix ans, et par conséquent plus âgé que notre prélat de six ou sept ans.

Ibid., t. III, col. 1774.
Matth. Paris, ad ann. 1247.
Baleus, Scriptores, p. 294
Spicilegium, t. VIII, p. 587.
Thes. Anecd. t. III, col. 1774.
Eccardus, t. I, p. 118.
De Wisch, p. 85.

La vie de saint Edmond a été écrite par son frère Robert Richius; par le même Robert Bacon, de l'ordre des prédicateurs; par Bertrand, prieur de Pontigny, qui la rédigea en 1247, et c'est celle que Martène a transcrite dans son *Thesaurus Anecdotorum;* par Vincent de Beauvais; en partie par Matthieu Paris; et, d'après eux, par Surius qui n'a fait que copier celle de Robert Richius. Martène donne, à la suite de la vie de saint Edmond, l'histoire de sa canonisation et de la translation de ses reliques : tout ce qu'il a d'ailleurs recueilli sur ce saint prélat se trouve dans le tome 3e de son *Thesaurus*, de la page 1753 à la page 1874.

Usuardi Martyr. ad 16 novemb.
Thes. Anecd. t. III, col. 1753.
Specul. Hist. lib. XXXI, cap. 67.

Ayant maintenant à parler des ouvrages qui nous sont restés de saint Edmond, nous devons placer ici le récit d'une démarche mémorable qu'il fit l'année même de son élection, avant d'avoir été sacré. Le ministère de Pierre des Roches et de Pierre de Rivalles avait suscité un mécontentement général dans tout le royaume d'Angleterre. « Un ministère aussi « violent que celui de l'évêque de Winchester ne pouvait « pas être de longue durée, dit Hume; il tomba enfin, non « par les efforts de la noblesse, mais par ceux du clergé. « Edmond, qui était alors primat, se rendit à la cour, accom-

Hume, Hist. d'Angl. t. II, p. 14.

XIII SIÈCLE.

« pagné de beaucoup d'autres prélats; il représenta au roi « les mesures désastreuses qu'avait prises Pierre des Roches, « le mécontentement du peuple, la ruine des affaires, etc. » Le discours que les prélats tinrent au roi dans cette circonstance avait pour but de rétablir entre le monarque et son peuple la concorde qu'avaient détruite des ministres qui ne travaillaient qu'à s'agrandir et à se fortifier aux dépens de l'un et de l'autre. Ce discours, rapporté par Matthieu Paris, ne paraîtra sans doute pas déplacé dans la vie du président de ces prélats, qui viennent plaider les droits des peuples, et menacer le monarque des châtiments de l'Église, s'il manque à ses obligations. Ces évêques, qui ne devaient pas leur élévation au choix intéressé du pouvoir royal, mais qui étaient sortis de l'élection libre, sinon du peuple, du moins du clergé, conservaient la faculté de résister aux ministres de cette puissance, quand l'égoïsme et l'ambition les égaraient. Le discours suivant est donc un acte d'accusation en forme contre les ministres de Henri III.

Matth. Paris, p. 271 et 272.

« Seigneur roi, dit l'orateur, nous qui sommes vos sujets « fidèles, nous venons vous dire au nom de Dieu que les « hommes qui forment votre conseil, Pierre, évêque de Win- « chester, Pierre de Rivalles, et leurs consorts, ne promettent « ni salut ni sécurité; mais que, tout au contraire, leur pré- « sence annonce des maux et des périls pour vous et pour votre « royaume, d'abord à cause de la haine et du mépris qu'ils « montrent envers le peuple anglais, qu'ils appellent et font « appeler traître; enlevant par ce moyen à votre peuple l'af- « fection de votre cœur, et à nous, comme au reste de vos « sujets, l'amour que nous avions pour vous. Le maréchal (1) « en est un exemple; lui, l'homme le plus précieux pour ce « royaume, perdu par leurs calomnies, dans votre esprit et « éloigné de votre personne. C'est en se laissant conduire par « ces ministres, que le roi Jean, votre père, perdit d'abord « les cœurs de ses sujets, puis se vit enlever la Normandie et « plusieurs autres provinces; que son trésor fut entièrement « épuisé, qu'il se trouva au moment de perdre même l'An- « gleterre, et que depuis il n'a jamais plus joui de la paix. Ce « sont ces mêmes ministres qui, dans des temps plus voisins « de nous, ont mis le trouble dans ce royaume, lui ont attiré

(1) Le comte Richard de Strangbowe était alors grand-maréchal du royaume.

« un interdit, et enfin l'ont rendu tributaire, *et princeps pro-*
« *vinciarum facta est, proh dolor! ignobilibus* (sic) *sub tributo.*
« La guerre commença, elle dura long-temps, votre père mou-
« rut presque en exil, dans un état aussi malheureux que l'était
« son royaume, et c'est à eux qu'il dut cette mort déplorable.
« C'est par la faute de ces mêmes ministres, que le château
« de Bedfort vous a été enlevé, et avec lui les trésors et les
« hommes valeureux qu'il renfermait, et qu'enfin vous avez
« perdu la Rochelle : ce qui seul fera le déshonneur de votre
« règne. Ce sont leurs conseils iniques qui ont excité les
« troubles qui tourmentent maintenant ce pays, et causent
« sa ruine; car si vos sujets avaient été traités avec justice
« et équité, ces troubles n'auraient pas eu lieu, vous possé-
« deriez encore les terres que vous avez perdues, et votre
« trésor n'aurait pas été épuisé.

« *Item* la fidélité que nous vous devons nous force à vous
« dire que votre conseil, loin d'être jamais un moyen de
« paix pour ce pays, n'y suscitera que la discorde; car vos
« ministres voulant accroître leur fortune, et ne le pouvant
« pas pendant que la paix règne, comptent y parvenir en
« troublant ce royaume, et en pillant ceux qui s'opposent à
« leurs desseins. *Item* ils tiennent en leur puissance vos
« châteaux forts et vos troupes, comme si vous deviez vous
« tenir sur vos gardes à l'égard de votre peuple. *Item* ils se
« sont emparés de votre échiquier, de toutes vos réserves
« et de vos plus grands revenus seigneuriaux, et vous verrez
« comment ils vous répondront de tout cela, s'il vous plaît
« d'attendre la fin. *Item* rien d'important ne peut s'exécuter
« dans ce royaume, sous votre sceau ou votre ordre, sans
« le sceau de Pierre de Rivalles, comme s'ils ne vous te-
« naient pas aussi pour leur roi. *Item* ces mêmes ministres
« ont éloigné de votre cour des hommes que leur naissance
« attachait à ce pays; ce qui nous inspire des craintes autant
« sur vous que sur votre royaume, puisque ces ministres
« semblent être moins sous votre puissance, que vous sous
« la leur, ainsi que plusieurs exemples l'ont montré. *Item*
« ils se sont rendus maîtres de la princesse de Bretagne,
« de votre sœur, de plusieurs autres filles nobles et nubiles,
« qu'ils ont prises *cum vuardis et maritagiis,* lesquelles ils
« marient ensuite avec leurs parents, les faisant ainsi dis-
« parager (mésallier). *Item* ils foulent aux pieds la loi de ce
« pays, loi jurée, confirmée, affermie par l'excommunica-

XIII SIÈCLE.

« tion ; ils ne tiennent pas plus compte de la justice, ce « qui fait craindre qu'ils ne soient excommuniés, et que « vous ne le soyez aussi en communiquant avec eux. *Item* « ils violent leurs promesses, leur foi, leurs serments ; ils « nient même ce qu'ils ont certifié par leur signature ; ils « méprisent l'excommunication ; et s'étant éloignés de la « vérité, ils vivent en désespérés dans la méfiance et dans « la crainte.

« Notre fidélité seule nous inspire ces paroles, et ici, en « présence de Dieu et des hommes, nous vous conseil- « lons, nous vous prions, nous vous avertissons d'éloigner « de vous de pareils conseillers, et, comme c'est l'usage « dans les autres royaumes, de vous aider, dans l'adminis- « tration du vôtre, des lumières de vos fidèles sujets et des « jurés de l'Angleterre. Du reste, la vérité nous oblige à vous « faire savoir que, si d'ici à peu de temps vous n'avez pas « apporté un remède à ces maux, nous procéderons contre « vous et contre les autres adversaires du bien public par « les censures de l'Église, n'attendant pour cela que la consé- « cration de notre vénérable père l'archevêque elu de Can- « torbéry. »

P 272.

Le roi ayant entendu ce discours, dit Matthieu Paris, demanda humblement qu'on lui accordât un court délai, disant qu'il ne pouvait pas renvoyer si promptement son conseil, ayant à lui faire rendre compte du trésor confié à sa garde. Sur cela l'assemblée fut dissoute, et chacun se retira avec la confiance de voir bientôt renaître la concorde.

Au mois d'avril de l'an 1234, dit le même historien, Edmond, après sa consécration, réunit tous ses suffragants et plusieurs autres prélats, et s'étant rendu avec eux auprès du roi, il lui renouvela ses représentations, et il lui dit expressément que s'il ne mettait pas fin à la désolation de son royaume, et s'il ne rentrait pas en union avec ses fidèles sujets, il prononcerait sur lui la sentence d'excommunication. Le roi écouta avec docilité ces paroles, reconnut les injustices de ses ministres, les renvoya, et rappela des conseillers plus favorables au bien de la nation.

De Wisch, loc. cit.
Acta concilior. t I, p 266.

L'archevêque de Cantorbéry, avait pendant sa prélature rédigé des constitutions provinciales ; et quoique les ouvrages de ce genre fussent pour la plupart discutés dans les synodes provinciaux, qui dans ce siècle furent si nombreux, ils sont toujours attribués à celui sous le nom duquel ils ont paru.

Labbe, Sacros. conc. t. XI, p. 503.

Ces constitutions portent la date de l'an 1236; elles sont divisées en quarante-un chapitres, tous assez courts, et sont renfermées en cinq pages in-folio. Elles roulent en général sur le rituel, la discipline, l'incontinence des clercs, les maisons religieuses, le gouvernement des biens ecclésiastiques. Les deux morceaux qu'on va lire feront connaître l'esprit de ces constitutions.

Le premier traite de l'obligation qui est imposée aux pasteurs de maintenir la paix entre leurs paroissiens. «Un grand « devoir nous est imposé, très-chers fils, celui de maintenir « la paix, puisque Dieu lui-même a établi et aime la paix, « lui qui non seulement a pacifié le ciel, mais qui est venu « tout pacifier sur la terre. Or, comme l'on ne peut parvenir « à la paix de l'éternité que par la paix du temps et par celle « du cœur, nous vous recommandons, et nous vous ordon- « nons expressément de garder la paix avec tout le monde, « autant que cela vous sera possible; d'avertir vos paroissiens « de ne faire qu'un corps en J.-C., dans l'unité de la foi et « le lien de la paix; apaisez avec zèle les inimitiés, s'il s'en « élève dans votre paroisse; faites naître les liaisons; détour- « nez de la discorde ceux qui y sont tombés, et, autant qu'il « est en vous, ne permettez pas que le soleil se couche sur « la colère de vos paroissiens. »

Le second traite de la garde des enfants nouveau-nés: « Qu'on avertisse les femmes, dit-il, d'allaiter leurs enfants « avec précaution, de ne pas les coucher près d'elles pendant « la nuit, quand ils sont encore dans l'âge tendre, de peur « de les étouffer; qu'elles ne les laissent jamais seuls dans « une chambre où il y a du feu, et auprès de l'eau, sans une « garde. Et que ceci leur soit recommandé tous les diman- « ches. »

Bibliot. veter. Patr. t. XXV, p 316.

Saint Edmond, durant son exil volontaire à Pontigny, composa deux petits ouvrages; le premier, qui se trouve dans la Bibliothèque des Pères, remplit onze pages de ce recueil, et y est distribué en trente chapitres. Il porte en titre: *Sancti Edmundi, theologi parisiensis, et cantuariensis archiepiscopi, ad Cistercienses Pontiniacensis monasterii monachos, libellus, qui dicitur SPECULUM ECCLESIÆ, christianis omnibus utilis apprimè et necessarius.* A ce titre donné par l'éditeur, il faut ajouter celui que l'auteur lui-même a mis à la tête de son ouvrage: *In nomine dulcissimi Domini nostri Jesu Christi, incipiunt capitula libri sequentis,*

simplici stylo dictati ad evitandam curiositatem, et ne quis dimittat interiorem sanctitatem.

Les religieux de Pontigny désirant que le saint prélat, qui était venu chercher un asile parmi eux, leur donnât quelques-unes de ces leçons que lui-même avait mises en pratique dans sa sainte carrière, il composa pour eux ce petit traité, dont le titre, *Speculum Ecclesiæ*, indique le sujet, et dont l'inscription, telle que l'a rédigée l'auteur, fait connaître dans quelle intention il fut composé. En effet, cet ouvrage renferme tout ce qui concerne les règles par lesquelles l'Église conduit les chrétiens à la perfection évangélique. La simplicité y règne dans le style, ainsi que dans les pensées et les préceptes. Dans le prologue, l'auteur recherche à quoi l'homme est appelé : il est appelé à être parfait; mais qu'est-ce que la perfection? Laissons-le parler lui-même : *Perfectè vivere, sicut sanctus Bernardus nos docet, est vivere amicabiliter, humiliter, honorabiliter. Humiliter quantùm sit ad te ipsum, amicabiliter quantùm ad proximum, honorabiliter quantùm ad Deum, sic ut ponas totam intentionem tuam ad faciendam voluntatem divinam, hoc est dictu, in omnibus quæ debes cogitare corde, vel loqui ore, vel facere opere per aliquem quinque sensuum tuorum..... Cogita semper in principio si illa sit voluntas Dei vel non. Si sit voluntas sua, fac tunc secundùm potentiam tuam, et si non, ne feceris illud propter mortem tolerandam. Sed modo quæreret aliquis à me, quæ est voluntas Dei? Dico quod voluntas sua non est aliud quàm nostra sanctificatio; nam ita dicit apostolus : Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra; quod est dicere, voluntas Dei est quod vos sancti sitis.*

Recherchant ensuite les moyens par lesquels l'homme peut parvenir à la sainteté, le sage prélat, d'accord en cela avec tous les grands maîtres de la vie spirituelle, place la perfection dans les actes les plus communs et les plus simples de la vie. « Deux choses, dit-il, et rien de plus, font un « homme saint; ces choses sont la connaissance et l'amour : « la connaissance de ce qui est vrai, l'amour de ce qui est « bon. »

Il fait connaître Dieu par ses bienfaits, afin de le faire aimer; il le montre agissant dans les créatures; il fait ressortir la grandeur de Dieu par les Écritures. Il parle successivement de l'emploi du temps, des péchés mortels, des vertus chré-

tiennes, des dons du Saint-Esprit, du décalogue, du symbole, des sacrements, des quatre vertus cardinales, des œuvres de miséricorde, de l'oraison dominicale. Cette prière lui fournit plus de réflexions que les autres articles; il montre comment on y trouve la source et l'idée de tous les biens, et le remède de tous les maux; elle surpasse en dignité et en utilité toute autre prière. « Celui qui la néglige pour se « composer des prières rhythmiques et curieuses, commet « une irrévérence envers Jésus-Christ. » *Igitur centum millia hominum decipiuntur per multiplicationem orationum. Cùm enim putant se habere devotionem, habent unam vilem et carnalem affectionem, quia omnis carnalis animus delectatur in tali loquelâ curiosâ. Ideò sis providus et discretus, nam certissimè tibi dico quod est una turpis luxuria ità delectari in tali modo guliardiæ.* « Je ne blâme pas, continue- « t-il, saint Augustin et saint Grégoire, ni les autres saints « qui faisaient des prières selon les afflictions diverses qui « les accablaient; mais je blâme ceux qui négligent la prière « que Dieu a faite, pour le prier avec celle de tel ou tel saint. » Cette divine prière semble retenir le pieux auteur par les charmes qu'il y trouve; il termine ses réflexions par ces mots: *Nec cures multiplicare sæpius Pater Noster. Melius est semel dicere Pater Noster cum intellectu bono et attentione, quàm millesies sine intellectu et devotione.*

Bibl. veter. Patr. t. XXV, p. 322.

Dans les chapitres suivants, le saint prélat expose ses réflexions sur les mystères de la vie et de la mort du Sauveur. Il montre comment on peut contempler Dieu dans sa divinité; comment Dieu est une substance et trois personnes; comment il y a pour l'ame trois degrés de contemplation. Et, bien que ces matières soient peu susceptibles d'explications précises, elles satisfont en quelque sorte l'esprit par la manière simple dont elles sont exposées, et par l'attention que l'auteur a de tout rapporter à la pratique. Il y a quelque chose d'ingénieux dans son explication du mystère de la sainte Trinité : « Aucun bien, « dit-il, ne peut manquer à Dieu; mais comme la société est « une chose agréable et bonne, Dieu n'a pas pu être sans ce « bien; il faut donc qu'il y ait eu pluralité de personnes en « Dieu qui est le souverain bien; et comme une société ne « peut pas se composer de moins de deux personnes, il faut « qu'il y ait en Dieu au moins deux personnes; et comme une « société mériterait peu ce nom, s'il n'y avait ni union, ni « amour, il faut qu'il y ait en Dieu une troisième personne,

« qui soit l'union et l'amour des deux autres. Ainsi l'unité « étant un bien, et la pluralité en étant un aussi, il faut né« cessairement qu'ils soient l'un et l'autre en Dieu. »

A la suite du Miroir de l'Église se trouve le petit traité de la contemplation, *De variis modis contemplandi*, et ailleurs *De contemplanda Deitate*. Cet opuscule, qui n'est pas compris dans la Bibliothèque des Pères, où se trouve le premier ouvrage, a été imprimé par Henri Étienne avec le *Speculum Ecclesiæ*, dans un petit volume qui renferme un ouvrage de Humbert de Romans. Le rédacteur de la Bibliothèque cistercienne dit qu'il fut composé en français, et que c'est un religieux carmélite, Guillaume Beufeu, qui l'a traduit en latin. De Wisch a copié en cela Baléus; mais l'un et l'autre disent que cet opuscule commence par ces mots : *Videte ad quid*, etc., qui sont les premiers mots du *Speculum Ecclesiæ;* tandis que l'autre commence par ceux-ci : *Audiens et legens quantus sit*, etc. Le saint prélat y expose les moyens qu'il employait pour méditer ou contempler avec fruit. Comme toutes ses idées se rapportaient essentiellement à la pratique, et qu'il ne se livrait que rarement à des pensées hors de l'ordre des choses simples et profitables, c'est par des comparaisons prises dans les objets sensibles, qu'il s'élève vers les objets spirituels et divins. Il se parle à lui-même en ces termes : « Quand j'ap« prends ou je lis combien est grand le fruit que l'on retire « de la méditation des choses divines; voulant par mes efforts « parvenir à considérer ce que c'est que Dieu, je me forme « pour cela une échelle, dont je me figure ainsi le premier « échelon; je pense à la vertu d'une certaine pierre qu'on « appelle aimant, qui attire le fer. Je pense ensuite à une « autre pierre qui aurait la vertu d'attirer non seulement le « fer, mais qui soulèverait les montagnes les plus pesantes; « puis je m'en figure une autre qui les écraserait, les détrui« rait, les anéantirait; enfin une autre qui de rien produirait « quelque chose, de la terre, une pierre, etc.... Cette vertu « que mon esprit peut comprendre, n'est autre que la puis« sance divine et Dieu lui-même. »

Ainsi commence cet opuscule dans lequel l'auteur continue, par des comparaisons simples, mais non toujours claires, à s'aider dans la méditation des mystères de la religion.

Mart. Anecd. t. III, col. 1250.

Martène a recueilli dans ses Anecdotes un acte portant la date de 1238, par lequel Edmond léguait aux religieux de Pontigny un revenu annuel de dix marcs d'argent, pour

reconnaître leurs bons offices envers lui, ainsi que l'avaient fait Thomas et Étienne, ses prédécesseurs, qui avaient payé l'asile qu'ils avaient reçu à Pontigny, par une rente de cinquante marcs d'argent.

La Bibliothèque cistercienne dit que saint Edmond avait encore écrit: *Commentaria in 12 prophetas minores*, et *Speculum religiosorum*. Ces ouvrages, si jamais ils ont existé, se sont perdus. P. R.

De Wisch loc. cit.

ÉTIENNE DU GUAL.

APRÈS 1240.

A l'article de Guérin, évêque de Senlis, chancelier de France, nous avons fait mention de son clerc ou chapelain, Étienne de Gual ou du Gual, qu'il associait quelquefois à ses travaux, particulièrement à ceux qui avaient pour objet le rétablissement des archives du royaume, la conservation des monuments de notre histoire. Ce clerc rédigea en l'année 1200, par ordre de notre prélat, une chronique sommaire, indiquée en ces termes dans la Bibliothèque historique de la France: *Breve Chronicon à Pharamundo ad annum 1200 quo scriptum est hoc registrum per mandatum R. P. Guarini, Silvanectensis episcopi, à Stephano Du Gual, clerico suo.* Dom Estiennot a inséré cet opuscule dans le second volume (page 89) des fragments manuscrits d'histoire qu'il a recueillis dans la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Mais ce n'est qu'une liste des rois de France, avec indication des années où commence et finit chaque règne: ce tableau, qui peut avoir servi à mettre en ordre ce qui restait de leurs archives, ne saurait être aujourd'hui d'aucun usage. Un travail plus précieux d'Étienne Du Gual est un registre écrit de sa main en 1220, encore par ordre de Guérin, et contenant les actes de Philippe-Auguste: c'est celui qui a passé, comme nous l'avons dit, du Trésor des chartes à la Bibliothèque du Roi. Il est remarquable par la beauté de l'écriture, et par l'intitulé ou prologue en prose et en vers que l'habile copiste y a joint: *Incipiunt capitula registri compilati de feodis, eleemosinis, concessionibus, munificentiis, et aliis negotiis excellentissimi viri Philippi, Dei gratiâ Francorum regis illustrissimi, anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo, regni verò ejusdem*

Ci-dessus p. 40.

T. II, p. 148, n. 16766.

Mém. de Bonamy sur le Trésor des chartes; Acad. des inscr., t. XXX.

XIII SIÈCLE.

domini regis quadragesimo primo, scripti de mandato reverendi patris Guarini, Silvanectensis episcopi, per manum Stephani Du Gual, clerici sui, sic in sui laboris initio, illius qui totius creaturæ initium sit et finis, à cujus nomine, ut quidam vir sanctus asserit, operis est expectanda felicitas, auxilium humiliter invocantis.

Scribere, Rex qui cuncta regis, regale registrum
Me doceas, digitos articulosque regens.
Et tu, Virgo parens, quæ, fons pietatis, egenis
Succurris, Stephano præsidiare tuo,
Qui de te fisus, mittens ad fortia dextram,
Aggreditur præsens, indigus artis, opus.
Regis præclari cujus de nomine liber
Dicitur, etc.

L'époque de la mort d'Étienne Du Gual n'est fixée par aucun document. Nous supposons qu'il a pu survivre treize ans à Guérin, décédé en 1227. D.

GAUTIER DE CORNUT,

ARCHEVÊQUE DE SENS.

MORT le 20 avril 1241.

Gallia christ. t XII, col. 60. Script. rerum gall. t. XVIII, p. 783. D'Auteuil, Hist. des Minis. pag. 303, 345, 349.

Gautier de Cornut (1) appartenait à une famille qui avait acquis une grande illustration, du côté surtout de sa parenté maternelle. Sa mère, Marguerite d'Aubusson, était petite-fille de Robert Clément, à qui les oncles maternels du jeune roi Philippe-Auguste confièrent la tutelle de ce prince, n'ayant pu s'entendre entre eux pour en remplir la fonction. Robert Clément, déja avancé en âge, fut donc tuteur ou gouverneur du jeune roi; et comme il eut en même temps l'administration du royaume, il prit aussi le titre de régent. Quelques historiens prétendent que Louis-le-Jeune ayant déja confié à ce seigneur l'éducation de son fils, ce motif engagea les princes à lui en confier de plus la tutelle. Il mourut en 1182, et Philippe-Auguste, qui n'avait que dix-sept ans, éprouvant encore le besoin d'un tuteur, voulut que Gilles Clément remplaçât son frère auprès de sa personne, et dirigeât comme lui les affaires de l'état. Robert

(1) *Galterus Cornuti*, ainsi nommé par les auteurs contemporains.

avait laissé en mourant deux fils et une fille. L'aîné de ses fils, Albéric Clément, fut maréchal de France, et sa grande valeur a été célébrée par Guillaume le Breton dans la Philippide, et par Rigord dans sa Chronique. Il mourut au siége d'Acre en 1199. Le roi voulut alors que son frère, Henri Clément, occupât la même dignité, non à titre de succession, dit l'historien, mais par la seule considération de sa vertu. On l'appelait le petit maréchal, à cause de la médiocrité de sa taille. Les deux auteurs contemporains que nous avons cités, exaltent aussi beaucoup ses grandes actions. Il mourut de maladie l'an 1214, en Anjou, au milieu des exercices militaires; et le roi transféra son titre et sa dignité à son fils Jean Clément, qui, étant encore en bas âge, remplissait les fonctions de sa charge par l'intermédiaire d'un tuteur. A cette époque, dit d'Auteuil, il n'y avait en France qu'un dignitaire qui portât le titre de maréchal militaire ou de maréchal de France, et Albéric Clément fut le premier qui en fut honoré, tant à cause de sa valeur personnelle, que des grands services que ses parents avaient rendus à l'état. La fille de Robert Clément, sœur de ces deux maréchaux, fut Marguerite d'Aubusson, mère de notre prélat.

La famille paternelle de Gautier est moins connue. Son père, Simon de Cornut, était seigneur de Villeneuve des Cornuts, près de Montereau sur l'Yonne, et non près de Montreuil, comme le dit Moréri.

Tavellus, Vit. Senon. archiep. p. 97.
Hug. Mathoud. Catal. p. 137.
Moréri ad verb. Cornut.

Gautier eut deux frères, qui, comme lui, occupèrent des siéges épiscopaux; Albéric de Cornut, qui fut évêque de Beauvais de 1236 à 1243; Gilles ou Gilon de Cornut, qui succéda à son frère aîné, et fut archevêque de Sens jusqu'en 1254. Après la mort de ce dernier, Henri de Cornut, neveu de ces trois prélats, promu comme eux par l'élection, occupa le siége de Sens, jusqu'en 1257, où il mourut de mort violente, à la fleur de son âge, ayant été empoisonné par son cuisinier.

Gall. chr. t. VIII, col. 1159

A une grande naissance notre prélat joignit des talents qui n'avaient pas moins d'éclat : il avait acquis de bonne heure dans l'Université de Paris la réputation de docteur distingué dans le droit civil et canonique; il fut chapelain des rois Philippe-Auguste et Louis VIII, et fut élevé, soit durant le même temps, soit après, à la dignité de doyen de l'église de Paris.

Buleus Hist. Univ. t. III, p. 104, 182, 681.
Ell. du Pin, XIII[e] siéc. chap. IV

Vers le commencement de l'an 1220, le clergé de Paris

Gall. chr. t. VII, col. 90.

s'étant réuni pour élire un évêque à la place de Pierre de Nemours, qui venait de mourir sous les murs de Damiette, on convint de nommer le doyen de l'église, Gautier de Cornut. Philippe-Auguste, à qui ce choix fut très-agréable, s'empressa d'écrire à Honorius III pour lui en demander la confirmation; mais ce pape refusa de donner son consentement à cette demande, et dans sa réponse, qui est datée du 27 avril 1220, voici comme il s'exprime :

Script. rerum gall. t. XIX, p. 695.

« La modestie de votre circonspection royale nous est « assez connue pour penser que vous supporterez avec éga- « lité d'ame, que nous ne condescendions pas à vos prières, « quand la justice s'y oppose. Vous savez que dans toute « affaire litigieuse c'est Dieu que l'on doit considérer et non « les hommes; car on ferme toute voie à la grace quand « on exige un devoir de justice. Disposés, autant que notre « conscience nous le permet, à faire pour vous tout ce qui « est en notre puissance, en considération de la mansuétude « de votre grandeur, cependant, pour ce qui concerne notre « fils bien-aimé, maître Gautier, auquel nous ne pouvons « accorder la grace que vous nous demandez pour lui à titre « de justice; car tout en convenant que ce même maître se « fait remarquer par l'éminence de son savoir et par d'autres « qualités, le procédé de son élection et de sa confirmation « a été vicié de plusieurs manières. »

Après cette sentence souveraine, le pape mettant de côté le droit qu'avait le chapitre de Paris d'élire et de s'imposer lui-même celui qui devait être son chef, selon les anciens usages de l'Église, s'arrogeant à lui-même un droit qui ne lui appartenait pas, nomma à l'évêché de Paris Guillaume de Seignelay, alors évêque d'Auxerre.

Hug. Mathoud, Catalog. p. 137. Script. rerum gall. t. XVII, p. 774.

L'irrégularité de l'élection de Gautier fut le prétexte dont le pape se servit pour refuser son approbation au choix du clergé de Paris et à la demande du roi de France; mais d'autres disent que le motif secret qui le faisait agir, était que, quelques années auparavant, Gautier avait pris parti pour le roi, dans le démêlé qu'il avait eu avec le pape. Cette conduite d'Honorius III déplut à Philippe-Auguste, comme on le voit dans le poème de Guillaume le Breton, et il eut pour l'élu rejeté d'autant plus d'estime, qu'il soupçonnait la raison cachée du refus qu'il avait éprouvé.

La même année selon quelques-uns, en 1221 ou en 1222, ou même en 1223 selon d'autres, Gautier de Cornut fut élu

par le clergé de Sens, pour occuper le siége de cette ville. Cette nouvelle élection, dont la *Gallia christiana* assigne la date à l'an 1223, est placée plus ordinairement en 1221, par les chroniqueurs contemporains : cependant Albéric la met en 1223. En apprenant son élection, Gautier crut devoir aller se présenter à Rome, et le pape Honorius, satisfait de sa première résistance, lui dit, en lui confirmant la dignité à laquelle on venait de l'élever : *Per nos ecclesiam Beatæ Mariæ amisisti, sed beatus Stephanus te suscepit, et nos te confirmamus; viriliter age.*

Script. rerum gall. t. XVIII, p. 723, 724

Le refus du pape relativement à l'évêché de Paris, et son consentement à l'élévation de Gautier au siége métropolitain de Sens, ont donné lieu aux vers suivants de Guillaume le Breton, dans sa Philippide:

Guill. Brito Philippidos, lib. XII, vers 684

At, Galtere, tibi cum confirmata fuisset
Parisiaci apicis electio, mox Senonensem
Ad cathedram raperis, ut, dùm te lingua malorum
Insequitur, prosit tibi nescia, quà mediante,
Pluribus ut præsis, cathedrà privatus es unâ;
Quique tibi fieri non erubuêre rebelles,
Nunc tibi subjectos premit indignatio major,
Afficit et gravior confusio, cum videant te
Sic sublimatum, sic Christo actore potentem,
Illos ut majore queas distringere freno,
Quàm si Parisius specialis epicopus esses.

A son retour de Rome, l'archevêque de Sens se rendit à Paris pour prendre part au synode qui y avait été indiqué contre les Albigeois. Le roi Philippe-Auguste, qu'on y attendait, mourut en revenant vers cette ville; et dans les cérémonies de sa pompe funèbre, Gautier de Cornut tenait le premier rang avec l'archevêque de Reims, et Conrad, archevêque de Porto, légat en France. Guillaume le Breton en fait ainsi mention dans ces vers :

Nec minus archipater Remorum cum Senonensi
Galtero Guillelmus adest, qui regis in aulâ
Præcipui, clarum genus alto à sanguine ducunt.

En la même année 1223, Gautier reçut une lettre d'Honorius III, par laquelle ce pape lui dit qu'Amaury de Montfort se trouvait dans une situation malheureuse, et que si l'on ne venait pas à son secours, il se verrait forcé d'abandonner la guerre qu'il soutenait contre les Albigeois; le pontife recommande à l'archevêque d'emprunter sans délai la somme de

Rec. des hist. de France, tom XIX, p. 739

cinq mille livres, et de l'envoyer au même comte de Montfort. Honorius n'exigeant pas que Gautier fasse cet emprunt à ses dépens, l'autorise à se rembourser sur le produit du vingtième que doit payer le clergé de sa province, mais à condition qu'après le remboursement, la partie de ce vingtième qui n'aura pas été employée, sera envoyée au comte, si celui-ci se trouve encore à cette époque dans la terre des Albigeois. Cette lettre est du 11 décembre 1223. L'impôt du vingtième dont il est ici question avait été mis sur toutes les personnes de profession religieuse, par le pape Innocent III, pour fournir aux frais de la croisade dans la Terre-Sainte, ainsi qu'on le voit dans la CXVIe lettre de Gervais, abbé de Prémontré.

Hugo, Sac. antiq. mon. t. I, p. 104.

Martène, Collec. ampl. t. I, c. 1188.

Gautier de Cornut souscrivit, vers la fin de juin 1224, avec plusieurs autres prélats et grands seigneurs de France, à un acte par lequel il était déclaré que trois évêques de la province de Normandie, qui avaient quitté l'armée de Louis VIII, se regardaient comme libérés envers le roi, s'il reconnaissait que ces prélats ne lui devaient pas le service en personne; mais que s'il se croyait en droit de les réclamer, eux et leur contingent d'hommes, ils se soumettraient à lui envoyer des hommes, et à payer une amende pour s'être dispensés eux-mêmes d'aller guerroyer.

Labbe, Sacros. conc. t. II, p. 290.

Le même prélat fit partie d'une assemblée de prélats et de barons que Louis VIII convoqua à Tours, afin de se concerter avec eux sur les moyens à prendre pour réformer le traité de paix qu'il avait fait avec le roi d'Angleterre. On n'y décida rien sur l'objet qui avait donné lieu à la convocation, ni sur l'affaire albigeoise dont on parla; mais les évêques demandèrent d'un commun accord au roi et à ses barons, d'être investis de la juridiction sur les biens meubles, au sujet desquels les hommes de leurs églises en appelleraient à leurs tribunaux. Le roi résista à leurs prétentions, en disant que cet objet n'avait jamais appartenu au for ecclésiastique, mais qu'il était de la compétence des tribunaux séculiers. On se sépara donc sans avoir rien arrêté. Cette assemblée eut lieu au commencement de novembre 1225.

Gall. chr. t. XII, col. 61.

Martène, Anec. t. I, col. 937.

La mort de Louis VIII étant survenue, l'archevêque de Sens écrivit de concert avec plusieurs autres prélats et comtes une lettre circulaire pour faire connaître que ce roi, mort inopinément à Montpensier, avait à ses derniers moments déclaré, en leur présence, et ordonné que son fils, pendant

sa minorité, resterait sous la tutelle de sa mère. L'usage étant, dans la monarchie française, que la reine-mère fût tutrice du roi mineur, cette expression de la volonté royale n'était pas nécessaire. La lettre convoquait en outre les seigneurs auxquels elle était adressée, à Reims pour assister au sacre du jeune roi, fixé au dimanche qui précédait la fête de saint André.

Au mois d'août de l'année 1227, Gautier et Albéric son frère, évêque de Chartres, voulant coopérer aux desseins du roi Louis IX et de la reine-mère, relativement à la guerre albigeoise, leur promirent, par un acte public, de leur fournir, comme subsides, la somme annuelle de quinze cents livres *parisis* pendant quatre ans, en supposant que cette guerre se prolongeât jusque-là. Entre les motifs que les prélats allèguent pour lever cet impôt sur les chapitres de leurs églises, on trouve spécifiés les suivants : *Pro utilitate ecclesiarum nostrarum, pro conservanda pace et indemnitate ipsarum, et ne impediatur succursus negotii pacis et fidei in terra albigensi.*

Martène, Collect. ampliss. t. I, c. 1212

Dans le courant de l'an 1228, l'archevêque de Sens reçut une lettre du roi d'Angleterre, dans laquelle ce prince le pressait de travailler, conformément aux ordres qu'il en avait reçus de Grégoire IX, à faire consentir le roi de France à une trêve. Gautier s'occupa efficacement de cet objet, et fit connaître à Henri III, par une lettre, le résultat de ses démarches. Cette trêve entre les deux rois, que la *Gallia christiana* fait ici demander par le roi d'Angleterre, était reçue avec peine par ce même roi, selon l'annaliste de Cîteaux, comme il sera dit à l'article de Guillaume de Dondelberg. Quoi qu'il en soit, les lettres que s'adressèrent le roi et le prélat ne nous ont pas été conservées.

Gall. chr. loc. cit.

Le dessein qu'avait conçu Gautier d'établir quatre canonicats nouveaux dans son église métropolitaine, et d'y affecter les revenus de quelques paroisses, donna occasion à un acte de Louis IX, daté du 9 août 1229, par lequel ce roi approuve les vues du prélat. Ayant été admis, dans le courant de la même année, à la table du monarque, lors de son passage à Villeneuve-Saint-George, Gaultier crut devoir déclarer publiquement que cette faveur ne lui donnait aucun privilége, ni aucun droit différent de ceux qu'il devait à son rang. Il tint en cette année un synode provincial à Sens, dans lequel les maîtres et les écoliers de l'Université de Paris,

Martène, Collec. ampliss. t. I, c. 1131

Gall. ch. t. XII, c. 61.

qui avaient fui de cette capitale au sujet des démêlés dont on a lu ailleurs le détail, furent privés, les uns de leurs bénéfices, et les autres excommuniés.

Bulæus, Hist. univ., t. III, p. 136.

Martène, Coll. ampl., t. I, col. 1239.

Bientôt après, notre prélat, faisant partie de l'assemblée des évêques et des comtes qui se tint près d'Ancenis pour examiner la conduite politique de Pierre *Mauclerc*, comte de Bretagne, signa l'acte par lequel ce comte était déclaré avoir perdu ses droits à la Bretagne, et ses barons déliés de leur serment de fidélité. Cet acte est du mois de juin 1230.

Les religieux de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise, qui, peu d'années après leur institution, s'étaient déja assez multipliés pour se répandre dans toute l'Europe, furent reçus à Sens par Gautier de Cornut en 1230 et 1231, à peu près dans le temps où on les voyait s'introduire dans toutes les villes épiscopales. En ces mêmes années, et durant les deux suivantes, ce prélat agrandit et embellit son palais, dans l'enceinte duquel il fit construire une prison. Il s'occupa aussi de quelques actes d'administration relatifs à des monastères.

Hug Mathoud, Catalog. p. 139.

Le mariage du jeune roi de France avec Marguerite, fille aînée de Raymond Bérenger, comte de Provence et de Toulouse, qui venait d'être décidé, donna occasion à la régente d'envoyer une députation à la cour du comte Raymond. Gautier de Cornut et Jean de Nesle en furent nommés les chefs. « Ils allèrent chercher la princesse, comme le dit La Chaise, et l'amenèrent à Sens, suivie de Guillaume de Savoie, évêque commendataire de Valence, son oncle maternel, et d'une foule de Provençaux, la plupart poètes; car le pays en abondait. » Le roi de son côté s'étant rendu en cette ville avec sa mère, ses frères et plusieurs grands seigneurs, l'archevêque Gautier maria les deux époux le 27 mai 1234. Le lendemain, qui était un dimanche, le même prélat couronna la reine en présence de toute la cour et du roi revêtu de ses ornements royaux. Ce mariage avait été préparé par Romée, pélerin, qui allant à Rome, et se trouvant à la cour du comte Bérenger, fut employé comme ministre par ce prince, rétablit ses affaires délabrées, et travailla à établir ses quatre filles. M. Artaud, dans une de ses remarques sur le Paradis du Dante, donne des détails très-intéressants sur ce Romée; nous y renvoyons le lecteur.

Hist. de saint Louis, liv. VIII, ch. XXII.

Fleury Hist. eccl. l. LXXX, c. XIII.

Le Paradis du Dante, t. I, p. 192-196, édit. 1830, in-18.

Vers ce temps, Gautier, à la prière du roi d'Angleterre, travailla à consolider la paix, et à proroger les trèves qui

avaient été faites entre ce roi et celui de France. Devons-nous faire mention ici de deux actes que notre prélat souscrivit en 1237? Ces deux pièces, qui n'ont rien de littéraire, concernent, l'une, la translation d'un chapitre de chanoines de l'église de Saint-Quiriac à celle de Saint-Jacques, et l'autre la fondation de l'abbaye de Sainte-Marie près de Provins.

Gall. chr. t. XII, ad instr. col. 68.

En 1239, Gautier se trouve au nombre des grands personnages qui composent le cortége du roi allant à la rencontre de la couronne d'épines, à Villeneuve-l'Archevêque. Quand cette relique eut été apportée et déposée dans la chapelle royale de Saint-Nicolas, qui dans la suite fut appelée la Sainte-Chapelle, le roi donna ordre au prélat de Sens d'écrire l'histoire de cette cérémonie. L'opuscule que Gautier composa à cette occasion se trouve dans le Recueil des historiens de France de Du Chesne, et y occupe cinq pages. Du Chesne l'a tiré d'un manuscrit du couvent de Saint-Pierre de Sens, ainsi intitulé : *Historia susceptionis Coronæ spineæ Jesu Christi, quam Ludovicus rex à Balduino imperii Constantinopolitani hærede obtinuit, ac Parisiis reportavit, anno MCCXXXIX.* L'auteur commence cette histoire par une allocution aux fidèles; il leur fait connaître le prix du trésor dont il va les entretenir, puis il raconte avec simplicité par quels motifs l'empereur de Constantinople se vit forcé de céder cette précieuse relique, comment elle tomba entre les mains des Vénitiens, comment le roi de France obtint de l'empereur la permission de la racheter, et enfin avec quelle pompe le pieux monarque et son frère le comte Robert la transportèrent de Villeneuve-l'Archevêque à Paris, au milieu du concours de toutes les populations des lieux environnants.

Gall. chr. t. XII, col. 62.

Hist. francor. script. t. V, p. 407.

La même année que cette cérémonie fut célébrée, Gautier tint un synode provincial à Sens, dont les statuts sont divisés en quartorze articles. On y porte des peines contre les abbés et les prieurs qui ne se rendent pas aux synodes; on y ordonne des précautions pour prévenir les scandales fréquents qui avaient lieu dans les monastères de femmes; on y recommande de ne pas abuser de l'excommunication, afin de ne pas la faire mépriser; on y excite le zèle pour la célébration des offices; on y prescrit des règles sur l'administration des abbayes; on y enjoint aux ordinaires de faire tondre et raser totalement les clercs ribauds, surtout ceux qui se di-

Martène, Collec. ampliss. t. VII, c. 137.

XIII SIÈCLE.

saient de la famille de *Golia. Statuimus quod clerici ribaldi, maximè qui vulgò dicuntur de familia Goliæ, tonderi vel etiam radi, ita quod eis non remaneat tonsura clericalis, ita tamen quod sine periculo et scandalo ista fiant.*

Matth. Paris cité par Du Cange ad verb. *Ribaldi.*

Un historien contemporain dit qu'on donnait en France le nom de Ribauds à des hommes qui, à cause de leurs crimes et de leurs larcins, fuyaient d'un pays dans un autre, frappés partout des peines de l'excommunication. Cette classe d'hommes désignés sous le nom de *Ribaldi* ou *Ribaudi* paraît avoir été très-nombreuse dans les temps dont nous parlons : ils sont aussi nommés *Trutanni*, Truands, par la Chronique de Geoffroy de Loudun, qui raconte à quelle occasion ils se réunirent en une espèce de société qui se donnait des lois.

Mabillon, Analecta, p. 334.

Du Cange, Glos. nov. ad verb. *Golia.*

Le prélat de Sens nous fait distinguer entre les clercs-ribauds, ceux qui se disaient de la famille de *Golia. Golia* ou *Goliardia* signifie le métier d'histrion, de bouffon, de charlatan, qu'allaient exerçant partout les ribauds clercs ou laïcs qui se disaient de cette famille.

L'ordre donné aux ordinaires, dans ce synode, de faire disparaître la tonsure cléricale de la tête de ces clercs-ribauds, ne l'était sans doute qu'afin que ces derniers ne pussent jouir des priviléges attachés à ce signe.

Vers la fin de l'an 1240, notre prélat alla au monastère de Pontigny, pour y visiter le corps de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, qui venait d'y être transféré du monastère de Soisy. Il voulut voir les restes de ce personnage, dont le haut rang et la sainteté avaient fait beaucoup de bruit, avant qu'on en eût fait la sépulture; et la date de cette démarche de Gautier confirme celle que nous avons assignée à la mort d'Edmond.

Gall. chr. t. XII, c. 62.

Gautier de Cornut mourut à Sens en 1241, le XII des calendes de mai (le 20 avril), et fut enseveli dans le chœur de son église métropolitaine. Sur sa tombe de cuivre on grava l'épitaphe suivante :

Præsul Galterus jacet hic in pulvere, verus
Cultor justitiæ, cleri pater, arca sophiæ.
Non parcunt generi, nec honori fata, nec æri.
Traditur hic cineri fax modo, præsul heri.
M scribe ad bis C, quater X addens, quoque scribe I,
In summa apposita, sic finitur sacra vita.

On ajoute à ces vers les deux suivants gravés aussi sur la pierre du chœur : Mathoud, loc. cit.

Dum viguit tua, dum valuit, Galtere, potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

P. R.

ALBÉRIC,

MOINE DE TROIS-FONTAINES, ORDRE DE CITEAUX,

AUTEUR D'UNE CHRONIQUE QUI FINIT EN 1241.

Leibnitz est le premier qui ait fait imprimer la Chronique attribuée par l'opinion commune à Albéric de Trois-Fontaines. L'édition qu'il en donna à Leipzig, en 1698, remplit le tome second de ses *Accessiones historicæ*. Il ne trouva dans la bibliothèque d'Auguste, duc de Wolfenbüttel, et ne livra d'abord à l'impression que la seconde partie de la Chronique, commençant à l'an 960 après Jésus-Christ, et finissant, d'après l'indication du livre, à l'an 1241. S'étant plus tard procuré un manuscrit de la chronique entière, il publia la première partie, commençant à la création du monde et s'arrêtant à l'an 959. Dans sa préface, Leibnitz annonce la succession de ses deux découvertes; et il suffit d'ouvrir son édition, pour se convaincre que les deux parties, replacées du reste dans leur ordre chronologique, ont été imprimées séparément. La première, s'arrêtant à l'an 959, occupe 292 pages. Au-delà de cette année et de cette page, commence pour la seconde partie une nouvelle pagination. Chacune des deux parties porte un titre différent. Voici le titre de la première : *Incipit Cronica* (*sic*) *Alberici monachi Trium Fontium Leodiensis dijocesis.* La seconde partie a pour titre : *Chronicon Alberici monachi Trium Fontium.* Leibnitz n'a pas respecté la première loi imposée à tout éditeur : il s'est permis des interpolations et des corrections quelquefois erronées. Par exemple, dans le corps du texte, qui s'arrête au milieu du treizième siècle, il cite Aubert-le-Mire, historien du seizième. Sous les années 1205 et 1239, où la chronique

Guill. Cave, t. II, p. 299.
Fabric. Bibl. med. t. I, p. 98.
Hamberger, part. IV, p. 381-384.
Aubert Miræus, p. 73.
Bibl. cister. p. 16.
Saxius Onom. t. II, p. 306.

mentionne *Nargoldo de Toccio* et *de Toceia*, il corrige le premier en *Torceio* et le second en *Corceio*. D'abord la correction est extrêmement malheureuse; car il s'agit bien réellement dans le texte de Narjaud de Touci ou Toci, personnage appartenant à une maison de bannière et de croisade; et non pas d'un Narjaud de Torcy et de Courcy : le corps de l'histoire de l'empire franc ou latin de Constantinople ne laisse aucun doute à cet égard (1). Ensuite les parenthèses dont Leibnitz a entouré les deux mots nouveaux de *Torceio* et *Corceio*, n'avertissant pas suffisamment le lecteur qu'il s'agit de corrections et de conjectures de l'éditeur, l'on est tenté de croire que ce sont des variantes fournies par l'un des manuscrits qu'il consultait. Cette observation s'applique à son édition tout entière. Après les manuscrits, les éditions premières faisant le plus de foi, nous avons dû signaler, dans celle de Leibnitz, les défauts, qui, sans porter atteinte au mérite de ce grand homme, pourraient induire en erreur, et amener plusieurs méprises.

Nous allons donc examiner successivement, 1° le contenu général de la chronique; 2° la méthode suivant laquelle elle fut originairement composée, les auteurs qui en ont fourni les matériaux, la manière dont ils ont été mis en œuvre, l'esprit qui a présidé à sa rédaction, son mérite et son utilité; 3° nous rechercherons en dernier lieu quelles additions ou interpolations elle a reçues postérieurement à l'époque où elle a été composée et publiée pour la première fois; quel est l'auteur véritable de l'ouvrage; enfin quelle part y a prise Albéric de Trois-Fontaines, sous le nom duquel elle nous est restée.

Entre la création du monde et l'année 674 après Jésus-Christ, la chronique ne contient presque autre chose qu'un petit nombre de dissertations chronologiques, et des indications sur la naissance, la mort, la famille de quelques-uns des personnages de l'antiquité; sur la succession et la durée de leurs règnes, de leurs magistratures ou de leurs pontificats.

(1) Narjaud, frère d'Ithier de Toucy, était à Constantinople en 1214, comme on le voit par une sentence arbitrale que rendit en cette année Manassès, évêque d'Orléans, concernant les intérêts de cette famille (*Gall. christ.*). L'an 1228, après la mort de Robert de Courtenay, Narjaud fut créé bailli ou tuteur de l'empire, et mourut en 1241 (Hist. des emper. de C. P.). La chronique le qualifie de même : *Nargoldus*, BALIVUS.... *hoc anno* (1241) *decessit.*

Dans les temps les plus reculés, ces indications sont souvent séparées entre elles par d'assez longs intervalles. Elles deviennent plus précises et plus suivies depuis la seconde guerre punique, et surtout depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'an 674. A partir de cette année, et y compris l'an 1241, la méthode du chroniqueur change. Aux indications il substitue un récit succinct des événements arrivés chaque année dans les diverses parties de l'Europe. Rarement il déroge à cet ordre chronologique : on pourrait cependant citer quelques passages dans lesquels l'analogie et l'étroite connexité des faits l'ont amené à les grouper (1). Son récit se termine réellement à l'année 1241. A la vérité, il fournit sur quelques hommes et quelques ouvrages des documents qui se rapportent à des temps un peu postérieurs. C'est ainsi que, sous l'an 1239, il renvoie à une histoire des Tartares, composée par Jean, de l'ordre des frères mineurs, dont la publication n'a pu avoir lieu avant l'année 1249; ce religieux n'ayant été envoyé par le saint-siége chez les Tartares qu'après Pâques 1245, vieux style. Mais des indications partielles ne constituent, en aucune manière, un récit continu et régulier; et ce récit s'arrête à l'année 1241.

Dans son ensemble, et sauf un petit nombre d'interpolations dont nous nous occuperons plus tard, la chronique est l'ouvrage d'un seul auteur et non de plusieurs : un chronographe n'a point succédé à un autre; un continuateur n'a pas repris à l'endroit où son prédécesseur avait quitté la plume. Avec un peu d'attention, on reconnaît d'abord, dans la rédaction, un plan arrêté d'avance, une méthode suivie. L'auteur fit d'abord des extraits de 56 écrivains, qui avaient raconté les événements dont il voulait présenter le résumé. Il consigna ces extraits sur des feuilles séparées, s'attachant, autant que possible, à reproduire les expressions mêmes des historiens qu'il soumettait à ce dépouillement. Il classa ensuite et coordonna ces extraits, forma son cadre, puis en dernier lieu s'occupa de la rédaction. La communication confidentielle, ou la publication de son travail, donna lieu, de la part de quelques critiques, à des observations et à des objections qu'il réfute, et amena la révision et la correction de son ouvrage.

(1) On trouve quelques exemples de ces accumulations : nous n'en citerons qu'un seul qui se rapporte à la Pologne, sous l'an 1127. L'auteur ajoute : « Hæc omnia infrà sex annos causâ continuationis explevimus. »

XIII SIÈCLE.

Nous allons prouver maintenant par quelques citations la vérité de chacune des précédentes assertions. Et d'abord, lorsque dans un livre on trouve, pour des événements arrivés l'an 869, des renvois à l'année 1095; et pour des faits qui commencent à l'an 878, des renvois à l'an 1225 où ils finissent, etc., etc., il est bien évident, d'abord, que le chroniqueur a vécu jusqu'en 1225; ensuite, que c'était le même chroniqueur qui racontait les événements de ces diverses années; enfin, que l'auteur, par une longue étude, par une connaissance approfondie des sujets qu'il avait à traiter, indiquait par anticipation les destinées diverses, tantôt d'un livre, tantôt d'un établissement religieux, dans un espace de deux, et de trois siècles et demi. Or, tous ces caractères d'identité dans la personne du rédacteur, de réflexion et de suite dans la composition, d'ordre et de classification dans les matériaux, se trouvent précisément dans la Chronique qui nous occupe. Par exemple, sous l'an 858, après avoir raconté que Charles (le Chauve) créa Robert (le Fort) comte d'Anjou et des pays environnants, l'auteur ajoute: « Yves, évêque de « Chartres, témoigne dans une lettre que ce Robert était de « la noble race des Saxons (1). » Or Yves ayant été élu évêque de Chartres en 1091, le chroniqueur, pour éclaircir la généalogie, pour constater la noblesse de Robert-le-Fort, invoque donc un témoignage postérieur de 233 ans. Sous l'année 869, il s'exprime de la sorte: « Glanfeuil (Saint-« Maur-sur-Loire) resta près de trois cents ans sous la juri-« diction du monastère de Saint-Pierre-des-Fossés, depuis le « temps de Louis-le-Débonnaire jusqu'à l'an 1095, comme « on le voit dans le privilége (2). » Ce fait remonte évidemment à l'époque où Louis-le-Débonnaire avait été chargé par Charlemagne du gouvernement de l'Aquitaine: le complément du fait a lieu en 1095: ainsi, par la mention qu'il en fait sous l'an 869, l'annaliste porte ses regards en arrière de 70 ans environ, et en avant de 226 ans. Sous l'an 878, il parle de la célébrité de Jean Scot, et il annonce, par une anticipation de plus de 300 années, que son livre, après avoir fait autorité pendant un si long espace de temps, fut ana-

(1) Hunc Robertum fuisse de nobili genere Saxonum, Yvo Carnotensis episcopus in quâdam epistolâ testatur.

(2) Glanafolium à tempore Ludovici Pii per annos fere CCC fuit sub jure Fossatensis cœnobii usque ad MXCV, sicut habetur in privilegio.

thématisé et brûlé. Parvenu à l'année 1225, il fait mention de la lettre du pape Honorius, de la censure des opinions de Scot, et revient ainsi après 347 ans à la condamnation du livre qui les contient. Si l'identité d'auteur perce dans les détails que nous venons de rapporter, elle se montre évidemment dans le fait suivant. Entre 674 et 1203, on trouve 120 années sous lesquelles le compilateur cite Gui de Bazoches. Parvenu à l'an 1203, époque de la mort de ce Gui, il parle une dernière fois de cet écrivain, et dit qu'il a transporté ses paroles dans son propre ouvrage, aussi souvent que l'occasion s'en est présentée (1). Il est évident, par ce passage, que la narration des faits compris entre 674 et 1203, durant un espace de 529 ans, a été composée par le même homme, lequel a pris très-souvent pour guide, et cité sans cesse Gui de Bazoches.

On peut donc conjecturer avec vraisemblance que l'auteur, avant de mettre la dernière main à sa Chronique, en aura donné communication pour consulter des juges capables de l'éclairer de leurs conseils. Mais ce qui est surtout hors de doute, c'est que, sur certains points de chronologie, il se trouva en dissentiment avec plusieurs de ses amis, et qu'après avoir publié son ouvrage, il se vit en butte aux critiques et même aux sarcasmes de quelques-uns de ses contemporains. Il fixe à sa manière les temps écoulés entre la construction et le renversement du temple, entre la création du monde et l'incarnation de Jésus-Christ, et il ajoute immédiatement après : « Nos amis ont voulu se former une opinion sur ces points ; « nous sommes prêts à répondre, selon notre pouvoir, à « quiconque voudra nous contredire (2). » Sous l'an 400, à propos de la date de la mort de saint Martin de Tours, il dit « qu'il est prêt à défendre contre tous les chronographes « l'opinion à laquelle il s'arrête », et il nous apprend que ses détracteurs affectaient de ne considérer son livre que « comme une paille et un chaume méprisable (3). » Ces contradictions et ces injures l'engagèrent à se livrer à de nouvelles recherches, à vérifier et à fortifier ses preuves. Son

(1) Anno 1203.... Guido frater Nicolai viri nobilis de Bazochiis.... cujus dicta, suis in locis, in hoc opere annotavimus.

(2) Première partie, pages 2, 3.

(3) Cum ergo liber iste computetur à talibus inter paleas, vel reputetur pro paleis.

travail fut donc retouché à plusieurs reprises, et son livre corrigé et augmenté dans quelques parties (1).

Nous allons nous occuper maintenant des éléments dont la Chronique se compose, de son contenu, de sa valeur, de l'esprit et des principes qui ont présidé à sa rédaction.

La Chronique atteint l'année 1241. Jusqu'à l'an 1220 environ, l'auteur n'a pas vu les événements qu'il raconte. Il ne publie pas non plus des faits vus et observés par d'autres, mais encore inconnus de son temps, et pour lesquels il aurait recueilli, comparé, laborieusement discuté des témoignages contemporains. Il ne les présente pas non plus sous un point de vue nouveau, et n'en tire aucune conséquence jusqu'alors inaperçue. En un mot, dans l'ensemble, il n'a rien de neuf, rien d'original. Son travail n'est qu'une compilation. Il emprunte à 56 auteurs qu'il nomme souvent, que souvent aussi il met à contribution sans les citer, la presque totalité de sa narration. A partir de l'an 674, il cherche à rendre l'histoire de chaque année pleine et complète, autant que possible, en puisant les divers faits ou les diverses circonstances d'un même fait dans les chroniqueurs qui l'ont précédé. C'est à cela qu'il se borne, et ce n'est que rarement et à de longs intervalles, qu'entre les années 647 et 1111, il ajoute quelque chose à ses garants, d'après des documents ou des traditions dont il a eu le premier connaissance. Dans ce cas, il indique ordinairement au lecteur ce qui lui appartient en propre, par le mot *Auctor* placé au commencement du passage (2). Dans les vingt dernières années seulement, c'est-à-dire de 1220 à 1241, la Chronique peut passer pour originale, et elle peut être considérée comme une autorité nouvelle pour cette période. Là, les citations, partout ailleurs continuelles, cessent presque entièrement. L'auteur semble parler de lui-même, raconter des faits dont il a eu une connaissance personnelle, soit par la commune renommée, soit par des actes publics non encore enregistrés dans d'autres annales.

Le compilateur ne manque pas de discernement et de critique. Ainsi l'an 770, après avoir indiqué les fables dont les romanciers avaient déja, de son temps, chargé l'histoire de

(1) La citation précédente appartient à un passage qui évidemment a été ajouté après la première composition de l'ouvrage.

(2) Voyez les années 647, 678, 717, 748, 750, 755, 1095, 1097-1100, 1106, 1111. A cette dernière année s'arrêtent les additions peu nombreuses du compilateur.

Charlemagne, il ajoute : « Ces détails amusent et provoquent « tantôt le rire, tantôt les larmes du lecteur; mais il est « prouvé qu'ils s'éloignent de la vérité de l'histoire (1). » Ailleurs il traite de contes (*cantilenæ*) les récits incroyables des auteurs qu'il a sous les yeux. Dans certaines périodes, il emploie sagement les écrivains contemporains. Par exemple, il fait usage pour le règne de Philippe-Auguste, de Rigord et de Guillaume le Breton (2); mais le choix des matériaux qu'il emploie n'est pas toujours aussi judicieux. Souvent encore sa critique n'est ni assez éclairée ni assez sévère. Ayant à choisir, pour le règne de Charlemagne, entre des biographes et des historiens, dont les uns sont contemporains, les autres postérieurs de plusieurs siècles, non seulement il ne forme pas son récit principal sur les témoignages rassemblés et coordonnés des premiers, mais il accorde presque partout la préférence aux plus récents. Il consulte à peine Éginhard; il n'emploie pas du tout le poète saxon, ni d'autres chroniqueurs qui écrivirent, soit du vivant de l'empereur, soit peu de temps après sa mort. Il s'en réfère presque exclusivement à Sigebert, Othon de Frisingue, Gui de Bazoches, Hélinand, dont les ouvrages datent du douzième siècle et du commencement du treizième. Il a commis une faute plus grave en ne comprenant pas, parmi les écrits apocryphes et mensongers qu'il rejette comme indignes de croyance, le récit du pseudonyme Turpin; et, en prenant ce roman pour une chronique positive, il a, sur un tel témoignage, étendu bien au-delà de la vérité les guerres et les conquêtes de Charlemagne en Espagne (3).

D'une autre part, il se montre d'une excessive crédulité dans ce qui touche, soit à des miracles évidemment supposés, soit à l'astrologie et à la magie. Il raconte sérieusement que Gerbert avait appris des Arabes d'Espagne à connaître

(1) Prem. part., pages 105, 106 : « Quæ omnia, quamvis delectent, et « ad risum moveant audientes, vel ad lacrymas, tamen à veritate historiæ « comprobantur nimis recedere. »

(2) Seconde partie, page 360 : « Itaque quæ de eo (Philippo) habentur « in chronica sancti Dionysii annotata, secundum magistrum Rigordum « et Guillelmum britannicum presbyterum, vitam ipsius regis et omnia « præclarè gesta in hoc opusculo nostro annotare decrevimus. »

(3) An. 778, prem. part., pag. 114 : « Sequitur Turpinus.... Karolus « Galicianos qui baptizati non erant per manus Turpini archiepiscopi regeneravit, deinde *ivit per totam Hispaniam.* »

XIII SIECLE.

tout ce que la curiosité humaine poursuit d'utile et de nuisible tout ensemble, à deviner l'avenir par le vol et le chant des oiseaux, à évoquer les ames de l'enfer; qu'après avoir dérobé le grimoire de son maître, il se sauva; que pressé dans sa fuite par l'Arabe dépouillé et furieux, il arriva sur le bord de la mer; que là il appela le diable par une conjuration magique, et lui proposa de se donner à lui pour toujours, s'il voulait le dérober au danger, en le transportant au-delà de la mer; que le marché fut accepté et exécuté de part et d'autre; qu'enfin, Gerbert, devenu féal de satan, mourut frappé de sa main dix ans plus tard (1). Outre ce manque de jugement et de raison sur certains sujets, on peut reprocher au chroniqueur un défaut d'attention et d'examen dans quelques parties. Sa chronologie n'est pas toujours irréprochable : il lui arrive de placer des faits sous des dates qui ne leur appartiennent pas.

Ces défauts ne doivent pas nous autoriser à méconnaître les qualités du compilateur, non plus que le mérite et l'utilité de son ouvrage. Le livre est unique par sa forme et par l'abondance des matières qu'il contient. Il présente année par année l'histoire synchronique des principaux états de l'Europe: de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne, de l'empire grec, de l'Angleterre. Il y ajoute, dans leur temps, le tableau des croisades et les révolutions des états fondés en Orient par les croisés. Il y joint la succession des papes, des évêques des villes les plus importantes, des seigneurs des grands fiefs; de telle sorte que l'histoire ecclésiastique et féodale marche sans cesse de front avec l'histoire politique. On trouve, à chaque page, sur la généalogie des familles alors placées au premier rang dans l'ordre social, des documents tout ensemble clairs et précis, qu'on chercherait vainement ailleurs. Non moins utile pour l'histoire littéraire, la Chronique fournit, sur beaucoup d'anciens historiens parvenus jusqu'à nous, des éclaircissements qu'eux-mêmes ne donnent pas. De plus, elle constate l'existence d'autres écrits qui, sans ses indications, seraient demeurés inconnus. Ce que l'ouvrage a coûté de temps, d'efforts pénibles et persévérants, excite à la fois l'étonnement et la reconnaissance; surtout quand on considère que l'auteur n'a travaillé que dans l'intérêt de la vérité, dans le but d'être

(1) An. 988 et 998, seconde part., p. 29, 30, 36.

utile, sans être soutenu par l'espoir de se faire un nom et d'acquérir de la gloire. En effet, comme nous le verrons bientôt, le rédacteur de l'ensemble, de la presque totalité de cette instructive compilation, a voulu garder un anonyme impénétrable; et l'on ne connaît que l'interpolateur, auquel on est à peine redevable d'une vingtaine d'additions qui ne sont que d'une importance très-médiocre.

Le chroniqueur se recommande par un autre mérite bien plus précieux, que l'on était à peine en droit d'attendre de lui. Au milieu de l'ignorance du moyen âge, au milieu du grand conflit entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux, qui ébranla tous les principes et toutes les convictions, en même temps qu'il agita l'Europe sur ses fondements; malgré les préjugés de son état; malgré l'approbation qu'il devait, en qualité de moine, à la conduite des papes, il conserve une liberté d'esprit, une droiture et une générosité de sentiments qui lui font le plus grand honneur. Il juge la querelle du sacerdoce et de l'empire, non d'après les règles nouvelles que l'emportement aveugle et l'ambition de Grégoire VII et d'Innocent III ont tracées, mais d'après les lois divines et humaines, que sa conscience et sa raison lui ont appris à respecter et à maintenir, parce qu'il n'a laissé fausser ni l'une ni l'autre. Il suit Othon de Frisingue de préférence aux historiens qui ont embrassé sans examen la cause du saint-siége. Il signale avec lui, comme un acte inouï, l'excommunication et la déposition de l'empereur d'Allemagne par Grégoire VII. A ses yeux, le prince Henri révolté contre son père, les seigneurs armés contre leur souverain, ne sont pas les pieux exécuteurs d'ordres sacrés : le premier est un fils parricide; les autres, des sujets coupables qui trafiquent de la religion pour satisfaire leur ambition et leurs vengeances. « Par le « conseil du marquis Thibault et du comte Bérenger, le « prince Henri se révolte contre son père (Henri IV). Il « couvre son entreprise du prétexte de la religion, parce que « l'empereur avait été excommunié par les pontifes romains... « Funestes, déplorables préparatifs! Contre les lois de la « nature, un fils s'en prend à son père; contre la règle de « la justice, un soldat attaque son roi, un sujet son sei- « gneur (1). » Enfin le chroniqueur excite au plus haut degré

(1) Ann. 1077, p. 121, seconde part. — Ann. 1105, p. 193, 194 : « Sub « *specie religionis*, eo quod pater ejus à romanis pontificibus excommuni-

XIII SIÈCLE.

l'intérêt pour l'excommunié Henri IV, en rapportant textuellement la lettre déchirante dans laquelle ce prince apprend au roi de France, Philippe, comment les menées hypocrites et les violences de son propre fils et du légat l'ont dépouillé de l'autorité (1).

Nous nous sommes occupés d'abord de la composition, du mérite, de l'esprit de la Chronique, et parce que ces points sont les plus importants pour l'histoire, la littérature, la critique, et parce qu'on peut établir sur chacun d'eux une opinion certaine, la Chronique entière se trouvant dans toutes les grandes bibliothèques, et pouvant être soumise à l'examen et au jugement de quiconque voudra la consulter. Nous allons maintenant porter nos recherches sur la personne, l'état, la patrie et la résidence, l'âge enfin de l'auteur principal et de l'interpolateur. Ces questions, plusieurs fois controversées avant nous, pourraient bien l'être encore après, malgré le soin que nous apporterons à les résoudre.

L'auteur ne paraît pas Français, et, en effet, sous l'an 842, ayant à rendre compte de la bataille de Fontenai entre les fils de Louis-le-Débonnaire, après avoir cité plusieurs autorités, étant arrivé au témoignage de Gui de Bazoches, il l'accuse d'emphase et d'exagération, et il lui reproche de chausser, selon sa coutume, le cothurne français. *Guido autem more suo* GALLICANO COTHURNO *incedit.* On trouve déja dans ces paroles, sinon une preuve irrécusable, du moins une indication qui autorise à présumer que l'auteur de la Chronique n'est pas compatriote de Gui, et qu'il n'appartient pas comme lui à la France. D'autres passages établissent, d'une manière plus précise et plus claire, que le compilateur suivait la règle de saint Augustin, qu'il était chanoine régulier de Neumoutier près la ville de Huy, diocèse de Liége, et qu'il résidait dans cette abbaye sous l'année 1130. Il se reconnaît disciple de saint Augustin. « Hugues de Saint-« Victor, dit-il, a exposé dans un excellent ouvrage la règle « de saint Augustin *notre père* (2). » Il s'occupe de Huy jus-

« catus esset.... Videres lacrymabiles ac miserabiles apparatus, ... quod « scilicet contra *legem naturæ* filius in patrem assurgeret, contra normam « justitiæ miles regem, servus dominum impugnaret. »

(1) Ann. 1106, pag. 200-204.

(2) Édition de Leibnitz, seconde partie, pages 263, 264 : « Huc usque « magister Hugo de sancto Victore chronicam suam digessit... Exponit « etiam luculento sermone *Regulam beati patris* nostri *Augustini.* »

qu'à dix-neuf fois, depuis l'an 626 jusqu'à l'an 1240, et souvent avec un intérêt et des désignations que l'habitation et la connaissance parfaite des lieux peuvent seules fournir (1). Mais voici qui est plus précis encore. Sous l'an 1237, il raconte un débordement de la Meuse, qui fit refluer les eaux de l'Hoiole vers la ville que baigne cette rivière, et il s'exprime en ces termes : *Dominicâ die, in conversione Pauli, Mosa magnus adeò extitit quod nulla ætas recordari poterat unquam à priscis temporibus tam magnum extitisse ; fuit enim* APUD NOS *fere æqualis planitiei* CLAUSTRI NOSTRI NOVI MONASTERII (Neumoutier) (2). Dans cette phrase, les mots *chez nous* et *notre cloître de Neumoutier* indiquent clairement et positivement que celui qui tient la plume est l'un des religieux de l'abbaye de Neumoutier. Il résulte une preuve non moins forte du rapprochement des deux passages suivants. L'an 1208, il dit que Neumoutier de Huy, fondé cent sept ans auparavant, est resté sous le titre de simple prieuré pendant tout ce temps, et il nomme les prieurs ou prévôts qui l'ont gouverné. Il ajoute qu'en cette année 1208, Neumoutier, de prieuré fut changé en abbaye par Hugues, évêque de Liége, et que le premier abbé fut Alexandre. Arrivé à l'an 1236, il mentionne en ces mots la mort d'Alexandre : *Quarto calendas aprilis.... obiit dominus* ALEXANDER, PRIMUS ABBAS NOSTRÆ ECCLESIÆ NOVI MONASTERII LEODIENSIS (3). Or, puisque Alexandre était abbé de Neumoutier de Huy dans le diocèse de Liége, et que le compilateur l'appelle *son abbé,* le chroniqueur était donc lui-même chanoine de Neumoutier. Il ne se nomme pas une seule fois dans tout le cours de son travail, et il ne se désigne de loin en loin que par le terme général de *Auctor*.

Passons maintenant au temps où il vécut. Sous l'an 998, il dit : « Je n'ai vu, ni entendu, j'ai lu seulement les faits que je « transcris (4). » Ainsi sa naissance est postérieure à l'an 998. Sous l'an 1106, on trouve ces paroles : « L'évêque Othon « (de Frisingue) va jusqu'ici.... Les faits qui suivent sont « d'une mémoire récente : ils nous ont été transmis par des

(1) Voyez les années 626, 899, 1035, 1047, 1066, 1075, 1091, 1101, 1130, 1208, 1229, 1230, 1235, 1240. Dans l'année 1230, il est trois fois question de Huy.

(2) Seconde partie, page 561.

(3) Seconde partie, pages 448, 557.

(4) Seconde partie, page 37.

XIII SIECLE.

« hommes dignes de foi, ou bien ont été vus et entendus par « nous-mêmes (1). » On est tenté de croire, à la lecture de ce passage, que le compilateur parle de lui, et qu'il écrivait par conséquent au commencement du XIIe siècle: mais en ouvrant Othon de Frisingue, on voit que la phrase citée appartient à cet auteur, non pas au compilateur, et que c'est Othon qui vivait en 1106. A l'an 1116, l'auteur de la Chronique se manifeste comme non contemporain, dans ce passage : « Sur quoi nous parlerons dans notre temps (2). » Il s'annonce, au contraire, comme contemporain, l'an 1232, quand il s'exprime ainsi : « On *rapporte* que le roi d'Angle- « terre *est* fort attaché à la religion, que *dernièrement* à « Londres, il a ordonné de transformer en église dédiée à la « bienheureuse Vierge Marie, une belle maison que de riches « juifs avaient élevée dans l'intention d'en faire une syna- « gogue... Il se *montre* aussi bienveillant et généreux envers « les pauvres. Il *recommande* de subvenir avec les deniers « royaux aux besoins des juifs qui ont reçu le baptême, et, « par sa bienveillance, il *engage* les autres à se faire baptiser. « Sa charité *reçoit de jour en jour* un nouvel accroisse- « ment (3). »

On peut élever contre ce passage une difficulté : l'emploi du verbe au présent, dira-t-on, ne prouve qu'une chose, c'est que la dernière partie de la Chronique, la partie où se trouvent les phrases citées, est l'ouvrage d'un contemporain; mais si le contemporain fut un continuateur, il en résulte que le corps de la Chronique a pu être composé par un ou plusieurs compilateurs, antérieurs d'un ou de plusieurs siècles : or, la lecture suivie de l'ensemble de la Chronique détruit cette objection. Avant le treizième siècle, l'auteur cite sans cesse les chroniqueurs auxquels il emprunte les faits qu'il raconte, les jugements sur les personnages dont il parle. Ce n'est qu'à partir de 1232 qu'il invoque comme garants, les bruits de la commune renommée, les rapports des voyageurs. Cette différence tout-à-fait remarquable prouve, selon nous, d'un côté, que le même auteur a rédigé l'ensemble de la compilation; d'un autre côté, qu'il n'était pas contem-

(1) Seconde partie, page. 199.

(2) De quo nostris temporibus dicemus.

(3) Seconde partie, page 543 : « De rege Angliæ dicitur.... nuper in « Londoniis... se benevolum exhibet... præcipit... provocat... ista « humanitas de die in diem accipit incrementum. »

porain avant le treizième siècle, et qu'il est contemporain au treizième siècle.

Il ne reste plus qu'à rechercher quelle part Albéric a prise à l'ouvrage dont nous nous occupons. Il aura été possesseur de la Chronique du chanoine anonyme de Neumoutier, et, soit pour son usage particulier, soit pour en préparer une copie plus complète, il aura inscrit en marge de son exemplaire des éclaircissements sur certains événements, des observations sur certains passages, des objections contre quelques assertions dont il n'admettait pas la certitude. Ainsi, comme le chanoine avait signalé ce qu'il ajoutait aux historiens dont il faisait l'extrait, en plaçant le mot *Auctor* en tête des passages qui lui appartenaient, de même Albéric aura indiqué ses interpolations par le mot *Albericus*. Les notes de celui-ci ne s'élèvent pas, d'ailleurs, au-delà de vingt-une, entre les années 1163 et 1222. Voici quelques exemples par lesquels on connaîtra la nature de ses additions.

Sous l'année 1163, le chanoine de Neumoutier insère dans sa Chronique un magnifique éloge des vertus et des actions de Henri, comte de Champagne: Albéric s'inscrit en faux contre ce panégyrique. *Albericus monachus : sed ô exclamatio præ dolore! quid nos ad hæc dicemus? quod tantam in dicto principe laudem per famam publicam denigravit, quæ adhuc resonat quædam lues importuna, lues pestifera, et licet ipse pœnituerit, ut posteà dicemus, tamen multi ex iis non pœnituerunt qui per ejus exemplum et opus à via deviarunt* (1). L'an 1213, l'auteur de la Chronique parle de la pénitence du comte de Namur. Il appuie ses assertions du témoignage d'un certain frère Césaire, contemporain du fait raconté. Albéric interrompt le témoignage du frère Césaire pour y ajouter un détail à lui personnellement connu. Quand sa digression est finie, il avertit que le frère Césaire reprend la parole, par ces mots *Sequitur frater Cæsarius.* Enfin, plus bas, il indique l'endroit où recommence la narration du chanoine de Neumoutier par ces autres mots : *Sequitur in eâdem Chronicâ* (2). Les deux *Sequitur frater Cæsarius, Sequitur in eâdem Chronicâ* seraient complétement inutiles, si Albéric n'avait rompu la suite de la citation et de la narration par son intercalation. Ce passage est l'un de ceux où l'on aperçoit le plus claire-

(1) Seconde partie, page 341.
(2) Seconde partie, pages 468, 469.

ment qu'Albéric n'est que l'annotateur, l'interpolateur, et non l'auteur de la Chronique. Cependant l'opinion erronée qui la lui attribue a tellement prévalu, qu'on ne peut plus songer à le déposséder de cette propriété usurpée. Albéric de Trois-Fontaines était, selon toute apparence, religieux du Val de Saint-Lambert, ordre de Cîteaux, à un mille de Liége, et à six ou sept lieues de Huy.

On lit, sous l'an 1100 : *Urbanus papa moritur. — Sigebertus — Guibertus et Urbanus de papatu romano contendentes, moriendo uterque finem faciunt suæ contentionis. — Auctor — Indiscretè loquitur et confusè (Sigebertus) : Guibertus mortuus est schismaticus, et, ut dicit episcopus Otto, horribili schismati, tanquam densissimis Ægypti tenebris finem moriendo imposuit. Dico autem quod Urbanus mortuus est catholicus et in multis laudandus, cui tantum honorem contulerit Dominus ut ejus diebus recuperarentur Antiochia et Hierosolyma et fierent illa omnia quæ suprà memoravimus. Insuper et de* PRINCIPIO NOSTRI CISTERCIENSIS ORDINIS *idem Urbanus memorabile perpetuum semper habebit.* Ce surcroît inattendu d'éloge, précédé de l'adverbe *insuper,* et dicté par un motif auquel on n'était pas préparé; la répétition du nom d'Urbain, quoique encore présent à la pensée du lecteur, décèlent dans la dernière phrase une autre plume, et une reconnaissance personnellement sentie. Le blanc qui sépare les mots *suprà memoravimus* du mot *insuper* indique encore que la dernièrè phrase n'a point été composée par l'auteur du reste du passage. Enfin, sous l'an 1130, l'auteur de la Chronique nous avertit qu'il vit sous la règle de saint Augustin (*regulam beati patris Augustini*), et dans la phrase en question, l'auteur parle de son ordre de Cîteaux; d'où il résulte que la phrase commençant par *Insuper* est nécessairement une interpolation. Et comme, selon toute apparence, elle appartient à Albéric, on est en droit d'en conclure qu'Albéric était cistercien. Cette opposition entre les deux ordres de saint Augustin et de Cîteaux établit d'une manière palpable une différence marquée entre le chanoine anonyme de Neumoutier, auteur de la Chronique, et Albéric de Trois-Fontaines, interpolateur.

P. R.

GUILLAUME DE DONDELBERG,

XI[e] ABBÉ DE VILLIERS, PUIS XVIII[e] ABBÉ DE CLAIRVAUX.

MORT vers 1242.

CET abbé était de la noble famille des Dondelberg de Bruxelles, dont un des membres, lui-même peut-être, signa, en 1194, avec d'autres seigneurs de ce pays, un traité fait entre Henri, duc de Lorraine, et Baudouin, comte de Flandre. Ce traité est rapporté dans la chronique de Gislebert de Mons. Ce qui peut faire penser que Guillaume fut au nombre des signataires, c'est qu'en supposant qu'il ait eu vingt-cinq ans à l'année précédente, il n'aurait été âgé que de soixante-treize ans lorsqu'il mourut vers 1242. Entré dans l'ordre de Cîteaux, il fut élu en 1221 abbé du monastère de Villiers, au diocèse de Namur, qu'il gouverna pendant treize ou quatorze ans. Durant cette prélature, il fonda trois nouveaux monastères, celui de Grandpré auprès de Namur, en 1231; un autre sur l'Escaut et près d'Anvers, en 1233, sous le nom de Saint-Bernard; et la même année celui de Vaudieu, près de Louvain, à l'établissement duquel Henri de Brabant participa le plus.

Gall. christ. t. III, p. 586.
Rec. des hist. de Fr. t. XVIII, p. 419.

En 1236 ou 1237, Guillaume ayant été élu abbé de Clairvaux, un des premiers actes de son administration dans cette abbaye eut lieu à l'occasion suivante: Thomas, comte de Flandre, voyant avec peine que les moines de Clairvaux, qui faisaient valoir les domaines que l'abbaye possédait dans sa province, s'abstenaient de dire la messe au temps de la moisson pour aller de meilleure heure travailler aux champs, fit demander à leur abbé qu'il leur imposât l'obligation de célébrer la messe dans ce temps comme dans les autres, et à ceux qui n'étaient pas prêtres, d'y assister avant de commencer leurs travaux. L'abbé de Clairvaux y consentit; et le comte, afin que cette demande, en diminuant le temps que l'on donnait à la récolte des blés, ne fût en rien préjudiciable à l'abbaye, offrit de payer une somme annuelle et perpétuelle de trente livres de monnaie de Flandre.

G. christ. t. IV, p. 805.

Guillaume, appelé en 1239 par le pape Grégoire IX au

XIII SIÈCLE.

concile général qui devait se tenir à Rome l'année suivante, s'étant mis en route avec Guillaume, abbé de Cîteaux, et plusieurs autres prélats, fut arrêté et saisi avec eux sur les confins de la Lombardie par les émissaires de l'empereur Frédéric, en haine du pape, contre lequel ce monarque était alors en guerre ouverte. Ces prélats, enfermés dans des prisons, ne recouvrèrent leur liberté que long-temps après, et par l'intercession du roi saint Louis auprès de l'empereur. Guillaume ne survécut pas long-temps à sa délivrance; car il mourut en 1242, durant la cinquième année de sa prélature, et il fut inhumé à Clairvaux. On lit dans le *Gallia christiana*, que pendant sa captivité il avait reçu du pape une lettre de consolation.

Gall. chr. ibid.

Thomas de Cantimpré, écrivain contemporain de cet abbé, lui consacre deux pages. Il en célèbre la bonne administration, laquelle, en augmentant les revenus de son monastère, lui fournit plus de moyens que n'en avaient ses prédécesseurs pour améliorer l'entretien de ses religieux, et pour répandre de plus abondantes aumônes. Selon le même auteur, ce serait par la connaissance que l'empereur Frédéric avait acquise des mérites de Guillaume, qu'il l'aurait rendu à la liberté, et non à la prière de saint Louis. Cantimpre parle de lui comme l'ayant connu personnellement: « Nous l'avons « vu, dit-il, répandre des larmes abondantes au milieu de « ses pieux entretiens avec Dieu; et ceux qui l'ont connu « particulièrement rendent de lui ce témoignage, que le « Seigneur opéra par lui des merveilles qui ont été écrites « et bien constatées. »

Thom. Cantimp. lib. II, cap. 25.

Le *Menologium* de Cîteaux loue les mœurs douces et pures de cet abbé, parle aussi de sa sainteté, de ses miracles, et rapporte qu'il mourut dans la prison où Frédéric le retenait. Sa vie, selon ce recueil, était restée manuscrite dans le monastère de Villiers, et elle n'est pas parvenue à notre connaissance. Cependant l'historien de cette dernière abbaye, qui probablement lisait le manuscrit même, en a copié un assez long morceau qui forme le chapitre VIe du Ier livre de son histoire. Dans les sept pages qu'il en a rapportées, on lit un grand détail des vertus et des merveilles qui éclatèrent dans Guillaume. Sa chasteté surtout excite les éloges de son panégyriste; il en raconte les marques singulières qui en apparurent même après sa mort; et l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau est presque entièrement consacrée

Menol. cister. p. 114.

Mart. anecd. t. III, p. 1278.

à les célébrer :

Pullulat insignis victoria virginitatis,
Villelmo signis post fata micante beatis;
Inquinet ut nulla corpus pollutio, sexus
In dubio flexus, stabili stat in inguine bulla,
Felicis Eunuchi pia consolatio; etc.

La Bibliothèque de Cîteaux attribue à cet abbé un petit ouvrage sous le titre de *Quelques pieuses méditations*. Cet opuscule a été recueilli par Henriquez dans son *Fasciculus*, où il n'occupe que trois colonnes in-folio. On est surpris, en le lisant, de trouver que c'est le même ouvrage que nous avons rencontré parmi les écrits de saint Edmond, sous le titre *De variis modis contemplandi*. Ce n'est pas une imitation, mais une copie exacte; et assurément des deux personnages auxquels il est attribué, l'un ou l'autre n'en est que le copiste. On ne saurait dire d'une manière bien positive lequel des deux en est l'auteur; mais il semble qu'il y aurait plus de raisons de l'adjuger à saint Edmond, sous le nom duquel il a été cité par Bale, par de Wisch lui-même, par Henri Estienne, qui explique en quelle occasion l'archevêque de Cantorbéry le composa. Et d'ailleurs la Bibliothèque de Cîteaux, en l'attribuant à Guillaume, semble exprimer un doute par ces mots : *Scripto reliquit quasdam pias meditationes :* le mot *scripto* pourrait bien signifier qu'il n'a fait que copier de sa main ces méditations, peut-être pour son usage particulier. Ce qui a été dit de cet opuscule à l'article de saint Edmond nous dispense d'en parler ici plus au long. P. R.

Biblioth. cisterc. p. 353.
Henriquez, Fascic. pars II, p. 212.

ENGUERRAND III,

DIT LE GRAND, SIRE DE COUCI.

MORT en 1242.

FAMEUX dans les annales politiques et militaires du XIIIe siècle, le nom d'Enguerrand III n'appartient tant soit peu à l'histoire des lettres et des arts, qu'à raison de la part que ce seigneur a prise à la promulgation de la Coutume de Couci et à la construction du château et de la Tour de cette ville. La baronnie de Couci, quoique indépendante du Vermandois, n'était guère régie que par les statuts et les usages de ce comté : Enguerrand III les modifia par quelques dispositions particulières; de là, une coutume locale de Couci, qui a été recueillie dans le Coutumier général en 1724, et

XIII SIÈCLE.

Coutumier général, par Bourdot de Richebourg, 8 tom., 4 vol. in-fol.; t. II, p. 537, 538.
Coutumier de Vermandois, 2 vol. in-fol.; t. I, 825-832.

dans le Coutumier de Vermandois en 1728, avec le commentaire de J. B. Buridan. Elle est divisée en 3 titres : 1° droits des gens mariés; 2° fiefs et droits casuels; 3° successions et testaments : mais le nombre total des articles n'est que de dix. L'un attribue au mari le droit de vendre et donner, sans le consentement de la femme, tous les biens acquis durant le mariage. Un autre dit que « entre nobles en ligne directe, « l'aisné emporte tous les fiefs, réservé que les puînés em- « portent un quint à vie; et ont deux filles autant qu'un fils, « et prend un fils autant que deux filles. » En ligne collatérale, le droit d'aînesse est établi entre nobles et n'est point admis entre roturiers.

Le même Enguerrand a, dit-on, relevé les châteaux de Marle et de la Fère, agrandi et fortifié la ville de Couci, fait bâtir ou rebâtir le château, y compris la Tour qui subsiste encore, et qui a 172 piéds de hauteur, 305 de circonférence.

Cartulaire de Saint-Médard de Soissons, f. 64.
Ibid. fol. 104.

On a deux chartes fort peu importantes d'Enguerrand III. L'une est un accord avec son frère au sujet du village de Landousies. Par l'autre, le sire de Couci ne réclame sur le vicomté de Morsain que 25 sous de rente. A l'égard des hauts faits qui lui ont valu le surnom de Grand, nous devons en laisser le récit dans l'histoire civile. Il a contribué en 1214 à la victoire de Bouvines, et s'est distingué dans presque toutes les guerres qui ont éclaté de son temps. Du reste, il s'en faut que ses mœurs et sa conduite aient été irréprochables. Après s'être attaché, en 1227, à la reine Blanche, régente du royaume, il se laissa entraîner, en 1228, dans la ligue des seigneurs armés contre elle; il a été même accusé d'aspirer au trône, ce qui est peu vraisemblable; car on ne tarde point à le retrouver dans les rangs des plus fidèles serviteurs du roi Louis IX. En 1242 ou 43, il passait à gué une petite rivière à une lieue de Vervins : son cheval le renverse, son épée sort du fourreau, il tombe sur la pointe, et le fer lui traverse le corps. Voilà du moins comment sa mort est racontée. Il expira à Gersi et fut inhumé dans l'abbaye de Foigny. Quoique le titre de comte lui soit donné par quelques historiens, on lui attribue cette devise :

Mémoires historiques par de Belloy, Paris 1770, in-8°.

Je ne suis roi ne duc, prince ne comte aussi;
Je suis le sire de Couci (1).

D.

(1) D'autres citent quatre vers au lieu de deux :

Roi ne puis-je estre,
Duc ne veux être,
Ne comte aussi :
Si suis li sires de Couci.

AMANIEN OU AMANÈVE
DE
GRESINHAC,
ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Les tables de l'évêché de Tarbes font mention du nom d'Amanien de Grésinhac, aux années 1224 et 1225, et elles ne donnent d'autre connaissance de son administration que celle de deux ou trois actes de peu d'importance. Ce prélat, natif de Rions sur Garonne, au diocèse de Bordeaux, appartenait à une famille noble. Il fut docteur en droit et doyen du chapitre d'Angoulême; on dit aussi qu'ayant été honoré de l'amitié particulière de Grégoire IX, il fut élevé successivement au siége de Tarbes et à l'archevêché d'Auch. L'année suivante, 1226, il fit plusieurs donations à l'abbaye de la Sauve-Majeure, monastère de Saint-Benoît dans le diocèse de Bordeaux, afin de s'assurer, à lui et aux membres de sa famille, la participation aux prières des religieux de ce monastère. En 1227, Grégoire IX accorda à notre prélat le privilége de faire porter la croix devant lui. Dans la lettre écrite à cette occasion, le pape dit « que la croix ayant été « sanctifiée par le corps de Jésus-Christ, et étant devenue « un mystère de foi, le salut des vivants et la rédemption « des pécheurs, c'est à juste titre que les chrétiens la vénè- « rent comme un étendard, qui non seulement est destiné à « servir de protection contre les puissances aériennes, *contrà « potestates aereas ad munimen*, mais encore d'ornement à « l'Église; c'est pourquoi le souverain pontife la fait porter « devant lui, ainsi que lés prélats auxquels le saint-siége « accorde ce privilége. » Cette lettre paraît fixer au moins une époque à laquelle les évêques firent porter la croix devant eux, quand ils célébraient pontificalement, et de nos jours encore, quand un évêque officie dans quelque église, le clergé du lieu est précédé de la croix paroissiale, et l'évêque officiant l'est de la croix pontificale.

MORT vers 1242.

Gall. chr. t. I, p. 1232.

T. I, p. 991.

Gall. chr. t. II, p. 871.

Gall. chr. t. I, ad instr. p. 165.

XIII SIECLE.

L'ordre militaire et religieux de Saint-Jacques fut institué sur la demande d'Amanien, pour la défense de la foi, et le maintien de la paix dans la province de Gascogne. A ce sujet, un acte fut dressé à la chancellerie romaine, dans lequel il est dit que « condescendant aux saints désirs de l'archevêque d'Auch, le pape institue cette milice nouvelle pour « arrèter l'iniquité des superbes qui s'accroît de jour en jour, « l'orgueil des méchants qui confond la vérité avec audace, « qui détruit la paix, en foulant aux pieds la justice. » Cet acte est du 20 avril 1231.

La vie de ce prélat n'est remarquable jusqu'en 1239, que par des faits relatifs à l'administration de son évêché ou des monastères de son diocèse. En 1239, il partit pour se rendre à Rome au concile convoqué par Grégoire IX, durant ses débats avec l'empereur Frédéric II. Mais il fut arrêté dans son voyage, comme beaucoup d'autres prélats, par les troupes de l'empereur, qui voulait ainsi empêcher la convocation du concile où il devait être déposé. Amanien, exilé de sa patrie et privé de sa liberté, mourut captif à Capoue. On ne fixe pas d'une manière précise l'année de sa mort; mais un acte du monastère de Saint-Orient de Reulle, au diocèse de Tarbes, fait connaître au moins que le siége d'Auch était vacant au mois de juin 1242.

Le corps d'Amanien fut rapporté à l'abbaye de la Sauve-Majeure, et il fut enterré dans le chœur de l'église, avec cette épitaphe gravée sur son tombeau :

Felix prælatus Amanevus qui tumulatus
  Hìc jacet, egregius extitit atque pius.
Indolis ipse piæ de Burdigalæ regione
  Editus enituit, jura docensque fuit.
Sede decanatûs Engolismense locatus,
  Ad Tarbam trahitur, præsul et efficitur,
Hìc sublimatur, et in Auxi sede locatur,
  Suprà pontifices patris agendo vices.
Cum clero reliquo captus fuit à Frederico,
  Tractatusque malè cum patre Burdigalæ.
Octavis Agathæ sub carceris asperitate
  Traditur, innocuè captus, obit Capuæ
Burdigalæque pater Geraldus hic....
  .... corpus et hic..........

Les deux derniers vers de cette épitaphe sont restés incomplets. P. R.

PIERRE DE SÉZANE,

RELIGIEUX DOMINICAIN.

Deux religieux dominicains, Pierre de Sézane et Hugues; deux religieux franciscains, Aymond et Rodolphe, furent envoyés en qualité de nonces par le pape Grégoire IX à Jean Vatace ou Batatze, empereur d'Orient, et à Germain, patriarche de Constantinople, afin de traiter des moyens à prendre pour opérer la réunion des deux églises. Ces religieux furent choisis parmi les disciples les plus distingués de Dominique et de François : nouvelle milice qui devait remplacer les anciens ordres dans les missions des souverains pontifes vers toutes les parties du monde. Les travaux de ces quatre religieux, et l'écrit qui les constate, leur furent communs; mais les détails s'en trouvant réunis à l'article du frère Pierre de Sézane, dans la bibliothèque des écrivains de son ordre, on se croit fondé à parler des travaux des quatre nonces sous le nom de ce dernier.

MORT de 1240 à 1245.

Script. ord. min. t. I, p. 102. Wadding, Annal. min. t. I, p. 477.

Ce qui donna lieu à cette entreprise est ainsi raconté par Fleury. « Cinq frères mineurs, qui étaient allés en Natolie « travailler à la conversion des ames, furent pris par les « Turcs et retenus en prison; d'où étant sortis, ils vinrent « à Nicée, où Germain faisait sa résidence aussi bien que « l'empereur Jean Vatace. Les cinq frères vinrent trouver « le patriarche, qui les reçut humainement et fut édifié de « leur pauvreté et de leur zèle. Étant entrés en conver- « sation, ils parlèrent de diverses choses, et s'arrêtèrent « principalement sur le schisme qui divisait l'Église depuis « long-temps. Ils lui proposèrent de travailler à l'union « entre les Grecs et les Latins, et ils furent favorable- « ment écoutés.

Hist. ecclés. l. LXXX, c. XX.

« Le patriarche Germain rendit compte de la proposition « des frères mineurs à l'empereur Jean Vatace, son maître, « qui avait alors intérêt de se concilier le pape, pour détour- « ner l'orage qui le menaçait de la part de Jean de Brienne, « empereur latin de Constantinople. Vatace permit donc au

« patriarche d'écrire au pape pour la réunion, et il lui écrivit « lui-même. »

Matthieu Paris nous a conservé la lettre que Germain adressa au pape, et celle qu'il adressa aux cardinaux. Dans la première, le patriarche manifeste son désir de réunion; mais il dit aussi que ce qui éloigne plusieurs peuples de la soumission au pape, c'est qu'ils craignent l'oppression, les exactions insolentes et les redevances indues qu'il extorquait de ceux qui lui étaient soumis. Dans sa lettre aux cardinaux, il les exhorte à procurer la paix, comme étant le conseil du pape; puis il leur dit que la division est venue de l'oppression tyrannique qu'ils exerçaient, et des exactions de l'Église romaine, qui de mère était devenue une marâtre, et foulait d'autant plus les fidèles, qu'ils s'abaissaient davantage devant elle.

Matth. Paris, p. 309.

Id. p. 311.

Le pape répondit au patriarche par une longue lettre datée de Riéti, le 26 juillet 1232, où il promet de lui envoyer des religieux pour lui expliquer plus amplement son intention et celle des cardinaux. L'année suivante, il envoya donc en Natolie les quatre religieux ci-dessus nommés, avec une nouvelle lettre où il expose au patriarche les arguments qui établissent les deux puissances dans la personne du pontife romain. Cette lettre est datée de Latran, le 18 mai 1233.

Fleury, ubi sup. Matth. Paris, p. 312.

Ces religieux, partis de Rome, arrivèrent à Constantinople, d'où, au mois de janvier suivant, ils vinrent à Nicée en Bithynie, et là, pendant quatre jours, ils soutinrent de grands débats avec le patriarche grec sur la procession du Saint-Esprit, et sur le pain azyme et fermenté. Après ces disputes, qui furent sans fruit pour les deux partis, le patriarche grec prétexta que ces questions étant ardues, il ne pouvait rien décider sans le consentement de ses frères d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem; il convoqua donc un synode pour le milieu de mars suivant, où il devait écouter les nonces et répondre au pape. Les quatre religieux étant retournés à Constantinople, y reçurent quelque temps après la lettre du patriarche qui les convoquait au synode, en un lieu nommé Λέσχερα. Ils firent d'abord difficulté de s'y rendre; mais pressés plus vivement et par le patriarche et par l'empereur Vatace, ayant pris conseil du clergé de Sainte-Sophie, ils s'y décidèrent. Chemin faisant, ils furent avertis par un message de l'empereur grec, de venir jusqu'à Nymphée en Bithynie. Ils y arrivèrent au commencement d'avril; mais

Echard, t. I, p. 103.

les prélats grecs alléguant que leur présence était nécessaire dans leurs églises durant les fêtes de Pâques, le synode fut fixé à la seconde férie après cette fête, qui était le 24 avril.

On y tint cinq séances. Dans la première, il fallut recommencer les disputes sur la procession du Saint-Esprit, pour les évêques nouvellement venus, et cette séance se passa en altercations. Dans la seconde, qui eut lieu le jour suivant, les Grecs trouvèrent quelques expressions à reprendre dans la lettre de Grégoire IX, dont on fit lecture; et la dispute ayant amené des paroles d'aigreur et de mépris, les religieux demandèrent à l'empereur la permission de se retirer; celui-ci, au contraire, témoigna le désir de les retenir, et ils se rendirent à ses instances. La troisième séance eut lieu dans le palais impérial; et comme on ne s'accordait encore sur rien, on convint que de chaque côté on mettrait par écrit sa profession de foi sur les articles proposés. Dans la quatrième séance, on fit lecture des professions de foi, on s'en donna mutuellement des copies; puis, après quelques discussions, chacun se retira. Le mercredi de la semaine de Quasimodo, l'empereur ayant invité les nonces à venir dans son palais, il les engagea en particulier à se relâcher sur un des deux articles, promettant d'obtenir de son clergé une pleine adhésion à l'autre, et leur disant que c'était le seul moyen d'en finir; ils répondirent avec énergie que le pontife romain ne céderait pas un iota sur des articles de foi. La cinquième séance ayant eu lieu, les évêques grecs s'y firent accompagner de leur clergé et d'un peuple nombreux. On y fit lecture de la profession de foi romaine: la dispute s'éleva aussitôt et s'enflamma; on se renvoya tour à tour les épithètes de schismatiques et d'hérétiques, et tout espoir de réunion s'évanouit.

Les religieux obtinrent de l'empereur la faculté de s'en retourner, et ils partirent de Nymphée; mais les prélats grecs les firent poursuivre pour se faire rendre la profession de foi que leur patriarche avait faite et leur avait remise, et, d'après le refus qu'ils firent de s'en dessaisir, on s'empara d'eux, et on leur enleva de force l'écrit; après quoi, ayant recouvré leur liberté, ils se dirigèrent vers Constantinople, et de là vers Rome. Ainsi ces nonces apostoliques qui, à leur arrivée à Nicée, avaient vu des commissaires impériaux venir au-devant d'eux, leur témoigner par avance la joie de leur maître et de sa cour; qui ensuite avaient

été introduits dans la ville par tout le clergé, accouru pour les recevoir; qui avaient été promenés dans les rues, au milieu du concours de la population, et conduits avec pompe dans la maison préparée pour eux, se virent obligés, aux derniers jours de leur séjour en ce pays, de se sauver à pied, à travers des chemins déserts et impraticables, portant sur leur dos les livres qu'ils avaient apportés pour soutenir leurs disputes, attendu que les prélats avaient excommunié d'avance ceux qui leur rendraient ce service. Engagés par un cavalier envoyé à leur poursuite à se détourner dans un village voisin, avec promesse de faire lever l'excommunication lancée sur les hommes qui les serviraient, ils y furent rejoints par le chartophylax qui les fit saisir eux, leurs livres et leurs hardes, les fouilla, et ayant enfin trouvé l'écrit du patriarche que les frères voulaient porter à Rome, s'en saisit, en s'écriant : *J'ai ce que je cherchais,* et laissa les religieux en pleine liberté. Ceux-ci ne furent privés que de l'original de cette pièce, en ayant fait une copie qui leur restait; ou peut-être était-ce la traduction de ce que le patriarche avait écrit en grec. Nous en dirons quelques mots, après avoir rendu compte de l'ouvrage que les religieux composèrent.

Cet ouvrage, intitulé *Acta concilii primò apud Nicæam tum apud Nympheam habiti*, n'est autre chose que le récit historique de tout ce qui arriva aux quatre envoyés du pape, depuis leur arrivée en Grèce jusqu'au moment qu'ils en repartirent. On y trouve racontés en détail tous les débats qu'ils eurent à soutenir avec ceux qu'ils avaient intention de réconcilier avec Rome. En lisant les disputes qui eurent lieu à cette occasion, on croit se trouver dans le pays natal de l'argutie scholastique.

Les Grecs demandent à disputer, ils offrent à leurs adversaires de prendre à leur choix l'offensive ou la défensive; ils ne veulent pas d'abord heurter les nonces, auxquels ils semblent avoir intention de ne pas donner raison, mais ils ne peuvent se décider à faire des concessions qui les feraient passer à la même foi que les Occidentaux, et de la même foi à la même soumission. Aussi, dans leurs arguments, sont-ils rusés, artificieux, féconds en prétextes et en détours. « On découvre dans ce récit, dit l'historien des frères prê« cheurs, et avec évidence, d'un côté, les artifices, les « subterfuges, l'opiniâtreté des prélats grecs et la fourberie

« de leur empereur Vatace; de l'autre, l'érudition, l'habi-« leté, la présence d'esprit, la constance et la fermeté des « nonces. »

L'ouvrage que ces derniers écrivirent après leur entreprise, rapporté en partie dans les annales des frères mineurs, et en partie aussi dans le recueil des conciles du P. Labbe, a été transcrit en entier dans la Bibliothèque des écrivains de l'ordre des frères prêcheurs, d'après un manuscrit tiré du collége de Navarre, et il y est contenu en trente-deux colonnes in-folio. Nous en traduisons ici quelques passages.

Waddin., Annal. min. t. I, p. 483.

A la première séance, à laquelle étaient présents l'empereur, le patriarche et son clergé, « on nous demanda, disent « les religieux, quels étaient nos pouvoirs; nous répondîmes: « La teneur des lettres du seigneur pape vous les a assez fait « connaître; nous pouvons y ajouter, que tout ce que nous « ferons dans cette affaire, sera trouvé bon et ratifié par « l'Église romaine. Ils nous dirent: Eh bien! procédons à cette « affaire. Et comme on faisait de part et d'autre des diffi-« cultés pour savoir qui devait commencer, nous leur dîmes: « Nous n'avons pas été envoyés pour disputer avec vous sur « quelque article de foi dont l'Église romaine, ou nous, « soyons peu sûrs, mais pour avoir une conférence amicale « avec vous sur vos doutes; c'est donc à vous de nous les « faire connaître. A cela, ils nous répondirent : Dites-nous « vous-mêmes quels ils sont? Nous apercevant alors qu'ils « étaient très-disposés à alonger l'affaire, nous leur dîmes : « Quoique ce ne soit pas à nous à proposer vos ques-« tions, cependant, pour ne pas perdre le temps en vain, « nous vous dirons que l'Église romaine voit avec étonne-« ment que l'Église grecque, qui lui était autrefois soumise « comme les autres qui sont répandues sur la surface du « monde, se soit séparée d'elle; quelle a été la raison ou la « cause de cette séparation? Ils ne voulurent pas répondre « à cette question, et ils nous invitaient à y répondre nous-« mêmes. »

Echard, Scriptores, t. I, p. 911.

Mais la dispute s'envenimant, les difficultés allaient croissant sur les deux sujets de la discussion, à savoir : la procession du Saint-Esprit et le pain azyme. Dans une des séances, les nonces, fatigués des arguties des Grecs, leur dirent: « Nous voyons que vous ne voulez que prolonger l'af-« faire et éviter la question, et que vous n'osez pas confesser

« votre foi. Nous vous dirons donc franchement ce que nous « pensons de vous. Déja nous nous sommes aperçus de votre « aversion pour notre sacrement en azyme, d'abord par vos « écrits où l'on voit vos sentiments hérétiques à ce sujet; « en second lieu, parce que vous n'osez pas répondre à la « question du sacrement, de peur de montrer votre hérésie. « Troisièmement, vos actions le prouvent, car vous lavez « vos autels quand un Latin y a célébré. Quatrièmement, si « quelque Latin veut s'approcher de vos sacrements, vous « le forcez d'apostasier auparavant, et d'abjurer les sacre- « ments de l'Église romaine. Cinquièmement, vous avez « retranché le nom du pape de vos diptyques: nous savons « que vous n'en agissez ainsi qu'à l'égard des excommuniés « et des hérétiques; vous le regardez donc comme un héré- « tique ou excommunié. Enfin, vous l'excommuniez une fois « tous les ans, ainsi qu'on nous l'a raconté. »

A ces mots, le chartophylax se leva et dit : Vous dites « que nous excommunions le pape, nous déclarons cela « faux, et si quelqu'un le dit, nous le chassons ou nous le « punissons. Quant au reste de notre conduite, n'en soyez « pas surpris; car lorsque vos Latins eurent pris Constan- « tinople, ils dévastèrent les églises, renversèrent les autels, « pillèrent les châsses d'or et d'argent, en jetèrent les reli- « ques dans la mer, foulèrent aux pieds les saintes images, « et firent des églises les étables de leurs chevaux, de telle « sorte que l'on vit l'accomplissement de ces paroles: *Deus,* « *venerunt gentes in hæreditatem tuam, polluerunt templum* « *sanctum tuum,* etc. — Après cela, le patriarche dit: Si « vous êtes surpris que nous ayons effacé le pape de nos « diptyques, pourquoi, je vous le demande, m'a-t-il effacé « des siens? — Et nous, répondant à cette dernière ob- « jection, nous dîmes: Le seigneur pape ne vous a jamais « effacé de ses diptyques, parce que vous n'y avez jamais « été. Mais si vous parcouriez la vie de vos prédécesseurs, « vous verriez si ce n'est pas vous qui, les premiers, avez « rejeté le pape avant qu'il vous rejetât. — Ils ne répon- « dirent rien à cela. — Quant aux autres accusations que « vous faites contre l'Église romaine, elles ne la regardent « pas, parce que tout cela s'est fait sans son consentement « et sans son ordre. Tout ce que vous venez de rapporter, si « cela a été commis, ce fut l'œuvre des laïques, des pécheurs, « des excommuniés, qui se portèrent d'eux-mêmes à ces

« excès, et vous ne pouvez pas imputer à toute l'Église ce « qui a été fait par quelques hommes pervers; au lieu que « ce que nous vous reprochons se fait chaque jour par vos « patriarches, vos archevêques, vos évêques et le reste de « vos prélats; c'est vous qui le faites et le faites faire; vous « n'avez point d'excuses. Trouvant chez vous tant d'abomi- « nations, et aucune disposition à vous en corriger, nous « prenons le parti de retourner vers celui qui nous a en- « voyés. Et nous quittâmes ainsi l'assemblée. »

Le récit des nonces est suivi de la lettre du patriarche, de laquelle il a été question dans cet article; elle a pour titre : *Hæc est epistola patriarchæ Nicæni Græcorum, missa ad summum pontificem dominum Gregorium IX*. C'est une profession de foi dressée avec des passages tirés des Pères de l'Église grecque : il y est dit que le Fils procède du Père, mais que le Saint-Esprit ne tient l'être que de Dieu, et qu'il est venu à la connaissance des hommes, manifesté par le Fils.

On ne trouve rien de fixé sur la mort de Pierre de Sézane. Le P. Échard, pour en établir la date approximative, cite un passage tiré des Vies des frères prêcheurs, duquel il résulte que ce religieux racontait, un jour, que pendant le séjour qu'il avait fait à Constantinople, sous le règne du pieux empereur Jean, avec les autres frères qui avaient été envoyés avec lui par le pape Grégoire IX, pour travailler à ramener les Grecs, il avait été témoin de la conversion d'un Sarrasin. Ce passage faisant entendre que Pierre parlait quelques années après sa mission en Grèce, on a cru devoir fixer approximativement la date de sa mort de 1240 à 1245.

Échard, Scriptores, t. I, p. 102.

P. R.

GEOFFROI DE VINESAUF (1),

POETE LATIN.

Vers 1245.

SA VIE.

Au XIIIe siècle, la langue latine avait cessé d'être la langue du peuple. Ceux qui la cultivaient encore s'efforçaient en vain de contre-balancer, par des productions multipliées, la faveur que l'on accordait aux innombrables poëmes en langue

(1) D'antres écrivent *Vinisauf*.

romane, fabriqués par d'ignorants trouvères. Ils ne voyaient pas sans regret leur langue favorite perdre, chaque jour, de son influence, et l'idiome grossier, presque barbare, auquel pourtant elle avait donné naissance, usurper l'empire qu'elle avait seule exercé dans les Gaules, durant cinq à six siècles. Mais déja le mal était sans remède : la belle langue dans laquelle ils écrivaient n'était plus guère en usage que dans les écoles, ni comprise que par les prêtres, les clercs, les jurisconsultes, les médecins. Dès le siècle précédent, les prédicateurs, dans les églises, avaient été obligés de parler au peuple la seule langue qu'il pût entendre.

Parmi les poetes latins qui se distinguèrent au XIIIe siècle, et par leur talent et par leurs nombreuses productions, il faut placer dans les premiers rangs *Geoffroi de Vinesauf*, dont les ouvrages sont bien plus connus que la personne. On ne sait même pas précisément son nom, qui se trouve très-différemment écrit dans la plupart des manuscrits. On l'y appelle tantôt *Galfridus*, tantôt *Goffredus*, tantôt *Gualterus de Vino Salvo;* et ces mots de *Vino Salvo* ne semblent être qu'un sobriquet qui lui fut donné parce qu'il était auteur d'un livre sur les moyens de conserver et d'améliorer les vins.

Pitseus, Script. Angl. p. 261.

Quelques biographes le disent Anglais, d'autres Normand; la plupart (et Pits entre autres) le font naître en Angleterre de parents normands : c'est l'opinion que nous avons adoptée. Était-il moine? Nous n'avons trouvé qu'un seul manuscrit qui lui donne le titre de *frater :* un autre le désigne par la qualification de *protonotarius;* et nous admettrions plus volontiers qu'il la mérita, car on ne peut douter, d'après l'éloge pompeux qu'il fait d'Innocent III, dans un de ses poèmes, qu'il n'ait reçu des faveurs de ce pape, de cet Innocent III qui, malgré son ambition démesurée et la tyrannie qu'il exerça dans Rome, aimait et cultivait les lettres.

Que Geoffroi de Vinesauf ait résidé à Rome, c'est ce qui ne paraît pas moins certain d'après ces vers du même poème :

> . . . . Me transtulit Anglia Romam;
> Tanquam de terris ad cœlum transtulit ad vos,
> De tenebris velut ad lucem.

Ce fut là qu'il composa son principal ouvrage, que nous ferons bientôt connaître. Mais on peut douter qu'il ait enseigné les belles-lettres à Bologne, comme l'ont pensé Fat-

torini et Tiraboschi, sans appuyer leur opinion de preuves bien convaincantes.

S'il faut en croire la plupart de ceux qui ont parlé de ce poète, il accompagna Richard Cœur-de-Lion dans son expédition à la Terre-Sainte, et il écrivit, en prose, l'itinéraire de Richard, ou plutôt l'histoire de cette expédition. Cet ouvrage nous est resté, et nous examinerons plus tard s'il est bien prouvé que Geoffroi en soit l'auteur. Ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est qu'il eut toujours une grande admiration pour le courage et les talents de Richard; qu'il l'a célébré dans plusieurs poèmes, et, entre autres, dans un chant funèbre sur sa mort; mais il est plus que douteux, comme nous venons de le dire, qu'il l'ait accompagné à la Terre-Sainte.

Pitseus, Fabricius, Thom. Galæus, Bongars, Mabillon, Polic. Leyser, etc.

Tout est conjecture dans la vie de Geoffroi de Vinesauf: ses titres, les fonctions qu'il a pu exercer, ses voyages. On ne trouve son nom placé dans aucun document diplomatique, ni historique, dans aucune affaire importante. Il n'eut de célébrité que comme poète; et c'était sa facilité à composer des vers, sa fécondité, que l'on dut admirer bien plus que son génie, quoique *Pits* ait dit de lui: *Vir ingenii florentis, styli compti, tersi, nitidi, sive orationem solutam spectes, sivè constrictam.*

Pitseus, Script. Angl. p. 261.

SES OUVRAGES.

Fabricius attribue à Geoffroi de Vinesauf onze à douze ouvrages tant en vers qu'en prose, dont il cite les titres; et à cette liste, il faudrait en ajouter bien d'autres, si l'on y faisait entrer tous ceux qui portent son nom en différents catalogues et dictionnaires biographiques; mais ce serait une erreur de lui accorder une si prodigieuse fécondité. Nous démontrerons que le même ouvrage a reçu dans les catalogues, jusqu'à cinq et même six titres différents, qui en ont fait, en apparence, autant d'ouvrages distincts. Nous citerons pour exemple sa *Poetria nova*, le plus important de ses poèmes.

Fabricius, Bibl. med. et inf. lat. lib. VII, p. 19 et 35, 347-370.

Cette *Poetria* (terme assez impropre, puisque l'on pouvait disposer de celui de *poetica*) est une espèce de rhétorique de plus de 2000 vers. Elle a reçu en divers manuscrits les noms de *Ars dictandi.* — *Artificium loquendi.* — *Enchiridion cum medulla grammaticæ.* — *Poetica novella*, et peut-être aussi le titre *De Rebus ethicis*, qui s'éloigne plus des autres titres et du sujet de l'ouvrage. Il y a mieux: on trouve, et dans les manuscrits et dans plusieurs grands recueils, sous des titres différents, et comme si c'étaient des poèmes qui n'eussent aucun rapport avec la *Poetria nova*,

Mss. de la Bibl. du Roi, n. 8171 8246, etc.

XIII SIÈCLE.

de longs extraits de ce grand poème. Par exemple, la dédicace que Geoffroi faisait de la *Poetria* au pape Innocent, et qui ne contient qu'une cinquantaine de vers, s'est métamorphosée en poème important dans les catalogues des bibliographes, où elle est mentionnée sous le titre de *Carmen ad Innocentium III papam.*

Quelques vers de cette dédicace feront tout d'abord connaître la manière de l'auteur, son goût pour les jeux de mots, les antithèses. Après avoir dit qu'il est venu de l'Angleterre à Rome, comme s'il eût été lancé de la terre au ciel, des ténèbres à la lumière, il ajoute, en s'adressant au pape :

. . . . Lux publica mundi,
Digneris lucere mihi, dignissima rerum.
Dulce tuum partire tuo. Dare grandia solus
Et potes et debes et vis et scis. Quia prudens
Scis; quia clemens vis; quia magnus origine debes;
Et quia papa potes, etc.

Comme le nom d'*Innocent* latinisé ne pouvait se placer, sans blesser la prosodie, dans un vers hexamètre, Geoffroi imagina de séparer en deux ce mot, et de tirer de là matière à un compliment au pape. Nous citerions ici ces vers bizarres, s'ils ne se trouvaient déja dans notre *Discours sur l'état des lettres au* XIIIe *siècle.*

A la fin de la Poétique de Geoffroi, on trouve un épilogue au même pape, à qui il fait l'emphatique et singulier compliment que nous croyons devoir répéter, quoique nous l'ayons également cité dans le même *Discours.*

Nec Deus es nec homo, quasi neuter es inter utrumque,
Quem Deus elegit socium.

Hist. littér. t. XVI, p. 186.

C'est dans le même style, et en leur donnant les plus magnifiques éloges, qu'il adresse encore son poème, tant à l'empereur, qu'au chancelier Guillaume, à qui il dit :

Quod Papæ scripsi munus speciale libelli
Accipe, flos regni. Primo potiaris honore
Hujus secreti. Nec id unum sume, sed unà
Do tibi me totum, Guillerme, vir auree, totus
Sum tuus ad votum.

Il est temps d'examiner au fond cet ouvrage capital du poète Geoffroi. Il y passe en revue, dans un style facile et souvent élégant, les règles qui lui semblent les plus propres

à former l'orateur ou le bon écrivain dans tous les genres. Mais il ne se contente pas d'exposer les principes généralement admis, il y joint des exemples, et c'est là ce qu'on lit avec le plus d'intérêt. En effet, ces exemples sont quelquefois tirés d'événements contemporains : tel est l'exemple qu'il donne du style que l'on doit employer dans la peinture des grandes douleurs publiques : il prend pour sujet la mort vraiment déplorable ou plutôt l'assassinat du roi Richard.

Neustria sub clypeo regis defensa Ricardi,
Indefensa modo, gestu testare dolorem.
Exundent oculi lacrymas, exterminet ora
Pallor; connodet digitos tortura; cruentet
Interiora dolor, et verberet æthera clamor:
Tota peris ex morte suâ; mors non fuit ejus,
Sed tua; non una sed publica mortis origo.

Peu après, le poète s'adresse à l'archer qui fit périr Richard, et vomit, en ces termes, contre lui un torrent d'imprécations :

.... Quid, miles, perfide miles,
Perfidiæ miles, pudor orbis et unica sordes
Militiæ; miles manuum factura suarum.
Ausus es hoc in eum scelus? hoc scelus? istud es ausus?
O dolor! o plus quam dolor! o mors! o truculenta
Mors! esses utinam mors mortua! Quid meministi
Ausa nefas tantum? Placuit tibi tollere solem
Et tenebris tenebrare solum. Scis quem rapuisti?
Ipse fuit jubar in oculis, et *ducor* (1) in aure,
Et stupor in mente. Scis impia quem rapuisti?
Ipse fuit dominus armorum, gloria regum,
Deliciæ mundi, etc.

On voit là une amplification de collége, du genre de celles que l'on faisait dans les écoles. Cette redondance de paroles, ce cliquetis de mots étaient alors de mode : dans tous les poèmes de cette époque, on trouve le même défaut de goût.

Un style concis n'est certainement point une des qualités des écrits de Geoffroi. Il n'en donne pas moins, dans sa Poétique, un exemple de précision fort singulier. C'est en deux vers seulement qu'il répète le vieux conte de la femme qui voulut faire accroire à son mari qu'un enfant dont elle était

(1) *Ductor*, ou plutôt *dulcor in aure.*

XIII SIÈCLE.

accouchée pendant son absence, était provenu d'un peu de neige qu'elle avait imprudemment avalée; femme qui n'eut pas droit de se plaindre, quand le mari, de retour d'un voyage, lui dit que cet enfant qu'il avait emmené avec lui. était fondu au soleil.

De nive conceptum quem mater adultera fingit,
Sponsus, eum vendens, liquefactum sole refingit.

Nous n'entrerons pas dans un plus long examen de ce poème, auquel Geoffroi dut sa réputation d'orateur. Il nous semble que nous l'avons assez fait connaître. Mais nous passerons à un autre poème d'un tout autre genre, et dans lequel l'auteur ne montre pas moins de verve et de facilité. On lui a donné comme à l'autre plusieurs titres divers, qui ont fait croire que c'étaient autant d'ouvrages différents. C'est un dialogue entre Geoffroi et *Avril*, contre les détracteurs de la cour de Rome. Quelques auteurs ont cru que c'était une satire; mais à moins que l'on ne suppose que tout ce que Geoffroi dit à l'avantage de cette cour et de la bonne administration de la ville de Rome, soit une perpétuelle ironie, on ne peut s'empêcher de convenir que c'est une véritable apologie. Ainsi l'a bien compris Mabillon, qui l'a admis dans ses Analectes, sous le titre : *Carmen apologeticum contra detractores curiæ romanæ*, tandis que d'autres ne lui donnent que ce titre : *De statu curiæ romanæ*.

Mabillon, Analect. p. 369.

Geoffroi commence à expliquer à quelle occasion il a eu un entretien avec Avril, qui venait d'Espagne, quand lui, Geoffroi, quittait Rome.

Nuper apostolicâ Gaufredus sede relictâ
In patriam rediit, cuncta peracta tenens.
Obviat Aprilis, Hispanâ gente profectus.
. . . .
Iste locum nondum romanæ viderat urbis,
Alter erat totâ cognitus urbe diù.
Postulat Aprilis ut se de gente locique
Moribus expediat. Postulat, ille favet.

C'est Avril qui d'abord interpelle ainsi Geoffroi :

. . . . Tu qui nuper cecinisti
Ecclesiæ lacrymas, scribe, resume stylum,
Cude novos versus, fac carmina, conde libellos;
Nam gravis in vitio pectora torpor alit.

Plurimus impugnat Romam detractor, et ipsa
Curia multorum morsibus alma patet.

On sent bien qu'en ce temps, les reproches que l'on faisait à la cour de Rome portaient presque uniquement sur son ambition, ses exactions, le peu de soin qu'elle mettait à empêcher la simonie. Geoffroi trouve réponse à tout; il ne laisse rien sans excuse; et l'interlocuteur Avril doit rester convaincu que la cour de Rome est sans tache et sans reproche.

Il est bon de faire mieux connaître cet *Avril*, qui ne paraît pas avoir été un personnage idéal, et qui mériterait peut-être un article dans notre Histoire littéraire. C'était un Français très-recommandable par sa science, sa probité et son expérience dans les affaires tant spirituelles que temporelles. Il fut d'abord archidiacre de Salamanque, et se rendit ensuite à Rome, nous ne savons pour quelles affaires. Ce fut sans doute alors que Geoffroi le connut. Plus tard (car il paraît avoir passé une partie de sa vie à Rome), il devint chapelain du pape Innocent IV, qui, en 1257, le nomma à l'évêché d'Urgel, vacant par la mort de Ponce de Villamure. Il mourut en 1269, et fut enterré dans son église cathédrale. Il survécut donc plus de vingt ans à Geoffroi de Vinesauf.

Marca Hispan. p. 534 et 1443, n. 521 et 522.

Il nous reste à parler de deux ouvrages en prose de Geoffroi. De l'un des deux, nous ne pouvons donner que le titre, parce qu'il n'y en a, nous le croyons du moins, aucun manuscrit dans les bibliothèques de Paris, et qu'il n'a point été imprimé. On ne le trouve cité que dans les catalogues de manuscrits anglais. C'est le traité sur les vins, lequel valut à l'auteur, comme nous l'avons dit, son surnom de *Vino Salvo*. En voici le titre très-détaillé, qui explique assez bien quelles matières y sont contenues:

Tractatus magistri Galfridi, continens in se breviter omnem modum inserendi arbores aromaticas, fructus conservandi, vites, vina cognoscendi, vinaque universa deteriorata formandi, acetumque mutandi, et conditiones cujuscumque vini et cæterorum pretiosorum liquorum vel pigmentorum faciendi, tàm pro sanis quàm infirmis.

Catal. mss. anglic. p. IV, n. 8883.

L'autre ouvrage en prose attribué à Geoffroi de Vinesauf est intitulé tantôt *Itinerarium regis Anglorum Ricardi et aliorum in terram Yerosolymorum*, et tantôt *Historia hierosolymitana*. C'est sous ce dernier titre que Bongars a publié

Bongars t. I, p. 1150-1172.

XIII SIÈCLE.

l'ouvrage, qu'il n'a point attribué à Geoffroi de Vinesauf, puisqu'il ajoute qu'il est *auctoris incerti.* Au reste, le manuscrit dont Bongars a fait usage n'était sans doute ni exact, ni complet. Cette histoire a été publiée avec plus de soin en 1687, à Oxford, par Thomas Gale, sous le titre d'*Itinerarium regis,* etc., *auctore Gaufrido Vinisauf.* Dans les deux recueils que nous citons, l'ouvrage est précédé d'un prologue, qui semble prouver que l'auteur de l'histoire avait participé à une partie des événements qu'il raconte, puisqu'on y lit : *Nobis historiam hierosolymitanam tractantibus non indignè fides debetur : quia quod vidimus testamur, et res gestas, adhuc calente memoriâ, stylo duximus designandas.*

Th. Gale, p. 247-429.

Cette histoire ne rend compte que des événements qui se sont passés de 1177 à 1180. M. Michaud en a donné une analyse intéressante dans son *Histoire des Croisades.* C'est bien l'ouvrage d'un écrivain qui, de même que notre Geoffroi, employait les descriptions brillantes, aimait le style emphatique; mais si Geoffroi eût réellement fait le voyage de la Terre-Sainte, à la suite de Richard Cœur-de-Lion, n'eût-il pas, dans l'un ou l'autre de ses ouvrages, rappelé ce mémorable épisode de sa vie? Et comment se serait-il tout-à-fait oublié dans les milliers de vers qu'il a composés, en différents temps, à la gloire de Richard?

Biblioth. des croisades, t. II, p. 660-726.

Ce qui nous détermine à attribuer, comme l'a fait Bongars, cette histoire de Jérusalem à quelque auteur inconnu, c'est que les événements qui y sont rapportés sont d'une époque antérieure à celle où Geoffroi, s'il accompagnait Richard, a dû arriver à la Terre-Sainte, et qu'il n'aurait pu conséquemment affirmer qu'il en avait été témoin. En effet, l'histoire finit en 1180, et ce ne fut qu'en 1190 que Richard partit pour la croisade.

A. D.

ALEXANDRE DE HALÈS,

THÉOLOGIEN.

MORT EN 1245.

ALEXANDRE DE HALÈS est un des plus célèbres théologiens du treizième siècle; cependant on ne connaît ni sa famille, ni l'époque ni même, d'une manière précise, le lieu de sa

XIII SIÈCLE.

naissance. Fleury dit que son nom de Halès est celui du village où il était né, dans le comté de Glocester, et où depuis, en 1246, Richard, comte de Cornouailles, fonda un monastère cistercien. Mais Wadding, Oudin, Brucker et quelques autres supposent qu'il existait en ce lieu un couvent plus ancien, où Alexandre fit ses premières études, et que c'est seulement pour y avoir séjourné durant son enfance et sa jeunesse, qu'il conserva le surnom de Halès, Halle, Alès, Halensis, Alesius. Ses progrès annoncèrent des dispositions heureuses; il embrassa l'état ecclésiastique, et devint bientôt archidiacre d'une église d'Angleterre, qui n'est pas autrement désignée. Quelle que fût cette dignité obtenue de si bonne heure, elle ne le fixa point dans sa patrie : le désir d'acquérir une instruction plus étendue l'entraîna en France; il vint, comme beaucoup d'autres Anglais de ce temps, fréquenter les écoles de Paris, y prit le titre de docteur, y donna lui-même des leçons de philosophie et de théologie. Il était déja un professeur très-renommé en 1222, lorsqu'il entra subitement dans l'ordre des frères mineurs. Pour expliquer cette vocation, Albert Crants, chroniqueur du xve siècle, raconte qu'Alexandre de Halès avait fait vœu de ne rien refuser de ce qui lui serait demandé au nom de la Vierge Marie, et qu'une femme bien informée de ce vœu secret, en instruisit d'abord les cisterciens, puis les frères prêcheurs et les franciscains. Les cisterciens n'en tinrent compte : les dominicains se rendirent chez Alexandre, et le pressèrent d'embrasser leur profession; mais ils prolongèrent un peu trop leur entretien, réservant pour dernier moyen celui qui devait être irrésistible. Ils ne l'avaient pas encore employé, lorsqu'un frère mineur qui demandait l'aumône à la porte, fut introduit, se jeta aux pieds du docteur, le conjura de se faire franciscain pour l'amour de la sainte Vierge, et l'acquit ainsi à l'ordre séraphique. Ce récit, que Manrique traite de fable, a été reproduit par Wadding, par Du Boulay, même par Gaillard, dans l'histoire de François Ier, où l'on ne s'attend guère à le rencontrer. Wadding permet de le regarder comme fabuleux, quoique accepté déja par Jean Pits et d'autres biographes; mais il réclame des égards pour les relations de ce genre, et lui-même il rapporte qu'Alexandre de Halès, fatigué des rigueurs du noviciat, songeait à rentrer dans la vie séculière, quand saint François lui apparut en esprit, chargé du poids énorme d'une croix massive. Le doc-

Hist. ecclés. l. LXXXII, n. 15, t. XVII, in-12, p. 141.

Monasticon anglican. l. 928.

Annal. min. 1222, n. 26, 27, t. I, p. 283. — Script. ord. min. 8.

Comment. de Script. eccles. t. III, p. 129.

Hist. philosophiæ, t. III, p. 778. Per. II, part. II, l. II, cap. II, sect. II, n. 13.

Du Boulay, Hist. Univ. Paris. t. III, p. 200, 657, 673.

Henric. Gandav. n. 46. — Trith. de Script. eccles. n. 458.— Natal. Alex. sec. XIII, cap. IV, art. 2, n. 12.

Metropolis, sive Hist. eccles. Saxoniæ, l. VIII, c. 31.

Annal. cisterc. 1222, c. 13, n. 3.

Annal. min. 1222, n. 26.

Hist. univ. Paris, t. III, p. 200.

Gaillard, l. VIII, c. 1, t. V, p. 33, 34, édit. de 1819.

De illust. Script. Angliæ, ad ann. 1245, p. 313.

XIII SIÈCLE.

teur s'étant précipité pour en partager le fardeau, le saint le repoussa, en lui adressant ces paroles : Quoi! misérable, tu ne peux soutenir la croix légère que tu as voulu t'imposer, et tu porterais celle qui m'accable! Il n'en fallut pas plus pour raffermir le novice dans sa vocation, et pour le prémunir à jamais contre les tentations d'inconstance.

Nous rentrerons dans sa véritable histoire, en disant que Jean de Florence, deuxième général des franciscains, leur avait strictement interdit le titre et les honneurs du doctorat, comme incompatibles avec la profonde humilité dont ils faisaient une profession particulière. Alexandre de Halès ne consentit point à perdre dans le monde son titre de docteur : il est le premier frère mineur qui en ait porté le nom; il donnait un exemple que plusieurs de ses confrères se sont empressés de suivre, malgré les avis des rigoristes de leur ordre et les vives réclamations des professeurs séculiers de l'Université. Les démêlés de ce corps avec les moines mendiants tiendront une assez grande place dans les annales littéraires de ce siècle; mais le franciscain dont nous parlons ici jouissait d'une telle renommée, il acquérait dans les écoles une telle prééminence, qu'il ne pouvait trouver d'adversaires assez redoutables pour interrompre ses leçons et lui contester son titre. Sa plus grande célébrité correspond aux années 1230 à 1240, sous les règnes de Frédéric II en Allemagne, de Henri III en Angleterre, de Louis IX en France. Alexandre de Halès devait ses éclatants succès à des travaux assidus, autant qu'à ses talents naturels : il ne sortait jamais de son couvent; il menait, plus qu'aucun autre frère mineur, une vie solitaire et studieuse. Parmi ses nombreux disciples on a nommé Guillaume Guarron, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, et Duns Scot. Avant d'examiner s'il a réellement donné des leçons à ces personnages, il importe de reconnaître l'époque où il a cessé d'enseigner. Or c'est, selon Wadding, en 1238, qu'il cède sa chaire à son confrère Jean de La Rochelle, qui avait été l'un de ses auditeurs les plus distingués. Lorsqu'on ajoute que le choix de ce successeur était déterminé par une vision où Jean avait apparu environné d'une éclatante lumière, aux yeux ou à l'imagination d'Alexandre, cela signifie apparemment que celui-ci prévoyait qu'il allait être honorablement remplacé. Notre attention ne se porte en ce moment que sur la date de 1238. Le laborieux Alexandre, qui tenait beaucoup à sa

Du Boulay, Fleury t. II, p. 5. — Crévier, Hist. de l'Univ. t. I, p. 390.

Deslandes, Hist. crit. de la philos. t. III, p. 312, 313.

Balæus, Script. ill. maj. Britan. centur. 3.

Trithem. n. 458. -- Voss. de Hist. lat. l. II, c. 58. — Du Boulay t. III, p. 673. — Wadd. Script. ord. min. p. 8. — Sbaralea, Suppl. p. 14. — Crévier, Hist. de l'Univ. t. I, p. 460. — Gaillard, Hist. de Fr. 1er, t. V. p. 33.

Fabricius, Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 64.

Annal min. 1122, n. 29.

fonction de professeur, ne la quittait sans doute qu'à un âge assez avancé. Si c'était entre 50 et 60 ans, il serait né de 1178 à 1188; mais on est réduit sur ce point à de simples conjectures.

Guillaume Guarron, ou Varron, ou Verus, théologien anglais, qui ne s'est fait connaître dans les écoles de Paris que vers 1270, et dont la carrière a pu se prolonger jusque vers 1300, devait être assez jeune avant 1238 : il est possible qu'il ait entendu les dernières leçons d'Alexandre de Halès; on manque des renseignements nécessaires soit pour le nier, soit pour l'affirmer. Quant à Jean Fidanza, célèbre sous le nom de Bonaventure, on sait que, né en 1221, il ne prit qu'en 1243 l'habit des frères mineurs, qui l'envoyèrent d'Italie à leur école de Paris : Oudin remarque avec raison, qu'ayant dû faire son noviciat avant de venir en France, il n'a pu y arriver qu'après la retraite ou même qu'après la mort d'Alexandre. Nous avons encore plus le droit d'en dire autant de Thomas d'Aquin; car il naquit en 1227, se fit dominicain en 1243, alla étudier à Cologne sous Albert-le-Grand, qu'il suivit à Paris en 1245, l'année même où, comme nous le verrons bientôt, Alexandre de Halès rendit le dernier soupir. Noël-Alexandre, Quétif, Oudin, Fabricius, ont fait ces rapprochements, dont la conséquence est tellement évidente, que nous ne concevons pas comment on a si long-temps disputé sur un pareil sujet. Mais les frères mineurs et les frères prêcheurs se croyaient intéressés à soutenir, les premiers, qu'un franciscain avait été, les seconds, qu'il n'avait pu être le maître de l'ange de l'école; et ils débattaient un point d'honneur plutôt qu'ils ne discutaient une question historique. Il y a bien des difficultés encore par rapport à Duns Scot, décédé en 1308 à 63 ans, par conséquent né en 1245, selon Fabricius, qui néanmoins le déclare ailleurs disciple du professeur mort en cette année-là même. C'est une assez forte inadvertance, à moins qu'on ne dise que Scot, élève de Jean de La Rochelle, doit passer aussi pour l'être du docteur dont Jean de La Rochelle avait reçu les leçons. Il résulte de ces détails, que de tous les auditeurs d'Alexandre de Halès, le seul bien connu est celui qui lui a succédé en 1238.

Com. de Script. eccles. p. 130.

Hist. eccles. t. XX, in-8°, p. 551, 552. Sect. XIII, c. IV, art. 2, n. 12.

Script. ordin. Prædic. t. I, p. 162-276, 277, 278.

Comment. de Script. eccles. p. 130.

Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 65.—Ibid, t. IV,

Alexandre, et Jean, et deux autres franciscains, nommés Richard et Robert de Bastia, composèrent, en 1242, une commission chargée de rédiger une déclaration ou explication de la règle de saint François. Ce travail, auquel

Wadd. Annal. min. 1242, n. 2, p. 608, 609.

Alexandre avait eu la principale part, fut adressé au chapitre général qui se tenait à Bologne. Innocent IV, qui, élu pape en 1243, avait conçu une haute idée des leçons du théologien de Halès, lui ordonna d'en former un corps de doctrine à l'usage des professeurs et des étudiants. L'auteur n'avait plus qu'à mettre en ordre les éléments de ce grand ouvrage, qui prit le nom de Somme, et fut soumis à l'examen de 70 docteurs. Il obtint leur approbation, et Alexandre IV, dont le pontificat ne commence qu'en 1254, le recommanda ou l'imposa même à toutes les écoles de la chrétienté. Alexandre de Halès était mort le 21 ou le 27 août 1245 : Du Boulay dit le XIIe jour avant les calendes de septembre, et en un autre endroit le VIe, qui n'est probablement que la date des funérailles. Thomas de Cantimpré nous conte qu'au milieu d'une prédication, Alexandre perdit tout-à-coup la parole, resta une heure entière sans mouvement et sans voix, reprit ses sens et son visage serein, dit adieu à ses auditeurs et expira. Il est superflu de dire que ce récit est indigne de tout examen. L'illustre professeur fut enterré dans l'église du couvent des cordeliers de Paris, où il avait passé les 23 dernières années de sa vie; on lisait sur son tombeau, avant 1790, ces mauvais vers :

Trithem. n. 458. — Schedel. Chron. p. 214. — Le Mire ad Henr. Gandav., 46. — Wadd. Script. ord. min. p. 9

Hist. Univ. Paris, t. III, p. 202. Ibid. p. 374.

Wadd. Annal. min. 1245, n. 19-24, p. 651-655.

Clauditur hoc saxo, famam sortitus abundè,
Gloria doctorum, decus et flos philosophorum,
Auctor scriptorum, vir Alexander, variorum,
Norma modernorum, fons veri, lux aliorum;
Inclytus Anglorum fuit archilevita, sed horum
Scriptor clerorum, frater collega minorum
Factus egenorum, sed doctor primus eorum.
Si quis honos meritis, si qui virtute colantur,
  Hunc animo præfer, hunc venerare patrem.
Nec sorde et culpâ pigritêre per otia deses,
  Nancisci studio quæ minor iste refert.

Près de l'entrée du chœur, une plus simple et plus véritable épitaphe était conçue en ces termes : *Hîc jacet frater Alexander de Hales qui obiit anno Domini MCCXLV*, XII *kalendas septembris.* Nous ne transcrirons pas soixante vers du mètre élégiaque, qu'offrait aux regards du public un tableau appendu au mur voisin de la tombe. On les peut lire dans Wadding et dans Du Boulay : les fautes de diction et de prosodie y fourmillent; le seul distique à remarquer ici est celui qui était destiné à faire croire que saint Thomas avait été le disciple du franciscain :

Script. ordin. Prædic. t. I; p. 277.

Annal. minor. 1245, n. 24, t. I, p. 654, 655. Hist. Univ. Par. t. III, 201, 202.

Quo duce præmonitus in prælia divus Aquinas,
Quotquot et usque legis fortiùs arma gerunt.

Ces deux mauvais vers et les 58 autres, qui leur ressemblent, n'avaient été fabriqués ou mis en lumière qu'en 1628, et ne pouvaient assurément être considérés comme un témoignage. Ils n'en ont pas moins été souvent allégués dans la controverse dont nous avons fait mention.

Natal. Alex. Quétif, Oudin, Brucker, u. s.

Le principal fait de la vie d'Alexandre de Halès, et, à vrai dire, le seul mémorable, est la composition de ses ouvrages. Nous les diviserons en 4 classes: 1° Commentaires sur les livres saints; 2° Traités généraux de théologie scholastique; 3° Écrits divers sur des matières théologiques ou philosophiques; 4° Livres ou opuscules historiques.

SES ÉCRITS.

I. Trithème dit qu'il a commenté toute la Bible, *vetus et novum Testamentum postillavit.* En répétant cette assertion, Wadding, Du Boulay, Lelong, Fleury, Fabricius, Gaillard lui laissent à peu près la même étendue. Il y a cependant des livres saints, par exemple, les Proverbes, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Esther, Judith, Esdras, les Machabées, sur lesquels ces auteurs ne citent aucun commentaire particulier d'Alexandre. Wadding nomme le Pentateuque, Josué, les Juges, Samuël, les Rois, Job et les quatre Évangiles; et Lelong fait à peu près la même énumération; mais nous n'apprenons ni de l'un ni de l'autre où se trouvent les manuscrits de tant de gloses du théologien de Halès: Sbaraglia seul en cite quelques-uns. L'explication des Psaumes qui lui est attribuée, a été imprimée à Venise en 1496, à Leipzig en 1554, à Venise en 1575, à Cologne en 1621. La première de ces éditions et quelques manuscrits portent le nom d'Alexandre, et Wadding ne manque pas de s'en autoriser pour le déclarer auteur de ce volumineux ouvrage, qui appartient plus probablement à Hugues de Saint-Cher, ainsi que nous l'exposerons dans la notice qui concernera ce dominicain. Un commentaire d'Alexandre de Halès sur l'Ecclésiaste se conservait manuscrit chez les franciscains de Mirepoix, si nous en croyons Wadding; on a parlé aussi de notes sur Isaïe, qui existent, dit-on, manuscrites à Leipzig, et qui pourraient bien n'être encore que celles de Hugues de Saint-Cher. C'est l'opinion de Casimir Oudin, qui en même temps revendique pour Guillaume de Méliton, une interprétation inédite des 4 grands et des 12 petits prophètes,

De Script. ecles. n. 458.

Ubi suprà.
Bibl. sacra, p. 601.

Suppl. p. 15 16.

Script. ordin Præd. t. I, p. 199, 200.

Comm. de Scr. eccl. t. III, p. 130.

qui serait, selon les frères mineurs, une autre production de leur coryphée. Elle se rencontre manuscrite à Milan dans la Bibliothèque Ambrosienne, et à Paris, dans celle du Roi, n° 439, fonds de Colbert. L'Ambrosienne possède de plus, sous le nom d'Alexandre, quatre livres inédits sur les Évangiles, et un commentaire de toutes les Épîtres de saint Paul. Celui de l'Apocalypse a été imprimé à Paris, en 1647, in-folio, et n'a pas donné une haute idée de la science ni même de l'imagination du commentateur, quel qu'il puisse être. On n'indique aucune édition ni aucune copie manuscrite d'une concorde des deux Testaments, qui serait à compter au nombre des travaux bibliques d'Alexandre de Halès. Ils se réduisent à bien peu d'articles, si l'on écarte ceux dont l'authenticité reste suspecte, ou qui appartiennent à d'autres interprètes.

II. Ce qu'il a conservé de réputation s'attache mieux à sa Somme de théologie, entreprise, comme nous l'avons dit, par ordre d'un pape, approuvée par 70 experts, et proclamée classique par un autre souverain pontife. Les 4 parties qui la composent ont été imprimées, pour la première fois, à Venise en 1475, in-folio; puis à Nuremberg en 1481 et 82, dans ce même format; à Pavie en 1489, in-4°; à Venise en 1496, in-fol.; à Bâle en 1502; à Lyon en 1515 et 1516, en 1575 et 76, 4 vol. in-4°; à Venise en 1576, 4 vol. in-fol.; à Cologne en 1622, etc. Il est bien reconnu qu'elle est l'œuvre d'Alexandre, quoique Guillaume de Méliton passe pour y avoir mis la dernière main, en 1252, par ordre d'Innocent IV, et quoiqu'elle comprenne beaucoup d'articles dont on retrouve la substance, quelquefois même le texte, soit dans la Somme de saint Thomas, soit dans le *Speculum morale* qui porte le nom de Vincent de Beauvais. Antérieur de plus de vingt ans à l'un et à l'autre de ces écrivains, Alexandre n'a pu rien emprunter de leurs livres, qui n'étaient ni mis au jour, ni peut-être même entrepris avant sa mort; et si l'on veut qu'il y ait là quelque plagiat, ce n'est pas lui qu'on en doit soupçonner. Il en sera pleinement disculpé par les observations que nous aurons à faire sur les ouvrages de ses successeurs. Avant d'entreprendre l'examen de sa Somme, il est à propos de la rapprocher de son commentaire sur les 4 livres des Sentences, afin de savoir si ce sont deux compositions distinctes, ou, sous deux titres différents, un seul et même corps de doctrine théologique.

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 64; t. III, 155

Henri de Gand, qui fait mention du commentaire ou des

De script. eccles. n. 46.

questions sur les Sentences, ne parle point de la Somme; Trithème, au contraire, ne dit rien du commentaire, et tient note de la Somme théologique en quatre livres. Le Mire nomme l'un et l'autre articles, qui sont aussi distingués par Wadding, par Fabricius et par quelques autres écrivains plus modernes. Du Boulay, Morhoff, Brucker, Crévier, font observer qu'avant Alexandre de Halès, personne encore n'avait commenté Pierre Lombard. C'est un fait généralement reconnu qu'il a donné le premier exemple de ce genre d'enseignement scholastique. Mais n'est-ce pas dans les quatre livres mêmes de la Somme que les quatre livres des Sentences sont expliqués? C'est l'opinion de Noël Alexandre, d'Oudin, de Brucker et du petit nombre de ceux qui ont examiné cette question avec quelque soin. Un moyen fort simple de la résoudre, était de comparer entre elles les copies manuscrites ou imprimées qui portent l'un et l'autre titre. Nous avons indiqué plusieurs éditions de la Somme : le titre de Commentaire est attaché à des manuscrits d'Oxford, n° 241, de Cambridge, n° 116, de Césène, de Saint-Victor à Paris, et, dit-on, à l'édition publiée à Lyon en 1515 et 1516, en 4 tomes in-4°. Mais cette édition n'est que l'une de celles de la Somme elle-même, que nous avons déja citées. La Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés en possédait un exemplaire, qu'Oudin a comparé et trouvé parfaitement conforme aux éditions de Nuremberg, où la Somme seule est annoncée et contenue. C'est même sous ce nom de Somme, *Summæ theologicæ*, que Panzer indique l'édition de 1515 et 1516. Noël Alexandre assure que les manuscrits de Cambridge et d'Oxford ne renferment non plus que la Somme; et celui de Saint-Victor l'identifiait expressément avec l'explication des Sentences, par les intitulés : *Primus liber* Sententiarum, sive Summæ *theologicæ domini Alexandri de Halis; . . . . Tertius liber* Sententiarum, seu Summæ *theologicæ, quem composuit magister Alexander de Halis*, etc. L'examen de six manuscrits de la Bibliothèque du Roi conduit au même résultat.

Nous n'avons donc à considérer ici qu'un seul ouvrage, divisé en 4 parties. La première, après des observations générales sur la théologie, traite des attributs divins et de la Sainte-Trinité. Elle offre un développement de la doctrine de Pierre Lombard, relativement à la génération du Verbe, à la procession du Saint-Esprit, à la prescience, la puissance et la volonté de Dieu. Le second livre commence par des

Trith. N 458.
A. Mir. Schol. ad Henr. Gandav.
Script. ordin. min. p. 9.
Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 64.
Gaillard, Hist. de Fr. 1[er] V 33. — Biograph. univ. t. I, p. 491.
Hist. Univ. t. III, p. 673.
Polyhistor. t. II, 1, 14, 1.
Hist. phil. t. III, p. 778.
Hist. de l'Univ. t. I, p. 389.
Dissert. an sub Alex. Hales. S. Thomas studuerit? p. 89.
Comment. de Script. eccles. t. III, p. 131, 132.
Annal typog. t. VII, p. 309 et 311.
Catal. des mss. de la Biblioth. du Roi, t. III. mss. latins, p. 365, n. 3033-3038.

notions générales sur les causes et les effets. Il s'agit ensuite de la création, de l'œuvre des six jours, des diverses classes de créatures, angéliques, spirituelles, corporelles. L'auteur s'arrête à la question de savoir s'il y a un ciel empyrée, et, sans avoir recours aux autorités ou aux traditions, il soutient l'affirmative par des raisonnements d'école. Les questions suivantes concernent la nature de l'ame raisonnable, le premier état et la chute d'Adam, le mal physique et moral, le péché, les moyens d'assurer et d'étendre l'empire des vertus religieuses. Alexandre ne veut pas qu'on laisse les chrétiens sous la domination des infidèles, ni qu'on tolère les hérétiques déclarés; il est d'avis qu'on les dépouille de leurs biens; il délie de tout serment de fidélité les sujets d'un prince indocile aux lois de l'Église; et si on lui oppose l'autorité de saint Ambroise, il répond par celle de Grégoire VII.

L'incarnation est le principal sujet de la troisième partie. Il y est dit que la sainte Vierge a été sanctifiée avant sa naissance, mais non au moment de sa conception ni auparavant. En traitant de la loi mosaïque, de la loi évangélique, de la foi, de la grace, l'auteur enseigne avec Hugues de Saint-Victor, que la puissance spirituelle qui bénit et sacre les rois, serait par cela même supérieure à tous les pouvoirs temporels, si elle ne l'était pas évidemment par la dignité de sa nature et par son antériorité. Elle a le droit de les instituer et de les juger, tandis que le pape n'a que Dieu pour juge. Ces assertions étranges sont remarquées par Fleury qui, à l'égard du 4e et dernier livre, s'exprime en ces termes : « Alexandre de Halès traite des sacrements, et, en parlant « de l'eucharistie, il dit que presque partout les laïcs com« munient sous la seule espèce du pain. Parlant des indul« gences, à l'occasion de la pénitence, il dit que le pape peut « remettre toute la peine; mais qu'il ne le doit faire que pour « grande cause, comme pour la croisade de la Terre-Sainte. « Sur le jeûne, il préfère celui des Latins qui ne faisaient « qu'un seul repas, au jeûne des Grecs qui en faisaient plu« sieurs petits: il en marque l'heure à nones; mais il pré« tend que l'heure n'est pas de précepte. A l'occasion de « l'aumône, il traite la question de la mendicité volontaire « des nouveaux religieux, par les mêmes raisons qui furent « employées depuis; ce qui montre que dès long-temps on « agitait cette question; on s'échauffa encore plus après sa « mort. Et comme on disputait aux religieux mendiants la

Hist. ecclés. t. XX, p. 343-345.

« faculté de prêcher et d'ouïr les confessions, même par « concession du pape, il insiste particulièrement sur son au- « torité, et soutient qu'elle est pleine, absolue et supérieure « à toutes les lois et les coutumes, enfin que le pouvoir des « prélats inférieurs est émané du pape, comme du chef qui « influe sur les membres, non seulement suivant l'ordre de « la hiérarchie, mais selon qu'il juge à propos pour l'utilité « de l'Église : sur quoi l'auteur allègue plusieurs chapitres « de Gratien, la plupart tirés des fausses décrétales. »

III. Les biographes et bibliographes ont cité environ 25 traités particuliers ou opuscules d'Alexandre de Halès sur des sujets de théologie ou de philosophie. Mais il faut d'abord retrancher de cette liste les 4 articles intitulés : *Lecturæ Sententiarum*, *Repetitiones lectionum*, *Summula resolutionum*, *Compendium sacræ theologiæ*. Les deux premiers de ces titres ne désignent probablement qu'un même recueil d'extraits, et les deux derniers qu'un même abrégé des leçons ou de la Somme d'Alexandre : on n'a rien imprimé d'aucun des quatre, du moins sous le nom d'Alexandre. Wadding, qui possédait un exemplaire manuscrit du *Compendium*, dit qu'il était divisé en 7 livres. Fabricius l'attribue à Prosper d'Urbin, frère mineur du XVIe siècle : selon Sbaraglia, ce serait le *Compendium pauperis*, composé de 1311 à 1317 par le franciscain Jean Rigauld, et publié par François Willer, en 1501, à Bâle, in-4°. La *Summula resolutionum*, imprimée à Urbin, in-4°, en 1603, paraît appartenir à Prosper. On peut tenir pour nuls ou pour de simples extraits de la Somme, les deux articles que Wadding intitule : *Questio de theologiâ*, *Questio de charactere*, à l'égard desquels il ne donne aucune sorte d'éclaircissement. Il ne nous instruit pas mieux de ce que pouvait être un traité *De mysteriis ecclesiæ*, dont il ne fait qu'une citation vague. Peut-être mérite-t-il encore moins de confiance, lorsqu'il parle d'un livre où le théologien de Halès prouvait l'immaculée conception de Marie; car l'existence, ou du moins l'authenticité d'un tel livre, serait difficile à concilier avec une opinion que nous venons de remarquer dans la 3e partie de la Somme. Nos doutes s'étendraient même au *Mariale magnum*, en six livres inédits, quoique Du Boulay en fasse mention, et que Sbaraglia en cite des copies manuscrites. Nous n'avons pas plus de renseignements sur les trois écrits que Wadding nomme *De Sacramento pœnitentiæ*, *Interrogatorium pro animabus regendis*, et *De Negligentia*, ni sur des

Script. ordin. min. p. 9.
Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 65, t. VI, p. 18.
Sbaral. Supplem. pag. 455, 456.
Ibid. p. 624

Hist. Univ. Paris, t. III, p. 674.
Suppl. p. 19

sermons adressés au peuple, *Sermones ad populum:* Alexandre de Halès n'étant compté nulle part au nombre des orateurs sacrés de son temps, il serait permis de croire qu'il ne faisait pas d'autres prédications que ses leçons publiques.

Script. ordin. minor p. 9. — Annal. 1245, n. 22.

Aux treize articles qui viennent d'être écartés, comme incertains ou trop peu connus, nous croyons devoir en joindre six dont on a cité des copies portant le nom d'Alexandre de Halès, mais qui paraissent appartenir à d'autres écrivains. Wadding attachait une haute importance à une Somme des vertus, *Summa virtutum* ou *de virtutibus,* qui, selon lui, se trouvait manuscrite dans une bibliothèque de Toulouse, et avait été imprimée à Paris en 1509, in-folio. Wadding ajoutait que ce grand ouvrage était au XIIIe siècle, sinon connu du commun des lecteurs, du moins assez apprécié par les théologiens les plus habiles, pour être mis à contribution par Vincent de Beauvais dans son *Speculum morale,* par saint Thomas dans sa Seconde Seconde. Intéressés à réfuter ce système, les dominicains ont d'abord nié l'existence du manuscrit de Toulouse, qui en effet ne s'est retrouvé nulle part; on l'a vainement cherché dans la Bibliothèque de Colbert, où néanmoins a passé tout entière la collection toulousaine dont il aurait fait partie. L'édition de 1509 n'est pas moins chimérique; elle n'apparaît dans aucun dépôt, dans aucun catalogue; et nous pouvons remarquer de plus que Panzer s'est bien gardé de l'admettre dans ses Annales typographiques. Il n'y a donc point de *Summa virtutum* par Alexandre de Halès; ou si réellement il se rencontre des manuscrits ainsi intitulés, ils ne peuvent consister qu'en extraits soit de sa Somme théologique, soit de celle de saint Thomas d'Aquin. Il serait encore possible que ce livre ne fût, sous un autre titre, que le *Destructorium vitiorum,* attribué pareillement par Jean Pits au théologien qui nous occupe, mais que les franciscains eux-mêmes ont renoncé à revendiquer pour lui. On en connaît plus de dix éditions, sans compter celle de Nuremberg en 1476, qui serait la première, si elle n'était imaginaire. Les autres sont de Cologne en 1480 et 1485; de Nuremberg en 1491 et 1496; de Paris en 1497, 1510, 1515, 1517, 1521, toutes in-folio; de Lyon, in-4°, en 1511, etc. La souscription de celles de 1485, 1496, 1497, etc., porte que l'auteur est un Anglais nommé Alexandre, fils d'un charpentier, *à quodam Alexandro nationis Angliæ, et cujusdam Fabri lignarii filio.* La dernière de ces qualifi-

Script. ordin. Prædic. t. I, p. 318-320.

Script. Angl. Append.

Wadd. Script. ord. min. p. 9.

Sbaral. p. 19, 20.

XIII SIÈCLE.

cations a paru inapplicable à un docteur illustre qui avait commencé par être archidiacre; mais Oudin ne pense pas que cette observation soit décisive: il dit que les franciscains ne trouvaient de novices que dans les familles les plus pauvres ou les plus obscures; et cherchant de plus sûrs documents, il fait remarquer dans les souscriptions les mots *Compilatio.... anno* 1429 *collecta*, et, dans l'ouvrage, des citations d'auteurs de la fin du XIIIe siècle, comme Jean Balbi de Gènes, ou du XIVe, comme Robert Holkot. Il en conclut avec toute raison que le *Destructorium vitiorum* n'a pu être composé par un théologien mort en 1245. David Clément, qui adopte cette opinion, ajoute que ce livre est écrit avec une liberté qui l'a rendu fort rare, malgré le grand nombre des éditions, et qu'Alexandre de Halès n'aurait probablement pas prise. Les prélats y sont traités d'ouvriers iniques qui trahissent Jésus-Christ: *Seductores, fures, mundani, raptores, oppressores, voluptatum amatores, carnales hypocritæ, tyranni maledicti, exsecrabiles antichristi.* Ainsi, à l'exception de Jean Pits, et de Possevin qui trouve la question douteuse, les bibliographes sont à peu près d'accord sur l'impossibilité d'imputer cette production au plus ancien commentateur de Pierre Lombard. La plupart d'entre eux estiment, et Wadding ne les contredit pas non plus trop expressément sur ce point, qu'une explication de la métaphysique d'Aristote par un scholastique appelé Alexandre, est de celui qui, surnommé d'Alexandrie ou de Lombardie, était général des frères mineurs en 1313, et qui a laissé des commentaires sur plusieurs livres sacrés; il a pu être confondu quelquefois avec Alexandre de Halès, par ceux qui ont rédigé les listes des écrits de l'un et de l'autre.

Comment. de Script. eccles. t. III, p. 130.

Biblioth. cur. t. I, p. 178.

Appar. Sac. Alex. Angl. Alex. Hal.

Venetiis 1572, in-fol.

Morhof veut que le plus célèbre des deux ait fait un traité *De Auctoritate verbi Dei*, imprimé à Paris en 1542, in-8°; et Panzer lui donne une épître contre un décret des évêques d'Écosse, et une réponse à Jean Cochlée, publiées en 1533 et 1534. Il y a là une inadvertance un peu forte; car Jean Cochlée est un controversiste du XVIe siècle, né en 1479, mort en 1552. Ces trois écrits sont d'Alexandre de Ales, *Alexander Alesius*, né à Édimbourg en 1500, théologien de la confession d'Augsbourg, décédé en 1565; celui qui a un article dans le Dictionnaire de Bayle, et dont la vie, écrite par Jacques Thomasius, se lit à la fin du tome VII des *Observationes hallenses*. Il a commenté les Psaumes, les Évangiles et les Épîtres de saint Paul. Un autre

Polyhistor. t. II, 1, p. 14, 1, t. I, p. 84.

Annal. typog. t. XI, p. 82.

Dict. crit. t. I, p. 156-158, édit. de 1740.

Observ. select. ad rem liter. t. VII, p. 419-444.

XIII SIECLE.

Alexandre d'Alessio, dominicain, mort en 1653, a laissé des notes sur la Genèse. On a besoin de quelque attention, pour bien distinguer leurs écrits de ceux du docteur du XIII[e] siècle : Le Long, Fabricius, Brucker, ont averti de ne pas les confondre. Fabricius a indiqué, parmi les écrits du luthérien d'Édimbourg : *De Verbi auctoritate*, *Epistola adversus decretum episcoporum Scotiæ*, *Responsio ad Cochlæi calumnias*, ce qui devait préserver Panzer des erreurs où il est tombé.

Bibl. sacra, p. 601, 602.
Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 60, 61, 64, 65.
Hist. philos. t. III, p. 779.

Voilà donc 19 articles que nous ne croyons pas devoir comprendre dans la liste des traités ou opuscules divers d'Alexandre de Halès. Il n'en reste que six ou sept qui n'ont pas une très-grande valeur, et desquels encore nous n'oserions guère affirmer l'authenticité. Wadding en cite deux intitulés: *De verbis exoticis*, et *Dictionarium difficilium vocabulorum*, et paraît en faire deux livres distincts; car il transcrit les premiers mots de l'un et de l'autre : *In exordio hujus libelli ista sunt*, et ce qui est moins intelligible, *Cespitat in Phalaris Appus*. Fabricius ne fait mention que du traité *De verbis exoticis*, qu'il dit être inédit; Oudin ne cite que l'*Exoticon*, manuscrit rangé dans une bibliothèque de Cambridge, parmi les livres de mathématiques et de chimie. On voit qu'il nous est impossible d'avoir une idée précise de ces productions; mais leur existence semble assez attestée pour qu'il ne nous soit pas permis de les omettre. Il y aurait lieu aussi de tenir compte de trois livres de Questions sur l'ame, s'il était vrai qu'il en existât, comme Wadding l'assure, une copie manuscrite au collége de Saint-Pierre à Cambridge, et si l'on y reconnaissait un ouvrage aussi distinct que les bibliographes le supposent, du commentaire sur la métaphysique d'Aristote, par Alexandre d'Alexandrie. Mais l'identité de ces deux articles nous paraît fort présumable; car Fabricius dit que les trois livres sur l'ame ont été imprimés à Oxford, en 1481, in-folio : or cette édition, décrite par Panzer, d'après Maittaire et Wood, ne nous offre que le commentaire des doctrines du philosophe grec : *Alexandri de Alexandriâ in tres libros Aristotelis de Animâ*. Deux manuscrits de la Bibliothèque Bodléienne, ayant pour titres : *De Symbolo sanctorum Patrum*, *Expositio preceptorum legis*, ont été annoncés comme des livres d'Alexandre de Halès; nous n'en pouvons rien dire, sinon qu'Oudin est le seul qui les cite, qu'il ne les fait pas autrement connaître; que Wadding lui-même les avait ignorés, que Sbaraglia ne les cite que d'après Oudin,

Script. ordin. min. p. 9.
Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 65.
Comment. de Script. eccles. t. III, p. 132.
Panz. Ann. typ. t. II, p. 244.
Maitt. Annal. typog. p. 418 et 777. — Append. p. 564.
Wood, Antiq. Oxon. p. 227.
Comment. de Script. eccles. t. III, p. 133.
Supplem. ad Wadding. p. 19.

et qu'aujourd'hui tout jugement à porter pour ou contre leur authenticité serait également téméraire.

Henri de Gand fait une mention expresse du Traité de la concorde du droit divin et du droit humain, composé par notre docteur. Il avoue, à la vérité, qu'il ne saurait donner une idée de ce que ce traité contient, et qu'il n'en parle que sur ouï-dire. *Ignoscat lector si.... hujus opusculi.... non propriè exprimo continentiam : quia non ex propriæ lectionis experientiâ, sed auditu tantùm hìc loquor.* Trithème ne dit rien du tout de ce livre, et aucun manuscrit n'en a été retrouvé; mais l'ancienneté de Henri de Gand, écrivain du XIII[e] siècle, donne assez d'autorité à cette indication, pour que l'opuscule inconnu dont il s'agit nous paraisse un de ceux auxquels il serait le plus permis d'attacher le nom d'Alexandre de Halès. Cependant on est bien plus certain que ce franciscain célèbre a rédigé, avec trois de ses confrères, en 1242, une déclaration de leur règle monastique. Nous avons déja parlé de ce travail qui fut envoyé au général de l'ordre et aux définiteurs assemblés en chapitre. Les rédacteurs soumettaient à l'examen et à la sagesse de leurs chefs une interprétation entreprise par obéissance aux décisions qui l'avaient exigée. *Judicio examinationis et discretionis vestræ referimus ea quæ, domino docente, circà intellectum regulæ, juxtà paupertatis nostræ modulum, percepimus, secundùm injunctam nobis obedientiam in provinciali capitulo, juxtà hoc quod in præcedenti capitulo diffinitorum fuerat ordinatum.* Ils ne prétendaient pas faire une glose ou exposition nouvelle, comme ils en étaient accusés par des censeurs plus zélés que charitables, mais rechercher dans la lettre même de la règle de saint François, les véritables dispositions qu'il avait entendu prescrire. *Novam autem expositionem vel glosaturam circà regulam, non astruimus, sicut à quibusdam intentionis puræ damnatoribus et zelum suum... pervertentibus prædicatur; imò simpliciter et purè intellectum ipsius regulæ... non ex nostro sensu, sed ex ipsâ litterâ, ut potuimus, extrahentes,... judicio vestro dirigimus judicandum.*

Les autres opuscules théologiques annoncés en certains catalogues, sous le nom d'Alexandre de Halès, doivent être considérés comme des extraits de sa Somme ou de ses commentaires sur la Bible. L'*Opusculum de peccatis*, manuscrit de la Bibliothèque du Roi, est tiré du I[er] livre de la Somme; et c'est au commentaire sur le 1[er] chapitre de l'Évangile de

De Script. eccles. n. 46.

Ci-dessus, p. 315 et 316.

Wadd. Annal. min. 1242, n. 2, t. I, p. 609. — Fleury, Hist. eccles. t. XVII, in-12, p. 342.

Catal. des mss. de la Bibl. du Roi, t. III, mss. latins, p. 83, n. 1010.

XIII SIÈCLE.

Catal. Bibliot. casanat. t. I, p. 106.

Biblioth. virginalis. Matriti, 1648, 2 vol. in-fol. t. I, p. 166.

saint Luc, qu'appartiendrait l'article intitulé, dans la Bibliothèque de la Minerve à Rome : *Glossa super Missus est et Magnificat.* Ce fragment a été inséré par le franciscain espagnol Pedro de Alva y Astorga dans le recueil où il a rassemblé tous les écrits relatifs à la virginité et à la sainteté de Marie. Nous remarquerons ici que cette collection volumineuse ne contient rien du *Mariale magnum* attribué à Alexandre : c'est un argument de plus contre la réalité de cette composition; car Pierre de Alva n'eût certainement pas manqué de la connaître et d'en faire usage.

Catal. Testium veritatis, p. 113.

De Hist. lat. l. II, c. 58.

IV. Nous n'avons plus à considérer qu'une 4e classe d'ouvrages, ceux qu'Alexandre de Halès aurait composés dans le genre historique. Eysengrein et Vossius en indiquent trois : les faits de Mahomet, la vie de Thomas de Cantorbéry, la vie de Richard, roi d'Angleterre. Les deux derniers n'ont jamais été publiés, et s'il en existe des manuscrits, il n'est dit nulle part en quel lieu ils se conservent. Né plusieurs années après la mort de Thomas Becket, Alexandre n'aurait écrit la vie de ce prélat que pour avoir une occasion de subordonner la puissance temporelle à la spirituelle, ainsi qu'il l'a fait dans sa Somme. Mais cette doctrine lui semblait si bien établie par les arguments des écoles, qu'on peut douter qu'il ait daigné employer l'histoire à la soutenir. Il était bien jeune quand Richard Ier mourut en 1199, et l'on ne voit pas d'ailleurs qu'il se soit assez occupé des affaires politiques et militaires de son temps, pour se mettre en devoir de les raconter. Quant au livre *de Factis Machometi* ou *Muhammedi*, ou plutôt *de Origine, progressu et fine Mahumetis et quadruplici reprobatione prophetiæ ejus*, il a été imprimé in-8° à Strasbourg en 1550, à Cologne en 1551 ; mais il a pour auteur Jean de Guales ou de Wales, franciscain anglais du XIIIe ou du XIVe siècle, dont nous pourrons parler un jour, parce qu'il a été professeur de théologie à Paris.

Oudin, de Scr. eccles. t. III, p. 133 et 497. — Fabric. Bibliot. med. et inf. lat. t. III, p. 110.

Il résulte de tous les détails où nous venons d'entrer, que la Somme théologique d'Alexandre de Halès est à peu près son seul ouvrage bien authentique et bien connu. Mais il a suffi pour lui acquérir dans son siècle une renommée littéraire, qui s'est prolongée durant les quatre suivants. Henri de Gand le déclare très-habile en littérature profane et sacrée, *liberalium litterarum et sacræ scripturæ peritissimus.* Ses contemporains l'appelaient fontaine de vie, docteur des docteurs, quelquefois docteur séraphique, plus souvent le docteur

N° 46.

irréfragable, celui qu'il n'y a pas moyen de contredire. Ce titre d'irréfragable qui, suivant Baillet, ne conviendrait qu'à un évangeliste ou à saint Paul, a continué de désigner Alexandre de Halès et de le distinguer des autres docteurs de cet âge, surnommés le très-fondé, l'angélique, le séraphique, le très-subtil, l'admirable, etc. Trithème répète les éloges donnés à la sagacité de son esprit, à la profondeur de sa science, à l'éloquence de ses discours, à la sainteté de ses mœurs; il ne le trouve inférieur à personne en érudition théologique et en philosophie séculière. *Vir in divinis scripturis eruditissimus et in seculari philosophia nulli suo tempore secundus, ingenio subtilis et clarus eloquio... Ordinem pauperum Christi intravit quem suâ eruditione et sanctitate mirabiliter illustravit.* Du Boulay transcrit ce jugement de Trithème et celui de J. Bale qui n'en diffère presque pas: *Ingenio et eloquio peracutus, à multis jactitabatur in aristotelicis disciplinis nulli cedere.* Wadding et Sbaraglia ne pouvaient manquer de placer Alexandre au premier rang des docteurs de l'ordre de Saint-François: *Propter solidissima in omni genere doctrinæ fundamenta, et invincibilem in suis sententiis veritatem... meritò quidem inter præcipuos nostri ordinis doctores numerari solet; nam et omnes tempore præcucurrit et sapientiâ superavit.* Fleury, qui reconnaît en lui *une des grandes lumières* de l'ordre des frères mineurs, et, dans sa Somme théologique, le plus grand ouvrage qui eût paru sur cette matière, lui reproche cependant d'avoir traité des questions plus curieuses qu'utiles, et signale, comme nous l'avons vu, les dangereuses opinions qu'il professe contre la suprématie et l'indépendance des pouvoirs civils. En rendant hommage *à la force de son génie métaphysique,* Mosheim le compte au nombre des scholastiques qui employaient les subtilités de la dialectique et de l'ontologie à expliquer les livres saints. Selon Deslandes, son ouvrage offre beaucoup plus de ces vaines subtilités que de vraie science, et la méthode scholastique du moyen âge en rend la lecture insupportable aujourd'hui. Andrès en critique non moins sévèrement le fond et les formes, la métaphysique argutieuse et le style syllogistique: il condamne cette application continuelle de la philosophie naturelle aux dogmes révélés; il pense que cet amalgame a dû nuire également à l'une et à l'autre étude.

Il s'en faut donc que les doctrines d'Alexandre de Halès aient conservé jusqu'à nos jours l'autorité dont elles jouis-

Jugements des sav. t. I, in-4°, p. 110.

Jean de La Rochelle, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Duns-Scott, Roger Bacon.

De Scr. eccles. n. 458.

Hist. Univ. Paris, t. III, p. 673, 674.

Scr. ill. maj. Brit. cent 3.

Scr. ord. min. p. 8. Suppl. p. 13-20.

Hist. eccles. l. LXXXII, n. 15.

Hist. eccles. l. XIII, 5, p. II, c. 1, n. 8, c. 2, n. 4.

Hist. de la philos. t. III, p. 312, 313.

Storia d'ogni letterat. t. VI, p. 257.

XIII SIÈCLE.

saient encore au xve siècle, quand Louis XI la proclamait irréfragable, dans une ordonnance du 1er mars 1473 (1474 avant Pâques. (Le nom de ce théologien y était associé à ceux d'Averroès, de saint Thomas, de saint Bonaventure, de Gilles de Rome et de Scot; ses écrits et les leurs devaient présider à l'enseignement des écoles. Les progrès des saines études pendant les trois derniers siècles ont moins affaibli la renommée de ces docteurs que restreint l'usage de leurs livres: la Somme d'Alexandre de Halès demeure un des grands faits de l'histoire littéraire de son temps. D.

Rec. des ordonn. t. XVII, p. 583. — Rec. des ancien. lois franç. t. X, p. 664-672. — Crévier, Hist. de l'Univ. t. IV, p. 363.

BERNARD DE SULLY,

ÉVÊQUE D'AUXERRE.

MORT le 6 janvier 1245.

Gall. chr. t. XII, p. 304.

Bernard appartenait à la famille des Sully en Gatinais, ou à celle des Sully en Nivernais, car on ne trouve rien pour déterminer plutôt l'une que l'autre, si ce n'est le titre de chanoine d'Auxerre, lequel indiquerait la province qui comprenait cette ville. Ce motif n'a pas paru suffisant aux auteurs du *Gallia*, pour se prononcer plus positivement. Bernard, lorsqu'il était chanoine, fit le voyage de Jérusalem, et durant son séjour dans la Terre-Sainte, les vertueuses qualités que l'on découvrit en lui le firent élire évêque de Nazareth; honneur qu'il refusa. Revenu à Auxerre, il en fut fait archidiacre, et, dans cette fonction, il instruisit, édifia et secourut de sa fortune le peuple de cette ville. A la mort de son évêque, Henri de Villeneuve, Bernard fut élu d'une voix unanime par les Auxerrois pour lui succéder, au commencement de 1234. Après son élection, une lettre lui fut adressée par le comte de Nevers, qui se soumettait à lui payer un droit de vasselage. En 1235, Bernard souscrivit un acte relatif à l'acquisition d'un nouveau bien, dont il enrichit son évêché. En 1239, il fit une convention avec le chantre et le chapitre de Gien sur la collation des places de vicaires de l'église de Saint-Étienne. Un autre acte fait connaître l'arrivée des frères prêcheurs à Auxerre, les biens qui leur furent donnés pour leur établissement, et les noms des donateurs. Cet acte est de l'an 1241. Enfin, en 1243, cet évêque demanda, par une lettre à Innocent IV, la cano-

XIII SIÈCLE.

nisation d'Edmond, archevêque de Cantorbéry, dont les restes étaient à Pontigny dans le diocèse d'Auxerre. Les quatre premières pièces ici mentionnées ont été conservées dans le *Gallia christiana*, et la cinquième dans le recueil des Anecdotes de Martène. Cet évêque fit des embellissements à son église, et fonda une rétribution manuelle pour ceux qui assisteraient à l'office de la nuit, appelé alors les nocturnes de matines.

Après neuf ans de prélature, accablé par les infirmités de la vieillesse, et par une maladie qui le rendait incapable de faire usage de ses jambes, il résigna sa dignité vers la fin de 1244, et se retira dans le château de *Pulchro-Reditu*, où il mourut le 6 janvier 1245. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale d'Auxerre, où son tombeau portait l'épitaphe suivante : Gall. chr. ibid.

Præsul Bernardus mala semper ad omnia tardus,
Sic vivens domuit cum carne et dæmone mundum,
Quod moriens meruit Christo se reddere mundum.
Anno milleno bis centeno quadrageno
Quarto, sanctorum migravit luce Magorum.

Les auteurs du *Gallia* font remarquer que la pierre qui couvrait le tombeau de Bernard ayant été enlevée, pour servir de table du maître-autel, on abaissa le tombeau, et on le couvrit d'une autre pierre qui fut placée de niveau avec le reste du pavé, mais qu'il fut statué par le chapitre que, par révérence pour ce prélat, personne ne marcherait sur cette pierre.

P. R.

RADULFE DE TOROTE,

ÉVÊQUE DE VERDUN.

MORT le 21 avril 1245.

RADULPHE ou RAOUL eut plusieurs frères; entre autres un appelé Robert, évêque de Langres, et Jean, châtelain de Noyon, qui fut gouverneur de Champagne. Ils étaient fils de Jean, sire de Torote et d'Odète de Dampierre, et ils portaient comme leur

Gall. christ. t. XIII, p. 1210. Anselme, Hist. gén. de France, t. II, p. 149.

XIII SIÈCLE.

Roussel, Hist. ecclés. et civ. de Verdun, p. 283.

père le nom du château de Torote dont ils étaient possesseurs. Ce nom seigneurial s'est écrit postérieurement à l'époque qui nous occupe Tourote, et c'est ce dernier nom que porte actuellement un village de Picardie; mais nous avons conservé l'ancien nom, à l'exemple des historiens précédents.

Radulfe était chanoine et chantre de l'église de Laon, lorsque Jean d'Apremont, son parent, qui fut appelé à l'évêché de Metz, le choisit pour son successeur dans celui de Verdun en 1224. La démission qu'il fit en sa faveur fut agréée par une partie des chanoines; les autres élurent Henri, prévôt de Montfaucon et archidiacre d'Argonne. Cette division des suffrages causa des débats et des procès, auxquels mit fin le pape Honorius III, en se prononçant pour Radulphe, qui alors vint avec ses troupes reprendre la ville sur celles de son compétiteur. Dès qu'il fut paisible possesseur de cet évêché, il le gouverna avec beaucoup de douceur, dit l'historien de Verdun. Cependant les habitants de la ville, excités par les premières familles, se révoltèrent contre les officiers établis par l'évêque et contre lui-même, dès l'année 1227. Radulfe alors se retira dans le château de Charny, voisin de la ville, d'où appelant à son secours ses alliés et ses parents, il tint la ville assiégée pendant quinze jours, et la força par la famine à faire sa soumission. Mais bientôt après les chefs de la revolte étant sortis de Verdun, se rendirent à Aix-la-Chapelle auprès de Henri, roi des Romains, et obtinrent de lui un privilége qui les soustrayait à l'autorité de leur évêque. Radulfe en ayant eu connaissance, partit aussi pour aller représenter à ce prince que le privilége qu'il avait accordé aux habitants de Verdun était contraire aux droits de son église établis par les empereurs; alors Henri rendit à l'évêque son entière juridiction. Après quelque temps de calme, les bourgeois se révoltèrent de nouveau, et Henri envoya Théodoric de Wéda, archevêque de Trèves, pour les ramener à la soumission par tous les moyens qui seraient en sa puissance. Mais Radulfe ne voulant pas devoir la cessation de ces désordres à des moyens violents, et sacrifiant ses droits seigneuriaux à l'amour de la paix, céda aux habitants de sa ville les droits qu'il avait sur eux comme comte, moyennant la somme de deux mille livres, qui furent payées par les trois principales familles dans lesquelles seules le peuple pouvait choisir ses magistrats. La chronique d'Albéric nomme ce prélat parmi ceux qui se rendirent à Montaimé, près de

Alberic ad an. 1239.

Vertus en Champagne, en 1239, lorsqu'on y examina et condamna au supplice les hérétiques appelés Bulgares.

Radulfe mourut le 21 avril 1245, après avoir gouverné son diocèse pendant vingt-un ans avec beaucoup de douceur et de prudence, dit Roussel. Son frère, l'évêque de Liége, vint faire ses funérailles.

Il existe de ce prélat une charte de janvier 1226, relative à la construction de l'église et du monastère de Saint-Nicolas-des-Prés, fondés par son prédécesseur et continués par lui, où furent appelés des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. L'historien de Verdun donne aussi dans ses preuves deux actes passés entre ce prélat et Thibaut, comte de Bar, relativement à des terres et des châteaux. Ces deux derniers actes sont en vieux français, et de l'an 1240. Le premier commence en ces termes : « Je Thiebaus, cuens de Bar, fait « scavoir à tous ce que tels paix est faicte entre moi d'une « part et monsignor lige et mon cousin Raol, par la grâce « de Dieu évesque de Verdun, d'aultre, en celle manière que « je le ai recognu et faict ligie et fauté devant tous hommes « par tos les fiefs que mi ancessours tinrent de lui et de ces « ancessours, et avec ce ai je repris de lui ligement le chastel « de Trugnon en cressance avec les aultres fiefs que je tiens « de lui, etc. »

Gall. christ. t. XII, ad Instr. col. 578.

Roussel aux preuves, p. 14.

P. R.

PIERRE, FILS D'AMÉLI,

ARCHEVÊQUE DE NARBONNE.

MORT le 20 mai 1245.

PIERRE, fils D'AMÉLI, *Petrus Amelii,* que l'historien des évêques de Narbonne qualifie de *vir eximius et eloquens*, d'abord clerc de Saint-Nazaire de Béziers en 1201, devint, en 1216, camérier et successivement chanoine et archidiacre de l'église de Narbonne. Élu pour occuper le siége de cette ville le dix-sept des calendes d'avril 1225, qui est pour nous 1226, depuis que l'année commence en janvier, Pierre ne tarda point à recevoir, au nom du pape et du roi de France, plusieurs châteaux dont Raymond de Roquefeuil se dépossédait en témoignage de sa soumission à ces deux souverains, et en pénitence de l'excommunication qu'il avait encourue, en prenant parti pour les Albigeois. Peu de temps

Gall. chr. t. I, p. 65.

Ibid. ad Instr. p. 201.

Vaissette, t. III, p. 352.

XIII SIÈCLE.

après, il fut employé comme intermédiaire dans un accord fait entre Agnès, vicomtesse de Béziers, et le roi de France. Vers ce même temps, la guerre albigeoise s'était éteinte, et comme chacun s'empressait de rentrer sous l'obéissance, Pierre d'Améli vint en députation à Paris avec les évêques d'Alby et de Castres, pour apporter au roi les serments de fidélité des habitants de cette dernière ville, ainsi que la soumission des vicomtes de Béziers. Honorius III, par une lettre adressée à ce prélat, lui fit concession des dîmes acquises par son prédécesseur; en même temps, le roi Louis VIII lui cédait, moyennant un tribut, tous les biens de sa province dont les Albigeois s'étaient trouvés dépouillés après leur défaite. L'acte par lequel le prélat fait connaître la transaction qu'il avait faite avec le roi, est daté du mois d'octobre 1226. Durant le carême de l'année suivante, Pierre d'Améli tint un synode provincial à Narbonne, dans lequel on rédigea des statuts en vingt chapitres. On y remarque des peines portées contre les juifs à cause de leurs usures exorbitantes, et contre les chrétiens qui leur empruntaient ou qui fraternisaient avec eux. Chaque famille juive y est condamnée à payer, aux fêtes de Pâques, six deniers, monnaie de Melgueil. Il y est ordonné d'excommunier, tous les dimanches, les usuriers, les incestueux, les voleurs, etc. On y défend de lever des tailles sur les clercs. On y institue des hommes qui auront à rechercher les hérétiques et les criminels publics. On y recommande aux archiprêtres, aux prévôts, aux abbés, à tous ceux enfin qui se trouvaient avoir charge d'ames, de se faire ordonner prêtres. Ce dernier chapitre est remarquable en ce qu'il montre comment la ruse ou la force portaient à envahir les biens de l'Église, des laïcs qui, pour s'en assurer la possession, se faisaient ensuite conférer les ordres sacrés.

Ibid. ad Instr. p. 59.

Vaissette, t. III, p. 365.

Labbe, Conc. t. II part. 1, p. 304.

Pierre se trouva, en 1228, aux conférences qui se tinrent à Meaux, puis à Paris, au sujet de la paix que l'on voulait établir entre le comte de Toulouse et le roi de France. Il est placé aussi au nombre des chefs qui conduisirent des troupes pour l'expédition qu'allait faire en Orient l'empereur Frédéric II. Il ne paraît pas cependant qu'il se soit embarqué, puisqu'il assistait, en 1229, au synode que le légat Romain de Saint-Ange convoqua à Toulouse, pour y prendre des mesures contre les hérétiques; mesures qui eurent pour résultat l'établissement de l'inquisition en ce pays.

Guill. de Pod. Laur. cap. 39.

Id. cap. 40.

Labbe, Conc. t. II, part. 1, p. 426.

Vaissette, t. III, p. 382.

Au sortir de ce synode, Pierre réitéra avec le jeune roi Louis IX, par l'entremise du maréchal Gui de Lévis, l'accord qu'il avait fait avec Louis VIII, concernant les biens des hérétiques que le roi lui concédait; et toujours occupé d'eux, il fit, en 1230, un nouvel acte par lequel les citoyens de Narbonne juraient au pape, en la personne de l'archevêque de Vienne, son légat, de défendre la foi catholique, et de faire la guerre aux hérétiques et à leurs adhérents.

Gall. christ. t. VI, ad Instr. col. 60.

Ibid. p. 152.

On voit dans une charte recueillie par D. Martène, que ce fut ce prélat qui introduisit les frères prêcheurs, en 1231, à Narbonne; qu'il leur donna un établissement, des terres, et qu'il leur fit présent d'une Bible enrichie de gloses, *Biblia glossata*. L'an suivant, il exigea d'Aimeric, vicomte de Narbonne, un acte par lequel ce dernier fit profession d'être son vassal. Il y est fait mention du *Capitole de Narbonne*, situé dans la partie de la ville qui était soumise au vicomte; et dans l'assemblée tenue à ce sujet, Pierre confirma les coutumes de cette ville.

Marten. Coll. ampl. t. VI, p. 444.

Vaissette, t. III, p. 394

Un grand débat eut lieu entre notre prélat et les religieux d'Aleth, touchant les revenus de quelques abbayes que Pierre réclamait pour le chapitre de son eglise, au détriment de celle d'Aleth; il alla a Rome pour y plaider sa cause devant le pape, qui la fit examiner et terminer sur les lieux par son légat Jean de Burnin, archevêque de Vienne.

Un nouveau serment qu'il voulut exiger des habitants de Narbonne, et par lequel ils devaient se soumettre aux statuts du concile de Béziers qui venait de se tenir, les souleva contre lui, et le fit chasser de la ville, où les révoltés commirent de grands désordres, en 1234. Le prélat dans cette occasion usa du droit d'excommunication, et rentra dans la ville l'année suivante. Son retour, quoique fait avec le consentement public, n'empêcha pas les habitants de Narbonne d'envahir le couvent des frères inquisiteurs, à l'exemple des Toulousains, et d'expulser ces religieux de la ville.

Vaiss. t. III, p. 402.

Ce prélat dont jusqu'à présent on a pu remarquer le zèle contre les hérétiques, et l'empressement à défendre ses droits seigneuriaux et épiscopaux, signala aussi son ardeur guerrière, lorsqu'il porta secours à Jacques, roi d'Aragon, qui combattait contre les Maures. Il partit en 1238 pour l'expédition de Valence, et dans l'incertitude de l'issue qu'aurait cette guerre, il fit préalablement son testament. Cette pièce,

XIII SIÈCLE.

Gall. christ. t. VI, c. 68, ad Instr. c. 62.

qui nous a été conservée dans son entier, mérite quelque attention, à raison du détail qu'elle fournit sur la fortune mobiliaire d'un grand prélat de ce temps, et des objets qui la composaient.

L'acte commence ainsi : « Au nom du Seigneur, l'an « MCCXXXVIII de sa nativité, le XIII des calendes de mai, « nous Pierre, par la grace de Dieu, archevêque de Nar« bonne, jouissant de notre saine et bonne mémoire, et « voulant partir pour l'expédition contre une nation payenne, « et en particulier pour le siége de Valence, disposant d'une « manière pieuse et salutaire pour le salut de notre ame, des « biens meubles qui nous appartiennent maintenant, ou qui « pourront nous appartenir dans la suite, nous réglons « notre volonté dernière, et nous faisons le partage de nos « biens ainsi qu'il suit. » Après ce préambule, le prélat offre son ame et son corps au Seigneur Dieu et à la bienheureuse Marie. Choisissant pour le lieu de sa sépulture l'église de Saint-Just, il lui assigne des revenus, il y institue une œuvre et un Maître-de-l'œuvre, à qui il trace des obligations, dont une est ainsi marquée : « Nous voulons et nous ordonnons « que le même Maître-de-l'œuvre célèbre chaque année, au « jour de notre décès, un anniversaire général dans le ré« fectoire, où des viandes préparées aux mêmes broches « soient servies aux chanoines de Saint-Just, à tous les clercs « de cette église et des autres églises de la ville; que l'on « donne en aumône aux pauvres en ce jour, à chacun quatre « setiers de blé et les dessertes des tables. Et quand on chan« tera les antiennes *O sapientia*, etc., que vingt-cinq cierges, « de deux livres chacun, brûlent autour de l'autel pendant « les vêpres, et qu'il en soit fait autant durant les matines, « la messe et les vêpres de notre jour anniversaire. Nous vou« lons aussi que ce Maître donne aux clercs cloîtrés du bon « vin après les vèpres, quand ces antiennes se chantent. »

Ce prélat institue ensuite des chapelles avec leurs chapelains, des offices et des processions pour le salut de son ame. Il lègue cinq sols melgoriens à chacun des prêtres de Narbonne; et ses legs, plus ou moins considérables, s'étendent à toutes les églises, à tous les monastères, à tous les corps religieux. Ses chapelles et ses ornements en soie sont donnés à l'église de Saint-Just, à l'exception d'une chape en *samit* (1) rouge, réservée à l'église d'Aix. A Saint-Just est

(1) Ou damas, espèce d'étoffe tissue de soie et d'or.

aussi destinée toute l'argenterie, pour qu'il en soit fait des vases nécessaires à l'autel. Le prélat donne encore à cette église ses anneaux, excepté le plus gros qu'il lègue à son successeur. Il donne aux écoliers qu'il entretenait à Paris tous ses livres de théologie, moins sa Bible; mais il les leur donne avec défense de les aliéner ou de les mettre en gage. Tous ses lits sont légués aux hôpitaux. On remarque dans cet acte testamentaire le silence que garde le prélat sur ses parents, dont aucun n'est nommé, et sur ses biens immeubles, dont il n'est aucunement question.

Après avoir ainsi disposé de son mobilier, Pierre, à la tête d'une troupe choisie de Français, alla se joindre au roi d'Aragon occupé au siége de Valence, et déploya un grand courage en cette circonstance, *et archiepiscopus Narbonensis strenuè dimicavit*, dit la chronique d'Albéric. Valence ayant été prise sur les Maures, Pierre revint sain et sauf à Narbonne, et le roi d'Aragon reconnut ses services, en lui donnant plusieurs châteaux, dont il confirma treize ans après la donation à Guillaume de la Broüe, son successeur au siége archiépiscopal.

Gall christ. t VI, c. 68.
Mariana, lib. XII, c. XIX.
Alber. Chron. ad an. 1239.

Gall chr. ibid. ad Instr col. 65.

L'année suivante, notre prélat donna une nouvelle preuve de son courage, au service du roi de France, lorsque Raymond de Trencavel, fils du vicomte de Béziers, Olivier de Termes et plusieurs autres seigneurs, ayant envahi Carcassonne, il accourut vers cette ville avec l'évêque de Toulouse, et qu'à la tête de leurs gens armés, ils combattirent pour soutenir les droits du roi, sous les ordres du maréchal Gui de Lévis, et parvinrent à faire rentrer cette ville sous l'obéissance.

Guill. de Pod. Laur. cap. 43.

Vers ce même temps, il s'éleva une grande contestation entre Pierre d'Améli et le vicomte Aimeric sur le droit de faire battre monnaie, et ce dernier ayant appelé à son aide quelques troupes de Catalogne, força son adversaire à s'éloigner de Narbonne.

Gall. christ. t. VI, p. 69.

Peu de temps avant cette contestation, le prélat s'était attiré l'animadversion de son chapitre, en privant quelques chanoines de leurs bénéfices, et en voulant contraindre les autres à administrer en personne leurs églises. La volonté des évêques n'ayant pas alors la puissance qu'elle a acquise depuis, ce débat ne pouvait être terminé par la seule autorité du prélat; les deux partis s'en rapportèrent donc à Pierre de Couchis, prieur de Saint-Firmin de Montpellier,

et celui-ci prononça en faveur des chanoines. Ce qui avait indisposé le prélat, dit l'historien des évêques de Narbonne, c'étaient deux lettres que son chapitre lui avait écrites, dans l'une desquelles on lui faisait des reproches sur sa conduite peu cléricale; dans l'autre, il était invité à ne pas prendre sur lui de confirmer l'évêque élu de Béziers, sans avoir pris le conseil et obtenu le consentement de son chapitre. Depuis ces temps, les papes et ensuite les rois, en privant les églises du droit d'elire leurs évêques, et en les nommant eux-mêmes par un acte de leur volonté, ont rendu aussi l'autorité de ces pasteurs indépendante de leur clergé.

Vaiss. t. III, Preuves p. 406.

La lettre que le chapitre de Narbonne écrivit à son prélat, en forme de monition, a été transcrite dans l'Histoire du Languedoc, d'après une pièce originale conservée par Baluze. Elle porte la date du vingt-deux octobre 1241, et elle mérite d'être remarquée en ce qu'elle nous a conservé un exemple rare d'un chef censuré par ses inférieurs, et, selon les apparences, à juste titre. « Quoique entre le prélat et son « église, dit le chapitre, il soit établi comme une espèce de « mariage qui les unit l'un à l'autre, de telle sorte qu'ils doivent « s'aimer et se servir mutuellement, cependant les institu- « tions canoniques nous avertissent que les inférieurs ne « doivent pas porter la soumission plus loin qu'il ne faut, « parce que l'obéissance muette peut devenir préjudiciable « quand il y a péril pour l'ame. » Entre les différents griefs qui sont énumérés, le chapitre dit: « Nous vous avertissons « que très-souvent les bénéfices ecclésiastiques sont donnés « à des personnes qui en sont indignes, et ce qui est indigne « en soi-même, c'est qu'ils sont donnés à des idiots; que « très-souvent vous avez refusé de rendre la justice à ceux « qui vous l'ont demandée; que vous avez porté injustement « des sentences d'excommunication et d'interdit, sans avoir « fait les monitions légales, etc., etc. » La lettre finit par les paroles suivantes: « Nous vous invitons donc à vous amender « d'une manière louable sur tout ce que nous venons de vous « dire, de telle sorte que votre changement devienne notoire « et pour nous et pour tout le monde; vous faisant défense, « au nom du siége apostolique et au nom de tout le chapitre, « d'entreprendre de pareilles choses à l'avenir; mais que « vivant selon la justice, la piété et les règles, vous tâchiez « de réformer votre conduite et votre administration. Du « reste, nous en appelons au siége apostolique de tout ce

« que vous oseriez faire contre nos personnes, nos bénéfices, « nos adhérents, nos défenseurs, nos aides, nos conseillers « et nos clercs. »

La deuxième lettre que le chapitre adressa à son archevêque, et qui est bien moins étendue que la première, a pour objet de l'avertir qu'il ne doit pas prendre sur lui de confirmer l'évêque élu ou à élire au siége de Béziers, sans consulter son chapitre. « Comme, est-il dit, selon les institutions ca« noniques, vous êtes tenu d'assembler le chapitre de Nar« bonne, pour la confirmation des évêques, et de demander « son conseil, ainsi qu'il convient, vous ne devez jamais « procéder à une pareille œuvre au mépris des droits de votre « chapitre. Or l'église de Béziers étant, comme nous l'appre« nons, dépourvue de pasteur, nous supplions votre pater« nité de ne pas aller jusqu'à confirmer celui que cette église « aura élu, sans notre conseil et notre consentement. Si « vous en agissiez autrement, ce que nous ne pensons pas, « nous nous y opposons au nom du seigneur pape, autant « que nous le pouvons, et nous faisons appel au siége apos« tolique de la violation que vous pourriez faire de nos « droits. »

Pierre eut encore occasion en 1243 de donner des preuves de sa valeur guerrière, en contribuant de sa personne et de ses hommes d'armes à faire le siége du château de Montségur, lequel, après de violents combats, fut pris sur les hérétiques. Peu après, il adressa une lettre circulaire à ses suffragants afin d'exciter leur zèle pour l'établissement de l'inquisition. Il écrivit aussi, conjointement avec les autres autorités de Narbonne, au roi Louis IX sur l'irruption faite par les gens du bourg de cette ville dans la maison des frères mineurs, qu'ils en avaient chassés, pour la convertir en un asile d'hérétiques.

Gall. christ. t. VI, p. 70.
Guill. de Pod. Laur. cap. 46.
Vaissette, t. III, p. 447.

Un synode des trois provinces de Narbonne, d'Arles et d'Aix, fut convoqué par notre prélat et se composa des trois métropolitains avec leurs suffragants, sous la présidence de Pierre d'Améli. Les historiens ne s'accordent pas sur l'année de sa tenue. Sponde, et après lui Labbe, Fleury et Dupin, le placent en 1235; mais les rédacteurs du *Gallia christiana,* d'après l'auteur de l'Histoire du Languedoc qui avait consulté un manuscrit de l'inquisition à Carcassonne, le placent en 1244. L'objet de ce synode était de répondre aux questions qu'avaient faites les frères prêcheurs que le saint-

Gall. chr. loc. cit.
Vaissette, t. III, p. 444, et note XXX, pag. 585.
Labbe, Conc. t. II, col. 487.
Fleury, t. XVII, p. 117.
Dupin, Conciles du XIIIe siècle.

XIII SIÈCLE.

siége avait nommés inquisiteurs dans cette province, touchant la conduite qu'ils devaient tenir envers les hérétiques. Les statuts qui résultèrent de ce synode se trouvent dans le Recueil des conciles, distribués en neuf colonnes et partagés en vingt-neuf chapitres. On voit par les peines qu'on y impose à ces hérétiques, par les précautions que l'on prend pour les découvrir, par les soins que l'on recommande de les séparer des fidèles, de les mettre en prison ou de les éloigner de leur pays, que ce n'était que par la rigueur et non par la persuasion qu'on voulait les ramener. C'était plutôt une affaire de politique qu'une affaire de religion, et le parti qui voulait se séparer du reste de l'état par ses croyances, était forcé d'y rentrer, ou de se voir anéantir. Henri de Sponde, en parlant des peines imposées, des précautions prises, des signes auxquels les hérétiques étaient reconnus, dit que tout cela respirait la plus grande sévérité, conforme du reste aux mœurs de ce temps : *Suntque valdè severa, prout ferebat praxis ejus temporis.* Fleury cite ces statuts, et en donne une analyse.

Spondanus ad ann. 1235.

Fleury, liv. LXXX, ch. LI.

L'an suivant, 1245, Pierre fit un second et dernier testament, dont l'original, disent les rédacteurs du *Gallia christiana*, se conservait dans les archives de l'église de Narbonne. On ne nous en a fait connaître qu'un legs fait au pape Innocent IV, et par lequel le prélat lui donne son blé, son orge, ses porcs; ce pape en fit demander l'exécution quelque temps après à Guillaume de La Broüe, successeur de Pierre, par son prélat-domestique, Matthieu de Naples.

Gall. chr. loc. cit.

Pierre d'Améli mourut à Narbonne le vingt mai 1245, selon les nécrologes de Narbonne, de Béziers et du monastère de Cassan, comme il faisait ses préparatifs pour se rendre au concile convoqué à Lyon. On lui donna la sépulture dans l'église du monastère de Sainte-Marie de Cassan. P. R.

Gall. chr. loc. cit.

GUILLAUME III DE MONTAIGU,

XXIIe ABBÉ DE CITEAUX.

MORT le 19 mai 1246.

GUILLAUME DE MONTAIGU, de prieur de Clairvaux devenu abbé de La Ferté, fut élu abbé de Cîteaux en 1227. Il gou-

Manrique, t. IV, p. 342.

verna cet ordre jusqu'en 1236, puis résignant sa prélature, il retourna à Clairvaux, où il vécut en simple religieux jusqu'à sa mort, qui arriva en 1245, selon l'annaliste de Cîteaux. Mais les auteurs du *Gallia christiana* ne lui font résigner son abbaye qu'en l'année qui précéda sa mort. Ils citent à l'appui de ce fait un article des délibérations du chapitre général tenu l'an 1245, qui montre que Guillaume, autrefois abbé de Cîteaux, demandait qu'en considération de ce qu'il avait souffert pour l'Église, quand il était chargé de chaînes et mis en prison, il lui fût fait après sa mort un service funèbre dans toutes les églises de l'ordre; ce qui lui fut accordé. Ce passage prouve, contre l'annaliste, que Guillaume n'a pas dû quitter sa dignité d'abbé de Cîteaux en 1236, puisque l'époque à laquelle la prison et les chaînes se rapportent, est l'année 1239, quand Guillaume et plusieurs autres prélats se rendant au concile qui devait se tenir à Rome l'année suivante, furent pris par les gens d'armes de l'empereur Frédéric, et mis dans les fers. Guillaume n'aurait pas pu être appelé à ce concile, s'il n'avait été que simple moine. Ce passage prouve de plus, contre l'annaliste et les auteurs du *Gallia christiana*, que cet abbé n'a pas dû mourir en 1245, comme ils le disent, puisque le chapitre général se tenait dans le mois de septembre, et que Guillaume vivait encore en ce même mois 1245, quand il adressa sa demande au chapitre; il en résulte donc que sa mort doit être placée le 19 mai 1246.

Henriq. Fasc. part. II, p. 416-418.
Henriq. Menol. p. 166.
Gall. christ. t. IV, p. 995.
Mart. Anecd. t. IV, col. 1385.
Anecd. t. IV, col. 1260.
Annal. cist. t. IV, p. 606, n. 32

Si nous admettons cet abbé dans notre Histoire littéraire, ce n'est pas à raison de l'importance des écrits qu'il a laissés, puisqu'il ne nous reste de lui qu'une lettre très-courte, et relative à un monastère de filles, les religieuses de Notre-Dame-des-Grèz dans le diocèse de Langres, qui avaient demandé à entrer dans l'ordre de Cîteaux; par cette lettre, adressée aux abbés de quelques couvents cisterciens, Guillaume les charge d'établir leur règle dans ce monastère.

Annal. cist. t. IV, p. 431, n. 2

Mais les lettres que le pape Grégoire IX lui adressa nous restent, et elles suffisent pour nous faire connaître de quelle nature étaient les affaires traitées dans cette correspondance. Guillaume de Montaigu était un homme distingué par son savoir et son habileté dans les affaires du monde autant que par sa piété; ceux qui ont parlé de lui l'ont proclamé tour à tour vénérable, bienheureux, et même saint. Sa réputation, jointe à l'éclat qui rejaillissait sur son

XIII SIÈCLE.

ordre, durant sa prélature, déterminèrent le choix du souverain pontife, pour l'employer aux différentes affaires qui demandaient un homme de son caractère.

Les lettres de Grégoire IX à cet abbé ont rapport, soit à ce qui concerne son ordre, soit aux différends qui s'élevaient entre les souverains et d'autres grands personnages.

Annal. cist. t. IV, p. 348, n. 1.

Guillaume ayant été élevé de l'abbaye de la Ferté à celle de Cîteaux, comprit mieux, par expérience, dans ce poste éminent, quelles étaient les vraies sources de l'envie qu'on portait généralement, et même le clergé séculier, aux richesses de son ordre. « Pourquoi, disaient les envieux, et « nous citons ici les propres expressions de l'annaliste, ceux « qui se sont voués à la pauvreté se sont-ils écartés de « leur institution, après s'être séparés du monde dans cette « unique fin? Les voilà maintenant plus riches que ceux « dont ils ont voulu se séparer. Les rois, les grands les com« blent de biens, dans le but de s'attirer la bienveillance de « Dieu, peut-être aussi celle des hommes. Car ceux que cet « ordre favorise ne sont-ils pas partout en honneur, et ceux « qu'il ne loue pas n'encourent-ils pas la censure de tout le « monde? Les largesses des fidèles, qui autrefois se répan« daient sur les églises, les entretenaient toutes, et nulle « n'avait de superflu: à présent, au contraire, tout afflue à « Cîteaux, et les autres sont dans la souffrance. Bien plus, « les cisterciens ayant donné entrée dans leur cloître aux dé« pouilles des morts, que ne se font-ils pas léguer par les « mourants qu'ils assistent, et même encore par des per« sonnes en pleine santé? »

Telles étaient les accusations que reproduisaient continuellement les adversaires des cisterciens; ils allaient encore plus loin, en leur suscitant mille procès dont la poursuite causait beaucoup de désordre parmi ces religieux. Guillaume voyant que les immunités que ses prédécesseurs avaient acquises à son ordre tombaient en désuétude, eut recours au souverain pontife, et voici, selon l'annaliste, ce qu'il disait pour sa défense: « C'est à tort, écrit-il à Grégoire, que l'envie « nous fait le reproche de posséder des biens que nous ne « recevons que pour les pauvres, et desquels nous ne gar« dons pour nous que la charge de leur distribution. Cîteaux « était content de ce qu'il possédait, il ne demandait rien, « ne désirait rien. Mais si les fidèles qui veulent donner « leurs biens aux pauvres, choisissent les religieux de cet

« ordre pour en être les distributeurs, à quel titre pour-« raient-ils se refuser à ce ministère? Parce que des clercs « sont animés d'envie, faut-il interdire aux laïques ce que « leur piété leur inspire? Et les prêtres du Christ peuvent-« ils s'opposer à ce que le Christ conseille? Et dans cette « conduite des fidèles, que condamne-t-on? Est-ce l'aumône? « mais c'est une œuvre agréable à Dieu, utile à la patrie, et « que les infidèles mêmes ont en honneur. Ou bien serait-ce « les ministres que l'on emploie? assurément ils sont les pre-« miers à reconnaître leur peu de mérite. Mais si un servi-« teur peut être choisi par son maître pour remplir cette « commission, doivent-ils demander eux-mêmes qu'on ne « les en charge pas? S'ils abusent de la confiance qui leur « est donnée, qu'on s'y oppose, à la bonne heure; mais si « c'est parce qu'ils s'en rendent plus dignes que d'autres, « qu'on la leur accorde, il ne faut pas faire un crime de « cette confiance à des hommes qui ne font que l'accepter « par obéissance. Doivent-ils résister à la volonté des do-« nateurs, et par là frustrer les pauvres de secours? Du « reste, il n'est pas vrai qu'ils se soient jamais rendus maî-« tres de la volonté des mourants, ni qu'ils les aient engagés « à choisir leur sépulture chez eux, quoiqu'il n'y eût pas en « cela de péché. Mais si des princes de qui ils ont reçu tant « de bienfaits, la leur demandent, à quels titres peuvent-ils « la leur refuser? Peuvent-ils repousser de leurs églises les « corps de ceux qui les ont fondées, et refuser une place, « pour leur sépulture, à des hommes qui leur ont donné leurs « terres? Enfin, quels que soient les prétextes qu'on em-« ploie pour les accuser, pourquoi les procès que leur cau-« sent ces biens, sont-ils tellement interminables et dispen-« dieux, qu'il leur en coûterait souvent moins de perdre « leur cause que de la plaider? »

Ce fut au commencement de l'an 1228 que l'abbé de Cîteaux adressa au pape Grégoire IX les lettres dans lesquelles il détaillait ce que l'on reprochait à son ordre, et ce qu'il répondait pour sa justification. Le pape lui écrivit à ce sujet quatre lettres qui sont rapportées dans les annales des cisterciens. Dans la première, le pape consent à ce que ces religieux ne puissent être distraits de leurs monastères que de la distance de deux jours de marche. Dans la seconde, il accorde à cet ordre, dont il se plaît à reconnaître la splendeur, que ces mêmes religieux ne pourront être forcés à sortir de leurs

Annal. cist. t. IV, p. 349.

XIII SIÈCLE.

cloîtres, pour aller défendre leurs droits devant les juges des villes voisines, que par permission de lettres apostoliques dans lesquelles leur ordre sera expressément désigné. Dans la troisième, le pape s'exprime ainsi : « Comme ce que la piété « des fidèles vous offre, vous ne le recevez que pour le trans- « mettre aux pauvres, nous trouvons qu'il est impie et abusif « que l'avarice et l'envie veuillent vous en priver, et nous « défendons aux prélats des églises où sont vos bienfaiteurs « d'exiger de vous une portion de ce que vous recevez de « ces derniers. » Enfin, dans la quatrième, le pape considérant que la conduite édifiante des cisterciens ne peut qu'être agréable à Dieu et profitable aux hommes, à raison de l'exemple continuel de leurs vertus, leur accorde la faculté de donner la sépulture dans leurs cloîtres, soit à leurs bienfaiteurs, soit aux autres fidèles qui en feraient choix, pourvu que les églises dans la juridiction desquelles seront ces morts, ne soient lésées en aucune manière.

Ibid. p. 351. Une cinquième lettre de Grégoire IX à l'abbé de Cîteaux a rapport à l'hérésie des Albigeois. Louis VIII était mort depuis un an environ, et le jeune roi saint Louis, ou plutôt la reine Blanche, régente du royaume, voulant terminer la guerre commencée contre cette secte, demandait au pape d'envoyer, en qualité de légat en France, le cardinal Romain de Saint-Ange, comme étant l'homme le plus capable de mettre fin à cette grande affaire. Ce prélat vint en France, apportant au roi une lettre que le pape lui adressait sur la conduite qu'il fallait tenir dans ces débats. Mais voulant joindre à son zèle, à sa prudence et à son habileté, le secours du ciel, le légat obtint du pape une lettre par laquelle le souverain pontife enjoignait à l'abbé et aux religieux de Cîteaux d'invoquer l'assistance de Dieu pour conduire à terme cette malheureuse guerre : « Bien qu'il soit utile, disait le pape, de « s'aider des armes matérielles pour l'établissement et la « conservation de la paix et de la foi, cependant il faut bien « plus compter sur les armes spirituelles, c'est-à-dire sur « les suffrages des prières. Ce fut par le secours de celles de « Moïse que Josué vainquit les Amalécites; ce fut la prière « faite sans interruption par l'Église qui brisa les chaînes « de saint Pierre; ce fut à la prière d'Élie que le ciel se ferma; « et si, après une longue sécheresse, la pluie fut de nouveau « accordée à la terre, ce fut la prière du même prophète qui « l'obtint. »

Après que tous les préparatifs d'une nouvelle croisade furent faits, la guerre se termina d'elle-même, sans effusion de sang, de telle sorte que tout le monde étonné, dit l'annaliste de Cîteaux, attribuait à la sainteté du jeune roi la cessation de ce fléau; il parut que Dieu avait été touché des prières de son jeune âge, quand, à la deuxième année de son règne, la secte des Albigeois, que jusque-là les armes n'avaient pu détruire, disparut inopinément.

En cette même année 1228, Guillaume fit plusieurs statuts pour le bon gouvernement de son ordre. Dans l'un, il était établi que les abbayes qui ne pourraient pas fournir à la subsistance de douze religieux et de leur abbé, seraient converties en granges. Cette loi salutaire, dit l'annaliste, ne put prévaloir contre l'habitude; les abus continuèrent, et on agit à leur égard, ajoute-t-il, comme on en avait agi envers les astrologues dont Tacite disait : *Semper vetantur et semper retinentur*.

Ibid. p. 370, n. 3.

Au commencement de l'an 1229, les deux jeunes rois de France et d'Angleterre se préparaient à se faire la guerre. Louis se plaignait de ce que le roi d'Angleterre avait pris la défense et protégé plusieurs de ses sujets rebelles, surtout Pierre, comte de Bretagne, qui, dès l'année précédente, troublait la paix du royaume de France. Henri, pour venger la défaite qu'il venait d'essuyer à la Rochelle et dans l'Aquitaine, se préparait à reprendre ce qu'il avait perdu.

Ibid. p. 375, n. 1.

Genebr. ad an. 1227.

Dans ces circonstances, dit l'annaliste, Grégoire IX voyant les maux qui allaient de nouveau fondre sur le peuple chrétien, voulut remplir envers les deux rois les fonctions médiatrices d'un père commun, et plût à Dieu, ajoute-t-il, que jamais les successeurs de Pierre ne s'écartassent de cette règle! Il chercha pour cette fin un homme vénérable qui, possédant l'estime des deux rois, fût capable de leur faire entendre que, quelles que fussent les raisons de l'un et de l'autre, leurs sujets n'avaient rien fait pour endurer les maux d'une guerre; que les rois, même dans leur défaite, étaient encore protégés par leur dignité, tandis que les peuples, même vainqueurs, étaient accablés de maux; qu'il n'y avait pas de victoire sans effusion de sang, et que ce sang, de quelque côté qu'il coulât, était le sang des chrétiens; que si l'un des deux rois était victorieux, l'Église, leur mère commune, ne pourrait prendre part à la joie de l'un, sans verser des

XIII SIÈCLE.

larmes sur le sort de l'autre. — Le pape trouva dans Guillaume l'homme qu'il cherchait, et il lui confia cette charge importante, par une lettre qui commence en ces termes : « Très-cher fils en Jésus-Christ, établi, quoique indigne, « vicaire de ce roi qui, pour réconcilier le serviteur avec le « maître, a daigné se faire homme, tout Dieu qu'il était, « nous méditons des desseins de paix sur ceux qui sont près, « comme sur ceux qui sont loin. Avertis par l'Évangile que « bienheureux sont les pacifiques, puisqu'ils seront appelés « fils de Dieu, nous mesurons la grandeur du mérite par la « grandeur de la récompense; car la plus grande des béa-« titudes est d'être appelé fils de Dieu. » Le pape expose ensuite quels maux la guerre entre les deux rois causerait au peuple chrétien, quels désordres dans l'Église, quels périls pour les corps et pour les ames. « En conséquence, ajoute le « pape, ayant la confiance que vous pouvez être un excellent « médiateur entre de si grands princes, nous vous enjoi-« gnons, de par notre autorité apostolique, de vous occuper « avec toute l'affection et l'efficacité dont vous serez capable, « à éloigner de ces princes tout sujet de dissention, et à ré-« tablir entre eux la concorde, etc. »

Epist. Gregorii IX, lib. II, ep. 8

L'abbé de Cîteaux, pour exécuter cet ordre, se rendit d'abord à la cour du roi et de la reine Blanche. Le grand âge du prélat, sa piété, sa prudence, son expérience étaient connus du roi et de la reine-mère, attendu que l'un et l'autre avaient déja eu des relations avec lui au sujet de l'abbaye de Royaumont, que saint Louis faisait construire en ce temps-là même, et qui fut le premier monument qui illustra le règne de ce pieux monarque. Et comme le roi destinait cet édifice à des religieux de Cîteaux, il ne pouvait négliger les conseils du chef de l'ordre, qui lui en avait tracé le plan, et même d'avance envoyé des religieux. La mission de Guillaume n'éprouva donc aucune difficulté auprès du jeune monarque; on abandonna tout à la prudence de l'abbé, dit l'annaliste; on lui permitde disposer des choses ainsi qu'il l'entendrait; on lui dit de chercher, de discerner ce qu'il y avait de plus expédient; que l'on consentirait à tout ce qui lui aurait paru bon, pourvu que l'honneur du royaume de France n'en souffrît en nulle manière.

Gall. christ. t. IX, p. 842.

Guillaume se rendit ensuite auprès du roi d'Angleterre, qui lui montra d'abord des dispositions peu favorables. Le souvenir de sa défaite, les pertes qu'il avait éprouvées, et qui le

poussaient à la vengeance; la conduite injuste qu'il avait tenue lui-même précédemment envers les religieux cisterciens de ses états, dont il avait dévasté les monastères; le besoin qu'il avait de remplir son trésor épuisé, tout le portait à refuser la paix. Cependant les considérations pleines de sagesse que l'envoyé du pape lui suggéra, lui firent abandonner ses desseins, et il renonça aux préparatifs de la guerre.

Une nouvelle lettre fut collectivement adressée par Grégoire à notre abbé, à l'évêque de Paris et à l'abbé de La Ferté: il y est enjoint à ces trois personnages de se rendre à Lyon, pour juger les perturbateurs du repos public qui, profitant du désordre qu'avait fait naître la révolte de quelques seigneurs contre la régence de la reine Blanche, s'étaient portés à des extrémités coupables envers la personne de l'archevêque de Lyon.

A la fin de l'an 1230, Guillaume fit plusieurs statuts capitulaires, parmi lesquels on remarque celui qui ordonnait la célébration de la Fête-Dieu et de la fête de la Sainte-Trinité. Il fut ajouté cependant que le jour de cette dernière il ne serait point fait de sermon dans les monastères de l'ordre, parce que la grandeur et la sainteté de ce mystère se célèbrent plus convenablement par le silence que par les plus beaux discours qu'on pourrait faire; que de plus il est difficile d'en parler convenablement, à cause de la difficulté d'en développer la matière. Pendant que le chapitre de Cîteaux faisait cette défense, les écoles retentissaient néanmoins des disputes des théologiens sur les questions du maître des sentences, et les abbesses mêmes, ainsi qu'on le verra à l'article de Ida, agitaient les questions les plus relevées de la théologie.

Annal. cist. t. IV, p. 412, n. 1.

En 1234, l'abbé de Cîteaux porta de nouvelles plaintes devant le tribunal du souverain pontife, relativement à ce que les évêques dans les diocèses desquels étaient les monastères de l'ordre, contrariaient l'élection des abbés, ou bien refusaient de les consacrer, quand les choix ne leur convenaient pas. Le pape, par une nouvelle lettre, délivre les cisterciens de ces entraves, annulle tout ce que pourraient tenter contre eux les évêques, et les autorise, en cas de refus de l'ordinaire, à recourir à d'autres prélats. La bienveillance de Grégoire IX envers ces religieux se montre encore dans deux lettres : par l'une, ils sont mis à l'abri du pouvoir arbitraire des légats et des autres supérieurs, qui leur imposaient quelquefois l'obli-

Ibid. p. 469.

XIII SIÈCLE.

gation d'excommunier les lieux et les personnes dans le voisinage de leurs monastères ; l'autre fait droit aux réclamations de l'abbé qui se plaignait que les seigneurs, sous prétexte de patronage ou de protection, prétendaient avoir droit d'entrer dans les cloîtres, même avec leurs femmes et leur suite, de telle sorte que la paix de ces maisons était troublée et la discipline souvent enfreinte. Le pape en ferme l'entrée à tous les étrangers, afin que les instituts des fondateurs se conservent dans leur pureté. Ici l'annaliste fait observer que durant tout le temps où l'ordre cistercien resta dans la pauvreté de son origine, il n'attira l'envie de personne, qu'il ne fut pas visité par les seigneurs, et qu'il put se conserver en paix; mais que quand une fois il eut accumulé des richesses, soit par les travaux de ses membres, soit par la bonne administration et l'économie de ses chefs, soit par les dons des fidèles, il excita la jalousie des uns, la rapacité des autres : ces richesses éveillant partout l'envie, devaient causer sa perte prochaine.

Ibid. p. 471, n. 11.

Les trois dernières lettres de Grégoire IX à cet abbé ont pour objet des affaires d'administration : dans la première, le pape l'invite à recevoir sous sa règle les religieuses du monastère de Notre-Dame au diocèse de Troyes. La seconde enjoint de rétablir la discipline dans le monastère de Saint-Sauveur de Montaigu, au diocèse de Pérouse, et de le soumettre à la règle de Cîteaux. Par la troisième, le pape lui ordonne d'envoyer des religieuses dans un monastère qu'un riche particulier belge venait de construire près de Bruxelles, sur le mont Sainte-Marie; mais le pape veut qu'auparavant Guillaume examine si ce séjour est convenable, et qu'on obtienne le consentement de l'évêque diocésain.

Ibid. p. 491, n. 8.

Ibid. p. 492, n. 11.

Après avoir gouverné pendant l'espace de douze à seize ans un ordre qui s'étendait sur toute l'Europe, avoir secondé les desseins du pape pour établir la paix entre les rois, avoir jugé les perturbateurs publics, discipliné, enrichi son ordre, et lui avoir obtenu de nombreux priviléges, Guillaume alla passer les dernières années de sa vie à Clairvaux, en qualité de simple religieux, ainsi qu'il a été dit au commencement de cette notice.

P. R.

ROBERT DE TOROTTE,

OU DE TOUROTTE,

ÉVÊQUE DE LANGRES, PUIS DE LIÉGE.

MORT le 16 octobre 1246.

ROBERT, fils de Jean, châtelain de Noyon et de Torotte, et d'Odette de Dampierre, eut huit frères ou sœurs, entre autres Radulphe ou Raoul de Torotte, évêque de Verdun, dont il a été fait mention à la date du 21 avril 1245, dans cette Histoire littéraire. Robert fut d'abord chanoine de Beauvais; en 1226, une partie du chapitre de Chartres voulut le nommer successeur de Guillaume du Perche; mais n'ayant pas réuni cette fois un assez grand nombre de suffrages, il eut plus de succès aux élections que fit six ans après le chapitre de Langres, qui l'éleva en 1232 sur le siége de cette ville.

Anselme, Hist. généal. t. II, p. 150.
Gall. christ. t. XIII, col. 1210.
Ci-dessus p. 329-361.
Alberic, ad an. 1226.
Gall. christ. t. IV, col. 602.
Alberic, ad an. 1232.

Ce prélat, qui donna des preuves fréquentes de son énergie, de sa vigilance et de sa bienfaisance, suivant un chroniqueur, ne nous est guère connu que par la lettre pastorale qu'il adressa à son clergé à l'occasion de l'institution de la fête du Saint-Sacrement, et par les actes administratifs que nous lisons dans quelques chartes qu'on a conservées de lui. Les ordres mendiants, peu d'années après leur institution, ayant pris un accroissement rapide, Robert établit les franciscains dans la ville de Châtillon en 1227, et il achetait en même temps à Dijon des biens d'Alix, duchesse de Bourgogne, pour ouvrir un établissement aux dominicains.

Gall. christ. t. IV, col. 602.

L'évêque de Langres ayant été envoyé par Louis IX, avec Adam, chevalier de son conseil, vers le pape et vers Frédéric II, afin de travailler à calmer les animosités de l'empereur et du pontife; Grégoire avait convoqué les évêques en concile pour y faire déposer l'empereur, et Frédéric avait fait arrêter et garder prisonniers ces mêmes évêques qui arrivaient de toutes parts en Italie pour y prononcer sa déposition. On ne trouve rien de bien détaillé sur ce que firent ces deux envoyés, ni quels succès obtinrent leurs efforts.

Alberic, ad an. 1239.

XIII SIÈCLE.

Guill. de Nang. ad an. 1239.

Guillaume de Nangis, en parlant d'une mission toute semblable donnée par Louis IX, la fait remplir par d'autres personnages.

Gall. christ. t. III, col. 886.

Robert consentit en 1240 au choix que le clergé de Liége avait fait de lui pour occuper ce siége, après avoir repoussé le prévôt du chapitre d'Utrecht, qui était venu, à la tête d'hommes armés, se constituer lui-même évêque. La réputation que Robert avait acquise dans son administration précédente, le fit accueillir avec empressement; mais il ne tarda pas à déplaire à raison de son ambition et de son avarice. Ce fut principalement à l'occasion de la vacance du siége métropolitain de Reims, qui se prolongea durant quelques années, après la mort de Henri de Dreux. Robert de Torotte s'était mis sur les rangs, ainsi que plusieurs autres; et pour arriver à son but, il répandait de grandes largesses parmi ceux qu'il pensait pouvoir lui être favorables; mais de plus, pour y suffire, il accablait d'exactions son peuple, son clergé et les moines; car, dit Fleury, on n'épargnait point l'argent en ces occasions. Un chroniqueur du temps semble pourtant indiquer qu'il se portait à ces excès plutôt à la sollicitation de sa famille que de lui-même. Nonobstant ses largesses, il resta simplement évêque de Liége comme auparavant.

Hist. ecclés. ann. 1244.

Ægidius, Aureæ vallis, c. 134.

Ce fut ce prélat qui appela les franciscains et les dominicains dans cette ville, ainsi qu'il l'avait fait à Langres; il les y établit, les premiers en 1242, et les seconds en 1244. Le rédacteur des *Gesta pontificum leodiensium*, qui écrivait au commencement du dix-septième siècle, dit que de son temps les frères prêcheurs de Liége conservaient encore l'acte original par lequel cet évêque les avait institués; le sceau qui y était joint représentait d'un côté l'image du prélat placé sur son siége avec cette inscription circulaire : *Robertus lingonensis, episcopus leodiensis;* et de l'autre côté l'image du même évêque, agenouillé et tenant les mains jointes, avec cette inscription : *Miserere meî, Deus.*

Chappeauville, t. II, p. 266.

Robert alla à Verdun, en 1245, pour célébrer les funérailles de son frère, et il mourut lui-même à Liége l'an suivant, le 15 octobre. Son corps fut transporté à Clairvaux, conformément à ses désirs.

Gall. christ. t. III, col. 886.

Robert de Torotte s'est fait remarquer dans l'histoire de notre liturgie, par l'institution de la fête du Saint-Sacrement, appelée dans la suite la Fête-Dieu. Il fit le premier célébrer cette fête, dont jusqu'alors il n'avait été question en aucun

temps, ni en aucun lieu. Ce qui le porta à faire cette innovation dans les cérémonies de l'Église, ce furent les sollicitations pressantes de la bienheureuse Julienne, prieure du monastère de Mont-Corneille ou Cornillon, au diocèse de Liége, appelée ordinairement *Juliana Corneliensis* du nom de ce monastère. Cette pieuse fille, née à Liége en 1193, où elle mourut en 1258, avait donné de bonne heure des marques d'une grande ferveur religieuse. Dieu, disent ses biographes, lui ayant accordé des faveurs singulières par le sacrement de l'Eucharistie, il lui révéla qu'elle était choisie pour travailler à l'institution d'une fête en l'honneur de ce sacrement. Son humilité la fit résister long-temps à cette vocation : pendant vingt et un ans elle garda le secret de ce dessein; mais pressée de plus en plus, elle se rendit enfin, et découvrit la conduite de Dieu sur elle, d'abord à des hommes vénérables, puis à l'évêque de Liége, par qui fut ordonnée la célébration de cette fête. Un religieux du monastère de Mont-Corneille composa, à la prière de Julienne, un office pour cette fête, lequel fut probablement chanté jusqu'à ce que saint Thomas d'Aquin eût composé celui dont l'Église fait usage aujourd'hui. L'évêque Robert fit écrire une vingtaine d'exemplaires de cet office du frère Jean, qu'il distribua à ses églises. La vie de la bienheureuse Julienne, qui se trouve en partie dans les annales cisterciennes, a été rédigée avec beaucoup d'étendue et de détails par les Bollandistes, d'après divers manuscrits contemporains, et elle se trouve dans leur recueil, au cinq avril.

Bollandus, Acta Sanctorum, Aprilis, t. I, p. 437.

Annal cisterc. t. IV, p. 398.
Chappeauville, t. II, p. 645.

L'établissement de cette fête ayant été résolu, l'évêque de Liége adressa, à ce sujet, une lettre aux abbés, prieurs, doyens, prêtres, etc., de son diocèse. Il y expose avant tout la grandeur ineffable de ce divin sacrement, et les motifs qui l'ont décidé à le célébrer par une fête particulière et solennelle; il en fixe le jour à la cinquième férie après l'octave de la Trinité, ordonnant qu'on s'y prépare par le jeûne, la prière et l'aumône; enfin il regarde cette institution comme un remède aux maux qui affligeaient l'Église. Nous traduirons ici le morceau suivant de cette épître.

Chappeauville. loc. cit.

« Ce qui nous a porté à établir cette fête, dit le prélat, « c'est que nous avons pensé que, puisque les saints dont « les mémoires sont rappelées dans les litanies et dans les « oraisons secrètes de l'Église, ont cependant tous leurs fêtes « annuelles, dans lesquelles on célèbre plus particulièrement

« leurs mérites, il était juste, digne, équitable et salutaire que « le Saint des Saints, la douceur des douceurs, eût sur la « terre une solennité spéciale, dans laquelle des actions de « graces, des louanges toutes particulières, et les plus grandes « qu'il est possible, fussent rendues au Seigneur notre Dieu, « dont la bonté toute désintéressée, et qui ne saurait être ni « assez bien exprimée, ni assez estimée, l'a porté à se donner à « nous sur l'autel d'une manière admirable, et qui, par cette « exhibition surprenante, ne cesse et ne cessera pas d'accom-« plir cette douce promesse qu'il nous a faite, quand il nous « a dit : *Ecce vobiscum sum omnibus diebus usque ad con-« summationem sæculi;* en mémoire de ces paroles prononcées autrefois : *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum.* »

Gall. christ. t. IV, ad inst. col. 204

Six chartes rapportées dans les *Instrumenta* de l'Histoire des évêques de Langres, ont été écrites par ce prélat, ou lui sont relatives. Par la première, qui est datée de novembre 1232, il établit un service anniversaire perpétuel en faveur de son prédécesseur. La seconde est une sentence d'arbitrage entre Robert de Torotte et l'abbesse du monastère de Thard, au sujet d'un autre monastère dont l'un et l'autre réclamaient la juridiction; cette sentence fut prononcée par l'archidiacre de Bar, Guillaume de Bourmont, et quelques autres. L'acte est de 1233. Par un troisième acte, qui est de l'an 1234, Robert fait connaître qu'il est parvenu à obtenir des seigneurs de *Saux*, qu'ils renonceraient en faveur de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon aux droits qu'ils prétendaient avoir sur les terres situées entre leurs biens et ceux de cette abbaye. La quatrième charte est de l'année suivante, et concerne encore des droits attribués à cette abbaye sur quelques forêts. Robert déclare dans la cinquième, qu'il renonce à toute juridiction temporelle sur le monastère du Val-des-Écoliers, afin que les religieux puissent se livrer avec plus de liberté à la prière et au service de Dieu. Cet acte est de 1236. Par le sixième, le prélat fait connaître que le long séjour qu'il a fait dans une des maisons de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon ne lui suppose et ne lui donne aucun droit sur cette maison. Un autre acte de ce genre, daté de 1240 et fait à Liége, détermine le rang de préséance entre deux abbés.

Chappeauville t. II, p. 266.

P. R.

PIERRE,

MOINE DE FÉCAMP, AUTEUR D'UNE CHRONIQUE.

APRÈS 1246.

Le P. Labbe a publié, dans sa Nouvelle Bibliothèque des manuscrits, un fragment d'une chronique qui commence avec le monde et finit en 1246. Ce fragment a pour titre : *Chronicon fiscanense ab anno Christi primo ad* 1220, *cum appendice Brennacensi ad* 1246, *ex veteribus membranis quæ penès me sunt.* Labbe s'exprime ainsi dans le titre, parce que les temps qui précèdent l'ère vulgaire ne sont indiqués, dans les premières lignes de cette chronique, que par ces mots : « Les années depuis Adam, le premier homme, jusqu'au roi Ninus, quand Abraham naquit, sont au nombre « de 3084, selon tous les historiographes. Depuis Ninus ou « depuis Abraham jusqu'à César-Auguste, ou jusqu'à la naissance du Christ, qui arriva quand ce prince eut fait la « paix avec les Parthes, et que la paix régnait partout sur « terre, il y a 2015 ans, durant lesquels les écrivains placent « tout ce qui regarde l'invention des arts et des histoires. Ce « fut l'an 752 de Rome, que Notre-Dame la bienheureuse « Vierge enfanta Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an 42 d'Octave-César. » « Ce qui vient ensuite, dit Labbe, consiste en choses vulgaires placées sans beaucoup d'ordre, et par un copiste ignorant, à des dates chronologiques qui présentent des anachronismes de dix et de vingt ans, et quelquefois plus. On n'en extrairait que peu de chose, et l'on ne s'arrêtera qu'à ce qui concerne les abbés de Fécamp et l'histoire de Normandie qui, du reste, se trouve plus en détail dans la chronique de Rouen. »

Labbe, Nov. Bibliot manuscr t. I, p. 325.

Cette chronique n'est qu'une simple table chronologique de cent cinq faits brièvement indiqués. Le premier est de l'an 415, et le dernier de l'an 1246.

On ne sait rien de l'auteur de cette chronique; on le connaît à peine. Il est désigné sous le nom de Pierre, moine de Fécamp; mais Vossius dit qu'un moine du même monastère et du nom de Robert composa une chronique arrivant à l'an 1280, et qui probablement est tout autre que celle-ci, quoique le P. Lelong semble indiquer le contraire.

P. R.

Vossius, de Hist. lat. in-4°, p. 715.

Biblioth. de France, t. I, p. 742.

RODERIC XIMENÈS,

MORT en 1247.

ARCHEVÊQUE DE TOLÈDE.

RODRIGUE XIMENÈS a fréquenté les écoles de Paris durant quelques années de sa jeunesse : c'est l'unique raison d'inscrire son nom dans l'Histoire littéraire de la France ; car il est tout Espagnol : né dans le royaume de Navarre, il a été archevèque de Tolède ; ses principaux écrits concernent l'Espagne, et ses cendres reposent à Huerta. Les biographes l'appellent *Rodericus Simonis* (fils de Simon), *Rodericus Semenus* ou *Ximenius*. Son père et sa mère appartenaient aux deux nobles familles de Rada et de Tison. Si à son retour des écoles parisiennes, il a été, comme on l'a dit, novice chez les franciscains de Tolède, on a lieu de croire qu'il ne s'est point engagé dans cet ordre, qui n'a jamais paru le revendiquer. De bonne heure il a pris part aux affaires publiques. Il avait négocié la paix entre les rois de Castille et de Navarre, lorsqu'on l'installa, en 1208, sur le siége métropolitain de Tolède. Un ou deux ans après, il fonda l'université de Palencia, transférée depuis à Salamanque ; il y attira des professeurs de France et d'Italie. Son zèle éclata surtout dans la prédication d'une croisade contre les Maures d'Espagne. Il assista, précédé de sa croix, à la bataille qui leur fut livrée et qu'ils perdirent dans la plaine de Las Navas, le 16 juillet 1212. Ce prélat fit plusieurs voyages à Rome. Il y vint soutenir, en 1215, devant le concile de Latran, la primatie de son siége, contestée par l'archevêque de Tarragone et par d'autres prélats espagnols. Ximenès plaida sa cause en latin et dans toutes les langues vulgaires, italienne, française, basque, anglaise, allemande. On admira un talent si rare ; mais Innocent III laissa la question indécise, et s'en réserva l'examen ultérieur. De retour en Espagne, avec le titre de légat, l'archevêque de Tolède s'occupa de constructions d'églises, d'établissements de chanoines, d'affaires cléricales. Les trente années de 1215 à 1245 ne fournissent presque aucun fait à l'histoire de sa vie. C'est apparemment le temps où il a composé ses livres. On ne le retrouve guère qu'au concile de Lyon, convoqué par Innocent IV. En revenant de cette assemblée, il

fit naufrage dans le Rhône, et y périt le 10 juin, ou, selon quelques relations, le 9 août 1247, et non 1245, quoique cette autre date se soit introduite en plusieurs notices. Son corps fut rapporté à Huerta et inhumé dans un monastère cistercien. L'inscription qui retrace le mieux les principales circonstances de sa vie est conçue en ces termes : *Mater Navarra, nutrix Castella, schola Parisius, sedes Toletum, Hortus* (Huerta) *mausoleum, requies cœlum.* Sa tombe est chargée d'une plus longue épitaphe, que nous ne transcrivons point, craignant d'en avoir déja trop dit sur un auteur qui n'appartient pas réellement à la France.

Ses ouvrages, quel qu'en soit le nombre, quelle qu'en puisse être l'importance, ne seront ici que sommairement indiqués. Il en est dont l'authenticité a paru fort douteuse. Telles sont une histoire du roi Ferdinand, en langue espagnole; une chronique latine de tous les pontifes et empereurs romains, et une compilation sans titre, à laquelle Antonio donne le nom de *Provinciale cathedralium ecclesiarum totius orbis.* Un article, moins apocryphe, mais non publié, est intitulé : *Breviarium historiæ catholicæ,* en 9 parties qui embrassent l'œuvre des six jours, l'ancien et le nouveau Testament; il en subsiste des copies manuscrites dans les bibliothèques d'Alcala (Complutum) et de l'Escurial. Une autre production que l'on croit inédite, quoique citée par Mariana, est une défense des droits de l'église de Tolède : *De primatiâ ecclesiæ Toletanæ.*

Voy Mariana, Hist. l. XI et XII. — Vossius, de Histor. lat. l. II, c. 57. Oper. t. IV, p. 145. — Aub. Mir. Auct. n. 392. — Antonio, Biblioth Hisp. vetus. t. II, p. 48-58. — Fleury, Hist. ecclés. l. LXXVI, n. 10, 11; l. LXXVII, n. 41; l. LXXVIII, n 23; l. LXXXIII, n. 9. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. VI, p. 114. — Pope-Blount. Cens. celebr. aut. p. 285. — Oudin, Comm de Script. eccles. t. III, p. 184, 185

L'ouvrage le plus considérable de Rodrigue Ximenès est son *Historia gothica*, ou *Historia rerum in Hispaniâ gestarum usque ad Ferdinandum sanctum Castellæ regem.* Ce n'est plus assurément la meilleure histoire de l'ancienne Espagne; mais elle a conservé quelque réputation, et mérite d'être traduite dans la langue du pays. Les 9 livres qui la composent ont été achevés en 1243; l'auteur y travaillait depuis 1236. La première édition du texte est fort incorrecte: elle a paru à Grenade en 1545, in-folio, par les soins du fils d'Antoine de Lebrixa. André Schott en a donné une meilleure dans le tome II de son *Hispania illustrata.*

Comme appendices à son Histoire d'Espagne, Rodrigue Ximenès a écrit d'autres abrégés historiques, dont elle est accompagnée en diverses éditions : Annales romaines depuis Romulus jusqu'à l'an de Rome 708; Annales des Ostrogoths, des Huns, des Vandales, des Alains, des Suèves, des Arabes.

XIII SIÈCLE.

Ce dernier article, qui embrasse 580 ans, de 570 à 1150, a été réuni par Golius à l'Histoire des Sarrasins, d'Elmacin : Leyde, 1625, in-fol. et in-4°.

On attribue aussi au prélat de Tolède une relation, en espagnol, de la victoire remportée sur les Maures. Ce ne serait qu'une traduction faite par lui-même de plusieurs chapitres du VIIIe livre de son principal ouvrage. D.

GUIARD DE LAON,

ÉVÊQUE DE CAMBRAI.

MORT en 1247

Le nom de Guiard de Laon est fort diversement écrit dans les livres qui font mention de lui : Wiard, Willard, Gilo, Guido, Godefridus, Guiardinus, Guardinus, etc. On ne sait trop quelles fonctions il avait remplies avant 1237; mais à cette époque il se distingua par son zèle contre la pluralité des bénéfices, et, l'année suivante, il devint chancelier de l'église et de l'Université de Paris, après Philippe de Grève qui avait si vivement soutenu l'opinion contraire. Guiard défendit de nouveau la sienne dans une assemblée tenue en 1238; et si nous en croyons Thomas de Cantimpré, il s'exprimait en ces termes : « Je ne voudrais pas pour tout l'or « de l'Arabie, passer une seule nuit revêtu de deux bénéfices, « quand même je saurais que le lendemain matin l'un des « deux serait donné à un sujet capable; et cela à cause de « l'incertitude de la vie et de peur de mourir en état de « damnation. » Il ne tarda point à être promu à l'évêché de Cambrai; un acte souscrit par lui en cette qualité, prouve qu'elle lui fut déférée en 1238. On ne cite aucun fait mémorable de son administration épiscopale. Il mourut à Afflighem en 1247 : c'est la date que les auteurs de la *Gallia christiana nova* ont préférée. Elle est en effet beaucoup plus probable que celles de 1248, de 1250, indiquées par d'autres écrivains. Ceux qui ont dit 1242 se sont certainement trompés; car Guiard siégeait au concile général de Lyon en 1245. Quant à Possevin qui le fait vivre jusqu'en 1577, l'erreur est par trop grossière.

Voy. ci-dessus p. 184-191.

Bon. univ. de Apibus, c. 19, part. 8. — Crévier, Hist. de l'Univ. t. I, p. 381.

T. III, p. 36, 37.

Appar. Sac.

Maintenant, si l'on nous demande comment ces détails tiennent à nos annales littéraires, nous répondrons d'abord que Du Boulay les a consignés, ainsi que ceux qui vont suivre, dans son Histoire de l'Université de Paris, qu'il les a même répétés en trois endroits de son troisième tome, et chaque fois presque dans les mêmes termes. Nous dirons en second lieu, que l'évêque de Cambrai, Guiard, a laissé des écrits qui, à la vérité, n'ont jamais été imprimés, mais dont on a conservé des copies manuscrites. On en remarque un de son traité *De divinis officiis*, dans le catalogue de la Bibliothèque de Leyde, rédigé par Frédéric Spanheim, et imprimé chez les Elzevirs en 1674, in-4°. Ce traité commence par les mots : *Quoniam sæpè me rogasti;* il est cité par Jean Garet, dans le livre *De verâ præsentiâ corporis Christi in Eucharistia.* Mais c'est à Godefroi des Fontaines, prédécesseur de Guiard sur le siége de Cambrai, qu'un historien des prélats de cette église, Guillaume Gazet, attribue l'instruction sur les offices divins, quelquefois citée sous le titre de *Summa de administratione sacramentorum.*

P. 169, 217 et 681, 682.

Ordre et suite des evêq. et archevêq. de Cambrai, etc. Arras, 1597, in-8°.

Secundum M. Tullium sont les premiers mots d'un dialogue sur la création du monde, que Molanus, dans sa Bibliothèque belgique, désigne comme une production de Guiard de Laon. Ce prélat passe aussi pour auteur de deux sermons sur la Passion de Jésus-Christ. Colvener dit en avoir vu et copié un qui appartenait à l'abbaye de Flines. Le premier de ces discours, prononcé le vendredi saint, commençait par les mots : *Christus passus est pro nobis*, et le second par *Stabat juxta crucem.* Oudin cite, comme déposé sous le n° 194 dans la Bibliothèque de Saint-Bénigne à Dijon, un manuscrit intitulé : *Guiardi de Lauduno, episcopi cameracensis, Summula sermonum quæ dicitur duplex status de dominicis, festis et aliis rebus.* A la tête de ces prédications, se lisaient ces paroles : *Diffusa est gratia in labiis tuis.*

Not. in Thom. Cantimpr. l. I, c. 4.

Comment. de Script. eccles. t III, 127.

Ces écrits, presque inconnus aujourd'hui, n'ont eu aucune vogue, même au moyen âge. Ils n'ont attiré l'attention ni de Henri de Gand, ni de Trithème. L'auteur du XIIIe siècle qui a le plus parlé de Guiard est Thomas de Cantimpré, dont les récits ne méritent pas une très-haute confiance. Nous avons déja rapporté les paroles qu'il lui prête au sujet de la pluralité des bénéfices. Ailleurs, Thomas cite une réponse assez équivoque de Guiard, à la question de savoir si le

L. II, c. 3.

XIII SIÈCLE.

L. I. c. 4.

péché de simonie peut quelquefois être commis par le pape. Mais l'article le plus merveilleux est l'apparition du prélat, après sa mort, à un frère prêcheur, pour lui apprendre qu'il est dans le purgatoire, en expiation de sa trop grande *sécurité : Nimia securitas me culpabilem reddidit et purgandum;* que néanmoins sa peine doit être adoucie et abrégée, à cause du zèle ardent dont il a été constamment animé contre les hérétiques. D.

JEAN DE MONTLAUR,

ÉVÊQUE DE MAGUELONE.

MORT en 1247.

Gariel. Series Præsul. Magalon. p. 343.

Gallia christ. t. VI, col. 766.

JEAN DE MONTLAUR, troisième du nom, évêque de Maguelone, second évêque de cette ville de la famille de Montlaur, a droit à une place dans l'Histoire littéraire de la France, à cause des réglements qu'il donna à la faculté des arts de l'Académie de Montpellier en 1242. Cet évêque fut élu en 1234. La faculté des arts existait déja dans l'Académie de Montpellier à cette époque, et il est à remarquer que c'est après avoir consulté les professeurs et même les écoliers, et avec leur assentiment, que l'évêque composa son réglement. Ce prélat s'exprimait ainsi dans son préambule : *Dilectis in Christo filiis, magistris et scholaribus in grammaticâ et logicâ apud Montem-Pessulanum studentibus salutem.... De communi ergo consensu et consiliis Universitatis tam doctorum quàm discipulorum.... constitutione perpetuâ ordinamus*, etc.

Ce réglement se composa de quatorze articles. Il y fut statué, entre autres, que personne n'enseignerait sans avoir été examiné par l'évêque ou par ses députés, et sans avoir juré foi et obéissance à l'évêque. Les maîtres de Paris seuls furent exemptés de l'examen. Suivant l'article V, nul maître ne devait recevoir les écoliers d'un autre; et suivant l'article IX, nul ne devait supplanter son confrère dans la location de la maison qu'il aurait prise, ou qu'il voudrait prendre, pour y donner ses leçons; ce qui nous montre que les cours étaient rétribués au profit du maître, et de plus, qu'il n'y avait point encore à Montpellier, à cette époque, de salles

XIII SIÈCLE.

publiques fournies par l'administration municipale, où les professeurs fissent leurs cours, du moins pour la faculté des lettres. On sait que c'est seulement en 1289 que le pape Nicolas IV réunit les divers enseignements publics de cette ville en *Université*.

D'Aigrefeuille, Hist. de la ville de Montpellier, p. 540.

Jean de Montlaur paraît avoir été lié d'une amitié particulière avec Raimond Bérenger IV, comte de Provence; il l'assista à sa mort, arrivée en 1245, et conduisit la pompe funèbre, *funebri pompâ parentavit*. Nous pouvons par conséquent supposer que ce prélat est un des personnages représentés parmi ceux dont se compose le convoi, sur le tombeau de Bérenger, placé à Aix dans l'église de Saint-Jean de Malte (1).

Gall. christ. t. VI, col. 766.

Jean de Montlaur mourut lui-même à Lyon, dans les mois de juin ou de juillet de l'an 1247.

Un de ses oncles, nommé Jean II, de Montlaur, évêque de Maguelone, avait été élu en 1148, et mourut en 1190. C'est ce Jean II qui construisit la façade de son église. La porte était en marbre blanc, et ornée de sculptures. Ce monument fut terminé en 1178. E. D.

D'Aigrefeuille, p. 37.

GUILLAUME D'AUVERGNE,

ÉVÊQUE DE PARIS.

MORT EN 1249.

SA VIE.

Guillaume, né à Aurillac, il n'est pas dit en quelle année, quitta fort jeune sa patrie, et conserva pourtant le surnom d'Auvergne. Il vint étudier à Paris, où ses progrès l'élevèrent bientôt au rang des maîtres. On vantait son habileté en théologie, en philosophie, et même en mathématiques. Il avait lu des traductions de quelques livres arabes, et il passe pour le premier docteur qui ait fait usage des livres grecs ou traduits du grec, qu'on attribuait à Hermès ou Mercure trismégiste. Il paraît même en avoir connu qui ne se retrouvent plus, particulièrement le Traité du Dieu des Dieux. Ce

Fleury, Hist. ecclés. l. LXXIX, n. 34, t. XVI, in-12, p. 595.

(1) Ce tombeau, démoli en 1794, a été rétabli par les soins du marquis de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône, et exécuté d'après l'ancien modèle, par M. Bastiani, sculpteur.

n'était qu'en de mauvaises versions qu'il avait pu lire les philosophes grecs; et nous n'avons pas besoin de dire combien il était difficile qu'il puisât en de pareilles sources une instruction saine, une véritable science. On lui a reproché d'avoir trop négligé les Pères de l'Église; mais il avait du moins étudié fort soigneusement les livres sacrés, et apprécié avec assez de sagacité les scolastiques de son siècle et du précédent. Du reste, ses travaux littéraires ou théologiques ne remplissaient pas toutes ses journées, il en consacrait une partie à des actes religieux. Albéric de Trois-Fontaines raconte, sous l'année 1225, qu'il fonda une nouvelle maison des Filles-Dieu à Saint-Denis, et y rassembla plusieurs pécheresses converties par ses soins. L'évêque de Paris, Barthélemy, étant mort en 1228, on élut, pour le remplacer, Guillaume d'Auvergne qui, selon les apparences, n'avait auparavant exercé d'autres fonctions que celles de professeur. Chaque année de son épiscopat est marquée par des fondations ou institutions pieuses, qui sont retracées fort au long dans la *Gallia christiana*, mais dont l'exposé complet ne peut appartenir qu'à l'histoire ecclésiastique. Nous remarquerons seulement l'établissement du prieuré de Sainte-Catherine en 1229, les concessions obtenues en 1230 par les franciscains et par les trinitaires. On sait quels troubles éclataient alors au sein de l'Université de Paris. Les maîtres voyant que la reine Blanche méprisait leurs remontrances, recoururent à l'évêque, qui ne les écouta pas plus favorablement. Il croyait ses droits lésés par les priviléges que réclamait l'Université, et s'associait contre elle aux entreprises du chancelier Philippe de Grève. « La reine appuyait sans « doute sous main, dit Crévier, l'évêque de Paris, Guillaume « d'Auvergne, qui ne se montra pas en cette occasion fort « reconnaissant envers l'école dans laquelle il s'était formé « et avait enseigné comme docteur. Ce prélat, au lieu de « calmer, par la douceur, des esprits blessés, prit le ton « de hauteur, et il les aigrit encore davantage. De concert « avec le légat, il fulmina des excommunications contre les « maîtres et écoliers qui s'étaient engagés par serment à « ne point retourner à Paris qu'on ne leur eût donné satis- « faction. »

Gall. chr. nova, t. VII, col. 94-100. — Dubois, Hist. eccl. Paris, t. II, p. 312-372.

Voy. ci-dessus p. 184-191.

Hist. de l'Univ. t. I, p. 342.

Envoyé en Bretagne pour déjouer les manœuvres du duc Pierre qui, s'étant allié au roi d'Angleterre, Henri III, s'efforçait d'entraîner ses vassaux dans sa défection, Guillaume

sut ramener les seigneurs bretons à l'obéissance ; et pour les dégager des serments qu'ils avaient prêtés au duc, il le déclara déchu de sa principauté, par un acte publié au mois de juin 1230, à la suite d'une assemblée de prélats tenue dans la ville d'Ancenis. En 1234, l'évêque de Paris institua une église baptismale à Crène, près de Villeneuve-Saint-Georges. Dans le cours des 4 années suivantes, il prit une part très-active aux résolutions qui condamnèrent la pluralité des bénéfices, et se montra sur ce point l'un des plus zélés adversaires de Philippe de Grève, ainsi que nous l'avons exposé dans l'article qui concerne ce chancelier. Louis IX ayant racheté en 1238 la sainte couronne d'épines, engagée à des étrangers par des croisés français, elle fut rapportée en France ; et l'évêque de Paris présida aux cérémonies religieuses qui eurent lieu, le 11 août 1239, pour la recevoir et la déposer dans l'église royale de Saint-Nicolas, appelée la Sainte-Chapelle depuis sa reconstruction sous le règne de ce même prince. Une relation de la translation de cette relique a été composée par Gautier de Cornut, alors archevêque de Sens.

Dubois, Hist. ecclés. Paris, t. II, p. 347-353.

Deux actes assez importants de Guillaume d'Auvergne sont datés de l'an 1243. L'un concerne la construction de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonet, et les droits réservés à l'abbaye de Saint-Victor sur ce territoire. L'autre est une censure de dix propositions théologiques ou métaphysiques. Nous reviendrons sur cet article, quand nous parlerons de ses écrits. Il baptisa en 1244 le fils premier-né de Louis IX ; et en 1245, il se trouvait à Cluny, quand ce monarque et le pape Innocent IV y eurent une entrevue. On avait conçu le projet d'une croisade : Guillaume eut la sagesse de détourner le roi de cette entreprise. Mais, en 1248, il souscrivit à la condamnation solennelle du Talmud, prononcée par le légat Eudes, sur l'avis de 43 docteurs en théologie ou en droit canon. Tels sont les principaux faits de l'épiscopat de Guillaume d'Auvergne, à moins que, sur la foi de Guillaume de Cantimpré, nous n'y ajoutions un trait honorable de désintéressement, le refus de profiter de la loi ou de l'usage qui l'autorisait à revendiquer la riche succession d'un chanoine décédé sans avoir fait de testament.

De Apibus. l. II, c. 56.

Nous transcrirons de plus le récit que fait Joinville de l'entretien de ce prélat avec un théologien. Le roi saint Louis dit à Joinville « que l'évesque Guillaume de Paris li avoit

Hist. des Loys. édit. de 1830, p. 32-36.

XIII SIÈCLE.

« conté que un grant mestre de divinité estoit venu à li et « li avoit dit que il vouloit parler à li, et il li dist : Mestre, « dites vostre volenté; et quant le mestre cuidoit parler à l'é- « vesque, commença à plorer trop fort. Et l'évesque li dit : « Mestre, ne vous déconfortés pas, car nuls ne peut tant pé- « chier que Dieu ne peut plus pardonner. Et je vous di, « sire, dit li mestres, je n'en puis mais si je pleure; car je « cuide estre mescréant, pour ce que je ne puis mon cuer « ahurter (forcer) à ce que je croie ou sacrement de l'autel, « ainsi comme sainte Esglise l'enseigne, et si sai bien que ce « est des temptacions l'ennemi. Mestre, fist li évesque, or « me dites quant l'ennemi vous envoie cette temptacion, se « elle vous plet. Et le mestre dit : Sire, mès m'ennuie tant « comme il me peut ennuier. Or vous demande-je, fist l'é- « vesque, se vous prenriés or ne argent par quoy vous regeis- « siez (profériez) de votre bouche nulle riens qui feust contre « le sacrement de l'autel, ne contre les autres sains sacremens « de l'Esglise. Je, sire, fist li mestres, sachiez que il n'est « nulle riens ou monde que j'en preisse, aincois ameroie miex « que en m'arrachast touz les membres du cors que je le « regeisse. Or vous dirai-je autre chose, fist l'évesque; vous « savez que le roy de France guerroie au roy d'Engleterre, « et savez que le chastiau qui est plus en la marche de eulz ij, « c'est la Rochelle en Poitou. Or vous weil faire une demande, « que se li roys vous avoit baillé la Rochelle à garder, qui est en « la marche, et il m'eust baillé le chastel de Monlaon (Mont- « lhéry) à garder, qui est ou cuer de France et en terre de « paix, auquel li roys devroit savoir meilleur gré en la fin de « sa guerre, ou à vous qui auriés gardé la Rochelle sanz per- « dre, ou à moi qui li auroie gardé le chastel de Monlaon « sanz perdre? En non Dieu, sire, fist le mestre, à moy qui « auroie gardé la Rochelle sanz perdre. Mestre, dit l'éves- « que, je vous di que mon cuer est semblable au chastel « de Montlehéri; car nulle temptacion, ne nulle doute je « n'ai du sacrement de l'autel; pour laquelle chose je vous « di que pour un gré que Dieu me scet de ce que je le croy « fermement et en paix, vous en scet Dieu quatre, pour ce « que vous li gardez vostre cuer en la guerre de tribulacion, « et avez si bonne volenté envers li, que vous pour nulle « riens terrienne ne pour meschief que on feist du cors, ne « le relenquiriés, dont je vous dis que soiés tous aese, que « vostre estat plet miex à nostre Seigneur, en ce cas, que ne

« fait le mien. Quant le mestre oy se, il s'agenoilla devant « l'évesque, et se tint bien pour poiez (payé). »

Aubert-le-Mire dit que Guillaume d'Auvergne mourut en 1244. C'est évidemment une erreur, puisqu'on a des actes de ce prélat datés des quatre années suivantes. L'église de Paris, qu'il avait gouvernée pendant 21 ans, le perdit le 30 mars, jour du mardi saint 1249, ou, selon le langage usité quand l'année ne recommençait qu'à Pâques, 1248. Il fut enterré chez les Victorins, dans la chapelle de Saint-Denis, où sa tombe était indiquée par quatre vers gravés sur l'airain :

Auctarium, n. 401, p. 73.

Conditus hìc recubat fatali sorte Guilelmus,
  Parisii pastor qui gregis aptus erat.
Repperit illustrem cœlesti munere famam,
  Quam nequit in tanto mors abolere viro.

Une épitaphe en prose se lisait sur une table de marbre, en ces termes : *Hic situs est Guillelmus Paris. episc. Atvernus patr. scriptis clarus, qui episcopatu se* abdicans *meliorem oppetiturus mortem, hûc secessit. Obiit* pridiè *cal.* martii, *anno Domini MCCXLVIII.* Il y a dans cette courte inscription plusieurs inexactitudes : il faut écrire l'avant-veille des calendes d'avril, *tertio cal. aprilis,* et non la veille, *pridiè,* des calendes de mars, ce qui désignerait le dernier jour de février. Le mot *abdicans*, pris à la lettre, donnerait lieu à une erreur plus grave. Guillaume n'a point abdiqué l'épiscopat. On peut supposer seulement que, dans sa dernière maladie, il s'était retiré à l'abbaye de Saint-Victor, pour finir plus saintement ses jours. L'article qui le concerne dans le martyrologe de l'église de Paris, commence par ces lignes : *Calendis aprilis A. D. MCCXLVIII, feriâ III post ramos palmarum obiit bonæ memoriæ Guillelmus Parisiensis episcopus qui dedit nobis,* etc. Suit l'énumération des dons que la cathédrale et le chapitre avaient reçus de ce prélat. Le nécrologe de la même église identifie également le mardi saint et les calendes d'avril, qui en 1249 étaient deux jours bien distincts : le premier correspondait au 30 mars, Pâques tombant au 4 avril. Le nécrologe de Saint-Victor est moins inexact, il fixe l'anniversaire, non du décès sans doute, mais de la sépulture, au 31 mars.

La science, les vertus, les talents de Guillaume d'Auvergne avaient obtenu de son vivant des hommages publics et durables; par exemple, ceux de Nicolas de Braia qui, dans son

Script. rerum Gall. et Fr. t. XVII, p. 312.

poème sur le règne de Louis VIII, adressait à l'évêque de Paris ces treize vers :

Et tu, quem decorat virtutum schema sophiæ,
Gratia quem genitrix et virgo pudica pudicum
Esse sibi gaudet famulum, quo præsule ridet
Artibus ingenuis vernans urbs Parisiensis,
Quo festivat eum Alvernia fomite felix,
Gemma sacerdotum, cleri decus : hùc ades, aures
Hùc adverte tuas cœptis, patiare camænam,
Præsidioque tuî Braiæ Nicolaus alumnus
Gaudeat, et robur tua gratia conferat illi.
Plusquam Pierides, plusquam fæcundus Apollo,
Conferet ingenio tua gratia sola juvamen.
Est labor iste gravis, sed te mediante, laboris
Hujus onus leviter mea mens perferre valebit.

Henri de Gand ne fait pas mention de Guillaume d'Auvergne; mais les éloges que lui décerne Trithème prouvent que sa renommée n'avait pas encore perdu son éclat au xve siècle : *Vir in divinis scripturis eruditus, et secularis philosophiæ non ignarus, ingenio subtilis et apertus eloquio, nec minùs conversatione quàm scientiâ venerandus, composuit non pauca eruditionis suæ opera, quibus et doctum se ostendens magistrum et devotum, nominis sui memoriam reddidit immortalem.*

De Script. eccles. n. 430.

Il a été non moins magnifiquement loué par quelques écrivains du xvie et du xviie siècle, mais surtout par ses éditeurs, dont les recommandations sont trop suspectes pour être ici rapportées. C'est par l'examen du recueil volumineux de ses ouvrages qu'il convient de l'apprécier.

SES ÉCRITS.

On conservait à l'abbaye de Saint-Victor, qui avait été sa dernière demeure, des copies manuscrites de presque toutes ses œuvres. Il en existe de son Traité de l'univers, à Venise, sous les numéros 305 et 306 des manuscrits latins. Le monastère de Long-Pont dans le Soissonnais possédait, sous cette même forme, ses commentaires sur l'Ecclésiaste et sur le Cantique des cantiques. La glose sur saint Matthieu, qui lui a été attribuée, est le n° 4123 des manuscrits latins de la Bibliothèque royale de Paris. Des sermons déposés dans celle des Célestins, et en des musées d'Oxford et de Cambridge, portaient le nom de Guillaume d'Auvergne, et se retrouvaient sous celui d'un autre Guillaume chez les prémontrés de Cuissy. C'était sous le premier nom que se lisait un livre contre les exemptions ou priviléges des réguliers, dont il

subsistait d'anciennes copies dans les bibliothèques de deux colléges d'Oxford. Mais ces divers manuscrits ont aujourd'hui peu d'importance, les uns parce qu'ils ont été publiés; les autres parce qu'il est fort douteux qu'ils appartiennent à l'auteur qui nous occupe.

Les éditions sont ou générales ou particulières, c'est-à-dire restreintes à quelques-uns des livres de Guillaume. On a ainsi imprimé sa *Rhetorica divina*, à Gand en 1483, à Bâle avant 1486, in-fol., et en 1494 in-4°; à Paris en 1500 et 1516, in-8°; outre plusieurs éditions sans date in-8°, in-4° et in-fol.: —les livres *De fide, de legibus, virtutibus, moribus*, etc., à Ulm en 1485, à Nuremberg en 1496, et à Augsbourg sans date, in folio: —le traité *De septem Sacramentis Ecclesiæ*, à Paris en 1489, in-4°; en 1492 et en 1494, in-8°; à Nuremberg en 1496, in-fol.; à Bâle en 1507, et à Leipzig en 1512, in-4°; et dans les trois formats, sans indication de lieu ni d'année: — *De collatione et pluralitate beneficiorum*, à Paris en 1490; à Strasbourg en 1500, in-4°: — *De universo*, à Nuremberg en 1496, et sans indication d'année ni de lieu, in-folio: —*De passione Domini*, à Haguenau en 1498, in-4°: — *De Trinitate et attributis divinis*, à Strasbourg en 1507, in-4°: — *De claustro animæ*, à Paris, in-4°, en 1507, etc. Les éditions de la glose d'un Guillaume ou d'un Guillerin, sur les Épîtres et Évangiles, sont au nombre d'environ 78, depuis celles d'Augsbourg en 1475 et 1476, in-fol., jusqu'à celle de Bâle en 1520, in-4°. Les sermons imprimés sous le nom de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, à Tubinge en 1499, in-4°; à Paris en 1638, in-folio, l'ont été sous un autre nom à Paris en 1494, in-8°; à Lyon en 1567, in-8°; à Cologne en 1629, in-4°. Il faut ajouter que la condamnation de 10 propositions, prononcée par notre prélat en 1243, a été insérée en 1677 dans le tome XXV de la grande Bibliothèque des Pères, publiée à Lyon, in-fol.

Voy. Panzer, Annal. typog. t. V, p. 236, 237, t. XI, p. 389, 390, 572, etc.

En réunissant les 3 volumes in-folio qui ont paru chez Koburger à Nuremberg en 1496, et qui contiennent, l'un, les livres *De fide, legibus*, etc.; l'autre, le traité *De Sacramentis*, et le 3e l'ouvrage intitulé *De universo*, on aurait un recueil presque complet des œuvres authentiques de Guillaume d'Auvergne; et pour avoir à peu près toutes celles qui lui sont attribuées, il suffirait d'y joindre deux volumes sortis des mêmes presses, en la même année, savoir, l'in-folio qui a pour titre: *Sermones de tempore et de sanctis*, et l'in-4°

XIII SIÈCLE.

intitulé *Guillerini postilla in Epistolas et Evangelia ;* enfin la seconde partie des œuvres de Guillaume, publiée avec un précis de sa vie, par Antoine Silvester, à Paris en 1517, in-8°, si toutefois cette édition, indiquée par Fabricius et inconnue à Panzer, existe réellement. Quoi qu'il en soit, on a considéré comme la première édition générale des ouvrages de notre Guillaume, celle que Dominique Trajani donna l'an 1591, à Venise, in-folio. Elle comprend 21 articles, parmi lesquels toutefois ne se rencontrent ni les sermons, ni les notes sur les évangiles et les épîtres, non plus que sur aucun autre texte sacré, ni la censure des 10 propositions, ni les livres sur les priviléges des réguliers, ni les traités de la Trinité et des attributs divins, ni le traité de l'ame, ni le supplément à celui de la pénitence. L'édition de 1674, à Orléans, en 2 tomes in-folio, due aux soins de Ferron, chanoine de Chartres, laisse beaucoup moins à désirer, quoiqu'on n'y ait admis aucun commentaire de livres saints, et qu'on en ait encore exclu le traité de la passion de Jésus-Christ, l'opuscule contre les exemptions ou priviléges, et la censure prononcée en 1243.

Biblioth. med. et inf. lat. t. III, p. 159.

Guillaume d'Auvergne avait fixé lui-même l'ordre dans lequel les 592 premières pages du tome Ier de l'édition de 1674 nous présentent la plupart de ses écrits authentiques. Ses préambules tendent à établir entre ces divers traités un enchaînement, qui peut bien ne pas sembler aussi naturel ou aussi étroit qu'il le supposait, mais que ses éditeurs ont dû respecter. Nous verrons peut-être qu'ils s'en sont écartés à l'égard de quelques autres articles non moins importants.

P. 1-18

De Fide. L'auteur définit la foi, une vertu qui fortifie l'entendement humain, et le protége contre les tentations d'incrédulité. L'existence de Dieu, l'unité de sa nature, et la trinité des personnes divines, sont les seuls dogmes exposés dans ce premier opuscule.

P. 18-102

De Legibus. La loi est le devoir écrit, déclaré par les préceptes religieux : *Lex nihil aliud est quam honestas legibilis, id est descripta religionis præceptis.* C'est principalement aux lois de Moïse que cette définition est ici appliquée. Mais à l'éloge des croyances et des observances judaïques, se joint une censure sévère de la religion de Mahomet et de celle des idolâtres. Pierre d'Ailly a fait mention de ce traité et du precédent.

Lib. contrà astr. inter J. Gerson. opera, t. I, p. 779.

De Virtutibus. Guillaume suppose que Cicéron a défini la vertu : *Habitus mentis benè constitutæ ;* et après s'être longtemps arrêté à critiquer cette définition, à disserter sur les habitudes, sur la volonté, sur les passions, il divise les vertus en naturelles et acquises ou coutumières ; il compare les premières aux pieds et en général aux membres du corps humain, les secondes à des béquilles, à des jambes de bois, en un mot aux instruments ou adminicules qui suppléent à l'imperfection ou à la perte de nos membres. *Virtutes naturales, sic sunt in animabus sicut pedes in hominibus, . . . et consuetudinales sicut lignei pedes aut gradiendi adminicula.* Il traite ensuite des sept dons du Saint-Esprit, des sept béatitudes, des trois vertus théologales et des quatre cardinales, qu'il assimile aux quatre points cardinaux du monde et aux quatre fleuves du paradis.

Guill. arv. opera, t. I, p. 102-191.

De Moribus. Fatigué lui-même des argumentations où il vient de s'engager, l'auteur annonce qu'il va procéder par voie de narration, ou même employer des formes dramatiques, en mettant successivement en scène chaque vertu, qui viendra produire le tableau de ses œuvres, de ses combats, de ses triomphes. *Non est nobis necessarium per vias probationum incedere, sed magis per viam narrationis, quæ unicuique legenti vel audienti per se ipsa manifesta sint, scribere. Ut autem ipsæ narrationes lucidiores et jucundiores pariter sint, introducemus ipsas virtutes loquentes magnificentiam et mirificentiam operum suorum, prælia quoque ac victorias.* La Foi prend donc la parole ; après elle, la Crainte, l'Espérance, la Charité, la Piété ; chacune d'elles fait son propre éloge. Mais c'est ensuite l'auteur qui parle en son nom pour louer le Zèle, la Pauvreté, l'Humilité, la Patience. Ainsi ce livre appelé, on ne sait trop pourquoi, traité des mœurs, se compose de 13 discours, qui offrent un mélange, souvent fastidieux, d'arguments ou de distinctions de l'école, de figures ou d'amplifications oratoires, de traits historiques ou fabuleux, de textes sacrés, de textes profanes, surtout d'Aristote ou de Cicéron, plus ou moins inexactement cités.

191-260

De Vitiis et Peccatis. Guillaume d'Auvergne, après avoir défini le vice une mauvaise habitude, et le péché un acte qui procède d'une habitude ou d'une disposition perverse, s'efforce de concilier ces notions avec l'expression de péché originel. Il s'engage à ce propos en de si longues discussions,

260-293.

 que le péché originel devient l'unique sujet des deux tiers de cet opuscule.

293-309. *De Tentationibus et Resistentiis.* Les tentations ne sont, selon l'auteur, que des épreuves ou expériences, utiles en soi, mais que notre faiblesse rend dangereuses. Il n'enseigne que d'une manière assez vague les moyens d'y résister.

310-315. *De Meritis.* C'est moins un livre qu'un chapitre destiné à expliquer cette définition du mérite : *Obsequium retributionis obligatorium, hoc est quod recipientem sive illum cui impenditur, efficit retributionis obligatum.*

315-328. *De Retributionibus Sanctorum.* Chapitre plus étendu qui se rattache au précédent. Pour représenter la béatitude céleste comme un grand festin, Guillaume cite des textes sacrés : *Satiabor cum apparuerit gloria tua. — Homo quidam fecit cœnam magnam. — Ego disposui vobis sicut disposuit mihi Pater regnum, ut edatis et bibatis suprà mensam meam in regno meo.* Mais la nourriture des ames saintes est la vérité, qui a dix-sept suavités; leur bonheur suprême est de jouir de la vue de Dieu, et leurs joies ineffables sont égales en nombre comme en intensité aux supplices infinis des damnés; en sorte que l'enfer même contribue à l'entretien et aux délices de la table des bienheureux. *Quot erunt damnati in inferno, tot erunt gaudia unicuique sanctorum, . . . non solùm de unoquoque damnato, sed etiam de unoquoque supplicio . . . Illa innumerabilia gaudia et inestimabilis magnitudinis, tanquam fercula lautissima et deliciosissima, apponit infernus mensæ huic.*

329-336. *De Immortalitate animæ.* Ce n'est encore qu'un chapitre qui, tout rempli d'arguments scholastiques, demeure trop au-dessous de la hauteur et de l'importance du sujet.

336-406. *Rhetorica divina.* Ce n'est point, comme on pourrait le croire, un traité de l'art d'annoncer la parole divine, une rhétorique des prédicateurs; c'est un traité de la prière, des oraisons adressées à Dieu. Les réflexions et les préceptes s'appliquent successivement à l'exorde, à la narration, au corps du discours, aux divers objets et aux formes des demandes, aux supplications, aux invocations accessoires; à l'intercession de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints; aux circonstances physiques de la prière, telles que la situation du corps, les soupirs, les gémissements, les cris, les chants, les larmes et les sanglots. De tous les ouvrages de Guillaume d'Auvergne, c'est le premier qu'on ait imprimé

et l'un de ceux dont on a donné le plus d'éditions au xve et au xvie siècles. Mais depuis l'an 1600, on a cessé presque partout d'en faire usage; les théologiens mystiques qui ont écrit sur la même matière, l'ont peu cité. Duguet semble n'en avoir pas eu connaissance.

De Sacramentis in generali. A la tête de ces considérations générales sur les sacrements, l'auteur rend compte de l'ordre et de la liaison qu'il prétend établir entre ses écrits théologiques. Nous transcrirons les premières lignes de cet exposé, afin qu'on prenne une idée de sa manière de concevoir et de s'exprimer. *Cum inter sapientiales spiritalesque scientias quæ divinæ seu divinales vocantur, scientia de verâ religione et fide, quæ fundamentum illius est, et de sinceritate cultûs qui solus Deo altissimo acceptus est, ac de legibus ac ritibus et sacris, quintum locum obtineat, et quinto loco sit tractanda, docenda, atque discenda, facile est manifestum tibi fieri scientiam de sacramentalibus atque justificationibus, inter sublimes istas nobilesque scientias, consequentem locum, id est sextum, rectissimo ordine obtinere.* 407-416.

De Sacramento Baptismi. Ce court traité n'embrasse pas, à beaucoup près, toutes les questions relatives au baptême; mais on y voit que l'administration de ce sacrement aux enfants nouveau-nés, et l'intervention des parrains, étaient des usages bien établis au xiiie siècle: il n'est rien dit des marraines. 416-426

De Sacramento Confirmationis. Opuscule plus succinct encore, peu capable de servir à l'histoire soit des rites, soit des controverses, concernant le sacrement de confirmation. 426-429.

De Sacramento Eucharistiæ. Les dogmes de la présence réelle et de la transsubstantiation ont paru expressément consignés dans ce traité. En effet, nous y lisons d'une part, que Jésus-Christ y est présent sous la forme humaine, afin de remplir, au profit du peuple, la triple fonction de prêtre, d'avocat et de médecin; de l'autre, que la substance du pain s'anéantit, et qu'il n'en reste que les accidents sensibles. Le mot même de *transsubstantiation* est employé: *In transsubstantiatione nihil omninò remanet de pane præter novissimum vel ultimum quod est accidentium sensibilium varietas, sive sensibilis forma.* 429-451.

De Sacramento Pœnitentiæ. L'auteur commence par réfuter l'opinion de ceux qui soutenaient qu'il suffisait de se confesser à Dieu ou à un laïc; qu'il n'était pas nécessaire de 451-512.

recourir à un prêtre. Il traite ensuite de la contrition et de l'attrition, de la confession qui s'appelait aussi computation ou compte rendu, de la satisfaction, et particulièrement de la restitution ou réparation des dommages. Il finit par l'énumération des devoirs d'un confesseur, en se servant du mot latin *confessor* qui n'a point cette signification.

512-528 *De Sacramento Matrimonii.* Ce traité paraît avoir été composé à une époque où les mœurs étaient fort déréglées.

528-553. *De Sacramento Ordinis.* Les premiers chapitres de ce livre peuvent fournir quelques détails à l'histoire de la liturgie. Les suivants sont principalement destinés à soutenir la légitimité et l'efficacité des excommunications et des indulgences.

553-555. *De Sacramento Extremæ Unctionis et de Sacramentalibus.* Le dernier mot du titre de ce traité, ou plutôt de ce chapitre unique, *caput unicum*, s'applique aux généralités qui le remplissent presque tout entier. Il n'y est parlé de l'extrême-onction que dans les premières lignes, où sont cités les textes des actes des apôtres et de l'épître de saint Jacques qui concernent ce sacrement.

555-570. *Tractatus de causis cur Deus homo.* En considérant l'état actuel de la nature humaine, les dispositions vicieuses qui l'entraînent au mal, qui la condamnent à la mort, l'auteur reconnaît dans ces désordres les tristes effets du péché d'Adam. Les principes ou éléments de ce péché et de tous ceux qui l'ont suivi, sont aux yeux de Guillaume d'Auvergne, l'orgueil, l'avarice et la désobéissance. Il explique fort au long comment le rétablissement de l'ordre moral a exigé l'incarnation de l'une des personnes divines, et pourquoi cette personne ne pouvant être ni le Père, ni le Saint-Esprit, il fallait que ce fût le Verbe ou le Fils de Dieu. Dans le 9e et dernier chapitre, il s'applique à réfuter les hérétiques et les Sarrasins, qui prétendaient qu'après la passion de Jésus-Christ, après une satisfaction si parfaite, il n'aurait dû subsister aucun reste, aucune trace du péché originel.

570-592. *Tractatus novus de Pœnitentiâ.* Ce deuxième traité de la pénitence eût été, ce semble, mieux placé à la suite du premier, qui est plus étendu : celui-ci n'en est qu'un supplément, et quelquefois qu'une sorte d'abrégé où les mêmes questions sont traitées presque dans le même ordre.

Les 482 dernières pages du tome Ier des œuvres de Guillaume d'Auvergne sont remplies par son traité *De Universo,*

le plus considérable de ses ouvrages. Il est divisé en deux parties principales, dont chacune a trois sections. Pour distinguer ces deux parties, on pourrait dire que la première traite de l'univers matériel, et la deuxième de l'univers spirituel; mais en étudiant la première, on reconnaît que la totalité des êtres y est envisagée sous les aspects les plus généraux ou les plus absolus, tandis que dans la seconde, il s'agit spécialement des créatures intelligentes. Les 3 sections de la première ont pour objets 1° l'auteur, les origines, les principes ou la nature de l'univers; 2° sa durée et ses divers états passés, présents et futurs; 3° la providence qui le conserve et le gouverne. Dans la deuxième partie, l'auteur considère 1° l'intelligence pure, dépouillée de la matière, *intelligentiæ spoliatæ et abstractissimæ à materiâ;* 2° les *calodæmones* ou les bons anges; 3° les *cacodæmones* ou les diables.

La 1re de ces six sections commence par ces mots: *Scito igitur in primis quia universum non intelligo hic nisi universitatem creaturarum, et sive dicam universum, sive omne, sive mundum simpliciter, hoc est absque determinationis adjectione, una est intentio apud me trium illorum. Quare scientia de universo per modum istum et scientia de omni scientiaque de mundo simpliciter, una scientia est, et est pars secunda primi sapientialis et divinalis magisterii. Hoc autem est propter duas causas, quarum altera est honor et gloria Creatoris qui est finis præcipuus et ultimus totius sapientialis ac divinalis magisterii.... Secunda causa est destructio errorum qui sunt circà universum sive de universo errorum quibus declinatur à viis veritatis et semitis rectitudinis, per quas ad hunc finem scilicet veræ philosophationis venitur.* 593-682. Nous avons transcrit ces lignes, non seulement parce qu'elles peuvent donner quelque idée de la philosophie et du style de Guillaume, mais aussi parce qu'il y déclare que tout ce traité de l'univers, composé de six sections, n'est à ses yeux que la seconde partie de l'enseignement *sapiential* et *divinal,* c'est-à-dire, sans doute, de la théologie. On pourrait être induit à croire que la première partie de cette science consiste dans les 19 traités qui ont précédé; mais outre qu'il serait difficile de leur donner un titre général qui pût les embrasser tous, et les présenter comme un système, ou comme la première moitié d'un système, nous reconnaîtrons plus tard que c'est à son traité de la Trinité et des attributs

divins, que Guillaume d'Auvergne rattache, comme deuxième partie, le traité de l'Univers. Celui-ci commence par l'exposé des preuves de l'unité du Créateur; neuf chapitres sont employés à la réfutation du manichéisme. L'auteur établit ensuite l'unité de l'univers même, et à l'appui de cette doctrine, il soutient, au moins inutilement, l'impossibilité du vide. Il enseigne comment l'univers émana d'une première cause qui est l'intelligence divine ou le verbe éternel; et, à ce propos, il distingue le verbe intellectuel du verbe écrit et du verbe parlé. *Verbum juxtà tres intentiones dicitur, et juxtà primum quidem verbum intellectuale quod usualiter vocant verbum in mente, et hoc non est nisi imago vel similitudo rei intellectæ et cogitatæ, resultans in effectu in speculo mentis et hoc est cogitatio in effectu. Secunda intentio dicitur ipsa designatio scripta, sive descriptio facta figurâ vel figuris visibilibus, et vocatur usualiter verbum in scripto. Tertiâ intentione ipsa vox audibilis quæ usualiter vocatur verbum in ore, et manifestum est tibi quia neutra intentionum secundarum juvat operantem artificem.* En réfutant d'obscures erreurs attribuées à Aristote ou à ses commentateurs arabes, Guillaume se demande si toutes choses ont été créées à la fois ou successivement, et si le Créateur n'a pas pu les faire meilleures qu'elles ne sont. Il répond que chaque chose a dû être créée à son tour et en son lieu, comme il compose lui-même son propre livre, en écrivant les chapitres l'un après l'autre; que chaque créature, prise à part, pouvait être plus grande et plus parfaite; mais que dans le système universel, où les choses devaient entrer et se tenir en rapport entre elles, aucune n'était susceptible de plus de bonté, de grandeur ou de perfection : *Non erant receptibiles majoris bonitatis, aut meliores creabiles.* C'était leur nature qui avait des bornes; la puissance de leur créateur n'en avait pas. Le surplus de la 1re section concerne les cieux, leur nombre, leur génération, leur profondeur, et particulièrement celui d'entre eux auquel on a donné le nom d'empyrée; puis les planètes, spécialement Saturne, la lune, le soleil, et les arts magiques qui se rattachaient à l'étude de ces astres; ensuite la terre et les quatre éléments; enfin le lieu du paradis terrestre, le purgatoire et l'enfer.

682-754. La deuxième section s'ouvre par des notions ou discussions sur l'éternité, la perpétuité, le temps, le siècle, l'âge, les générations et les jours. Ces préliminaires amènent des

questions graves, surtout celle de savoir si l'univers est éternel. L'auteur n'hésite point à déclarer qu'il a commencé, et il s'arrête à le prouver par des témoignages historiques et par des raisonnements. De là il passe à l'examen des opinions relatives à l'état primitif et aux transmigrations des ames, à la grande année et aux rénovations cycliques du monde. Mais le principal sujet de ses méditations doit être l'état futur et définitif de toutes choses. Dire avec Origène que les corps seront anéantis, est une hérésie à laquelle il oppose le dogme de leur résurrection universelle. Peu de théologiens ont recherché plus curieusement que Guillaume, quelles destinées attendent, après le jugement dernier, les corps et les ames tant des bienheureux que des damnés; en quoi consisteront les jouissances et la glorification des premiers, les supplices des seconds; les habitudes, les pensées, les sensations et le langage même des uns et des autres. Il exclut du paradis les chœurs, les danses, les orchestres : il substitue à cette musique humaine, instrumentale et vocale, une harmonie spirituelle et divine qui exprimera la beauté, la bonté, la sagesse du Créateur, ainsi que l'ordre universel des créatures : *Erit quædam resonantia Creatoris, et velut carmen pulcherrimum . . . ineffabili artificio modulatum spiritualiter, ut ipsis glorificatis hominibus auditu jocundissimum, non forinseco strepitu ullo modorum sit tumultuosum.* Un chapitre est destiné à fixer, autant qu'il se peut, le lieu du jugement dernier dans la vallée de Josaphat; le séjour des saints dans le ciel empyrée, et l'enfer au noyau de la terre. Guillaume ne se dissimule pas les difficultés que ces croyances peuvent offrir; il avoue qu'elles assignent au petit nombre des élus un espace incomparablement plus vaste que celui où elles resserrent l'innombrable multitude des damnés; car l'enfer occupe moins de la moitié, moins du quart du globe terrestre, qui dans sa totalité n'est qu'un infiniment petit, en comparaison du ciel des étoiles fixes, bien moins grand lui-même que l'empyrée. *Si enim totum cœlum illud* (*empyreum*) *quod magnitudine suâ excedit cœlum stellarum fixarum repleturi sunt glorificandi homines, qualiter capiet infernus omnes damnatos? Jam enim alibi didicisti totam terram in ultimitate parvitatis esse comparatione cœli stellarum fixarum. Infernum autem multo minorem esse terrâ totâ dubitari non potest, cùm manifestum sit. . . . ipsum esse in medio terræ, et propter hoc partem ipsius terræ non magnam, hoc est,*

XIII SIECLE. *neque medietatem, neque quartam. De multitudine verò damnandorum omnis lex determinatum habet apud se quod multo major futura sit multitudine glorificandorum.* L'auteur enseigne à résoudre ces difficultés, et propose ses conjectures sur l'état éternel et plus parfait réservé, après la consommation des siècles ou à la fin des temps, à la terre, aux quatre éléments, au monde sublunaire et à l'univers entier. Du reste, il nous avertit, en terminant cette section, qu'il n'y a de positif sur ces matières que ce que la Bible et l'Église nous en apprennent.

754-806. La section troisième est consacrée à la providence divine, qu'il faut distinguer de la prescience, et qui s'étend à toutes les choses de ce monde, grandes et petites. Parmi les signes qui la manifestent, Guillaume fait remarquer les industries et l'instinct ingénieux des bêtes. Il ne voit dans les accidents que nous appelons maux et douleurs, que des désordres apparents et partiels qui, par les bons effets qu'ils produisent, concourent à maintenir l'ordre réel et général. L'un des soins qui l'occupent le plus, est de montrer que la prescience de Dieu n'entraîne point la nécessité des événements, et que la liberté des résolutions humaines se concilie avec la providence suprême. Le fatalisme est repoussé sous quelque aspect qu'il se présente, soit qu'il se donne pour le résultat immédiat de l'action de Dieu sur les créatures, soit qu'il se rattache à l'influence des astres sur nos penchants et nos habitudes, ou à cet enchaînement de causes que les Grecs appelaient Imarméné (Εἱμαρμένη), ou bien enfin à la puissance inflexible qui porte le nom de *fatum,* et que notre auteur appelle aussi *fatatio.* La distinction qu'il veut établir ici entre Εἱμαρμένη et *fatum* montre qu'il n'a pas une connaissance très-précise des anciens systèmes relatifs au destin. Il n'ignore pourtant pas tout-à-fait les rapports grammaticaux et philosophiques qui peuvent exister entre le *fatum* des écoles antiques et le *verbum* ou Λόγος des chrétiens; mais il n'a point assez étudié ces doctrines, pour les exposer avec clarté et les apprécier avec justesse. Ce que nous voyons de plus clair dans ce qu'il dit de l'ame du monde, c'est qu'il condamne ceux qui la veulent identifier avec le Saint-Esprit, ainsi que ceux qui admettent une force directrice de l'univers, distincte du Créateur.

La seconde partie de l'ouvrage est, comme nous l'avons dit, destinée à expliquer l'Univers spirituel; science bien

plus noble, selon l'auteur, que celles dont les créatures matérielles viennent d'être l'objet. *Comparatio scientiarum in nobilitate aliarum ad alias, est secundùm comparationem scibilium suorum. Quapropter necesse est scientiam de universo spirituali tanto nobiliorem esse scientiâ quæ est de universo corporali sive corporeo, quanto natura spiritualis quâcumque corporali dignoscitur esse præstantior.* Il s'agit, 807-844.
dans une première section, des ames ou intelligences. Les anciens philosophes en distinguaient neuf, qu'ils attachaient à autant de lieux dont elles étaient les puissances motrices. Guillaume d'Auvergne n'a pas beaucoup de peine à combattre ce système. Il argumente ensuite contre ceux qui supposent que les ames séparées l'une de l'autre, quand elles habitent les corps, n'en forment plus qu'une seule, à mesure qu'elles se dégagent de toute matière. Pour rendre ces questions encore plus obscures, on a distingué l'ame de l'intelligence, en les supposant unies et non identifiées, par l'amour que l'une porte à l'autre. Mais on a surtout recherché ce qu'était l'intelligence agente ou active qui, en faisant abstraction de tous les accidents sensibles, parvenait à reconnaître, à retrouver l'univers intelligible. En raisonnant sur cet archétype de tous les êtres, notre auteur se demande si nos ames individuelles ont été créées par l'intelligence agente et unique, si elles sont émanées d'elle, et si elles doivent retourner dans son sein, en se séparant des corps. Il repousse ces doctrines comme incompatibles avec la foi chrétienne; il n'attribue de force créatrice qu'à Dieu seul, et ne voit dans le monde intelligible qu'un ouvrage divin, si ce n'est pas Dieu lui-même ou son éternelle sagesse. *Dicam quia mundus archetypus, hoc est exemplum omnium eorum quæ facta sunt vel creata à Creatore, vel quæ fient aut etiam fieri possunt, propriè est sapientia ab ipso Creatore æternaliter genita, quam Dei filium et Deum lex et doctrina fidesque christianorum verissimè nominat.*

La deuxième section est beaucoup plus étendue; c'est un 844-1015.
traité des anges en 343 colonnes in-folio. On sait qu'il n'y a de positif en une telle matière que ce qui est révélé par les livres saints; mais Guillaume s'ouvre une bien plus vaste carrière. Il ne lui suffit pas d'enseigner que les anges sont de purs esprits : il veut savoir pourquoi Dieu a discontinué de créer de si nobles substances; s'il existe un premier ange supérieur à tous les autres en science et en vertus; si leur

XIII SIECLE.

nombre est déterminé, s'il a pu être infini; s'ils sont tous d'une même espèce, et quelles en sont les variétés; s'ils peuvent avoir des corps éthérés ou aériens; quelle est leur science, si chacun d'eux la possède tout entière; s'il faut admettre entre eux quelque diversité de talents et de connaissances; comment ils apparaissent aux hommes; s'il leur arrive de s'incarner, s'ils font des études et des progrès, s'il leur est fait des révélations; s'ils ont des affections et des passions; comment ils connaissent les choses sensibles, et comment ils reçoivent ou conçoivent les formes intelligibles; de quelle manière ils se meuvent et impriment des mouvements aux corps; quelles causes occasionelles étendent leurs idées et leur savoir; si la cour divine qu'ils habitent au plus haut des cieux, est le séjour réservé aux hommes sanctifiés; pourquoi un ange n'est pas attaché à un point de l'espace, et de quelle expansion il est susceptible; comment le ciel empyrée, quoique non composé d'une ame et d'un corps, participe néanmoins ou confine aux deux natures, la matérielle et la spirituelle; comment Dieu même est le paradis des anges et des bienheureux, le véritable *ubi* des uns et des autres; s'il est vrai qu'un ange existe à la fois dans les diverses parties d'un royaume soumis à sa direction, ainsi que l'ame humaine est répandue dans toutes les parties du corps qui lui appartient; si Dieu a créé les anges dans l'amplitude de son immensité, avant la création des corps et des lieux corporels; par quelles raisons il est prouvé, selon l'auteur, que les étoiles et les planètes sont inhabitées, et qu'il n'y a point d'anges préposés aux mouvements des signes célestes; en quoi consistent les mouvements des substances abstraites et indivisibles; comment les anges se transportent d'un lieu en un autre sans passer par les milieux, et sans qu'on puisse jamais leur attribuer l'ubiquité qui n'appartient qu'à Dieu. Guillaume s'engage ensuite dans l'étude des neuf ordres et des trois hiérarchies angéliques. Il explique les trois dénominations de séraphins, de chérubins et de thrônes; les rangs, les modes et les fonctions de ces dignités; en quel sens on a pu donner des yeux et des ailes aux chérubins, aux séraphins, et à d'autres purs esprits; en quoi les archanges diffèrent des simples anges, et quelle est leur prééminence. Il recherche encore si toutes ces dignités angéliques sont naturelles ou adventices. Il expose comment les 3 principaux offices des esprits célestes sont d'éclairer, de purifier et de

perfectionner ; comment ils remplissent en même temps ceux de bénir et de louer Dieu; quelles sont leurs relations soit entre eux, soit avec le Créateur ou les créatures; comment s'opèrent leurs allocutions aux mortels. Il ne saurait oublier la fonction particulière des anges gardiens : elle est l'objet des 7 derniers chapitres de cette section, qui en a 173. L'énoncé seul de toutes les hautes questions que l'auteur y résout, aurait occupé ici trop de place; nous n'avons pu indiquer que les plus remarquables ou les plus accessibles.

Quoique cette seconde section soit essentiellement destinée aux *calodæmones*, c'est-à-dire aux beaux ou bons anges, elle présente çà et là un assez grand nombre d'aperçus, soit sur l'ame humaine considérée dans son essence primitive, soit aussi sur les esprits infernaux ou malins. Voilà pourquoi la troisième et dernière section, qui traite des *cacodæmones*, tient beaucoup moins d'espace, et n'a que 24 chapitres. Toutefois on peut encore trouver bien assez longues les discussions qui s'y entament sur les causes et les effets de la chute de ces odieux esprits; sur ce qu'il leur reste de forces, d'intelligence et de science, après les pertes et les altérations qu'ils ont subies; sur les plaisirs et les jouissances dont ils peuvent être susceptibles; sur la manière dont ils s'emploient à vexer ou tromper les hommes, et à torturer les damnés; sur les supplices qu'ils endurent eux-mêmes; sur les hommages divins qu'ils ont usurpés, sur leurs noms propres, sur leur distribution en divers ordres; sur la correspondance de leur hiérarchie avec celle des bons anges; sur l'existence, réelle ou imaginaire, d'anti-séraphins, d'anti-chérubins, d'anti-thrônes; sur la concorde et la subordination paisible qu'établit entre eux, non l'affection, mais l'intérêt; sur leur commune et constante obéissance à leur chef suprême; sur leur intervention dans les arts divinatoires, dans les opérations magiques, dans les prestiges et dans tous les désordres de la nature physique et morale. L'extrême crédulité de Guillaume rend cette troisième section et la précédente fort utiles à l'histoire des croyances du XIIIe siècle, où le monde surnaturel, les visions diurnes et nocturnes, les revenants, les fées, les démons incubes et succubes, les influences astrales, les puissances aériennes et souterraines, occupaient tant de place dans les esprits vulgaires, dans les études même des clercs, et dans tous les genres de littérature. Nous devons remarquer pourtant qu'en exposant ces doctrines

1015-1074.

XIII SIECLE.

mystérieuses, l'auteur aborde quelquefois des questions qui peuvent sembler plus philosophiques. Par exemple, il entreprend de réfuter l'opinion de Platon sur l'origine des idées. Ce philosophe enseigne que notre ame n'acquiert point de connaissances nouvelles, qu'elle ne fait que retrouver celles dont elle a été primitivement imbue, et qu'elle possédait à son insu : Guillaume d'Auvergne croit, au contraire, que l'ame, à mesure que les objets ou instruments sensibles se présentent, en prend connaissance par des irradiations de la lumière spirituelle ou divine. *Dico igitur quod scientiæ hujusmodi sive cognitiones de quibus agitur, non sunt in animabus humanis ante inspectionem instrumentorum hujus modi, sed fiunt in eis et de novo adveniunt durante inspectione quam dixi; quapropter fiunt irradiatione lucis spiritualis sublimioris.* Le développement de ce système amène des considérations sur la puissance de la musique, sur l'harmonie de l'univers, sur la position de l'ame aux confins du monde sensible et du monde intelligible, embrassés l'un et l'autre dans son horizon.

Hist. Philosoph. t. III, p. 785.
Biblioth. nouv. t. X, p. 69, 70.
Biogr. univ. t. XIX, p. 151, 152, etc.

Brucker et d'autres historiens de la philosophie ont tenu peu de compte de cet ouvrage; mais Dupin, et dans ces derniers temps quelques métaphysiciens, en ont fait des éloges qui nous semblent exagérés; car ils en ont loué jusqu'au style et à la latinité. Nous en avons cité assez de lignes pour qu'on puisse immédiatement juger si la diction de Guillaume est aussi *élégante,* aussi *pure,* que ses panégyristes le supposent. A la vérité, il ne procède point par syllogismes; il use moins qu'un autre des formes scholastiques si accréditées de son temps : celles qu'il emploie sont-elles plus heureuses, plus naturelles, moins barbares? nous oserions en douter. Il se peut que la plupart des divisions et subdivisions de son traité lui appartiennent; mais il s'agit de savoir si elles sont moins artificielles, moins arbitraires que celles qu'il écarte; s'il suit en effet une méthode plus rigoureuse et plus réelle. Nous avons retracé, aussi fidèlement qu'il nous a été possible, dans l'analyse qu'on vient de lire, la succession qu'il établit entre les questions qu'il agite; et, s'il le faut avouer, il nous serait difficile d'y reconnaître un étroit enchaînement des idées, et les *déductions* lumineuses que l'on veut admirer chez lui. Quant au fonds de ses doctrines, peut-être n'y verrait-on, en les examinant de près, qu'un éclectisme vague et indécis, où s'entremêlent et se heurtent les systèmes de Platon et

d'Aristote, la métaphysique spéculative et les croyances religieuses. Il a, dit-on, dédaigné les théories *oiseuses;* c'est encore un point sur lequel nous n'aurions à répondre que par le tableau des six sections de son ouvrage. Il nous semble qu'on pouvait, même au XIIIe siècle, entreprendre plus véritablement l'étude de l'univers; les livres de Roger Bacon nous en offriront la preuve. Nous n'en demeurons pas moins persuadés que Guillaume d'Auvergne, par les caractères originaux de son esprit et de son imagination féconde, méritait d'occuper, dans l'histoire de la philosophie du moyen âge, plus de place ou d'attention qu'il n'en a encore obtenu; il ne ressemble, en effet, à aucun des docteurs ses contemporains; et comme il n'a point laissé d'école, son traité *De Universo* est un fait presque isolé, et par cela même plus remarquable dans les annales de la métaphysique.

Le tome second de l'édition de ses Œuvres, publié en 1674, se compose de 342 sermons, des traités de la Trinité et de l'ame, d'un supplément au traité de la pénitence, et de la dissertation sur les bénéfices. Il n'est pas du tout certain que Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, soit l'auteur des sermons. L'opinion qui les attribue à Guillaume Pérault, *Peraldus,* archevêque de Lyon, est beaucoup plus probable; Oudin l'avait d'abord embrassée, la croyant assez justifiée par le manuscrit de Cuissy, par les premières éditions, et par d'anciens témoignages. Il l'a depuis abandonnée, sur la foi des manuscrits d'Angleterre, et il a incliné à penser que le prélat lyonnais n'avait fait qu'abréger les discours originairement composés par l'évêque de Paris. Les Dominicains, à l'ordre desquels Guillaume Pérault avait appartenu, ont revendiqué pour lui tout l'honneur de ces prédications. Ils ont invoqué en sa faveur l'autorité des historiens ou biographes, Bernard Guidonis, Sahanac, Laurent Pignon, Louis de Valleoleti; celle de dix éditions publiées de 1494 à 1632; celle surtout des manuscrits de la Sorbonne, du collége de Navarre, de Florence, de Venise et de la Belgique. Ils ont de plus fait observer à quel point le style de ces sermons diffère de celui des livres authentiques de Guillaume d'Auvergne. Les discours dont il s'agit sont distribués en trois séries : cent onze sur les épîtres des messes dominicales, depuis le 1er dimanche après l'Épiphanie jusqu'au 24e après la Trinité; cent quarante sur les évangiles des mêmes dimanches; quatre-vingt-onze sur les fêtes des saints. Il y a souvent

Script. ordin. prædic. t. I, p. 131-136.

Guillel. Arv. Opera, t. II, p. 1-159.

159-358.

359-476.

XIII SIECLE.

2 ou 3, et quelquefois 4 ou 5 sermons pour une même solennité. Leur étendue moyenne n'est guère que de trois colonnes in-folio, dans l'édition de 1674, où ils remplissent

20 pag.

ensemble 476 pages, suivies de tables et de sommaires. Si l'on veut prendre une idée du style et de la science de ce prédicateur, quel qu'il puisse être, voici comment, au 4e dimanche de l'Avent, il explique ces mots de saint Paul, *modestia vestra nota sit omnibus hominibus* : « *Notandum quod triplex est modestia; scilicet modestia cordis, oris et operis. Modestia in corde duplex est : quædam restringit superfluitatem cogitationum, ad quam modestiam inducere nos debet illud Micheæ* 2 : *Væ qui cogitatis inutile! Alia quæ restringit superfluitatem desideriorum, ad quam monemur primâ ad Timotheum* 6 *ubi dicitur : Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus. Modestia verò oris constringit superfluitatem verborum, ad quam monemur Ecclesiastici* 25 *ubi dicitur : Non des aquæ tuæ exitum nec modicum. Aquam vocat Spiritus Sanctus verba juxtà illud Proverb.* 18 : *Aqua profunda verba ex ore ejus. De quâ aquâ dicitur Proverb.* 17 : *Qui dimittit aquam caput est jurgiorum. Modestiâ verò operis, excessum in operibus restringit. De quâ modestiâ possumus intelligere illud Ecclesiastici* 11 : *Est qui locupletatur parcè agendo, quod de spirituali locupletatione verum est.* » On voit que tout l'art, tout le soin de l'auteur est d'adapter des textes sacrés aux divisions et à chaque article du sujet qu'il traite. Dans le second sermon sur l'évangile

P. 14, 15.

du jour de Pâques, il est parlé de la dévotion des femmes; et ce n'est encore qu'un tissu de passages qui nous les montrent assistant aux prédications, à la passion, à la sépulture et à la résurrection de Jésus-Christ. Les discours sur les saints ne contiennent presque aucun détail biographique; ils ne consistent pour l'ordinaire qu'en explications mystiques de textes de la Bible. Quelquefois le saint du jour n'est pas même nommé; et lorsqu'il est loué, c'est en fort peu de mots, au commencement ou à la fin du sermon. C'est ainsi qu'il

P. 244-245.

est dit de saint Nicolas: *Demonstratur nobis tanquàm vir admirabilis, imitabilis, honorabilis. Admirabilis propter miraculorum operationem, imitabilis propter sanctam conversationem, honorabilis propter adeptam dignitatem. In hâc vitâ presenti indutus fuit stolâ gloriæ sacerdotalis, nunc indutus est stolâ gloriæ cœlestis. Operatio miraculorum virtutem sive potestatem nobis ostendit, quam habuit in terrâ*

P. 364.

existens, ex quâ æstimare possumus quam potestatem habeat nunc existens in cœlis. Potestas enim non est diminuta, imò augmentata. Nous ne croyons pas devoir nous arrêter plus long-temps aux trois parties de ce recueil, d'abord parce qu'elles ne sont pas en elles-mêmes d'une très-haute valeur, et en second lieu, parce qu'elles n'appartiennent réellement pas à Guillaume d'Auvergne. S'il y a lieu d'en rendre un compte plus étendu, ce sera plutôt à l'article de Guillaume Pérault, vers 1260.

En imprimant, d'après un manuscrit de Chartres, les 4 traités de la Trinité, de l'ame, de la pénitence et des bénéfices, Ferron les annonce comme inédits. Ils manquaient en effet dans le recueil des OEuvres de Guillaume d'Auvergne, publié par Trajani, en 1591, à Venise; mais le livre de la Trinité avait paru, comme nous l'avons dit, à Strasbourg en 1507. Si l'on s'en rapporte à l'intitulé : *Primus tractatus divinalis magisterii,* c'était une moitié de l'enseignement que l'auteur appelait *sapiential et divinal,* et qu'il divisait en deux grandes parties, la seconde : *De Universo;* la première : *De Trinitate, notionibus et prædicamentis in divinis.* Toutefois ces deux traités sont fort inégaux en étendue. Celui de la Trinité n'a que 46 chapitres. Les propositions établies dans les 14 premiers se traduiraient littéralement en ces termes : l'être (*ens*) se dit de quelqu'un selon l'essence, de quelque autre selon (ou d'après) la participation. Ce qui existe d'après son essence n'a point de cause; c'est un être tout-à-fait simple, qui n'a pas besoin d'être revêtu d'accidents, *à circumvestione accidentium alienum;* il est un et n'admet point de communauté; il est la cause de tous les autres êtres. Toute existence secondaire dépend nécessairement de la première, et a besoin d'elle pour devenir, de potentielle, actuelle. La puissance est le principe des effets et des opérations. Une première puissance est par elle-même universelle; elle tient ce caractère de sa propre volonté et de sa propre sagesse. Quoique cette sagesse, cette volonté et cette puissance soient éternelles, il n'a pas fallu qu'elle produisît quelque effet de toute éternité. La volonté divine, en produisant de nouvelles choses, n'en demeure pas moins immuable. Toutes les choses proviennent de l'immense largesse du bienfaiteur suprême, employée par lui selon son plaisir. Une dernière proposition préliminaire, que nous présenterons dans la langue de l'auteur, touche immédiate-

Guil. Arv. Op. t. II, pars altera, p. 1-64.

ment au dogme de la Trinité divine : *Tria aut tres dicimus communicare primam essentiam, quorum unum habet eam fontaliter et primitivè, secundum per generationem ab ipso, tertium per processionem.* Guillaume expose comment émané par génération, le Verbe est égal et coéternel à son Père, Dieu comme lui, un avec lui; et comment le premier père et le premier engendré, *primogenitor* et *primogenitus*, sont unis par l'éternel et premier amour, que nous appelons l'Esprit Saint, troisième personne qui consacre l'unité des deux premières : *Ità ut prima dualitas ista sola non sit, sed necessariò requirat tertiam unitatem quæ communis est societas eorum, . . primæ societatis beatissimum fœdus, primi amoris primus fructus, primi amoris complexus sive suavitas, primæ pacis vinculum, prima concordia, primum complacitum,... Spiritus Sanctus.* L'amour entre le Père et le Verbe est avec eux une même essence; c'est un seul et unique amour, *unum numero amorem inter primos amantes se invicem.* Dans les développements de ces idées, nous ne remarquons aucune explication bien précise du terme de *procession;* mais l'auteur s'attache à trouver des images de la Trinité dans les produits de la nature et des arts, spécialement dans le triangle équilatéral, et surtout dans l'ame raisonnable qui nous offre les trois phénomènes de la vie, de la pensée et du sentiment, *vita, apprehensio et affectio.* Il s'occupe aussi de la distinction des trois personnes, ainsi que des relations qu'on peut concevoir entre elles, et qui ne diffèrent pas de ces personnes mêmes. Les relations divines, appelées ici *notions*, s'expriment par les mots de paternité, de filiation et de procession, auxquels certains théologiens ajoutaient l'*innascibilité* du père et le souffle commun du père et du fils : *Communem patri et filio spirationem (quâ) spirant spiritum sanctum.* Plusieurs questions de théologie scholastique sur le sens et les emplois de ces dénominations ou *prédicaments*, sont agitées dans les derniers chapitres.

Le traité de l'Ame est, après celui de l'Univers, le plus long
65-228. ouvrage de Guillaume d'Auvergne. Il n'a que 7 chapitres, mais dont le 1er contient 7 parties ou sections; le 2e 17, le 3e 14, le 4e 4, le 5e 26, le 6e 41, et le 7e 24; en tout 133, où sont entamées, et, aux yeux de l'auteur, résolues, pres-
65-73. que autant de questions psychologiques. Les premières ne concernent guère que la définition de l'ame, que sa substance et sa puissance le plus abstraitement considérées.

Les chapitres II et III semblent n'avoir qu'un seul sujet, la spiritualité ou l'immatérialité de l'ame ; mais Guillaume entreprend l'examen de toutes les opinions ou hypothèses qui tendent à nier ou à modifier ce dogme. Il se récrie contre ceux qui prétendent que le corps humain ne demeure pas le même durant la vie entière. C'est, dit-il, sa forme seule qui change, l'individu est perpétuel. L'ame n'est point cette individualité; elle n'est pas un nombre, ni une harmonie, ni un corps céleste ou aérien ou igné; elle n'est aucunement matière, mais une substance indivisible, douée d'une volonté libre. Ses facultés, appelées ici ses puissances, ne sont pas distinctes d'elle-même. Entre ces facultés, il en est une qui éclaire les autres, c'est l'intelligence ou la raison; et une qui leur donne à toutes des ordres absolus, c'est la volonté. La première ne remplit que l'office de conseiller d'état, la seconde exerce un pouvoir royal. Cependant la volonté a des connaissances en même temps que des désirs, et l'intelligence des appétits aussi bien que des conceptions. L'ame est un tout et non une partie de l'homme. Le chapitre IV nous enseigne qu'il n'y a pas dans un seul homme plusieurs ames; que l'embryon ne vit point par l'ame de sa mère; que les membres s'organisent avant l'infusion de l'ame; que cette infusion n'a lieu que le 46e jour après la conception, de même qu'il a fallu 46 ans pour achever le temple de Jérusalem. Nous apprenons dans le chapitre V, que l'ame du fils ne provient pas de celles du père et de la mère; que Dieu la crée et l'unit au corps; qu'elle n'est donc pas engendrée; qu'aucun organe matériel ne contribue à la former; qu'elle n'est pas créée hors du corps humain, ni avant l'instant où elle commence à l'animer; que néanmoins ses imperfections et ses vices sont les effets du péché originel; que d'elle-même, et par sa nature, elle eût été disposée à préférer les biens spirituels et insensibles aux corporels; qu'elle n'eût acquis les idées des choses sensibles, que pour mieux connaître et mieux aimer le Créateur; qu'altérée par ses relations avec le corps, elle n'en demeure pas moins immortelle; que sous la dépendance des sens, elle est encore capable de progrès continuels; qu'elle est indéfiniment perfectible : *Manifestum est igitur profectum sive proficere istius non esse terminabilem, neque habere ultimum sui, (sed) infinitum esse.* A s'en tenir à ces expressions, on croirait trouver dans un livre du XIIIe siècle une opinion qui semble plus nouvelle; mais au chapitre VI, cette

73-86-104.
104-110.
110-156.
156-203.

perfectibilité n'est attribuée qu'à l'ame dégagée du corps et appelée à une vie future, purement spirituelle. Plusieurs articles de ce chapitre sont employés à prouver l'immortalité des ames. Aux arguments qui tendent à ce résultat, s'entremêlent des propositions accessoires, parmi lesquelles nous remarquons celle qui met au nombre des effets du péché d'Adam, le sommeil que l'ame est condamnée à partager ici-bas avec les sens. Selon Guillaume, il serait plus exact de dire que le corps est dans l'ame, que de dire que l'ame est dans le corps; il admet pourtant cette deuxième manière de parler, pourvu qu'il soit bien entendu que l'ame est infuse dans tous les organes, dans tous les membres, et même dans les os et les autres parties qui, privées de sentiments, restent du moins
203-218 vivantes, *in omni parte vivente corporis humani.* Le VIIe et dernier chapitre traite de l'intelligence envisagée en Dieu et dans les créatures. L'auteur y combat, comme en son traité *De Universo*, l'hypothèse d'une intelligence agente, intermédiaire entre les choses intelligibles et l'instinct. Le surplus consiste en *spéculations* qu'il serait permis de trouver *oiseuses*, quoiqu'on ait assuré que Guillaume d'Auvergne ne s'en permettait point de telles. Celles-ci concernent la science, la conscience, la connaissance que peuvent avoir des choses de ce bas monde les bienheureux et les damnés. Le docteur Guillaume sait pertinemment que les ames des défunts font à leurs amis vivants de fréquentes visites: *Dico imprimis quod multoties istud fit, videlicet quod ipsæ animæ defunctorum charis suis hîc apparent.*

Nous avons rencontré, dans le premier tome de ses Œuvres, deux traités de la pénitence; le second, moins étendu, n'avait que 18 chapitres, dont le dernier même n'était point
229-247 achevé. La fin de ce livre, jusqu'au chapitre 26 inclusivement, occupe 19 pages du second volume, et contient de nouvelles instructions adressées aux confesseurs.

L'édition se termine par un livre sur les bénéfices, *De*
248-260 *Collatione beneficiorum.* Il y est parlé d'abord des devoirs que les prélats ont à remplir comme pères des fidèles, comme architectes de la maison de Dieu, comme chefs de la milice chrétienne armée contre les démons. Un évêque est de plus le premier des pasteurs, l'intendant d'une église, le fermier d'un domaine divin, le conducteur d'un char mystique. En toutes ces qualités, il doit apporter la plus sérieuse attention à la distribution des emplois, à la collation des bénéfices :

Guillaume ne craint pas d'avancer que les nominations ne sont réelles qu'autant qu'elles s'appliquent à des sujets capables de bien remplir les fonctions qu'on leur confie, et fermement décidés à n'en négliger aucune. Le 6e et dernier chapitre condamne la pluralité des bénéfices.

Quelque nombreux que soient les articles rassemblés dans ces deux tomes, on n'y retrouve pas tous les livres ou opuscules qui ont été cités sous le nom de Guillaume d'Auvergne. Mais, à vrai dire, il n'y manque qu'un seul article bien authentique, savoir la censure de dix propositions, solennellement prononcée par ce prélat. C'est une fort petite pièce qui n'occupe qu'une colonne et demie dans le tome XXV de la grande Bibliothèque des Pères. Les 10 erreurs, *detestabiles errores*, condamnées par l'évêque de Paris, consistaient à prétendre 1° que la divine essence n'est et ne sera vue en elle-même ni par les anges ni par les saints; 2° que cette essence est une dans le Père et dans le Fils, mais non dans le Saint-Esprit; 3° qu'en tant qu'amour et que lien, l'Esprit Saint ne procède que du Père; 4° qu'il y a des vérités éternelles qui ne sont pas Dieu même; 5° que le principe est distinct du Créateur, et la création de la créature; 6° que le mauvais ange fut mauvais dès le premier instant de sa création; 7° que les ames et les corps des bienheureux ne seront pas dans le ciel empyrée avec les anges, mais dans le ciel aqueux ou cristallin, au-dessus du firmament; 8° qu'un ange peut, quand il le veut, être à la fois en divers lieux et même partout; 9° que celui qui a reçu de meilleurs dons naturels, obtiendra une plus grande grace, acquerra une plus grande gloire; 10° que ni le Diable ni Adam n'avaient de quoi se maintenir dans l'état d'innocence. Guillaume énonce et déclare orthodoxes, par conséquent les seules admissibles en cette matière, les dix propositions qui contredisent celles-là.

Des écrits intitulés : *Summa virtutum*, *de Operibus virtutum*, *Summa vitiorum*, *de Triginta remediis tentationum*, *de Animabus humanis*, *de Claustro animæ*, *de Passione Domini*, *de Primo principio*, *de Bono et malo*, *de Dono scientiæ*, *de Dæmonibus*, *de Professione novitiorum*, sont indiqués par Trithème et par quelques autres biographes, comme des productions de Guillaume d'Auvergne. Il est aisé de reconnaître que ces titres sont applicables à des parties, plus ou moins étendues, des traités compris dans l'édition de 1674. Ce sont des fragments, des chapitres,

des livres dont on a fait des copies ou des éditions particulières.

Restent des épîtres à divers personnages : *Epistolæ ad diversos,* dont Trithème fait aussi mention ; un traité contre les exemptions des réguliers, et des commentaires de la Bible. Mais il n'existe aucun manuscrit des lettres ; et l'on a tout lieu d'attribuer le livre contre les priviléges des moines, à Guillaume de Saint-Amour, nommé quelquefois *Guillelmus Parisiensis,* plutôt qu'à un prélat qui s'est toujours montré fort dévoué aux intérêts des religieux. Quant aux commentaires sur le Psautier, sur les Proverbes, sur l'Ecclésiaste, sur le Cantique des cantiques, sur saint Matthieu, sur les Épîtres et les Évangiles, ils ont tous paru apocryphes. L'auteur en est fort incertain : on peut hésiter entre saint Anselme, Pierre Babion, le dominicain Guillaume de Paris, et le personnage moins connu appelé Guillerin en plusieurs copies manuscrites et imprimées.

L'omission de la censure des 10 propositions, la reproduction de 342 sermons aussi fastidieux qu'apocryphes, et quelques interversions dans l'ordre des écrits authentiques, tels sont les principaux reproches que l'édition de 1674 peut mériter. A notre avis, elle eût dû commencer par les trois grands traités de la Trinité, de l'Univers et de l'Ame, en donnant pour appendice à ce dernier l'opuscule sur l'Immortalité ; contenir ensuite dix traités théologiques que nous avons indiqués, y compris celui *De causis cur Deus homo,* et la *Rhetorica divina ;* puis les dix livres sur les sacrements, en rapprochant les trois articles qui concernent la pénitence ; et se terminer par le traité des bénéfices, suivi du décret contre les 10 erreurs. Ces divers ouvrages auraient pu être accompagnés d'un petit nombre de notes critiques, et précédés d'une notice historique sur l'auteur. Ce sont là des soins qu'on ne manquerait point de prendre aujourd'hui ; mais il y a peu d'apparence qu'on réimprime Guillaume d'Auvergne. Ses ouvrages ne peuvent plus servir qu'à l'histoire des études qui l'ont occupé. Ils montrent qu'au XIIIe siècle, comme en tous ceux où l'esprit humain a pris quelque activité, on a senti l'importance, beaucoup plus que la difficulté, des questions relatives à la cause première de toutes choses, à la formation de l'univers, aux éléments qui le constituent, à l'ordre qui le conserve, à l'origine des idées qui le représentent, et à la nature des êtres intelligents qui aspirent à le

XIII SIÈCLE.

connaître. Dès que le goût de l'instruction commence à se ranimer, ces épineuses discussions se renouvellent; toujours les mêmes, quoique sous les formes très-diverses que leur impriment les mœurs, les langues, les institutions politiques et les croyances religieuses de chaque âge. S'il est vrai que l'observation et l'expérience puissent y jeter parfois quelque notion véritablement neuve, ce n'était point à l'époque où écrivait Guillaume d'Auvergne qu'on pouvait tendre à ce genre de progrès. D.

ROBERT DE BÉTHUNE,

AVOUÉ D'ARRAS.

MORT en 1248.

LA famille de Béthune était illustre dans les fastes de la noblesse, dès avant l'an mil de notre ère, puisque Robert, dit Faisseus, seigneur de la ville de Béthune et avoué d'Arras, vivait sous le règne de Hugues Capet, chef de la troisième lignée des rois de France. La ville de Béthune en Artois lui appartenait, et lui avait donné son nom. Les aînés de cette famille étaient barons, et joignaient à ce titre celui d'avoués d'Arras, c'est-à-dire de l'église et de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras; car la charge d'avoué, en latin *advocatus,* qui avait été introduite pour maintenir les droits et les biens temporels des ecclésiastiques et des serviteurs de Dieu, contre les entreprises et les oppressions des puissances séculières, n'était confiée qu'à des personnes de haut rang.

André Du Chesne, Hist. gén. de la maison de Béthune, p. 3.

Robert VIIe et dernier du nom, dont nous avons à parler ici, était titré de seigneur de Béthune, de Tenremonde, de Richebourg et de Warneston, avoué d'Arras et de Saint-Bavon de Gand. Il était second fils de Guillaume de Béthune et de Mahaut de Tenremonde. En 1213, n'étant encore que chevalier-banneret, et ayant été envoyé comme chef d'ambassade à Jean, roi d'Angleterre, par Ferrant, comte de Flandre, qui venait de rompre sa paix avec Philippe-Auguste, il harangua ce roi, et le fit consentir à envoyer du secours à son prince. Revenu d'Angleterre avec la troupe auxiliaire que commandait le comte de Sarisbéry, il combattit avec

P. 200.

XIII SIÈCLE.

elle contre celles du roi de France. Peu de temps après, le comte de Flandre, voulant aller lui-même en Angleterre pour y obtenir de nouveaux secours, fit repartir ses ambassadeurs pour devancer son arrivée. Le roi, les recevant à Windsor, leur dit : « Seigneurs, vos sires le comte de Flandres est arrivez en ceste terre. » A quoi Robert de Béthune, passionne pour l'honneur de son prince, répondit : « Sire, qu'attendez-vous que vous n'alez à l'encontre? » et le roi dit en souriant : « Oez de ce Flamenc, qui cuide que ce soit grant cose de son seigneur. » Robert repartit : « Par le foy que je doy Dieux, si est-ce. » Le roi rit plus fort en entendant cela, et cependant montant à cheval, il alla au devant du comte jusqu'à Cantorbéry. L'an suivant, Robert s'étant trouvé avec son suzerain à la bataille de Bouvines, fut fait prisonnier en même temps que lui. Un courtois chevalier, en la puissance duquel il tomba, lui rendit sa liberté moyennant une rançon; mais le comte de Flandre fut enfermé dans la tour du Louvre alors nouvellement bâtie.

A la mort de Guillaume de Béthune, ses fils s'étant partagé son héritage, Daniel, l'aîné, eut toutes les propriétés paternelles; tandis que Robert et ses cadets n'eurent qu'en promesse celles de Mahaut leur mère. En 1222, il ratifia la charte que son frère aîné avait octroyée aux bourgeois de Béthune. Ce dernier frère étant mort sans enfants en 1226, Robert succéda à ses titres et à ceux de sa mère, morte deux ans auparavant. « Ensuite de quoi (dit Du Chesne), n'ayant « point encore alors de femme, il arrêta ses pensées sur « une dame de grande et illustre extraction, appelée Isabeau « de Moreaumès. » Ce mariage se fit en 1230. Trois ans après, la veuve du comte de Flandre ayant envoyé une petite armée pour combattre les Stadingues, hérétiques allemands, contre lesquels Grégoire IX avait fait prêcher une croisade, le baron Robert en eut le commandement, et recueillit ainsi le principal honneur de la victoire. Ce fut ce même baron qui fit entourer la ville de Béthune de fossés et de murailles, et qui la fortifia de nouveaux boulevarts en 1237 et 1238. Le sire de Béthune, après avoir mis ordre à tous ses biens, et répandu ses largesses sur les églises de ses terres, et surtout sur celle d'Arras, partit, comme c'était alors l'usage, pour le voyage de la Terre-Sainte. Mais ayant pris son chemin par le royaume de Sardaigne, il y demeura malade dans le château de Challes, où il acheva le cours de

sa vie, le deuxième jour de novembre 1248. Son corps fut rapporté en France, inhumé dans l'église de Saint-Vaast d'Arras, contre la clôture du chœur, et son tombeau orné à l'entour de trois écussons à la fasce de gueule.

André Du Chesne, qui nous a fourni la vie de Robert de Béthune, a aussi recueilli dans les Preuves relatives à l'histoire de cette maison, les actes que fit ce seigneur, et qui se trouvaient répandus dans les annales, les chroniques et les cartulaires du temps. Ces actes, au nombre d'environ quarante, tant en latin qu'en français, ont rapport à des ventes, à des dons, à des échanges, à des priviléges, chartes, legs, conventions, traités, etc. Les deux suivants, que nous transcrivons, suffiront pour donner une idée des autres.

Preuves du l. III de la maison de Béth. p. 1.

Voici le premier : *Ego Robertus attrebatensis advocatus, Bethuniæ et Teneremundæ dominus, Notum facio omnibus præsentibus et futuris, quod carissimus homo meus Daniel de Douiâ et Mathildis uxor ejus vendiderunt spontaneâ voluntate Eurardo Plankele et Henrico dicto Castellano, burgensi Bethuniensi, etc., omnes proventus totius terræ suæ de Hinger clausè et integraliter, quam tenent de domino Baldeuino de Obrecicourt et de domino Guillielmo de Gieuenchi militibus et hominibus meis, etc. Ego autem advocatus prædictus ad petitionem Danielis et ejus uxoris istam conventionem teneor ipsis burgensibus, salvo meo servicio, tanquam dominus garandire. Huic conventioni præsentes fuerunt Pares de Warneston, etc., etc. Et ut hoc ratum et stabile permaneat, præsentem cartulam sigilli mei munimine roboravi, anno Domini MCCXXXI, mense junio.*

Preuves, pag. 125.

Voici le second : « Sachent tout cil ki sunt et ki à venir « sunt, que iou Robers, avovez d'Arras, sires de Béthune « et de Tenremonde, ay donné al commun les canonnes del « église Saint-Bertemieu, vingt liures de parisis cascun an, à « prendre au toulieu et as rentes de le Halle de Béthune, « pour Diu, et en aumosne, et pour l'ame de mi et mes an- « cisseurs, et à prendre cascun an après mon décès. Et pour « chou est tenue l'église deuant dicte à faire cascun an men « anniversaire. Chou fut fait el royaume de Sardaigne al « castel de Chales. Et pour chou ke chou soit ferme chose et « estaule, iou Robers deuant dis ay ces lettres confermées de « men scel. Chou fut fait en l'an del incarnation nostre Sei- « gneur Jésu-Christ mil deux cens et quarante-huit ans, le « jour des ames. »

Hist. de la mais. de Béth. p. 215.

Le savant historiographe a donné, à la fin de la vie de notre baron, la gravure de son mausolée, et dans les Preuves, plusieurs modèles de la figure de son sceau, où il est représenté sur un cheval richement caparaçonné, armé de pied en cap, et l'épée tirée. On y voit aussi celui d'Isabeau sa femme, ayant une toque en tête et un lis dans la main droite.

Du Chesne, dans ce qu'il a écrit de Robert de Béthune, n'a pas fait mention d'un acte plus important que tous ceux qu'il rapporte de ce seigneur; nous voulons parler de la *Coutume* de Tenremonde, qu'il rédigea en l'an 1233, quand les notables de cette ville tinrent leurs états généraux, révisèrent leurs coutumes, et les décrets de leurs anciens princes, et que Robert, leur seigneur, dressa, de leur consentement, la nouvelle *Coutume*, et lui donna sa sanction. Cet acte renferme trente-un articles, dont quelques-uns sont assez remarquables. Selon l'article II, tout citoyen accusé d'un forfait doit être cité à comparaître pendant trois jours de suite, et s'il ne vient pas se disculper, il ne peut être condamné comme coupable qu'après la troisième citation. L'article III porte que si un banni traite avec le seigneur de Tenremonde pour rentrer dans ses foyers, il ne le pourra, nonobstant le consentement de ce dernier, qu'après avoir payé aux bourgeois la somme de soixante sous pour l'entretien de la citadelle. L'art. XX veut que celui qui sera convaincu de viol ait la tête tranchée. Le XXIe ordonne la peine du talion envers les meurtriers. L'art. XXVIII statue que, si le seigneur de Tenremonde ou quelque autre veut diriger une poursuite contre un ou plusieurs échevins, la cause ne peut être plaidée que devant les échevins d'Anvers. Le suivant porte que si le seigneur veut faire quelque changement dans les usages d'un bourg, il ne le pourra qu'avec le consentement des échevins de ce bourg. Enfin l'art. XXX contient une disposition que n'ont vue chez eux que bien tard les peuples qui se disent les plus libres : « Nous voulons, dit cet « article, que les bourgeois de Tenremonde ne puissent pas « être mis en prison, s'ils ont des répondants suffisants. »

Cette *Coutume* a été rapportée par David Lindanus dans son *Histoire de Tenremonde*, et par Grammaye dans ses *Antiquités belges*; Du Cange l'appelle « la Charte des libertés de la ville de Tenremonde. »

Lind. pag. 93. Glossar. ad verb. *Planca*.

P. R.

RAIMOND VII,

COMTE DE TOULOUSE.

MORT EN 1249.

N'AYANT parlé du comte de Toulouse, Raimond VI, que dans les articles de Simon de Montfort, d'Arnauld, abbé de Cîteaux, et de quelques autres personnages, nous en userions de même à l'égard de Raimond VII, si nous avions eu autant d'occasions de faire mention de lui. Son nom, comme celui de son père, appartient à l'histoire des troubles civils et religieux, bien plutôt qu'à celle des lettres; et les événements de sa vie, racontés en divers livres du moyen âge et des temps modernes, l'ont été plus complétement qu'ailleurs dans le tome III de l'Histoire du Languedoc, des bénédictins. Nous n'entreprendrons pas de les retracer. Nous dirons seulement que, né en 1197 et succédant à son père Raimond VI, en 1222, il eut aussitôt à se défendre contre Amaury de Montfort et d'autres persécuteurs, qui le faisaient excommunier par le pape et par les conciles, harceler et déposséder par les rois. Loin pourtant d'être hérétique ou fauteur de l'hérésie, il commença par adresser à Philippe-Auguste une déclaration formelle de catholicité. « J'ai recours à vous, « seigneur, lui écrivait-il, comme à mon unique refuge, « comme à mon seigneur et à mon maître, et, si je l'osais « dire, à mon proche parent, vous suppliant d'avoir pitié de « moi, et de me faire rentrer, en vue de Dieu, dans l'unité « de la sainte Église, afin qu'après avoir été délivré de l'op- « probre d'une honteuse exhérédation, je reçoive de vous « mon héritage. Seigneur, j'atteste Dieu et les saints que je « m'étudierai à faire votre volonté et celle des vôtres. J'au- « rais été empressé de paraître en personne devant vous; « mais ne le pouvant faire à présent, quoique je le souhaite « avec ardeur, je prie votre majesté d'ajouter foi à ce que lui « diront de ma part Gui de Cavaillon et Isnard Aldegarius, « porteurs des présentes. Donné à Montpellier le 16 de juin « 1222. »

XIII SIÈCLE.

T. III, p. 321; et Pr. col. 275, 276.

Cette lettre, dont le texte latin et la traduction se lisent dans l'Histoire du Languedoc, est du très-petit nombre d'écrits portant le nom de Raimond VII. Nous n'aurions guère à y joindre que l'édit qu'il publia le 18 février 1234, contre les Albigeois, après avoir permis à leurs ennemis d'établir l'inquisition à Toulouse et d'investir les Dominicains de cette terrible puissance. Cet édit, dont l'original existe dans le Trésor des chartes, a été publié par Catel et par Labbe. Il se compose de 21 articles trop longs pour être transcrits ici. Voulant purger de tout levain d'hérésie ses domaines et ceux de ses sujets, Raimond VII ordonne aux barons, aux chevaliers, aux baillis, à ses autres officiers, de rechercher scrupuleusement les hérétiques et de n'en épargner aucun, de confisquer leurs biens, même au préjudice de leurs héritiers légitimes, de raser leurs maisons, ainsi que celles où ils auront prêché du consentement des propriétaires, celles encore où ils auront été saisis morts ou vifs; de soumettre à une amende d'un marc d'argent, les habitants des villes, bourgs et villages, pour chaque mécréant découvert sur leur territoire, etc., etc. Une si aveugle et si cruelle intolérance affaiblit extrêmement l'intérêt que pourraient exciter les persécutions dont elle n'a pas préservé le prince qui la commandait. Dès 1235, il est frappé d'excommunication par l'archevêque de Narbonne, par les inquisiteurs du pape. En 1241, il répudie son épouse Sanchie d'Aragon, et l'année suivante, il se laisse engager dans une ligue contre Louis IX; ce fut pour le comte de Toulouse une nouvelle cause de malheurs et d'humiliations. Il réussit, en 1245, à faire casser par le concile de Lyon, son second mariage avec Marguerite de la Marche, mais non à épouser Béatrix, héritière du comte de Provence. Après un voyage en Galice, il se rendit à la cour de France, promit de se croiser, et retarda son départ jusqu'au 27 septembre 1249, jour où il mourut, âgé de 52 ans, à Milhau en Rouergue. Il fut enterré à l'abbaye de Fontevrault, auprès de Jeanne d'Angleterre, sa mère.

Hist. des comtes de Toulouse, p. 354 et seq.
Concil. t. XI, p. 449 et seq.

T. III, p. 465.

Selon Dom Vaissette, « Raimond VII a mérité véritablement « d'être regretté de ses sujets, quoiqu'il ne fût pas sans dé- « fauts.... Il était doux, affable, libéral, magnifique, et ne man- « quait ni d'esprit ni de jugement; il avait donné des preuves « éclatantes de sa valeur... On loue aussi sa circonspection; « mais on l'accuse de légèreté et d'imprudence dans sa con-

XIII SIÈCLE.

« duite... » Nous souscririons plus aisément à cette censure qu'aux éloges qui la précèdent. Les récits de Vaissette luimême serviraient à prouver que dans presque toutes ses entreprises, Raimond VII adoptait le mauvais parti, et que, lorsque par méprise il avait embrassé le meilleur, il ne tardait jamais à l'abandonner. Ce n'est guère que par certaines fondations pieuses qu'il s'est attiré les louanges de quelques-uns de ses contemporains. Plusieurs églises et monastères conservaient des chartes par lesquelles il leur avait donné des marques de bienveillance ou de libéralité, mais que nous nous abstenons d'énumérer, parce qu'elles ne touchent en aucun point à l'histoire des lettres. Ce qui peut le mieux justifier la mention que nous avons cru devoir faire de ce prince, c'est qu'il est permis de le considérer comme le véritable fondateur de l'université de Toulouse. Il s'était engagé à entretenir pendant dix ans dans cette ville des professeurs de théologie, de droit canon, de philosophie et de grammaire. Cet établissement s'est maintenu au-delà des dix années, et s'est accru de chaires de droit civil et de médecine. D.

GUILLAUME SHIRVOOD.

MORT EN 1249.

Guillaume Shirvood ou Schirvood, quelquefois appelé *Guillelmus de Monte* ou *de Montibus*, si pourtant c'est bien un même personnage, est un théologien anglais dont aucun ouvrage n'a été imprimé. Nous avons donc plus d'une raison de ne parler que fort succinctement de sa vie et de ses travaux. Mais il a étudié à Paris, et il est mort à Rouen : à ces deux titres, il peut avoir droit à une mention quelconque dans nos annales littéraires. Il était né à Durham, on ne sait en quelle année. Après avoir fait ses premières études à Oxford, au collége dit de l'Université, il vint les achever à Paris, la ville des lettres en ce temps-là. Henri III l'ayant rappelé en Angleterre, Shirvood devint archidiacre de Durham, puis chanoine et chancelier de l'église de Lincoln. On raconte qu'à des jours et à des heures commodes, il prêchait l'Évangile au peuple, ou il adressait aux hommes instruits des leçons qui

XIII SIÈCLE.

étendaient leurs connaissances. Les intérêts de l'université d'Oxford l'appelèrent à Rome ; il y plaida la cause des écoliers et des maîtres. Son zèle charitable, sa prudence et sa science contribuèrent à remettre en grace les étudiants, qu'un interdit avait frappés. En revenant dans sa patrie, il mourut à Rouen en 1249: *Obiit eodem anno magister Will. de Dunelmo, apud Rothomagum, rediens à Romana curia*, dit Matthieu Pâris, en ajoutant que Shirvood, pourvu de plusieurs bénéfices, aspirait à de plus riches revenus, *abundans multis redditibus, amplioribus inhiabat;* mais qu'il tenait d'ailleurs un rang éminent parmi les hommes lettrés, *litteratus eminentissimè*. Un hommage plus remarquable lui a été rendu par Roger Bacon, dans le livre *De laudibus mathematicæ artis*, adressé, en 1266, à Clément IV. Recommandé ainsi par les témoignages de ses contemporains, Guillaume Shirvood n'a pu manquer d'obtenir les éloges des bibliographes anglais du XVIe siècle, Leland, Bale et Jean Pitz.

Hist. Maj. Angl. pag. 516, ann. 1249.

Collectan. vol. IV, c. 157, p. 199.

Script. ill. Maj. Britanniæ, t. IV, p. 9.

De ill. Angliæ Script. ad ann. 1249, p. 321.

Son principal ouvrage est une explication des quatre livres des Sentences, disposée, dit-on, par ordre alphabétique, et intitulée : *Distinctiones theologicæ*, ou bien aussi *Numerale*, apparemment parce que les articles en sont numérotés. Il n'en existe de manuscrits qu'en Angleterre; mais ils y sont nombreux, surtout à Oxford et à Cambridge. Oudin en indique vingt-quatre; l'auteur y est nommé Guillaume *de Monte*, plus souvent *de Montibus*, et quelquefois *Leycester*. L'une de ces copies renferme, avec le Numéral, un traité des similitudes, dont on a d'ailleurs des copies particulières, sous le titre même de *Similitudines*, ou sous celui de *Similitudinarium, sive de cognitione intellectuali*. Nous n'avons pas les moyens de vérifier si ce livre est distinct de ceux qui portent les titres de *Tropi* et de *Summa de variâ verborum significatione per magistrum Guillelmum de Montibus*.

Comment. de Script. eccles. t. III, p. 117.

Un ou plusieurs traités manuscrits de ce même Guillaume, relatifs au sacrement de pénitence, sont intitulés dans les manuscrits : *De Confessione liber, Speculum pœnitentiæ, de Pœnitentiâ, Quomodo religiosi movendi sunt ad confitendum*. On conserve aussi en diverses bibliothèques de la Grande-Bretagne quelques copies des sermons de Guillaume du Mont ou des Monts, chancelier de Lincoln, qualification qui tend à l'identifier avec Shirvood. La même dignité lui est attribuée dans les manuscrits de son traité des prêtres, *Tractatus de*

XIII SIÈCLE.

presbyteris, et de ses remarques sur les Psaumes, sur les Proverbes, sur d'autres textes sacrés. Mais les articles de ce dernier genre ne sont que de simples notes recueillies par les auditeurs de ces leçons théologiques : *Collecta ex auditis in scholâ magistri Willelmi, . . . ad memoriam quorumdam utilium in sacrâ scripturâ.* Le nombre de ces divers manuscrits, y compris ceux du *Numerale* ou des *Distinctiones*, s'élève à près de soixante. D.

JEAN DE LIMOGES.

VERS 1250.

Nous ne savons rien de la vie de Jean de Limoges ou de Launha, sinon qu'il a dédié son principal ouvrage à Thibauld, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie. On suppose qu'il s'agit de Thibauld III qui avait épousé Blanche de Navarre. Dans cette hypothèse, il semble difficile de prolonger jusqu'en 1250 la carrière de l'auteur; mais elle a pu s'étendre jusque-là, et plus loin même, si c'est à Thibauld IV qu'il a offert son livre. Sander fait mention d'une autre production de Jean de Limoges, restée manuscrite et intitulée : *De stylo dictionario*, et dont il n'est guère possible de déterminer le sujet. Mais celle qui est dédiée à Thibauld a été mise au jour par Wagenseil en 1690, par J. Alb. Fabricius en 1713 et 1722. Elle consiste en 20 épîtres écrites sous les noms de Pharaon, roi d'Égypte, et de Joseph, fils du patriarche Jacob. Wagenseil n'avait connu ni la XXe, ni la XIXe, ni les dernières lignes de la XVIIIe. Ces suppléments ont été publiés d'après un manuscrit d'Upsal, par Eric Banzel, et depuis par Fabricius. La première des 20 lettres n'est que la dédicace même des suivantes, adressée au comte de Champagne : elle annonce les sujets qui doivent y être traités. Dans la seconde, Pharaon demandera aux magiciens l'explication de son songe. Leurs excuses pour se dispenser de la donner seront exposées dans la 3e. Le roi adressera la 4e à ses ministres et à ses conseillers, et leur ordonnera de chercher par toute la terre un plus habile interprète. Par la 5e, le grand-échanson indiquera Joseph, à qui Pharaon écrira la 6e. Une correspondance entre Joseph et le roi remplira les 10 sui-

Biblioth. Belg. p. 204.

Ad calcem epistolæ de Hydraspide. Altorfii, in-4°.

Codex Pseudepigraphus Veteris Testamenti, Hamburgi 1713, t. I, p. 441-496. —Biblioth. med. et inf. lat. t. IV, in-4°, p. 90-94.

XIII SIÈCLE.

vantes, et roulera principalement sur les devoirs des princes. La 17ᵉ, écrite par les courtisans à Joseph, laissera percer la malveillance à travers les compliments. Joseph leur répondra par la 18ᵉ. Les deux dernières, qui manquaient en 1690 et 1713, étaient dès lors indiquées dans la 1ʳᵉ en ces termes : 19, *Detractorum ad Joseph super regis reformatione ; 20, Joseph ad ipsos super eorum consolatione.*

Cet ouvrage, qui remplit environ 64 pages in-8°, est suivi des mots *Explicit morale somnium Pharaonis.* La conception peut en paraître originale, et le distinguer de la foule des productions du même âge. Le songe de Pharaon demeure le même que dans la Genèse : *Enimverò*, dit le roi d'Égypte à ses mages, *ut prolixitatem somnii narrativo breviloquio coarctemus, terrificâ visione videbamur videre septem boves opulentissimas à totidem exanguibus, et septem spicas refertissimas à totidem inanibus duplici contritione conteri et consumi.* Mais les explications et les discussions que ce songe amène sont toutes morales et mystiques. Pharaon ne manque pas d'attacher une haute importance au nombre 7. Il parle des 7 planètes, des 7 parties de la philosophie, des 7 arts libéraux, distribués en *trivium* et *quadrivium*, comme les étoiles du grand char céleste; des 7 branches du Nil, etc. *Ibi famosus planetarum septenarius septiformis philosophiæ numerum præconizat. Ibi septem sidera in unum coadunata collegium septem artes insinuant in idem studium congregatas. Ibi tres stellæ stellato currui præcurrentes, triviales artes effigiant, quadrivium præcedentes.* Quand Pharaon enjoint à ses ministres de se mettre à la recherche d'un interprète, il emprunte les formules des bulles ou lettres pontificales. *Quocircà fidelitati vestræ, sub regalis indignationis interminatione, præcipiendo mandamus, quatenùs omni tergiversationis, excusationis aut prorogationis impedimento sublato, circuire terram ac perambulare curetis, donec invenire mereamini virum tantâ virtute præditum, tanto lumine cœlitùs illustratum, cui datum sit tantum nosse mysterium*, etc.

Le style de ces lettres est presque toujours périodique, et fort souvent nourri d'expressions bibliques; les antithèses y sont fréquentes, et les souvenirs de latinité classique extrêmement rares. Du reste Joseph n'adresse guère à Pharaon que des leçons vagues et communes, qui, lorsqu'elles se rattachent aux détails du songe, aux sept vaches, aux sept

épis, n'en deviennent que plus fastidieuses. Cependant elles excitent l'admiration du prince, qui prend la résolution d'en profiter. Les courtisans, dont le langage n'est parfaitement clair que lorsqu'il exprime leur servilité, prient Joseph de modérer la sévérité de ses interprétations, la rigueur de ses conseils. Il leur répond avec assez peu de ménagement : *Joseph servus justitiæ* (il n'est le serviteur que de la justice), *præpositus Ægyptiæ regionis, prudentibus et utinam prudentioribus! viris senioribus, domini regis consiliariis, sapere, intelligere ac novissima providere.... O insani ductores, insensati doctores!* etc. A vrai dire, il n'y a dans ces vingt lettres que de stériles déclamations. Nous n'en avons fait mention que parce que l'auteur, d'ailleurs peu connu, est désigné comme Français par son surnom de *Lemovicensis*.

D.

GUILLAUME,

MOINE DE SAINT-MARTIN DE TOURNAI.

VERS 1250.

Un moine de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, ordre de Cîteaux, ne se voyant occupé d'aucun travail, se mit à parcourir les écrits de saint Bernard, pour en extraire les plus belles pensées, les plus édifiantes maximes. *Cum non essem*, dit-il, *alicui exercitio magnoperè occupatus, placuit mihi ut opuscula viri illustrissimi, beati Bernardi, egregii abbatis Clarevallensis, diligenter inspiciendo percurrerem*, etc. C'est à peu près tout ce que nous savons de la vie de ce religieux, sinon pourtant qu'il s'appelait Guillaume, qu'il était probablement Belge, et qu'il faisait cet usage de ses loisirs vers le milieu du XIIIe siècle. Fabricius indique l'année 1240, Oudin 1246, Foppens 1249. On n'a point de document qui fournisse une date précise. Mais le recueil dont il s'agit a paru remonter vers ces époques dans les manuscrits qu'en possédaient la Bibliothèque des bénédictins de Tournai et celle de Colbert. Les bibliographes l'annoncent sous les titres de *Bernardinum* (opus); *Flores* ou *libri decem Sententiarum, excerpti ex operibus et scriptis sancti Bernardi*. L'an 1482,

Biblioth. med. et inf. lat. t. III, p. 154, 155.
Comment. de Scr. eccles. t. III, p. 203.
Fopp. Biblioth. Belg. t. I, p. 424.
Sander. Biblioth. mss. Belg. p. 141.
Mabillon, Analect. p. 318, 319. — Du Cange, Ind. auct. col. 108.

XIII SIÈCLE.

Freytag, Appar. litter. t. II, p. 879, 880.

Panzer, Ann. typ. t. II, p. 231, n. 326.

Ibid. p. 327, n. 528.

Jean Roelhoff de Lubeck a imprimé ces dix livres d'extraits, en 300 pages in-folio. Ils ont été reproduits dans le même format et en 152 feuillets, sans indication de lieu ni d'année, mais selon toute apparence à Nuremberg, avant la fin du xve siècle. Freytag dit que ce recueil est anonyme, parce qu'en effet le cistercien Guillaume n'est point nommé dans ces deux premières éditions; mais son nom se lit à la tête de la 3e, exécutée par Philippe Pigouchet et Durand Gerler, à Paris, en 1499, in-4° : *Guilelmi, Sancti Martini Tornacensis monachi benedictini, Bernardus sive flores ex sancti Bernardi operibus*. Les éditions suivantes sont de Paris, chez le même Pigouchet en 1503, in-8°; de Lyon en 1566, in-8°; en 1570, in-12.

Les dix livres sont précédés d'une notice sur saint Bernard : *Relatio de sancto Bernardo abbate*, terminée par ces deux vers :

Par est in verbis id odoriferis opus herbis;
Nempe gerit flores Bernardi nobiliores.

Le prologue, dont nous avons transcrit les premières lignes : *Cum non essem*, etc., est suivi de deux autres vers du même goût :

Flagrat Bernardus sacer in dictis quasi nardus,
E quibus hic tractus liber est in scripta redactus.

Les éditeurs de Paris, en 1499, ont mis à la suite de cette date un distique ainsi conçu :

Florida melliflui Bernardi prata peragrans,
Hinc tibi nectareas collige, lector, opes.

Les pensées mémorables de l'abbé de Clairvaux sont distribuées comme il suit dans les dix livres : le 1er, qui commence par les mots : *Quid est Deus?* traite en 28 chapitres des trois personnes de la sainte Trinité; le 2e, en un même nombre de chapitres, de l'homme et de l'ame; le 3e, des prélats et des prédicateurs, en 30 chapitres; le 4e, des clercs et des moines, en 24; le 5e, des vertus; et le 6e, des vices, l'un en 48 chapitres, l'autre en 34. Les livres 7, 8, 9 ne peuvent recevoir que le nom de mélanges, les questions qui s'y trouvent résolues ou proposées étant fort diverses. Cette variété s'étend sur une grande partie du livre dixième ou dernier, mais il a pour complément des éloges de la sainte Vierge :

XIII SIÈCLE

De quibusdam sermonibus venerabilis patris Bernardi, in quibus continentur verba quædam melliflua de beatissima Dei genitrice Maria; de dignitate et excellentia beatæ Mariæ Virginis.

On voit par ces détails qu'une suite aussi considérable d'extraits diffère essentiellement de ceux qui, sous le titre de *Flores seu Sententiæ ex sancti Bernardi operibus depromptæ*, n'occupent que six colonnes (1569-1574) dans le premier volume de l'édition de saint Bernard, donnée par Mabillon. D.

SIGER DE LILLE,

OU

ZEGHER DE FLANDRE,

FRÈRE PRÊCHEUR.

VERS 1250

Le dominicain Hyacinthe Choquet, auteur de notices sur les saints de son ordre qui ont appartenu à la Belgique, y comprend le frère Siger ou Zegher de Flandre, dont il célèbre la piété, le savoir et le zèle ardent pour le salut des ames. Le seul écrit de Siger qui nous soit connu est une vie de sainte Marguerite d'Ypres qu'il avait lui-même convertie, consacrée à Jésus-Christ, et dirigée dans les voies de la perfection, jusqu'en 1237, époque où elle mourut. Cet opuscule ne se retrouve que dans la vie de cette même bienheureuse, par le frère prêcheur Thomas de Cantimpré qui déclare avoir fait usage de l'écrit de Siger. Thomas, en la dédiant à son ami Siger de Lille, *Amico et fratri in Christo carissimo Sigero et actione et ordine prædicatori in Insula*, dit qu'un matin il a reçu deux petites feuilles de parchemin, où les mémorables actions de Marguerite étaient racontées par Siger lui-même, à qui il avait demandé cette communication : *Rogante ergò me, uno mane, ... è duabus membranis parvulis memorabilia vitæ illius, te narrante, suscepi.* Mais Thomas a fait d'amples additions à ces deux feuilles. La vie de Marguerite, composée par lui, a beaucoup plus d'étendue dans l'édition que Choquet en a donnée d'après

Sancti Belgii ord. Prædic. p. 40-48.

Ibid. p. 144-200.

plusieurs manuscrits. Nous reviendrons sur ce sujet à l'article de Thomas de Cantimpré, qui mourut probablement entre les années 1263 et 1280. Nous plaçons vers 1250 Siger ou Zegher de Flandre, qui, selon les apparences, était un peu plus ancien, et sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements positifs; car nous ne saurions caractériser ainsi ce qui est rapporté de ses miracles dans le livre de Choquet. L'abbé Montlinot, auteur d'une Histoire de Lille, imprimée en 1764, a parlé peu respectueusement de ces prodiges et de ceux qu'opérait Marguerite d'Ypres; et il en a été vivement réprimandé par le frère prêcheur Charles Louis Richard, qui a mis au jour, en 1784, les Histoires du couvent des Dominicains de Lille et de celui des dames Dominicaines de la même ville. Ce nouvel historien expose, d'après Thomas de Cantimpré et Choquet, ce que le P. Zegher, que d'autres nomment Seger, fit avec ses compagnons pour la gloire de Dieu. « Animés tous de cet esprit de zèle qui caractérise « l'homme apostolique, ils opéraient des conversions sans « nombre, non seulement dans Lille, mais dans les lieux « d'alentour et les villes voisines, par la force toute divine « de leurs discours enflammés et soutenus de la sainteté de « leurs exemples. L'une des plus éclatantes fut celle de la bien« heureuse Marguerite d'Ypres. Assistant un jour au sermon « du P. Zegher, elle fut si touchée de son discours qui roulait « sur les vains amusements du siècle, qu'elle conçut dès l'in« stant même le désir de renoncer au monde, pour se consacrer « au service de Dieu, saisie de crainte à la vue du danger « qu'elle avait couru par sa vanité et le luxe qu'elle avait « affecté jusqu'alors dans ses habits. On la vit, dès ce mo« ment, se livrer tout entière aux exercices de la piété « chrétienne. Après avoir brisé les liens, quoique honnêtes, « qui l'attachaient à un jeune homme qu'elle devait épouser, « ses progrès dans la vertu furent si rapides et si soutenus, « qu'elle devint bientôt l'objet de l'estime et de la vénération « des grands et des petits... Combien d'autres conversions « les premiers religieux du couvent de Lille n'opérèrent-ils « pas dans la ville et les lieux voisins, par la véhémence de « leurs discours et la ferveur de leur pénitence? On remar« que du père Zegher, en particulier, qu'il faisait fondre en « larmes et éclater en gémissements son auditoire. » Ch. L. Richard ajoute que ce zélé prédicateur mourut en odeur de sainteté vers l'an 1250. D.

Voy. Scr. ord. Præd. t. I, p. 106 et 252.

P. 12-14.

JACQUES DE TOULOUSE,

FRÈRE PRÊCHEUR.

VERS 1250.

On conservait chez les Dominicains de Toulouse deux gros volumes intitulés : *Dictionarium theologicum*. La première lettre de l'ouvrage était ornée de la figure d'un frère prêcheur portant le plus ancien costume de cet ordre. L'écriture semblait être du XIIIe siècle, et différer assez de celle du XIVe, pour qu'il y ait lieu de conjecturer que l'auteur achevait sa carrière vers l'an 1250. Il se nomme au commencement de l'ouvrage en ces termes : *Ego frater Tholosanus Dei et Domini nostri Jesu Christi et ordinis fratrum Prædicatorum servus minimus, inutilis et indignus*. Il était Toulousain et frère prêcheur ; voilà tout ce que nous savons de lui ; et son Dictionnaire théologique n'est connu que par une note adressée de Toulouse à Quétif en 1715. L'auteur, pour indiquer et distinguer le sens et les divers usages de chaque mot, transcrit des textes de la Bible et des saints Pères, surtout de saint Augustin, où ce mot est employé. Par exemple sous le mot *Excutere : Excuteret atque purgaret frumenta* (Judic. VI, 11) ; *Omnis qui tetigerit eum, excutiet manus* (Eccles. XXII, 2) ; *Excutientur et relinquentur avibus, — Excutit manus suas ab omni munere, — Excute pulverem et consurge* (Isaïe XVIII, 5 et 6, - XXXIII, 15, - LII, 2) ; *Excutient comas veluti catuli leonum* (Jerem. LI, 38) ; *Excutite folia ejus* (Daniel. IV, 11) ; *Excutite pulverem de pedibus vestris* (Matth. X, 14 ; Marc. VI, 11 ; Luc. IX, 5) ; *Excutiens bestiam in ignem* (Act. Apost. XXVIII, 5), etc. Ces séries de textes rapprochés pour la plus grande commodité des professeurs et des prédicateurs, montrent qu'on sentait le besoin de faire un plus fréquent usage de la Bible et des saints Pères, dans les chaires des écoles et des églises ; mais le XIIIe siècle, auquel remonte l'idée des concordances bibliques, a laissé d'autres exemples mieux connus et plus importants de ce genre de travail. Quant aux définitions grammaticales et aux distinctions que Jacques de Toulouse joint aux textes qu'il transcrit, telles que : *Manus avaritiæ et cupiditatis, Verba detractionis et vanitatis, Opera iniquitatis*, etc., elles sont si sommaires et si vagues, que nous ne

Script. ordin. Prædic. t. I, p. 472.

Voy. l'article Hugues de Saint-Cher.

XIII SIÈCLE.

concevons pas de quelle utilité elles pourraient jamais être. Il nous serait donc impossible de partager les vœux que formaient les Dominicains de Toulouse pour la publication de ce dictionnaire. Toutefois le frère Percin de Montgaillard fait mention de Jacques Toulousain, dans le volume publié sous le titre de *Monumenta conventûs tolosani fratrum Prædicatorum et de Academiâ tolosanâ.* D.

VERS 1250.

SIMON DE SAINT-QUENTIN,

FRÈRE PRÊCHEUR.

Edit. Duac. t. IV, p. 1286.

C'est par Vincent de Beauvais que le frère prêcheur Simon de Saint-Quentin est connu comme auteur d'une Relation de la Tartarie. On lit au chapitre 2 du livre XXXI du *Speculum historiale*, qu'en 1245 Innocent IV envoya dans cette contrée le frère Anselin (ou Ascelin) et trois autres Dominicains, porteurs de lettres apostoliques où les Tartares étaient invités à embrasser la religion chrétienne; et c'est, continue Vincent, de l'un de ces quatre religieux, de Simon de Saint-Quentin, que je tiens les détails que j'ai insérés en divers endroits de mon ouvrage, sur l'histoire et les mœurs de ces infidèles. On peut donc attribuer à Simon une très-grande partie de ce que contiennent de relatif à ces peuples les chapitres 69 à 89 du livre XXIX du Miroir historial, le chapitre 95 et quelques autres pages du trentième livre. Au trente-unième, Vincent annonce qu'il va donner des extraits du récit de Jean de Plancarpin, pour suppléer à ce qui manque dans celui de Simon, *ad supplementum eorum quæ desunt in prædictâ fratris Simonis historiâ.* En effet, le franciscain italien Carpini, missionnaire de cette même époque, fournit les premiers matériaux de ce dernier livre, depuis le chapitre troisième jusqu'au vingt-cinquième qui se termine par ces mots : *Hæc.... excerpsimus ex ejusdem fratris Joannis libello, ea quæ in libro fratris Simonis deerant adjiciendo; de cætero autem ex utroque libello.* Vincent, qui indique volontiers les sources où il puise, inscrit le nom de Simon à la tête du chapitre 26, et cette désignation peut s'étendre

P. 1209-1215. P. 1265. P. 1294.

à quelques-uns de ceux qui suivent. Elle est expressément appliquée au 32e. On lit au commencement du 33e, *frater Joannes;* du 34e, *frater Simon;* du 35e, *frater Joannes;* du 40e, *ex libello fratris Simonis.* Ensuite il n'y a plus d'inscription semblable; mais jusqu'au 50e, il s'agit encore des Tartares, et sans doute Vincent de Beauvais continue d'extraire ce qu'il en dit, soit de Jean de Plancarpin, soit de Simon de Saint-Quentin. Il nous apprend que ce dernier a séjourné en Tartarie deux ans et six semaines. A la fin du 53e chapitre, l'auteur du *Speculum historiale* passe à d'autres sujets, et distingue par le mot *author* ce qu'il va dire en son propre nom.

P. 1296

P. 1303.

On a quelquefois supposé que Simon n'avait rien écrit, mais seulement raconté de vive voix à Vincent de Beauvais les détails de la mission des quatre dominicains en Orient. Cette opinion nous paraît inconciliable avec les termes dont Vincent vient de se servir : *Fratris Simonis historia, -In libro, -Ex libello fratris Simonis.* Bergeron, qui en 1634 a publié une version française de cette relation, dans un recueil réimprimé plus complétement en 1735, Bergeron dit que Vincent, pour suppléer à ce qui pouvait manquer dans les récits de Plancarpin, y a joint ce qu'il avait *appris de bouche* du frère Simon. Nous venons de lire, au contraire, que c'était le livre de Plancarpin qui servait de supplément à celui de Simon lui-même; et Bergeron, en parlant ailleurs de ce dernier religieux, dit qu'il a *laissé des Mémoires* desquels le Voyage du frère Ascelin est *tiré*. En effet, la Relation connue sous le nom d'Ascelin n'est que celle de Simon, telle que Vincent nous l'a transmise. Mais ce fait d'histoire littéraire, quoique bien facile à reconnaître, est tellement ignoré ou négligé, que Simon de Saint-Quentin n'est pas même nommé, à l'article d'Ascelin, dans la Bibliothèque des Voyages, de M. Boucher de la Richarderie.

Paris, 1634, in-8°.

La Haye, 1735, 2 tom. in-4°.

Avertissement sur Plancarpin, tom. I, et t. II, Traité des Tartares, p. 41.

T. I, Traité de la navigation, p. 49.—Voyage de Fr. Ascelin.

T. I, p. 35.

Les missionnaires envoyés en Tartarie par Innocent IV, après le concile de Lyon, étaient au nombre de six; deux frères mineurs, Plancarpin dont on a l'ouvrage, et le Polonais Benoît; quatre frères prêcheurs, Ascelin, Alexandre, Albéric et Simon de Saint-Quentin, le 1er Lombard, les deux suivants Polonais peut-être, et le 4e né sans doute dans la ville de France dont il porte le nom. Beaucoup d'historiens, cités par Altamura dans sa *Bibliotheca dominicana*, ont recueilli ce qu'on peut savoir de cette double mission.

Vinc. Belv. Spec hist. xxxi. — Ptolem. Luc. Histor. scholast

LXXII, c. 4. — S. Antonin, Hist. Tit. XIX, c. 5, § 3, 4, 5. — Paul Emil. Rer. Francic. l. VII. — Genebrard. Chron. p. 633. — Ant. Sen. Chron. p. 59. — Malvenda, Ann. Prædic. 1245, c. 3. — Ferdin. Cast. Hist. Præd. c. 27. — Matthias Michov. de Sarmatia, l. I, c. 5. — Rer. Polon. l. III, c. 44. — Bzov. Annal. eccl. 1245, n. 13, etc.
Altam. P. 10, ann. 1245.
Script. ordin. Prædic. t. I, p. 122.

Nous disons double, parce que le frère Quétif et son continuateur Échard, toujours attentifs à bien distinguer les prêcheurs des mineurs, ont soin de faire observer que les uns et les autres n'ont pas fait route ensemble, en 1245; que tandis que Plancarpin et Benoît traversaient la Bohême, la Silésie, la Pologne et la Russie, Ascelin, Simon et leurs deux confrères se rendaient à Saint-Jean-d'Acre, et se dirigeaient ensuite par l'Arménie, la Géorgie et la Perse. Voilà au surplus tout ce que nous savons de la vie de Simon de Saint-Quentin. Il n'est pas dit à quel âge il entreprenait ce long voyage, ni combien de temps il vécut après sa rentrée en France. Ce qu'il a raconté ou ce qu'il a écrit, pour parler comme Altamura et Quétif (*scripsit*), se lit par extraits, dans les chapitres de Vincent de Beauvais que nous avons indiqués, et dans la traduction française de Bergeron.

Envoyés vers le prince des Tartares, Bajothnoy (Bachin ou Bochin), Ascelin et ses trois compagnons ne lui apportaient point de présents : on leur en fit de graves reproches. Ils refusèrent de l'adorer, de se prosterner devant lui : on s'indigna de cette irrévérence, et ils allaient être mis à mort, quand une des six femmes du prince demanda et obtint leur grace. Il leur fut proposé de se rendre auprès du *Cham*, souverain de la Tartarie et fils de Dieu. Ils répondirent que c'était au pape que Dieu avait donné la puissance suprême et le plus haut rang parmi les humains. Ils firent traduire en persan et présentèrent à Bajothnoy les lettres d'Innocent IV. Simon ne les transcrit pas, mais il donne la teneur de celles de Bajothnoy au pape, et du Cham à Bajothnoy. Il décrit les souffrances des quatre missionnaires, les privations, la misère et les mauvais traitements qu'ils enduraient. Ce qu'il dit de cette contrée et des mœurs de ses habitants a paru moins instructif que le récit du franciscain Carpini. Simon de Saint-Quentin était trop superstitieux et trop crédule pour contribuer aux progrès des véritables connaissances géographiques et historiques. On n'a pas d'ailleurs le texte tout entier de son ouvrage, s'il est vrai qu'il ait laissé un ouvrage; et peut-être les articles qui lui appartiennent, dans les trois derniers livres du *Speculum historiale*, n'ont-ils pas encore été rassemblés avec assez d'exactitude.

D.

GUILLAUME DE RENNES,

FRÈRE PRÊCHEUR.

VERS 1250.

Au lieu de *Guillelmus Redonensis* on a quelquefois écrit *Celdonensis*, *Cerdonensis*, *Credonensis*, ou *Geldenensis*, comme si *Geldenacum* ou Judoigne en Brabant avait été la patrie du personnage dont il s'agit. Vincent Bandello l'appelle *Metensis episcopus*, et Pierre de Alva, pour corriger cette faute, substitue à *Metensis*, *Mimatensis*; ce qui tend à confondre ce Guillaume, assez obscur, avec le célèbre Guillaume Durand, évêque de Mende. Fabricius et surtout Quétif ont relevé ces méprises, et fait distinctement connaître Guillaume né à Rennes en Bretagne, dominicain à Dinan vers le milieu du XIIIe siècle, et auteur d'un *Apparatus in Summam sancti Raymundi de Pœnitentiâ et Matrimonio*, plus d'une fois imprimé avec cette somme même de Raimond de Pegnafort.

De veritate conceptionis Beatæ Mariæ Virginis.
Sol veritatis, rad. 162, col 1355.
Biblioth. med et inf. lat. t. III, p. 143.
Script. ordin. Prædic. t. I, p 130, 131.

Cependant l'une des éditions de cet ouvrage, celle qui a été publiée à Rome en 1603, in-folio, attribue l'*Apparatus* au frère prêcheur Jean de Fribourg, dit le Lecteur ou le Teutonique; et pour s'assurer qu'il appartient réellement à Guillaume, on a besoin de reconnaître les époques où Raimond et Jean le Lecteur ont écrit. Raimond, dominicain catalan, étant tout-à-fait étranger à l'histoire littéraire de la France, il nous suffira de dire qu'il était né en 1175 au château de Pegnafort; qu'il entra chez les frères prêcheurs en 1222; qu'il fit, pour l'instruction des confesseurs, un recueil de cas de conscience, intitulé Somme de la pénitence et du mariage; qu'en 1235, il acheva une compilation de décrétales, entreprise par ordre de Grégoire IX, et continuant celle de Gratien par cinq livres où sont distribués, selon les matières, les décrets des papes et des conciles postérieurs à l'an 1150; qu'en 1238, il fut élu troisième général de son ordre; qu'il abdiqua cette dignité en 1240; qu'il mourut centenaire en 1275; et que l'inscription de son nom dans la liste des saints a contribué à donner de l'autorité à son recueil de décrétales. Jean le Lecteur est beaucoup moins re-

Ibid. p 106-110.

XIII SIÈCLE.

Ibid. p. 523-526.

nommé. Il prit l'habit des dominicains vers la fin du XIIIe siècle, et mourut en 1314, laissant quelques écrits, au nombre desquels on va voir que l'*Apparatus in Summam Raymundi* ne doit pas être compté.

Plusieurs manuscrits, dont quelques-uns étaient reconnus pour antérieurs à l'an 1260, appliquaient expressément le nom de *Redonensis* à l'*Apparatus* placé en marge de la Somme de Raimond. Celui de la Sorbonne, légué par Robert Sorbon, par conséquent achevé avant 1274, désignait l'auteur de la glose par la lettre W initiale de *Wilhelmus*. Vincent de Beauvais, mort en 1264, quand Jean le Lecteur devait être bien jeune, a inséré dans les titres IX et X de son *Speculum doctrinale*, des extraits de la Somme et de l'*Apparatus*, extraits qu'il annonce et qu'il distingue par les intitulés : *Raimundus*, *frater Guillelmus*, *Wilhelmus* ou *V*, en ajoutant quelquefois le mot *Redonensis*, reconnaissable encore dans les syllabes *Rodon*, que les éditeurs de Douai ont inexactement imprimées. Un témoignage plus décisif est celui de Jean le Lecteur lui-même, qui a fait pour son propre compte une Somme des confesseurs, dans laquelle il cite celle de Raimond et la glose de Guillaume, ainsi qu'il le déclare par les premiers termes de son prologue : *Cùm nominatur hic Glossa, semper intelligendum est de Glossâ Willelmi super Summam Raymundi, nisi alia glossa specificetur, ut Glossa Innocentii*, etc. Le seul travail qu'il s'attribue relativement à cette somme et à cette glose, est d'y avoir ajouté, outre une table alphabétique, des corrections et des explications empruntées des docteurs qui ont écrit plus tard. *Primò tam de textu quam de glossa Summæ venerabilis P. F. Raimundi, registrum sive tabulam secundùm ordinem alphabeti cum diligentiâ ordinavi. Secundò ea quæ ad emendationem vel declarationem tam textûs quàm apparatûs ejusdem Summæ à posterioribus approbatis tradita doctoribus, utilia videbantur, ipsi Summæ in spatio ascripsi.* C'est donc de l'aveu de Jean le Lecteur, que Guillaume de Rennes a été reconnu le glossateur de Raimond, par Nicolas de Lyra au XIVe siècle; par Louis Valleoleti, Laurent Pignon, Alphonse Tostat, Ange de Clavasio au 15e; par le cardinal Ximenès au XVIe; par Altamura au XVIIe, etc. Si nous lisons chez Altamura *Guillelmus Celdonensis*, chez Pignon *Aurelianensis* au lieu de *Redonensis*, ces fautes de copistes ne sauraient interrompre la tradition bien établie à l'égard de

Specul. doctrin. col. 904.

Lyr. De præceptis Decalogi.
Valleol. Tabul. n. 55.
L. Pign. Catal. fratrum qui claruerunt doctrinâ.
A. Tost. Oper. t. XII, p. 122.
Ang. de Clav. Summa casuum consc.
Ximen. Pastoral. p. II, c. 68.
Altam. Biblioth. Dominic. p. 69.

Guillaume de Rennes. Aucun autre nom que le sien n'avait figuré à la tête de l'*Apparatus*, dans les éditions de la Somme de Raimond de Pegnafort, avant 1603 où l'on s'avisa d'introduire le nom de Jean le Lecteur. Cette erreur, reproduite dans une autre édition publiée à Rome en 1619, in-folio, a été réparée dans celle de Lyon en 1718, et de Vérone en 1744, l'une et l'autre in-folio.

On demandera si ce travail de Guillaume de Rennes vaut la peine que nous venons de prendre, pour prouver que c'est bien à lui qu'il est dû. Nous laisserons à ceux qui feraient cette question, le soin d'y répondre eux-mêmes, après qu'ils auront lu deux ou trois extraits de cette glose.

Quand Raimond décide que l'irrégularité est encourue par toute participation à l'émission ou à l'exécution d'une sentence de mort, le frère Guillaume ajoute qu'un clerc commet une faute grave, et ne devient pourtant pas irrégulier, lorsqu'il assiste par curiosité à un supplice ou à un duel judiciaire, *suspensioni latronis vel ubi quis interficitur duello*, s'il n'a concouru à ces actes ni par conseil, ni par aide, ni par l'emploi de son autorité, *si nec consilium, nec auxilium, nec auctoritatem præstiterit.*

En traitant de la légitime des enfants, Raimond cite ces trois vers :

Quatuor aut infrà dant natis jura trientem;
Semissem vero dant natis quinque vel ultra :
Arbitrium sequitur substantia cetera patris.

Un père peut disposer des deux tiers de son bien, s'il n'a que quatre enfants ou moins de quatre; de la moitié seulement, s'il en a cinq ou un plus grand nombre. Guillaume de Rennes avoue que telles sont les dispositions des lois; mais il fait observer que les coutumes, qui prévalent en France sur le droit écrit, limitent tout autrement la légitime, *secundùm consuetudinem gallicani regni, quæ ibidem præjudicat juri scripto, alio modo limitatur hæc legitima.* En certaines provinces, le père et la mère ne peuvent donner à des étrangers par testament ou entre vifs, que la cinquième partie de leurs biens mobiliers; ailleurs ils en peuvent donner jusqu'au tiers, mais pas davantage. *Alicubi in eodem regno obtinet, quod pater vel mater non potest dare extraneis ultrà quintam partem hæreditatis suæ quæ consistit in mobilibus, nec in testamento, nec causâ mortis, nec inter vivos. Alibi*

Guilhelm. *Red.* in Spec doctr. p. 940.

XIII SIÈCLE.

non potest dare ultrà tertiam, sed tertiam potest dare, etc. On voit que cette glose pourrait servir quelquefois à l'histoire du droit coutumier des Français, au moyen âge, et que le commentateur de Raimond en a plus de connaissance que n'en aurait eu un dominicain de Fribourg, tel que Jean le Lecteur ou le Teutonique.

Au milieu des discussions sur l'usure, qui occupent ici beaucoup de place, nous lisons dans l'*Apparatus*, qu'il y aurait usure si cent sous prêtés en automne, quand le blé, le vin et l'huile sont à très-bon marché, devaient être restitués à Pâques par une quantité de ces denrées égale à celle qu'on aurait eue pour les cent sous, en octobre; ou bien encore, si vingt livres sterling empruntées en hiver devaient être rendues, en même monnaie, en été, au moment où les voyageurs et les croisés recherchent l'or et l'argent. Toutefois Guillaume veut bien ne pas traiter d'usurier le prêteur qui aurait conservé ces espèces parfaitement intactes durant les six mois, et laissé d'ailleurs à l'emprunteur la faculté de se libérer dans cet intervalle, à un terme quelconque. Ces détails et beaucoup d'autres que nous ne pouvons rapporter, entreraient dans les notices que désigne aujourd'hui le nom de statistique. Ils tiennent à l'histoire des relations commerciales du XIIIe siècle, et à des doctrines, souvent peu saines, dont elles étaient l'objet.

Il s'en faut donc qu'il n'y ait aucune instruction à puiser dans ce commentaire. Il a, dès l'époque de son apparition, attiré l'attention des hommes studieux, particulièrement de Vincent de Beauvais qui en a transcrit un très-grand nombre d'articles. Si le frère Guillaume a laissé, comme Valleoleti l'assure, plusieurs autres livres de jurisprudence canonique et civile, *multa in utroque jure*, ils sont ou perdus ou inconnus. Seulement Sander fait mention d'un manuscrit intitulé : *Summa F. Wilhelmi Redensis de Articulis;* mais ce pourrait bien n'être que l'*Apparatus Guillelmi Redonensis* sur la Somme de Raimond contenue dans le même volume.

Biblioth. mss. Belg. t. I, p. 107.

D.

ROBERT DE FRANCE,

COMTE D'ARTOIS;

GUI DE MELUN,

CHEVALIER.

L'UN MORT en 1250 (le 29 février), L'AUTRE en. . . . .

Ces deux personnages, dont l'un était le frère d'un roi de France, et l'autre un simple chevalier, nous ont paru mériter une petite place dans notre Histoire littéraire. Tous deux nous ont laissé des documents sur la première expédition de saint Louis dans la Terre-Sainte, qui n'ont point été sans utilité pour les historiens des croisades.

Qui ne connaît Robert de France, son caractère bouillant, intrépide, et aussi son esprit opiniâtre, irréfléchi? qui ne sait qu'ayant accompagné saint Louis dans sa première croisade, il fut la principale cause des désastres qu'éprouva l'armée des croisés, et périt par son imprudence?

Un assez grand succès obtenu dans cette expédition avait tellement exalté le présomptueux Robert, qu'il voulut en donner la première nouvelle à la reine Blanche sa mère. La lettre qu'il lui écrivit à ce sujet a été conservée (elle est datée du mois de juin 1249, *la veille de la Saint-Jean-Baptiste*). Après lui avoir dit que son cher frère le comte d'Anjou a toujours la fièvre quarte, mais moins forte qu'auparavant, il lui apprend que le seigneur Louis son frère, les barons et les pélerins ont passé l'hiver dans l'île de Chypre; mais que s'étant réunis sur leurs vaisseaux, le soir du jour de l'Ascension, au port de *Limisso*, ils décidèrent de se diriger contre les ennemis de la foi chrétienne; que la mer leur fit éprouver de grandes contrariétés dans leur voyage vers les côtes d'Afrique. Il raconte ensuite, mais sans de grands détails, comment, après un combat contre les Turcs, les chrétiens s'étaient rendus maîtres de Damiette, et l'avaient trouvée *remplie de provisions de toute espèce et de machines de guerre.*

Il finit par annoncer à la reine Blanche que la comtesse

XIII SIÈCLE.

Matth. Paris, in Additamentis, p. 107, édit. de Paris, 1644.

d'Anjou avait mis au jour, dans l'île de Chypre, un fils bien conformé et d'une beauté remarquable, et qu'elle l'avait donné à nourrir à une femme de l'île. *Comitissa verò Andegavensis in Cypro peperit filium valdè elegantem et benè formatum ; quem ibidem tradidit nutriendum.*

Ce n'est là, comme on le voit, qu'une de ces lettres de parent à parent, dans lesquelles on s'occupe de ses affaires particulières et de famille, autant pour le moins que des affaires publiques les plus importantes.

La relation que fait le chevalier Gui de la prise de Damiette, est d'un tout autre genre. Voici ce qu'en dit M. Michaud dans son Histoire des croisades : « Le combat des « galères musulmanes (contre la flotte des chrétiens, combat « qui précéda la prise de Damiette) est très-bien décrit dans « une lettre de Gui de la maison du comte de Melun. La « même lettre donne des détails précieux sur la conduite « héroïque de Louis en cette circonstance. » Cet éloge du récit de Gui nous paraît mérité.

Hist. des croisades, t. II, p. 234.

La lettre qui contient cette intéressante relation, est adressée par le chevalier Gui à son cher frère utérin, son ami, qui faisait ses études à Paris, *studenti Parisiis*, dit la lettre originale. Elle est assez longue, et en voici l'analyse.

Gui, prévoyant l'inquiétude dans laquelle on devait être en France sur l'état de la Terre-Sainte et du roi, s'empresse, dit-il, de donner des nouvelles certaines sur les événements dont il a été témoin, et il commence par annoncer qu'à la suite d'un conseil tenu exprès, on était parti de Chypre pour l'Afrique. « Nous avions le projet, dit-il, d'attaquer Alexan« drie ; mais au bout de quelques jours une tempête subite « nous a fait parcourir une vaste étendue de mer. Plusieurs « de nos vaisseaux ont été séparés et dispersés. »

Matth. Paris, in Additam. p. 108

Le soudan du Caire ayant appris par des espions que le projet des chrétiens était d'attaquer Alexandrie, avait réuni dans cette place une multitude de guerriers qu'il avait appelés tant du Caire que de Damiette. Ce fut donc un accident heureux pour les croisés que la tempête qui les éloigna de la côte. Mais il paraît que lorsque la tempête eut cessé, ils restèrent sans trop savoir où ils étaient. En effet, Gui nous apprend qu'ils furent obligés de faire monter au haut d'un mât un pilote qui connaissait la côte, et qu'ils regardaient comme un guide fidèle. « Après qu'il eut examiné tous les « lieux environnants, il s'écria : Dieu nous aide ! nous som-

« mes en présence de Damiette. » Dès lors il fut décidé que l'on commencerait par attaquer cette place, en attendant que l'on pût se présenter devant Alexandrie ou devant le Caire. Bien que le soudan d'Égypte eût tiré un assez grand nombre de troupes de Damiette, il en restait encore assez pour s'opposer à la descente des croisés sur la côte. Mais l'aspect des ennemis qui bordaient le rivage ne fit qu'exalter le courage des Français. Gui de Melun met à cette occasion dans la bouche de Louis IX, un discours plein de belles et nobles inspirations. « Mes fidèles amis, dit-il à ses compa-
« gnons d'armes, nous serons invincibles si nous sommes
« inséparables dans notre charité. Ce n'est pas sans une per-
« mission divine que nous sommes transportés ici, pour
« aborder dans un pays si puissamment occupé. Je ne suis
« point le roi de France, je ne suis point la sainte Église :
« c'est vous qui êtes l'un et l'autre. Je ne suis qu'un homme
« dont la vie s'éteindra comme celle d'un autre, quand
« Dieu voudra. Tout est pour nous, quelque chose qui nous
« arrive : si nous sommes vaincus, nous sommes martyrs;
« si nous triomphons, la gloire du Seigneur en sera plus
« grande. C'est ici sa cause, etc. » Dans ces dernières paroles, on voit la trace de cette opinion généralement répandue parmi les croisés, que le ciel était ouvert à quiconque périssait dans ces guerres saintes. Mais en combattant pour la cause de leur prophète, les musulmans partageaient aussi la même opinion, se livraient à la même espérance, ou plutôt à la même certitude du salut de leurs ames. De là ce mépris de la mort, ce fanatique courage qui, des deux côtés, faisait courir les combattants au devant des dangers.

Les défenseurs de Damiette avaient expédié quatre galères pour examiner l'état de la nombreuse flotte des croisés. On s'empressa d'aller les combattre. Le passage suivant donne une idée des combats sur mer de ces temps-là. « Nous lan-
« çâmes (sur ces galères et ceux qui les montaient) des traits
« enflammés et des pierres au moyen de nos mangonneaux,
« qui étaient disposés de manière qu'ils envoyaient de loin
« et à la fois, cinq ou six pierres et des vases remplis de
« chaux. Les traits perçaient les ennemis et leurs vaisseaux,
« les pierres les accablaient, la chaux brûlait tout ce qu'elle
« touchait. Aussi trois galères ennemies furent-elles tout-à-
« coup submergées. La quatrième galère s'éloigna fort en-
« dommagée. »

XIIIe SIÈCLE.

Ce premier succès fut suivi d'une grande victoire. Les ennemis couvraient toute la rive, d'où les vaisseaux ne pouvaient approcher, même les petits bâtiments, tant la mer sur cette plage était peu profonde. Les chrétiens n'hésitèrent point à se jeter à l'eau qui, au reste, ne les atteignait que jusqu'à la ceinture; et ils ne tardèrent point à débusquer des ennemis que les récits de ceux qui s'étaient échappés de la défaite des galères avaient remplis d'effroi. Après quelque résistance, tous se retirèrent vers la ville, que bientôt même ils abandonnèrent. « En fuyant, dit Gui de Melun, les Sar-« rasins lancèrent contre nous beaucoup de feu grégeois qui « nous était très-nuisible, parce qu'il était poussé par un « vent qui nous soufflait de la ville; mais le vent ayant tout-« à-coup changé, reporta ce feu sur Damiette, où il brûla « plusieurs personnes, et où il aurait consumé beaucoup « plus de choses, si les esclaves qui étaient restés dans la « ville ne fussent venus l'éteindre par le procédé qu'ils con-« naissaient, et aussi par la volonté de Dieu. »

Voilà une circonstance bien étonnante, un effet prodigieux du feu grégeois. Aussi Gui de Melun le présente-t-il comme un miracle. Mais les historiens arabes, d'après lesquels a écrit l'historien des croisades, nous donnent à croire que si le feu consuma plusieurs édifices dans la ville de Damiette, c'est que ses défenseurs, avant de fuir, pillèrent les maisons et y mirent le feu. Ils ne font nulle mention de ce feu grégeois repoussé par les vents sur ceux qui l'avaient lancé.

Michaud, Hist. des croisades, t. II, p. 241.
Reinaud, Extraits des historiens arabes, p. 451.

Dans le reste de sa relation, Gui de Melun fait une espèce d'énumération de toutes les richesses que contenait Damiette, lorsque les chrétiens y entrèrent, de la quantité infinie de vivres, d'armes, de vêtements précieux, de vases, d'ustensiles d'or et d'argent, qu'elle renfermait. Il n'oublie pas l'entrée triomphale de Louis dans la place, et l'empressement qu'il mit à faire célébrer la messe dans une mosquée qu'on avait purifiée. *Fecit celebrare missam ubi quartâ die precedente (prout captivi nobis assertivè asserebant) spurcissimus Mahometus cum detestabilibus immolationibus et vocibus altisonis, et tubarum clangore magnificabatur.*

Matth. Paris, in Additam. p. 108.

Ce passage prouve quelle fausse idée les croisés se faisaient du mahométisme. C'était, à leurs yeux, une véritable idolâtrie, un culte qui admettait des sacrifices sanglants, des *detestabiles immolationes,* en l'honneur de leur *spurcissimus Mahometus.* Et ce prophète, au contraire, était venu abolir le

XIII SIECLE.

culte des idoles, et le nom d'un Dieu unique et tout-puissant est sans cesse à la bouche des sectateurs du prophète, et jamais le sang des victimes n'a souillé le sol de leurs temples!

De grands désastres furent, comme on sait, la suite de cette facile conquête d'une riche cité. Après plusieurs mois passés dans les plaisirs, ou plutôt dans les plus sales débauches, l'armée presque entière fut détruite près des murs de Mansourah, dans une bataille que Robert de France avait imprudemment engagée, et où il fut tué. Après une longue et dure captivité, le saint roi Louis revint en France, ramenant à peine quelques milliers d'hommes des soixante mille qui l'avaient suivi en Afrique.

Gui de Melun n'a pas dû être témoin de ces malheurs. Il périt sans doute dans l'une des défaites successives qu'éprouva l'armée des chrétiens, ou de l'affreuse maladie qui vint la décimer. On ne trouve plus son nom cité dans aucun document postérieur à la prise de Damiette. A. D.

JUHEL,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

MORT en décembre 1250.

Juhel, quelquefois surnommé de Saint-Martin, était né au sein de la famille de Mathefelon, d'autres disent de Mayenne: c'est un point qu'il nous serait également difficile et inutile d'éclaircir. Tout ce que nous en savons, c'est qu'une noble extraction fut un des titres de Juhel aux honneurs ecclésiastiques. Après avoir été chanoine, écolâtre, doyen au Mans, il devint, en 1229, archevêque de Tours, et gouverna cette église jusqu'en 1244 où il commença d'occuper le siége métropolitain de Reims, qui était vacant depuis quatre années. Les chanoines n'avaient pu s'accorder sur le choix d'un prélat: Innocent IV profita de leurs dissensions et des délais qu'elles entraînaient, pour donner, de son autorité pontificale, un chef à cette église, non pourtant sans le consentement du roi Louis IX. Juhel visita son nouveau diocèse, et fit divers statuts, dont les moins étrangers à l'histoire des lettres sont ceux qui soumettaient à l'écolâtre les étudiants pauvres ap-

pelés *bons enfants*, et leur prescrivaient de rigoureux devoirs. Il assista au concile de Lyon en 1245; il prit la croix dans l'assemblée tenue à Paris en 1248, et s'abstint toutefois de partir pour l'Orient, ou bien ne tarda point à revenir à Reims; car au mois de juin 1249, il y souscrivait une charte en faveur d'un hôpital. Nous écartons ses autres chartes, ainsi que le détail de ses démêlés avec son chapitre, avec ses suffragants, avec l'évêque de Liége. On peut à l'égard de ces articles, qui ne nous concernent point, recourir à l'une et à l'autre *Gallia christiana*, et à l'histoire de la métropole de Reims par Marlot. Il paraît que Juhel essuya quelques désagréments, peut-être mérités, et que la cour de Rome ne se prononça point, autant qu'il le désirait, en sa faveur. Il en conçut un chagrin qui abrégea ses jours, si nous en croyons un récit manuscrit qui a passé de la Bibliothèque de Baluze dans celle du Roi. On y lit qu'un dimanche d'hiver, par un temps froid et pluvieux, l'archevêque de Reims sortit de son palais, revêtu de ses ornements pontificaux, la mitre en tête, le bâton pastoral à la main, mais le tenant par l'extrémité inférieure et traînant la supérieure dans la boue, criant *harou* ou *haro*, et donnant ainsi divers signes de douleur et de démence. La relation ajoute qu'après avoir parcouru les rues et les places publiques, Juhel ne voulut plus rentrer dans sa demeure, qu'il se retira dans un hôpital, qu'il annonça la résolution de se rendre à Rome, qu'il partit en effet, mais n'alla que jusqu'à Paris, où il mourut, en 1250, chargé d'années et accablé de tristesse : *In dolore cordis et tristitiâ finivit, . . . jam in ætate decrepitâ constitutus* A ce document, qui peut ne pas mériter une pleine confiance, il convient, sinon d'opposer, du moins de joindre quelques lignes d'un manuscrit de l'église du Mans, à laquelle, comme nous l'avons dit, Juhel avait appartenu. *Decimo quinto kalendas januarii obiit piæ recordationis Juhellus de Matefelon, vir scientiâ et nobilitate præclarus, hujus ecclesiæ quondam magister scholarum, postmodum decanus, et inde vocatus ad sedem ecclesiæ Turonensis, tandem archiepiscopus Remensis, in quarum regimine laudabiliter se habuit quamdiù vixit.*

Gallia christ. vetus., t. I, p. 874.—Gall. chr. nova, t. IX, p. 111, 112, 113. Marl. T. II, p. 528-541. N. 4253.

Les écrits qui portent son nom ne sont ni nombreux, ni très-importants. Nous n'en avons que trois à citer. Le premier, celui qui porte la date la plus ancienne, savoir celle de 1234, consiste en statuts donnés par Juhel, archevêque de Tours, à l'église de Saint-Brieuc, du consentement de

Gall chr. nov. t. IX, p 113.

l'évêque et du chapitre de cette ville. Ils sont imprimés dans le Spicilége de Dacheri et dans la collection des conciles de Labbe. Nous y remarquons les dispositions relatives aux rétributions dues aux chanoines pour assistance aux offices divins. Ils recevront 4 deniers pour les matines, 3 pour la grand'messe, 2 pour les vêpres; et si les revenus de l'eglise ne suffisent point à toutes ces distributions, il faudra s'arranger de telle sorte qu'elles ne puissent jamais manquer en Avent ni en Carême. On peut, en second lieu, attribuer à Juhel une grande part aux 14 canons publiés dans un concile de Tours qu'il présida en 1236. Maan les a publiés, et Fleury en a donné une très-bonne analyse. « Le 1er article porte « que les croisés arrêtés pour crime par le juge séculier, se- « ront revendiqués par le juge ecclésiastique, qui n'aura « aucun égard à leurs priviléges, et leur ôtera même la « croix, s'il les trouve coupables d'homicide ou d'autre crime « énorme. Le concile ajoute : Nous défendons étroitement « aux croisés et aux autres chrétiens de tuer ou battre les « juifs, leur ôter leurs biens, ou leur faire quelque autre « tort, puisque l'Église les souffre, ne voulant pas la mort « du pécheur, mais sa conversion. Les évêques auront soin « de la subsistance des nouveaux convertis, de peur qu'ils ne « retournent à leurs erreurs sous prétexte de pauvreté. Les « avocats auront étudié en droit trois ans, les officiaux cinq. « Les juges délégués par le saint-siége dans la province de « Tours, prendront les précautions nécessaires contre les « fraudes des parties qui obtiennent des rescrits en cour de « Rome. Il fallait que ces délégations fussent bien fréquentes. « Les testaments seront représentés à l'évêque, ou à celui « qui exerce sa juridiction, dans dix jours après la mort du « testateur, et il aura soin qu'ils soient fidèlement exécutés. « Les faux témoins seront fustigés, si le juge ne trouve à « propos de les en dispenser par une amende. Ceux qui ont « deux femmes à la fois seront publiquement dénoncés in- « fames, et mis sur l'échelle publique, puis fustigés, s'ils ne « s'en rachètent par une amende. On punira de même ceux « qui seront convaincus de sortilége. »

Spicil. in-4°, t. IX, p. 606-609; in-fol. t. III, p. 612.
Labbe, Conc. t. XI; Hardouin, t. VII, edit. Venet. t. XIII.

Concilia provinciæ Turonensis; in Sanctâ et metropolit. eccl. Turon. t. II, p. 54.
Hist. eccles. l. LXXX, n. 59.

Nous avons transcrit ces détails, parce qu'ils peuvent contribuer à faire connaître les mœurs et les opinions du XIIIe siècle, spécialement la part que s'attribuait le clergé dans l'exercice du pouvoir judiciaire, en matière tant civile que criminelle. Le troisième et dernier écrit de Juhel n'est que le

réglement qui concernait les écoliers de Reims, et dont nous avons déja fait mention. Il est de l'an 1244, et se lit dans l'ouvrage de Marlot. L'archevêque assujettissait les étudiants à des pratiques claustrales qui, ce semble, devaient peu contribuer à leurs progrès. D.

BERNARD DIT LE TRÉSORIER,

TRADUCTEUR ET CONTINUATEUR DE GUILLAUME DE TYR.

APRÈS 1228.

Moréri, verb. Bernard.

Trithem. pag. 109.

Miræus, pag. 104.

Anton. Bibl. Hisp. vet. t. I, p. 44.

Bibl. des crois. p. 555.

Les historiens des premières années du XIII[e] siècle font mention de deux écrivains nommés Bernard, qui furent également qualifiés du titre de trésorier. On n'avait reconnu qu'un seul et même personnage littéraire sous ces nom et surnom. Cette confusion a persisté si long-temps, que Moréri paraît être le premier critique qui nous en ait fait distinguer deux, en destinant à chacun un article séparé. L'un, appelé Bernard de Compostelle ou le Trésorier (sans doute de la cathédrale de ce nom, ce qui nous le déclare Espagnol), fut un savant canoniste de la cour pontificale d'Innocent IV, qui par ordre de ce pape composa plusieurs recueils sur le droit canon, et dont on a placé communément la mort vers l'an 1250; l'autre, également qualifié de Trésorier, paraissait bien avoir été Français; mais il serait difficile même d'en commencer la preuve, d'après la seule conjecture qui naît assez naturellement du titre de Trésorier, lequel nous est parvenu sans être suivi du nom de la ville épiscopale où notre compatriote aura exercé ses fonctions.

Le rédacteur des analyses récemment publiées sous le titre de Bibliothèque des croisades, nous aurait levé toute difficulté sur ce point, s'il avait marqué nommément dans quelle chronique italienne il aura lu que Bernard était trésorier de l'empereur Frédéric II; car alors ce titre n'aurait guère pu concerner qu'une charge de palais impérial. Nous espérions rencontrer là-dessus un renseignement positif dans l'analyse de ces chroniques, comprise au Tome II du même recueil; mais en y lisant, au contraire, des détails qui prouvent que

notre Bernard n'était pas plus favorable à Frédéric II que ne le fut depuis Villani qui était un Guelfe bien déclaré, il nous a fallu employer d'autres moyens pour assurer l'origine française de notre historien; et d'après le peu de ménagement avec lequel Bernard a parlé de Frédéric, nous avons cru devoir en conclure que ce ne fut pas de cet empereur qu'il aurait pu tenir le titre de trésorier, mais bien plutôt de quelque cathédrale de France, où il aura exercé les fonctions de cette dignité alors si communément cléricale. En effet, elle fut toujours, en France, d'un usage tellement continuel, qu'entre le second siècle et le IXe de notre ère, nous comptons trente cathédrales où la dignité de trésorier a dû être établie bien avant le XIIIe siècle, puisqu'il existait encore trente dignitaires ainsi qualifiés en 1789, d'après le relevé que nous avons fait de l'état général du clergé de cette année-là.

Id. ibid. pag. 618.

La France ecclésiastique pour l'année 1789, 1 vol. in-18.

Muratori nous rapproche par degré du but de notre enquête, lorsqu'il nous apprend « qu'ayant entrepris son Re-« cueil des écrivains de l'Italie, et voulant y comprendre « l'histoire la plus complète qu'il ait pu trouver des croisades, « il avait cru devoir préférer, parmi tous les écrivains de ces « événements, celui dont l'ouvrage n'était pas encore im-« primé, et dont la bibliothèque de la maison d'Este lui « fournissait un manuscrit, pour lors ancien de quatre cents « ans. Il contenait la traduction latine de l'histoire écrite en « français par Bernard le Trésorier, dont on ne connaissait « jusqu'alors que le nom et le surnom; mais (continue le « savant critique que nous copions ici) ce Bernard devait « appartenir à la nation française, puisqu'il avait traduit « Guillaume de Tyr en français, et que sa traduction avait « été reproduite en latin par un Italien, vers l'an 1320. » Voilà les premières lueurs qui ont éclairé nos recherches sur l'historien français, que le titre de Trésorier d'un empereur allemand aurait pu faire disputer à la France, s'il ne lui avait été formellement rendu dans la page même de la Bibliothèque des croisades, qui le représente comme attaché à la cour de Frédéric II.

Script. rerum ital. t. VII, p. 659.

Bibl. des crois t. I, p. 555.

Le second éclaircissement nous est fourni par François Pipino de Bologne, religieux dominicain, et ce renseignement est clairement contenu dans sa traduction qu'il intitule ainsi : *Incipit historia de acquisitione Terræ Sanctæ quam auctor hujus operis transtulit ex gallico in latinum.*

Enfin, et pour montrer, avec plus de certitude, que notre Bernard était Français, Muratori rappelle le sentiment que Du Cange avait motivé dans ses observations sur la vie de saint Louis par Joinville, lorsqu'il s'exprime ainsi qu'il suit, en parlant de Richard, roi d'Angleterre :

Joinville, Hist. de s. Louis, in-fol. p. 16.

« Et demoura le roy Richart en la Terre-Sainte, et là fist « de très-grans faiz d'armes sur les mescréans et Sarrazins. « Tant qu'ilz le doubtèrent si fort, ainsi qu'il est escript au « livre de l'histoire du veage de la Sainte Terre, que quant « les petiz enfans des Sarrazins crioent, leurs mères leur « disoient : Taisez-vous, taisez, veezci le roi Richart qui « vient vous querir. Et tantoust de la paour que iceulx petiz « enfans sarrazins avaient seulement de oïr nommer le roi « Richart, ilz se taisoient. Et semblablement quant les Sar- « razins et Turcs étoient à cheval aux champs, et que leurs « chevaulx avoient paour de quelque umbre ou buisson, « et qu'ils s'en effraioient, ils disoient à leurs chevaulx en « les piquant de l'esperon : Et cuides-tu que ce soit le roi « Richart ? »

Sur ces paroles de l'historien de saint Louis, Du Cange fait la réflexion suivante relativement aux historiens des croisades : « Ils ont tous omis cette circonstance rapportée par le sire « de Joinville qui l'avoit tirée, ainsi qu'il témoigne en cet « endroit, de l'histoire des guerres saintes, écrite en langue « vulgaire, *que j'ai leüe manuscrite, qui rapporte la même* « *chose en ces termes :* » et ces termes sont littéralement les mêmes que ceux qui se lisent dans le numéro 6744 où nous copions ce qui suit :

Ibid. Observations, p. 45

« Pour celle prouesse que le roi Richart fist illec et ailleurs « et au chateau du Daron qu'il print sur les Sarrasins fut-il « moult doubte par toute paiennie. Et si, comme l'en dit, il « avenoit aucune foiz que quant le petit enfant des Sarrasins « plouroit, disoient : Tais-toy pour le roi d'Angleterre. Et « quant aulcun Sarrasin chevaulchoit et cheval veoit ung « buison ou ombre, et il reculoit en arrière, que le Sarrasin « hurtoit des esperons, et lui disoit : Cuides-tu que le roi « d'Angleterre soit mucie en ce buison ou en celle ombre, « ou en ce dont le cheval avoit paour. »

Eracles. Mss. reg. p. CCCCXXI.

Muratori conclut judicieusement du parallèle fait ici par Du Cange, qu'il devait exister des manuscrits français de l'histoire dont il donnait en latin la première édition connue, et dont l'auteur appartenait nécessairement à un temps an-

térieur à celui de Joinville. Il est donc maintenant certain, d'après les témoignages réunis de Joinville, de l'Italien traducteur Francesco Pipino, de Muratori, de Ducange, de Moréri enfin, qu'il a dû exister une histoire des croisades écrite en français; qu'elle était antérieure à celle de Joinville, et que cette histoire, selon le dire de celui qui l'a traduite en latin et qui vivait en 1320, aurait eu pour auteur un écrivain nommé Bernard le Trésorier.

Un nouveau témoignage qui vient appuyer les précédents est celui de la chronique attribuée à Ricobald de Ferrare, laquelle commence au règne de Charlemagne et finit en 1294. Cette chronique, dit Muratori, qui parut dans le même siècle où Bernard écrivait en français l'histoire des croisades, est aussi le premier monument littéraire qui la lui attribue nommément. Son témoignage doit donc avoir à nos yeux d'autant plus d'autorité, que le chroniqueur était plus voisin du temps où Bernard écrivait, et que ce Bernard y est souvent cité; car lorsque Ricobald ne fait qu'indiquer les faits, il renvoie à l'histoire écrite par son devancier, ceux qui en désireraient les détails; et quand il les donne, il traduit presque littéralement, ou il imite librement le texte français de Bernard. C'est ainsi, par exemple, qu'il agit en parlant du Vieux de la Montagne, et des débats qui eurent lieu entre Philippe-Auguste et Richard, roi d'Angleterre. Il faut enfin ajouter à tous les écrivains que nous venons de citer, relativement à l'enquête entreprise dans cet article, les rédacteurs de la Bibliothèque historique de la France, et ceux de l'Art de vérifier les dates, qui font mention de Bernard et de l'histoire qu'il avait translatée et continuée; Montfaucon, enfin, qui cite l'ouvrage, sans en désigner l'auteur, tandis que Moréri, qui ne le connaissait qu'indirectement, avoue qu'il ne pourrait dire si cet ouvrage existait encore.

Muratori, Scr. rer. ital. t. IX, p. 292.

Ricobaldus, p. 407, 413, 418

Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 389.

Lelong, t. II, p. 150.

Art de vérifier les dates, p. 386, édit. de 1770.

Bibl. mss. p. 782. B.

Moréri, ubi suprà.

Avant de nous engager plus loin dans la question de savoir quel est nommément le Français à qui l'on doit attribuer la traduction française et la continuation de Guillaume de Tyr, il faut donc avouer que Bernard le Trésorier n'a jamais été unanimement considéré comme en ayant été incontestablement l'auteur. Févret de Fontette, second éditeur du travail du P. Lelong, attribue la traduction française à Hugues Plagon, que nous n'avons encore pu connaître plus originairement que dans la citation suivante de Du Cange: « Hugues Pla« gon en la version de Guillaume de Tyr, au tome V de la

Bibl. hist. de la Fr. t. II, pag. 140.

Gloss. Suppl. t. IV, p. LXXXIII

XIII SIÈCLE.

« grande collection de Martène. » Dans notre Histoire littéraire, à l'article de Guillaume de Tyr, on se déclare aussi pour ce Plagon. L'auteur de la Bibliothèque des croisades, après avoir, en 1817, dans la Biographie universelle, attribué la traduction à Plagon, n'hésite pas, en 1829, de l'attribuer à Bernard le Trésorier. Toutes ces vacillations auraient donc pris leur source dans la contradiction qui règne entre les deux citations faites par Du Cange.

Hist. litt. de la Fr. t. XIV, p. 587.

Nous venons de rapporter plus haut la citation française de ce savant; voici ce qu'il écrit en latin: *Bernardus Thesaurarius, de acquisitione Terræ Sanctæ ab anno* 1095 *ad annum* 1230. Ce titre, rédigé ou littéralement copié par Du Cange, montre assez clairement que les critiques, ainsi que Muratori, considéraient Bernard le Trésorier comme l'auteur de la traduction française et de la continuation de Guillaume de Tyr. Mais alors comment Du Cange a-t-il pu inscrire, dans son catalogue des *Scriptores gallici vernaculi,* « Hugues Plagon en la version de Guillaume de Tyr? » Martenne et Durand avaient transcrit la version française, sans en désigner l'auteur; mais les sentiments réunis de Ricobald de Ferrare, de Pipino, de Muratori, suffisent bien pour détruire l'effet d'une allégation faite transitoirement par Du Cange, et qui ne peut infirmer des témoignages presque contemporains au traducteur français de Guillaume de Tyr. Ajoutons à tout cela que Du Cange n'a fait que soupçonner l'existence des plus anciens manuscrits de la traduction française, que l'auteur de la Bibliothèque des croisades n'a pas cités, et dont l'écriture et les vignettes font remonter évidemment l'origine à la fin du XIIIe siècle. Le manuscrit 6744 de la Bibliothèque du Roi, qui est du siècle suivant, a pour titre extérieur : « Eracles; de la conquête de la Terre-Sainte. » Le titre intérieur en est ainsi conçu : « Cy commence le livre « intitulé Eracles, lequel parle de la conqueste de la Terre- « Sainte de Jherusalem, contenant plusieurs guerres et « haulx faits d'armes faitz en icelluy royaume et es pais voi- « sins. Ensemble maintes merueilleuses besoingnes aduenues « tant de ca que oultre mer ce temps pendant, et comment « le vaillant Godefroy de Buillion conquist à l'espee ledit « royaume et y fut roy. »

Glossar. Supplem. t. IV, index.

Bibl. des crois. t. II, p. 555.

Relativement à la composition de cette histoire, Muratori s'exprime ainsi : « Je ne doute pas que Bernard le Trésorier

« n'ait eu sous les yeux les écrivains précédents qui avaient « déja écrit l'histoire des guerres sacrées, et surtout Guil- « laume de Tyr, qu'il suit toujours, même dans les erreurs « qui lui échappent.... Néanmoins, continue le critique, « ce n'est pas un motif qui doive déprécier cet ouvrage, « qu'on recevra avec plaisir, soit parce qu'il paraît à présent « pour la première fois, soit parce qu'il comprend la série « presque entière des expéditions orientales, et principale- « ment des dernières que peu d'écrivains ont racontées. »

Pour compléter le jugement porté par le critique italien, nous remarquerons que la première et la plus grande partie du travail de Bernard ne consiste pas en une simple imitation, mais que c'est une traduction littérale de l'Histoire rédigée par Guillaume de Tyr, et où le traducteur n'a fait que quelques suppressions, transpositions ou additions de peu d'importance. La comparaison du texte français avec le latin de la traduction de Pipino suffirait pour prouver que c'est au fond et en réalité l'ouvrage de l'archevêque de Tyr, si le traducteur ne disait pas d'ailleurs clairement qu'il n'a fait, pour cette partie, rien autre que traduire l'histoire originairement composée par son illustre devancier. Il serait inutile de s'occuper ici du mérite et des défauts de l'histoire écrite par Guillaume; sur quoi l'on peut recourir à l'article qui le concerne dans notre Histoire littéraire; mais pensant que le lecteur trouvera par là plus de facilité à comparer la composition latine avec la française, nous transcrirons ici le seul commencement de la latine, que nous ferons suivre par un morceau plus étendu de l'autre, et dans le dessein de montrer la parfaite identité du fonds commun des deux compositions :

T. XIV. pag. 587.

Tradunt veteres historiæ, et idipsum etiam habent orientalium traditiones, quod tempore quo Heraclius augustus Romanum administrabat imperium, Mahumeth primogeniti Satanæ, qui se prophetam à Domino missum mentiendo, orientalium regiones, et maximè Arabiam seduxerat, ità invaluerat doctrina pestilens, et disseminatus languor ità universas occupaverat provincias, ut ejus successores jam non exhortationibus vel prædicatione, sed gladiis et violentiâ in suum errorem populos descendere compellerent invitos. Cùm enim prædictus Augustus, victor reversus de Perside, undè crucem Domini cum gloriâ reportaverat, adhuc in Syria moram faceret, et per Modestum, virum venerabilem,

Willermus Tyrensis, Hist. l. I, c. 1, apud Bongars, p. 629

quem Hierosolymis ordinaverat episcopum, ecclesiarum ruinas, quas Cosdroe Persarum satrapa nequissimus hostiliter dejecerat, in priorem statum, datis sumptibus necessariis, reformari præcepisset, etc.

Nous ne prolongerons pas davantage la citation d'un texte latin qu'on va lire traduit presque mot à mot par Bernard le Trésorier, et l'étendue que nous donnerons aux citations françaises nous a paru assez utile sous plusieurs points de vue; surtout pour comparer le manuscrit français du XIIIe siècle, soit avec ceux du XIVe, soit avec le texte de Guillaume de Tyr, et pour faire conclure qu'entre les années 1350 et 1400, la langue n'a presque pas changé de style et d'expressions. Voici le début de Bernard :

Mss. p. 1

« Les anciennes ystoires dient que Eracles en fut moult bon « chpien (chrétien) et gouverneur de l'empire de Romme. Mais « en son temps, Mahommet auoit ja esté qui fut messagier « au deable. Et il fist entendant qu'il estoit prophete enuoye « de nostre Seigneur. Ou temps d'Eracles estoit ja la des- « loiaute et la faulse loy qu'il sema, espandue par toutes « les parties d'Orient, et nommement en Arabe, telement « que les princes des terres ne se tenoient mie a ce que len « enseignast et amonestast a croire cele male auenture. Ain- « cois contregnoient par force et par l'espee tous leurs « subgiez obeir au commandement de Mahommet et a croire « en sa loy. Quant Eracles eut conquise Perse, et occis Cos- « droe qui estoit si puissant roy, il en raporta la vraie croix « en Jherusalem que ceulx en avoient portee en Perse. Et « demoura en la terre de Surie, et fist ordonner et eslire en « Jherusalem un patriarche moult sage qui auoit nom Modeste. « Par le conseil de cellui il fist refaire les eglises et abillier les « sains lieux et netoier que cellui desloial prince de Perse « Cosdroë auoit despeciez et destruiz. Moult y metoit Eracles « grant entente et granz couz a ces choses mettre en repa- « racion. Entretant que il entendoit a ce, soiez certains que « Homar le filz Catap qui estoit prince d'Arabe, tiers après « Mahommet roy et enseigneur de ses commandemens vint « en celle terre qui a nom Palestine a si grant plante de « gens que toute la terre en estoit couuerte. Et auoit ja prinse « par force une moult forte cite de celle partie qui auoit « nom Jadre (*c'est-à-dire Gaza*). De la se tira vers Damas « et asist la cite, et la print a force. Car il auoit moult grant « nombre de gens, si que rien ne lui pouoit resister. L'em-

« pereur Eraclés qui demouroit encore en celle terre qui a « nom Cilice oyt nouuelles de ces gens. Si enuoya bonnes « espies et loyaulx esquelz il se fioit moult pour veoir et « encerchier leur couuine (*desseins*), car il desiroit moult « a scavoir sil peust cele gent attendre en champ, ou ruser « hors et chacier des terres et des cites qui obeissoient à la « christiente et a l'empire de Romme. Mais quant les mes- « sagiers revindrent, il sceut certainement qu'il n'auoit mie « gens assez a les combattre. Car ils estoient si fiers et si « orgueilleux de la grant plante de gens qu'ils auoient que « rien ne leur pourroit resister. Si eut auis et conseil avec- « ques ses gens, et fut tel que moins estoit laide chose qu'il « s'en partist et retournast en son pays que il y alast la des- « truire le peuple et la terre de l'empire, et jamais ne se « pouoir amender. Ainsi sen ala de Surie pour ce que le roy « d'Arabe et ses gens monterent en si grant orgueil, et en « si grant pouoir comme ceulx qui trouuerent la terre toute « abandonnee, car ilz eurent en pou de terme tout conquis « des la liche de Surie jusques en Egypte. Une chose qui « estoit avenue en ces parties nauoit guaires aida moult à « ceulx d'Arabe a croistre leur pouoir, car Cosdroe le puis- « sant roy de Perse dont jay parle devant, estoit venu à « grant force en Surie, et auoit destruites les cites et les « chasteaulx, arses les villes, les églises fondues, grant partie « du peuple occis et lautre partie menee en captivite, la « cite de Jherusalem print à force et occist dedans la ville « XXXVI mille hommes, la vraie croix ou notre Seigneur « Jesus-Christ soufrit mort pour nous emporta. Le patriarche « de Jherusalem nomme Zacharie entreina en Perse auecques « les autres chetis (*captifs*). »

Celui qui comparera entièrement les deux morçeaux correspondants pourra juger de la conformité qui règne entre la traduction et le texte; mais il acquerra encore plus de certitude à cet égard, en lisant les propres paroles de Guillaume, lorsque rapportant comment il fut nommé chancelier du roi de Jérusalem, il s'exprime en ces termes :

Per idem tempus, quia præcedente æstate dominus Radulphus bonæ memoriæ, Bethlemita episcopus, regni cancellarius, ex hac luce migraverat, ut esset qui regiarum epistolarum curam haberet, de consilio principum suorum, nos ad prædictum vocavit officium et cancellarii nobis tradidit dignitatem. Apud Bongars, p. 100.

Eracles, Mss. reg. p. CCCXLII, verso.

Ce passage est ainsi traduit par Bernard : « Leueque « Raoul de Bethleem auoit este mort en leste devant (*l'été* « *précédent*), le roy par le conseil de ses barons fist chance- « lier Guillaume l'archidiacre de Sur qui mit en latin ceste « ystoire. » Il est bien à remarquer que le traducteur français nomme ici positivement Guillaume de Tyr, pour traduire le mot *Nos* que le chancelier avait employé en parlant de sa propre personne.

Après les préambules nécessaires au développement des causes qui amenèrent les guerres des croisades, l'histoire écrite par Guillaume, qui commence en 1095 avec le concile de Clermont, et finit en 1183, à la date où Raimond, comte de Tripoli, est investi de la régence du royaume de Jérusalem, pendant la maladie de Baudouin IV, se termine en ces termes : *Comes vero Joppensis cognito quod ad ejus pacem rex animum suum nollet inclinare, adjecit pejora prioribus et assumens eam quam secum habebat militiam, versùs castrum, cui nomen Darum, suos direxit, et in castra quorumdam Arabum, qui in partibus illis, gratiâ pascuorum, tentoria locaverant sua, à rege habentes securitatem, et sub ejus fiduciâ commorantes securi, repentinus irruit, et imparatos reperiens, prædam inde et manubias agens, reversus est Ascaloniam. Quo cognito rex iterum revocatis principibus, Tripolitano comiti curam et generalem administrationem committit, in ejus prudentia simul et magnanimitate spem habens. In quo facto populi universi et principum, ex parte plurimâ videbatur satisfecisse desideriis. Unica enim et singularis videbatur omnibus salutis via, si prædicto comiti regionum cura committeretur negotiorum.*

Bongars, pag. 1043.

Voici comment Bernard reproduit le morceau précédent. « Le comte de Japhe oyt dire que le roy ne vouloit auoir « nulle mercy de lui, et que pour amour ne pour priere ne « pouuoit avoir sa paix. Des lors se pourpensa comment il « le pourroit courroucer. Il print chevaliers auecques lui « tout comme il en peut auoir. Et sen ala tout droit vers le « chateau de Daron; illecques sestoient logies Turcs d'Arabe « que len appelle Bedoins et gardoient grant quantite de « bestes par les pastures, car ils auoient tant donne du leur « au roy quil les y souffroit et auoit en son conduit, pour ce « se tenoient tous seurs, et ne cuidoient rien doubter, ne « avoir garde de nul chreptien, le conte et les chevaliers « vindrent soudainement et le sourprindrent, aulcuns en

Eracl. Mss. reg. p. CCCLXXXIII.

« occirent et toute la proye emmenerent tout tant qu'ils « trouuerent de robes et d'avoir, emporterent tout à Escalone. La nouuelle en vint au roy qui étoit tout plein d'ayz. « Si manda le conte de Triple, et pour ce qu'il se fioit en « son sens et en sa loyaute, lui bailla incontinent tout le « pouuoir et toute la baillie de son royaume. Trop en eurent « grant joye tous les barons et le menu pueple pour ce qu'ilz « auoient par avant que aultrement ne pouoit la terre estre « en bon point pour leurs deux roys qui estoient si non puis-« sans se tout le fais et le gouuernement n'estoit baille au « conte de Triple. »

Après avoir établi par les parallèles précédents que la première partie du manuscrit royal de l'Éracles n'est absolument que la traduction de l'Histoire écrite par Guillaume de Tyr, il faut maintenant montrer que la continuation de cette histoire a été composée en français par Bernard le Trésorier, qui, prenant la narration à l'époque où Guillaume l'avait laissée, l'a poursuivie jusqu'à l'an auquel le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, demandé par les barons latins, passa à Constantinople, maria sa fille au jeune empereur Baudouin II, et gouverna l'empire pendant la minorité de ce jeune prince; ce qui eut lieu en 1228. Cette date indiquerait assez bien la place que Bernard, dont on ne connaît pas plus précisément l'année de décès que l'année de naissance, aurait pu occuper dans notre Histoire littéraire; et alors l'équivoque causée par l'homonymie des deux Bernard cessant, on ne placerait plus, comme on l'a fait, le décès de Bernard à l'an 1250, qui est l'année fixe de celui du Trésorier de Compostelle.

La suite qui complète le contenu du manuscrit, et dont l'étendue équivaut environ au quart du volume de Guillaume de Tyr, se trouve aussi dans la grande collection de Martène et Durand, mais avec une autre suite qui prolonge les récits de Bernard jusqu'en 1295. Les éditeurs disent l'avoir tirée d'un manuscrit écrit à Rome dès cette année-là même, et qui contenait l'ouvrage entier de Guillaume traduit par notre Bernard. « Nous n'avons pas jugé convenable, di-« sent ces savants éditeurs, de copier tout l'ouvrage traduit; « d'abord à cause de son étendue, ensuite à raison de l'an-« cienneté du langage dans lequel il est écrit; car il aurait « nécessité de trop nombreuses explications; enfin, parce que « la partie que le traducteur a ajoutée à l'ouvrage original,

Marten. Ampliss. coll. t. V, p. 581.

XIII SIÈCLE.

« se trouve dans les auteurs contemporains. » En conséquence, ils se sont bornés à publier la suite de l'histoire, sans dire à qui on la devait, ni si cette suite était l'ouvrage d'un ou de plusieurs historiens, et sans même avoir nommé le Bernard traducteur et continuateur français.

Les raisons précédemment exposées et tirées de la chronique de Ricobald, du traducteur Pipino et de l'assentiment de Muratori, ne permettent pas de douter qu'au moins la première continuation ajoutée au texte de Guillaume de Tyr ne soit de notre Bernard.

Dans son ouvrage, le continuateur de Guillaume de Tyr, conservant l'ordre suivi par son devancier, conduit son lecteur de Jérusalem à Constantinople, et de là dans les autres régions de l'empire grec, puis en Europe où de nouveaux croisés se préparaient à partir. Il montre en détail la lutte tantôt heureuse et tantôt malheureuse que les chrétiens soutiennent contre le soudan Saladin ; il développe les grandes qualités et les hauts faits de ce soudan ; puis il passe en revue les événements principaux qui surviennent dans les divers royaumes d'Europe. Les démêlés de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion ne perdent, sous la plume du continuateur, rien de l'intérêt qu'ils causent depuis qu'ils ont été traités par des plumes plus habiles, aidées surtout, comme elles l'ont été, des avantages que leur fournit une langue aussi perfectionnée que l'est celle de nos temps. Les mœurs et les coutumes des peuples y sont peintes avec une naïveté quelquefois embarrassante à transcrire littéralement. En un mot, les récits contenus dans la continuation que nous devons à Bernard le Trésorier, sont si remplis de faits, qu'on pourrait presque les considérer comme une histoire générale de l'espace des quarante-cinq ans qu'elle comprend. Or, pour montrer quel est le mérite de sa composition, de son style et de son langage, nous transcrirons ici deux morceaux choisis entre plusieurs autres, que nous aurions pu citer avec autant de raison. Dans le premier, pour raconter les déréglements, les cruautés, la fin ignominieuse d'Andronic Ier, qui régna deux années à Constantinople, Bernard le Trésorier s'exprime en ces termes :

Manuscrit p. CCCLXXXVII.

« Or vous dirons d'Androine qui fut empereur de Con-
« stentinoble. Il ne demouroit belle nonne en abbaye ne
« fille a cheualier ne a bourgoys qui lui pleust quil ne pre-
« nist et feist a son plaisir, par force. Si estoit tellement hay

« pour les maulx quil faisoit quonques nul hault homme « ne fut tant comme il estoit. Or avint ung iour que Langosses vint a lui et lui dist : Sire il y a ung cheualier en « ceste ville qui fut parent a lempereur Manuel, se vous « men creez, vous le manderez et le metterez en prison, ou « vous le ferez occire, car je scay bien que se vous le laissiez « ainsi, il vous guerroyera, car il est *fol et malicieux*[1]. « Lempereur lui manda que il venist parler a lui. Ce cheualier auoit nom Kyersac et auoit ung frere qui auoit « nom Alexe. Quant Kyersac sceut que lempereur lauoit « mande, il fut moult doulent, et dist au messaigier quil « sen allast et quil yroit apres lui. Adoncques manda Kyersac « son frere hastivement et ses compaignons, et leur dist comment il lauoit mandé. Je say bien, dist-il, que je suy accusé « a lempereur pour moy occire, quel conseil me donrez-vous? Son frere lui dist et ses compaignons : Nous louons « bien que vous y ailliez, et nous yrons avecques vous, si « scaurons quil dira. Kyersac dist : Puisque vous le me « louez je yray doncques. Lors sarma par dessoubz ses draps « et mist son espee et monta a cheval lui son frere et ses « compaignons et sen ala a Blaquerne ou lempereur estoit. « Blaquerne est ung manoir de lempereur qui est a ung « bout de Constentinoble deuers terre. Si comme Kyersac « aloit a lempereur et y vint en une estroite rue, il encontra « Langosse qui aloit diner a son hostel, et quant Kyersac « vist que Langosse ne pouoit *euader*[2] que il ne venist de « lez lui, il tira son espee et lui coupa la teste, si quil fut « tout sanglant et son espee, lors tourna arriere, et *picqua*[3] son cheval des esperons, si sen ala criant lespee « traïte parmy la ville: Seigneurs venez apres moy que jay « tue le dyable. Quant le cry leua en la ville que Kyersac « auoit tue Langosse, si alerent tous[4] apres lui a Bouche « de Lyon, si le garnit et mist ses hommes dedens. Bouche « de Lyon estoit un des manoirs a lempereur, si est sur « mer, et la est le plus de son tresor. Lors vint Kyersac et « print la couronne et le vestement de lempereur, si ala a « saincte Sophie[5] et se fist couronner en empereur. Quant « il avoit este couronne il manda tous ceulx de la cite pour « aller assegier Blaquerne. Quant Androines oyt dire que « Kyersac avoit tué Langosse et quil auoit prins Bouche de

Variantes. [1]Rous et deputaire. [2]Trastorner. [3]Brocha. [4]Tuit. [5]Sophise.

XIII SIÈCLE.

« Lyon et son tresor et quil auoit portee couronne, si ne « sceut que faire, il fist pourtant armer ses hommes, ceulx « quil auoit auecques lui pour soy defendre. Mais riens ne lui « valut. Quant Kyersac vint deuant Blaquerne, et ceulx de « dedens visrent que leur defense ne leur vauldroient rien, « si se rendirent, adoncques vint Kyersac et fist prendre « Androines et le fist mettre en Bouche de Lyon. Apres « Kyersac si sepourpensa quil le feroit de villaine mort morir « pour cause de son seigneur droiturier quil auoit noye « en la mer qui auoit este fils a lempereur Manuel, et aussi « pour les aultres mauvaisties quil auoit faictes. Lors vint « et fist ledit Kyersac le despouillier tout nu, et fist aporter « une *tresse* daulx[1], mais les aulx ny estoient pas, et le « fist couronner de celle la, comme roy, et fist amener « une asnesse, si le fist monter sus ce deuant derriere et « tenoit la queue en sa main comme frain, et ainsi le fist « mener par toutes les rues de Constentinoble, et porter « couronne.....

« Ainsi porta Androines couronne en Constentinoble « tant quil fut hors de la cite. Quant il fut hors de la « cite, il le livra *aux*[2] femmes, et les femmes lui cou-« roient sus comme les chiens *famileux* à la charoigne. « Si le depecierent tout piece a piece, et celle qui en « pouoit auoir aussi gros comme une feue le mengoit « et lui *raticoient*[3] les os *ou les couteaulx* et ostoient la char, « si la mengoient. Ne oncques mie demoura ne osselet « ne joincteure[4] quelle ne mengassent, et disoient que « toutes celles qui auoient mangie de lui estoient sauuees « pour ce quelles auoient aidie a vengier les mauvaisties quil « avoit faictes. »

Manuscrit p. CCCCVIII, v°.

Le second morceau fait connaître une particularité honorable pour le soudan Saladin. « Or vous diray une grant « courtoisie que Salahadin fist pour lors. Les dames, les « femmes et les filles aux chevaliers qui furent afouies en « Jherusalem, a qui leurs seigneurs avoient este prins et « mors en la bataille, incontinent quelles furent rachetees « et yssues de Jherusalem, sen allerent devant Salahadin lui « crier mercy. Quant Salahadin les vist, si leur demanda « qui elles estoient, et quelles demandoient, et len lui dist « que cestoient les femmes et les filles aux chevaliers qui

Variantes. [1]Rois d'aulx. [2]As. [3]Reaient. [4]Ne jointure.

« auoit este occis et prins en la bataille. Adonc demanda il « quelles vouloient, et elles dirent en plourant tendrement « que pour Dieu il eut mercy delles qui auoient leurs maris « et seigneurs en prison, et que leurs terres auoient perdues, « et que pour Dieu il y meist conseil et aide. Quant Sala- « hadin les vist plourer, si en eust grant pitie, et dist aux « dames de qui les maris estoient vifs quelles lui feissent « ascavoir silz estoient en sa prison, et que tous ceulx qui « estoient en prison il feroit delivrer, et furent delivres « tous ceulx que len y trouua. Apres commanda que len « donnast aux dames et aux damoiselles dont les peres et « les seigneurs estoient mors, largement du sien, a lune « plus a lautre moins selonc ce quelles estoient. Et len « leur en donna tant quelles sen louerent doulcement a « Dieu et au siecle du bien et de lonneur que Salahadin « leur auoit faicte. »

Après avoir fait connaître de quel genre est la composition française de Bernard le Trésorier, il a paru convenable de dire quelque chose de la traduction latine qui en fut faite, vers l'an 1330, par Pipino de Bologne. On sait que ce religieux s'est fait aussi connaître par une traduction latine de la Relation, en italien, que Marc Paul avait écrite de son voyage en Chine, et par l'Histoire du voyage que Pipino avait personnellement fait en Palestine, en Égypte, en Syrie et à Constantinople; enfin par la chronique qui comprend le temps écoulé entre l'an 1176 et l'an 1314.

Muratori, Rer. ital. Script. t. VII, p. 659; t. IX, p. 588.

La traduction par Pipino n'est en réalité qu'une imitation de l'original; car il fait de fréquents retranchements au texte français; et quand il le trouve à propos, il y fait des additions considérables. On en peut juger, en lisant le récit de la prise de Damiette, qui est copié littéralement d'Olivier de Cologne, et par d'autres qui sont tirés, soit de Vincent de Beauvais, soit d'autres écrivains contemporains.

Bernardi Thesaurarii, De acquis. Ter. Sanc. cap. CXCII, etc.

En général, on voit que Pipino a voulu donner à son travail une forme plus étudiée, employer un style plus soutenu, mieux lié que celui de l'original, dont il a retranché des longueurs. Mais s'il a, de ce côté, perfectionné les récits de son modèle, il a, d'une autre part, diminué par ses retranchements l'intérêt qu'inspire la narration continue de la composition française. Pipino n'a pas même suivi la division des chapitres que notre Trésorier avait adoptée; il s'en est

XIII SIÈCLE.

fait une autre, suivant sa méthode particulière de classer les matières. En un mot, bien qu'il dise dans le titre de son travail qu'il n'est que le traducteur de Bernard, il ne lui est réellement fidèle que dans la généralité des faits; au lieu que notre Trésorier avait traduit presque littéralement Guillaume de Tyr, et n'avait presque rien changé à la distribution des livres et des chapitres. En somme, la traduction latine de la composition française ne peut pas tenir lieu de l'ouvrage original. Voici deux passages qui pourront servir à compléter la comparaison que nous ne faisons ici qu'indiquer. Nous les avons choisis entre ceux que le latin paraît avoir le plus fidèlement rendus. Commençons par le morceau tiré du manuscrit français, après lequel nous donnerons un passage latin qui fera connaître de plus le style de Pipino.

Mss. Bibl. reg. p. ccccx.

« Or vous diray que Salahadin fist quant il eut prins Jhe-
« rusalem et il eut baillee la premiere route des chréptiens
« a conduire aux Templiers. Il ne se voult oncques partir de
« deuant Jherusalem jusques a quant que les chreptiens fus-
« sent tous hors, et adonc y entra et si ne voult de la partir
« tant quil eust este dedens le temple et aoure ou temple.
« Il auoit mande eaue rose asses pour le temple lauer, et
« si comme len dist, il en y eust encore de demourant IIII
« ou V chameaulx tous chargies. Auant quil feist le temple
« lauer de celle eaue rose ne auant quil y entrast fist-il
« abatre une moult grande croix dorée et mettre a terre.
« Et comme elle fut a terre les Sarrasins la lierent a cordes
« et trainerent jusques a la porte Dauid, la la despecie-
« rent et grant huerie firent les Sarrasins apres la croix
« en la trainant. Je ne vous dis pas que ce fust par le com-
« mandement de Salahadin. Quant la croix fut jus du
« temple Salahadin fist lauer le temple et entra dedens et
« rendit graces a Dieu de ce quil lui eut prestee seigneurie
« sur sa maison. »

Murat. t. VII, p. 801.

Saladinus intereà egressis urbe Hierusalem, ut dictum est, christianis, civitatem ipsam ingressus, antequam templum intraret, jussit crucem Domini suprà illud erectam solo dejici, quam Saraceni non sine magno ludibrio ligatis ad eam funibus usque ad turrim David per lutum traxerunt, et demum ad lapidem illiserunt. Quod autem de assensu Saladini hoc fecerint, incognitum extitit. Post hæc Saladinus jussit parietes templi aqua rosea lavari, quam ut fertur

quatuor cameli onusti eam à Damasco portaverunt. Hoc facto templum introivit, et pro concessa sibi potestate suprà Domini mansionem Deo gratias egit.

Le manuscrit 6744, fol. LIV, contient sur le prix des vivres des détails qui font bien connaître jusqu'à quel point fut portée la famine qui eut lieu dans l'armée des Français, durant le siége d'Antioche. Voici comment s'exprime à ce sujet le traducteur français : « La chierté étoit moult grant « en lost et chascun jour croissoit la famine telement que « ung homme mangoit franchement pour deux souls de pain. « Une vache coustoit quatre marcs dargent que len avoit au « commencement pour cinq livres. Un aigneau ou ung petit « chevreau VI souls que len avoit avant pour III deniers ou « pour IV. La viande a ung cheval coutoit la nuit VIII souls. « Moult en y morut de fain telement que les chevaux « qui au commencement furent estimes a LXX marcs nes- « toient ore guaires plus de II marcs et ceulx estoient si « poures et si maigres qua grant peine se pouvoit len aidier « deulx. » On a recherché en vain dans les divers traités qui ont été composés sur les monnaies de France, les moyens de donner quelque idée du rapport de ces valeurs avec celles qui ont cours de notre temps.

La Bibliothèque royale possède 22 manuscrits de Bernard le Trésorier, dont plusieurs sont de format atlantique, presque tous sur peau de vélin, ornés de miniatures, sur lesquelles on peut observer le progrès des arts du dessin, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe. On y remarquera surtout la miniature qui represente le supplice d'Andronic. Le texte de ces manuscrits est plus ou moins complété par les insertions ou les continuations dont Bernard a fait suivre sa traduction française. Nous en dressons ici la liste, d'après le relevé et les remarques de M. Paris, et après l'avoir comparée nous-mêmes avec les principaux manuscrits qu'elle comprend, et sur lesquels ce jeune savant a fait des observations qui pourront être très-utiles à ceux qui s'occupent spécialement des croisades.

Ce sont les numéros suivants, rangés suivant l'importance des manuscrits : N° 6743, XIIIe s. — 6744, fin du XIVe. — 8314, XIVe s. — 8315, *idem.* — 8316, fin du XIIIe. — 8403, *idem.* — 8404, *idem.* — 6972, XIVe. — 7188^{2}, XIIIe. — 8314^{3}, *idem.* — 8314^{5}, XVe. — 8314^{6}, XIIIe. — $8315^{2.2}$, *idem.* — 8315^{7}, *idem.* — $8404^{5.5}$, *idem.* — $8409^{5.5}$, *idem.*

XIII SIÈCLE.

Supplém. fr. N° 450, XIIIe s. — 104, *idem.* — 1872, XIVe.
Sorbonne. N° 385, XIIIe. — 387, XIVe. — 383, *idem.*

Le n° 8314 ne contient que la traduction du seul texte de Guillaume de Tyr. Le n° 8316 est un de ceux qu'on doit prendre pour guide dans les recherches comparées qu'on peut faire sur les textes originaux. Le n° 6972 contient le récit abrégé dans toutes ses parties, et continué jusqu'au retour de Louis IX en France. Le n° 8315⁷ ne contient pas précisément la traduction de Guillaume de Tyr, mais un extrait abrégé de toutes les histoires contemporaines des croisades jusqu'au temps de Philippe-le-Hardi. Le récit de Villehardouin s'y trouve fondu. Au Supplément des manuscrits français, le n° 450 est précieux à consulter, surtout en ce que la continuation de Guillaume de Tyr ne paraît pas être la même traduction que celle des manuscrits 8314⁶ et 8409⁵·⁵; ce qui décrédite l'opinion des rédacteurs de l'article inséré dans la Biographie universelle, qui attribuent la continuation de l'Histoire de Guillaume à Hugues Plagon, et qui pensent qu'elle a été composée en français; car s'il y a eu deux textes différents du récit français, il est bien naturel d'en conclure que l'original est écrit en latin. Cette continuation ne va pas plus loin que dans les autres manuscrits que l'on vient de citer; d'ailleurs, entre la traduction du texte de Guillaume et cette continuation, on trouve trois colonnes de texte qui ne sont ni dans l'édition de Martène, ni dans la version du continuateur.

Le manuscrit de Sorbonne 387, du Roi 452, contient moins le texte de Guillaume de Tyr qu'une compilation de tous les écrits contemporains sur les croisades. Le texte en est très-précieux. La continuation de Guillaume de Tyr, surtout, comprend des pages du plus haut intérêt, qui n'ont pas peut-être encore fixé l'attention. Le récit se poursuit jusqu'à l'an 1261, et mérite d'être lu en entier pour faire le fidèle relevé des différences. Nous avons profité nous-même de ce dernier avertissement de M. Paris, pour lire avec un grand intérêt l'énorme et riche manuscrit de notre Trésorier.

P. R.

GILLES DE LIÉGE,

MOINE D'ORVAL.

MORT vers 1251.

Chappeauville, Gesta pontific. Leod. t. II, p. 1.
De Wisch, Biblioth. cist. p. 7.

Ce religieux natif de Liége, ainsi que le fait conjecturer la lettre qui tient lieu de préambule à son histoire, entra dans l'ordre de Cîteaux, et choisit pour y faire sa profession le monastère de Sainte-Marie d'Orval, *aureæ vallis*, au diocèse de Trèves. S'étant proposé d'écrire l'histoire de l'église de Liége, il parcourut à ce dessein les Bibliothèques de ce diocèse, pour en compulser les manuscrits, et il ajouta toutes les nouvelles acquisitions que ces recherches lui produisirent, aux histoires antérieurement écrites sur le même sujet, par Heriger et par Anselme. Durant son séjour au monastère d'Orval, la mémoire du fondateur, le célèbre Pierre l'Hermite, ayant été renouvelée par l'histoire que venait d'écrire le cardinal Jacques de Vitry, Gilles obtint que le corps de l'Hermite fût exhumé et placé plus honorablement dans l'enceinte même de l'église du monastère; ce qui eut lieu en 1242, sous la présidence de Robert de Torote, évêque de Liége.

L'histoire écrite par notre religieux commence au LIVe évêque, en 1048, et finit au commencement de la prélature du LXX, en 1251. Elle a été livrée à l'impression en 1613, par Jean Chappeauville, chanoine de l'église cathédrale de Liége, sous le titre suivant : *Ægidii aureæ vallis religiosi gesta pontificum Leodiensium à domino Theoduino Wasonis successore, usque ad Henricum hujus nominis tertium.* L'ouvrage de notre cistercien occupe les 270 premières pages du IIe tome de ce Recueil; mais un tiers, au moins, de cet espace est rempli par les notes dont l'éditeur a vraiment enrichi le texte de l'auteur.

Guillaume en dédiant son histoire aux fidèles de l'église de Liége, et nommément à Maurice, chanoine du monastère de Hoyen, leur expose ainsi les motifs qui l'ont engagé dans cette entreprise, et dans quel esprit il s'est proposé de l'exécuter : « Contraint, dit-il, par les sollicitations fréquentes et

XIII SIÈCLE.

« empressées de plusieurs d'entre vous, et non moins excité « par ce que nous impose le lien d'une affection mutuelle, « nous vous envoyons donc, très-cher frère Maurice, cette « troisième partie du volume des faits et gestes des évêques « de Liége, vous suppliant humblement et dévotement d'em- « ployer la lime de la correction, pour en faire disparaître « tout ce que vous y trouverez de contraire à la vérité. »

Les faits rapportés par notre cistercien, et qui n'ont le plus souvent qu'une importance locale, ne doivent pas nous occuper dans cet article; mais nous ne pouvons nous dispenser de donner quelque idée de son style et de sa composition. Les histoires des seize prélats que le moine d'Orval a écrites, se rapportent généralement à leur élection, à leurs démêlés avec les seigneurs de leur voisinage, aux actes administratifs et claustraux, enfin aux dates de leur mort. Une des plus détaillées, des plus curieuses, comme romanesque, est sans contredit celle d'Albert de Louvain, soixante-troisième évêque de Liége, selon le biographe d'Orval, mais le 64ᵉ suivant les auteurs du *Gallia christiana.*

Après la mort de Radulphe de Thuringe, le clergé, le peuple et la noblesse ayant élu pour évêque Albert de Louvain, archidiacre de Liége, qui était frère de Henri, duc de Lorraine, ce choix déplut à Henri VI, à raison de la mésintelligence qui régnait entre l'empereur et le duc père de l'élu. Lothaire de Bonne (Bonnensis), frère du comte de Horstade, homme riche, puissant et ambitieux, profitant des dispositions contraires de l'empereur, et sachant combien l'or et l'argent étaient puissants, acheta par le don de 3000 marcs d'argent la promesse d'être élevé à l'épiscopat de Liége. En conséquence, Henri ayant accordé sa faveur à Lothaire, celui-ci se rendit maître de la ville de Liége, y exerça les droits de l'épiscopat, après avoir garni de troupes la citadelle et fait alliance avec les seigneurs voisins. Quant à l'élu du clergé et du peuple, pour faire connaître ses aventures, nous nous bornerons à traduire naïvement le récit que nous en fait le cistercien d'Orval : récit qui ne déparerait pas sans doute la biographie du troubadour le plus célèbre.

Ægidius aureæ vallis, cap. LX.

Albert de Louvain, dit notre cistercien, se trouva dans une situation très-pénible, lorsque ses amis les plus intimes l'eurent abandonné, et que dominés les uns par la crainte, les autres par les promesses de l'empereur, tous attendaient l'issue de ces démêlés, ou bien agissaient ouvertement contre

XIII SIECLE.

lui. Son père même (le duc de Lorraine) ne l'aidait que faiblement de ses conseils et de ses secours, et l'abandonnait quelquefois presque entièrement. Mais plus grand que ses revers, Albert prit la résolution d'aller à Rome accompagné d'une suite peu nombreuse. Méprisant les périls qui l'environnaient de toutes parts (et auxquels il finit par succomber, comme on le verra bientôt), il se mit en marche pour la défense des libertés de l'Église et la dignité du titre dont son élection l'avait légalement revêtu. Informé de ce dessein, l'empereur, par ses lettres et par ses agents, lui avait fermé toutes les routes qui mènent à Rome, soit par terre, soit par mer, oubliant ainsi ce qu'il devait à son caractère impérial, et s'abandonnant sans réserve à toute sa fureur. Ægidius Aureæ vallis, c. IX, apud Chapeavill. t. II, p. 142.

Mais Albert, en prenant des chemins détournés, et par de longs circuits qui protégeaient le secret de sa marche, arriva en Provence près de Montpellier, où il pensait pouvoir s'embarquer pour Rome; ayant eu grand soin, lui et les siens, de se travestir et de garder sur leurs affaires le plus profond silence.

L'historien, après avoir exposé comment Albert avait été averti d'éviter la voie de mer, sur tous les rivages de laquelle sa personne était signalée, donne les détails de sa route par les sentiers des montagnes de Gènes, et le fait enfin arriver à Rome. Comme il avait recueilli dans les mémoires particuliers du temps toutes les aventures du malheureux élu, le moine d'Orval nous en transmet les détails suivants, que nous traduirons avec toute la naïveté qu'on s'est toujours permise dans les récits des anecdotes.

Durant ce long voyage, dit le cistercien, et partout où il s'arrêtait pour prendre sa nourriture, le fils du duc de Lorraine se gardait bien de se faire connaître pour le maître des gens de sa suite. Il affectait, au contraire, de ne paraître que comme leur valet: c'était lui qui prenait soin des chevaux à l'écurie, et même qui faisait la cuisine. Un des hôteliers les plus grossiers qu'il ait rencontrés, lui ayant ordonné de graisser les bottes, lui adressa ces propres paroles: « Et toi, valet paresseux, puisque tu n'as rien à faire, prends ces chaussures, fais-les sécher, et quand elles seront sèches, tu les frotteras et les graisseras. » Albert ne voulant pas résister directement à l'homme qui lui commandait avec une telle brutalité, se mit en devoir d'obéir; mais pour n'être pas obligé de graisser ces chaussures, il saisit le prétexte de l'occupation plus urgente qui se présen- Ibid. p. 42.

XIII SIECLE.

tait à l'instant même, où l'on entendait les chevaux qui se battaient à l'écurie; alors il rendit, en souriant, les bottes à l'hôtelier, et courut gourmander les chevaux pour s'en tenir à jouer le rôle de palefrenier par lequel il avait commencé son service, qu'ailleurs il alternait en faisant la cuisine.

Le moine de Cîteaux raconte une aventure d'un genre différent, arrivée au prince dans une autre ville où l'on célébrait les noces d'un des principaux habitants. Le marié avait invité les bourgeois et même les étrangers qui se trouvaient là de passage, afin que chacun contribuât aux agréments de la fête. Albert et ses compagnons ayant été conduits par l'hôtelier aux divertissements qui se donnaient, furent priés d'être de la noce, et les compagnons d'Albert présentèrent leur domestique supposé comme très-habile dans la musique. Pauvrement vêtu, continue l'historien, le visage noirci par le soleil, Albert n'était plus, comme auparavant, remarquable par sa beauté, et n'annonçait plus par ses traits la noblesse de son sang et celle de ses ancêtres. Le marié tout joyeux lui présenta un instrument de musique. « Albert, « continue notre cistercien, avait suivi l'exemple de David, « et pendant les années florissantes de son adolescence, il « avait cultivé l'art de la musique, sachant qu'il est écrit : « *Lætare, juvenis, in adolescentiâ tuâ.* En effet, il ne dépassait « pas alors encore de beaucoup le terme de l'adolescence; « car il n'était âgé que de 25 à 30 ans, et il entrait dans l'état « de virilité autant par son âge que par sa sagesse. »

Eccles. c. XI, v. 9.

Doctis ergo digitis, dit l'historien, *temperans atque movens chordas concordantes, musicæ dulcedine, aures audientium, Orphæo doctior, ipse demulcebat. Applausit modulanti omnis solemnitas nuptialis. Albertus autem (quis esset animo tristi in ipsis gaudiis) reminiscens, oblatum munus non recipiens, fingit incumbere sibi servitium dominorum suorum, redit ad hospitium sicque quietus latuit sibi.*

Au moyen de ces stratagèmes, l'élu de Liége arriva sain et sauf à Rome, et se présenta devant le pape, dans le même accoutrement qu'il avait gardé pendant son voyage aventureux, et que l'historien dépeint ainsi : *Erat ex itinere adustus, vultu pulveris ac sudoris fuligine obvoluto, cum lineo capello, nigro et effuso, calceis grandibus, duris et obrosis, veste vili atque grossâ, balteo duro et informi, cui culter ingens appendebat, cum vagina scabra atque uncta, ut non hominem generosum, non pontificem electum, sed servum emptitium,*

Ibid. p. 143.

et coquinæ sordibus inquinatum æstimares. Talis ergo statim intravit curiam et stetit ante summum pontificem.

Albert fut accueilli avec joie par le pape, qui s'écria en l'embrassant : *Benedictus Deus qui filium de ore leonis insidiantis liberavit.* Il fut aussitôt fait cardinal et successivement ordonné diacre et prêtre. Le pape, après l'avoir comblé d'honneurs, écrivit en sa faveur aux évêques, et l'envoya prendre possession de son siége; mais à son départ de Rome, les poursuites de l'empereur le forcèrent à employer de nouveaux stratagèmes pour éviter les piéges qui lui étaient tendus. Enfin, après bien des aventures, il fut assassiné à Reims par sept soldats allemands apostés par Henri VI. Ibid. p. 174.

Le chroniqueur Gilles de Liége n'omet pas dans ses récits ce qui concerne l'histoire générale. C'est ainsi qu'après avoir consigné les événements de l'an 1222, il raconte « qu'en « 1224, l'été ayant été très-chaud et la terre très-aride, le « jour de la fête de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, « notre Seigneur fit sortir de ses trésors un vent violent qui « fit tomber le grain des épis dans toute la Teutonie, l'Al-« lemagne, la France et l'Espagne; ce qui causa une cherté « si grande, que le boisseau de blé se vendait vingt-six florins « de Liége, et que les loups, sortant des bois, s'élançaient « sur les hommes, et venaient même arracher les enfants des « bras de leurs mères, tant ils étaient poussés par la faim. »

P. R.

JEAN DE WILDESHUSEN,

DIT LE TEUTONIQUE,

GÉNÉRAL DES FRÈRES PRÊCHEURS.

MORT en 1252.

Nous avons déja eu occasion de distinguer quatre écrivains du moyen âge, qui ont été appelés *Jean le Teutonique.* Le plus ancien est un abbé de Saint-Victor, qui était né à Trèves, et qui mourut à Paris, en 1229 : nous avons donné une notice de sa vie et de ses écrits. Les trois autres sont des dominicains, et celui qui va nous occuper a été, après saint Dominique, le bienheureux Jordan, et l'abdication de Raymond de

Ci dessus, p. 67, 68.

XIII SIÈCLE.

Pennafort, le 4[e] général de cet ordre religieux. Les deux derniers qui ont porté, avec le nom de Jean, le surnom de Teutonique, sont Jean de Fribourg, ou le Lecteur, qui a vécu jusqu'en 1314, et Jean de Tambaco, qui n'est mort qu'en 1372. Ces quatre personnages ont été diversement confondus par plusieurs biographes, tels que Trithème, Turrecremata, Gesner, Simler, Possevin, Eysengrein, Le Mire, Altamura, Noël Alexandre, Du Cange, Dupin, Cave, et même Oudin; écrivains dont les erreurs ou inexactitudes n'ont été complétement rectifiées que par Quétif et Jacques Échard. Il résulte des recherches de ces deux derniers auteurs, des renseignements que leur fournissent Salanhac et la chronique dite de Humbert, que le 4[e] général des frères Prêcheurs serait mieux désigné par le surnom de Wildeshusen, que par celui de Teutonique; que né à Wildeshusen, au diocèse d'Osnabruk, en Saxe, probablement en 1180, il était d'un âge mûr ou à peu près quadragénaire, lorsque, renonçant à la profession d'avocat qu'il avait commencé d'exercer, il prit l'habit des dominicains en 1220; qu'il ne tarda point à remplir l'office de pénitentiaire et d'autres fonctions auprès de plusieurs cardinaux; qu'en 1227 ou 28, il fut fait provincial de Hongrie; qu'en 1232, Grégoire IX le nomma évêque de Bosnie; qu'il abdiqua cette prélature en 1237, et rentra dans les cloîtres des frères Prêcheurs; que l'année suivante, il assista au chapitre de Bologne, et devint provincial de Lombardie; qu'en 1241, à l'âge d'environ 60 ans, il fut élu à Paris supérieur général de l'ordre de Saint-Dominique; qu'après avoir pendant onze ans accompli les devoirs attachés à cette dignité, il mourut à Strasbourg le 4 novembre 1252. Cette dernière date est précise, les autres sont approximatives. On ajoute qu'en 1232, il résista le plus qu'il put au décret pontifical qui le chargeait de gouverner l'église de Bosnie; que pourvu malgré lui de cet évêché, il en distribuait aux pauvres tout le revenu, montant à 8000 marcs d'argent; qu'il visitait son diocèse à pied, et sans autre équipage qu'un âne qui portait ses livres et ses ornements épiscopaux; qu'il fallut aussi, en 1241, un ordre exprès du pape, pour le forcer à devenir général des frères Prêcheurs; qu'en usant des pouvoirs dont ses confrères et le chef de l'Église l'avaient revêtu, il exigea qu'il se tînt des chapitres et qu'il se fît des visites en chaque province, avec plus de régularité qu'auparavant; qu'il savait le grec, le latin, le français, l'allemand, le hongrois, et qu'il prêchait en

Script. ordin. Præd. t. I, p. 111-113. — Fabric. Biblioth. med. et inf. lat. t. III, p. 234.

plusieurs de ces langues. Des récits de visions et d'apparitions s'entremêlent à l'histoire de sa vie, et l'on assure qu'il opéra des miracles avant et après sa mort : *Vivens et moriens fertur et creditur miraculis inclaruisse.* Le seul point qui nous intéresse est de savoir quels sont ses ouvrages : or, il est aujourd'hui bien reconnu qu'une chronique jusqu'à l'an 1261, une Somme à l'usage des confesseurs, une explication des 4 livres des Sentences, lui ont été mal à propos attribuées; qu'elles appartiennent à Jean de Fribourg, ou à quelque autre Jean le Teutonique, ou peut-être à d'autres compilateurs. Les seuls écrits authentiques de Jean de Wildeshusen seraient les onze ou douze lettres encycliques qu'il a écrites de 1241 à 1252, à l'occasion de chaque chapitre général des dominicains; mais elles sont perdues, à l'exception de la quatrième datée de Bologne en 1244, et de la dixième datée de Londres en 1250 : encore cette dixième a-t-elle été insérée par Bzovius dans ses Annales, sous l'année 1220, comme étant de saint Dominique. Elle est réellement du 4e général; et, du reste, elle ne concerne, comme la quatrième, que le régime intérieur et les devoirs religieux des frères Prêcheurs. De tels opuscules étant presque étrangers à l'histoire littéraire proprement dite, et l'auteur lui-même ne tenant guère à la France que pour avoir été nommé général dans un chapitre tenu à Paris, et pour être mort à Strasbourg, nous avons cru à propos d'abréger beaucoup cet article. On peut consulter, sur la vie et les travaux de Jean de Wildeshusen, son contemporain et son confrère Thomas de Cantimpré, qui déclare l'avoir fréquenté avant et pendant son épiscopat et son généralat; Jacques de Susat, dominicain, qui rédigeait, au commencement du xve siècle, une chronique de son ordre; saint Antonin dans la 3e partie de sa Somme historiale; et quelques-uns des auteurs plus modernes que nous avons cités. D.

Ci-dessus, p. 67.

De Apibus, l. II, c. LVII, n. 55 et seqq.

Tit. XXIII, c. 12.

ROBERT GROSSE-TÊTE,

ÉVÊQUE DE LINCOLN.

MORT en 1253.

Robert dit Grosse-Tête, en anglais *Grosthead,* en latin *Capito,* ne tenant à l'histoire littéraire de la France que

XIII SIECLE.

par le séjour qu'il a fait à Paris, comme étudiant et comme professeur, nous ne donnerons qu'une notice fort abrégée de sa vie et de ses ouvrages. Il était né, on ne sait en quelle année, à Strodbrook, village du comté de Suffolck. Ses parents, quoique pauvres et de très-basse condition, l'envoyèrent étudier à Oxford. De cette école, il passa dans celle de Paris, où il reçut et bientôt donna des leçons; il apprit la langue française, dont l'usage s'introduisait en Angleterre. De retour dans sa patrie, il devint archidiacre de Leicester, par la protection du comte de cette ville, Simon de Montfort; et en 1235, il succéda, sur la chaire épiscopale de Lincoln, à Hugues de Velles ou Wallis. Saint Edmond l'ayant sacré à Reding, les moines de Cantorbéry réclamèrent, prétendant que cette cérémonie devait s'accomplir dans leur église. L'année suivante, le roi Henri III conféra la charge de haut-justicier à Ranulfe, abbé de Ramesey, qui devait tenir les plaids avec 3 autres juges dans les comtés de Bedfort et de Buckingham. Ce choix d'un abbé pour de pareilles fonctions déplut à Robert, dans le diocèse duquel l'abbaye de Ramesey était située; il en écrivit à l'archevêque de Cantorbéry, saint Edmond, et menaça d'excommunier Ranulfe s'il acceptait une charge qui l'exposait à prononcer des condamnations capitales, ou à y prendre quelque part.

Pits. — Nic. Harpsfeld, Hist. Angl. s. XIII.

Du Boulay, Hist. Univ. Paris. t. III, p. 260-709.

M. Paris, ann. 1235, p. 280. — Fr. Godwin, De Præsulib. Angl. p. 348. — Fleury, Hist. eccl. l. LXXX, n. 60.

Monasticon anglic, t. I, p. 241.

Mais un démêlé de l'évêque de Lincoln avec le pape Innocent IV eut infiniment plus d'éclat. Innocent ayant donné à un enfant, son petit-neveu, un canonicat de Lincoln, Robert osa se récrier contre cet acte de népotisme, et déclarer que jamais il ne laisserait exercer le ministère ecclésiastique par des élèves incapables encore de se régir eux-mêmes. L'épître qu'il adressa aux prélats, à ce sujet, passe pour l'un de ses meilleurs écrits. Matthieu Paris qui l'a transcrite, et François Godwin qui la préconise, tracent à cette occasion le tableau de ce qu'ils appellent la tyrannie pontificale. Innocent IV, irrité d'une si audacieuse résistance, allait s'en venger avec une extrême rigueur, si les cardinaux ne lui eussent remontré que la plus saine partie du clergé d'Angleterre et de France épouserait la cause d'un prélat universellement révéré, qui, après tout, défendait celle de la religion et des lois. Cette querelle, que Robert soutint avec la plus honorable fermeté, éclata dès l'an 1250; et c'est à tort que plusieurs écrivains la retardent de trois années. Oudin en a rétabli la véritable date d'après des manuscrits, où elle est positivement exprimée.

Henr. de Knygthon, De eventib. Angl. ann. 1253.

P. 582, 583.

De Præsul. Angl. p. 348.

Tyrannis pontificia.

Comment. de Script. eccles. t. III, col. 144.

L'évêque de Lincoln, cité, menacé, excommunié, resta inflexible : il était alors avancé en âge, octogénaire peut-être, puisque le pape disait de lui : *Quis est iste senex delirus, surdus et absurdus?* Attaqué d'une maladie grave en 1253, il attira près de lui Jean de Saint-Gilles, qui passait pour très-habile en médecine comme en théologie, et dont nous aurons bientôt à parler un peu plus au long. Jean et Robert eurent ensemble un entretien que Matthieu Paris nous rapporte, et dans lequel le prélat se plaint si vivement de la conduite du souverain pontife, qu'il va jusqu'à le déclarer hérétique. Qu'est-ce, en effet, dit-il, que l'hérésie? Une doctrine que l'on a choisie au mépris de celle de l'Écriture sainte et de l'Église, que l'on professe ouvertement, et que l'on s'obstine à soutenir. Or le pape, en confiant à des adolescents la direction des ames, fait un choix inspiré par des affections humaines, charnelles et terrestres; il désobéit à la loi évangélique qui défend d'établir des pasteurs incapables de préserver le troupeau de la dent du loup; il publie ce système en des bulles solennellement scellées, et il y persiste enfin, puisqu'il ne craint pas de contredire, de suspendre, d'excommunier ceux dont la conscience y résiste. Voilà donc tous les caractères de l'hérésie proprement dite : s'y opposer est le devoir de tout fidèle, à plus forte raison des frères Mineurs et Prêcheurs, qui deviennent fauteurs et complices des scandales contre lesquels ils ne tonnent pas. Tels sont les sentiments dans lesquels mourut Robert, le 9 octobre 1253, à Bugedon où il avait une demeure. Il léguait, par son testament, sa bibliothèque aux Franciscains d'Oxford. On l'enterra dans sa cathédrale, où l'on conserva ses restes, malgré Innocent IV qui ordonnait de les en expulser. Les partisans de Robert n'ont pas manqué d'affirmer qu'il s'opérait des miracles sur son tombeau. Ils nous racontent même qu'un an après sa mort, il apparut la nuit à Innocent, et que lui ayant dit : Lève-toi, misérable, comparais en jugement, *Surge, miser, veni ad judicium,* il le frappa du bâton pastoral au côté gauche et jusqu'au cœur; si bien que le lendemain matin, 7 décembre 1254, on trouva le pontife mort et son lit ensanglanté. Malgré tant de prodiges, l'évêque de Lincoln n'a point été canonisé; et Fleury, en rendant hommage à sa science, à la pureté de sa doctrine, à ses mœurs irréprochables, blâme l'excessive amertume de son zèle. De plus anciens auteurs l'avaient dépeint comme un

M. Paris, p. 583-585.

Ci-dessous, p. 444-447.

M. Paris, p. 586.

H. de Knyghton, De eventibus Angl. lib. 2, col. 2436.

très-honnête homme, dont la grosse tête était quelquefois mauvaise : *In nonnullis, quibusdam visus est capito fuisse suoque nomini respondere, qui eum ut hominem nonnunquam duræ, præfractæ et præcipitis sententiæ notarunt.*

Harpsfeld, Hist. eccles. anglic. s. XIII

De ses nombreux ouvrages, celui qui semble avoir conservé le plus d'importance, est la version latine qu'il fit, en 1242, du Testament des 12 patriarches. Robert de Lincoln savait l'hébreu; mais il n'a traduit ce livre apocryphe que sur la version grecque, attribuée quelquefois à saint Chrysostôme. La version latine a eu plusieurs éditions : on en cite une d'Augsbourg en 1483; Panzer n'en indique point d'antérieure à celle de 1532, à Haguenau, in-8°. Il en existe une de Paris, en 1549, in-12. Ce livre a été ensuite inséré dans quelques recueils, particulièrement dans celui que Grabe a publié en 1698, in-8°, à Oxford; enfin dans le *Codex pseudepigraphus veteris Testamenti* de J. Alb. Fabricius. Dans ces deux dernières collections, la traduction latine est accompagnée de la grecque. On doit savoir gré à Robert d'avoir contribué à faire connaître un livre qui, sans doute, n'a aucune autorité, mais qui retrace d'anciennes traditions. Il se peut qu'il ait été composé par un juif, avant l'ère vulgaire, et qu'un chrétien y ait fait depuis un certain nombre d'additions. Ce prétendu Testament des 12 enfants de Jacob a été connu d'Origène, comme de saint Jean Chrysostôme. L'évêque de Lincoln en le traduisant était aidé par un Grec, nommé Nicolas, clerc de l'abbé de Saint-Alban. Le texte hébreu ne se retrouve pas; mais on rencontre des copies manuscrites de l'une et de l'autre version dans les bibliothèques de France et d'Angleterre.

Grabe, Præf. ad Testam. 12 patriarch

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. VI, p. 103.

Panz. Ann. typog. VII, 109.

In Micropresbytico. — In Orthodoxographis. — In Bibliothecis Patrum

T. I Spicilegii.

Cod. pseud. Hamb. et Lips. 1713, 2 vol. in-8°. — 1722 et 1741, 2 vol in 8°

Entre les écrits qui appartiennent en propre à Robert Grosse-Tête, les plus remarquables, à notre avis, sont ceux qui concernent ses relations ou ses démêlés avec Innocent IV. Il prononça devant ce pontife, au mois de mars 1250, dans une assemblée ou un consistoire tenu à Lyon, un discours qui a pour sujet les abus qui s'introduisaient dans l'Église : *De corruptelis Ecclesiæ*, et qui a été publié par Warton et par Édouard Brown. Nous avons déja fait mention d'une épître plus célèbre, transcrite par Matthieu Paris. Du Boulay, Oudin et d'autres écrivains l'ont reproduite, ou en ont représenté la substance. Il y est dit qu'après le péché de Lucifer et de l'Antechrist, il n'y en a pas de plus énorme que de compromettre le salut des ames par le choix de pasteurs indignes,

Angl. sacra, t. II, p. 347.

Fascic. rerum expet. et fugiend. Append.

M. P. 582, 583.

Hist. Univ. t. III, p. 260.

Comment. de Script. eccl. col. 142, 143, 144.

dont l'unique soin sera de faire leur profit du lait et de la laine des troupeaux; que des provisions qui tendent à la ruine de l'Église, ne sauraient être l'ouvrage du siége apostolique, établi pour édifier et non pour détruire; que la résistance à de pareils commandements est la meilleure manière d'obéir à l'autorité sainte dont ils usurpent le nom.

Robert a commenté les deux livres des Secondes Analytiques d'Aristote, les huit livres de Physique du même philosophe, et la Théologie mystique de Denis l'Aréopagite. Ce dernier commentaire accompagne les œuvres de Denis, imprimées à Strasbourg en 1503 ou 1504, in-folio. Les gloses du même commentateur sur Aristote sont moins connues; on en désigne pourtant quelques-unes comme ayant paru à Venise à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. Un in-folio imprimé aussi à Venise, en 1518, renferme plusieurs traités abrégés de la Sphère, dont l'un est de l'évêque de Lincoln, et a reparu dans un recueil tout semblable, chez Luc Antoine Junte, en 1531. Un autre volume, publié dans la même ville en 1514, est intitulé: *Ruberti Lincolniensis, bonarum artium optimi interpretis, opuscula dignissima nunc primùm in lucem edita.* Ce sont là, nous devons l'avouer, des productions qui ont perdu depuis long-temps tout intérêt et toute utilité. Nous en dirions volontiers autant du traité *De cessatione legalium,* dont on a donné deux éditions, l'une en 1652, in-12, l'autre en 1658, in-8°, toutes deux incomplètes, contenant à peine le tiers de l'ouvrage, à ce qu'assure Édouard Brown.

Panzer, Ann. typogr. t. VI, p. 30.

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. VI, p. 103, 104.

Panzer, Ann. typ. t. VIII, p. 251, 252, n. 944.

Ibid. p. 521, 522, n. 1581.

Fabric. t. VI, p. 104.—Oudin, t. III, col. 140.

Fascic. rerum exp. et fug.

On doit à Brown lui-même la publication de plusieurs écrits de l'évêque de Lincoln, qu'il a placés dans le recueil intitulé: *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum.* Là se lisent, outre le discours prononcé à Lyon et la lettre qui a tant irrité Innocent IV, 100 autres épîtres, 10 sermons ou discours, la plupart adressés au clergé; 39 constitutions ou statuts ecclésiastiques; et 9 courts traités qui portent le nom de *Dicta,* et qui concernent les vrais et faux prophètes, la foi, la grace, la prière, l'orgueil, l'humilité, la médisance et la calomnie, la patience, la justice et la miséricorde divine. Ces opuscules peuvent fournir d'utiles renseignements sur les mœurs cléricales et les pratiques religieuses du xiiie siècle; mais Brown déclare qu'ils ne forment pas la cinquantième partie des œuvres de Robert Grosse-Tête, qui allaient être rassemblées par Jean Wil-

Tom. II, in Append. cum discertatiuncula de fide et doctrina Rob. Lincoln.

XIII SIECLE.

liams, en trois gros volumes in-folio, si les guerres civiles n'y avaient mis obstacle.

Fabric. t. VI, p. 104. — Oudin, t. III, p. 139, 140, 141, 149, 150, 151.

De Script. eccles. n. 393.

Des copies manuscrites s'en conservent à Westminster, à Lambeth, à Oxford, à Cambridge; et les articles inédits y sont en effet en très-grand nombre. Trithème indiquait seulement une Somme théologique, une Somme appelée numérale, un traité du comput ecclésiastique, un calendrier (*Calendarium pulchrum*). On a de plus 100 sermons, propositions ou arguments (*Sermones, propositiones, themata*); 72 petits discours ou *Dicta*, sur des objets très-divers, tels que l'œuvre des six jours, les actions et les paroles de saint Anselme, le libre arbitre, les intelligences, les six différences, la vérité des futurs contingents, les impressions de l'air, l'iris, la lumière et les couleurs, le mouvement circulaire, la figure de la machine du monde, etc., etc.; 21 épîtres, y compris celle qui est adressée au couvent de Missenden, sur l'élection de l'abbé; les constitutions données au prieur et à la communauté de Neuvenham; ensuite, une *Summa justitiæ*, annoncée comme un grand ouvrage; des traités du décalogue, des 7 sacrements, de la pénitence en particulier, de la confession, des peines du purgatoire; et des livres intitulés *Templum Domini, de Veritate Christi, de Curâ pastorali, de Conjugio, Scala voluptatis, de Prognosticatione aeris;* puis des moralités sur l'œil, la langue, le cœur et les poisons; des moralités encore sur les 4 Évangiles, un commentaire de l'épître aux Galates, un commentaire des distiques de Caton, et enfin une Somme de philosophie. Tous ces livres sont en latin; mais un manuscrit de Cambridge contient plusieurs traités et sermons de Robert, en langue anglaise. Son livre des articles de foi existe en français à Lambeth; et c'est dans cette dernière langue que se conserve, sous son nom, à Westminster, un manuel des règles de l'agriculture, distribuées dans les 12 mois de l'année.

Mus. Britann. mss. 20 B. XIV. Bibloth. Harl. n. 1121. — Leland, c. 269. — Biogr. univ. XXXVIII, 214, 215.

Essais histor. sur les Bardes, ... les Trouvères, III, 107-114.

Leyser lui attribue un poème latin ayant pour titre : *Disputatio inter corpus et animam*. Ce n'est peut-être qu'une traduction, moins ancienne, d'un poème français sur le même sujet. Mais Robert paraît être véritablement l'auteur de 1748 vers français où il s'agit du péché d'Adam et de la rédemption du genre humain. Un copiste les a intitulés : *Roman des Romans*, et M. De la Rue en a extrait quelques supplications que la Miséricorde, plaidant contre la Justice, adresse à Dieu en faveur de l'homme :

Entends a mei, bel douls pere,
Et te rends a ma priere,
Pol cel dolent chetif prison
Que venir poet a rancon....
Et jo ta fille sui ainsnee,
Sur tutes tes ovres nomee,
Ne direiz que ta fille feusse
Si tu de lui pitié ne eusse....
Por lui merci ades crierai
Tant que merci lui obtiendrai.

La sainte Vierge au sein de laquelle s'incarne le rédempteur, est appelée par le poète *le Chastel d'amour,* et ce nom a été donné à l'ouvrage même, par Robert de Brune qui l'a traduit en anglais au commencement du XIVe siècle. L'évêque de Lincoln l'avait composé en français, afin qu'il eût plus de lecteurs. Un *Traité des péchés et des vertus,* en 7000 autres vers français, attribués aussi à ce prélat, avait semblé n'être que le *Manuel du péché,* production un peu plus longue de Guillaume de Wadington, rimée pareillement dans notre langue; mais M. De la Rue croit avoir reconnu que ce sont deux compositions distinctes. Celle de Robert Grosse-Tête commence par ces lignes:

M. De la Rue, ibid. p. 225-233.

Que dites vous de la riche gent
Ki unt el siecle tut a talent
Ke assez lor sert a lor plaisir?
Mes de ceo kil deussent Dieu servir
Ne leur vient ja droit a talent
Fors que sen defendent sovent.

Robert de Lincoln, quand on ne lui tiendrait pas compte de ces poésies, serait encore un des plus féconds écrivains de son temps, quoique aujourd'hui les hommes de lettres n'aient guère connaissance que de sa version du Testament des 12 patriarches, des pièces relatives à son démêlé avec Innocent IV, et de celles qu'Édouard Brown a recueillies. Sa laborieuse carrière justifie les éloges qu'il a reçus de ses contemporains et de la postérité. Sa vie, écrite en vers latins, probablement dès le XIIIe siècle, par un moine de son diocèse, *Richardus Burderiensis,* est insérée en partie au Tome II de l'*Anglia sacra.* Ses vertus et ses talents sont célébrés dans une épître de Giraud de Cambrie, et dans le grand ouvrage historique de Matthieu Paris. Roger Bacon le distingue du vulgaire des philosophes, et l'élève à un rang éminent avec Salomon et Aristote: *Vulgus philosophorum semper est imperfectum et pauci sapientissimi fuerunt in perfectione philosophiæ, ut Salomon et deinde Aristoteles pro tempore suo, et in diebus nostris Robertus nuper episcopus Lincolniensis.* Trivet et Henri de Knygthon rendent hommage à l'étendue de sa science: *In cunctis liberalibus artibus erat eruditus.* Trithème dit de lui: *Calculator insignis, theologorum sui temporis facilè princeps.* Il est superflu de dire que

A. sac. t. II, p. 325, 344, 345. — Gir. Cambr. ann. 1235-1253. R. Bac. ad Clem. Papam. c. 27.— Triv. an. 1253. —Knygth. 1253, col. 2436.—Tri. n. 393 —Leland, c. 269. — Bale, IV, 28.—Pits, c. 361.—Sixt. Sen. I, 4.—Harpsf. s. XIII. — Camd. Brit. descript.— Godw. de Præs

XIII SIÈCLE.

Angl. p. 348. — Fuller, Worthies of England. — Du Boulay, III, 260 et 709. — Cave I, 629. — Oudin, t. III, col. 137-153. — Fleury, liv. LXXX, n. 60; l. LXXXIII, n. 43. — Leyser. I. 996-998. — Fabric. VI, 103-105. — Mosh. XIII, 5 — Bruck III, 786, 787.

les biographes anglais Leland, Bale et Pitz ont tenu le même langage; mais Sixte de Sienne, qui pouvait être plus impartial, enchérit sur leurs louanges lorsqu'il dit : *Inter philosophos et theologos sui seculi primum locum adeptus est, ingenii acumine subtilissimus, eloquio brevissimus, et sententiarum pondere copiosissimus.* Au XVIIe siècle, Harpsfeld, Camden, François Godwin, Thomas Fuller, continuent en Angleterre la chaîne des panégyristes de Robert. Il avait, selon Godwin, parcouru tout le cercle des connaissances humaines, *totum encyclopediæ circulum emensus,* et acquis une si prodigieuse habileté, que ses grossiers contemporains l'accusaient de magie et de commerce avec le diable, *artis magicæ et execrandi cum cacodæmone consortii.* En France, Du Boulay revendique pour l'Université de Paris l'honneur d'avoir formé et possedé un si grand maître. Les Anglais Warton et Cave prennent soin de recueillir ou de rappeler tous ces hommages; et si dans le cours du dernier siècle, Oudin, Fleury, Leyser, Fabricius, Mosheim, Brucker, n'y souscrivent qu'avec plus ou moins de réserve, ils sont loin de méconnaître les titres de celui qui les a mérités autant qu'ils pouvaient l'être au sein des erreurs et de la barbarie du moyen âge. D.

JEAN DE SAINT-GILLES,

MÉDECIN ET THÉOLOGIEN.

MORT après 1253.

Hist. Univ. Paris. t. III, p. 260, 262, 693.

JEAN DE SAINT-GILLES, quelquefois appelé de Saint-Alban ou de Saint-Quentin, est inscrit par Du Boulay dans la liste des professeurs célèbres de l'Université de Paris. Le surnom de Saint-Alban le désigne comme Anglais de naissance, et il passe pour avoir professé les arts libéraux à Oxford, avant de remplir la même fonction dans l'école parisienne. Ses leçons attirèrent un grand concours d'auditeurs. Renommé comme humaniste, il avait aussi étudié et pratiqué avec tant de succès l'art de guérir, qu'il devint médecin ordinaire ou même premier médecin de Philippe-Auguste, apparemment après Rigord, de 1209 à 1223. On ajoute qu'il enseigna quelque temps cet art à Paris et à Montpellier. Attiré par la réputation de cette dernière école, il y suivit si studieusement les leçons des maîtres, que bientôt il se trouva, dit Astruc, en

Mém. pour l'Hist. de la Fac. de méd. de Montpellier.

état d'être maître lui-même, et d'y professer avec éclat les sciences médicales. Cependant, ayant de plus acquis le titre de docteur en théologie, il brilla pareillement dans les chaires ecclésiastiques, et contracta des liaisons intimes avec les hommes qui s'étaient distingués dans cette carrière, surtout avec les religieux du nouvel ordre de Saint-Dominique. On dit que sa profession de clerc physicien l'avait tellement enrichi, qu'il eut le moyen d'acheter dans Paris l'hospice de Saint-Jacques qui tombait en ruine; qu'il rebâtit cette maison et la donna aux frères Prêcheurs, à qui elle a valu en France le nom vulgaire de Jacobins. Il ne tarda point à s'attacher à eux par des liens encore plus étroits. Un jour, au milieu d'une leçon ou d'un sermon qui traitait de la pauvreté évangélique, il s'interrompit tout-à-coup pour prendre lui-même l'habit des Dominicains, descendit de sa chaire, et revint achever son discours en ce nouvel appareil. Ce fait est rapporté à l'an 1222, par Du Boulay; à 1228, par Échard, qui met beaucoup d'importance à cette date: elle ne nous semblerait pas aussi certaine. Quoi qu'il en soit, Jean de Saint-Gilles, entré chez les frères Prêcheurs, professa la théologie dans leur couvent de Paris, puis dans celui de Toulouse, jusqu'en 1235. C'était sans doute avant ces époques qu'il avait été doyen de l'église de Saint-Quentin, titre qui explique l'un de ses surnoms. La chronologie des détails biographiques qui le concernent n'est pas très-facile à établir, quoique Échard se soit efforcé de la débrouiller, en recueillant les témoignages de Salanhac, de Guillaume Pelhisson, de Matthieu Paris, de Nicolas Trivet. Ce qu'on sait le mieux, c'est que Jean quitta la France, et passa les dernières années de sa vie dans la Grande-Bretagne, sa patrie. Il assista, comme médecin du corps et de l'ame, l'évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête, pendant la maladie qui termina les jours de ce prélat, en 1253. Robert, qui estimait sa science et son habileté, avait voulu recevoir de lui les derniers secours: *Vocavit ad se Joannem de Sancto Ægidio, in arte peritum medicinali et in theologia lectorem, eleganter eruditum et erudientem, ut ab eo corporis et animæ reciperet consolationem.* Ces paroles sont de Matthieu Paris, qui raconte ensuite un colloque entre l'évêque et le Dominicain médecin. Robert reprochait à Jean et aux autres frères Prêcheurs de ne pas reprendre, de ne point dévoiler avec assez de courage les fautes et les crimes des grands de la terre: *Tu frater Joannes,*

Du Boulay, Crévier, Eloy, etc., (mais non Échard

Nicol. Trivet Chron. reg. Angl. in Spicil. t. VIII, p. 573. — Crévier, Hist. de l'Univ. t. I, p. 320, 325.

Script. ordin. Prædic. t. I, p. 100-102.

Catal. (mss. magistrorum ordin. Prædic.

Tract. (mss. de rebus ordin. Prædic. ab anno 1214 ad 1245.

M. P. Ad ann. 1253, p. 585

et alii Prædicatores, peccata magnatum audacter non redarguitis, et facinora non detunicatis. Nous avons dit dans l'article de Robert Grosse-Tête, sur quel autre sujet roula cet entretien; il nous suffira de remarquer ici, qu'il est un peu étonnant qu'un savant théologien, tel que Jean de Saint-Gilles, ait hésité à définir l'hérésie, et qu'il ait laissé au malade le soin de recourir à l'étymologie de ce mot, et d'expliquer le sens qu'il a pris dans le langage de l'Église: *Et cum hæsitasset frater Joannes non recolens authenticam ipsius rei rationem ac definitionem, subjunxit episcopus...*

L'évêque de Lincoln ayant vécu jusqu'au 9 octobre 1253, la mort de Jean de Saint Gilles ne doit être placée qu'après ce terme : on n'en connaît pas la date précise, non plus que celle de sa naissance. Il a laissé plusieurs écrits, tous inédits, dont la liste se compose de 6 articles principaux, dans la notice qu'en donne Échard: 1° Des commentaires sur les 4 livres des Sentences; 2° des opuscules concernant la sagesse divine, la production des choses, la connaissance et la *mesure* des anges, *de cognitione et mensurâ angelorum,* la prédestination et la prescience, le paradis et l'enfer, la résurrection des morts, et diverses matières scolastiques; 3° des homélies et différentes interprétations morales de l'Écriture sainte; 4° des commentaires sur des livres d'Aristote, avec des traités sur la matière du ciel, sur l'être et l'essence; 5° des expériences de médecine; 6° un livre sur la formation du corps, avec des pronostics et des pratiques médicales. Cette liste est à peu près la même dans Leland, dans Fabricius, dans Éloy ; mais on y a quelquefois ajouté un traité du péché originel; un *Breviloquium super libros sententiarum,* qui peut-être ne diffère pas des commentaires sur le maître des sentences, ci-dessus indiqués; enfin des poèmes sur les urines et sur le pouls. Ces deux derniers articles appartiennent à Gilles de Corbeil, ainsi qu'on l'a vu dans notre tome XVI; mais le manuscrit qui les contient se termine par un traité en vers latins, sur la guérison de certaines maladies : *De Lethargiâ, de Tremore, de Guttâ oculi,* traité à la fin duquel on lit : *Explicit liber de Sancto Ægidio.* Ces mots semblent désigner un auteur portant le surnom de Saint-Gilles, plutôt que le nom de Gilles. Cependant nous avons peine à croire qu'il s'agisse du personnage qui vient de nous occuper, et qui ne paraît pas avoir jamais écrit en vers. Le livre du Péché originel qu'on lui voudrait attribuer est de Gilles de Co-

Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 22.

Dict. hist. des méd. t. I, p. 58-60 (Alban).

Hist. litt. de la Fr. t. XVI, p. 509.

lumna, évêque de Bourges, dont nous n'aurons à parler que sous l'année 1316, et pour lequel il y aura lieu peut-être de revendiquer quelques autres articles inscrits dans la liste des productions du médecin Jean de Saint-Gilles. D.

ANDRÉ DE LONGJUMEAU,

FRÈRE PRÊCHEUR.

MORT après 1253.

André de Longjumeau tenait ce surnom du bourg où il était né, à cinq lieues de Paris. Ceux qui écrivent André Lonciumel, Lontumel, de Losimer, défigurent le nom de sa patrie. On ignore la date de sa naissance et celle de son entrée chez les dominicains de la rue Saint-Jacques; il n'est connu que par les missions qu'il a remplies en Orient. La première eut lieu en 1238. Il s'agissait d'aller chercher à Constantinople la sainte Couronne d'épines que Louis IX avait rachetée. André et son confrère Jacques la transportèrent à Venise, puis à Sens, où le roi accourut à sa rencontre; enfin à Paris, où elle fut déposée dans la Sainte-Chapelle, qui venait d'être magnifiquement reconstruite. Ces services de Jacques et d'André expliquent pourquoi chaque année, le 11 août, jour anniversaire de ce dépôt, les religieux de leur couvent venaient officier solennellement dans la Sainte-Chapelle, et y entendre un sermon débité par un des leurs. En 1245, André de Longjumeau fut adjoint, probablement par saint Louis, aux deux frères Mineurs et aux quatre Dominicains qu'Innocent IV, après le concile de Lyon, envoyait au prince tartare Bajothnoy (Bachin ou Bochin), pour le réconcilier avec les chrétiens : on sait que cette entreprise n'eut aucun succès.

Script. ordin. Præd. t. I, p. 140, 141.

Galteri Cornuti, Senon. ep. Relatio de s. coronæ spineæ susceptione; Duch. Script. rer. gall. t. V, p. 407-411.

Bzovius suppose qu'en 1247, André de Longjumeau se rendit, par ordre d'Innocent IV, auprès des primats orientaux qui gouvernaient les églises schismatiques des Jacobites et des Nestoriens, et qu'il rapporta au pape cinq épîtres contenant la profession de foi de ces prélats. Il est certain que cette mission a été remplie par un religieux nommé André, et fort probable qu'il était frère Prêcheur; car Wadding ne le fait pas frère Mineur, et il paraît qu'alors ces missionnaires ne se prenaient guère que dans l'un de ces deux ordres. Mais qu'André de Longjumeau ait trouvé le temps de

Annal. 1247.

Annal. Min. t. I, ann. 1247, n. 10.

XIII SIÈCLE.

faire ce voyage, entre son séjour auprès de Bajothnoy et les missions dont nous allons parler, on a peine à le concevoir, bien qu'à toute force cela soit possible.

Quoi qu'il en soit, on le trouve, vers la fin de l'année 1248, dans l'île de Chypre où passait le roi Louis IX, allant à la Terre-Sainte, et où arrivait aussi le nommé David qui se disait nonce du chef des Tartares, Ercalthay ou Elche-tay Yven. André reconnut David pour l'avoir vu dans l'armée des Tartares, et traduisit au roi, en langue latine, les paroles de cet envoyé ainsi que les lettres dont il était porteur. Comme David annonçait qu'Ercalthay et le grand Cham se montraient dévoués au christianisme, qu'ils étaient même déja baptisés, saint Louis chargea André de Longjumeau et six autres envoyés, dont deux appartenaient aussi à l'ordre de Saint-Dominique, de se rendre en toute hâte auprès du souverain de la Tartarie, auquel ils avaient à offrir de magnifiques présents. Ils partirent le 25 janvier 1249; mais lorsqu'ils arrivèrent au terme de leur long voyage, le grand Cham, qu'ils nommaient Ken-Can ou Kuine, venait de mourir, et sa veuve Chamis, qui le remplaçait, n'était nullement disposée à favoriser les chrétiens. André eut avec cette reine un entretien qui ne lui laissa aucun espoir de réussir auprès d'elle. Il prit le parti d'aller rejoindre Louis IX à Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïs. Il y était avec ce prince en 1253, quand le cordelier Guillaume de Rubruquis se disposait à remplir une mission nouvelle en Tartarie. Guillaume, avant son départ, reçut d'André des renseignements dont il profita, sans cependant néanmoins obtenir plus de succès à la cour de Tartarie. Le nouveau Cham, appelé Mangu, renvoya Rubruquis, en le chargeant de remettre à Louis IX des lettres hautaines où David était traité d'imposteur et de vaurien. Peut-être ce David n'avait-il été qu'un espion.

Nous ne savons rien de ce que devint André de Longjumeau après 1253. Il peut bien avoir écrit des relations de ses voyages et de ses légations; cependant il ne reste de lui qu'une lettre à saint Louis, transmise par ce monarque à la reine Blanche, et la traduction latine de l'épître vraie ou supposée d'Ercalthay, épître dont Bergeron a inséré une version française dans sa collection d'anciens voyages en Asie. Plusieurs auteurs du XIII[e] siècle, Gautier Cornut, Vincent de Beauvais, Rubruquis, Guillaume de Nangis, Bernard Guidonis, ont fait mention d'André de Longjumeau. D.

Berg. I, 152, 153.

Duch. Scrip. t. V, 401-411, et 347.—Spec. histor. l. XXXI, c. xc et seqq.

Chron. ann. 1248.

VINCENT DE BEAUVAIS,

AUTEUR DU *SPECULUM MAJUS* TERMINÉ EN 1256.

QUOIQUE Vincent de Beauvais soit l'auteur de l'un des plus volumineux et des plus célèbres ouvrages du XIIIe siècle, il s'en faut que l'on connaisse parfaitement l'histoire entière de sa vie. Nous manquons surtout de renseignements positifs sur la date de sa naissance. S'il a vécu 80 ans ou au moins 70, comme on a lieu de le présumer, à cause de l'étendue de ses travaux, il a dû naître dans l'une des 20 premières années du règne de Philippe-Auguste, et plus probablement entre 1184 et 1194. SA VIE.

La qualification de *Bellovacensis* ou *Belvacensis* constamment attachée à son nom de Vincent, autorise ou même entraîne à croire qu'il était natif de Beauvais. Cependant il est aussi appelé Bourguignon, *Vincentius Burgundus*, dans un grand nombre des notices qui le concernent. Le plus ancien auteur qui lui ait ainsi donné pour patrie la Bourgogne est saint Antonin, qui écrivait vers l'an 1440. C'est là seulement que commence cette tradition suivie depuis par beaucoup de biographes et bibliographes, tels que Trithème, Jacques-Philippe (Foresti) de Bergame, Schedel, J. Gér. Vossius, Labbe, Du Boulay, Noël-Alexandre, Dupin, Cave, Morhof et Brucker. Oudin laisse indécise la question de savoir si *Burgundus* indique le pays où Vincent est né, ou si ce n'est qu'un surnom provenant de quelque autre circonstance : *Burgundus natione vel cognomine*. Mais Lebeuf veut qu'un Vincent, écolâtre de l'église d'Auxerre, fondateur d'une chapelle au XIIIe siècle, et ensuite engagé dans l'ordre des frères Prêcheurs, soit celui qui est surnommé de Beauvais pour avoir résidé dans cette ville de Picardie, ou bien pour être né en quelque lieu appelé Beauvais, en Nivernais ou en Bourgogne. Afin d'offrir au moins quelque indice de cette identité, Lebeuf fait observer que l'écolâtre a composé vers 1230 une collection de légendes qui subsiste manuscrite, et il rapproche ce recueil des articles du Miroir historial de Vincent, où sont célébrés dans les mêmes ter-

Histor. part. III, tit. XXIII. De claris ord. Praed. c. 2, 2. De Script. eccles. n. 457. Supplementum chron. an. 1252. Sched. Chron. fol. 214, verso. Voss. De histor. Lat. II, c. 59. Dissert. histor. de script. eccles. t. II, p. 479. Histor. Univ. Paris. III, 713. Selecta histor. eccles. tom. XX (in-8°, p. 535. Dupin, Biblioth. eccl. XIIIe s. Cave, II, 299, 300. Polyh. I, 241.

XIII SIECLE.

Hist. philos. III, 783-785.
Oudin, t. III, col. 451-457.
Mém. sur l'hist. d'Auxerre, t. II, p. 494, 495.
Bullet, Diss. sur l'hist. de France.
Grappin, Hist. abrégée du comté de Bourgogne.
M. Pol. Chron.
Annal. Histor. Eccles. — Bern. Guid. chr.
Chr. ord. Præd.
-Catal. fratrum qui claruerunt doctrinâ, mss.
Tabula quorumdam doctor. ord. Præd. mss.

mes, et avec un soin particulier, presque tous les saints auxerrois. Bullet explique l'épithète *Belvacensis*, en faisant naître Vincent à Bellevoie ou Belvoir, village de Franche-Comté; et Grappin adopte cette hypothèse.

Parmi les auteurs modernes qui refusent de le reconnaître pour Bourguignon, quelques-uns disent que *Burgundus* ou *Burgundio* était, au XIIIe siècle, le nom propre d'une famille de Beauvais, au sein de laquelle il sera né. C'est encore une supposition dénuée de preuves et même d'indices; nous n'avons, en effet, sur les parents qui lui ont donné le jour aucune sorte de documents. Mais si nous recourons à ses écrits, nous voyons qu'il y prend le titre de *Bellovacensis*, qu'il n'y substitue et n'y ajoute nulle part celui de *Burgundus*. La première de ces qualifications est la seule que lui appliquent ses contemporains ou ses successeurs, les chroniqueurs du XIIIe et du XIVe siècle, Martin de Pologne, Tolomée de Lucques, Bernard Guidonis, et même encore au XVe, Laurent Pignon et Louis de Valleoleti. Saint Antonin vient un peu tard introduire la seconde, sans indiquer ni la source où il la puise, ni le motif qui la lui suggère. On est fondé à croire que cet auteur italien n'avait qu'une notion vague et confuse de la géographie de la France, et que vivant à une époque où le duc de Bourgogne possédait la Belgique et administrait la Picardie, il ne savait pas assez distinguer ces provinces. L'ordre qu'il donne, en parlant de Vincent, aux trois dénominations *Belvacensis*, *Burgundus*, *Gallicus*, permet de supposer qu'il prenait le Beauvaisis pour l'un des districts compris dans la région bourguignone, l'une des parties de la France. Il n'est donc pas bien certain qu'il ait réellement attaché Vincent à la Bourgogne proprement dite. Dans tous les cas, cet énoncé, soit inexact, soit erroné, resterait aujourd'hui sans autorité, quoique si souvent reproduit, ainsi que bien d'autres du même genre, dans les livres des âges suivants. Plusieurs écrivains des deux derniers siècles ont su se préserver de cette méprise; les dominicains Altamura, Quétif et Jacques Échard, l'historien Fleury, Loisel, Fabricius n'hésitent point à déclarer que Vincent n'appartenait aucunement à la Bourgogne. A nos yeux, l'opinion la plus plausible, sinon la seule soutenable, est qu'il naquit dans la ville ou dans le territoire de Beauvais.

Biblioth. dominic. p. 21, 22.
Script. ordin. Pr. I, 212-240.
Hist. eccles. l. LXXXIV, n. 5.
Mém. du Beauvaisis, p. 203.
Bibl. med. et inf. lat. VI, 298, 299.

La tradition qui l'en faisait évêque remontait aussi au XVe siècle, et elle n'a été complétement abandonnée que dans le

cours du XVIIIe. Brémond, qui la défendait encore en 1729, a publié une très-longue liste des auteurs qui l'avaient adoptée avant lui. Il y a inscrit saint Antonin, Trithème, Philippe de Bergame, Albert Léandre, Raphaël de Volterra, Sixte de Sienne, Antoine de Sienne, Possevin, Vossius, Aubert le Mire, Bzovius, Altamura et d'autres biographes moins connus. Il serait possible de distinguer dans cette liste quelques noms qui n'y devaient pas figurer; mais pour bien reconnaître la véritable opinion de chacun de ces écrivains, sur le prétendu épiscopat de Vincent, il faudrait s'engager en de minutieuses discussions qui nous semblent tout-à-fait superflues; car, d'une part, nous ne contestons point la longue durée de cette tradition; et de l'autre, on sait bien que beaucoup d'erreurs de fait ont été, comme celle-là, généralement admises et répétées de livre en livre, sans examen, pendant deux ou trois siècles. Les bénédictins, qui ont fait imprimer à Douai, en 1624, le grand ouvrage de Vincent, donnaient encore à cet auteur les deux qualifications de *Burgundus* et de *præsul Bellovacensis.* Mais la première devint fort suspecte avant 1700; et Casimir Oudin a vivement réclamé en 1722 contre la deuxième, qu'avaient rejetée, dès 1720, les dominicains Échard et Quétif. Fabricius et Fleury se sont gardés de la reproduire; et la *Gallia christiana nova* n'a laissé aucune place à Vincent dans le tableau chronologique des évêques de Beauvais, depuis 1175 jusqu'en 1312; tableau dont les éléments sont fournis par des monuments authentiques. Là se succèdent Philippe de Dreux, Milon de Châtillon-Nanteuil, Geoffroy de Clermont, Robert de Cressonsart, Guillaume de Grez, Regnauld de Nanteuil, Thibauld de Nanteuil et Simon de Clermont-Nelle, sans qu'il reste la plus légère trace d'un prélat nommé Vincent. Il est vrai qu'entre Geoffroy de Clermont et Robert de Cressonsart, il y a une vacance d'un peu plus de deux ans, du 24 août 1236 à 1239; mais on voit, par un registre de la Chambre des Comptes, que durant la première de ces deux années, l'évêché de Beauvais était en régale; et nulle part il n'est fait mention d'un prélat installé dans cet intervalle. Jamais Vincent ne s'attribue cette dignité, et lorsqu'il parle de ses titres personnels, c'est en des termes qui ne permettent pas de supposer qu'il l'ait jamais possédée. Il ne se donne que pour un frère Prêcheur, que pour un simple lecteur, *lector qualiscumque,* et déclare qu'il a toujours vécu,

Bullar. ord. Pr. I, 259-262.

De viris illust. ord. Præd.

Comment. urban. l. XXI, p. 628, 629.

Biblioth. sancta, l. IV, p. 309-334.

Tractatus de principiis... ord. s. Dominici.

Apparat. Sac. t. II, p. 527.

Schol. ad Henr. Gandav. n. 42.

Annal. eccles. ann. 1220, n. 14.

T. IX, col. 732-749.

Gall. chr. ibid. col. 743.

In prologo libri de Eruditione filior. regior.

étudié, travaillé sous les ordres du supérieur général de son ordre. Les écrivains qui, de son temps ou peu après lui, ont immédiatement recueilli les souvenirs qui le concernent, ne songent pas plus que lui-même à le placer à la tête d'un diocèse. Henri de Gand, Tolomée de Lucques, Bernard Guidonis ne le connaissent que comme un savant et laborieux Dominicain. C'est Molanus ou Le Mire qui ajoute au texte de Henri de Gand une note où il est parlé d'épiscopat. Nous devons avouer que cette étrange indication se rencontre dans la chronique de Martin de Pologne; mais ce n'est là qu'une des nombreuses interpolations que l'ouvrage de cet auteur a subies après 1278, année où il est mort. On a lieu de croire que l'article dont il s'agit n'existait pas dans la copie que Bernard Guidonis, continuateur de Martin, avait sous les yeux. Car Bernard, qui ne compte pas Vincent au nombre des évêques pris dans l'ordre de Saint-Dominique, nous assure qu'il n'a omis que ceux dont la promotion lui est restée inconnue, faute de documents et de témoignages. Or il n'aurait pu ignorer celle de Vincent, si elle avait été consignée dans une chronique dont il faisait, pour l'intérêt de son propre travail, une étude toute particulière. Quelques modernes, renonçant à faire de l'auteur du *Speculum majus* un prélat titulaire, réclament pour lui la qualité de suffragant ou plutôt de coadjuteur, et il est encore impossible de la lui accorder, dans l'absence de tout indice de la consécration qu'il aurait dû recevoir, et de tout vestige d'une telle adjonction à l'un des évêques de Beauvais, entre les années 1200 et 1300.

De script. eccl. c. 42.
Annal. Histor. eccles.
Annal. pontif.
Chronic. des pontif. et emper.

Ce qu'on sait le mieux de son histoire, c'est qu'il a été frère Prêcheur. Cet ordre, fondé en 1215, eut à Paris, en 1218, une maison professe qui, à raison du quartier où elle était située, reçut le nom de Saint-Jacques, et valut aux religieux institués par saint Dominique le nom vulgaire de Jacobins. Il est probable que Vincent était avant 1220 un des moines de ce couvent. Du Boulay dit qu'il y vint étudier, et, si nous n'en avons pas de preuves positives, rien non plus n'autorise à rejeter cette conjecture. On attachait d'avance les élèves de la maison de Saint-Jacques aux couvents fondés ou à fonder dans les villes ou les diocèses au sein desquels ils étaient nés. Cet usage est attesté par plusieurs exemples, notamment par ceux de Hugues de Saint-Cher et de Humbert de Romans. Voilà sans doute comment Vincent appar-

Histor. Univ. Paris. III, 713.

Scr. ord. Præd. I. 212, 213.

tint au monastère fondé à Beauvais en 1228 et 1229; et il se peut qu'il ait été employé, dès 1227, à préparer cet établissement. Est-il le frère Vincent, sous-prieur des Dominicains de Beauvais, qui, en 1236 ou 1246, devint visiteur et préposé, *cognitor et præfectus?* Quétif et Jacques Échard le supposent; mais il nous paraît vraisemblable que s'étant voué tout entier à de longues et profondes études, il ne s'en est laissé distraire par aucune fonction claustrale; jamais il ne se représente que comme un simple religieux. Nous voyons seulement que le légat Odon ou Eudes de Châteauroux le chargea d'opérer, avec l'archidiacre Guarin, quelque réforme dans l'hôpital de Beauvais. Ces deux commissaires soumirent en 1246 les frères et les sœurs qui desservaient cet hospice, à un réglement que Louvet et Dachery ont fait connaître. Salanhac et Bernard Guidonis n'ayant pas inscrit Vincent au nombre des docteurs de cet âge, on a lieu de penser qu'il n'avait point reçu ce titre. Toutefois il est bien possible que ses supérieurs l'aient obligé à donner à des novices quelques leçons de théologie; et c'est ainsi que s'expliquerait ce qu'il dit des occupations pénibles qui interrompaient son travail d'écrivain, et le forçaient à employer des copistes. C'était apparemment par des succès dans l'enseignement et dans la prédication, qu'il avait commencé d'acquérir assez de célébrité pour attirer l'attention et mériter la confiance du monarque.

Hist de Beauvais, part. I, c. 8, p. 528.

Spicileg. XII, 68-71.

De glorioso nomine Prædic. mss.

En 1228, saint Louis fonda l'abbaye de Royaumont, et y établit des religieux de l'ordre de Cîteaux; il avait près de ce monastère une demeure où il se retirait souvent avec sa famille. Le dominicain Vincent de Beauvais fut appelé à Royaumont, pour y remplir la fonction de Lecteur. Quel était cet emploi? S'agissait-il d'enseigner la théologie aux jeunes moines de la nouvelle abbaye? Oudin n'en doute pas; il le fait professeur de théologie scolastique en 1260, et en conclut qu'il n'était point alors très-âgé; qu'il n'avait pas encore composé son grand ouvrage. Fleury se borne à dire que Vincent a peut-être exercé cette fonction, et Touron n'ose le nier ni l'affirmer. Cependant on a lieu de croire que s'il y avait eu dès lors, ce qui n'est pas très-probable, un cours d'études réglées dans le couvent de Royaumont, l'enseignement y aurait été confié par les Cisterciens à des maîtres qu'ils pouvaient trouver au sein de leur ordre; saint Louis ne les eût pas forcés d'en prendre un chez les

Gallia christ. IX, 842, 843.

Comment de Script. eccl. III, 451, 452.

Hist. ecclés. l. LXXXIV, n. 5.

Hist. des hommes illustr. de l'ordre de Saint-Dominique. t. I, liv. II, p. 187.

frères Prêcheurs. Les écrits mêmes où Vincent fait mention de son séjour à Royaumont, ne le représentent pas comme ayant eu de pareilles relations avec les moines de l'abbaye. On y voit, au contraire, qu'il n'habitait point leur monastère; il dit qu'après l'inhumation du jeune prince Louis dans leur église, il revint dans *sa maison*, sans doute voisine du palais de saint Louis; il ne dit pas dans sa cellule ou sa chambre. Néanmoins il se sert ailleurs d'expressions qui semblent lui donner pour demeure le monastère même: *Olim dùm in monasterio Regalis-Montis moram facerem.*

Epist. consolat.

Prolog. de Institut. morali.

Quoi qu'il en soit, on a conclu de ces diverses observations, que son principal emploi à Royaumont était probablement celui de Lecteur du roi, titre qui se rencontre à bien d'autres époques, et qui embrassait alors plus de fonctions qu'il ne semble en indiquer. Le Lecteur devait expliquer les textes, développer l'instruction qu'ils pouvaient renfermer, répondre aux questions que ses auditeurs lui adressaient sur les faits et sur les doctrines, sur les sciences sacrées et profanes. Vincent s'attribue expressément cette qualité de Lecteur, et s'en glorifie d'autant plus, qu'il en remplit, à ce qu'il dit, les devoirs sous le bon plaisir et la direction du roi lui-même. C'est une raison de plus de penser qu'il ne s'agit point là d'un enseignement scolastique et claustral; car il n'y a pas d'apparence que le monarque eût voulu se réserver le soin de le diriger. Au besoin, l'office de Lecteur s'étendait à quelques predications domestiques. Vincent nous apprend que le roi et la famille royale l'écoutaient lisant, instruisant et prêchant, qu'ils lui prêtaient une attention profonde et même respectueuse. Il ajoute que le roi lisait ses ouvrages, et fournissait aux dépenses de ses travaux littéraires; que la reine Marguerite, le prince Philippe et Thibaut, roi de Navarre, l'excitaient à composer des livres; que sa principale occupation était de rédiger des extraits et des abrégés pour l'instruction des princes, des princesses, de leurs courtisans et de leurs conseillers; de tenir enfin à leur disposition soit ses propres écrits, soit aussi les livres qu'il avait été chargé de choisir et d'acheter pour leur usage et pour le sien; en sorte que nous pourrions lui attribuer encore l'emploi de bibliothécaire. Il était, à tous ces titres, attaché à la maison royale: *domesticus, familiaris,* disent Salanhac et Bernard Guidonis.

De ord. Prædic. mss.
Addit. ad Salanhacum.
Histor. Univ. Paris. III, 713.

Des auteurs modernes, particulièrement Du Boulay et

Oudin, le font instituteur, *mystagogus*, de la famille royale, précepteur des enfants de France. Mais nous apprenons de lui-même qu'ils avaient des maîtres, *didascalos*, au nombre desquels il ne se compte point; il désigne comme le précepteur, *eruditor*, du prince aîné, le clerc Simon, dont il fait l'éloge. C'est ce Simon qui présente à la reine Marguerite, de la part de Vincent, l'ouvrage que celui-ci a composé, par ordre de cette princesse, sur l'éducation des jeunes princes, et dans lequel il a inséré divers matériaux pour leur éducation littéraire, des sujets de composition en vers et en prose; soit que ce travail fût compris dans ses devoirs de *lecteur* ou de bibliothécaire, soit qu'il l'eût entrepris seulement comme homme de lettres. Fleury lui accorde le titre d'inspecteur des études des enfants de Louis IX; et c'est en effet la seule part qu'il puisse, à ce qu'il nous semble, avoir eue à leur éducation.

Comment. de script. ecclés. t. III, col. 453.

Prolog. de Eruditione pueror.

Hist. ecclés. l. LXXXIV, n. 5.

Ses propres études et ses travaux littéraires sont les principaux faits de sa vie, et les seuls qui nous soient parfaitement connus. Avide et insatiable de lectures, *librorum helluo*, comme disent plusieurs de ses biographes, il avait recherché, compulsé tous les ouvrages anciens et modernes, dont il pouvait comprendre les textes ou se procurer des versions. Il en avait recueilli des extraits innombrables. L'immensité de ses lectures serait assez attestée par ses contemporains, si elle n'était plus immédiatement prouvée, ainsi que nous le verrons bientôt, par sa volumineuse compilation. Encore nous apprend-il qu'il l'a réduite au tiers, par le conseil de ses amis: il avait amassé et d'abord employé trois fois plus de matériaux. Elle se compose, dans les éditions qui en ont été publiées, de 4 grandes parties, y compris celle dont l'authenticité pourra nous sembler fort douteuse. Il est incontestablement le rédacteur des trois autres qui comprennent ensemble 82 livres (9905 chapitres), dont on ferait aujourd'hui 50 à 60 volumes in-8° ou in-12. C'est véritablement l'encyclopédie du XIIIe siècle: elle embrasse, dans presque tous les genres, le système entier des connaissances que l'on croyait alors acquises. Nous aurons à y joindre divers opuscules de Vincent, qui auraient suffi à la renommée d'un autre écrivain du même temps, et qui, s'ils étaient ses seuls titres, lui donneraient encore une place assez distinguée dans l'histoire littéraire de cet âge. Tant de travaux ont occupé toutes ses journées, toutes ses veilles; il n'a

Prolog. gener. c. XVI, p. 13.

même achevé sa vaste entreprise qu'avec le secours de quelques-uns de ses confrères, qui transcrivaient les textes dont il voulait faire usage, et quelquefois les articles qu'il avait hâtivement rédigés. Il n'a pas été moins secondé par le roi Louis IX, qui mettait à sa disposition une première Bibliothèque royale, déja riche pour une telle époque, et qui payait les frais de copie et l'acquisition de beaucoup de livres. Sixte de Sienne s'est avisé d'attribuer ces libéralités à Philippe de Valois; et cet anachronisme, quoique si grossier, a passé en d'autres notices. Quelques biographes n'ont substitué ici à saint Louis que son fils Philippe-le-Hardi; ce qui est encore une erreur peu excusable, car nous ne tarderons pas à reconnaître que Vincent de Beauvais était mort avant l'avénement de Philippe III.

Essai hist. sur la Biblioth. du Roi, p. 3-5. - Biblioth. sancta, l. IV, p. 309, col. 1. Altamura, Biblioth. dominicana, p. 21.

Trithème rapporte à l'année 1240, sous l'empire de Frédéric II, la célebrité de Vincent, et Bellarmin a suivi cette indication. Mais il est fort probable qu'aucune partie du *Speculum majus* n'était achevée en 1240. L'*historique* ne l'a été qu'en 1244, ou même qu'en 1254; celle qui porte le nom de *naturelle*, que vers 1250; la *doctrinale* qu'un peu plus tard; et la partie morale est considérée comme la dernière en date, tant par ceux qui la déclarent apocryphe, que par plusieurs de ceux qui la tiennent pour authentique. Ce n'est donc pas sans raison que beaucoup d'écrivains modernes prennent l'année 1256 pour l'époque où ce grand ouvrage a obtenu la renommée qu'il méritait. En retarder la publication jusqu'en 1265, ainsi qu'on le fait quelquefois, est une opinion inconciliable avec celle que nous allons adopter relativement à la date de la mort de Vincent.

De Script. eccles. n. 457, edit. Fabric. p. 111. Bell. De Script. eccles.

Ce dernier article de son histoire personnelle n'a pas été le moins controversé. On a proposé environ quinze dates différentes prises dans l'espace d'un siècle presque entier, savoir, de 1240 à 1334. Il n'est guère possible de s'arrêter avec Garcias au premier de ces deux points extrêmes, puisque les récits s'étendent au moins jusqu'en 1244 dans le *Speculum historiale*. Quelques-uns ont cru que c'était là aussi le terme final de la vie de l'auteur; mais outre qu'il se montre instruit de certains faits qui appartiennent aux années suivantes, nous l'avons vu occupé, en 1246, d'une réforme dans l'hôpital de Beauvais. Henri de Sponde le fait donc vivre jusqu'en 1248, et sa carrière est prolongée jusqu'en 1256 par

Emend. errat.

Annal. ad an. 1248.

un assez grand nombre de ceux qui ont parlé de lui: Antoine de Sienne, Bellarmin, Du Boulay, Du Cange, Dupin, et la Monnoye dans le Menagiana. Belleforest indique l'année 1259: « En cest an, dit-il, mourut Vincent de Beauvais qui « a écrit de si belles et doctes œuvres, et entre autres son « Miroir historial, moral, doctrinal et naturel, esquels livres « il montre la gentillesse de son esprit, et la variété de son « savoir, et sa grande diligence à faire tant de recherches. » Cependant nous venons de le trouver à Royaumont en 1260; il y assistait le 15 janvier 1259, c'est-à-dire 1260 avant Pâques, aux funérailles de Louis, fils aîné du roi, et composait un livre pour consoler les parents de ce jeune prince. En considération de cet opuscule, on a laissé Vincent dans le monde jusqu'en 1261, puis jusqu'en 1263, afin de lui donner le temps d'extraire de son grand ouvrage un traité sur l'instruction morale des princes, travail qui lui était demandé par Thibaut, roi de Navarre, et commandé par le supérieur général des dominicains, Humbert de Romans, qui en 1263 abdiqua cette dignité. L'opinion qui a prévalu est que Vincent mourut en 1264. Elle remonte au dominicain Louis de Valleoleti, qui écrivait en 1413, et qui ajoutait que Thomas d'Aquin avait survécu dix ans, et Albert-le-Grand seize, à l'auteur du *Speculum majus*. C'était là, selon toute apparence, une tradition conservée depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVe, dans le couvent de Saint-Jacques; elle s'est transmise de Valleoleti à plusieurs écrivains de son ordre, tels que Ferdinand de Castille, Fernandez, Altamura, Quétif et Jacques Échard. Labbe, Cave, Simon, dans un supplément à l'histoire du Beauvaisis, Saxius enfin et beaucoup d'autres l'ont adoptée. Il en est qui l'ont modifiée, en substituant 1265 à 1264. Ils ont supposé que Sixte de Sienne, en écrivant 1256, avait par mégarde dérangé l'ordre des deux derniers chiffres; et qu'ainsi la date 1256, si long-temps accréditée, n'était qu'une altération fortuite de la véritable, 1265. Nous croyons devoir préférer à cette hypothèse, celle qui se fonde sur des renseignements plus anciens et plus positifs; et la date 1264, quoique l'exactitude n'en soit pas démontrée, nous paraît de beaucoup la plus probable.

Cependant Tolomée de Lucques, qui a précédé de près d'un siècle Valleoleti, cite comme étant de Vincent de Beauvais, un passage où il s'agit de la vacance du saint-siége pendant trois ans après la mort de Clément IV, ce qui ferait

Biblioth. ord. Præd. an. 1256.
Bell. De Scr. eccl.
Histor. Univ. Paris. III, 713.
Du Cange, Index auctor. c. LXXXI.
Dupin, Bibl. des auteurs eccl. XIIIe siècle.
Menagiana, I, 385.
Bellef. Ann. de Fr. ann. 1259, tom. I, fol. 689, recto.

Tabula quorumdam doct. ord. Prædic. mss.

Historia general de santo Domingo y de su orden.
Tratado de la orden de Predicadores.
Biblioth. dominic. 21.
Scr ord. Præd. t. I, p. 214.
Diss. de Scr. Eccl. II, 478, 479.
Cave, II, 299, 300.
Onomastic. liter. t. II, p. 305.
Bibl. s. I. IV, p. 309.

XIII SIÈCLE.

descendre à 1271 la composition complète du Miroir historique. Mais ce texte ne s'y rencontre nullement; il est de Martin de Pologne; et la date de 1271 n'a pu être introduite ici que par une inadvertance de Tolomée. De tout autres motifs ont entraîné les éditeurs du *Speculum quadruplex*, en 1624, à soutenir que l'auteur n'était mort qu'en 1274; et après eux, Oudin a prétendu que son décès ne devait être placé qu'entre 1280 et 1290, peut-être même qu'entre 1334 et 1340. Ces systèmes, aujourd'hui abandonnés, tenaient à une controverse dont nous aurons à rendre compte, et qu'avait excitée l'extrême ressemblance, la presque identité du *Speculum morale* avec une partie de la Somme de saint Thomas. C'était pour rechercher lequel de ces deux théologiens pouvait être soupçonné de plagiat, ou pour les en disculper l'un et l'autre, qu'on croyait avoir besoin de retarder ou d'allonger à ce point la carrière de Vincent de Beauvais. Nous verrons que la critique sévère du dernier siècle a donné de moins étranges solutions de ces questions.

Chron. ann. 1271.

Comment. de Scr. eccl. t. III, p. 451.

Ainsi la tradition la mieux établie est que Vincent mourut en 1264 à Beauvais, dans le couvent des Dominicains; qu'il fut d'abord inhumé dans leur cloître, puis transféré dans leur église, près du maître-autel, du côté de l'évangile, comme l'indiquaient deux peintures long-temps visibles sur le mur voisin. Une épitaphe, destinée apparemment à couvrir ses cendres, a été découverte à Valenciennes. Elle consiste en vers léonins ou rimés:

Scr. ord. Præd. t. I, p. 214.

Noscat qui nescit, Vincentius hîc requiescit,
Qui libros egit et in unum multa redegit;
Frater famosus, humilis, pius ac studiosus,
Corpore formosus, sapiens ac religiosus, etc.
Pertulit ille necem post annos mille ducentos
Sexaginta decem, sex habe, sex mihi retentos.

Ces vers ne sont assurément pas élégants: le dernier surtout n'est ni correct ni assez clair. On suppose qu'il signifie que de 1270 il faut retrancher six, et ce serait un document de plus à l'appui de la date 1264, assignée au décès de Vincent.

Ses contemporains et la postérité s'accordent à louer ses vertus cénobitiques, sa fervente piété, ses bonnes mœurs; Valleoleti lui décerne la qualification de saint. Il sera temps d'apprécier ses talents et sa science, quand nous

aurons parcouru ses livres. Auparavant il n'est pas inutile d'observer qu'il a existé un autre Vincent, frère Prêcheur, lecteur et Français de nation, comme celui de Beauvais, mais moins ancien d'environ deux siècles, et connu seulement comme auteur d'une *Gnomologia arithmetica*, qui se conserve manuscrite à Padoue, et dont Tomasini fait une mention trop succincte pour qu'il soit possible de se former une idée du caractère ni même du sujet de cet ouvrage. N'est-ce qu'une copie, qu'un extrait de l'un des livres du Dominicain de Beauvais? est-ce une production tout-à-fait distincte des siennes? Ce sont là des questions que nous n'avons pas le moyen de résoudre, et qui au surplus ne sont point d'une très-haute importance.

Ibid. p. 905.

Biblioth. Patav. p. 95.

Le *Speculum quadruplex* ou *triplex* de Vincent est une composition, ou, si l'on veut, une compilation d'une si vaste étendue et d'une telle célébrité, qu'on a tenu peu de compte de ses autres écrits, qui seraient cependant nombreux, s'ils étaient tous authentiques. Nous en compterons une vingtaine, mais en distinguant ceux qu'on peut regarder comme apocryphes ou comme nuls, ceux qui sont restés inédits ou épars, ceux dont il a été publié un recueil, enfin ceux que l'on a joints, quoique fort mal à propos, au grand ouvrage de ce laborieux auteur.

Oudin lui attribue des sermons qui portent le pur et simple nom de Vincent, dans un manuscrit d'Angleterre, et qui ne sont pas autrement connus. Rien n'atteste qu'ils soient du célèbre Dominicain de Beauvais. S'il est expressément nommé dans un manuscrit de Dublin, ayant pour titre: *Tertia pars de confessione veræ fidei*, ce n'est probablement que la troisième partie de la XIVe distinction ou section du livre premier du Miroir moral; partie qui traite de la foi, la première des vertus théologales. En ce cas, le manuscrit dont il s'agit n'offrirait plus un opuscule particulier, mais seulement une portion d'un long traité; et il resterait d'ailleurs à examiner, comme nous le ferons dans la suite, si le *Speculum morale* appartient en effet à Vincent. Il y a pareillement toute apparence qu'un traité manuscrit d'Alchimie, *Vincentii bellovacensis utriusque Alchimiæ libellus*, indiqué par Oudin comme déposé à la Bibliothèque de Leyde, ne consiste qu'en extraits des chapitres 105, 106, 107 et 132 du livre XI du *Speculum doctrinale*. Ces chapitres concernent la chimie ou l'alchimie; et l'on a déja dû reconnaître

Comment. de Scr. eccl. t. III, col. 457.

Biblioth. Jacobeæ, cod. 319.

Catal. mss. Angliæ, part. V, n. 543.

XIII SIÈCLE.

que Vincent n'a guère eu le loisir ni les moyens de se livrer plus spécialement à une telle étude.

Lit. A. cod. 7, n. 5.

Il a parlé en divers endroits de l'Antechrist, et l'on a pu bien aisément composer de ces textes la pièce manuscrite intitulée, selon le catalogue de la Bibliothèque Bodléienne : *Fratris Vincentii epistola de Antechristo, missa papæ Benedicto.* Comme il n'y a point eu de pape Benoît au XIIIe siècle, ceux qui prolongent dans le XIVe la carrière de Vincent de Beauvais, auraient un grand parti à tirer d'une lettre par lui adressée à un pontife de ce nom. Mais cet écrit est d'un autre frère Vincent, ou bien il est faussement annoncé comme une épître. En effet, Montfaucon indique un manuscrit du roi de Sardaigne, qui contient un livre et non une lettre de Vincent sur l'Antechrist et la fin du monde; et ce livre n'est qu'une copie de certains chapitres que nous aurons occasion de remarquer dans le *Speculum majus.* Le même dom Montfaucon cite un manuscrit de Coislin, sous le titre de *Speculum vel imago mundi;* mots qui autoriseraient à supposer qu'Image du monde, et ailleurs Bibliothèque du monde, n'étaient que des variantes du titre ordinaire de Miroir. Mais Fleury et quelques autres pensent, non sans raison, que l'*Imago mundi* est un *Speculum minus,* un premier essai de celui que la qualification de *majus* distingue. Cette idée nous paraît fort admissible; le manuscrit de Coislin la peut suggérer; et ce double travail de Vincent, qu'à la vérité ses plus anciens biographes n'ont point indiqué, nous le sera bientôt par lui-même. Du reste, ce *Speculum minus* n'est à confondre ni avec les livres qui se rencontrent sous le titre d'Image du monde, dans les œuvres de saint Anselme et d'Honoré d'Autun, ni avec un abrégé intitulé, en certaines copies manuscrites : *Flores historiarum.* Cet abrégé ne saurait être pris pour un ouvrage particulier de Vincent de Beauvais; car il commence dans quatre manuscrits par ces lignes : *Incipiunt Flores historiarum ex historiali Speculo venerabilis viri fratris Vincentii de ordine Prædicatorum, excerpti à magistro Adam, clerico domini episcopi Claromontensis.* Ce sont des extraits rédigés en 1270, par Adam, clerc de l'évêque de Clermont. L'abréviateur dédie son travail au pape Grégoire X, et déclare que s'il s'est principalement servi du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, il a fait aussi usage des livres d'Eusèbe, de Bède, de saint Jérôme et de Sigebert. Nous devons encore faire ici mention du manuscrit

Bibl. bibl. mss. t. II, p. 1402. A.

P. 1101. D.

Hist. eccl. liv. LXXXIV, n. 5.

Prolog. gener. cap. 3.

Gerberon, in fronte Operum S. Anselmi. — Hist. littér. de la Fr. (artic. d'Honoré d'Autun), t. XII, p. 174, 175.

Mss. Colb. 2105, 5416, etc. Mss. Navarr. — Ecclesiæ Paris. — Colbertini duo.

V. Scr. ord. Præd. I, 240.

3909 de la Bibliothèque royale, annoncé dans le catalogue sous le titre de *Flores omnium scripturarum;* il contient des fragments ou des parties diverses du *Speculum naturale* et du *Speculum historiale*. Quelques livres s'y retrouvent en entier; d'autres sont tout-à-fait omis; plusieurs sont mutilés, et l'on remarque, en certaines pages, des additions faites sous le règne de Philippe-le-Hardi, après la mort de l'auteur. Voilà donc sept articles que nous écarterons de la liste de ses productions, les uns comme ne lui appartenant point, les autres comme n'étant que des extraits de son principal ouvrage. Ces articles sont les Sermons, la Confession de la vraie foi, le Traité d'alchimie, l'Épître sur l'Antechrist, l'Image du monde, les Fleurs des histoires, et les Fleurs de toutes les écritures.

Nous allons en indiquer sept qui paraissent plus réels, mais qui sont inédits, ou qui n'ont été publiés qu'avec des opuscules de quelques autres écrivains. Le premier est un livre sur la Sainte Trinité, duquel Vincent se dit lui-même l'auteur, au commencement de son *Speculum naturale: De mundo quippe Archetypo sufficienter, ut æstimo, aliàs disseruimus, in libro videlicet quem de Sancta Trinitate communiter ex dictis sanctorum et catholicorum doctorum nuper compegimus.* Sander indique un manuscrit de ce traité, déposé dans la Bibliothèque de Saint-Martin de Tournay; et il en cite les premiers mots : *Cum attestante prophetâ, justus ex fide vivat*, etc.

L. I, c. 1.

Biblioth mss. Belg. part. I, p 118.

Le second article est une explication de l'oraison dominicale. L'auteur dit dans son prologue, que puisque l'Évangile nous ordonne de prier, et qu'il ne peut y avoir de meilleure prière que celle qui nous a été dictée par Jésus-Christ même, il lui a semblé fort à propos, à lui le dernier des frères Prêcheurs, d'étudier et d'exposer le sens de toutes les paroles de cette divine oraison. Il se met donc à recueillir, selon sa methode ordinaire, ce qu'ont écrit sur ce sujet les auteurs qui l'ont traité avant lui : son livre se compose d'extraits des leurs; il choisit, entre leurs réflexions, les plus justes ou les plus pieuses. Ce traité n'a point été imprimé; il était resté manuscrit dans la Bibliothèque de Saint-Victor de Paris, ainsi que celui qui concerne la Salutation angélique, et qui est puisé aux mêmes sources. Ces deux opuscules ont un titre commun : *Incipit expositio Orationis dominicæ et Salutationis beatæ Mariæ, per Vincentium qui fecit Speculum*

N. 920.—Scr. ord. Pr. I, 238.

XIII SIÈCLE.

historiale; et le prologue du second fait mention du premier en ces termes : *Post dilucidatam à nobis utcumque, juxtà humilitatis et possibilitatis nostræ modulum, Orationem dominicam, placuit etiam stylum vertere circà Salutationem beatæ Virginis angelicam.*

Biblioth. R. n. 3214. Catal. — mss. reg. lat. t. III, p. 387.

On voit que l'authenticité de ces productions inédites est incontestable, et nous devons en dire autant d'une 4e qui, dans un manuscrit du Roi, n° 2057 du fonds de Colbert, est intitulée : *Liber fratris Vincentii de Pœnitentiâ, totus ex dictis sanctorum doctorum collectus.* A la vérité, le nom de Vincent n'est ici suivi d'aucune qualification; mais ce livre précède immédiatement, dans une autre copie, la Consolation adressée à saint Louis par le Dominicain de Beauvais, dont il est d'ailleurs trop aisé de reconnaître la méthode et le style. Le prologue annonce que ce traité de la Pénitence comprendra 195 chapitres : *Mihi quidem peccatori satis utile visum est ex sanctorum patrum sententiis, qui de hâc materiâ scripserunt ante nos plurima, flores pauculos colligendo, pœnitentiæ modum ordinemque describere, et hoc ipsum opusculum per centum nonaginta quinque capitula subjecta describere.* Ces 195 chapitres, dont nous n'entreprenons pas l'énumération, se trouvent distribués sous 15 titres plus étendus : I. de la Pénitence en général; II. de la connaissance du péché (ou de la contrition); III. de la confession; IV et V. de la satisfaction et de ses parties; VI. de l'aumône; VII. de la prière à voix basse; VIII. de la prière à voix haute; IX. de l'oraison mentale; X. de la méditation des choses divines; XI. de la méditation des choses humaines; XII. des peines à subir après la mort; XIII. des récompenses et de la gloire à obtenir dans la vie future; XIV. des moyens de salut; XV. des veilles et du travail manuel. Nous avons abrégé plusieurs de ces titres, surtout le 14e qui est ainsi conçu : *De arrhâ animæ in presenti et quomodo in creaturis et moribus et scripturis debet aliquis meditari.* Cet ouvrage se retrouve, pareillement divisé en 15 parties et en 195 chapitres, avec des changements, des omissions et des additions, sans nom d'auteur, et sous un autre titre, dans le manuscrit 4524 du fonds de Colbert, à la fin duquel on lit : *Explicit liber de Fructibus Pœnitentiæ, editus et compilatus per quemdam fratrem de ordine Prædicatorum in provinciâ Lombardiæ.* L'anonyme écrit dans un temps où il n'y avait qu'une seule province dominicaine en Lombardie, et par

Mss. Monast. Pissiac. Scr. ord. Prædic I, 239.

Scr. ord. Præd. I, 239.

conséquent avant l'année 1303 où cette province fut partagée en deux, l'inférieure et la supérieure. Pour prendre une idée de l'usage qu'il a fait du livre de Vincent, et des légères variantes par lesquelles il a cru se l'approprier, il suffira de comparer aux lignes que nous avons transcrites : *Mihi quidem peccatori satis utile*, etc., ces dernières lignes du prologue de l'anonyme : *Mihi satis utile visum est ex sanctorum sententiis patrum, qui de hâc materiâ multis in opusculis ante nos diffusè tractaverunt, flores aliquos colligendo, modum pœnitentiæ ordinemque describere, et hoc ipsum opusculum in quindecim portionibus dividere.* L'auteur, ou, pour mieux dire, le plagiaire lombard, en use partout de même. Il abrège, il allonge, il intervertit l'ordre des textes; mais il ne fait le plus souvent qu'une véritable copie, et il n'y a là rien qui lui appartienne, sinon un petit nombre de citations et d'observations que Vincent avait omises.

L'institution ou instruction morale du prince est le sujet d'un cinquième traité qui se conserve manuscrit en Angleterre, et dans lequel Vincent a consigné quelques-uns des détails de sa propre vie. Il y parle du séjour qu'il a fait autrefois, *olim*, à Royaumont; ce qui montre qu'il n'a composé cet opuscule qu'après 1260, quoiqu'il lui eût été dès lors demandé par le roi de France Louis IX, et par Thibaut, roi de Navarre, auxquels il l'adresse. Malgré leurs ordres et ceux de son général Humbert, plusieurs autres occupations l'ont obligé de retarder ce travail, dont il ne peut présenter encore qu'un premier essai : *Quia pluribus aliis occupatus negotiis, opus illud incœptum, prout vellem, accelerare commodè non possum, primum ejus libellum jam editum interìm sublimitati vestræ transmitto per subjecta capitula distinctum.* Les chapitres sont au nombre de 28, et contiennent des leçons de morale et de politique, à l'usage des princes, des chevaliers, des conseillers, des ministres, des baillis, des hommes de cour ou d'état. Ce sont en général des règles de conduite fort communes, empruntées de divers auteurs, et souvent même du 7[e] livre du *Speculum doctrinale*, où nous retrouverons les plus importantes.

Catal. mss. Angl. t. I, part. II, n. 577; part. III, n. 1375; t. II, part. I, n. 25.

En sixième lieu, on est fondé à croire que Vincent de Beauvais avait laissé un livre de lettres : *Epistolarum ad diversos*. Laurent Pignon et Trithème le disent expressément, et il est presque impossible qu'un homme si savant et si renommé n'ait pas entretenu quelques correspondances. Mais

Chr. ord. Præd. —Catal. (mss.) fratrum qui claruerunt doctrinâ. —Scr. ord. Præd. I, 240. Trith. n. 4[illegible].

on ne cite aucun manuscrit de ces épîtres, et il y a trop d'apparence qu'elles sont perdues. On n'a pas de lui d'autres épîtres que les dédicaces qui se lisent à la tête de ses opuscules. S'il a été consulté par plusieurs de ses contemporains, et s'il a répondu à leurs questions, comme il est assez présumable, il ne nous en est rien parvenu.

Nous compterons pour septième article le statut de réforme des frères et sœurs de l'hôpital de Beauvais, en 1246. Il a été imprimé par Dachery, et il occupe cinq pages du tome XII, in-4°, du Spicilége, y compris l'ordonnance du légat qui provoquait la rédaction de ce réglement, et la lettre pontificale qui l'a confirmé. A vrai dire, on ne sait trop s'il convient de le considérer comme une production de Vincent; car d'un côté, l'archidiacre Garin y a eu autant et peut-être plus de part que lui; de l'autre, ce n'est guère qu'une copie de la règle imposée en 1233, par Geoffroy, évêque d'Amiens, aux hospitaliers et hospitalières de cette ville. Le statut de Beauvais n'en diffère que par un petit nombre de dispositions, dont les unes prescrivent la récitation de certaines prières, et les autres concernent le costume des frères et des sœurs : *Nullus tincta habeat vestimenta, exceptis cappis de choro et almuchiis de sagio quibus in ecclesiâ sacerdotes utuntur. Nullus quoque frater aut soror pellibus silvestribus induatur. Fratres habeant scapularia longa, tunicas clausas ante et retrò; sorores autem vela nigra grossa : poterunt etiam habere succamas talares aliquantulùm largas ad ministrandum pauperibus. Quicumque nova vestimenta vel calceamenta accipere voluerit, reddat vetera.*

P. 68-71. — Louvet, Beauvais, II, 517-545.

Spicil. XII, 54-61.

Voilà sept articles dont, à notre avis, on ne doit pas révoquer en doute l'authenticité, non plus que celle de cinq traités compris dans un volume in-folio imprimé à Bâle, chez Jean d'Amerbach, en 1481. Le premier de ces traités, intitulé de la Grace, est annoncé par Vincent lui-même, au commencement du *Speculum naturale*, en ces termes : *Et in alio quodam opusculo quod de ipso Dei Filio, mundi redemptore, singulariter edidimus, quem etiam librum Gratiæ prænotavimus.* Il s'en conservait un manuscrit en Belgique. L'ouvrage est, dans l'édition, divisé en 4 livres. Le 1er traite, en 116 chapitres, de la double génération du Rédempteur, l'éternelle et la temporelle; le 2e, en 142 chapitres, de son incarnation, de sa naissance et de sa vie au milieu des hommes; le 3e, en 82 chapitres, de sa passion; le 4e, en 120

L. I, c. 1. Sander. Mss. Belg. part. II, p. 83.

chapitres, de sa résurrection, de son ascension, de la mission du Saint-Esprit et de l'aveuglement des Juifs. C'est, comme on voit, une œuvre purement théologique ; elle n'offre guère qu'un tissu de citations, que des séries d'anciens textes.

Le deuxième article a les mêmes caractères. C'est un panégyrique de la Vierge Marie, en 142 chapitres. Le prologue en indique le plan en des termes que Touron traduit ainsi : « Le saint Évangile ne rapportant que très-peu de chose des « actions de la très-heureuse Vierge; et les Pères de l'Église « ayant rejeté comme apocryphes quelques anciens écrits qui « semblaient contenir l'histoire de sa naissance, de sa vie, « de son assomption et de quelques miracles qu'on lui attri« buait, j'ai cru que je pourrai contribuer en quelque ma« nière à la gloire de la sainte mère de Dieu, ou à son culte « et à l'édification des fidèles, en recueillant avec soin, et « selon la portée de mon esprit, ce qui se trouve sur ce sujet « dans les livres des saints docteurs, dans leurs traités ou « dans leurs sermons. » Ce panégyrique se lit dans le manuscrit de Colbert, numéro 1036; il s'en rencontrait des copies du même genre dans les Bibliothèques de la Sorbonne, du collége de Navarre, de l'abbaye de Saint-Victor et de la Belgique. Il est vrai que Vincent de Beauvais n'est pas désigné dans toutes ces copies comme l'auteur du livre, et qu'il ne lui est attribué ni par Henri de Gand, ni par Sixte de Sienne. En conséquence, on a prétendu que c'était une production de saint Jean Damascène, ou de Pierre Comestor, ou d'un victorin nommé Nicolas Grenier, qui, en effet, a publié à Paris, en 1539, un in-8° intitulé. *Thesaurus præconiorum Deiparæ Virginis Mariæ, ex dictis authenticis contextus.* Mais il y avait alors 58 ans que le livre de Vincent était connu par l'édition de Bâle. Pierre le Mangeur et saint Jean Damascène ont travaillé sur le même sujet, ils ont puisé dans les mêmes sources, employé presque les mêmes formes ; mais Vincent de Beauvais, plus exercé que personne à rassembler des extraits, a fait prendre à ce recueil une disposition particulière qui lui appartient, ainsi que l'a prouvé, peut-être un peu trop longuement, Jacques Échard. Il faut noter que Grenier ne se donnait que pour l'éditeur de ce tissu d'éloges de Marie. Il en faisait honneur à un plus ancien victorin qu'il ne nommait pas.

Hommes illustres de l'ordre de s. Dominique, t. II, p. 189.

Scr. ord. Præd. t. I, p. 238.

Mss. Sorbon. Navarr. S.-Vict. Mss. Belg. Sander, p. I, p. 131, n. 13, etc.

P. de Alva (sub nomine Roderici Rodrig.) Pleito, 43, p. 190. — Scr. ord. Præd. t. I, p. 236-238.

On a aussi, et non moins injustement, contesté à Vincent

Ibid.

de Beauvais un panégyrique de saint Jean l'évangéliste, 3e article de l'édition de 1481. Il était contenu dans les mêmes manuscrits que le précédent, dont il est la suite ou l'appendice, ainsi que l'annoncent ces mots du prologue: *Completo diligenter ex dictis sanctorum patrum, pro modulo virium nostrarum, auxiliante Domino, tractatu diffusiori de beatissimâ Virgine Dei genitrice, placuit et de beato evangelistâ Joanne tractatum brevem sub eâdem formâ adjicere.*

Le volume publié en 1481, par J. d'Amerbach, nous présente, en 4e lieu, un traité *De eruditione seu modo instruendorum filiorum regalium.* Ce titre n'est pas uniformément rédigé dans toutes les copies manuscrites. On lit en quelques-unes: *Tractatus de nobilitate et eruditione principum in tres libros divisus;* ou *De Eruditione puerorum nobilium;* ou *De informatione principum;* ou *De Institutione regularium* (regiorum) *puerorum et in quibus libris sint potissimùm instituendi.* On a indiqué 7 manuscrits de ce livre, savoir le n° 1036 de Colbert, le n° 1383 de la reine de Suède, au Vatican; ceux de la Sorbonne et de Saint-Martin de Tournai, et trois qui se conservent en Angleterre. Mais il se pourrait que ces derniers ne continssent que l'opuscule sur l'instruction morale du prince, *de morali principis institutione*, dont nous avons déja parlé, et qu'on ne doit pas confondre avec celui qui nous occupe en ce moment. Il suffirait, pour les distinguer, de lire les prologues de l'un et de l'autre. Une copie des premières lignes du livre *de Institutione morali* a été envoyée d'Angleterre par le P. Le Quien à son confrère Échard, qui les a publiées en ces termes: *Carissimis et religiosissimis in Christo viris, ... Ludovico, Dei gratiâ regi Franciæ, ac Theobaldo, regi Navarræ et comiti Campaniæ, F. Vincentius Belvacensis de ordine Prædicatorum, salutem in omnium Salvatore. Olim dum in monasterio Regalis Montis ad exercendum Lectoris officium . . . . moram facerem, . . . mihi quidem utile visum est aliqua de multis libris quos aliquando legeram, ad mores principum et curialium pertinentia, summatim in unum volumen, per diversa capitula distinguendo, colligere . . . . Quod ergo tunc temporis . . . incepi, aliis præpeditus negotiis emergentibus intermisi, nunc tandem, accedente vestrâ petitione, domine mi, rex Navarræ, non immeritò vicem jussionis apud nos obtinente, quia videlicet postulatio vestra per venerabilem . . .*

Montfaucon, Bibl. bibl. mss. t. I, p. 45-57. — Sand. Mss. Belg. t. I, p. 119, 193, 362; t. II, p. 225, etc. — Catal. mss. Angl. part. II, n. 577, etc.

Scr. ord. Pr. t. I, p. 239.

Umbertum, totius ordinis nostri rectorem atque magistrum, mihi innotuit, opitulante domino, placuit consummare. Verùm quia pluribus aliis occupatus negotiis, opus illud inceptum, prout vellem, accelerare commodè non possum, primum ejus libellum, jam editum, interim sublimitati vestræ transmitto per subjecta capitula distinctum. On voit qu'il s'agit du 1er livre d'un traité général sur les devoirs des princes et de leurs ministres ou agents; au lieu que le livre *De Eruditione regiorum puerorum* est seulement destiné à l'instruction des enfants de la maison royale : le prologue, imprimé en 1481, transcrit par Oudin, et cité en 1819 dans un ouvrage de M. Petit-Radel, est adressé, non plus au roi de France ni au comte de Champagne, mais seulement à la reine Marguerite : *Serenissimæ ac reverendissimæ dominæ suæ, Francorum, Dei gratiâ, reginæ, Margaretæ, frater Vincentius Belvacensis... Ut vestræ petitioni quæ apud nos meritò præcepti rigorem obtinet, citiùs satisfacerem;... partem illam... quæ ad puerorum regalium instructionem pertinet, componere festinavi, eamque dignationi vestræ, per manum Simonis clerici, videlicet eruditoris Philippi, bonæ indolis filii vestri, qui etiam in hoc ipso valdè sollicitus fuit apud me, ut opusculum istud explerem, citiùs destinavi.* Ainsi, pour obéir aux ordres de Marguerite, et satisfaire aux demandes du jeune Philippe, Vincent fait présenter à la reine par Simon, précepteur de ce prince, un traité où il a recueilli des textes sacrés et profanes, et où il a indiqué les livres qui, selon lui, peuvent le mieux servir à l'éducation des enfants de France. Vincent ne veut pas qu'on leur fasse lire les poètes païens, mais seulement les chrétiens, tels que Juvencus, Sedulius, et, parmi les modernes, l'élégie de Matthieu de Saint-Denis, sur l'histoire de Tobie, et les poésies bibliques de Pierre de Riga. Il cite aussi, comme l'a remarqué Lebeuf, la *Poetria nova* de Geoffroi de Vinisauf.

Rech. sur les Biblioth. p. 121, 122.

Dissertat. sur l'Hist de Paris, t. II, p. 63.

C'est évidemment par erreur qu'un catalogue des manuscrits de la Belgique attribue à Pierre des Vignes le livre *de Eruditione puerorum;* le prologue ne laisse aucun doute sur le véritable auteur. Une traduction française, restée manuscrite, de cette production, est comprise dans l'inventaire des livres de Charles V : *De informatione principum, translaté en francoys par Jehan Goulein.* Ce traducteur, appelé ailleurs *Goulain*, était Carme; mais un

Sander, Bibl. mss. Belg. part. I, p. 363.

Lebeuf, Recherch. sur les trad. 2e part.

XIII SIECLE.

manuscrit de Besançon désigne un Cordelier nommé Jean ou Jacques.

dans le t. XVII des Mém. de l'Acad. des Inscript.
Mss. Colbert. 3061.

On ne sait pas le nom de celui qui, en 1374, a mis en français la Consolation adressée à Louis IX, en 1260, par Vincent de Beauvais; cinquième et dernier article de ses Œuvres diverses. Dans une épître dédicatoire, dont le commencement ne subsiste plus, le traducteur dit à Charles V : « .... Et pour ce afin qu'aucune portion de tristesse ne se « puisse embattre en votre prudence très-excellente, vostre « haulte majesté a commandé et enjoint a moi, vostre humble « et petit servant, que je translatasse de latin en françois un « œuvre consolatoire. » La dédicace est suivie de cet intitulé : « Cy commence l'épistre consolatoire faite parfaite par Fr. « Vincent de Beauvais de l'ordre des frères Prêcheurs, et « envoyée a très-glorieux saint Monseigneur saint Louis, jadi « roi de France, a lui envoyée par ledit F. Vincent, princi- « palement pour le consoler de la tristesse qu'il avoit pour « la mort de son ainsné fils, qui avoit trépassé en sa jeunesse, « laquelle épistre fut translatée de latin en françois selon la « fourme qui s'ensuit, l'an de grace de l'incarnation nostre « Seigneur MCCC soixante et quatorze. » Le texte latin a été joint à celui du livre précédent par la plupart des copistes. Il en est ainsi dans les manuscrits que nous avons désignés; on en a cité d'autres qui se conservaient à Jumiège et à Florence. Le titre de cette lettre à Louis IX varie dans ces diverses copies : *Epistola consolatoria*, *Liber* ou *Tractatus consolatorius pro morte amici*; *De specialibus generalibusque consolationis præceptis liber unus*; *Epistola consolatoria ad Ludovicum Francorum regem super morte filii ejus, capitibus tredecim.* L'édition de 1481 porte : *Consolatio pro morte amici.* Quel que soit l'intérêt du sujet, l'auteur ne le traite encore qu'en rassemblant des extraits de ses lectures. Ce qu'il y a de plus instructif pour nous dans cette épître, ce sont quelques détails de l'histoire personnelle de Vincent. Nous les avons déja recueillis.

Montfaucon, Bibl. Bibl. mss. t. I, p. 291; t. II, p. 1210.

Jean d'Amerbach s'est abstenu d'insérer dans le volume que nous venons de parcourir, des vers latins et un opuscule sur l'élection des empereurs; productions de fabrique allemande, postérieures de plus de deux siècles à la mort de Vincent, et qu'on a jointes cependant aux éditions du *Speculum majus*. Échard ne les a jugées dignes d'aucun examen.

Tous les écrits supposés ou authentiques dont l'énumération vient de se terminer, n'ont conservé, il en faut convenir, qu'une bien faible importance, à côté de l'immense ouvrage appelé *Bibliotheca mundi, Speculum majus, Speculum quadruplex* ou *triplex*. L'attention générale qu'il a excitée, et le fréquent usage qui en a été fait à toutes les époques depuis 1264, excepté peut-être aux plus récentes, sont assez attestés par le très-grand nombre de copies, soit manuscrites, soit imprimées, que les Bibliothèques en possèdent. Les éditions ayant laissé peu de valeur aux manuscrits, il n'y a pas lieu de s'engager dans les longs détails qu'ils exigeraient, s'il les fallait décrire ou indiquer tous avec une parfaite exactitude. On n'en a point publié de notice générale; mais on en a désigné d'une manière plus ou moins précise près de quatre-vingts. Ils seraient à distribuer en plusieurs classes, selon qu'ils contiennent ou l'ouvrage entier, ou l'un des quatre Miroirs, ou seulement des parties, des livres, des extraits de ce grand recueil; et encore selon qu'ils en présentent ou le texte latin, ou des versions françaises, ou de simples abrégés, en l'une ou en l'autre langue.

Scr. ord. Pr. t. I, p. 233.

Ce travail, pour être complet, demanderait beaucoup de recherches, dont les difficultés minutieuses ne seraient compensées ni par l'utilité, ni quelquefois par l'exactitude des résultats. Nous nous bornerons à indiquer les numéros 4897-4902, 4909, 6427, 6428 A, B, C, D, etc., des manuscrits latins de la Bibliothèque du Roi. Montfaucon en fait connaître qui ont appartenu à Colbert, au monastère du Mont Cassin, et à d'autres dépôts. Baluze et Rothelin, les abbayes de Saint-Germain, de Jumièges, de Saint-Victor, le couvent des Augustins et le collége de Navarre, en ont possédé. On en a remarqué dans les Bibliothèques de Venise et de Padoue; il s'en rencontre dans les catalogues des manuscrits de la Belgique et de l'Angleterre. Gérard Jean Vossius en cite un du collége de la Trinité à Cambridge, et il s'en est trouvé un assez précieux parmi les livres de son fils Isaac.

Catalog. mss. Bibl. r. lat. IV, 15, 16; 242.
Bibl. Bibl. mss. t. I, p. 45, 57, 227, 291; t. II, p. 782, 1102, 1107, 1375, etc.
Bibl. Baluz. part. III, p. 7, n. 32.—Catal. de Rothelin, p. 304.
Scr. ord. Pr. t. I, p. 234.
Sander, t. I, p. 103, 174, 188, 271, 312, 328, 339; t. II, p. 6, 248, 256.
Catalog. mss. Angl. t. I, part. I, p. 24, 35; part. II, p. 590, 1312, 1321; part. III, p. 1617, 1620, 2226, 2235; t. II, part. I, p. 597, 2370, etc.
Voss. De Hist. latinis. l. II, c. 59.

On a compté sept éditions de tout l'ouvrage; mais il n'y en a que six dont l'existence nous paraisse bien vérifiée. La 1re est de Strasbourg, en 10 parties ou tomes in-folio, savoir: 2 pour le *Speculum naturale*, 2 pour le *doctrinale*, 2 pour le *morale*, et 4 pour l'*historiale*. Cette dernière partie se

Scr. ord. Pr. t. I, p. 233.

Dav. Clém. Biblioth. cur. t. III, p. 77. — Fournier, Orig. de l'Impr. p. 73, 84, 89. — Palmer, p. 184. Weslinger. Armam. cathol. p. 30. — Panzer, Annal. typogr. t. I, p. 19, et 145; t. V, p. 445, 446.

termine par une souscription où se lisent le nom de l'imprimeur Jean Mentellin, et la date du 4 décembre 1473. Les 9 tomes précédents ne sont point datés. Ils avaient exigé un long travail, commencé probablement dès 1469. Cette édition est célèbre dans l'histoire de l'imprimerie comme pouvant être la plus ancienne qui ait été entreprise à Strasbourg. Le décret de Gratien et les Clémentines n'ont été imprimés dans cette ville par Eggesteyn que de 1470 à 1472.

Nous écartons une prétendue seconde édition du *Speculum majus*, publiée, dit-on, à Bâle par Jean d'Amerbach en 1473. Panzer n'a pas jugé à propos d'en faire mention; et jusqu'ici l'on n'a pu en indiquer d'une manière positive aucun exemplaire complet. Ce n'est qu'à partir de 1481 qu'il existe des produits bien connus de l'industrie typographique de Jean d'Amerbach. On peut donc considérer comme deuxième édition celle de Nuremberg chez Koburger, exécutée, non comme on le suppose quelquefois, dès 1473, mais dix ans plus tard. Le *Speculum historiale* et le *naturale* sont datés de 1483, le *morale* de 1485, le *doctrinale* de 1486, et ils sont compris tous en 4 grands volumes.

Panzer, t. II, p. 195, 197, 198, 200, 201; t. III, p. 212, 335, 352, 353. — Lipen. Bibl. theol. t. I, p. 473. Bibl. philos. p. 436. — Konig, Bibl. vet. et n. p. 846, 847. Mariana, De adventu s. Jacobi in Hispan. c. 9. — Scaligerana secunda Colon. 1667, p. 264.

Les trois éditions suivantes sont de Venise en 1484, en 1493 et 94, en 1591. Elles ont été signalées par Mariana et dans le Scaligerana, comme très-fautives; le texte y est altéré par un grand nombre de retranchements et de changements. Les deux premières demeurent donc les plus précieuses, même depuis 1624 où la sixième et dernière a paru à Douai, chez Beller, en quatre tomes, ainsi que chacune des quatre précédentes. On pouvait attendre des éditeurs, Bénédictins de Saint-Vaast d'Arras, des soins mieux entendus, des recherches plus savantes, une critique plus éclairée; l'ouvrage valait la peine qu'on y joignît des préliminaires et des éclaircissements dont il a quelquefois besoin. Ils n'ont rien vérifié, rien examiné; ils ont pris l'auteur pour un Bourguignon, peut-être évêque ou coadjuteur de l'évêque de Beauvais; ils n'ont joint à son texte qu'un petit nombre d'annotations vulgaires, presque toutes erronées ou superflues. Vincent transcrit, comme nous le verrons bientôt, une multitude véritablement innombrable d'anciens textes; et il peut importer de savoir comment il les lisait dans les manuscrits qu'il avait entre les mains. Qu'ont fait les éditeurs de 1624? Ils ont

écarté les leçons établies ou introduites de son temps, et y ont substitué celles qui prévalaient du leur, et qui n'étaient pas toujours plus heureuses. Il s'ensuit que pour prendre une connaissance exacte de cette œuvre mémorable, et pour y puiser toute l'instruction historique ou littéraire qu'elle renferme, il faut encore aujourd'hui recourir aux deux premières éditions, surtout à celle de Mentellin, qui est devenue trop rare et trop chère pour être à la disposition de la plupart des hommes de lettres.

Il y a bien quelques éditions particulières de chacun des trois recueils; mais elles ne sont pas aussi nombreuses qu'on le croirait, à n'en juger que par les catalogues de livres. Si, en effet, on ne tient pas compte des volumes détachés des éditions complètes, il n'en restera guère qu'une seule du *Speculum naturale*, deux du *morale*, deux ou trois de l'*historiale*. Les 32 livres du 1er remplissent un volume sans date et sans indication de lieu, qui pourrait avoir été imprimé chez Jean d'Amerbach, à Bâle, dans le cours des 20 dernières années du xve siècle. On a des exemplaires du *morale* datés de 1476, à Strasbourg chez Mentellin; c'est apparemment une réimpression de l'une des parties de l'édition de 1473. Si cet imprimeur a reproduit les trois autres Miroirs, s'il a donné ainsi en 1476 une deuxième édition complète, les volumes n'en ont pu encore être retrouvés et rassemblés nulle part. Un *Speculum morale* sans date et sans nom de ville, peut sembler sorti des presses d'Ulric Zell, à Cologne, vers 1493 ou 94. L'*historiale* a été imprimé en 1474, à Paris, et à Augsbourg dans le monastère de Saint-Ulric et de Sainte-Afra; il l'a été aussi sans date, on ne sait en quel lieu. Il est presque superflu d'ajouter que toutes ces éditions, partielles ou totales, sont in-folio.

Volume cité par Beughem, Dupin, Cave, etc., comme appartenant à une édit. complète.

Panzer, t. I, p. 20, n. 19.

Laire, Ind. t. II, p. 22.—Panzer, t. IV, p. n. 208, 1274.

Nous croyons que le Miroir historial est le seul qui ait été traduit dans notre langue; encore n'en connaissons-nous bien qu'une seule version française, celle de Jean de Vignay, ou du Vignay, maître de l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Il l'entreprit à la demande de Jeanne de Bourgogne, reine de France, épouse de Philippe de Valois, ou, selon La Monnoie, de Philippe-le-Long. Toujours était-ce au xive siècle et avant 1350. Lebeuf dit que du Vignay, qui a traduit aussi la légende dorée de Jacques de Vorages, *ne se piquait pas d'une critique fort sévère;* observation qui peut sembler superflue, quand il s'agit d'une telle époque.

Lebeuf, Acad. des Inscr. t. XVII, Dissert. sur l'H. de Paris, t. III, p. 347.

Note sur La Croix du Maine. Bibl. Fr. t. I, p. 605, 606.

XIII SIÈCLE.

Catal. de Rothelin, p. 304, n. 2860.

Edit. du XVe s. n. 771.

Panzer, t. I, p. 532, n. 15.

Catal. de Charost. p. 199. De LaVallière, t. III, p. 43. Dav. Clém. t. III, p. 89. Panzer, t. VIII, p. 146, n. 2047.

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 8, 9, et 404. — Scr. ord. Pr. t. I, p. 419. — Oudin, t. III, p. 185.

Rothelin possédait un magnifique manuscrit sur vélin de cette version de l'Historial: elle a été imprimée en 1495 et 1496, à Paris, chez Antoine Vérard, en cinq volumes, dont la Bibliothèque de Sainte-Géneviève conserve l'un des plus beaux exemplaires. L'édition est dédiée au roi Charles VIII, et quoiqu'elle paraisse annoncer une version nouvelle, elle n'offre en effet que celle de Jean du Vignay, avec quelques changements. Un volume in-4° imprimé à Lyon, chez Bartholomieu Buyer, en 1479, sous le titre de *Mirouer historial*, n'est qu'une traduction du *Fasciculus temporum* de Werner Rollewinck. C'est, au contraire, l'ouvrage de Vincent qui se lit en français dans les 5 in-folio que Nicolas Couteau a publiés à Paris en 1531, et la version est encore celle du XIVe siècle. L'existence de deux autres éditions annoncées comme ayant paru en 1536 et 1541 est au moins douteuse.

Jacques Van Maerlant entreprit, dès 1483, de traduire en vers flamands le *Speculum historiale*, et même de le continuer jusqu'au temps de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, couronné en 1273. Les deux premières parties de ce long travail ont été publiées à Leyde, en 1784 et 1785, par les soins de MM. J. A. Clignett et J. Steen Winkel; et la 3e à Amsterdam, en 1812, par la seconde classe de l'Institut hollandais, avec une préface et des remarques de M. Bilderdyk. La version de Maerlant, même en y comprenant une 4e partie qui paraît n'avoir pas encore été imprimée, ne s'était d'abord étendue que jusqu'au 26e livre de Vincent, et à l'année 1125; mais M. Hoffmann de Falleroleiben a trouvé dans la Bibliothèque de Breslaw un fragment de cette même traduction flamande, correspondant à la fin du 28e livre et au commencement du 29e.

Des abrégés du Miroir historique ont été rédigés vers la fin du XIIIe siècle, par Adam, clerc de l'évêque de Clermont, et par Jean de Columna, Romain. Quatre copies manuscrites de ce travail d'Adam subsistent à la Bibliothèque du Roi. Celui de Jean de Columna n'est pas aussi bien connu, à moins que ce ne soit la compilation intitulée *Mare historiarum*, par l'auteur de ce nom, qui a été frère prêcheur, puis évêque de Messine. Peut-être y a-t-il eu un autre Dominicain de ce même nom. Ce qu'on sait mieux, c'est que saint Antonin, au XVe siècle, a fondu le *Speculum historiale* dans sa *Summa historialis*. Au siècle précédent, un prêtre nommé Jean de

Hautfuney avait fait une table de ce *Speculum*, qui se conserve manuscrite à la Bibliothèque royale de Paris. N. 4903, 4904, 4905, 4906. Catal. mss. Bibl. r. t. IV, p. 16.

On a imprimé sous diverses formes et en différentes langues, des extraits ou des traductions partielles du *Speculum majus*, surtout de la partie historique. Nous citerons comme exemple, le volume publié par Pierre Desrey, de Troyes, sous ce titre : « Les faits et gestes du preux Geoffroy de « Bouillon et de ses chevalereux frères Baudoin et Eustace, « yssus et descendus de noble lignée du chevalier au Cigne, « avec leur généalogie. » Paris, 1449, in-folio ; 1500, in-4°; 1511, in-folio; Lyon, 1589, in-12. Ce sont des chapitres de Vincent, que Desrey déclare, dans sa préface, avoir translatés de latin en français. Lelong, t. II, p. 132, n. 16595. Lib. XXV, c. 96, etc.

Ces détails bibliographiques, trop longs peut-être, quoique nous les ayons fort abrégés, n'ont d'intérêt qu'à raison de l'étendue et de la renommée de l'ouvrage auquel ils se rattachent, et dont le fond même doit maintenant attirer seul nos regards. La préface générale mérite une attention particulière, tant parce que l'auteur y expose le sujet et le plan de son travail, que parce qu'on peut y puiser des renseignements sur le nombre réel des parties dont le *Speculum majus* se compose. Ce titre de *Speculum* convenait, dit Vincent, à un vaste recueil où il s'agissait de rassembler tout ce qui est digne d'être contemplé, admiré, imité dans le monde, soit visible, soit invisible; et la qualification de *majus* devait servir à le distinguer d'un abrégé, déja rédigé dans le même esprit : *Speculum quidem eo quod quidquid ferè speculatione, id est, admiratione dignum... in mundo visibili et invisibili,... ex innumerabilibus ferè libris colligere potui, in uno hoc breviter continetur ; majus autem ad differentiam parvi libelli jamdudùm editi, cujus titulus est Speculum vel Imago mundi.* L'auteur offre donc à ses frères le fruit de ses lectures, et il ne dissimule point qu'il ne remplira fort souvent que l'office de copiste. Si l'on se plaint de ce qu'il entremêle beaucoup de textes purement profanes, à de plus respectables leçons, il répond par l'exemple des Pères de l'Église et des apôtres même, qui ont cité Ménandre, Épiménide, Aratus. Si cette entreprise encyclopédique, *Universitas scientiarum*, est taxée de présomption, de témérité, il prie de considérer qu'il n'a fait que suivre les traces d'Isidore de Séville et de quelques autres théologiens, qui ont aspiré aussi à réunir et enchaîner toutes les sciences

Prolog. gener. c. 3.

Ibid. c. 2. Ad Corinth. 1, 15, 33. Ad Tit. 1, 12. Act. Apost. 17, 28.

XIII SIÈCLE.

divines et humaines : *Ad hoc ipsum nostrorum studiis provocatus sum, Isidori videlicet Hispalensis,* etc. Il recommande spécialement les études historiques, dont il paraît que la plupart de ses contemporains méconnaissaient l'utilité; mais lorsqu'il indique les sources où il puisera ce genre d'instruction, c'est Turpin qu'il désigne comme le principal historien de Charlemagne. Cette préface a 20 chapitres dans l'édition de Douai, ainsi qu'en plusieurs manuscrits; et le 16e, le 17e, le 19e, le 20e disent formellement que le *Speculum majus* a 4 parties : *Opus universum in quatuor partes principales tanquam in quatuor volumina perfecta et à se invicem separata distinxi; quarum una continet totam historiam naturalem, alia verò totam seriem doctrinalem, tertia verò totam eruditionem moralem, quarta totam historiam temporalem...* L'auteur regrette de n'avoir point assez resserré la 4e qui, de son aveu, contient un peu trop de miracles opérés par les saints : *In quartâ parte.... vellem, si fieri posset, de sanctorum miraculis rescidisse nonnulla.*

Prol. c. 7.
Ibid. c. 17.
Ibid. c. 16.
Ibid. c. 19.

Des déclarations si positives ne laisseraient aucun doute sur la division en 4 parties; mais il s'en faut que cette préface se lise dans les manuscrits antérieurs à l'an 1320, comme dans ceux des âges suivants et dans les imprimés. Échard met au rang des plus anciens manuscrits, d'abord celui de la Sorbonne, légué par Pierre de Limoges, contemporain de Robert Sorbon ou même de Vincent de Beauvais; puis celui des Augustins, celui qui a passé de la Bibliothèque de Colbert dans celle du Roi, et celui que possédait le collége dit de maître Gervais. Or, en comparant ces copies primitives aux éditions, voici les différences que l'on remarque dans le prologue de tout l'ouvrage.

Summa s. Th. vindicata —Scr. ord. Pr. t. I, p. 215.

Les copistes du XIVe siècle, après 1310 ou 1320, ceux du XVe, et, à leur exemple, les éditeurs ont retranché de ce prologue un morceau du chapitre X, et le chapitre XI tout entier. Vincent y répondait aux censeurs qui lui reprochaient, les uns une insupportable prolixité, les autres une brièveté excessive. Il commençait par s'excuser sur l'immense étendue de son travail : *Verùm operi longo fas est ignoscere somno,* leur disait-il, en altérant un vers d'Horace pour le faire léonin. Il leur présentait ensuite des considérations plus spéciales sur l'ordre qu'il avait établi entre les matières; il parlait du livre consacré par lui à la morale, *de Ethicâ,*

..obrepere somnum. A. poet. v. 359.

id est Morali, où les maximes des philosophes et des poètes s'entremêlaient aux préceptes de la théologie chrétienne : *Dicta philosophorum et poetarum, ... in eâdem parte, ... de scientiâ theologicâ flores sacrorum doctorum inserui.* Il annonçait le traité des Vices et des Vertus, *de Vitiis et Virtutibus*, comme l'un des livres du *Speculum doctrinale*, et le rapprochait des livres qui concernaient l'économie domestique et la politique. D'un *Speculum morale*, il n'en faisait mention nulle part.

Bien au contraire, le chapitre XVII du prologue, devenu le XVI[e] par la suppression du XI[e], avait pour titre : *De trifariâ divisione totius operis*, et non pas, comme aujourd'hui, *quadrifariâ*. On lisait dans ce chapitre : *Opus universum in tres partes, ... in tria volumina ... distinxi ... Prima si quidem prosequitur naturam et proprietatem omnium rerum, secunda materiam et ordinem omnium artium, tertia verò seriem omnium temporum.* Au chapitre XVIII (depuis XVII) il n'était encore question que de 3 parties : l'Historiale était toujours appelée la 3[e] : *In tertiâ parte ... vellem ... de sanctorum miraculis rescidisse nonnulla.* Les copistes ont changé partout *tertia* en *quarta*, et interpolé çà et là les lignes qui supposent un *Speculum morale*, devant occuper la troisième place.

Des altérations si graves ayant passé dans les imprimés, il n'est point étonnant que la plupart des auteurs modernes qui ont parlé du *Speculum majus*, tels que Raphaël Maffei de Volterra, J. Gér. Vossius, Belleforêt, Labbe, Altamura, Fabricius, Morhof, l'aient tenu pour composé de 4 grandes parties. Toutefois, Henri de Gand, à la fin du XIII[e] siècle, n'en avait connu que trois : *Triplex Speculum, historiale, allegoricum et morale.* Ces dénominations étaient assez peu justes : elles ne supposent pas une connaissance bien précise de l'ouvrage; mais elles peuvent contribuer à montrer qu'avant 1300, on ne le divisait qu'en trois parties principales. Fleury, toujours si judicieux quand il ne se met point à recueillir, comme Vincent de Beauvais, des légendes miraculeuses, Fleury n'admet que trois Miroirs : le naturel, le doctrinal et l'historial. Les dominicains Échard et Touron embrassent la même opinion, et en exposent fort au long les preuves. D'autres, comme Bellarmin, n'ont exprimé sur ce sujet que des doutes et des conjectures : la supposition du Miroir moral leur paraissait, sinon prouvée, du moins

Comm. urban. l. XXXI, p. 628.
De Histor. latinis. l. II, c. 59.
Ann. de Fr. ann. 1259, t. I, fol. 689.
Dissert. Hist. de script. eccles. t. II, p. 481.
Bibl. dominic. p. 22.
Bibl. med. et inf. lat. t. VI, p. 298.
Polyh. l. I, XXI, 22. T. I, p. 241.
H. Gand. De Scr. eccl. n. 42.
Fl. Hist. eccl. l. LXXXIV, n. 5.
Summa s. Th. vind.—Scr. ord. Prædic. t. I, p. 215-232.

XIII SIÈCLE.

Vie de s. Thomas d'Aq. l. VI, c. 8, p. 663-674.
Bell. De Scr. eccl.
Naudé, Bibl. polit. p. 19.
Sel. Hist. eccl. sect. XIII, l. IV, art. 3, n. 5. T. XX, in-8°, p. 536-538.
Biblioth. des auteurs ecclés. S. XIII, p. 5.
Epist. de scriptis adespotis, ad calc. Deckeri, p. 354.

fort possible. Naudé fait mention de cette idée de Bellarmin, et s'il ne l'adopte pas expressément, il s'abstient de la contredire. Noël Alexandre croit que Vincent avait réellement composé un *Speculum morale;* mais que cette 3e partie de son recueil est perdue, et que le tome qui la remplace n'est pas de lui. Ce volume est traité de rapsodie par Dupin, et attribué par Vindingius à un autre Vincent, moins ancien que celui de Beauvais. C'est ainsi que dans le cours des deux derniers siècles, il a perdu par degrés le crédit que lui donnaient les six éditions complètes du *Speculum majus*, qui l'avaient admis sur la foi des manuscrits postérieurs à 1320 ou 1310.

Prol. gener. c. 19.

La première raison de ne plus le croire authentique, est celle que nous avons déja exposée: le texte primitif de la préface générale, altéré dans les copies de l'âge suivant. Il faut noter que cette préface, qui n'annonçait que 3 parties, devait se reproduire tout entière à la tête de chacune d'elles. *Hunc prologum*, disait Vincent, *quia pari jure correspondet unicuique parti, totum in cujuslibet capite inserendum judicavi.* Les copistes du *Speculum naturale*, du *doctrinale*, de l'*historiale*, s'étaient conformés à une intention si expressément déclarée; mais ce prologue de tout l'ouvrage ne figure au commencement d'aucun manuscrit de la prétendue partie morale. On peut remarquer de plus qu'il n'est fait mention que des trois autres, dans les premiers catalogues des livres de la Sorbonne, non plus que dans la table rédigée par Hautfuney, avant 1320; si cette table donne à la 2e partie le nom de morale, les détails montrent assez que c'est de la doctrinale qu'il s'agit.

L. III, part. III, dist. I, edit. Duac. col. 992.
L. II, part. II, dist. 2, de mundi consumm.

L'examen intrinsèque du *Speculum morale* a fourni d'autres preuves de sa supposition. En parlant de certains actes d'humilité, l'auteur dit: *Hoc idem faciebat beatissimus Ludovicus.* C'est le langage d'un homme qui écrit après la mort de saint Louis, arrivée en 1270, et même après sa canonisation en 1297. Ailleurs, il fait allusion à la bulle *Ad fructus uberes* de Martin IV, publiée en 1282; ailleurs, une mention expresse du désastre des croisés, de la prise de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre par les infidèles, événements qui appartiennent à l'an 1291 : or, nous avons vu que Vincent de Beauvais était mort depuis 1264. Nous verrons bientôt qu'il divise son Miroir naturel en 32 livres, le doctrinal en 17, l'historial en 31, et chacun de ces livres en un grand nombre

de chapitres; tandis que le Miroir moral est immédiatement divisé en 3 livres, dont le 1er comprend 4 parties, le 2e 4 encore, le 3e dix, en tout 18 parties, entre lesquelles se distribuent 347 portions élémentaires appelées Distinctions. Ce ne sont plus du tout les mêmes formes, les mêmes procédés; le changement de méthode est par trop sensible, s'il reste là véritablement quelque méthode. Les arguments d'école sont beaucoup plus prodigués, les citations moins fréquentes et moins regulières. Ce n'est pas que les emprunts de textes soient ici moins nombreux que dans les trois parties de l'ouvrage de Vincent; mais la plupart sont dissimulés, et prennent ainsi le caractère de plagiats. Tout le *Speculum morale* n'est qu'un informe tissu, qu'un amas indigeste d'articles fournis, à l'insçu du lecteur, par divers écrivains, spécialement par l'auteur anonyme d'un livre *De consideratione novissimorum;* par Étienne de Bourbon ou de Belleville, mort vers 1262, ayant composé un traité des 7 dons du Saint-Esprit; par Pierre de Tarentaise, commentateur des 4 livres des Sentences, depuis pape sous le nom d'Innocent V, élu et décédé en 1276; par Richard de Middleton, dont les travaux, dans le même genre, se prolongèrent jusque vers l'an 1300; mais surtout par Thomas d'Aquin. Le P. Échard a pris la peine de vérifier ces innombrables plagiats, et d'en citer beaucoup d'exemples; il a compté près de 400 pages tirées du seul Étienne de Belleville, dont le livre est inédit. Quand Étienne dit *j'ai vu, j'étais présent,* le compilateur écrit: un certain confesseur, ou inquisiteur, ou frère prêcheur a vu, a été témoin. Quelquefois il lui arrive de renvoyer à des articles qu'on doit, selon lui, trouver dans son recueil, mais qu'il a oublié d'y transcrire. Lorsqu'il entremêle dans une même section ou distinction des passages de plusieurs écrivains, non seulement il ne s'inquiète pas de la différence des styles, mais encore il ne s'aperçoit point des contradictions entre les doctrines. Après avoir enseigné avec saint Thomas, que tous les anges et le premier homme avaient été créés en état de grace, ayant la foi, l'espérance et la charité, par conséquent un commencement de béatitude, il déclare, avec un autre docteur, que les démons n'avaient ni la foi ni la grace avant leur chute: *Angeli non habuerunt fidem ante lapsum, quia non infunditur fides sine gratiâ quam illi nunquam habuerunt.*

Summa vindic. Scr. ord. Pr. t. I, p. 215-232.

L. I, part. III, dist. 18, n. 3.

Ibid. n. 4.

Il est certain que ce plagiaire a mis particulièrement à

contribution le docteur angélique; cependant lorsqu'on représente le *Speculum morale* comme un extrait, ou, peu s'en faut, comme une copie de la Somme de saint Thomas, on donne beaucoup trop de généralité à une observation qui a besoin d'être restreinte pour demeurer exacte. Nous devrons entreprendre un jour l'analyse de cette célèbre Somme: en ce moment, il nous suffit d'en comparer le canevas à celui du Miroir moral.

Thomas, dans la première partie de son ouvrage, traite d'abord de la doctrine sacrée, ou des sources de la science théologique, puis de Dieu, des anges et de l'homme. Il divise la seconde partie en deux : la fin dernière de l'homme, le bonheur, la volonté, les actes humains, les passions, les habitudes, les vertus, les dons et les béatitudes; le péché originel; le sujet, la cause et l'effet du péché actuel; le péché véniel; les lois naturelles et positives, divines et humaines, la loi ancienne et la nouvelle : telles sont les matières épuisées dans la *Prima secundæ*. La seconde seconde, principalement consacrée aux trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité; et aux quatre vertus cardinales : la prudence, la justice, la force et la tempérance, embrasse aussi, peut-être par l'effet de quelque déplacement, des enseignements relatifs aux sept péchés capitaux. La 3e et dernière partie de la Somme a moins de rapports avec le *Speculum morale*, sinon pourtant en ce qui concerne la pénitence.

Ce *Speculum* est partagé, comme nous l'avons dit, en 3 livres. Le 1er a 4 parties qui traitent : 1° des actes humains et des passions de l'ame; 2° des lois; 3° des vertus; 4° des dons et des fruits spirituels. Ces 4 parties contiennent ensemble 176 distinctions ou sections. On y peut remarquer un assez long dénombrement des passions; et à la suite du traité des dons célestes et de leurs fruits, plusieurs considérations sur l'incarnation de Jésus-Christ, sur sa passion, sur la miséricorde divine. La matière du livre second est indiquée par le titre *de quatuor novissimis;* les parties sont au nombre de quatre : 1° la mort et le purgatoire; 2° le jugement dernier, la fin du monde et la résurrection des corps; 3° l'enfer, les supplices des damnés; 4° le paradis, les félicités spirituelles et corporelles des saints; le tout distribué en 34 distinctions. Il s'en trouve 171 dans le 3e et dernier livre, qui se compose de dix parties : 1° les moyens de se préserver

du péché, l'innocence, les tentations, la parole de Dieu; 2° les péchés : l'originel ; l'actuel, mortel ou véniel; 3° les 7 vices capitaux, et d'abord l'orgueil; 4°—9° les six autres; 10° la pénitence, et, sous ce titre, la contrition, la confession, la satisfaction, le jeûne. On voit que ces 3 livres correspondent souvent à des articles de la *prima secundæ*, de la seconde seconde, et aussi de la 3e partie de la Somme de Thomas d'Aquin.

Des 114 questions élevées et résolues dans la *prima secundæ*, le compilateur du Miroir moral en a omis 37 et emprunté 77; et sur les 189 comprises dans la seconde seconde, il s'en est approprié 155, et a négligé les 34 autres. Voilà 232 articles transportés de la Somme dans le *Speculum;* mais il n'y en a que 6 qui soient littéralement transcrits. Les autres sont mutilés, déplacés et plus ou moins altérés. La rédaction en est diversement modifiée, et pour l'ordinaire plus vicieuse. La méthode de saint Thomas est de diviser chaque question en plusieurs points, qu'en effet il traite successivement. Son plagiaire, après avoir copié ses divisions et promis de les suivre avec exactitude, en perd quelquefois la mémoire, et trouble à l'aventure l'ordre qu'il avait lui-même annoncé.

Contre tant de preuves de supposition, il ne restait qu'une seule objection tant soit peu sérieuse, celle qui se tirait d'un livre écrit, vers 1278, par Étienne de Salanhac, qui mourut deux ans plus tard. Il y est dit que Vincent de Beauvais a composé les quatre Miroirs qui existent aujourd'hui sous son nom. Mais Échard a montré que ce n'était là qu'une des additions très-nombreuses faites au livre de Salanhac, après 1311, peut-être après 1320, par Bernard Guidonis, qui a vécu jusqu'en 1331.

De ord. Præd. mss.—Scr. Ord. Pr. t. I, p. 228.

Le *Speculum morale* n'est donc qu'une compilation déplorable, fabriquée on ne sait à quelle époque précise, mais après 1310, par un inconnu qui, en y attachant le nom de Vincent de Beauvais, l'a remplie d'articles dérobés à des auteurs du XIIIe siècle, et principalement à Thomas d'Aquin. Long-temps on a persisté à l'attribuer à Vincent, et l'on agitait seulement la question de savoir lequel de Vincent ou de Thomas était le plagiaire; car on voulait que ce fût l'un ou l'autre. Ceux qui soutenaient, comme Launoi, que ce ne pouvait être Vincent, disaient qu'étant mort en 1264, il n'avait eu connaissance ni de la Somme entreprise en 1265,

Vener. Eccl. rom. traditio. Observ VIII.

achevée fort peu de temps avant le décès du saint docteur en 1274; ni du commentaire sur les Sentences, rédigé vers ces mêmes temps par Pierre de Tarentaise; ni de ceux que Richard de Middleton n'a pas commencés avant 1282; ni du livre anonyme *de Consideratione quatuor novissimorum*, où il est parlé de la prise de Ptolémaïs, en 1291. Des cinq ouvrages qui ont fourni presque tous les articles du recueil dont il s'agit, le traité des 7 dons du Saint-Esprit, par Étienne de Belleville, est le seul dont Vincent aurait pu, à toute force, faire quelque usage.

Theoph. Rayn. opera, t. II, p. 302, 303.
Dissert. de scr. eccles. t. II, p. 479-481.
Comment. de scr. eccl. t. III, p. 254, 358, 365, 451, 457. — Th. de Plagio, 562, 575.
Summa vindicata. — Sel. H. eccl. XIII, S. Dissertatio VI, T. XXI, in-8°, p. 783-878.
Scr. ord. Præd. t. I, p. 289-323.
Vie de s. Th. d'Aquin, l. VI.
Hist. ecclés. l. XXII, c. 39.

Cependant il convenait encore moins d'accuser de plagiat l'ange de l'école. Aucun de ses contemporains ne l'en a soupçonné; il en est disculpé par plusieurs écrivains modernes, Rainaldi, Labbe, Oudin, Thomasius, surtout par les dominicains Noël Alexandre, Échard et Touron. Ceux qui prennent le plus vivement sa défense disent que Vincent avait bien plus que lui l'habitude de s'emparer des pensées et des productions d'autrui. C'est trop peu tenir compte du soin que Vincent prend toujours, dans ses livres authentiques, d'avertir des emprunts qu'il se permet. Nul auteur de son siècle n'a fait plus de citations et moins de plagiats. On a de bien meilleurs moyens de prouver que la Somme est incontestablement l'ouvrage de Thomas d'Aquin, puisqu'on peut invoquer la foi des plus anciens manuscrits, les témoignages des théologiens et des historiens de son temps; Tolomée de Lucques, Jean de Columna, etc.; la tradition des âges suivants, si constante et si unanime en Italie, en France, spécialement dans l'Université de Paris; enfin, l'autorité du concile de Trente, et pour ainsi dire, le jugement de l'Église même. Si tant d'arguments ne suffisaient pas, il serait possible d'en puiser d'autres dans le caractère, la méthode et le style de cette Somme, dans ses rapports avec la plus grande partie des œuvres du docteur angélique. Toutefois, au milieu du XVIIe siècle, lorsqu'on croyait encore que de Thomas ou de Vincent, l'un avait usurpé le travail de l'autre, la question entre eux paraissait indécise à Du Boulay : *Quam litem aliis dirimendam relinquo.*

Hist. Univers. Paris. t. III, p. 713.

L'opinion généralement établie depuis 1708, époque de la publication du livre d'Échard, *Summa vindicata,* est que saint Thomas a seul composé sa Somme, et que jamais Vincent n'a songé à faire le *Speculum morale* introduit dans sa grande collection. Dire qu'il avait recueilli les leçons

XIII SIÈCLE.

orales de Thomas, ou pris connaissance d'une esquisse de la Somme, ce sont des hypothèses inconciliables avec la chronologie et l'histoire des travaux de ces deux personnages. Vouloir que la Somme ou quelques-unes de ses parties aient été puisées dans le Miroir moral, c'est oublier qu'elle était connue et citée bien avant les années où commencent à paraître les manuscrits de ce Miroir. Il n'y en a point d'antérieur à 1310; et, au contraire, il existe des manuscrits de 1320 où le prologue du *Speculum majus* n'annonce encore que les trois parties, naturelle, doctrinale, historique. Ce prologue n'a été falsifié qu'entre les années 1310 et 1325 : il ne l'est dans toutes les nouvelles copies qu'à partir de 1348. Ainsi pas d'autre coupable qu'un faux Vincent, que le *Vincentiaster,* comme dit Échard, le faussaire qui s'est avisé d'attacher à un assez mauvais recueil un nom recommandable. Quel pouvait être le motif, le but d'une telle fraude? Nous n'en connaissons bien que les effets. Elle a nui longtemps à la réputation de Vincent de Beauvais et de saint Thomas, en les exposant l'un et l'autre à l'accusation de plagiat; plus encore au premier, en lui attribuant une compilation misérable qui, à côté de la Somme du second, ne peut conserver, quoi qu'en ait dit Échard, aucune sorte de valeur. On croit qu'elle nous vient d'un moine qui sans doute n'était pas Dominicain, puisqu'elle devait compromettre l'honneur de deux des plus illustres membres de cette corporation religieuse. Échard ajoute que le faussaire était probablement un Franciscain; il le conclut de certains détails du *Speculum morale,* qui semblent tendre à élever les frères Mineurs au-dessus des Prêcheurs. Il eût été peut-être plus sage de ne point mêler des intérêts ou des rivalités de corps à cette discussion. Peut-être aussi ce moine, quel qu'il fût, n'a-t-il cru commettre qu'un de ces innocents ou pieux mensonges qui, de son temps, n'étaient pas si rigoureusement condamnés. Il se sera figuré que, circonscrit dans les limites de ses trois parties authentiques, le *Speculum majus* allait demeurer incomplet, et qu'on ferait une très-bonne œuvre en y introduisant une partie purement théologique. Il lui aura paru tout simple de la composer d'extraits des cinq ouvrages que nous avons désignés, et qui obtenaient beaucoup de crédit au commencement du XIVe siècle. Pouvait-il mieux faire, et surtout avoir plus tôt fait? Après tout, la plupart des livres du moyen âge ne sont que des

Sc. ord. Pr. t. I, p. 231, 232.

Ibid. p. 230, 231.

recueils de cette espèce; et quand l'originalité qui constitue la pleine et entière propriété des compositions littéraires, devenait de plus en plus rare, les suppositions de noms d'auteurs pouvaient bien ne pas sembler de très-graves infidélités.

Quoi qu'il en soit, nous n'aurons plus à considérer dans le *Speculum majus* que ses trois parties indiquées par le véritable prologue. L'idée générale qu'on peut prendre de l'ouvrage, c'est que sous les divisions et sous-divisions d'un cours d'études, embrassant, 1° le spectacle de la nature; 2° les doctrines humaines, grammaticales et littéraires, morales et politiques, y compris la jurisprudence, mathématiques et physiques, y compris la médecine; 3° l'histoire ancienne sacrée et profane; puis l'histoire moderne, civile, littéraire et surtout ecclésiastique, Vincent a recueilli, disposé, classé une multitude presque innombrable d'extraits d'auteurs orientaux, grecs et latins, en y entremêlant quelquefois des idées ou des expressions qui lui appartiennent. Il transcrit les textes latins, tels qu'il les lit; il n'emploie que des versions latines des textes grecs et orientaux.

Fabricius a inséré dans sa Bibliothèque grecque, au tome
P. 107-125. XIV de l'édition de 1718 à 1728, une liste complète des livres de tout genre cités dans le seul *Speculum naturale*. Elle comprend environ 350 noms d'auteurs ou titres d'ouvrages; et il y aurait lieu d'en ajouter près de cent autres qui, non cités dans ce premier *Speculum*, le sont dans le *doctrinale* et dans l'*historiale*. On ferait même beaucoup plus d'additions à ce catalogue, si l'on tenait compte des textes anonymes transcrits ou abrégés par Vincent, et des articles qu'il emprunte aux actes des martyrs, aux légendes hagiographiques, aux actes des conciles, aux recueils de décrétales; et cependant on serait encore loin d'avoir indiqué d'une manière assez précise toutes les sources où il a puisé; car il y en a plusieurs que l'insuffisance ou l'inexactitude des documents, les homonymies, les pseudonymies et d'autres ambiguïtés rendent aujourd'hui fort difficiles à reconnaître. C'était à ses éditeurs qu'il appartenait d'entreprendre sur ce sujet un travail général, l'un de ceux qui pourraient le mieux servir à l'histoire littéraire du XIII[e] siècle, et même aussi des précédents. On y prendrait une idée, non seulement de l'étendue et de la variété des lectures de Vincent de Beauvais, mais encore des ressources qu'un homme stu-

XIII SIÈCLE.

dieux pouvait trouver dans les bibliothèques de ce temps, particulièrement dans celle de saint Louis, probablement la plus riche qui ait été mise à la disposition du laborieux Dominicain. Un relevé bien exact de tous les ouvrages et opuscules qu'il a cités pourrait tenir lieu, comme l'a remarqué M. Petit Radel, d'un catalogue des livres que le saint roi avait fait rassembler. Il est à regretter que ce prince ait, par son testament, partagé une collection si précieuse entre les frères Prêcheurs de Compiègne, ceux de Paris, les frères Mineurs de Paris et les Bénédictins de Royaumont; et qu'elle ne soit pas restée entière, comme premier fonds de la Bibliothèque royale : elle y serait un très-utile monument de l'état des plus hautes études et des richesses littéraires de la France sous ce mémorable règne.

Rech. sur les Biblioth. p. 118-130.

Le tableau sommaire que nous joignons ici des principaux écrivains orientaux, grecs et latins (1), mis à contribution

(1) *Livres composés en langues orientales.* (Outre la Bible, le Talmud, les livres des Rabbins, etc.) — *Auteurs arabes :* Alfragan, Albumasar, Rasi, Alfarabe, Alchabitius, Johannitius, Hali, Avicenne, Algazel, Alcendi, Averrhoes.....

Auteurs grecs. (Livres attribués à Mercure Trismégiste, à Esculape, à Musée, etc....) Hésiode, Homère, Alcman, Ésope, Thalès, Anaximandre, Pythagore, Alcmæon, Héraclite, Parménide, Anaximène, Empédocle, Ocellus Lucanus, Eschyle, Anaxagoras, Protagoras, Gorgias, Archytas de Tarente, Hérodote, Sophocle, Euripide, Socrate, Démocrite, Hippocrate, Xénophon, Ctésias, Platon, Speusippe, Eudoxe, Pythéas, Aristote, Démosthène, Xénocrate, Ménandre, Théophraste, Métrodore, Épicure, Zénon, Dioclès, Praxagoras, Érasistrate, Héraclide, Euclide, Aratus, Ératosthène, Hipparque, Polybe, Panætius, Nicandre, Posidonius.....

(Après l'ouverture de l'ère vulgaire.) Andromachus, Dioscoride, l'historien Josèphe, Ptolémée, Secundus, saint Polycarpe, saint Justin, Hégésippe, Galien, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, Alexandre d'Aphrodisée, Plotin, Porphyre, Eusèbe, saint Athanase, saint Éphrem, saint Basile, Grégoire de Nazianze, Évagre, Grégoire de Nysse, Themistius, Jean Chrysostôme, les historiens Socrate et Sozomène, Théodoret, Hésychius, Jean Damascène, les médecins Théophile et Sérapion....

Auteurs latins. (Avant l'ère vulg.) Plaute, Ennius, Cæcilius, Accius, Térence, Caton l'Ancien, Jules-César, Cicéron, Nigidius, Cornelius-Népos, Varron, Gallus, Tibulle, Virgile, Horace, Ovide, Manilius, Vitruve....

(Ère vulg.) Columelle, Valère-Maxime, Phèdre (sans le nommer), Lucain, Perse, Sénèque, Pline l'Ancien, Mucianus, Denys l'Aréopagite, Stace, saint Clément pape, Pline le Jeune, Juvénal, Quintilien, Quinte-Curce,... saint Ignace, le jurisconsulte Caius, le grammairien Scaurus, Suétone, Justin, Aulugelle, Apulée.... l'hérésiarque Montan....

XIII SIÈCLE.

par Vincent, offrira un grand nombre des noms restés célèbres dans ces trois littératures, surtout dans la troisième. Toutefois on y remarquera l'absence de quelques auteurs renommés par le caractère de leurs talents, par l'importance ou l'étendue de leurs œuvres; chez les Grecs : Anacréon, Thucydide, Denys d'Halicarnasse, Diodore de Sicile, Strabon, Lucien, Pausanias, Athénée, Dion Cassius, Procope et les autres historiens byzantins;.... dans la littérature latine: Lucrèce, Catulle, Tite-Live, Tacite, Mela, Silius Italicus;.... au moyen âge: Hincmar, Luitprand, Frédegaire, Glaber, Jean de Sarisbéry, Pierre le Vénérable, Othon de Frisingue, Guillaume de Tyr, Alain de Lille, Rigord, Guillaume le Breton, Guillaume d'Auvergne, etc. Il est, au contraire, d'anciens ouvrages qui paraissent avoir été cités pour la première fois dans le *Speculum majus.* M. Petit Radel désigne comme tel, le traité d'architecture de Vitruve, et croit pouvoir y joindre les lettres de Pline le jeune et de Symmaque, les poésies de Calpurnius et d'Avie-

Ibid. p. 125, 126.

Les jurisconsultes Jules Paul, Papinien, Ulpien, Modestin; —Solin, Calpurnius, Gargilius-Martialis, Tertullien, saint Cyprien,... Chalcidius...

Firmicus Maternus, saint Hilaire, le pape Damase, Macaire, saint Ambroise, Prudence, saint Paulin, Rufus, Végèce, Avienus, Claudien.

Macrobe, Orose, Palladius, Symmaque, Sulpice-Sévère, saint Jérôme, saint Augustin, Cassien, saint Léon pape, saint Prosper, Sedulius, Sidoine-Apollinaire, Martianus-Capella, le pape Gélase, Gennade, le prophète Merlin..

Ennodius, Boèce, saint Fulgence, Fulgence-Planciadès, Denys-le-Petit, Césaire d'Arles, Cassiodore, Justinien (le Digeste, le Code), saint Maxime, Arator, Grégoire de Tours, Maximien....

Saint Grégoire pape, Isidore de Séville,.... Béda.... Turpin.... Alcuin.... Walafridus-Strabus, Rhaban-Maur, le pape Nicolas I[er], Jean Scot-Erigène, Haimon, Anastase le Bibliothécaire.

Gerbert ou le pape Silvestre II.... Pierre Damien, Papias, Pierre Hélie, Grégoire VII, Lanfranc, Constantin l'Africain, Platearius, l'École de Salerne..

Serlon, Anselme de Cantorbéry, Hugues de Cluny, Sigebert, Yves de Chartres, Hugues de Fleury, Hildebert du Mans, Hugues de Saint-Victor, Guillaume de Malmesbury, Gratien, Bernard le Chartreux, saint Bernard de Clairvaux, Guillaume de Conches, Florin ou Thibauld, auteur du Physiologus, Pierre Lombard, Thomas Becket, Richard de Saint-Victor.... Pierre le Mangeur, Bernard de Chartres; Gauthier de Châtillon, auteur de l'Alexandréide; les papes Alexandre III, Lucius III, Célestin III, le jurisconsulte Azzo....

Pierre de Riga, Geoffroi d'Auxerre, Innocent III, Hélinand, Jacques de Vitry, Grégoire IX, saint Thomas d'Aquin, Raimond de Pennafort, Guillaume de Rennes, Jean de la Rochelle, Michel Scot.... Total 254. Une liste complète, comprenant les livres anonymes, ou apocryphes, ou mal connus, serait presque double.

nus, les commentaires de Chalcidius sur Platon, les écrits des jurisconsultes Caïus, Papinien, Ulpien, Marcien, Herennius, Modestin, et le livre *De simplici Medicinâ* de Platearius, médecin de l'école de Salerne. Gilles de Corbeil avait fait mention de ce traité; mais Vincent en a donné de longs extraits qui ont servi à en compléter les éditions. C'est lui-même qui nous a conservé, entre autres opuscules du moyen âge, la relation du voyage d'Ascelin et de Simon de Saint-Quentin en Tartarie; la Vie de Marie d'Oignies, par Jacques de Vitry, et des notices sur plusieurs saintes femmes du pays de Liége. On ne connaîtrait pas sans lui un très-grand nombre de légendes qu'il a pris la peine de transcrire, et qui ont passé de son recueil dans celui des Bollandistes. Les productions de ce genre ou des genres les plus voisins de celui-là, sont, à vrai dire, à peu près les seules dont la conservation soit due à ses soins. Il ne nous a transmis en entier aucun opuscule classique grec ou latin. Il a du moins donné des extraits de plusieurs livres perdus; et l'on doit reconnaître que, par les citations considérables qu'il a faites des versions ou des textes, il a contribué plus que personne au moyen âge, à inspirer le goût de rechercher et d'étudier les monuments de ces deux littératures. Mais pour mieux apprécier les services qu'il a rendus, pour mieux discerner les sources diverses de l'instruction si vaste qu'il avait acquise, et qu'il a entrepris de répandre, il faut examiner ou parcourir au moins ses trois recueils.

De virtutibus medicaminum, apud Leyser. p. 505.

Gerberon, t. I, p. 49; t. II, p. 41, 67, 28.

Hist. littér. de la Fr. ci-dessus p. 222-224.

Le premier est intitulé en certaines copies : *Speculum in Hexemeron libris 32, ex dictis innumerabilium tam christianorum quam gentilium*. Il se compose en effet de 32 livres, et les œuvres des six jours de la création en déterminent le plan général que Touron retrace en ces termes : « Après « avoir traité de l'existence et de l'unité de Dieu, de la tri-« nité des personnes divines, de la génération ineffable du « Verbe, de la procession du Saint-Esprit, des attributs et « des noms divins, l'auteur parle du ciel empyrée et des « anges. Il considère ensuite la matière informe et la création « de ce monde visible; et en expliquant l'ouvrage des six « jours, il examine par ordre la nature et les propriétés de « tous les êtres que la volonté souveraine du Créateur a tirés « du néant. Il parle des forces et des puissances de l'ame, « des sens, des parties, de toutes les facultés du corps hu-« main; du travail et du repos que l'Écriture attribue à Dieu,

Hist. des hommes ill. de l'ord. de s. Dominiq. t. I, l. II, p. 192.

XIII SIÈCLE.

« de la félicité du paradis terrestre, de la condition de nos « premiers parents dans l'état d'innocence, de leur chute et « de la peine qui suivit leur désobéissance. A cette occasion, « il traite assez au long de la corruption du genre humain, « de la nature du péché, de sa malice et de ses différentes « espèces. Venant ensuite à la réparation de l'homme par « les merites du Rédempteur, il ne laisse rien de ce que la « théologie nous enseigne touchant la grace, la vertu, les « dons du Saint-Esprit et les béatitudes. »

Pag. 172-174 du Nouv. système de Bibliogr. alphabetiq. 2e éd. Paris, 1822, in-12

Cet exposé ne montre guère que la partie théologique de l'ouvrage, il annonce à peine les longs détails d'histoire naturelle qui en remplissent plus des deux tiers. M. de Fortia, pour les mieux indiquer, a traduit ou abrégé les titres des 32 livres, et n'y a joint que le nombre des chapitres que chaque livre contient. Une indication détaillée de ces chapitres eût été interminable; car on en compte dans le volume entier 3718, et leurs titres, réduits à la plus simple expression dans l'une des tables de l'édition de Douai, y occupent 60 colonnes in-folio.

La Bible, les Pères de l'Église et les théologiens fournissent les matériaux du livre Ier, qui traite du Créateur, des trois personnes divines, des anges bons et mauvais, de leur hiérarchie et de leurs ordres. La théologie peut revendiquer aussi les 47 derniers chapitres du second livre, lesquels ne concernent que les démons et l'origine du mal moral. Mais les 87 premiers offrent une sorte de physique générale ou génésique. Ils ont pour sujets, la création, les atomes, le chaos, la lumière, les couleurs et les ténèbres, l'œuvre du 1er jour. On a remarqué dans le chapitre 78 les lignes où il est dit que les meilleurs miroirs sont ceux de verre et de plomb. *Inter omnia melius est speculum ex vitro et plumbo, quia vitrum propter transparentiam meliùs recipit radios, plumbum non habet humidum solubile ab ipso, unde quandò superfunditur plumbum vitro calido, siccitas vitri calidi abstrahit ipsum, et efficitur in alterâ parte terminatum valdè radiosum.* Ces mots, qui sans doute sont de Vincent luimême, puisqu'il ne dit pas qu'il les emprunte, ont donné lieu de croire qu'il existait au XIIIe siècle quelques miroirs semblables aux nôtres.

Les livres III et IV correspondent à la seconde journée. Création du firmament, du ciel aqueux ou cristallin, des sphères célestes; notions d'astronomie et d'ontologie rela-

tives au mouvement, au temps et à l'éternité, au lieu et à l'espace. On y peut discerner, surtout en ce qui concerne le temps, quelques tentatives d'analyse philosophique. Il s'agit ensuite du feu, de l'éther et de l'air, du son et de l'écho, des vents et des tempêtes; des pluies, de la neige, de la gelée et de la glace, de l'éclair et du tonnerre, des étoiles tombantes, de l'arc-en-ciel, de la rosée et de la manne, du brouillard, de la fumée, des vapeurs, des odeurs et de la température. C'est un traité assez méthodique de météorologie, emprunté le plus souvent d'Aristote et des Questions naturelles de Sénèque, mais qui finit par des considérations sur l'atmosphère caligineuse que les démons habitent, en attendant qu'ils soient précipités dans le barathrum, en exécution du jugement dernier.

Le 3e jour où Dieu créa les eaux et la terre, fournit seul la matière de dix livres, savoir du 5e et des 9 suivants. Après avoir recueilli dans le livre V ce qu'avaient enseigné les philosophes et les théologiens sur la nature et les propriétés des eaux, sur l'amertume de celles des mers, sur le flux et reflux de l'Océan, sur les rapports de ces phénomènes avec les lunaisons; ce qu'ils disaient des déluges, des fontaines, des fleuves, des débordements du Nil, des lacs, des puits, des citernes et des bains, l'auteur entreprend une plus longue description de la terre, l'énumération de ses richesses minérales et de ses productions végétales. Il la représente comme un globe placé au centre du monde, et devant avoir 250,000 stades de circuit, selon Ératosthène et Macrobe. Spec. nat. col. 377.
Le soleil qui tourne autour d'elle, à une distance exprimée ici par les mots *quadragies octies centena millia stadiorum* (1), parcourt dans les cieux, en une heure, un espace qui correspond à 10,000 stades du circuit terrestre, et qui serait de plusieurs milliers de lieues dans l'orbite solaire. Vincent distingue les 5 zones, les 5 cercles qui les séparent, et les climats qu'elles comprennent. Bientôt, n'envisageant plus que la construction physique du globe terrestre, il parle des monts, des vallées, des îles, des tremblements de terre et des pestes qu'ils amènent, ainsi que l'a expliqué Sénèque. Les notions qu'il continue de rassembler appartiennent aux genres d'études que désignent aujourd'hui les noms de

(1) 4,800,000 stades, ou 32,000,000, selon qu'on additionne *quadragies* et *octies*, ou qu'on les multiplie l'un par l'autre : 40+8 ou 40×8.

géologie, d'agriculture, d'horticulture, de minéralogie, de
Ibid. col. 428. chimie ou d'alchimie. La transmutation des minéraux est, à ses yeux, un art presque aussi positif que l'agriculture : *Porrò per artem alchimiæ*, dit-il, *transmutantur corpora mineralia à propriis speciebus ad alias, præcipuè metalla. Hæc autem scientia oritur ab illâ parte naturalis philosophiæ quæ est de mineris, sicut agricultura ab illâ quæ est de plantis.* Il admet un 5e élément, savoir, la vapeur terrestre, intermédiaire entre l'air et l'eau. Quant aux opinions qu'il embrasse ou qu'il rapporte, en parlant de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer et de bien d'autres substances métalliques, ce sont là des détails dans lesquels nous ne pouvons nous engager avec lui. Nous ferons seulement remarquer un chapitre sur les monnaies, où, après avoir rapidement tracé l'histoire de celles des Romains, il regrette les temps où les échanges se faisaient en nature : *Multò felicius*
Ibid. col. 462. *ævum fuit cum res ipsæ permutabantur inter se.* Ce qu'il dit des pierres, des carrières, du sable et de la chaux, du porphyre et du marbre, de l'aimant et du diamant, du luxe des pierreries, etc., est emprunté de Pline, d'Isidore de Séville, et surtout d'un poëme latin du moyen âge, intitulé le Lapidaire. Il en transcrit plus de 300 vers, et ne les attribue point, comme on l'a fait depuis, sans trop de raison, à l'évêque de Rennes, Marbode. Suit, dans les livres IX-XIV, un traité des plantes qui se compose de quelques notions de physiologie végétale, ou de considérations sur la génération des plantes, sur leurs sexes, sur les feuilles, les fleurs et les fruits; puis de 8 dictionnaires, plus ou moins étendus, de botanique. Il vaudrait mieux qu'il n'y en eût qu'un seul, il y aurait moins de confusion et moins de redites. Mais l'auteur a voulu en faire un pour les végétaux incultes, un pour ceux qui naissent dans les jardins et les champs cultivés, un pour les arbres des forêts, un pour les arbres fruitiers, etc. Il a recommencé l'ordre alphabétique des nomenclatures et des descriptions, autant de fois qu'il a distingué ou imaginé de classes particulières. Un des ouvrages le plus fréquemment cités dans cette partie du *Speculum naturale*, est le poème de *Viribus Herbarum*, qui porte le nom de Macer, mais qui assurément ne saurait être le livre qu'avait composé, sur ce même sujet, Æmilius Macer, contemporain de Virgile et d'Ovide.

Créés le 4e jour, le soleil et la lune sont les objets immé-

diats du XV[e] livre de Vincent, où il est question plus généralement des astres, des étoiles, de celle qui conduisit les trois rois mages, des comètes, des planètes, des éclipses, du zodiaque, des saisons, et des divisions du temps en heures, jours, semaines, mois, années et cycles. Ce livre est un abrégé d'astronomie apparente, et de chronologie technique ou de la science cultivée, au moyen âge, sous le nom de comput.

Les oiseaux et les poissons, œuvres du 5[e] jour, comparaissent dans les livres XVI et XVII, où des observations générales sur l'organisation de chacune de ces deux classes d'animaux, sur leurs sexes, leurs œufs, leurs reproductions, sont accompagnées des dictionnaires de leurs différentes espèces; d'une part, depuis l'épervier, *Accipiter,* jusqu'au vautour, *Vultur;* de l'autre, depuis le hareng, *Halex* ou *Alex,* et l'anguille, *Anguilla,* jusqu'au veau marin. Vincent indique la saison où les harengs paraissent, et parle de l'usage où l'on était déja de son temps, de les saler et de les envoyer au loin. L'article de chaque animal comprend des avis sur les usages qu'on en peut faire en médecine; et il en a été de même, dans les livres précédents, à l'égard de beaucoup d'espèces végétales. Les notices de Vincent sont, ainsi que l'a remarqué Cuvier, plus précises et plus correctes que celles d'Albert-le-Grand. Il a de meilleures copies de Pline; il sait mieux tirer parti des Origines d'Isidore de Séville. Il emploie surtout un traité anonyme de la Nature des choses, qui n'est connu que par ses citations, et dont l'auteur paraît avoir observé immédiatement plusieurs faits.

Ab augusto ad decembrem.

Hist. des Poissons, t. I, p. 35.

Les œuvres du 6[e] et dernier jour furent les animaux terrestres et l'homme. Les quadrupèdes domestiques, auxquels s'applique la dénomination de *Pecora*, sont décrits par Vincent dans son XVIII[e] livre, et rangés aussi par ordre alphabétique, à commencer par l'agneau et à finir par la vache et le veau. Ceux qu'il a réservés pour le livre XIX, il les appelle *Bestiæ* ou *Feræ,* en expliquant à sa manière l'origine et le sens de ces termes : *Bestiarum vocabulum propriè convenit leonibus, pardis, tigribus, lupis, vulpibus, canibus ac simiis, ac cæteris quæ vel ore vel unguibus sæviunt, exceptis serpentibus. Bestiæ autem dictæ sunt à vi quâ sæviunt;* feræ *verò sunt appellatæ, eo quod desiderio suo* ferantur, *naturali utentes libertate : liberè enim hùc illùc vagantur, et quò animus duxerit, eò feruntur.* On voit que les chiens

Spec. nat. col. 1383.

XIII SIÈCLE.

sont rangés dans cette classe, où se trouvent aussi les castors, les éléphants, les ours, et, sous le titre particulier de *minuta bestiæ*, les rats, les belettes et les taupes. Peut-être le livre XX, qui traite des reptiles et des insectes, a-t-il été rédigé, recommencé à diverses reprises; car les deux séries alphabétiques qu'il doit présenter, sont fort irrégulières. Mais on y peut remarquer çà et là quelques aperçus d'anatomie comparée : *Serpentium intestina et interiora similia sunt quadrupedum ovantium*, etc...

Ibid. c. 1462.

Trente-cinq chapitres sont employés à la description et à l'histoire naturelle des abeilles. Mais c'est Aristote qui fournit les meilleurs articles de ce livre XX et des quatre précédents, ainsi que du XXIe et du XXIIe, consacrés aux généralités de la science zoologique. Membres et organes des animaux : la tête, le cerveau, les yeux, les narines, les oreilles, la bouche, les dents, le gosier, la poitrine, le cœur, les poumons, l'estomac, les intestins, les pieds, les parties génitales, la queue, les téguments, les os, le sang, etc. Fonctions et affections animales : la nourriture et la digestion, les sensations, la voix, le sommeil, les appétits, les amours et les haines, les sexes, la génération, les sécrétions, le lait, les accroissements, les décroissements et la mort.

Le traité de l'homme embrasse son ame et son corps, et par conséquent se divise en deux parties : la psychologie, qui occupe les livres XXIII à XXVII, et l'anatomie, qui est contenue avec la physiologie dans le XXVIIIe. Mais il convient d'observer que plusieurs articles qui auraient pu appartenir à la deuxième partie se sont rattachées à la première. En effet, après avoir exposé les doctrines philosophiques et théologiques relatives à l'origine de l'ame, à sa nature, à son union avec le corps et à son immortalité, l'auteur envisage les forces vitales dont elle est douée; il la représente comme le principe de la vie corporelle, et lui attribue ainsi une influence directe et constante sur la digestion et la nutrition, sur les développements des organes et sur la reproduction de l'espèce humaine. Le livre XXV est un méthodique et même instructif traité des cinq sens, et du sens commun où aboutissent et se concentrent les impressions qu'ils reçoivent. Des questions plus difficiles, celles qui concernent la veille, le sommeil et les songes, les visions angéliques et démoniaques, l'extase, le ravissement, l'esprit prophétique, sont trai-

tées ou abordées dans le livre XXVI; et le suivant est destiné à rendre compte des forces ou facultés intellectuelles, que les philosophes ont appelées mémoire, raison et conscience; puis des facultés ou affections morales qui se nomment concupiscence, irascibilité, volonté, libre arbitre et passions. Vincent n'omet point les discussions relatives aux espèces intelligibles et à l'intellect agent ou universel, que certains métaphysiciens distinguaient de l'ame humaine, et dont ils faisaient une substance angélique ou même divine. Ce qu'il a recueilli sur ces matières obscures est principalement tiré d'Albert-le-Grand et de Jean de la Rochelle: il paraît n'avoir aucune connaissance des écrits de Guillaume d'Auvergne, qui s'en était pourtant fort occupé. D'autres auteurs, Isidore de Séville et les médecins Dioscoride, Constantin l'Africain, Rasi, Avicenne, fournissent au livre XXVIII une description détaillée du corps humain, à peu près en cet ordre: les membres, les os, les ligaments, les muscles, la chair, le sang, la peau, les poils, les cheveux et la barbe; le cerveau, les yeux et les oreilles; la bouche, les lèvres et la langue; le cœur et le diaphragme; l'appareil digestif, estomac, intestins, foie, fiel et rate; les organes prolifiques et génitaux; puis la tête, le cou, les épaules, le dos; les bras, les mains et les doigts; les genoux et les pieds; les joues et la physionomie. Voilà bien des titres de chapitres; mais nous en omettons davantage.

Voyez ci-dessus p. 357-385.

Toutes les œuvres des six jours ayant été ainsi étudiées ou expliquées, le *Speculum naturale* semble fini; mais le 7e jour, le jour du repos, est le sujet d'un XXIXe livre, où l'auteur se demande en quel sens et de quelle manière tout était bien, si rien ne pouvait être mieux, pourquoi il avait fallu six journées pour créer le monde, pourquoi Dieu s'est reposé le 7e; comment les miracles s'accordent avec l'ordre constant de la nature, le libre arbitre avec les prédestinations et les volontés divines; quelles ont été les causes du péché originel et de la chute des anges; pourquoi tant de réprouvés et si peu d'élus. Les réponses à ces questions sont empruntées des théologiens les plus célèbres, saint Augustin, saint Jean Damascène, saint Bernard, Pierre Lombard, Hugues de Fleury: ce n'est qu'une série d'extraits.

On croirait encore l'ouvrage terminé, et, à vrai dire, les trois derniers livres ne peuvent être considérés que comme des appendices. Il s'agit dans le XXXe de la nature des êtres

et surtout de celle de l'homme, de la formation d'Adam et d'Ève, du paradis terrestre, du mariage, de la polygamie, de la virginité, des tentations et des suites du péché originel; dans le XXXIe, de la génération, de l'influence des astres sur la conception, du fœtus, de l'infusion de l'ame, de l'avortement et des monstres, de l'accouchement, de l'allaitement, du sevrage, des quatre tempéraments, des âges, de la santé, des maladies et de la mort. C'est une sorte d'histoire naturelle de la vie humaine, qui, ce semble, aurait pu trouver sa place dans le traité de l'homme, sous le sixième jour de la création. Le XXXIIe livre enfin traite des lieux et des temps. Il contient, d'une part, une notice des trois parties de la terre, l'Asie, l'Europe et l'Afrique; des mers et des îles qui les environnent; de l'autre, un tableau des quatre âges de l'ancien monde, un précis de l'histoire universelle jusqu'à l'an 1250; et l'ouvrage se termine par des considérations sur le futur avénement de l'antechrist, sur la fin et le renouvellement de l'univers; sujet que l'auteur traitera de nouveau, et plus au long, à la fin de son *Speculum historiale*.

Nous venons de voir qu'il achevait le *naturale* en 1250, environ cent ans après la mort du cordelier Guillaume de Conches, l'un des auteurs qu'on y trouve le plus fréquemment cités. Possevin attribue à ce frère Mineur une explication de l'œuvre des six jours en 33 livres, dit-il, au lieu de 32. Sauf cette inexactitude, ce serait le recueil même qui vient de passer sous nos yeux. Mais Possevin en a jugé par des textes qui sont transcrits dans quelques-uns de ces 32 livres, et qui appartiennent en effet à Guillaume de Conches, dont les véritables ouvrages ont été indiqués dans l'un de nos volumes précédents. Le Miroir naturel n'a 33 livres qu'en comptant pour un le prologue authentique où Vincent de Beauvais s'en déclare expressement l'auteur; fait d'ailleurs établi par tant de témoignages et de documents, que l'erreur de Possevin ne mérite pas une réfutation sérieuse.

Apparat. sacer. t. I, Wadd. Scr. ord. Min. p. 151. —Scr. ord. Prædic. t. I, p. 235.

Hist. litter. de la Fr. t. XII, p. 455 466.

Nous avons maintenant à ouvrir le *Speculum doctrinale*, qui n'est guère égal en étendue qu'aux deux tiers du *naturale*, et qui n'a que 17 livres, comprenant en tout 2374 chapitres. Après avoir exposé comment l'ignorance et la concupiscence, effets du péché d'Adam, ont amené le besoin d'une instruction réparatrice de tant de dommages et de désordres, l'auteur retrace quelques-unes des définitions et

Titres des 17 livres, et nombre des chapitres de chaque livre dans la Bibliogr. alfab. de M. de Fortia, p. 175, 176, 177.

divisions de la philosophie ou des sciences soit théoriques soit pratiques. Il n'en fait lui-même aucune classification précise. C'est aussi d'une manière assez vague qu'il parle des sectes ou écoles philosophiques : toutefois il nomme les pythagoriciens, les stoïciens, les académiciens, les platoniciens, les péripatéticiens. Ses réflexions sur les méthodes à suivre dans l'enseignement et dans les études sont fort vulgaires, quand elles ne sont point empruntées. Cependant il arrive à la grammaire, la plus élémentaire des sciences, et l'interprète de toutes les autres. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce I[er] livre, c'est un dictionnaire qui remplit 22 chapitres, depuis le 46[e] jusqu'au 67[e] et dernier, et qui présente de courtes interprétations d'environ 3200 mots : *Abavus, pater avi. . . Accola, vicinus, vel novus cultor, vel alienus ; unde quidam : Accola non propriam, propriam colit incola terram. . . Zoa, vita ; zodia græcè signa, inde zodiacus.*

Specul. doctr. edit Duac. t. II, col. 37-80.

Le deuxième livre est une grammaire très-détaillée, tirée en grande partie de Priscien, d'Isidore de Séville et de Pierre Hélie. Elle commence par des notions relatives aux lettres hébraïques, grecques et latines, et à l'emploi de ces lettres pour exprimer des nombres. Les chapitres suivants concernent les éléments physiques du langage, les voix et les articulations, les syllabes que les unes et les autres concourent à former; l'aspiration, l'accent, la quantité, et les autres accidents compris sous le nom de prosodie. En expliquant les éléments du discours ou les parties d'oraison, l'auteur les présente dans cet ordre : noms substantifs, noms adjectifs, verbes, pronoms, prépositions, adverbes et conjonctions. Il distingue entre les substantifs, les noms propres et les noms communs; dans les adjectifs, les degrés de comparaison; dans tous, les genres, les nombres, les cas ou déclinaisons; et parmi les nominatifs, ceux qui se terminent soit par l'une des 5 voyelles, soit par une consonne. L'analyse du verbe occupe 45 chapitres où sont exposées sa nature, ses espèces, ses conjugaisons, les formes diverses par lesquelles on joint à l'expression d'un état ou d'un acte, celle de la personne ou des personnes, du temps absolu ou relatif, et même des rapports à établir entre les énonciations. Vincent et les grammairiens qu'il cite, s'appliquent aussi à caractériser le pronom, à reconnaître ses véritables espèces, à le distinguer des articles de la langue grecque et de quelques adjectifs latins auxquels la dénomination de pronoms a été souvent

XIII SIÈCLE.

étendue. Après des observations du même genre sur les prépositions, les adverbes et les conjonctions, ce livre se termine par une syntaxe beaucoup trop succincte, et pourtant un peu confuse, où il est parlé de l'analogie, de la construction, de l'orthographe, de l'écriture, de la prononciation, du barbarisme et du solécisme, des figures de mots et de pensées, des tropes et de l'allégorie. A propos de l'écriture, Vincent fait observer que le bec de la plume doit être fendu en deux; division qui, selon lui, est une image de celle de l'ancien et du nouveau Testament: *Penna avis cujus acumen in duo dividitur;... credo propter mysterium, ut in duobus apicibus, vetus et novum Testamentum signaretur.*

Ibid. c. 207.

Le livre III est une logique divisée en 3 parties, la dialectique, la rhétorique et la poétique; ou les arts de raisonner, de parler et d'écrire en prose et en vers. On n'a que trop séparé dans les temps modernes ces arts intellectuels qu'Aristote avait rapprochés. Quoi qu'il en soit, la dialectique de Vincent est toute scolastique; elle traite en 98 chapitres des universaux, des catégories, des propositions, des arguments à chercher dans les lieux communs, intrinsèques et extrinsèques; des syllogismes, des définitions, des divisions et des sophismes. La rhétorique n'a que dix chapitres, et ne consiste qu'en notions vulgaires puisées dans Boèce et Isidore de Séville, plus que dans Cicéron et Quintilien. Si la poétique a un peu plus d'étendue, c'est parce que l'auteur y insère 29 fables qu'il attribue à Ésope, et dont quelques-unes, onze au moins (1), se retrouvent dans le recueil publié sous le nom de Phèdre. Vincent ne nomme point ce fabuliste, et ne le copie pas littéralement; mais des variantes, plus ou moins nombreuses, n'empêchent pas de reconnaître beaucoup d'expressions originales d'un même texte (2). Nous

Ibid. c. 290-296.

(1) Lupus et Agnus. — Leo et Socii. — Lupus et Grus. — Cervus ad fontem. — Corvus et Vulpes. — Mons parturiens. — Graculus superbus. — Formica et Musca. — Rana rupta. — Vulpes et Uva. — Canis et Lupus.

(2) Longèque inferior Agnus. — Turbasti mihi aquam bibenti. — A te ad me decurrit. — Factis partibus Leo: ego primus (*sic*) tollo quia Leo, etc. Sicque totam illam prædam sola improbitas abstulit. — Ingrata est illa Grus quæ caput incolumis extulit et mercedem sibi postulat. — Cum de fenestra Corvus occasione caseum raperet... O Corve, pennarum tuarum quàm magnus est nitor! Si vocem claram habuisses, nulla prior avis fuisset... Dolosa Vulpes, avidius rapuit. Tunc stupens Corvus ingemuit ac deceptus pœnituit. — Graculus pennas pavonum quæ ciderant sustulit et indè se

rencontrerons à peu près le même nombre d'apologues dans le *Speculum historiale*. Ceux qui se lisent ici sont suivis de notices peu instructives, qui ont pour objets la mythologie, les compositions historiques, et de nouveau les figures de mots et de pensées.

A ces enseignements littéraires, succèdent immédiatement des doctrines morales qui se divisent en trois sections : la monastique, l'économique, la politique. Le nom de monastique désigne la science des mœurs personnelles de chaque homme, considéré comme chargé de sa propre conduite. Il s'agit de lui apprendre à maîtriser ses passions, à se préserver des vices ou à s'en guérir. On lui recommande la pratique des quatre vertus cardinales, quoique l'une, savoir la justice, suppose des rapports entre un homme et ses semblables. Mais la monastique n'exclut que les règles qu'il peut avoir à suivre comme chef ou administrateur soit d'une maison soit d'une cité. Aussi est-il ici question de la conduite privée et des habitudes individuelles des princes mêmes, aussi bien que des sujets, des serviteurs et des esclaves. D'autres préceptes ou conseils spéciaux sont adressés aux enfants, aux jeunes gens, aux vieillards. Ce traité renferme des articles sur divers rapports sociaux, particulièrement sur l'amitié, puis sur la bonne et la mauvaise fortune, enfin sur la mort et la vie future. Cette monastique est donc une partie considérable de la morale. Elle est la matière des livres IV et V où les détails, fort variés sans doute, sont trop souvent incohérents et un peu confus. Du reste, les citations de textes en prose et encore plus en vers, remplissent presque entièrement ces deux livres. Platon, Xénophon, Cicéron, saint Augustin, Boèce, cinquante autres écrivains, y compris vingt poëtes, nous y donnent tour à tour de sages leçons. Il n'y a guère que la distribution des détails, que les titres, et parfois quelques lignes des chapitres, qui appartiennent au Dominicain de Beauvais.

L'économique, c'est-à-dire l'économie domestique et rurale, est le sujet du VI[e] livre. Le père de famille y apprend quels sont ses droits, ses intérêts, ses devoirs; quelles obligations lui imposent ses qualités d'époux, de père et de maître; quels

ornavit, suosque contemnere cœpit et gregi pavonum se miscuit. At illi ignoto et impudenti pennas eripiunt.... Ad proprium genus redire timuit, etc.

soins il doit prendre de son habitation et de ses propriétés; comment il convient de régir une maison de ville, une maison des champs. Des leçons d'agriculture et d'horticulture se reproduisent ici avec plus de développement et de méthode que dans les livres VI et X du *Speculum naturale.* Elles embrassent les pratiques à observer à l'égard des grains, des arbres, des fruits, des vignes, des eaux, des bestiaux, des abeilles, et s'appliquent successivement, comme chez Palladius, à chaque mois de l'année.

Les livres VII, VIII, IX et X du *Speculum doctrinale* appartiennent à la politique; mais c'est en comprenant sous ce nom la jurisprudence, qui en occupe la plus grande partie. Un exposé fort incomplet de la théorie des gouvernements, des pouvoirs et des devoirs du prince, du magistrat, de l'homme d'état, est principalement puisé dans le régime civil et militaire des Romains. Il se termine par la distinction des deux puissances, la séculière, et la pontificale dont Vincent n'hésite point à proclamer la supériorité. *Sicut ergò potestati seculari præcellit potestas ecclesiastica,.... patet quod et præcepta canonum sive decretorum pontificalium præferenda sunt edictis et legibus imperatorum, ut innuit Gratianus.* Il s'engage aussitôt, et dès le chapitre 34 du livre VII, dans l'étude des lois. Il distingue trois espèces de droit: le naturel, le coutumier et le positif; et après avoir jeté quelques regards sur les lois de la Grèce et de Rome, sur celles de l'Église, sur les codes civils et religieux, il traite du régime judiciaire, des fonctions qu'ont à remplir les juges, les avocats, les procureurs; puis de l'état des personnes appelées en jugement; ensuite des choses, de la possession des biens, des contrats, des testaments, des échanges. Au livre VIII, il s'agit des causes, des actions, des procédures et des sentences en matière civile et criminelle. Les détails sont très-multipliés; et, quoique pris dans les livres et les lois des âges précédents, ils peuvent servir à l'histoire de l'administration de la justice au XIIIe siècle.

Col. 579

La simonie, l'hérésie, le parjure, les sortiléges, les sacriléges, les infidélités et les exactions dans le paiement des dîmes, l'inobservation des jours de fête et des jours de jeûne; en un mot, les offenses à Dieu ou à la religion, et les peines qu'elles encourent, sont la matière du livre IX, essentiellement composé d'extraits des décrétales et des sommes juridiques de Raimond de Pennafort et de Guillaume de Rennes. C'est en

puisant aux mêmes sources et à quelques autres, que Vincent a recueilli dans le X[e] livre les règles à suivre pour juger et punir les attentats à l'ordre social, ou, ainsi qu'il l'annonce, les crimes commis contre le prochain : *Dicto de criminibus quæ committuntur principaliter in Deum, restat de his quæ specialiter in proximum.* Ces crimes sont l'homicide, ses différentes espèces, y compris les duels; le rapt, l'inceste, l'adultère, le viol et la fornication, le vol, l'incendie, le pillage, les extorsions et concussions, l'usure, la fraude, le faux témoignage, les injures et les autres actes nuisibles à autrui. Ibid. col. 882

La monastique, l'économique et la politique sont des sciences pratiques qui enseignent à vivre avec sagesse, et sans lesquelles l'ordre social ne se maintiendrait pas. Mais Vincent reconnaît ce même caractère pratique en des sciences ou des arts d'un tout autre genre, qui contribuent à l'entretien, au bonheur ou aux douceurs de la vie humaine. Il en va parler dans le XI[e] livre, où il considère d'abord les arts auxquels l'homme doit ses vêtements et ses parures. Il nous entretient, en second lieu, des édifices privés ou publics, profanes ou sacrés, civils ou militaires. L'exposé des principaux procédés de ces diverses architectures est suivi de la description des meubles les plus usuels, et de plusieurs espèces d'armes offensives et défensives. Il arrive ainsi à l'art de la guerre, qui doit l'arrêter plus long-temps; car il veut extraire des anciens auteurs, spécialement de Végèce, ce qu'ils ont dit de plus remarquable sur l'organisation et la discipline des armées, sur les marches, les campements, les batailles, les siéges et les machines. La mention qu'il fait de la milice navale, le conduit à des notions plus générales concernant l'art nautique. Il appelle *Theatrica,* théatrique, l'art de bâtir et d'orner les théâtres, les cirques, les arènes, et de les employer à des représentations scéniques, à des exercices gymnastiques. Après avoir emprunté d'Isidore de Séville quelques notions sur la chasse et la pêche, il revient encore à l'agriculture, et indique, plus qu'il ne décrit, certains instruments aratoires. Les arts chimiques, réunis sous le nom d'Alchimie, occupent les 29 derniers chapitres du livre XI. L'auteur y fait une nouvelle énumération des métaux et de plusieurs autres substances ou produits, comme le verre, l'alun, les sels, les huiles, etc. Ce sont des sujets qu'il a déja traités au livre VI de son *Speculum naturale.*

Un abrégé des sciences médicales commence avec le XIIe livre du Miroir doctrinal, et ne finit qu'avec le XVe. Après avoir donné une idée générale de l'art du medecin, l'auteur s'applique à recueillir des préceptes d'hygiène. Il dit quels soins exige la conservation de la santé en chacune des quatre saisons de l'année; quels sont les moyens d'entretenir la force ou l'état normal de chaque organe; quel régime spécial convient à chaque âge, à chaque profession. Cette hygiène est suivie d'une sorte de médecine domestique, guérissant les indispositions communes par des remèdes simples, dont Vincent de Beauvais enseigne l'usage, et qu'il énumère brièvement par ordre alphabétique. De là il passe à la chirurgie, Ibid. c. 1255. qu'il divise en trois parties : *Prima in venis, secunda in carne, tertia in ossibus;* c'est-à-dire, premièrement la saignée; en deuxième lieu, les ventouses, les cautères, et le pansement des plaies; troisièmement, la réduction des fractures. Il a laissé peut-être un peu de confusion dans ce qu'il nomme, au livre XIII, la médecine théorique. Après y avoir parlé des 4 éléments, des 4 tempéraments, des 4 humeurs et de la génération, il compile des notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie, où les préceptes hygiéniques et les pratiques médicales s'entremêlent fort souvent à la simple théorie. Mais le livre XIV présente, d'après les médecins arabes, une nosologie assez méthodique, bien que fort incomplète. Les fièvres de tout genre, les maladies de la tête et de chacune de ses parties, les maladies de la poitrine et celles des organes digestifs, l'hydropisie, la jaunisse et beaucoup d'autres souffrances humaines y sont énumérées ou décrites avec indication de leurs causes, de leurs symptômes et de leurs progrès. Là se terminerait la doctrine médicale de Vincent, s'il n'avait étendu ce titre sur le XVe livre, qu'il a consacré à la physique ou à la philosophie naturelle considérée comme une branche de la médecine théorique. La physique est définie par lui la science qui Ibid. c. 1371. révèle les causes invisibles des choses visibles. Il y a des corps naturels et des corps artificiels : c'est des premiers qu'elle fait son étude; elle recherche leurs propriétés. Pour les reconnaître toutes, et surtout les médicales, l'auteur revient à l'examen des quatre éléments; il se rengage même dans les discussions relatives au lieu, au temps et au mouvement; il recommence une esquisse de la figure de la terre qui, selon lui, avait été créée plane et ronde, sans montagnes ni

vallées. Voulant faire usage des nouveaux renseignements qu'il a puisés, soit dans les recits de Jacques de Vitry, soit en d'autres livres tombés depuis peu entre ses mains, il reparle des pierres précieuses, et en redige un dictionnaire depuis le diamant, *Adamas*, jusqu'à la topaze. Suivent des observations concernant les eaux, l'air, le feu, le soleil et les planètes. Il fait remarquer dans la lune dix propriétés qui, selon lui, conviennent parfaitement à la sainte Vierge (1): *Lunæ decem proprietates . . . specialiter conveniunt beatissimæ Virgini.* Après avoir reproduit ce qu'il a dit ailleurs du cinquième élément, vapeur intermediaire entre l'air et l'eau, il décrit aussi derechef les meteores, les métaux, les plantes, les espèces animales. Il réappelle par ordre alphabetique les quadrupèdes, puis les reptiles, puis les insectes, ensuite les poissons, enfin les oiseaux; mais en donnant à ces divers détails moins d'étendue que dans le Miroir naturel. Les sept derniers chapitres du livre XV du Doctrinal font également reparaître l'homme envisagé dans ses differents âges, dans l'état de veille et de sommeil, dans les vicissitudes de la vie qui aboutissent à la mort. Ibid p. 1404, 1405

Le livre XVI traite des mathematiques et de la métaphysique; rapprochement remarquable, auquel le second de ces genres d'études aurait eu beaucoup plus à gagner que le premier. Alfarabe distingue huit sciences mathématiques: l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la perspective, l'astronomie, la musique, la métrique ou la science des poids et mesures, et la science des esprits, c'est-à-dire la métaphysique. Vincent de Beauvais suit cet ordre, mais en omettant l'algèbre, et en plaçant la musique après l'arithmétique. Il expose la théorie des nombres, et indique les opérations dont ils sont les objets, y compris l'extraction des racines. Il a une connaissance précise des chiffres arabes et du calcul décimal: *Inventæ sunt novem figuræ tales:* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. *Qualibet in primo loco ad dextram posita significat unitatem vel unitates; in secundo, denarium vel de-* Ibid c. 1509

(1) Ces dix propriétés sont exprimées par ces six vers:

Humorum mater solisque refrigerat æstum.
Ecclipsim patitur, Phœbo faciente recessum.
Huic sol dat lumen, tenebras de nocte relidit.
Illustrat mundum, sol pristina quando revisit.
Inter planetas magis hæc terræ propiavit.
Crescit, decrescit, candet, tempus mediavit.

narios; in tertio, centenarium vel centenarios; in quarto, millenarium vel millenarios; et ut breviùs loquar, quælibet figura posita in secundo loco significat decies magis quam si esset in primo, et decies magis in tertio quam in secundo, et sic in infinitum. Cependant il fait observer que ces neuf caractères ne serviraient pas à exprimer le nombre dix, et il enseigne l'usage d'une dixième figure, savoir du zéro. *Inventa est igitur decima figura talis, sc.* o. *Nihilque representat, sed facit aliam figuram... decuplum significare,* etc. Plusieurs occidentaux avaient connu et employé les chiffres arabes avant le milieu du XIIIe siècle; mais en voilà le système nettement exposé, pour la première fois peut-être, dans un livre écrit en France. Ce chapitre du moins n'est emprunté d'aucun autre ouvrage; il est précédé du mot *auctor.* Les 26 qui le suivent, concernent la musique, sa puissance, ses effets, ses espèces; les sons, les tons, les mesures, l'harmonie et la mélodie, la voix humaine et les instruments. La géométrie n'occupe que sept chapitres, qui renferment toutefois les axiomes sur lesquels cette science repose; les définitions du point, de la ligne, de la surface et des solides, de l'angle, du triangle, du cercle, du quadrilatère, et particulièrement du carré; puis du cube, de la sphère, du cylindre, du cône et de la pyramide, avec quelques-uns des théorèmes qui s'y rattachent, et quelques notions, pareillement élémentaires, sur la mesure des distances, des aires et des capacités. La perspective tient encore moins de place, même en y comprenant ce que l'auteur dit des rayons visuels directs, réfléchis ou réfractés. Ces derniers aperçus appartiennent à l'optique, science qui n'est point nommée dans ce livre, et qui n'y figure pas autrement, non plus que la mécanique, au rang des mathématiques appliquées. L'astronomie arrête un peu plus long-temps les regards de Vincent. Il ne la confond point avec l'astrologie, dont il ne paraît pas faire un très-grand cas, et qu'il n'efface pourtant pas absolument du tableau des connaissances humaines. Seulement il lui laisse assez peu de consistance, lorsqu'il refuse à chaque planète, prise à part, toute influence sur la génération et les destinées des hommes et des choses, pour n'accorder d'efficacité qu'à l'action commune de tous ces grands corps.

Il réduit la métrique à un petit nombre de définitions vagues des poids, des mesures et des monnaies; il n'établit pas d'unité fondamentale, et ne s'applique point à déterminer

exactement les rapports. La métaphysique avait bien plus d'attraits pour les docteurs dont il était le contemporain et le disciple ou l'émule; et l'on doit leur savoir gré des efforts qu'ils se sont commandés pour éclaircir les idées les plus abstraites de l'entendement humain, pour démêler et fixer le sens des expressions les plus générales du langage : être, substance, principe, élément, nature, puissance, accident, etc. Tel est le sujet des 21 chapitres par lesquels se termine le livre XVI du Doctrinal. Il n'y est point question de Dieu ni de l'ame; le nom de métaphysique n'y correspond qu'à la science appelée ailleurs ontologie, qui serait l'une des plus utiles études, si elle obtenait les résultats auxquels elle aspire, ou même si elle y tendait par une méthode rigoureuse.

Le dix-septième et dernier livre est purement théologique : *Post metaphysicam ac cæteras inferiores scientias, tam practicas quam theoricas, quæ à gentilibus et paganis inventæ sunt, ad ultimum de theologiâ* latiùs *dicendum restat.* Malgré la promesse ou la menace que le mot *latiùs* semble exprimer, ce livre est le plus court de tous. Il a deux parties : la première est destinée à montrer la vanité de trois théologies antiques, jadis distinguées par Varron, et depuis réprouvées par saint Augustin; l'une fabuleuse ou poétique, l'autre naturelle ou philosophique, la 3e politique ou civile. La seconde partie du livre a pour objet la religion véritable, celle des juifs et des chrétiens. Vincent n'entreprend point d'en exposer et d'en prouver les dogmes; il lui suffit d'en montrer les sources, qui sont, d'une part, les saintes Écritures; de l'autre, les docteurs de l'Église qui les ont expliquées. Il se met donc à rédiger des notices de tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament; et à l'égard de l'ancien, il ne manque pas de faire mention de la version grecque des Septante, miraculeusement composée: *Singuli in singulis cellulis separati, ità omnia per Spiritum Sanctum interpretati sunt, ut nihil in alicujus eorum codice inventum esset, quod à cæteris vel in verborum ordine discreparet.* Les détails où il entre ensuite sur 38 écrivains ecclésiastiques, depuis le pape saint Clément jusqu'à Hugues et Richard de Saint-Victor, peuvent servir à l'histoire littéraire; car il joint à des notes sommaires sur l'époque et la vie de chacun d'eux, les listes des ouvrages qu'ils ont laissés, ou qui leur sont attribués; et à la suite de ces auteurs, il en place 46 autres dont il ne cite que les noms.

Ibid. c. 1549.

Ibid. c. 1576.

On a pu remarquer dans le *Speculum doctrinale* plusieurs articles déja traités dans le *naturale*. Il s'en faut que les matières de l'un et de l'autre soient aussi distinctes que l'annonce le prologue qui leur est commun. Le Miroir naturel ne devait réfléchir que la nature, ne devait retracer que les connaissances qu'elle nous offre immédiatement: celles que nous acquérons par l'étude, et qui portent la qualification de scientifiques, étaient réservées au Miroir doctrinal. Mais sans parler des dogmes surnaturellement révélés, des systèmes philosophiques, des détails techniques et historiques, dont le *Speculum naturale* se trouve parsemé, le tableau même de la nature, tel qu'il le présente, dépasse de beaucoup la mesure d'une instruction purement naturelle, obtenue sans étude et sans enseignement. Il est bien vrai qu'on peut distinguer trois ordres de connaissances humaines, et que le premier consiste dans les faits qui frappent nos sens, et se font en quelque sorte apercevoir d'eux-mêmes; mais ce genre de notions directes et communes demeure toujours beaucoup plus resserré qu'on ne pense. Il ne se développe que par des observations attentives, des rapprochements, des recherches ou analyses; deuxième ordre d'instruction qui suppose l'emploi des facultés intellectuelles les plus actives, et qui prend le caractère de science, ou, pour parler comme Vincent, de doctrine. Le troisième, caractérisé par le nom d'art, applique la science aux besoins et aux plaisirs de la vie; il fait aboutir les théories à des pratiques nécessaires ou utiles ou commodes, qui bientôt contribuent à rectifier ou à étendre ces théories elles-mêmes. Il y a ainsi dans presque toutes les branches de nos connaissances, soit physiques, soit morales, trois séries distinctes de notions, de pensées ou de conceptions, mais qui, par leur nature même, tendent à s'unir et à se confondre. Il n'est presque aucun livre, ancien ou moderne, où elles ne s'entremêlent; et l'on ne doit pas s'étonner que Vincent n'ait pas réussi, autant qu'il se le promettait, à les séparer dans les siens, composés presque toujours d'extraits de tant d'autres. C'est ainsi qu'il a dû être plus d'une fois ramené, dans son second recueil, aux sujets qu'il avait entamés ou traités dans le premier.

Celui dont il nous reste à parler semble avoir une matière plus spéciale, puisqu'il s'agit de l'histoire positive des temps anciens et modernes, jusqu'au siècle où vivait l'auteur. Cepen-

dant, si nous en ouvrons le Ier livre, de quoi Vincent va-t-il nous entretenir? de l'unité de Dieu, de la trinité des personnes divines, du ministère des anges et de toutes les œuvres des six jours, de l'ame immortelle, du libre arbitre et de la conscience, des vertus théologales et cardinales, des 7 dons du Saint-Esprit et des 7 béatitudes, de la classification des arts et des sciences. Ce résumé du *Speculum naturale* et d'une partie du *doctrinale* remplit les 55 premiers chapitres de l'*historiale*. Les 76 suivants racontent l'histoire sainte, depuis le péché d'Adam jusqu'à la mort de Joseph. Ils correspondent au livre de la Genèse, mais en y entremêlant des détails de géographie biblique, des notices sur les origines de l'idolâtrie, sur les dieux Apis et Sérapis, sur certains personnages fameux, tels que Ninus et Zoroastre; sur les Scythes, les Égyptiens, les Assyriens, les Sicyoniens, le tout avec force citations de livres profanes et religieux, au nombre desquels figurent les testaments des douze patriarches.

Telle est la matière du Ier des 31 livres dont le Miroir historial se compose, et qui comprennent en tout 3,793 chapitres. « L'ouvrage entier contient, selon l'ordre des temps, « dit le P. Touron, l'histoire abrégée de tout ce qui s'est « passé de mémorable depuis la création du monde jusqu'au « pontificat d'Innocent IV. Vincent y décrit d'abord les « commencements de l'Église du temps d'Abel, et ses pro- « grès ensuite sous les patriarches, les prophètes, les juges, « les rois et les conducteurs du peuple de Dieu, jusqu'à la « naissance de Jésus-Christ. Il suit le texte sacré et les écrits « des anciens Pères, pour faire l'histoire des apôtres et des « premiers disciples du Sauveur. Les belles actions et les « paroles célèbres des grands hommes de l'antiquité païenne « trouvent leurs places dans son traité historique. Il n'a « point oublié de marquer les commencements des empires, « des royaumes, des autres grands états, leur gloire, leur « décadence, leur ruine, les successions des souverains, et « ce qui les a rendus illustres, soit dans la paix, soit dans « la guerre. Mais, en historien chrétien, Vincent de Beauvais « s'étend davantage sur ce qui appartient plus particuliè- « rement et plus directement à l'état de l'Église sous les « empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Frédéric II. « Sa grande attention est de nous faire admirer la sagesse « de la Providence et la vertu de la grace de Jésus-Christ, « dans les victoires que l'Église, de siècle en siècle, a rem-

Hist. des hommes ill. de l'ord. de s. Domin. t. I, p. 193, 194.

XIII SIÈCLE.

« portées sur tous ses ennemis... C'est à ce sujet que notre « écrivain rapporte les actes qui parlent des combats, des « souffrances et des victoires des martyrs, et qu'il met sous « les yeux du lecteur ce qu'il a trouvé de plus remarquable « dans les ouvrages des docteurs. Il n'a eu garde d'omettre « ni les canons des anciens conciles ou les décrets des sou- « verains pontifes qui ont foudroyé les hérésies et les autres « sectes schismatiques, ni les vertus et les exemples des plus « célèbres anachorètes, les règles et les instituts des saints « Pères, les commencements des divers ordres religieux et « leurs progrès. Tout ce grand corps d'histoire est terminé « par les réflexions de l'auteur sur le mélange présent des « bons et des méchants, sur l'état des ames séparées de « leurs corps, sur le siècle à venir, sur le temps et les actions « de l'antechrist. Il y est enfin parlé du dernier jugement, « de la résurrection des morts, de la gloire des saints et du « supplice des réprouvés.»

Ainsi, selon Touron, le Miroir historique est une œuvre conçue et accomplie dans un esprit essentiellement théologique. Ce caractère, qu'en effet nous avons déja reconnu dans le livre Ier, n'est pas moins manifeste dans le IIe, qui conduit les annales du peuple juif jusqu'à la seconde captivité à Babylone, vers l'an 600 avant notre ère. C'est la fin du 4e des six âges du monde qui, ayant été créé en six jours, devait, selon Vincent, passer par six âges. Le 1er a fini au déluge, le 2e à Abraham, le 3e à David, le 4e à la prise de Jérusalem; le 5e s'étendra jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ, et le 6e, ouvert avec l'ère vulgaire, ne doit finir qu'avec le monde. L'histoire profane se réduit dans le second livre à un petit nombre d'articles concernant les origines des Crétois et des Athéniens, de Lacédémone et de Corinthe, des Macédoniens et des Lydiens, la guerre de Troie et Homère qui l'a chantée; Lycurgue, Romulus, Numa, les rois de Babylone, les sept sages de la Grèce, et la fondation de Marseille. A propos des Troyens, Vincent ne manque pas de rapporter comme un fait non contesté, que les Français et les Turcs doivent leurs noms et leurs établissements primitifs à deux petits-fils de Priam, Francon et Turcus.

Le IIIe livre, si l'auteur y suivait une chronologie exacte, correspondrait à peu près à deux siècles et demi, aux années 600 à 350 avant notre ère, qui fournissent moins de faits aux annales saintes qu'aux profanes. Celles-ci dominent

donc en cette partie de l'ouvrage. Nous y rencontrons d'abord, à propos d'Ésope, 29 apologues, les mêmes que nous avons déja remarqués dans le livre III du Doctrinal; ils étaient là moins déplacés, puisqu'il s'agissait d'études littéraires. On a peine à concevoir comment Vincent se permet de les reproduire presque littéralement dans un cours d'histoire ancienne. Ici encore, on en peut distinguer onze visiblement empruntés à quelque recueil tout semblable à celui qui porte le nom de Phèdre; car, ainsi que nous l'avons dit, ce sont souvent les mêmes expressions, les mêmes tours de phrase; et c'est un des indices qui autorisent à croire qu'un texte quelconque de ces fables latines, en vers ou en prose, existait au moyen âge. A ces citations, succèdent assez confusément les récits ou les notices sommaires qui se peuvent attacher aux noms de Cyrus, de Cræsus, de Darius et de Xerxès, d'Artaxerxe et de Cyrus-le-Jeune, de Judith, d'Esdras et de Néhémie, de Pisistrate et des Pisistratides, de Miltiade, Thémistocle, Aristide, Périclès et Alcibiade; des Tarquins et des Décemvirs. Quelques chapitres descendent jusqu'à la première guerre punique, dont l'époque est pourtant postérieure de près d'un siècle à celles qui sont ici retracées. Mais ce livre renferme plusieurs articles d'histoire littéraire. On y voit paraître les poètes Pindare, Sophocle et Euripide, les orateurs Eschine et Démosthène, l'historien Xénophon, le médecin Hippocrate, et une longue série de philosophes : Pythagore, Héraclite, Démocrite, Anaxagore, Empédocle, Parménides, Protagoras, Socrate, Platon, Diogène et d'autres cyniques, Aristote enfin, avec un tableau et des extraits de ses ouvrages. Voilà encore bien des matériaux pour un seul livre; nous sommes loin cependant d'avoir indiqué tous ceux qu'il rassemble.

Ci-dessus, p. 494, 495.

Le quatrième a pour principal sujet le règne d'Alexandre, mais en remontant à celui de son père Philippe, et en revenant sur les doctrines de Platon. Il est même question des disciples ou interprètes que ce philosophe a trouvés bien plus tard dans Apulée et dans Plotin. Les regards de Vincent se portent aussi sur Xénocrate, sur Anaximène, sur Épicure; mais ils se fixent plus long-temps sur les entreprises et les victoires du conquérant macédonien. Les plus brillantes sont retracées sommairement, d'après Justin et Quinte-Curce. On voit que l'histoire générale avance à peine de 40 années dans ce livre, tandis que le IIIe a embrassé

deux siècles et demi, et que le Ve va parcourir environ 260 ans. Il sera trop facile de remarquer entre les livres suivants de pareilles inégalités, qui n'auront pas toujours pour cause ou pour excuse l'importance des matières. L'auteur étend ou resserre les diverses parties de son recueil, selon qu'il lui plaît d'y employer un plus ou moins grand nombre d'extraits quelconques de ses lectures; et cette marche, véritablement capricieuse, peut sembler un des plus notables défauts de l'ouvrage; elle en défigure le plan, elle en altère ou même en détruit l'unité.

L'idée sommaire qu'on peut prendre du livre V est qu'il contient l'histoire des successeurs d'Alexandre, des Ptolémées en Égypte, d'Antiochus Épiphane et d'Antiochus Eupator en Syrie, d'un grand nombre d'autres princes, depuis l'an 323 jusque vers l'an 63 avant Jésus-Christ. Reprenant les annales du peuple juif, Vincent parle d'Éléazar, d'Onias, des Machabées, sans oublier le travail des traducteurs nommés les Septante, quoiqu'ils fussent, dit-il, 72. Il répète ce qu'il nous a raconté ailleurs de cette version miraculeuse, et y ajoute de nouvelles circonstances: *Nec sufficiebat rex admirari chartarum tenuitatem et conpaginationem quæ oculis deprehendi non posset, quanquàm litteræ aureæ in candore chartarum adeò legibiles apparerent.* Les guerres et les triomphes des Romains, vainqueurs des Samnites, des Carthaginois, de Jugurtha, des Cimbres, de Mithridate; les personnages célèbres de ces époques, Fabius, Annibal, les Scipions, Marius, Sylla, Pompée, tiennent ici beaucoup de place. Il en reste néanmoins pour les productions poétiques de Ménandre, pour celles de Plaute, d'Ennius, de Pacuvius, de Térence, d'Accius, entre lesquels s'introduit, confondu avec Cæcilius-Statius, l'auteur de la Thébaïde et de l'Achilléide, Papinius-Statius, qui n'a vécu que plus de deux siècles après eux. Le compilateur transcrit des vers de tous ces poètes latins; mais il s'applique surtout à continuer le tableau historique de la philosophie, depuis Théophraste jusqu'à Panætius. Il fait connaître particulièrement les deux sectes des Académiciens et des Stoïciens. Barthius l'a cru auteur d'un traité spécial: *De vitis philosophorum;* mais ce livre ne consisterait qu'en extraits des trois Miroirs, et principalement de l'historial.

Ci-dessus, p. 501.
Spec. histor. ed. Duac. t. IV, p. 141.

Advers. lib. XXXV, c. 7, p. 1598.

Le dernier siècle, ou plutôt les 60 dernières années avant l'ère chrétienne, et les 14 premières de cette ère, forment la

matière du livre VI, qu'on pourrait diviser en trois parties : histoire civile, où figurent Catilina, Jules-César, Octave, Hérode; histoire sacrée, qui comprend l'annonciation, l'incarnation, la naissance de Jésus-Christ, les actions et les miracles de la Vierge Marie, les faits relatifs à saint Joseph, à sainte Élisabeth, à saint Jean-Baptiste, aux trois rois mages, etc.; histoire littéraire, ou notices sur huit auteurs latins, avec des extraits plus ou moins étendus de leurs ouvrages. Ces huit écrivains sont Cicéron, Salluste, Varron, Gallus, Virgile, Horace, Ovide, et Valère-Maxime, qui d'ailleurs est cité dans l'exposé des événements politiques de ce temps, ainsi qu'Orose, Suétone et Julius-Celsus ou plutôt Jules-César. Cette erreur de nom est expliquée dans le Menagiana : « Un grammairien nommé Julius-Celsus-Con- « stantinus, réviseur des Commentaires de César, y avait, « pour certificat de sa révision, écrit ces mots : *Julius Celsus* « *Constantinus V. C. legi* ou *recensui*. Les copies.... faites « d'après cette révision étaient tenues les plus correctes; et « pour les rendre plus authentiques, les copistes y mettaient « ce titre qu'on lit encore à la tête de quelques manuscrits : « *C. Julii Cæsaris per Julium Celsum commentarii.* C'est sur « la foi de ce titre mal entendu que Gaultier Burley,... « Vincent de Beauvais,... Jacques-le-Grand,... Albert « d'Eyb,... et plusieurs autres, citent toujours, sous le nom « de Julius Celsus, les propres paroles des Commentaires « de César. » Vincent termine ici le 5ᵉ âge du monde, et croit avoir atteint l'an 590 depuis la seconde captivité à Babylone, 1065 depuis David, 1501 depuis la sortie d'Égypte, 1931 depuis la vocation d'Abraham, 2298 depuis le déluge, 3953 depuis la création.

T. III, éd. de 1715, p. 158, 159.

Le sixième âge, ou douze siècles et demi de l'ère vulgaire, occupent les 25 livres suivants du *Speculum historiale*. Le VIIᵉ ne correspond qu'aux deux règnes de Tibère et de Caligula; mais il achève l'histoire évangélique et apostolique; il décrit les travaux de saint Pierre, de saint Étienne, de saint Paul; il abonde en nouveaux détails sur les vertus, l'assomption et les miracles de la sainte Vierge. Ces prodiges, que la critique moderne a discutés, avaient été racontés par Pierre Damien, par Hugues de Cluny, par Pierre de Tarantaise, par Étienne de Bourbon; ils ont été recueillis dans le *Mariale* ou *Marionale magnum;* et des juges, d'ailleurs sévères, ont pu savoir gré à Vincent d'avoir contribué à propager ces

traditions précieuses pour les uns, curieuses du moins aux yeux des autres. Au livre VIII, qui ne répond qu'aux 14 ans de l'empire de Claude, il transcrit des vers de Perse et de Juvénal; il donne de longs extraits des œuvres de Sénèque, y compris les tragédies. D'une autre part, il continue de retracer les actes des apôtres; il rapproche de ces récits l'exposé de l'institution, des effets et des cérémonies du baptême et des autres sacrements; il raconte des conversions mémorables; il nous présente de plus une liste chronologique des papes, avec le nombre des années de chaque pontificat, depuis saint Pierre jusqu'à Innocent IV qui, dit-il, a déja siégé deux ans : *Porro Innocentius quartus adhuc sedet in cathedrâ, qui jam sedit annis duobus;* ce qui fixe à l'année 1245 la rédaction de ce huitième livre. Le IXe met en scène les empereurs Néron, Galba, Othon, Vitellius, et poursuit avec plus de détails l'histoire du christianisme, c'est-à-dire celle des apôtres et de leurs miracles, des évangélistes saint Marc et saint Luc, de la Madeleine, de Simon le magicien et de plusieurs martyrs. Cinq des derniers chapitres contiennent des préceptes et des maximes de Quintilien. Ce livre et les deux précédents ne comprennent ensemble que 69 années; on en parcourt dans le suivant 124, qui sont les 31 dernières du premier siècle chrétien et 93 du second, remplies les unes et les autres par les règnes de dix empereurs : Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode et Pertinax. Les écrivains profanes dont il est ici fait mention, avec quelques citations de leurs doctrines et de leurs paroles, sont les philosophes Secundus et Taurus, le médecin Galien, et avant eux Pline-le-Jeune que Vincent confond avec l'ancien : *Hic scripsit*, dit-il, *de historia naturali libros* 37, . . . *de quo ingenti ejus opere excerpta in Speculo naturali congruis locis inserui;* ejusdem *epistolas ad diversos circiter centum reperi.* D'autres notices concernent l'historien Josèphe, Denis l'Aréopagite, saint Ignace, saint Polycarpe, Papias, saint Justin, Hégésippe, saint Irénée, Clément d'Alexandrie. Mais ce sont les supplices des martyrs, à commencer par saint Jean l'évangéliste, qui occupent le plus grand nombre des chapitres, et il en sera de même dans les livres qui vont suivre. L'auteur se reprochait, comme nous l'avons vu, d'avoir laissé prendre trop d'étendue à ce genre de récits, dont une partie est empruntée de la Chronique d'Hélinand. Ils sont, en effet, si nombreux et si

Spec. hist. p. 307.

Ibid. p. 391.

longs, que Baillet a dit qu'on aurait lieu de placer le Miroir historial parmi les recueils d'actes des saints.

Préf. sur les Vies des Saints, n. 31, p. 33.

Si nous écartons les articles hagiographiques, nous n'aurons à remarquer dans le livre XI que la succession des empereurs, depuis l'avénement de Septime-Sevère jusqu'à celui de Dioclétien, années 193 à 284, avec un aperçu des écrits d'Origène et des extraits de ceux de saint Cyprien; dans le XIIe livre, que le règne de Dioclétien terminé en 305, et resté l'un des plus odieux aux chrétiens; dans le XIIIe, que celui de Constantin, de 306 à 337; les relations de ce prince avec le pape Silvestre, la fameuse donation à l'Église romaine, la translation du siége de l'empire à Constantinople, l'hérésie des Ariens, le concile de Nicée, et de très-courtes notices des ouvrages de Lactance et d'Eusèbe.

Le livre XIV va de 337 à 375, espace qui renferme les règnes de Constantin II, Constance, Constant, Constance II, Julien et Jovien, Valentinien et Valens. C'est le temps des papes Libère et Damase, et de plusieurs écrivains ecclésiastiques dont ce livre fait connaître les travaux : Athanase, Hilaire de Poitiers, Didyme d'Alexandrie, Évagre, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Basile, Éphrem. La série chronologique s'interrompt au XVe livre, où l'auteur consigne des récits auxquels il ne peut appliquer de dates, et qui en effet n'en ont point. Il s'agit du pieux roman dont les principaux personnages sont l'ermite Barlaam et Josaphat, fils du roi des Indes Abenner. Huet place cette histoire fabuleuse à la suite des amours de Clitophon et de Leucippe, et la croit néanmoins composée par saint Jean Damascène que cite ici le Dominicain de Beauvais. Elle est aujourd'hui reléguée parmi les productions apocryphes; Lequien ne l'a point admise dans le recueil des écrits authentiques de Jean de Damas. Celui-ci a plus probablement rédigé un parallèle des maximes morales des saints Pères avec celles de la Bible : en profitant de ce travail, Vincent remplit les 22 derniers chapitres du livre XV, de préceptes et de conseils sur la manière de bien vivre.

Orig. des Rom. p. 7.

Au XVIe, il reprend l'ordre des temps, de 375 à 383, époque de la mort de l'empereur Gratien. Mais il emploie 71 chapitres sur 97, en extraits des œuvres de saint Jérôme, après en avoir consacré 15 premiers aux origines de neuf peuples qu'il range comme il suit : Les Romains, les Perses, les Francs, les Anglais, les Vandales, les Lombards, les Visi-

goths, les Ostrogoths et les Huns. Il donne des catalogues de leurs rois. A l'égard des Francs, il rappelle ce qu'il a dit de leur fondateur troyen, Francion, l'un des fils d'Hector. De ce Francion descendait le Priam qui régnait en l'année 381, quand se tenait à Constantinople le second concile œcuménique. A ce premier roi de France succéda Marcomir, puis Pharamond; et la liste est continuée jusqu'à saint Louis, compté pour le 46ᵉ. L'histoire générale n'avance que de onze ou douze ans, savoir jusqu'à la mort de Théodose dit le Grand, en 395, dans le livre XVII, parsemé aussi de fragments d'ouvrages, particulièrement de saint Ambroise et de saint Chrysostôme, de Claudien et de Prudence. Saint Augustin en fournit beaucoup plus au livre XVIII, qui se rapporte aux règnes d'Arcade à Constantinople, et d'Honorius à Rome. Entamées dans ce livre, les annales du vᵉ siècle se poursuivent jusque vers l'an 423, dans le suivant, où les extraits des conférences de Cassien occupent 116 chapitres, et laissent par conséquent fort peu de place à d'autres articles, même aux actes de Théodose-le-Jeune. Le vingtième livre s'étend sur 68 années, qui comprennent, avec une partie du règne de ce même Théodose à Byzance, avec tout le règne de Valentinien III à Rome, ceux de leurs successeurs jusqu'à Augustule, dernier empereur d'Occident, détrôné en 476; et en Orient jusqu'à la mort de Zénon en 491. On s'attendrait à trouver là un abrégé des annales de presque tout le cinquième siècle; mais l'attention de l'auteur ne se porte ou ne se fixe encore que sur des détails ecclésiastiques ou littéraires : les vies de saint Germain-l'Auxerrois, de sainte Geneviève, de saint Loup, de saint Remi, de saint Pétrone de Bologne; les écrits des papes Léon Iᵉʳ et Gélase, de saint Prosper, de Théodoret, de saint Fulgence, et la prophétie de Merlin : *Merlinus autem multa obscura revelavit, multa prædixit futura; aperuit enim sub fundamento lacum, sub lacu duos latere dracones quorum unus rubens populum Britonum, alter verò albus gentem Saxonum designaret, et quis in conflictu suo prævaleret.... Prophetavit etiam quòd sub Normannorum domino* (sic) *redigenda esset Anglia, et alia plurima.... Solet enim spiritus Dei per quos voluerit mysteria sua loqui, sicut per sibyllam, sicut per Balaam cæterosque hujusmodi.*

Spec. hist. ed. Duac. t. IV, p. 791.

Cinq empereurs byzantins, Anastase, Justin, Justinien, Justin II, Tibère-Constantin, ont régné en tout environ 91

ans, de 491 à 582. Le livre XXI correspond à leurs règnes; mais il parle bien moins d'eux que de saint Vaast, de sainte Brigitte, de saint Benoît, de sainte Radegonde, de saint Brendan et saint Columban. Il contient d'ailleurs des articles sur les papes Symmaque et Vigile; des citations d'Ennodius, de Cassiodore, d'Arator, de Sidoine Apollinaire. Ce dernier avait disposé ses noms ou prénoms en cet ordre: *Sollius Apollinaris Sidonius:* on croit qu'Hélinand et Vincent de Beauvais sont les premiers qui aient écrit *Sidonius Apollinaris.* Vincent extrait aussi de Grégoire de Tours quelques textes relatifs aux premiers temps des annales de la France, à Clovis et à Clotilde, à Clotaire, à Childebert, à Chilpéric. Ces notions se prolongent dans le livre XXII; il y est question de Gontran, de Frédégonde, de la reine Brunehault; mais une grande partie de ce livre ne consiste qu'en morceaux des œuvres du pape saint Grégoire. Ce pontife était contemporain des empereurs Maurice et Phocas, dont les deux règnes, de l'an 582 à 610, fixent les limites entre lesquelles cette partie du Miroir historique est ou devait être renfermée.

Menagiana, t. I, p. 385.

En lisant le XXIIIe livre, nous parcourons l'histoire de quatorze empereurs, à partir d'Héraclius, et nous atteignons l'année 802 où Nicéphore succède à Constantin V. Entre les personnages que Vincent de Beauvais nous montre dans cet espace d'environ deux siècles (le VIIe et le VIIIe de l'ère vulgaire), on remarque Mahomet, Pepin-le-Bref, le pape Étienne, et trois écrivains recommandables: Isidore de Séville, Béda et Alcuin. A l'entrée du IXe siècle, Charlemagne rétablit l'empire d'Occident: son règne impérial, ceux de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire, de Louis II, de Charles-le-Chauve, de Charles-le-Gros, de Louis III, d'Otton-le-Grand, d'Otton II et d'Otton III mort en 1002, ont aussi ensemble une durée de 200 ans, matière du livre XXIV. L'histoire de Charlemagne est puisée dans les chroniques de Turpin, de Sigebert et d'Hélinand; Roland et Ferragus y figurent. Pour retracer les actions d'Alfred, de Hastings et de Rollon, de Dunstan et d'Edgar, l'auteur a souvent recours aux récits de Guillaume de Malmesbury, ainsi que l'a remarqué Vossius. En d'autres chapitres, il transcrit des textes de Rhaban Maur, et il admire la profonde science du pape Gerbert ou Silvestre II. Le livre vingt-cinquième offre une image, mais bien imparfaite, du onzième siècle, durant

XIII SIÈCLE.

lequel régnèrent les empereurs Henri II, Conrad-le-Salique, Henri III et Henri IV, jusqu'en 1106. C'était dans le cours de cet âge que Pierre Damien, Anselme de Cantorbéry, Hildebert du Mans, avaient achevé ou commencé les ouvrages dont Vincent nous fait lire ici plusieurs pages. Les événements qu'il retrace ou qu'il indique sont la conquête de Guillaume de Normandie, la condamnation de l'hérésie de Bérenger, les entreprises du pape Hildebrand ou Grégoire VII, et la première croisade. A ces récits fort abrégés se joint un assez long examen des erreurs théologiques des Juifs et des Sarrasins.

Des six livres dont il nous reste à rendre compte, quatre se rapportent au XIIe siècle, et deux à la première moitié du XIIIe. Les règnes des empereurs Henri V, Lothaire II, Conrad III, et Frédéric Barberousse; l'empire disputé entre Philippe de Souabe, Othon de Brunswick et Frédéric II; dix pontificats, dont les plus mémorables sont ceux de Pascal II, d'Innocent II, d'Eugène III, d'Adrien IV, d'Alexandre III; les progrès de la France sous les rois Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste; en Angleterre, les démêlés de Henri II avec l'archevêque de Cantorbéry Thomas Becket; les expéditions à la Terre-Sainte; les écrits de Hugues du Fouilloi, de Hugues de Saint-Victor, de Richard de Saint-Victor, et de saint Bernard: tels sont les matériaux des livres XXVI, XXVII, XXVIII et d'une partie du XXIXe. On peut observer qu'il n'y est rien dit de Jean de Sarisbéry, qu'il n'est fait qu'une mention extrêmement succincte d'Abélard, et même du maître des sentences; tandis que le livre XXVIII tout entier n'est composé que d'extraits des œuvres de saint Bernard.

L'histoire du XIIIe siècle commence au chapitre 64 du livre XXIX, se continue dans le XXXe, et atteint dans le XXXIe les années 1244, 1250, 1254. Excepté une longue série de textes d'Hélinand, Vincent de Beauvais ne nous offre plus que des notices historiques, et ne cite que les écrits d'où il les tire. Elles ont pour objets la prise de Constantinople par les croisés; les actions et aventures des empereurs francs, Baudouin et Henri; après la mort du premier, l'apparition d'un faux Baudouin; les guerres entre le roi de France et les rois de la Grande-Bretagne, Richard et Jean-sans-Terre; la victoire de Philippe-Auguste à Bouvines; les revers du comte de Boulogne, Regnauld, et de Ferrand,

comte de Flandre; la condamnation d'Amaury de Chartres; la croisade contre les Albigeois; les vies et les miracles de saint Dominique et de saint François; les deux ordres monastiques qu'ils ont fondés; la répudiation et le rétablissement de la reine Ingeburge; l'entreprise infructueuse du prince Louis, appelé par les Anglais à régner sur eux; les démêlés de Frédéric II avec les papes Innocent III, Honorius III, Grégoire IX; les travaux apostoliques et les écrits de Jacques de Vitry, spécialement ce qu'il a raconté de la bienheureuse Marie d'Oignies; l'histoire édifiante de quelques autres Liégeoises; celle de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry; celle de saint Pierre de Vérone ou de Milan; le siége d'Avignon et divers détails de l'expédition de Louis VIII en Languedoc; la mort de ce prince; les troubles de l'Université de Paris, les mouvements et les mœurs des Tartares, d'après les récits des missionnaires Ascelin, Simon de Saint-Quentin, Jean de Plancarpin; la première croisade de saint Louis; les succès et les revers des chrétiens en Orient jusqu'en 1250.

On a pu remarquer, presque en chaque livre, des articles qui appartiennent à l'histoire de France. Un volume où ils sont réunis est indiqué dans la Bibliothèque historique du P. Lelong, sous ce titre : *Fragmenta rerum Francicarum ab origine monarchiæ ad annum* 1250, *excerpta è Speculo historiali Vincentii Bellovacensis.* Si ce volume est imprimé, l'édition n'en est indiquée nulle part; si c'est un manuscrit, on ne dit pas où il se trouve; et dans les deux cas, il ne nous est pas autrement connu. Nous ignorons s'il renferme un certain chapitre dont nous n'avons point parlé, parce qu'il manque dans les meilleurs manuscrits, et que l'authenticité en peut sembler douteuse. Il y est question du retour de la couronne de France à la race carlovingienne : *De reditu regni Francorum ad stirpem Caroli.* Nous y apprenons que ce retour s'est opéré dans la personne de Louis VIII, fils de Philippe-Auguste et d'Isabelle de Hainault, laquelle par son père Baudouin, descendait d'Ermengarde, fille de Charles-le-Simple.

Bibl. hist. de la Fr. t. II, p. 42, n. 15656.

Spec. histor. l. xxx, c. 26, ed. Duac. t. IV, p. 1275, 1276.

Le très-court chapitre qui termine le livre XXXI mérite plus d'attention, à raison des notes chronologiques dont il se compose. L'auteur a sommairement décrit, dit-il, le cours du sixième âge du monde jusqu'à l'année alors courante, la 18e du règne de Louis IX, la 2e du pontificat d'Innocent IV, la 1244e depuis l'incarnation de Jésus-Christ; la 5105e, ou,

XIII SIÈCLE

suivant un autre calcul, la 6443e depuis la création. Il n'en faut pas moins retarder la composition ou l'achèvement du *Speculum historiale*, jusqu'à l'an 1250, si l'on tient compte de l'un des derniers récits, expressément daté de cette année-là : *Acta enim sunt hæc anno Domini* 1250, *regni verò Ludovici* 24; et jusqu'à 1254, si l'on a égard à ce qui est dit ensuite d'une canonisation proclamée par Innocent IV en l'an 10 de son pontificat : *Petrus Mediolanensis quem et papa Innocentius, hujus nominis quartus, anno pontificatûs sui decimo canonisavit... tertio calendas Maii.*

Ibid. p. 1323.

Après ces dates, le Miroir historial ne contient plus que l'épilogue dont nous avons deja indiqué le sujet : *Epilogus Speculi historialis continens tractatum de ultimis temporibus.* La mort des hommes, la fin du monde, catastrophe qui, selon sainte Hildegarde, doit arriver avant l'an 2376 de l'ère vulgaire; l'avénement de l'antechrist, qui naîtra dans la Babylonie, au sein de la tribu de Dan, qui régnera 1290 jours, qui persécutera les prophètes Henoch et Élie, mais qui périra lui-même exterminé par saint Michel; la conversion des Juifs, dont 144 mille souffriront le martyre pour la foi chrétienne; la résurrection des corps, le jugement dernier et général; l'extinction et le rétablissement des lumières du soleil et de la lune; le sort des réprouvés, celui des elus, et le renouvellement de l'univers, telles sont les matières des 24 chapitres dont se compose cet appendice.

Ibid. p. 1322-1533.

Nous venons de parcourir toutes les parties d'un vaste recueil qui, depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, a été fort loué et fort critiqué. Henri de Gand y a trouve çà et là beaucoup d'articles utiles aux lecteurs studieux : *Multa hinc inde inserens studiosis lectoribus profutura.* Un Italien qui écrivait, en 1381, un traité de la hierarchie sous-céleste, comptait Vincent au nombre des plus illustres historiens français, avec Grégoire de Tours et Turpin de Reims. Cent ans plus tard, Trithème lui décernait le premier rang entre les auteurs : *Vir in divinis scripturis studiosus et exercitatus ac veterum lectione dives, ingenio subtilis et sermone compositus, tantum litteris studium adhibuit ut nullis unquam laboribus, vigiliis vel occupationibus ab earum culturâ potuerit evocari, quin semper aut legeret, scriberet vel prædicaret. Tantus itaque fuit ut post se necdùm habuerit parem, si ardua quæ scripsit opuscula ex multis laboriosè collecta, æquâ lance cum cæteris ponderemus.*

De Scr. eccl. c. 42.

Bongars, Gesta Dei per Fr. præf. n. 6.

Trith De Scr. eccl n. 457.

C'est dans l'ordre même auquel il avait appartenu que Vincent a trouvé le premier censeur sévère de son grand travail : nous voulons parler du Dominicain espagnol Melchior Cano, qui mourut en 1560, laissant entre autres écrits un traité *De locis theologicis*, où il se récrie vivement contre les histoires miraculeuses semées avec tant de profusion dans le *Speculum majus*, surtout dans l'*historiale*; il se plaint particulièrement de la multitude de contes puériles qu'on y débite sur la sainte Vierge; il pense, non sans quelque raison, que ces fables pieuses affaiblissent la vénération et la foi dues aux récits authentiques auxquels on les associe. Cette critique n'est point restée sans influence, tant parce qu'elle n'était pas dénuée de fondement, que parce qu'elle se lisait dans un livre qui a eu long-temps du renom et même de l'autorité. Cependant l'ouvrage de Vincent conservait sa célébrité au temps des Vossius et des Scaliger. Il continuait d'être recherché comme renfermant beaucoup de choses qui ne se rencontraient point ailleurs. Il se réimprimait, ainsi que nous l'avons vu, à Venise et à Douai.

De locis theolog. l. XI, c. 4, p. 540, 541.

De Histor. latinis, l. II, c. 59.

Quoiqu'il y ait, selon Labbe, de l'exagération à dire avec Trithème que l'auteur du *Speculum* n'avait point d'égal, le cardinal Bona reproduit les éloges donnés à son érudition, à sa science universelle : *Vir omniscius ac plurimæ lectionis.* Quelques-uns ne voulaient voir en lui qu'un plagiaire : pour écarter ou atténuer ce reproche, Thomasius, dans son traité du Plagiat, fait observer que Vincent lui-même présente son propre ouvrage, non comme une composition originale, mais comme un recueil d'extraits; et il juge admissible l'excuse tirée d'un aveu si formel : *Plagii enim culpa solet ex eo depelli qui ipse in operis totius prologo apertè se profiteatur non tractatorem sed excerptorem, et nos utcunque admittimus.* Quensted ne met aucune restriction à l'hommage qu'il rend au laborieux écrivain qui, par un si vaste ouvrage, s'est acquis une renommée non moins étendue : *Qui longè latèque nomen suum diffudit vasto illo et laborioso opere.* Morhof est loin de professer pour lui tant d'admiration; il lui applique pour tout éloge le vers d'Horace : *Cum flueret lutulentus, erat quod tollere velles.* Il avoue qu'il y a dans ce fumier des parcelles d'or, des textes et des documents qui ne nous seraient point parvenus, sans le travail assidu et les longues recherches du compilateur, et dont on a profité depuis en rédigeant des

Scaligerana p. 264.

Dissert. de Scr. eccles. t. II, p. 79.

De Plagio. sect. 542-575.

De viris illustrib. p. 389.

Polyh. t. I, l. XXI, p. 22; t. I, p. 241; t. II, l. II, p. 2-4.

livres du même genre; mais il y retrouve l'ignorance grossière et, en fait d'histoire, toute la crédulité, sinon la mauvaise foi, des moines du moyen âge. Boécler se borne à dire que le Miroir historial fourmille de futilités. Le juge qui a pour Vincent le moins d'indulgence, est celui qui peut-être en aurait le plus besoin pour lui-même, Adrien Baillet, qui le déclare en propres termes un *pitoyable historien,* « *destitué* « de l'exactitude et du discernement nécessaires pour une si « importante commission, et qui a mal répondu au choix et à « l'intention de saint Louis.» Fleury se garde bien d'employer ces expressions injurieuses. S'il fait remarquer les défauts du *Speculum majus*, c'est pour montrer combien les études et surtout la critique historique étaient imparfaites en ces temps-là. Brucker croit y trouver de plus un exemple mémorable, une preuve sensible de la stérilité intellectuelle qui, suivant lui, réduisait alors les meilleurs esprits à l'industrie de compilateurs, opinion qui, dans cette généralité, nous semblerait fort contestable, mais que nous n'avons point à discuter ici. Quoique fort disposé à refuser à Vincent la qualification d'*omniscius* que Bona lui a si libéralement décernée, Brucker lui sait gré d'avoir resserré la philosophie scolastique en d'étroites limites, et il reconnaît dans son ouvrage une collection encyclopédique, utile au moins par les morceaux précieux qu'elle nous a conservés.

De utilitate capiendâ ex historiâ.

Disc. sur l'hist. de la vie des SS. n. 59.

Hist. ecclés. l. LXXXIV, n. 57.

Hist. philos. t. III, p. 783-785; t. VI, p. 592-593.

Les premiers rangs dans l'empire des lettres appartiennent sans contredit aux écrivains originaux qui étendent les connaissances humaines, qui agrandissent une science, qui enrichissent un art, qui conçoivent ou expriment des idées nouvelles. Il serait permis, quoi qu'en ait dit Brucker, d'attribuer cette gloire, jusqu'à certains degrés du moins, à quelques auteurs du XIIIe siècle; par exemple, à Guillaume le Breton, dans un genre purement littéraire; à saint Thomas d'Aquin, dans les études théologiques; surtout à Roger Bacon, en de plus vastes et plus difficiles carrières. Quant à Vincent de Beauvais, cet éminent honneur ne lui est pas dû sans doute; il n'y a point aspiré. Mais si quelque estime est réservée aux hommes laborieux qui consacrent leur vie entière à recueillir et à répandre les connaissances acquises jusqu'à l'époque de leurs propres travaux, il nous paraît l'avoir méritée, plus peut-être qu'aucun de ses contemporains. Nous n'avons plus à le disculper de l'accusation de plagiat : quand on nomme, comme il le fait, tous les auteurs

dont on va transcrire ou abréger les discours ; quand on rend si fidèlement à chacun tout ce qu'on lui a emprunté, on ne dérobe rien à personne. Ce n'était là qu'un recueil, qu'une compilation, si l'on veut, mais qui coordonnait et rendait immédiatement accessibles à tous les hommes studieux de ce temps, d'innombrables notions éparses dans une multitude de livres. Vincent leur épargnait tout le travail qu'il s'était imposé à lui-même; il leur offrait tous les résultats de ses longues recherches.

La classification de tant de matériaux lui appartient. Il a cru pouvoir les comprendre tous sous les trois titres généraux de Nature, de Science et d'Histoire. En suivant l'ordre des six jours de la création, il a successivement étudié le Créateur même, les purs esprits, les cieux, les astres, les éléments, la terre, les minéraux, les végétaux, les animaux; l'homme enfin, son ame et son corps. Les sciences ont été distribuées par lui en six classes : 1° Les doctrines littéraires, c'est-à-dire la grammaire et la logique sous-divisée en dialectique, rhétorique et poétique ; 2° les doctrines morales, qu'il nomme la monastique, l'économique et la politique, en etendant ce dernier titre sur la jurisprudence ; 3° les arts mécaniques ; 4° les sciences physiques, rattachées à la médecine ; 5° les sciences mathématiques, sous lesquelles la métaphysique est comprise ; et en 6e lieu, la théologie. Il a trouvé et laissé l'histoire divisée en six âges du monde, dont le dernier correspondait à l'ère vulgaire. Ce plan n'est assurément point à l'abri de la critique; mais après tout, c'était un plan, et le moins imparfait, ce semble, qu'on eût jusqu'alors proposé. Il restait, il reste peut-être encore aux connaissances humaines bien des progrès à faire, pour devenir susceptibles d'une classification exacte et complète. Il est vrai aussi que beaucoup d'articles sont omis ou défectueux dans la collection qui vient de passer sous nos yeux : il s'en faut qu'elle embrasse toutes les sciences. Entre les omissions plus ou moins graves, nous n'indiquerons ici que celle des productions littéraires dans les deux langues d'Oc et d'Oil, productions déja pourtant bien nombreuses, en vers et en prose, avant 1250. Vincent qui a connu et fréquenté Hélinand, qui cite ses écrits, qui copie souvent sa chronique, paraît n'avoir aucune connaissance de ses stances sur la mort. Il ne nomme aucun trouvère, aucun troubadour, pas d'autre romancier que le prétendu Turpin qu'il prend pour un historien. Les littératures en

langue vulgaire ne semblaient pas encore dignes d'entrer dans le cours général des études.

Que Vincent ait partagé les opinions accréditées parmi ses contemporains, y compris celles qui depuis ont été jugées superstitieuses, on ne saurait le lui reprocher sérieusement, sans méconnaître l'empire qu'exercent toujours sur les esprits les plus cultivés, les habitudes et les traditions de leur pays et de leur siècle. Mais lorsqu'il grossit ses livres de tant de relations fabuleuses ou mensongères, déja incroyables de son temps, il altère sans nécessité l'utile instruction qu'il s'est chargé de propager; et sur ce point, ni les excuses qu'il allègue, ni celles qu'y ajoute son apologiste Échard, ne nous paraissent admissibles. Il n'entend, dit-il, ni affirmer ni rejeter ces prodiges; et, selon lui, on les peut croire sans péril, puisque après tout, Dieu a pu les opérer. Il attribue cette dernière maxime à saint Jérôme, qui n'est point l'auteur du livre apocryphe où elle se rencontre. Toute altération de la vérité est un dommage, tout abus de la confiance des lecteurs est une infidélité; et l'histoire n'est plus une science, elle n'est plus une étude raisonnable, quand des récits merveilleux, qui ne sont aucunement attestés, usurpent la place des faits positifs, rigoureusement vérifiés. Nous croyons donc qu'à cet égard les remarques de Melchior Cano subsistent, et que Vincent avait raison de regretter le temps et l'espace employés à recueillir tant de fables.

Scr. ord. Præd. t. I, p. 235, 236.

Les écrits et les documents qu'on doit lui savoir gré de nous avoir conservés, sont ceux qui tiennent à de véritables études, à des doctrines, à des traditions, à des erreurs même qui ont obtenu quelque crédit ou exercé quelque influence dans le cours des âges. Ses livres nous offrent en effet un tableau, ou, pour conserver leur titre, un *Miroir* des travaux, des progrès, des écarts de l'esprit humain. C'est par là qu'ils se recommandent; il n'y a plus guère d'autre instruction immédiate à y chercher aujourd'hui. Ils n'ont presque plus rien à nous enseigner, mais beaucoup à raconter. Toutes les fois qu'on voudra savoir quelles étaient en France, vers 1250, la direction et les matières des plus hautes études, quelles sciences on cultivait, quels livres, soit anciens, soit alors modernes, étaient lus ou pouvaient l'être; quels auteurs étaient connus ou ignorés, admirés ou négligés; quelles questions s'agitaient, quelles controverses se perpétuaient; quelles opinions, quelles doctrines prévalaient dans les

écoles, dans les monastères, dans les églises, dans le monde; ce sera surtout à Vincent de Beauvais qu'il faudra le demander. De tous les ouvrages du XIIIe siècle, le sien est celui qui peut jeter le plus de jour sur l'ensemble et sur plusieurs détails de l'histoire littéraire de cet âge. Nous désirons que cette considération puisse servir d'excuse à la longueur de l'article dont il vient d'être le sujet. D.

NOTICES

SUR DES AUTEURS DONT LES OUVRAGES ONT PEU D'IMPORTANCE, OU APPARTIENNENT PEU A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

I. JEAN DE LOUVAIN, dit le Précurseur, moine cistercien, mort vers l'an 1190. Selon la chronique de Villers, monastère cistercien au diocèse de Namur, ce moine, d'abord sacristain de l'église de son couvent, en devint ensuite le cellérier, ayant le gouvernement des frères convers : *Conversorum moderator;* et enfin, dans ses vieux jours, il fut maître des novices : *Cùm jam veteranus,* dit la chronique, *et emeritæ militiæ senex esset, instituendorum novitiorum officium strenuè adimplebat; et ex his quæ longo usu didicerat, rudes adhuc mentes contrà triplicem funiculum carnis, mundi ac diaboli, qui difficilè rumpitur, exemplis tam veteribus, quàm recentioribus cautiores adversùs vitia reddebat.* Il s'occupait en outre à écrire les actions mémorables des saints. La chronique citée ci-dessus lui attribue quelques ouvrages que la Bibliothèque cistercienne dit être restés dans l'abbaye de Villers, et dont voici les titres : 1° *Liber de vitis Christi salvatoris et B. Virginis Mariæ;* 2° *Vitæ plurimorum religiosorum sanctitate illustrium illius domûs;* 3° *Liber de vitâ boni monachi;* 4° *Alii plures.* — Ce moine transcrivit encore, pour l'usage de son monastère, un recueil ayant pour titre : *Opus pium,* renfermant le psautier, des oraisons et des litanies, pour être récitées auprès des agonisants. Valère André et Henriquez parlent à peu près de même de ce religieux.

Mart. Thes. anecd. t. III, p. 1367.

Biblioth. cisterc. p. 172.

Val. Andr. Bibl. belg. 592. Menolog. p. 292.

XIII SIÈCLE.

On ne peut spécifier aucune date ni de sa vie, ni de sa mort; mais la chronique de Villers citant dans le chapitre qui suit celui de ce moine, le nom d'Ulric qui fut abbé vers la fin du XIIe siècle, on peut conclure de là que Jean de Louvain mourut avant ou pendant la prélature d'Ulric. Si, à cette considération, on ajoute ce que la chronique rapporte au même endroit, en disant qu'un ancien sacristain, nommé Jean, apparut après sa mort à l'abbé Ulric, on en déduira que ce sacristain était probablement celui qui fait le sujet de cet article, et qu'il mourut un peu avant cet abbé, qui mourut lui-même en 1190. P. R.

Gall. christ. p. 3-585.

II. MARTIN DE LAON, né dans la ville de ce nom, était prieur de la Chartreuse du Val Saint-Pierre, entre les années 1170 et 1180. On ne sait pas la date de sa mort. Il a pu vivre jusqu'à l'ouverture du XIIIe siècle, et même jusqu'à l'an 1226. Du reste, il n'est connu que par une épître à un novice qui songeait à quitter ce monastère, pour entrer dans un ordre moins rigoureux. Martin lui conseille de persévérer dans sa première vocation; et ce qu'il y a de plus remarquable dans la pieuse exhortation qu'il lui adresse, c'est qu'elle est toute composée d'expressions bibliques, de pensées et de paroles empruntées aux livres sacrés. Un anonyme a fait en 20 vers latins un pompeux éloge de cette composition. Nul auteur, dit-il, n'a mieux connu les divines écritures, et saint Bernard lui-même n'en a pas autant profité.

Theod. Petr. Biblioth. Carthus. p. 238. — Possevin, Appar. s. t. II. — Du Cange, Ind. author col. 130. — Fabr. Bibl. med. et inf. lat. V. 40. — Oudin, Com. de Scr. eccl. t. II, c. 1555, 1556.

Nota magis nulli domus est sua quam venerando
  Illius authori pagina sacra fuit.
Nullum etenim sensum aut dictum, vix denique verbum,
  Quod non contineant Biblia sacra, tenet...
Multa quidem divus Bernardus dogmata fudit
  Codice divino canonicisque libris....
At nullum legi qui sensa tot accumulavit
  E sacris verbis, ut author iste, etc...

Cette épître a été mise au jour par Théodore Petreius, en 1607, à Cologne, et réimprimée à Lyon dans le tome XXVII de la grande Bibliothèque des Pères. C'est, sous le titre d'*Epistola sacra*, un véritable traité ascétique, divisé en 19 chapitres. D.

III. IDA, première abbesse d'Argensoles, morte en 1226. Le monastère d'Argensoles fut fondé, en 1222, par Blanche, comtesse de Champagne et de Brie. Elle y appela pour abbesse Ida, religieuse de Saint-Léonard près de Leyde, et ce nouveau monastère fut soumis à la règle de Cîteaux. L'abbesse Ida avait acquis une certaine célébrité, et un religieux du même ordre qu'elle, Philippe, moine de la Charmoye au diocèse de Châlons, avait écrit sa vie, qui est restée manuscrite, et inconnue à l'auteur de la Bibliothèque cistercienne. Thomas de Cantimpré lui consacre deux articles dans son livre des Abeilles. Dans le premier, il dit que cette abbesse, qui n'avait jamais fait d'étude littéraire, était parvenue à comprendre non seulement les livres de théologie, et à se rendre habile dans cette science, mais encore à saisir parfaitement les livres de saint Augustin sur la Trinité, au point qu'elle en exposait clairement la doctrine, et qu'elle en résolvait les questions les plus difficiles. Dans le second, il raconte comment elle demanda à Dieu de mourir en remplacement de la comtesse Blanche, et qu'elle obtint cette grace. On ne sait rien de plus des faits qui concernent sa vie, si ce n'est qu'après avoir administré son abbaye durant l'espace de quatre ans, elle mourut le 13 janvier 1226. P. R.

Gall. chr. t. IX, p. 478.

Gall. chr. t. IX, p. 970.

Bibl. cisterc. p. 220.

Thom. de Cantimp. de Apibus, p. 430.

Gall. chr. t. IX, p. 478.

IV. ALEXANDRE NECHAMUS ou Neckam est un Anglais né à Hartford, peut-être vers 1150. Ses contemporains changèrent par plaisanterie son nom en *Nequam*; depuis il a été, par erreur, quelquefois appelé de Nuques. Élevé dans le monastère de Saint-Alban, il se distingua par de rapides progrès. On lui confia l'école de Dunestable; mais il brilla bientôt sur un plus grand théâtre. Professeur à Paris en 1180, il attira une foule nombreuse d'auditeurs, qui admiraient en lui un théologien profond, un habile philosophe, un rhéteur disert et un fécond poète. Cependant il voulut revenir dans sa patrie: en 1186, il redemanda son école de Dunestable, qu'il reprit en effet en 1187. Après l'avoir tenue durant une année, il désira de passer à celle de Saint-Alban, et en fit la demande à l'abbé Guarin qui, dit-on, lui répondit: *Si bonus es, venias, si* nequam, *nequaquam*. D'autres disent que c'était l'habit monastique qu'il avait demandé, et que l'abbé ne lui accorda point. Neckam se consola de ces refus, quels qu'ils fussent; il s'en moqua

Baleus, III, 86.

Brompton, vel auctor Chronici Jorevallensis.

Brucker, Hist. philosophiæ, t. III, p. 786.

Eg. Bulæi, Hist. Univ. Paris, t. II, p. 427 et 725.

Cave, Histor. litter. Script. eccles. ad ann. 1215, p. 707.

Du Cange, Ind. col. 82.

Fabric. Bibl. med. et Inf. lat. t. I, p. 66, 67.

Th. Hearne,

XIII SIÈCLE.

Collect. t. III, p. 148.
Leland, c. 218.
Leyser, Hist. poem. med. ævi, 992, 993.
Oudin, Comment. Scr. eccl. t. III, p. 4-8.
Possevin, Apparat. s. 32.
Saxii Onomast. t. II, 288.

même, se fit chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, et devint en 1225 abbé d'Excester. Il mourut en 1227, et l'on inscrivit sur sa tombe les quatre vers suivants :

Eclipsim patitur sapientia, sol sepelitur;
Cui si par unus, minus esset flebile funus:
Vir bene disertus et in omni more facetus;
Dictus erat *Nequam*, vitam duxit tamen æquam.

La liste de ses écrits est fort longue; mais ils ont si peu d'importance qu'il n'en a été rien imprimé, sinon les courts extraits qu'en ont donnés Leland, Thomas Hearne, Brompton, Du Boulay, Cave et Leyser. Les poèmes de Neckam avaient pour titres : *De laude sapientiæ; De officio monachorum; Ad viros religiosos; De conversione Magdalenæ; Commendationes vini; Carmina diversa.* Il a versifié aussi des fables, un nouvel Ésope, et, dit-on, un nouvel Anien; c'est sans doute Avien qu'on veut dire. Le premier de ces apologues commence par ce vers : *Ingluvie cogente lupus dum devorat agnum.* Neckam entremêle des vers à ses productions en prose, surtout à la plus considérable de toutes, à ce qu'il semble, celle qui traite de la nature des choses : *De Naturis* ou *Laudes divinæ Sapientiæ*, en sept livres. Il y est dit que la culture des lettres assure la puissance et la prospérité des cités; ce que l'auteur croit assez prouvé par les exemples d'Athènes, de Rome et de Paris : *Ut patet de Græciâ quando floruerunt studia Athenis, de Româ, de regno Francorum ex quo floruerunt studia in illo. Victoria enim militiæ et gloria philosophiæ quasi simul concurrerunt et hoc meritò, quia philosophia vera docet justè*, etc. Plusieurs de ses autres ouvrages consistent en explications de l'Écriture sainte, soit qu'ils concernent particulièrement certains livres de l'ancien ou du nouveau Testament, tels que les Psaumes, les Proverbes, le Cantique des cantiques, Ézéchiel, les Évangiles; soit qu'ils embrassent la Bible entière : *Vocabularium biblicum, Lectiones scripturarum, Concordantiæ bibliorum, Correctiones biblicæ, Super utrumque Testamentum.* C'est à cette même classe qu'appartient le livre de Neckam, intitulé : *Elucidatorium bibliothecæ;* car il ne fait qu'y éclaircir des passages difficiles de la Bible; et ce n'est pas, au moyen âge, le seul exemple de l'application spéciale du mot *Bibliotheca* à la littérature sacrée. On a du même auteur un grand nombre de traités

théologiques, savoir: un sur les règles de cette étude; 4 sur les vertus, la foi, l'espérance, la charité, les degrés de l'humilité, les préceptes du décalogue; 4 concernant le symbole, les causes de l'incarnation, l'avénement de Jésus-Christ, l'exorcisme ou le baptême; six sur les mérites de la Vierge Marie, sa nativité, sa pureté, son alliance avec Joseph, son annonciation, son assomption; un manuel de la vie et de la mort; et 18 sermons. Alexandre Neckam a commenté les livres d'Aristote sur l'ame et sur les météores, les métamorphoses d'Ovide, une partie de l'ouvrage de Martianus Capella; et composé un abrégé de mythologie. Il a de plus laissé des traites élémentaires de grammaire : *Isagogicum de grammaticâ*, *Corrogationes de tropis et figuris*, *Repertorium vocabulorum*, *Distinctiones verborum*, *De accentu in mediis syllabis*, *De nominibus utensilium;* enfin des mélanges : *Quæstiones variæ*, *Speculum speculationum* en quatre livres, etc. Toutes ces compositions ou compilations demeurent inédites; et l'on n'en trouve des manuscrits qu'en Angleterre, à l'exception toutefois du traité de la nature des choses, dont il y avait des copies à Tours et à Saint-Germain-des-Prés. D.

V. EUDES DE SORCY ou Sorcey, évêque de Toul. — Il ne faut pas confondre ce prélat avec un autre Eudes, aussi évêque de Toul, auteur de statuts contre les ravisseurs, les hérétiques et les apostats. Celui-ci était mort depuis vingt-un ans, lorsque l'autre parvint au siége épiscopal. Eudes de Sorcy appartenait à l'ancienne famille de ce nom, *de Sorcejo antiquâ propagine natus*. En 1218, il fut élu évêque de Toul, et gouverna ce diocèse pendant dix ans, et non sans avoir de fréquentes altercations, tantôt avec le comte de Bar, et tantôt avec le comte de Champagne. Les motifs de ces altercations, et les événements qui en furent la suite, sont racontés en détail dans l'histoire de Lorraine, mais ne peuvent nous intéresser aujourd'hui. Eudes de Sorcy mourut en 1228, et il fut enterré dans sa cathédrale, à laquelle il avait fait plusieurs legs, comme on le voit par ce passage tiré des Preuves de l'histoire de Lorraine : *Acquisivit medietatem pugneti* (une poignée de grains) *hujus civitatis, et huic ecclesiæ devotus contulit; item oleum nuceum sufficiens uni lampadi nocte et die lucenti in hâc ecclesiâ; item acquisivit duos cereos ad missam beatæ Mariæ Virginis in perpetuum accensos*, etc. Nous ne con-

D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. I, c. 180. Benoît, Hist. de Toul, p. 430.

D. Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, p. 286 et 287.

T. I, c. CLXXX.

naissons de ce prélat qu'une lettre ou charte en faveur du prieuré de Mervaville. Ce titre n'a rien d'important, et n'aurait pas suffi pour que son nom eût place dans notre galerie littéraire, si les chroniques n'eussent fait l'éloge de son érudition et de ses qualités apostoliques, et si des biographes ne l'eussent rangé parmi les savants de son siècle.

A. D.

Biblioth. Biblioth. mss. t. I, p. 64; t. II, p. 16.

VI. PIERRE DE ROISSY. — Montfaucon cite deux manuscrits du Vatican, dans lesquels se trouve un Manuel (*Manuale*) de Pierre de Roissy, chancelier de l'église de Chartres. Comme ces manuscrits contiennent en même temps le Pénitentiel de Richard de Saint-Victor, le traité de Jean Beleth: *De officiis ecclesiasticis,* le *Liber clericalis disciplinæ* de Pierre Alphonse, on a lieu de croire que le Manuel de Pierre de Roissy concerne aussi l'office divin, les devoirs ou fonctions des clercs, l'administration des sacrements; et qu'il n'a pas été rédigé très-long-temps après ceux auxquels il est joint. C'est le seul renseignement que nous ayons sur l'auteur, qui apparemment était né à Roissy, près de Gonesse, et c'est aussi l'unique indice qui nous autorise à supposer que sa carrière ne s'est pas prolongée au-delà de 1230. D.

Gall. christ. nova, t. IX, p. 793-794.

VII. GÉRARD, né à Horaigny, village voisin de Gisors, s'engagea dans l'ordre de Saint-Benoît, et devint, en 1212, abbé de Saint-Germer, au bourg de Flaix dans le diocèse de Beauvais. Il abdiqua cette fonction dès l'année même où il l'avait acceptée; mais il la reprit en 1215. Les chartes ou transactions qu'il a souscrites sont tout-à-fait étrangères à l'histoire des lettres; et le seul écrit qu'on lui attribue consiste en statuts concernant la célébration des principales fêtes des saints et le rétablissement de quelques antiques usages. Il mourut en 1236. On l'enterra dans son monastère, et l'on inscrivit sur son tombeau cette épitaphe:

Quid facimus cum negligimus peccata cavere?
Qui jacet hîc semper studuit bene cuncta fovere.
Cum moritur, non deseritur Gerardus in imo,
Sed cœlo infertur, dono ditatus opimo. D.

Gall. chr. t. XI, p. 484.

VIII. GUILLAUME BURELL, à qui la chronique de Savigny, citée à ce sujet par la *Gallia,* donne le surnom d'Ostilly, succéda en 1211 à Guillaume Tollermen sur le

siége d'Avranches. La même chronique dit que sa probité grandit avec sa nouvelle dignité, et elle rapporte qu'il déclara, dès le commencement de sa prélature, que ni lui ni ses successeurs n'avaient le droit d'intervenir dans l'élection de l'abbé du Mont-Saint-Michel, célèbre abbaye de l'ordre des Bénédictins, fondée, dans le huitième siècle, sur un roc avancé dans la mer, aux confins de la Bretagne et de la Normandie, et surnommée *in* ou *de periculo maris*. Ce prélat fut du nombre de ceux qui assistèrent aux obsèques du roi Philippe-Auguste, en 1223. Il fit construire un hôpital dans le voisinage de sa ville épiscopale, au bourg de *Maulone;* et en mémoire de ce fait, on grava sur le mur de cet hospice ces deux vers qui s'y lisaient encore long-temps après :

Huic domui primum Guillelmus præbuit ortum,
Quem Dominus faciat cœli conscendere portum.

Guillaume mourut en 1236, le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, selon la chronique de Savigny, c'est-à-dire le 28 octobre. Les titres littéraires du prélat consistent en deux lettres et un acte qui nous sont restés de lui, plus un acte que saint Louis donna en sa faveur. La première lettre, datée de 1225 et adressée à Radulphe de Villedieu, abbé du Mont-Saint-Michel *in periculo maris,* a pour but d'informer cet abbé que, selon l'ordre du légat, le prélat excommunie toutes les personnes qui porteraient quelque dommage, soit au royaume, soit au roi de France qui s'était croisé contre les Albigeois : elle ordonne de recueillir les dîmes qui seront levées en faveur de ce monarque, pendant la durée de cette guerre. Cette lettre assez étendue ne présente rien de remarquable, si ce n'est l'emploi de ces mots : *guerra, guerreatores, guerreare,* employés pour guerre, combattants, faire la guerre. La seconde, citée, comme la première, par Martène, d'après un manuscrit du Mont-Saint-Michel, était probablement adressée au même abbé. Elle est datée de 1227, et le prélat y prononce les peines de l'excommunication contre les ennemis des biens et des personnes ecclésiastiques. En 1231, le roi Louis IX donna un acte que cite encore Martène, d'après un manuscrit de Colbert, et par lequel on voit que ce monarque, voulant réparer les dommages qui avaient été faits au jardin de l'évêque par la construction des fortifications de la ville d'Avranches, assigne à ce prélat douze livres de monnaie de Tours ou Tournois, à recevoir chaque année

Mart. Anecd. t. I, p. 931.

Id. p. 942.

Marten. Ampl. collect. t. I. p. 1254.

XIII SIECLE.

des mains du prévôt royal d'Avranches. Dans les Preuves de l'Histoire de l'Église d'Avranches, se trouve un acte de l'an 1236, fait entre l'évêque et le chapitre de cette ville, d'une part; l'abbé et le chapitre du Mont-Saint-Michel *de periculo maris,* de l'autre, relativement à l'administration de leurs districts respectifs. P. R.

Gall. christ. t. XI, Instr. p. 116

IX. PIERRE DE REIMS, religieux dominicain, évêque d'Agen, mort en 1242. — Ce religieux naquit à Reims en Champagne dans le douzième siècle, et reçut son surnom de sa ville natale, usage assez commun en ce temps-là. Saint Dominique ayant envoyé à Paris, en 1217, quelques-uns de ses religieux, sous la conduite du frère Matthieu, pour y fonder une maison de son ordre, Pierre fut un des premiers de cette capitale qui s'agrégèrent à son institut. Il avait acquis de la célébrité dans les écoles de Paris, surtout parmi les prédicateurs de cette ville; il n'avait cependant pas encore pris le degré de maître dans la faculté de théologie, mais seulement celui d'interprète de la sainte Écriture. Saint Dominique ayant remarqué en lui une grande piété, un grand zèle pour le salut des ames, et de grands talents pour annoncer la parole de Dieu, le fit élire premier prieur de la province de France, dans le chapitre général de l'ordre qui se tint à Bologne en 1221, et dans lequel on fit la division des provinces de l'ordre naissant. Il exerçait encore les mêmes fonctions en 1224, année en laquelle il envoya quelques religieux à Lille en Flandre, pour y établir une communauté, à la demande des chanoines et du curé de cette ville. Frère Matthieu, prieur de la communauté de Saint-Jacques à Paris, étant mort en 1227, Pierre lui succéda après avoir résigné ses fonctions de provincial. Vers 1230, il fut fait de nouveau prieur provincial de France, dignité qu'il occupait encore en 1233; car il confirma en cette année les conventions faites entre les chanoines et le curé de Valenciennes pour l'établissement d'une communauté de son ordre dans cette ville. Il continuait d'en remplir les fonctions, selon les uns, ou il s'en était démis, selon les autres, lorsqu'il fut élevé à l'évêché d'Agen. Les rédacteurs de l'ancienne *Gallia christiana* ne parlent pas de cet évêque, et laissent le siége vacant depuis 1232 jusqu'en 1245; omettant aussi un autre évêque qui l'occupa jusqu'en 1240. Cet ouvrage paraît fautif en cet endroit. Les rédacteurs du nouveau recueil de *Gallia*

christiana ont-réparé cette omission, en plaçant Rodulphe de 1228 à 1235, et Arnaud V jusqu'après 1240; car en cette année, cet évèque reçoit les frères prêcheurs à Agen, et la date de sa mort, qui arriva peu après, n'est pas fixée. Ils composent ensuite un article sur Pierre de Reims avec des preuves tirées des auteurs contemporains, et placent sa mort en 1242. P. R.

X. BERTRAND DE PONTIGNY, religieux de l'ordre de Cîteaux, a écrit par ordre de son abbé, une relation de la vie et des miracles de saint Edme, archevêque de Cantorbéry, mort en 1241. Il a composé de plus des antiennes et d'autres parties de l'office qui se célèbre en l'honneur de ce bienheureux, le 16 novembre. Voyez l'article de saint Edmond de Cantorbéry, ci-dessus, p. 253-269; De Visch, Biblioth. cisterc, p. 54; Matthieu de Westminster, p. 330; et l'*Anglia sacra,* tome I, p. 115. D.

XI. ODON CLÉMENT, ou fils de Clément, était Anglais ou d'origine anglaise. Il est quelquefois appelé Coutier, nom d'une ancienne famille de ce pays. Engagé dans l'ordre des Bénédictins, il devint abbé de Saint-Denis en 1229. Deux ans après, à la sollicitation de la reine Blanche et du jeune roi Louis IX, il entreprit le rétablissement de l'église de ce monastère. En 1234, il assista au couronnement de la reine Marguerite, à Sens. Une maladie régnante en 1237 lui enleva 44 de ses religieux. Il figure, à la tête de sa communauté, dans les cérémonies qui eurent lieu, en 1239, à l'arrivée de la sainte couronne d'épines. Il fut parrain d'un fils du roi en 1244, année où la maladie du monarque fit déplacer, exposer, invoquer les corps des saints martyrs. Les autres actes de l'abbé Odon Clément sont des statuts monastiques ou liturgiques, des concessions particulières qui tiennent fort peu à l'histoire, et encore moins à la littérature. Nommé archevêque de Rouen au mois de mars 1245, il assista en la même année au concile de Lyon. Son épiscopat n'a duré que 23 mois; il mourut le 5 mai 1247, et eut pour successeur Odon Rigaud qu'il ne faut pas confondre avec lui. Matthieu Paris accuse Odon Clément d'ambition, d'orgueil, de simonie, d'usurpation; et veut que la mort subite de ce prélat ait été le châtiment de ses vices et de ses méfaits. Sa mémoire est, au contraire, recommandée dans le

Gallia christ. n. t. VII, col. 387, 388, 389.

Gall. chr. n. t. XI, c. 61-66.

Histor. maj. Henr. III, ann. 1247, p. 491.

nécrologe de Saint-Denis, comme celle d'un abbé vigilant, que sa science et ses bonnes mœurs ont elevé sur un siége metropolitain. Trithème l'a compté au nombre des hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît: il a loué son érudition, son aptitude aux affaires et ses vertus religieuses: *Vir doctus et eruditus, in disponendis ecclesiæ negotiis peridoneus, non minùs religione quam dignitate venerabilis.* Mais Trithème, qui a rédigé un long catalogue des écrivains ecclésiastiques, n'y a point inséré le nom d'Odon Clement qui, n'ayant laissé en effet aucune production littéraire, merite à peine la mention succincte que nous venons de faire de ses deux dignités. D.

De viris illustr. ord. S. Bened. l. IV, c. 106.

XII. Si ARNOUL ou Arnold, élu évêque d'Amiens en 1236, avait droit à une mention dans l'histoire des lettres, ce serait pour avoir pris part, en 1227, à la dispute sur la pluralité des bénéfices. Il était alors docteur en théologie: il s'associa, comme nous l'avons dit, au chancelier Philippe de Grève, qui soutenait que cette cumulation des honneurs ou profits ecclésiastiques n'était ni ne devait être interdite. Aucun des actes souscrits par Arnoul, durant les onze années de son épiscopat, n'a offert assez d'intérêt pour être inséré parmi les pièces justificatives de la *Gallia christiana.* Ils sont trop étrangers à la littérature, pour qu'il nous soit permis d'en indiquer ici les objets. Il mourut avant le mois de juin 1247, et fut enterré, à ce qu'on croit, dans son église cathédrale, dont il avait fait achever la construction. D.

Ci-dessus p. 187, 188.

Gall. chr. n. t. X, pag. 1184, 1185, 1186.

XIII. RAINIER D'ISORELLA, dit le Lombard, était né dans le territoire de Brescia, au sein d'une famille qui tenait un rang distingué. Il entra, on ne sait en quelle année, dans l'ordre des frères prêcheurs, et acquit par sa piété, par sa science, par son habileté dans la conduite des affaires, une réputation si honorable que Grégoire IX le fit vice-chancelier de l'Église romaine en 1237. Il avait rempli cette fonction pendant dix ans, lorsque Jean de Montlor, évêque de Maguelone, mourut à Lyon où se trouvait Innocent IV. Ce pape, usant du droit que ses prédécesseurs s'étaient arrogé de nommer aux évêchés vacants en cour de Rome, conféra celui de Maguelone à Rainier le Lombard. Le nouveau prélat prêta serment au roi Louis IX, et entra en fonctions vers le milieu de juillet 1247. Au mois de décembre de cette année,

Altamura, Biblioth. Domin. p. 13. — Script. ord. Prædic. t. I, p. 121, 122. — Ciac. Vitæ pont. et cardin. t. II, col. 94. — Gariel, Series præsul. Magalon. — Gall. christ. n. t. VI, c. 767, 768.

il érigea en bénéfice l'office du sacristain ou *vestiarius*, et signa une transaction avec l'abbé de Franquevaux. Au mois de mars suivant, il régla une permutation de biens ecclésiastiques. Il publia de plus des statuts synodaux qui tendaient à rétablir l'ancienne discipline, *pro cleri populique sui recto regimine;* il exigeait, à ce qu'il semble, des réformes rigoureuses qui provoquèrent des réclamations, et lui suscitèrent des ennemis. Voilà tous les actes de son épiscopat, à moins qu'il ne soit le prélat qu'Innocent IV avait chargé, par un rescrit daté des nones de juillet 1247, d'empêcher les juifs de porter des habillements pareils à ceux des clercs et des prêtres, *cappas rotundas et largas ad instar clericorum et sacerdotum.* De tels actes ne lui donneraient pas une place dans l'histoire des lettres; mais on le dit auteur de deux ouvrages dont on ne cite d'ailleurs aucun manuscrit, et qui étaient intitulés, l'un : *Speculum adversus hæreses,* l'autre : *Dictionarium variæ eruditionis.* Une hostie empoisonnée causa sa mort le 13 janvier 1249: s'il est dit ailleurs 1248, c'est parce qu'on ne recommençait l'année qu'à Pâques. C'est bien 1249, puisqu'il est reconnu que son épiscopat, commencé au milieu de 1247, a duré 18 mois. On s'abstint de rechercher l'auteur et les complices du crime qui avait abrégé ses jours; mais on statua que, dans la suite, l'évêque célébrant ferait prendre au diacre et au sous-diacre des fragments de l'hostie et des gouttes du vin. D.

XIV. RAOUL LE BRETON, *Radulphus Brito,* n'est connu que par un traité scolastique sur l'ame, *de Animâ,* dont un exemplaire, conservé dans la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, a été indiqué par Montfaucon, et cité dans un des recueils bibliographiques de Fabricius. C'est par pure conjecture que nous le plaçons au milieu du XIIIe siècle. D.

Biblioth. Bibliolh. mss. p. 1128.
Biblioth. med. et inf. lat. t. VI, p. 31.

XV. MICHEL BLAUNPAYN et HENRI D'AVRANCHES. —C'étaient deux poètes latins qui florissaient en 1250. L'un (Blaunpayn), Anglais de naissance, et c'est le plus célèbre, fit ses premières études à Oxford et vint ensuite les terminer en France. *Utrobi,* dit Pits, *multâ industriâ, mirâque ingenii facilitate, variam collegit scientiarum suppellectilem.* Il s'adonna surtout à la poésie, et acquit, tant en France qu'en Angleterre, la réputation de l'un des meilleurs poètes

Pitseus, de illustrib. Angl. Scriptor. p. 324.

de son temps. On lui attribue une *Histoire de Normandie*, en un seul livre, et avec bien plus de certitude, des *Recueils de vers et de lettres*. Nous ne pouvons malheureusement juger du mérite de ces ouvrages; car c'est en vain que nous en avons cherché des manuscrits dans nos principales bibliothèques. Il paraît qu'il n'en existe que dans les bibliothèques d'Angleterre.

C'est par Michel Blaunpayn que nous apprenons qu'il y avait à Avranches, vers 1250, un poète latin du nom de *Henri*. Aucun biographe, nous le croyons du moins, ne lui a consacré le plus petit article, et nous n'avons découvert nulle part ses ouvrages. Mais le poète Blaunpayn fit contre lui un poëme dont voici le titre, et que l'on possède, d'après Pits, dans la Bibliothèque Bodléienne : *Contra Henricum Abrincensem versus. Lib. unus*. Était-ce une satire? on serait tenté de le croire. Bale en cite cette partie d'un vers qui commence la pièce : *Archipoeta vide quod non sit*.... Nous regrettons de n'avoir pas le poëme entier sous les yeux : peut-être nous aurait-il mieux fait connaître Henri d'Avranches. A. D.

Pits. Loc. cit.

Baleus, Scriptor. Britan. cent. IV, n. 10.

XVI. Quatre ouvrages sont indiqués sous le nom de BYARD. Le premier est un Recueil de Distinctions ou lieux communs à l'usage des prédicateurs. Il se vendait en 1303 et auparavant chez les libraires de l'Université, ainsi que l'atteste le livre du Recteur, qui se conservait dans la Bibliothèque de Sorbonne. Cette Bibliothèque possédait d'ailleurs deux manuscrits de ces *Distinctiones*. Il en existait deux autres au collége de Navarre, un à l'abbaye de Saint-Victor, un à Pavie, et sans doute quelques-uns ailleurs; c'était un manuel fort répandu. L'auteur est nommé frère Nicolas de Byard, de l'ordre des frères Mineurs, et cependant il n'a jamais été revendiqué par les Franciscains. Wadding, qui n'omet aucun des personnages dont son ordre peut tant soit peu s'honorer, ne fait aucune mention de celui-là. Un frère Maurice, prédicateur du même temps, a été reconnu pour le véritable auteur d'un livre de Distinctions, tout-à-fait différent de celui dont nous venons de parler, et qui est mal à propos attribué à Byard en quelques manuscrits.

Script. ordin. Præd. t. I, pag. 123-125. — Du Boulay, Histor. Univ. Par. t. III, p. 675.

Le second ouvrage de Byard consiste en sermons pour les dimanches et les fêtes. Ils sont du nombre des articles qui se vendaient chez les libraires de Paris, avant le commen-

cement du XIVe siècle ; et la Sorbonne en avait une très-belle copie manuscrite. Des sermons divers, *Sermones varii*, 3e article des œuvres de Byard, se trouvaient réunis à d'autres productions semblables du XIIIe siècle, dans un des volumes manuscrits de la même Bibliothèque. En 4e et dernier lieu, cet auteur a laissé une compilation, plusieurs fois imprimée sous le titre de *Dictionarium* ou *Dictionarius pauperum*: à Paris en 1498, in-4°, et sans date, in-12; à Cologne en 1504 et 1505, in-8°; à Paris en 1512, in-8°; et dans le même format à Strasbourg en 1516. On lit au commencement de ces éditions : *Dictionarius pauperum, omnibus prædicatoribus verbi divini pernecessarius in quo succinctè continentur* (ou *mirabili artificio perstringuntur*) *materie seu sermones singulis festivitatibus totius anni, tam de tempore quam de sanctis accomodandæ;* et à la fin, après le dernier article qui est *Vita æterna : Explicit summula omnibus verbi divini seminatoribus pernecessaria, quæ est extracta à magno dictionario ; hinc dici potest Dictionarius pauperum.* L'éditeur de 1418 ajoute : *licet de abstinentia intituletur.* En effet, ce dictionnaire, dont le premier mot est *abstinentia*, est intitulé : *Summa de Abstinentia*, dans les manuscrits de Sorbonne, de Navarre et de Saint-Victor. Des mots français y sont entremêlés au texte latin, ce qui indique assez le pays de l'auteur. D'autres documents font connaître le siècle où il écrivait. Les libraires de l'Université continuaient en 1303 de vendre ce manuel avec les précédents. L'exemplaire de la Sorbonne avait été légué par Jean d'Essone, qui vivait en 1278; et Bernard Guidonis, qui mourut en 1331, fait mention de ce manuel dans une chronique terminée en 1304. C'est, il faut l'avouer, par ce Bernard seul que nous savons qu'il a été composé par Nicolas Byard; car les manuscrits ni les éditions n'en nomment pas l'auteur; et c'est aussi sur la foi du seul Bernard que Byard a pu être inscrit dans la liste des écrivains de l'ordre de Saint-Dominique. Les renseignements que nous venons de recueillir sur ce prédicateur, suffisent pour assurer que Pits se trompe, quand il le déclare Anglais; et Altamura, quand il le fait vivre en 1410. C'était un Français contemporain de saint Louis; mais voilà tout ce que nous pouvons dire de sa vie. Il est si peu connu que son nom est diversement écrit ou défiguré par ceux qui ont parlé de lui : Byart, Biart, Biard, Viard, Bayard, de Briacho, de Briatho, etc.

Biblioth. Dominic. p. 152.

D.

Script. ordin. Præd. t. I, pag. 127

Biblioth. Domínic. p. 47 et 64.

Valleol. Tab. n. 46.

Mémoire pour l'Hist. d'Auxerre, t. I, p. 496.

Scr. ord. Pr. t. I, p. 267.

XVII. JEAN DE MAILLY. — Étienne de Bourbon, dans le prologue de son traité manuscrit des Sept dons du Saint-Esprit, nomme, entre les livres dont il a fait usage pour composer le sien, la chronique que Jean de Mailly, de l'ordre des frères prêcheurs, a rédigée, et qui s'étend jusqu'aux temps où a vécu ce religieux : *De Chronicis fratris Joannis de Malliaco de ordine Prædicatorum, qui ea protendit usque ad sua tempora.* Ces paroles donnent lieu de croire que Jean de Mailly était plus ancien qu'Étienne de Bourbon, qui est mort avant 1260. On peut donc placer vers 1250 le chroniqueur dont il s'agit, et qui apparemment était né à Mailly-le-Château, à six lieues d'Auxerre. C'est sans doute par erreur qu'Altamura distingue deux Jean de Mailly, tous deux dominicains et historiens, l'un vers 1277, l'autre vers 1290; et l'on ne sait trop pourquoi il leur attribue des talents distingués et renommés : *Celebris politiorique litteraturâ satis instructus. — Vitæ probitate ac doctrinâ satis conspicuus, necnon historiarum peritus.* Il n'y en eut probablement qu'un seul dont l'ouvrage, inédit et perdu, ne nous est connu, et ne l'était de Valleoleti, écrivain du XVe siècle, que par la mention qu'Étienne de Bourbon en avait faite : *F. Joannes de Malliaco scripsit chronica ut patet in prologo libri de Septem donis.* Le catalogue des écrivains auxerrois, publié par l'abbé Lebeuf, contient un article conçu en ces termes : « Guillaume l'Auxerrois, de l'ordre des Prêcheurs, à la fin « du XIIIe siècle. Plusieurs des sermons qu'il débita à Saint-« Gervais et à Saint-Antoine-des-Champs sont réunis dans « un manuscrit de Sorbonne. On y voit du langage français « mêlé parmi le latin qui domine. Mallet dit qu'il fut pro-« vincial en 1294. Il est plus communément appelé *de « Mailliaco*, et quelquefois par erreur *de Montiaco*. Le P. « Échard juge avec fondement qu'il était natif de Mailly au « diocèse d'Auxerre. » Lebeuf avertit dans une note, que Mailly est à 6 lieues de cette ville, et non à 4 comme Échard l'a supposé. Échard et Quétif ont pu se tromper sur cette distance; mais Lebeuf commet une erreur plus grave, en confondant deux personnages qu'ils ont soigneusement distingués, Jean et Guillaume de Mailly, le premier, auteur d'une chronique qui ne se retrouve nulle part; le second, de sermons dont trois subsistent encore. Ils ont été prêchés le jour de la Circoncision, le 1er et le 2e dimanche après l'Épiphanie. C'est à peu près tout ce que les bibliographes

dominicains disent de ce Guillaume l'Auxerrois, qui vivait dans les dernières années du XIIIe siècle, et sur lequel nous ne reviendrons pas. D.

XVIII. ÉTIENNE D'AUXERRE. Les Dominicains de la rue Saint-Jacques possédaient un manuscrit du livre des Proverbes avec glose, sur les marges duquel se lisaient des notes précédées à la première page du nom de *F. Stephanus Altissiodorensis*. Le même nom est appliqué à quatre sermons entremêlés à ceux de Hugues de Saint-Cher, de Geoffroy de Blèves, de Guerric de Saint-Quentin, dans un manuscrit qui se conservait chez les Augustins voisins du Pont-Neuf; et à l'un de ceux dont se composait un recueil du même genre dans la Bibliothèque de Sorbonne. Étienne d'Auxerre se trouve ainsi indiqué comme l'auteur de cinq sermons qui correspondaient au 3e dimanche et à un jour du carême, au 4e dimanche après Pâques, au 21e après la Pentecôte, et à la fête de saint Barnabé. Mais il devait la célébrité dont il a joui de son temps, et qui ne lui a pas survécu, bien moins à ses prédications qu'à ses leçons de théologie dans l'école de Saint-Jacques, où il eut, dit-on, pour disciples Albert-le-Grand et saint Thomas d'Aquin. Il est un des docteurs qui ont condamné le Talmud en 1240. Toutefois Du Boulay ne le nomme nulle part, et nous manquons de tout document sur les époques de sa naissance et de sa mort. Son surnom de Varnesia a donné lieu de penser qu'il était né dans un village, ainsi appelé près d'Auxerre. Mais l'Auxerrois Lebeuf dit qu'il n'y a dans ce diocèse aucun endroit ainsi appelé, à moins que ce ne soit le nom de quelques maisons de la paroisse d'Apoigny, près d'un petit bois de Vernes, qui subsiste encore. Il ajoute que Varnesia pourrait être une altération de Vannosia, nom d'un clos qui existait, soit dans l'enceinte même d'Auxerre, soit à Écoulives dans le lieu appelé Vannoire. Cette seconde hypothèse est peu plausible. Il y avait bien en 1250 un chanoine d'Auxerre nommé Stephanus de Vannosia; mais de l'aveu de Lebeuf, il n'est guère possible que ce soit le frère prêcheur qui avait enseigné, prêché et dogmatisé à Paris. D.

Script. ordin. Præd. t. I, pag. 120. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. VI, p. 213.
Mém. concernant l'Histoire d'Auxerre, t. II, p. 494.

XIX. On n'a point imprimé les notes de GEOFFROY DE BLÈVES sur le psautier et sur les épîtres de saint Paul. Les extraits qu'en donnent Jacques Quétif et Jacques Échard,

Lelong, Bibl. sacra, p. 641.
Scr. ord. Pr. t. I, p. 127-130.

d'après les manuscrits de la Sorbonne et des Feuillants, n'ont aucune sorte d'importance. Si Geoffroy de Blèves, ou Blevex, ou Blaviaux, de Blevello ou Bravello ou Blavemo, a quelque droit à une mention succincte dans l'Histoire littéraire de la France, c'est pour avoir professé avec distinction la théologie au couvent des frères prêcheurs de la rue Saint-Jacques, vers 1236 et pendant les années suivantes. Son nom cependant ne se rencontre point dans l'histoire de l'Université, par du Boulay, où il est parlé, on ne sait trop pourquoi, de Nicolas Byart. Geoffroy de Blèves, en 1238, était l'un des dominicains rassemblés pour condamner la pluralité des bénéfices. On le retrouve en 1240 au nombre des docteurs qui censurèrent et firent brûler le Talmud ; il assista même à cette exécution. Il se rendit au concile de Lyon en 1245; il se trouvait auprès du pape Innocent IV, en 1248; et l'on sait qu'il mourut à Paris en 1250, par l'épitaphe qui se lisait sur sa tombe dans la maison des frères prêcheurs de cette ville : *Anno Domini MCCL*, XVIII *kal. augusti, obiit F. Gaufridus de Blavemo., qui rexit Parisius in theologiâ.* D.

T. III, p. 675.

Voy. l'art. de Phil. de Grève, ci-dessus p. 184-191.

XX. PIERRE DE ALBENATIO, et non *de Albingano* comme ont écrit des auteurs liguriens, était né, non à Albenga, mais à Aubenas dans le Vivarais. Il alla pratiquer la médecine, *in physicâ practicabat,* à Gênes, et non à Genève, et fut fort tenté d'embrasser les opinions des Vaudois, séduit par l'austérité de leurs mœurs, qui contrastait avec la dissipation et le luxe de leurs adversaires. Heureusement il eut deux visions qui l'affermirent dans ses croyances orthodoxes, et l'entraînèrent même à prendre l'habit des dominicains. Il repassa dans la France méridionale, et y mourut, on ne sait trop en quel couvent, le 24 septembre 1250. Ces particularités ne sont pas très-rigoureusement vérifiées; mais nous nous abstenons de les éclaircir, parce qu'après tout il n'existe aucun écrit de ce religieux. Quétif et Jacques Échard ne lui ont donné place dans leur Bibliothèque des frères prêcheurs, qu'à raison de ses deux visions, insérées, conformément à ses propres récits, dans les vies des premiers saints personnages de cet ordre, par Gérard de Fracheto. D.

Scr. ord. Tr. t. I, p. 117, 118.

Vitæ fr. ord. Præd. part. IV, c. XI, § 5, c. XIV, § 6.

XXI. Un chanoine et archidiacre de l'église de Paris, nommé ADAM, fut élu en 1213 évêque de Térouane, ou

des Morins, *ecclesiæ Morinensis*. Il gouverna cette église jusqu'en 1229, époque où, déja fort avancé en âge, il abdiqua les fonctions épiscopales pour embrasser l'état monastique à Clairvaux. La *Gallia christiana* fait un long exposé des actes qu'il a souscrits ou confirmés en chaque année de son épiscopat. Ce sont des donations, des concessions, des conventions, tout-à-fait étrangères à l'histoire littéraire; et nous ne faisons ici mention de ce personnage que parce que Ferréol de Locres et, d'après lui, Foppens, disent qu'il a écrit une Histoire de l'ordre de Cîteaux. Ce fait nous paraît fort douteux; car cette histoire ne se retrouve pas, et elle n'a pas été connue de Manrique, auteur lui-même d'un grand corps d'Annales cisterciennes, où il parle de la retraite de l'évêque Adam à Clairvaux, sans lui attribuer aucun ouvrage. Malbrancq, qui a recueilli ce qu'on sait des détails de sa vie, et qui lui donne de grands éloges, ne dit pas qu'il ait composé de livres. Adam est encore nommé évêque des Morins dans une charte de 1230. On attendit qu'il eût fini son noviciat à Clairvaux, pour sacrer et installer son successeur à Térouane. Il mourut moine en 1250. Le jour de son décès est diversement indiqué : 28 juin, 22 juin, 23 mars; nous préférerions cette dernière date, marquée dans la chronologie de Malbrancq, d'après l'obituaire de l'église des Morins. Suivant Foppens, il était natif d'Arras, et avait été chanoine de la collégiale de Lillers, avant de l'être de la cathédrale de Paris. D.

Chronicon Andrense, in Spicil. t. IX (in-4°) p. 605-660.
Gall. chris. n. X, col. 1553, 54, 55; et inter instrumenta, p. 416.
Catal. Script. Artes. ad calcem Chronici Belg.
Biblioth. Belg. t. I, p. 3, 4.
Annal. cisterc. 1213, c. x, n. 4, t. IV, p. 27.
De Morinis. t. III, p. 416, 459, 461, 463, 467, 474, 476, 477, 484.
Chron. t. III, ann. 1250.

XXII. GAULTIER ou WALTER DE MARVIS, né de parents pauvres, fut enfant de chœur de l'église de Tournay. Ses talents, ses vertus, l'élévation de ses sentiments le firent parvenir par degrés à la prélature de l'église, à laquelle il fut élu en 1219. Sa piété fut surtout relevée par le soin personnel qu'il avait pour les pauvres, par de bonnes œuvres continuelles, et par son intégrité dans le choix des sujets les plus dignes d'occuper les places et les bénéfices. Il établit dans son diocèse de nombreux monastères tant d'hommes que de femmes, et il mourut en 1251, dans la trente-troisième année de sa prélature. Il a écrit, de concert avec quelques autres prélats, une lettre pastorale sur la translation des reliques de saint Théodoric. L'épitaphe suivante se lisait sur son tombeau dans l'église de Tournay :

Gall. chr. t. III, p. 217.

Walteri meritum commendant sobria vita,
Mens humilis, simplex oculus, devotio pura,
Larga manus, doctrina frequens, afflictio jugis,
Vota crucis, pastoris opus, legatio plena.
Ipse bonos pueros, moniales, ac seniores
Fundat presbyteros, beguinas atque minores,
Et Comminenses ad se vocat ac OEnenses.

En 1680, on trouva dans le chœur de l'église cathédrale de Tournay, une feuille de plomb sur laquelle était une inscription où les mêmes choses étaient exprimées en prose, avec la date du jour de la mort de cet évêque, le XIII des calendes de mars 1251. P. R.

XXIII. ANSELME RIGAUD, doyen du chapitre de Lyon, a présenté des statuts ou constitutions de cette église, qui ont été approuvés, au mois de juin 1251, par l'archevêque Philippe, et que Dachery a insérés au tome IX du Spicilége, (P. 71-77.) en les divisant en 23 articles. Nous y apprenons qu'on distinguait dans ce chapitre, de grands chanoines, de moindres prébendiers et de simples chapelains. Les statuts déterminent les rétributions dues aux prêtres, diacres, sous-diacres et clercs de ces trois ordres, les fonctions qu'ils ont à remplir, la manière dont ils doivent assister aux offices, et d'autres détails de discipline intérieure. Anselme, qui les a rédigés ou recueillis, vivait encore en 1252; c'est ce qui résulte d'un acte où les auteurs de la *Gallia christiana* ont remarqué son nom. (Gall. chr. n. IV, col. 204.) Les statuts dont il vient d'être parlé seraient le seul titre littéraire de l'archevêque Philippe de Savoie, qui les a seulement confirmés et publiés. Nous nous abstiendrons de faire une plus ample mention de ce prélat, dont l'histoire personnelle présenterait d'ailleurs des difficultés chronologiques tout-à-fait étrangères à notre travail : il a été sur le siége métropolitain de Lyon le prédécesseur immédiat de Pierre de Tarentaise. (Ibid. col. 144-149) D.

XXIV. HERBERT, Hébert ou Aubert, avait été, selon Lebeuf, archidiacre de l'église d'Auxerre avant d'en devenir doyen. En 1247, il autorisa des anniversaires; il consentit, en 1249, à l'augmentation du revenu de l'écolâtre; il fit des legs pieux en 1252. Ces actes, étrangers à l'histoire des lettres, ne servent ici qu'à marquer les temps où il a vécu; mais on a lieu de croire qu'il est le maître Herbert, auteur d'une

(Mémoires sur l'Hist. d'Auxerre, t. I, p. 738, 739; t. II, p. 493. — Dissertation dans les Mém. de littér. et d'hist.)

Somme théologique sur les sacrements, qui se conservait manuscrite à Clairvaux, en Sorbonne, dans la Bibliothèque de Colbert et dans celle de Bodley. La seconde de ces copies donnait pour titre à l'ouvrage : *Summa magistri Wilhelmi Altissiodorensis abbreviata à magistro Heberto ;* et la troisième : *Commentarius Herberti in Summam Guillelmi Altissiodorensis.* Lebeuf en conclut qu'Herbert n'a fait qu'abréger ou commenter la Somme de Guillaume d'Auxerre. Cependant d'autres manuscrits portent : *Herberti Autissiodorensis Summa, libris* 16; *Magistri Auberti Altiss. Summa, libris quatuor.* A vrai dire, la plupart des théologiens du XIII[e] siècle n'ont guère écrit que des abrégés ou des gloses; et rien n'annonce que les travaux d'Herbert aient été d'un ordre plus distingué. Il paraît avoir, comme tant d'autres, commenté les quatre évangiles; car un manuscrit de l'abbaye de Lyra était intitulé : *Magistralia super 4 Evangelistas ab O. priore de Valle excerpta secundùm lectiones magistri Petri Manducatoris et magistri Herberti.* On ne connaît aucun autre de ses écrits, sinon une lettre adressée à Renaud de Vichier, commandeur des chevaliers du Temple, et conservée dans le cartulaire de l'église d'Auxerre. Il est fait mention d'Herbert dans le Nécrologe des Chartreux de Bellary et dans celui de Saint-Laurent près de Cône, au 22 juillet; c'est sans doute le jour de sa mort, arrivée on ne sait en quelle année après 1252. D.

de Desmolets, t. III, part. II, p. 326. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. III, p. 234.

Voy. ci-dessus p. 115-122.

XXV. Le seul écrit qui porte le nom de PIERRE DE COLMIEU consiste en statuts synodaux, intitulés Préceptes. Dom Pommeraye les a insérés dans son recueil des Conciles de Normandie; ils n'y occupent qu'assez peu d'espace, et ne présentent que des règles communes de discipline ecclésiastique. La patrie de ce personnage a été un sujet de controverse. La qualification de *Campanus* que lui donnent ses contemporains, a été traduite en France par Champenois; on a supposé qu'il était né en Champagne ou en Brie. Mais il existe en Campanie un lieu nommé *Collis medius :* c'était un motif de le déclarer Italien, et cette opinion a prévalu; Fleury l'a préférée. Pierre de Colmieu a été sacristain des papes Honorius III et Grégoire IX. Il fut envoyé en Angleterre auprès du légat Pandolfe dont la mission se termina en 1221, et il fit ensuite quelque séjour à Paris. On l'employa en Languedoc contre les Albigeois, en lui accor-

P. 223, 241, 243.

Hist. ecclés. l. LXXXII, n. 2, t. XVII, in-12, p. 318.

Ibid. p. 318, 319.

Ciacon. Vitæ pont. et card. t. II, col. 115.

dant, à ce qu'il semble, beaucoup d'estime et de confiance. Le titre de légat du saint-siége lui est donné dans deux lettres que Grégoire IX lui adresse. Après avoir rempli les fonctions d'écolâtre à Cambrai, de chanoine à Térouane, il devint prévôt ou doyen à Saint-Omer. Il occupait cette place en 1234, quand le pape le constitua médiateur entre l'évêque de Beauvais et le roi de France; et en 1236, lorsque, avec l'abbé de Saint-Denis, il jugea une contestation entre l'archevêque et les bourgeois de Reims. Fatigué de tant d'affaires, il se fit chanoine régulier au Mont-Saint-Éloy près d'Arras. En vain lui offrit-on l'archevêché de Tours, l'évêché de Térouane; il les refusa. Élu métropolitain de Rouen le 4 avril 1236, il résista vivement, ne céda qu'à l'ordre exprès du pape, et ne fut sacré que le 21 mars 1237. Le fait le plus mémorable qui eut lieu durant son épiscopat est l'incendie qui consuma une partie de la ville de Rouen, l'an 1238. Les actes émanés de lui ne tiennent qu'à l'histoire de son église. Appelé à Rome pour assister à un concile, il fut pris avec d'autres prélats par les agents de l'empereur, et n'obtint sa délivrance que par l'intervention du roi Louis IX. A Rome, il fit au pape un don considérable, dont il ne s'était procuré les fonds qu'en contractant d'énormes dettes. Innocent IV, en 1244, le créa cardinal-évêque d'Albano. Il paraît que Pierre de Colmieu ne retourna plus en France; mais son ancienne église de Rouen reçut encore de lui plusieurs bienfaits. Il mourut subitement en 1253, et non, comme on l'a dit quelquefois, en 1254; car on voit par une épître d'Innocent IV que l'évêché d'Albano était vacant au mois de novembre 1253. Les Franciscains, avec lesquels il avait eu quelques démêlés, publièrent que sa mort était un châtiment de son injustice, prédit depuis plusieurs mois par l'un d'eux : Wadding répète ce conte après Thomas de Cantimpré. Quoi qu'il en soit, notre unique excuse pour avoir parlé de lui consiste dans ses statuts synodaux, dont nous avons d'abord fait mention, et qui ne sont pas, il le faut avouer, d'une très-haute importance. On lit dans l'église de Rouen huit vers qui le concernent, et dont les deux derniers rappellent sa promotion au cardinalat :

Spicil. t. III, p. 172, 173.

Gall. chr. n. t. XI, col. 63, 64, 65.

Fleury, liv. LXXX, n. 17, t. XVII, in-12, p. 98.

Ibid. n. 53, p. 178.

Ibid. l. LXXXII, n. 2, p. 318.

Ibid. l. LXXXII, n. 22, p. 358.

Annal. min. t. II, ann. 1254.

Ciac. Loc. cit.

> Mors rapax n*ardi* tulit hunc; papa et sibi *cardi-*
> Nalem fecit *eum*, viduæ rapiens Elis*æum*.

Le partage du mot *cardinalem* entre les deux vers léonins est à remarquer comme une des pratiques ou licences de la versification de ces temps-là. D.

XXVI. YVES BRETON ou le Breton n'est tant soit peu connu que par la mention que les Pères Quétif et Jacques Échard ont faite de lui, et que Fabricius n'a répétée qu'en l'abrégeant. Yves a été un des premiers frères prêcheurs. Un manuscrit qui contient les vies des plus anciens religieux de cet ordre, loue son humilité, sa sainteté, son habileté à prêcher en diverses langues. Il remplissait les fonctions de provincial à la Terre-Sainte, lorsque Louis IX y arriva. Ce prince et son épouse Marguerite accueillirent le frère Yves avec une bienveillance singulière. Ses titres littéraires sont deux relations qui n'ont jamais vu le jour, dont on ne cite même aucun manuscrit, et qui sont, selon Fabricius, d'une mince importance, *exigui momenti*. L'une a pour sujet la mort d'un dominicain, et l'autre un miracle obtenu à Tripoli par les mérites de saint Dominique. D.

Scr. ord. Pr. t. I, p. 131.
Biblioth. med. et inf. lat. t. VI, p. 330.

XXVII. JEAN DE SAINT-ÉVROUL, chancelier de l'église de Paris en 1252, mourut doyen du chapitre de Lisieux le 20 mars 1255. Les chartes qu'il a souscrites en la première de ces deux qualités, ne concernent point l'Université parisienne, et ne tiennent aucunement à l'histoire des études publiques ou privées. Du Boulay et Crevier ne font nulle mention de lui; mais les auteurs de la *Gallia christiana* lui attribuent des sermons inédits, *de sanctis et de tempore,* dont ils n'indiquent aucun manuscrit. Il est nommé dans le Nécrologe de Lisieux; il n'est recommandé dans celui de Saint-Évroul que pour avoir donné aux moines une Bible complète avec glose, et fait d'autres largesses à leur maison : XII *calendas aprilis obiit magister Joannes de Sancto Ebrulfo, decanus Lexoviensis, qui totum corpus Bibliæ glossatum nobis contulit et de bonis suis domui nostræ largissimè erogavit.* D.

T. XI, p. 809.

XXVIII. PIERRE, fils de Milon, seigneur de Cuisy au diocèse de Meaux, et d'une dame nommée Agnès, dont la famille est inconnue, avait sept frères qui, selon le rang où les avait placés leur naissance, furent les uns seigneurs, les autres abbés ou évêques. Pierre était archidiacre de Meaux en 1221, et deux ans après il en fut élu évêque. Sa longue prélature, qui se prolongea jusqu'en 1245, fut remplie d'un grand nombre d'actes administratifs qui sont racontés avec détail par la *Gallia christiana* et par l'historien de l'église

Gall. chr. t. VIII, p. 1623.
Du Plessis, Hist. de l'église de Meaux, t. I, p. 203.

XIII SIECLE.

de Meaux. Des églises ou des chapelles fondées, des religieux appelés dans le diocèse ou seulement augmentés en nombre, des transactions faites avec les chefs des monastères ou avec des seigneurs voisins, des débats sans cesse renaissants avec Thibaud VI, comte de Champagne; des luttes pour le soutien de sa juridiction contre les religieuses de Jouarre, qui voulaient s'y soustraire; des Hôtels-Dieu ou des léproseries déja établies dans plusieurs endroits de son diocèse; des translations de reliques de saints; de nouvelles acquisitions de biens pour son évêché; des démêlés sur le recouvrement des dîmes; des excommunications lancées à l'appui de ses réglements: tel est en somme l'abrégé de plusieurs longues pages. Ce prélat mourut le 9 de mai 1255, selon le Nécrologe de son église; et le chapitre élut, pour le remplacer, Aleaume de Cuisy, son frère, qu'il avait fait chantre de l'église de Meaux en 1237. Aleaume remplit sa prélature sans que l'histoire ait eu à rapporter de lui rien de remarquable, et mourut en 1267.

Ibid. t. II, p. 113.

L'administration longue et active de Pierre de Cuisy ayant donné lieu à un grand nombre d'actes, il s'en trouve cent dix dans les pièces justificatives de l'Histoire de l'Église de Meaux, depuis l'an 1223 jusqu'à l'an 1255; et dans ce nombre il y en a quarante de notre prélat, la plupart en latin, et quelques-uns en français. Cette dernière langue aurait été écrite assez correctement et clairement par Pierre, si l'on en jugeait d'après cet acte de l'an 1250 :

Ex cod. mss. relat. Coislinian. relat. p. 154.

« P. par la misération divine, humble menistre de l'église « de Meaulx, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, « salut en N. S., sçavoir faisons que nous par l'autorité de « nostre S. P. le pape Honoré tiers, du consentement et.... « avons institué ou prioré d'icelles de Noefort ou diocèse « de Meaulx, pour la povreté d'iceluy prioré, certain nom- « bre de nonnains. C'est assavoir XXV, en telle manière « que nulle nonnain ne soit faite ilà mesmes doresnavant « jusques à tans que tans de nonnains soient trépassées, « que le dit nombre, c'est assavoir de XXV nonnains, ne « excède point en aucune manière; sinon que les revenües « du dit lieu soient tellement ascrues par aucune espasses « de temps, que plusieurs y puissent proufitablement estre « substantées. Nous avons autrefois commendé, et encore « commendons estroitement le status dessus dit gardé invio- « lablement. Et affin que aucune chose ne soit faicte contre

« les dits statuts, ou corrompe ces présentes, ou aucun « recelé sur peine de excommunication, le commandons « plus estroitement. Donné l'an de grace MCCL, ou mois « d'aoust. » Le style de cet acte aura sans doute été rajeuni par le copiste du manuscrit de la Bibliothèque de Coislin, et l'on n'en peut douter pour peu qu'on le compare avec un autre acte rapporté à la page 155 dans la même histoire de Meaux. On a aussi de ce prélat les *Statuts synodaux de l'église de Meaux,* qu'il publia en 1245, et qui sont précédés de quelques réglements que fit Odon, évêque de *Tusculum* et légat en France, pour la réformation du chapitre de Meaux. Les statuts de Pierre de Cuisy se trouvent dans le *Thesaurus anecdotorum* de Martène, d'après un manuscrit du monastère de Saint-Féron de Meaux, et à la suite du *Pénitenciel de Saint-Théodore.* Tout ce qui concerne le gouvernement des églises, l'administration des sacrements, la conduite des clercs, la célébration des offices, etc., y est exposé avec un grand détail dans CXVII canons, où nous n'avons rien remarqué qui soit différent de toutes les œuvres de ce genre.

T. IV, p. 891.

T. II, p. 443, etc.

P. R.

TROUBADOURS.

La période que nous allons parcourir dans nos recherches sur l'histoire des troubadours, renferme ceux de ces poètes qui moururent ou qu'on peut supposer être morts de l'an 1226, époque du siége d'Avignon et de la perte prématurée de Louis VIII, à l'an 1255 ou peu de temps après. Ces poètes durent naître par conséquent vers les années 1160 ou 1170. La plupart d'entre eux passèrent vingt années de leur vie dans le trouble et dans le malheur. Depuis l'an 1209 jusqu'à l'an 1229, la guerre des croisés français contre les Albigeois et contre Raimond VI, guerre dévastatrice dont la religion était le prétexte et la spoliation le but, ayant étendu ses ravages depuis Beaucaire jusque dans le comté de Foix et sur les confins de l'Aragon, les exercices des troubadours se trouvèrent presque entièrement interrompus dans les états de l'infortuné Raimond et de ses vassaux.

Au milieu de tant de ravages, quelle eût été en effet la place des jeux d'esprit, des cours d'amour et des ingénieux essais de l'art dramatique? Nous avons vu dans la vie de Gui d'Uissel, que déja un peu avant 1209, un des légats du pape défendit à ce troubadour et à ses frères de composer des chansons: c'étaient sans doute les chansons satiriques contre le pape et le clergé, qui excitaient l'animadversion du légat; mais le mot de chanson embrassait tout. Autant d'ailleurs eût valu défendre à des troubadours la galanterie, que de leur prohiber la satire.

A dater de cette époque, la plupart des poètes languedociens de naissance, tels que Miraval, Faidit, Hugues Brunet, s'exilèrent de leur patrie, allèrent mourir en Espagne, en Provence, en Palestine, ou terminèrent leurs jours

dans des monastères. Il en est de même de ceux dont nous allons maintenant nous occuper. Nous les rencontrerons presque tous dans les cours des seigneurs provençaux, dans l'Italie supérieure, dans l'Auvergne, le Limousin, le Poitou, la Catalogne. Quelquefois on entendit le courageux sirvente d'un poète patriote qui, au milieu de la guerre et à côté même des bûchers, maudissait la ligue et ses chefs, appelait les barons et les peuples aux armées, déplorait la perte d'un seigneur mort pour le maintien de l'indépendance nationale : tels furent les chants de Guillaume Anelier et de Guillaume Figuières de Toulouse. Quelquefois aussi un poète fanatique invoquait les torches des croisés, célébrait les excès du despotisme clérical; mais ces exemples sont rares; nous ne manquerons pas de les signaler. La galanterie était toujours, en général, le sujet le plus ordinaire des chansons. É—D.

DEUX DAMES ANONYMES.

Nous plaçons deux dames au commencement de la série actuelle des troubadours. Leurs noms sont inconnus, et les manuscrits ne leur assignent aucune époque ; mais la naïveté et la grace de leurs compositions semblent nous autoriser à les placer au temps de Raimond VI, comte de Toulouse ; d'Alphonse II, et de Raimond Bérenger IV, comtes de Provence, où florissaient les Giraud de Borneilh, les Miraval, les Cadenet, les Faidit, les Rambaud de Vachères : ces dames appartiennent assez évidemment à la mème école. Nous trouvons en elles le même esprit et la même grace, relevés encore par une ingénuité particulière.

Peut-être est-il permis de supposer que des troubadours auront attribué ces jolies compositions à des femmes pour les faire paraître plus piquantes et plus originales. Quoi qu'il en soit, il ne reste de ces dames ou prétendues dames poètes que deux pièces dont une de chacune d'elles. La première est une *Aubade* où la dame, après avoir passé la nuit avec son amant, se plaint de voir l'aube amener le moment de

la séparation. Ce sujet traité bien des fois a pris ici, dans la bouche d'une femme, un charme tout particulier. Nous suivons, sans y rien changer, la traduction littérale que M. Raynouard a donnée de cette pièce:

En un vergier, sotz fuelha d'albespi,
Tenc la dompna son amic costa si,
Tro la gayta crida que l'alba vi.
Oy Dieus! oy Dieus! de l'alba tan tost ve!

En un verger, sous feuille d'aubépine
Tient la dame son ami contre soi,
Jusqu'à ce que la sentinelle crie que l'aube elle voit.
Oh Dieu! oh Dieu! que l'aube tant tôt vient!

Plagues a Dieu ja la nueitz non falhis,
Ni 'l mieus amicz lonc de mi no s partis,
Ni la gayta jorn ni alba no vis!
Oy Dieus! oy Dieus! de l'alba tan tost ve!

Plût à Dieu que jamais la nuit ne cessât,
Et que le mien ami loin de moi ne se séparât,
Et que la sentinelle jour ni aube ne vît!
Oh Dieu! oh Dieu! etc.

Bels dous amicz, baïzem nos ieu e vos
Aval els pratz on chanto 'ls auzellos,
Tot o fassam en despieg del gilos.
Oy Dieus! oy Dieus! de l'alba tan tost ve!

Beau doux ami, baisons-nous moi et vous
Là bas aux prés où chantent les oiselets,
Tout ce faisons en dépit du jaloux.
Oh Dieu! oh Dieu! etc.

Bel dous amicz, fassam un joc novel
Ins el jardi on chanton li auzel,
Tro la gayta toque son caramel.
Oy Dieus! oy Dieus, de l'alba tan tost ve!

Beau doux ami, faisons un jeu nouveau
Dans le jardin où chantent les oiseaux,
Jusqu'à ce que la sentinelle touche son chalumeau.
Oh Dieu! oh Dieu! etc.

Per la doss'aura qu'es venguda de lay
Del mieu amic belh e cortes e gay,
Del sieu alen ai begut un dous ray.
Oy Dieus! oy Dieus! de l'alba tan tost ve!

Par le doux souffle qui est venu de là
Du mien ami beau et courtois et gai,
De son haleine j'ai bu un doux rayon.
Oh Dieu! oh Dieu! etc.

La dompna es agradans e plazens;
Per sa beutat la gardon mantas gens,
Et a son cor en amar leyalmens.
Oy Dieus! oy Dieus! de l'alba tan tost ve!

Mss. de la Bibl royale, 7226, f. 383, v°.
M. Raynouard, Choix, etc., t. II, p. 236, 237

La dame est agréable et plaisante;
Pour sa beauté la regardent maintes gens,
Et elle a son cœur en aimer loyalement.
Oh Dieu! oh Dieu! que l'aube tant tôt vient!

Dans la seconde pièce, le personnage est une jeune femme mariée contre son gré, qui craint d'être déja devenue amoureuse. Elle s'avoue ingénument à elle-même la peur qu'elle a d'être vaincue, si l'homme qu'elle aime s'aperçoit de sa faiblesse; elle ne dissimule point le projet qu'elle forme de se venger par un autre amour, si ce premier amant la trahit; et finit par avouer l'abandon qu'elle va lui faire de sa personne. Cette pièce est du genre de celles qu'on appelait des *ballades*, vraisemblablement des *rondes* de danse. Quatre couplets de sept vers, où les mêmes rimes reviennent dans le même ordre, et ayant tous le même refrain, sont précédés par un couplet de neuf vers dont les deux premiers riment avec l'avant-dernier de chacun des couplets suivants. Cette addition de deux vers au commencement du premier couplet avait peut-être quelque rapport avec la *figure* de la danse. M. Raynouard a cité cette pièce comme un exemple des compositions de ce genre. Nous suivons encore sa traduction, en suppléant seulement à quelques ellipses qu'il a respectées dans son fidèle mot-à-mot. Nous avons eu déja occasion de faire remarquer combien les troubadours aimaient ce style elliptique, qui exerçait, disaient-ils, la sagacité du lecteur.

Hist. littér. t XVII, p. 450, 451.

Coindeta sui, si cum n'ai greu cossire
Per mon marit, quar no 'l voill, ni 'l desire,
Qu 'ieu be us dirai per que soi aissi drusa,
Coindeta sui;
Quar pauca soi, joveneta e tosa,
Coindeta sui;
E degr 'aver marit don fos joyosa,
Ab cui tos temps pogues jogar e rire:
Coindeta sui.

Gentille suis, et ainsi ai-je grief chagrin
Par mon mari, car je ne le veux ni le désire;
Que bien vous dirai pour quoi, (c'est) que je suis amante
Gentille suis;
Car petite suis, jeunette et fillette,
Gentille suis;
Et devrais avoir mari dont je fusse joyeuse,
Avec qui en tout temps je pusse jouer et rire,
Gentille suis.

Ja Deus mi sal, si ja sui amorosa;
Coindeta sui;
De lui amar mia sui cubitosa,
Coindeta sui;
Ans quan lo vei, ne soi tan vergoignosa,
Qu'en prec la mort qe'l venga tost aucire;
Coindeta sui.

Jamais Dieu me sauve si jamais je suis amoureuse.
Gentille suis;
De l'aimer ne suis point convoiteuse,
Gentille suis;
Mais quand je le vois, j'en suis tant honteuse
Que j'en prie la mort qu'elle le vienne tôt occire;
Gentille suis.

Mais d'una ren m en soi ben acordada,
Coindeta sui,
S'el meu amic m'a s'amor emendada,
Coindeta sui:
Ve'l bel esper a cui me soi donada;
Plang e sospir, quar no'l vei ni'l remire;
Coindeta sui.

Mais d'une chose j'en suis bien consentante,
Gentille suis,
Si le mien ami m'a son amour détournée,
Gentille suis:
Voyez le bel espoir à qui je me suis donnée:
Je gémis et soupire, parce que je ne le vois, ni ne le contemple.
Gentille suis.

En aquest son fas coindeta BALADA,
Coindeta sui;
E prec a tut que sia loing cantada,
Coindeta sui,
E que la chant tota domna enseignada
Del meu amic q'eu tant am e desire,
Coindeta sui.

En cet air je fais gentille BALLADE,
Gentille suis;
Et je prie à tous qu'elle soit au loin chantée,
Gentille suis,
Et que la chante toute dame enseignée
Du mien ami que tant j'aime et désire,
Gentille suis.

E dirai vos de que sui acordada,
Coindeta sui;
Q'el meu amic m'a longament amada,
Coindeta sui;
Ar li sera m'amor abandonada,
E'l bel esper q'eu tant am e desire
Coindeta sui.

Et je vous dirai de quoi je suis consentante,
Gentille suis;
Vu que le mien ami m'a longuement aimée,
Gentille suis;
Maintenant lui sera mon amour abandonnée
Et le bel espoir que tant j'aime et désire,
Gentille suis.

Mss. de la Bibl Ricardi, mss. du Vatican, n. 3206 —Rayn. Choix, etc., t. II, pag 241 et suiv.

Il y a dans ce petit drame à un seul personnage, exposition, intrigue, péripétie, dénouement. É—D.

PIERRE DE BERGERAC.

Crescimbeni a soupçonné que Pierre de Bergerac pouvait être le même personnage que Pierre de Bargeac. Nos prédécesseurs ne paraissent pas en avoir porté le même jugement; car Ginguené, dans son article sur Pierre de Bargeac, ne parle point de cette identité supposée, et quoiqu'il ne subsiste qu'une seule pièce de Pierre de Bergerac, elle est d'une trop grande importance, pour qu'il eût omis d'en faire mention, si Bargeac et Bergerac lui eussent paru n'être qu'une seule personne.

Crescimbeni, Dell'Istoria della volgar poesia, t. II, p. 203.
Hist. littér. de la Fr. t. XV, p 447

XIII SIÈCLE.

Guillaume VIII, vicomte de Montpellier, qui mourut au mois de novembre de l'an 1202, institua pour son héritier à la seigneurie de Montpellier, Guillaume, fils aîné d'Agnès, parente du roi d'Aragon, après avoir répudié Eudoxie Comnène, sa première femme. Il paraît que ce testament reçut d'abord son exécution. Le jeune Guillaume était alors âgé de quatorze ans. Le pape Innocent III, pressé par Guillaume VIII de reconnaître la légitimité des enfants de son second mariage, avait suspendu sa décision. Marie, fille d'Eudoxie, mariée à Bernard, comte de Cominges, apparemment ne réclama point. Mais en 1204, Pierre II, roi d'Aragon, ayant épousé Marie, répudiée par le comte de Cominges, s'empara des états de Montpellier, et il en jouit paisiblement jusqu'en 1212. A cette époque, Guillaume, fils d'Agnès, ayant réclamé auprès d'Innocent III, ce pontife reconnut sa légitimité, ordonna aux habitants de Montpellier de lui restituer leur ville, et à la reine Marie de la lui céder. Cet ordre aurait pu amener une collision; mais dès le mois de janvier 1213, le roi d'Aragon, au contraire, donna en fief à Guillaume la ville de Montpellier et toutes les terres qui dépendaient de cette seigneurie.

D. Vaissette, Hist. du Langued. t. III, p. 117.

D. Vaissette, Ibid. p. 225.

Marie partit aussitôt pour Rome, et obtint une décision toute contraire à la précédente. Guillaume fut déclaré fils adultérin. Marie mourut à Rome en 1213, peu de jours après avoir obtenu ce jugement. Alors la ville de Montpellier s'érigea en république; et enfin, en 1216, elle reconnut pour son seigneur Jacques Ier, roi d'Aragon, fils de Marie et de Pierre II.

D. Vaissette, Ibid. p. 302.

C'est pendant ces révolutions que Pierre de Bergerac publia le sirvente qui nous reste de lui. A laquelle des crises de la seigneurie de Montpellier se rapporte-t-il? C'est là tout ce qui paraîtra douteux. Les deux princes contendants y sont nommés; ce sont Guillaume, fils d'Agnès, qui est un homme méchant, dit le poète, *car es savais*, et le roi d'Aragon, connu par sa bonté, *el bos reis d'Arago*. Par conséquent il ne s'agit pas de la première prise de possession où Guillaume n'avait que quatorze ans, et où Pierre II n'éleva aucune difficulté. Millot suppose que le roi d'Aragon est Jacques Ier, et que le sirvente se rapporte à l'époque de 1213 où Guillaume fut condamné par le pape. Cette opinion ne paraît pas admissible, puisque Jacques n'était alors qu'un enfant de cinq ans. D'après cela, la pièce doit appartenir à

Millot, t. III, p. 424.

l'an 1212, où Guillaume rentra dans la possession de sa seigneurie. Voici trois strophes de ce sirvente :

Bel m'es cant aug lo resso
Que fai l'ausbercs ab l'arso,
Li bruit et il crit e il masan
Que il corn e las trombas fan,
Et aug los retins e'ls lais
Dels sonails, adoncs m'eslais,
E vei perpoinz e ganbais
Gitatz sobre garnizos,
E m plai refrims dels penos....

Il m'est beau quand j'entends le retentissement
Que font le haubert et l'arçon,
Les bruits, le cri et le tumulte
Des cors et des trompettes,
Quand j'entends les résonnantes chansons
Des grelots, alors je me réjouis,
Et quand je vois les pourpoints et les cottes d'arm.
Jetés sur les cuirasses;
Et me plaît le frémissement des panonceaux.

Oimais sai qu'auran sazo
Ausberc et elm e blezo,
Cavaill e lansas e bran
E bon vassaill derenan.
Pois a Monpeslier s'irais
Lo reys, soven veiretz mais
Torneys, cochas et essais
Als portals, maintas sazos
Feiren colps, voidan arsos.

Désormais je sais que seront de saisons
Hauberts, haumes et blisons,
Chevaux et lances et épées
Et braves vassaux dorénavant.
Bientôt à Montpellier se courrouce
Le roi, et vous verrez encore
Mêlées, chocs et assauts
Aux portes, et en grand nombre
Nous frapperons des coups, et ferons vider des arçons.

E si'l bos reis d'Arago
Conquer en breu de sazo,
Monpeslier, ni fai deman,
Eu non plain l'anta ni'l dan
D'en Guillem, car es savais,
Ni 'n tem lo seignor del Bais
Ans eu mov contr'el tal ais;
Per la fe que dei a vos,
No sai si l'er danz o pros.

Rayn. Choix, t. IV, p. 189.

XIII SIÈCLE.

Et si le bon roi d'Aragon
Conquiert en peu de temps
Montpellier et en fait la demande,
Je ne plains ni la honte, ni le dommage
Du seigneur Guillaume, car il est méchant.
Point ne crains le seigneur d'Aubais,
Au contraire, je me soulève contre un tel secours,
A cause de la foi qu'il doit à vous (roi),
Et ne sais si ce sera pour lui dommage ou profit.

Tout cela est parfaitement clair; le roi d'Aragon viendra conquérir Montpellier; on se battra; le seigneur Guillaume sera vaincu, et le poète s'en réjouira.

Il n'en arriva pas ainsi. On ne se battit point, car les historiens nous l'auraient appris. Mais nous voyons dans cette pièce que Guillaume s'était préparé au combat. L'affaire se termina pour cette fois par la donation que Pierre II fit à Guillaume du fief de Montpellier et de toutes ses dépendances. É—D.

GUILLAUME DE BÉZIERS.

L'histoire de ce poète est entièrement inconnue, et nous devons regretter cette omission des biographes, attendu que sa carrière poétique paraît se lier à un fait d'une grande importance.

Guillaume est connu par deux pièces. L'une des deux est une déclaration d'amour, que l'auteur se suppose faire à une dame qu'il n'a jamais vue. Ce n'est point une chanson divisée en strophes ou couplets. Il est vraisemblable qu'elle n'a point été faite pour être chantée. Les rimes y sont placées sans ordre. C'est un jeu d'esprit où le poète s'abandonne à la bizarrerie de sa pensée, et une pièce du genre de celles que les troubadours appelaient *un vers*.

Voyez Rayn. Choix, t. II, p. 177.

Erransa,
Pezansa,
Me destrenh e m balansa,
Res no sai on me lansa.
Esmansa,
Semblansa,
Me tolh e m'enansa;
E m dona alegransa

Un messatgier que me venc l'autre dia,
Tot en vellan, mon verai cor emblar.
Et anc pueysas no fuy ses gelosia,
E res no sai vas on lo m'an cercar....

Égarement,
Chagrin,
M'oppresse et me pèse,
Point ne sais où me lance.
Pensée,
Apparence
M'enlève et me transporte;
Et me donne joie
Un messager qui me vint l'autre hier,
Étant bien éveillé, mon tendre cœur ravir;
Et jamais depuis n'ai été sans jalousie,
Et point ne sais où j'irai le reprendre....

Per merce us prec, bella dousset'amia,
Si cum ie us am, vos me vulhatz amar;
Quar ie us am mais que nulha res que sia,
Et anc no us vi, mas auzit n'ai parlar....

Par merci je vous prie, belle doucette amie,
Que comme je vous aime, vous me veuilliez aimer;
Car je vous aime plus que chose qui soit au monde;
Et ne vous ai vue jamais, mais seulement ouï parler de vous... Rayn. Choix, t. III, p. 133.

La seconde pièce est une complainte sur la mort d'un vicomte de Béziers, assassiné, dit le poète, par *des renégats de la race traîtresse de Pilate.* Cette pièce porte dans un manuscrit de la Bibliothèque royale le nom de Guillaume, *moine* de Béziers, et dans le manuscrit dit *de Durfé* celui de Guillaume Ogiers ou Augier *Niella,* natif de Saint-Donat, bourg du Viennois, poète qui demeura long-temps dans la Lombardie. Nos prédécesseurs, ainsi que l'abbé Millot, l'ont attribuée à ce dernier; et comme Augier, contemporain de l'empereur Frédéric I[er], florissait vers le milieu du douzième siècle, il suit de là que le vicomte de Beziers à qui se rapporte la complainte, serait Raimond Tranquavel I[er], tué par des bourgeois de Béziers, en 1167, pour avoir paru prendre parti contre eux en faveur d'un noble. Si, au contraire, la complainte se rapporte à la perte de Raimond-Roger, mort *dans les fers,* prisonnier de Simon de Montfort, *non sans soupçon qu'on eût avancé ses jours,* dit Vaissette, et *de mort violente,* après avoir défendu Béziers et Carcassonne avec un courage héroïque, comme cet événement est du 10 novembre 1209,

Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, f. 351, v°.

Mss. de Durfé, 2701, n. ch. 825.

Crescimbeni, Della volgar poesia, t. II, p. 202.

Hist. littér. de la Fr. t. XIII, p. 419.

Millot, Hist. litt. des Troub. t. I, p. 340; t. III, p. 409.

D. Vaissette, Hist. du Langued. t. III, p. 17, 18.

D. Vaissette, Ibid. p. 183.
Choix, etc. t. IV, p. 46.

la complainte peut être l'ouvrage de Guillaume de Béziers, et elle sert alors elle-même à fixer l'époque de sa vie. M. Raynouard l'a donnée à ce poète; mais rien n'est assez positif sur cette question, pour nous décider à combattre l'opinion de nos confrères. Quoi qu'il en soit, voici des fragments de cette pièce :

Quascus plor e planh son dampnatge,
Sa malanansa e sa dolor,
Mas ieu, las! n'ai en mon coratge
Tan gran ira e tan gran tristor
Que ja, mos jorns, planh ni plorat
Non aurai lo valen prezat
Lo pros vescomte, que mortz es,
De Bezers, l'ardit e'l cortes,
Lo gai e'l mielh adreg e'l bon,
E'l melhor cavalier del mon.

Chacun gémit et déplore sa propre perte,
Son infortune et sa douleur,
Mais moi, hélas! j'ai dans mon cœur
Si grande indignation et si grande tristesse
Que jamais de mes jours assez regretté et pleuré
Je n'aurai le vaillant, l'estimé,
Le Seigneur preux vicomte, qui est mort,
De Béziers, le hardi, le courtois,
Le gai, le plus adroit, le bon,
Le meilleur chevalier du monde.

Mort l'an, e anc tan gran otratge
No vi hom, ni tan gran error
Mais far, ni tan gran estranhatge
De Dieu et a nostre senhor,
Cum an fag li can renegat
Del fals linhatge de Pilat
Que l'an mort; e pus Dieus mort pres
Per nos a salvar, semblans es
De lui, qu'es passatz al sieu pon
Per los sieus estorser laon.

Tué ils l'ont, et jamais si grande injure
Ne vit homme, ni si grand forfait
Jamais commettre, ni si grande barbarie
Envers Dieu et envers notre Seigneur,
Comme ont fait les chiens de renégats,
De la traîtresse race de Pilate,
Qui l'ont tué; et puisque Dieu a reçu la mort
Pour nous sauver, il semble
De lui qu'il ait passé son pont
Pour les siens retirer en haut.

XIII SIECLE.

Mil cavallier de gran linhatge
E mil dampnas de gran valor
Iran per la sua mort a ratge;
Mil borzes e mil servidor
Que totz foran gent heretat
Si 'lh visquet, e ric e honrat....
Ar es mortz, ai Dieus, quals dans es!
Caitieu, cum em tug a mal mes!
Val qual part tenrem, ni ves on
Penrem port, tot lo cor m'en fon....

Mille cavaliers de haut lignage
Et mille dames de grand prix
Iront par sa mort à l'abandon;
Et mille bourgeois, et mille serviteurs,
Qui tous eussent été enrichis,
Puissants et honorés, s'il eût vécu....
Maintenant il est mort! ô Dieu! quelle perte!
Malheureux! comme nous sommes tous mis à mal!
De quel côté nous tournerons-nous, et vers où
Prendrons-nous port? tout mon cœur en est brisé.

É—D.

GUILLAUME ANÉLIER.

Ce troubadour, né à Toulouse vers la fin du douzième siècle, nous est connu par quatre sirventes, où se manifestent avec énergie son amour pour son pays et son aversion pour la guerre de la ligue dont le résultat devait être de livrer le Languedoc à une domination étrangère. De semblables pièces de vers sont des morceaux d'histoire où le chant d'un seul poète peint l'esprit d'un peuple entier.

La date de ces pièces n'est pas douteuse; elles sont toutes à peu près de la même époque. Celle qui commence par ce vers,

Vera merce e dreitura sofranh,

est dédiée au jeune roi d'Aragon :

Al jove rei d'Arago qe conferma
Merce e dreg, e malvestat desferma,
Vay sirventes, quar trastot be resferma,
E nuls engans dedins son cors no s ferma.

Mss. de la Biblioth. Laurentiana.

Vers le jeune roi d'Aragon qui protége
Miséricorde et droit, et injustice repousse,
Va, Sirvente; car tout ce qui est bon il le renferme en soi,
Et nulle tromperie en son cœur n'habite.

La pièce commençant par ce vers,

Mss. de la Bibl. roy. n. 7226, f. 341.

El nom de Dieu qu'es paire omnipotens,

Rayn. Choix, t. V, p. 179.

fait mention du jeune roi d'Angleterre, *joves Engles*, lequel va sans doute chercher à reconquérir ses domaines de France. Or, pour rencontrer une époque où un roi d'Aragon et un roi d'Angleterre fussent jeunes tous deux, il faut se placer à l'an 1224 ou 1226. Jacques Ier, roi d'Aragon, né le premier février 1208, roi en 1213, était alors âgé en effet de 17 à 18 ans; et Henri III, fils de Jean-Sans-Terre, né en 1207 et roi en 1216, avait à peu près le même âge : c'est par conséquent de l'an 1224 à l'an 1226 qu'ont été composés les deux sirventes dont nous parlons; époque désastreuse pour le Languedoc, où la reprise de la guerre et la reddition d'Avignon ouvraient aux croisés la route de Toulouse, et où la couronne de Raimond VII tendait visiblement à sa chute. Quand on considère ces circonstances, les pièces de vers d'Anélier acquièrent un grand intérêt. Alors on ne dit plus : « Ces pièces ne contiennent que de vagues déclama- « tions contre le clergé, les moines et les Français. » On admire, au contraire, le courage et le dévouement du poète qui défend autant qu'il est en lui son prince et son pays, et s'oppose, avec les armes aiguisées de la satire, au débordement des mœurs.

Celui de ces sirventes qui commence par

Ara farai no m puesc tener,

date des premiers temps de la majorité de Jacques d'Aragon.

Mas us enfans cobra poder
Qu'es a paratge lums e ray.

C'est en ce jeune prince que le poète espère; c'est pour lui qu'il demande les faveurs du ciel :

Donc prec Jeshu Crist que poder
Li don e qu'el garde, si 'l play,
Que clercx no 'l puescan dan tener
Ab fals prezricx totz ples d'esglay,

Quar tant es grans lur trichamen
Qu'el fuecx infernals plus preon
Ardran, quar volon tant argen
Qu'hom peccaire fan cast e mon....

Donc je prie Jésus-Christ que pouvoir
Il lui donne, et qu'il le préserve, s'il lui plaît,
Que clercs ne puissent lui porter dommage
Par leurs prédications menteuses, pleines de terreur;
Car si grande est leur fourberie
Qu'au feu d'enfer le plus profond
Ils brûleront (eux) si avides d'argent
Que l'homme pécheur ils rendent innocent et pur.

A la gleisa falh son saber,
Quar vol los Frances metre lay Rayn. Choix, t. IV, p. 272.
On non an dreg per nulh dever,
E gieton cristiais a glay
Per lengatge sens cauzimen....

A l'Église faillit son savoir
Quand elle veut les Français établir là
Où ils n'ont droit par aucune obligation;
Et ils jettent les chrétiens au désespoir
Par un langage sans ménagement.

Le quatrième sirvente n'est pas moins remarquable quant au fond, et il est plus poétique:

Ar faray, sitot no m platz
Chantar verses ni chansos,
Sirventes en son joyos,
E say qu'en seray blasmatz;
Mas del senhor suy servire
Que per nos suferc martir
Et en crotz deynhet morir,
Per qu'ieu no m tem de ver dire.

Maintenant je ferai, quoique ne me plaise
Chanter couplets ni chansons,
Un sirvente sur un air vif;
Et sais que j'en serai blâmé;
Mais de Dieu je suis serviteur,
Qui pour nous a souffert martyre,
Et en croix a daigné mourir;
C'est pourquoi je ne me retiens de la vérité dire.

Quar vey qu'el temps es camjatz
E'ls auzelletz de lors sos;
E paratges que chai jos,
E vilas coutz son prezatz,

XIII SIECLE.

Clercx e Frances cuy azire,
Qu'ieu per ver vey dregz delir
E merces e pretz venzir;
Dieus m'en do so qu'ieu n dezire.

Car je vois que les temps sont changés
Et les oiselets (même) dans leur chant;
Et les nobles familles sont jetées à terre
Et les plus vils tenus à estime,
Et les clercs et Français que je déteste (1);
Et en vérité je vois les droits anéantir,
La bienfaisance et le mérite avilir :
Que Dieu m'en donne ce que j'en désire!

Tant es grans lur cobeytatz
Que dreytura n'es al jos,
Et enjans et tracios
Es dretz per elhs apellatz,
Don pretz, dos, solatz et rire
Franh, e vezem car tenir
Los malvatz que ges servir
Non podon Dieu ni ver dire....

Tant est grande leur avidité
Que droiture en est par terre;
La ruse et la trahison,
C'est là le droit ce qu'ils appellent;
Aussi le mérite, le savoir, les amusements, le rire,
Ils les brisent, et nous voyons estimer
Les méchants qui servir
Ne peuvent Dieu, ni la vérité dire.

Dans cette peinture passionnée des mœurs, le poète ne pouvait pas oublier le refroidissement que la guerre avait inspiré pour les troubadours.

Joglars ben son desamatz
La flor dels valens baros
Cuy cortz, domneyars e dos
Plazion joys et solatz;
Qu'er, si re als voletz dire,
Vos pessaran descarnir,
Quar ja no 'ls pot abellir,
Qu'aver, aver lur tolh rire.

Rayn. Choix, t. IV, p. 271.

(1) Nous publions ce passage à regret; mais il exprime un sentiment particulier à l'époque dont nous parlons, et que l'histoire doit faire connaître.

Les troubadours bien sont négligés,
Et la fleur des vaillants barons
A qui les cours, la galanterie, le savoir
Plaisaient, et les joyeux ébats et les divertissements;
Que maintenant si vous leur en voulez parler
Ils penseront vous vilipender,
Car rien de cela ne peut leur plaire,
Avoir, avoir leur ôte le rire.

Toutes ces pièces ayant dû précéder de peu l'établissement définitif des Français dans le Languedoc, et la vie d'Anélier n'étant d'ailleurs pas connue, nous plaçons cet auteur à la date qui paraît convenir à la plus récente de ses productions, qui est l'année 1228. E—D.

ARNAUD DE COMMINGES.

Ce troubadour que Millot croit avoir été un seigneur de la maison de Comminges, n'est connu que par un sirvente contre les désordres qui avaient lieu de son temps, dans la manière d'acquérir et de transporter la propriété des domaines. « La violence fait tout, dit-il, les plus forts ont « toujours raison; ils se font acheteurs ou ravisseurs, si on « ne veut leur vendre :

Millot, t. III, p. 60.
Rayn. Choix, t. V, p. 25.
Pièce commençant par *Be m plai us usages.*
Mss. de Modène

Enans se fan comprador
O toledor qui nos los ven.

« Qui perd d'un côté va comme un joueur chercher profit « dans une autre affaire :

...... E puois ab pauc d'argen
Qu'ill reman, vai jogar aillor.

Millot pense avec raison que cette peinture ne peut appartenir qu'au temps de la guerre des Albigeois ou à l'époque qui suivit immédiatement. E—D.

DEUDES DE PRADES.

Deudes ou Dieu-Donné, surnommé de Prades, parce qu'il naquit au bourg de ce nom, dans le Rouergue, à quelques lieues de Rhodez, était chanoine à Maguelone. Homme de sens et lettré, dit son historien, il composait bien les vers; mais ses chansons n'exprimaient pas l'amour avec assez de chaleur, *e fet cansos per sen de trobar, mas no movian ben d'amor;* on n'y trouvait pas toute la vivacité désirée dans les productions de ce genre; aussi, ajoute son historien, ne furent-elles ni beaucoup chantées, ni fort goûtées, *per que non avian sabor entre la gen, ni no foron cantadas ni grazidas.*

Il peut y avoir quelque exagération dans l'énoncé de ce dernier fait; mais nous voyons en effet dans les chansons de Deudes de Prades plus d'esprit que de sentiment, et même plus de cynisme que de galanterie. Quoique ce poète parle quelquefois de souffrir et de mourir, il ne meurt point; il jouit, ou du moins il espère, si déja il n'a obtenu. Le chanoine de Maguelone est un sybarite qui fait des vers pour remercier ses maîtresses ou pour les séduire. Il a de la gaîté, des pensées fines et riantes; mais ses tableaux vont jusqu'à la nudité; et si, comme il y a apparence, c'est ce qui empêcha le succès de ses chansons dans la bonne compagnie, *entre la gen,* c'est une preuve de plus que dans un siècle où les mœurs étaient très corrompues, on exigeait cependant encore à l'extérieur de la décence et de la pudeur.

En fait d'amour, Deudes veut deux choses, jouir et changer quelquefois de maîtresse.

Ab lo dous temps que renovelha,
Vuelh far ar novelha chanso,
Qu'amors novelha m'en somo
D'un novelh joy que mi capdelha;
E d'aquest joy autre joy nais,
E s'ieu non l'ai non poirai mais;
Mas ades azor e sopley
A lieys cui am de cor, e vey.

Avec le temps doux qui se renouvelle
Je veux faire aujourd'hui chanson nouvelle,
Car nouvelle amour m'en sollicite
Par nouvelle joie qui me domine;

Et de cette joie naît autre joie,
Que j'obtiendrai ou rien n'y pourrai;
Mais maintenant j'adore et supplie
Celle que j'aime de cœur et que je vois.

Tan mi par m'esperanza belha
Que be m val una tenezo;
E pus espers mi fai tal pro,
Ben serai ricz, si ja m'apelha,
Ni m dis : « Bels dous amicz verais,
Be vuelh que per mi sias gays,
E ja no s vir per nulh esfrey
Vostre fis cors, del mieu dompney....

Tant mon espérance me paraît belle,
Que bien me vaut une possession;
Et puisque l'espoir tant me fait de plaisir,
Combien serai-je heureux, si jamais elle m'appelle,
Et me dit : « Beau, doux ami, sincère,
Bien je veux que pour moi soyez gai
Et qu'il ne m'échappe par nulle crainte,
Votre gentil cœur, de mon service. »

E qui ren sap de drudaria
Leu pot conoisser e chauzir
Que 'l belh semblant e'l dous sospir
No son messatge de fadia;
Mas talant a de fadeyar
Qui so que te vol demandar;
Per qu'ieu cosselh als fins amans
Qu'en prenden fasson lur demans.

Rayn. Choix, etc. t. III, pag. 416.

Et qui se connaît un peu en galanterie,
Bientôt peut voir et juger
Que beau semblant et doux soupir
Ne sont message d'indifférence.
Mais plaisir il trouve à niaiser
Qui ce qu'il tient veut demander.
C'est pourquoi je conseille aux amants passionnés
Qu'en saisissant ils fassent leur demande.

M. Raynouard a traduit élégamment cette strophe. Choix, etc. t. II, p. 33.

Une autre pièce n'est pas moins expressive et moins gaie.

En un sonet gai e leugier
Comens canso gai 'e plazen,
Qu'estiers non aus dir mon talen,
Ni descubrir mon dezirier.
Dezir ai que m ve de plazer,
E'l plazer mou del bon esper,

Mss. de la Biblioth. roy. n. 2701, ch. 257. Parnasse occit. p. 86.

XIII SIECLE.

E'l bon esper de joi novel,
E'l joi novel de tal castel
Qu'eu no volh dir, mas a rescos,
A cels cui amors ten joios.

Sur un air gai et léger
Je commence chanson gaie et riante;
Car autrement je n'ose déclarer mon intention ,
Ni découvrir mon désir.
Désir j'éprouve qui me vient de plaisir,
Et le plaisir naît de bon espoir,
Et le bon espoir de joie nouvelle,
Et la joie nouvelle d'un tel castel
Que je ne veux nommer, sinon tout bas
A celui qu'amour tient en joie.

Il dit dans la même pièce :

Ja no i man letre ni sagel,
Ni mi don cordon ni anel;
Mas dehne me dir : Amics dos,
Aissi m'avetz com ieu ai vos.

Je ne lui envoie lettre ni pli cacheté,
Et ne me donne cordon ni anel,
Pourvu qu'elle daigne me dire : Doux ami,
Ainsi vous me possédez comme je vous possède.

Cette chanson du chanoine de Maguelone fut adressée au troubadour Gui d'Uissel, chanoine de Brioude.

« Va, dit l'envoi, va, ma chanson, sans craindre aucun « mauvais augure, jusqu'à ce que tu sois auprès de Gui « d'Uissel, et dis-lui : M'adresse ici à vous un *mauvais* « *conseil*, car il est amoureux,

E di l'Aissi m trasmet a vos
Fols cosselhs, quar es amoros. »

Hist. littér. t. XVII, p. 564.

Une des pièces les plus intéressantes de Deudes de Prades, est sa complainte sur la mort du troubadour Hugues Brunet, dont nous avons parlé dans le volume précédent. C'est là qu'il fait l'éloge du langage choisi, *lingua issernida* d'Hugues Brunet, mérite dont il offrait lui-même un excellent modèle.

Son ouvrage intitulé : Dels Auzels cassadors est d'un tout autre genre. C'est un poème de trois mille six cents vers de huit syllabes, que le poète appelle un *roman*, sur l'art de nourrir et d'élever les oiseaux de chasse. Après avoir exposé son plan, l'auteur traite des différentes classes d'oiseaux, d'abord de l'autour, ensuite de l'épervier, du faucon dont il

distingue sept espèces, de l'émerillon; de l'art de dresser ces oiseaux, de s'en servir, de les guérir de leurs maladies. Son style est généralement vif, poétique, souvent animé par des descriptions et des comparaisons brillantes. Le faucon de Barbarie, qu'il nomme *Surpunic,* ressemble, dit-il, à l'aigle blanc par son plumage, au gerfaut par son œil, ses ailes, son bec, son orgueil; tout oiseau tremble à son aspect, *auzel qu'el ve de paor trembla.* Il compare le faucon britannique à un roi, à un comte riche et puissant, à un preux de grand pouvoir; c'est lui, dit-il, qui réjouit le plus constamment le seigneur; il est le prince des faucons, le maître des oiseaux, *de totz aurels es lo maistre.*

Rayn. Choix, t. V, p. 126 et suiv.

Il est difficile de croire qu'avec tant d'esprit et des talents si variés, Deudes de Prades, malgré le ton trop libre de ses poésies, ne se fît pas ouvrir plus d'un château. On voit en effet qu'il fut accueilli chez le seigneur d'Anduze, chez Guillaume IV, prince d'Orange, et dans d'autres grandes maisons.

L'année de sa mort n'est pas connue; mais ses liaisons avec Guillaume IV, prince d'Orange, mort en 1218, et avec Gui d'Uissel, mort de 1222 à 1230, nous autorisent suffisamment à placer sa mort vers 1228 ou 1229. E—D.

BLACAS.

MORT en 1229.

Ce troubadour nous offre un brillant modèle du caractère des seigneurs provençaux, languedociens et catalans du XIIe siècle. Nous voyons en lui un de ces hauts barons, braves, galants, fastueux, s'honorant de cette fleur de bon ton qu'on appelait de leur temps *courtoisie,* qui tenaient dans leurs châteaux des cours nombreuses, accueillaient avec magnificence les chevaliers, les dames, les poëtes; leur faisaient de riches présents, et composaient eux-mêmes des vers pour ne pas se montrer inférieurs à leurs illustres hôtes. Blacas ne fut pas sans talent, comme troubadour; mais sa réputation paraît s'être fondée bien plus encore sur la noblesse de ses manières, que sur le mérite de ses poésies. « Blacas, « dit l'auteur de sa vie écrite en provençal, fut un baron « puissant, généreux, bien fait, adroit, qui aimait les fem-

« mes, la galanterie, la guerre, la dépense, les cours, la « magnificence, le bruit, le chant, le plaisir, et tout ce qui « donne du relief et de la considération. Personne n'eut « jamais autant de satisfaction à recevoir qu'il en avait à « donner. Il fut le protecteur des faibles et le soutien des « délaissés; *e fo aquel que mantenc lo desmantenguts, et « amparet lo desamparats.* Plus il avança dans la vie, plus « l'aimèrent ses amis et le craignirent ses ennemis : *On plus « venc de temps e plus l'ameren li amic, e li enemic lo ten- « sen plus.* Plus aussi il vécut, plus s'accrurent sa sagesse, « son savoir, et même son penchant à la galanterie : *E crec « sos sens, e sos sabers, e sa gaillardia, e sa drudaria.* » Ce portrait, tracé dans le style du temps, nous peint un genre de gloire tout chevaleresque. Plusieurs troubadours reproduisirent successivement le même éloge comme à l'envi.

L'aïeul ou le bisaïeul de Blacas, originaire de la Catalogne, vint se fixer en Provence, à la suite de Raimond Bérenger Ier ou de quelqu'un des premiers successeurs de ce prince. Il dut lui-même naître à Aix, où les comtes de la maison de Barcelone faisaient leur résidence ordinaire, à moins qu'il n'ait vu le jour à Aulps, gros bourg dont un des premiers Bérenger avait donné la seigneurie à sa famille. Le nom de *Blacas*, *Blaccas* ou *Blancatz*, paraît être venu de *Blancas* (Blanc), surnom donné apparemment à quelqu'un de ses aïeux.

On voit, en 1176, un Blacas, seigneur d'Aulps, prêter serment de fidélité à Alphonse Ier, comte de Provence, fils de Raimond Bérenger II. Ce Blacas pouvait être le père du poète, mais ce peut bien être aussi le poète lui-même; car déja, à cette époque, celui-ci était parvenu à l'âge d'homme. Sa vie connue se renferme entre cette année 1176 et l'année 1229, époque de sa mort; ce qui permet de placer sa naissance vers 1160 ou environ.

La plus ancienne pièce de vers que nous connaissions de lui est sa tenson avec Peyrols, et cette pièce est antérieure à la croisade de l'an 1190, puisque Peyrols se croisa lors de cette expédition, et qu'à son retour, il alla vivre à Montpellier et s'y maria. Sa liaison avec Cadenet, dont nous avons parlé à l'article de ce dernier poète, date du temps où Boniface, marquis de Montferrat, venait de succéder dans ce marquisat à son frère Conrad, et par conséquent des années 1193 ou 1194. La chanson où il déclare à Folquet de Romans

Hist. litt. t. XV, p. 476.

qu'il ne se croisera point, est de 1195. Sa tenson avec Pierre Vidal doit appartenir aux années 1196 ou 1197, époque où Pierre Vidal vint en Provence pour la seconde fois, au retour de la croisade, car il était déja vieux, *ja viels,* et Blacas lui reproche ses actes de démence, tous postérieurs à la croisade.

La complainte de Sordel sur la mort de ce seigneur, où il partage son cœur entre les princes qui lui paraissent manquer d'activité ou de courage, semble supposer qu'il avait rempli un rôle éclatant dans quelque guerre importante. C'est ce que l'histoire ne nous apprend point : cependant il faut admettre qu'un éloge donné avec tant de pompe dut être fondé sur quelque fait réel.

Il se glorifie lui-même de sa bravoure et de son illustration militaire, dans une pièce galante où, en mettant à découvert son propre caractère, il peint les mœurs de son temps.

Per merce il prec c'en sa merce mi prenda
Liei cui om soi, per aital convinen
Si troba aman que m venza ni m contenda
Ab tan cor d'armas, ni d'ardimen,
Ni tan larc sia ab tan pauc de renda,
Ni tan sotil en parlar avinen,
A lui s'autrei e de mi se defenda,
Que ben es drec c'il am lo plus valen
Aissi com il es la gensor que port benda (1).

Rayn. Choix, t. V, p. 106.

Par merci je la prie qu'en sa merci me prenne,
Celle de qui l'homme je suis sous cette condition
(Que) si trouve amant qui me surpasse ou me le dispute
Avec tant de cœur en armes et tant d'ardeur,
Aussi magnifique avec si peu de rentes,
Aussi élégant dans un gracieux langage,
Qu'à lui elle s'octroie et de moi se défende,
Car bien est droit qu'elle aime le plus méritant,
Ainsi qu'elle est la plus belle qui porte ceinture.

On dirait, à lire ces vers, que Blacas ait offert lui-même à Sordel le thême de sa complainte, par ce mot :

Ab tan (gran) cor d'armas ni d'ardimen.

La générosité de ce seigneur avec les troubadours a été

(1) Il y a dans cette pièce plusieurs incorrections, sans doute par le fait des copistes : nous les respectons, comme M. Raynouard les a respectées.

XIII SIECLE.

célébrée par Pierre Vidal, dans une pièce où, feignant de donner des instructions à un jongleur, il prend de là occasion de louer les mœurs des chevaliers du temps de sa jeunesse, et d'illustrer ceux dont il a reçu un honorable accueil. « De « ce côté de l'Espagne, lui dit-il, vous visiterez le généreux « roi Alphonse; en Lombardie, le preux marquis.... En « Provence sont des hommes qui ne connaissent pas l'ava- « rice : n'allez pas y oublier Blacas. »

Abril issic, Mss. dit de Durfe. Bibl. roy. n. 2701.
Rayn. Choix, t. V, p. 346.

Et en Proensa homs non avars....
En Blacas no y fai a laissar.

Élias de Barjols disait pareillement :

D'en Blacas no m tuelh ni m vire,
Ni de son pretz enantir;
Que tan no puesc de ben dir
Qu'ades mais no i truep a dire (1).

De sire Blacas ne m'ôte ni me détourne,
Ni de son prix célébrer,
Car tant ne puis de bien en dire,
Que toujours plus n'en trouve à dire.

Dans ses tensons avec Peyrols, Pierre Vidal, Rambaud de Vachères, Guillaume de S. Grégori, Guillaume Pélissier, Bonafe ou Bonnefoi, Blacas se peint comme plus avide du physique de l'amour que du moral. Point ne le fâche que ses amours fassent quelque bruit, et s'il le fallait, il préférerait même une conquête qu'on lui prêterait faussement, mais éclatante, à des faveurs sans réserve, mais ignorées. Tels sont du moins ses jeux d'esprit. On voit aussi dans ses pièces un assez vif penchant à la satire.

Il disait à Pierre Vidal : « De votre doctrine je ne veux « point auprès de ma dame, j'entends la servir à toujours, « mais en égal. »

E d'ela m platz que m fassa guizardon
Et a vos lais lo lonc atendamen
Senes jauzir, qu'ieu vuoill lo jauzimen :
Car loncs atens senes joi, so sapchatz,
Es jois perdutz, qu'anc uns non fon cobratz.

(1) M. Raynouard cite ces vers comme un exemple de la liberté dont usaient les troubadours, de maintenir ou de supprimer l'E à l'infinitif des verbes en ER, en RE, en IR et en IRE. *Gram. de la lang. des Troub.* p. 195.

Et d'elle il me plaît qu'elle me fasse don (mutuel),
A vous je laisse la longue attente
Sans jouissance; je veux jouir,
Car longue attente sans jouissance, sachez-le bien,
Ce sont joies perdues, dont aucune ne se recouvre.

Vidal répondait :

Blacatz, ges ieu sui d'aital faisson
Cum vos autres, a cui d'amor non cal;
Gran giornada vuoill far per bon ostal,
E lonc servir per recebre gent don;
Non es fis drutz cel que s canja soven,
Ni bona domna cella qui lo cossen;
Non es amors, ans es engans proatz
S'uoi enquerets, e deman o laissatz.

Blacas, point ne suis de cette façon
Comme vous autres à qui d'amour ne chaut guères;
Longue journée je veux faire en bon logis,
Et long servir pour obtenir précieux don;
N'est amant vrai qui souvent se déplace,
Ni bonne dame celle qui le souffre,
Point n'est amour, mais claire tromperie,
Si demandez aujourd'hui et demain délaissez.

Rayn. Choix, t. IV, p. 23.

Blacas demande à Rambaud de Vachères : « Rambaud, « sans qu'on le sache, bonne dame vous fera jouir d'amour « accomplie, ou bien, pour vous donner de la gloire, elle « fera croire à la gent, sans rien de plus, qu'elle est votre « amie : qu'aimez-vous mieux? — Rambaud, en amant dé- « licat, aime mieux, dit-il, jouissance toute suave et sans « bruit, que vaine opinion sans plaisir : »

Mais vueill aver jauzimen
Tot suavet e ses bruda,
De ma domna cui dezir,
Que fol creire ses jauzir.

Blacas prétend que les connaisseurs tiendront ce sentiment à folie, à sagesse les niais :

En Raimbaud, li connoissen
Vos o tenran a follor,
Et a sen li sordeior.

Rambaud ne trouve rien de si charmant que de jouir en secret de la femme qu'il adore :

Blacatz tan m'es avinen
Quant, ab mi dons cui azor
Puosc jazer sotz cobertor
Ren als no m'es tan plazen.

Blacas réplique par une strophe que terminent ces jolis vers :

Rayn Choix, t. IV, p. 25.
Parnasse occit. p. 119.

Non pretz honor escunduda,
Ni carboucle ses luzir,
Ni colp que no'l pot auzir,
Ni oill cec, ni lengua muda.

Point n'estime honneur caché,
Ni escarboucle sans luisant,
Ni coup (frappé) que je ne puis entendre,
Ni œil aveugle, ni langue muette.

Dans sa tenson avec Guillaume de S. Grégori, il aime mieux obtenir d'une dame de haut parage toutes les faveurs hors une seule, que de la plus belle suivante de cette dame, tous les témoignages d'amour sans en excepter aucun :

Rayn. Choix, t. IV, p. 27.

Que maint fruit pot penre laire,
Que non a tan doussa sabor
Qui'l pren bas com aut, ni doussor.

Car maint fruit peut prendre un larron,
Qui n'a pas si agréable saveur,
S'il les cueille en bas, qu'en haut, ni tant de douceur.

Cependant dans une pièce érotique, la seule qu'on lui attribue, ce poète se montre passionnément amoureux, et il ne manque ni d'élégance ni d'harmonie.

Lo belh dous temps mi platz
E la gaya sazos
E'l chans dels auzellos;
E s'ieu fos tant amatz
Com sui enamoratz,
Fera gran cortezia
Ma bella douss'amia.
E pus nulh be no m fai,
Las! e doncx que farai?
Tant atendrai aman
Tro morrai merceyan,
Pus ilh vol qu'aissi sia.

Rayn. Choix, t. III, p. 337.

Le doux et beau temps me plaît,
Et la gaie saison
Et le chant des oiseaux;
Et si j'étais autant aimé
Que je suis amoureux,
Me ferait grande courtoisie,
Ma belle, douce amie.
Mais puisque nul bien ne me fait,
Hélas! eh donc que deviendrai-je?
Tant j'attendrai en aimant
Jusqu'à ce que je meure en suppliant,
Puisqu'elle le veut ainsi.

Cette pièce est composée de cinq strophes de douze vers, conservant toutes les mêmes rimes disposées dans le même ordre; plus, d'un envoi de six vers sur les mêmes rimes que le dernier sizain des strophes.

Blacas ne se croisa point. Le troubadour Folquet de Romans, vraisemblablement son hôte à cette époque, lui ayant demandé dans une chanson s'il prendrait la croix dans le cas où l'empereur commanderait l'armée (il s'agissait de l'empereur Henri VI, et par conséquent de la croisade de 1195), il répondit qu'il n'en ferait rien.

En Folquet, be sapchatz
Q'eu sui amatz
Et am ses cor vaire
En lei cui es fina beutatz
E gais solatz:
. . . .
En farai ma penedenza
Sai entre mar e durenza,
Apres del seu repaire.

Mss. du Vatican, n. 2370, f 51.

Seigneur Folquet, bien sachez
Que je suis aimé
Et que j'aime sans cœur changeant
Dame en qui résident exquise beauté
Et spirituelle gaieté,
. . . .
Et je ferai ma pénitence
De ce côté, entre mer et Durance,
Auprès de sa demeure.

L'époque de la mort de ce poète nous est indiquée d'une manière indubitable par la complainte de Sordel. Quand celui-ci, par exemple, donne une portion du cœur de Blacas à Louis IX, roi de France, lequel, dit-il, en a besoin, car il n'ose rien entreprendre qui puisse déplaire à sa mère, on

voit par ces mots que Louis IX était sorti de sa minorité; ce qui eut lieu vers la fin de l'année 1228; et l'on voit aussi qu'il en était sorti depuis peu de temps, car quelques années plus tard, il n'eût plus mérité le reproche que lui adressait Sordel. Quand ce poète donne une portion du cœur de Blacas à Jacques I[er], roi d'Aragon, afin qu'il lave l'affront qu'il a reçu à Marseille, il n'est pas moins visible que cet affront prétendu est la cession faite par ce roi aux Marseillais, de trois cents maisons, d'une mosquée et de quelques terres dans la ville et le territoire de Maïorque; cession à laquelle Jacques se trouva obligé à cause des secours que les Marseillais lui avaient donnés lors de l'attaque de cette île: or, la conquête de Maïorque appartient à l'an 1229. Quand Sordel veut enfin que le comte de Toulouse, Raimond VII, reçoive une grande portion de ce cœur, afin qu'il puisse, dit-il, rentrer dans ses domaines, il est également clair que Sordel fait allusion au traité de paix qui dépouilla Raimond du tiers au moins des états de son père, et ce traité est du 12 avril 1229. Il suit de ces rapprochements que la mort de Blacas doit être placée au commencement de l'an 1229 ou à la fin de l'année 1228.

Ruffi, Hist. de Marseille, pag. 113

Blacas laissa un fils nommé Blacasset ou Blacas le jeune, poète comme lui, dont nous parlerons quand il s'agira des troubadours qui fréquentèrent la cour de Béatrix de Savoie, femme de Raimond Bérenger IV, comte de Provence. E—D.

ARNAUD D'ENTREVÈNES.
BONNEFOI.

Nous plaçons ces deux troubadours ensemble, attendu qu'ils ne sont connus l'un et l'autre que par des vers adressés à Blacas, ou par des tensons composées avec lui.

Arnaud d'Entrevènes, que Papon croit né en Provence et de la maisou d'Agout, charmé apparemment de quelque pièce de vers de Blacas, lui adressa une épître en forme de chanson, divisée en strophes de douze vers, et sur des rimes qui se correspondent d'une strophe à l'autre; seule pièce de

Papon, Hist. de Provence, t. II, p. 404.

lui qui nous ait été conservée. La première strophe était ainsi conçue :

Del sonet d'EN Blacatz
Sui tant fort enveios
Que descortz e chansos
E retroenzas i faz,
E quar vei qu'a lui platz,
Sirventes i faria,
Si faire l'i sabia;
E pos far no l'i sai,
Una danza i farai
Coindeta e ben estan
Que chanto ill fin aman,
E mova de coindia.

M. Rayn. a donné trois strophes de cette pièce. Choix, t. V, p. 40; t. II, p. 297.

Du chant de Blacatz
Tant je suis amoureux
Que *discors* et *chansons*
Et *retroences* je lui fais,
Et comme je vois qu'à lui je plais
Sirventes lui ferais,
Si faire à lui savais;
Et puisque faire je ne sais,
Une *danse* lui ferai
Gracieuse et bien conçue
Que chantent les gentils amans,
Et qui se meuve avec élégance.

Le poète ajoute, apparemment pour tourner en ridicule plus d'un versificateur de son temps, que la chanson de Blacatz aurait été meilleure, s'il y eût fait entrer des prés et des fleurs, des vergers feuillés, les longs jours du mois de mai, Pâques et l'herbe de la Saint-Jean, sorte de critique dont il avait pu faire souvent l'application.

Arnaud d'Entrevennes fait dans la même pièce une assez longue énumération de héros de romans connus de son temps, tels que Floris, Raoul de Cambrai, Perceval. Il parle aussi des contes souvent répétés par les jongleurs, d'Isingrin (le loup), de Belin (le mouton), etc.

Mss. de la Biblioth. roy. n. 7225, ch. 672, 673.

BONNEFOI ou *Bonnafe* n'est cité dans les manuscrits que pour deux tensons, où, mécontent apparemment de Blacas, il lui dit des injures grossières, et où ce poète répond sur le même ton. Ces vers d'ailleurs peu poétiques ne valent pas la peine qu'on les répète. É—D.

LA DAME TIBERGE.

Na Tibors, dame provençale, habitait un château appartenant à Blacas et nommé *Sarrenom*, aujourd'hui *Serannon*. C'était, dit le biographe, une personne courtoise, instruite, aimable, fort habile, et qui composait des vers : *Cortesa fo et enseignada, avinens et fort maistra, et saup trobar*. Elle fut amoureuse, fort aimée d'amour et fort estimée par les hommes distingués de sa contrée, redoutée et ménagée par les grandes dames : *E per totas las valens dompnas mout tensuda e mout obedida*. Il ne reste d'elle que le fragment suivant :

Mss. du Vatican, n. 3207.
Rayn. Choix, t. V, p. 447.

Bels dous amics, ben vos puesc en ver dir
Que anc no fo q'eu estes ses desir
Pos vos conven e. . . . per fin aman;
Ni anc no fo q'eu non agues talan,
Bel douz amics, q'eu soven no us vezes
Ni anc no fos sasons que m'en pentis,
Ni anc no fos, si vos n'anes iratz,
Q'eu agues joi tro que fossetz tornatz (1).

Beau doux ami, bien vous puis dire avec vérité
Que jamais il n'a été que je ne vous aie désiré,
Depuis que je vous ai reconnu pour sincère amant;
Ni jamais il n'a été que je n'aie eu inclination,
Beau doux ami, que je vous visse souvent;
Ni jamais il n'a été un moment que je m'en sois repentie;
Ni jamais il n'a été, si vous êtes parti chagrin,
Que j'aie eu joie jusqu'à ce que vous soyez revenu.

É—D.

(1) Ce texte est tronqué et corrompu ; mais l'application que donnaient les dames de cette époque à l'art des vers, est une particularité historique dont nous ne devons pas négliger de rapporter des exemples.

HUGUES DE MATAPLANA.

HUGUES OU HUGUET DE MATAPLANA était un des plus grands seigneurs de la Catalogne. Sa famille se faisait descendre d'un des barons que Charlemagne envoya dans cette province pour y établir des colonies, et à qui la terre de Mataplana échut en partage. Il se plaisait, conformément aux mœurs de son temps, à rassembler dans son château des chevaliers, des dames, des troubadours, à leur donner des festins, à les amuser de chasses, de poésie, de musique, et il s'était fait une haute réputation de courtoisie et de galanterie.

MORT en 1229.

Bastero, La crusca provenzale, t. I, pag. 102.

Pierre Vidal dépeint cette cour, et fait le portrait du maître dans la pièce que nous avons déja citée au sujet de Blacas, où il raconte ses voyages, en feignant de donner des instructions à un jongleur. Il avait visité Hugues avant que le roi Richard partît pour la croisade, par conséquent avant l'an 1190. « Ensuite, dit-il, j'allai droit à Mataplana; là je « trouvai mon seigneur Hugues, homme prévenant, franc, « doux, écoutant avec connaissance tout bon savoir; là je « trouvai des dames qui, en vérité, me rappelèrent mon « père et le bon siècle qu'il m'a retracé. »

Abril issic. M. Rayn. Choix, t. V, p. 345.

E trobey lay donas, per ver,
Que m fero rembrar mon paire,
E'l segle bos qu'en a fag traire.

Le seigneur Mataplana faisait aussi des vers. Nous avons dit, dans l'article de Miraval, que lorsque celui-ci fut en même temps joué par une coquette et abandonné par sa femme, Mataplana, quoique lié d'amitié avec lui, se moqua de son aventure dans une chanson, où il lui reprocha de s'être attiré son malheur par défaut de galanterie. On ne connaît pas cette chanson de Mataplana avec certitude, attendu que celle qui commence par *D'un sirventes m'es pres talens*, et qui pourrait être celle-là, a été aussi attribuée à Pierre Durand (1). Mais, quoi qu'il en soit, la réponse de

Supra, t. XVII, p. 467.

(1) M. Raynouard s'est décidé pour cette opinion (Choix, t. V, p. 312). Nous avons suivi cette autorité, dans le tome XVII, p. 467.

Miraval à Mataplana ne laisse pas lieu de douter qu'il n'ait existé en effet un sirvente quelconque de ce seigneur. Celui de Miraval commence par ces vers :

Mss. de Modène, fol. 132.
Mss. du Vatican, n. 5232, p. 206.

Grans mestiers m'es razonamenz,
Qi'eu a Mataplana envi,
Pois N' Uguet m'a mes el' cami.

Grand besoin j'ai d'une défense
Qu'à Mataplana j'envoie,
Puisque le seigneur Huguet m'a mis sur la voie.

Cette pièce est adressée à la dame Sancie, femme de Mataplana, que Miraval invite à punir son mari du reproche qu'il lui a fait d'avoir péché contre la galanterie, et des autres folies qu'il lui a dites.

Blacasset, fils de Blacas, poète comme son père, ayant inspiré de la jalousie à Mataplana dans quelque liaison d'amour, il s'ensuivit un duel littéraire; ou bien peut-être Mataplana feignit d'être jaloux pour donner sujet à une tenson. Le cartel de Mataplana fut conçu en ces termes :

Mss. de la Biblioth. Laurentiana.

En Blacasset, eu sui de noit
Vengut a vos, per combattre ades :
E vos del tot oblidarez
L'amor et la beltat de cella
Che vostre cors encob chap d'ella,
E metterez la a non m'en cal.
L'un prenez ch'al men vos desplai,
Breumen, ch'ieu non voill delai;
Per que l'enfern sens mi men val.
E voill sachaz che soi el diable
Lo plus crudel e'l plus penable.

Seigneur Blacasset, je suis de nuit
Venu à vous, pour combattre sur le champ :
Ou bien entièrement vous oublierez
L'amour et la beauté de celle
Dont votre cœur convoiteux raffolle d'elle,
Et la mettrez à non m'en soucie.
L'un prenez (des deux partis) qui moins vous déplaît,
Promptement, car je ne veux délai,
Vu que l'enfer sans moi moins vaut.
Et veux sachiez que je suis le diable
Le plus cruel et le plus impitoyable.

Mataplana semble avoir choisi un thème difficile pour embarrasser son adversaire, et ses vers n'ont guère d'au-

tre mérite que celui de la difficulté vaincue. Blacasset répondit :

En Diables, vos es per dar e noit
As homes, an e giorn e mes;
E per aiso vengut vos es
A mi de noit sens lum d'estella.
Mas eu non tem menaza fella,
Ne ai paor d'esput venal;
Per che a vos mi combattrai.
Sil per cui eu vif, senes mai,
Me defendra d'ira e de mal;
E poi ch'il es ma desfensable,
Eu vos desfi sens dir plus fable.

Seigneur Diable, vous êtes (fait) pour donner et nuit
Aux hommes, et an et jour et mois;
Et pour cela venu vous êtes
A moi de nuit, sans la lumière des étoiles
Mais je ne crains point menace felonne
Ni n'ai peur de crachat venal.
C'est pourquoi contre vous je me battrai.
Celle pour qui je vis, sans autre,
Me défendra de votre colère, et de (tout) mal;
Et puisqu'elle est mon défenseur,
Je vous défie sans plus de paroles.

Mataplana non seulement cultivait la poésie, et se livrait aux divers amusements des troubadours, mais il se plaisait aussi à reproduire dans les réunions de son château, les cours d'amour plus particulières à la Provence proprement dite. Le troubadour Raimond Vidal de Bezaudun, dont nous parlerons plus tard, nous raconte une aventure réelle ou supposée, où Mataplana fut pris pour juge d'une question d'amour élevée, disait-on, entre deux dames du Limousin. Qu'il y ait quelque chose de vrai dans ce récit, ou que tout soit imaginaire, il ne nous montre pas moins les habitudes et les goûts du seigneur de Mataplana.

Raimond Vidal, pièce commençant par *En aquel temps.*
Mss. dit de Durfe, Bibl. roy. n. 2701, f. 127, col. 3 et 4.

« J'étais présent, dit le poète; le seigneur Hugues de « Mataplana était paisiblement dans sa maison. Auprès de lui « se trouvaient réunis de puissants barons, qui se livraient « à toutes sortes de plaisirs, de divertissements et de festins; « çà et là, dans la salle, cette compagnie la plus noble qu'on « puisse voir, jouait aux dames et aux échecs, sur des tapis « et des coussins verts, rouges, violets et bleus; là étaient « aussi des dames douces et courtoises. »

E'l senher N'Uc de Mataplana
Estei suau en sa mayzo,
E car y a man ric baro,
Ades lay troberatz manjan,
Ab gaug, ab ris et ab boban;
Per la sala e say e lay,
Per so car mot pus gen n'estay,
De joc de taulas e d'escacx,
Per tapitz e per almatracx
Vertz e vermelhs, indis e blaus,
E donas lay foro suaus....

« Arrive un jongleur jeune, svelte, bien vêtu, qui se présente « au seigneur Hugues, et chante des chansons fort goûtées « de toute l'assemblée; et il dit au seigneur Hugues : Re- « cevez les nouvelles que je vous apporte : votre réputation « qui a pénétré au loin a engagé deux dames à vous prendre « pour juge dans une question d'amour. Il s'agit d'un cava- « lier qu'une des dames accuse d'avoir failli envers elle, et « que l'autre veut retenir. Il conte alors le différend. Reposez- « vous, lui dit le seigneur Hugues, je veux que vous obteniez « un jugement mûrement médité sur la question qui m'est « soumise (1). »

Vuelh qu'en portes a la razos
Que m'avetz dichas mo semblans.

Le lendemain, à la fraîcheur du matin, assis sur le gazon, Hugues prononce son jugement. Le cavalier, dit-il, doit revenir vers la première dame, malgré ses longues rigueurs, et renoncer à la seconde, malgré ses bontés pour lui.

« Il est bien vrai, ajoute Mataplana, qu'un cavalier fort « amoureux veut enfin obtenir merci. La première dame a « fait une épreuve indiscrète de la constance de son amant. « Elle a failli, cela est vrai, mais sa faute n'est point impar- « donnable.

Falhic la dona, so es vers....
Mas no'l forfetz per que'l perdos
No y ai loc.

« C'est pourquoi je dis que le cavalier doit pardonner, « selon les lois de l'amour. »

(1) On peut voir le sujet du différend raconté plus au long dans Millot, tom. III, p. 277.

Per qu'ieu vos dic que perdonar
Fay à la dona son falhir,
Segon amors.

Tel fut le jugement. Mataplana l'autorisa par beaucoup de passages de troubadours, tels que Giraud de Borneilh, Faiditz, Miraval. Il semble que les lois mêmes de la galanterie sanctionnaient à cette époque le principe de la fidélité sur lequel reposait le gouvernement féodal. Être fidèle à sa dame et fidèle à son suzerain, ces deux obligations étaient presque également sacrées; l'une était l'appui de l'autre : aussi les troubadours disent-ils souvent qu'ils se sont donnés en fief à leur dame.

Au nombre des voisins de Hugues était un autre seigneur, poète comme lui, nommé Guillaume de Bergédan, homme méchant, cruel, avili par ses débauches, et de qui nous allons parler tout à l'heure. Bergédan composa un sirvente contre Mataplana, où il l'accusait d'être sans foi et sans honneur. Mais ce seigneur étant mort au siége de Maïorque, Bergédan composa une complainte sur cet événement, et désavoua ses calomnies.

Piece commençant par *Cossiros cant*. Rochegude, *Parnasse occit.* p. 155

Marques, s'ieu dis de vos folor
Ni mots vilens ni mal apres,
De tot ai mentit e mespres.
Qu'anc pos Dieus basti Mataplana
No i ac vassal que tant valgues,
Ni que tan fos pros ni valens,
Ni tan onratz sobr'ls aussors,
Ja fosso ric vostr'ancessors :
E non o dic ges per ufana.

Bergédan dit dans cette pièce que les païens ont tué Mataplana, *Pagans l'an mort.* Ce mot confirme la tradition conservée dans un manuscrit cité par Millot, laquelle porte que ce seigneur périt au siége de Maïorque, où il avait accompagné le roi d'Aragon, Jacques Ier, et de là il suit qu'il mourut en 1229.

É—D.

GUILLAUME DE BERGÉDAN.

Bastero, la Crusca prov. t. I, p. 85.
Crescimbeni, Del volg. poes. t. II, p. 191.
Millot, t. II, p. 125.

Guillaume de Bergédan ou Berguédan appartenait à une ancienne famille de Goths (1) qui avait possédé de vastes domaines, et qui notamment tenait en fief la ville de Berga. C'était un homme hautain, audacieux, turbulent, extrêmement dangereux pour ses voisins. En guerre avec un seigneur nommé Raimond Foulques de Cardona, et moins puissant que lui, il l'attaqua en traître, le surprit et le tua. Poursuivi et dépouillé de ses fiefs par le roi d'Aragon à cause de ce crime, il fut d'abord accueilli chez ses parents, et ne tarda pas à être renvoyé de partout, attendu qu'il attentait à la pudeur des femmes et des filles de toutes les maisons où il recevait l'hospitalité. Dans un duel avec Mataplana, de qui nous venons de parler, il fut grièvement blessé malgré ses rodomontades; et enfin, dit son historien, après maintes aventures de guerres et de femmes, et maintes rencontres fâcheuses, il fut tué par un simple piéton, *pois l'aucis uns peons;* fait que ce biographe relève, estimant apparemment qu'un seigneur de cette importance ne devait être tué que dans un combat à cheval.

Cet homme était poète, et il ne manquait point d'une certaine verve; mais toutes ses chansons portent l'empreinte de son caractère: il y a autant d'obscénité dans ses vers qu'il y avait d'arrogance et de cynisme dans ses mœurs.

La dame qu'il a le plus célébrée est la dame de Berga, femme de son beau-frère: c'est pour lui une grande joie d'avoir, dit-il, posé des cornes sur le chaperon du sire de Berga.

Gen li pausei los cornz el capeiron.

Il n'oubliera jamais, dit-il encore, le cordon de la jupe jaune que sa belle-sœur lui a donné. Cette liaison amèna un duel entre son beau-frère et lui. Il se vante d'avoir fait dans ce combat maintes belles attaques: il n'y fut pas le plus heureux; mais

(1) Cette qualité de *Goth* mérite d'être remarquée, quoique l'authenticité n'en soit pas parfaitement établie. On voit des Goths en France désignés par leur origine nationale, non seulement dans les rangs élevés de la société, mais encore parmi les ouvriers, jusqu'au sixième et au septième siècle. Les auteurs citent des monuments construits *manu gothica.*

se chagrine qui voudra, il réussit mieux la nuit suivante, car tout le profit fut pour lui :

Pièce commençant par *Trop ai estat*. Mss. de la Biblioth. roy. n. 7225, f. 192, v.

Per qu'el marritz et eu mesclem de guerra,
Don eu n'ai faitz man bons envazimenz;
Mieus fo 'l gazains la nueg; qui s vol s'esperga.

Entre les pièces galantes de Bergédan, nous citons celle-ci de préférence comme une des moins obscènes.

La chanson de ce poète contre Mataplana, cause ou suite de leur duel, est, au contraire, méchante et parfois ordurière; mais elle est gaie et spirituelle.

Cansoneta leu e plana
Leugereta ses afana,
Faray e de mo marques,
Del trachor de Mataplana,
Qu'es d'engans frazitz e ples,
Ah! marques, marques, marques,
D'engans etz frazitz e ples.

Pièce commençant par *Chansoneta*. Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, f. 193 v.
Rochegude, Parnasse occit. p. 154.
Voy. ci-dessus, *Mataplana*, p. 570.

Chansonnette courte et facile,
Légère et sans apparat,
Je ferai de mon marquis,
Du fourbe de Mataplana,
Qui de tromperies est plein et farci.
Ah! marquis, marquis, marquis,
De tromperies vous êtes plein et farci.

Marques, qui en vos se fia,
N'i a amor ni paria,
Gardar se deu totas ves
Com que s'anc de clar dia;
De nueg ab vos non an ges.
Ah! marques, etc.

Toutes les strophes offrent les mêmes rimes et répètent le même refrain.

Bergédan se livre particulièrement à la satire; c'est là son goût. « Il m'a pris envie, dit-il dans une autre pièce, de « chansonner le marquis, non pour lui faire honte, ni lui « dire du mal, mais par un désir naturel qui m'en vient « dans le cœur. Que si je chante ainsi, il serait dur pour « moi qu'on pensât que ce soit très-sérieux, et que je dise « vilenie, par méchanceté et félonie. Mais qui sait faire des « vers tous d'un égal mérite et d'une exquise courtoisie? Il

XIII SIÈCLE.

« n'en est aucun en nulle terre qui ne chante d'amour et de « guerre. Je n'en ai pas (moi) assez appris pour n'avoir pas « besoin de sel, etc., etc. »

Pièce commençant par *Talans m'es pres*. Mss. de la Bibl. roy. n 7225, f. 193. col. 2.

Talans m'es pres d'En marques,
No per anta ni per mal,
Mas per desir natural
Que m'en ven e per coratge.
Qu'ieu chan e si m'es salvatge
Qu'on pes de mon per cabal;
Que ja diga vilania
Per mal cor ni per feunia.
Mas qui sap far aitals motz
  Aissi engals totz
Maestratz de cortezia?
Non es hom en nulla terra,
Pos chan d'amor ni de guerra.

Pero non ai tant apres
Qu'encar no i agues obs sal...., etc.

La chanson satirique est en effet le vrai talent de Bergédan. Celles de ce genre qu'il a composées contre l'évêque d'Urgel sont des plus libres et des plus sales qu'on puisse imaginer; mais il y a de la gaîté, de la verve et de l'originalité.

Il raconte dans une de ses chansons un différend élevé entre une jeune fille et lui; il adresse cette pièce à un seigneur pour qu'il juge la question, et celui-ci donne sa décision dans une chanson qui fait suite à la première. Ces deux morceaux servent à prouver l'usage si fréquent des troubadours, de choisir des juges pour prononcer sur les questions érotiques. M. Raynouard a cité à cet effet ce trait de la vie de Bergédan dans ses recherches sur les cours d'amour.

Rayn. Choix, t. II, p. 121.

L'époque de la mort de Bergédan n'est pas connue d'une manière précise; mais nous voyons que lorsqu'il eut été dépouillé de ses fiefs par le roi d'Aragon, et que, chassé de partout, il n'eut d'asile, suivant ce qu'il dit, *ni dans les plaines ni dans les montagnes*, il trouva un refuge auprès de Richard-Cœur-de-Lion, alors roi d'Angleterre; et d'un autre côté, sa complainte sur la mort de Mataplana nous montre qu'il vivait encore en 1229. Si donc le premier événement date de l'an 1189, ou de l'an 1194, ce qui est vraisemblable, il suit de ces deux faits qu'en 1229 il pouvait être âgé d'environ soixante-dix ans. C'est cette considération

Pièce commençant par *Un sirventes ai encar a bastir*. Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, fol. 192 verso.

qui nous le fait placer immédiatement après Mataplana. Sa carrière poétique ne dut pas s'étendre beaucoup au-delà.

É—D.

PISTOLETTA.

Ce troubadour naquit en Provence; on ne dit point dans quel pays : *e fo de Proensa.* Il commença par accompagner Arnaud de Mareuil en qualité de jongleur; ensuite il composa lui-même des chansons dont les airs étaient fort goûtés, mais dont on estimait moins les paroles. Il paraît que dans ses voyages, il se porta à la cour de Montferrat, chez Boniface II. C'est là qu'il dut connaître le prince Thomas, comte de Savoie, né en 1177, beau-frère de Boniface, et qu'on crut prêt à se croiser avec ce seigneur en 1201. Quoi qu'il en soit, le prince Thomas prit pour Pistoletta beaucoup d'attachement; ce qui prouve que ce troubadour demeura long-temps auprès de lui à Turin, contribuant aux divertissements d'une cour brillante, où furent élevées notamment les six jeunes princesses, filles de Thomas, dont une, la belle Béatrix, épousa Raimond Bérenger IV, et vint faire l'ornement de la cour d'Aix.

Pistoletta nous fait connaître lui-même l'affection que le prince Thomas lui portait, dans un sirvente commençant par ce vers : *Manta gent fas maravelhar,* contre les mœurs des seigneurs de son temps.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7226, f 336.

Mas lo coms de Savoya m'a
Per amic, e tos temps m'aura,
Quar el es savis e membratz,
Et ama pretz et es amatz,
Et es de totz bos ayps complitz.

Mais le comte de Savoie m'a
Pour ami, et toujours il m'aura,
Car il est sage et plein de raison,
Il aime le mérite et il est aimé;
En toutes bonnes qualités il est accompli.

On ne peut douter qu'après avoir été honorablement accueilli à la cour du prince Thomas, Pistoletta n'ait été admis

Dddd 2

à celle de Raimond Bérenger, son gendre. Il eut aussi des rapports avec Jacques Ier ou Jaymes, roi d'Aragon, jeune prince, dit-il, qui renouvelle la gaîté dans sa cour. L'envoi est en ces termes :

« En Aragon va sans délai, ma chanson, là où ont pris « leur demeure toutes les nobles actions qui doivent honorer « un roi ; et salue de ma part, de Perpignan en haut, tous « les cavaliers et toutes les dames qui ont du penchant pour « l'amour. »

Après avoir long-temps fréquenté les cours, Pistoletta s'en retira, *e laisset d'anar per corts ;* il se maria à Marseille, ce qui peut faire croire qu'il y était né, et il se livra au commerce.

Thomas de Savoie mourut en 1233. En plaçant la mort de Pistoletta vers la même époque, nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité. Il reste quatre pièces de lui; M. Raynouard en a publié deux entières et des fragments d'une autre; la quatrième est celle qui est adressée au comte de Savoie. É—D.

LA DAME CASTELLOZE.

La vie de cette dame n'est connue que par l'amour qu'elle éprouva pour un seigneur aujourd'hui inconnu lui-même. « La dame Castelloze, dit le Biographe provençal, fut d'Au« vergne, noble dame, femme de Truc de Mairona; elle « aima le seigneur Armand de Bréon, et composa ses chan« sons à son sujet; c'était une dame fort gaie, bien enseignée « et très-belle : *Et era una domna mout gaia, mout ense« gnada, et mout bella.* » Nous avons eu déja plusieurs fois occasion de faire remarquer cet éloge d'être *bien enseignée,* que les historiens des troubadours se plaisent à accorder aux dames du douzième et du treizième siècle. Cet enseignement des dames ne consistait guère que dans la lecture de quelques romans, dans l'art des vers et de la musique, et surtout dans le talent de la conversation et le ton de la bonne compagnie : nous le verrons encore rappelé dans des pièces composées avec l'intention particulière d'en donner des leçons; mais c'était déja beaucoup que l'enseignement

des dames pour parvenir à polir les mœurs des chevaliers eux-mêmes, et pour hâter les progrès de la civilisation générale.

La dame Castelloze paraît n'avoir composé des vers que pour exprimer la passion amoureuse qui la dominait. Trois chansons, ou plutôt trois odes érotiques, qui nous restent d'elle, peignent toutes trois le même sentiment, et s'adressent évidemment au même cavalier. Toutes trois sont pleines de poésie, parce que le cœur qui les a dictées était apparemment plein d'amour. Castelloze gémit sur l'abandon qu'elle tremble d'éprouver; elle prie, elle sollicite son amant, et se demande sans cesse à elle-même quel nouveau sacrifice elle pourrait lui faire pour le captiver.

Ja de chantar non degr' aver talan,
Car on mais chan
E pietz mi vai d'amor;
Que plaing e plor
Fan en mi lor estatge.
Car en mala merce
Ai mes mon cor e me,
E s' en breu no me rete,
Trop ai fag long badatge.

Jamais de chanter ne devrais avoir désir,
Car plus je chante
Et pire me va d'amour;
Que plaintes et pleurs
Font en moi leur demeure :
Car en méchante merci
J'ai mis mon cœur et moi,
Et si dans peu je ne me retiens
Trop j'aurai fait longue attente.

Ai! bels amics, sivals un bel semblan
Me faitz enan
Qu'eu muoira de dolor;
Que l'amador
Vos tenon salvatge
Qu'a joia no m'ave,
De vos don no m recre,
D'amar per bona fe,
Tots temps, ses cor volatge....

O bel ami, du moins un beau semblant
Faites-moi avant
Que je meure de douleur;
Car les amoureux

Vous tiennent pour barbare,
Qu'à joie (rien) ne m'arrive
De vous que je ne me lasse
D'aimer de bonne foi,
A toujours, sans cœur volage.

Si pro i agues, be us membri en chantan
Q'aic vostre gan
Qu'enblei ab gran temor,
Pueis aic paor
Que i aguessetz dampnatge
D'aicella que us rete,
Amics, per qu'ieu dese,
Li torniei, car ben cre
Que no i ai poderatge.

Si j'y eusse avantage, bien vous rappelle en chantant
Que j'eus votre gant
Que je dérobai avec grande frayeur,
Puis j'eus peur
Que vous n'en eussiez dommage
De celle qui vous captive,
Ami, c'est pourquoi sur-le-champ
Je le lui renvoyai, car bien je crois
Que je n'y ai seigneurie.

On retrouve dans toutes les strophes, avec l'expression de la même passion, des sentiments également délicats; toutes sont écrites avec la même grace, versifiées avec la même facilité.

Dans une autre de ces pièces, la dame Castelloze dit à son ami :

Amics, s'ie us trobes avinen,
Humil e franc e de bona merce,
Be us amera, quant era m'en sove
Qu'ie us trob vas mi e mal e fel e tric;
E fauc chansons per tal que fass' ausir
Vostre bon pretz, don eu no m puesc sofrir
Qu'eu no us fassa lauzar a tota gen,
On plus mi faitz mal et asiramen.

Ami, si je vous trouvais gracieux,
Doux et loyal, et de bonne merci,
Bien je vous aimerais, quand maintenant je songe
Que je vous trouve envers moi dur, félon et traître,
Et que je fais des chansons, afin de célébrer
Votre mérite, dont je ne puis cesser
Que je vous fasse louer de tout le monde,
Tandis que vous me faites toujours plus de mal et de tourment.

La troisième pièce qui commence par ces deux vers :

Mout avetz fag lonc estage,
Amics, pos de mi us partitz;

se termine par l'expression de ce sentiment tendre : « Si « jamais vous avez fait envers moi quelque manquement, je « consens à votre pardon de bonne foi, et je vous prie que « veniez auprès de moi, dès que vous aurez entendu ma « chanson, et je vous fais assurance que vous y trouverez « bon visage. »

De pois qu'eus auretz auzida
Ma chanso; qu'eus fatz fiansa
Sai trobetz bella semblansa.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, ch. 526.

Nous voudrions donner ces trois pièces en entier, mais elles occuperaient trop de place. D'ailleurs le texte de la troisième est très-corrompu en plusieurs endroits. M. Raynouard a publié les deux premières. M. de Rochegude les a données aussi dans son *Parnasse occitanien.*

Rayn. Choix, t. III, p. 368 et suiv.
Parnasse occ. p. 245.

On placera incontestablement la dame Castelloze à côté de la célèbre comtesse de Die. Leurs poésies sont sans contredit les chefs-d'œuvre des dames troubadours. É—D.

BERNARD.

Le troubadour nommé Bernard ou Bernart, sans autre désignation, n'est connu que par deux tensons, l'une avec Faidit, l'autre avec Élias d'Uissel.

Dans sa tenson avec Faidit, il défend les femmes en général contre les déclamations que son adversaire s'était permises.

Gausselm, no m puesc estener
Qu'ab vos iratz no m contenda,
Que talan ay que defenda
Las domnas a mon poder,
Que vos aug descaptener;
Qu'una m rent cortez'esmenda
Que m'avia fag doler;
Per qu'ieu en lor captener
Tanh que mos bels ditz despénda....

Rayn. Choix t. IV, p. 19.

Gausselm, je ne me puis retenir
Qu'avec vous, irrité, je ne dispute;
Je me sens porté à défendre
Les dames, selon mon pouvoir,
Que je vous entends déprécier;
Car une d'elles me rend courtoise réparation,
Qui m'avait fait souffrir;
C'est pourquoi à leur service
Il convient que j'emploie mes (plus) belles paroles

Faidit répond que les femmes vendent souvent leur amour; eussiez-vous, dit-il à Bernard, mille marcs de rente, vous pourriez bien vous y ruiner,

Que ben poiratz dechazer
S'aviatz mil marcx de renda.

Bernard réplique:

Gausselm, no us detz plus paor
De mi qu'ieu eys ni temensa;
Qu'en tal domn' ay m'entendensa,
Cui ser e prec e azor,
Que sap valer part valor:
Mas vos y faitz gran falhensa,
Quar descaptenes amor;
Qu'amar melhura el melhor,
Et l'aut auss', e'l gensor gensa.

Gausselm, ne vous donnez pas plus de crainte
De moi, que je n'en ai moi-même, ni de peur;
Car à telle dame j'ai donné mon cœur,
Que je sers, que je prie, que j'adore,
Qui sait valoir plus que la valeur (ordinaire):
Mais vous y faites grande erreur,
Quand vous dépréciez l'amour;
L'amour améliore les meilleurs,
Il élève les parfaits, il donne aux plus gracieux plus de graces.

Faidit ajoute qu'il a de l'expérience, et qu'il connaît les fourberies des femmes.

Fan lo for del brezador,
E tornon hom en folor.

Elles font le jeu de l'oiseleur,
Et entraînent l'homme dans la folie.

Bernard continue :

Gausselm, e com'auzatz dir
Qu'enjans sia en amor fina
Vas cui tot lo mons aclina?
Qu'ela fai gent esbaudir
L'irat, e'l paubr' enrequir
Ab una cuenda metzina;
Que ja pueis, al mieu albir,
Hom no pot dolor sentir,
Mas ela'l sia vezina.

Gausselm, comment osez-vous dire
Qu'à pur amour s'allie fourberie,
(A pur amour) à qui l'univers est soumis?
C'est lui qui fait doucement se réjouir
L'affligé, et enrichir le pauvre
Par un agréable remède :
Que plus jamais, à mon avis,
Homme douleur ne peut ressentir,
Que seulement ce remède approche de lui.

Cette pièce est, comme on voit, également remarquable par la délicatesse des pensées et par la grace du langage.

Nous relèverons encore ici ce vers :

Tanh que mos bels ditz despenda,

Il convient que j'emploie mes (plus) belles paroles.

Il ne faut point y voir un aveu échappé à l'orgueil du poète : c'est bien plutôt une preuve du soin qu'il apportait à épurer sa langue et à élever son style. Ce mérite est celui dont les troubadours se vantent le plus souvent.

Dans sa tenson avec Élias d'Uissel, Bernard demande lequel de deux amants aime le mieux sa dame, de celui qui parle d'elle à tout le monde, ou de celui qui, au contraire, n'en parle jamais, et resserre tous ses sentiments dans son cœur. Élias répond que le plus amoureux est celui qui ne peut captiver son secret. Bernard pense, au contraire, que c'est celui qui cache son amour en lui-même, et garde son secret par ménagement et par respect pour sa dame.

Pièce commençant par *N'Elias de dos amadors.* Mss. de la Bibl. roy. n. 7226, ch. 202.

Les historiens ne nous ont transmis aucune notion sur la vie du poète Bernard; mais ces deux tensons nous indiquent suffisamment l'époque où il florissait. Faydit étant mort vers l'an 1218, et Élias d'Uissel ayant promis au légat du pape,

Rayn. Choix, t. IV, p. 19.

XIII SIECLE.

Voy. t. XVII, p. 553.

avant l'an 1209, de ne plus composer de vers, il s'ensuit que les deux tensons de Bernard datent à peu près de ces époques; et nous supposons d'après cela que sa mort peut avoir eu lieu vers 1227 ou 1230. E—D.

AZÉMAR LE NOIR.

Tom. XIV, p. 567.

AZÉMAR ou Azimar le Noir doit être distingué d'avec Guillaume Adhémar, célébré par le moine de Montaudon, et dont il a été question dans le tome XIV, du présent ouvrage. Azémar dit *le Noir* naquit à Château-Vieux-d'Albin. Ce fut, dit son biographe, un homme courtois et parlant bien, *cortes hom fo e gen parlans*. On remarquera combien cet éloge d'avoir été un homme *parlant bien, parlant un langage choisi, lengua issernida*, revient fréquemment dans les biographies des troubadours. Un langage élégant, des vers harmonieux, c'était là une des principales parties de leur mérite. Azémar fut très-estimé des gens de qualité, *e fo ben honrat entre la bonas gens*. Pierre II, roi d'Aragon, et le comte de Toulouse, Raimond VI (*aquel que fon dezeretatz*), lui témoignèrent particulièrement leur estime. Ce dernier l'enrichit, en lui donnant des maisons et des terres à Toulouse et dans les contrées environnantes.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, f. 159; mss. 7698, f. 225.

Il subsiste quatre pièces de ce troubadour. L'une est une tenson entre Perdigon, un interlocuteur nommé Rambaud et lui. Les trois autres sont des chansons d'amour.

Dans la tenson, c'est Rambaud, vraisemblement Rambaud de Vachères, qui propose la question, et c'est par cette raison qu'elle est portée sur son nom dans les manuscrits. Seigneur Azémar, dit ce poète, choisissez entre trois barons celui que vous estimez le plus; Perdigon répondra après vous. L'un des trois barons est gai, généreux, mais orgueilleux (*et ufaniers*). Le second est adroit, bon guerrier, généreux, mais pas autant que le premier. Le troisième tient grande table, manie bien la lance, et se fait admirer par la magnificence de ses habillements. Azémar donne le prix au second, Perdigon au premier, Rambaud au troisième. Cette pièce n'aurait rien de remarquable, si Rambaud ne semblait

donner dans son choix la préférence aux seigneurs français. Perdigon lui en fait un reproche :

En Raimbautz, mantenga sels de Fransa,
Car mas crei a totz lor cossiriers.

Que le seigneur Rambaud défende ceux de France,
Car il préfère en toute chose leur sentiment.

Ce même Perdigon changea ensuite de parti.

Les trois autres pièces d'Azémar sont des chansons d'amour. Ce poète est du nombre de ceux qui, en chantant, semblent célébrer ou du moins prévoir leurs jouissances. Il s'explique là-dessus dans des termes qui n'ont rien d'équivoque ; c'est ce qu'on peut voir dans une pièce commençant par *De solatz*. Une de ses chansons, écrite avec facilité et avec grace, a été traduite en entier en vers par M. de Rochegude. Nous nous bornons par cette raison à en donner la première strophe.

Parnasse oc. cit. p. 359-361.

Ja ogan pel temps florit
Ni per la sazon d'abril,
No fera mon cant auzir,
Ma cella que s fai grazir
A tot lo mont et a Deu,
M'a mes en sa seingnoria
E vol que totz temps mais sia
Totz mos afars en son fieu.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, f. 138 verso.

Plus désormais au temps fleuri
Et dans la saison d'avril,
Ne ferai mon chant ouïr;
Mais celle qui sait paraître aimable
A tout le monde et à Dieu,
M'a mis en sa seigneurie;
Elle veut qu'à toujours de plus en plus soit
Tout ce qui m'appartient en son fief.

Il n'est pas besoin de dire que les rimes des deux premiers vers, *florit, abril,* se trouvent dans les vers correspondants de chacune des strophes suivantes.

L'envoi de la chanson commençant par *Era m vai* est adressé au jeune roi de Castille.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, f. 139.
Rayn. Choix, t. V, p. 67.

Chansos l'enfant me saluda
De Castella qu'eu enten
C'om no'l val de son joven.

Chanson (va, et) salue-moi l'infant
De Castille, lequel je maintiens
Que nul homme ne le vaut dès son jeune âge.

Ce prince est évidemment Henri Ier, monté sur le trône, en 1214, âgé de dix ans, à la mort d'Alphonse IX, son père, et mort en 1217, à l'âge de treize ans. Le troubadour Rambaud est, comme nous l'avons dit, Rambaud de Vachères, qui quitta la cour d'Orange pour aller en Italie en 1193 ou 1194. Ce dernier poète, Perdigon et Azémar se seront rencontrés chez Guillaume IV, prince d'Orange; c'est là qu'aura eu lieu leur tenson. La carrière poétique d'Azémar s'étend par conséquent, en ce qui nous est connu, de l'an 1190 ou environ à l'an 1217. Ce poète est un de ceux qui s'illustrèrent avant la guerre des Albigeois, et qui moururent peu après cette guerre ou pendant sa durée. Toutes ces considérations nous permettent de placer sa mort vers l'an 1230. E—D.

FOLQUET DE MARSEILLE.

MORT EN 1231.

Tandis que des troubadours distingués en général par leur talent, tels que Raimond de Miraval, Bernard de la Barthe, Rainols, Richard de Tarascon, Sicard de Marjevols, Tomiers et Palazis, Guillaume Anélier, et d'autres dont nous ferons bientôt mention, savoir: Montagnagout, Durand de Pernes, Guillaume Figuières, publiaient d'énergiques sirventes contre la guerre des Albigeois, il y en eut aussi quelques-uns, toutefois en petit nombre, qui se jetèrent dans le parti contraire. A la tête de ces derniers, se signala par ses excès le poète Folquet, connu d'abord sous le nom de Folquet de Marseille, et ensuite plus célèbre sous celui de Foulques, archevêque de Toulouse, lorsqu'il eut été élevé aux fonctions épiscopales. Il faut le supposer de bonne foi dans son zèle religieux; mais en ce cas on est obligé de reconnaître que la hauteur et la violence de son caractère l'emportèrent bien au-delà des bornes où la raison et, du moins, la reconnaissance envers Raimond VI, son bienfaiteur, auraient dû le retenir. Après avoir donné la moitié de sa vie à la galanterie, il livra sans retenue l'autre moitié à la cause de

la tyrannie, du meurtre et de la spoliation; et malheureusement pour sa renommée, il en profita. Il faut ajouter que la nature l'avait doué d'un talent poétique assez remarquable. Amant passionné des dames, apôtre fougueux de l'inquisition, il ne cessa de composer des vers qui portèrent l'empreinte de ses passions successives.

Folquet, nommé quelquefois Foulques, en latin *Fulco*, et communément, surtout comme troubadour, *Folquet de Marseille*, naquit dans cette ville vers l'an 1160. Son père, nommé Amphoux ou Alphonse, négociant, natif de Gênes, mourut jeune, et lui laissa une fortune suffisante pour qu'il pût vivre dans l'aisance. Dominé par le goût des vers, il se fit troubadour. Les amusements et l'éclat de la cour d'Alphonse I[er], comte de Provence, la munificence de ce prince, et son amour pour la poésie, attiraient alors auprès de lui, dans la ville d'Aix, un grand nombre de ces poètes qui en augmentaient la célébrité. « J'ai vu, disait Pierre Vidal, cette « cour du roi Alphonse, père du prince qui règne aujourd'hui, et j'y ai reçu tant de bons exemples, que j'en suis « devenu meilleur.... On voulait bien y écouter ce que « je savais. Si vous y aviez été, vous y auriez vu ce siècle « heureux dont vous a parlé votre père, où brillaient les « hommes généreux et amoureux. Vous y auriez entendu, « comme moi, les troubadours conter comment ils étaient « fêtés et entretenus dans les cours qu'ils visitaient. Vous y « auriez vu tant de brillants équipages, tant de palefrois « portant des brides dorées et des selles ornées de flocons, « que vous en auriez été dans l'admiration. Il y venait des « seigneurs d'outre-mer, il en venait d'Espagne; le roi Alphonse les recevait tous avec joie et les comblait de marques de sa générosité. Vous y auriez trouvé Diégo dit *le* « *bon,* Jaufret de Gambérès dit *le courtois,* le comte Ferrand, « et son frère, qui savait plus de choses que je ne pourrais « vous le dire, etc. » C'est dans cette cour, auprès de Pierre Vidal, de Faidit, de Pierre d'Auvergne, du premier Bertrand d'Allamanon et de beaucoup d'autres poètes, que Folquet dut faire les premiers essais de son talent.

Pièce commençant par *S'al cor plagues*; strop 1 Rayn. Choix, t. III, p. 156, 157.

Pierre Vidal. *Abril issic.* Mss. de la Bibl roy. n. 2701

Il reçut un accueil également bienveillant chez Barral des Baux, vicomte de Marseille. La femme de ce seigneur, Alazais ou Adélaïde de Roquemartine, de la maison des Porcelets, était d'une rare beauté, si nous en croyons Pierre Vidal, qui paraît avoir été passionnément amoureux d'elle.

Folquet, à qui elle inspira aussi une vive passion, fit beaucoup de vers pour elle; et quoiqu'il fût très-gêné dans l'expression de ses sentiments, attendu que, suivant les lois de cette époque, c'était un acte de félonie que de tenter de séduire la femme de son seigneur, il lui laissa voir jusqu'où allaient ses prétentions. Alazaïs, femme vertueuse, aimait sincèrement son mari. Elle avait fait chasser de sa maison Pierre Vidal qui, l'ayant trouvée endormie, s'était mis à genoux auprès d'elle, et lui avait dérobé un baiser sur la bouche. Folquet était bel homme, dit son historien provençal, *e molt fo avinens de la persona;* mais pour cette fois cet avantage lui fut inutile. Il essaya d'inspirer de la jalousie à la vicomtesse. Deux sœurs de Barral, l'une nommée Laure de Saint-Julien, l'autre Mabile de Pontevès, étant venues à Marseille, il feignit d'être amoureux de ces deux dames, et fit des vers pour toutes deux. Cette tentative produisit un mauvais effet. Soit rigidité de principes, soit dépit de voir adresser à d'autres l'hommage poétique qui lui avait été consacré jusqu'alors exclusivement, Alazaïs courroucée fit défendre à Folquet sa présence.

Il jura alors dans son chagrin qu'il ne ferait plus de vers, et cependant il se porta auprès de Guillaume VIII, vicomte de Montpellier, dont la cour était une des plus fréquentées des hommes de talent de cette époque. Eudoxie Comnène, fille de l'empereur Manuel, première femme du vicomte, se trouvait encore auprès de lui. Cette princesse, que les troubadours disaient *le chef de toute courtoisie et de tout enseignement,* n'eut pas de peine à le faire renoncer à son serment de ne plus rimer. Elle lui demanda des vers pour elle-même, et c'est alors qu'il composa la chanson qui commence par ces mots :

D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. III, p. 141.

Tan mov de corteza razo
Mon chan, per que no i dei falhir.

Mss. de la Bibl. roy. n. 2701.
Parnasse occit. p. 62.

Tant se meut par courtoise raison
Mon chant, que raison n'y doit faillir.

C'est encore auprès d'Eudoxie qu'il paraît avoir composé la pièce qui commence par ce vers :

Sitot me soi a tart aperceubutz,

Rayn. Choix, t. III, p. 153.

où il disait, au sujet de sa passion pour Alazaïs : « Quoique

« je sois trop tard devenu sage, semblable à un joueur qui « ayant tout perdu jure de s'abstenir du jeu, je dois aujour- « d'hui me confier à ma bonne aventure, car je reconnais « la tromperie que m'a faite amour, qui, avec de beaux sem- « blants, m'a tenu en espérance plus de dix ans, tel qu'un « méchant débiteur qui maintenant promet, et jamais rien « ne paierait :

Qu'ab bel semblan m'a tengut en fadia
Plus de detz ans, a lei de mal deutor
Qu'ades promet, mas re non pagaria.

« Par le beau semblant que faux amour amène, le fol « amant est entraîné vers lui et captivé; comme le papillon « de si folle nature, qu'il se précipite dans le feu par la « clarté qui luit : c'est pourquoi je m'en sépare, et suivrai « une autre route, mal payé que je suis, moi qui autrement « ne m'en serais jamais séparé; j'imiterai l'homme patient « qui s'attriste fort, autant que fort il s'humilie.

Ab bel semblan que fals' amors adutz
S'atrai ves leis fols amans e s'atura
Col parpaillos qu'a tan folla natura
Que s fer al foc per la clarda que lutz :
Per qu'ieu m'en part, e segrai autra via ;
Soi mal pagatz qu'estiers no m'en partria,
E segrai l'aip de tot bon sofridor
Que s'irais fort si com fort s'umilia.

C'est en parlant à Alazaïs qu'il disait auparavant, dans la jolie chanson qui commence par *Tan m'abellis* :

E s'a vos platz qu'en altra part me vire
Ostatz de vos la beltat e'l gen rire,
E'l dolz parlar que m'afolis mon sen ;
Pois partir m'ai de vos, mon escien.

Rayn. Chois., t. III, p. 149.

Et si à vous plaît qu'en autre part me tourne,
Otez de vous la beauté et le gent rire,
Et le doux parler qui m'afolle mon sens :
Puis, *séparer me ai* (*me aurai*) de vous, à mon escient.

Trad. de M. Rayn. Gramm. roman. p. 221.

Dans la chanson commençant par *Tan mov de corteza razo*, il appelle la vicomtesse de Montpellier, *l'impératrice*, à cause de l'usage de cette époque de donner aux femmes le titre de leur père.

XIII SIÈCLE.

« Je chanterai, dit-il, puisque l'impératrice m'en requiert, « car il ne convient point qu'à son ordre mon savoir soit « paresseux et nonchalant.

Mss de la Bibl. roy. n. 2701, f. 51; n. 7225, ch. 224; n. 7698, f. 1 verso.

Parnasse occit. p. 62.

Il se plaint dans cette pièce de ce que les jaloux prétendent que sa dame l'a abandonné, et qu'il a lui-même porté ses affections ailleurs, ce qui est, dit-il, une fausseté.

Quar an dig, so que vers no fo,
Que'l bella cui ieu obedis
Me relinquis,
E cuja qu'alhors ai aissis
Mon pensamen.

Ce passage se rapporte au couplet que le moine de Montaudon avait fait contre lui dans sa satire sur des troubadours de son temps, dont nous avons parlé au volume précédent.

Hist. littér. t. XVII, p. 566.

Oubliera-t-il sa dame? Non certes, quoiqu'en songeant à elle, il se tourmente de plus en plus;

Qu'en pensan remir sa faisso,
Et en remiran ieu languis,
Quar ela m dis
Que no m dara so qu'ieu l'ai quis
Tan longamen.

Il jure, au contraire, qu'il ne cessera jamais de l'aimer, quoiqu'il l'ait si long-temps adorée sans voir s'accomplir le plus ardent de ses vœux. Il l'aimera comme un larron; il la tiendra en prison, cachée en lui-même, qu'elle le veuille ou non.

Il y a dans l'expression de l'amour de Folquet de la vivacité, de l'imagination, de la variété. La coupe de ses strophes a du mouvement et de la grace. Il est plus ou moins amoureux; mais, du moins, il donne à l'expression de son amour des formes spirituelles.

En chantan m'aven a membrar
So qu'ieu cug chantan oblidar;
E per so chant qu'oblides la dolor
E'l mal d'amor;
Mas on plus chan plus m'en sove;
Qu'a la boca nulha res no m'ave
Mas de merce:
Per qu'es vertatz, e sembla be
Qu'ins el cor port, domna, vostra faisso
Que m chastia qu'ieu no vir ma razo.

Rayn. Choix. t. III, p. 159.

En chantant me revient à l'esprit
Ce qu'en chantant je crois oublier;
Et pour cela je chante, pour oublier la douleur
Et le mal d'amour;
Mais plus je chante plus il m'en souvient,
Car à la bouche rien ne me vient
Sinon (le mot) de merci :
Tant il est vrai et me semble bien
Que je porte dans mon cœur, dame, votre image
Qui me tourmente (et Dieu veuille) que je n'en perde la raison.

Les dix années de l'amour de Folquet pour Alazaïs nous donnent très-approximativement la chronologie de la première moitié de sa vie; car Eudoxie, mariée à Guillaume VIII en 1174, ayant été répudiée en 1187, époque où déja Alazaïs était morte, il est plus que vraisemblable que la visite de ce poète à Montpellier eut lieu entre les années 1180 et 1184; ce qui place sa naissance vers l'an 1155, même en admettant quelque exagération sur la durée de son premier amour.

D. Vaissette, t. III, p. 38, 69, 108.

Ruffi, Hist. de Marseille, p. 76.

Après son séjour à Montpellier, Folquet alla visiter le roi Richard Cœur-de-Lion; Raimond V, comte de Toulouse; Alphonse II, roi d'Aragon, le même prince qui régnait en Provence sous le titre d'Alphonse Ier, et Alphonse IX, roi de Castille.

Richard était déja à cette époque roi d'Angleterre, ce qui n'eut lieu qu'au mois de septembre de l'an 1189, et il n'était pas encore parti pour la croisade, puisqu'il ne s'embarqua qu'en 1190. C'est par conséquent à la fin de l'année 1189 ou au commencement de 1190 que Folquet se trouvait à Poitiers. Le légat du pape avait excommunié Richard, sur ce qu'après avoir prêté serment de partir pour la Terre-Sainte, il n'avait point encore pris la croix. Folquet, dans une chanson d'amour, disculpe ce prince, et la chanson, graces à sa forme, devient un manifeste qui va, chez tous les seigneurs et même parmi le peuple, faire connaître les vrais sentiments du roi Richard. Telle était alors la puissance de la chanson.

Mas qu'el bon rey Richart, de cui ieu chan,
Blasmet per so quar non passet desse,
Ar l'en defen, si que cascus o ve
Qu'areire s trais per miels salhir enan :
Qu'el era coms, ar es ricx reys ses fi,
Quar bon secors fai dieus al bon voler;
E parec ben al crozar qu'ieu dic ver,
Et ar vei hom per qu'adonc no menti.

Mss. 7226, f. 1 verso. Pièce commençant par *Ah! quantgens.*
Rayn. Choix, t. III, p. 161, 162.

« Et ce bon roi Richard pour qui je chante, quiconque « jamais l'a blâmé de n'avoir pas passé la mer sur-le-champ, « est aujourd'hui son défenseur, quand chacun voit qu'il « s'est retiré en arrière pour se mieux lancer en avant : il « était comte, il est roi, puissant, et ennemi du repos. A « bon vouloir, Dieu donne bon secours. On voit bien que « sur son embarquement je dis la vérité, et aujourd'hui tout « homme juge que lui-même n'a jamais menti. »

A Toulouse regnait encore Raimond V, mort seulement en 1194, et que les troubadours appelaient *le bon Raimond.* Ce prince accueillit Folquet avec bienveillance, et goûta son talent, *E fon fort grazitz per lo bon comte Raimon de Toloza.*

Une de ses pièces signale son séjour auprès du roi d'Aragon. C'est celle qui commence par *Ben an mort,* où il remercie ce prince, son seigneur, de l'avoir retiré de son affliction.

Son séjour auprès d'Alphonse IX, roi de Castille, fut marqué par un grand événement; ce fut la bataille d'Alarcos où ce prince fut défait par les Maures, avec une perte immense, le 18 juillet 1195. Cette fameuse bataille sembla menacer la sûreté de toutes nos provinces méridionales. Folquet, alors auprès du roi Alphonse, était devenu son ami : *Era molt amicx del rei de Castela.* Il ne lui fut pas inutile dans cette pénible circonstance. Un énergique sirvente, tout à la fois politique et religieux, reprocha aux princes, aux barons et aux peuples leur léthargie, et les somma de venir à la défense de la chrétienté. L'historien provençal appelle justement cette pièce de vers une *prédication ; si fes una prezicansa per confortar los baros e la bona gen que deguesson socorre al bon rei de Castela.*

« Désormais, s'écriait le poète en débutant, il n'est plus « de prétexte dont nous puissions nous couvrir, si nous « voulons enfin servir Dieu. Notre propre intérêt nous ap- « pelle autant que le dommage que Dieu lui-même peut « souffrir. Nous avons d'abord perdu le saint-sépulcre, et « maintenant nous abandonnons l'Espagne qui va se per- « dant. Contre le voyage de par de là, on trouvait une « excuse; mais de ce côté, du moins, nous ne craignons « mer ni orage : hélas! comment recevrions-nous plus « forte semonce, à moins que Dieu ne vienne mourir pour « nous une seconde fois!

Hueimais no y conosc razo
Ab que nos poscam cobrir,
Si ja Dieu volem servir;
Pos tant enquer nostre pro
Que son dam en volc sufrir;
Qu'el sepulcre perdem premeiramen,
Et ar suefre qu'Espanha s vai perden:
Per so quar lai trobavon ochaizo,
Mais sai sivals no temem mar ni ven.
Las! cum no s pot plus fort aver somos,
Si doncz no fos tornatz morir per nos!

Mss. de la Bibl. royale, n. 2701, ch. 93.
Rayn. Choix, t. IV, p. 110.
Parnasse occit. p. 56.

Toutes les strophes respirent le même sentiment exprimé avec la même force. Cette énergique prédication ne demeura pas sans effet. Déja le roi d'Aragon, *qui ne peut faillir,* dit le poète, avait promis des secours. Il en vint dans la suite de plus considérables. Mais ces guerres ne sont point de notre sujet.

Le sirvente de Folquet forme, par l'époque à laquelle il appartient, comme par son caractère, une transition entre la vie mondaine de ce poète et sa vie apostolique. Vers la fin de l'année 1196, temps où nous sommes parvenus, Folquet avait perdu plusieurs des illustres personnages auxquels il paraît avoir été le plus attaché. Alazaïs, Barral, mari de cette dame, Raimond V, comte de Toulouse, Alphonse, roi d'Aragon et comte de Provence, n'existaient plus. Son biographe pense que c'est la douleur causée par ces pertes réitérées qui le détermina à quitter le monde, *don el per tristeza abandonec lo mon.* Quoi qu'il en soit, de retour à Marseille vers cette époque, il obligea sa femme à se faire religieuse, dans l'ordre de Cîteaux, il y entra lui-même, et y consacra ses deux fils avec lui.

On voit par là qu'il était marié. C'est vraisemblablement la dame *Azimans, celle qui aime,* à laquelle sont adressées plusieurs de ses chansons, qui était sa femme. Ce fait diminue beaucoup l'intérêt qu'aurait pu faire éprouver son amour pour Alazaïs, et celui qu'il eût inspiré lui-même.

A cette époque, tout homme qui se vouait à l'Église, s'il se rendait célèbre par quelque talent particulier, soit qu'il fût poète, théologien, peintre, sculpteur, architecte, manquait rarement de parvenir à des grades élevés; on le voyait évêque, chanoine, abbé, prieur du moins de son couvent. L'avancement de Folquet ne se fit pas long-temps attendre. Papon dit avoir vu une charte d'Alphonse II,

Papon, Hist. de Provence, t. II, p. 395.

XIII SIÈCLE.

comte de Provence, du mois de janvier 1197, signée par lui en qualité d'abbé du Thoronet (1), abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans le diocèse de Fréjus; ainsi, à peine entré dans cet ordre, il y jouissait déja d'un rang distingué.

Peu de temps après, les troubles religieux qui amenèrent la guerre des Albigeois ayant commencé, il arriva, par une circonstance singulière, que les deux légats du pape Innocent III, chargés de la direction des affaires ecclésiastiques dans le Languedoc, étaient l'un et l'autre moines de Cîteaux. En 1205, Raimond de Rabastens, évêque de Toulouse, connu pour son attachement à Raimond VI, ayant été déposé par ces deux légats, aussitôt après le chapitre élut Folquet à sa place. Il ne pouvait faire un choix plus conforme aux vues de la cour de Rome. Folquet, par son caractère passionné, hautain, atrabilaire, comme par ses talents, était un des hommes les plus propres à servir la cause à laquelle il allait se vouer : aussi, quand le légat Pierre de Castelnau, près d'expirer, apprit son élection, s'écria-t-il en levant les mains au ciel, qu'il mourait content.

Peu de temps après l'installation de ce nouveau prélat, les évêques des états de Raimond VI, voyant que le nombre des missionnaires était fort diminué dans leur pays depuis la mort de Castelnau et du frère Raoul, légats du pape, et celle de l'évêque d'Osma, amené en France par saint Dominique, envoyèrent une députation au saint-siége pour demander de nouveaux secours spirituels et temporels : les députés furent Folquet et Navarre, évêque de Conserans, auxquels s'adjoignirent Guillaume IV, prince d'Orange, et le troubadour Perdigon.

Dès ce moment, Folquet ou plutôt Foulques (c'est ainsi que nous l'appellerons dorénavant, attendu qu'il est ainsi nommé dans les histoires ecclésiastiques), dès ce moment, disons-nous, Foulques chassa de son esprit tous les témoignages de bienveillance et d'amitié dont Raimond V et Alphonse Ier l'avaient honoré; il ne vit dans Raimond VI et dans Pierre II, roi d'Aragon, leurs fils, que des princes qui se refusaient à l'extermination des hérétiques, que des rebelles qui ne se soumettaient pas implicitement à la domination du clergé, et il devint le plus acharné de leurs ennemis. « Son zèle outré, dit Papon, lui fit souvent oublier ce qu'il

Papon, Hist. génér. de Provence, t. II, p. 395.

(1) On lit dans la *Gallia christiana* qu'il prit l'habit de religieux en 1199 (tom. XIII, col. 25). Cette assertion n'est pas exacte.

« devait à son prince, à la bonne foi et à la religion, qu'il « croyait servir, parce qu'il n'en connaissait pas le véri- « table esprit. »

Raimond VI de son côté députa auprès du pape, Bernard, archevèque d'Auch, que nous avons placé dans la précédente série de troubadours, et Rabastens, évêque dépossédé du siége de Toulouse par les légats. Ces deux prélats ne purent empêcher le plein succès de l'ambassade de Foulques. On connaît la déplorable scène de Saint-Gilles, et la croisade formée contre Raimond. Tandis que l'armée des croisés saccageait le Languedoc, condamnait aux flammes les personnes soupçonnées d'hérésie, et dépouillait peu à peu Raimond VI de ses domaines, Foulques organisa aussi sa croisade particulière. Il établit à Toulouse, sous la forme d'une confrérie, et sous la protection du légat, un corps armé dont les membres se distinguaient par une croix blanche attachée à leurs vêtements; il fit prêter serment à tous les confrères de demeurer fidèles à l'Église; il leur donna des commandants militaires, et ceux-ci établirent un tribunal qui jugeait les usuriers, et punissait les contumaces par le pillage et la destruction des maisons. Tout cela se passait sous les yeux de Raimond, impuissant pour l'empêcher.

Gall. christ. t. XIII, col. 23, A.

Les citoyens impartiaux ou partisans de ce prince formèrent de leur côté une ligue pour résister à celle-là. Cette compagnie fut appelée *la Noire*, par opposition avec celle de l'evêque qu'on nommait *la Blanche*. Ces deux corps se battaient fréquemment dans les rues; le sang des deux partis ruisselait dans la ville natale.

D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. III, p. 207.

En 1211, le nombre des croisés de l'armée dite de la foi étant diminué, l'abbé de Cîteaux envoya Foulques en France, solliciter de nouveaux secours, qu'il obtint en effet. C'est dans cette mission qu'il se lia avec Jacques de Vitry, liaison qui amena la correspondance dont nous parlerons tout à l'heure.

Lorsque les croisés assiégeaient Lavaur, ce qui eut lieu aussi en 1211, après le retour de Foulques, il détacha cinq mille hommes de sa compagnie blanche, les fit partir de la ville enseignes déployées, malgré la défense de Raimond, et les envoya renforcer l'armée des assiégeants.

D. Vaissette, Ibid. p. 207.

Bientôt après, Raimond voulant l'éloigner de Toulouse, il refusa d'en sortir. « Ce n'est pas le comte qui m'a fait évê- « que, dit-il aux agents qui lui intimaient l'ordre du prince;

« ce n'est ni par lui ni pour lui que je suis sur le siége de « Toulouse. Je ne sortirai point à cause de lui. Que ce tyran « vienne, s'il l'ose, avec ses satellites; il me trouvera seul et « sans armes; j'attends ma récompense, et ne crains rien des « hommes. » Malgré cette fierté que soutenaient une forte armée et toute la puissance du pape, le prélat, de son propre mouvement, sortit de la ville quelques jours après, et alla se réunir à l'armée des croisés.

D. Vaissette, t. III, p. 208.

Depuis ce moment, sa fureur ne connut plus de bornes. Tous les moyens lui furent bons, même la perfidie. Dans la même année, comme Montfort voulait s'emparer de Toulouse, l'évêque et les légats font déclarer aux habitants qu'on ne vient point assiéger leur ville pour quelque faute qu'ils aient commise, mais par la raison seulement qu'ils sont fidèles à Raimond, et que s'ils veulent renoncer à leurs serments, on les sauvera. Ils se refusent à cette lâcheté. Alors Foulques mande à tous les ecclésiastiques l'ordre de quitter la ville. Ils en sortent effectivement, mais en procession, pieds nus, et portant le saint-sacrement.

D. Vaissette, t. III, p. 213.

Au concile de Lavaur, Foulques est un de ceux qui s'opposent à ce que Raimond soit admis à se purger du crime d'hérésie; et aussitôt après le concile, il retourne en France prêcher une nouvelle croisade contre ce prince.

D. Vaissette, t. III, p. 251. Gallia christ. t. XIII, col. 23, C.

En 1213, au combat de Muret, pendant que les deux armées sont aux prises, remplissant les fonctions de vice-légat, il se tient en prières avec d'autres évêques, dans l'église de Muret, invoquant Dieu contre Pierre II.

Rentré dans Toulouse, il s'empare du château, et il oblige Raimond, son fils et les deux princesses leurs femmes, à se retirer dans la maison d'un simple particulier. Raimond n'exerce plus aucune autorité, c'est l'évêque seul qui règne.

En 1215, Montfort étant entré dans cette capitale, délibère sur la manière dont il traitera les habitants. Foulques est d'avis de mettre le feu aux quatre coins de la ville. Montfort, moins violent, se contente de détruire les fortifications.

Dans la même année, Foulques et le comte de Foix assistent au concile de Latran. Le comte de Foix accuse l'évêque d'avoir livré la ville épiscopale au pillage, et d'y avoir fait périr plus de dix mille habitants, de concert avec le légat et Montfort. Un cardinal, un abbé veulent

aussi défendre Raimond : Foulques se lève, et pour toute réponse accuse ce prince et le comte de Foix de faire tuer les croisés.

L'année suivante, Montfort voulant se venger des Toulousains, qu'il croit d'intelligence avec l'armée de Tarascon et de Beaucaire, Foulques lui offre d'aller persuader aux habitants de venir au devant de lui : « Par ce moyen, lui « dit-il, vous ferez mettre en prison les plus rebelles, et les « dépouillerez de leurs biens. » Ce projet s'exécute : les citoyens les plus riches et les plus marquants, tombés dans le piége, sont arrêtés. Foulques fait mettre la ville au pillage. Le peuple en fureur se barricade. Montfort met le feu dans trois quartiers à la fois. Il est repoussé. Alors Foulques et l'abbé de Saint-Sernin parcourent les rues, en annonçant que Montfort pardonne, et que si les habitants veulent remettre leurs armes et livrer les tours de leurs maisons, les biens enlevés dans le pillage seront rendus et les prisonniers mis en liberté. La majorité des habitants accède à ces propositions, malgré les conseils d'un petit nombre qui se méfient de la fourberie de l'évêque. Montfort rentre alors dans la ville, il fait mettre aux fers les principaux habitants, les disperse au loin dans le pays, et oblige les autres à se racheter par une somme énorme; ce qui les réduit au dernier désespoir.

Voy. D. Vaissette, t. III, p. 292, 293, 294.

La carrière politique de Foulques n'était point encore terminée. Raimond étant rentré dans Toulouse au mois de septembre 1217, et l'armée de Montfort se trouvant considérablement affaiblie, le prélat repartit pour la France, accompagné de plusieurs prédicateurs, alla prêcher une nouvelle croisade, et revint au camp devant Toulouse avec des renforts considérables. Montfort, pour récompenser tant de zèle, lui fit alors donation du château d'Urefeil et de vingt villages qui en dépendaient; donation, dit Dom Vaissette, qui accrut considérablement le domaine temporel des évêques de Toulouse.

D. Vaissette, Ibid. pag. 300, 303.

Gallia christ. t. XIII, col. 24, A.

Depuis cette époque jusqu'à la paix définitive, qui eut lieu le 12 avril 1229, Foulques vécut dans les camps, auprès des chefs de la croisade. L'augmentation de sa fortune lui donnait le moyen d'y figurer avec éclat. Le roi Louis VIII étant venu à l'armée, l'évêque, par un faste difficile à comprendre, le défraya et fournit à la subsistance de ses troupes, tout le temps qu'il séjourna dans le Toulousain, et, en 1217, il

D. Vaissette, Ibid. p. 360.

XIII SIÈCLE.

commandait lui-même une division dans les troupes du connétable Humbert de Beaujeu.

Ibid. p. 387.

La paix de 1229, dont il fut un des signataires, le fit rentrer dans son siége épiscopal, sans le ramener à des sentiments modérés envers Raimond qu'il ne cessa d'inquiéter et de menacer. Deux années environ se passèrent dans cet état de rancune et d'hostilité. Sa vie enfin s'éteignit, il mourut le jour de Noël de l'an 1231, et fut inhumé, conformément à sa demande, dans le monastère de Grand-Selve, abbaye de l'ordre de Cîteaux.

Gallia christ. t. XIII, col. 25, B.

La liaison qu'il avait formée avec Jacques de Vitry, lors de sa première mission dans le nord de la France, donna lieu à la lettre que celui-ci lui écrivit en l'année 1213, pour lui rendre compte de la mort de Marie d'Oignies, décédée à Liége le 23 juin de la même année, et que Foulques avait visitée dans son voyage fait en ces contrées en 1211, et à la dédicace qu'il lui adressa de la Vie de cette sainte fille écrite par lui. Jacques de Vitry rappelle à Foulques dans cette dédicace un mot que ce prélat lui avait dit en arrivant à Liége, où vivaient à cette époque plusieurs saints personnages. « J'ai « laissé l'Égypte à Toulouse, disait Foulques; j'ai traversé le « désert (la France), et j'ai trouvé dans le duché de Liége la « terre promise. »

Ci-dessus, p. 222, 223.
M. Fortia d'Urban, Not. sur les Annales de Hainaud de Jacq. de Guise, t. XIV, p. 106 et suiv.
Surius, Acta Sanct. 23 jun. p. 630 seqq.

Entre les actes de l'épiscopat de Foulques, un des plus mémorables est l'institution de l'ordre des frères Prêcheurs, fondé à Toulouse par saint Dominique, en 1215, sous la protection et par les soins de l'évêque. C'est là que le tribunal de l'inquisition jeta ses premières racines.

D. Vaissette, t. III, p. 276.
Gallia christ. t. XIII, col. 23, D.

C'est par cette suite d'événements que fut remplie la vie du troubadour Folquet, dit Folquet de Marseille. Poëte, homme de cour, moine, évêque, missionnaire, guerrier; toujours passionné, turbulent, ambitieux, fanatique, il oublia les devoirs de l'humanité, et il eut la faiblesse de s'enrichir, en croyant accomplir des devoirs qu'il jugeait apparemment plus sacrés que la justice et la charité.

Le faste qu'il déployait tant dans son palais que dans son église ne fut point inutile aux arts. Catel cite parmi les pièces d'argenterie mentionnées dans l'inventaire de son mobilier, deux cuvettes enrichies d'émaux de Limoges, *de opere lemovitico.*

Catel, Mém. pour servir à l'hist. du Languedoc, p. 901.

Si nous considérons uniquement Folquet sous des rapports littéraires, il ne saurait être placé au premier rang

parmi les troubadours, dans aucun genre de poésie. Les Bernard de Ventadour, les Rambaud de Vachères, Bertrand de Born, Pierre Vidal, Faidit, lui sont bien supérieurs. On ne lui doit aucune de ces pastourelles où plusieurs de ses contemporains offrent tant de grace et de naïveté; mais il a de la variété, des pensées heureuses, de l'énergie. Les écrivains italiens lui ont fréquemment accordé des éloges. Pétrarque prétend qu'en se nommant lui-même Folquet *de Marseille,* il a illustré cette ville et privé celle de Gênes d'un honneur qui lui était dû.

Folchetto, ch'a Marsiglia il nome ha dato,
Ed a Genova tolto; ed all'estremo
Cangiò per miglior patria abito e stato.

Petrarch. Del trionfo d'Amore, cap. IV.

Le Dante l'a placé dans le Paradis. Il le fait naître à Bugia dans les états de Gênes, ce qui ne peut se rapporter qu'à son père.

Buggia.... e la terra ond'io fui.

Dante, Il Paradiso, cant. IX, trad. de M. Artaud.

« Dans ma jeunesse, lui fait dire ce poète, j'ai été plus « amoureux que la fille de Bélus, que Rhodope trahie par « Démophon, qu'Alcide quand il tenait Iole renfermée « dans son cœur. Ici on ne pense plus à se repentir de ses « fautes; elles ne reviennent pas dans la mémoire.... Ici « on voit les effets admirables de la Providence, et l'a- « mour qui règne sur la terre s'épure et se change en amour « divin. »

Le Bembo, cité par Crescimbeni, pense que Folquet est un poète non moins suave qu'aucun autre troubadour : *E quello che dolcissimo poeta fu, e forse non meno que alcuno degli altri di quella lingua, piacevolissimo Folchetto*.... Le Varchi, le Tassoni, François Redi l'ont cité avec éloges.

Crescimbeni a traduit plusieurs fragments de ses poésies érotiques; Bastero un fragment de ses poésies religieuses.

Crescimbeni, Dell' istoria della volgar poesia, t. II, part. 1, p. 35.
Id. ibid. pag. 240.
Bastero, La crusca provenzale, t. I, p. 83.

Celles-ci sont au nombre de deux pièces; l'une est une confession où il témoigne le repentir de sa conduite passée, commençant par ce vers:

Senher Dieus, que fezist Adam.

Le poète reconnaît le devoir que lui impose la religion d'avouer ses fautes :

Rayn. Choix, t. IV, p. 394 et suiv.

Hueimais be s tanh qu'ieu me descobra;
Tant ai estat en mala obra.

Après avoir avoué que ses péchés sont si énormes qu'il ne saurait presque en faire l'aveu, il s'adresse à Dieu:

Glorios Dieus, per ta merce,
Dressa ta cara devan me,
E remira lo gran trebalh
C'aissi m tensona e m'assalh.

Le poète s'adresse à Dieu à diverses reprises, pour lui demander successivement toutes les graces qui peuvent le conduire à se faire pardonner ses péchés. M. Raynouard, qui range cette pièce parmi les *Épîtres* des troubadours, a traduit une de ces invocations:

Rayn. Choix, t. II, p. 272. T. IV, p. 398.

Veray Dieu, dressa tas aurelhas,
Enten mos clams e mas querelhas;
Aissi t movrai tenson e guerra
De ginolhos, lo cap vas terra,
La mas juntas e'l cap encli,
Tan tro t prenda merce de mi, etc.

Vrai Dieu, dirige tes oreilles,
Entends mes cris et mes lamentations;
Ainsi je te ferai querelle et guerre,
Agenouillé, le chef vers terre,
Les mains jointes et le chef incliné,
Tant jusqu'à ce qu'il te prenne merci de moi;
Et je laverai souvent mon visage,
Pour ainsi qu'il soit frais et clair,
Avec l'eau chaude de la fontaine
Qui naît du cœur là sus au front,
Car larmes et plaintes et pleurs
Ce sont à l'ame fruits et fleurs.

L'autre pièce est une hymne adressée à la Vierge, au lever de l'aurore; petit ouvrage plein de poésie et un des meilleurs de Folquet. Elle se compose de cinq strophes, chacune de quinze vers, dont les quatre derniers forment un refrain qui revient à chaque strophe.

Id. t. IV, p. 399.

Vers Dieus, el vostre nom e de Sancta Maria
M'esvelharai hueimais, pus l'estela del dia
Ven daus Jherusalem que ns essenha quec dia.
Estatz sus e levatz,
Senhors que Dieu amatz,
Qu'el jorns es aprochatz,
E la nueg ten sa via;
E sia Dieus lauzatz

Per nos e adoratz,
E'l preguem que us don patz
A tota nostra via.
Refrain : La nueg vai e'l jorns ve
Ab clar temps e sere,
E l'alba no s rete,
Ans ve belh' e complia.

Traduction italienne de Bastero :

Bastero, loc. cit. p. 83.

Vero Dio, nel vostro nome e di Santa Maria
Mi sveglierò omai, poi la stella del giorno
Viene da Gerusalem che ci mostra ch'e giorno.
State su, e vegliate,
Signori che Iddio amate,
Che'l di s'appressa,
E la notte fa sua via,
E lodato ne sia Iddio
Da noi e adorato;
E il preghiamo che ci dia pace
A tutta nostra vita.
Refrain : La notte va, e il giorno viene
Con tempo chiaro e sereno,
E l'alba non si ditiene,
Anzi viene bella e compita.

Bastero, après avoir traduit cette strophe, fait remarquer que Pétrarque en a imité le refrain. Ibid.

Il semble que Folquet ait voulu composer dans cette pièce un pendant aux *aubades* des autres troubadours, et appliquer à la religion une forme poétique inventée pour la galanterie. Cette hymne est de toutes les compositions de ce poète celle qui paraît avoir obtenu le plus de célébrité. Catel l'a imprimée.

Catel, Mém. pour l'hist. du Lang. p. 899.

Il subsiste en tout vingt-cinq pièces de Folquet, dont quelques-unes sont attribuées à d'autres troubadours. M. Raynouard en a publié onze; M. de Rochegude, deux, dont une est aussi dans le Choix de M. Raynouard. On en retrouve deux dans le recueil intitulé : les Poètes français depuis le douzième siècle jusqu'à Malherbe, publié par M. P. R. Auguis.

Parnasse occit. p. 62-64.

E—D.

PERDIGON.

On trouve dans la vie de ce troubadour un singulier exemple des revers qui peuvent atteindre dans les temps de parti

XIII SIÈCLE.

l'homme ambitieux et indifférent sur les devoirs de la reconnaissance Il naquit dans un bourg du Gévaudan nommé l'Espéron. Il paraît que son nom était *Pierre,* et que celui de *Perdigon* en était un diminutif. Fils d'un pauvre pêcheur qui ne put lui donner aucune instruction, il se trouva heureusement doué par la nature, d'une voix agréable et d'un talent facile pour composer des airs de musique. A une époque où chacun faisait des vers, il en fit aussi, et parvint à jouer de plusieurs instruments. Muni de ces talents, qui suffisaient alors pour conduire à la fortune, le jeune Perdigon se livra d'abord à la profession de jongleur, et bientôt après sentant en lui-même qu'il était poète, il se plaça parmi les troubadours. C'était alors la fin du douzième siècle, temps où florissaient un grand nombre de poètes du premier ordre en ce genre, et il sut se faire distinguer au milieu de ses habiles concurrents.

Robert, dauphin d'Auvergne, troubadour lui-même, et de qui nous allons parler tout à l'heure, ayant eu occasion de connaître son mérite, l'appela auprès de lui, voulut se l'attacher, et le combla de biens. Son affection et sa prodigalité s'étendirent jusqu'à lui donner des terres, et enfin jusqu'à l'armer chevalier. Le poète demeura long-temps à la cour de ce prince, et de là lui vint le nom de *Perdigon d'Auvergne,* que lui ont quelquefois donné les historiens, et qu'on rencontre dans plusieurs manuscrits.

Crescimbeni, Della volgar poesia, t. II, p. 86.

Le goût des voyages lui ayant fait quitter son bienfaiteur, il alla chez Guillaume des Baux, prince d'Orange, troubadour ainsi que le dauphin d'Auvergne, et dont il a été question dans notre volume précédent. On voit dans une de ses pièces, qu'il se rendit ensuite à la cour d'Alphonse II, comte de Provence. Nostradamus veut qu'il se soit marié à Aix avec une demoiselle de la maison de Sabran, nommée *Saura.* C'est là un conte dénué de toute vraisemblance; mais ce prétendu mariage contribue à prouver le séjour de Perdigon à Aix, sous le règne d'Alphonse II, et par conséquent avant l'année 1209, époque de la mort de ce prince.

T. XVII, p. 483.

Nostradamus, Les vies des poètes prov. p. 124.

De la cour d'Aix ou de celle d'Orange, Perdigon se rendit auprès de Pierre II, roi d'Aragon. Pierre, naturellement magnifique, le combla de présents. Il ne lui donna pas seulement des armes, des chevaux, de riches habillements, objets que les grands offraient le plus communément aux troubadours, mais il paraît qu'il lui fit des dons encore plus

considérables : *Lo qual lo vestie,* dit le biographe, *e'l dava sos dos.* Tant de témoignages d'intérêt ne purent attacher sincèrement le poète à ce prince. « Parmi les troubadours, « dit Dom Vaissette, un de ceux qui eurent le plus de part « à sa faveur, fut un nommé Perdigon, qui le paya d'ingra- « titude. »

D. Vaissette, t. III, p. 151.

La croisade contre les Albigeois étant survenue, il se lia avec Folquet, alors évêque de Toulouse, et se jeta avec lui dans le parti des croisés. Après la bataille de Muret où, comme on sait, Pierre II fut tué, il composa un sirvente pour remercier Dieu de cet événement : *E'n fetz lauzors a Dieu, car los Frances avian mort e descofit lo rei d'Arago.* Aussitôt après il alla à Rome avec Folquet, le prince d'Orange et l'abbé de Cîteaux, pour solliciter de nouveaux secours, et pour parvenir, ajoute l'historien, à la ruine entière de Raimond : *E per adordenar crozada, e per deseretar lo bon comte Raimon.* En même temps, dit encore le biographe, il prêchait en chantant au sujet des événements publics, et faisait lever des croisés : *E a totz aquest faitz fai son Perdigos, e'n fes prezicansa en cantan, per que se crozeron.* Ce mot de *prêcher en chantant* sera sans doute remarqué. Il nous montre la chanson dans toute sa puissance au milieu des troubles et des malheurs publics; le troubadour devient par ses chants un des apôtres de la guerre et de la paix.

Cette conduite indigna les anciens amis de Perdigon. Malgré les victoires de Montfort, l'esprit général du Languedoc protégeait la mémoire de Pierre II, et défendait les intérêts du comte Raimond. Le troubadour, totalement déconsidéré dans l'opinion publique, perdit, suivant l'expression du biographe, ses amis, ses amies, sa réputation, son honneur, sa fortune : *Perdet los amics e las amigas, e'l pretz, e l'honor e l'aver.* Aucune des personnes échappées aux massacres ne voulut le voir ni l'entendre : *Tug silh que remazan vieu negus no'l vogian vezer ni auzir.*

Le dauphin d'Auvergne lui retira toutes les terres qu'il lui avait apparemment données en fief. Le fils du pêcheur, dépouillé, redevint aussi pauvre qu'il l'était en commençant sa carrière. Il n'osait plus se montrer nulle part : *Non auzet anar ni venir.* En 1218, Montfort et Guillaume, prince d'Orange, ayant été tués, il ne lui resta de ressource que dans la protection de Lambert de Monteilh, gendre du prince

d'Orange. Ce seigneur le fit entrer dans le couvent de Silvebelle, abbaye de l'ordre de Cîteaux. Perdigon y prit l'habit de l'ordre et il y mourut.

Si l'on en croyait Nostradamus, il aurait vécu jusqu'en 1269; mais cette assertion est peu vraisemblable, puisqu'il se serait écoulé cinquante six ans entre la bataille de Muret et sa mort, et que son séjour à Clermont et ses rapports avec Faidit sont bien antérieurs à cet événement. Il en est de même de l'opinion de cet écrivain, lorsqu'il veut que Perdigon ait composé une histoire des guerres du comte de Provence, Raimond Berenger IV; car il faudrait pour cela qu'il eût vécu à la cour de ce prince, à la fin de son règne, c'est-à-dire vers l'an 1245, tandis qu'il dut entrer au monastère de Silvebelle, déja avancé en âge, en 1219. Nous plaçons ce poète immédiatement après Folquet, par la raison qu'ils paraissent avoir été parfaitement contemporains.

M. Raynouard, Choix, t. III, p. 344 et suiv.; t IV, p. 14, 420.
Parnasse occit. p. 115.
Piece commençant par *Ab chans d'auzels*. Mss. de la Bibl. roy. n. 2701, f. 88 verso, col. 2.
Mss. dit de Mazangues, ch. 136.
Millot, t. I, p. 428.

Les sirventes que Perdigon composa en faveur de la croisade contre les Albigeois, ne se retrouvent plus. Ce sont ses chansons d'amour, sa tenson avec Faidit, et une hymne à la Vierge, qui peuvent nous faire connaître son talent. Ces pièces sont au nombre de douze environ. M. Raynouard en a publié cinq, auxquelles il a joint plusieurs fragments. M. de Rochegude en a donné une qui ne fait point partie de celles de M. Raynouard. « C'est, dit ce poète, avec le chant des oiseaux que « commence ma chanson; je chante quand j'entends le cri « de l'aigle et de la grue, quand je vois le lis reverdir dans « nos jardins. le bluet reparaître parmi les buissons, et les « clairs ruisseaux couler sur le sable, là où sont répandues « de blanches fleurs. »

Il définit dans la même pièce quelques caractères de l'amour :

Ben pauc ama drut que non es gilos,
E pauc ama qui non es adziros,
E pauc ama qui non es folletis,
E pauc ama qui non fay trassios;
Mais val d'amor cant hom es enveios;
Un dolz plorar no fan XIIII ris.

Aime bien peu l'amant qui n'est jaloux;
Aime bien peu qui n'éprouve pas la haine;
Aime bien peu qui ne fait d's folies,
Aime bien peu qui ne commet des trahisons;
Plus vaut l'amour quand l'amant est envieux;
Un doux pleurer ne valent quatorze ris.

Perdigon est de ces troubadours qui aiment les larmes et qui comptent sur la puissance de ce moyen. « Quand à genoux « devant ma dame, je lui demande merci, quand elle me repro« che mes manquements, et que voyant mes larmes couler sur « mon visage, elle me regarde tendrement et me pardonne, « c'est pour moi la joie du paradis. » Peintre et poète, le troubadour s'est peint ici lui-même dans son tableau.

Même page.

Qant eu li quier merce en genoillos,
Ela mi colpa et mi met ocaisos,
E l'aiga m cur aval permest lo vis,
Et ela m fai un regard amoros,
Et eu li bais la bucha e'ls ols ambdos,
Adonc me par un joi de paradis.

Sa prière à la Vierge est une hymne où, en célébrant les louanges de Marie, il la supplie de lui faire obtenir le pardon de ses péchés : « Leur nombre, dit le poète, je ne le dis, ni ne « le sais ; faites qu'à ma mort ils ne tournent pas à ma perte.

Qu els peccatz qu'ieu ay
Fatz, ni ditz, ni say,
No m puescan mal faire,
Quan del segl'irai. É—D.

ROBERT,

DAUPHIN D'AUVERGNE.

ROBERT,

ÉVÊQUE DE CLERMONT.

Robert, dauphin d'Auvergne, dit Robert I[er], était fils de Guillaume VIII qui avait succédé en 1143 à Robert III, son père. Un frère de Robert III, nommé aussi Guillaume, s'étant emparé en 1155 de la plus grande partie des états de la maison d'Auvergne, prit le titre de Guillaume IX, quoique Guillaume VIII, son neveu, fût vivant. Un arrangement étant survenu, ces deux seigneurs conservèrent leurs titres ; mais Guillaume VIII joignit au sien celui de *Dauphin*, qu'il tirait de Gui III, comte de Vienne, son beau-père, et fut le premier seigneur d'Auvergne qualifié de *Dauphin*. Ce seigneur, mort en 1169, eut pour successeur Robert, son fils, le troubadour déja majeur, qui se fit appeler Robert I[er] en

MORTS l'un en 1232, l'autre en 1234.

Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne, liv. II, chap. I, t. I, p. 158. — p. 65. 66.

D. Vaissette, t. III, p. 98, 254.

Art de vérifier les dates, éd. in-8°, 1818 après J.-C. t. X, pag 141-158.

tant que dauphin, quoiqu'il fût petit-fils de Robert III. Guillaume IX, dit *le vieux*, grand oncle de Robert Ier, eut pour successeur Robert IV, qui eut quatre fils, savoir : Guillaume qui régna sous le titre de Guillaume X; Gui qui succéda à ce Guillaume en 1195, et se nomma Gui II; Robert, évêque de Clermont, autre troubadour dont nous allons parler; et un quatrieme nommé aussi Robert.

Ainsi Robert, dauphin Ier, et Robert, évêque de Clermont, étaient proches parents et contemporains, quoique remontant à Robert III à des degrés différents. Leurs familles avaient partagé après bien des contestations le domaine de l'Auvergne en deux portions inégales; la ville de Clermont appartenait par moitié au dauphin et au comte Guillaume, ou à son frère Gui II, et de plus Robert en etait évêque. C'était là bien des causes de jalousie ou de division entre l'évêque et le dauphin. A ces causes, il s'en joignit d'autres : c'est que tous deux composaient des vers, et que tous deux aussi avaient l'esprit vivement porté à la satire; il faut ajouter que leurs mœurs étaient fort relâchées, et que l'évêque particulièrement était un homme turbulent, audacieux, capable des entreprises les plus injustes et les plus violentes.

Le dauphin accueillait les troubadours avec bienveillance, et les comblait de presents. Il reçut successivement à sa cour Peyrols, Pierre d'Auvergne, Pierre Vidal, Faidit, Hugues Brunet, Perdigon, Hugues de Saint-Cyr. La présence de tous ces poètes auprès de lui est attestée par des tensons qu'il composa avec eux, et qui subsistent encore. Plusieurs d'entre eux, tels que Peyrols, Pierre d'Auvergne, Perdigon, ne reçurent pas de lui seulement, suivant l'usage, des habillements, des armes, des chevaux, il leur donna encore des rentes et même des terres. Cette munificence, et surtout son goût dans l'appréciation des vers, lui ont valu de grands éloges. « Le dauphin était, dit-on, un des chevaliers les plus « courtois, les plus généreux du monde; il était un des plus « braves, des plus experts en fait de guerre, d'amour, de ga- « lanterie et de tous genres de convenances, un des connais- « seurs les plus délicats, et des meilleurs poètes pour composer « des sirventes, des chansons et des tensons, et un des hom- « mes parlant le plus élégamment qui fût jamais, sur des « choses sérieuses ou de pur agrément : *E que plus saup « d'amor e de domnei, e de guerra e de totz faits avinens... « E'l plus gen parlans hom que anc fos a sen et a solatz.* »

Ce portrait semble peindre plus fidèlement le chevalier accompli du siècle auquel il se rapporte, que l'homme à qui il appartient; toutefois il donne une brillante idée du prince qui protégea Peyrols, Perdigon et une foule d'autres troubadours.

Pierre Vidal n'oublie pas le dauphin dans le voyage littéraire dont il trace le plan à un jongleur, ouvrage que nous avons déja cité « Je suis venu, lui dit-il, en Auvergne, chez « le dauphin. Jamais dame ni demoiselle, page ni chevalier, « d'une grace plus franche, d'une éducation plus soignée : »

Ci-dessus, p. 571

Non y ac dona ni donzela
No fo pus francz d'un aizelo,
Ni cavayer ni donzelo
C'om agues noirit en sa man.

Pierre Vidal, *Abril issic*. M Rayn t. V, p 344.

Ces progrès de l'éducation n'annonçaient pas toujours une épuration réelle dans les mœurs. Pour le dauphin, comme pour un grand nombre de seigneurs de son siècle, la galanterie devenait souvent un passe-temps d'autant plus amusant que les aventures en étaient plus singulières, n'importe les personnes et les moyens. Une sœur du dauphin, nommée madame Assalide de Claustre, femme de Béraud de Mercœur, recevait, sous les yeux de son frère, les hommages assidus du troubadour Peyrols. Le dauphin trouva plaisant de favoriser lui-même cette intrigue; il se décida enfin à renvoyer Peyrols de chez lui, mais ce fut seulement lorsqu'il y eut été forcé par les éclats de la jalousie du seigneur de Mercœur.

Nous ne parlerons point de ses tensons. Crescimbeni en cite plusieurs qui se trouvent dans les manuscrits du Vatican. Celui du dauphin et de Perdigon se lit dans le manuscrit 7225 de la Bibliothèque royale de France. L'intérêt de ces pièces est bien faible; mais il n'en est pas de même de celui que font éprouver les sirventes de Richard Cœur-de-Lion contre le dauphin, et de ce seigneur contre Richard. C'est ici un des exemples les plus singuliers de l'usage de cette époque, de s'attaquer réciproquement par des satires dans les sujets les plus graves, de mettre en vers et en chansons les querelles de la politique, les droits de la propriété, les disputes de la religion. Tout, ainsi que nous l'avons dit, se traitait en vers, ou du moins les vers se mêlaient à tout.

Crescimbeni, Della volg. poes t. II, p. 182, 183.

Id. p. 203, art de Peyrols

Mss du Vatican, n 3204

Le roi Richard et Philippe-Auguste s'étant déclaré la

Biograph. du roi Richard. Mss de la Bibl. roy. n. 7225, f 185

XIII SIÈCLE.

guerre au sujet de la suzeraineté de l'Auvergne, Richard entraîna dans son parti le dauphin et le comte Gui II qui venait de succéder, en 1195, à Guillaume X son frère. Philippe fit entrer des troupes dans l'Auvergne, ravagea le pays et s'empara d'une partie des terres de ces deux seigneurs. Vainement ceux-ci recoururent à Richard, il les abandonna et passa en Angleterre. Les monarques firent la paix entre eux, au moyen d'un échange où Richard céda l'Auvergne, et Philippe le Quercy, et les deux comtes sacrifiés perdirent les terres conquises, notamment la ville ou le bourg d'Issoire. Peu de temps après, la guerre ayant recommencé, Richard appela de nouveau les deux comtes à son aide; mais pour cette fois ces seigneurs, indignés de son manque de parole, et liés avec Philippe, lui refusèrent tout secours. C'est alors que Richard publia contre eux son sirvente en mauvais français, commençant par ce vers : *Daufin ieu voill demander.*

Mss. de la Bibl. roy. n. 7614, f. 115, ch. 198. Mss. 7225, f. 185, ch. 809.

Il leur reproche dans cette pièce de lui avoir manqué de foi, comme Isengrin au renard, de lui avoir préféré Philippe, parce qu'ils le croient plus riche ou plus brave que lui; d'être devenus avares; d'avoir abandonné les dames, la galanterie, les cours et les tournois, pour employer leurs revenus à bâtir des forteresses. « Vous me prenez apparemment, leur « dit-il, pour un riche couart, *e ie sui riche coart;* mais nous « nous reverrons : bon guerrier à l'étendart, vous trouverez « le roi Richard :

> Bon gerrier a l'estendart
> Trouveretz le roi Richart.

Cette pièce n'étant point en langue provençale, ne saurait être comprise parmi les ouvrages des troubadours.

Le dauphin répondit par un sirvente provençal où, sans blesser aucune convenance, il dit à Richard avec autant de dignité que de fermeté, qu'il ne l'a abandonné que parce qu'il est lui-même inconstant, et que, malgré son courage, il défend mal ses propriétés et ses amis.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7614, f. 116, ch. 199. Rayn. Choix, t. IV, p. 256.

> Reis, pus vos de mi chantatz
> Trobatz avetz chantador;
> Mas tan me fatz de paor,
> Per que me torn a vos forsatz,
> E plazentiers vos en son :
> Mas d'aitan vos ochaizon,

S'ueymais laissatz vostre fieus,
No m mandetz querre lo mieus.

« Roi, puisque vous chantez à mon sujet, vous avez trouvé « chanteur; mais vous m'inspirez une telle crainte que je ne « me présente à vous que forcément. Je suis toujours votre « serviteur; de ceci cependant je vous donne avis, c'est que « si jamais vous abandonnez votre fief, vous n'envoyiez pas « quérir le mien.

Qu'ieu no soy reis coronatz,
Ni hom de tan gran ricor
Que puesc à mon for, senhor,
Defendre mas heretatz;
Mas vos, que li Turc felon
Temion mais que lion,
Reis e ducs, e coms d'Angieus,
Sufretz que Gisors es sieus!

« Je ne suis point roi couronné, ni homme de si grande « puissance, que je puisse à ma guise, seigneur, défendre « mes héritages; mais vous que les Turcs felons redoutaient « plus que lion, vous, roi, duc, comte d'Anjou, vous souf- « frez que Gisors demeure au roi Philippe!

Be me par que vos diziatz
Qu'ieu soli aver valor,
Que m layssassetz ses honor,
Pueys que bon me layssavatz;
Pero Dieus m'a fag tan bon
Qu'entre el Puey et Albusson
Puesc remaner entr'els mieus,
Qu'ieu no soi sers ni juzieus.

« Bien me semble que vous disiez que j'avais coutume « de montrer de la valeur, et que vous me laissiez sans fief, « parce que heureux vous me laissiez. Dieu vraiment m'a « tant accordé de bonheur, que du Puy jusqu'à Aubusson, « je puis habiter au milieu des miens, sans être ni serf « ni juif.

Senhor valens et honratz,
Que m'avetz donat alhor,
Si no m sembles camjador,
Ves vos m'en fora tornatz;
Mas nostre reis de saison
Rend Issoir e lais Usson;

XIII SIÈCLE.

E'l cobrar es me mot lieus,
Qu'ieu n'ai sai agut sos brieus...

« Seigneur vaillant et honoré, qui m'avez fait des dons « autrefois, si vous ne vous fussiez montré changeant, vers « vous je serais retourné; mais notre roi d'aujourd'hui me « rend Issoire et me laisse Usson; il m'est fort aise de les re-« couvrer, et déja chez moi j'en ai reçu ses lettres.

« Roi, ajoute le poète dans son envoi, à jamais vous me « trouverez brave, car telle dame m'en requiert à qui j'ap-« partiens si sincèrement que tous ses commandements me « sont doux. »

On aime à voir associés de cette manière, au sentiment qui anime le poete, un ton noble, un langage pur, une habileté remarquable dans l'art de la versification, et un souvenir de galanterie qui donne au chant du troubadour la couleur de son époque. Le dauphin montre ici un talent qui le place à côté des poètes les plus distingués du même âge. Cette pièce a six strophes et un envoi de quatre vers.

La tenson de l'évêque et du dauphin, et le sirvente du dauphin contre l'évêque, sont d'un genre tout différent. Le dauphin cherche encore à y maintenir le ton de dignité qu'il appelle sa *courtoisie*, mais des sujets ignobles l'obligent malgré lui à déchoir.

Il avait pour maîtresse à une certaine époque une dame, sans doute d'un bas étage, nommée Maurin, *Maurina*. Cette dame fit un jour demander à l'intendant du lard pour cuire des œufs. L'intendant crut se montrer magnifique en envoyant la moitié d'un jambon. L'évêque, instruit de ce fait, trouva mauvais qu'on n'eût pas donné un jambon tout entier, et sa poétique indignation s'exprima aussitôt en ces vers :

Mss. du Vatican, n. 3207.
Rayn. Choix, t. V, p. 125.

Per Crist, si'l servens fos meus
D'un cotel li dari' al cor,
Can fez del bacon partida
A lei que l'il queri tan gen.
Ben saup del dalfin lo talen,
Que s'eu plus ni men no i meses,
A la ganta li dera tres;
Mas pose en ver dire
Petit ac larc Maurina als ous frire.

« Par le Christ, si ce serviteur fût à moi, je lui donnerais « d'un couteau dans le cœur, comme il a partagé le jambon

« à celle qui le lui demandait si gentiment. Bien sais du « dauphin le caractère, que si plus ou moins il en eût donné, « sur la joue il lui en eût appliqué trois; mais en vérité je « puis dire que c'est bien peu de lard à Maurine pour des « œufs frire. »

La réponse du dauphin offrit, suivant l'usage, les mêmes rimes et la même coupe de vers. L'évêque courtisait une belle femme dont le mari se nommait *Chautar de Caulec*, et habitait un lieu dit *Pescadairas*, lieu où l'on pêche. De plus, la réputation de la dame de Caulec avait souffert de l'assiduité de l'évêque; cette dame avait été *tuée* dans l'opinion. Tout cela donna lieu à des jeux de mots entre les choux, *caulec*, la *pêche* et la dame *tuée*, qui purent être piquants du vivant des personnages, mais qui ont aujourd'hui peu d'intérêt. Le sens épigrammatique était que le poisson était frais et gentil, mais que mal lui en advenait; car il s'était laissé occire par le prêtre qui ne faisait qu'en rire :

E'l peissos es gais e cortes,
Mas d'una re l'es trop mal pres,
Car s'es laissatz ausire
Al preveire qne no fais mas lo rire.

M. Rayn. ibid.

Un grave différend élevé entre ce prélat et le comte Gui, son frère, en 1197, donna lieu à un sirvente du dauphin qui se lie par son sujet aux affaires publiques. L'évêque dans cette querelle excommunia le comte, mit ses états en interdit, leva des troupes, entra sur ses terres, et les livra au pillage et à l'incendie. Gui finit par faire son frère prisonnier, ce qui amena la paix. Les troubles s'étant renouvelés en 1206, l'évêque fut fait prisonnier une seconde fois. Alors le pape Innocent III et Philippe-Auguste interposèrent leur autorité, et opérèrent une réconciliation. En 1211, nouveaux désordres. Il paraît que c'est en 1212 que le sirvente fut composé. Le dauphin y trace le tableau des excès commis par l'évêque, et rappelle que ce prélat et lui se sont déja attaqués plusieurs fois réciproquement avec les mêmes armes. Le légat dont le dauphin attend l'arrivée, est l'archevêque de Narbonne, *lo legatz de Narbona*, sacré le 2 mai 1212.

Vergogna aura breument nostre evesque cantaire,
Sol veigna lo legatz que non tarzara gaire,
E farem denan lui los sirventes retraire,

Rayn. Choix, t. IV, p. 258.

O pels mieus o pels sieus lo cug de l'orden traire;
Qu'anc miels non o conquis lo seigner de Belcaire,
Sol Dieus gart lo legat que per aver no s vaire.

Honte aura bientôt notre évêque poète,
Seulement vienne le legat qui ne tardera guère,
Et ferons devant lui les sirventes exposer,
Ou par les miens ou par les siens, je le crois faire déposer,
Que jamais mieux je n'ai conquis le seigneur de Beaucaire;
Seulement Dieu garde le légat que pour argent ne se tourne.

Si no s vaira'l legatz e vol gardar dreitura,
Ades nos ostara sa falsa creatura.
Alverne, be us garnic de gran mal'aventura,
Qu'il fetz gobernador de la sainta Escriptura.
Be s pot meravillar qui conois sa figura
Cossi s'ausa vestir de sainta vestidura.

Si ne se tourne le légat et veut garder droiture,
Bientôt il nous ôtera sa fausse creature.
Auvergne, bien te chargea de grande mésaventure,
Qui le fit gouverneur de la sainte Écriture.
Bien se peut étonner qui connaît sa figure
Qu'il s'ose ainsi vêtir de sainte *vestiture*.

Li vestiment son saint, mas fals' es sa persona, etc.

Les vêtements sont saints, mais fausse est sa personne, etc.

Le poète reproche à l'évêque les ravages qu'il commet à la tête de ses soldats, ses liaisons galantes avec la comtesse d'Artona; il lui reproche de ne vouloir enterrer personne, même son ami, sans être payé.

Que nuills hom son amic ses aver non sosterra.

« Ami de l'Angleterre, il est felon envers son roi,

Englaterra ama elben e fai gran fellonia;

« Et c'est avec l'argent des morts qu'il prolonge au roi sa
« guerre,

Et ab deniers dels mortz alonga al rei sa guerra.

« Je pourrais bien en dire davantage, ajoute-t-il enfin,
« mais il perdrait son évêché et moi ma courtoisie.

Mas s'ieu dir en volgues so qu'ieu dir en sabia,
El perdria l'eveseat et ieu ma cortesia.

Indépendamment des reproches que le dauphin adresse à l'évêque, nous voyons ici une autre particularité historique; c'est que le dauphin se ligua contre les Albigeois et le comte de Toulouse, dès l'entrée de Montfort dans le Languedoc. Il suivit en cela l'exemple du comte Gui II, qui s'unit à la ligue dès le mois d'avril de l'an 1209.

D. Vaissette, t. III, p. 168.

L'évêque fut transféré à l'archevêché de Lyon en 1227, et mourut en 1232. Le dauphin mourut âgé de près de 90 ans, le 22 mars 1234.

Gall. christ. t. II, col. 173, 275.

On a dit de lui qu'en avançant en âge, il était devenu avare et même rapace et dur envers ses vassaux. Nous avons fait sentir une des causes de ce changement de son caractère. C'est ce reproche d'avarice plus ou moins fondé qui devint le sujet des tensons dont il va être question à l'occasion de Pélissier et de Bertrand de la Tour. Il ne subsiste de lui que les pièces dont nous venons de parler et les deux tensons suivantes. É—D.

BERTRAND DE LA TOUR.

PIERRE PÉLISSIER.

Bertrand de la Tour paraît avoir été un gentilhomme auvergnat, d'une fortune médiocre, vivant paisiblement sur ses terres, et s'amusant quelquefois à composer des chansons. Le dauphin d'Auvergne, au service duquel on voit qu'il était attaché à un titre quelconque, lui adressa un couplet de huit vers, où il lui fit un reproche de ce qu'après s'être montré vaillant et magnifique, il avait cessé de fréquenter les cours, s'était renfermé dans son château et vivait seul avec ses faucons et ses autours; sitôt, dit-il, qu'il a chez lui vingt personnes, il croit fêter Pâques ou Noël :

E sojorna a la Tor,
E ten faucon et austor,
E cre far Pasca o Nadal,
Quant son XX dinz son ostal.

Rayn. Choix, t. V, p. 104.

Bertrand répondit à ce couplet par un autre sur les

XIII SIÈCLE.

mêmes rimes, suivant l'usage, où il adressait la parole à son jongleur :

Mauret, al dalfin agrada
Qu'en digan qu'eu son malvatz ;
E'l reproiers es vertatz,
Del cal seignor tal mainada ;
Que fui bon tant quant aic bon seignor ;
Que a lui plac ni so tenc ad honor,
Et aras, Mauret, pos el no val,
Si era bon, tenria so a mal.

Mauret, au dauphin il plaît
Qu'on dise que je suis homme de peu,
Le proverbe est donc vérité,
De tel maître tel valet.
Je fus bon tant que j'eus bon seigneur ;
Plus (ne) lui plaît ni le tient à honneur,
Maintenant (donc) Mauret, puisqu'il est sans mérite,
Si j'étais bon, il le prendrait à mal.

Nous avons déja rencontré de ces tensons à deux seuls couplets, dont l'un est la réponse à l'autre. Ce ne sont là, à proprement parler, que des épigrammes, mais régularisées par l'uniformité de la rime et le plus souvent par le nombre égal des vers. Le mérite de la réponse est dans la concision de l'expression unie à la vivacité du trait.

Le poète Élias de Barjols, pour être un homme accompli, désirait avoir entre autres qualités la droiture de Bertrand de la Tour. C'est dire assez que celui-ci était né au plus tard vers le milieu du douzième siècle. Il se trouve sept pièces de lui dans le manuscrit 3204 du Vatican.

Papon, Hist. de Prov. t. II, p. 280.

L'histoire de Pélissier est associée à celle de Blacas et à celle du dauphin.

Ce troubadour naquit à Marcel, bourg situé dans la vicomté de Turenne. C'était un simple bourgeois, mais riche, honorable, courtois et généreux : *Borges fo valens e pros e larcs e cortes.* Il se fit tellement estimer, dit son biographe, que le vicomte de Turenne le fit bailli de toutes ses terres. Sa tenson avec Blacas mérite peu de nous arrêter ; mais il arriva, continue le biographe, que le dauphin d'Auvergne courtisa une dame, fille du vicomte de Turenne, et quand il allait à Marcel, Pélissier lui faisait des politesses, et même lui prêtait de l'argent. Nous avons dit précédemment que le dauphin d'abord s'était montré généreux jusqu'à entamer sa fortune, *E per larguesa soa perdet la meitat e*

plus de tot lo sieu comtat; et nous avons ajouté qu'il devint ensuite avide, tyrannique, et même sans foi relativement à ses moyens d'acquérir. La différence survenue dans sa position politique pouvait avoir occasioné ce changement de mœurs; mais, quoi qu'il en soit, ce seigneur se montre, dans ses rapports avec Pélissier, sous un jour peu favorable. Pélissier lui ayant demandé le remboursement des sommes qu'il lui avait prêtées, il refusa de payer, discontinua ses visites à Marcel, ou peut-être même abandonna sa dame, *et abandonet la domna de vezer.* Le bailli voyant (c'est ce que dit le biographe) que ses sollicitations étaient inutiles, fit sa demande en vers; ce qui lui donnait le moyen de la rendre publique. Elle devint le sujet de la première strophe d'une tenson où il disait:

Mss. du Vatican 3207, f. 47.

Al dalfin man qu'estei dinz son hostal
E mange pro e s gart d'esmagresir,
Com piez no sap a son amic gandir
Quan n'ac tot trait lo gasaing e'l capdal;
Remansut son li messatg' e 'l correu,
Que lonc temps a non vi carta ni breu.
E nulls hom piechs so que ditz non aten;
Mas joves es e castiara s'en.

Au dauphin je mande qu'il demeure dans sa maison,
Et mange bien, et se garde de maigrir,
Car pire ne sais (qu') à son ami échapper
Quand on en a retiré tout le capital et l'intérêt.
Sont demeurés (sans réponse) mes messages et mes courriers,
Que long-temps y a je n'ai vu papier ni lettre.
Nul homme pire (que celui qui) ce qu'il dit n'exécute;
Mais il est jeune, et il s'en corrigera.

S'il y eut quelque hardiesse dans cette attaque, il y eut bien de la hauteur dans la réponse. *Lo dalfins respondet a Peire Pelissier vilanamen, e com iniquitat :*

Vilan cortes, l'avetz tot mes a mal
So qu'el paire vos laisset al morir;
Cuidatz vos donc ab lo meu enrequir,
Malgrat de Dieu que us fetz fol natural?
Ja, per ma fe, non auretz ren del meu.

Vilain courtois, vous l'avez mis à mal
Ce que votre père vous laissa en mourant;
Vous croyez donc avec le mien vous enrichir
Malgré (la volonté) de Dieu qui vous a fait de folle nature?
Jamais, par ma foi, vous n'aurez rien du mien.

La chose est claire, le dauphin doit et ne paiera point, parce qu'il ne veut pas payer. Ce n'est là que l'abus de la force; mais le mot de *vilan cortes* est bien plus digne d'attention. Le dauphin semble voir avec déplaisir qu'un *vilain* polisse ses manières, s'élève au ton de la haute compagnie, devienne un homme *courtois*. Le mot de *vilain* et celui de *courtois* lui semblent ne pouvoir s'allier l'un avec l'autre. L'habitant des villes et le familier des cours ne peuvent avoir, suivant lui, rien de semblable dans leurs habitudes. Nous voyons ici pourquoi ce seigneur ennoblit Perdigon, et nous pouvons remarquer en même temps combien la courtoisie, dont tant de troubadours offrirent le modèle et donnèrent même des leçons, fut utile à la civilisation.

É—D.

PIERRE DE MAENSAC.

Pierre de Maensac et son frère Austors étaient deux pauvres chevaliers, propriétaires en commun d'une très-petite terre où se trouvait le château dit de *Maensac*, laquelle formait leur unique héritage. Tous deux faisaient des vers et tiraient profit de leur talent. Cette ressource facilita le partage de leur mince fortune. Par un arrangement assez singulier, ils convinrent qu'Austor posséderait la terre, et que le produit de leurs vers, donné tout entier à Pierre, formerait sa part dans les biens communs : *E foron amdui en concordi que l'uns dels agues lo castel, e l'autre lo trobar.* C'était de la part de Pierre compter beaucoup sur son propre talent, ainsi que sur le talent et surtout sur la loyauté de son frère.

Heureusement leur petit domaine était situé dans les états du dauphin d'Auvergne qui les protégea, et sans doute les fit participer aux bienfaits qu'il répandait sur beaucoup de poètes. Pierre chantait dans ses vers la femme d'un seigneur nommé Bernard de Tierci. Ses chansons eurent une telle puissance sur le cœur de cette dame, qu'elle se laissa enlever par le poète, lequel la conduisit dans un château appartenant au dauphin. Vainement le mari demanda sa femme, fit grand

bruit, entra même en campagne avec des hommes de guerre; la protection du dauphin mit le poète et sa dame en sûreté, et Maensac ne la rendit jamais : *E'l dalfins lo mantenc si que mais no li la rendet.* Tel était alors l'abus de la force.

On ne connaît de ce poète que deux chansons, l'une commençant par *Estat aurai de cantar,* l'autre, par *Longa sazon ai estat vas amor.* Par une fatalité, dont la transcription des ouvrages des troubadours offre de nombreux exemples, la première de ces deux pièces, insérée dans le manuscrit 7225 de notre Bibliothèque royale, sous le nom de Pierre de Maensac, s'y trouve une seconde fois sous celui de Gui d'Uissel; et la seconde pièce, copiée aussi dans le manuscrit 7225, se lit dans le manuscrit 7226, sous le nom de Cadenet; d'où il pourrait suivre que nous n'aurions aucune production authentique d'un poète assez distingué, et de qui le biographe dit qu'il montra autant de talent pour les vers que pour la musique : *E fez avinens cansos de sons e de motz.* Mais ces pièces se trouvent l'une et l'autre dans le manuscrit 3204 du Vatican, sous le nom seul de Pierre de Maensac; de sorte qu'on peut les regarder avec confiance comme des ouvrages de ce troubadour.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, f. 107 et 91.

N. 7226, fol. 159.

Mss. du Vatican, n. 3204, f. 93.

« Long-temps, dit le poète dans la première pièce, j'ai « demeuré sans chanter, aucun sujet ne m'y excitait; mais « aujourd'hui mon cœur me porte à essayer de composer de « bonnes paroles et un air gai; car il est bien convenable, si « je connais un peu l'art de parler, que je peigne gentiment « celle de qui je suis le serviteur.

Mas ar ai cor que m n'assai
De far bos motz ab son gai,
Quar ben estaî
Si saup ab pauc de dire,
Gen razonar leis cui es obezire....

Il finit en disant à sa dame : « Depuis qu'avec un doux « regard lancé sur moi par votre œil conquérant, vous « m'êtes venue ravir mon cœur, jamais je ne vous ai fait « offense; et puisque vous tenez mon cœur vers vous, j'espère que vous ne le tuerez point désormais; mais bien je « sais que si le tuer vous voulez, il ne saurait mourir d'un « si glorieux martyre.

E pos mon cor tenetz lai,
No cug l'auciatz oimai;
Pero be sai
Que, si 'l voletz aucire,
No pot morir ab tan honrat martire.

Ce n'est là que de l'esprit, mais ce sont des mots arrangés du moins avec grace.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, f. 107, ch. 432.

Dans la seconde chanson, il dit qu'il a aimé long-temps loyalement et en franc serviteur une dame de haut parage, qui aujourd'hui le joue et l'abandonne. Il pourrait se venger d'elle. « De même, dit-il, que j'ai su faire valoir son mérite, « je saurais bien opérer son dommage:

Qu'aissi com sap enantir sa valor,
Li saubria percassar son damnatge;

« mais je n'en ferai rien; toute ma vengeance sera de la « quitter. »

Pièce commençant par *Peire de Maensac.* Mss. du Vatican, n. 3207, f. 40. Autre mss. du Vatican, 3204, fol. 206 verso.

Il paraît qu'à l'époque des différends de l'évêque de Clermont avec le dauphin d'Auvérgne, Pierre de Maensac prit parti pour ce dernier. L'évêque s'en est vengé par un sirvente, où il lui reproche d'être pauvre, de le devenir chaque jour davantage, et de n'avoir pas même un cheval pour le service militaire. On voit dans cette pièce que Pierre de Maensac avait reçu quelques bienfaits du roi Philippe-Auguste, en sa qualité de poète. L'évêque veut lui en ôter le mérite. « Le roi ne serait pas aussi sage qu'on le dit, s'il « retenait la paie des cavaliers à qui il confie sa personne, « pour salarier des jongleurs. Si jamais il vous a tenu à son « service, c'est par courtoisie et pour l'amour de Dieu, car « il vit que vous étiez dans le besoin.

E s'anc jorn vos i tenc, fetz o per cortesia
E per amor de Deu, car vit c'ops vos avia.

Pierre de Maensac se vantait aussi d'avoir suivi le roi dans quelqu'une de ses expéditions : « Cela ne se peut, lui dit à « ce sujet l'évêque, à moins que vous n'ayez suivi le roi à « pied. »

On voit enfin dans cette pièce que Philippe-Auguste protégeait le dauphin et ses adhérents : « Il y a, dit l'evêque, je « ne sais combien de sots, *no sai qan nesci,* qui tous les

« jours disent des folies contre moi; mais si le bon roi « Philippe ne s'en mêlait, tel chante aujourd'hui de moi qui « alors en pleurerait.

Mas s'el bos reis Phelips no s'en entremetia,
Tals chante er de mi, q'adonc en ploraria.

Rayn. Choix, t. V, p. 318
Parn. occit p. 304.

Ces traits sont moins à remarquer pour l'histoire de Pierre de Maensac que pour celle de Philippe-Auguste, puisqu'ils nous apprennent que, soit politique ou amour des lettres, ce prince versait ses bienfaits sur des troubadours.

M. Raynouard a publié le premier couplet de la pièce commençant par *Estat aurai;* M. de Rochegude l'a donnée tout entière. É—D.

FOLQUET DE ROMANS.

BAUDOUIN IX,

COMTE DE FLANDRE.

FOLQUET dit DE ROMANS naquit au bourg de Romans ou Rotmans, dans le Viennois, vraisemblablement vers les années 1170 ou 1175. Dominé par l'amour des vers, il se livra à la profession de troubadour, quitta son pays, et se mit à visiter les cours, espérant y faire briller son talent. Après avoir sans doute porté ses hommages dans Aix, à Alphonse Ier, comte de Provence, il se rendit chez Blacas. C'était alors le moment où se préparait la croisade de l'an 1195. Ce fait nous est indiqué par la tenson dont nous avons parlé dans l'article de Blacas, où Folquet demande à ce seigneur s'il se croisera, en supposant que l'empereur Henri VI commande l'armée, et où Blacas répond qu'il est tendrement aimé d'une dame en qui est beauté accomplie, et qu'il fera sa pénitence *par deçà, entre mer et Durance.*

Du château de Blacas, Folquet se rendit chez le marquis du Carret, mari de Béatrix de Montferrat, et forma avec ce seigneur une liaison qui subsista pendant toute la vie du poëte.

XIII SIECLE.

En 1201 et 1202, on le voit à la cour de Montferrat. Boniface II y régnait, et allait partir pour la croisade de l'an 1202. C'est auprès de ce prince, ou chez quelque seigneur des environs, que Folquet fut connu du comte de Flandre, Baudouin IX, qui partit pour la Syrie avec Boniface, et devint peu de temps après empereur de Constantinople. Ce prince, instruit dans la langue provençale, mais apparemment peu accoutumé aux familiarités des troubadours avec les grands, l'attaqua par la première strophe d'une tenson, où il semblait lui faire un reproche de quelque somme d'argent qu'il avait déja amassée, et l'invitait à suivre droit sa route, et à ne pas prendre des tons au-dessus de son rang. « Je vois ici, ajoute-t-il, les gens disant que pour cinq cents « marcs d'argent il ne faudrait vous mettre gage. »

Pièce commençant par *Pois vezem*. Mss. du Vatican, n. 3207, fol. 51 verso.

Pero conseill li darai gen
Et er fols s'el no l'enten,
C'ades tegna son viatge
  Dreit lai vas son estatge;
Que sai vei la gent disen
Que per cinq cent marcs d'argen
No ill calria metre gatge.

Le poète répondit avec assez de noblesse et un peu de causticité :

Même manuscrit, ibid.
Rayn. Choix, t. V, p. 152.

Aissi com la clara stela
Guida las naus e condui,
Si guida bos pretz selui
Q'es valens, francs e servire,
E sel fai gran faillimen
Que fo pros e s'en repen
  Per flac avol coratge;
Qu'en sai tal qu'a mes en gatge
  Prez e valor e joven,
Si que la febres lo repren
Qui l'enquer, tan l'es salvatge.

Ainsi comme la brillante étoile
Guide les nefs et les conduit,
Se dirige vers bon prix celui
Qui est homme d'honneur, franc et serviable,
Et celui-là fait grand *faillimen*
Qui fut preux et s'en repent
  Par mollesse et manque de courage.
Je connais tel qui a mis en gage
  Mérite, valeur et jeunesse,
Si bien que la fièvre le reprend
Qui (que ce soit qui) l'attaque, tant il lui est effrayant.

XIII SIECLE.

Élevé en Italie, et plus familier que Baudouin avec les habitudes des poètes provençaux, l'empereur Frédéric II accueillit Folquet avec plus d'affabilité. Placé d'abord, comme on sait, sur un trône qu'Othon IV lui disputait, il ne fut définitivement couronné empereur qu'en 1215. C'est visiblement à cette époque que Folquet, qui avait éprouvé ses largesses auparavant, lui adressa son sirvente commençant par le vers

Far voill un nou sirventes,

Mss. de la Bibl roy. n. 7698, p. 131.
Mss. n. 7225. fol. 189 verso.

où, après quelques reproches contre les grands, en général, qui ne se montrent pas aussi généreux que ceux des temps précédents, il parle ouvertement de Frédéric. « Que jamais « aucun de mes amis puissant ne devienne, puisque le « seigneur Frédéric, qui sur tous règne, était généreux avant « qu'il fût puissant, et que maintenant il lui plaît retenir la « terre et l'avoir : ceci m'ont conté comme vrai tous ceux qui « en viennent.

Jamais nueill de mos amics
No vuoill ricx devenha,
Pos mon senher Fredericx
Que sobre totz renha, etc.

On voit de plus, dans une des strophes suivantes, que Frédéric vient en effet d'être définitivement reconnu pour empereur.

E lau Dieu que sus l'a mes
E ill a dat corona.

Le sirvente enfin est adressé à Frédéric lui-même, à qui le poète ne craint pas de dire ouvertement sa pensée. Il y a dans cette pièce un assez heureux mélange de respect et de familiarité. Tel était le ton décent et libre auquel nos poètes méridionaux avaient habitué leurs souverains. La conduite comparée de Frédéric et de Baudouin nous fait juger des bons effets de la manière de parler et de se conduire avec les grands, adoptée par les troubadours les plus estimables, et des services que leurs talents rendaient à la société.

Un autre sirvente de Folquet contre les mauvaises mœurs de son siècle date de l'époque où Frédéric venait de prendre

XIII SIECLE.

la croix, par conséquent de l'an 1228. Le poète s'élève d'abord contre le clergé :

Tornatz es, Mss. de la Bibl roy. n. 2701, ch. 405.
Rayn. Choix, t. IV, p. 126.
Parnasse occit. p. 121.

Tornatz es en pauc de valor
Lo segles qui ver en vol dir,
E'l clergue son ja li pejor
Que degran los bes mantenir.

Une strophe de cette pièce mérite particulièrement d'être citée :

Ben volgra acsem un senhor
Ab tan de poder e d'albir
Qu'als avols tolgues la ricor
E no'ls laisses terra tenir,
E dones l'eretatge
A tal que fos pros e prezatz;
Qu'aissi fo'l segles comensatz,
E no y gardes linhatge,
E mudes totz los riez malvatz,
Si com fan Lombartz poestatz.

Bien voudrais eussions un seigneur
Avec assez de pouvoir et de resolution
Qu'aux méchants il ravît leurs richesses
Et ne les laissât terres tenir,
Et donnât les héritages
A tel qui fût preux et estimé;
Qu'ainsi fût le siècle present;
Et sans regarder aux descendances (des familles),
Qu'il changeât tous les riches méchants,
Comme changent Lombartz leurs podestats.

Cette strophe frappait contre la tyrannie des possesseurs de fiefs, et attaquait le principe de l'hérédité.

Esprit chagrin et un peu froid, Folquet de Romans ne montre pas beaucoup plus de chaleur dans ses chansons d'amour que dans ses sirventes. Une de ses meilleures pièces érotiques est celle qui commence par le couplet suivant :

Mss. dit de Mazaugues ou de Piercse, pièce 155.

Ma bella dopna per vos dei esser gais
C'al departir me dones un dolz bais,
Tan dolzamen lo cor del cors me trais.
Lo cor avez, dopna, que lo vos lais;
Per tal coven q'eu no'l voill cobrar mais,
Que meill non pres a Raol de Cambrais
Ne a Flori qan poget al palais
Com fez a mi, car soi fins e verais,
Ma bella dopna.

Ma belle dame, à cause de vous je dois être gai,
Qui au départ m'avez donné un doux baiser,
Et si doucement mon cœur avez de mon sein retiré;
Mon cœur vous le tenez, dame, et je vous le confie
A telle condition que je ne le reprenne jamais;
Car mieux n'advint à Raoul de Cambrai,
Ni à Floris, quand il monta au palais,
Que n'avez fait pour moi qui suis loyal et vrai,
Ma bonne dame.

Il y a plus de vivacité dans la pièce qui commence par ces vers :

Auzels no truob chantan,
Ni non vei flors novella,
Mais ieu no m lais de chan
Ni de joi. . . . .

Mss. du Vatican, n. 3206, pièce 60.

Oiseaux je ne trouve chantant,
Ni ne vois fleur nouvelle,
Mais je ne suspends ni mon chant
Ni ma joie, etc.

Vers l'an 1228, à l'époque sans doute du départ de Frédéric II pour la Syrie, un poète français, que le manuscrit du Vatican, 3207, et Crescimbeni qui l'a suivi, nomment Hugues de Bersie, et que le manuscrit de Modène 1179 dit, par une erreur évidente, être Èbles d'Uissel, invitait Folquet à partir pour la Palestine : « Conseille-lui, disait-il à Bernard, son « jongleur, de ne pas employer tout son esprit en folies; « nous avons lui et moi grande part de notre âge, *grant part* « *de nostre eage;* il ferait bien d'amender sa vie, car à la fin il est hors de *jonglerie, car a la fin es for de joglaria.*

Mss. du Vatican, n. 3207, f. 46.
Mss. de Modène, n. 1179.
Crescimbeni, t. II, p. 220.

Folquet ne suivit pas ce conseil. Il paraît avoir passé la plus grande partie de sa vie, tantôt dans son pays natal, tantôt chez le marquis de Montferrat, le marquis du Carret, celui de Malespine, à Vérone, chez les princes d'Est, et dans d'autres cours de la Haute-Italie. On ne trouve plus de traces de son histoire après les années 1228 ou 1229.

On voit dans la pièce attribuée à Hugues de Bersie, qu'en 1228 il était déja avancé en âge. Nous supposons sa mort arrivée entre 1230 et 1240.

Nous avons de lui seize pièces, dont quelques-unes sont attribuées à d'autres troubadours. M. de Rochegude en a publié une; M. Raynouard, deux, dont une est la même que celle de M. de Rochegude, et un fragment d'une troisième.

Parnas. occit. p. 121.
Rayn. Choix, t. V, p. 152; t. IV, p. 121-126.

É--D.

JEAN D'AUBUSSON.
NICOLET DE TURIN.

Mss. de la Bibl. du Vatican, n. 3207, fol. 50 et 54.
Mss. de la Bibl. Laurentiana, ch. 137.

Les détails de la vie de ces deux troubadours sont peu connus; on sait seulement que Jean d'Aubusson a composé une tenson avec Sordel; Nicolet de Turin, une avec Folquet de Romans, une autre avec Hugues de Saint-Cyr. D'Aubusson a aussi adressé à une dame de Provence une chanson commençant par ce vers:

Donna de chantar ai talen.

Mais, de plus, ils ont composé ensemble une tenson singulière, qui appelle ici notre attention.

Mss. du Vatican, n. 3207, f. 50.
Crescimbeni, Istor. della volg. poes. t. II, pag. 188.

On ne peut guère douter que Nicolet ou *Nicoletto di Turino* ne fût né à Turin, ou que du moins il n'eût habité long-temps cette ville. Le lieu de la naissance de Jean d'Aubusson est inconnu. Les auteurs italiens semblent se plaire à le croire leur compatriote. Dans le manuscrit du Vatican, n° 3207, au titre de sa tenson avec Sordel, il est nommé *Joanez dal Bucion*. Crescimbeni l'appelle *Giovani d'Albuzone*, nom qu'il croit dérivé de *Gianni dal Buscione* ou de *Gianni del Bosco*. La chanson que nous venons de citer (*Donna de chantar*) détruit ou affaiblit beaucoup ces conjectures, et montre assez évidemment qu'il était né dans la Provence orientale. « Va chanson, dit l'auteur dans l'envoi, auprès des meilleures dames que je connaisse, en « Provence et non ailleurs, et là, salue-moi de ma part toutes « les personnes les plus estimées, et surtout mon seigneur « Blacas.

Mss. de la Biblioth. Laurentiana, chans. 137.

Chanson, entre 'ls meillors q'eu sai,
E vas nulla autra part t'en vai,
En Proensa, saluda m lai,
De ma part, toz los plus presaz,
Sobre totz mon seignor Blacaz.

Mais quelle que puisse avoir été sa patrie, ce poète

éprouva, ainsi que Nicolet de Turin, les passions politiques qui animaient de son temps les habitants de la Lombardie. Tous deux étaient *Gibelins;* c'est leur admiration enthousiaste pour Frédéric II qui forme le sujet de leur tenson.

Frédéric, en 1235, ayant appris la révolte de Henri, son fils, roi des Romains, partit aussitôt de ses états de Naples pour l'Allemagne, afin de le soumettre, et il l'eut bientôt fait prisonnier. Pendant son absence, la ligue lombarde se renoua. Milan, Brescia, Mantoue, Bologne, Plaisance et d'autres villes relevèrent leurs étendarts contre le prince qu'elles appelaient *le tyran* de l'Italie; tandis, au contraire, que Crémone, Bergame, Parme, Reggio, Modène se déclarèrent de nouveau pour lui. Au mois de mai de l'an 1236, comme l'empereur se présenta aux marches de l'Italie avec son armée, les villes guelfes fermèrent leurs portes. Il les assiégea; les succès furent différents. Vérone fut prise, le territoire de Mantoue ravagé, Milan résista et garda la défensive.

Muratori, *Annali d'Italia*, t. X, p. 355.

Ibid. p. 362-366.

C'est dans ce moment que deux troubadours publient en langue provençale une tenson où ils proclament la grandeur de l'empereur, et prédisent ses victoires; et cette tenson va être chantée dans les villes en armes de l'un et de l'autre parti.

C'est Jean d'Aubusson qui interroge: « Seigneur Nicolet, « dit-il, d'un songe merveilleux qui me frappait une nuit « dans mon sommeil, je désire que vous me donniez l'expli- « cation, car il m'effrayait beaucoup. Devant un aigle venant « de Salerne, et volant de ce côté dans les airs, s'enfuyaient « tous les aigles autant qu'il en paraissait. Si bien, qu'il en « eût pris autant qu'il eût voulu, et que devant lui nul homme « n'aurait pu se défendre.

Mss. de la Bibl. Laurentiana, ch. 138.

En Nicolet, d'un songe qu'ieu sognava
Maravillios, una noit quan dormia,
Voill m'esplanez, que molt m'espaventava;
Tot los aigles d'un aigla que venia
Devers Salern sa per l'aire volan,
Et tot quant es fugia li denan...

Nicolet répondait: « Jean d'Aubusson, l'aigle représentait « l'empereur entré dans la Lombardie; son vol si élevé était « le signe de sa grande valeur, pour laquelle chacun fuyait « de ceux qui ont envers lui tort ou faute; car déja contre « lui ne pourraient empêcher ni terre, ni homme, ni autre

XIII SIÈCLE.

« chose (puissance) existante, qu'il ne soit, ainsi qu'il con-
« vient, maître de tout.

Joan d'Albuzon, l'aigla demostrava
L'emperador que ven per Lombardia,
E lo volar tant haut significava
Sa gran valor per que chascun fugia
De tot aicels que tort ni colpa li an;
Que ja de lui defendre no s poiran
Terra ni oms ni autre ren que sia,
Qu'aissi com taing del tot seignor non sia.

D'Aubusson continuait : « Nicolet, si grande tempête *me-*
« *nait* cet aigle que tout en retentissait; et une nef de
« Cologne arrivait plus grande que le dire je ne pourrais,
« plein de feu, par les terres naviguant; et l'aigle par la grande
« tempête soufflait le feu; et le feu allumait et embrasait
« tout de toutes parts là où l'aigle volait.

En Nicolet, tan gran aura menava
Aquest 'aigla que tot quant es brugia;
Et una nau de Cologna arivava
Maiers asaz que dir non o porria,
Plena de foc, per terra navigan;
E buffa'l foc l'aigla ab aura gran,
Si que lo focs ardea et alumnava
Vas totas parz lai on l'aigla volava.

Nicolet répliquait : « Le vent qui soufflait si fort est le
« grand trésor que l'empereur conduit en Lombardie, et la
« nef qu'il poussait est la grande armée des bans allemands,
« auxquels il donnera du trésor si grande quantité que cette
« armée montrera partout sa bravoure; et bien me plaît que
« les ennemis il châtie, et qu'aux amis il soit meilleur et bon.

Joan, l'aura (1) que tan fort ventava
Es gran tesaur que mena en Lombardia
L'emperaire, e la naus que portava
Es la grans ost dels Alamans bandia
A cui dera de lo gran tesaur tan
Que l'ost fara per toz loc son talan;
Et plaz mi fort qu'els enemicx castia,
E qu'als amicx meilhor e bon lur sia.

(1) Nous substituons le mot *aura* au mot *aigla* que porte le manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne de Florence. La signification donnée au mot *aigla*, dans tout le cours de cette pièce, nous semble nécessiter ce changement.

XIII SIECLE.

Frédéric qui, dans cette espèce de guerre civile, voulait s'attacher Boniface III, marquis de Montferrat, comme il avait voulu s'attacher Guillaume, son père, respecta ses possessions, et lui fit même des concessions importantes. Frédéric dans toute sa conduite favorisa constamment les marquis de Montferrat. C'est apparemment pour lui témoigner la reconnaissance de ce prince, que les deux poètes ajoutent les strophes suivantes, où ils promettent à l'empereur de nouvelles victoires, et le proclament le bienfaiteur de l'univers:

Benvenuto di S.-Giorgio, Hist. M. Ferrati, apud Muratori, Script. etc. t. XIII, col. 380-382 seqq.

« Nicolet, il éteignait tout ce feu sur le Montferrat, cet « aigle, et il répandait une lumière si éclatante que le monde « entier s'en réjouissait, et il jetait encore sa lumière sur « tant d'autres contrées, que tout allait s'en félicitant. Puis « l'aigle s'asseyait au haut des airs, dans une région si élevée « qu'il veillait de là sur toute la terre.

En Nicolet, tot lo foc amorzava
Aquest aigla, et un gran lum metia
En Monferrat, que tan fort esclarava
Que lo segles per tot s'en esbaudia;
E metia d'autre lum per locs tan
Que tot quant es s'en anava allegran;
Pueis l'aigla sus en l'aire s'asedia
En tant alt loc que tot lo mon vezia.

Nicolet répond que la lumière qui brillait sur le Montferrat représentait les bienfaits de l'empereur envers ce pays et envers son prince, et que l'aigle s'asseyant au haut des airs, était l'image de Frédéric goûtant enfin dans le repos les fruits d'une domination universelle.

Les deux envois méritent aussi d'être rapportés. « A notre « empereur, honoré, puissant, plein de mérite, dit d'Au- « busson; puisse Dieu, seigneur Nicolet, lui donner la force « et la volonté nécessaires pour qu'il rétablisse la valeur et « la courtoisie, comme il accroît chaque jour son pouvoir!

« Jean d'Aubusson, dit à son tour Nicolet, les bienfaits « de l'empereur m'empêchent de douter du bien qu'il doit « encore faire : de même qu'il étend sa seigneurie sur le « monde, de même il fera ressentir partout le prix de son « commandement. »

L'intention que nous supposons à ces deux poètes, d'acquitter la dette de Boniface III, diminue sans doute le mérite

XIII SIÈCLE.

ou le tort qu'ils peuvent avoir eu à tant exalter l'empereur sur son projet de dominer l'Italie; mais nous n'examinons point cette pièce dans ses rapports politiques ou moraux; nous ne nous arrêtons pas même à son mérite poétique, à l'élévation du style, à la noblesse du langage; une autre idée nous paraît mériter encore plus d'attention, c'est le choix même de cette langue des troubadours dans un sujet qui intéressait si vivement la masse de la nation italienne. Une grande querelle s'est élevée entre des villes lombardes qui défendent leur liberté, et le monarque qui prétend les asservir; les peuples sont divisés d'intérêts ou du moins d'opinion; toutes les passions sont en mouvement; la guerre est partout, une guerre populaire à laquelle tous les individus prennent part; deux poètes s'élancent entre les camps ennemis; ils célèbrent la cause qu'ils croient la plus propre à amener le bonheur public : qu'ils soient Italiens ou Provençaux, n'importe; le fait à remarquer c'est qu'ils chantent en langue romane-provençale; c'est dans cette langue qu'ils espèrent être entendus de Frédéric, de Boniface, du peuple de Milan, de celui de Mantoue, de Bologne, de Parme, de Modène! Tous ces peuples comprennent donc cette langue; et elle est, encore à cette époque, la plus propre à exprimer parmi eux des idées poétiques. C'est là un fait capital dont cette tenson, qui dut avoir de son temps une grande célébrité, nous donne une preuve. Cette remarque est trop importante pour ne pas mériter une place dans l'histoire des langues modernes. Ajoutons que nous sommes en 1236 ou 1237, et que le Dante naquit seulement en 1265. Du reste, l'aigle de d'Aubusson n'aurait pas mal figuré parmi les créations du génie d'Alighieri. E—D.

GUILLAUME DE LA TOUR.

PIERRE IMBERT.

Crescimbeni, Della volg. poes. t. II, p. 196.

GUILLAUME DE LA TOUR, comme Jean d'Aubusson, habita si long-temps en Italie, qu'il a été pris comme lui pour un Italien. Crescimbeni, qui le reconnaît pour Français, cite

cependant les auteurs du journal *De' Litterati d'Italia*, qui disent avoir de fortes raisons de le croire d'origine italienne, s'il n'était pas Italien de naissance. Né à un château nommé *la Tour* dans le Périgord, vers l'époque où la poésie et la musique étaient obligées de s'exiler des cours de ce pays, dont elles avaient fait si long-temps les plaisirs, il alla en Lombardie, et s'établit à Milan. Il avait assez de talent pour obtenir de brillants succès chez les princes : *E sabia cansoz assatz, e s'entendia e chantava e ben e gen, e trobava.* On lui reprochait seulement de faire des préambules un peu longs, lorsqu'il exposait le sujet de ses chansons avant de les chanter; ce qui nous peint un usage des jongleurs. Mais l'amour l'enchaîna de bonne heure. Il se passionna à Milan pour la femme d'un perruquier, l'enleva et alla vivre à Côme avec elle.

Peu de temps après, cette femme étant morte, il en conçut un si violent chagrin qu'il en perdit la raison. Il se persuada qu'elle avait feint d'être morte, afin de se séparer de lui. Pendant dix jours, il la conserva au-dessus du tombeau où elle devait être renfermée; chaque soir, ouvrant le cercueil, il l'en retirait, l'embrassait, l'appelait par son nom, lui demandait si elle était morte ou vivante, la conjurait de ne pas l'abandonner. Les habitants de Côme, instruits de sa folie, l'obligèrent à quitter leur ville. Alors il alla cherchant des devins qui pussent lui faire espérer que sa femme lui serait rendue. Il s'en trouva un qui lui promit qu'elle revivrait dans un an, si chaque jour il récitait à jeun un grand nombre de prières. Le malheureux troubadour se soumit à cet ordre, et, à la fin de l'année, voyant son attente déçue, il se livra au désespoir et se laissa mourir; *E se desesperet e laisset se morir.*

On voit dans une de ses pièces, qu'à l'époque où il jouissait de sa raison, il fréquentait la cour d'un marquis d'Est. Ce marquis, dit-il, lui avait donné en fief le droit de dire du mal de la gent méchante et perverse.

Del marques d'Est m'en clam que m det per feu
Qu'eu dixes mal del avol gent tafura.

Pièce commençant par *De Saint Martin*, Mss. de Modène, f. 188 verso.

Une autre de ses chansons est adressée à une princesse Jeanne d'Est, à laquelle il dit :

XIII SIECLE.

Pièce commençant par *Canson ab gais.*
Mss. de la Bibl. roy. n. 7225, ch. 557, fol. 131 v.

E'l pretz bos
Qu'es de vos
Fai lo nom d'Est cabalos.

« Votre grand prix rend le nom d'*Est* de plus en plus « honorable. »

On connaît de lui treize pièces dont onze sont des chansons d'amour, et deux des tensons, l'une avec Sordel, l'autre avec un poète nommé Imbert (vraisemblablement Pierre Imbert), toutes deux sur des sujets galants.

La chanson adressée à Jeanne d'Est se compose de six strophes chacune de seize vers, dont huit de sept syllabes et huit de trois.

Canson, ab gais motz plazens,
Avinens,
Entendens,
Vol qu'en retrai mos sens;
En que m plaing als fins amans
Dels affans
E dels dans
Que m don' amors trop pesanz;
Don mi fai assi languir
E delir;
Que garrir
No m vol, ni laissar morir.
Dones s'ieu m'en part, aissi fatz,
Com senatz,
Mai sapchatz
Non si com enamoratz.

« Chanson, par des mots gais, agréables, expressifs, je « veux rappeler ma raison; je me plains par tes vers aux « tendres amants, des peines, des souffrances que me donne « amour trop pesant, qui me fait languir et perdre la raison; « car me guérir il ne le veut, ni me laisser mourir. Que si je « m'en sépare, ce sera en homme de sens; mais sachez que « ce ne sera point en homme passionné. »

Rayn. Choix, t. V, p. 317.

Pierre Imbert est auteur d'une chanson où il invoque l'amour.

Nous venons de voir que Guillaume de la Tour était contemporain de Sordel; mais il dut mourir avant lui, puisque sa démence abrégea sa vie.

Rayn. Choix, t. V, p. 212; t. IV, p. 33.

M. Raynouard a publié des fragments de deux de ses chansons, et sa tenson entière avec Sordel. E—D.

RAIMOND VIDAL

DE BEZAUDUN.

Ce troubadour, né à Bezaudun, petite ville de Provence, et connu sous la dénomination de Raimond Vidal *de Bezaudun*, est auteur de quatre pièces de vers. Deux sont des chansons érotiques d'un mérite assez médiocre. Dans l'une de ces chansons, il célèbre sa dame, à l'époque où la saison nouvelle ramène des jours plus doux, entre le signe du Taureau et celui des Gémeaux, et, en témoignage de sa tendresse, il la recommande à Dieu créateur, qui a fait la lumière, le mois de mai et toutes les merveilles de la nature.

Pièce commençant par *Entre'l taur'e'l doble signe*. Mss. de la Bibl. roy. 2726, fol. 340.

Ce poète est plus digne d'attention dans ses deux autres pièces, qui sont des contes en vers de huit syllabes, d'un style naïf, rimés avec facilité, dans le genre des *Nouvelles* de Boccace quant à la nature des anecdotes. Raimond Vidal a écrit en vers des contes semblables à ceux que les jongleurs récitaient. On peut le considérer comme un jongleur qui a écrit ses récits, et il nous donne en cela une idée de cette espèce de comédiens qui, par la forme de récits donnée à leurs drames, et quelquefois par leurs gestes, représentaient tour à tour chacun des personnages qu'ils mettaient en action.

L'un de ces contes, commençant par *En aquel temps,* est celui qui fit naître la question d'amour que l'auteur dit avoir été soumise à la décision de Hugues de Mataplana, et dont nous avons parlé à l'occasion de ce troubadour. C'est dans ce conte que l'auteur cite les troubadours Bernard de Ventadour, Arnaud de Mareuil, Raimond de Miraval, Faidit, Giraud de Borneilh, Rambaud de Vachères, Hugues Brunet, Folquet (de Marseille), Perdigon; ce qui, d'une part, nous montre l'autorité que ces poètes avaient acquise par leurs opinions en fait d'amour, et de l'autre nous indique l'époque où Raimond Vidal florissait.

Mss. de la Bibl. roy. 2701, fol. 125, chans. 944. Suprà, p. 573 et suiv.

Le second de ces contes commence par ces vers :

Mss. de la Bibl. roy. 2701, fol. 127, ch. 945.

Unas novas vos vuelh contar
Que auzit dir a un joglar
En la cort del pus savi rey
Que anc fos de neguna ley,
Del rey de Castela n'Amfos.

XIII SIÈCLE.

M. Raynouard l'a publié en entier. Millot en a donné une traduction par extraits. On voit dans le récit du poète, que le roi de Castille, devant qui il dit avoir raconté sa nouvelle, est Alphonse IX, car il est le mari d'Éléonore, fille d'Henri II, roi d'Angleterre; par conséquent ce conte a été composé avant l'année 1214, qui est celle de la mort d'Alphonse.

Choix, etc. t. III, p. 398.
Millot, t. III, p. 396

Le poète raconte qu'un seigneur d'Aragon, nommé Alphonse de Balbastre, avait une femme nommée Alvire, belle et agréable. Cette dame était aimée d'un seigneur nommé Bascol, qui tenait en fief une terre donnée par Balbastre. Elle était fort affligée de cet amour; mais, en femme très-sage, elle aimait mieux le souffrir que d'en instruire son mari, de crainte de le chagriner:

Don ilh n'avia al cor gran ira;
Pero mais amava sofrir
Sos precx, que a son marit dir
Res per que el fos issilhatz.

Cependant le seigneur Balbastre ayant conçu de la jalousie, imagina de feindre un voyage, et vint la nuit frapper à la porte de sa femme, se donnant pour Bascol. La dame, qui le reconnut à sa voix, feignant d'être persuadée que c'était Bascol, le repoussa, le frappa, lui arracha les cheveux, sortit, le laissa meurtri et l'enferma dans la chambre. En même temps elle courut à l'appartement de Bascol, l'appela: maintenant, mon ami, lui dit-elle, je ne te refuse plus rien.

Dès qu'elle voit venir le jour, Alvire sort; elle appelle les voisins, dit que Bascol est renfermé chez elle, qu'il faut l'assommer; on court, on s'élance dans la chambre; le mari se sauve à peine en se faisant reconnaître, et il parvient enfin à désarmer sa femme, à force de supplications

La moralité de ce conte est celle-ci : « Roi loyal, dit le « poète à Alphonse, et vous, reine, dont la vertu et la beauté « sont le cortége, défendez la jalousie à tous les hommes « mariés de vos états, car les femmes ont tant de ruse et tant « de puissance que, dès qu'elles le veulent, elles donnent au « mensonge l'apparence de la vérité, et à la vérité l'air du « mensonge :

Elas an be tant gran poder
Que messonja fan semblar ver
E ver messonja eissamen,
Can lor plai, tan an sotil sen.

Ce conte, ajoute le poète, fit tant de plaisir à la cour d'Al-

phonse, qu'il n'y eut personne, dame ou chevalier, baron ou demoiselle, qui ne fût empressé de l'apprendre par cœur; on l'appela *le Chatie jaloux,* ou le Châtiment du jaloux :

> E que cascus no fos cochos
> D'apenre Castia gilos.

Il fait le sujet d'une des Nouvelles de Boccace. E—D.

ARNAUD PLAGUÉS.

Ce troubadour n'est connu que par une tenson avec Hugues de Saint-Cyr, et deux chansons érotiques, l'une dédiée à un roi de Castille, l'autre adressée concurremment à une dame Éléonore et à Béatrix de Savoie, femme de Raimond Bérenger IV, comte de Provence. La tenson d'Arnaud avec Hugues de Saint-Cyr nous indique seulement que ce poète florissait dans la première moitié du treizième siècle. Les deux envois simultanés à Éléonore et à Béatrix nous donnent des renseignements plus positifs; car cette dernière princesse n'ayant été mariée qu'en 1219, la première ne peut être ni Éléonore d'Aragon, femme de Raimond VI, tombée dans les derniers malheurs avant cette époque; ni Éléonore d'Angleterre, femme d'Alphonse IX, roi de Castille, veuve en 1214, et descendue du trône en 1217, par la mort d'Henri Ier, son fils. La dame à qui le poète adresse ses vers est visiblement Éléonore de Castille, mariée, en 1221, avec Jacques Ier, roi d'Aragon, et sœur de Blanche, reine de France, femme de notre roi Louis VIII. Ces deux princesses, savoir Éléonore et Béatrix, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, entre les années 1221 et 1223, purent obtenir concurremment l'encens du poète.

Quant au roi de Castille, il s'agit assez évidemment d'Alphonse IX, père de Blanche et d'Eléonore, mort en 1214, protecteur de Folquet de Marseille et de plusieurs autres troubadours.

La chanson qui lui est dédiée n'est guère qu'un jeu d'esprit, à l'occasion du mot *plagues, qu'il plût.* « Bien voudrais, dit le poète, que ma dame connût mon cœur comme « je le connais moi-même, et *qu'il lui plût* que je fusse là « où se trouve sa personne courtoise et gaie :

XIII SIÈCLE.

Mss. de la Bibl. roy. n. 7698, p. 71, col. 2.

Ben volgra mi dons saubes
Mon cor aissi com ieu'l sai,
Et que 'l *plagues* qu'ieu fos lai
On es sos gais cors cortes....

« Chanson, en Castille tiens ta route, vers le roi qui répare « les malheurs, etc.

Canso en Castella ten via,
Al rei qu'adoba 'ls destrics, etc.

La pièce dédiée à Éléonore et à Béatrix est une déclaration d'amour, qu'on voit bien s'adresser à une personne d'un rang élevé. Elle commence par ces vers :

Même mss., même page, col. 1

Ben es razos qu'ieu retraya
Una chansoneta gaia,
E sol c'a ma dona plaia,
De cui soi hom e servire :
Gen mi sera pres
Car apres ai que res,
Si bon non es,
No'l platz ni'l agensa.

Bien il est raison que je dise
Une chansonnette gaie,
Et il suffit qu'à ma dame elle plaise
De qui je suis homme et serviteur;
Agréable me sera la récompense,
Car j'ai appris que rien,
S'il n'est bien,
Ne lui plaît et ne lui convient.

Après l'éloge d'Éléonore, le poète dit, en parlant de Béatrix :

Proensa, bel m'es,
Car a mes
Savoya en vos totz bes
Ab pros dona gaia.

Provence, cela est beau pour moi
Que a mis
La Savoie en toi tous les biens
Avec une dame honorable et gaie.

Ces trois dédicaces au roi de Castille, à la comtesse de Provence, à la reine d'Aragon, nous montrent Arnaud Plagués comme connu et protegé dans ces trois souverainetés, y ayant apparemment voyagé, et ayant par conséquent

chanté ses vers en langue provençale à Barcelone et à Burgos, tandis que d'autres troubadours parlaient la même langue à Milan et à Mantoue.

Dans le manuscrit dit de Durfé, la dernière de ces chansons est transcrite sous le nom d'Arnaud Catalan. Cette confusion a pu venir de ce que ce dernier poète a dédié plusieurs de ses pièces à Béatrix de Savoie. On peut le regarder comme le poète de cette illustre comtesse de Provence. Mais la même pièce se trouve sous le nom de Plagués, dans le manuscrit dit *de Mazaugues*, et dans celui de la Bibliothèque royale, qui porte le numéro 7226.

Mss. de Durfé, Bibl. roy. 2701, fol. 17, ch. 177.

Mss. de la Bibl. roy. 7226, fol. 359.

M. de Rochegude a publié en entier la pièce commençant par *Ben volgra*, et adressée au roi de Castille. M. Raynouard a donné le couplet adressé à la reine Éléonore. E—D.

Parnas. occit. p. 357.

Choix, t. V, p. 50.

GUILLAUME DE S. GRÉGORI.

Ce troubadour est connu par quatre pièces dont une est sa tenson avec Blacas, de laquelle nous avons parlé à l'article de ce dernier. Deux autres sont des chansons d'amour, et la quatrième est une satire contre un évêque nommé Aimar, accompagnée de l'éloge de Prebost, oncle de cet évêque, où l'auteur joue par des épigrammes sur l'intime union de la chair et de l'*ongle*, à propos de la parenté de l'évêque avec son *oncle*. M. Raynouard a imprimé les deux premiers couplets de cette pièce.

Ci-dessus, p. 566.

Rayn. Choix, t. IV, p. 27.

Pièce commençant par *Ben grans avolesa*. Mss. de Modène, f. 198.

Choix, t. V, p. 210

Une cinquième ferait plus d'honneur à son talent que toutes celles-là, si elle pouvait lui être attribuée avec sûreté. C'est celle qui commence par ce vers : *Be m platz lo gais temps de pascor.*

Le retour du printemps enchante le poète ; mais ce n'est pas seulement par ses feuilles et ses fleurs, c'est par les guerres, les siéges, les batailles, dont cette saison annonce le retour « Bien me plaît quand je vois par les prairies tentes « et pavillons plantés.... quand les coureurs font fuir « devant eux gens et troupeaux... Mon cœur se réjouit « quand je vois les forts châteaux assiégés, les remparts en- « foncés et renversés, quand je vois la troupe dans le camp

XIII SIÈCLE.

« garni tout autour de barrières et de fossés, et la lisse formée « de gros pieux serrés les uns contre les autres ;

E plaz mi qand li corredor
Fan las gens e l'aver fugir:...
E plaz mi a mon coratge
Qand vei fortz chastels assegatz
E'ls barris rotz et esfondratz,
E vei l'ost el ribatge
Q'es tot en torn clauz de fossatz,
Ab lissas de fortz pals serratz.

Le poète ne se plaît pas moins à voir le chef commencer l'attaque, les chevaux s'élancer, les escadrons se mêler, les armes brisées, les blessés et les morts tombant de leurs chevaux, traversés de lances sur lesquelles flottent des banderoles.

Mss. 7226, f. 343.
Mss. de Caumont, fol. 173.
Mss 7614, f. 205

Cette pièce, pleine de poésie et d'harmonie, honore son auteur quel qu'il soit. Le manuscrit 7226 de notre Bibliothèque royale la donne à Lanfranc Cigala, et le manuscrit dit *de Caumont* à Bertrand de Born; mais celui de la Bibliothèque royale, n° 7614, l'attribue à Guillaume de Saint-Grégori, et l'envoi confirme cette tradition, car il est adressé à la comtesse Béatrix, de haut lignage, la meilleure et la plus belle dame du monde; désignation qui se rapporte assez évidemment à Béatrix, comtesse de Provence, femme de Raimond Béranger IV. Or Bertrand de Born mourut vers l'an 1208, et difficilement Lanfranc Cigala, qui était Italien, aurait-il pu s'exalter de cette manière sur le mérite de Béatrix. La tenson de Guillaume de Saint-Grégori avec Blacas, et l'éloge de Béatrix, indiquent les époques où ce poète vivait.

E—D.

DIVERS TROUBADOURS.

Le nombre des troubadours est si considérable, que pour en omettre le moins possible, et renfermer cependant ces notices dans un nombre de pages modéré, nous sommes obligés de parler de quelques-uns de ces poètes d'une manière très-sommaire, et d'en grouper même plusieurs ensemble. Ce sont ceux dont il subsiste le moins d'ouvrages,

ou qui n'ont occupé par leurs talents que des rangs secondaires, et de qui en même temps les vers n'ont aucun rapport avec les affaires publiques de leur époque.

I. RAIMOND DE SALAS est du nombre de ces derniers. Ce troubadour, que Crescimbeni appelle *Raimondo di Sala*, et qu'il dit être nommé dans un des manuscrits de la Bibliothèque *Laurenziana* de Florence, *Raymon de la Sala*, était un bourgeois de Marseille, qui fit seulement de l'art des vers son amusement. Son biographe, qui a renfermé sa notice en trois lignes, dit qu'il ne fut ni très-connu, ni très-estimé : *No fo mout conogut, ni mout prezatz.* Ce passage pourrait bien ne pas signifier autre chose sinon que Raimond de Salas ne voyagea point, et ne chercha sa renommée que dans le cercle de ses amis et de ses concitoyens. On voit dans une de ses chansons, qu'il offrit ses hommages poétiques à une dame Rambaude des Baux, de la famille des vicomtes de Marseille.

On connaît de lui quatre pièces. Deux sont des plaintes contre l'amour, qui le rend plus malheureux qu'un serf ou un Sarrazin,

.....Quez (1) anc nuls Sarazins
Non soffri tan de pena ni d'afan,

Pièce commençant par *No m puosc partir.* Mss de Modène, fol. 87.

à cause de la passion qu'il éprouve pour une dame qu'il adore sans en être aimé : *E de cui sui tot dezamatz amans.* C'est cette pièce qui est dédiée à la dame des Baux.

Pièce commençant par *Domna qu'a conoissenza.* Mss. de la Bibl. roy. 7225, f. 108, ch. 439

Hist. littér. t XVII, p. 505.

Une troisième chanson est un dialogue entre une dame de haut parage et lui, où il déclare à cette dame qu'il est amoureux d'une personne d'un rang beaucoup plus élevé que le sien, et qu'il meurt faute d'oser déclarer sa passion, et où cette dame lui répond qu'en amour il faut de la hardiesse, et qu'elle lui conseille de faire connaître ses sentiments. Cette chanson paraît être une imitation de la scène de Rambaud de Vachères avec Béatrix de Montferrat.

Si m fos grazitz. Même manuscrit 7225, f. 108, ch. 438.

La quatrième pièce enfin est un dialogue où la dame lui avoue qu'il est aimé, et qu'il ne peut y avoir de joie pour elle qu'en l'aimant : *Car gaug entier no puosc ses vos aver.*

(1) La lettre *Z* est placée là pour l'euphonie, et particulièrement pour qu'on n'élide pas l'*e* avec l'*a*. Cette observation trouverait souvent son application.

XIII SIECLE.

Papon, Hist. de Prov. t. II, p. 402.

Papon place ce poète à l'an 1196, sans donner aucune preuve à l'appui de son opinion. L'imitation qu'il a faite de l'aventure de Rambaud de Vachères le rapproche davantage de nous. La dame des Baux n'est pas connue.

Choix, t. V, p. 393.

M. Raynouard a publié des fragments de deux pièces de ce poète.

Crescimbeni, loc. cit. p. 220.

II. HUGUES DE BERSIE. — Ce poète et le trouvère nommé *Hugues de Bersil*, auteur du poème satirique appelé *la Bible*, et dont il sera parlé tout à l'heure à l'occasion des poètes français, ne sont très-vraisemblablement qu'un seul personnage. En effet, le prétendu troubadour et le trouvère s'étaient rendus tous deux dans le Montferrat, à l'époque du départ pour la croisade de 1202; l'un, sur le point de partir, invita Folquet de Romans à l'accompagner; l'autre alla réellement en Syrie, ainsi qu'on le verra ci-après, dans le texte de son propre ouvrage. Ces rapprochements nous donnent déjà une forte présomption de leur identité. Mais ce qui complète la conviction, c'est le mauvais langage, plus français que provençal, de la pièce de vers où le poète veut engager Folquet de Romans à prendre la croix. Hugues dit à son jongleur :

Ci-dessus, p. 625.

Mss. du Vatican, 3207, fol. 46.

Bernart, di m a Fauqet q'om tint por sage,
Qe n'use pas tot son sen en folia,
Qe nos avem gran part de nostre atge.
E je e el usiei en lecaria,
E del siegle avein ja tant apris
Qe bien savom qe çaqe jor vaut pis.
Porqe feroit bon esmender sa via,
Qar a la fin es for de joglaria.

Nous copions le manuscrit du Vatican 3207. Si nous suivions le manuscrit de Modène, apparemment plus conforme au texte original, nous y trouverions bien plus de formes et de mots français; tels seraient ceux-ci : *Qe n'empleit pas tot son sen en folie; — qe ben savons qe chascun jorn vaut pis*. Dans un autre couplet, il dit que lorsque quelqu'un *a sa mason ben plena e ben garnie, qui ne cuide soit autre paradis;* et il ajoute : Ne pensez pas ainsi, Folquet; *Non o pensez, Folqet, biaus dolz amis, mas faites nos outramer compaignie, qe tot se faut, mas Dieus no faudra mie.*

Mss. de Modène, fol. 210.

On voit que le poète français, en s'appliquant à rimer en provençal, a mêlé malgré lui les deux langues.

XIII SIÈCLE.

Il est donc à peu près démontré que le trouvère Hugues de Bersil et le troubadour désigné par Crescimbeni sous les noms de *Ugo de Bersia, detto N'uc de Bersie*, ne sont qu'une seule personne. On parlera plus tard des poésies françaises de ce trouvère.

Crescimbeni, loc. cit. t. II, p. 220.

III et IV. BERTRAND DE GORDON. PIERRE RAIMOND. — Ces deux troubadours sont auteurs d'une tenson où Gordon attaque Raimond sur son esprit, son jugement, son talent, son instruction, ses mœurs; et où Raimond accuse cet écrivain satirique de lâcheté, de dissimulation et d'avarice.

Mss. de la Bibl. roy. 7225, fol. 162, ch. 699.

Totz tos afars es niens,
Peire Raimon, e'l sens frairis, etc.

Rayn. Choix, t. V, p. 101.

Millot suppose que Bertrand de Gordon était un seigneur du Querci servant dans l'armée de Montfort, au siege de Toulouse, en 1217. Cette supposition n'a rien d'impossible. Mais ce qui est plus curieux, c'est de reconnaître qui est Pierre Raimond, afin de savoir si l'illustre troubadour de ce nom, homme sage et spirituel, *savis homs e subtils*, qui passa la plus grande partie de sa vie auprès de Raimond V, comte de Toulouse, mort en 1194, d'Alphonse II, roi d'Aragon, et de Guillaume VIII, vicomte de Montpellier, morts, le premier en 1196, le second en 1202, aurait pu être accusé, même dans une mauvaise satire, d'être un esprit vil et chétif, *sens frairis*, un homme sans consistance et dénué de tout.

Millot, t. II, p. 442.
D. Vaissette, t. III, 303.

Dom Vaissette a soupçonné l'existence de deux troubadours nommés Pierre Raimond, tous deux natifs de Toulouse. Notre prédécesseur Ginguené a eu la même pensée. Cette conjecture devient une certitude, quand on voit le biographe de Pierre Raimond, du troubadour courtisan de Raimond V et de Guillaume VIII, l'appeler Pierre Raimond *le vieux, lo viells*, ce qui annonce l'existence d'un Pierre Raimond *le jeune*. Nostradamus prouve lui-même sans s'en apercevoir, qu'il a existé deux poètes de ce nom, nés tous deux à Toulouse, quand après avoir dit que celui dont il écrit la vie mourut en 1225, il ajoute qu'il alla dans la Syrie avec l'empereur Frédéric; ce qui ne pourrait concerner que Frédéric II, croisé en 1229. Jamais d'ailleurs Raimond *le vieux* ne se croisa, car un fait aussi important n'eût point été omis par son biographe. C'est

D. Vaissette, t. III, p. 96.
Hist. littér. t. XV, p. 457.

XIII SIÈCLE.

le jeune qui fut appelé Raimond *le preux;* c'est lui qui composa, si le récit de Nostradamus est fidèle, un écrit contre les Albigeois pour la défense de la foi catholique: et c'est lui qui, de retour de la croisade, devint amoureux de la dame de Codollet. Mais tout cela suppose qu'il vécut encore long-temps après l'année 1229. Le surnom de *preux* qui pouvait lui venir de la croisade, montre qu'il ne méritait en aucune manière les injures rassemblées contre lui par Gordon. Nous plaçons sa mort entre 1240 et 1250.

Mss. 7225, f. 148, ch. 637.
Mss. du Vatican, 3204, fol. 134.
Mss. de la Bibl. Ricardi, ch. 137, 138.

V. RALMENZ BISTORS, d'Arles. — Ce troubadour, nommé *Ralmenz Bistortz* dans le manuscrit de notre Bibliothèque royale, n° 7225, et dans celui du Vatican, 3204, porte le nom de *Ramonz Bistortz d'Arle,* dans le manuscrit dit *de Chigi,* de la Bibliothèque Ricardi. C'est là qu'on voit qu'il était natif d'Arles. Il est auteur de cinq chansons, toutes à la louange d'une dame Constance d'Est, apparemment Constance, fille d'Azon VI. « Qui veut voir réunis, « dit-il, une parfaite beauté, une noble prestance, un air « décent et qui se fait respecter, la grace avec la jeunesse, « la vertu avec l'esprit, vienne voir ma dame, la dame « Constance.

Pièce commençant par *Qui vol vezer.* Mss Chigi ch. 139.

Vegna vezer ma dompna, Na Costansa.

Ce passage nous indique que Ramons ou Raimons d'Arles, lorsqu'il composait ces vers à la louange de la princesse d'Est, se trouvait auprès d'elle, en Italie. Le poète arlésien est par conséquent un des troubadours qui ont séjourné en Italie dans le treizième siècle. « Que ne puis-je, ma chère « dame, dit-il ailleurs, posséder un seul jour votre beauté, « et que ne pouvez-vous un seul jour éprouver ma passion « et mes souffrances!... Je recevrais bientôt de vous le « secours que j'ambitionne.

Pièce commençant par *Ar agues eu.* Même mss. ch. 140.

Ar agues eu, dompna, vostra beutatz,
E vos aguetz totas mas voluntatz....
E pois be sai que m fariatz secors.

Crescimbeni, loc. cit p. 208.

Crescimbeni présume que ce poète avait pris part à une croisade, et que son nom de *Ralmenz* avait pu venir de *Ramiero,* titre qu'on donnait aux pélerins revenant de la Terre-Sainte, à cause de la palme dont ils se paraient en

signe de leur heureux retour. Cette opinion n'est fondée sur rien de solide; mais elle peut nous faire supposer que Raimond florissait ou en 1202 ou en 1229, et que sa mort est postérieure à l'une ou à l'autre des croisades de ces deux époques.

VI. PUJOLS ou POJOLS dans deux pièces de vers, les seules qui restent de lui, déplore la perte que le monde a faite par la retraite de deux sœurs, princesses de la maison des Baux, entrées au couvent de Saint-Pons, près de Gémenos, au diocèse de Marseille, pour s'y faire religieuses. « Hélas! « dit le poète, Blacas pleure, et moi aussi, Pujols.... Vous « m'avez laissé veuf de toute joie, belle Huguète, votre sœur « (Étiennette) et vous.... Blacas en perdra la vie; et si la « douleur le fait mourir, ce sera pour Sordel une grande « affliction. » Le poète finit par se représenter ces deux jeunes filles montant au ciel, portant des couronnes et chantant des hymnes avec les anges.

E montaran ab los angels aussors,
E portaran corona resplandens,
E chantaran un verset de plazensa.

Rayn. Choix, t. V, p. 367, 368.

Mss. de la Bibl. roy. 7226, fol. 355.

Ces deux pièces sont pleines de grace et d'esprit. M. Raynouard les a publiées presque en entier.

VII et VIII. EBLES DE SIGNE, *N'Ebles de Saignas.* GUILLAUME GASMAR. — Ebles de Signe était un seigneur du village de ce nom, situé dans le diocèse de Marseille. Il n'est connu que par une tenson qu'il a composée avec Guillaume Gasmar. C'est Guillaume qui interroge: « Ebles, « choisissez, lui dit-il, lequel a plus de souci et de tourments, « ou celui qui doit payer une grosse somme et ne le peut, « et de qui le créancier ne veut point attendre; ou celui qui « a renfermé dans une dame son cœur et sa pensée, et n'en « peut rien obtenir : *N'Ebles cauzetz la meillor*...

Mss de la Bibl roy 7698, pag. 215.

Ebles répond que la douleur d'amour est le pire de tous les maux : « J'ai éprouvé, dit-il, l'une et l'autre peine; cela « ne peut se comparer.

Per qu'ieu sai com per eisaiar,
Que non se fai a comparar
Dolors d'amor.

Papon, Hist de Prov. t III, p. 463.

Papon fait remarquer qu'au treizième siècle, le village de

Signe appartenait à une branche cadette de la maison de Marseille; ce qui peut faire croire qu'Ebles était un seigneur de la maison des Baux. Crescimbeni présume que Gasmar est le même que Guillaume Adhémar, de qui il a été question au tome XIV du présent ouvrage. Cette supposition est purement gratuite. M. Raynouard a distingué ces deux poètes.

Crescimbeni, loc. cit. p. 193. P. 557.

Choix, t. V, p. 178-199.

IX. PONS BARBA. — La patrie et l'histoire de ce troubadour sont entièrement inconnues. Il ne reste de lui que deux pièces, dont l'une est un sirvente contre les rois qui ne récompensent pas dignement le mérite; l'autre une chanson érotique. « Un sirvente est déloyal, dit le poète, s'il « n'ose dire également la vérité aux petits et aux grands. » Appuyé sur ce principe, il se plaint de ce que les grands repoussent l'homme de mérite qui les reprend de leurs fautes, et élèvent les flatteurs qui les trompent,

Mss de la Bibl. roy. 7225, fol. 197, ch. 669.
Mss. de Modène, fol. 260.

> Car loingnon los chastiadors,
> E vei ricx los cossentidors,
> Car faillir laissan lor signors.

Appliquant sa morale à un roi Alphonse, il s'écrie: « Tout « est retourné sens dessus dessous dans sa cour; lui qui était « notre chef et la source de tous les dons, nous voyons qu'il « est devenu (pour nous) inutile et en pure perte.

> Que vout es de sus en jos,
> Qu'en la cort del rei N'Anfos,
> Caps de nos, era fons de dos,
> Vezem qu'es vengut en perdos.

« Roi d'Aragon, ajoute-t-il, enfin nous revenons à vous, « car vous êtes le chef de tout bien et le nôtre.

> Reis d'Aragon, tornem a vos,
> Car etz capz de bes et de nos.

Mss. de Modène, fol. 260.

La chanson érotique s'adresse sans doute à une haute dame, modèle de sagesse autant que de grace. Elle se termine par cette pensée délicate: « Votre charme s'accroît par votre « instruction et votre esprit; c'est par là que vous récom- « pensez vos amants; vous obtenez avec d'aimables paroles « et des promesses différées, plus de reconnaissance que « celles qui accordent davantage.

Ar aisso us fai socors, sabers e sens,
Ab que pagatz aissi los entendens,
Qu'ab plazens ditz et ab faits alongan,
N'avez mais grat que cellas que plus dan.

Il est assez visible que ces vers appartiennent à l'époque heureuse des troubadours, c'est-à-dire aux temps antérieurs à la guerre de la ligue. Mais il n'est pas nécessaire de remonter avec Millot jusqu'à Alphonse II, roi d'Aragon mort en 1196. Cet écrivain nous semble n'avoir pas remarqué que le roi Alphonse qui était la source des dons, *era fons de dos*, n'est pas la même personne que le roi d'Aragon, auprès de qui les poètes doivent revenir, parce qu'il est (vous êtes) le chef de tous les biens, *car etz capz de bes*. Nous supposons que le roi d'Aragon est Pierre II, et le roi sur qui frappe la critique, Alphonse IX, roi de Castille, de qui les guerres ruineuses modérèrent la générosité.

M. Raynouard a publié des fragments des deux pièces de ce poète. Rayn. Choix, t. V, p. 351.

X. RAMBAUD DE BEAUJEU.—Fatigué de voir que toutes les prospérités sont pour les méchants, ce poète veut, dit-il, courir le monde, pour savoir si le mérite se maintient avec honneur quelque part. Il ira bientôt chez les Lombards voir de ses yeux le vaillant roi des Allemands (Frederic II), afin de juger s'il est digne de l'éloge qu'on fait de lui, et auquel le poète est disposé à croire.

Et ira m'en entr'els Lombards breumen,
A l'onrat rei presat, pros e valen,
Dels Alemans en cui creis que pretz sia.

Cette pièce est adressée à un seigneur nommé Pierre. C'est la seule qui soit restée de ce troubadour. M. Raynouard en a publié des fragments. Rayn. Choix, t. V, p. 400.

XI. BERTRAND DE PARIS EN ROUERGUE.—Ce troubadour, vraisemblablement natif de Paris dans le Rouergue, et dit *Bertrand de Paris*, ne nous a laissé qu'une seule pièce; c'est un sirvente adressé à Gordon, où il veut rabaisser les connaissances et le talent de ce poète, et où il se place lui-même fort au-dessus de lui. « Vous ne savez faire, lui dit-il, « ni chansons, ni sirventes, ni discours, compositions aux- Mss. de la Bibl. roy. 2701, fol. 137, chans. 967.

XIII SIÈCLE.

« quelles cependant vous vous livrez dans les cours; vous « ne savez aussi bien que moi, ni les histoires d'Absalon, de « Nabuchodonosor, du roi Priam, d'Achille, d'Alexandre, « de Charlemagne, etc., ni les aventures de Tristan, du roi « Marc, du géant que Dieu enleva de son château, de Gé- « rard, de Dariel le courtois, etc. » Ce qu'on peut supposer de plus vraisemblable, c'est que l'auteur de cette pièce voulut tourner en ridicule les jongleurs de son temps, qui tiraient encore vanité de posséder ces histoires, à une époque où la poésie et les connaissances littéraires avaient déja fait tant de progrès. Nous avons placé l'âge moyen de Gordon, dans notre notice ci-dessus, au temps où Montfort assiégeait Toulouse.

Supra, p. 641.

Choix, t. V, p. 201.

M. Raynouard a publié un long fragment de ce sirvente.

XII. JEAN D'AGUILA ou D'ANGUILEN est auteur d'une chanson érotique où il demande pardon à l'amour du mal qu'il a dit de lui.

Mss. de la Bibl. roy. n° 2701, f. 17, ch. 175.

S'ieu anc per fol' entendensa
Fuy contra 'l voler del sen,
Amors, aras m'en repren....

Cette chanson a deux envois, le premier au seigneur de Montpellier, qui se trouvait alors dans cette ville, lequel ne peut être que Jacques Ier, roi d'Aragon; le second, au comte de Toulouse, seigneur de la terre d'Argense:

Pueys (chanso) di m al conte prezan
Cuy es Tolozan et Argensa....

D. Vaissette, t. III, p. 268, 425.
Ibid. p. 424.

Or, la terre d'Argense, située entre Beaucaire et la mer, le long de la rive droite du Rhône, n'ayant été rendue à Raimond VII qu'en 1241, époque où Jacques Ier eut une entrevue avec lui à Montpellier, la chanson de Jean d'Anguilen porte par cela même sa date. Elle a été composée très-vraisemblablement en l'année 1241, et par conséquent adressée à Raimond VII, après sa rentrée dans ses états: cette particularité peut lui donner quelque intérêt. Nous y voyons que les troubadours avaient repris leurs chants à cette époque dans le Toulousain.

Mss. de la Bibl. roy. 7698.
Choix, t. V, p. 235.

Cette pièce a été attribuée à Arnaud Catalan; mais le long séjour de ce poète en Italie rend cette opinion peu vraisemblable.

M. Raynouard en a publié un fragment. É—D.

MONTANT SARTRE.

Ce troubadour, simple tailleur, nous ramène vers les affaires publiques. Montant, surnommé *Sartre*, ou *le tailleur*, est différent de Montant sans surnom dont il sera question dans notre volume prochain. Passionné pour les intérêts de Raimond VI, voyant l'invasion de la ligue faire de nouveaux progrès, et apparemment vers les années 1212 ou 1215, il adressa un sirvente à ce prince, où il lui reprocha la mollesse de sa défense. « Comte de Toulouse, lui dit le poète, « il n'est plus temps que je vous cache ma pensée. Je vois la « guerre que vous fait le roi des Français, prendre de nou- « velles forces. Si, dès ce moment, votre valeur ne se préci- « pite, c'est qu'elle n'est ni franche ni impétueuse, et je ne « vous tiens plus pour homme de cœur.

Mss. du Vatican, 3794, fol. Rayn. Choix, t. V, p. 268. Piècecommençant par *Coms de Tolsan*.

Coms de Tolsan, ja non er qu'ie us o priva,
Veiaire m'es que'l guerra recaliva
Del rei franses, e s'ara no s'abriva
Vostra valors, non es veira ni viva,
Ni us en ten
De prez valen...

Après une strophe contre les Français qui, dit-il, sont ivres jour et nuit, le poète continue : « Si vous ne déployez « vos enseignes contre les Français qui désolent vos états, « personne n'aura plus confiance en vous; puis ils se diront « (ce qu'on disait des Sarrasins) : Pire que Richard l'em- « porte et plus honteusement.

Pueis diran s'en
Pieg que Richartz l'emporta
E plus aunidamen.

Il finit par dire au prince : « Ils attendent un autre Artus, « les peuples de Beaucaire; et tous, le père, le fils, les frères, « pleurent de ce que vous allez à eux si lentement.

Ar atendon Artus cil de Belcaire,
E ploran s'en
Lo pair' e'l fils e'l fraire
Quar i anatz tan len.

É—D.

PIERRE DE LA CARAVANE.

Pierre de la Caravane, ou *Pietro della Caravana*, était vraisemblablement Italien; mais Italien ou Provençal, il était Guelfe, et c'est en langue provençale qu'il a exprimé le sentiment passionné qui l'attachait à ce parti politique. Crescimbeni dit avoir vu plusieurs sirventes de lui dans le manuscrit 3204 du Vatican. La copie de Sainte-Palaye n'en renferme qu'un seul, mais c'est précisément celui que Crescimbeni cite comme l'ayant particulièrement observé; ce qui doit faire présumer qu'il est en effet le plus remarquable.

Crescimbeni, loc. cit. t. II, p. 204.

Mss. du Vatican, 3204, fol. 181

L'auteur veut, dit-il, composer un sirvente qu'on puisse réciter en peu d'instants, par conséquent un sirvente populaire. Pour cela, il le fait en vers de cinq syllabes, et il termine chaque strophe par un refrain de quatre vers sur les mêmes rimes, où est renfermée la pensée dont il veut pénétrer les peuples. Il est excité, dit-il, par les nouveaux armements de l'empereur qui rassemble de grandes forces.

D'un sirventes faire
Es mos pessamenz,
Qu'el pogues retraire
Viatz e breumenz;
Qu'el nostr' emperaire
Ajosta grans genz.
Refrain : Lombart, be us gardatz
Que ja non siatz
Peier que compratz,
Si ferm non estatz...

Refrain : « Lombards, ayez à vous bien défendre, que « bientôt vous ne deveniez pire que des esclaves (achetés), « si fermes vous n'êtes.

« Ressouvenez-vous de la Pouille et des grands barons à « qui rien ne reste qu'il leur puisse ravir, si ce n'est leurs « maisons. Lombards, ayez à vous bien défendre, etc.

« La gent d'Allemagne gardez-vous d'aimer, et sa com- « pagnie n'allez pas rechercher. Le cœur me soulève quand « j'entends leur rauque jargon. Lombards, ayez, etc.

Quar cor mi'n fai laigna
Ab lor sargotar.
Lombart, be us gardatz, etc.

« Que Dieu protége la Lombardie, Bologne, Milan, Bres-
« cia, Mantoue et leurs alliés; qu'aucune de ces villes ne « devienne esclave, ni aucun des bons marquisats (de la « maison d'Est).... »

On voit que c'est en 1236 ou 1237 que cette pièce toute en faveur des Guelfes dut être composée. Nous venons de rapporter le sirvente de d'Aubusson et de Nicolet, fait, au contraire, pour le parti des Gibelins. Les poètes étaient divisés entre eux de passions et d'intérêts, comme les peuples. Mais au milieu de cette contention des esprits, la littérature s'enrichissait des productions des partis opposés. Les oreilles italiennes goûtaient de plus en plus le rhythme et l'harmonie des vers provençaux; et la langue des poètes toscans, épurée par l'exemple, perfectionnée par l'émulation, allait bientôt acquérir le mérite que celle des troubadours ne tarderait pas à laisser décliner, et qu'elle devait perdre peu à peu presque entièrement. Suprà p. 627.

M. Raynouard a publié en totalité le curieux sirvente de la Caravane. Choix, t. IV, p. 197.

É—D.

GUILLAUME FIGUIÈRES. BERTRAND D'AUREL. LAMBERT. PAVÉS.

Guillaume Figuières est un de ces génies inventifs et indépendants, poètes par la puissance de leur naturel, qui, dominés par leurs penchants, bravent l'opinion dans leurs compositions comme dans leur conduite morale, et à qui l'on pardonne d'autant moins de honteuses habitudes, qu'on se sent plus disposé à reconnaître leur talent. Il naquit à Toulouse vers la fin du douzième siècle. Fils d'un tailleur, et attaché d'abord à la profession de son père, il fit des vers, les chanta, en composa la musique, tout en se livrant aux travaux de son métier, et par l'effet de la disposition innée qui l'avait fait poète; mais, si nous en croyons son biographe, des goûts ignobles le ravalèrent au-dessous même du rang où il était

XIII SIÈCLE.

né. Devenu jongleur, et appelé à briller parmi les troubadours, non seulement il ne sut point, malgré son talent, prendre place et se maintenir dans la haute société, *Non fo hom que saubes caber entr'ls baros ni entre la bona gen*, mais il se fit en outre le poète des tavernes, des catins et des ribauds, *Mas mout se fez grazir als arlots, et als putans, et als hostes et als taverniers.*

Son génie le porta d'abord vers la poésie érotique. Il nous reste de lui une pastourelle pleine de naïveté et de grace, qui fut vraisemblablement un ouvrage de sa jeunesse. C'est la bergère qui parle la première, en se plaignant d'un amant ingrat :

Pièce commençant par *L'autr'ier*; mss. de la Bibl. roy. 2701, fol. 16, ch. 161. Mss. de la Bibl. roy. 7226, fol. 249. Rayn. Choix, t. V, p. 198.

L'autr'ier cavalgava
Sus mon palafre,
Ab clar temps sere,
E vi denan me
Una pastorela,
Ab color fresqu'e novela
Que chantet mot gen,
E dizia en planhen,
Lassa! mal vieu qui pert son jauzimen.

Le poète qui entend ce chant de la bergère, se plaint à elle à son tour d'avoir aussi été abandonné par une amante infidèle. Bientôt un heureux accord s'établit entre eux, et la jeune fille finit par avouer qu'elle a totalement oublié son chagrin.

Senher, ses falhida,
Estorta m'a e garida
Vostr'amor tant fort
Que de nul mal no m recort,
Tan gen m'avez tot mon mal talan mort.

Seigneur, sans tromperie
M'a sauvée et guérie
Votre amour si bien
Que de nul mal ne me souvient,
Si gentiment vous m'en avez ôté la pensée.

On attribue à Figuières deux autres pièces érotiques. Celle des deux qui commence par,

Mss. de la Bibl. roy. 2701, f. 35, ch. 265.

Pel joy de bel comensamen
D'estieu comensi ma chanso,

Mss. de Modène, fol. 259.

est adressée à Blacas, soit qu'elle ait été composée lorsque Figuières traversa la Provence pour se rendre en Italie, soit

qu'elle ait été écrite de l'Italie même. L'envoi est à peu près semblable à celui de la chanson de Jean d'Aubusson, que nous avons rapporté à l'article de ce poète. Voici cet envoi :

Ci-dessus, p. 626.

Chanso, entre la melhor gen
Qu'ieu conosc e miels lay t'en vay
En Proenza, e saluda m lay,
De ma part totz los pus prezatz
E part totz mo senher Blacatz.

Il y a en tout une grande ressemblance entre ces deux pièces. Toutefois les premiers vers et beaucoup d'autres sont différents, ainsi que le premier de l'envoi qui, dans la version donnée à d'Aubusson, rime en *ay*, et, dans celle de Figuières, en *en*. S'il n'existe pas dans cette confusion une grave erreur de copiste, il y a du moins de la part d'un des deux poètes l'intention bien évidente d'employer des vers de l'autre.

Mais la renommée de Guillaume Figuières ne doit pas dépendre de ses chansons d'amour. Ses dispositions naturelles le portaient vers la satire; c'est là que se déploie tout son talent. Nous avons dit précédemment qu'en l'année 1211, Raimond VII, obligé de se défendre contre les entreprises de Folquet, évêque de Toulouse, fut réduit à le chasser de cette capitale de ses états. C'est vraisemblablement la rébellion de l'évêque qui, excitant la verve de Figuières, lui inspira son premier sirvente contre les prêtres ambitieux, qu'il appelle *le faux clergé*. « Je ne m'interdirai point, dit-il, « par défaut de courage, de forger un sirvente comme une « arme contre le faux clergé; et quand il sera fabriqué, le « monde connaîtra la fourberie et la félonie qu'engendrent « ces faux prêtres qui, là où ils ont le plus de pouvoir, « causent le plus de mal, et le plus de douleurs.

Ci-dessus, p. 597.

Mss. de la Bibl. roy. 7614, fol. 114, ch. 197.
Rayn. Choix, t. IV, p. 307.

No m laissarai per paor
C'un sirventes non labor,
En servizi dels fals clergats;
E quant sera laborats,
Connoisseran li plusor
L'engan e la felonia
Que mov de falsa clerzia,
Che lai on an mais de poder
Fan plus de mal e plus de desplazer.

« Prédicateurs hypocrites, ils ont jeté le siècle en erreur;

XIII SIÈCLE.

« ils prêchent couverts de péchés mortels; ensuite ceux qui « entendent leurs prédications, font ce qu'ils leur voient « faire, et tous suivent fausse route; donc si un aveugle en « conduit un autre, ne vont-ils pas tous deux tomber dans « la fosse? C'est ce qu'ils font : je ne le sais, mais Dieu l'a dit.

E tuit segon orba via;
Dones, si l'uns orbs l'autre guia,
Non van amdui en la fossa cazer?

« Il est trop vrai, continue le poète, que nos pasteurs « sont devenus des loups ravisseurs. » Puis il ajoute :

Pois fan autre desonor
Al segle et a Dieu major;
Que s'uns d'els ab femna jatz,
Lendeman totz orrejatz
Tenra 'l cors nostre Seignor;
Et es mortals eretgia,
Que nuls preire no deuria
Ab sa putan orrejar aquel ser
Que lendeman deia'l cors Dieu tener....

L'envoi est en ces termes : « Va, sirvente, tiens ta route, « et dis-moi à ce faux clergé, que celui-là est mort qui se « met en son pouvoir; à Toulouse ils le savent bien : *Qu'a « Tolosa en sab hom ben lo ver.* »

Après une semblable levée de bouclier, il devint impossible à Figuières de demeurer à Toulouse, dès que cette ville fut tombée au pouvoir des croisés. Il suivit alors la colonie des troubadours qui se réfugiaient dans la Lombardie; *E quant li Frances agron Tolosa*, dit le biographe, *el s'en venc en Lombardia*. Ce fait dut avoir lieu au commencement de l'année 1215, lorsque l'évêque Foulques, rentré dans Toulouse, y usurpa l'autorité du comte Raimond.

D. Vaissette, t. III, p. 267.

C'est apparemment dans ce voyage que Figuières visita Blacas; car malgré l'assertion du biographe, il est difficile de croire qu'il se soit toujours refusé à voir des seigneurs.

Arrivé en Italie, et voulant y pourvoir à sa sûreté, il se prononça pour le parti des Gibelins, vers lequel il était porté naturellement; et, en 1220, la ville de Milan, principal boulevard des Guelfes, ayant fermé ses portes à l'empereur Frédéric II, il publia son sirvente contre cette ville républicaine. Nourri, comme la généralité des Toulousains, dans

l'habitude d'un généreux dévouement pour Raimond VI, Figuières avait peine à comprendre la conduite des Milanais. Cet étonnement se manifeste dès la première strophe. « Pour « composer, dit-il, un nouveau sirvente, il ne me faut nul « autre maître (que mon expérience), car j'ai tant vu et tant « appris, et bien et mal, et raison et folie, que je connais ce « qui mérite le blâme ou la louange, la honte ou l'honneur, « et je vois que mauvaise action font les Lombards envers « leur prince.

Mss. de la Bibl. roy. 2701, f. 18, ch. 185.
Rayn. Choix, t. IV, p. 202.

Ja de far un nou sirventes
No quier autre ensenhador,
Que ieu ai tan vist et apres
Ben e mal, e sen e folhor,
Qu'ieu conosc blasme e lauzor,
E conosc anta et honor;
E conosc que malvat labor
Fan Lombart de l'emperador.

L'expression de ce sentiment se soutient dans les trois strophes suivantes : « Car ils ne le tiennent point pour sei- « gneur, dit le poète, ainsi qu'ils le devraient; et s'il ne rétablit « bientôt sa puissance contre eux, pour venger ses affronts; « s'il laisse ravir ou restreindre les droits qu'il doit raffermir, « l'empire se plaindra de lui et de son commandement.

Quar no lo tenon per senhor
En aissi com deurian far,
E si'lh non repaira enves lor,
En breu per sas antas venjar,
L'emperi s'en poira clamar
D'elh e del sieu emperiar,
Se laissa tolre ni mermar
Lo dreyt qu'elh deu adreyturar.

Après ce que nous avons dit précédemment sur l'emploi de la langue provençale dans les chants populaires de l'Italie, au treizième siècle, il est inutile de faire remarquer que ce sirvente en offre un nouvel exemple. On s'apercevra toutefois qu'il est antérieur à plusieurs des pièces que nous avons déja citées. La nécessité de classer les poètes suivant l'ordre de leur mort nous oblige fréquemment à des renversements de chronologie entre leurs premiers ouvrages.

La principale pièce de Figuières, celle qui commence par *Sirventes vuelh far,* porte des dates qui ne permettent pas de douter de l'époque à laquelle elle appartient. C'est en

XIII SIÈCLE.

Italie qu'elle fut composée; c'est par conséquent au sein même de l'Italie, mais, il faut aussi le dire, protégé par les Gibelins, que Figuières publia une des diatribes les plus audacieuses qui aient été faites contre Rome, contre les vices et les abus de puissance du clergé. Ambition, despotisme, esprit de rapine, corruption des mœurs, abus des sacrements, rien de ce qui pouvait paraître odieux ne fut supprimé. Il faut que l'image de la désolation de sa patrie fût bien profondément gravée dans l'esprit du poète, pour qu'il ait essayé de la venger avec tant d'énergie.

Cette pièce se compose de vingt-trois strophes, chacune de onze vers, dont sept masculins de cinq syllabes, et quatre féminins de sept. Les quatre vers féminins de chaque strophe riment entre eux, et les trois premiers vers masculins riment avec les quatre derniers vers masculins de la strophe précédente. Ce croisement et ces répétitions de sons durent produire un effet piquant dans un chant destiné à saisir l'oreille d'un peuple éminemment sensible au mérite de l'harmonie. Le rhythme poétique y servait de fondement à la mélodie; aussi le poète dit-il lui-même qu'il a assorti le chant avec les paroles (1).

« Un sirvente je veux faire sur cet air qui me convient; « plus ne veux attendre, plus ne veux différer. Et je sais sans « en douter qu'il m'en adviendra malveillance; car je fais « ce sirvente des faussetés adroites de Rome, chef de la dé- « cadence où se détruit tout bien.

Mss. de la Bibl. roy. 2701, f. 90, ch. 790.
Mss. 7614, f. 113, ch. 193.
Rayn. Choix, t. IV, p. 309.

Sirventes vuelh far
En est son que m'agensa,
No'l vuelh plus tarzar,
Ni far longu 'atendensa.
E sai, ses duptar,
Qu'en aurai malvolensa,
Car fauc sirventes
Dels fals d'enjans ples,
De Roma que es
Caps de la dechasensa
On dechai totz bes.

« Rome, je ne m'étonne point que les peuples soient dans « l'erreur, car vous avez jeté le siècle en fermentation et en

(1) M. Villemain, dans son Cours de littérature française, publié en 1830, a rendu hommage au talent du troubadour Guillaume Figuières. Il a donné une traduction de treize strophes de ce sirvente contre Rome.

« guerre; mérite et vertu sont par vous tués et mis sous « terre. Rome fallacieuse, de tout mal le chef, le sommet et « la racine; le bon roi d'Angleterre par vous fut trahi.

No m meravilh ges,
Roma, si la gens erra,
Qu'el segl' avetz mes
En trebal et en guerra,
Car pretz e merces
Mor per vos e sosterra.
Roma enganairitz,
Qu'etz de totz mals guitz
E sims e razitz;
Lo bon reys d'Anglaterra
Fon per vos trahitz.

« Rome traîtresse, votre avidité vous trompe, car à vos « brebis vous tondez trop la laine...

Roma trichairitz,
Cobeitas vos engana....

« Rome, aux hommes stupides vous rongez la chair et les « os... Trop vous passez les bornes posées par le ciel; car « tant est grande votre avarice que pour argent vous par- « donnez les péchés. De trop fâcheux fardeau, Rome, vous « vous chargez.

Quar vos perdonatz
Per deniers peccatz;
De trop mala tradossa,
Roma, vos cargatz.

« Rome, bien sachez que par votre méchante fraude et « votre folie, vous avez fait perdre Damiette.

Roma, be sapchatz
Que vostr' avols barata
E vostra foldatz
Fetz perdre Damiata.

(Allusion aux prétentions du cardinal Pélage, qui furent cause de la reprise de Damiette par les Musulmans en 1218.)

« Rome, vraiment nous savons sans *doutance* que, par « l'appât d'une fausse indulgence vous avez livré à la déso- « lation la noblesse de France et la gent de Paris; et le bon « roi Louis a été par vous occis, quand par trompeuse pré- « dication vous l'avez jeté hors de son pays.

E'l bon rey Loys
Per vos fon aucis,
Qu'ab falsa prezicansa
Lo gitez del pays.

« Rome, aux Sarrasins vous faites peu de dommage; mais « Grecs et Latins vous menez au carnage. En bas, au fond « de l'abîme, Rome, là est votre place, dans la perdition. « Mais que jamais Dieu ne me donne, Rome, une part aux « indulgences ni au pélerinage que vous avez fait à Avignon.

Roma, als Sarrasis
Faitz petit de damnatge,
Mas Grecx e Latis
Geratz a carnatge.
Ins el foc d'abis
Roma, avetz vostr' estatge
E'n perdicio.
Mas ja Dieus no m do,
Roma, del perdo
Ni del pellerinatge
Que fetz d'Avinho.

« Rome, il est visible que vous éprouvez le remords de la « perfide prédication que vous avez faite contre Toulouse. « Telle qu'un serpent furieux, vous y rongez les propriétés « des petits comme celles des grands; mais si notre comte « vaillant vit encore deux ans, la France gémira de vos « machinations.

Roma, vers es plas
Que trop etz angoissoza
Dels prezicx trefas
Que faitz sobra Toloza.
Lag rozetz las mas
A ley de cer rabiosa
Als paucs et als grans :
Mas si'l coms presans
Viu encar dos ans,
Fransa n'er doloirosa
Dels vostres enjans.

« Rome, tant est grande votre forfaiture, que Dieu et ses « saints vous jetez à l'abandon; votre règne est si vicieux, « Rome menteuse et perfide, qu'en vous se rassemble, s'a- « baisse et se confond toute la fourberie de ce monde, tant « vous faites grande injustice au comte Raimond!...

Roma, tan es grans
La vostra forfaitura,
Que Dieus e sos sans
En gitatz a non cura;
Tant etz mal renhans,
Roma falsa e tafura,

Per qu'en vos s'escon
E s baissa e s cofon
L'engan d'aquest mon,
Tant faitz gran desmezura
Al comte Raimon! . . . .

On voit que cette pièce porte en elle-même sa date. Elle est postérieure à la mort de Louis VIII, qui eut lieu le 8 novembre de l'an 1226; et elle précède le traité de paix conclu entre Raimond VII et saint Louis, le 12 avril 1229: elle appartient donc à un temps intermédiaire entre ces deux époques; c'est par conséquent vers la première année du pontificat de Grégoire IX, au moment de la plus grande puissance des papes, que Guillaume Figuières s'élevait avec tant d'audace et de force contre leur despotisme.

Après avoir reproché au gouvernement romain d'aspirer à la seigneurie du monde entier,

Tan voletz aver
Del mon la senhoria,

le poète lui dit encore : « Rome, tant vous serrez le grappin « (la griffe), que ce que vous tenez vous échappe diffici- « lement. Si bientôt votre pouvoir ne s'anéantit, le monde « est tombé, vaincu, égorgé, en fatale trappe. Rome, de « votre papauté, voilà les hauts faits!

Roma, tan tenetz
Estreg la vostra grapa,
Que so que podetz
Tener, greu vos escapa.
Si'n breu non perdetz
Poder, a mala trapa
Es lo mon cazutz
E mort e vencutz.
Roma, la vostra papa
Fai aitals vertutz!

Une autre pièce que nous devons citer est un sirvente en l'honneur de l'empereur Frédéric II, espèce de panégyrique composé, à ce qu'il paraît, à la fin de l'année 1229 ou au commencement de l'année 1230, lorsque ce prince, revenu de la Syrie, eut recommencé la guerre à l'effet de ressaisir le territoire que Jean de Brienne lui avait enlevé pendant son absence, au nom du pontife. Il y eut peut-être autant de courage de la part du poète dans la publication de cette pièce, qu'il y en avait eu dans son attaque contre la

XIII SIÈCLE.

cour de Rome; car Frédéric, ennemi de la moitié de l'Italie, objet d'une guerre acharnée de la part de Grégoire IX, et sous le poids d'une excommunication, était même regardé comme un traître et un sacrilége, dans presque toute l'Europe, à cause de la paix qu'il venait de conclure avec le sultan du Caire. Les actes qu'on lui reprochait furent précisément ceux que le poète éleva le plus haut. « J'ai dans le cœur, dit-il en commen-« çant, de composer un nouveau sirvente et de l'adresser à « l'empereur, car je veux dès ce moment me vouer à son « service. *Un nou sirventes ai en cor,* etc. Nul homme n'est « plus généreux que lui; il retire les pauvres de la pauvreté, il « améliore le sort des riches. » Après ce début, le poète loue l'empereur de l'énergie qu'il a apportée au recouvrement de « ses États, et notamment de la reprise de la ville de Gaëte. « Bien fou qui avec lui dispute... Il s'est glorieusement vengé « du faux clergé... et du pape, mieux que ne fit son aïeul.

Mss. de la Bibl. roy. 2701, f. 18, ch. 184.

.......Fols qui ab luy tensona.....
Car mot be s'es venjat de la falsa clersia
E del papa miels que son avi non fes.

« Il force les villes de la Lombardie à lui restituer les « droits de sa couronne... Il a fait outre-mer mainte œuvre « honorable et pure; Jérusalem et Ascalon ont été conquis « sans employer ni arc ni flèche, et avec le soudan il a fait « une glorieuse et bonne paix.

Mot fes otramar onrad' obra e neta,
Que *Jhrlem* conques et Ascalona,
Que anc no y pres colp d'arc ni de sageta,
Can li fe'l soudan ondrada patz e bona.

Puis il loue l'empereur de ce qu'étant allé à l'île de Chypre, il l'a rendue avec une noble courtoisie, *per gentil cortezia*, à la dame de Barut qui seule avait droit d'en hériter; car ce prince, ajoute-t-il, est exempt et net de tout sentiment sordide, *e noyt e lavat de tota vilenia.*

« Que Dieu, dit enfin le poète, lui conserve toutes ses « possessions, et à moi, Figuières, la joie que me donnent « mes amis et mes amies!

Lo sans Dieu li gart tota sa manentia....
Et a mi don Dieus gaug d'amic e d'amia!

La pièce est adressée au bon ami Taurel.

Les avantages multipliés que Fréderic obtint dans les États de Naples, à son retour de Jérusalem, ayant donné de l'inquiétude au pape, on commença à traiter de la paix. Les pourparlers durèrent long-temps, et le traité fut enfin conclu le 9 juin de l'an 1230. Dans le temps employé aux préliminaires parut un nouveau sirvente du troubadour, par lequel il voulut témoigner le vœu des peuples pour la cessation des malheurs publics. Le ton de cette pièce n'eut plus l'âcreté des sirventes précédents : le sujet était tout différent; d'ailleurs, dans l'intervalle, la tranquillité ayant été rendue à la patrie du poète, par le rétablissement du comte Raimond dans ses États, son esprit n'éprouvait plus la même irritation qu'auparavant. « Entre le souverain pontife et l'empereur, je vou- « drais, dit-il, voir rétablir la paix, car ainsi le Turc et l'Arabe « seraient vaincus. Mais avec trop d'amertume chacun d'eux « défend sa cause, et ils se tourmentent ainsi l'un l'autre « pour rien, car véritablement tout ce que l'homme recherche « n'est rien, à côté de ce que l'avenir lui destine.

Muratori, ann. d'Ital. 1229, t. X, p. 321.

Ibid. p. 326.

Pièce commençant par *Del preveire major*. Mss du Vatic. 3794, p. 238.

Del preveire major
E del emperador
Volgra paz entre lor,
Qu'aissi foran marrit
Li Turc e Marabit;
Mas trop amaramen
Mena chascuns zo qe ten,
Et trebailhon si de nien,
Qar niens es tot zo q'om pot chauzir,
Segon aqo qe es a devenir.

L'auteur regrette de ne pouvoir aller lui-même à l'armée des croisés; mais il est trop pauvre pour se transporter avec honneur au-delà des mers, et il demeure tristement de ce côté.

Mas non hai gran richor
De passar ab honor;
Remanc sai ab tristor.

La pièce est adressée au comte de Toulouse redevenu puissant, et par conséquent, comme nous l'avons dit, après le traité du mois d'avril de l'an 1229. « Va chez le vaillant et « honorable comte de Toulouse, et dis-lui que si Dieu a « voulu l'élever au-dessus des autres hommes, c'est afin qu'il « aille le servir aux lieux mêmes où il naquit.

Al pro comte valen
De Tolosa digaz breumen
Estiers q'el sapcha veramen
Qe per so'l vol Dieus part totz enantir
Qe lai on elh nascet l'ane servir.

Jusqu'ici nous avons vu dans Figuières un sujet fidèle des deux Raimond, un partisan dévoué de Frédéric, un ardent ennemi des abus de la puissance de la cour de Rome, et de tous les vices des mauvais prêtres, qu'il appelle *le faux clergé,* et nous avons eu peine à comprendre comment son biographe dit qu'il a été le poète des catins et des ribauds.

Mais il faut avouer que quelques pièces échappées à ses amis ou à ses émules décèlent en lui des habitudes peu élevées, dont il est possible aussi qu'on ait exagéré le tableau.

Aiméric de Péguilain, troubadour de qui nous allons parler tout à l'heure, avait, dans un séjour de cinquante ans en Italie, amassé quelque fortune. Cette aisance choquait Figuières, et il écrivit à son ami Bertrand d'Aurel : « Bertrand d'Aurel, s'il mourait le seigneur Aiméric avant la « Toussaint, dites-moi à qui il laisserait les richesses qu'il « a acquises en Lombardie, en supportant froid et langueur.

Mss. du Vatican, 3207, f. 52. Rayn. Choix, t. V, p. 198

Bertram d'Aurel, si moria
N'Aimerics, ans de martror,
Digatz a cuy laissaria
Son aver e sa ricor
C'a conques en Lombardia,
Suffretan freit e langor. . . .

Aiméric répondit par un autre couplet adressé pareillement à Taurel, et sur les mêmes rimes que le précédent, en forme de tenson. « Bertrand d'Aurel, s'il mourait Figuières « l'endetté, dites-moi à qui il laisserait son cœur faux et « traître, plein de rancune et de folie, de honte et de dés- « honneur; qui serait le chef des catins, et qui les ribauds « et les buveurs prendraient pour roi.

Digatz a cuy laissaria
Lo seu fals cor traidor,
Plen d'enjan e de bauzia
E de noiz e de folor,
D'anta e de deshonor;
Ni putans qui menaria,
Ni arlotz e bevedor
Qi farian de seignor.

XIII SIÈCLE.

Bertrand d'Aurel paraît avoir été un militaire servant dans les armées de l'empereur Frédéric. Il était lié avec Figuières qui l'appelait, ainsi que nous venons de le voir, son *bel ami.* Cependant il ne prit point sa défense, en répondant à Péguilain ; il dit, au contraire, à ce dernier : « Aiméric, il pourrait « laisser à Coanet le Jeune la ruse et la tromperie ; car il « (celui-là) vit de tel labeur ; les querelles et la folie à Auzet « le menteur ; à Lambert, ses liaisons avec les catins.

Même mss. même feuillet.

N'Aimeric, laissar poria
A'n Coanet lo menor
L'engan e la tricharia,
Car el viu d'aital labor;
E'l noiz et la folia
A 'n Auzet lo feignedor,
Et a'n Lambert la putia....

Même mss. ibid. Rayn. Choix, t. V, p. 75.

Ce Lambert, poète ou jongleur, personnage aujourd'hui inconnu, ne prend point pour une injure ce que Bertrand d'Aurel dit de lui ; bien loin de là, il répond : « Seigneur, « celui qui me laisse la connaissance des catins, s'en fait « honneur ; quant à moi je tiens à jouissance et à richesse ce « dont on me fait gloire et largesse, et jamais nul jour de « ma vie, je ne veux faire autre labeur...

Même mss. ibid. Rayn. Choix, t. V, p. 243.

Seigner, sel qui la putia
M'en laissa s'en fai honor,
Qu'eu m'o teing a manentia
Qui m'en fai prez ni largor,
C'anc a nul jorn de ma via
No voill far autre labor....

Ces couplets réunis forment une tenson à quatre personnages, dont il n'existe peut-être point d'autre exemple.

Un autre rimeur, nommé Pavés, attaqua Figuières par un couplet non moins mordant. Il prétend que jamais on n'a raconté de Roland ni d'Olivier un plus beau coup d'épée que celui dont un capitaine a frappé, l'autre jour à Florence, Guillaume le querelleur.

Même mss. ibid. Rayn. Choix, t. V, p. 278.

Com sels que fetz capitan l'autr'hier
A Florenca a n Guillelm' l'enoios,..

Aiméric de Péguilain raconte à son tour que jamais plus beau coup d'épée que celui dont le seigneur Auzers a frappé au visage Guillaume *joue marquée.*

Même mss. ibid.

XIII SIÈCLE.

Anc tan bella espasada
No cuit qe hom vis,
Com det n'Auzers sus el vis
A'n Guillelm *Gauta seignada*....

Figuières répond que jamais, au contraire, Joconde n'a porté un coup plus brillant que celui dont Jacobis a frappé l'autre jour Guillaume *Tête pelée*.

Anc tan bel colp de Joconda
No cuit qe hom vis
Com det l'autr' hier Jacobis
A'n Guillelm *Testa pelada*....

Ces disputes, très-rares heureusement chez les troubadours, nous font descendre bien loin de la hauteur où nous avait élevé Figuières, quand il attaquait le despotisme de Rome. Elles semblent prouver qu'en effet il se mêlait quelquefois avec les *arlots* et les *taverniers*. Nous y voyons de plus qu'il continuait à habiter en Italie.

Millot, t. II, p. 454

Ce poète a été soupçonné, peut-être à cause de son énergie, de partager l'hérésie des Albigeois; Millot l'a vengé de ce reproche, en montrant dans ses vers plusieurs opinions incompatibles avec les erreurs de cette secte.

Aless. Tassoni, Considerazioni sopra le rime del Petrarca. In Venezia, 1759, in-4°, p. 217, 228, 277, 327, etc.

Les manuscrits contiennent onze pièces sous son nom; M. Raynouard a fait remarquer que trois de ces onze pièces ont été attribuées à d'autres troubadours. Il en a publié quatre et des fragments de deux autres. M. de Rochegude a donné dans son *Parnasse occitanien* le sirvente qui commence par *No'm laissarai per paor*. Le Tassoni, dans ses commentaires sur Pétrarque, cite en plusieurs endroits des vers du sirvente contre Rome. E—D.

LA DAME GERMONDE.

Si, dans des temps de parti, quelque écrit publié par un homme de talent obtient de la célébrité, une réponse, quelle qu'elle soit, ne se fait pas long-temps attendre. C'est ce qui arriva après la publication de l'énergique sirvente de Guillaume Figuières. Une dame de Montpellier, nommée, dit-on, Germonde, personnage qui n'est connu par aucune autre production, entreprit de le réfuter. On conçoit qu'elle

dut accuser l'auteur d'impiété, d'hérésie, de mauvaise foi; ce devait être là le fond de la réponse; mais ce qui est remarquable, et ce qui appartient essentiellement à l'histoire littéraire des troubadours, c'est la forme que le poète, homme ou femme, n'importe, sut donner à sa réfutation; c'est l'art qu'il dut posséder à un haut degré, de fabriquer le vers; ce sont les ressources que lui offrait une langue déja façonnée par les Arnaud de Mareuil, les Pierre Vidal, les Bertrand de Born, les Faidit, les Rambaud de Vachères, et quelques autres dignes de se placer à leurs côtés. Le sirvente de la dame Germonde est entièrement calqué sur les formes de celui de Figuières. Toute la différence consiste en ce que la pièce de Figuières renferme vingt-trois strophes, et celle de Germonde vingt seulement. Mais chacune de ces vingt strophes est parfaitement semblable à la strophe de celle de Figuières, à laquelle elle correspond, quant à leur ordre successif. Même nombre et même coupe de vers, mêmes rimes ou du moins mêmes désinences, et par conséquent autant et plus de difficultés à vaincre que dans la pièce originale. Il s'en faut que cette réponse égale, pour le mérite littéraire, la composition de Figuières; ce n'est ni la même verve, ni la même facilité dans la versification; mais il faut tenir compte à l'auteur de sa hardiesse et de la différence des deux sujets.

Mss. de la Bibl. roy. 2701, f. 95, chans. 831.
Rayn. Choix, t. IV, p. 319.

« Il m'est difficile, dit le poète, d'endurer la mécréance « que j'entends semer autour de moi; elle ne me plaît ni ne « me convient; car on ne saurait aimer l'homme qui aban- « donne ainsi la source d'où émanent, et par qui se main- « tiennent toute croyance, tout salut et tout bien; c'est « pourquoi je manifesterai ma pensée, en montrant combien « cela me pèse.

Greu m'es a durar,
Quar aug tal descrezensa
Dir ni semenar;
E no m platz ni m'agensa;
Qu'om non deu amar
Qui fai desmantenensa
A so don totz bes
Ven e nais et es
Salvamens e fes:
Per qu'ieu farai parvensa
En semblan que m pes.

« Ne vous étonnez si je déclare la guerre à un menteur

« mal enseigné qui, autant qu'il le peut, dérobe, cache, « dissimule toute action loyale et bienfaisante ; trop il « prend de hardiesse; car de Rome il dit du mal, de « Rome, le chef et le guide de tous ceux qui sur la terre « ont un bon esprit...

No us meravilhes
Negus, si eu muov guerra
Ab fals mal apres
Qu'a son poder sosterra
Totz bos faitz cortes,
E'ls encauss e'ls enserra;
Trop se fenh arditz
Quar de Roma ditz
Mal, qu'es caps e guitz
De totz selhs qui en terra
An bos esperitz....

« Rome vraiment, je sais et je crois sans *doutance*, « qu'à son véritable salut vous conduirez toute la France, « oui, et les autres peuples qui vous prêtent secours. Mais « ce que Merlin dit en prophétisant du bon roi Louis, qu'il « mourra à Montpensier, maintenant s'éclaircit.

Roma, veramen
Sai e cre ses duptansa
Qu'a ver salvamen
Aduretz tota Fransa,
Oc, e l'autra gen
Que us vol far ajudansa.
Mas so que Merlis
Prophetizan dis
Del bon rey Loys
Que morira en Pansa
Ara s'esclarzis....

« Rome, entreprend œuvre insensée celui qui dispute avec « vous, et si l'empereur ne se soumet, je dis que grand dés- « honneur en viendra à sa couronne, et ce sera raison. Mais « aussi auprès de vous trouve bientôt son pardon, qui avoue « loyalement ses fautes, et s'en montre repentant.

Roma, folh labor
Fa qui ab vos tensona;
De l'emperador
Dic, s'ab vos no s'adona,
Qu'en gran deshonor
Ne venra sa corona,
E sera razos.

Mas pero ab vos
Leu troba perdos
Qui gen sos tortz razona
Ni n'es angoissos....

Nous nous persuadons difficilement que l'auteur de cette pièce soit une femme. Ce sera peut-être quelque moine, tel que le frère Izarn, de qui nous parlerons plus tard, ou quelque autre partisan de la ligue, qui aura voulu se dérober sous un nom supposé aux vengeances des Toulousains et des Avignonnais. Quoi qu'il en soit, on voit que cette pièce est antérieure au rétablissement de Raimond VII dans ses états, et à la paix de l'empereur avec le pape. Sa publication suivit par conséquent de très-près celle du sirvente de Figuières. É—D.

DURAND DE PERNES.

Ce troubadour, natif de Pernes, petite ville du marquisat de Provence, appelé aujourd'hui comtat Venaissin, exerçait la profession de tailleur, ainsi que le troubadour Montant, ou du moins était fils d'un artisan exerçant cet état. Le manuscrit du Vatican, 3794, lui donne le titre de *tailleur;* il y est appelé *Durantz sartor de Paernas.* Ce manuscrit renferme deux pièces inscrites sous son nom. L'une est un sirvente commençant par *Guerra e trebals,* où l'auteur, après avoir exprimé sa passion pour la guerre, se félicite de voir la trève rompue entre les esterlins et les tournois; mais M. Raynouard a attribué cette pièce à Bertrand de Born, et ce doit être avec raison, car elle convient parfaitement à ce poète énergique, par le style et par le sujet.

Mss. du Vatican, 3794, fol. 243.

L'autre pièce est un sirvente contre les alliés de Raimond VII, à l'occasion du traité de paix conclu en 1229, entre saint Louis et ce prince, où ce dernier perdit un tiers de ses états, et notamment le marquisat de Provence, confisqué au profit du pape Grégoire IX. L'auteur, sincèrement attaché à Raimond, son souverain, reproche à Jacques Ier, roi d'Aragon, et à Henri III, roi d'Angleterre, d'avoir laissé opérer une si criante spoliation. Ce sirvente est généralement écrit en vers secs et rocailleux, sans manquer toutefois d'images poétiques; mais il s'y manifeste surtout un sentiment

Même mss. même fol.

XIII SIECLE.

de colère et une audace qu'on ne peut s'empêcher de remarquer, quoique les exemples n'en soient pas rares dans les temps et chez les poètes dont nous parlons.

Cette chanson se compose de six strophes de huit vers, chacune sur une seule rime.

« Je sens en moi, dit le poète, le désir de forger un sirvente « pour le lancer contre ceux qui ont mis l'honneur au rebut, « et qui, après avoir dit *hoc* (oui), disent *no* (non), manquant « ainsi à leur promesse. Et puisque je tiens l'arbalète et le « croc, j'enfoncerai les éperons de leur côté, pour m'élever au « plus haut lieu, jusqu'au roi anglais lui-même, que chacun « tient pour un niais, de ce qu'il souffre honteusement « qu'on le chasse de ses propres domaines; c'est pourquoi « j'ai dans le cœur de le frapper un des premiers.

> Brocarai lai, per trair 'al major loc,
> Al rei engles que hom ten per badoc
> Qar suefr 'aunitz q'om del sieu lo descoc,
> Per q'en cor ai que als primiers lo toc.

« A jamais je serai ennemi du roi Jacmes, qui tient mal « ses promesses et met ses serments au néant. Mieux les « remplit, à mon avis, le seigneur de Narbonne, aussi suis-je « de ses amis. Il s'est conduit comme un homme d'un vrai « mérite, et lui, au contraire (Jacques), comme les rois « débiles de cœur, et me plaira, s'il lui advient dommage « et malheur.

> E el aissi com reis de cor mendics,
> Per qe m plaira si 'l ven danz e destrics...

« Si leurs secours eussent été puissants et valeureux, les « Français déconfits seraient prisonniers et tués.

> E desconfig Frances e pres e mort.

L'auteur finit par se réjouir du mal qui arrive à la France, et notamment de ce que par-delà les mers, dans la Syrie et la terre d'Alep, les Turcs ont fait pousser aux Français maints cris et maints *japements*.

> Lur feron far Turc mant crit e mant Jap.

M. Raynouard a publié un long fragment de cette pièce. C'est une des plus singulières qu'on puisse citer, pour montrer la rivalité obstinée qui a long-temps divisé les habitants du nord de la France et ceux du midi. É—D.

Rayn. Choix, t. V, p. 137.

BERNARD DE ROVENAC.

Il ne subsiste aucune tradition sur les événements de la vie de ce poète. Nous le connaissons seulement par quatre sirventes. L'une de ces pièces est adressée à un jongleur nommé Raynier, de qui le poète se moque; les trois autres sont des satires singulièrement hardies contre des princes de son temps. Celles-ci nous apprennent qu'il vivait sous Jacques Ier, roi d'Aragon, fils de Pierre II, et qu'il était plus âgé que ce prince, né en 1207 et mort en 1276.

Le premier de ces trois sirventes est dirigé contre Henri III, né aussi en 1207, devenu roi d'Angleterre en 1216; et contre Jacques Ier, roi d'Aragon. Le poète reproche au roi d'Angleterre de se laisser dépouiller de ses provinces françaises, sans se défendre, par les rois de France Louis VIII et Louis IX. Il reproche à Jacques Ier son inaction contre les empiétements de Louis IX, qui s'empare de ses propriétés du Languedoc pour en doter Alphonse, son frère. On voit qu'à l'époque où cette pièce fut composée, Jacques était sorti de sa minorité, mais qu'il était encore jeune, puisque Bernard de Rovenac l'appelle *l'Enfant*. Cette pièce doit dater par conséquent de l'année 1229, c'est-à-dire de l'époque où fut convenu le mariage du jeune Alphonse avec Jeanne, fille de Raimond VII. Le poète s'exprime ainsi :

« Je ne veux ni bienfaits ni reconnaissance des grands, tous « orgueilleux de leur fausse sagesse, car j'ai dans le cœur de « leur reprocher leur conduite vile et mal entendue. Je ne « demande point que mon sirvente soit agréable parmi les « lâches, les indolents, pauvres de cœur, puissants par leurs « richesses.

Mss. de la Bibl. roy. 2701, f. 34, ch. 319.
Rayn. Choix, t. IV, p. 203.

Ja no vuelh do ni esmenda,
Ni grat retener
Dels ricx ab lur falz saber,
Qu'en cor ay que los reprenda
Dels vils fatz mal yssernitz;
E no vuelh sia grazitz
Mos sirventes entr'els flacx nualhos,
Paupres de cor et d'aver poderos.

« Je prie le roi anglais de m'entendre; car le peu de prix

« qu'il avait, il le fait déchoir par excès de timidité, lui à « qui il ne plaît de défendre ses sujets, et, au contraire, si « lâche et si vil qu'on le croirait endormi, quand le roi « français lui enlève impunément Tours et Angers, et Nor- « mands et Bretons.

Rey engles, prec que entenda,
Quar fa dechazer
Son pauc pretz per trop temer,
Quar no'l play qu'els sieus defenda,
Qu'ans es tan flacz e marritz
Que par sia adurmitz,
Qu'el reys frances li tolh en plas perdos
Tors et Angieus e Normans e Bretos.

« Le roi d'Aragon sans contredit mérite bien son nom « de Jacmes (*qui jacet, jacentem*), tant il aime à demeurer « couché; et qui que ce soit qui lui enlève sa terre, il est si « mou et si tâtonneur, qu'il ne s'en plaint seulement point, « il se contente de faire payer aux Sarrasins felons la « honte et le dommage qu'il reçoit de ce côté, vers Limous « (dans ses propres états).

Rey d'Arago, ses contenda
Deu ben nom aver
Jacme, quar trop vol jazer,
E qui que sa terra s prenda,
El es tan flacz e chauzitz
Que sol res no y contraditz,
E car ven lay als Sarrazis fellos
L'anta e'l dan que pren say vas Limos.

« Jusqu'à ce qu'il ait chèrement vengé son père, il ne « peut trop valoir; et qu'il ne croie pas que je lui dise des « choses agréables, tant qu'il n'aura pas embrasé le feu, et « frappé de grands coups. Ensuite son mérite sera accompli, « si du roi français il restreint les domaines, car des siens « propres Alphonse veut hériter.

Ja tro son payre car venda
No pot trop valer,
Ni s cug qu'ieu li diga plazer
Tro foc n'abran e n'essenda
E 'n sian grans colps feritz;
Pueys er de bon pretz complitz
S'al rey frances merma sos tenezos,
Quar el sieu fieu vol heretar n'Anfos....

Le second sirvente s'adresse d'abord aux hommes puis-

sants et lâches en général, et ensuite d'une manière particulière aux deux mêmes rois, Henri III et Jacques Ier, sur ce qu'ils laissent en paix les états de Louis IX, tandis que ce prince est dans la Syrie. « Grand désir m'a pris, dit le poète, « de composer un nouveau sirvente, hommes riches et sans « vigueur, et je ne sais dans quels termes je dois vous parler, « car peu vaut le sirvente qui loue, quand il devrait blâmer; « et j'aime mieux vous reprendre en disant vrai, que si, par « un mensonge, je vous disais des choses gracieuses.

Mss. de la Bibl. roy. 2726, fol. 327.

Rayn. Choix, t. IV, p. 205.

D'un sirventes m'es grans volontatz preza,
Ricx homes flacx, e non sai que us disses....
A me platz mais que us blasme dizen ver,
Que si menten vos dizia plazer.

L'ironie remonte plus haut que les barons dans les strophes suivantes. « Tous deux, les rois, ont arrêté une même « chose, celui d'Aragon et celui des Anglais; c'est que nulle « terre par eux ne soit conquise, et que nul mal ne soit fait « à qui leur en fit; ils se conduisent avec merci et courtoisie, « car ils laissent le roi qui soumet la Syrie, jouir en paix de « leurs fiefs; de quoi sans doute Notre-Seigneur doit leur « savoir gré.

Amdos los reys an una cauz' empressa
Selh d'Arago et aisselh dels Engles,
Que no sia per elhs terra defeza
Ni faisson mal ad home qu'el lur fes;
  E fan merces e cortezia,
  Quar al rey que conquer Suria
Laisson en patz lur fieus del tot tener:
Nostre Senher lur en deu grat saber.

« Honte me prend quand je vois une nation conquise (1) « nous tenir ainsi tous vaincus et conquis; et ce sentiment « devrait bien pénétrer dans l'ame du roi d'Aragon et de « celui qui perd la Normandie....

Vergonha m pren quant una gens conqueza
Nos ten aissi totz vencutz e conques;
E degr' esser aitals vergonha prezza
Quom a me pren, al rey aragones
  Et al rey que pert Normandia....

Cette pièce se compose de six strophes, toutes sur le même ton. L'envoi est en ces termes mordants et ironiques :

(1) Il appelle la France *une nation conquise*, apparemment à cause de l'agrandissement successif des possessions anglaises.

XIII SIÈCLE.

« Hommes puissants mal avisés, si j'avais sujet de vous « donner des louanges, volontiers je le ferais; mais ne « croyez pas que je passe mon temps à mentir; je ne de« mande de vous ni reconnaissance ni présens.

Ricx malastruex, s'ieu vos sabia
Lauzor, volontiers la us diria;
Mas no us pessetz menten mi alezer,
Que vostre grat no vuelh ni vostr' aver.

C'est ici un exemple de plus du regret avec lequel les Languedociens et les Provençaux virent leur pays passer sous la domination des rois de France, leur nationalité s'anéantir. Nous aurons encore lieu de remarquer de vives expressions de ce sentiment partagé par les citoyens de toutes les classes.

Cette pièce étant postérieure au départ de saint Louis pour sa première croisade, doit dater à peu près de l'an 1250. Rien ne prouve que Bertrand de Rovenac ait vécu encore long-temps après cette dernière époque. E—D.

RAMBAUD D'HIÈRES.

Lorsque Raimond VII eut conçu le projet de faire casser son mariage avec Sancie d'Aragon, et de se remarier, afin d'échapper à la clause du traité de paix de l'an 1229, par lequel ses États devaient appartenir après lui à Jeanne, sa fille unique, s'il mourait sans enfant mâle, Sancie trouva un refuge auprès de Raymond Bérenger IV, comte de Provence, son neveu. Mais après que ces princes furent convenus entre eux que Raymond VII épouserait la troisième fille de Bérenger, Sancie d'Aragon dut être entièrement sacrifiée à ces combinaisons politiques. Bérenger consentit à s'en séparer, et son mari lui assigna pour demeure le château de Pernes dans le Venaissin. Les Provençaux s'intéressaient à cette princesse; ils la virent quitter la cour d'Aix avec regret. « Le comte de Provence, « dit Papon, qui s'était couvert de gloire en recevant sa « tante dans ses états, se fit un tort infini par ce traité. » Un poète nommé Rambaud, natif d'Hières, exprima directement à Bérenger le sentiment du public, avec autant de noblesse que de naïveté. « Comte de Provence, lui dit-il, si la dame

Papon, Hist. de Prov. t. II, p. 326.

« Sanche nous quitte, nous ne vous tiendrons plus pour « aussi bon et aussi preux que nous le ferions si elle de- « meurait ici avec nous, et abandonnait l'Aragon pour la « Provence. Cette dame est belle, gracieuse et franche; elle « embellira tout le pays. Béni soit l'arbre d'où naît si belle « branche; qu'il se maintienne tel qu'il est, avec une saison « favorable!

Mss. du Vatican 3207, f. 55, Rayn. Choix, t. V, p. 401.

Coms provensals, si s'en vai dona Sanza,
No vos tenrem tan valen ni tan pro
Com fariam se sai ab nos s'estanza...
Qu'ill domna es bella, plaizens e franza,
E gensara tota nostra reio.
Ben aia arbres don nais tan bella brancha!
Qe tal's containg ad avinen saizo!...

Cette pièce ne renferme en tout que huit vers, et elle est la seule que l'on connaisse de Rambaud d'Hières, mais elle suffit pour montrer qu'il n'était pas sans talent.

Le fait auquel elle se rapporte est du mois de juin de l'an 1241; elle fut par conséquent composée à la même époque, puisque la comtesse Sancie n'avait point encore quitté la Provence au moment où le poète la composait.

Ni les détails de la vie de l'auteur, ni la date de sa mort ne sont connus : il suffira de sa pièce pour le classer chronologiquement dans la nombreuse suite des troubadours.

E—D.

SAVARIC DE MAULÉON.
PRÉVOT DE LIMOGES.

Savaric de Mauléon, riche baron du Poitou, guerrier et poète, a de plus grands droits à sa renommée à cause de ses talents militaires et de la part qu'il prit aux événements politiques de son temps, que par le mérite de ses vers; mais les historiens des troubadours le représentent comme un seigneur si courtois, si instruit, si empressé d'accueillir et d'honorer chez lui les hommes de talent, si généreux enfin et si magnifique, qu'on ne saurait s'étonner du rang

XIII SIÈCLE.

distingué où ils l'ont placé parmi les hauts personnages qui s'amusaient de poésie au commencement du treizième siècle.

Savaric était fils de Raoul de Mauléon, vicomte de Thoars, et d'Alipse, fille d'Hugo de *Podio-Fagi*, seigneur de la maison de Lusignan. D'autres disent que son père se nommait Ebles. Son aïeul paternel était Gui, comte de Thoars, et son aïeule, Constance, fille de Geoffroi, duc de Bretagne, que Gui avait épousée après la mort d'Hadellia, sa première femme (1).

Sa carrière politique, en ce que nous en connaissons, commence à la mort de Richard Cœur-de-Lion, arrivée en 1199. A cette époque, Jean-sans-Terre ayant manifesté l'intention de dépouiller le jeune Arthur, fils de Geoffroi, son frère aîné, des états appartenants aux rois d'Angleterre sur le sol français, les hauts barons de la Bretagne, du Poitou, de l'Anjou, de la Touraine, se liguèrent pour soutenir les droits de leur jeune souverain. Les seigneurs de la maison de Lusignan, et avec eux Savaric de Mauléon, se mirent à la tête de cette ligue. Savaric, fait prisonnier à Mirebaud en 1202, avec le prince Arthur, Hugues Le Brun de Lusignan, le comte d'Eu et d'autres seigneurs, fut conduit en Normandie et de là en Angleterre. Renfermé dans une forteresse, il parvint à s'en échapper. Ce dernier fait eut lieu peu de temps après la mort d'Arthur, égorgé, comme l'on sait, de la propre main du roi son oncle. Soit que Jean, après avoir commis ce meurtre, eût favorisé l'évasion de Savaric, afin de se l'attacher; soit que celui-ci, après la perte d'Arthur, jugeât la domination d'un prince étranger moins dangereuse pour l'indépendance de son pays que celle de Philippe-Auguste, il entra dans le parti de Jean, qui le nomma commandant des provinces qu'il possédait vers le Midi de la France, avec le titre de *Sénéchal d'Aquitaine*.

Mss des troubad. de la Bibl. roy. n. 7225, f. 185, art. de Bertr. de Born, le fils.

Rayn. Choix, t. V, p. 97 98.

Mais se livrant à son indolence ordinaire, ce prince l'abandonna à ses propres forces dans ce poste difficile. Bientôt Philippe-Auguste l'attaqua, secondé par une partie des seigneurs de la Bretagne. Vainement Savaric demanda des secours, Jean ne lui envoya ni hommes ni argent : *Ni non donava socors ni ajuda d'aver ni de gen*. Les conquêtes de Philippe-Auguste furent rapides. Dans peu de temps, il ne

Même mss.

Matth. Paris, Rec. des hist. de France, tom. XVIII, p. 685.

(1) Fragm. Chronic. com. Pictav. et Aquitan. duc. Rec. des hist. des Gaules, tom. XVIII, pag. 243.

resta au roi d'Angleterre, de ses domaines de la Gascogne et du Poitou, que les villes de La Rochelle, Thouars et Niort.

Il paraît que c'est dans ces circonstances, et par conséquent en 1204 ou 1205, que Bertrand de Born, le fils, attaché à Philippe-Auguste, composa le sirvente contre le roi Jean, qu'il adressa à Savaric pour l'engager à abandonner la cause d'un prince qui ne connaissait, disait-il, ni honneur ni bonne foi. Il a déja été parlé de Bertrand de Born, le fils, à l'occasion de son père; mais le sirvente dont il s'agit est trop curieux pour que nous ne devions pas y revenir.

« Quand je vois le temps se renouveler, dit le poète, « quand la feuille et la fleur reparaissent, l'amour me rend « l'impatience, la hardiesse et l'habileté de chanter; et donc, « puisque le sujet ne me manque point, je composerai un « sirvente cuisant, que j'enverrai publiquement outre-mer, « au roi Jean afin qu'il en ait honte.

Mss. de la Bibl. roy. 7225, fol 184, ch. 807. Rayn. Choix, t. IV, p. 199.

Quant vei lo temps renovellar,
E pareis la fueill' e la flors,
Mi dona ardimen amors
E cor e saber de chantar;
E doncs, pueis res no m'en sofraing,
Farai un sirventes cozen
Que trametrai lai per presen
Al rei Joan que s n'a vergoing.

« Et il devrait bien rougir, s'il se rappelait ses an-« cêtres, de laisser de ce côté le Poitou et la Touraine « au roi Philippe, sans les réclamer. C'est pourquoi toute « la Guienne regrette le roi Richard, qui employa à la dé-« fendre maint et maint argent; mais quant à celui-ci, je ne « vois pas qu'il en ait cure.

E deuria s ben vergoignar
S'il membres de sos ancessors,
Com laissa sai Peitieus e Tors,
Al rei Felip ses demandar;
Per que tota Guiana plaing
Lo rei Richart, qu'en deffenden
En mes mant aur e mant argen;
Mas acest no m par n'aia soing.

« Mieux il aime la pêche, la chasse, braques, lévriers, « vautours, mieux surtout le repos, parce que l'honneur lui « manque, et il se laisse dépouiller tout vivant...

Mais ama'l bordir e'l cassar,
E bracs e lebriers e austors
E sojorn, por que il faill honors,
E s laissa vius deseretar....

Après avoir ensuite reproché leur aveuglement et leur folie aux seigneurs qui défendent sa cause, sans craindre les conséquences d'une si imprudente détermination, l'auteur s'adresse à Savaric de Mauléon. « Savaric, lui dit-il, roi à « qui le cœur manque, difficilement obtiendra une heureuse « conquête, et puisqu'il est mou et lâche, que jamais sur lui « nul homme ne s'appuie.

Savarics, reis cui cors sofraing
Greu fara bon envasimen;
E pois a flac cor recrezen,
Jamais nuls hom en el non poing.

Cette pièce est un monument historique d'un assez grand intérêt. Si Bertrand de Born n'y montre pas tout le talent de son père, on y voit du moins qu'il en avait tout le courage et toute l'énergie. Elle est, du reste, la seule qu'on puisse lui attribuer avec certitude. Un sirvente qui se trouve sous son nom dans le manuscrit 3208 du Vatican, p. 96, commençant par *Pos sai es vengutz Cardaillac,* est donné ailleurs au dauphin d'Auvergne. On suppose que ce seigneur fut tué à la bataille de Bouvines, où il combattait dans l'armée de Philippe-Auguste.

Rayn. Choix, t. V, p. 99

Le roi Jean, venu en France en 1206, sur l'invitation d'un grand nombre de seigneurs du Poitou, loin de travailler avec vigueur à reconquérir ses états, borna ses exploits à incendier la ville d'Angers, et aussitôt après, effrayé par l'approche de Philippe-Auguste, il repartit pour l'Angleterre, heureux d'obtenir une trève de deux ans. Cette trève étant expirée, et Savaric, ainsi que le vicomte de Thoars, tenant toujours pour le parti de ce prince, Philippe-Auguste les fit attaquer par le maréchal Henri Clément, Guillaume des Roches et Dreux de Mello. Savaric fut réduit à faire sa paix particulière. Le traité en fut signé à Paris, aux fêtes de Noël de l'an 1209. Il y fut convenu que Savaric se tiendrait pour homme lige du roi, et que si Philippe prenait La Rochelle ou Coignac, il lui donnerait ces villes en fief.

Chronic. andeg. Recueil des hist. de France, t. XVIII, p. 326 E, 327 A

Alb. trium font. ibid. t. XVIII, p. 774.

Martène et Durand, Vet. script. ampl. collect. t I, col 1088

Ce traité n'ayant point prohibé à Savaric de combattre d'autres ennemis que Philippe, il conduisit à Raimond VI, en 1211, un secours de deux mille Basques, et aidés de ce

D. Vaissette, t. III, p. 205, 216, etc.

renfort, ils assiégèrent ensemble le comte de Montfort dans Castelnaudary. Cette entreprise n'ayant pas réussi, ils levèrent le siége, et attaquèrent d'autres places du Languedoc avec des succès différents. Le courage et le dévouement de Savaric furent en dernier résultat peu utiles à Raimond, contre des forces beaucoup trop supérieures. On voit seulement que ce chef avait inspiré quelque terreur aux croisés; car l'historien Pierre de Vaux-Sernai lui prodigue avec amertume, à l'occasion de cette guerre, les épithètes de détestable apostat, d'opprobre du genre humain, de ministre de l'antechrist, de fils du diable, s'il n'est plutôt le diable lui-même tout entier, *imò totum diabolum.*

Petri Val Sarnaii, Hist. albig. Rec. des hist. de Fr. t. XIX, p. 51.

Lettre d'Innocent III, ibid. p. 75.

En 1214, il était en Angleterre auprès du roi Jean, et au commencement de l'année 1215, tandis qu'il commandait l'armée que ce roi avait rassemblée contre les barons, il fut grièvement blessé aux approches de Londres. Mais la publication de la grande charte, qui eut lieu dans la même année, et la mort de Jean, arrivée au mois d'octobre 1216, mirent fin à cette guerre, et Savaric demeura attaché au service du jeune Henri III, âgé seulement de neuf ans.

Ibid. t. XVIII, p. 777.

Chronic. angl Rec. des hist. de Fr. t. XVIII, p 107.

Ibid. 111.

Annal. Waverl. ibid. p. 205

En 1219, il partit pour la Syrie, en compagnie de plusieurs chevaliers anglais et français. C'était alors le moment où les croisés assiégeaient Damiette. Le secours de quelques vaisseaux que Savaric et ses compagnons leur amenèrent, produisit une grande joie dans le camp. Le pape Honorius III appelait à cette occasion Savaric, *son cher fils.* L'historien Matthieu Paris ajoute que les croisés élevaient leurs mains vers le ciel, en actions de graces, et croyaient n'avoir plus rien à redouter depuis son arrivée.

Chron. Alb. trium font. ibid. p. 789.

Matth. Paris, Major Angl. hist ibid. t. XVII, p 750.

En 1224, il exerçait les fonctions de *sénéchal d'Aquitaine* pour le roi d'Angleterre son seigneur. Il est même vraisemblable qu'il n'avait pas cessé de remplir cette place depuis bien des années, car, en 1213, les Pères du concile de Lavaur, dans une lettre qu'ils écrivirent à Innocent III, le désignaient par cette qualité.

Petr. Val. Sarn Hist. Albig. ibid. t. XIX, p. 75.

Chron. de S Denis, ibid. t XVII, p. 419.

En cette année 1224, Louis VIII, décidé à rentrer dans tous les fiefs mouvants de la couronne, qui restaient au roi d'Angleterre sur le sol français, mit le siége devant Niort. Savaric tenta d'abord de défendre cette place. Trop inférieur en forces, il obtint quelques jours après, par une capitulation, la faculté d'en sortir à la tête de sa troupe, et avec toutes ses armes. Il alla alors s'enfermer à La Rochelle. Le

Chron. Turon. ibid. t. XVIII, p. 305.

Jac. de Guyse, Hist. de Hainaut Ann. de Hainaut, publ. par M. Fortia d'Urban, t. XIV. p. 407

XIII SIÈCLE.

roi l'y suivit. Des machines furent aussitôt dressées; le siége dura dix-huit jours. Réduit encore une fois à capituler, Savaric emmena ses soldats en Angleterre, après avoir obtenu pour les bourgeois la faculté de traiter de leur côté, et le maintien de leurs franchises.

Arrivé auprès d'Henri III, il sollicita de nouveau des secours; ce fut inutilement; il eut même la douleur de reconnaître que, malgré la glorieuse défense par laquelle il venait de s'illustrer, les Anglais ne se fiaient point entièrement à lui; il soupçonna même qu'on voulait le faire arrêter. Alors il revint en France, traita avec Louis VIII, et lui fit hommage de tous ses fiefs. Ce traité eut lieu en la même année 1224; et, en 1226, on le voit s'engager avec Louis VIII à faire la guerre aux Albigeois : ce nouveau traité est du 28 janvier.

Chron. Pictav. Rec. hist. Fr. t. XVIII, p 243

D. Vaissette, t. III, p. 350.

La prise de La Rochelle ayant facilité à Louis VIII la conquête de tous les pays voisins, un grand nombre de seigneurs du Périgord, de la Guyenne et du Poitou, se soumirent. La mort de ce prince changea encore une fois la face des affaires. Rien ne pouvait dissuader les grands de ces provinces de l'opinion où ils étaient, que la suzeraineté d'un roi séparé d'eux par la mer, était la forme de gouvernement la plus favorable à l'indépendance de leurs fiefs. Aussitôt après la mort de Louis, ils formèrent entre eux une nouvelle ligue en faveur d'Henri III, et l'invitèrent à passer en France, espérant que la minorité de Louis IX favoriserait leur entreprise. Savaric, entré dans cette union, se rangea sous les étendards de Richard, frère du roi d'Angleterre, lorsque celui-ci débarqua à Bordeaux. Mais bientôt ce prince, battu sur divers points, ayant été contraint de se rembarquer, il ne resta plus d'autre parti au seigneur français que de se soumettre définitivement à Louis IX : c'est ce qu'il fit par un acte du mois de mai ou de juin de l'année 1227. Cet acte est indiqué par les historiens, seulement comme une trève qui devait durer jusqu'à la Saint-Jean; mais il est vraisemblable que la trève fut convertie en un autre accommodement à perpétuité. Après ce dernier fait, on ne découvre plus rien de relatif à l'histoire politique de Savaric de Mauléon. Si nous admettons qu'il fût âgé de trente ans environ à la mort du roi Richard, il en avait à peu près soixante à l'époque de ce dernier traité fait avec le roi de France. Nous supposons, d'après cela, que sa mort ne doit pas s'éloigner beaucoup des

Chron. Turon. loc. cit. t. XVIII, p. 318.

Chron. Turon. ibid. pag. 319, 320.

XIII SIÈCLE.

années 1240 ou 1245 (1). Le troubadour Hugues de Saint-Cyr a écrit la notice historique où est racontée son histoire galante.

C'est au milieu d'une carrière si agitée que Savaric de Mauléon trouva des moments pour composer des vers. Nous l'avons vu, dans la vie d'Hugues de la Bachélerie, amoureux de la dame Guillemette de Bénagués, femme du seigneur de Langon. Comme il se trouvait un jour chez elle, en compagnie d'Élias Rudel, seigneur de Bergerac, et de Geoffroi Rudel, seigneur de Blaye, et que tous trois la priaient d'amour, cette dame espiègle et coquette, qui déja les avait retenus tous pour ses chevaliers, chacun à l'insçu des deux autres, sut les satisfaire en les trompant tous trois. A Geoffroi Rudel, assis en face, elle lança un regard amoureux; prenant la main de Bergerac, elle la lui serra vivement; et de son pied, elle pressa le pied de Savaric, avec un sourire mêlé d'un soupir. *Et ela, com la plus ardida dona c'om anc vis, comenset ad esgardar* En *Jaufre Rudelh de Blaya amorozamen, car el sezia denan; et a* n'*Elias Rudelh de Bragairac pres la man, et estreis la fort amorozamen; et de mosenher* En *Savaric causiget lo pe rizen e sospiran.* Les deux Rudel, en sortant, se contèrent mutuellement leur bonne fortune. Savaric n'osait avouer la faveur qu'il avait obtenue, attendu qu'il se croyait le plus favorisé; cependant il proposa la question à Gauselm Faidit et à Hugues de la Bachélerie. Cette question donna lieu à la tenson de trois interlocuteurs (*Torneyamen*), dont nous avons déja cité des fragments à l'occasion de Hugues de la Bachélerie. Savaric composa le premier couplet:

Rayn. Choix, t. II, p. 440.

Suprà, t. XVIII, p. 574.

Rayn. Choix, t. II, p. 198

Gauselms, tres jocx enamoratz
Partisc a vos et a n'Ugo,
E quascus prendetz lo plus bo,
E layssatz me qual que us vulhatz:
Qu'una domn'a tres preyadors,
E destrenh la tan lor amors
Que, quan tug trey li son denan,

(1) Nous écrivions ceci en 1834, avant de connaître la Notice historique publiée par M. l'abbé de La Rue, sur Savaric de Mauléon, dans ses Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères, ouvrage imprimé à Cren, en 1834 (tom. III, pag. 121 et suiv.). Ce savant écrivain prouve par des instructions qu'il a puisées aux archives de la Tour de Londres, que Savaric mourut en 1236 (pag. 124). Il le classe parmi les trouvères, mais par une pure présomption. Du reste, le travail de M. de La Rue confirme par des dates les époques de quelques-uns des faits que nous avons recueillis.

A quascun fai d'amor semblan;
L'un esgard' amorozamen,
L'autre estrenh la man doussamen,
Al terz caussiga lo pes rizen:
Digatz al qual, pus aissi es,
Fai major amor de totz tres.

Gauselm, trois jeux amoureux
Je propose à vous et au seigneur Hugues;
Et chacun prenez le meilleur,
Et laissez-moi quel que vous veuilliez.
Car une dame a trois solliciteurs,
Et si bien elle resserre leur amour
Que quand tous trois sont devant elle,
A chacun fait d'amour semblant.
L'un elle regarde amoureusement,
A l'autre serre la main doucement,
Au troisième elle presse le pied en riant:
Dites auquel, puisqu'ainsi est,
Elle fait plus grande amour de tous trois.

Faidit préfère l'œillade, Hugues le serrement de main. Savaric reprend:

N'Ugo, pus lo mielhs mi laissatz,
Mantenrai l'ieu ses dir de no:
Donc dic qu'el causigat que fo
Faitz del pe fo fin amistatz
Celada de lauzenjadors;
E par ben, pois aitals secors
Pres l'amics rizen, jauzian,
Que l'amors fo ses tot enjan:
E qui'l tener de la man pren
Per major amor, fai non sen.
E d'EN Gauselm no m'es parven
Que l'esguart per meilhor prez es
Si tan com ditz d'amor saubes.

Seigneur Hugues, puisque le mieux vous me laissez,
Je le maintiendrai sans dire non:
Donc je dis que le presser qui fut
Fait du pied fut fine amitié
Dérobée aux médisants;
Et il paraît bien, puisque tel moyen
Prit l'amie riant, jouissant,
Que l'amour fut sans aucune tromperie:
Et qui prend le serrement de main
Pour plus grande amour, fait non-sens;
Et du seigneur Gauselm ne me paraît
Que l'œillade pour meilleur il prisât,
Si autant qu'il le dit en amour il savait.

Faidit soutient que les yeux sont messagers d'amour, et que le *pressement* de pied n'est souvent qu'une moquerie.

Hugues persiste à croire que le serrement de main annonce plus de sincérité.

Le nombre des six strophes voulues par l'usage se trouvant rempli, Savaric ne peut plus répliquer; il ajoute seulement dans l'envoi, qui est une strophe de cinq vers :

Gauselms, vencutz etz el conten
Vos et EN Ugo certamen,
E vuelh qu'en fassa'l jutjamen
Mos Garda-Cors que m'a conques,
E NA Maria on bon pretz es.

Gauselm, vaincu vous êtes dans la dispute,
Vous et le seigneur Hugues certainement;
Et je veux qu'en fasse le jugement
Mon *Garde-Corps* qui m'a conquis,
Et la dame Marie où bon prix est.

Faidit désigne pour troisième juge la dame de Bénagués elle-même, et il veut que la décision soit prononcée en présence des trois *amoureux courtois;* ce qui est faire entendre fort clairement que la question ne doit jamais être jugée.

Malgré l'espérance que le pressement de pied avait fait concevoir à Savaric, la dame de Bénagués, qui l'appelait souvent auprès d'elle du Poitou en Gascogne, par mer et par terre, le trompait chaque fois par quelque invention nouvelle; *E mantas vez fes lo venir de Peitieus en Gascuenha per mar e per terra; e cant era vengutz gen lo sabia enganar ab falsas razos, que no'l fazia plazer d'amor.* Las apparemment de cet amour sans succès, Savaric fit choix d'une autre dame jeune, belle, aimable et desireuse de célébrité, femme de Guiraut, comte de Mansac. Cette dame, charmée d'attirer à elle un amant de si grand renom, l'agréa pour son chevalier, et lui accorda bientôt le plus tendre rendez-vous; *E la dona per la gran valor que vi en el, retenc lo per son cavayer, et det li jorn qu'el vengues a leys per penre so que demandava.* Il y eut en ceci quelque tromperie, ou bien il fut commis de la part de Savaric une grande indiscrétion; quoi qu'il en soit, la dame de Bénagués, informée du rendez-vous donné à Savaric, lui manda sur-le-champ de venir chez elle en secret, lui faisant espérer une complaisance sans réserve, *per aver d'ela tot son plazer,* et cela pour le jour même où la comtesse de Mansac l'attendait.

Mss. de la Bibl. roy. 2701.
Rayn. Choix, t. V, p. 366, 442.

XIII SIÈCLE.

Le troubadour Prévost de Limoges, ayant reçu de Savaric la confidence de l'embarras où il se trouvait, lui demanda à laquelle de ces dames il allait offrir ses vœux, ne doutant pas que la préférence ne fût due à la dame de Mansac. Sa demande et la réponse de Savaric devinrent le sujet d'une tenson. « Seigneur Savaric, dites-moi en chantant (ce que « vous pensez) d'un brave chevalier qui a aimé long-temps « une dame d'un grand prix, et l'a mise en oubli, puis il en « prie une autre qui devient son amie, et (celle-ci) lui as- « signe un jour (pour) qu'il vienne vers elle et jouisse selon » ses désirs; et quand l'autre vient à le savoir, elle lui mande « que le même jour elle lui accordera le prix qu'il deman- « dait : d'égal mérite, d'égale beauté sont les deux dames; « choisissez suivant votre inclination.

En Savaric, ie us deman
Que m diatz en chantan,
D'un cavayer valen
C'a amat lonjamen
Una dona prezan,
Et a'l mes en soan;
Pueys preya n'autra
Que en deven s'amia,
E manda'l jorn c'am leys vaza
Per penre tot son voler;
E can l'autra 'n sap lo ver, etc.

« Seigneur Prévost, répond Savaric, les vrais amants ne « vont point changeant leurs affections, et ils ne cessent « point d'aimer, quand bien même ils feignent d'aller priant « ailleurs. Car nullement, pour un refus, un homme ne doit « déplacer son cœur; au contraire, il attend tout avec bon « espoir de celle qu'il aime. Qu'il se tienne auprès d'elle et « garde sa route, elle ne le trompera point.

En Prebot, li fin ayman,
No van lur cor camian,
Desaman lialmen,
Sitot si fan parven
C'anon alhors preian....
Car ges per la fadia
Non deu hom son cor mover,
Ans atend ab bon esper....

Prévost réplique que dans ce cas le chevalier reconnaîtra bien mal les bontés de la seconde dame, qui s'est mise en son pouvoir de si bonne grace.

Savaric ajoute qu'une dame qui cède si promptement ne sait pas bien aimer, et manque de prudence autant que d'amour.

On a peine à croire qu'un chevalier aussi courtois que Savaric se soit expliqué avec tant d'inconvenance sur une femme qu'il avait lui-même priée d'amour, quelque galante qu'elle pût être. Cette anecdote nous peindrait des mœurs par trop dégradées. Le rendez-vous donné par la dame de Mansac, et l'existence même de cette dame, étaient peut-être des suppositions, et la coquette Guillemette fut prise au piége.

La date de cette tenson est indiquée par l'envoi. Prévost prend pour juges la dame de Benagués elle-même, Marie de Ventadour, et la dame de Montferrat, savantes en amour; Savaric adhère à ce choix. Or, nous avons montré précédemment, à l'article de Marie de Ventadour, que cette dame mourut entre 1215 et 1218. La pièce est par conséquent antérieure au moins à cette dernière année, et elle peut l'avoir précédée de beaucoup.

T. XVII, p 561.

Prévost n'est connu que par cette tenson; on sait seulement qu'il était de Limoges.

Une pièce plus remarquable de Savaric, mais dont il ne subsiste qu'un fragment, appartient évidemment à l'an 1211; et elle est entièrement politique, quoique sous la forme d'une déclaration d'amour. « Désormais, madame, « dit le guerrier poète, il serait bien juste que je parvinsse « à vous conquérir, puisque tant d'autres vous ravissent « par la violence et le brigandage. J'ai si bien fait que j'ai « rassemblé Basques et Brabançons. Si belle est la récom- « pense, que nous sommes cinq cents prêts en tout à exécuter « vos commandements. Mandez-nous votre volonté; aussitôt « à cheval, car tous nous avons sellé.

Pièce commençant par *Domna, be sai.* Mss. du Vatican, 3207, fol. 55.

E mandatz la vostra volontat,
C'ar montarem, que tots avem selat.

Le sens de cette pièce n'est pas difficile à reconnaître. La dame à qui Savaric offre son hommage est la malheureuse reine Éléonore, femme de Raimond VI; les brigands sont les soldats de la ligue; la conquête à faire est celle du Languedoc. On aime à voir Savaric prendre le ton de la galanterie en annonçant à une reine tombée dans l'infortune, les exploits qu'il va tenter pour son service. Le treizième

XIII SIÈCLE.

siècle se montre ici dans toute sa grandeur chevaleresque.

Tel fut Savaric de Mauléon, né dans la plus haute noblesse de son temps, homme politique, guerrier, Anglais ou Français suivant son intérêt, aventureux, galant, magnifique, poëte, protecteur des troubadours, type des héros de la féodalité.

É—D.

BERTRAND DE SAINT-FÉLIX.

Ce poëte, quelle que fût sa position sociale, paraît avoir été lié avec Hugues de la Bachélerie, de qui nous avons parlé précédemment. Nous supposons, d'après cela, qu'il fut admis comme lui à la cour de Marie de Ventadour et à celle de Savaric de Mauléon, ainsi que les troubadours les plus estimés de cet âge, du Limousin et du Poitou : c'est ce motif qui nous fait placer sa notice à la suite de celle de Savaric. Il n'est connu que par une seule pièce ; ce qui semble annoncer qu'il ne faisait pas son état de l'art des vers. Cette pièce est une tenson entre Hugues de la Bachélerie et lui. C'est Hugues qui propose la question.

T. XVII, p. 574.

Mss. du Vatican, 3208, p. 86.

Rayn. Choix, t. IV, p. 30.

« Dites, Bertrand de Saint-Félix, ce que vous préféreriez « éprouver de la part d'une dame de grand prix, franche, « courtoise, agréable dans ses manières, qui jamais n'aurait « aimé personne à titre de galanterie, ignorante de toute « ruse et de toute tromperie ? Choisissez, ou que vous l'alliez « priant, ou qu'elle vous prie elle-même, vous aimant jus- « qu'à ce point.

Digatz, Bertrand de san Felix,
Lo qual tenriaz per meillor,
D'una domna de gran valor,
Franca, corteza, ab bel semblan,
Qu'anc non amet per nom de drudaria,
Ni ren sap d'engan, ni de bauzia?
Era chauzetz, que vos l'anetz preian,
O qu'ela us prec, e que us am atretan.

Bertrand répond : « Seigneur Hugues, vous poseriez agréa- « blement les jeux partis, si vous eussiez trouvé un bon « choisisseur ; mais je vous procurerai peu d'honneur, car « je vois que vous faites le partage sans ruse. Vous qui de

« prier avez le talent, je veux que vous priiez ; quant à moi, « il me semblerait folie de dédaigner un don si précieux et « si grand, si elle me connaît bien celle qui est empressée « de me plaire.

N'Ugo, ben fazetz jocs partitz,
Si trobassetz bon chauzidor;
Mas ieu non farai tan d'onor,
Car vei que partetz ses engan.
Vos, que avetz de preiar maestria,
Voill que preietz, car foudatz semblaria
Qu'ieu soanes tan ric don ni tan gran,
Si be m conosc qu'el grazirs a afan.

Hugues réplique : « Bertrand, vous n'avez point choisi « selon l'esprit des amants délicats; car, au jugement d'a- « mour, mieux vaut (la récompense) quand on l'obtient « par la prière....

Bertrans, ges aissi non chauzitz
A guisa de fin amador,
Que, segon jutjamen d'amor,
Val mais quan la prec merceian....

Après une strophe où Bertrand soutient qu'une dame est loin de commettre une faute, si elle requiert un ami sans tromperie et sans vouloir s'en faire un serviteur, il dit enfin : « Seigneur Hugo, ma jouissance est accomplie sans crainte « des envieux, et vous, vous demeurez dans l'erreur; car je « tiens et vous allez musant : ce que je veux, je le possède, « et ma dame a ce qu'elle désirait. Donc, je serais bien fou, « si je demandais davantage au temps, car jamais il n'arriva « mieux à nul fidèle amant; je puis rire quand l'autre va « pleurant.

So qu'ieu voll ai, et il so que volia;
Doncs sui ben fols s'al segle plus querria,
Qu'anc non anet miels a nuill fin aman;
Qu'ieu posc rire quan l'autre va ploran.

Nous donnons de longs fragments de cette pièce, en faveur de l'esprit avec lequel Bertrand de Saint-Félix défend sa cause. M. Raynouard l'a publiée en entier. É—D.

AIMÉRIC DE PÉGUILAIN.

MORT vers l'an 1255.

La vie d'Aiméric de Puyguilan ou de Péguilain n'est qu'une suite de plaisirs et de galanteries, mais elle a été longue; ce troubadour fit des vers pendant plus de cinquante années; il composa des tensons avec un grand nombre d'autres poètes, depuis Faidit et Bergédan jusqu'à Guillaume Figuières, et fréquenta les cours les plus illustres du midi de la France et de l'Italie supérieure, dans des temps féconds en grands événements : ce sont là des raisons pour que nous nous attachions avec soin à la chronologie des faits auxquels se rapportent plusieurs de ses pièces de vers, d'autant que cet ordre chronologique a été totalement bouleversé par un écrivain recommandable (Papon), qui s'est trop confié au romancier Nostradamus.

Papon, Voyage de Provence, t. II, p. 337 et suiv.

Aiméric surnommé de Péguilain naquit à Toulouse; il était fils d'un marchand de draps. Son surnom de *Péguilain* a été écrit de diverses manières; mais comme il diffère essentiellement de ceux des autres troubadours nommés Aiméric, il est impossible de les confondre. Devenu de bonne heure amoureux d'une dame de son voisinage, femme d'un bourgeois, il renonça à la profession de son père, et se mit à composer des vers. Il chantait mal; mais, quoique ce fût là un grand défaut relativement aux habitudes de son temps, il obtint de brillants succès. L'amour, dit son biographe, le fit poète : *Et aquela amors li mostret trobar.* Ses assiduités auprès de sa voisine ayant excité la jalousie du mari, il s'ensuivit un duel où ce dernier fut blessé d'un coup d'épée à la tête. Obligé de s'expatrier, le jeune troubadour se réfugia dans la Catalogne, auprès de Guillaume de Bergédan, de qui nous avons parlé précédemment, lequel goûta son talent, lui donna, suivant l'usage, un palefroi et de riches habillements, *tan qu'el li donet son palafre et son vestir,* et l'introduisit à la cour du roi de Castille (Alphonse IX), qui le combla de présents et d'honneurs.

Ceci se passait nécessairement avant que Bergédan eût été dépouillé de ses biens et se fût réfugié, en état de ruine totale, chez Richard Cœur-de-Lion; or Richard partit pour

la Syrie, le 14 septembre 1190, ne rentra en France qu'en 1194, et mourut le 6 avril 1199; il suit de là que le séjour d'Aiméric de Péguilain chez Bergédan est antérieur à la fin de l'année 1190, ou du moins à l'année 1199. Par conséquent, s'il avait vingt ou vingt-cinq ans quand il quitta Toulouse, il était né vers l'an 1175, et il était âgé de soixante-dix ou soixante-douze ans, quand il écrivit sa complainte sur la mort de Raimond Bérenger IV, arrivée en 1245.

C'est pendant son séjour dans la Catalogne, ou auprès du roi de Castille, qu'il a dû composer sa tenson avec Bergédan, commençant par : En *Berguedan*. Mss de la Bibl. roy. 2701, ch. 203.

« Il s'agit de savoir lequel vaut mieux, d'être aimé d'une « dame sans l'aimer, ou de l'aimer sans obtenir son amour. C'est Aiméric qui interroge.

« Ne croyez pas, répond Bergédan, que ce soit pour « *muzer* que je fasse l'amour; je ne suis point un homme « désœuvré; avec les dames, comme au jeu des dés, il faut « que je gagne.

C'ang en amor no vengui per muzar,
Ni anc no fuy d'aquels desfazedatz;
Que gazenhar vuelh de dona e de datz.

Aiméric ayant soutenu la proposition contraire, Bergédan finit par lui dire : « Ne cherchez pas à vous jouer de nous; « si vous eussiez aimé avec les sentiments dont vous vous « vantez, vous ne vous seriez pas tant éloigné de Toulouse.

Bar n'Aimeric, ja no us cuidetz gabar,
Que s'amassetz tan cant aysi eus vanatz,
No us foratz tan de Tholoza lunhatz.

La mort d'Alphonse II, roi d'Aragon, dit Alphonse Ier, comme comte de Provence, arrivée en 1196, devint pour lui le sujet d'une complainte qui n'existe plus, mais qu'il a rappelée dans celle où il a célébré la mémoire de Raimond Bérenger IV.

Après un séjour de plusieurs années dans les cours de Castille et d'Aragon, curieux de visiter celles de la Provence proprement dite, et de l'Italie, il se mit en route pour ces contrées, où il devait trouver des protecteurs non moins généreux que ceux qui l'avaient accueilli auparavant. Sa passion pour la dame de Toulouse n'était point éteinte. Ayant appris

que le mari allait en pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle, il résolut de profiter de son absence, et d'arriver à Toulouse, inconnu, afin de voir sa maîtresse sans la compromettre. Le roi Alphonse de Castille, qui s'était engagé à fournir à tous les frais du voyage jusqu'à Montferrat, s'amusa de cette intrigue. Ils imaginerent ensemble une mascarade où Péguilain devait figurer comme un prince de Castille. Le roi lui composa un cortége de gardes et de chevaliers supposés, qui durent l'accompagner jusqu'à Montpellier. Entré à Toulouse, la nuit, dans cet équipage, Péguilain se fit annoncer chez la dame comme un cousin du roi Alphonse, allant en pélerinage, et qui demandait l'hospitalité. Cette dame s'empressa d'offrir son plus bel appartement. Le soi-disant prince se fit coucher par ses gens, et le lendemain matin, en s'excusant auprès de la dame de la maison, de ce qu'une indisposition l'empêchait de se présenter chez elle, il la fit prier de venir le voir. Arrivée sur-le-champ, elle le reconnut, et feignant de rajuster le drap de lit, elle s'inclina et lui donna un baiser; *e la donna fes parven que'l cubres dels draps, e baizet lo.* Je ne sais, continue le naïf historien, ce qui put se passer ensuite, mais le seigneur Aiméric demeura dix jours auprès de sa dame, sous le prétexte de sa maladie, *per ochaizo d'esser malautes.* Ainsi se vérifia le mot de Bergedan : « Si vous eussiez agi comme vous vous en « vantez, vous ne vous seriez pas tant éloigné de Toulouse. »

Après avoir quitté son cortége à Montpellier, le poète se rendit à Aix, où il ne put manquer d'être bien reçu du comte de Provence, Alphonse II, et de Garsende de Sabran, sa femme, ne fût-ce qu'en considération de sa pièce de vers à la louange d'Alphonse Ier, père du comte. Il se lia avec Blacas, soit à Aix, soit à Aups, fait dont la preuve existe dans les envois qu'il lui adressa de plusieurs de ses pièces postérieures.

C'est après ces différentes stations qu'il arriva à Montferrat, chez Boniface III. L'Italie supérieure était alors occupée des préparatifs de la croisade de 1202, dont Boniface fut le chef. Péguilain s'annonça sur-le-champ par un sirvente dont l'objet était d'exciter les peuples à la conquête des lieux saints. Dans cette pièce, écrite en provençal, comme une foule d'autres, quoique faite pour des Italiens, il félicitait le marquis Guillaume de Malaspina de s'être croisé un des premiers, et invitait le marquis de Montferrat à se

couvrir de la gloire qui avait déja illustré sa famille dans ces guerres sacrées. Il eut un moment le projet de prendre lui-même la croix; « le bon pape Innocent, disait-il, sera notre guide, *Nos guizara lo bon papa Innocens;* » mais il y renonça.

Nous voyons dans tout ceci qu'il s'agissait bien en effet de la croisade de 1202, et que par conséquent le poète était arrivé en Italie vers l'an 1201; car Innocent III, mort en 1216, n'eut pour successeur un pape de son nom qu'en 1242, et aucun des marquis de Montferrat, successeurs de Boniface III, ne paraît s'être croisé. Quand ces princes se portèrent dans l'Orient, ce fut pour s'occuper de leur royaume de Thessalonique, et non pour conquérir la Syrie.

De la brillante cour de Montferrat, Aiméric se rendit auprès des seigneurs de la maison d'Est. Le chef de cette famille était alors Azon VI, célèbre Guelfe, tantôt podestat de Ferrare, de Crémone, de Vérone, de Modène; tantôt chassé de ces mêmes pays par le parti des Gibelins. Aiméric, en suivant sa cour, chantait ainsi ses vers de ville en ville dans la Haute-Italie et y faisait entendre un langage familier aux personnes instruites, et entendu même du peuple.

Bientôt ses liaisons s'étendirent de la maison d'Est à celle de Malaspina, qui en était une branche. C'est surtout avec Guillaume, neveu d'Albert le troubadour, de qui nous avons parlé précédemment, qu'il se lia d'une manière particulière.

Hist. littér. t. XVII, p. 521.

Parti de Toulouse dans des temps de tranquillité et de bonheur, il n'y retourna point, du moins pour y demeurer, quand les troupes de la ligue y eurent porté la dévastation. Il continua néanmoins une honorable correspondance avec Alphonse IX, Pierre II, roi d'Aragon, Raimond VI et Éléonore d'Aragon sa femme; c'est ce qu'on reconnaît, notamment en ce qui concerne Pierre II, dans un sirvente sur le pervertissement de la noblesse et sur les malheurs de son temps, adressé à ce roi et à une dame que le poète nomme *N'Agradiva*, la dame *gracieuse*. Cette pièce est nécessairement antérieure à l'an 1213, époque de la mort de Pierre II. Nous y reviendrons tout à l'heure.

A la mort d'Azon VI, qui eut lieu à Vérone en 1212, Aiméric de Péguilain composa une complainte, commençant par ce vers: *Anc non cugey que m pogues oblidar.*

Muratori, delle antich. Estensi, part. I, p. 378, 379.

Le personnage qu'il célèbre est Azon VI, quoiqu'il lui donne seulement le titre de *Marquis d'Est;* il ne saurait y

avoir d'équivoque, car les qualités qu'il attribue à ce seigneur ne pourraient convenir ni à Aldovrandin, ni à Azon VII, ses deux fils, l'un à peine adolescent, l'autre encore enfant lors de la mort de leur père, et qui lui succédèrent l'un à la suite de l'autre, dans l'espace de trois ans.

Le jeune Frédéric II, né en Italie, élevé à Naples, ayant attaqué, en 1212, Othon IV, son rival, qui s'était fait couronner empereur à Rome, et l'ayant chassé de l'Italie, Péguilain, charmé de la bravoure de ce prince à peine âgé de dix-sept ans, lui adressa, dans le courant des années suivantes, un sirvente où il témoignait son admiration pour le grand caractère qu'il lui voyait déployer. Le poète, en déplorant la perte de plusieurs hommes illustres, morts récemment, témoigne l'espoir de voir Frédéric les remplacer tous, rétablir l'honneur et la vertu par son courage, sa sagesse, son instruction, son éloquence, et guérir le monde (ce sont ses expressions) des blessures quelui ont faites tant de pertes réitérées coup sur coup.

Rayn. Choix, t. IV, p. 195

Il semble qu'en 1214, la mort d'Alphonse IX, le plus ancien des protecteurs du troubadour, ait amené aussi l'expression de ses regrets. Le sirvente dont il s'agit commence par ce vers : *Totas honors e tuig faig benestan.* Toutefois on ne saurait lui attribuer cette pièce avec certitude.

Mss de la Bibl. roy. 7225, fol. 199

Vers l'an 1225, il eut à déplorer la mort de Guillaume de Malaspina. Point de doute sur ce personnage, attendu qu'il paraît avoir été, de tous les nombreux amis de Péguilain, celui de qui l'attachement pour ce poète fut le plus sincère et le plus durable. D'ailleurs ce Guillaume de Malaspina, préfet de Rome, fils d'Obizzon, frère de Conrad et neveu d'Albert le troubadour, est le seul seigneur de la branche régnante de cette maison, nommé Guillaume, pendant deux ou trois générations.

En 1245, la mort de Raimond Bérenger IV, comte de Provence, fut l'occasion d'une nouvelle complainte.

Enfin, vers la même année, ou peut-être plus tard, la mort d'une princesse de la maison d'Est renouvela et aggrava les anciennes douleurs de Péguilain. Son chagrin se manifesta dans une pièce de vers dont nous allons bientôt parler. Rien n'indique d'une manière positive qui était cette princesse ; mais il est facile de voir qu'il s'agit de Béatrix, femme de Guillaume de Malaspina, honorable protectrice que le poète appelle dans ses envois *Belh paragon* (*beau modèle*).

Il nous dit lui-même que cette dame mourut la dernière de tous les hauts personnages qui lui avaient témoigné un véritable intérêt. Mais, dans tous les cas, la mort de Raimond Bérenger donne une époque certaine, éloignée de cinquante-cinq ans environ de l'arrivée d'Aiméric chez Bergédan.

Beaucoup d'autres pièces produites dans les intervalles que laissèrent entre elles ces complaintes historiques, n'illustrèrent pas moins la longue carrière de ce poète.

C'est par l'amour, nous dit-il dans une de ses pièces, qu'il se plaît à commencer sa chanson, plutôt que par des peintures de toute autre science; car, sans l'amour, il ne saurait rien. Il est vrai que ce maître, avec de beaux semblants, lui a traîtreusement fait payer cher ses leçons; à la bouche d'abord il lui sut adoucir ce que depuis à son cœur il a rendu si amer; mais il ne cessera point d'aimer, car il lui reste du moins toujours l'espérance.

De fin 'amor comenza ma chansos,
Plus que non fai de null 'autra scienza,
Qu'eu no sabria nient s'amors no fos;
Et anc tan car no comprei conoissenza
C'ab bel semblan, aissi com fals traire,
Me vai doblan cascun jorn lo martire, etc. . . .

Pièce commençant par *De fin amor*. Mss. de la Bibl. roy. 7226, fol. 93.
Mss. dit de Peiresc, chans. 97.

Cette pièce est adressée au roi d'Aragon.

Ce poète aime les comparaisons : malheureux dans son amour, tantôt il se compare au joueur qui croit d'abord pouvoir jouer sagement, et qui, se passionnant peu à peu, s'engage tellement, s'il vient à perdre, qu'il ne peut plus se retirer; c'est ainsi qu'il a fait en amour.

Atressi m pren com fai al jugador,
Qu'al comensar joga maistralmen
Al petit jog, pois s'escalfa perden, etc. . . .

Pièce commençant par *Atressi m pren*. Mss 7226, f. 91.
Mss. de Peiresc, ch. 99.

Tantôt il se compare au chasseur qui poursuit un lièvre, et voit un autre chasseur l'enlever devant lui.

Aissi com selh qu'a la lebre cassada
E pois la pert, e autre la rete;
Tot atressi es avengut a me. . . .

Aissi com selh. Mss. 7226, fol. 90.
Mss. 7225, f. 149.

Il aime pour le plaisir d'autrui, semblable à l'oiseau de

XIII SIÈCLE.

bon naturel qui gazouille tristement dans sa cage, sachant bien qu'il est prisonnier et que son chant ne lui sert à rien.

Per solatz. Mss. 7226, f. 91. Mss. 7614, f. 78.

Per solatz d'autrui chant soven....
Si com l'auzels de bon aire
Que sab qu'es pres, e per so no s rêcre,
C'ades mon chant atretal es de me.

Il aime malgré lui tendrement une dame qu'amour lui a fait choisir parmi les plus belles; il eût mieux fait de porter son choix ailleurs, car mieux vaut gagner en argent que perdre en or; mais je fais en cela, dit-il, comme un sincère amant, je fuis mon bien et vais suivant mon mal.

Mas ieu o fatz a ley de fin aman,
Qu'ieu fug mon pro, e vauc seguen mon dan.

Ces deux dernières pièces sont adressées par un double envoi à Guillaume de Malaspina et à la comtesse Béatrix d'Est, sa femme; ce qui nous montre que le prétendu amour du poète n'est qu'une forme galante et convenable à l'usage du temps, pour dire des choses agréables aux deux époux.

Trois autres pièces de Péguilain sont pareillement adressées par de doubles envois à Guillaume de Malaspina et à Béatrix.

Mss. de la Bibl roy 7226, f. 87. Mss. dit de Peiresc, ch. 98

Dans la première, commençant par ce vers : *En amor trob alques en que m refraing*, le troubadour se plaint de sa dame, qui refuse constamment d'accomplir ses promesses; et cependant il ne peut lui-même se détacher de l'amour; car s'il croit lui échapper, il suffit d'un regard pour le ressaisir et rallumer ses feux.

D'amar no m puosc partir, c'amor mi pren,
Que quan m'en cuit emblar, plus mi repren
Ab un esgard........................

Mss. de la Bibl roy. 2701, ch 148.

Dans la seconde, commençant par *Lonjamen m'a trebalhat*, il dit que l'amour l'a entièrement soumis, que la jalousie le tue, et qu'il est réduit à ne pas oser se plaindre, tant il craint de déplaire à sa dame.

La troisième de ces pièces est celle où le poete examine si, dans la poétique des troubadours, il y a une différence entre ce qu'ils nomment *un vers*, et ce qu'ils appellent *une chanson*.

Mss. 7225, ch. 186.
Mss. 7226, f. 89.

Mantas vetz sui enqueritz
En cort, cossi VERS no fatz,
Per qu'ieu vuelh si 'apelatz,
E sia lurs lo chauzitz,
CHANSO o VERS aquest chan;
E respon als demandan
Qu'om non troba ni sap devezio
Mas sol lo nom entre VERS e CHANSO.

Maintes fois je suis enquis
En cour, comment VERS je ne fais,
C'est pourquoi je veux que soit appele,
Et soit à eux le choix,
Chanson ou vers ce chant;
Et je réponds aux demandants,
Qu'homme ne trouve ni ne sait division
Excepté seulement le nom entre vers et chanson.

Trad. de M. Raynouard. Choix, etc. t. II, p. 177 et suiv.

L'auteur termine sa pièce en lui disant dans le premier envoi : « Va, mon *chant*, vers le preux Guillaume de Malas- « pina ; demande-lui qu'il apprenne de toi les paroles et l'air, « soit qu'il veuille te prendre pour *vers* ou pour *chanson*.

Qu'el aprenda de te los motz e' l son,
Cals que s voilla per vers o per chanson.

Il dit dans le second envoi : « Dame Béatrix, de qui les louan- « ges sont dans la bouche des hommes les plus excellents, « avec vous (je dore) j'orne mon *vers* du nom de *chanson*.

Per qu'ieu ab vos dauri mon vers chanson.

Il semble suivre de ces derniers passages, qu'on traitait indistinctement dans *le vers* des sujets de divers genres, et que le nom de *chanson* se donnait plus particulièrement aux chants d'amour.

Nous avons deja fait remarquer cet usage fréquent des poètes, de prêter les formes d'une passion amoureuse et sans espoir, aux sentiments d'amitié, de respect, de dévouement, que leur inspirait une dame d'un haut rang ou d'une haute vertu ; mais il est bon d'y revenir quelquefois, pour connaître pleinement les mœurs du treizième siècle, et les divers caractères des poésies érotiques des troubadours.

Nous venons de parler de la complainte inspirée à Péguilain par la mort de Guillaume de Malaspina. Nous avons dit qu'il eut encore, quelques années après, la douleur de voir mourir Béatrix d'Est, femme de ce seigneur Le complainte qu'il composa sur cet événement, nous prouva

qu'il en fut réellement inconsolable (1). Nous ne voyons pas dans ce chant funèbre le désespoir de Rambaud de Vachères, à la mort de la femme devouée à qui l'enchaînait une passion réciproque; ce sont les gémissements de l'amitié, c'est le sentiment déchirant de l'isolement d'un vieillard qui perd, à la fin de sa carrière, le dernier objet de ses plus chères affections.

De tot en tot Mss. de la Bibl. roy. 7225, fol. 194. Rayn. Choix, t. III, p. 428.

« De jour en jour, elle m'a abandonné, cette joie même « qui m'etait restée! Savez-vous bien pourquoi je suis ainsi « dans le désespoir? C'est à cause de la comtesse Béatrix, la « plus aimable, la plus estimable des femmes, morte aujour-« d'hui. Dieu! quelle cruelle séparation! Elle est si dure, si « intolérable; j'en éprouve une si grande douleur, que mon « cœur est prêt à s'arracher de mon sein quand j'y songe.

De tot en tot es ai de mi partitz
Aquelh eys joys que m'era remazutz.
Sabetz per que suy aissi esperdutz?
Per la bona comtessa Beatrix,
Per la gensor e per la plus valen
Qu'es mort' uei. Dieus! quan estran partimen!
Tan fer, tan dur, don ai tal dol ab me
Qu'ab pauc lo cor no m part quan m'en sove.

« Où est maintenant ce beau corps, si bien façonné, si « précieux, si cher aux hommes les plus distingués?...

On es aras sos belhs cors gen noiritz,
Que fos pels bos amatz e car tengutz?....

« Que sa conversation était gaie et choisie, son accueil « gracieux et prévenant, son langage pur et bien conçu! Que « ses réponses étaient aimables et faites pour plaire! Que « ses regards étaient doux et sagement riants, ses politesses « élevées et distinguées! De tous charmants attraits et de « beauté, elle possédait plus à elle seule, qu'aucune autre « femme du monde, j'en suis persuadé.

Qu'el sieus solatz era gays e chauzitz,
E l'aculhir de ben siatz vengutz,
E sos parlars fis et aperceubutz,
E l respondre plazens et abelhitz,

Papon, Hist. de Prov. t. II, p. 316.

(1) Papon a été induit en erreur, quand il a cru que cette pièce se rapportait à la mort de Béatrix de Savoie, femme de Raimond Bérenger IV. Cette princesse ne mourut que vers l'an 1267.

E sos esgars dous un pauc en rizen,
E sos onrars plus onrats d'onramen!
De totz bos ayps avia mais ab se,
Qu'autra del mon e de beutat, so cre.

« Qui honorera et protégera comme elle l'homme de « talent? Qui appréciera comme elle les beaux ouvrages des « troubadours? Qui retirera plus noblement un indigent du « malaise? Qui goûtera et accueillera comme elle de belles « chansons? Qui composera comme elle de beaux airs et si « bien d'accord avec les paroles? Et qui connaîtra si bien « le véritable esprit de la galanterie? Dites-le moi, et dites-« moi comment et pourquoi cela était; quant à moi, je ne « le sais, et jamais mon cœur n'a vu rien de semblable.

Per cui er hom mais onratz e servitz?
Ni per cui er bos trobars entendutz?
Ni per cui er hom tan gent ereubutz?
Ni per cui er belhs motz ris ni grazitz?
Ni per cui er belhs chans fagz d'avinen?
Ni per cui er domneys en son enten?
Digatz per cui, ni cum si, ni per que?
Ieu non o sai, ni mos cors non o ve.

En reconnaissant ici la finesse des pensées et l'élégance du langage où s'est élevé notre troubadour, le lecteur remarquera sans doute le portrait qu'il a tracé d'une dame accomplie des hauts rangs de la société du treizième siècle. Noble maintien, grace prévenante, accueil riant et réservé, pureté du langage, conversation spirituelle, instruction, finesse du tact, art de juger les vers et d'y adapter une musique expressive, générosité, bienfaisance, sagesse, vertu, voilà ce qu'exigeait le goût sévère d'un excellent troubadour. Les modèles d'une semblable réunion de qualités exquises durent être rares, comme le dit Péguilain, mais il s'en trouvait, et il faut sans doute accorder aux poètes l'honneur d'avoir amené la civilisation jusqu'à ce haut degré, du sein de l'ignorance et de la barbarie qu'ils voulaient dissiper par leurs chansons.

Mais de toutes les pièces d'Aiméric de Péguilain, la plus curieuse pour l'histoire de son temps, c'est sa complainte sur la mort de Raimond Bérenger IV. La princesse Marguerite, fille aînée de ce prince, ayant épousé Louis IX, roi de France, et Béatrix, la plus jeune, ayant été unie à Charles d'Anjou, frère de ce roi, ces deux mariages faisaient passer

XIII SIÈCLE.

la Provence inévitablement et pour toujours sous la puissance de la maison de France : c'est là ce qui excitait les regrets, pour ne pas dire la colère du poète. Il gémit à la fois sur la perte qu'il éprouve lui-même, par la mort de Raimond Bérenger, et sur le malheur public qu'il regarde comme une suite infaillible du mariage de Béatrix. « Dans la tristesse et « dans les pleurs, dit-il, je supporte malgré moi la vie, « puisque la mort ne veut pas m'en délivrer. Désormais ils « vivront dans la douleur les Provençaux; car, au lieu d'un « bon seigneur, ils vont avoir un *sire*.

Ab marimenz angoissos. Mss. 7225, fol. 198, ch. 876.

Oimais viuran Provensals a dolor,
Car de valen seignor tornen en *sire*.

« Ah, Provençaux, en quelle grave désolation vous êtes « maintenant restés, et en quel déshonneur! Divertisse- « ments, jeux, plaisirs, joie, rire, honneur, gaîté, sont « perdus pour vous, et vous êtes tombés dans les mains de « ceux de France. Mieux vous viendrait être tout à fait morts. « Et celui par qui vous pourriez être relevés, ne trouve en « vous ni loyauté ni confiance!

Ai, Provençals, er en grieu desconort
Etz remangut et en qual desonranza!
Perdutz avetz solatz, juec et deport,
Et etz vengut en ma de cel de Franza!
Meils vos vengra que fossiatz del tot mort.
E cel per qui pogratz esser estort
Non trob' en vos leutatz ni fianza (1).

« Hélas! mal pourvus de seigneur et de fiefs (de seigneurs), « qui jamais ne vous bâtiront village, ni château fort, serfs « des Français, ni par droit ni à tort, vous n'oserez porter « écu ni lance.

Ai, mal astrucs de seigner e d'onranza,
Qu'us faran mais villa ni castel fort,
Sers dels Frances, que per dreg ni per tort,
No auzeretz portar escut ni lanza.

Nous avons déja rencontré plusieurs fois la preuve de cette répugnance pour le gouvernement des Français, qu'éprouvaient, à l'époque dont nous parlons, les habitants du midi de la Loire. L'idée de perdre leur nationalité, leurs lois, leur régime politique, leurs fêtes, leur langue, leur

(1) Apparemment le fils de Jacques Ier, roi d'Aragon, qui avait demandé la main de Béatrix.

musique, blessait des affections profondes, et portait quelquefois les esprits jusqu'à l'exagération. Pour reconnaître la cause de ce sentiment, qu'avaient aggravé les persécutions exercées contre les Albigeois, il faudrait peut-être remonter jusqu'aux guerres des Francs contre les Goths, ce qui est hors de notre sujet.

Quand Aiméric de Péguilain célébrait ainsi les hautes qualités de Raimond Bérenger et de Béatrix d'Est, il était plus que septuagénaire, et sa verve, comme on voit, n'avait rien perdu du feu de la jeunesse. Sa carrière avait été heureuse et brillante. A quelques étourderies de jeune homme, avait succédé une conduite sage et réglée. Il s'était acquis l'estime des princes dont il avait fréquenté les cours. On peut dire qu'Alphonse IX, roi de Castille, Pierre, roi d'Aragon, Raimond Bérenger IV, Guillaume de Malaspina, étaient devenus ses amis; il avait même acquis quelque fortune, comme nous l'apprennent les épigrammes de Figuières; ce qui nous montre que la profession de troubadour pouvait devenir lucrative, surtout lorsqu'elle était relevée, ce qui arrivait fréquemment, par des habitudes honorables. Si nous en croyons Nostradamus, il mourut chez une dame de Malaspina en 1260. Il est vraisemblable que cet écrivain commet ici une légère erreur, puisque le poète survécut à sa noble amie Béatrix d'Est, veuve du marquis Guillaume. Nous acceptons donc la tradition de Nostradamus, seulement comme approximative, et nous supposons la mort de ce poète arrivée vers l'an 1255, époque où il était âgé de plus de quatre-vingts ans.

Ce troubadour a joui, de son vivant et long-temps encore après sa mort, d'une grande célébrité. Pétrarque a fait mention de lui, dans des vers que nous devons répéter à l'occasion de chacun des troubadours qu'ils concernent. C'est dans le quatrième chant de son *Triomphe de l'Amour*, lorsqu'il peint, à la suite du char sur lequel est monté le jeune dieu, les poètes qui ont le plus dignement honoré son culte. Je vis, dit-il, Pindare, Anacréon, Virgile, Ovide, Tibulle; ensuite, parmi les nombreux troubadours, je vis à leur tête Arnaud Daniel, grand maître en amour, Rambaud, l'amant de Béatrix de Montferrat, Aiméric (de Péguilain), Bernard (de Ventadour)....

Amerigo, Bernardo, Ugo et Anselmo,
Et mille altri ne vidi a cui la lingua
Lancia e spada fu sempre, et scudo et elmo.

Matfre Ermengaud de Béziers, troubadour lui-même, qui florissait au commencement du quatorzième siècle, a inséré un grand nombre de fragments de ses poésies, dans son Recueil intitulé : *Le Bréviaire d'amour* (*Breviari d'amor*).

Il subsiste dans divers manuscrits cinquante pièces environ d'Aiméric de Péguilain. M. Raynouard en a publié six; plus, des fragments de huit autres, dont il a traduit plusieurs en français.

Mais une remarque plus importante doit nous occuper, au moment où nous terminons la série actuelle de l'histoire des troubadours, comme elle a frappé plusieurs auteurs des Histoires littéraires de l'Italie. La longue carrière d'Aiméric de Péguilain marque l'époque la plus brillante du règne de la langue des troubadours. Déja avant son arrivée en Italie, fait qui eut lieu en 1201, on y chantait les vers d'un grand nombre de troubadours languedociens et provençaux, et ils y étaient compris et goûtés, comme nous l'avons fait voir, non seulement des personnes d'un rang distingué, mais encore du peuple. Ces poëtes étaient notamment Arnaud Daniel, « *le plus excellent fabricateur* dans sa langue « maternelle, dit le Dante, *meglior fabro del parlar ma-* « *terno;* » Arnaud Daniel, disons-nous, qui, suivant l'expression de Pétrarque, avait honoré son pays natal par un langage nouveau et brillant, *che alla sua terra ancor fà onor col suo dir nuovo e bello;* Arnaud de Mareuil, Pierre d'Auvergne, Rambaud d'Orange, Giraud de Borneil, Augier et beaucoup d'autres dont on avait recueilli les ouvrages.

Dante, il Purgatorio, cant. XXVI.
Pétrarcha, Triomf. d'Amor. cap. IV.

Sous le règne de Boniface III, dans le Montferrat; d'Azon VI, dans les domaines de la maison d'Est; d'Albert et de Guillaume de Malaspina, dans le duché de Massa, on y vit arriver, à peu près en même temps que Péguilain, Pierre Vidal, Cadenet, Guillaume Faidit, Rambaud de Vachères, Albert de Sisteron, Arnaud Catalan, Folquet de Romans, Jean d'Aubusson, Guillaume de la Tour, Hugues de Saint-Cyr, Aiméric de Bellenvei; et pendant la guerre des Albigeois, Guillaume Figuières, Bertrand d'Aurel, Lambert, Pavés, Pierre Brémond de Ricas Novas, Ralmentz Bistors, Rambeau de Beaujeu, et d'autres dont nous parlerons plus tard.

La langue et le chant des troubadours sympathisaient trop bien avec les dispositions naturelles des peuples de l'Italie,

pour qu'ils n'y trouvassent pas des imitateurs. Pendant les cinquante années du séjour de Péguilain dans ces contrées, s'élevèrent de toutes parts des poètes qui, charmés des productions de leurs hôtes, chantèrent dans la même langue, sur les mêmes rhythmes, et sur des sujets entièrement semblables, soit galants, satiriques ou politiques. Ce furent Albert de Malaspina, dans la *Lunegiana;* le marquis Lanza, à Milan; Nicoletto de Turin, de qui nous avons déja parlé; Barthélemy Zorgi, natif de Venise; Lanfranc Cigala, Boniface Calvo, Simon Doria, Jacques Grillo, tous originaires de Gênes; la dame Guillelma de' Rosieri, vraisemblablement de la même ville; Paul Lanfranc de Pistoie, d'autres disent de Pise; Sordel de Mantoue, comptés tous parmi les troubadours, et de qui nous parlerons dans le volume suivant. L'Italie, qui commençait à peine à pressentir le génie de sa langue nationale, semblait chercher à s'approprier celle des poètes aragonais, languedociens et provençaux, dont les éléments étaient les mêmes que ceux de la sienne propre. Et comment ne pas remarquer que c'est en ce moment même que se forme ce nouvel instrum nt donné au génie, cette langue douce, sonore, riche d'images, si heureusement disposée à s'unir avec la musique la langue du Dante et de Pétrarque? Et comment douter aussi de l'influence qu'ont exercée sur cette heureure création, les prédécesseurs de ces deux poètes?

Le Bembo a parlé clairement de cette influence des troubadours sur l'Italie, et il ajoute : « Plus de cent poètes « provençaux se lisent encore aujourd'hui parmi nous; *che « piu di cento suoi poeti ancora si leggono.* »

Bembo, le Prose, lib. I, p. 20, ed. Venet. 1675.

Le Varchi dans son traité sur les langues, en forme de dialogue, intitulé *Ercolano*, se fait demander par son interlocuteur : *Ditemi di quante e quali lingue voi pensate che sia principalmente composta la Volgar?* Et il répond : *Di due, della Latina, e della Provenzale.*

B. Varchi, l'Ercolano. Ed. Firenze, 1730, in-4°, p. 206.

Le Tassoni, qui avait fait une étude particulière des ouvrages des troubadours, cite des passages recueillis dans des vers d'environ trente-six de ces poètes, comme des sources, soit de mots, soit de formes de la langue italienne (1).

Aless. Tassoni, Considerazioni sopra le rime di Fr. Petrarcha.

François Redi, dans ses notes sur son propre dithyrambe intitulé : *Bacco in Toscana,* a puisé des passages semblables dans plus de trente troubadours, et il s'explique à ce sujet

Franç. Redi, Bacco in Toscana, t. I, opp. p. 169, ed Milan, 1809, in-8°.

(1) Aiméric de Péguilain est souvent cité dans ce travail.

XIII SIÈCLE.

en ces termes : *I quali (Trovato riprovenzali) ne' tempi che fiorirono misero in cosi gran lustro e pregio la loro lingua, che ella era intesa e adoperata quasi da tutti coloro che professavano con le lettere gentilezza di cavalleria, e di corte, non solamente ne' paesi della Francia, ma altresi nella Germania, nel' Inghitelterra e nell' Italia.*

Enfin la langue italienne essaya son vol dans les poésies de Guittone d'Arezzo, de Guido Guinizzelli, de Guido Cavalcanti. Bientôt après, le Dante parut, et nul mieux que lui, parmi les auteurs italiens, si ce n'est Pétrarque, ne s'est plu à reconnaître l'influence que les troubadours ont exercée sur la langue et la poésie de son pays. On sait que ce poète rencontrant Arnaud Daniel, dans sa fiction du *Purgatoire,* écrit lui-même en huit vers provençaux, la prière que lui adresse ce patriarche des Muses provençales (1).

Ginguené, Hist. litt. d'Italie, ch. IX, t. II, p. 178; éd. Paris, 1811.

Dante, Purgator. cant. XXVI, ed. Artaud.

Crescim. Dell' Istoria della volg. poes. t II.

Tous ces faits ont paru à Crescimbeni si bien constatés, qu'en publiant sa traduction des *Vies des troubadours,* de Nostradamus, enrichie de ses notes, et faisant suite à son *Istoria della volgar poesia*, il a placé au frontispice ces mots relatifs à ces poètes provençaux, *che furono Padri della detta poesia volgare.* E—D.

(1) Une preuve que la langue des troubadours était non seulement familière aux écrivains italiens du treizième siècle, mais encore à toutes les personnes qui fréquentaient les cours, c'est que le Dante a écrit en provençal très-pur. Les vers dont nous parlons, ayant été défigurés jusqu'à devenir presque inintelligibles, par les copistes et ensuite par les éditeurs de la *Divina Commedia*, dans des temps où la langue provençale ne leur était presque plus connue, il a suffi à M. Raynouard, si profondément versé dans la connaissance de cette littérature, de rapprocher les différents manuscrits pour rétablir le langage du Dante dans sa correction primitive. « J'y suis parvenu, dit-il à ce sujet, sans aucun déplacement ni changement « de mots, par le simple choix des variantes. » On peut voir à ce sujet l'article qu'il a inséré dans le Journal des Savants (février 1830). M. Artaud, dans sa précieuse édition de la *Divina Commedia*, s'est conformé aux corrections de ce savant littérateur (Paris, 1830, *Purgat.* tom. III, p. 80).

TROUVÈRES.

La plus brillante période de la littérature française du moyen âge commença vers le milieu du XIIe siècle, et ne finit qu'à la fin du XIIIe. C'est ce que nous croyons avoir suffisamment exposé dans notre *Discours préliminaire* (tome XVI); ce que nous avons prouvé, ce que nous prouverons encore mieux dans ce tome-ci et ceux qui le suivront, par nos notices sur le nombre, vraiment prodigieux, d'auteurs dans tous les genres, qui ont fleuri dans cette même période.

Mais de toutes les branches de la littérature qui furent cultivées en ce temps avec zèle et succès, aucune ne se montra plus féconde que la POÉSIE. La poésie semblait être devenue un besoin de la société. Il fallait des poëmes pour toutes les classes de la nation: des romans en vers, des chants d'amour et de chevalerie dans les châteaux; des légendes rimées dans les couvents, dans les villages et les hameaux; des fabliaux, des contes orduriers et des chansons de même espèce dans les villes, pour les artisans et les *villains*. C'était en vers qu'on traitait de physique, d'agriculture, de religion, de morale. Tout s'écrivait en vers: les actions héroïques comme les événements les plus vulgaires; les moralités comme les anecdotes les plus scandaleuses; tout, jusqu'à des observations sur le mérite des vins de divers crus, et des quolibets sur des noms de rues, sur les cris de Paris, etc., etc.

Voir le Fabliau: *La Bataille des vins*; le Fabliau: *Les rues de Paris*, etc., dans les fabliaux de Barbazan, édit. de Méon.

Ce fut le beau temps de la *menestrellerie* et de la *jonglerie*. L'art de rimer sur toutes sortes de sujets, et l'art moins honorable de réciter ou de chanter ces compositions poétiques, en y joignant des tours d'adresse et des bouffonneries, attirèrent long-temps, sur ceux qui les cultivaient, de la considération et des bienfaits. Mais les *jongleurs* se multiplièrent à l'excès, se formèrent en corporations nomades qui parcouraient les diverses contrées de la France, avec femmes et enfants, comme les parcourent encore aujourd'hui quelques bandes de saltimbanques. La licence de leurs mœurs devint telle qu'il fallut tantôt les assujettir à des réglements, tantôt chercher, mais vainement, à les expulser du pays. Ce fut alors qu'ils se dispensèrent le plus souvent de recourir aux me-

nestrels pour se procurer des poëmes; ils en composaient eux-mêmes. Il paraît que dès le commencement du XIVe siècle, *menestrels* et *jongleurs* n'étaient plus distingués les uns des autres par la diversité de leurs emplois. La menestrellerie et la jonglerie ne faisaient plus qu'un métier que menestrels et jongleurs exerçaient en commun. En effet, nous voyons qu'à Paris ils habitaient ensemble un même quartier, une même rue. C'est ce qui nous semble démontré par une ordonnance d'un garde de la prévôté de Paris, promulguée en septembre de l'an 1321; ordonnance qui nous a été conservée, du moins en partie. C'était dans cette rue même et non ailleurs que l'on devait se rendre pour engager ceux des jongleurs ou *jongleresses* dont on voulait employer les talents dans une fête quelconque. Nous avouons humblement que nous ne comprenons pas bien les motifs de la plupart des dispositions que contient ce vieux document; mais il est du moins une preuve de l'état de dégradation dans lequel était tombée l'institution de la *menestrellerie*. Ce n'était plus le temps où les Taillefer et les Berdic marchaient avec les rois à la tête des armées; ce n'étaient plus ces chantres de la gloire et de l'amour que les princes, les châtelains appelaient, retenaient près d'eux, à qui ils distribuaient de l'or, des habits précieux, à qui même ils donnaient des terres et des fiefs nobles en récompense. Mais il faut dire aussi qu'à cette époque de décadence, les mœurs, l'esprit général de la nation française avaient subi une révolution. Elle était passée l'époque héroïque des croisades; les ames avaient perdu beaucoup de leur enthousiasme, de leur vigueur; il ne leur était guère resté que de l'ignorance et des préjugés religieux. Rien d'étonnant si la poésie, que l'on avait cultivée avec tant d'affection, était alors négligée, presque méprisée, et si l'on s'empressait de remettre en prose les productions poétiques que naguère on avait le plus admirées.

Bibl. roy. mss. fonds de Sorbonne, n. 249.

Dans le document que nous venons de citer, il est fait mention de *menestrelles* et de *jongleresses*. Ainsi nul doute qu'au commencement du XIVe siècle, des femmes, et en très-grand nombre, exerçaient cette profession. Pourquoi donc ne trouvions-nous dans les deux siècles précédents aucune trace de jongleresses ni de menestrelles?

Une femme poète (Marie de France), une seule s'était illustrée par des lais et des fables, dans le XIIIe siècle; mais il nous eût répugné de la ranger parmi ces jongleurs nomades

et de mœurs dissolues, elle qui nous paraît avoir toujours vécu dans les cours, et dont les écrits sont remarquables par leur décence et leur délicatesse.

C'était donc pour nous une question que celle de l'existence de véritables *jongleresses*, dans les deux beaux siècles de la jonglerie. Grace aux recherches qu'a bien voulu faire, sur notre invitation, M. Paris, si bien connu par les éditions qu'il publie des ouvrages de nos plus anciens poètes, nous pouvons prouver par un monument, par un seul monument, il est vrai, qu'il y avait, au moyen âge, des jongleresses qui allaient, comme les jongleurs, de châteaux en châteaux, de villes en villes, chantant et récitant des fabliaux, des lais, des romances (1).

Une question plus importante divise, en ce moment, deux savants académiciens, qui s'occupent depuis long-temps de recherches actives sur la langue, la poésie et les poètes du moyen âge.

(1) Voici la note qui nous a été communiquée par M. Paris.

« Dans le roman de *Beuves de Hanstone*, qui semble avoir été composé vers le milieu du XIII[e] siècle, Josiane, la première maîtresse de Beuves, ayant appris que son amant, en épousant la fille du roi de Séville, a promis de ne jamais retourner à Hanstone, prend la résolution de se rendre à Séville, déguisée en jongleresse. Quand elle est arrivée, elle aperçoit Beuves qui, monté sur son bon cheval Arondel, allait chasser dans une forêt voisine :

Ele sospire et Beuves chevalca
Tant que li plot, e il s'en retorna,
Et Josiane bien garde s'en donna
D'unes fenestres hautes où ele esta.
Quant ele voit que la vile aprocha,
Prent sa viele, de l'ostel s'en torna,
Vient as estaus [1] où ele s'asiéia;
Tote la gent entor lui auna.
Quant voit Buevon, à canter comencha
Si faitement com je vos dirai jà
Des aventures qui lor avient piechà :

« Oiés, signor, por Dieu qui ne menti,
« Boine canchon dont li vers sunt furni,
« C'est de Buevon un chevalier ardi;
« La soie mère en qui flans il nasqui
« Li porcacha mortel plait et basti;
« Vendre le fist, che sa-je bien de fi,
« Al roi Hermin que soëf le norri.
« Cil damoiseus à sa fille servi,
« Si, li garda un destrier arabi,
« Moult bien resamble celui que je voi chi,
« C'est Arondel, onques millor ne vi,
« Si l'appeloient cil qui l'orent norri. »

[1] Sur la place publique.

L'un (M. Raynouard) pense que la langue des *trouvères* est une émanation, une fille de la langue des *troubadours*, laquelle était formée et perfectionnée long-temps avant l'autre. Il en induit, par une conséquence assez juste, que les premières chansons en langue romane ont été composées par des Provençaux, et il fait entendre, s'il ne le dit pas explicitement, que les trouvères n'ont été que des imitateurs et souvent des traducteurs des poètes du Midi.

L'autre savant (M. de la Rue), après avoir recherché quelle a été l'origine de la langue française, la fait naître directement et sans intermédiaire de la langue latine, altérée et corrompue; il repousse toute idée de communauté primitive de la langue des trouvères avec celle des troubadours. Enfin, il n'accorde nullement à ces derniers la gloire d'avoir été les maîtres des trouvères dans la poésie tant lyrique qu'épique ou héroïque.

Ces deux opinions si opposées ont été soutenues des deux parts avec chaleur et talent. Chacun s'est appuyé sur des monuments qu'il regarde comme incontestables: tous deux combattent pour la gloire de leurs pays respectifs (l'un est provençal, l'autre normand), avec un zèle très-louable. Avant d'exprimer notre opinion particulière, nous laisserons la lutte durer encore quelque temps. Il en résulte pour nous un avantage, c'est de profiter des recherches que font les deux athlètes pour se procurer des arguments, ou, si l'on veut, des armes. Dans l'état actuel de la question, que pourrions-nous mettre dans la balance pour la faire pencher de l'un ou de l'autre côté? des conjectures. On n'en admet que trop souvent dans les discussions littéraires.

Tout ce que nous nous permettrons d'observer, c'est que si l'on jugeait du mérite des poètes des contrées situées au nord de la Loire, sur le nombre, la variété, l'intérêt de leurs productions comparées à celles des poètes des autres pays, à la même époque, on ne pourrait refuser aux premiers sans injustice, la palme, la prééminence.

Quelle fécondité, et souvent que d'imagination et de talent ne remarque-t-on pas dans les trouvères qui ont fleuri pendant la période séculaire de la poésie romane! Il en est plus d'un qui a pu se vanter, à la fin de sa vie, d'avoir composé plus de cinq à six cent mille vers. Les poëmes qui nous restent d'eux forment une partie notable des collections de manuscrits du moyen âge. Et si l'on jette un coup d'œil sur les

catalogues des bibliothèques tant de l'Angleterre que de diverses contrées de l'Allemagne, sur ceux de la Suisse, de l'Italie, surtout de Rome, on sera surpris du nombre presque incalculable de productions poétiques, en langue romane, que contiennent ces vastes dépôts littéraires.

On doit sentir qu'il nous serait impossible de faire connaître en détail tant de poètes et tant d'ouvrages. Nous avons dû nous borner à rechercher ceux de ces poètes qui se sont le plus distingués, et à examiner, le plus brièvement possible, les productions qui leur ont acquis le plus de célébrité, et celles surtout dont les auteurs, inconnus jusqu'à présent, méritent de sortir de leur obscurité. La tâche sera moins pénible, mais assez longue encore; car en considérant le nombre de ces trouvères et des poëmes sur lesquels il nous reste à publier des notices, nous prévoyons que la poésie occupera une place très-considérable dans les volumes qui doivent compléter l'histoire littéraire du XIIIe siècle (1).

A. D.

(1) En avouant ici qu'il ne nous sera possible d'analyser que les ouvrages les plus importants de nos anciens poètes, nous devons ajouter que nous n'en ferons pas moins connaître ceux de ces poètes auxquels nous n'aurons pu accorder d'amples notices.

Notre projet est de former une liste, aussi complète que possible, de tous ceux dont il nous est parvenu quelque production. Cette liste, déja commencée, contiendra le nom du poète, et, si nous parvenons à les connaître, l'époque et le pays où il a vécu; le titre et le sujet de ses compositions; enfin l'indication des bibliothèques, tant publiques que particulières, qui possèdent de lui quelque ouvrage. Nous espérons que les bibliothécaires de tous les pays, que tous les possesseurs d'anciennes poésies françaises manuscrites, voudront bien nous donner des renseignements propres à rendre notre travail moins difficile et plus complet.

Cette liste générale, ou ce TABLEAU, terminera l'Histoire littéraire du XIIIe siècle.

ANONYME

AUTEUR DU VOYAGE DE CHARLEMAGNE A JERUSALEM ET A CONSTANTINOPLE.

Une notice sur cet ancien poëme aurait précédé celles que nous avons publiées jusqu'ici sur des romans en vers, d'une époque très-posterieure, si nous eussions pu le connaître autrement que par le titre; mais il n'en existait de manuscrits que dans les bibliothèques d'Angleterre, et il ne nous en etait parvenu que d'informes fragments. Aujourd'hui, on l'imprime à Londres, et même à Paris; et notre confrère, M. Raynouard, s'en est procuré d'avance une copie qu'il a bien voulu nous communiquer.

Le *Voyage de Charlemagne* est plutôt un lai qu'un roman, plutôt une épopee comique qu'un *chant héroïque* ou *de gestes*. Voici comme il est intitulé dans les manuscrits: *Ci commence le livere comment Charels de France voiet in Jerhusalem et pur parols sa feme a Constantinoble pur vere roy Hugon*. — Ainsi, d'après ce titre, l'illustre empereur voulait d'abord visiter Jérusalem, et voir ensuite le roi de Constantinople. Mais il faut dire pourtant que, d'après le début du poëme, on est tenté de croire qu'il n'entreprend ce long voyage que sur un propos de sa femme, laquelle, très-outrageusement, avait osé lui dire qu'elle connaissait un prince qui portait avec plus de majesté que lui le sceptre et la couronne. C'est par cette scène entre Charlemagne et sa femme que commence le poëme.

Entouré de ses barons et chevaliers, Charlemagne revenait de Saint-Denis, la couronne en tête, son épée au côté, son epée dont la poignée était d'*or mer* (d'or pur)! Il regardait avec satisfaction sa femme (le poëme ne la nomme point), comme pour lui faire admirer sa prestance fière et majestueuse; mais croyant s'apercevoir qu'elle n'en paraissait pas émerveillée,

Il la prist par le poin desuz un oliver[1],
De sa pleine parole la prist à reisuner:
« Dame, veistes unkes hume nul de dessuz ceil
« Tant bien seist espée ne la corone el chef[2]?

[1] Sous un olivier. — (Un olivier près de Saint-Denis!)

[2] A qui sieent mieux l'épée et la couronne.

XIII SIÈCLE.

« Uncore cunquerrei jo citez ot[3] mun espeez. »
Cele ne fud pas sage, folement respondeit :
« Emperère, dist-ele, trop vus poez preiser[4].
« Uncore en sa-jo un ki plus se fait leger[5]
« Quant il porte corune entre ses chevalers.
« Kaunt il la met sur teste, plus belement lui set. »

[3] Avec.
[4] Trop vous pouvez vous estimer.
[5] Alerte, aisé dans ses manières.

Un tel propos, tenu devant les barons français dont il était entouré, offensa extrêmement le fier et irascible empereur. En vain cherche-t-elle à s'excuser, en assurant qu'elle n'a voulu faire qu'une plaisanterie ; il exige qu'elle nomme le roi qui porte mieux que lui la couronne et l'épée. Il y va de sa tête, si elle refuse de parler :

« Emperère, dist-ele, ne me tenez à fole.
« Del rei Hugun le fort ai mult oï parole :
« Emperère est de Grèce et de Constantinoble,
« Il tent tute Perse tresque en Capadoce,
« N'at tant bel chevaler de ci en Antioche,
« Ne fut tel barnez cum le sun senz le vostre. »

Charlemagne, à cet aveu, se détermine à aller voir par lui-même en quoi ce roi Hugon l'emporte sur lui, et n'en promet pas moins à sa femme de lui faire trancher la tête, si elle a trop évalué son rival en majesté.

« Se vus me avez mentid, vus le cumperez cher[1] :
« Trencherai vus la teste od me espée d'acer. »

[1] Vous le paierez cher.

Il rassemble aussitôt les barons, les pairs (le poète les nomme tous) qui doivent l'escorter dans le grand voyage qu'il a entrepris. Mais dans le discours qu'il leur adresse avant le départ, il leur fait entendre que son principal objet est de visiter la Terre-Sainte, et d'aller adorer le saint sépulcre et la croix.

« Seignors, dist l'emperère, un petit m'entendez.
« En un lointain réaume, si Deu pleist, en irrez.
« Jerusalem requerre e la mère Dame-Deu,
« La croix e le sépulcre voil aler aürer.
« Jo'l ai trei feiz sunged : moi i covent aler ;
« E irrai un rei requerre dount ai oï parler. »

Sur cette invitation de Charlemagne, tous les pairs se décident à partir. Mais auparavant, ils se réunissent à Saint-Denis, pour y prendre l'écharpe des mains de l'archevêque Turpin, qui, lui-même, doit les accompagner. La reine, qui se repent d'avoir blessé, à un si haut point, l'orgueil de son

XIII SIÈCLE.

époux, reste à Paris dans un cruel abandon : *doloruse et plurant* (1).

En moins de seize vers l'auteur conduit Charlemagne et sa nombreuse escorte par vingt pays divers, qui ne sont pas placés sur la carte comme dans son poëme : et les voilà déja arrivés à Jérusalem. Leur premier soin est de se rendre à l'église, où ils voient treize chaires vides, dans lesquelles se placent Charlemagne et ses pairs ; et ils restent là silencieux, admirant toutes les beautés de l'église. Ce fut en ce moment qu'un juif y entra et fut tellement frappé de la fierté du visage de Charlemagne et du spectacle de ses douze pairs assis à ses côtés, qu'il crut voir en eux le Dieu des chrétiens et la cour céleste. Aussitôt il s'empresse d'aller annoncer au patriarche qu'il demande le baptême, et le conjure de venir préparer pour lui les fonts baptismaux (2).

Le patriarche, à cette nouvelle, rassemble tout son clergé, et se rend à l'église, en grande cérémonie, à la tête de la procession.

Charlemagne, en le voyant entrer, se lève, se découvre ; le patriarche lui demande de quel pays il vient, et comment il a osé s'asseoir dans un temple où jamais homme, sans sa permission, n'était entré. Voici la réponse de l'empereur :

« Sire, jo ai nun Karles, si sui de France neez,
« Duze reis ai conquis par force et par barnez[1],
« Le treizime vois querre[2] dunt ai oï parler,
« Vinc en Jerusalem par l'amistet de Deu,
« La croix e le sépulcre sui venuz aürer[3]. »

[1] Par mes barons, ma noblesse.
[2] Je viens chercher.
[3] Adorer

Et il lui demande presque aussitôt des reliques pour en enrichir la France. Le patriarche n'a rien à lui refuser ; il lui promet le bras de saint Siméon, la tête de Lazare, du sang de saint Étienne, un des clous qui perça les pieds de Jésus, le

(1) A Saint-Denis de France li reis s'escrepe prent.
Li archevesque Turpin li seignat gentement
E si prist-il la sue e franceis ensement,
E muntent as mulz qu'il orent forz e amblanz ;
De la citez en isirent si s'en tournent brochaunt.
Dès ore s'en irrat cales à danne-deu le cumniant.
La réine remeint doloruse e plurant.

(2) « Alez, sire, al muster pur les funz aprester.
« Oreindreit me frai baptiser et lever.
« Duze cuntes vi ore en cel muster entrer,
« Oveoc euls le treizime. Unc, ne vi si formet.
« Par le men escientre ! ço est meimes Deus.
« Il e li duze apostle vus venent[1] visiter. »

[1] Vous viennent.

calice dans lequel il but, le couteau dont il se servait à table, de la barbe et des cheveux de saint Pierre : et, ce qui etait bien plus precieux encore, du lait de la Vierge et sa chemise

« Del leyt sainte Marie dont ele aleytat Jhesus,
« Cum fud primes en terre entre nus descenduz,
« De la sainte chemise que ele out revestue.
Karlemaines l'en rend amistet e saluz.

L'empereur ne se montra pas moins genereux que le patriarche.

Le reis fait faire une fertere, unkes meldre ne fud,
Del plus fin or d'Arabie i out mil mars fundud.
Il la fait seiler, a force e a vertuz,
A grant bendes de argent la fait-il lier menuz.

Et ce fut l'archevèque Turpin qu'il chargea de presenter cette superbe *fertère* (1) au patriarche.

Charlemagne et ses douze pairs, après avoir sejourné quatre mois à Jerusalem, et après y avoir fait elever l'eglise de Sainte-Marie, songent à s'en retourner, en passant toutefois par Constantinople, autre objet de leur voyage. C'est là que les attendaient de merveilleuses aventures. Lorsqu'ils prirent congé du patriarche, il leur recommanda surtout de combattre les Sarrasins qui voulaient detruire *la sainte cristienté*.

« Volenteres, ço dist Karles : sa fei si l'en plevit :
« Je manderai mes humes, quantque en pourrai aver
« E irrai en Espaine, ne purat remaner[1]. »

[1] Et cela sans tarder.

C'est annoncer assez explicitement l'expedition de Charlemagne en Espagne, expedition qui a fourni le sujet d'un autre poeme (*la bataille de Roncevaux*), dont l'auteur est un trouvère anglo-normand, du nom de Turold. On pourrait, sans trop d'invraisemblance, attribuer à ce même Turold le roman dont nous nous occupons en ce moment.

C'est encore en quelques vers seulement que l'auteur decrit le voyage vers Constantinople, de Charlemagne et de sa noble escorte. Mais il y a quelque sentiment de poesie dans cette courte description :

(1) Ce mot ne se trouve point dans les glossaires de la langue romane. Dans Du Cange, au mot *ferterum*, on voit que l'on appelait ainsi une *châsse portative* ; mais c'est plutôt de *feretrum*, cercueil, châsse, que vient le mot de *fertere*.

XIII SIECLE.

Chevalchet li emperère od sa cumpanie grant,
E passent monteles et les puis d'Abilant
La roche del Guitume et les plaines avant,
Virent Constantinoble une citez vaillant,
Les cloches et les egles e punz le lusant;
Destre part la citet de une truve grant
Trovent vergers plantez de pins et de lorers beaus.
La rose i est florie, li alburs et li glazaus.
Vint-mil chevalers i trovèrent seant,
E sunt vestuz de pailes[1] e de heremins blans
E de granz peus[2] de martre jokez as pes[3] trainanz,
As eschès e as tables se vunt esbaneant[4]
E portent lur falcuns[5] e lur osturs asquanz;
E treis mile pucelles à or freis relusant,
Vestues sunt de pailes e ount les cors avenanz
E tenent lur amis, si se vunt deportant.

[1] De manteaux.
[2] Peaux.
[3] Jusqu'aux pieds.
[4] S'amusant.
[5] Leurs faucons et leurs autours.

A peine Charlemagne est-il arrivé qu'il demande où il trouvera le roi Hugon. On lui indique une tente dans la plaine, et il vit en effet le roi qui labourait son champ avec une charrue d'or.

Truvat lu rei Hugun à sa carue arant.
Les cuningles en sunt à or fin relusant,
Li essues e les roes e li cultres arant.

L'entrevue des deux princes a lieu sous la tente. Le roi Hugon est frappé de la fière contenance de Charlemagne; il commence par lui demander s'il est connu de lui. L'empereur lui répond qu'il se nomme Charlemagne, et que Roland est son neveu (1); que, revenant de Jérusalem, il a désiré de le voir, ainsi que toute sa cour. Hugon l'accueille alors avec une

(1) Voici le discours de Charlemagne à Hugon, et la réponse de ce roi :

« . . . . Jo sui de France net,
« Jo ai à nun Carlemaines, Rolland si est mis nés;
« Vene de Jerusalem, si m'en voil retorner,
« Vus e vostre barnage voil veer volenters! »
E dist Hugun li forz : « Ben ad set anz e melz
« Qu'en ai oir parler estrange soldeers
« Ke si grant barnages ait nul rei suz cel.
« Un an vus retendrai, si estre i volez;
« Tant vus durrai aveir, or e argent trusset,
« Tant en porterunt Franceis cum il en voderunt charger (*)
« Or déjundrai mes beos pur la vostri amistet.

(*) Ce vers paraît être de 15 syllabes. Mais les poètes ne comptaient que les syllabes que l'on prononçait, quand toutefois cela leur convenait ainsi. Ce vers de 15 syllabes devait donc se prononcer de cette manière :

« Tant en port'ront Francès, k'il en vod'ront charger. »

extrême politesse ; il fait dételer les bœufs de sa charrue, et il dit aux illustres voyageurs que, s'ils veulent rester tout un an dans ses états, ils en sont bien les maîtres; que rien ne leur manquera.

Les procédés du roi Hugon envers ses hôtes répondirent à la bienveillante réception qu'il leur avait faite. Rien n'égalait la magnificence du palais où il les invita à souper.

Charles vit le palais et la richesse grant.
A or fin sunt les tables, e chaires e li banc, etc.

Mais ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans ce grand édifice, c'est qu'il pouvait tourner à tous les vents. Un orage étant survenu, les Français, à leur grande surprise, se sentirent changer de place, et ne pouvaient se tenir sur leurs jambes. Charlemagne lui-même se vit obligé de s'asseoir sur le plancher. Le roi Hugon les rassura, leur dit : *Ne vus déconfortez*, et il leur expliqua la cause de cet apparent prodige. Aussitôt que le vent cessa de souffler, le palais resta immobile, et les Français s'étant remis sur pied, se placèrent à la table du roi.

.... Tut fut prest li supers.
Carles s'assist e sis ruiste barnez (1),
Li rois Hugun li förz e sa muiller delez[1],
Sa fille od le crin bloi[2] que ad le vis bel e cler
E out la char tan blanche comme flur en ested.
Oliver l'esgardet, si la prist à amer :
« Plust al rei de glorie, de sancte majestet,
« Que la tenise en France u à Dun la citet,
« Ka jo en freie pus tutes mes voluntez! »
Entre ses denz le dist, que hon n'el pot escuter.

[1] Sa femme à ses côtés.
[2] Aux cheveux blonds.

Nous noterons ici cet amour si subit d'Olivier pour la fille du roi; car ce n'est pas, comme on le verra dans la suite de l'histoire, une circonstance indifférente. Rien ne manqua dans ce splendide festin : les mets les plus délicats, des vins de toute espèce et en abondance, de la musique et des jongleurs :

E cantent e vielent e rotent cil juglur.

Après le souper, dans lequel les Français n'avaient pas

(1) Ses grossiers ou, si l'on veut, ses *rustiques* barons. — Nous ne voyons pas pourquoi le poète donne cette épithète à la noblesse d'un peuple qu'il avait d'abord trouvé très-civilisé, couvert de riches *manteaux*, jouant aux *échecs* et aux *tables*, etc.

XIII SIÈCLE.

épargné le vin de leur hôte, le roi Hugon les conduit lui-même dans une vaste salle où treize lits sont préparés. L'un de ces lits, plus magnifique encore que les autres, était destiné à Charlemagne, les autres à ses douze pairs. Le bon roi Hugon-le-Fort retourne ensuite vers sa femme, et les Français se couchent. Mais ce roi, que nous venons de nommer *bon*, ne l'était pas autant qu'on pourrait le croire. Près de la chambre à coucher des Français, il avait fait cacher un *escut* (un espion) chargé d'observer ce qu'ils feraient, d'écouter ce qu'ils diraient pendant la nuit.

Or les Français ne crurent pas devoir s'endormir sans *gaber* quelque temps, c'est-à-dire sans faire des contes plaisants, des railleries. C'était alors l'usage, et rien d'ailleurs n'était plus dans le caractère des Français de ce temps-là, et peut-être du nôtre. Charlemagne encouragea lui-même ses douze pairs à gaber à qui mieux. Chacun, à son tour, fit un gab; et c'était toujours une de ces forfanteries que n'oseraient prononcer aujourd'hui les plus déhontés fanfarons.

Presque tous les gabs des douze pairs étaient outrageants pour le roi Hugon; celui d'Olivier surtout. Ce brave pair avait dit, mais en d'autres termes que nous ne le répétons, que s'il tenait, une nuit seulement, dans ses bras la fille du roi Hugon, on ne citerait plus comme prodigieuse l'aventure d'Hercule avec les cinquante filles de *Thestius,* qu'il en ferait moitié plus qu'Hercule.

Ce gab et tous les autres furent fidèlement rapportés par l'espion au roi Hugon, qui en fut cruellement offensé. Dans sa colère, il fait les plus sanglants reproches à Charlemagne, et jure que si les douze pairs n'exécutent pas, dans le jour même, ce dont ils se sont si follement vantés, il leur fera couper la tête à tous. Le cas était fort embarrassant; car, en vérité, il n'était pas possible de penser qu'une seule de ces fanfaronnades, de ces extravagantes vanteries, fût exécutable. C'étaient des propos d'hommes très-braves, il est vrai, mais de héros dans l'ivresse. En vain Charlemagne représenta au roi Hugues que de tels propos ne méritaient pas que l'on s'en souvînt; en vain lui dit-il :

.... « Er-sair nus hebergastes,
« De vin e de el assez nus en donastes.
« Si est tel costume en France, à Paris e à Cartres,
« Quant Franceis sunt culchiez, que se guiunt[1] et gabent
« E si dient ambure[2] e saver[3] et folage; »

[1] Jouent entre eux, se *gaudissent.*

[2] Des hâbleries, des sottises.

[3] Des mots piquants, des railleries.

l'opiniâtre Hugon ne veut écouter aucune excuse, et jure *par sa barbe blanche* que les Français ne gaberont plus désormais personne :

« Quant de mei partirez, jà ne gaberez mais altre. »

Charlemagne retourne vers ses pairs, et leur annonce le danger qui les menace tous; car tous ils ont fait des gabs tout-à-fait déraisonnables.

« Seignurs, dist l'emperère, mal nus est avenud.
« Del vin e del claret tant éumes béud
« E desimes tele chose que estre ne dust. »

Dans le danger imminent où ils se trouvent tous, le sage empereur ne voit point de meilleur parti à prendre que de faire apporter devant lui les fameuses reliques dont l'avait gratifié le patriarche de Jérusalem. Tous les chevaliers se prosternent, se frappent la poitrine, et prient Dieu avec ferveur pour qu'il les sauve de la colère du roi Hugon. O vertu admirable des reliques! un ange descend du ciel qui promet à Charlemagne que Jésus les protégera, et que les douze pairs peuvent avec assurance tenter d'accomplir tous leurs gabs.

« Carlemain, ne t'esmaer, ço te mandet Jhésus.
« Des gas (gabs) que er-sair desistes[1] grant folie fud.
« Ne gabez mès hume, ço te cumandet Christus.
« Va si fas comencer : jà n'en faldrat uns[2]. »

[1] Vous dites.
[2] Aucun ne *faillira*.

Bien sûrs désormais de la protection du ciel, les chevaliers gabeurs se présentent avec confiance au roi pour subir les épreuves auxquelles on veut les soumettre.

C'est le comte Olivier qui doit d'abord entreprendre les rudes travaux qu'il s'est imposés par son gab. Le roi fait appeler sa fille aux blonds cheveux, et la livre au présomptueux Olivier. Nous renvoyons au texte du poëme ceux qui voudront savoir comment Olivier accomplit son gab, et ce qu'en raconta la princesse.

Le roi fort irrité n'en crut pas moins aux paroles de sa fille; et, en effet, quel autre témoin aurait-il pu appeler? Tout ce qu'il pouvait faire, et ce qu'il fit, ce fut d'attribuer à quelque sorcellerie cette espèce de prodige; et il se promit bien de se venger sur un autre des gabeurs.

C'était le tour de Guillaume, fils du comte Aimery, de remplir son gab. Il s'était fait fort de lancer à une grande

distance une énorme boule de métal, d'une pesanteur extraordinaire, qui était dans le palais. Il se présente à l'essai, lève la boule d'une seule main, et la jette d'une telle force qu'il abat quarante toises des murs du palais. Le poète dit à ce sujet :

Ne fu mie par force, mais par Deu vertud,
Par amur Carlemain chi's i out acunduit.

Ce pauvre roi Hugues, tout contristé de voir son palais ainsi ébranlé par des hôtes qu'il prend pour des sorciers, n'en persiste pas moins à essayer si un autre gabeur aura le même succès.

Le comte Bertrand s'était vanté de faire sortir de son lit le torrent qui tombait dans le vallon, et d'inonder de ses eaux la contrée tout entière. Il se met aussitôt à l'œuvre.

Deu i fist miracles, li glorius del cel,
Que tute la grant ewe[1] fait isir de sun bied,
Aspandre les camps, que tuz le virent ben,
Entrer en la citez e remplir les celers,
La gent lui rei Hugun et moiller e guaer.
En la plus halte tur li reis s'en fuid à ped.

[1] Eau.

Montés aussi sur un grand pin, Charlemagne et ses compagnons entendaient les doléances du roi Hugon qui leur criait merci. L'empereur en a pitié, et supplie Dieu de faire cesser un tel désastre. L'eau, sans plus tarder, sort de la ville, et traversant la plaine, va retrouver le lit ordinaire du fleuve. Le roi Hugon reconnaît enfin qu'il a follement agi en cherchant querelle à de tels favoris de Dieu. Il offre à Charlemagne de tenir de lui son royaume, de devenir son vassal. Charlemagne accepte; et, content d'avoir humilié ce prince, il lui propose de célébrer ce grand jour par des fêtes. Il veut de plus qu'il remette sur sa tête sa couronne d'or : lui-même prend la sienne, et ils se promènent ainsi dans la plaine suivis de tous leurs barons. Charlemagne était plus grand d'*un pied trois pouces*, dit le poète; et tous les Français, en regardant les deux princes, ne pouvaient concevoir que la femme de Charlemagne eût pu même le comparer à l'autre. Ils se disaient :

Ma dame la réine dist folie e tord.

Les Français se préparent enfin à partir de Constanti-

nople pour retourner en France; et le roi Hugon leur offre de puiser abondamment dans ses trésors. Non,

Dist le emperère : « Tut iço lasser estet[1].
« Jà n'en prendrai del vostre un dener muneed[2].
« Jà unt-il tant del men[3] que il ne poent porter.

[1] Il me convient de laisser tout.
[2] Monnayé.
[3] Du mien.

Au moment du départ des Français, la fille du roi Hugon court après son cher Olivier, et lui dit :

« A vus ai-jo turnet ma amistet et ma amur.
« Que m'en porterez en France, si m'en irrai od vus.

Mais l'ingrat Olivier répond assez durement à tant de tendresse :

« Bele, dist Oliver, m'amur vus abandun.
« Je m'en irrai en France od mun seignur Carleun. »

Ce fut ainsi que Charlemagne conquit tout un royaume sans livrer une seule bataille (1). Il faut croire que le trouvère était las de conter, car voici comme il termine brusquement son poëme, sans décrire comment s'effectua le retour de ses héros :

(1) L'histoire si bizarre des *Gabs* a été reproduite dans un autre roman (*le Gallien restauré*), postérieur au poëme du Voyage de Charlemagne. Mais, comme il arrive toujours, elle y a été altérée et surtout amplifiée. Dans son opuscule *sur les Romans français*, M. J. Chénier dit en parlant du Gallien (car il ne pouvait connaître alors notre roman du Voyage de Charlemagne) : « On y trouve l'aventure des Gabs. C'est une suite de gageures « faites par plaisanterie, dans la chaleur de l'ivresse, et qu'il faut tenir « ensuite comme des gageures faites sérieusement. Là surtout, l'archevêque Turpin est représenté comme un buveur intrépide. Ogier, Roland, Charlemagne lui-même n'y jouent guère des rôles plus sensés. « Le jeune et tendre Olivier, de la maison d'Aquitaine, est sans contredit « le mieux partagé. Cette aventure, dont nous ne croyons pas devoir « tenter l'analyse, est rapportée fort librement par La Monnoye, dans « la seconde partie du Menagiana. La Chaussée, et non Grécourt, l'a mise « en vers plus licencieux que bien tournés. Récemment elle a été versifiée « de nouveau avec la retenue convenable. Les amours d'Olivier et de « Jacqueline, fille d'Hugon, roi musulman, n'offrent pas la longueur re« prochée à quelques anciens romans; et la manière dont cette aimable « princesse est convertie, n'est pas ce qu'il y a de moins piquant, ni de « moins difficile à raconter. »

Œuvres de Marie Jos Chénier, t. IV, p. 150.

Tome V des Œuvres de La Chaussée, Supplém. p. 66-71.

L'auteur qui, suivant Chénier, a versifié l'aventure *avec une retenue convenable*, est Chénier lui-même. Il en a fait le joli conte des *Miracles*, qu'on peut lire dans le tome III de ses œuvres, p. 239-285.

Il passent les païs, les estrange regnez[1],
Venus sunt à Paris, à la bone citet,
E vunt à Saint-Denis, al muster sunt entrez.
Karlemaines se culcget[2] à oreisuns, li ber[3].
Quant il ad Deu preiet, si s'en est relevet,
Le clou e la corune si ad mis sur l'auter[4],
E les altres reliques départ par son regnet[5]
Iloec fud la réine, al pied li est caiet[6].
Sun mautalent li ad li reis tut pardunet
Pur l'amur del sepulcre que il ad aüret[7].

[1] Royaumes.
[2] Se prosterna.
[3] Le baron (le très-puissant).
[4] L'autel.
[5] Partage dans son royaume.
[6] Est tombée à ses pieds.
[7] Adoré.

Pour peu que l'on se livre à la lecture de nos anciens poètes français, on remarquera que ce roman sur Charlemagne diffère de presque tous les romans sur le même héros, qui ont été composés dans le cours des XII et XIIIe siècles; on n'y retrouve ni le même style, ni la même orthographe dans la plupart des mots. Ce ne sont pas de véritables rimes qui se rencontrent à la fin des vers, mais de simples assonances. Tout cela semblerait prouver la haute antiquité de la composition. Mais cette orthographe, ces rimes par assonances se retrouvent aussi dans quelques compositions qui datent très-certainement du XIIIe siècle, et de la fin même de ce siècle. Nous ne nous croyons donc pas fondés à faire remonter jusqu'au XIIe, à l'exemple de quelques écrivains de vies de poètes, l'existence de l'auteur du Voyage de Charlemagne en Orient.

Il y a certes de l'imagination dans ce poëme; mais quel étrange mélange d'idées superstitieuses, chevaleresques, fantastiques, grossières! Telles n'étaient pas les conceptions des poètes grecs les plus anciens. L'Odyssée est aussi le récit du voyage d'un guerrier; elle contient aussi beaucoup de fables et de prodiges. Qui oserait comparer entre eux les deux poëmes!

A. D.

TUROLD,

AUTEUR DU POEME DE LA BATAILLE DE RONCEVAUX.

Le poëme dont le sujet est la défaite de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne à Roncevaux, et la mort du brave Roland qui commandait cette arrière-garde, est un des plus anciens romans du cycle carlovingien qui nous soit parvenu.

Nous ne connaissons guère de composition en ce genre qui lui soit antérieure, si ce n'est le *Voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem*, poëme que nous avons analysé dans la notice précédente.

Les deux manuscrits du roman de Roncevaux, que l'on possède à la Bibliothèque royale, ne portent aucun nom d'auteur; mais les derniers vers d'un manuscrit de ce poëme qui se trouve dans la bibliothèque d'Oxford, vers que nous citerons plus tard, désignent le trouvère *Turold* comme son unique auteur.

M. De la Rue nous apprend qu'un Turold figure sur la tapisserie de Bayeux, représentant la conquête de l'Angleterre, et qu'il se distingua, ainsi que ses trois fils, à la bataille de Hastings; mais pour nous convaincre que ce Turold est le trouvère qui a composé le poëme de la Bataille de Roncevaux ou des *Douze Pairs* (car c'est aussi le titre que le poëme prend quelquefois), il faudrait des preuves plus concluantes que celles qu'a présentées dans son grand ouvrage, le biographe des trouvères anglo-normands. Ajoutons que, dans un autre ouvrage, il ne témoigne pas beaucoup de considération pour le Turold qui accompagnait Guillaume-le-Conquérant dans son expédition en Angleterre. « Je trouve des chartes normandes, dit-il, qui donnent à Turold le titre de *connétable.* Il en remplirait assez les fonctions sur la tapisserie (dite *de la reine Mathilde*); mais il est habillé comme un jockei, il a toute la taille et la figure d'un nain, et je crois qu'il n'est pas autre chose : dans ces temps romantiques, on avait de la manie pour ces avortons, qui jouaient aussi un grand rôle dans les romans de chevalerie. »

M. l'abbé De la Rue, Trouvères normands, t. II, p. 24.
Ibid. p. 57.
Ibid. p. 64.

M. De la Rue, Recherches sur la tapisserie de Bayeux. Caen, 1825, in-4°.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que cette famille des Turold, fixée en Angleterre après la conquête, n'y ait possédé un grand nombre de terres; ce qui est prouvé par différentes chartes et pièces authentiques du XIIe siècle. Que le trouvère Turold ait été de cette famille, c'est ce que nous croyons sans peine. Mais quand est-il né? De quelle époque est son poëme? Ce sont des questions auxquelles nous nous garderons de répondre, quoique nous ayons sous les yeux le livre de M. De la Rue.

Nous avons toujours répugné à reconnaître pour de véritables *épopées* ces vastes compositions du moyen âge, qui, bien que demi-historiques et demi-fabuleuses, ne ressemblent aux épopées des anciens qu'en ce qu'elles sont en vers; mais

s'il est un de ces romans, où les règles et les formes du poëme épique se trouvent assez exactement observées, s'il en est un qui mérite le nom d'épopée, c'est, il faut en convenir, le roman de *la Bataille de Roncevaux*.

On ne peut douter que Turold n'ait pris le sujet de son poëme dans quelques-unes de ces *chansons* que, depuis la mort de Charlemagne, des jongleurs ambulants allaient chanter dans tous les pays, sur des *rotes* ou sur des violes, et dans lesquelles ses exploits étaient racontés avec des circonstances le plus souvent fabuleuses. Notre opinion est que tous les grands romans qui ont pour héros ou Charlemagne ou Arthur, tirent leur origine de ces chansons vulgaires; que les poètes ne firent que les étendre, les embellir par des épisodes, des descriptions, par des détails de toute espèce. Ces chants populaires ne seraient-ils point ces *chansons de gestes*, dont il est si souvent fait mention dans notre histoire du moyen âge? Un jeune écrivain qui s'occupe, avec succès, de recherches sur notre ancienne poésie française, a cru pouvoir donner ce nom aux romans eux-mêmes, et pense qu'on chantait aussi ces longues compositions, du moins par fragments. C'est ce que nous ne saurions admettre; ils n'étaient que *récités* par les jongleurs. Au reste, nous développerons ailleurs cette idée. Quant aux chansons sur Charlemagne et ses pairs, nous avons la preuve que, pendant plusieurs siècles, et avant que cet empereur devînt le héros favori d'une foule de trouvères en France et en Allemagne, elles étaient continuellement dans la bouche des plus misérables jongleurs, et conséquemment dans celle du peuple des villes et des campagnes. C'est ce que nous apprend un poète latin du XII[e] siècle, Gilles de Paris, dont nous avons fait connaître le *Carolinus*, dans un précédent volume. Voici comme il s'exprime en parlant des hauts faits de Charlemagne :

M. Paulin Paris, Préface du roman de Garin le Loherain *passim*.

Hist. littér. t. XVII, p. 44.

.... Decantata per orbem
Gesta solent melitis aures sopire viellis.

Mais revenons à l'auteur de *la Bataille de Roncevaux*. Charlemagne a conquis l'Espagne entière,

Fors Saragoce au chef d'une montaigne.
Là est Marsilles, qui la loi Deo ne dagne;
Mahomet sert.

Ce roi Marsile, sentant bien qu'il ne pourrait résister seul

aux armes du conquérant, se décide à lui envoyer une ambassade chargée de lui demander un chevalier entre les mains duquel il remettra ses états. C'était une proposition perfide, comme on le verra bientôt : cependant le magnanime Charlemagne n'hésite pas à y acquiescer. Il nomme pour ambassadeur près de Marsile, le Mayençais Ganelon, qui, dans les poëmes du cycle carlovingien, est aussi lâche que de mauvaise foi. Ganelon part pour Saragosse avec l'envoyé de Marsile; et le trop confiant Charlemagne, regardant comme entièrement finies les affaires d'Espagne, se détermine à revenir avec son armée *au doux pays de France*.

Le brave Roland reste chargé de la conduite de l'arrière-garde, à la tête de laquelle se trouve aussi l'élite des guerriers de Charlemagne.

Pendant le voyage de Ganelon vers Saragosse, l'envoyé de Marsile le séduit sans peine par les plus brillantes promesses. Ganelon détestait Roland; il travaillait depuis long-temps à sa ruine, et à celle de tous les chevaliers qui l'accompagnaient.

L'armée de Charlemagne a passé les défilés qui conduisent de l'Espagne en France; et Roland se trouve à quelque distance des troupes avec vingt mille hommes et les plus braves guerriers de l'armée, les Olivier, les Turpin, les Garnier, etc. Dans ce nombre étaient les douze pairs de Charlemagne.

Charlemagne, qui marche toujours en avant, est assailli des plus tristes pressentiments, et troublé par des visions qui lui présagent des désastres. Le viejl empereur

Plore des oils, tire sa barbe blance,
Sor son mantel enfuit sa connoissance.
De derrier lui chevauche li dus Nayme;
Si dist au roy : « De cui avez pesance? »
Charles respond : « Tort a qui le demande.
Tel dolorai, ne puis muer ne plange.
Par guene s'ert deserte tote France!
L'annuit me vint par la vision d'un angle,
Entre mes poinz me debrisait ma lance
Gran poor ai mes niez[1] Rollant remaigne.
Dex, se jel pert, ja n'en aurai escaigne[2]. »

Remarquons, en passant, qu'il n'y a ici, comme dans presque tout le poëme, que des rimes simplement assonantes, et que la conjonction *que* y est presque partout supprimée. Nous avons fait la même observation en parlant

[1] Que mon neveu.

[2] Écheveau de fil, ce qui veut dire sans doute : « Il ne me restera rien qui ait quelque valeur ».

du poëme sur le *Voyage de Charlemagne*. Les deux compositions nous paraissent à peu près du même temps. — Nous revenons au poëme de Turold.

Les craintes de Charlemagne n'étaient que trop fondées. Par les conseils du traître Ganelon, Marsile, le roi païen, avait réuni une très-forte armée, et s'apprêtait à surprendre l'arrière-garde de l'armée de l'empereur à l'instant où le principal corps aurait eu franchi les défilés. Roland voit le danger. Il n'aurait qu'à sonner de son fameux cor d'ivoire pour être secouru par Charlemagne, qui n'est éloigné de lui que de quelques lieues; mais c'est ce qu'il regarderait comme une impardonnable lâcheté. En vain Olivier le presse, le conjure d'appeler Charlemagne à son secours : le héros lui répond assez durement que sa bonne épée *Durandal* lui suffit pour dissiper la gent païenne.

« Ainsi ferrai de Durandart assez,
Ma bonne espée qui me pend à mon lez.
Touz en sera mes brans enseinglantez.
Mieux ains mourir que face tex viltez. »

Mais Roland avait trop compté sur son courage et sur la fortune. La vaillante troupe à laquelle il commande succombe; lui-même périt, ainsi qu'Olivier et une foule d'autres braves. Rien de plus touchant que les dernières paroles du héros, et que les derniers moments d'Olivier et de Garnier.

Là ne finit pas le poëme, et c'est dommage. Mais le poète aura pensé qu'il ne fallait pas laisser sans punition le traître à qui l'on devait attribuer la défaite d'une partie de l'armée des Français. Sur la fin du combat, Roland s'était enfin décidé à sonner de son *oliphant* (son cor), et Charlemagne l'ayant entendu avait arrêté la marche de ses braves. L'empereur se dirige aussitôt contre l'armée des Sarrasins, traverse le champ de bataille où gît Roland avec ses vingt mille compagnons d'armes. Il s'élance avec fureur sur les Sarrasins vainqueurs, qui s'apprêtaient à passer l'Èbre. Presque aucun n'échappe au fer des Français : le roi Marsile lui-même perd un bras dans la bataille. Les corps de Roland et des autres pairs sont repris sur l'ennemi, et on ordonne, en leur honneur, des cérémonies funèbres. — Quant à Ganelon, il est fait prisonnier, et condamné à être écarteié; ce qui s'exécute, et ce qui est décrit avec des détails repoussants.

Tel est l'aride extrait d'un poëme qui brille surtout par

les descriptions et par un style énergique et franc. Pour en faire sentir le mérite, il aurait fallu en citer de plus longs morceaux. Mais si l'on veut mieux le connaître, on peut recourir à l'opuscule qui a été publié, il y a quelques années, sous le titre de *Dissertation sur le Roman de Roncevaux.*

Dissertat. sur le roman de *la Bataille de Roncevaux*, par M. Monin. Paris, Imprimerie roy. in-8°, 183[illegible].

L'auteur de cette dissertation n'avait eu sous les yeux, comme nous-même, que les deux manuscrits de la Bibliothèque royale (nos 7222, et 254), dont le premier est bien réellement du XIIIe siècle, et dont le second n'est qu'une copie assez moderne et même abrégée de quelque autre manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, qu'il regarde, avec assez de vraisemblance, comme le manuscrit original. Et, en effet, le style du poëme dénote une plus grande ancienneté: il a plus de rudesse et d'énergie; l'orthographe n'est pas la même que celle des manuscrits français. Voici comme le poëme se termine, et rien ne ressemble moins aux vers de la fin qu'on lit dans les manuscrits de la bibliothèque de Paris :

Quand l'emperere ad faite sa justise[1],
Cesclargiez[2] est la sue grant ire...
Passet li jurn, la nuit est aserie,
Culcez[3] se es en sa chambre voltice.
Saint Gabriel de part Deu li vient dire :
« Carles summunses les os[4] de tun empir
Par force iras en la terre de Bir[5].
A la citet que payen unt asise,
Le crestien te reclaiment et crient. »
Li emperere ni volsist aller mie;
« Deus, dist li reis, si penuse est ma vie! »
Pluret des oilz, sa barbe blanche tiret.

Ci falt lo geste que TUROLDUS declinet.

[1] A fait supplicier Ganelon.
[2] Est calmée.
[3] Couche.
[4] Préviens, avertis l'armée de ton empire que.
[5] De l'Homme-Dieu? (en la Terre-Sainte).

Ce dernier vers nous révèle le nom de l'auteur; et les vers qui le précèdent prouvent qu'à l'époque où ils ont été écrits, l'opinion générale était que Charlemagne était allé en Orient : ce qui le prouve mieux encore, c'est le très-ancien poëme sur son *voyage à Jérusalem et à Constantinople.*

Quant à son expédition en Espagne, en l'an 778, et à sa défaite à Roncevaux, sujet du poëme de Turold, on ne peut douter de ces deux faits. Les historiens, comme les poëtes, n'ont cessé, depuis le XIIe siècle, de les célébrer dans leurs écrits comme dans leurs chants; et même aujourd'hui, la tradition s'en conserve encore, tant en Espagne que dans la partie des Pyrénées que coupent les fameux défilés où

Charlemagne perdit une partie de son armée. On n'apprendra pas peut-être, sans quelque surprise, que, dans ces contrées si romantiques, si riches en souvenirs, les habitants, de simples paysans absolument illettrés, jouent encore, chaque année, et en plein air, des pièces dont Charlemagne et ses pairs sont les plus importants personnages. Le style, quoique bien plus moderne que le poëme de la bataille de Roncevaux, est très-inférieur en mérite; mais le théâtre sur lequel se joue le drame, s'élève sur les lieux mêmes témoins des événements qui y sont retracés : il a pour décorations les montagnes qui virent défiler l'armée de Charlemagne, et le fameux rocher que fendit en deux, d'un coup de son épée, Roland désespéré de sa défaite (1). A. D.

(1) En 1833, M. Jomard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pendant son voyage dans les Pyrénées, s'était arrêté dans un petit village du département des Basses-Pyrénées, dont la situation lui paraissait remarquable. Ce village, dont le nom est *Castet*, s'élève sur la rive droite du Gave d'Ossau, dans le canton d'Arudy, et contient 438 habitants. Là, certes, notre voyageur ne devait pas s'attendre à jouir des *plaisirs du théâtre*, et pourtant il fut invité, dès le lendemain de son arrivée, à la représentation d'une espèce de tragédie ou drame intitulé : *Les Douze Pairs de France*. La pièce fut jouée par des villageois, à midi et en plein air. La scène était en planches, bordées de grandes draperies blanches, et recouvertes par d'autres qui servaient à intercepter les rayons du soleil et les regards des curieux du dehors. L'orchestre était composé d'un tambour, de deux violons, d'un galoubet et d'un *tambourin* (c'est le nom que l'on donne dans le pays à une espèce de caisse longue à 6 et 7 cordes, que l'on frappe à l'aide d'une baguette en bois). C'est au bruit de cette musique que s'exécutaient les marches (et il y avait nombre d'évolutions militaires dans la pièce), ainsi que les chants, car on y chantait une longue ballade. Tous les instruments jouaient à l'unisson. Dans les airs, qui n'étaient pas sans mélodie, M. Jomard crut découvrir des traces de notre très-ancienne musique. Au reste, il paraît qu'à Castet, comme à Rome, les femmes ne doivent point monter sur le théâtre : c'était un charpentier du pays qui jouait le rôle d'une princesse, un autre paysan celui de la suivante. Tout cela était burlesque, trivial, et personne n'était tenté de rire. — Mais il est temps de nous occuper du sujet de la pièce. Nous y retrouverons, à quelques modifications près, le sujet du *Roman de Roncevaux*. Comme dans le roman, la pièce commence par une entrevue d'un envoyé du roi maure avec l'empereur chrétien Charlemagne. Mais ce n'est pas *Marsilles* que s'appelle le roi maure, on le nomme *Balan* dans la pièce, et il a pour fils le vaillant *Fier-à-bras*. L'ambassadeur du roi *païen* (dans la pièce comme dans le roman, les mahométans sont des païens) porte un défi à Charlemagne et même aux douze pairs. Ce défi est, comme on le pense, accepté avec empressement. Le combat commence. Fier-à-bras est vaincu, blessé et reste prisonnier d'Olivier, vainqueur. Malgré le baume si renommé avec

HUON DE VILLENEUVE.

PEUT-ÊTRE ce poète, auteur d'un très-grand nombre de romans en vers, que l'on doit ranger dans la classe de ceux que l'on appelle *Romans de Charlemagne*, serait encore inconnu si Fauchet n'eût découvert son nom dans un de ses poëmes qu'il possédait. Le passage où se trouve ce nom est d'autant plus intéressant à citer, qu'on y voit toutes les précautions que prenaient les trouvères pour captiver, autant que possible, l'attention de leurs auditeurs, et aussi quels étaient les présents que faisaient les seigneurs, en habits et en argent, lorsqu'ils étaient contents et du poëme et du trouvère.

Fauchet, Orig de la poésie française, p. 562.

Que la paix soit avec vous! commence par dire Huon, par la bouche de son jongleur (si toutefois ce n'était pas Huon lui-même qui récitait), au seigneur qui l'avait appelé, et il le prie ensuite de veiller à ce qu'il ne s'élève ni cri, ni rixe parmi les autres auditeurs :

lequel il croit guérir toutes les blessures qu'il reçoit, Fier-à-bras allait peut-être périr, si Olivier ne lui eût conseillé de recourir aux eaux plus salutaires du baptême. Il s'y résigne, on l'emporte, et il guérit.

Balan apprend à la fois la défaite et l'apostasie de son fils. Il livre, en désespéré, la bataille, et remporte à son tour la victoire. Olivier tombe aux mains des Maures avec deux chevaliers. Qui les délivrera? La fille même de Balan, la jeune *Floripes*. Elle avait admiré la haute valeur des chevaliers chrétiens, et elle aime en secret l'un d'entre eux, Guy de Bourgogne. Aussi se sent-elle très-disposée à changer de religion.

Arrivons promptement au dénoûment. Le malheureux roi Balan, trahi par Fier-à-bras et par sa fille Floripes, succombe enfin, après plusieurs alternatives de succès et de revers. Rien n'a résisté à la terrible épée de Roland, le neveu de Charlemagne. Balan est amené devant Charlemagne, qui le menace de le faire brûler vif, s'il ne consent à embrasser la religion chrétienne. Balan préfère la mort. On voit que c'est lui qui joue le plus beau rôle, au milieu de tous ces fanatiques paladins.

C'est d'après une notice écrite par M. Jomard, le soir même de la représentation de ce drame, et qu'il a bien voulu nous communiquer, que nous avons pu faire connaître à nos lecteurs, et prouver, du moins par un exemple, que les souvenirs des hauts faits dont fut le théâtre cette partie des Pyrénées, n'y sont point éteints. M. Jomard conjecture que la pièce des Douze Pairs, écrite aujourd'hui en plats vers français, n'est qu'une traduction d'une pièce très-ancienne écrite dans la langue du pays, ou du moins l'imitation d'un ancien Roman dialogué. Il fait faire en ce moment des recherches, pour découvrir cet original, qui serait un assez curieux monument.

Gardez qu'il n'i ait noise, ne tabor, ne criée :
Il est ensinc coustume en la vostre contrée,
Quant un chanterres vient entre gent honorée
Et il a endroit soi sa vielle atrempée,
Ja tant n'aura mantel ne cotte desramée[1]
Que sa première laisse[2] ne soit bien escoutée;
Puis font chanter avant se de riens[3] lor agrée,
Ou tost sans vilenie peut recoillir s'estrée[4].
Je vos en dirai d'une qui molt est henorée,
El royaume de France n'a nulle si loée,
Huon de Villenoeue l'a molt estroit gardée,
N'en vol prendre cheval ne la mule afeltrée[5],
Peliçon vair ne gris, mantel, chape forée[6],
Ne de buens paresis une grant henepée[7];
Or en ait il maulgrez qu'ele li est emblée[8],
Une molt riche pièce vos en ai aportée.

[1] Usee, déchiree.
[2] Tâche (début du poëme).
[3] La chose (le poëme).
[4] Son chemin peut reprendre sa route).
[5] Harnachée.
[6] Fourrée.
[7] Un vase plein.
[8] Soustraite, dérobée

Fauchet, ibid.

Il semblerait que par ces mots : *maulgrez qu'ele li est emblée,* le jongleur annonce, comme le remarque Fauchet, que le roman qu'il va chanter, avait été dérobé à son auteur Huon de Villeneuve; aussi n'en promet-il qu'un morceau, mais *une molt riche pièce.* Les vols de poëmes devaient sans doute être assez communs dans un temps où cette espèce de denrée avait une valeur réelle, était payée, comme nous le voyons dans les vers que nous avons cités, par de bons *parisis,* des *mantels,* des *chapes* fourrées.

Ces vers nous apprennent aussi que de ces énormes romans on ne récitait que des fragments, de *riches pièces,* apparemment quelques épisodes. C'est ainsi que, dans la Grèce antique, les rhapsodes ne récitaient ou, si l'on veut, ne chantaient que des fragments de l'Iliade et de l'Odyssée.

Quelques passages des romans de Huon de Villeneuve, faisant allusion à des événements qui se sont passés tant à la fin du XIIe siècle qu'au commencement du XIIIe, on en a conclu qu'il florissait sous le règne de Philippe-Auguste. Mais voilà tout ce qu'on sait de lui; et l'on remarque, non sans surprise, qu'aucun poète, qu'aucun écrivain de cette longue période, ne fait mention d'un trouvère dont l'extrême fécondité, sans parler de son talent qui peut n'être pas généralement reconnu, lui donnait droit à quelque célébrite.

Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les romans qui lui sont attribués.

1° Regnaut de Montauban (c'est le roman d'où Fauchet a tiré les vers où l'on trouve le nom de Huon de Villeneuve). L'auteur commence ainsi :

Seignor, or escoutez, que Dieu vos soit amis,
Jhesus de Sainte Gloire, li rois de paradis.
Si vos dirai chançon qui bien doit estre empris.
Ainc n'oïstes meillor, por oïr ce vos plevis.

Dès le début, on voit Charlemagne, qui a réuni ses barons à Paris, *le jour de la Pentecôte,* leur déclarer, du haut de son trône, qu'il va faire la guerre, en Gascogne, à Regnaut de Montauban,

Qui contre lui recele ses mortels anemis,
Les quatre fils Aymon que toz-jors a haïs,
Et Maugis leur cousin.

Il leur déclare qu'il assiégera Montauban, et que si quelqu'un peut prendre Regnaut, il lui fera un *grant don.* Doon de Nanteuil prend la parole pour représenter à Charlemagne que ses barons sont fatigués des courses continuelles qu'il leur commande; et il lui signifie, au nom de tous, qu'ils ne prendront aucune part à l'expédition. Un tel discours fait bien voir qu'au temps où vivait l'auteur, c'est-à-dire dans le XIIIe siècle, les hauts barons et autres grands seigneurs tranchaient déja du souverain; que déja parmi eux fermentait ce germe d'insurrection contre l'autorité qu'ils avaient jusque-là respectée, germe qui acquit son entier développement au XVe siècle, et produisit de si funestes événements.

Nous nous dispenserons d'autant plus de raconter les combats qui suivent cette déclaration de guerre, que les autres romans, dont nous allons nous occuper, ramènent les mêmes événements. Ce ne sont pour ainsi dire que des *branches* de la même épopée.

Le roman de Regnaut se termine par ces vers :

Ci définist l'estoire de Renaut le poissant
Et de ses bons amis et de Maugis le Franc.
Dex garisse tous ceus par son commandement,
Et moi qui l'ai chantée ne m'i oblie noient.
Et alons trestoz boire, qar il en est bien tamt.

Presque tous ces romans finissent toujours par l'invitation que le jongleur fait à ses auditeurs de venir boire avec lui. C'était une espèce de formule obligée ; et nous pensons que le plus souvent elle n'était pas de l'auteur du poëme, mais du jongleur qui le chantait, ou plutôt le psalmodiait, et qui de-

vait, en effet, avoir besoin de se rafraîchir après un si pénible exercice.

Beau mss de la Biblioth. roy. coté 7182, orné de vignettes coloriées.

2° Les quatre fils Aymon. Ce poëme-ci est encore une suite, une branche principale de Regnaut de Montauban. De tous les romans de Charlemagne, il n'en est point qui ait été plus répandu dans toute l'Europe. Le souvenir des quatre héros du poëme s'est toujours conservé dans la mémoire du peuple. Leurs aventures ont fourni des sujets aux poètes, comme aux peintres des siècles postérieurs au temps où parut le roman original. — Nous citerons d'abord, comme c'est notre coutume, le prologue de ce poëme :

Seigneurs, or faites pais, chevaliers et barons
Et rois et dus et contes et princes de renons,
Et prelats et bourgois, gens de religion,
Dames et demoiselles et petits enfançons,
Clers et lais toutes gens vivans fois et raisons.
Que nostre sire Diex qui souffry passions
En l'arbre de la crois pour nous remissions
Nous vuelle tous et toutes garder de mesprisons,
Et si vivre en ce siecle que quant trespasserons
Nous otienne la gloire, et fache vray pardons.
Or faites pais, seigneurs, ne faites cris ne sons,
Et je vous chanteray une bonne chansons,
Car c'est des vaillans hoirs du preux conte Doons,
Cil qu'on dist de Mayence, qui tant fu vaillans hons.
D'un de ses douze fils qu'on apella Aymons
Issy quatre biaus freres desquels orrés les noms :
Regnault fu le premier, Allars fu le seconds,
Et Guichars e Richars aussi furent les noms.
Richars fu le plus fier des quatre fils Aymons,
Aussi que en l'estoire tout partout le trouvons.
Bien aparut ès guerres qu'orent les enfançons,
Aussi que si après nous vous recorderons.

Il nous en coûte de reproduire ici d'aussi plates lignes rimées, qui nous rappellent le style des vieilles chroniques en vers des XIV et XVe siècles. Et cependant nous continuerons encore, parce que, dans ce qui va suivre, nous trouvons l'analyse exacte de tout le roman des Quatre fils Aymon, faite par l'auteur lui-même, et sans doute reproduite avec des altérations par quelque copiste de l'âge suivant.

Des quatre fils Aymon je vous voudray conter,
De leur commenchement jusqu'au definiment,
Si comme ils guerroyerent Charlemaine le ber
Pour l'amour Bertouler que Regnault voult tuer,
Comment grant povreté leur convint endurer

En ès forès d'Ardenne, et vourray recorder
Comme ils vinrent à Dordonne à leur mère parler,
Et au bon duc Aymon qui les voult engenrer.
Comment Maugis y vint pour eulx reconforter,
Puis se voulirent partir et en Gascougne aler
Servir au roy Yon qui depuis voult doner
Sa suer en mariage à Regnault le bon ber,
Clarice, ou au gré duc voult en lui engenrer
Douze hoirs males que Dieux voult depuis honourer.
C'est Aymon et Yvon, on les puest bien nomer;
Et puis recorderay et vouray deviser
Comment Karle les fist de Casgongnie semer,
Comment réurent leur païs, comme Karle passa mer,
Jherusalem conquist, comment voult raporter
Les trois clous, la couronne dont Dieu du trosne cler
Fust ça jus coronnés, et ses membres fichier
Pour tout humain lignaige hors d'enfer racheter;
De coy Karle voult puis aimer et honourer
Regnault de Montauban et le voult pardonner
Sa yre et son mal-talent, sans rien plus relever;
De quoy moult resjoy furent duc, conte et per
Chevaliers et bourgois, escuier et bacheler,
Et tous bons chrestiens de la et de ça mer
Ainsi que vous pourrés oïr et raconter
Ens ou noble romant qui moult fait à loer.

Voilà le sujet du roman annoncé, peu clairement peut-être, mais assez pour que l'on puisse juger de sa connexité avec Regnaut de Montauban, et plusieurs autres romans dont les auteurs ont pris leurs héros dans cette famille.

Après l'exposition que nous venons de citer, l'auteur entame son récit en commençant à la naissance de ses quatre héros, fils, comme on sait, *du duc Aymon et de sa femme au corps gent.* Il décrit toutes leurs aventures, et finit par le récit de la victoire que le roi Yvon, Ogier et le duc de Maemond remportèrent, à Mont-Laon, sur l'empereur Charlemagne, qu'ils vinrent assiéger en France; victoire après laquelle le roi Yvon retourna en sa ville de Jérusalem.

Le roman se termine par les vers suivants :

Enssi li rois Yvon guerroya roy Karlon
Pour ses trois vaillans oncles et chevaliers de non,
Et pour son cousin Maugis chieux d'Aigremont
Qui furent mis à mort par très grant traïson.
Moult très bien les venga le noble roy Yvon ;
Ensi l'avez oï en la bonne canchon.
Chi fine la matere de Regnault le baron,
Qui tout-jour guerroya l'empereur Karlon,

Oncques plus vaillant prinche ne viesti haubregon,
Que fu li bers Regnault qui tant estoit preudon.

Et le chanterre ou jongleur a peut-être ajouté les vers suivants; car nous ne saurions les attribuer à l'auteur même du poëme:

Or prions tous à Dieu par grant devocion
Qu'il nous ottroit sa gloire par son saintisme nom,
Et celui qui l'a escript vieille Dieu doner en don
Or et argent assez, car il en a bon beson
Pour douner aux filletes et maint bon compaignon,
Car tout che qu'il ayme que vous celeroit-on?

Biblioth. roy. mss. 7183.

3° Maugis d'Aigremont. — Le jongleur nous fait d'abord connaître (après toutefois le prélude d'usage, ou l'espèce d'invocation à Dieu) que le sujet de son roman est pris dans l'histoire, ce qui n'a ni vérité ni vraisemblance.

Et je vous chanterai d'une bonne chanson
Faite est de bon estoire....

Mais il paraît que d'autres trouvères s'étaient plu à peindre son héros, Maugis, sous des couleurs défavorables, et il leur en fait aussi reproche.

Cil jugleor vous chantent de Maugis le larron
Comment il guerroia l'empereour Karlon
Pour aider ses cousins les quatre fils Aymon,
Dont ils ne savent mie la monte d'un bouton[1].

Pour lui, il connaît mieux Maugis. Aussi commence-t-il par nous donner sa généalogie.

Il est vrai que Maugis fu assez gentis hon:
Ses pères fu dus Bues, li sire d'Aigremont,
La Duchoise sa mère à la chère façon,
Fille Hernaud du Montel à le fleuri guernon[1].
Cil fu aieus Maugis qui ot cuer de lion
De police[2] ert ses oncles li riches rois Oton
Et Doon de Nantuel, Girars de Roussillon
Et Naimes de Dordone à le flori guernon,
Si furent ses cousin li quatre fils Aymon:
Mult furent né et estrait de bonne nation.

Il n'est pas un des personnages, nommés dans la généalogie de Maugis, qui n'ait fourni matière à quelques romans. Nous possédons encore presque entièrement ces productions poétiques; mais on sent bien qu'il nous serait impossible de les analyser toutes.

[1] Ils n'en savent pas la valeur d'un bouton (Ils n'en savent rien).

[1] Aux belles moustaches.

[2] Peut-être ce mot, très clairement écrit dans le mss., veut-il dire : *d'accord avec lui?*

Le roman de Maugis finit par la conversion d'un *païen*, ou plutôt d'un mahométan, Vivien l'*aumaçor* (mot arabe que l'on peut rendre exactement par celui de connétable, *comes stabuli*). C'est à peu près ce qu'il contient de plus remarquable. Le jongleur finit par la recommandation ordinaire.

M. Roquefort, Glossaire de la langue romane *verbo* Aumaçor.

Seignors or alés boire, li Roman est finé.

4° A ce roman succède dans le manuscrit de la Bibliothèque 7,183, celui de *Buef* ou BEUVES D'AIGREMONT, père de Maugis. Il est sans titre, et n'est distingué du premier que par une lettre historiée : peut-être aurait-il dû le précéder, si vraiment Buef était père de Maugis.

Dans ce roman, comme dans presque tous les autres, on voit, dès le début, l'empereur Charles rassembler ses seigneurs, le jour de la Pentecôte, et leur exposer ses projets :

Ce fu à Pentecoste à un jour honoré,
Que Karles tint sa court à Paris sa cité.

Quatre archevêques, quatorze abbés, Girard de Roussillon et un grand nombre de chevaliers assistèrent à cette fête. Cependant il y en eut qui refusèrent de s'y rendre, entre autres :

Le dus Buès d'Aigremont qui le poil ot molle.

L'empereur Charlemagne, assis sur son trône, une baguette à la main, harangue l'assemblée. Il s'agit toujours, dans cette harangue et dans tout le roman, d'aller combattre les seigneurs qui se révoltaient contre l'autorité de Charlemagne.

5° DOOLIN DE MAYENCE. — C'est encore un roman du genre de ceux dont nous venons de rendre compte. Il est écrit en vers, et divisé en morceaux, souvent très-longs, sur une même rime.

Biblioth. roy. mss. 7635.

L'auteur, après avoir donné une idée succincte du sujet, ne cache point la source où il a puisé.

Les saiges clers adont par leur signifiance
En firent les chronicques qui sont de grant vaillance
Et sont en l'abbaye de saint Denis en France,
Puis ont été estraites par moult belle ordonnance
Du latin en romant pour donner congnoissance
Des grans fais aprouvés et parfaicte créance
Que tous bons à l'ouyr doit avoir plaisance.
Seigneurs or faictes pais, franche gent et honourée,

Et vous orrez chançon bien faicte et devisée,
C'est du bon Doolin qui tant ot regnomée,
Le seigneur de Mayence qui tant feri d'espée,
Par qui la gent payenne fut durement grévée
Et la loi Jhesu-Christ exhaultée, augmentée,
Mais-hui pourrés ouir en la chançon rimée
De qui la geste vient qui tant fut honnourée.

Ce héros paraît avoir été le père du perfide Ganelon ou Guenelon, archevêque de Sens, connu par ses trahisons sous le règne de Charles-le-Chauve, et dont les romanciers ont fait un assez vilain portrait. Il paraîtra fort singulier que l'auteur ait choisi son paladin, qui vivait pendant les premières années du règne de Charlemagne, dans cette race si décriée. Au reste ce roman est d'un style comique et naïf. L'auteur a diversifié les détails des batailles; et ces récits ne sont pas aussi ennuyeux que dans la plupart des ouvrages du même genre. Mais on n'y trouve ni suite, ni bon sens, ni vraisemblance. L'auteur fait intervenir Dieu et ses anges dans quelques étranges événements; et Doolin y joue souvent le personnage d'un bouffon plutôt que celui d'un héros.

Ce roman de Doolin a été imprimé plus d'une fois au commencement du XVI[e] siècle. Nous citerons les diverses éditions qu'on en a faites, en rendant compte, dans une note à la fin de cet article, de celles qu'on a publiées de la plupart des autres romans dont nous venons de faire mention.

6° Ciperis de Vineaux, ou plutôt *de Vignevaux*. Il est très-douteux que ce roman soit de Huon de Villeneuve, bien que divers auteurs le lui attribuent. Ce n'est point un roman de la catégorie de ceux qu'on nomme *carlovingiens;* les événements qui en font le sujet sont d'une tout autre epoque. Mais dans le seul manuscrit qu'en possédait Fauchet (et c'est probablement celui que l'on possède aujourd'hui à la Bibliothèque royale), il était à la suite de Regnaud de Montauban; ce qui a pu faire croire, sans trop de raison, que tous les deux étaient du même auteur. Au reste, *Ciperis de Vineaux* n'est pas même complet dans ce manuscrit, le seul que nous ayons pu examiner; ce n'est qu'un grand fragment d'une longue pièce de vers, qui n'aide nullement à en faire reconnaître le véritable auteur. On ne range pas moins le poëme de *Ciperis* parmi les romans carlovingiens, mais c'est à tort, comme le remarque très-justement le nouvel éditeur de plusieurs anciens romans qui doivent dans la suite attirer notre attention.

« Le titre de *Romans carlovingiens,* dit-il, est très-inexact. Les *chansons de gestes* comprennent une foule de poëmes qui ne se rapportent ni aux princes de la race de Charlemagne, ni aux barons français contemporains de ces princes. Dans ce nombre, je citerai *Parthenopex de Blois, Florent et Octavien, Ciperis de Vignevaux,* dont les récits remontent aux règnes de Clovis et de Dagobert; *Hues Capet,* le *Chevalier au Cygne, Baudoin de Sebourg,* et le *Bastard de Bullion,* dont les héros appartiennent tous au temps de la troisième race royale. »

M. Pâris, Préface de son édition de *Garin le Loherain*, p. x.

Fauchet a remarqué avec raison que l'auteur du roman de Ciperis, quel qu'il soit, a dû ne vivre que dans le XIIIe siècle, puisqu'il est fait mention, dans son poëme, de la clôture du bois de Vincennes, clôture qui ne fut exécutée, par les ordres de Philippe-Auguste, que vers l'an 1200. Il cite ensuite un assez grand nombre de vers de ce poëme, qui sembleraient prouver que l'auteur aimait à s'exprimer en maximes ou proverbes. En voici quelques exemples :

Poésie française, p. 563 v.

Tel cuide bien avoir de sa chair engendré
Des enfants en sa femme qui ne lui sont un dé.
— Pis vaut péché couvert, ce disent li lettré,
Que ce que chacun sait et qu'on a mie célé.
— Et cil est bien bastardz qui n'a cuer ne pensé
Fors de mauvaistié, fere laidure et fauceté.
— Car tielz est bien armez qui po de povoir a,
Et tielz est mal vestus qui au corps bon cuer a.
— Le cuer n'est mie es armes, mais est où Dieu mis l'a.
— On porte plus d'honneur à un baron meublé
Qu'on ne fait à preudhom vivant en pauvreté.
— Ce qui doit advenir on ne puet nullement
Destourner qu'il n'advienne, ce dit-on bien souvent.
— Souvent fait-on grant joye encontre son tourment.
— Hardement[1] ne vient mie de noble garnement[2],
Ains vient de gentil cuer où proesse se prend, etc.

[1] Courage.
[2] Équipage.

Il nous reste à rechercher si les romans de Huon de Villeneuve eurent, dans leur temps, le succès dont il paraît qu'ils ont joui à une époque plus récente. Ce n'est pas sans surprise que nous avons remarqué qu'aucun des poëtes ses contemporains ne lui donne d'éloges, ne cite même son nom. Lui-même, il est vrai, garde sur ses rivaux en poésie, un silence constant. Et pourtant, il a bien fallu que ses nombreux ouvrages aient eu, dans le XIIIe siècle, une grande réputation, puisque lorsque, dans le XIVe et le suivant, la mode ou la manie ayant

XIII SIÈCLE.

pris de *translater de rimes en prose* presque tous les romans, ceux de Huon de Villeneuve furent des premiers qui subirent cette métamorphose; des premiers aussi que publièrent les presses françaises peu après la découverte de l'imprimerie. Mais toutes ces traductions en prose diffèrent considérablement des originaux en vers (1). A. D.

(1) Nous citerons ici au moins les principales éditions de ces traductions en vulgaire français, les rangeant, autant que possible, dans leur ordre chronologique.

Les deux plus anciennes éditions du Roman des *Quatre fils Aymon* sont de Lyon, 1493 et 1497; l'une et l'autre in-folio.

Viennent ensuite: 1. *Le livre des quatre fils Aymon*, ducs de *Dordonne*, avec leur cousin *Maugis*. Paris, Alain Lotrian, in-4°, gothique. Sans date.

2. Histoire singuliere et fort récréative contenant les faits et gestes des *quatre fils Aymon* et de leur cousin *Maugis*, lequel fut pape de Rome; semblablement la *Chronique du chevalier Mabrian*, roy de Jherusalem. Paris, Denys Janot, in-4°, gothique. Sans date.

3. *Les quatre fils Aymon*, ducs de Dordonne, c'est à savoir, Regnault, Alart, Guichard et Richard, avec leur cousin *Maugis*. Paris, Jehan Bonfous, in-4°, gothique. Sans date.

4. *La Chronique et Histoire des conquêtes du chevalier Mabrian*, lequel par ses prouesses fut roy de Hierusalen; commençant à la teste des faiz et ports d'armes des quatre fils Aymon; avec la mort d'iceulz, et de Maugis, lequel fut pape de Rome, etc., etc., réduite du vieil langaige en bon vulgaire français, par Guy Bounay, licentié ès loix, et Jehan Lecueur, seigneur de Mailly. Paris, in-fol., Jacques Niverd, 1530.

5. Histoire des nobles et vaillans chevaliers les quatre fils Aymon, revue et remise en bon langage. Lyon, François Arnoult, 1573, in-4°.

— La même, à Lyon, Rigaud, 1581, n° 4033 de La Vallière.

6. Les prouesses et vaillances des quatre fils Aymon, etc. Troyes, Nicolas Oudot, 1625, in-4°.

— Réimpression en 1704, in-4°.

— Et en 1780, in-4°.

7. *L'Histoire de Maugis d'Aigremont* et de Vivian son frère. Paris, Pierre Bonfons, in-4°. Sans date.

— Paris, Jehan Treperel, 1527, in-4°.

— Rouen, veuve Coste, 1621, in-4°.

8. La fleur des batailles, *Doolin de Mayence*.

— Paris, Ant. Vérard, 1501, in-fol.

— *id.*, Nicolas Bonfons, in-4°. Sans date.

— *id.*, Alain Lotrain, in-4°. Sans date.

Ajoutez beaucoup d'autres éditions à Troyes dans la *Bibliothèque bleue*.

ANONYME, AUTEUR

DU ROMAN OU LAI D'HAVELOC LE DANOIS.

Les lais sont, comme les romans, ou historiques, ou allégoriques, ou satiriques ; il y a des lais, comme il y a des romans, de chevalerie et d'amour. Mais, dans notre opinion, les lais historiques précédèrent les romans. Les exploits d'Arthur et des chevaliers de la Table-Ronde furent chantés par les successeurs des bardes gaulois, sur des harpes et des rotes, avant d'être retracés de nouveau en d'énormes compositions romanesques, par des trouvères, et récités ensuite en fragments, plus ou moins longs, par des jongleurs.

Si les *lais*, dans la partie occidentale de la Gaule, dans celle où sont situees la Bretagne et la Normandie, furent le type ou plutôt le germe des romans d'Arthur et de la Table-Ronde, dans la partie orientale (sur les bords du Rhin), les *chansons de gestes*, que l'on devrait peut-être appeler *cantilènes* ou *chants historiques* et populaires, ont été aussi l'origine de ces grands romans du cycle de Charlemagne, qui inondèrent l'Europe au XIIIe siècle. Nous répéterons ici ce que nous avons ailleurs avancé, que ces immenses romans carlovingiens ne furent jamais chantés, pas plus ces derniers que ceux de la Table-Ronde En vain commencent-ils presque tous par ces mots : *Vous allez oïr une chanson.* Homère aussi disait : *Chante, Muse, la colère d'Achille:* c'est qu'avant Homère, il avait existé, dans la Grèce, des lais ou des chansons de gestes, qui avaient célébré Agamemnon, Achille, Ajax et les guerriers du long siége de Troie.

Le lai dont nous allons nous occuper est du genre de ceux que nous avons nommés *historiques;* aussi le range-t-on souvent parmi les romans; et il a fourni, à un ancien poète anglais, le sujet d'un roman en vers.

L'auteur du lai français d'Haveloc est un trouvère anglo-normand; et le manuscrit qui contient son ouvrage ne se trouve que dans les bibliothèques d'Angleterre. Mais un érudit anglais (M. Madden) l'a publié en y joignant une préface,

dans laquelle il parvient à prouver par des monuments, par des fragments de chroniques et des actes même irrécusables, que le poëme avait un fondement historique. Un savant français, chargé par le gouvernement de faire des recherches dans les bibliothèques de Londres, a donné récemment une nouvelle édition de ce poëme, et une traduction de la préface de M. Madden. Enfin, M. De la Rue, plus récemment encore, fait mention, en trois endroits différents de son grand ouvrage sur les *trouvères anglo-normands*, du lai d'Haveloc, qui mérite en effet de fixer l'attention de tout partisan de la littérature du moyen âge. En voici l'analyse exacte.

The ancient Romance of Havelok the Dane, accompanied by the french text, with an Introduction, notes and a Glossary by Frederick Madden. London, W. Nicol., 1828, in-4°.

M. Francisque Michel, Lai d'Haveloc le Danois; Paris, Silvestre, 1833.

Bardes et Trouvères anglo-normands, etc.

Le fameux roi breton Arthus ou Arthur a passé en Danemarck à la tête d'une armée, et y a détrôné le roi Gunter :

Le roi meismes y fut occis,
Et plusurs autres del païs.
Hodulf l'occist par trahison
Qui tout jours out le queor[1] felon.

[1] Le cœur.

Ce fut cet Hodulf qu'Arthus laissa en Danemarck pour son lieutenant, lorsqu'il retourna en Angleterre avec tous ses Bretons. Et cette espèce de tyran persécuta, comme de raison, la famille du roi auquel il succédait, et tous ses partisans. Mais le feu roi avait prévu la fatale issue qu'aurait sa guerre avec Arthus; il avait confié sa femme et son fils, âgé de sept ans, au fidèle Grim, en lui recommandant de veiller surtout à la sûreté de son fils :

Sur toutes riens li commanda
Son fils que il forment ama;
Que si de lui (Gunter) mesavenoit
En bataille se il morroit
Q'a son poeir le garantist
E fors del païs le méist,
Qu'il ne fust ne pris, ne trovez
N'a ses enemis liverez.

Grim s'était retiré dans un château lointain avec la famille de son roi. Dès qu'il eut appris sa mort, il ne songea plus qu'à s'enfuir du pays. Il équipa secrètement un vaisseau, y fit monter la reine et sa suite, et y entra luimême avec le jeune fils du roi.

Le vaisseau quitte le rivage, et, à quelque distance, est assailli par des pirates qui pillent le bâtiment, et tuent nonseulement la reine, mais tous ceux qui s'y étaient réfugiés,

a l'exception de Grim et du royal enfant qu'il avait sous sa garde. Seuls dans le vaisseau, ils le laissent voguer à l'aventure. Le sort les jette sur une plage de l'Angleterre, non loin de Lincoln. C'etait alors un pays desert, quoique fertile. Grim, avec les debris du vaisseau, se construit une habitation, y établit des relations avec les habitants de la contree voisine, et s'allie bientôt avec eux. La contree se peuple, et c'est là l'origine du bourg de Grimdy, qui est encore aujourd'hui l'un des plus considerables du Lincolnshire.

Cependant le jeune fils du roi Gunter, Haveloc, grandit sous les yeux de son tuteur dont il se croyait le fils. Sa force etait extraordinaire; dès son adolescence, pas un habitant de la contrée n'osait lutter avec lui.

Einz qu'il eust gaires de age,
Ni trovast-il home barde,
Se encontre lui luter vousist,
Qe li enties ne l'abatist.

Mais le prudent Grim sentit qu'un fils de roi devait savoir autre chose que lutter, et il resolut de l'envoyer chercher fortune ailleurs. Il lui dit :

Va-t'-en, beau fils, en Engleterre
Aprendre sens et avoir querre:
Tes freres (les fils de Grim) meine ensemble o toi
En la curt a un riche roi
Te met, beau fils, souz les serganz.

Ils partent. Mais notre fils de roi, Haveloc ne peut parvenir, dans ce monde nouveau pour lui, à aucun emploi plus brillant que celui de *quistron* (marmiton) dans les cuisines d'*Alsi*, roi du Lincolnshire. Il se distingua dans cet emploi :

Merveilleus fes[1] poseit lever,
Busche tailler, ewe[2] porter,
Les esqueles[3] recevoit,
Et apres manger les lavoit,
Et quant qu'il poeit purchasser,
Piece de char ou pain enter,
Mult le donoit volentiers
As valez et as esquiers.

Ce qui n'empêchait pas qu'on n'eût de lui une tres-pauvre opinion :

Entre eus le tenoient pur sot;
De lui fesoient lur deduit;
Cuaran (1) l'appelloient tuit.

Nous devons faire connaître le roi Alsi, ce patron de Cuaran-Haveloc. C'était un assez méchant personnage, qui avait épousé la sœur d'un autre roi voisin, Eltembrigt. Ce dernier roi avait légué en mourant à Alsi sa fille Argentille et tous ses biens, mais à condition que, lorsqu'elle serait en âge, il lui donnerait pour époux, en lui rendant toute sa fortune, l'homme *le plus fort* du royaume. Alsi avait juré que

Quant la pucelle seit granz
Par le conseil de ser tenanz,
Au plus fort homme la dorroit
Qe el reaume troveroit;
Que il li baillast ses citez,
Ses chasteus et ses fermetez.

A l'époque indiquée par un père si bienveillant pour sa fille, les barons vassaux du feu roi Eltembrigt vinrent trouver Alsi et le sommèrent d'être fidèle à son serment. Alsi répugnait à se dessaisir des biens de sa nièce, et sachant bien qu'il allait irriter tous ces fiers barons, il leur répond qu'il est tout prêt à donner, comme il l'a juré, la jeune princesse au plus fort de tous les hommes; qu'il lui réserve Cuaran, un de ses marmitons.

Un valet ai en ma quisine
A qui jeo dorrai la meschine.
Cuaran ad cil à non.
Li dis[1] plus fort de ma maison
Ne se poent à lui tenir.

[1] Les dix.

Les barons ne peuvent supporter qu'on avilisse à ce point la fille de leur ancien roi. De là un combat entre eux et les gens du roi Alsi. Ceux-ci l'emportent; et, pour mieux braver les barons, Alsi fait venir sa nièce, et la remet à l'instant même, et sans cérémonie, dans les bras de Cuaran-Haveloc :

(1) Nous ignorons ce que ce mot signifie en breton. Ne serait-ce point balourd, inepte? — Le vieux mot français *couard* est le mot breton *cuaran*, très-peu altéré.

Sa nièce lur fet amener
Et à Cuaran esposer;
Pur lui[1] aviler et honir
La fist la nuit lez lui gisir.

[1] Elle.

Argentille fut d'abord humiliée, comme on le pense bien, de l'hymen peu convenable que son oncle l'avait forcée de contracter; mais pourtant elle ne tarda pas à s'accommoder de son mari, dont elle reconnut le mérite. Et encore ne découvrit-elle pas, dès les premiers jours, une merveilleuse faculté qu'il devait sans doute à sa vigoureuse organisation, et dont nous n'avons point fait mention jusqu'ici. C'est que le poète ne l'avait indiquée qu'une seule fois, et sans en paraître émerveillé, quoiqu'il ne soit pas très-ordinaire de rencontrer des hommes qui jettent des flammes dans leur sommeil. Quant à Haveloc, qu'il ne faut plus appeler Cuaran,

Toutes les houres qu'il dormoit
Une flambe de lui issoit;
Par la bouche li venoit fors,
Si grant chaleur avoit el cors.
La flambe rendoit tiel odour,
Onc ne sentit nul hom meillour.

Voici comment Argentille s'aperçut de cette étrange qualité, ne devrions-nous pas dire de cette infirmité de son mari? Une nuit, elle eut un rêve assez extraordinaire. Il lui semblait qu'elle était avec Haveloc dans une forêt au milieu d'une foule d'ours, de sangliers, de lions, qui jetaient sur eux des yeux menaçants. Haveloc, pour la mettre à l'abri de leur fureur, la fit monter sur un arbre où lui-même monta après elle. Argentille ne fut pas peu surprise de voir les lions et les autres bêtes féroces s'agenouiller autour de l'arbre, se prosterner devant Haveloc. Pleine d'admiration, elle s'éveille; mais quel n'est pas son effroi en voyant des flammes sortir de la bouche de son mari!

Elle quidoit que tut son cors
Fust allumé, pur ceo cria.
Cuaran la reconforta.
. . . .
De ma bouche soelt feu issir
Quant jeo dorme, no sais pur quei.

Le songe et le phénomène dont elle vient d'être témoin

XIII SIÈCLE

troublent tellement l'esprit d'Argentille, qu'elle se détermine à se rendre auprès d'un sage ermite dont la cellule n'est pas loin, pour lui demander l'explication de tout cela. L'ermite lui répond :

Bele, fet-il, ceo qe sungé as
De ton baron, tu le verras.
Il est ne de real lignage,
Oncore avera grant héritage,
Grant gent fera vers li encline,
Il serra roi y tu réyne.

De retour près de son mari, Argentille, d'après les conseils de l'ermite, demande à Haveloc quel est son père, et Haveloc lui répond qu'il n'en connaît point d'autre qu'un pauvre pêcheur du bourg de Grimesby. Elle forme alors le projet d'aller au plus tôt, avec lui, près de ce pêcheur pour avoir de plus amples renseignements. Ils partent. Grim le pêcheur était mort ; mais sa fille, qui avait épousé un marchand, tenait de la bouche même de son père que Haveloc était fils d'un roi de Danemarck, dont Hodulf occupait le trône. Le marchand, mari de la fille de Grim, offre aussitôt de conduire Haveloc et Argentille en Danemarck, pays avec lequel il avait des relations continuelles de commerce. Là ils pourront trouver des partisans du feu roi Gunter qui aideront Haveloc à remonter sur le trône de son père. L'entreprise lui paraît d'autant plus facile que le tyran Hodulf est généralement détesté.

Ils acceptent avec joie la proposition du marchand, passent en Danemarck, et descendent chez un vieux sénéchal du pays, qui avait été ami du feu roi Gunter. Il reconnaît le fils de ce malheureux prince, dès qu'il a appris de lui comment Grim l'avait sauvé ; comment il lui sortait, en dormant, une flamme de la bouche. Mais, de plus, Haveloc ressemblait parfaitement à son père, par ses traits et sa force prodigieuse. Grace aux soins du sénéchal, les principaux seigneurs de l'endroit se réunissent pour soutenir les prétentions au trône du nouveau débarqué. Devant eux, Haveloc se soumet à une dernière épreuve. On apporte un cor dont nul ne pouvait tirer de son, s'il ne descendait du roi Gunter. Le sénéchal

De son tresor fait aporter
Le corn que nul ne poet soner
Si dreit héir n'est de lignage
Sur les Danois par héritage.

Haveloc se lève et portant le cor à sa bouche,

Hautement et bien le sonna.
A grant merveille le tenoient
Tuit cil q'en la sale estoient.

Voilà bien Haveloc reconnu pour roi légitime; mais on pense bien que Hodulf ne se laissa pas dépouiller impunément. Il rassemble une armée. Mais Haveloc le provoque à un combat singulier; et Hodulf ne peut refuser. L'issue n'en était pas douteuse. Hodulf est tué, et Haveloc est proclamé héritier du trône de son père.

Après un règne heureux de quatre années, il se souvint qu'il avait aussi à réclamer l'héritage de sa femme Argentille. Il revient avec elle en Angleterre à la tête d'une assez forte armée de Danois. D'abord il somme, par ambassadeur, Alsi de rendre à Argentille les biens du feu roi Ekembrigt. La réponse d'Alsi est curieuse:

« Merveille, fet-il, ai oi
De Coaran cel mien quistron,
Qe jeo nurri en ma maison,
Qi me vient terre demander.
Mes keus[1] ferai à lui juster
Od trepez[2] et od chaudrons,
Od paëls et od ploms. »

[1] Mes cuisiniers
[2] Avec trépieds

Mais il reconnaît bientôt la nécessité pour lui de réunir une armée plus formidable pour combattre celle des Danois. La fortune ne favorise pas d'abord Haveloc: il perd, dans un premier combat, une partie de ses défenseurs, et la bataille doit recommencer le lendemain. Sa femme lui conseille de ficher, pendant la nuit, sur des pieux, les corps de tous ses Danois qui couvrent encore la terre, et de mettre entre chaque rang des guerriers vivants et bien armés. Quand le jour renaît, les vainqueurs de la veille sont épouvantés du grand nombre de Danois qu'ils vont avoir à combattre de nouveau, et ils refusent d'aller les attaquer. Alsi se voit obligé de demander la paix, et il consent à restituer à Argentille tous ses biens. Quinze jours après, il mourut de regret, et Haveloc fut choisi pour lui succeder au trône. Ce fut ainsi que

De Holande desq'en Gloucestre
Furent Danois seignur et mestre.

Tous ces nombreux événements, et plusieurs autres que nous n'avons pas cru nécessaire de rapporter, sont racontés

XIII SIÈCLE.

avec rapidité dans le roman, qui ne contient que 1114 vers. Le trouvère Geffroi Gaimar les avait déja consignés, dès le commencement du XIIe siècle, dans son histoire en vers des rois anglo-saxons, où ils forment un épisode intéressant. Mais il ne paraît pas que ce soit là que l'auteur du lai d'Haveloc ait puisé son sujet, quoique ce lai soit incontestablement postérieur à l'ouvrage de Geffroi Gaimar. Tant de chroniques, tant de vieilles traditions rappelaient les singuliers moyens par lesquels un Danois, du nom d'Haveloc, était parvenu au trône dans le Danemarck et dans la Grande-Bretagne. En fallait-il plus à un poète pour l'exciter à chanter? Quel besoin pour lui de répéter en d'autres mots ce qu'avait dit un autre poète plus ancien? Mais c'est à tort aussi que M. Madden pense que c'est dans le lai de notre anonyme que Gaimar est venu prendre le sujet de l'épisode qu'il a inséré dans son grand ouvrage. M. De la Rue a très-bien réfuté cette opinion. Il suffit d'observer que la langue dans laquelle a écrit l'anonyme est bien du français du XIIIe siècle; tandis que le style de Gaimar est des dernières années du XIIe. L'un et l'autre poètes, au reste, avouent, comme le dit presque en toute occasion Marie de France, qu'ils imitent ou même traduisent d'*anciens lais bretons*. L'anonyme auteur du lai d'Haveloc, après avoir prévenu le lecteur de l'intérêt que devait offrir l'histoire du héros qu'il a choisi, ajoute :

De la Rue, Trouvères anglo-normands, t. III, p. 119

Pour ceo vus vuil de lui conter
Et s'aventure remembrer;
Q'un lai en firent li Breton,
Si l'appelèrent de son non
Et Haveloc et Cuarant.

A. D.

JEHAN DE FLAGY.

Le nom de l'auteur d'un grand roman en vers, qui a pour titre : *Garin le Loherens* (le Lorrain), a long-temps échappé aux recherches des bibliographes. L'ouvrage était connu du moins par son titre et par quelques fragments publiés en divers recueils, mais l'auteur était ignoré. Et pourtant l'auteur *Jehan de Flagy* y était nommé, mais seulement dans un vers que voici :

« Ci faut li chant de Jehan de Flagy. »

Ce vers, qui se trouve à un peu plus de la moitié du poëme, ne permet pas d'attribuer à Jehan de Flagy l'honneur de l'avoir composé tout entier. Mais le continuateur ne se fait point connaître.

De ce qui précède il résulte que D. Calmet s'est trompé lorsqu'il a avancé, dans son Histoire de Lorraine, que l'auteur du poëme de Garin le Loherens était *Hugues Metel* ou *Metellus,* chanoine régulier de Saint-Léon-de-Toul, qui florissait vers le milieu du XIIe siècle. On pourrait tout au plus regarder ce Metellus comme le continuateur du roman; et encore cette opinion manquerait-elle de preuves positives. Disons plus : elle a été combattue avec avantage par nos prédécesseurs qui, dans un long article sur *Hugues Metel* (voyez tome XII de cette Histoire, pages 495 à 510), ont cité deux vers du poëme dans lesquels il est fait mention de la *commune* de Metz; or, de l'aveu même de Dom Calmet (Histoire de Lorraine, p. CCLV), Metz ne fut établie en *commune* qu'en 1179, c'est-à-dire près de trente ans après la mort de Hugues Métel. Au reste, puisque les auteurs de la notice sur Hugues Métel avaient pris la peine de rendre compte des *lettres* et des *poésies* qui nous restent de cet auteur, et qui sont toutes empreintes d'affectation et de mauvais goût, ils auraient pu faire observer qu'il ne pouvait avoir écrit un poëme d'un tout autre style, et qui présente des défauts d'un tout autre genre.

T. II, p. 122.

On pense bien que nous n'avons rien à dire de la vie de Jehan de Flagy, d'un auteur dont le nom n'est pas cité, du moins nous le croyons, ailleurs que dans le poëme qu'il avait entrepris. Nous ignorons quelle était sa profession, et nous ne le voyons figurer dans aucune chronique ni histoire. Mais si nous ne pouvons prendre intérêt à sa personne, il n'en sera pas de même de son ouvrage (1).

Le poëme a près de 30,000 vers, et l'on en possède un assez grand nombre de manuscrits, qui tous contiennent des variantes multipliées. Une foule d'auteurs modernes en ont cité des passages plus ou moins longs; et, entre autres, Dom Calmet, Ducange, Loysel, Goujet et surtout Sinner

(1) C'est La Monnoye qui, dans ses *Notes* sur la Bibliothèque de Duverdier, a nommé, le premier, Jehan de Flagy. Avant lui Borel, dans son *Trésor des recherches et antiquités gauloises*, avait pris le nom du poëme pour celui de l'auteur.

Hist. de Lorraine, t. I, p. LXX-LXXIII.

Notes sur Anne Comnène, dans Ville-Hardouin, 273-310.

Mem. sur le Beauvaisis, pag. 144.

Supplem. au Moreri, t. I, part II, p. 15.

Li Romans de Garin li Loherain, publié pour la premiere fois par M. Paris; Paris, Téchener, 1833, 1 vol. in-12.

Dom Calmet, Hist. de Lor. p. LXX.

(Extraits des poésies des XII, XIII et XIV[e] siècles). Tous en font remonter la composition à 1150, sous le règne de Louis-le Jeune, bisaieul de saint Louis. En effet, si l'on en jugeait par le style, de quelques passages du moins, on pourrait le croire de la fin du XII[e] siècle; et d'ailleurs on le trouve dans plusieurs manuscrits qui paraissent approcher de cette epoque-là. La plus grande partie vient d'en être publiée, pour la première fois, avec un soin tout particulier, une excellente préface et des notes. C'est un vrai service qu'a rendu à la littérature française le jeune et savant éditeur (M. Paris).

Le poëme-roman de Garin le Loherain contient une partie de l'histoire de l'expédition de Charles-Martel et de son fils le roi Pepin contre les Sarrasins et autres peuples. Jehan de Flagy y retrace les hauts faits d'armes de Hervis, duc de Metz, fils du duc Pierre et père de Garin le Loherain, aussi duc de Metz et de Brabant; de Bègue, comte de Château-de-Belin, et d'une fille qui

« Devint mère du valet Malvesin,
Qui tant aida à ses germains cousins. »

Ibid.

L'auteur suppose que ces princes de Lorraine vivaient sous les règnes de Pepin et de Charles-Martel, et il raconte des uns et des autres maintes aventures.

Wassebourg, l. II, f. ciij, v°.

Dom Calmet remarque que tous les historiens, Symphorien Champier, Edmond Duboulay, Meurisse, Hugues de Toul, cités par Wassebourg (Antiquités de la Gaule belgique), liv. III, pag. 157, donnent à ce roman l'autorité d'une véritable histoire, au moins quant au fond; car, ajoute-t-il, il est impossible d'ajouter foi à toutes les circonstances qui accompagnent les faits principaux. Wassebourg, qui en rapporte des fragments, ne doute nullement que Guérin le Lorrain n'ait été père de Gerbert, comte de Metz, lequel ne laissa que des filles, et qu'alors le comté de Metz ne soit retourné aux enfants de Charlemagne. Il ajoute que les ducs de Lorraine du siècle dernier ne descendaient point, il est vrai, en ligne directe de Garin le Loherain, mais seulement en ligne collatérale, et que le duc Raoul fonda à Saint-Georges de Nancy quatre anniversaires, dont l'un était pour Guérin le Lorrain, qu'il disait être un des chefs de son lignage.

Ce même Wassebourg, toujours cité par Dom Calmet, rapporte encore qu'Ancelin, comte de Verdun, tenant cette ville sous une dure oppression, Charles-Martel y envoya Guérin le Lorrain, comte de Metz, qui réprima Ancelin, et qui fit élire sans obstacle pour évêque Magdalneus, parent de Charles-Martel; mais qu'ensuite Ancelin tua Garin, par trahison, dans une chapelle assez près de Metz. Ailleurs cet historien cite Turpin qui nomme Garin le Lorrain parmi les guerriers de Charlemagne, à la fameuse bataille de Roncevaux; et Dom Calmet, d'un autre côté, assure qu'il a trouvé dans l'ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Arnoû de Metz, que Hervis, duc de Metz, était inhumé dans la vieille église de ce monastère. Voici le passage qu'il a tiré du cartulaire : *In veteri monasterio sancti Arnulfi, in loco qui nunc dicitur Parvulus, à latere sinistro, in parte Aquilonari, in angulo, sub arcu lapideo, sepultus est Hervinus, dux Metensis.*

L. II, p. cxxx, f. xvii verso, f. cxxviij.

Liv. III, p. clxii.

Hist. de Lor. loc. cit.

On ne peut guère douter, d'après tant d'autorités, que les héros du poëme de Jehan de Flagy n'aient existé; que ce poète n'ait, comme tant d'autres, et l'on pourrait dire comme tous les poètes, bâti sa fable sur des fondements historiques. Nous ajouterons même que, sous le rapport de l'enchaînement des faits, de la vraisemblance des détails, de la rigoureuse exactitude des indications géographiques, Jehan de Flagy est infiniment plus estimable que tous ses contemporains en poésie vulgaire. Malheureusement, pour l'honneur de ce poète remarquable, on a confondu son ouvrage avec celui d'un romancier postérieur, qui, suivant un usage assez général, a, plus tard, pris pour sujet de ses inventions, les ancêtres d'un héros que le talent d'un autre poète plus habile avait auparavant rendu célèbre. Ce poète *à la suite* a composé le roman d'*Herviz de Metz*, dont il nous reste deux copies, l'une à la Bibliothèque du roi, l'autre dans celle de l'Arsenal. Or, c'est à l'auteur de ce poëme d'*Hervis*, et non pas à Jean de Flagy qu'appartiennent les citations données par Dom Calmet, et par conséquent les nombreuses invraisemblances qu'on n'a pas manqué d'y apercevoir; et en effet, la fable du roman d'Hervis porte grandement atteinte aux vérités qui lui servent de base. Et nous pouvons avancer que le poète pèche à la fois contre l'histoire et les généalogies connues, contre la chronologie et la géographie. Il dit, par exemple, que Béatrix, épouse de Hervis, père de

XIII SIÈCLE.

Garin, était fille d'Eustache, roi de Tyr et de Constantinople; que de Metz à Tyr il y avait trois journées de cheval, et qu'on y allait par terre; que Flore, frère de Béatrix, fut père de Berthe ou Bertaine, de laquelle naquit Pepin, père de Charlemagne, etc. Il appelle les Sarrasins, *Wendres* (Vandales), etc., etc.

Quant à Jean de Flagy, il nous raconte simplement que Hervis, duc de Metz, après avoir aidé Charles-Martel contre les Sarrasins, épousa la fille d'un vaillant baron français nommé Godin. Il appelle cette femme *Aelis*, et rien, dans le récit de son mariage et dans les aventures d'Hervis, ne dépasse le degré de vraisemblance des histoires les plus sérieuses.

Le roman prouve d'ailleurs qu'au temps où il fut écrit, on ne doutait nullement que les ducs de Lorraine ne descendissent des anciens comtes de Metz; qu'ils n'eussent été autrefois très-puissants; que leur duché ne fût héréditaire; que les comtes de Bar ne fussent leurs proches parents; que leur cour ne fût composée de ces comtes de Bar et de ceux d'Aspremont, de Mont-Royal, de Riste, de Beaupré et de Mont-Belliard. Enfin, le roman, à l'exemple de beaucoup d'autres, il est vrai, désigne les tournois comme les exercices ordinaires de la noblesse de ce temps, et les voyages d'outremer comme l'acte de dévotion qui était le plus en usage chez les personnages d'un haut rang.

Hist. de Lor. t. I, p. lxxj.

Il s'agit maintenant de faire mieux connaître l'ouvrage par quelques citations. Voici comme débute le poète :

« Vielle chançon voire[1] volez oïr
De bone estoire vos dirai sans mentir
Si com li wandre[2] par merveilleus air
Vindrent en France cretiens envair;
Maint home i firent de male mort morir :
Il artrent Reins trestot à lor loisir,
Puis alerent fieremant asaillir
Et saint Niguesse font la vie tolir,
Et Saint Minus decoper et laidir,
Et Saint Morise de Chambloy defenir,
Et avec euls mille cretians morir
Qui por Jhesu furent veraï martir.

Huimès[3] comance la chençon à venir.
Challe Martel ne les pot plus sofrir
Qui pou ot[4] hommes qui le puissent servir
Poi en i ot qui se puist enforcir,
Mort sont li pere, li fill sont à venir.

[1] Vraie.

[2] Les Vandales. Ce sont les Sarrasins que le poète désigne ainsi.

[3] A cette heure, maintenant.

[4] Il y en eut peu dont il pût augmenter ses forces.

Dans cette pénurie d'hommes et d'argent, Charles-Martel a recours au pape; et le pape se rend à Lyon, où se tient une assemblée nombreuse d'evèques dont les riches habits annonçaient l'opulence, et de seigneurs dont les costumes et même les armes attestaient la détresse.

Challes Martiaz fut forment apovris :
A l'Apostoille en avoit un jor pris :
Droit à Lyons, où Rosne est asis,
Vint l'Apostoille, comme clerc bien apris,
Encontre Karles qui moult iert ses amis.
Clers les enirent[1] assez, ce vos plevis.
De chevaliers i ot plein le porpris,
Tiex qui n'avoient palefrois ne roncis,
Haubert, n'escus, ne hiaume desenstis[2],
Petit i ot de vex hommes floris
Qui le conseill donnassent au petis (1).

[1] Les fâchèrent, les courroucèrent.
[2] Non cassés.

Charles se lève, et, s'adressant à l'assemblée, il lui expose les malheurs et les besoins de l'état. Le pape, se levant à son tour, est d'avis que le clergé doit contribuer aux frais de la guerre contre les Sarrasins. L'archevêque de Reims (il se nommait Henri) s'y oppose en objectant que si une fois les ecclésiastiques se soumettent à payer des impôts, et même à accorder des dons gratuits, le souverain pourra leur faire sans cesse de nouvelles demandes, les pressurer à son gré. C'est alors que l'on voit se lever et parler le duc de Lorraine, Hervis, l'un des personnages du poëme.

A-dont parole li Loherans Hervis :
« Sire Apostoille que est-ce que tu dis ?
Ci a vingt mil de chevaliers gentis
Dont li clerc ont les bois et les larris :
Si est bien droiz q'autre conseil soit pris,
Ou se ce non bien puet torner em pis. »

(1) Cette tirade et toutes les citations de ce roman que nous ferons dans la suite sont très-différentes, mais pour le style seulement, du texte publié par M. Paris. Il aura copié sur un autre manuscrit. Nouvelle preuve des notables altérations que subissaient les productions littéraires de tout genre, en passant par la main des copistes. Quand ils ne changeaient que le style, peut-être pouvait-on leur pardonner; mais souvent ils faisaient en outre des suppressions ou des additions: et c'est ce qui rend aujourd'hui si difficile la rédaction d'une histoire des ouvrages en langue vulgaire antérieurs à la découverte de l'imprimerie.

A ces vifs et justes reproches adressés au clergé, l'archevêque de Reims fait la curieuse réponse que voici :

Dist l'arcevesque : « J'ai bien oï vos dis;
Nos sommes clerc et à Deu à demis,
Proierons Deu por trestot nos amis
Qui les deffande des meins as ennemis.
Chevaliers estes de par Deu establis
Por clers deffandre contre les Arrabis,
Et sainte Eglyse tenser et garantirs.
Ou celeroit foi qe doi saint Félis
Je n'i metroi vaillant deux parisis. »

L'abbé de Cluny se joint au duc Hervis pour engager l'archevêque à se départir de ses prétentions. Il lui représente que le salut de l'état exige une contribution; qu'il est juste que le clergé, riche comme il l'est, n'en soit pas exempt; enfin qu'il vaut mieux sacrifier une partie de ses biens que de s'exposer à tout perdre, etc.

Et l'arcevesque par ire respondi :
« Eins me leroie trainer à ronci
Que ge i meste la meité d un espi. »
Et l'Apostoile duremant s'en marri :
Envers Karlon sa main dextre tendi :
« Par saint Sepucre n ira mia isi[1]
Challe Martiau, traez vous ça vers mi;
Prenez l'avoir dont clerc sont revesti;

[1] Ainsi

« Je vous accorde l'or et l'argent dont ils se sont emparés, ajoute le pape; vous recevrez les dîmes du clergé pendant sept ans pour vous indemniser des frais de la guerre. Allez, appelez vos chevaliers, attirez-les par l'appât des faveurs, distribuez-leur des récompenses, et faites que par leurs efforts et votre courage, les Sarrasins soient chassés de vos états. »

Cette conférence entre le pape, Charles-Martel, les évêques et les chevaliers français, nous a paru mériter quelque attention. Elle est, il en faut convenir, de l'invention de l'auteur du poëme : aucune réunion de ce genre n'eut lieu dans la ville de Lyon, au temps du moins où il l'a placée; mais cela même nous semble indiquer que, dès l'époque où écrivait Jehan de Flagy, l'opinion générale n'était pas favorable au clergé; que l'on s'était aperçu de son insatiable avidité, de l'obstination avec laquelle il se refusait à venir au secours de l'État, même dans les plus urgentes circonstances.

Au reste, il est certain, d'après l'histoire, que Charles-Martel prit en effet les revenus des gens d'église pour payer ses armées; et un passage de la Chronique de Saint-Denis, passage cité par Sinner, semble insinuer que les prélats y consentirent, ce qui motive suffisamment l'épisode de la prétendue réunion du clergé et des grands dans la ville de Lyon. « Les Sarrasins, dit cette chronique, murent pour « aller à la cité de Tours, pour détruire l'église Saint-« Martin.... Là, leur vint au devant li glorieux prince « Charles... Pour la raison de cette nécessité prist-il les « dixmes des églises, pour donner aux chevaliers qui défen-« dirent la foy chrétienne et le royaume, *par le conseil et « la volonté des prélats*, et promist que si Dieu li donnoit « vie, il les rétabliroit aux églises. »

Extraits de Poés. des XI-XIII[e] siècles.

Revenons au roman. Quand Charles-Martel eut ainsi trouvé d'importantes ressources, il se mit en marche avec l'armée qu'il était parvenu à réunir.

Charle Martiau fet ses gens assembler,
Du q'à Paris a fet ses ost guier[1].

Le duc Hervis se met à leur tête, et fait lever le siége de la capitale.

A saint Denis en vont li Vendemer[2]
Por le Mostier brisier et violer;
Mès li abés fist le Mostier garder;
Por le deffandre fist ses moines armer.
Un més[3] s'en vient droit à l'abé parler
Que Karle vient por la terre agiter.

Et, en effet, Charles arrive avec ses troupes : alors commence une bataille terrible; Hervis et ses Lorrains y font des prodiges de valeur. Les Sarrasins vaincus sont forcés de se retirer du combat : ils se réfugient

Au Pont-Gerbert si com il est asis,
De là Langni si com dit li escris.

Là ils sont encore battus. Hervis marche de succès en succès, et délivre toute la Champagne des Sarrasins.

Après tous ces exploits de Charles et de ses généraux, Jehan de Flagy, si ce n'est son continuateur, raconte que Charles, blessé dans un combat, près de Soissons, mourut bientôt après de sa blessure; qu'il avait rendu les dîmes au clergé; qu'il fut enterré à Saint-Denis; et il ajoute qu'immédiatement après,

[1] Mener, conduire son armée.

[2] Sarrasins.

[3] Messager.

Pepin fut couronné. Ce genre de mort et ce couronnement ne s'accordent point avec les récits que nous ont laissés les historiens. Suivant eux, Charles-Martel jouit paisiblement, dans ses dernières années, de sa puissance et de sa gloire, et mourut le 22 octobre 741, à Cressi-sur-Oise. Mais ce en quoi ils sont d'accord avec notre poète, c'est lorsqu'ils ajoutent que, sous ce conquérant, le clergé fut dépouillé, au moins pour un temps, de ses immenses richesses.

On s'apercevra, sans que nous le fassions plus longuement observer, qu'à travers beaucoup de faits curieux, le poète a semé un grand nombre de fables dans son ouvrage. Il confond souvent les personnages, les temps et les lieux. Par exemple, il fait comparaître dans l'assemblée tenue à Lyon, un abbé de Cluny; et le monastère de Cluny ne fut fondé que deux siècles après la mort de Charles-Martel; il décrit, comme s'étant livrées près de Paris ou dans la Champagne, des batailles dont la Provence et le Poitou ont été le vrai théâtre, et fait combattre ses héros contre des Vandales, quand ils n'ont pu avoir que des Sarrasins pour adversaires.

Malgré ces énormes fautes de l'auteur, ce poëme, presque inconnu jusqu'à nos jours, est un monument assez précieux de notre ancienne littérature. On y voit comment, après quelques siècles, les faits historiques les plus importants s'altèrent, se transforment bizarrement dans l'esprit des peuples; comment le poète profite de ces inexactes traditions, pour y ajouter des fables souvent absurdes. Ainsi en ont usé les poètes de la plus haute antiquité, comme les poètes du moyen âge, et l'on pourrait dire comme en usent les poètes même de notre temps. Cependant l'histoire, mieux connue de nos jours, conservée en des livres que l'imprimerie multiplie sans cesse, qui se répandent en tout pays, et se trouvent dans toutes les mains, l'histoire devrait être aujourd'hui plus scrupuleusement respectée. Reste à savoir si l'imagination de l'homme qui aime à se repaître de fantômes, d'illusions, ne regretterait pas les fables qui autrefois lui servaient d'aliment.

L'auteur du poëme dont nous avons tâché de donner au moins une idée, finit en rappelant tous les personnages qu'il a mis en scène. Dans cette longue nomenclature, parmi des noms obscurs ou inconnus, on en pourra trouver d'historiques.

Ci faut l'estoire deu Loheranc Garin
Et de Buegon qui en bois fu occis
Et de Rigaut, le bon vassal gentis,
Et d'Erneis, de Jeffroi l'Angevin,
Et de Huon qui fu de Cambroisi,
Et deu bon duc qui ot nom Auberi,
Et du vilain qui ot à nom Hervi,
De ses enfanz Thion et Morantin,
De l'Alemant qui ot à nom Orri,
Et de Doon qui en bois fu ocis,
Et de Gautier et d'Ernant l'orphelin,
Et de Girard le convers, le hardi,
Et de Remon qu'ocistrent Sarrazins,
Qi aidoit roi Gibert le gentis
Et de Frodon qui ot Deu relanqui,
Et de Guillaume l'orgueleus de Monelins,
Et de Fromont qui fu en bois ocis
(1) . . . .
Qui vost Gibert le Loheranc murtrir.
Allez vos en, li Romans est finiz.
De Loherans ne poez plus oïr
Si on ne les volt controver et mentir.

Par ces mots *allez-vous-en*, on pourrait croire que ce roman était du nombre de ceux qu'on lisait, soit à des familles dans les châteaux, soit au peuple assemblé sur des places. Mais, en vérité, il faudrait supposer une infatigable patience à l'auditoire que ne rebuterait pas la lecture ou le récit de 30,000 vers du genre de ceux dont on a pu voir quelques échantillons dans cet extrait. Ce qui paraît plus vraisemblable, c'est qu'on ne lisait, en psalmodiant, que des fragments du poëme, quelque épisode, par exemple, quelque aventure d'amour ou de guerre, etc. C'est ainsi que dans la Grèce antique, les rapsodes allaient chantant des épisodes tirés de l'Iliade ou de l'Odyssée.

La Bibliothèque royale possède plusieurs manuscrits du roman de Garin le Loherain. Le plus ancien porte le n° 7533; la première feuille en a été refaite dans le XIVe siècle. On peut y joindre le manuscrit n° 7608, et celui du fonds de La Vallière, sous le n° 2728. — Dans l'un de ces manuscrits, on lit à la fin, *Parignon m'a fet* (c'est sans doute là le nom de celui qui l'a copié).

Ducange, qui a cité dans son glossaire, en mainte occasion, des vers du roman de Garin, observe, en rapportant deux

Glossaire, t. I, p. 10, p. 151-218, etc., etc.

1) Il paraît qu'il manque ici un vers.

XIII SIECLE.

vers que nous répéterons, que les vaisseaux remplis de matières combustibles que nous nommons aujourd'hui brûlots, s'appelaient alors *chalans*, et que, si l'on en croit le poète, on peut éteindre le feu grégeois avec du sable, du vin et du vinaigre.

Le vinaigre

Mes li sablons, et li vins, et l'esil'
L'eust esteint (le feu grégeois) si s'en fust entremis.

Nous croyons devoir dire encore quelques mots du manuscrit de ce poëme, qui se trouve à la Bibliothèque royale sous le n° 7608. Il contient une addition qui ne se trouve pas dans les autres manuscrits; addition peu importante, puisque ce n'est guère qu'une description des noces et du couronnement de Girbert, fils de Garin. Ce manuscrit, d'une écriture du XIIIe siècle, est terminé par ces mots de la même écriture : *Ci finist lai chançons de Girbert le fils Garin, et d'Ernaut et de Gern* (1). A. D.

ANONYME, AUTEUR
DU ROMAN DE BEUVES DE HANSTONE.

Ce poëme offre de l'intérêt et contient des situations touchantes. Le sujet principal a plus d'un rapport avec une fable célèbre de l'histoire héroïque de l'ancienne Grèce; et ce n'est pas un reproche que nous prétendons faire à l'auteur jusqu'à présent inconnu. Est-il un seul fait, tant soit peu romanesque, dont on ne puisse trouver le type ou du moins un exemple dans ces antiques et fabuleuses annales de la société européenne?

Comme Oreste, Beuves, fils d'un autre Agamemnon, est proscrit par sa mère, autre Clytemnestre, et trouve un sauveur dans celui qui devait le faire périr. Après de nombreuses aventures dans les pays étrangers, il revient venger le meurtre de son père et reprendre ses états, c'est-à-dire son duché de Hanstone (si c'était un duché).

(1) Le récit de tous ces mariages aura sans doute inspiré de la gaîté à quelque lecteur ou copiste du manuscrit; car on lit sur la dernière feuille, mais d'une écriture bien moins ancienne, ce ridicule vers latin :

Qui bona vina bibit paradiso tutius ibit.

Ces événements sont annoncés, du moins en partie, par le poète, dès le commencement.

Oïès, signor, por Dieu le créatour,
Boine canchon; ainz n'oïstes millor :
Ch'est de Guyon à la fière vigour
Qui de Anstone tient la terre et l'onour.
Vieuz fu li Dus : Si fist mult grant folour,
Car belle dame prist et jovene à oiseur[1];
Puis en mourut à deul et à dolour.
Beuves ses fiex, qui tant ot grant valour,
En fu menés en tere paienor;
Car de sa mère fu pris en tel haour
[2]Sa mort jura, c'oïrent li plusor :
Elle voloit prendre autre Signour
Enamé ot un félon traitour,
Do de maienche un mavais boiseour[3].

Voici le portrait que fait le poète de Beuves, son héros :

Ains Damel-de[1] nul plus bel ne forma,
Ne plus cortois del jovent que il a;
Larges et preus, et volentiers dona;
Sur toute riens sainte église honora.

La criminelle femme que ce beau et généreux jeune homme avait pour mère, jura sa perte. Nous avons vu par le dernier vers du fragment que nous avons d'abord cité, qu'elle était éprise du fameux Doon de Mayence, personnage qui joue presque toujours un rôle odieux dans nos anciens romans français. Tous deux se réunirent pour se débarrasser de l'héritier du bon duc Guyon. Le maire (*magister*), gouverneur du jeune homme, fut chargé de le tuer; mais il n'exécuta point un tel ordre. Beuves, par ses soins, passa en Espagne, où il épousa la fille du roi de Séville.

Une note que l'on trouvera dans notre présent volume (page 701) apprend comment Josiane, sa première maîtresse, vint à Séville, déguisée en jongleresse, et se fit reconnaître de Beuves. Il serait trop long de raconter tout ce qui s'ensuivit, et tout ce que Beuves entreprit et exécuta pour faire expier aux coupables la mort de son père, et se venger des persécutions qu'il avait éprouvées dans sa jeunesse.

Il paraît que le roman de Beuves de Hanstone eut un long succès. On en trouve des manuscrits dans nombre de bibliothèques, et les Anglais le traduisirent dans leur langue, mais en changeant le théâtre des événements, le lieu de la

[1] *Uxor*, épouse.

[2] *Que* vous entendu.

[3] Trompeur, fourbe.

[1] Dam Dieu.

scène, ou plutôt en s'appropriant tout le sujet. Beuves, dans leur traduction, n'est plus seigneur suzerain de Hanstone, mais bien de Southampton dans le Hantshire.

Peut-être on nous demandera où nous plaçons, nous, le duché de Hanstone, ce duché que le roman français appelle *la terre*, les états de Beuves. Nous répondrons qu'on peut choisir entre *Antonne*, dans le département de la Dordogne, près de Périgueux, et quatre à cinq autres villes et bourgs d'un nom à peu près semblable dans les anciennes provinces du Dauphiné, du Perche, et même de l'Orleanais.

Comme la plupart des romans célèbres du XIIIe siècle, notre poëme de Beuves fut traduit en prose dans le XIVe, mais avec de notables altérations qu'il serait à peu près inutile d'indiquer ici. Nous citerons seulement les éditions qui en ont été données 30 ans après que l'art de l'imprimerie fut connu. Voici le titre du roman dans ces éditions :

1° *Le livre de Beufves de Hantonne et de la belle Josienne.* Paris, Michel Lenoir, 1502, in-4° gothique.

2° *L'histoire du chevalier Beufves de Hantonne et de la belle Josienne.* Paris, Jehans Bonfons, in-4° gothique.

Il existe aussi dans les manuscrits de la Bibliothèque royale, n° 7553, un Beuves de Hanstone, en prose française, qui pourrait bien être une traduction de la traduction ou de l'imitation anglaise en vers. C'est un petit volume in-fol. d'une écriture du XVIe siècle Il commence ainsi : « En An-« gleterre qu'on souloit jadis appeller Grande-Bretagne, « pour le temps que les chevaliers errans y queroient les « adventures, en advint une, depuis ledit temps, d'un che-« valier moult aagé qui en son temps que jeunesse le gou-« vernoit, estoit fort riche, et se nommoit icelluy chevalier « Guy de Hantonne. » On y raconte ensuite que très-vieux il se maria avec une jeune dame dont il eut un fils qui fut nommé Beufves de Hantonne. La jeune dame, peu satisfaite de son vieil époux, l'abandonna pour un autre, etc. Le roman finit par le récit de la mort du vieux Beufves de Hantonne, lequel fut fort regretté de Charles-Martel et autres grands personnages. Après l'avoir fait enterrer dans une église qu'on nomme Saint-Eustache, « ils s'en retournèrent « à Londres, et prindrent chacun en droit soy congié du « roi Thierry, et s'en retourna chacun en son pays. Des fayz « du roi Charles-Martel en trouve l'en assez èz chroniques « des enfans de Beufves d'Hantonne et ailleurs, comme à

« Saint-Denys, là où tout est chroniqué; mais n'en fait « l'histoire de mencion. — Ainçois defiine la vie du bon che- « valier Beuves de Hantonne dont Dieu veuille avoir l'ame « et de tous autres bons et loyaux catholiques. Amen. »

Dans cette citation, nous croyons apercevoir d'abord qu'il existait une histoire de Charles-Martel qu'on qualifie *Roi*, et ensuite que cette histoire ou plutôt ce roman se trouvait avec beaucoup d'autres à Saint-Denis; ce qui semblerait indiquer qu'à cette époque la Bibliothèque de ce monastère était bien fournie en livres historiques et en romans.

Au reste, c'est, comme on l'a vu, l'histoire de Guy, père de Beuves, et non le roman de Beuves de Hanstone qui se trouve en prose dans la Bibliothèque royale de Paris. Pour bien connaître le véritable roman en vers de ce fils d'un malheureux père, il faut recourir au manuscrit n° 2732, qui est très-certainement du XIIIe siècle. D'ailleurs le style ne permet pas de douter que le roman ne soit de cette époque, et peut-être des premières années de ce siècle.

Ce manuscrit contient trois autres poëmes:

1° Le roman de Julien de Saint-Gille et de son fils Elye. — 76 feuillets.

2° Le roman d'Aiol et de Mirabel sa femme. — 96 feuillets.

3° Le roman de Robert-le-Diable, duc de Normandie. — 174 feuillets (1). A. D.

(1) Nous ignorons s'il nous sera possible de rendre compte de ces trois romans, qui ne peuvent être placés qu'en seconde ligne dans l'immense catégorie des productions de ce genre. Mais, en attendant, nous croyons devoir faire connaître au moins le style de celui dont le héros jouit encore de nos jours de la plus grande célébrité (Robert-le-Diable). Le poëme commence ainsi:

Or entendés grant et menor.
Jadis al tams anchienor
Avoit un duc en Normandie,
Dont bien est drois que je vous die.

Ce duc, qui avait épousé une femme extrêmement belle, n'en avait point d'enfants. La femme en gémissait. Lasse d'en demander vainement à Dieu, elle s'adressa un jour au diable.

Diable, fet elle, je te proi
Que tu entenges ja vers moi.
Que tu me dones un enfant:
Che te proi dès ore en avant.

Apres ces mots, elle tomba pâmée sur son lit. C'est dans cet état que la trouva le duc son époux qui revenait de la chasse. Elle lui parut si

AUTEUR ANONYME

DE L'ORDÈNE DE CHEVALERIE (1).

Il faut entendre par les mots *Ordène de chevalerie* le réglement qui prescrivait les cérémonies que l'on devait exécuter pour la réception des chevaliers dans l'ordre. Et le poëme que nous allons examiner a cela d'intéressant, que son auteur semble s'être fait un devoir de récapituler et de décrire ces cérémonies.

Il a donné à son œuvre une forme dramatique, en y liant un fait vraisemblable, s'il n'est vrai.

Mais d'abord en quel temps vivait l'auteur? Rien dans le poëme n'aide à faire reconnaître ni l'époque de son existence, ni son état dans le monde. Mais le fait qui sert de base au poëme a dû être nécessairement de la fin du XIIe siècle. On peut donc supposer que l'auteur écrivait peu de temps après; et son style d'ailleurs ne permet pas qu'on l'éloigne beaucoup de cette date. Enfin, comme il cite quelquefois la Bible, on ne peut guère se tromper en le mettant au nombre des moines qui, en ce temps, cherchaient à diminuer l'ennui du cloître, en entassant des rimes sur des rimes, pour paraphraser et souvent falsifier l'écriture sainte ou l'histoire.

attrayante, qu'il ne put résister au désir de tenter encore de la rendre mere. Cette fois, il fut plus heureux, graces au pouvoir bienveillant du diable. La duchesse devint enceinte,

Et un tel oir engendra
Dont ja ben ne li avendra.

Bien que les aventures de ce méchant Robert soient très-connues, peut-être n'était-il pas indifférent de rappeler l'aventure à laquelle sans doute il devait son terrible surnom, telle du moins que la rapportent les romanciers du XIIIe siècle.

(1) Barbazan, Méon et d'autres écrivains ont nommé comme auteur de l'Ordène de chevalerie, un chevalier (Hue de Tabarie) qui figure dans le poëme parmi les principaux personnages. (Voyez notre Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle, T. XVI, p. 220). Mais comme ce n'etait-là qu'une conjecture, et que le chevalier Hue n'indique point quelle part il a pu prendre à la composition du poëme, nous n'avons pas cru devoir lui conserver ici le titre d'auteur.

XIII SIÈCLE

Dès le début, notre auteur fait preuve d'ignorance, en appelant *païens*, les Sarrasins, sectateurs de la loi de Mahomet, de ce Mahomet, le plus zélé persécuteur du paganisme.

Mès des-ore me convient retraire
A rimoier et à conter
Un conte c'ai oi conter
D'un rois qu'en *terre paienie*
Fu jadis de grand signourie
E mout fu loiaus Sarrazin
Il ot à non Salehadins.

Ce *Saladin*, que l'auteur nous présente comme le principal personnage du poëme, est ce grand homme, ce héros qui, n'étant point né pour occuper un trône, finit par devenir sultan de l'Égypte et de la Syrie. Les croisés n'eurent point dans l'Orient d'ennemi plus redoutable, ni en même temps plus magnanime. S'il se montra maintes fois cruel, implacable, ce fut moins par caractère ou par fanatisme, que par la haine assez naturelle qu'il devait ressentir pour ces hordes d'étrangers qui, par des motifs dont certes il ne pouvait comprendre l'importance, étaient venus envahir des pays sur lesquels ils n'avaient aucun droit. Mais, en plusieurs occasions, et au milieu de ses triomphes, il leur prouva qu'il connaissait les lois de l'humanité, qu'il savait honorer les hautes vertus partout où il en rencontrait.

On serait tenté de croire que c'est pour fournir un témoignage de plus de la générosité, de la grandeur d'ame de Saladin, qu'a été composé l'*Ordène de chevalerie*. En effet, le poète nous le montre vainqueur dans une des plus grandes batailles qui aient été livrées dans la Terre-Sainte. Il ne désigne pas cette bataille; mais c'était sans doute celle que gagna Saladin, le 1er mai 1187, où tant de princes chretiens, qui s'étaient formé des états dans l'Orient, périrent ou furent faits prisonniers; bataille dont un des plus funestes résultats fut pour les chrétiens la perte de Jérusalem.

Parmi les prisonniers se trouvait le prince Hugues ou *Hue*, seigneur de Galilée et prince de Tibériade, ou, par corruption de ce mot, de *Tabarie*. Saladin connaissait sa bravoure. Il le fit appeler :

« Hues, mout suis lie[1] quant vous tien
Che dist li Rois[2], par Mahoumet.
Et une cose vous promet,
Que il vous convenrra morir,

[1] Joyeux.
[2] Saladin.

[2] Laissé l'alternative.

[3] La rançon.

Ou à grant raenchon venir. »
Li prinches Hues respondit :
« Puisque m'avez le giu parti [2],
Je prenderai dont le raiembre [3]
Si j'ai de quoi jel' puisse rendre. »

La rançon que lui demandait Saladin était de cent mille besans (1), et Hugues représenta que, même en vendant ses terres, il ne pourrait trouver une telle somme.

Ha, sires, attaindre n'i porroie,
Si toute ma terre vendoie.

Saladin lui réplique qu'il n'aura sans doute besoin de rien vendre; que les chrétiens, estimant son courage, s'empresseront sûrement d'acheter sa liberté; qu'il lui permet de partir dès le jour même pour aller recueillir l'argent nécessaire, pourvu qu'il lui promette que, si dans deux ans, il n'a pu se procurer la somme entière, il viendra se remettre entre les mains du vainqueur. Hues de Tabarie s'y engagea par serment.

Il se disposait à partir. Mais Saladin le conduit dans un appartement particulier, et là il le prie de lui conférer la dignité de *chevalier*. Hues s'en excuse comme il peut : ce serait profaner le *saint ordre* que d'y introduire un infidèle qui n'a point reçu le baptême.

Biaus sire, dist-il, non ferai.
Porquoi sire, jel' vous dirai :
Saint ordre de chevalerie
Seroit en vous mal emploiie,
Car vous estes de mal loi,
Si n'avez baptesme ne foi,
Et grant folie entreprendroie
Se un fumier de dras de soie
Voloie vestir et couvrir,
Qu'il ne peüst jamais puir.

Un tel refus, en termes si inconvenants, irrite Saladin qui lui fait observer, qu'étant en son pouvoir, il faut qu'il obéisse. Hues sent qu'il lui est impossible de résister plus long-temps;

(1) Le besan était une monnaie qui valait 8 sous de la monnaie de France. Mais ces sous, dont on ne taillait que cinquante-huit dans un marc d'argent, ne peuvent se comparer aux nôtres. Chaque besan, qui contenait 8 sous, valait plus de 10 francs. Ainsi c'était plus d'un million que Saladin demandait à Hues pour sa rançon.

Lors li commenche à ensignier
Tout chou que il li covient faire.

Nous dirons, en suivant pas à pas le poëme, quelles furent les cérémonies auxquelles il fallut que se soumît le soudan, et nous laisserons l'auteur expliquer *en sa langue* (1) quel est le sens qu'il attachait à chacune.

Hues, pour première cérémonie, exigea que Saladin se lavât le visage, se fit couper les cheveux, et raser la barbe. Ce ne fut sans doute pas sans quelque déplaisir que le sultan se vit privé de sa barbe; car les musulmans, à cette époque, tenaient à honneur de la porter dans toute sa longueur. Hues le fit en outre mettre dans un bain.

Lors li commenche à demander
Li soudans, que che senefie?
Hues respont de Tabarie :
« Sires, cil bains où vous baingniez,
Si est à chou senefiez,
Tout ensement comme l'enfechons
Nés de pechié ist[1] hors des fons
Quant de baptesme est aportez,
Sire, tout ensement devez
Issir sanz nule vilounie,
Et estre plain de courtoisie
Baignier devez en honesté,
En courtoisie et en bonté.

[1] Sort.

Le soudan est très-content et surtout édifié de cette explication. Au sortir du bain, Hues le couche dans un beau lit

Qui estoit fez par gran delit,

et il lui explique ainsi cette cérémonie :

Sire, cis lis vous senefie
C'on doit par sa chevalerie
Conquerre lit en paradis,
Ke Diez otroie à ses amis.

Quand il l'eut laissé quelque temps au lit, il le revêtit d'abord d'une robe blanche, et par-dessus d'une rouge, et enfin il lui mit une chaussure de couleur noire. Et voici, suivant notre chevalier instructeur, le sens caché de ces em-

(1) Le poëme dit *en son latin*. C'était d'abord le nom de notre langue; mais quand le latin fut tellement corrompu qu'on put avec raison le regarder comme un idiome tout à fait distinct de celui d'où il émanait, on l'appela plus souvent *roman* que *latin*.

blématiques vêtements. D'abord par la robe blanche, il faut entendre

Que chevaliers doit adès tendre
A se car[1] nettement tenir
Se il à Diu velt pervenir :

[1] Sa chair.

par la robe rouge,

Que jà ne soiez sans douner
Pour Diu servir et hounourer,
Et pour Sainte Glise deffendre,
Que nus ne puist vers li mesprendre,
Car tout chou doit chevaliers faire
S'il veut à Dieu de noient plaire.
Chest entendu par le vermeil.

Quant à la chaussure noire,

Il li dist : Sire, sans faillanche,
Taut chou vous doune ramenbranche
Par cheste chauchement noire,
C'ayez tout adès en mémoire
La mort et la terre où girrez
Dont venistes, et où irez.

Saladin, ainsi accoutré, se leva, et Hues lui mit aussitôt sur les reins une ceinture

Blanche et petite de feture,

et il lui dit :

Sire, par cheste chainturette,
Est entendu que vo car[1] nete,
Vos rains, vos cors[2] entirement
Devez tenir tout fermement
Ainsi com en virginité,
Vos cors tenir en netéé,
Luzure despire et blasmer ;
Car chevaliers doit moult amer
Son cors a netement tenir
Qu'il ne se puist en chou hounir ;
Car Diex het moul itel ordure.

[1] Votre chair.
[2] Votre corps.

Hues lui attache ensuite deux éperons :

Senfient chist esperon
Qui doré sont tout environ,
Que vous ayez bien en corage
De Diu servir tout vostre eage ;
Car tuit li chevalier le font
Qui Diu aiment de cuer parfont.

Il lui ceint une épée, ou plutôt un sabre, un *branc*, comme on disait alors.

Sire, fet-il, chou est garant
Contre l'assaut del' anemi;
Tout ensement com vées ci
Doi trenchant ki vous font savoir,
C'adès doit chevaliers avoir
Droiture et léauté ensanle,
Chou est à dire, che me sanle,
K'il doit ja povre gent garder
Ke li riches nel' puist foler,
Et le féble doit soustenir
Que li fors ne le puist hounir.

Enfin Hues lui couvre la tête d'une *coiffe blanche;* il faut entendre sans doute ce bonnet ou calotte que les chevaliers portaient sous le casque et le chaperon.

Sire, fait-il, or esgardez,
Tout ensement com vous savez
Que cheste coife est sans ordure,
Et blanche et bele, nete et pure,
Et est deseur vo chief assise,
Ensement au jour dou juise[1]
Des grans pechiez que fais avons,
Devons l'ame rendre, à estrons[2],
Et pure et nete des folies
Que li cors a tozjors basties,
A Dieu pour avoir le mérite
De paradis qui nous délite.

[1] Jugement.

[2] Tout à coup, à l'improviste.

Il ne restait plus à exécuter qu'une cérémonie; mais Hues ne sait comment il proposera à Saladin de s'y soumettre. « Qu'est-ce que cette cérémonie? » dit Saladin. — « C'est *la colée,* » lui répond Hues, non sans quelque crainte. Or, il faut savoir que cette *colée,* que l'on a quelquefois prise pour une *acolée* (une embrassade), était un soufflet que le chevalier en titre (*le parrain d'armes*) appliquait au chevalier qu'il admettait dans l'ordre. Le poète ne dit pas que Saladin reçut le soufflet; il se contenta de donner la *signifiance* d'une telle cérémonie :

Sire, chou est li ramenbranche
De chelui qui l'a adoubé[1]
A chevalier, et ordené.

[1] Ajusté, préparé.

Ainsi c'était par un soufflet que le *parrain d'armes* imprimait au nouveau chevalier le souvenir de son adoption,

comme membre de l'ordre de chevalerie. Dans la suite, on remplaça le soufflet par trois coups du plat de l'épée sur les épaules et sur le cou.

Il y avait quelques autres cérémonies en usage dans les réceptions de chevaliers, et dont ne parle nullement notre poète : c'étaient la *veille d'armes* dans une église, la confession par laquelle le récipiendaire devait se préparer à cette espèce de *sacrement*, et la communion enfin qu'il devait recevoir le jour même. Mais on sent bien que Hues de Tabarie ne pouvait proposer à un prince infidèle de se soumettre à de tels actes préparatoires.

Et pourtant dans les *enseignements* qu'il lui donne à la suite des cérémonies, il ne laisse pas de lui déclarer que le code de la chevalerie contient quatre préceptes fondamentaux, dans lesquels on aperçoit autant les traces du catholicisme le plus ardent qu'un esprit de morale et de politique; et c'est 1° de ne point mentir ni porter de faux jugement; 2° de ne point séduire les femmes, mais de les aider et secourir;

> Car femes doit-l'en honourer
> Et por lor droit grans fez porter;

3° de jeûner le vendredi,

> Por cette sainte remenbranche
> Que Jhesu fu de la lanche
> Ferus pour no redempcion,
> Et que à *Longis*[1] fist pardon;

4° d'entendre la messe tous les jours, et de faire à l'église des offrandes;

> Car mout est bien l'offrande assise
> Qui à la table Diu est mise.

Il est un autre précepte du code de chevalerie que Hues ne cita pas à Saladin, mais qui n'en existait pas moins; c'était celui qui exigeait de tout chevalier qu'il défendît les saints mystères, et empêchât, même par les moyens les plus violents, les impies d'insulter au culte du *Fils de Marie*. Aussi les chevaliers avaient-ils le privilége de se présenter en armes dans l'église.

> Car je vous dit par vérité
> Que li chevaliers a pooir
> De toutes ses armes avoir

[1] Nom de celui qui, comme on le croyait alors, perça le côté de Jesus-Christ

Et en sainte glise aporter
Quant il vient la messe écouter,
Que nus mauvés ne contredie
Le serviche le Fill de Marie,
Ne le Saint digne Sacrement
Parqoi nous avons sauvement;
Et se nus le voloit desdire
Il a pooir de l'occire.

C'est cette autorisation ou plutôt ce pouvoir dont jouissaient les chevaliers d'*occire* quiconque ne pensait pas comme eux, en matière de religion, qui explique comment tant de milliers de Vaudois, d'Albigeois, etc., furent exterminés sans répugnance, sans remords, et la facilité que trouva saint Dominique à instituer partout l'inquisition. Saint Louis paraît même avoir étendu à tout chrétien, sans distinction, ce devoir de tuer les hérétiques, qui semblait n'être d'abord qu'une attribution des chevaliers. « Homme « lai (laic), disait-il à Joinville, quand il entend médire de « la loi chrétienne, ne doit la défendre que de l'épée; de « quoi il doit donner parmi le ventre dedans, tant comme « elle y peut entrer. » Cette maxime, devenue précepte chez tous les peuples catholiques, ne reçut quelque modification qu'à l'époque où le protestantisme se montra redoutable; et ce n'est guère que de nos jours, que les gouvernements, plus éclairés sur leurs propres intérêts, y ont substitué des maximes de tolérance et d'humanité.

Vie de S. Louis par Joinville, éd. du Louvre, pag. 22.

Passage cité par Legrand, *Contes et Fabliaux*, t. I, p. 149.

Saladin, devenu chevalier, de la façon de Hues de Tabarie, professa, si l'on en croit notre poëme anonyme, une grande admiration pour l'institution de la chevalerie, et fut on ne peut plus satisfait des cérémonies qui l'avaient initié à l'ordre. Pour témoigner à son parrain d'armes toute sa reconnaissance, il lui accorda la liberté de dix chevaliers, à son choix, parmi les prisonniers du soudan. S'il ne lui fit point remise de la forte rançon qu'il avait d'abord exigée de lui, il l'acquitta lui-même et de ses propres deniers, et en y faisant contribuer cinquante de ses amiraux. Et quand la somme fut complète, il la remit à Hues en l'autorisant à partir.

Les historiens orientaux, ceux du moins que nous connaissons, ne disent rien de cette admission de Saladin dans l'ordre de chevalerie; mais on trouve dans nos historiens qu'en effet ce sultan se fit conférer la chevalerie, non par Hues, mais par un Homfroi de Toron qu'il avait fait prison-

Duchesne, t. V, p. 404.

Gesta Dei per Franc. — Legrand-d'Aussi, Contes et fabliaux, t. I, p. 143.

nier à la bataille de Tibériade. Il importait peu à notre poète que le chevalier instructeur portât le nom de Hue ou celui de Humfroy; il ne voulait sans doute que trouver un cadre où il pût faire entrer l'éloge de la chevalerie et l'explication des cérémonies qui précédaient l'admission dans l'ordre.

Au reste, Saladin n'est pas le seul des chefs musulmans qui, à cette époque, désiraient vivement de devenir chevaliers. On trouve des émirs qui ont sollicité comme une faveur, leur admission dans l'ordre, et l'on peut citer entre autres, ce chef musulman qui entra dans la tente de saint Louis, le sabre levé, et en lui criant : « Fais-moi chevalier ou je te tue. » Ce à quoi l'intrépide et pieux roi répondit : « Fais-toi chrétien et je te ferai chevalier. » Il n'est pas extraordinaire que les musulmans, témoins constants de la rare intrépidité, et souvent de la loyauté des chefs de nos armées, aient pensé dans leur ignorance, que ces étrangers devaient leurs vertus et toutes les hautes qualités qui brillaient en eux, à leur titre de chevaliers; que ce titre avait toute l'influence d'un talisman magique.

Il existe à la Bibliothèque du roi plusieurs manuscrits de l'*Ordène de chevalerie* en vers, mais qui n'offrent pas entre eux de notables différences, et un autre *Ordène de chevalerie* en prose (manuscrit de Notre-Dame, M. 7), qui n'est guère qu'un extrait assez imparfait de l'autre. Tous deux ont été publiés dans la nouvelle édition des fabliaux et contes de Barbazan. A. D.

GIBERT DE MONTREUIL.

Ce trouvère, auteur de l'un des meilleurs romans d'amour et de chevalerie qui nous soient parvenus, ne jouissait pas, à ce qu'il semble, de toute la célébrité qu'il méritait. On chercherait vainement son nom et quelques renseignements sur sa personne dans les poètes et même dans les chroniqueurs ses contemporains. Heureusement il s'est fait connaître lui-même à la fin de l'ouvrage qui, après plus de cinq siècles écoulés, nous offre la preuve de son mérite et de ses talents.

GYRBERS DE MOTTERUEL define
De *la Violette* son conte;
N'en velt plus faire lonc aconte,
Tant a rimé k'il est arrive.

C'est aussi par quelques vers de la dédicace de ce même roman de *la Violette* à une Marie, comtesse de Ponthieu, que l'on a pu fixer à peu près l'époque où il fut écrit. Cette Marie, fille unique de Guillaume III, comte de Ponthieu, épousa, en 1208, Simon de Dammartin, comte d'Aumale, et depuis, en secondes noces, un Matthieu de Montmorency, sire d'Attichy. On en a conclu que le poëme ne pouvait guère être postérieur aux 25 premières années du XIIIe siècle; mais on ne saurait lui assigner une date bien certaine.

Par les vers que nous avons cités, on voit que Gerbert ou Gibert de Montreuil ne donnait d'autre titre à son poëme que celui de *La Violette;* mais dans quelques manuscrits, on le trouve sous le titre de *Gérard de Nevers.* Et le chevalier de ce nom en est, en effet, le héros.

Il n'y a rien d'historique dans ce roman. Les noms mêmes des personnages qu'y introduit le poète sont controuvés : on ne connaît point de comtes du nom de Gérard, et, bien que le nom de l'héroïne (elle s'appelle *Euriaut* ou *Oriaut,* nom qui pourrait être plus sonore) se rencontre dans quelques chansons, il ne se retrouve point dans l'histoire. Gibert ne nous dit même pas sous quel règne se passèrent les événements extraordinaires qu'il raconte : c'était bien, s'il faut l'en croire, au temps où régnait un roi de France du nom de *Loeys.* Mais quel était ce Louis? Il y a des rois de France de ce nom, à dater des premières années du IXe siècle.

Il ot en Franche .j. roi jadis
Qui molt fu bials, preus et hardis,
Jouenes hom fu et entendans,
Hardis as armes et aidans;
Des sages fist ses consilliers,
Consel créi, consel ama
Ainc consel ne mesaesma;
Bien estoit ensaigniés et sages
Et molt estoit boins ses usages.
Dames, pucieles tenoit chières,
Souvent lor faisoit bieles chières
Molt fu preus et de grant renon :
Loéys ot li rois à non.

Un jour de Pâques, suivant l'usage, ce roi si accompli

avait réuni une cour brillante. On n'y voyait que comtes et ducs, que châtelaines magnifiquement parées.

Puis ce di que Noes fist l'arche
Ne fu cours ou tant eust gens.
Li rois, qui tan fu bials et gens,
Molt bielement les conréa.
Après mangier les envia
Tous ensamble de caroler.
Qui donc veist dames aler
En chambres por aparillier.
Chascune prent .j. chevalier
Pour commencier l'envoisement.
Commenche tout premierement
A chanter ma dame Nicole;
Suer fu l'evesque de Nicole[1], (Lincoln.)
Contesse estoit de Besançon;
Lors commence ceste chançon :

Alles bielement que d'amer me dueil.

Nous ne voyons là que le premier vers d'une chanson qui sans doute était alors en vogue. Mais en d'autres occasions, l'auteur cite un ou plusieurs couplets de chansons. Tout le roman est parsemé de ces couplets. En diverses circonstances, et même dans les plus critiques, au milieu des plus grands dangers, les personnages se mettent à chanter; et ce sont des chansons que l'on retrouve encore presque toutes parmi celles des chansonniers du XIIe et des premières années du XIIIe siècle; ce qui peut fournir un indice de plus sur l'époque où fut composé l'ouvrage.

C'était un usage assez général chez les trouvères de parsemer leurs poëmes de chansons. Les jongleurs trouvaient là une occasion de soulager l'attention de leurs auditeurs, de les distraire agréablement du monotone récit de plusieurs milliers de vers.

De tous les chevaliers réunis à la fête que donnait le roi Louis, il n'y en avait aucun qui égalât en beauté et en bonnes manières le jeune comte Gérard de Nevers, qui, de plus, avait le talent de chanter :

Et si vous di outreément
Que chou estoit li miels cantans
Qui oncques mais fust à son tans;
Grant terre avoit et biele amie.

Cette amie-là n'était point à la cour, et il eut l'imprudence

d'en faire un éloge passionné. Oui, dit-il en finissant, j'ose dire

Que plus m'aimme que nul rien
Cele de cui me sui vantés
Qui tant a sens et loiautés.

Ce propos fut entendu par un chevalier nommé Lisiard, qui était *comte et sire de Forez*. Le poète en fait un très-vilain portrait :

Lons fu et dur et sès et maigres,
Et molt estoit ardis et aigres.

Ce Lisiard ne craint pas de proclamer hautement que c'est à tort que Gérard se croit tant aimé de sa mie; et il offre de gager sa terre contre celle de ce trop confiant chevalier, qu'avant huit jours, pour peu qu'il séjourne auprès de cette beauté, il en aura fait une infidèle. Tout cela n'est pas dit dans le roman en termes aussi pudiques. Gérard, dans son indignation, accepte la gageure. Le roi voudrait en vain s'y opposer. On le prend, au contraire, de part et d'autre, pour garant des conditions.

Chascun requiert de plégéure
Le roi; et il les a plégiés.

Lisiard part aussitôt pour le château de la belle Euriaut, qui l'accueille avec empressement. Mais à peine lui tient-il des propos d'amour, à peine lui fait-il entrevoir quels sont ses projets sur elle, qu'elle le rebute avec hauteur :

« Ha, sire, merchi pour pitié
Se jou or vostre dit endure
Et je ne vous responc laidure,
Sachiez c'est par me courtoisie.

Le séducteur ne tarde pas à se convaincre de la folie de son entreprise, et frémit en pensant qu'il risque de perdre sa terre.

Tant fu pensis, ne sait que faire,
De penser ne se puet retraere.

Il y avait dans le château d'Euriaut une méchante vieille du nom de Gondrée qui, sous le nom de maîtresse, remplissait auprès d'elle l'office des femmes de chambre de nos jours. Voici sous quelles couleurs le poète nous la repré-

XIII SIÈCLE.

sente : fille d'une béguine, elle avait eu d'un moine deux enfants qu'elle avait tués. Lisiard n'eut pas de peine à en faire une complice de ses projets sur la châtelaine. Par des présents et surtout par des promesses, il la fit s'engager, sinon à le rendre possesseur des charmes d'Euriaut, du moins à les lui faire si bien connaître que nul ne pût douter de ses succès auprès d'elle. Dès le lendemain, ayant placé Lisiard dans une cachette, Gondrée lui fait voir par un trou la belle Euriaut nue dans un bain.

La vielle le prent, si l'adrèce
Au pertuis qu'elle fait avoit.
Le prince y met son oel et voit
Desor sa destre mamelete (d'Euriaut)
Indoier[1] cele violette.

[1] Bleuir, ou plutôt ressortir en violet. — La couleur *inde* était le violet.

Or, cette violette, placée sur le sein d'Euriaut, était un signe de naissance, qui n'était connu que de son cher Gérard; et Gérard en partant l'avait menacée de l'abandonner à jamais, si un autre homme pouvait se vanter d'avoir vu ce signe.

Riche de la précieuse découverte qu'il doit à la perfidie d'une suivante, Lisiard s'empresse de retourner vers le roi, qui pour lors était à Melun, et qui devait prononcer entre Gérard et lui. Le roi fit appeler Gérard, qui arrive plein de confiance.

Environné de ses conseillers et de ses courtisans, le roi s'assied sur son trône pour écouter les deux parties. Mais Lisiard demande que la belle Euriaut soit présente, qu'elle entende elle-même ce qu'il va dire. Il n'y avait rien de plus juste : on expédie à Nevers un messager qui emmène en toute hâte à Melun, Euriaut toute joyeuse de venir retrouver l'ami qu'elle aime tant.

Mais quelle est sa honte quand elle entend Lisiard déclarer devant le roi et toute sa cour, qu'elle a trahi pour lui son amant, et en donner pour preuve qu'il connaît la violette qu'elle porte au-dessous du sein!

Par foi, sire, dist li trichère,
Desour sa destre mamelete
A une biele violete;
Et si me dist, quant à li gui[1],
Si que certains et fins en sui,
Que Gérars li biau, ses amis,
Ot ses convens envers li mis

[1] Quand je couchai avec elle.

Que se nus, fors il, le savoit,
Que ses bons de li fais aroit.
Dite vous ai la vraie enseigne? »

Il n'y avait rien à répondre contre de pareilles preuves. Gérard lui-même reste confondu, et il confesse qu'il a perdu son enjeu, c'est-à-dire son comté de Nevers. Mais il se promit bien de se venger sur son amie, du cruel affront qu'elle lui faisait subir. Vous me ravissez mon comté, lui dit-il;

Mais tel loier com vous deves
Avoir, aurez prochainement.

Et il la force aussitôt de monter à cheval et de le suivre jusque dans une forêt lointaine. Là il se dispose à la poignarder. Ces détails sont racontés avec trop de précision, peut-être, par le poete :

Atant s'en tornent sans déduit
Gerars et Euriaut ensamble,
Puis ont tant erré, che me samble,
Qu'il vinrent en une foriest.
Gérars li biaus sans nul arest
Descend desous .j. feu[1] molt haut,
Puis a mise jus Euriaut,
Chi à tort estoit encoupée.
Gérars trait dou fouerre l'espée,
Euriaut prent à soi le tire,
Puis dist : « Vés ci vostre martyre.
Honni sui par vostre folie. »

[1] Un hêtre.

A l'instant où il va la frapper, Euriaut aperçoit un énorme serpent qui, le feu dans les yeux, s'apprêtait à s'élancer sur Gérard. Elle a la générosité de l'avertir du pressant danger dans lequel il se trouve.

Euriaut dist : « Sire, merchi!
Pour Diu, fuiés-vous-ent d'ichi,
Que je vois venir .j. Dyable;
Vérités est, n'est mie fable.
Mors estes, se ne vos gardés. »

Gérard se retourne et voit le monstre. Il ne songe plus qu'à le combattre, et le tue de la même épée dont il allait percer le sein d'Euriaut. Mais dès lors il ne lui est plus possible d'ôter la vie à la femme qui l'a sauvé d'un danger si imminent; il se décide à l'abandonner seule dans la forêt.

Lors li a dit : « Biele Euriaut,
Diez li pere ki maint en haut
Vous doinst de ses biens! je vous lais. »
Atant s'en tourne à grans eslais
Et Euriaut remaint dolente;
Ses caviaus[1] trait, ses mains detort:

[1] Cheveux.

Et bientôt elle tombe évanouie au pied d'un arbre.

C'est dans cet état que la trouva le duc de Metz qui, revenant d'un voyage à Saint-Jacques en Galice, accompagné de vingt chevaliers, traversait la forêt. Frappés de la richesse de ses vêtements et surtout de sa beauté, les voyageurs s'arrêtent, lui prodiguent des soins et la rappellent à la vie. En vain elle leur demande de la laisser mourir dans ce désert; le duc, qui n'a jamais vu de femme si belle, la force de monter en croupe et l'emmène à Metz.

Là le poète abandonne l'infortunée Euriaut pour conter les aventures du beau Gérard de Nevers qui, n'ayant plus ni terre ni amie, ne trouve rien de mieux à faire que de courir le monde et de chercher des aventures.

Mais d'abord il lui prend envie d'aller voir, par ses yeux, comment Lisiard se comporte dans le comté de Nevers que ce traître lui avait ravi. Pour n'être point reconnu, il se déguise en jongleur, et chemine à pied vers le château, où Lisiard veut bien lui donner l'hospitalité. C'est là que, sans être aperçu de personne, il entend une conversation de la vieille Gondrée avec Lisiard; conversation de laquelle il résulte que le perfide n'a jamais possédé la belle Euriaut, qu'au contraire il en avait été toujours rebuté.

Plein de colère et de remords, Gérard se décide à chercher la malheureuse qu'il a abandonnée; et il ajourne sa vengeance jusqu'à ce qu'il l'ait retrouvée.

Il quitte furtivement Nevers, reprend ses habits de chevalier, et court par monts et par vaux, s'enquérant sans cesse de la femme qu'il a perdue.

Quoiqu'il ne se fasse reconnaître nulle part pour ce qu'il est, notre chevalier errant est partout accueilli et fêté. C'est que partout il trouve des châteaux à défendre, des torts à redresser, des méchants à punir; c'est que partout, graces à la force de son bras, et surtout à son adresse, il sort victorieux des plus rudes combats. Est-il blessé par hasard? les châtelaines, *les plus gentes pucelles* pansent ses blessures, se prennent d'amour pour lui; mais il ne répond jamais à la passion qu'il inspire.

Toutes ces aventures épisodiques remplissent plus de la moitié du roman, et lui donnent la couleur et la forme de ces romans de chevalerie dont s'est si spirituellement moqué l'auteur de Don Quichotte.

Quand Gérard eut pourfendu nombre de chevaliers félons, et sauvé les châteaux et l'honneur de maintes dames, le hasard lui fait rencontrer une troupe de chevaliers qui se rendaient à Metz pour assister à l'exécution d'un jugement rendu contre une femme que le duc avait trouvée dans une forêt, il y avait à peu près deux ans; qu'il avait généreusement recueillie, et qui, pour prix d'une telle générosité, avait lâchement assassiné la sœur du duc. Gérard, présumant avec raison que la coupable est son Euriaut, suit avec anxiété les chevaliers, bien résolu de la défendre, de la sauver s'il était possible.

Il arrive à l'instant même où l'on se disposait à mettre le feu au bûcher où elle devait être jetée. Nue en chemise près du bûcher, elle faisait sa prière. Cette situation est intéressante, dramatique; mais la prière est d'une énorme longueur. C'est toute l'histoire de Jésus-Christ, telle qu'on la lit dans les évangiles, et même dans des évangiles qui sont rejetés aujourd'hui des livres canoniques. Dans ce siècle guerrier et dévot, il fallait qu'un auteur de romans, tout en racontant de hauts faits d'armes, fît preuve en même temps de sentiments religieux; et, jusque-là, Gibert de Montreuil n'avait point trouvé occasion de mêler la religion aux récits de guerre et d'amour.

A peine Euriaut avait fini sa prière, que Gérard se présente devant le duc, et déclare qu'il veut combattre quiconque ose accuser cette femme de meurtre. Un chevalier sort des rangs et accepte le défi. Grand combat en présence du duc et des chevaliers ses vassaux. On se doute bien que cette fois encore le brave Gérard est vainqueur. Il tue le cheval de son adversaire qui, renversé par terre et ne pouvant plus échapper au glaive de Gérard, lui crie merci, et demande à parler au duc. C'est alors qu'il déclare hautement que c'est lui qui a tué la sœur du duc, comme elle dormait tranquillement couchée auprès d'Euriaut. Après avoir entendu ce tardif aveu,

Li dus a juré saint Amant,
Quant il ot ces mos entendus,
Qu'il ert trahinés et pendus.

XIII SIÈCLE.

Lors fait li dus Gérard drechier,
Méliatir[1] fait attachier
A la keue d'une jument;
Trahiner le fait vilement
Dusch'à forches, puis le pendirent.

[1] C'est le nom du meurtrier.

C'est ainsi que Gérard de Nevers reprend possession de sa femme; il ne lui restait qu'à recouvrer son comté de Nevers : et c'est ce qui ne tarda point. Il alla à Nevers combattre le traître Lisiard, le défit et le força, avant de lui donner le dernier coup, d'avouer sa trahison en présence du roi et de ses barons. Quant à la vieille Gondrée, sa complice, elle fut brûlée vive.

La même semaine, Gérard épousa sa mie Euriaut.

Li rois et li baron plus haut
Furent as nueches[1] chi durerent
.Viij. jors que onques ne finèrent;
Plus plenières ne vit jamais nus.
Ains menestreus n'i fu venus
A pié, c'a cheval n'en alast
Et reube vaire n'enmalast
En sac ou en boge ou en male,
Mais joie et solas et déduit
Et sons et notes et conduit
I furent canté maintes fois;
N'i furent pas mis en defois
Les caroles, les espringales.
Onques li rois Artus en Gales
A Pentecouste n'à Noel
Ne tint oncques si riche ostel.

[1] Aux noces.

La fable de ce poëme est, comme on voit, développée et suivie avec assez d'art et de talent. Nous doutons que, de nos jours, on pût tirer un meilleur parti du sujet. Mais faut-il faire honneur de l'invention à Gibert de Montreuil? Il existe dans nos bibliothèques deux autres poëmes qui ne diffèrent du roman de la Violette que par le style et quelques circonstances dans les événements, très-peu importantes : l'un est le roman *dou roi Flore et de la biele Jehane,* qui paraît être des premières années du XIIIe siècle; l'autre, qui est à peu près du même temps, est intitulé, *Le comte de Poitiers.* M. Raynouard, dans le Journal des Savants (de juillet 1831), a donné un extrait intéressant de ce poëme qui venait d'être publié par un jeune et zélé littérateur (M. Francisque Michel); et il le regarde comme postérieur au roman de Gibert de Montreuil. Dans le roman *du comte*

V. dans le mss. de la Bibl. roy. le mss. fonds de Sorbon. n. 454.

Journal des Savants, juillet 1831, p. 385.

de Poitiers, les événements du moins ont une date. Ils se passent sous le règne de Pepin. M. Raynouard, dans cet article, remarque avec raison que si tel ou tel trouvère entreprenait de traiter un sujet dont un autre s'était emparé, il n'y avait pas là de véritable plagiat. « Quand je réfléchis, dit-il, qu'à une époque où l'imprimerie n'existait pas, les ouvrages n'étant connus le plus souvent que par les récitations qu'en faisaient les jongleurs devant des assemblées nombreuses, on ne pouvait guère en retenir les détails. C'était quelquefois d'après l'indication d'un auditeur, que le trouvère traitait un sujet qu'il savait avoir intéressé; et alors il ne pouvait pas profiter de l'art que le premier auteur avait mis à combiner son plan ou à l'exécuter. »

Ibid.

Quoi qu'il en soit, que Gibert de Montreuil soit ou non l'inventeur de l'intéressant sujet qu'il a traité dans son roman de la Violette, toujours paraît-il constant que c'est son poëme qui a été, sinon traduit, du moins imité dans presque toutes les langues de l'Europe. On le retrouve, sous des titres différents et sous diverses formes, en Italie, en Angleterre, en Allemagne. Boccace en a fait une nouvelle, Shakspeare en a tiré sa pièce de *Cymbeline,* et madame Helmina de Chézy, un opéra allemand qui a été représenté à Vienne en 1823.

Boccace, Décameron, 3e journée.

Dans le XVe siècle, il fut traduit en prose française (c'était alors l'usage de mettre en prose les ouvrages en vers les plus estimés des siècles précédents); un peu plus tard, au XVIe siècle, cette traduction fut plusieurs fois imprimée. Au XVIIIe, il en parut dans la *Bibliothèque des Romans* un extrait ou plutôt une imitation par le comte de Tressan. Et enfin l'original en vers de toutes ces traductions et imitations vient d'être publié tout récemment, avec des notes, par M. Francisque Michel, à qui l'on doit la publication du roman *Dou comte de Poitiers*, et de plusieurs autres ouvrages des XII et XIIIe siècles.

Œuvres de Tressan, t. IX, p. 295 422.

Au roman de la Violette, ce jeune écrivain a ajouté un petit poëme en vers intitulé : *De Groignet et de Petit,* qu'il attribue à Gibert de Montreuil. C'est une assez plate satire contre l'avarice des grands qui ne récompensaient plus les trouvères avec assez de largesse. Nous ne pouvons croire que l'auteur de la Violette ait jamais produit cette pièce insignifiante, et qui ne mérite pas l'attention des lecteurs.

Dans le roman de la Violette, il se trouve un passage que

nous ne devons point omettre de citer, parce qu'il donne une idée et du costume des jongleurs à cette époque, et de l'accueil assez froid qu'on leur faisait déja dans quelques châteaux.

Gérard voulant, comme nous l'avons dit, visiter le château de Nevers, qui ne lui appartenait plus, se déguise en jongleur.

Lors vesti un viex garnement
Et pend à son col une vielle;
Car Girars bel et bien viele...
Il aloit à pie, sans cheval.
Tant a marchié plain et val
Qu'à la cité de Nevers vint.
Qui disoient tout en riant :
« Cist jongleres vient por noiant,
Que toute jor porroit chanter
Que nuls ne l'alast escouter. »

Il ne s'en présente pas moins à la porte du château de Nevers, porte qu'on ne se hâta pas de lui ouvrir.

A la porte tant attendi
Qu'uns chevaliers ens l'apela
Qui par la cour traiant, ala.
En la salle l'emmene à mont
Et de vieler le semont.
Lors commence, si com moi semble,
Com cil qui mout iert senés,
Ces vers de Guillaume au cornés,
A clere vois et à dous son.

Mss. de la Biblioth. roy., n. 6985, fol. 201.

Le passage que *chante* Gérard se retrouve en effet dans le roman de *Guillaume au court-nès*. Il contient 25 vers endécasyllabes dans le roman de la Violette, tous sur une seule rime en *on*. C'était là ce qu'on appelait *verset*, ou *couplet*, ou simplement un *vers*, et Gérard chanta ainsi aux chevaliers qui l'avaient admis près d'eux jusqu'à quatre de ces morceaux ou *vers*, comme dit Gibert de Montreuil.

Ensi lor dist *vers* dusch'à quatre
Pour iaus solachier et esbattre.

Par là se trouve confirmée cette observation que nous avons déja faite en diverses occasions, que les jongleurs ne chantaient que des passages de romans, et, de préférence, ceux que le poète avait mis en vers monorimes; qu'ils ne les récitaient pas, mais les chantaient en s'accompagnant de

quelque instrument, et enfin que dans une même séance, ils en chantaient plusieurs pris dans divers poëmes.

Nous ne connaissons d'autre ouvrage de Gibert de Montreuil que ce charmant poëme de la Violette, que nous avons cru devoir analyser. Mais M. l'abbé De la Rue lui en attribue un autre : *La Vie de saint Éloy*, en manuscrit, et qu'on ne trouve que dans la bibliothèque de M. Douce à Londres. Nous regrettons qu'il n'en ait cité aucun fragment. A. D.

Essais histor. sur les bardes, les jongleurs, etc. t. III, p. 156

CALENDRE,

AUTEUR D'UNE HISTOIRE EN VERS DES EMPEREURS DE ROME.

Aucun biographe, nous le croyons du moins, n'a parlé de ce poète, et pourtant nous possédons de lui un poëme de plus de sept mille vers, dont il se trouve un exemplaire parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi (fonds de Cangé, n° 73).

C'est à la fin de son poëme que l'auteur (*Calendre* ou *Qualandre*) se nomme. Il avait dit d'abord qu'il traduisait l'ouvrage du latin; il le répète encore en finissant. Mais on sait que la plupart des auteurs de ce temps, pour inspirer sans doute plus de confiance à leurs lecteurs, affirmaient que leurs livres étaient traduits du latin. Calendre avoue assez explicitement que c'est pour donner plus d'autorité aux événements dont il se promet de faire le récit, qu'il se donne comme simple traducteur.

Qualandre qui cest livre fist
Et de latin en romans mist,
N'an puet or plus rimer ne faire
Car il n'a mès de l'essanplaire;
Et ce qu'il en a translaté,
Doit estre en tel autorité,
Nel doit avoir sorz ne muiax[1].
Li Empereres Manuiax[2]
Qui cest livre ot en compaignie,
La queronique reongnie[3]
Clamoit cest livre, et disoit tant
Nel doit avoir qui ne l'antant.

[1] Sourd ni muet.
[2] Peut-être Manuel.
[3] Chronique abrégée rognée.

XIII SIÈCLE.

La *chronique abrégée* dont il est mention dans ce passage est précisément l'*Histoire des empereurs romains*, que Calendre avait entreprise sur l'invitation de Ferri Ier, duc de Lorraine, son protecteur, comme on le voit par ces vers :

En l'enor del bon duc Ferri
Qui tant dolcemant me norri,
Vuel un roman encomancier
Et del latin enromancier.

Ce duc Ferri mourut en 1207; et Calendre travaillait alors à son poëme; ce que prouvent les vers que nous allons citer, et dans lesquels il déplore son malheur.

Art de vérifier les dates, t. III, p. 46. Dom Calmet, Hist. de Lorraine, t. I, p. ccxij.

Dus Ferris, sachiez sanz dotance,
Encore vos plore en aasmance...
Que Dex de ses pechiez si delivre
Celui por cui je faz cest livre;
Jamès n'iert jors que je nel plaigne.
Ausi fet Voge et Alemaigne,
Si fet Marlit, si fet d'Aubors[1],
Ausi fet Esse[2] et Salebors[3]
Ausi fet Aube, c'est la Voire[4].
Or le plorent clerc et provoire
Et gent de religion, etc.

[1] Augsbourg.
[2] Hesse.
[3] Salzbourg.
[4] C'est la vere.

Mais il paraît que notre poète n'eut pas autant à se louer du fils qui succéda au duc Ferri.

Un oir i a del dus Ferri
Qui bien le devroit amander,
Mès ne li os rien comander.

Et il accuse cet *hoir* du duc d'être faible, sans courage, et surtout fort avare. Il maudit ceux qui ont été chargés de l'éducation d'un prince qui, malgré sa jeunesse et le court espace de temps qu'il a régné,

Si a Loheraine domagé.

On voit par ce vers, et il est facile de croire que ce ne fut qu'après la mort d'un prince qu'il traitait si défavorablement, que Calendre mit son poëme en lumière. Or, ce Ferri II mourut à Nancy, le 10 octobre de l'an 1213.

Le poëme de Calendre contient l'histoire abrégée de Rome depuis sa fondation jusqu'à la prise de cette ville par Alaric. Ce n'est, à vrai dire, qu'une chronique; mais on y trouve des passages où se montre quelque génie poétique. L'auteur

se plaît surtout à faire des comparaisons. Veut-il exprimer comment les soldats de Pompée furent dissipés par l'armée de César, il dit :

> Mès toute autresi com les pailles
> Volent au vant ansus du grain,
> Tot altresi le premerain (les soldats de Pompée)
> Foirent contre Julius.

Son style, au reste, est partout clair et concis. Il est étonnant que ce poète soit resté inconnu jusqu'à ce jour. A. D.

JEHAN RENAX ou RENAULT.

Ce trouvère est Normand, si l'on en veut croire M. l'abbé De la Rue qui lui assigne le Bessin pour patrie, mais qui ne donne aucune raison plausible de son opinion. La vérité est que l'on ne sait pas bien où notre trouvère est né ; ce qui, au reste, importe assez peu. Ce qu'il serait plus intéressant de connaître, c'est l'époque précise où il florissait. Dans les derniers vers de l'un de ses lais, il semble faire une distinction entre les Poitevins et les Français ; ce qui porte à supposer, avec quelque vraisemblance, qu'il écrivait lorsque le comté de Poitou n'avait point encore été réuni à la France, c'est-à-dire avant 1205.

M. De la Rue, Trouvères normands et anglo-norm., t. III, p. 213.

Quoi qu'il en soit, Jehan Renault paraît avoir été un poète très-fécond. Il nous reste de lui trois poëmes, dont l'un est un roman en vers de plus de 30,000 vers. Mais de ce grand poëme, qui a pour titre Le chevalier au Cygne, il ne composa que la première partie. Le reste (les deux tiers au moins) est l'ouvrage de Gandor ou Graindor de Douay, auteur d'un autre roman bien connu : *Anseis de Carthage.* Nous ne nous occuperons du *Chevalier au Cygne* que lorsqu'il nous sera possible de parler de ce Graindor, qui a composé la plus grande partie du poëme ; qu'il nous suffise d'annoncer d'avance, que c'est une histoire romanesque de *la Conquête de Jérusalem* par Godefroy de Bouillon, et que l'on n'en connaît que deux manuscrits, dont l'un à la Bibliothèque royale, n° 7192 ; l'autre à la Bibliothèque de l'Arsenal, n° 165. M. De la Rue nous apprend que la pre-

XIII SIÈCLE.

mière partie, qui n'a pas plus de 6,000 vers, et qu'il faut probablement attribuer à Jean Renault, se trouve dans les manuscrits du roi d'Angleterre (15. E. VI).

Lai d'Ignaures, etc. Paris, Silvestre, 1832, in-8°.

Le Grand-d'Aussy, Contes et fabliaux, t. III, p. 265.

M.-J. Chénier, Œuvres, t. IV, p. 95.

Un autre ouvrage du trouvère Renault est le LAI D'IGNAURÈS que l'on vient tout récemment de publier, et qui déja était connu par l'Extrait qu'en avait donné Le Grand-d'Aussy; mieux encore par l'examen qu'en avait fait M.-J. Chénier dans une *Leçon sur les Fabliaux*. Le premier de ces écrivains, graces à d'importantes modifications et dans les faits et dans le style, l'a métamorphosé, pour ainsi dire, en un conte tout moderne. L'autre critique le juge peut-être avec trop de rigueur. « Il est difficile de concevoir, dit-il, « comment une imagination dépravée et l'excès du mauvais « goût ont pu parvenir à rendre si absurde, et en même « temps si glacial, un sujet dont la catastrophe est horrible, « mais qui intéresse au plus haut degré lorsqu'il n'est point « travesti; tant la véritable passion sait tout embellir! »

Loc. cit. p. 96.

La catastrophe est horrible, sans nul doute; on en va juger.

La scène se passe en Bretagne dans le château d'Ariel (et aussi *Ouriol* quand la rime le demande), château qui devait être grand et beau, car douze barons y demeuraient avec leurs douze femmes.

Dedans le chastel Wriol
Avoit xij. pers a estage;
Chevalier erent preu et sage,
Riche erent de terre et de rente;
Chascuns ot femme biele et gente
De haut linage, de grant gent.

Dans ce château était admis (le conteur ne dit pas à quel titre) le plus beau, le plus brave des chevaliers bretons, Ignaurès qui à tout son mérite unissait l'art de chanter à ravir:

Rossignol.

Femmes l'apielent lousignol[1].

Aussi notre beau chevalier inspira-t-il de l'amour aux douze femmes des barons; et bientôt il eut douze maîtresses. Mais aucune d'elles ne se doutait qu'elle eût une rivale, tant il se comportait avec adresse.

Ignaurès si très-biel s'acointe
A chascune, quant il i vient,
Que de l'autre ne li souvient,
Ne nul samblant k'il l'ait envie[1].

Désirée.

Il en fut une pourtant qui voulut, pour son malheur, savoir quels étaient les amis que s'étaient donnés ses compagnes. Il faut croire qu'elle était tourmentée de quelques jaloux soupçons. Un jour que toutes ensemble folâtraient dans un verger voisin du château, elle leur propose de jouer *au confesseur.* L'une d'elles sera le prêtre, et chacune viendra lui dire en confidence quel est l'ami, le *dru,* qu'elle a choisi.

Toutes respondent : « Bien a dit,
« Nous l'otrions' sans contredit.
« Vous meismes prestres serés,
« Les confiesses escouterés.

'Octroyons.

La dame *confesseur* va s'asseoir aussitôt à part sous une *ente' florie,* et reçoit de chacune d'elles une révélation qui, à chaque fois qu'elle l'entend, la pénètre de la plus vive douleur. C'est le nom d'*Ignaurès* qui sort toujours de la bouche de ses compagnes, c'est toujours lui que chacune dit aimer avec la plus vive passion. Toutes ont Ignaurès pour amant et pour amant favorisé.

'Arbre à fruit.

C'est ce qu'elles apprennent bientôt avec douleur et rage, de la bouche du confesseur féminin. D'un commun accord, elles jurent de se venger cruellement du traître : l'une d'elles lui donnera un rendez-vous dans le même verger; elles s'y seront cachées d'avance; chacune portera un poignard dans son sein, et elles immoleront le traître. (Le Grand-d'Aussy leur met des *rasoirs* dans les mains, et fait entendre que ce n'est point le sein d'Ignaurès qu'elles voulaient atteindre. On ne trouve rien de cela dans l'original. L'auteur qui a changé les poignards en rasoirs n'a pas fait preuve de goût).

Ignaurès se tire de ce mauvais pas avec adresse. Il flatte toutes ses maîtresses qu'il voit le bras levé sur lui; il leur jure qu'il les a toutes aimées, les aime encore, sans pouvoir dire qu'elle est celle qu'il préfère. Cet aveu les désarme; et la seule punition qu'on lui inflige, c'est que désormais il se contentera d'une seule amie. Force lui est de prendre l'une d'entre elles : c'est la dame confesseur qu'il choisit.

C'est ainsi qu'Ignaurès échappa à la fureur des femmes; mais il ne put obtenir la même indulgence des douze maris, à qui un indiscret, un méchant avait appris leur commune mésaventure. Ils guettèrent l'imprudent Ignaurès, le surprirent dans les bras de la dame aux faveurs de laquelle il avait bien voulu se réduire. Leur vengeance fut terrible; ils le

XIII SIÈCLE.

mutilèrent cruellement, lui arrachèrent ensuite le cœur, et, du tout, firent préparer un mets qui fut servi dans un banquet à leurs douze femmes. Elles trouvèrent à ce mets, dit l'auteur du fabliau,

Douche saveur et bonne et biele.

Mais quand elles surent de quoi était composé ce plat si délicieux (cette fois, Le Grand-d'Aussy n'a fait entrer dans la composition du mets que le cœur), elles se livrèrent au plus violent désespoir, et jurèrent toutes ensemble de ne rien manger jusqu'à ce qu'on leur présentât un mets aussi précieux.

A Diu firent toutes un veu
K'elles jamais ne mangeroient
Ne[1] si presieus mès n'avoient.

[1] A moins que... elles n'eussent

Elles tinrent parole. Toutes moururent de faim, en se rappelant et proclamant la beauté et les rares mérites de leur ami.

Li une plaignoit sa biauté,
Tant membres biaus et bien molé
Que lait[1] erent tout li plus biel :
Ensi disent du damoisiel.
L'autre plaignoit son grand barnage
Et son grant cors et sa largeche,
Et la quarte les iex, les flans,
K'il ot si vairs et si rians.

[1] Laids.

C'est en finissant ce triste récit que le poète se nomme.

Ensi, comme tesmoigne Renaus,
Morut Ignaure li bons vassaus,
Et celes qui lor drues furent
Pour l'amisté de lui moururent.

Et il nous fait aussi connaître que ce lai, qu'il a traduit du breton, était déja célèbre dans plusieurs pays :

Franchois, Poitevin et Breton
L'apielent le *Lay del Prison*.
Je n'en sai plus ne o ne non :
Si fu por Ignaure trouvés
Ki por amours fu desmembrés.

Les critiques qui ont publié des observations sur ce monument de notre ancienne littérature, n'ont point oublié de rappeler combien la catastrophe qui termine le lai

d'Ignaurès a de rapport avec celle qu'on lit dans les histoires de Cabestaing, de Raoul ou Renaud de Coucy, de Gabrielle de Vergy, etc. Mais est-ce la fable bretonne qui est de la date plus ancienne, sont-ce les histoires? Nous sommes bien tentés d'accorder l'antériorité à la fable bretonne. Au reste, on ne trouve peut-être tant de ressemblance entre tous ces fabuleux récits, que parce que l'on n'a pas osé répéter une circonstance, rapportée dans le lai seulement, et que rappelle le dernier vers du poëme de Jean Renault; vers que nous venons de citer.

Un second lai de ce trouvère, qui nous est aussi parvenu, est d'un genre tout différent, et ne semble pas appartenir, du moins par le sujet, au siècle où cependant il a été produit. En effet, ce n'est point dans les trouvères de cet âge qu'il faut chercher des sentiments délicats, une galanterie raffinée; et c'est là pourtant ce que l'on trouve dans le lai de l'Ombre et de l'Anneau.

Nous en donnons une courte analyse :

Un chevalier dont le poète décrit, un peu longuement peut-être, la bonne grace et vante la richesse, aime une belle dame, en apparence très insensible; car elle ne récompense pas de la moindre faveur tous les soins qu'il lui rend. Le jeune chevalier aurait voulu obtenir du moins quelque chose qui lui eût appartenu, son anneau, par exemple, et elle le lui refuse. Mais il parvient par ruse à le lui enlever, et met à sa place un très beau rubis. Dès que la dame s'en aperçoit, elle exige impérieusement du chevalier qu'il lui restitue son anneau, et elle lui rend en même temps le rubis. Le chevalier le reçoit, en disant qu'il va le donner à l'objet qu'après elle il aime le plus. La dame, un peu surprise et ne voyant personne autour d'eux, le questionne. Mais lui se dirigeant aussitôt vers un puits peu profond et dont l'eau était limpide, l'invite à venir regarder dedans. A peine elle a avancé la tête sur le bord, que le chevalier jette le rubis dans l'eau, en lui disant que puisqu'elle ne voulait pas le garder, il en faisait présent à son ombre. La dame est si touchée de ce témoignage d'une sincère affection, qu'elle ne craint plus de laisser voir toute la passion qu'il lui inspire, et lui dit :

Onques hom si bien ni si bel
Ne conquist amor por anel,

XIII SIÈCLE.

Ne miex ne dut avoir amie.
Sachiés qu'ele n'enbleca[1] mie
Quant ele dist : biaus dous amis,
Tout ont mon cuer el vostre mis
Cist dous mot et li plesant fet
A mon ombre en l'onor de moi;
Or metez le mien en vo doi,
Tenez, i el vous doing come amie :
Jà cuit vous ne l'amerez mie
Mains[2] del vostre, encor soit-il pire.

[1] Ne feint, ne dissimule point.

[2] Moins (vous ne l'aimerez pas moins que le vôtre).

L'auteur fait ensuite entendre que la dame donna au chevalier, outre son anneau, des preuves plus sensibles de son amour.

Moult si sont andui anvoisié
Sor le puix de tant come ils peurent
Des besiers dont ils s'entrepeurent[3]
Vait chascun la douçor au cuer,
Lor bel œil ne gétent par puer[4],
Lor part ce est ore del mains[5]
De tel geu com l'en fait des mains
Estoit ele dame et il meistre
Fors de celui qui ne puet estre.
De celui lor convendra bien
Ni covient mès baer[6] de rien.

[3] Ils se repurent.

[4] Dehors, loin d'eux.

[5] Du moins.

[6] De n'avoir plus rien à désirer.

C'est alors que l'auteur, qui se voit à la fin de son récit, se nomme, tout en continuant de parler des plaisirs que goûtent les deux amants.

Jehan Renard à lor afère,
S'il a nule autre chose à faire,
Bien puet son pensse metre aillors,
Puisque lor sens et lor amors
Et qu'il ont mis lor cuers ensamble.
Del geu qui remaint, ce me samble,
Vendront il bien à chief andui[7].
Il or me lais a tant meshui.
Jà fenist le lai de l'ombre,
Contez, vous qui savez de nombre.

[7] Tous deux.

Les idées, le style même de l'auteur, en plusieurs endroits, rappellent une période de la littérature italienne, postérieure de quatre siècles au moins, période où florissaient les *Guarini*, les *Marini* et leurs nombreux imitateurs. C'était le siècle de la fade galanterie, de l'afféterie, des spirituels, mais insipides *concetti;* goût qui envahit plus tard la France, et que Molière frappa d'un ridicule ineffaçable

dans plus d'une de ses comédies. Il faut remarquer pourtant que Jehan Renault a plus de naturel que ces poètes alambiqués qui vinrent si long-temps après lui. S'il semble avoir avec eux un incontestable rapport, c'est par le choix qu'il a fait d'un sujet plus ingénieux qu'intéressant.

Tout ce que nous avons voulu faire observer ici, c'est que dans la littérature des XIIe et XIIIe siècles, on ne rencontre pas seulement des exemples de poésies dans tous les genres, mais que l'on peut même en citer de genres que l'on croyait bien plus récemment inventés.

On trouve le lai de l'Ombre dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale, n°s 7615 et 7218.

Le Grand-d'Aussy en a dit quelques mots dans le premier volume de son Recueil, et même en a donné, à sa manière, une espèce d'extrait. P. 181.

A. D.

ANONYME,

AUTEUR DU ROMAN DE LA CHASTELAINE DE VERGI.

Voici encore un petit poëme roman qui, par la délicatesse des sentiments, et la décence du style, contraste singulièrement avec ces productions poétiques en bien plus grand nombre où de brutales passions sont exprimées dans le plus grossier langage. Sans doute des compositions si diverses entre elles n'étaient pas faites pour être récitées devant une même classe d'auditeurs. Ceux qui pouvaient entendre sans rougir les fabliaux de *la Sainteresse*, de *la Damoiselle qui sonjoit*, des *Trois Meschines*, de *la Grue*, de cent autres, dont on ne peut même avec pudeur répéter les titres, auraient trouvé fort insipides les romans ou plutôt les lais de l'*Ombre* et de cette *Châtelaine de Vergi*, qui (comme le porte le titre) *mori por loialment amer son ami.*

Nous serions bien tentés, vu l'analogie du style, d'attribuer cette dernière composition à ce Jehan Renault qui s'est avoué auteur du lai de l'*Ombre*. Toutes deux sont, à ce qu'il nous semble, du même temps, c'est-à-dire des premières années du XIIIe siècle; de cette époque où la langue romane suivait encore, sans trop s'y astreindre pourtant, les règles

XIII SIÈCLE.

grammaticales qu'elle s'était si nouvellement imposées. Ces règles que, de nos jours, M. Raynouard a le premier reconnues, les trouvères ne paraissent pas les avoir long-temps respectées ; car, avant même le milieu du XIIIe siècle, à peine en voit-on des traces dans leurs écrits. Il faut croire aussi que les mœurs générales s'altérèrent, se corrompirent comme la langue, et que les fabliaux orduriers s'introduisirent alors dans les châteaux et les cloîtres. En effet, dans les manuscrits qui ont passé des vieilles archives des couvents et des châteaux dans nos bibliothèques, les contes les plus licencieux se trouvent accolés à des productions morales, religieuses, et même à des légendes, lesquelles, il est vrai, l'emportent souvent en indécence et en immoralité sur les contes auxquels elles servent d'escorte. Quelle idée cet étrange amalgame doit-il donner des mœurs et de la littérature de l'époque!

Le but de l'auteur du roman de la Châtelaine de Vergi a été de prouver par un exemple, combien il importe qu'un amant heureux soit discret et prudent.

Quar tant com l'amors est plus grans,
Sont plus marri li fin amans
Quant li uns d'ax de l'autre croit
Qu'il ait dit ce que celer doit.

La scène du roman se passe à la cour d'un duc de Bourgogne. Parmi tous les chevaliers dont était entouré ce duc, il en était un qu'il préférait, qu'il aimait particulièrement, et qui méritait bien cette faveur, car il était aussi brave que beau. Mais sa noble épouse, la duchesse, avait, aussi elle, reconnu tout le mérite du chevalier. *La duchoisse l'enama,* dit le poète,

Et li fist tel samblant d'amors
Que, s'il n'eust le cuer aillors,
Bien se pouist aparcevoir
Par samblant qu'ele l'amast por voir[1].

[1] Vrai.

Le chevalier feignait de ne point s'apercevoir des avances que lui faisait l'amoureuse duchesse. Elle fut obligée d'en venir à un aveu bien formel de ses sentiments pour lui. Cette scène est on ne peut mieux racontée par le trouvère, et nous doutons que nos meilleurs auteurs dramatiques eussent pu la retracer avec plus d'art et d'esprit.

C'est en vain que la duchesse s'est si clairement exprimée : le chevalier lui fait entendre (l'auteur ne le nomme en au-

cune occasion) qu'il respecte trop le duc, *son droit signor natural,* pour jamais le trahir. La duchesse humiliée, irritée, jure de se venger, et elle se venge comme autrefois la femme de Putiphar du chaste Joseph. Elle l'accuse auprès du duc d'avoir osé lui déclarer toute la passion que depuis long-temps il avait pour elle. Mais il ne lui restait pas, comme à l'Égyptienne, entre les mains un manteau accusateur. Le duc, bien que très-irrité de l'audace du chevalier dont il avait fait son ami, veut avoir avec lui une explication.

Dans cette autre scène où l'auteur montre encore un vrai talent, le duc apprend, non sans une secrète joie, que sa femme s'est étrangement abusée sur les sentiments du chevalier pour elle ; qu'il a une maîtresse. Après avoir long-temps résisté avant de la nommer, le chevalier se voit obligé de dire au duc, non sans verser un torrent de larmes :

Sire, jou vous dirai ainsi,
J'aim vostre nièce de Vergy,
Et ele moi, tant com puet plus.

Le duc ne se sent nullement blessé de cet aveu du chevalier; et comme il n'était peut-être pas encore parfaitement convaincu de sa véracité, il exige de lui qu'il explique comment ses amours avec sa nièce ont pu rester si long-temps inconnues dans une cour telle que la sienne : il veut enfin que le chevalier entre dans les détails les plus circonstanciés sur une intrigue qu'il ne désapprouve nullement; et pour mieux le déterminer à lui faire cette confidence, il s'engage de lui-même et sous le sceau du serment, à n'en dire un seul mot à qui que ce soit :

Je me lairois avant sanz faute
Traire les denz l'un après l'autre.

Le chevalier, rassuré par les paroles du duc, lui apprend que s'il a toujours pris tant de précautions pour cacher ses amours, c'est que sa dame lui avait fait jurer que s'il commettait la moindre indiscrétion, il devait renoncer à elle pour toujours : il avait solennellement promis

. . . . A l'eure et au jor
Que par lui seroit découverte
Lor amor, qu'il auroit la perte
Et de l'amor et de l'otroi
Qu'ele li ot faite de soi.

XIII SIÈCLE.

Il lui explique ensuite comment il se rendait la nuit dans le *vergier* (le parc) du château de Vergi; qu'il s'y tenait caché jusqu'à ce qu'un petit chien que faisait sortir sa dame vînt l'avertir que sa porte était ouverte, et que pour lui sonnait l'heure du berger. « S'il en est ainsi, dit le duc, je vous demande de me laisser vous accompagner à votre premier rendez-vous,

Car je veil savoir sans aloingne
Se ainsis va vostre besoigne;
Si n'en saura ma niece rien. »

Le chevalier consent à tout. La nuit venue, ils se rendent ensemble au jardin.

Où li dus ne fu pas grant piece
Kant il vit le chienet sa niece
Qui s'en vint au bout du vergier,
Où il trouva le chevalier
Qui grant joie a fait au chienet.

Le duc reste caché sous un arbre épais d'où il peut voir avec quelle tendresse sa nièce accueille l'heureux chevalier. Répétons ici ce que se disent les deux amants, ne fût-ce que pour montrer quel était en ce temps que l'on nomme barbare, le langage de l'amour et de la galanterie.

D'un arbre molt grant et molt large
(Le duc) s'estoit couvers com d'une targe,
Et molt entend à lui celer.
D'ileuc vit en la chambre entrer
Le chevalier, et vit issir
Sa nièce et contre li venir
Hors de la chambre en un praël,
Et vit et oï tel apel.
Com ele li fit par solaz,
De salus de bouche et de braz;
Car de ses biax bras l'accola,
Et plus de cent foiz le baisa
Ains que feist longue parole.
Et cil la rebaise et accole,
Et li dit : « Ma dame, m'amie,
M'amor, mon cuer, ma druerie,
M'espérance et tout quanques j'ain,
Sachiez que j'ai éu grant fain
D'estre à vous si comme ore i sui,
Despui l'ore que je n'y fui. »
Elle respont : « Mon dous signor,
Mon dous amis, ma douce amor,

Ains puis ne fu ne jor ne eure
Que ne m'anuiast la demeure;
Mais ore de riens ne me deul,
Car j'ai o moi ce que je veul.

Le bon duc a la patience de rester dans la cachette tant

Que la dame et li chevaliers
Dedans la chambre en un lit furent
Et sans dormir ensamble jurent.

Il fut même témoin de leurs tendres adieux quand vint l'heure du départ. Le chevalier s'en retournait; mais le duc s'empressa de le rejoindre, et, loin de lui montrer le moindre ressentiment, il l'embrassa

Et li a fait joie molt grant
Puis li a dit : « Je vos créant[1]
Que toujors mais vos amerai,
Ne jamais ne vous mécroirai,
Car vous m'avez dou tout voir dit,
Et la duchesse m'a mentit. »

[1] Certifie.

Tout allait au mieux jusque-là ; mais de grandes infortunes menacent nos amants. Cette duchesse, qui *avait menti*, fut fort étonnée de voir qu'au lieu de chasser le chevalier qu'elle avait calomnieusement dénoncé, son mari redoublait pour lui de soins et d'amitié. Elle se promit bien de découvrir la cause de cet inexplicable procédé. Une nuit que son époux lui témoignait encore plus d'amour que de coutume, elle employa tant d'art, qu'elle lui arracha le secret qu'il avait juré de ne confier à personne. Il est vrai qu'avant de parler, le duc la *menaçe de la mort*, si elle témoigne à qui que ce soit au monde, qu'elle sait les amours du chevalier et de la comtesse de Vergi. Il lui raconte ensuite

De sa niece trestout le conte
Comment l'aprint du chevalier,
Et comment il fu ou vergier
En l'ainglet[1] où il n'ot qu'els deux,
Comment li chienès vint à eux,
Et de l'issue et de l'entrée
Li a la vérité contée,
Que nule rien n'i a téu[2]
Que il ait oï ne véu.

[1] Au coin.

[2] Tu.

On juge du dépit de la duchesse en apprenant quelle est celle qu'on lui préfère.

XIII SIÈCLE.

Mais ains adonc samblant n'en fist
Ains otria molt et promist
Au duc celer si bien cest œvre
Que se set qu'ele le desqueuvre,
Que il la pende à une hart.

Elle ne fut point fidèle à sa promesse; et il ne pouvait guère en être autrement. Un jour de Pentecôte, le duc tenait une *cour plénière,* à laquelle il avait appelé les seigneurs et les dames de *sa terre* (du duché de Bourgogne). C'était le devoir de la comtesse de Vergi d'y venir, et elle y vint. La duchesse pâlit en la voyant, mais elle sut dissimuler, et loin de lui témoigner la moindre froideur, elle l'accabla de caresses.

Après le splendide repas qui se donnait toujours en ces grandes fêtes, la duchesse fit entrer, suivant l'usage, les dames dans une salle, pour faire une nouvelle toilette et se préparer aux danses qui devaient suivre le repas (1). Ce fut là que la duchesse, cessant de se contraindre, adressa à sa rivale un mot piquant, qui ne lui permit pas de douter que son intrigue avec le chevalier ne fût bien connue. Elle lui fit compliment de son adresse à cacher ses amours, et sur le talent qu'elle avait pour bien dresser les *petits chiens.*

Ces paroles pénétrèrent comme un coup de poignard dans l'ame de la comtesse. Elle resta muette et, en apparence, insensible à tout ce qui se passait autour d'elle. Dès qu'il lui fut possible, elle se retira dans une chambre obscure (dans une garderobe, dit le poëme) où, dans son trouble, elle n'aperçut même pas une servante qui y était assise. Elle se jette sur un lit, et après bien des larmes et des sanglots, elle prononce dans le poëme un long discours, trop long peut-être, mais bien touchant. Elle y accuse son ami d'indiscrétion, mais c'est avec douceur et sans colère. Et cependant l'émotion qu'elle éprouve est si forte qu'elle se pâme et meurt.

Son chevalier qui ne la voit point dans les salles de danse, la cherche dans toutes les autres chambres, et la trouve enfin etendue sur le lit où elle vient de rendre le dernier soupir.

Tout maintenant l'acole et baize,
Car bien en ot et lieu et aise;

(1) Les dames, en Angleterre, ont conservé l'usage de se retirer dans une chambre particulière, aussitôt après le dernier service.

Mais la bouche a trouvée froide,
Et partout bien pâle et bien roide,
Et au samblant que li cors moustre
Voit bien qu'ele est morte tout outre.

La servante qui, sans le vouloir, avait été témoin des derniers moments de la comtesse, explique alors au chevalier que cette dame est morte de la douleur que lui causait un propos de la duchesse de Bourgogne, qui l'avait raillée au sujet d'un *chiénet*,

Qui d'un chienet la rampona.

Il en fallait moins pour que le chevalier eût la certitude que la confidence qu'il avait faite au duc était la cause de la mort de la châtelaine de Vergi. Et, dans son désespoir, il se perce le cœur et va tomber sur le corps inanimé de son amie. A ce spectacle, la servante effrayée court dans la salle du bal où était le duc, et lui apprend et la mort des deux amants, et les discours que chacun a prononcés avant de mourir. Le duc court aussitôt vers la fatale chambre où gisent sur le même lit les deux morts; il ôte de la poitrine du chevalier l'épée dont il s'est frappé, et rentre aussitôt dans la salle du bal. Là, sans mot dire, il s'approche de la duchesse, et de l'épée encore fumante qu'il tient à la main, il lui fait tomber la tête au milieu des danses. Ce n'est qu'alors qu'il explique aux spectateurs effrayés, pourquoi il a puni si cruellement sa femme. Mais quand ses sens furent plus calmes, il paraît qu'il se repentit, car il alla mourir en Palestine.

Mais de l'aventure ot tel ire
C'onques puis ne l'oït-on rire :
Errant prist la croix d'outre mer
Où il ala sans retorner,
Si fu illeuc ospiteliers.

Ainsi finit ce très-ancien roman, qui en a produit beaucoup d'autres. Parmi ceux qui l'ont les premiers imité, il faut surtout signaler l'Italien Bandello. La *Nouvelle* qu'il en a tirée, n'est pas une des moins intéressantes de son recueil : Belleforest, à son tour, l'a placée dans ses *Histoires tragiques;* et, enfin, on la trouve dans les contes de la reine Marguerite de Navarre. Dans le dernier siècle, on fit sur le même sujet un roman intitulé *La comtesse de Vergy*. L'auteur y a inséré des faits historiques du règne de Philippe-Auguste, ce qui diminue l'intérêt du sujet principal, au lieu de l'augmenter.

T. II, Nouvelle 70.

XIII SIÈCLE.

Hist. littér. de la France, tom. XVII, p. 646.

Dans le précédent volume de cette Histoire littéraire, nous avons dit quelques mots de l'ancien poëme-roman, origine de toutes ces imitations, et nous avons cherché à expliquer comment on avait pu, sans motif aucun, donner le nom de *Châtelaine de Vergy* à la malheureuse épouse du barbare Fayel. Il n'y a rien de commun entre les aventures de ces deux femmes; et cependant nous retrouvons cette erreur dans de récentes biographies. C'est ainsi que très-souvent le roman devient de l'histoire. A. D.

Nous avions préparé un bien plus grand nombre de notices sur une foule d'autres trouvères qui ont composé, dans la première période du XIIIe siècle, des romans du genre que l'on nomme *historique;* mais nous sommes obligés de les réserver pour le volume suivant. Et comme il entre dans notre plan de faire connaître les poètes qui, à cette même époque, travaillaient en des genres différents, nous terminerons notre XVIIIe volume par des notices sur des poètes dont il nous reste soit des allégories, soit des satires, soit des pièces fugitives telles que chansons, sirventes, etc., etc.

TROUVÈRES

AUTEURS DE ROMANS ALLÉGORIQUES; DE SATIRES; DE POÉSIES RELIGIEUSES.

RAOUL DE HOUDAN.

Ce poète florissait dans les premières années du XIIIe siècle. Contemporain du célèbre Chrestien de Troyes, il eut une réputation presque égale; mais il fut moins fécond: nous devons le supposer du moins; car nous ne possédons de lui que trois ouvrages, dont deux ne sont pas très-volumineux; et quant au troisième, nous ne le connaissons que par des fragments qu'en ont cités Fauchet, qui l'avait lu en en-

tier, et les auteurs des catalogues des bibliothèques de Berne et du Vatican.

Ce troisième ouvrage, que nous avons en vain cherché dans la Bibliothèque royale de Paris, était un roman dont le titre est *Merangis de Porlesquez*. Je l'ai lu, dit Fauchet; il est en vers de huit syllabes, et finit ainsi :

Fauchet, des anciens poètes, p. 558.

Cist conte faut, si s'en delivre
Raoul de Houdanc, qui cest livre
Commença de ceste matire.
Se nus i trove plus que dire
Qu'il n'y a dit, si die avant,
Que Raoul s'en taira atant.

Ce roman, dont nous ne pouvons connaître le sujet, se trouvait parmi les manuscrits de la reine de Suède.

Montfaucon, Biblioth. Bibl. t. I, p. 30, B.

Borel, dans son Trésor de Recherches, dit que Raoul de Houdan le composa vers l'an 1200.

Borel, Trésor des Recherches.

D'après Borel, il composa aussi à la même époque, le poëme des *Aesles* (ailes) *de Courtoisie;* et celui-ci se trouve dans la Bibliothèque royale, nº 7218, fº 54.

Il commence par ces vers :

Tant me suis de dire tenuz
Que je me suis aperceu
De trop parler et de trop tere
Ne porroit nus à bon chief trère.

Suit une longue allégorie, où, selon le poète,

.... on porroit prendre
Example et cortoisie apprendre.

Quelques traits satiriques et moraux peuvent seuls faire supporter la lecture de ce poëme sans intérêt, dont nous ne croyons pas devoir plus long-temps nous occuper.

Mss. de la Bibl. du Roi, n. 7218. Massieu, De la poés. franç. p. 132, etc. Le Grand d'Aussy, Recueil de fabliaux, t. II, p. 17.

Mais le même manuscrit contient le poëme auquel Raoul de Houdan doit aujourd'hui sa réputation : c'est LA VOYE OU LE SONGE D'ENFER. Il est signalé par tous les écrivains qui ont porté leurs recherches sur notre ancienne poésie; et Le Grand d'Aussy, dans son recueil de fabliaux, en a donné un assez long extrait.

C'est une vraie satire que ce poëme. L'auteur, en racontant un songe dans lequel il s'est cru transporté en enfer, trouve occasion d'attaquer et les vices qui dominaient de son temps, et aussi quelques Parisiens qui vivaient alors, et dont il avait à se plaindre.

XIII SIÈCLE.

Voici son début :

Un songe doit fables avoir
Et songe peut devenir voir[1].
Dont sai-je bien que il m'avint
Qu'en sonjant un songe me vint.

[1] Vrai.

Il raconte aussitôt comment il s'achemina, en songe, vers la *Cité d'Enfer;* et il croit devoir dire d'abord ce qu'il trouva sur la route.

Plesant chemin et belle voie
Treuve cil qui va enfer guerre.
Quant je sui parti de ma terre,
Por ce que li contes n'annuit,
Je m'en vins la premiere nuit,
A *Convoitise* la cité.
En terre de *Desloiausté*
Est la cité que je vos di;
Quand je vins à un mercredi
Que me heberjai chez *Envie;*
Plesant ostel et bele vie
Mesnasmes; et sachiez sans guille
Que c'est la dame de la ville
Qu'Envie, et bien me hebreja.
En l'ostel avoec nous menia
Tricherie, sa suer *Rapine;*
Et *Avarixe* sa cousine
Vint avoec li, si com moi samble,
Por moi veoir toutes ensemble :
Et vinrent et grant joie firent
De ce qu'en lor pais me virent.

Ce sont, comme on voit, des personnages allégoriques, des vices personnifiés que le poète rencontre sur la route qui conduit à l'enfer. Cette peinture est, à ce qu'il nous semble, ingénieuse et juste. Il continue sur le même ton dans tout le reste du poëme. On le voit tour à tour dans la *Ville-Taverne* où il trouve *Yvresse* avec son fils *né en Angleterre*, et ensuite chez *Fornication* dont la maison s'appelle du nom que nous donnons aux mauvais lieux sur terre. Quand il est chez *Filouserie,* il trouve moyen, dans ses réponses à la dame du logis, de lancer d'injurieux sarcasmes à nombre d'habitants de Paris, qui durent en être très-offensés. Parmi les fripons de ce temps-là, il place un poete dont il nous reste beaucoup de vers, et qui était connu dans le monde sous le nom du *Bossu d'Arras.* C'était apparemment un rival en talent et en gloire.

C'est ainsi que Raoul de Houdan arrive à la porte de l'enfer, laquelle est gardée par *Meurtre*, *Désespoir* et *Mort-Subite*. Il pénètre dans l'intérieur, malgré la garde. Ce jour-là le roi d'enfer faisait la revue de tous ses vassaux : aussi le poète voit-il défiler devant lui force clercs, évêques et abbés.

En enfer, d'après notre poète, on mange aussi bien que sur la terre; car, dès en entrant, il avait vu des tables toutes préparées et bien servies. Belzébut fait asseoir à ces tables ses nombreux sujets, et entre autres, notre poète Raoul, à qui il fait servir de la chair d'usurier et de moine noir; très-gras, l'un du bien d'autrui, l'autre de fainéantise. Au sujet du *moine noir* que l'on sert en ragoût, Le Grand d'Aussy remarque que dans la plupart des poésies de ce temps, la classe des moines noirs (c'étaient ceux qui suivaient la règle de Saint-Benoît) est beaucoup plus souvent attaquée que les moines blancs, qui étaient soumis à la règle de Saint-Augustin. Il ne peut expliquer les motifs de ce singulier acharnement contre le premier de ces deux ordres.

Le Grand d'Aussy, fabliaux, t. I, p. 19.

Tout ce conte se termine d'une manière un peu brusque, mais assez piquante. Vers la fin du repas, Belzébut se fait apporter son grand livre noir sur lequel sont écrits tous les péchés faits et à faire. Il le met dans les mains du voyageur (le poète Raoul), qui l'ouvre, et tombant sur le chapitre des ménétriers, y trouve écrite la vie de chacun d'eux. « Je l'ai « retenue par cœur, dit le poète, et suis en état de vous en réciter quelques traits curieux. » Mais tout à coup il s'éveille, et ce conte finit. C'est dommage; car le satirique Raoul aurait pu faire de plaisantes révélations sur la vie de ces hommes qui, en effet, étaient alors et décriés et recherchés; de ces hommes qu'il aurait pu appeler ses confrères.

Ibid. p. 21, *note*.

Les manuscrits de la Bibliothèque royale qui contiennent ce poëme satirique, offrent entre eux des différences remarquables. « Dans le manuscrit n° 7615, dit Le Grand d'Aussy, les démons, après s'être bien divertis, montent à cheval, et vont sur la terre chercher de nouvelles proies. Dans le manuscrit de Saint-Germain, tous les détails sont différents : personne n'est nommé; ce sont les péchés des hommes en général que le voyageur voit dans le livre noir, et il n'est fait nulle mention des ménétriers. »

Ibid. p. 20.

Quel est le vrai texte, le texte tel qu'il est sorti de la plume de Raoul de Houdan? C'est ce qu'il est aujourd'hui impos-

XIII SIÈCLE.

sible de deviner. Les uns auront retranché du poëme les personnalités; d'autres y en auront ajouté de nouvelles. Dans ce temps où l'imprimerie n'était point encore connue, chaque copie que l'on faisait d'un ouvrage s'éloignait toujours plus ou moins de l'original. Et l'on ne pouvait bientôt plus distinguer quelle était l'édition la plus exacte. Comment, après six siècles, la reconnaître?

Il ne nous paraît nullement invraisemblable que ce poëme du *Songe* ou de *la Voie d'enfer* ait fourni à Dante la première idée de sa *Divine Comédie*, de ce poëme dont l'Italie s'honore à si juste titre. Aux XIII et XIVe siècles, les Italiens recherchaient avec empressement les productions littéraires de la France. C'étaient pour eux des modèles : Dante Alighieri devait s'être nourri, comme tous ses compatriotes lettrés, de la lecture de nos poètes tant provençaux que français. Dans la satire de Raoul de Houdan n'a-t-il point aperçu le sujet de la grande, de la sublime satire qu'il devait bientôt présenter à ses ingrats concitoyens? D'un bloc informe il sut tirer un superbe monument. C'est là le privilége du génie; et ce fut ainsi que, plus tard, Milton, en voyant représenter en Italie un mystère absurde, conçut l'idée de son bizarre, mais immortel poëme du *Paradis perdu*. A. D.

ANONYME,

AUTEUR DE LA VOYE DE PARADIS.

A ce dernier poëme de Raoul de Houdan, il faut joindre, à ce qu'il nous semble, la *Voye de Paradis*, autre poëme très-court qui, dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, suit immédiatement la *Voye d'Enfer*. Et, en effet, c'en est une annexe, ou plutôt une continuation, comme on le voit par ces vers qui en forment le début :

Mss. n. 7218, fol. 86.

Or, escoutez un autre songe
Qui croist no matere et alonge.
Je vous dirai assez briefment,
Si je puis et je sai, coment
En sonjant fui en paradis.
Je dormois en mon lit jadis
Et i me prist talent que j'iroie

En paradis la droite voie.
En sonjant me suis estméus;
Mes ne fui mie decéus.
Qar au movoir priai à Dieu,
Le gloriez, le doux, le preu,
Qu'il m'enseignast la voie droite,
Et il me dist : Va si œsploite
Et pren conseil à Notre Dame;
A li servir met cors et ame,
Tout droit par li t'avoieras,
Et li droit chemin troveras.

La Vierge l'accueille très-courtoisement; mais il a oublié de nous en faire le portrait; c'était pourtant une belle occasion. Il se borne à dire :

Moult doucement me conseilla;
Elle me dit et enseigna
Que si j'avoie Dieu amor[1],
Que je serois sans demor
El comencement de la voie
Où je dis qu'aler devoie.

[1] L'amour de Dieu.

Si dans le chemin de l'enfer, on ne trouve, comme nous l'avons vu, que des vices, on ne rencontre, comme cela devait être, que des vertus sur le chemin de paradis : c'est l'obéissance, la piété, etc., etc.

Le poëme n'en est pas moins tant soit peu satirique. Par exemple, on demande au voyageur ce que font les *béguines* dans l'autre monde. Il fait d'abord leur éloge.

Je repondi qu'elles servoient
Nostre Seigneur et moult étoient
Plaines de très-grand pacience,
Et gardoient bien obedience
A lor sens et à lor pooir,
Et sevent moult très-bien voloir
L'avantage et le sens d'autrui
Tout sans pesance et sans annui.

Mais bientôt il ajoute :

Teles i a por lor folies
Et par lor laides vilonies
Que les foles font coiement :
Ainsi est-il tout vraiment
Avec les sages sont les foles
Ansamble aus fais et aus paroles.....

Elles se soillent en l'ordure
De Lecherie et de Luxure
Et des autres vilains péchiés
Dont tot li mons est entichiés.

Nous ne citons là que le commencement de la diatribe qu'il lance contre les béguines. Ce n'est pas sur ce ton que, cent ans après, le Dante, qui visitait aussi le paradis, faisait la satire des mœurs de ses concitoyens.

Fabliaux, t. II, p. 22.

Le Grand d'Aussy a compris, dans son recueil, l'extrait d'un poëme qui porte également le titre de *Chemin de Paradis*, et qu'il attribue, sans en fournir aucune preuve, à Rutebeuf. Mais, si cet extrait est fidèle, c'est tout un autre poëme que celui dont nous venons de rendre compte. Dans celui-là, ce sont des vices que l'on trouve sur le chemin : l'orgueil, l'avarice, l'envie, la paresse habillée en chanoine, la gourmandise malade d'une indigestion, etc. Ce n'est qu'après avoir passé au milieu de tous ces vices que le voyageur arrive dans le séjour des vertus. Et là encore il trouve la libéralité qui se meurt, la franchise dont la maison est presque déserte, etc. Enfin, il parvient chez la confession, où il voulait aller.

Il paraît que plusieurs poètes satiriques du même temps s'étaient approprié le cadre dont s'était servi, le premier, Raoul de Houdan, pour offrir la censure des mœurs. A. D.

ANONYME,

AUTEUR DU POEME : LA COUR DE PARADIS.

Mss. n. 2718.

Le manuscrit de la Bibliothèque royale, coté 2718, contient un poëme de 642 vers, qui a pour titre *La cort de Paradis*. C'est le tableau naïf d'une fête que Dieu le père donne à tous les saints, le jour même qu'on les fête aussi tous ensemble sur terre (1).

(1) Barbazan a publié ce petit poëme, qui ne contient que six à sept cents vers; mais il avait copié sans doute un manuscrit un peu différent de celui que nous avons consulté, car nos citations ne sont pas toujours semblables aux siennes. Voyez la nouvelle édition de Barbazan par Méon, t. III, p. 128-148.

La fête qui se célèbre au ciel est absolument du genre de ces fêtes où les rois réunissaient autour d'eux les seigneurs leurs vassaux, et même des étrangers. A cette époque, les rois n'avaient point une cour; ils vivaient dans leurs domaines, au sein de leurs familles : ce n'était que dans ces fêtes qu'ils paraissaient avec quelque éclat, qu'ils tenaient vraiment une Cour; et elles avaient ordinairement lieu aux trois grandes fêtes de l'année.

Ces cours ou fêtes étaient indiquées long-temps d'avance; les invitations se faisaient par des hérauts; chacune durait pour l'ordinaire trois jours. On y était défrayé, nourri et amusé pendant tout ce temps; c'étaient pour les trouvères, les ménestriers, les jongleurs de toute espèce, de belles occasions de déployer leurs talents et leur savoir-faire. Ils s'y préparaient, les uns en composant, les autres en s'essayant à réciter des poëmes ou gais ou héroïques ou moraux; et ils choisissaient le spectacle à donner, d'après la connaissance qu'ils avaient du caractère et des goûts de celui qui donnait la fête, ou, ce qui est la même chose, tenait la cour. Les seigneurs riches, les possesseurs de grands fiefs, à l'imitation du roi, tenaient aussi des cours particulières, dans lesquelles ménestrels et jongleurs étaient également appelés. Il en résultait que leur muse était excessivement active, et que le métier devait être assez profitable : on ne doit donc plus être étonné du grand nombre de noms de trouvères que nous fournit cette période de notre histoire, ni de l'effrayante multitude de poëmes de tout genre en langue vulgaire que contiennent nos bibliothèques et surtout la Bibliothèque royale de Paris.

Le trouvère anonyme, auteur de *la Cour de Paradis,* nous représente Dieu agissant dans le ciel, absolument comme eût agi sur terre un roi qui aurait voulu tenir une *cour* plénière. Les convocations se font là-haut comme elles se faisaient ici-bas : les plaisirs y sont de même espèce, on y chante, on y danse; et même, ce qu'il y a de singulier, les refrains des chansons célestes sont les mêmes que ceux de plusieurs chansons du temps, plus qu'érotiques, que nous possédons encore. On serait tenté de croire que le poëte a voulu tourner en ridicule les croyances de son siècle, si dans maint passage de son œuvre, et surtout dans le début, on ne voyait qu'il a écrit très-sérieusement, et qu'il se figurait Dieu et le Paradis tels qu'il les dépeint.

Après un préambule assez long, dans lequel il rappelle l'extrême bonté de Dieu pour l'homme dont il devint le frère, lorsqu'il prit la forme humaine

Es flans de la Virge Marie,

voici comment le poète entre dans son sujet (1) : Un jour Dieu appela à haute voix saint Simon, et lui dit : « Allez, dans les dortoirs, dans les chambres, enfin dans tout le paradis, inviter, de ma part, les saints et saintes, sans en oublier aucun, à se rendre près de moi avec leur compagnie. Je veux tenir une cour plénière un mois après la Saint-Remi. » Saint Simon répondit : « Seigneur, j'exécuterai vos ordres dès samedi. »

Saint Simon part aussitôt, muni d'une *escalette* (crécelle), et emmenant saint Jude avec lui.

Il entra d'abord dans la chambre des anges, qui jouaient ensemble :

Si vont jouant par ces biaus lieux.

Il les rassemble au bruit de sa crécelle, et leur fait part des ordres dont il est chargé : tous répondent qu'ils obéiront avec joie. De là il passa chez les patriarches, qui le reconnurent de loin, et dirent : « Je crois que voilà saint Simon ; voyons ce qu'il nous veut. » Ils l'attendirent, et ils acceptèrent volontiers sa proposition. A quelques pas plus loin, il aperçut les apôtres ses camarades et leur cria de venir à la cour de Dieu.

Qu'il viengnent à la Cort-Jhesu.

Ils répondent, comme les autres, qu'ils sont à ses ordres.

Les martyrs qu'il rencontra lui firent la même réponse par la bouche de saint Étienne. Saint Simon, toujours courant pour obéir à son maître, se présente à saint Martin, qu'il trouve à la tête de ses confesseurs. Il sonne trois fois de sa crécelle pour les faire venir autour de lui. Quand il a expliqué le sujet de son message,

Saint Martin li dist « *Biaus compains*,
Sachiez sans faille q'i irai
Et tous les confès i menrai.

(1) M. le comte de Caylus avait trouvé ce poëme si intéressant, qu'il en avait fait un *Extrait* dont le manuscrit est sous nos yeux. Après en avoir vérifié l'exactitude, nous avons cru devoir l'adopter, du moins en quelques endroits.

Il invite ensuite les innocents, qui, dans leur naïve simplicité, assurent qu'on ne pouvait leur faire plus de plaisir.

Saint Simon entre dans une salle magnifique occupée par les pucelles. L'auteur assure que leur beauté et l'éclat des couronnes qu'elles portaient sont au-dessus de toute description. On pense bien qu'elles acceptèrent avec empressement l'invitation. Il en fut de même des veuves (de celles seulement qui ne s'étaient point remariées). Enfin, il n'y eut saints ni saintes dont il éprouvât un refus. Il vint ensuite rendre compte de sa mission. Jésus-Christ, très-satisfait, lui dit : « C'est bien : je verrai si quelqu'un manque à la fête. »

Quand le jour fut arrivé, le premier qui parut fut Gabriel, suivi de tous ses anges, archanges et chérubins : ils se présentèrent enveloppés de leurs ailes et chantant le *Te Deum*. Puis se prenant par la main, ils montèrent, comme de raison, au plus haut étage du paradis. En passant devant Jésus-Christ, *qui séoit devant sa mère,* ils ne manquèrent point de le saluer,

Et li dous Dieu a respondu :
« Seignor, bien puissiez vous venir
A ma feste que vueil tenir
Où je veuil fère de grans miracles. »

L'auteur a négligé de nous apprendre quels furent les miracles que Dieu opéra : on ne voit pas trace de miracles dans tout le reste du poëme. Vinrent ensuite les patriarches. Dieu embrassa Moïse, Abraham et le prophète saint Jean, qui se trouve, on ne sait pourquoi, parmi les patriarches; et tous se mirent à chanter avec ceux qui les suivaient :

Je vis d'amors
En bone esperance.

C'est là un de ces refrains de chansons d'amour, qui se trouvent, comme nous l'avons dit, intercalés dans ce poëme religieux. Arrive saint Pierre à la tête des apôtres, qui chantaient avec lui :

Ne vous repentez mie
De loïaument amer;
Car de bien amer vient solaz.

Et leur joie fut si grande en approchant de Dieu, que, se prenant par les mains, ils formèrent une ronde et chantèrent :

Tout ainsi va qui d'amors vit
Et qui bien ame.

Saint Étienne se présente à la tête des martyrs en chantant :

Cil doit bien joie demener
Qui joie attend
Des maux qu'il sent.

Les confesseurs dirent à leur tour :

Je ne fui oncques sans amer,
Ne ja n'ère en ma vie.

Les milliers d'innocents qui suivaient les martyrs, disaient, dans leurs chansons, qu'ils ne devaient leur bonheur qu'à Dieu seul.

On vit ensuite paraître la Madeleine, qui précédait une troupe de belles femmes. Elle chantait que c'était toujours avec passion qu'elle allait trouver son ami,

Envoiséement[1] i vois à mon ami.

[1] Gaîment.

Les veuves s'avancèrent. Elles étaient extraordinairement parées, se tenaient par la main, et chantaient les unes haut, les autres plus bas :

Se j'ai amé folement,
Sage sui si me repent.

Les femmes qui étaient restées fidèles à leurs maris venaient après les veuves; leurs robes étaient de la plus éclatante blancheur,

Plus blanc que flor sur branche.

Elles chantaient *de cœur joli*, se tenant toutes par la main. En passant devant la sainte Vierge, elles la saluèrent d'un *Ave Maria*, et la Vierge leur donnait sa bénédiction. Ce fut vers le haut du paradis qu'elles allèrent se placer; et Jésus leur dit qu'elles étaient les bien-venues. Elles se mirent à genoux, pour lui exprimer avec quel plaisir elles s'étaient rendues à ses ordres. Et Jésus

Lors lor a dit : « Or sus, amies,
Si soiez joiaux et lies,
Et si fete haitie entiere. »

Toutes ces réceptions finies, Dieu appela saint Pierre et lui recommanda de ne laisser plus entrer personne. Saint Pierre l'assura qu'il pouvait être tranquille; et tout aussitôt

il se mit à chanter : « Que ceux qui aiment soient de ce côté, et ceux qui n'aiment point, passent de l'autre. »

Vos qui amez, traïez ça,
En là qui n'amez mie.

Ici commence la fête. Jésus-Christ conseille à sa mère d'oublier ses peines passées, et de ne plus songer qu'à se bien divertir. La Vierge répond qu'elle est de cet avis; et elle appelle aussitôt la Madeleine, qu'elle prend par la main; et toutes deux font le tour de la salle en chantant :

Tuit cil qui sont enamouraz
Viengnent danser, li autre non.

Les vierges, les dames, les veuves accourent sur cette invitation, et sont suivies des martyrs, des confesseurs et des autres saints qui chantent ensemble :

Je gart le bos[1] que nus n'emport
Chapel de flors s'il n'aime.

[1] Le bois.

Les quatre évangélistes, qui avaient eu soin d'apporter de bruyants instruments de musique, sonnaient du cor; et, pendant ce temps-là, les anges répandaient de l'encens et des parfums sur la compagnie. Enfin, Jésus-Christ, bien content de voir tant de joie, se leva, et, tenant par la main sa mère, il chantait aussi ce refrain :

Qui suis-ge dont, regardez moi
Et ne me doit-on bien amer?

L'auteur assure qu'il n'y eut jamais une si belle fête; et ce qui n'en fut pas un des moindres agréments, c'est que la Vierge elle-même retroussant sa robe fit le tour du bal en chantant : *Embrassez-vous, de par amour embrassez.*

Prist les pans de sa vesture
Et va chantant très tout entor :
« Agironnez, de par amor agironnez. »

En voyant le Sauveur qu'elle avait tant aimé prendre part à la fête, la Madeleine sentait renaître en elle ses vifs et anciens sentiments, et se met à chanter :

Fins cuers amourous et joli,
Je ne vous vueil metre en oubli.

Après quoi, les apôtres, les martyrs, les confesseurs re-

XIII SIÈCLE

commencèrent les danses de plus belle. Et Jésus-Christ, charmé de tout ce qu'il voyait,

Si prist sa mère par les dois,
La Magdelaine, d'autre part,
A cui il fist le dous regart
Quant ses pechiez lui pardonna,
Tout doucement respondu a :
« Je tieng par les dois ma mie
J'en vois plus joliment. »

Tous les saints et saintes crurent devoir, à la fin de la fête, se réunir pour chanter en chœur :

Tos li cuers me rit de joie
Quant Dieu voi.

Mais tandis qu'ils chantaient ainsi, les ames du purgatoire qui les entendaient, criaient, pleuraient et demandaient grace avec de si grandes instances que saint Pierre en fut touché, et vint exposer leurs peines. Les vierges se joignirent à lui pour intercéder en leur faveur ; la Vierge elle-même se leva en pied, et représenta que ces malheureux qui se lamentaient étaient, comme elle avait été, des mortels ses frères et sœurs, et elle finit par dire :

La feste n'est mie plenière
Se miez n'en est aus souffretous,
Aus povres et aus disetous.

Jésus lui répondit qu'il chérissait trop sa mère pour lui rien refuser :

Douce mère, dist notre sire,
Je ne vous vueil mie desdire
Que je vo volenté ne face.
A cest mot la bese en la face,
Les iez, la bouche et la maissele
Que ele avoit et tendre et belle
Plus que ne n'est rose espanie.

Aussitôt que Dieu eut accédé à la demande de sa mère, le feu du purgatoire devint *plus doux que lait.*

La pénitence de plusieurs ames se trouvait finie. Saint Pierre leur ouvrit, avec grand plaisir, la porte du paradis.

Ainsi se termina la fête, et il ne faut pas douter, dit l'auteur, que le jour de la Toussaint et les deux jours qui le suivent, les ames du purgatoire n'aient joui du repos et même de quelque satisfaction.

Nous nous sommes arrêtés trop long-temps peut-être sur cette ridicule production : c'est qu'elle nous a paru donner une idée exacte de l'esprit du siècle (quelques critiques l'ont crue du XIIe, nous présumons qu'elle est du XIIIe et peut-être de la fin). Non seulement elle offre, comme nous l'avons dit au début, un tableau des cours plénières, alors si fréquentes, mais elle signale le genre, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la couleur des idées religieuses de l'époque. Dieu, comme on se le figure dans l'enfance des sociétés, et comme les classes inférieures persistent à le croire, même lorsque les sociétés ont avancé dans la civilisation, n'est qu'un seigneur un peu plus puissant que les autres, mais qui a leurs besoins, leurs passions et souvent leurs vices.

Dans le poëme de *la Cort de Paradis,* Dieu ne procure pas à ceux qui habitent le ciel et qu'il réunit autour de lui, d'autres plaisirs que ceux qu'offraient, dans leurs châteaux, au temps des cours plénières, les rois et les hauts seigneurs. On y chante, on y danse, et voilà tout. Nous remarquons même que ce trouvère-ci n'y a pas, comme l'auteur *de la Voie de Paradis,* fait dresser des tables splendides, couvertes de mets excellents. Dieu et ses saints n'y mangent, n'y boivent pas. Est-ce oubli, ou un juste sentiment de convenances? Nous pensons que c'est oubli.

Au reste, on a fait, depuis long-temps, une observation qui nous paraît de toute justesse : c'est que s'il n'a pas semblé très-difficile de décrire les peines de l'enfer, on se trouve assez embarrassé lorsqu'on veut retracer les plaisirs du paradis. Les hommes, dans tous les temps et dans tous les pays, n'ont jamais pu parvenir qu'à transporter dans le ciel leurs jouissances de la terre.

L'Élysée des anciens était un lieu délicieux où les ames des sages, des hommes vertueux, s'entretenaient sous de frais ombrages; Mahomet fit, de cet Élysée, un jardin de l'Orient, qu'il peupla de houris; les Scandinaves placèrent les ombres de leurs guerriers morts en combattant, dans un vaste camp où ils continuaient de lutter entre eux et de boire de l'hydromel; nous avons vu ce qu'était le paradis, dans le moyen âge; un peu plus tard, le Dante plaça les bienheureux dans les planètes; mais quand il arriva au-delà de cette neuvième sphère, dans le séjour où réside la Divinité, il fut tellement ébloui, qu'il avoue ne pouvoir plus raconter sa vision. Un de nos célèbres écrivains modernes a tenté, aussi lui, de

Dante Alig. La Divina Commedia. — Il Paradiso.

M. de Chateaubriand, dans les Martyrs, liv. III.

XIII SIÈCLE.

nous faire, à sa guise, un nouveau paradis; mais, malgré la noblesse, la majesté de sa description, on sent qu'il rentre dans les idées des trouvères du XIIIe siècle, lorsqu'il fait parler Dieu et chanter les anges. Il valait mieux dire comme le Dante : « Je ne puis exprimer ce que j'ai vu dans ce lumineux « séjour où réside le Tout-Puissant. Semblable à celui qui « conserve l'impression d'un songe plein d'intérêt, sans pou- « voir dire quel en était l'objet principal, il ne me reste du « spectacle qu'un souvenir vague, incertain, mais plein de « charme (1). »

Concluons que la *Cort de Paradis* est un assez mauvais poëme; mais que l'on sera pourtant porté à l'indulgence si, en le comparant à la plupart des poëmes sur le même sujet, on ne les trouve guère plus satisfaisants pour la raison. Toute la différence entre eux n'est que dans le style. Et il faut avouer que notre auteur n'a pas fait preuve de goût, en semant son récit d'une multitude de refrains de chansons vulgaires, qui contrastent singulièrement avec la gravité qu'il affecte dans tout le reste. A. D.

HUON DE MÉRI.

Ce n'était point un de ces trouvères en titre qui ne pouvaient vivre que de l'art qu'ils exerçaient, cet *Huon* ou *Hugues de Méri*, dont il nous reste un long et bizarre poëme intitulé *le Tournoiement du Christ*. Il nous apprend lui-même qu'il fut moine à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Religion proi[1] qu'el mi meine
Qui m'a là mené par la main,
Jusqu'à l'église saint-Germain
Des-prez, lès les murs de Paris.

[1] Je prie.

Et c'est à peu près là tout ce que l'on sait de sa vie. L'époque

(1) Quale è colui che sonniando vede,
E dopo 'l sogno la passione impressa
Rimane, e l'altro alla mente non riede :
Cotal son io, che quasi tutta cessa
Mia visione, ed ancor mi distilla
Nel cuore il dolce che nacque di essa.
Il Paradiso, canto XXXIII, v. 58 et seq.

où il florissait se trouve indiquée dans le même poëme, par une tirade sur un fait assez important de notre histoire : la guerre de Bretagne pendant la minorité de saint Louis. De ce qu'il rapporte de cet événement, comme s'il en avait été témoin, on a inféré qu'il vivait dans les trente premières années du XIIIe siècle.

Dans son poëme du *Tournoiement* (Tournoi) *de l'Antechrist,* il se présente comme le successeur, et non le rival de Raoul de Houdan, dans l'art de conter les affaires de l'autre monde. Et, en effet, si déja l'un des deux nous a conduits en enfer, en compagnie de tous les Vices, et nous y a fait trouver quelques-uns de ses contemporains que sans doute il n'aimait pas, l'autre nous transporte en paradis et nous montre le sauveur des hommes luttant avec l'Antechrist, et les Vertus se mesurant avec les Vices, mais finissant par en triompher. Ce sont, comme on voit, deux poëmes de même genre, de même couleur, de véritables conceptions de moines du XIIIe siècle, bien qu'il ne soit pas prouvé que Raoul de Houdan ait jamais été moine.

Dans le début de son poëme, le moine de Saint-Germain-des-Prés semble avoir peu de confiance dans son talent. On dirait que c'est le premier ouvrage qu'il entreprend, et qu'il craint de ne pas bien manier la langue dans laquelle il se propose d'écrire : aussi regrette-t-il que Chrestien de Troies soit mort, ce poète, ajoute-il, *qui avait tant de prix,* et qui, sans doute, aurait tiré un bien meilleur parti du merveilleux sujet qu'il avait choisi.

Pour çou ke mors est Crestiens
De Troies ki tant ot de pris,
De trouver ai hardement pris,
De mot à mot metre en escrit
Le Tournoiement de Antecrist.

Or, voici quand et comment arriva le grand événement qu'il va raconter :

Il avint après cet emprise
Ke li François eurent emprise
Contre le comte de Champaigne,
Ke rois Loeys en Bretaigne
Mena son ost, sans point d'aloigne.....
Lor ne pot me tenir perece
D'aler en l'ost le roi de France.

XIII SIÈCLE.

A peine Huon de Méri était-il à l'armée du roi Louis, qui, comme le disent les vers que l'on vient de citer, se trouvait en Bretagne, qu'il voulut profiter de son séjour en ce pays pour en visiter le plus curieux monument. Et aussitôt il se met en marche vers la forêt de Brecéliande; cette forêt si célèbre dans les romans de la Table-Ronde, par la *périlleuse fontaine* qu'elle couvre de son ombre. Il s'avance, armé d'une épée, vers la fontaine.

Ke la trouvai par aventure.
La fontaine n'iert pas oscure
Ains ert clere com fins argens.....
Le bachin, le perron de marbre
Et le verd pin et la caiere[1]
Trouvai en icelle maniere
Come la descrit Crestiens[2].

[1] La chaise.

[2] Chrestien de Troyes, dans le Roman du chevalier au Lion.

A peine a-t-il puisé de l'eau avec le *bachin* (la tasse) que s'élève la plus violente tempête, à la suite de laquelle le ciel s'ouvre, et le poète peut voir le paradis;

Et tout cil k'en paradis sont
Porent bien veoir tout le mont[1]
Sans couverture cele nuit.

[1] Le monde.

Bientôt après, il aperçoit un chevalier maure qui traversait en toute hâte la campagne, armé comme s'il se rendait à un tournoi. C'était Bras-de Fer, chambellan de l'Antechrist. Il parvient à l'atteindre, et ils font route ensemble. Ils ne tardent pas à découvrir un pays couvert de prairies, de rivières, de villes, de châteaux à tours crénelées.

C'est dans l'un de ces châteaux que se rassemblent les partisans de l'Antechrist. Avant d'aller au tournoi, ils jugent à propos de se restaurer par un bon repas.

Des napes ki ne sont pas sales
Veissiés les tables couvrir,
Et veissiés coffres ouvrir;
De pos et de hanas[1] d'argent
Moult servirent et bel et gent.
Antecrist, quand il fu assis
Aveuc un jongleour massis
Qui trop savoit sons portevin.
De divers mès, de divers vins
Fumes plenièrement servi
Bien sachiés tout c'onques n'i vi
Fèves ne pois, oès ne herens.

[1] Gobelets.

Tous les mès Raoul de Houdain
Eusmes sans faire riot[2], etc (1).

[2] Rixe, sans querelle.

Il est bon de connaître ceux qui composaient cette réunion de convives : c'étaient Jupiter, Saturne, *Apollon le preux*, *Mercurius*, enfin tous les dieux de la mythologie, et même Cerbère *aux trois têtes*. Le poète leur applique à tous de bizarres épithètes. Mais on y voyait aussi les vices personnifiés; la Paresse, la Gourmandise,

La vaine gloire et vanterie
Qui est dame de Normandie; etc.

Nous croyons devoir passer la description beaucoup trop longue que fait le poète, non seulement des armures de tous les Vices, ainsi que des figures caractéristiques et emblématiques qui couvraient ces armures, mais aussi des cortéges de divers genres dont les Vices étaient suivis. Il est temps d'en venir au tournoi. Il y avait nécessité qu'après avoir si minutieusement détaillé toute l'armée de l'Antechrist, le poète dît au moins quelque chose de Dieu son adversaire : il le décrit, monté sur un cheval magnifique, ayant pour escorte des anges et des Vertus de toute espèce. Dans ses mains est une lance :

C'estoit la lance dont Longis
Le feri el coste jadis;
Si en issi et eue et sanc.
Moult sist bien sour le cheval blanc
Qui nès estoit de la Surie;
Nule beste qui fust en vie
N'estoit plus béle à esgarder.

Il se perd encore dans les descriptions des différentes armes que portaient les partisans du Christ : et cependant il avait dit :

De descrire ne sui pas dignes
Les armes c'orent ceste gent:
Tuit estoient d'or et d'argent.

On pourra trouver peu convenable que la sainte Vierge soit spectatrice de l'espèce de combat qui se prépare; ce-

(1) Voyez l'article sur Raoul de Houdan. Les mets qu'on lui servit en enfer furent du *moine-noir*, etc. Comment se trouvent-ils être les mêmes en paradis? Il est vrai que nous sommes ici à la table de l'Antechrist.

pendant notre poète l'introduit sur la scène. Elle y paraît avec une robe aussi éclatante que le soleil, les pieds posés sur la lune.

Et sa main tient en liu de septre
La verge Aaron bien flourie;
Moult avoit bele compaignie
De virges, d'angles enpenés, etc.

Après quelques centaines de vers dans lesquels le poète décrit minutieusement les Vertus qui entourent Jésus-Christ, et les armes qu'elles portent, le combat commence enfin. Chaque Vertu combat à outrance le Vice qui lui est contraire: la *Prouesse* la Coardise, la *Tempérance* la Gourmandise, *Largesse* Vilenie, *Courtoisie* Mensonge, *Virginité* Fornication, etc., etc. On devine d'avance quelle fut l'issue du combat : les Vertus triomphèrent.

On ne devrait pas s'attendre à trouver dans un poëme de ce genre, des peintures presque anacréontiques; et cependant en voici une. L'auteur décrit Vénus et l'Amour qui font succomber la virginité.

Elle (la Virginité) fut prise et retenue
Par Cupido sans retenue;
Li a lanché maint dart felon
Maintes fois fu près du talon
A ma dame Virginité,
Venus li a main cop douné;
La mere Fornication
Qui tint l'arc de temptacion
C'Amours encorda d'une corde
Qui corde ert par grant descorde
Od des treces as damoiseles;
Venus qui virges et puceles
Asaut tendi sans atendue
D'arc amoureux a destendue
Une saete barbelée
Qui estoit d'amours empenée;
Si vola haut en l'air orrement:
Virginités qui vait fuiant
Eust par un le cors navrée;
Mais la dame s'est destornée,
Espoentée et esbahie,
Et se mist en une abéie
Pour son pucelage garder.

Mais voici un aveu bien singulier que fait notre poète moine. La flèche que Vénus lançait à la virginité, s'est détournée et est venue le frapper au cœur.

Tout droit vers moi a la volée
Et parmi les ex[1] m'est volée
Dedans le cuer dus c'al[2] penons.

[1] Yeux.
[2] Jusqu'aux plumes (de la flèche).

Le combat dure encore fort long-temps. Mais enfin Dieu fait voir sa toute-puissance.

Lors veissiez Vertus accoure
Pour prendre Antechrist tout entour,
Et il plus fiers que une tour
Ere si es archons affichiés
Com s'il y fust nés et fichiés.
Mais trop a souffert longuement;
Ja fust li rois du firmament
Venus à saint Michiel aidier;
Mais ja avoit fait fianchier
Michiel à Antecrist prison.

Nous avons déja vu, au commencement de cet article, que Huon de Méri semblait se défier de son talent; nous trouvons une preuve bien plus frappante de sa modestie dans une courte tirade de son poëme, que nous citerons d'autant plus volontiers qu'il ne craint point de placer bien au-dessus de lui deux autres poètes, Chrétien de Troie et Raoul de Houdan.

Fragment cité aussi par Du Verdier à l'article de Huon de Mery. Biblioth. Fr. t. IV, p. 274, 248.

Y m'aid Diex, Huon de Mery,
Qui a grant peine a fait ce livre :
Il n'ausa pas prendre à delivre
Li bel François à son talent;
Car cil qui trouvèrent avant
Prindrent avant tout à l'eslite.
Pour ce c'est œuvre meins eslite
Et fu plus fort à achever.
Moult mis grant peine à eschiver[1]
Les dis *Raoul* et *Christian*.
Onque bouche de christian
Ne dit si bien come ils disoient;
Mès quant qu'ils dirent prenoient
Li bel François trestot à plain,
Si com il leur venoit à main;
Si qu'après eux n'ont rien guerpi[2].
Si j'ai trouvé aucun espi
Après la main as metiviers
Je l'ai glané moult volontiers.

[1] Esquiver, éviter.

[2] N'ont rien laissé après eux.

Ce poëme de tournoiement de l'Antechrist, dans lequel Fauchet ne trouvait pas de *grands traits de poésie* (ce sont ses expressions), a cependant eu nombre de lecteurs, puis-

qu'il y a peu de grandes bibliothèques qui ne le possèdent en manuscrit. On le voit orné de miniatures, dans la Bibliothèque du roi de Sardaigne (n° G, 1, 19); dans la Bibliothèque du Vatican parmi les manuscrits de la reine de Suède (n° 1361), etc. La Bibliothèque royale à Paris a le manuscrit qui appartenait à Fauchet (n° 7615), où il est mêlé à une foule de contes orduriers; mais le manuscrit 218 en offre un texte tres exact et bien écrit. Nombre d'auteurs, Pasquier, Ducange, Fauchet, de Paulmi, etc., ont cité l'auteur et l'ouvrage; mais Le Grand-d'Aussi n'a pas jugé à propos de l'admettre dans son recueil.

Nous concevons que, dans le siècle où nous vivons, on doive éprouver un véritable dégoût, du mépris même pour des poètes qui ont employé leurs veilles sur des sujets où l'absurde le dispute au ridicule, qui nous représentent Dieu comme un seigneur de fief qui n'a guère plus de puissance et de bon sens que les autres seigneurs de leur temps. Mais le spiritualisme, base de la religion chrétienne, n'était point encore compris. Cette religion avait succédé à celle qu'y avaient apportée les Romains, à celle où les dieux avaient les mêmes goûts, les mêmes passions que les hommes, et tombaient dans les mêmes erreurs. Quelques siècles ne suffisent pas toujours pour arracher de la tête de tout un peuple des opinions, des préjugés qui y sont fortement enracinés. A. D.

GUIOT DE PROVINS

ET

HUGUES DE BERSIL OU DE BERZE.

Il nous reste de ces deux poètes deux satires en vers, qui portent l'une et l'autre le titre de *Bible*. Ce titre assez singulier, peut-être nos poètes ne le choisirent-ils que par l'impossibilité où ils se trouvaient de désigner leurs productions par le mot de *satires*, qui n'était point encore passé du latin dans leur langue; bien qu'à cette époque rien ne

fût moins rare que les poésies satiriques, comme nous aurons à le prouver par des exemples quand il faudra nous occuper de *Rutebeuf* et d'un grand nombre d'autres poètes du même temps. Peut-être aussi Guiot de Provins, qui fit paraître le premier sa *Bible*, ce que nous démontrerons bientôt, voulait-il seulement indiquer par ce nom que son livre ne contenait que des vérités. En effet, il déclare, dès en commençant, que sa bible n'est en rien *losengière* (mensongère), mais *fine, vraie et droiturière*. Hugues de Bersil, qui n'écrivit qu'après, témoin du succès qu'avait eu la *Bible* de Guiot, crut devoir sans doute donner le même titre à son ouvrage, qui lui paraissait à peu près du même genre.

Quoi qu'il en soit, ce titre, devenu commun à deux productions différentes, a donné lieu à beaucoup d'erreurs. Bien des savants et, entre autres, Étienne Pasquier et l'abbé Massieu, n'ont fait des deux auteurs qu'un seul, auquel ils ont attribué la composition des deux poëmes. Il ne leur fallait pour cela que transformer le nom de *Hugues* en celui de *Guyot*, métamorphose qu'ils trouvaient toute naturelle, et que nous ne saurions approuver; car les deux mots n'ont pas la même étymologie. Le comte de Caylus, dans un mémoire dont on trouve un extrait dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n'a pas eu de peine à réfuter une telle opinion. Aux arguments qu'il emploie pour soutenir la sienne, nous en ajouterons d'autres que nous a suggérés une lecture attentive des deux *Bibles*. Mais nos lecteurs peuvent dès à présent regarder comme certain que nous les devons, l'une et l'autre, à deux auteurs différents.

Recherches de la France, édit. de Paris, 1643, p. 505.

Mémoires de l'Acad. roy. des inscript. t. XXI.

Les poètes provençaux ont eu des biographes; l'histoire s'est souvent occupée d'eux : c'est que la plupart furent nobles, riches, puissants, et qu'ils remplirent plus d'une fois des rôles importants dans les affaires politiques. Il n'en est pas de même des poètes français, qui furent cependant très-nombreux, plus féconds, et dont les productions variées, intéressantes, substantielles enfin, auraient dû procurer à leurs auteurs plus d'estime et de considération. Leurs actions, l'époque même où ils ont vécu, sont ignorées, *omnes ignoti urgentur longâ nocte*. A force de patience, de soins, le président Fauchet parvint à recueillir les noms et à indiquer quelques ouvrages d'un assez grand nombre de ces poètes; mais, si l'on en excepte quelques-uns, qui, par ha-

Fauchet, De la langue et poésie française, l. II.

sard, se sont trouvés placés dans des circonstances mémorables, ou ont exercé des fonctions éminentes, il n'a pu rien découvrir de leur vie. Ce n'est donc que dans leurs ouvrages que l'on rencontre quelquefois des notions sur leurs personnes ou leurs professions.

Aussi ne chercherons-nous point ailleurs que dans les *Bibles* de Guiot et de Hugues, ce qu'ont été ces deux poètes. Occupons-nous donc d'abord de celle qui nous paraît la plus ancienne en date.

I. DE LA BIBLE DE GUIOT DE PROVINS.

Le poëme qui porte ce titre ne contient pas moins de 2691 vers. On le possède manuscrit dans plusieurs bibliothèques, et deux fois au moins dans la Bibliothèque du roi. Il a paru imprimé en entier dans la nouvelle édition des fabliaux et contes publiés par Barbazan.

Ms. de Notre-Dame, 26, et n. 2707 du Catal. de la Vallière.

C'est une longue et véhémente satire dans laquelle le poète attaque vivement, non pas *tous les états et toutes les conditions* de la société, comme le dit l'abbé Massieu, et comme l'ont répété tant d'autres après lui, mais quelques princes, le pape et le haut clergé, beaucoup d'ordres religieux, et, enfin, les devins et les médecins.

Contes et fabliaux, édit. de Méon, t. II, p. 307.

Il n'a placé son nom dans aucun de ses vers; mais on le lit à la tête de tous les manuscrits de son poëme. Le Grand d'Aussy prétend que Guyot de Provins fut d'abord *ménétrier;* mais il ne le prouve par aucune autorité. Il est vrai qu'on peut conjecturer qu'il exerçait en effet ce métier, d'après ce qu'il dit dans sa Bible, des présents magnifiques qu'il reçut de tous les princes qui assistaient, à Mayence, à la cérémonie du couronnement, comme roi des Romains, de Henri, fils aîné de Frédéric Barberousse. Ceci nous servira du moins à fixer une date. Le couronnement se fit en 1181. Notre poète florissait donc dans les dernières vingt années du XIIe siècle. D'autres passages de son poëme, que nous ferons remarquer, semblent prouver qu'il ne l'écrivit que dans les premières années du XIIIe.

Notices des manuscrits de la Bibl. du roi, t. V, p. 279.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut moine à Clairvaux pendant quatre mois seulement; lui-même le dit :

Quatre mois fui-je à Clervaux,
Ce ne fu mie trop granz max;
Je m'en parti molt franchement,

Travail i oi et paine grant,
I lessai trop et grande envie
E grant durté et felonie,
Ypocrisie et murmuire.

Bible de Guiot, v. 1202-1208.

Il est à présumer qu'en quittant Clairvaux, il se rendit à Cluny, où il prit, sérieusement cette fois, l'habit de moine; car il dit lui-même qu'à l'époque où il écrit, il y a douze ans passés qu'il est dans les *noirs draps*.

Sor moi chierra trestot li gas,
Por ce que je port les noirs dras;
Il a plus de doze ans passez
Qu'en noirs dras fui envelopez.

On a cru, sur un passage de son poëme, qu'avant de se faire moine, il avait été de quelque croisade; que même il s'était trouvé à Jérusalem. Il semble dire, il est vrai, qu'il a vu dans cette ville des chevaliers *de grand prix et de grand sens* (1). Mais n'emploie-t-il point là une espèce de forme oratoire, pour amener la satire qu'il veut faire de tous ces guerriers d'outre-mer? Nous aurions peine à reconnaître un *croisé* dans un poète qui, peu avant de parler de croisades, se vante de sa poltronnerie, qui assure que, s'il était de l'ordre des Templiers, il se garderait bien de combattre avec eux.

V. 1718 et suiv.

S'en lor ordre rendus estoie,
Tant sai-je bien que je fuiroie;
Je n'i attendroie les coux,
De ce ne suis-je mie foux.
Trop se combatent fièrement,
Jà por pris, ne por hardement
Ne serai, se Dex plest, ocis:
Miex vueil estre courz et vis,
Que mors li plus prisiez du mont.

Et plus loin :

Et lor vie et lor contenance
Aim-je molt et lor accroissance,
Et lor hardement lor octroi;
Mès il se combatront sanz moi.

(1) Voici ce passage :

Molt revi les Hospitaliers
Oultre mer orgueillouz et fiers;
Molt les vi en Jherusalem
Et de grant pris et de grant sen.

V. 1792 et suiv.

XIII SIECLE.

Voilà tout ce que dans le poëme de Guyot de Provins nous avons pu recueillir de relatif à sa personne et à sa vie. Examinons maintenant son ouvrage.

Son début est vif, animé : le poète y expose clairement son projet.

Ibid. v. 1-17.

Dou siècle puant et orrible
M'estuet commencier une Bible
Por poindre et pour aguilloner
Et por grant essample doner.....
Ce que je vueil conter et dire
Est sanz felonie et sans ire,
Voldrai le siecle molt reprendre
Et assaillir et reson rendre,
Et diz et essamples mostrer
Où tuit cil se porront mirer
Qui entendue et créance ont.

Il commence ensuite la revue qu'il se propose de faire de *tous les ordres qui sont* et qui pourront se *mirer* dans ses *biaux diz* (ce sont ses expressions), par les *philosophes* anciens, ce
V. 18-19. qui n'était pas trop dans son sujet ; et, par une singulière méprise, il place dans sa liste de philosophes, des poètes et d'autres personnages qui seraient fort surpris de se trouver dans cette catégorie.

Tiex[1] en fu lor generaux nons :
Therades en fu et Platons,
Et Seneques et Aristotes,
Virgile sen refu et Othes,
Cleo li viels et Socratès
Et Lucans et Diogénès,
Precieus et Aristipus
En furent et Cleobulus ;
S'en furent Ovides et Estaces
Et Tulles li Granz et Oraces,
Et Cligers et Pitagoras, etc.

[1] Tels.

Ibid. v. 73 et suiv.

. . . .
Li philosophe tel estoient
Que a nul rien n'entendoient
Fors qu'à bien dire et à reprendre
Les malvès vices : qui entendre
Voldroit et lor moz et lor diz,
Il ne seroit jà desconfiz,
S'il les avoit en remembrance ;
Mès tot est torneiz à enfance,
Les siecles est anoiantiz.

Ibid. v. 95 et suiv.

Des philosophes, dont il fait, comme on voit, une espèce

d'éloge, il passe aux princes, aux grands; et ceux-ci, il les attaque violemment. Mais que leur reproche-t-il en réalité? Qu'ils ne sont pas généreux, qu'ils ne donnent point de brillantes fêtes. Et, pour cela, il est tenté de croire qu'ils ne sont pas les vrais descendants de leurs aïeux. Il ne voudrait pourtant pas dire qu'elles *furent déloyales les forges où ils furent forgés;* mais, dit-il,

Je ne me fierai jamais
En nule forge n'en nule huevre
Puisque malvès ovrier i huevre.
. . . . Ibid. v. 134.
Je ne voldroie estre blamez
Des dames, sauves lor ennors
Tout di, mès des engéreors
Me pleing, ce ne pui-je lessier, Ibid. v. 151.
Que trop furent malvés ovrier.

Il regrette amèrement les magnifiques palais où les seigneurs tenaient leurs cours. Tout lui paraît mesquin et ridicule dans les fêtes que l'on donne de son temps.

Bien sont perdu li biau repaire
Li grant palès, dont je sospir,
Qui furent fait por Cors tenir.
Les Cors tinrent li ancessor,
Et as festes firent honor
De biau despendre et de doner,
Et des chevaliers anorer. Ibid. v. 249.
. . . .
Mes li roi, li duc et li conte
As hautes festes font grant honte:
Il n'aiment pas palès ne sales,
Mès en maisons ordes et sales
Se reponent, et en boschages;
Les cors[1] sont povres et ombrages[2].

[1] Les cours.
[2] Obscures (sans éclat.)

C'est alors qu'il met en opposition et exalte avec emphase la magnificence des fêtes dont il fut témoin au couronnement du fils de l'empereur Frédéric, dont nous avons parlé plus haut. Il fait une longue énumération de tous les rois, princes, ducs et comtes qu'il vit rassemblés à ces fêtes; et cette énumération pourrait n'être pas à dédaigner par les historiens. Il joint les épithètes les plus flatteuses aux noms de ces cent grands personnages et plus, qu'il met en scène; personnages que, depuis, la postérité n'a pas toujours jugés aussi favorablement. Mais ce qui ôte beaucoup de prix aux

XIII SIECLE.

éloges qu'il en fait, c'est qu'ils furent tous, d'après son aveu, ses bienfaiteurs.

Jà ne vos ai baron nommé
Qui ne m'oit véu ou doné;
Que ce furent li plus eslit (*les plus éminents*) :
Por ce sont en mon livre escrit.

Ibid. v. 492.

Aussi ce qui le chagrine le plus, et allume sa bile, c'est que *li riche*

Sont ore ou siecle li plus chiche.

V. 512.

On voit que Guyot avait conservé dans son cloître toute l'avidité et la bassesse des sentiments de sa profession de ménétrier, si toutefois on doit admettre que telle fut sa première profession.

Le morceau le plus piquant, sans doute, de la Bible de Guyot, est celui dans lequel il fait la censure de Rome et de tout le haut clergé. Il n'épargne pas même le pape; et, peut-être, que de nos jours on n'oserait écrire aussi librement en cette matière que l'a fait un moine obscur du XIII[e] siècle.

Il voudrait que le pape fût comme l'étoile polaire, autour de laquelle tournent toutes les autres; mais il n'en est pas ainsi, dit-il :

Molt est l'estoile et bele et clere;
Tiex devroit estre nostre père.
Clers devroit-il estre et estables,
Que jà pooir n'eust déables
En lui, n'en ses commandemenz.
Quant li pere ocist ses enfanz,
Grand pechié fet. Ha! Rome! Rome,
Encor ociras-tu maint home,
Vos nos ociez chascun jour;
Crestientez a pris son tour.

Ibid. v. 656 et suiv.

C'est dans ce morceau sur le pape que se trouvent les vers si souvent cités, qui prouvent que dès le XII[e] siècle, on faisait usage de la boussole. Si ces vers ne venaient nous détromper invinciblement, nous continuerions, nous modernes, de regarder comme bien plus récente une découverte à laquelle on doit le perfectionnement de la navigation et la connaissance du Nouveau-Monde. Ces vers qui sont d'une grande importance pour l'histoire des inventions, nous n'hésiterions pas à

les transcrire, si nous ne les avions déja cités dans notre *Discours préliminaire,* tome XVI. Nous y renvoyons le lecteur.

Nous observerons seulement qu'il n'est plus permis d'attribuer l'importation de la boussole en Europe au Vénitien Marco-Paolo, qui ne voyageait qu'au XIII[e] siècle, ni son invention au Napolitain Gioia, qui ne naquit qu'en 1300. Sans doute, cette machine, telle que la décrit le poète Guiot, était de son temps bien grossière et imparfaite; elle ne pouvait même être employée que très-rarement; car il fallait que la mer fût bien calme, le bâtiment bien tranquille pour qu'une aiguille, soutenue sur l'eau d'un vase par un brin de paille, ne fût pas détournée de sa direction naturelle vers le pôle. Ce n'était donc qu'une invention naissante. Mais le plus grand pas était fait : il n'était plus dès lors très-difficile de trouver un moyen de suspendre l'aiguille aimantée sur un pivot solide, et de la renfermer dans une boîte : et c'est là tout au plus la part que peuvent s'attribuer dans cette grande découverte, les Italiens qui répètent sans cesse que la boussole (*bossola*, boîte) porte un nom qui a été de leur langue, et qu'elle leur doit conséquemment son origine.

Après le pape, Guiot de Provins fait comparaître devant son tribunal, les cardinaux, les légats, les archevêques, les évêques, et il les admoneste sévèrement.

Tout est perdu et confundu
Qant li chardonal (*les cardinaux*) sont venu;
Qui viennent ça tuit alumé
Et de convoitise embrasé.
Ça viennent plein de symonie,
Et comble de malveise vie;
Ça viennent sanz nule reson,
Sanz foi et sanz religion.....
Rome nos suce et nos englot, V. 666.
Rome destruit et ocist tot.
Rome est la doiz de la malice
Dont sordent tuit li malvès vice;
C'est un viviers pleins de vermine :
Contre l'Escripture divine
Et contre Deu sont tuit lor fet.

V. 770 et suiv.

Il serait fastidieux peut-être pour nos lecteurs de suivre le poète dans ses continuelles déclamations contre tout le haut clergé. Mais on ne sera peut-être pas fâché de savoir comment il attaque les abbés, les moines et les nonnes.

Aux premiers, il reproche d'avoir délaissé trois *pucelles*

nettes et belles, qu'ils avaient épousées à leur entrée dans les ordres; et ces pucelles sont : la *charité*, la *vérité*, la *droiture*.

En lieu de ces trois nos ont mises
Trois vielles ordes et assises;
Molt sont et laides et cruax
Ces trois vielles et desloiax.
Des trois vielles sai bien les nons :
La premiere a non Traïsons
Et la seconde Ypocrisie,
V. 1144 et suiv. Et la tierce a non Symonie.

Nous ne devons pas omettre qu'en parlant des religieux de l'ordre de Grand-Mont, il leur reproche, entre autres vices, une coquetterie assez singulière : c'est d'avoir un soin tout particulier de leur barbe.

La nuit quand ils doivent couchier,
Se font bien laver et pingnier
V. 1543 et suiv. Les barbes et envoleper,
Et en trois parties bender,
Por estre beles et luisanz.

Des moines des divers ordres qu'il passe en revue dans plusieurs centaines de vers, ce sont les templiers qu'il traite avec le plus de modération. Il ne les reprend guère que sur leur orgueil et leur avarice.

Convoitous sont, ce dient tuit,
Et d'orgueil r'ont-il molt grant bruit :
C'est tous li maux que g'en puis dire,
V. 1752 et suiv. Lor afaires de plus n'empire.

Quant aux nonnes, il ne sait trop s'il doit en parler; et voici ses raisons :

Des converses et des noneins
Ne cuit-je pas estre certeins
Que j'en saiche dire vertez :
Li plus sage en sont esgaré
De fame jugier et reprendre;
Por ce dout-ge mout à emprendre
V. 2096. De dire lor vie et lor estre.....
Fame est lou jor de faut talens,
Plus est legiere que n'est vens :
Molt mue souvent son coraige,
Tost a decéu le plus saige :
Car lou vié[1] fait-elle suer,
Et lou jone[2] sens froit trambler,

[1] Le vieux.
[2] Le jeune.

Et lou cowart fait-elle herdi :
Il est ensi com je vos dis.

V. 2122 et suiv.

Au reste, quoiqu'il dise en commençant le chapitre des nonnes :

Qui fist nonain, qui fist converse,
Molt fist ordre fiere et enverse,

V. 2154.

il paraît qu'il savait assez peu de choses sur cet *ordre;* car il se borne à reprocher aux nonnes de ne pas maintenir la propreté dans leurs couvents, et d'imiter en cela les pigeons.

Une costume sanz raison
Ont les nonains et li colon[1]:
Ne tienent pas lor maison nete.

[1] Les colombes.

V. 2166.

Après les devins, dont il blâme l'hypocrisie et l'imposture, le poète s'occupe des gens de loi, qu'il appelle des *légitres*,

Qui devienent fax plaidéor
Et de bone huevre trichéor.

V. 2405.

Les reproches qu'il leur adresse sont ceux qu'on leur a faits de tout temps, sur leur cupidité, leur mauvaise foi, etc.

Il termine sa *Bible* par une diatribe violente contre les *fisiciens* (médecins).

Maint oinguement font et maint baing
Où il n'a ne sanz ne raison.
Cil eschape d'orde prison
Qui de lor mains puet eschaper.
Qui bien set mentir et guiler,
Et faire noble contenance,
Tout ont trové, fors la créance
Que les genz ont lor fet à bien.
Tiez mil se font fisicien
Qui n'en sevent voir ne que gié :
Li plus mestre sont molt changié
De grand envie, n'il n'est mestiers
Dont il soit tant de mençongiers.

V. 2537 et suiv.

En voilà bien assez pour que l'on puisse juger du mérite et des défauts de cette grande production poétique, remarquable sous plus d'un rapport : et parce qu'elle nous offre quelques traits de la physionomie générale de la société au XIIIe siècle, et parce qu'elle prouve jusqu'où avaient été portés dès lors les désordres du clergé. On ne verra pas non plus

sans quelque surprise, avec quelle liberté les écrivains combattaient les abus de tout genre, et surtout les éternelles prétentions de la cour de Rome.

Le style de Guiot de Provins est vif, original, mais âpre et dur : on s'aperçoit, en lisant son poëme, que c'est la production d'un moine irrité contre le monde au milieu duquel il ne peut plus vivre. Quel contraste il présente avec le style et le ton de l'auteur dont nous allons nous occuper!

II. DE LA BIBLE AU SEIGNOR DE BERZE.

Le seigneur de *Berze*, ou de *Bersil*, porte de plus dans les manuscrits le titre de *chastelain;* ce qui seul aurait dû le faire distinguer du moine Guiot de Provins : son style le distingue encore plus. C'est sans doute une satire qu'il a voulu composer; mais elle n'a rien d'âpre, d'austère; elle n'offre aucune trace de mauvais goût ; elle n'a rien de monacal enfin. En la lisant, on croit s'apercevoir que l'auteur est un homme du monde, un homme qui vivait dans la haute société de son siècle, qui n'a peut-être pas l'habitude d'écrire, mais qui ne manque point de talent. Lui-même avoue qu'il se *met en essai* de *bien dire* et de *bien trouver*.

Bible de Hugues de Berze, v. 783.

Il déclare aussi qu'avant de chercher à réprimander les autres dans sa Bible, il aurait bien mérité qu'on le réprimandât; qu'il avait fait *en sa vie*

Mainte oiseuse, mainte folie.

Sa conduite, ses *déportements*, quels qu'ils aient été, on les ignore, à moins, toutefois, qu'on ne veuille en voir au moins quelques traces dans plusieurs chansons qui nous restent de lui, et que possède la Bibliothèque du Roi. Mais ces chansons ne contiennent, comme la plupart des pièces de ce genre, que des plaintes amoureuses. Voici comme Fauchet analyse, avec sa naïveté ordinaire, deux chansons qu'il connaissait de lui : « Il (Hugues de Berze) y dict que, quand il sera mort, sa dame connoistra quelle perte elle aura faite; et combien qu'il n'accomplist jamais son vouloir d'elle, il est délibéré mourir sur l'escu, plustost que se confesser vaincu : encore qu'elle lui aye deux ou trois fois mentis, et qu'il se doute qu'elle aye autre ami, si a-t-il tant chassé qu'il doive bien achever. Toutefois, sa destinée est qu'il n'aura jamais bien d'aimer,

Mss de la Bibl. du roi, fonds de Cangé, in-8°.

puisqu'il ne peut plus voir sa dame, ne trouver occasion d'aler en son païs. Encore fera-t-il une chanson perdue, puisqu'à perdre sont tournés tous ses chants. Mais possible que celle-ci aura telle vertu qu'elle lui fera droiture des autres. »

Fauchet, Des anciens poètes français, l. II.

Voilà, sans doute, un galant trouvère. Et notre surprise est grande, en songeant qu'on a pu le confondre avec le hargneux et peu délicat auteur de la satire Guiot.

Mais il est temps de passer à l'examen de sa *Bible*, qui, d'ailleurs, nous apprendra quelques autres particularités sur sa personne.

Elle ne contient que 838 vers, se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° 7218, et a été imprimée à la suite de l'autre Bible, dans la nouvelle édition des fabliaux.

Mss. de la Bibl. du roi, n. 7218, de la Vallière.— Barbazan, Nouv. édit. par Méon, t. II, p. 394.

Tout l'ouvrage est un vrai sermon. L'auteur, qui avait amplement usé, peut-être abusé, de son heureuse position dans le monde, se repent très-sincèrement, à ce qu'il semble, et invite les autres à l'imiter, à faire pénitence. Il débute par de graves réflexions sur la brièveté de la vie, sur l'incertitude du moment où il faudra en sortir. Il raconte aussitôt après comment le péché est venu sur la terre par une suite de la désobéissance de nos premiers parents aux ordres de Dieu. Leur faute fit le malheur de toute leur postérité. C'est ce que le poète raconte en nombre de vers d'une extrême naïveté, que nous avons cités ailleurs. Dieu, voyant le *siècle perdu*, comme dit le poète, songea à réparer le mal. On sait quel fut le moyen auquel, dans son extrême bonté, il lui plut de recourir :

Voyez le Discours sur l'état des lettres au XIII[e] siècle, t. XVI de l'Histoire littéraire, p. 216.

Li convint grand paine endurer
Ainz que il nous venist requerre:
Qar il en vint du ciel en terre
En ma dame sainte Marie,
Où il prist char et sanc et vie
Por reçoivre la mort après.

V. 160.

Et quand Dieu eut ainsi retiré les hommes de l'abîme, voici les commandements qu'il leur donna; commandements qu'il faut répéter ici, car c'est de leur inobservance que l'auteur prend texte pour gourmander ses contemporains :

Quant Diex nous ot d'enfer rescous,
S'ordena trois ordres de nous.
La premiere fu, sanz mentir,

De provoire, por Diez servir,
Es chapelles et es moustiers :
Et l'autre fu des chevaliers
Por justicier les robéors :
V. 179 L'autre fu des labéorors.

Dieu commanda aussi la *chasteté*

V. 189 Aux gens lais et aux chevaliers,

et leur ordonna de n'avoir que des enfants légitimes.

Mais tous ces commandements étaient transgressés, suivant notre poète, dans le siècle où il vivait. Par exemple, les chevaliers qui devaient

Deffendre de cels qui roboient
Les menues gens et les garder,
Sont or plus engrant[1] de rober
Que li autre, et plus angoisseus.

[1] Avides.

Et quant aux laboureurs, il nous apprend

Que li uns conquiert volentiers
Sor son compagnon deux quartiers
De terre, s'il puet en emblant[1],
Et boute adès la bone[2] avant.

[1] En les derobant.
[2] Borne.

Pour remédier à tous ces maux, les ordres monastiques furent établis. Et ce fut là où vinrent se réfugier *li bon clerc et li saint homme.* Tout serait allé au mieux

Se les ordres fussent tenues ;
Mès eles sont si corrompues,
Que petit en tient nului ores
V. 249 Ce qui lor fu commandé lores.

De là, il part pour entreprendre, à l'imitation de son devancier Guiot, une excursion rapide en différentes communautés de moines; mais il ne fait que glisser, pour ainsi dire, sur les reproches qu'il aurait à leur adresser : il veut moins les outrager que leur donner des conseils.

Et même, comme Guiot encore, il fait presque l'éloge des ordres militaires du *Temple* et l'*Ospital,* dont les chevaliers *livrent lor cors à martire*,

Por deffendre le doux pais
V. 271. Ou Dame Diez fu mors et vis.

Tout ce qu'il trouve à reprendre en ces ordres, c'est qu'ils jouissent d'un droit de *franchise*, qui multiplie les meur-

triers et les voleurs, toujours sûrs de trouver un asile inviolable dans leurs maisons. Mais pourquoi trouve-t-il tant à redire à ce droit de franchise? c'est uniquement parce que les chevaliers, lorsqu'ils guerroient dans la Terre-Sainte, ne peuvent battre à leur aise leurs sergents et leurs écuyers, sans qu'aussitôt ceux-ci, par l'espoir de l'impunité, ne les menacent de les tuer, ce qu'ils font souvent.

Qar en la terre d'outremer
N'ose pas batre uns chevaliers
Ses serjants ne ses escuiers,
Que ne dient qu'il l'occira,
Et qu'en l'Ospital s'enfuira,
Ou au Temple, s'il puet ainçois :
Ainsi ne puet-il estre mais
Qu'il n'en i ait au mains ocis
Ou trois ou quatre ou cinq ou sis. V. 280.

On voit que, dans tout ceci, perce un peu d'humeur de seigneur, de chevalier croisé. Aussi notre Hugues paraît-il avoir été l'un et l'autre, comme le prouvera bientôt une autre citation.

Quant aux religieuses de son temps, il les traite peut-être avec plus de sévérité que son devancier Guiot. Il en dirait, déclare-t-il, *moult de bien*

S'eles tenissent chastéée
Si comme ele estoit ordenée;
Mès eles ont mesons plusors
Ou l'en parole et fet d'amors
Plus c'on ne fet de Dieu servir. V. 299.

Il continue ainsi sa réprimande contre divers abus qu'il croit apercevoir dans les ordres religieux. Mais à peine a-t-il cité quelques désordres dans ces communautés, qu'aussitôt il s'en excuse et dit que dans toutes il n'en est pas de même, qu'il y en a de sages et de bien ordonnées. Certes ce n'est pas là le ton de Guiot de Provins.

Au reste, il déclare que bien qu'il ne soit *ni clerc, ni lettré,* V. 375. il n'en a pas moins le droit de *sermoner* le monde, parce que ce monde il l'a bien connu, et pour nous servir de ses propres expressions, qu'il a long-temps aimé les *joies du siècle,* avant de se convaincre qu'elles *valoient bien peu.* Aussi prétend-il qu'on doit bien plus le croire que les *prêtres* ou les *hermites,* qui n'ont point son expérience.

Et si m'en devroit l'en miex croire
C'un hermite ne c'un provoire;
Qar j'ai le siecle plus parfont
Cerchié et véu que il n'ont.

Et c'est alors, c'est lorsqu'il veut prouver combien il faut mettre peu de prix à ce qu'on appelle le bonheur dans le monde, à la puissance, par exemple, et aux richesses, qu'il parle de son voyage à Constantinople, et des terribles événements dont il fut témoin. Nous citerons ce passage parce qu'il semble justifier nos conjectures sur sa double qualité de *chevalier* et de *croisé*.

Et qui verroit ce que je vi
Com pou devroit richece amer,
Et com pou s'i devroit fier!
Qar je vis en Constantinoble
Qui tant est bele et riche et noble,
Que dedenz un an et demi
Quatre empereres, puis les vi
Dedens un terme toz morir
De vil mort; qar je vi murtrir
L'un de napes et estrangler,
Et l'autre saillir en la mer,
Et li tiers fu deseritez,
Qui valut pis que mort assez,
Et mené en chetivoison :
E cil, cui Diex face pardon
Et amaint à port de salu,
V. 402. Fu mort en bataille et vaincu.

On ne peut guère douter, d'après ces vers, que notre Hugues de Berze ne fît partie de l'armée des croisés français et vénitiens qui prit Constantinople en 1203 (le 18 juillet). Quatre empereurs se succédèrent alors sur le trône de Constantinople (de 1203 à 1204) : Isaac Lange, que les croisés tirèrent de prison; Alexis IV, son fils; Ducas Murtzuphle, qui le détrôna et ne régna que trois mois; et enfin Baudouin, comte de Flandre, que les Latins élurent à la place de Murtzuphle, et qui lui fit crever les yeux. Ces quatre empereurs périrent tous d'une mort cruelle et tragique *en un an et demi,* à peu près, comme le dit le poète.

Ce fut probablement au retour de ses voyages à la Terre-Sainte que Hugues devint repentant et dévot. Mais, de tous les péchés qu'il avait commis, il en était un dont le souvenir même lui paraissait un autre péché.

D'un pechié c'on apele amor
Me prent sovent molt grant paor.
Qar il est pechiez de pensser,
Et de l'uevre et du remembrer,
Qar puis c'on a du tout partie
S'amor de sa très-bele amie,
Si s'en delite-on plus sovent
En remembrer son biau cors gent,
Quant l'en jà pensser n'i devroit. V. 739.

Vers la fin de sa *Bible*, il se nomme; et cela seul aurait dû empêcher de le confondre avec Guiot de Provins.

Hugues de Bersil qui tant a
Cerchié le siecle çà et là,
Qu'il a véu qu'il ne vaut rien,
Préesche ore de fere bien;
Et si sai bien que li plusor
Tenront mes sermons à folor :
Qar il ont véu que j'avoie
Plus que nus d'aus solaz et joie,
Et que j'ai aussi grand mestier
Que nus d'aus de moi préeschier. V. 771.

Mais il s'excuse par une espèce de proverbe :

Et tels ne set conseillier lui
Qui done bon conseil autrui. V. 787.

Il finit par adresser ses vers à un certain *Jaques* qu'il appelle *biaus frère*, *biaus amis*, et qui nous est parfaitement inconnu. Il l'invite à persévérer dans les bonnes résolutions qu'il prit quand il *s'éloigna du siècle*. Ce qui semble annoncer que ce Jacques était moine.

La *Bible* de Hugues de Bersil nous paraît être la production d'un esprit mélancolique et tendre, qui déplorait, à la fin de sa carrière, les erreurs de sa jeunesse. On y doit remarquer plus de goût et de délicatesse que dans la plupart des productions du même temps. Nous conjecturons qu'elle parut dans les dix premières années du XIII[e] siècle, peu de temps après la Bible de Guiot de Provins (1). A. D.

(1) Si, comme nous le croyons, le trouvère Hugues de Bersil n'est autre que le poète désigné par Crescimbeni sous les noms de *Ugo de Bersia*, il faut ajouter aux ouvrages de Hugues, que nous avons indiqués dans cet article, une pièce en vers provençaux (ou à peu près provençaux), par laquelle il invite le troubadour Folquet de Romans à prendre la croix et à l'accompagner à la Terre-Sainte. Voyez ce que nous disons à ce sujet, dans un article précédent, p. 640 de ce volume, et par occasion, p. 645.

SIMON DE FRESNE.

Ce poète, d'origine normande, naquit en Angleterre vers la fin du XIIe siècle; il fut chanoine de Herefort dans le pays de Galles. Il est bien connu comme poète latin; mais on ignorait qu'il s'était aussi distingué comme poète français: ce n'est que depuis quelques années que M. l'abbé de la Rue nous a fait connaître un assez long poëme français, dont il est incontestablement auteur.

Lelandi Collect. vol. I, p. 106.— Script. Britan. t. I, p. 235.—Leyser, H. poet. medii ævi, p. 760. Tanner, Bibl. Britan. hiber. p. 52.

Leland, Bale, Leyser et l'évêque Tanner ont fait mention de ses poésies latines, les uns en latinisant, les autres en anglicisant son nom. Ici on l'appelle *Simo Fraxinus*, et là *Simon Ash*. Ce n'est point dans cette partie de notre ouvrage que nous devons nous arrêter sur ses poésies latines; il nous suffira d'en citer les titres. On a de lui 1° Une apologie en vers de l'historien Silvestre Giraud, sous ce titre: *Pro Giraldo adversus Adamum cisterciencis ordinis monachum et abbatem dorensem;* 2° *Super innocentia ejusdem*, lib. I; 3° *Ad magistrum Giraldum*, lib. I; 4° *Carmina*, etc.

On voit, par leurs titres seulement, que la plupart de ces ouvrages n'avaient été composés qu'en faveur et pour la défense de Silvestre Giraud, d'abord professeur, tant dans l'Université de Paris qu'à Oxford, et qui ensuite fut élu, en 1198, évêque de Saint-David, dans le comté de Papembrock. Le savant évêque (1), dont Simon de Fresne était l'ami et le defenseur, mourut peu après 1220, ce qui fixe très-approximativement l'époque où florissait notre Simon.

Biographie univ. t. III, p. 426-428, article Barry (Girald).

Occupons-nous à present du seul poëme français que l'on puisse avec certitude attribuer à Simon de Fresne. C'est une imitation, en 1600 vers, du plus célèbre ouvrage de Boëce; et l'auteur se nomme dès en commençant. Les lettres initiales des vingt premiers vers donnent cette phrase: *Simun de Freisne me fist.* « C'est, je crois, le plus ancien de

(1) Entre autres ouvrages de lui, que l'on trouve dans l'*Anglia sacra*, on cite sa Description du pays de Galles, imprimée séparément à Londres, en 1585, un vol. in-8°. Nous avons fait mention de ce poète latin dans notre Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle. —Voir notre tome XVI, p. 185.

nos poètes, dit M. de la Rue, qui ait employé l'acrostiche pour se faire connaître. »

Dans ce poëme, l'auteur retrace avec intérêt toutes les vicissitudes de la fortune. Ses principes sont d'une pure morale, d'une sage philosophie. Il fait preuve en quelques endroits, de connaissances peu communes, et dans un passage entre autres, où il parle positivement et avec assez d'étendue de la *quatrième partie du monde*. D'autres écrivains du même temps ont aussi fait mention de cette quatrième partie du monde, comme nous le verrons plus tard, dans l'analyse que nous ferons du célèbre roman des *Sept Sages de Rome* ou le *Dolopathos*.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans le poëme de Simon, c'est son style d'une grande clarté et qui n'est point dépourvu d'images poétiques. Veut-il peindre l'inconstance de la fortune, voici comme il s'exprime :

Plus bien de li ne sai dire
For que dolor fet et ire.
Matin donne et tolt le seir,
Après joie fet doleir ;
Ki de li prent un veel,
Sur espine leche le mel.
Home de guster est engrès,
Mes que chier l'achate après !
Prenez garde de la lune,
Issi vet il de fortune :
Kant la lune est runde et pleine,
Dunc descret dedanx quinzeine,
Ore en avant, ore arere,
Ore oscure et ore clere.
De fortune est ensement,
Primes donne et puis reprent,
Primes donne granz honurs,
Puis apres sospirs et plours.

C'est par des images de même genre, ou à peu près, qu'il cherche à prouver la vanité des choses d'ici-bas :

Tuit icil qui heittés[1] sont
Por hautene de cest mond,
Heittés sont de chose veine
Et qui corte joie ameine.
Ceo n'est pas durable chose
Que la coleur de la rose :
Fresche et par matin la fleur
Et al seir per sa coleur :

[1] Satisfaits, joyeux.

Maint hault hom par matin
Tent le seir sa tente enclin.
Haultese ressemble bien
Fumée plus que altre rien ;
Fume cous plus monte en haut
Plus descret et plus defaut,
Del home est tout ensement,
Plus est haut, plutost descent.

Ce ne doit pas être sans quelque étonnement que l'on trouve ce style et ces idées dans les vers d'un poète qui appartiendrait autant au XIIe qu'au XIIIe siècle; mais puisque M. l'abbé de la Rue nous assure qu'il les a copiés sur le manuscrit original de Londres, nous devons l'en croire ; en avouant plus que jamais combien il est difficile d'assigner une date certaine à une production poétique du moyen âge, si l'on n'en juge que par le style, que par les formes du langage employées par l'auteur. A. D.

THIBAUD DE MAILLI.

Ce poète doit être placé inmédiatement après les trois satiriques sur lesquels nous venons d'attirer l'attention du lecteur (et peut-être, en suivant l'ordre chronologique, aurions-nous dû le placer le second). Comme eux il a fait un ouvrage où il attaque, non les personnages de son temps, mais les mœurs générales. Peu de biographes ont cherché à le tirer de l'oubli ; et il serait probablement inconnu, si dans un volume manuscrit que possédait Fauchet, il ne se fût trouvé un assez long poëme satirique qui suivait la *Bible-Guiot*, sous ce titre : l'*Estoire de monseignor Thiébault de Mailli.*

Fauchet, Des anciens poètes français, l. II, n. VIII.

Ainsi notre poète était gentilhomme et même, à ce qu'il semble, possédait un fief, la terre de Mailli. D'après quelques vers de lui que cite Fauchet, et dans lesquels sont nommés quelques personnages de la fin du douzième siècle, on peut supposer qu'il existait à cette époque; ce que son style, au reste, indique assez.

C'est sans doute parce que ces vers ont une couleur sombre, que toutes les idées en sont tristes, effrayantes, qu'on

lui attribue dans quelques ouvrages *les Stances sur la mort.* On ne doute guère aujourd'hui qu'elles ne soient d'Hélinand, auteur d'un tout autre mérite.

V. ci-dessus, p. 87-103, l'article Hélinand.

Le poëme de Thibaud de Mailli commence par des réflexions morales sur la création du monde, la chute d'Adam, l'avénement du Christ. Il y damne de sa pleine autorité les Arabes, les Persans, les Turcs, et tous ceux qui ne veulent pas croire à cet étonnant mystère d'un Dieu qui s'est fait homme.

Et si ne volent pas croire le suen avenement,
Moult en auront grant duel au jor del jugement,
Qui iront en enfer, ge'l sai certainement.

C'est des mœurs du siècle qu'il prétend ensuite s'occuper; du siècle auquel on se repentira bien un jour de s'être trop attaché.

Du siècle vos vois dire ce que j'ai empensé
Molt est chascuns dolenz qui tant l'aura amé,
Cil qui melt se delitent cil sont maléuré.

Quelques professions, parmi lesquelles on remarque celle des avocats, deviennent l'objet de ses censures. Mais il se borne toujours à menacer des peines de l'enfer quiconque ne veut pas s'amender. En général, ce poëme est plutôt un sermon qu'une satire. Voici ce qu'il dit des ducs et des comtes :

Cil qui plus donne à cort si a meillor valor,
Et qui miex sçait trahir on le tient à meillor.

Pour effrayer sans doute ceux qui mentent et se parjurent, il rapporte une anecdote populaire et très-probablement fabuleuse. Un jour il prit fantaisie au fils d'un certain Raoul de Crespi de faire déterrer le corps de son père. Simon (ainsi s'appelait le fils de Raoul) ne vit pas sans horreur qu'un serpent (c'est un crapaud dans un autre manuscrit) mangeait la langue de son père, *la langue dont jura et mentit.* Ce spectacle convertit Simon, qui abandonna tous ses biens et alla vivre dans un désert. Voici comme est racontée cette aventure fausse ou vraie :

Ce que je vous vueil dire et ce qu'avez oi
Sachiez que ce n'est pas d'Aulchier et de Landri (1);

(1) Ce sont deux noms de héros de romans qui nous sont inconnus. Les aventures que contenaient les poëmes où ils figuraient étaient sans doute tellement incroyables, que, par les titres seuls de ces poemes, on exprimait alors tout ce que l'on peut concevoir de plus fabuleux, peut-être même de plus absurde.

Ains vos vueil amentoivre de Simon de Crespi
Qui le comte Raoul son pere defoui[1]
Et trouva en sa bouche un froit[2] plus que demi
Qui li mengoit la langue dont jura et menti.
Li cuens vit la merveille, moult en fu esbaï.
« Es-ce donc mes pères qui tant chastiax broi[3]?
Jà n'avoit-il en France nuz prince si hardi
Qui osast vers li fère une guerrre ne estri. »

Quant qu'il avait au siecle laissa et en haï :
Bien le lessa véoir que sa terre en guerpi;
Dedans une forest en essil s'enfoui;
Là devint charbonniers, itel ordre choisi.

[1] Déterra.
[2] Un serpent.
[3] Détruisit.

S'il faut en croire Fauchet, ce Simon de Crespi dont il est fait mention dans ces vers, était bâtard de Raoul, comte de Vermandois, fils de Hugues-le-Grand, frère de Philippe I[er], roi de France. Et ce Simon vivait en 1130. Thibaud de Mailli a-t-il raconté un événement arrivé de son temps? Il faudrait alors reporter la composition de son poëme à une date plus ancienne que celle que nous lui avons assignée.

Quoi qu'il en soit, voici les vers qui terminent le poëme. On y voit que l'auteur n'est préoccupé que d'une seule idée, la crainte de la mort et de l'enfer.

Qui Dei aura maudit n'i a que corrocier:
Deables le corront es cheaines lier,
En l'engoisseux enfer le feront trebuchier.

C'est dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, coté 7871, que nous avons trouvé le poëme entier de Thibaud de Mailli, dont Fauchet n'avait cité que des fragments.

A. D.

ADAM DE SUEL, ADAM DE GUIENCI,

ET QUELQUES AUTRES TRADUCTEURS DES DISTIQUES DE CATON.

Nous devons croire qu'aux XII[e] et XIII[e] siècles, les Distiques de Dionysius Cato, faussement attribués à Caton le censeur,

étaient en grande estime dans notre France : nous les trouvons sans cesse traduits, paraphrasés, commentés par divers auteurs; et on était si loin de penser qu'ils fussent l'ouvrage d'un écrivain postérieur d'environ cinq siècles à Caton l'Ancien, que parmi les poètes qui les ont mis en vers, il en est peu qui n'aient placé en tête de la traduction un prologue contenant un éloge pompeux du grand personnage que l'on en croyait l'auteur, ainsi que de quelques autres moralistes de l'ancienne Rome.

Hist. littér. t. XIII, p. 67.

Déja dans le tome XIII de notre Histoire littéraire, nous avons parlé d'un certain moine Évrard qui donna, dès l'an 1145, une traduction en vers de ces fameux Distiques, remarquable en ce que les rimes de ses vers, qu'il a partagés en strophes, sont *croisées*. C'est peut-être le premier poète qui se soit astreint à la gêne du croisement des rimes (1).

Un autre traducteur des Distiques aurait dû trouver place aussi dans l'histoire des poètes français du XIIe siècle, car si l'on en juge par son style, il est au moins de cette époque, et même du commencement du siècle. C'est *Adam de Suel* qu'il s'appelait, et il n'est connu que par un passage de Barbazan que nous allons répéter ici : « Adam de Suel, qui nous a donné, au commencement du XIIe siècle, une traduction des distiques de Caton, traduit ainsi le trentième Distique du livre IV :

Recueil de fabliaux, édit. de Méon, t. I, p. 15.

Demissos animo et tacitos vitare memento :
Quod flumen tacitum est forsan latet altiùs unda.

De tous chaus[1] qui sont coi[2] et moistes[3]
Te gaites[4] c'on[5] ne peut conoitre.
Chi mos[6] ne fut mie dit en bades :
Pire est coie iaue que la rade[7]. »

[1] Ceux.
[2] Tranquilles.
[3] Tièdes.
[4] Donne-toi garde.
[5] Parce qu'on ne peut les connaître.
[6] Ce mot (ce proverbe) ne fut pas dit en vain.
[7] Pire est tranquille eau que la rapide. — *rade*, (rapida). « Il n'est pire eau que l'eau qui dort. » Ce proverbe est resté dans la langue.

Ce langage paraît bien, en effet, être celui du commencement du XIIe siècle. Mais ne serait-il point possible que ce fût aussi là l'idiome ou plutôt le patois de quelqu'une de nos provinces, et qu'Adam de Suel ait écrit dans cet idiome? Nous remarquerons que l'on ignore absolument le pays où il est né.

(1) M. l'abbé de la Rue a consacré aussi un article assez étendu à cet Évrard. — V. ses Trouvères anglo-normands, tome II, p. 124-128.

XIII SIÈCLE.

Mais a-t-il même existé? il est permis d'avoir à cet égard quelque doute.

Nous avons vainement cherché dans la Bibliothèque royale, parmi les très-nombreux manuscrits qui contiennent des traductions en vers des Distiques, celle du prétendu Adam de Suel, et nous n'y avons trouvé qu'un seul poète du nom d'Adam; mais il ne prend aucun titre, et il est très-vraisemblable que c'est *Adam de Guienci,* auteur bien connu d'une traduction en vers des Distiques. Voici comment il a traduit ce même distique que Barbazan attribue à Adam de Suel :

De ceus qui coy sunt et seneistre
Te gaites quer ne sies cogneistre.
Un fleuve plesant, coy et herbeus
A l'aventure est parfont, péreileus.

On peut voir combien cette traduction diffère de l'autre. Au reste, l'auteur se nomme à la fin :

Adans vous dit, qui se repose,
En un soul mot à la parclose :
Se il parole folement
Et en maint lieu obscurement,
Il dit ne vous merveiller mie. Etc.

Le manuscrit dont nous avons tiré ces citations est coté 7593, et est le plus vieux, en apparence, de tous ceux qui contiennent les Distiques; et cependant le style est certainement bien plus moderne que celui qu'a employé le traducteur cité par Barbazan.

Dans le manuscrit 8014, on trouve une autre traduction en vers, mais bien moins ancienne, des *Proverbes* de Caton. L'auteur se nomme dans le prologue :

Je suis Fevre. Si say bien le mistère
Que Dieu peut forgier d'une matière,
Et ample met du vieux fer qu'on l'en forge:
Qui de rechief le remet adens la forge,
Il revient neuf au forgier sur l'enclume.
Prenés en gré le dit de cest volume. Etc.

Il se nomme une seconde fois à la fin, et joue encore sur son nom de Lefèvre.

Caton finist qui fu saiges et preus
Ces nobles vers accomplit deus et deus;
Mais si *Fèvre* qui ne sais le fer batre
En ce ditié en ai fait de deus quatre.

Ce sont en effet par des quatrains qu'il rend les distiques. Témoin ce quatrain-ci :

Supplie à Dieu; ton père et mère ayme;
Tes cousins hante et tes amis les claime;
Garde le don que ton ami te donne
A ton pouoir le lui renz et guerdonne.

Nous trouvons une autre traduction de ce même distique, dans le manuscrit 632.

Primes doiz à Deu sooploier
Et umblement merci proier.
Aime ton père, aime ta mère :
Qui ce ne fait il lo compère[1].
Tes parans hante et si les aime
Et amis et coisins les claime.
Garde la chose qu'en te donne
Qex qu'ele soit o povre o bonne (1).

[1] Il le paye (en est puni.)

Les biographes ont tous oublié de faire mention de ce Lefèvre. Il est pourtant auteur de plusieurs ouvrages que l'on possède dans la Bibliothèque royale, et entre autres d'une traduction de la pièce *De vetulâ*, que l'on attribuait à Ovide.

Voici les vers par lesquels il termine cette traduction :

J'ai tant forgié que j'ai parfait
Cest œuvre par dit et par fait.
Je en rens grace au Créateur
Qui de ce m'a fait translateur.

Ces vers ont un air de famille avec ceux qui terminent les Proverbes de Caton. Il n'est guère possible de douter

(1) Dans le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, n° 90, on trouve au folio 175, une traduction des Distiques de Caton qui paraît à peu près la même que celle du manuscrit 632 de la Bibliothèque royale. Mais, pour démontrer comment les copistes de manuscrits altéraient les textes qu'ils auraient dû fidèlement copier, nous répéterons ici, en les transcrivant sur le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, les vers que nous citons plus haut :

Premiers doiz à Deu sosplier
Et simplement lo doiz prier
Aime ton père, aime ta mère
Qui ce ne fait-il lo compère.
Tes parans aide et si les aime,
Et amis et cosins les claime.
Garde la chose q'lon te done
Quex quale soit ou povre ou bone.

Ce manuscrit nous paraît être d'une date moins ancienne que l'autre.

XIII SIÈCLE.

que ces deux traductions ne soient du même auteur. De plus, dans le prologue de sa traduction du poëme *De Vetulâ*, il se fait bien mieux connaître. Après avoir vanté le mérite et l'utilité des traductions, il ajoute : « Je Jehan Lefèvre qui ne say forgier, néz en Bessons-sur-le-Mas vers Compiègne, procureur en parlement du roy notre sire, me suis entremis de translater et rimer en françois cest livre du poète Ovide. »

Cet avertissement nous indique que Lefèvre est un des plus modernes translateurs des Distiques. En effet, il n'a guère pu porter le titre de *procureur en parlement* que lorsque le parlement fut sédentaire, c'est-à-dire en 1302, suivant quelques historiens. Ce serait donc un poète du XIVe siècle; et nous nous serions abstenus d'en parler si tôt, si nous n'eussions voulu réunir dans un seul article les principaux traducteurs des Distiques de Caton. A. D.

LE PRÊTRE HERMAN.

Si cet Herman a réellement composé tous les ouvrages en vers que lui attribuent divers auteurs, il faut le proclamer le trouvère le plus fécond de son temps. Et comment expliquer, après cela, l'oubli qu'en ont fait tous les biographes? Son nom ne se trouve, à notre connaissance, en aucun dictionnaire historique.

Dans quelques vers que nous citerons plus tard, il nous dit qu'il était prêtre et chanoine : c'est tout ce que nous avons pu découvrir de sa vie. Il nous y apprend de plus qu'il était né à Valenciennes; et cependant M. de la Rue le range parmi ses trouvères anglo-normands : peut-être parce que les personnages à qui Herman dédie quelques poëmes ou à la sollicitation desquels il les composait, portent des noms connus dans les fastes de la Grande-Bretagne; ceux de la comtesse Mathilde, par exemple, d'un roi Henri, etc.; et c'est par ce motif encore qu'il en fait un poète du XIIe siècle. Nous ne le croyons pas si ancien; mais nous reconnaissons qu'il est assez difficile de fixer, dans le XIIIe siècle, l'époque où il écrivait. La lecture de ses principaux ouvrages ne nous a fourni à cet égard aucune indication.

M. De la Rue, Des trouvères anglo-normands, t. II, p. 270.

Nous citerons ici, et les ouvrages dont M. de la Rue le dit auteur, et ceux que M. de Sainte-Palaye lui attribue; mais

nous nous arrêterons plus long-temps sur les ouvrages dont il s'est lui-même avoué l'auteur.

Voici d'abord les titres des sept poëmes d'Herman que mentionne M. de la Rue dans son article sur ce poète :

1° *Une Vie de Tobie*, en 1408 vers. C'est en partie une traduction du texte de la Bible ; mais le poète y a mêlé des allégories. — 2° *Les Joies de Notre-Dame*, en 1152 vers. L'auteur paraît avoir puisé dans quelques ouvrages apocryphes, lorsqu'il raconte la naissance de Jésus-Christ. « Mais, dit M. de la Rue, il y a de l'érudition dans les détails qu'il donne sur l'ancienne Rome, sur ses temples, ses théâtres, ses palais. » — 3° *Les trois mots de l'évêque de Lincoln*, en 844 vers. Alexandre, évêque de Lincoln, avait donné à Herman pour sujet d'un poëme, ces trois mots : *fumée, pluie, femme.* De ces trois mots Herman tire d'ingénieuses et morales déductions. La fumée, c'est l'orgueil ; la pluie, la convoitise ; la femme, la luxure. L'usage des mots donnés date, comme on voit, d'un peu loin. — 4° *L'Histoire de la Madeleine*, en 712 vers. — 5° *La mort de la sainte Vierge*, et sa sépulture dans la vallée de Josaphat par les douze apôtres. Ces deux derniers ouvrages contiennent des faits très-bizarres, tirés des fausses légendes, et racontés avec une remarquable naïveté. — 6° Une espèce de *Drame allégorique*, dans lequel on voit la Vérité et la Justice plaidant contre le coupable devant le trône de Dieu, et la Miséricorde et la Paix qui prennent sa défense. — 7° *L'Histoire des sibylles*, en 2496 vers de six syllabes. Le poète, pour traiter ce grand sujet, a puisé, à ce qu'il semble, dans les anciens auteurs latins, et surtout dans les Pères de l'Église. Il y fait preuve de quelque érudition.

Les manuscrits de ces deux derniers poëmes ne se trouvent que dans les bibliothèques d'Angleterre.

Voici à présent les titres des ouvrages que d'autres auteurs, et surtout M. de Sainte-Palaye, attribuent encore au prêtre Herman :

1° Le poëme intitulé *Genesis*, et quelques autres parties de la Bible. 2° *L'Assomption de Nostre-Dame.* 3° *Les miracles de Nostre-Dame, d'un prestre, d'un usurier et d'une vieille* (ces deux poëmes se trouvent l'un après l'autre dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 7534). 4° *Vie de saint Alexis, et Vie de sainte Agnès.* 5° *La Passion de Jésus-Christ, l'Histoire du précieux sang, la Vie de saint*

Sébastien (même manuscrit). 6° *L'Unicorne* ou la Licorne, espèce de fable en vers, dans le manuscrit 7595. 7° *La Vie de saint Jehan Paulus* (même manuscrit).

Des nombreux ouvrages compris dans ces deux listes, et de plusieurs autres dont nous aurions encore pu les augmenter, il n'en est peut-être pas une moitié qui soit sortie de la plume d'Herman. On sait que les mêmes productions reparaissent souvent en divers manuscrits, portant des titres différents; quelquefois aussi les copistes ne prenaient d'un grand ouvrage que des morceaux, à chacun desquels ils attachaient un titre particulier : et c'est par là que tel auteur d'un ou de deux poëmes au plus, passe pour en avoir composé un nombre prodigieux. Et, par exemple, que de poëmes attribués à Herman ont été évidemment détachés du poëme qu'il a intitulé *Genesis.*

Cette *Genesis,* le plus grand ouvrage d'Herman, se trouve dans la Bibliothèque royale, manuscrit n° 7534. Et c'est là que le poète, dès en commençant, se nomme et dit ses qualités. En lisant ce début, on ne l'accusera pas de vanité, car il se proclame lui-même *pauvre de sens.*

Signor, or escotés, entendés ma raison :
Je ne vos di pas fable, ne ne vos di cançon :
Clers sui, povres de sens si sui, moult povres hon,
Nés sui de Valencienes, Herman m'apiele-on.
De persone Dex cure ne prend s'est grande u non;
On a sovent grant aise en petite maison;
De petite fontaine tot son saol boit-on.
Tot ce di-je por voir[1], je suis moult petit hon,
Canones sui et prestre par grant élection.

[1] Pour vrai.

Dans ce grand poëme, qu'il n'aurait pas dû intituler *Genesis,* titre qui semble en restreindre le sujet, Herman avait pour but de mettre en vers les principaux événements retracés dans toute la Bible. Le premier chapitre contient une analyse de la Genèse; les trois suivants, l'histoire de la destruction du peuple d'Israël. Au cinquième chapitre, il commence le Nouveau-Testament, et ce sujet s'étend excessivement sous sa plume. On y trouve, non seulement d'après les évangiles, mais d'après nombre de livres apocryphes, l'histoire du mariage de saint Joachim et de sainte Anne, la naissance de la Vierge, la vie de sainte Élisabeth, de saint Joseph, de saint Jean, et enfin celle de Jésus-Christ, ses voyages, ses miracles, etc.

L'auteur raconte (et peut-être aurions-nous dû le dire plus tôt) comment il entreprit un ouvrage si considérable. Ce fut à la suite et par l'effet d'une vision. Un jour de Noël qu'un de ses clercs l'avait offensé, son emportement contre l'offenseur fut tel qu'il prit à la main un tison ardent pour tomber sur lui. Dans sa fureur, il ne sentit pas d'abord que le tison le brûlait. Mais le lendemain, il éprouva à son réveil une vive douleur aux doigts; une douleur qui augmenta chaque jour. Les médecins ne pouvaient calmer le mal. Il fit venir son confesseur et se disposa à mourir. Mais la sainte Vierge qu'il invoqua, lui apparut une nuit de la *Tiphanie* (Épiphanie), et lui promit une entière guérison s'il *translatait en Roman* ce qu'il trouverait dans la Bible de l'histoire de sa naissance, de sa présentation au temple, de la salutation angélique qu'elle reçut, de son mariage avec saint Joseph, de l'accouchement qu'elle fit à Bethléem de son fils Jésus-Christ, de la visite des trois rois, de la mort de son fils et de sa propre mort à elle-même. Il répondit que jamais il ne s'était essayé dans le métier de poète; mais la Vierge lui promit de l'assister dans l'entreprise. Et peu après, se sentant guéri, il se livra avec ardeur au travail qui lui était imposé.

D'après cela, on ne doit plus être surpris des développements, très-souvent bizarres, qu'il a donnés aux histoires contenues dans le Nouveau-Testament.

On nous a communiqué un manuscrit très-curieux dans lequel, au milieu de la Bible en vers d'Herman, se trouve un étrange poëme dont nous allons donner l'analyse (1). Ce poëme manque dans les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris; mais en lisant l'article que M. l'abbé de la Rue a consacré au prêtre Herman, il nous a semblé que ce savant l'a découvert dans les manuscrits de Londres, bien qu'il ne le dise pas explicitement, et qu'il n'en ait rien extrait.

La Bible d'Herman est en vers dits alexandrins; le poëme qui la divise par moitié à peu près, est en vers de huit syllabes, et a pour titre : *De Notre-Dame sainte Marie.* Son auteur commence, à l'exemple de tous les trouvères, par faire un appel à l'attention des lecteurs.

(1) D'après ce que nous a dit l'homme de lettres possesseur de ce petit trésor littéraire, le manuscrit provient de l'ancienne bibliothèque de Cluny.

Se vos volez que je vos die
De Dieu et de sainte Marie,
Or faites pais, si m'escotés
Je vos dirai se vos volés
Comment nostres sires nasqui
Et qui sa mère engenui;
Ainsi com sainte Anne fu née
Qui ainc ne fu d'omme engenrée,
Mais par le terdre[1] d'un coutel
En la cuisse saint Fanouel :
Là fu sainte Anne engenuie
Qui fu mère sainte Marie.

[1] Le frottement, le nettoiement.

Voici ensuite ce que le poète raconte on ne peut plus gravement :

Mille ans après la désobéissance du premier homme, Dieu transporta l'arbre de vie dans le jardin de saint Abraham; et un ange vint prévenir le patriarche que sur cet arbre le Fils de Dieu serait crucifié; que la fleur de cet arbre donnerait le jour à un chevalier qui mettrait au monde, sans le concours d'aucune femme, la mère d'une vierge que Dieu choisirait pour mère. Malgré la difficulté qu'il y avait à rendre bien clairement ces détails généalogiques, notre poète s'en tire assez bien.

Amis, dist-il (dit l'ange), enten à mi :
Tu as un arbre planté ci
Où Dex sera crucefiés,
Ses cuers perciés et atachiés,
Et si sera covers de sanc,
Et colera aval son flanc;
Et de ceste flor naistra
La mère a icele pucèle
Dont Damel-Dieu fera s'ancèle :
Mère sera nostre Signor
Le roi del ciel, le créator.

Le grand prodige arriva tel qu'il était annoncé. Abraham avait une fille qui respira les parfums de la fleur de l'arbre, et qui devint enceinte. Pour prouver son innocence devant les juifs qui l'accusaient d'inconduite, elle consentit à entrer dans le feu nue en chemise. Les flammes, respectant la jeune fille, se changèrent en fleurs.

Onques n'i ot un sol tison
Qui fust enpris de vif charbon
Qui ne fust rose de rosier,
Ou flors de lis et d'aiglantier.

Un tel miracle, on le pense bien, rétablit l'honneur de la jeune fille. Elle n'en donna pas moins le jour à un enfant qui devint chevalier, puis roi, puis empereur, et possesseur, sans qu'il en connût toutes les propriétés, de l'*arbre de vie*. Il fallait pourtant qu'il soupçonnât quelque vertu à l'arbre; car, pour guérir des malades, il en coupa un fruit qu'il divisa en différentes parties, et il essuya ensuite sur sa cuisse le couteau dont il s'était servi. O prodige! le suc générateur de l'arbre s'introduisit dans sa cuisse.

Quant il vit le coutel moillié
De son bon fruit qu'il ot taillié,
A sa cuisse le ressua,
Que la cuisse s'en empraingna
D'une molt gente damoisele
C'onques nus hons ne vit plus bèle:
Ce fut saincte Anne dont je chant
Que Damel-Diez parama tant.

La cuisse de l'empereur *Fanouel* (c'est le nom qu'il a dans le poëme) grossissait chaque jour outre mesure: en vain consultait-il les médecins les plus célèbres, et les *clercs les plus lettrés*, nul ne pouvait trouver remède à son mal.

Ainc n'i vint mires tant senés
Fisiciens, ne clers letrés
Qui seust dire la dolor
De la cuisse l'empereor.

Il lui fallut attendre neuf mois avant d'être délivré; et alors il accoucha par la cuisse d'une charmante petite fille. Le pauvre Fanouel n'en fut pas moins honteux d'être devenu ainsi père, quoiqu'il eût pu s'appuyer de l'exemple de Jupiter et de quelques autres dieux. Il appelle aussitôt près de lui un chevalier de confiance, et lui ordonne de porter au milieu des bois sa progéniture, et de la tuer sans miséricorde. Le chevalier obéit; mais au moment où il allait frapper la victime, une colombe descend du ciel et lui dit:

Chevalier, frère, or te tien quoi;
Retien ton coup, parole à moi.
N'occire pas cette meschine;
De li istra une virgine
Ou Dex char et sanc prandera
Quant en terre descendera.

Le chevalier écoute avec soumission l'ordre divin, il dé-

XIII SIÈCLE.

pose la jeune fille dans un nid de cygnes qu'il aperçoit près de là. Dieu se chargea de pourvoir aux besoins de la jeune fille, tant qu'elle resterait dans ce nid.

Puis fu Dex garde de l'enfant;
Par le sien saint commandement
Si li envoia sa provende
Par un cerf qui ert en la lande
Qui mult estoit parans et biax
Et durement estoit isniax[1]
Cornes avoit mult assises,
Flors i avoit de maintes guises;
Chascun jor est desor le ni[2];
Quant li enfes jetoit un cri,
D'une des flors le repaisoit,
Tant que li enfes s'endormoit.

[1] Vif, alerte.

[2] Le nid

Ainsi élevé, l'enfant grandit vite : à l'âge de dix ans, c'était déja une fille accomplie.

Un jour Fanouel chassait; il rencontre le cerf miraculeux, le poursuit, le blesse, et le pauvre animal se réfugie sous le nid de la jeune fille qui reconnaît son père, et lui ordonne d'épargner le cerf, sa nourrice.

Sains Fanoiax voit son enfant,
Si a parlé mult doucement;
Courtoisement le salua
Et belement li demanda :
« Bele, dist-il, et qui ies-tu? »
« Sire, dist-ele, ne ses-tu?
Je suis cele que tu portas,
Par ta cuise t'en delivras :
Li chevaliers ici me mist
Cui commanda que m'occist. »

Fanouel très-étonné emmène sa fille et la marie à Joachim, chevalier de son empire. De cette union naquit la vierge Marie mère de Dieu.

Après cette légende viennent les aventures de la mère de la Vierge, telles ou à peu près telles qu'elles sont racontées dans les livres apocryphes; mais nous ne croyons pas qu'aucun de ces livres contienne l'histoire de Fanouel, qui a toute l'apparence et la couleur d'un conte oriental. En quel auteur Herman (s'il faut lui attribuer ce bizarre poëme) est-il allé puiser son sujet (1)?

(1) Il ne faudrait pas croire que la légende en vers de la *Naissance de sainte Anne*, par la vertu d'une fleur, n'ait été l'objet d'aucune critique.

Le poète raconte encore la naissance du Christ, la fuite en Égypte, etc., etc.; il ne s'arrête qu'aux circonstances apocryphes du massacre des Innocents. Là recommence la Bible en vers alexandrins (1).

Nous aurions voulu parler encore de l'*histoire des Sibylles*, autre poëme dans lequel Herman se nomme, et qui serait du XIIe siècle, si, comme l'assure M. de la Rue, l'auteur y travaillait en 1167, quand mourut l'impératrice Mathilde; mais n'ayant point trouvé l'ouvrage parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi, nous ne pourrions que répéter ce qu'en dit le savant historien des trouvères anglo-normands (2). A. D.

M. De la Rue, Trouvères anglo-normands, t. II, p. 280.

Dans le siècle même où elle parut, un poète n'hésita point à la déclarer fabuleuse. Un manuscrit de la Bibliothèque royale contient un poeme *sur la Conception* où se lisent les vers suivants :

Anne de Bethléem fu née.
De *flour* ne fu pas engenrée,
Ce saichiés vous certainement,
Mais d'omme conseue charnellement.
Celles et cil soient confondu
Qui croient un *roman qui fu*,
Qui dist que de flour iert venue
Sainte Anne et engenuue.

Ces vers ont été copiés dans le manuscrit 7577, qui est de la fin du XIIIe siècle.— Deux autres manuscrits du poëme de la Conception, antérieurs à celui-ci, et conservés dans la même Bibliothèque, ne les contiennent point. C'est donc une interpolation qu'il faut attribuer au copiste du manuscrit 7577.

(1) Le manuscrit dont nous nous sommes servis est du XIIIe siècle, et contient : 1° L'*Image du monde*, par Osmont; 2° une *Chronique* depuis le commencement du monde jusqu'en 1279; 3° un poëme moral intitulé : *Les Questions*; 4° un poëme intitulé *Le livre de preuves* (c'est une espèce de calendrier généthliaque où l'on prédit à chacun ce qui doit lui arriver, suivant le signe sous lequel il est né); 5° enfin la *Bible* en vers d'*Herman*, au milieu de laquelle se trouve intercalée, comme nous l'avons dit, l'Histoire de l'*empereur Fanouel*.

(2) Dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi (fonds de l'église de Paris, n° 5), il existe au folio 160, un poëme en vers de six syllabes dont le titre est : *Sybille hic incipit Prologus Regine*. Peut-être est-il le même que celui dont M. De la Rue fait mention dans son ouvrage.

BÉRENGIERS.

Voici encore un traducteur en vers de la Bible. Son poëme ou plutôt ses poëmes (car il est probable que plusieurs productions attribuées à Herman lui appartiennent) se trouvent presque toujours mêlés, confondus avec ceux de cet Herman. Au reste, ces deux poètes travaillaient dans le même genre et sur les mêmes sujets : même goût, même style dans leurs œuvres. Vivaient-ils dans le même temps? c'est ce que nous n'avons pu découvrir. Bérengiers, qui se nomme souvent dans ses vers, donne bien, comme nous le verrons, quelques renseignements sur les lieux, mais non sur le temps où il les écrivit.

Dans ses traductions en vers des livres saints, il s'écarte peut-être un peu moins qu'Herman du texte, et y intercale moins de fables; il assure même qu'il a fait tout son travail sur le Nouveau-Testament d'après les évangiles de saint Matthieu, de saint Jean, de saint Marc et de saint Luc.

Ms. de la Biblioth. du roi, n. 7534, fol. 41 recto, col. 2.

Et tous les amis Dieu ki vie ont permanant
Trestous les en pri-jou par devotion grant,
Que'l roi de maïsté me soient tout aidant,
Que ces viers me laist faire issi à son commant,
Que miels m'en soit à l'ame et al cors en avant;
Et chaus qui volentiers i seront entendant
Fache Deus qu'il lor doist la vie permanant,
Et deprient por moi; car mestier en ai grant :
BERENGIERS ai a non, s'il est ki le demant.

Suit une longue histoire de la passion, de la mort apparente de Jésus-Christ. Après sa mort, le sauveur des hommes *entre en Infer, et en géte hors ses amis;* il ressuscite, apparaît aux trois Maries, à deux de ses disciples, au mont de Galilée, au mont de Sion à portes closes; enfin il apparaît douze fois aux siens. L'auteur décrit de plus l'ascension du Christ, l'avénement du Saint-Esprit, s'occupe assez longuement de la prédication des apôtres, de la venue de l'antechrist, des quinze signes avant le jugement dernier, du jour du jugement; et il termine par ces vers :

Ibid. f. 40 v°, col. 1.

Ici fait *Berengiers* fin d'iceste raison
Et prent autre matère à faire son sermon.

Cette autre matère est *li sermons au puile* (au peuple), qu'il finit encore en se nommant.

Ibid. f. 61, v°, col. 2.

Or fine *Berengiers* les vers de haute estanne[1],
Que frères Baudicius li fist faire an Pulanne[2],
Qui jadis habita ens el bos de Melanne[3],
Et fu privé à tous neis[4] à gent estranne.

[1] Estime.
[2] Pologne.
[3] Meulan.
[4] Même (et fut l'ami même des étrangers).

Ces vers indiquent bien quelques circonstances de la vie du poète, mais ne suffisent point pour dissiper l'obscurité qui jusqu'ici s'est attachée à sa personne. A. D.

TROUVÈRES,

AUTEURS DE CHANSONS, SIRVENTES, ET AUTRES OPUSCULES.

La fécondité des trouvères n'est pas moins remarquable dans le genre de la chanson que dans tous les autres genres de poésie. Il serait difficile de calculer le nombre des recueils de pièces légères, d'opuscules lyriques de toute espèce, que contiennent les manuscrits des XIIe et XIIIe siècles. Et que serait-ce, si l'on pouvait y joindre les chansons, sirventes, etc., qui, depuis des siècles peut-être, se chantaient, se chantent encore dans les anciennes provinces de la France, et que des amateurs de notre vieille littérature prennent quelquefois la peine de recueillir! Mais écrites en des idiomes qui ne sont point la véritable langue romane, elles ne doivent nous occuper que par occasion, que lorsqu'elles nous offriront le moyen d'appuyer une conjecture historique, ou de prouver l'étymologie, la vraie signification de quelques mots.

Nous ne rangeons point parmi les chansons en langue romane, comme l'ont fait tant d'autres, les *lais*, et surtout les lais historiques, intégralement tirés ou seulement imités des poésies galliques ou bretonnes. Ces lais sont de véritables romans abrégés, ou, si on l'aime mieux, les germes de la plupart de nos grands romans en vers. Mais les petits

poëmes dans lesquels les trouvères racontent en quelques couplets, une petite aventure d'amour, de générosité, de courage, une de ces petites actions dramatiques dont le dénoûment ne se fait point attendre, ces opuscules que nous nommons aujourd'hui *romances,* nous les avons classés dans les chansons, et ce ne sont pas celles qui offriront le moins d'intérêt.

Viennent ensuite les chansons satiriques, les sirventes. On en possède dans les grandes bibliothèques, de très-mordantes, d'injurieuses pour des personnages puissants. Plusieurs sont des matériaux pour l'histoire; toutes prouvent que, dans tous les temps, notre nation a su combattre les abus, la violation des lois, non seulement par une résistance ouverte, mais en s'armant aussi de l'arme du ridicule.

Il est assez extraordinaire qu'on ne trouve presque aucune chanson bachique dans nos anciens recueils. Et pourtant nos pères étaient intempérants et grands buveurs. Comment, au milieu de leurs banquets, de leurs fêtes qui duraient quelquefois plusieurs jours, ont-ils pu négliger de célébrer le dieu des vendanges? Nous ne croyons pas qu'on puisse leur adresser un tel reproche, ou plutôt leur faire honneur d'un tel oubli. Ils auront chanté le vin et les plaisirs de la table, plus souvent peut-être, et non avec autant d'esprit et de talent qu'on l'a fait en des temps plus rapprochés de ceux où nous vivons; mais, dans les siècles antérieurs, les productions de ce genre étaient probablement improvisées, les auteurs ne les destinaient pas à une durée plus longue que celle du festin où ils les chantaient. Elles n'ont pas survécu à l'ivresse qui les avait inspirées.

Il n'en a pas été de même des chansons d'amour et de galanterie. Combien il nous en est parvenu qui même aujourd'hui nous étonnent, soit par l'énergie de la passion, soit par la délicatesse des sentiments qui y sont exprimés! Nous ne saurions donc approuver ce qu'en a dit un écrivain qui pourtant s'est fait un nom par ses connaissances étendues dans la langue romane. « La plupart des anciennes chan-« sons, observe-t-il, ne sont remplies que de lieux communs « d'une fade galanterie, de tristes supplications des auteurs « à leurs maîtresses pour les attendrir, de plaintes éter-« nelles contre les médisants; le début en est trivial, et on le « prendrait pour une formule, tant il est fréquemment em-« ployé. En voici quelques exemples : *La verdure renaît;*

M. de Roquefort, De la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles, p. 211.

« *le printemps revient ; le rossignol chante, je veux chanter* « *aussi;* etc. » Ce que l'auteur dit là des chansons des trouvères pourrait s'appliquer aux chansons d'amour de tous les poètes et de tous les pays. Depuis Tibulle et Catulle jusqu'à Pétrarque, et depuis Pétrarque jusqu'à Bertin et Parny, les poètes érotiques ont employé les mêmes images, mais non les mêmes couleurs. Chez tous, le sentiment est le même au fond : il serait difficile qu'ils n'usassent pas, pour le peindre, des mêmes images ; mais que de nuances différentes, pour qui sait les apercevoir, dans les couleurs de leurs palettes ! Il n'est pas si difficile qu'on le pense, de découvrir dans les chansonniers du moyen âge, quelle est la manière qui distingue chacun d'eux. Avec un peu d'habitude de les lire, on ne confondra point, par exemple, malgré leur apparente ressemblance, les chansons du sire de Couci avec celles du roi de Navarre.

Le Grand-d'Aussy, Fabliaux et contes, t. II, p. 401.

On a fait une remarque : c'est qu'un nombre considérable de nobles, de chevaliers, de comtes, de princes, sont les auteurs de la plus grande partie des chansons qui nous sont parvenues, mais que *pas un seul* n'a composé de contes. Il y a bien quelque chose à dire sur cette remarque : il ne nous semble pas certain qu'aucun de ces grands-là n'ait composé de contes. Dans la suite de cet ouvrage, il se présentera plus d'une occasion de prouver qu'il est une foule de lais, de fabliaux même qu'on ne peut attribuer qu'à des nobles, qu'à de hauts personnages. Mais, au reste, dans aucun temps, dans aucun pays, les vastes compositions poétiques n'ont été, ne peuvent être l'ouvrage de ces hommes dont le temps est absorbé par des affaires et des jouissances, par des soins qui leur paraissent d'une tout autre importance. Homère, pas plus que Virgile, n'était gentilhomme, et le Tasse et Milton n'ont jamais vécu dans l'opulence.

Ce sont des seigneurs, des nobles que nous allons d'abord appeler à la revue que nous nous proposons de faire de nos anciens chansonniers ; et cela parce qu'ils nous ont paru devancer tous les autres par la date soit de leur naissance, soit de leur mort. D'ailleurs il faut convenir que, dans ce genre de poésie légère, ils se sont distingués, et qu'ils ont sur leurs rivaux une incontestable supériorité.

LUC DE LA BARRE. — Ce poète anglo-normand florissait vers la moitié du XIIe siècle ; et peut-être nos prédé-

cesseurs auraient-ils dû en faire mention, puisque l'histoire n'a point négligé de nous apprendre combien son talent lui devint funeste. Nous allons réparer cette omission.

On fixe ordinairement l'origine du *sirvente* ou *sirventois*, espèce de chanson le plus souvent satirique, aux dernières années du XIe siècle; et, si l'on en croit M. l'abbé De la Rue, ce fut en Picardie que prit naissance ce genre de poëme, qui se propagea avec rapidité en Normandie et en Angleterre. Mais quelque nom qu'ait porté la satire, n'a-t-elle pas dû paraître en même temps que la poésie elle-même? ce fut en tous temps, et ce sera toujours l'arme la plus usuelle des poètes.

Archæologia Britan. vol XII, p. 300.

Quoi qu'il en soit, le chevalier Luc de la Barre ne fit que trop usage, pour son malheur, de cet art, ancien ou nouveau, de poursuivre un ennemi. C'est ce que nous apprend un historien, son contemporain, Orderic Vital qui le cite avec honneur en deux ou trois endroits de ses chroniques, et lui donne aussi le titre de *Miles;* ce qui nous autorise à l'appeler *chevalier*. Et en effet il possédait le fief de la Barre, dans la vicomté d'Evreux.

Orderic Vital. histor. Dans le recueil des historiens de Normandie, de Duchesne, p. 880, 881

Mémoires des antiquaires de Normandie, p. 388

Les seigneurs normands, au commencement du XIIe siècle, ne souffraient pas tous avec résignation le joug que leur imposait Henri Ier, roi d'Angleterre. Ils se révoltaient fréquemment; mais presque toujours le puissant monarque les soumettait sans beaucoup d'efforts, et quelquefois, après leur défaite, exerçait sur eux, comme on va le voir, d'atroces vengeances.

En 1124, il battit et fit prisonniers nombre de seigneurs rebelles, dont les principaux étaient Geoffroy de Tourville, Odoard Dupin, et Luc de la Barre qui, outre le délit de rébellion, était accusé d'avoir tourné en ridicule le monarque dans plusieurs sirventes. Henri résolut de faire comparaître devant lui, à Rouen, ces trois prisonniers, quelques jours après la Pâque de l'an 1124, et il les condamna à perdre les yeux. *Rex, post Pascha, judicium de reis qui capti fuerunt, Rotomagi tenuit, ibique Goiffredum de Torvilla, et Odoardum de Pino, pro perjurii reatu oculis privavit. Lucam quoque de Barra pro derisoriis cantionibus et temerariis nisibus orbari luminibus imperavit.*

Charles, marquis de Flandre, qui assistait à ce jugement, osa, *cæteris audacior,* comme dit Orderic Vital, plaindre le sort des condamnés, et représenta au roi que c'était

une chose monstrueuse, inusitée, de punir par la perte d'un membre, les chevaliers que le sort de la guerre avait remis dans ses mains, *milites bello captos.* Henri lui répondit : « Je vais vous prouver qu'en ceci je ne fais que justice. Godefroy et Odoard étaient mes hommes, *homines meos.* Ils ont rompu leur foi, violé leur serment de fidélité : et voilà pourquoi ils méritent ou la mort ou au moins d'être punis par la perte d'un membre. *Et idcircò nece seu privatione membrorum puniri meruerunt.* Quant à Luc de la Barre, il ne m'avait point, il est vrai, fait hommage; mais à Pont-Audemer, il a combattu contre moi; à la paix, j'usai d'indulgence envers lui, je lui permis de s'en aller en liberté, et d'emmener ses chevaux et tout ce qu'il possédait. Et depuis il a pris parti pour mes ennemis, il a aigri les haines qu'ils me portaient. Il a fait plus, il a composé contre moi des chansons, joué d'outrageantes pantomimes, et a chanté publiquement d'injurieux sirventes. *Quinetiam indecentes ad me cantinelas, facetus* coraula (1) *composuit, ad injuriam mei palam cantavit.* »

Après cette apologie de la sentence qu'il venait de rendre, Henri ordonna qu'on l'exécutât dans toute sa rigueur.

Mais Luc de la Barre se donna lui-même la mort, avant que les bourreaux lui arrachassent les yeux. Il se brisa la tête contre les murs. *Porrò Lucas, ut æternis in hac vitâ tenebris condemnatum se cognovit, miser mori quam fuscatus vivere maluit; et lanistis perurgentibus in quantum potuit, ad detrimentum suî obstitit. Tandem inter manus eorum, parietibus et saxis, ut amens, caput suum illisit, et sic, multis mœrentibus qui probitates ejus atque facetias noverant, miserabiliter animam extorsit.*

Et voilà comme fut traité au XII[e] siècle un poète distingué, par un roi qui, d'après toutes les biographies, aimait et cultivait les lettres, ce qui lui avait fait donner le surnom de *beau clerc!*

(1) *Coraula*, et quelquefois *caraula.* — Dans la traduction abrégée qui précède cette citation, nous n'avons pas expliqué, comme le fait le glossaire de Ducange, le mot *caraula* par celui de *sortiléges*, parce qu'il nous paraît signifier ici tout autre chose. *Coraula* ne signifierait-il point des pantomimes ou danses dérisoires dans lesquelles on contrefaisait les gestes, la figure de tels ou tels personnages, ce que nous appelons enfin, d'après les Italiens, *caricatures?* Peut-être aussi les mots *facetus coraula* sont-ils employés dans le texte comme qualification personnelle : *facétieux pantomime, farceur?*

Nous ne connaissons en France aucune des poésies de Luc de la Barre; mais il est vraisemblable qu'on en trouverait dans les bibliothèques de l'Angleterre.

Fauchet remarque que, dans une de ses chansons, le poète Richard de Fournival (nous en parlerons plus tard) « introduit une vieille dame qui se vante que *le Barrois* a ploré pour elle. » Ce Barrois ne serait il point notre Luc de la Barre, « chevalier fort estimé du temps de Philippe-Auguste? » ajoute Fauchet. Cela nous paraît impossible. Hugues de la Barre n'existait plus avant le règne de Philippe-Auguste. A. D.

MAURICE DE CRAON et PIERRE DE CRAON, son fils. — Ces deux seigneurs se distinguèrent, l'un dans le XIIe, l'autre dans les premières années du XIIIe siècle, par leurs grandes richesses et par leurs talents en poésie.

Quelques biographes ont cru que cette famille de Craon, qui n'est pas sans illustration dans notre histoire, était originaire du Maine ou de l'Anjou; mais M. De la Rue a très-bien prouvé que si les Craon ont possédé des terres dans ces provinces, que s'ils y ont exercé de hautes fonctions, ce furent les rois d'Angleterre qui, à dater de l'époque même de la conquête, en 1066, les comblèrent d'honneurs et de richesses.

M. l'abbé De la Rue, Trouvères anglo-normands, t. III, p. 192.

Dans un précédent article (p. 841), nous avons fait observer que la plupart des chansons du XIIIe siècle avaient été composées par des seigneurs, des chevaliers qui, s'ils n'entreprenaient jamais de longs poëmes, voulaient bien quelquefois se donner la peine de chanter leurs amours, leurs plaisirs. Leurs chansons nous sont parvenues, tandis que nous ne possédons plus celles de tant de chansonniers vulgaires. La raison n'en est pas difficile à trouver. Les poètes de haut parage conservaient avec le plus grand soin les productions de leur génie poétique; ils en multipliaient les copies, en faisaient probablement des dons. De là tous ces élégants recueils de chansons et de poésies galantes en langue romane.

Elles sont toutes du genre érotique, comme on doit facilement le croire, les chansons des deux seigneurs de Craon, Maurice et Pierre son fils. Ce dernier dit avec raison dans l'une de ses pièces, qu'il chante l'amour *par droit d'héritage*. On trouve leurs très-légères productions à la Bibliothèque

royale, mêlées à celles de plusieurs autres seigneurs d'une époque moins ancienne. Elles offrent parfois de la délicatesse, et quelque sentiment de l'harmonie poétique; ce qui les rapproche des chansons de ces troubadours grands seigneurs qui, tout en guerroyant sans cesse, s'amusaient à chanter leurs amours.

On reconnaît la manière des troubadours dans la chanson de Maurice de Craon, qui commence par ce couplet :

Couplet cité par M. De la Rue; Trouvères anglo-normands, t. III, p. 194.

Al entrant del douz termine
Del temps nouvel,
Que naist la flour en l'espine,
Et cist oisel
Chantent parmi la gaudine[1]
Seri[2] et bel,
Donc me rassaut[3] amours fine
D'un très-doux mal, etc.

[1] Les bosquets.
[2] Gaîment.
[3] M'attaque de nouveau revient à l'*assaut*.

Les autres chansons de ces seigneurs de Craon sont de ce genre et de ce goût. A. D.

QUESNES ou COESNE DE BÉTHUNE et HUES D'OISY. — Nous croyons devoir accoler ici ces deux chevaliers, qui furent l'un et l'autre poètes distingués et braves guerriers. Hues d'Oisy avait été le maître de Quesnes de Béthune dans l'art des vers; mais si nous en jugeons par les chansons qui nous restent de l'un et de l'autre, l'élève surpassait le maître.

Quesnes de Béthune naquit, vers le milieu du XIIe siècle, d'une famille déjà illustre. Son frère aîné, Guillaume, fut *avoué* de la ville de Béthune, ville qui était comprise dans les domaines de la famille. Le titre d'avoué était alors aussi honorable qu'important : on pourrait traduire aujourd'hui ce mot ancien par celui de représentant, de protecteur ou défenseur de la ville. Or ce titre appartenait de plein droit à l'aîné de la famille des Béthune. En 1248, nous trouvons encore un Béthune, du nom de Robert, avoué de la ville d'Arras; et ce Robert a mérité une place dans ce volume de notre Histoire littéraire. On peut voir ci-dessus, page 385, l'article que nous lui avons consacré.

Un des plus grands ministres qu'ait eus la France, Sully, se fait gloire, dans ses Mémoires, de descendre de Quesnes de Béthune qui, en effet, s'illustra à la fin du XIIe siècle, par son courage plus encore que par ses vers. Deux fois, il fit le

Mémoires de Sully, t. Ier.

XIII SIÈCLE.

voyage de la Terre-Sainte, et à la prise de Constantinople, en 1204, il fut des premiers qui arborèrent sur les murs de cette capitale l'étendard des croisés.

Si l'on excepte ces deux époques de sa vie où il guerroya contre les Sarrasins, on le trouvera sans cesse ou à la cour de Philippe-Auguste, ou à la cour du comte de Champagne. Ces deux cours, et surtout la dernière, étaient alors le rendez-vous habituel des trouvères et des ménestrels. Là, Quesnes de Béthune, qui n'était ni trouvère ni ménestrel de profession, se livrait à tous les plaisirs, faisait des chansons et des maîtresses. Marie, comtesse de Champagne, fut la première à qui il adressa ses hommages et ses chants d'amour. La veuve de Louis VII, Alix, voulut l'entendre, et il chanta en présence de cette reine, de Philippe-Auguste encore très-jeune, et de la dame de ses pensées, Marie de Champagne. Mais il eut peu de succès. La reine Alix se mêlait elle-même de poésie, et avait d'autres poètes pour protégés : elle trouva que les vers de Quesnes se sentaient trop du langage de l'Artois son pays; qu'ils péchaient par le choix des expressions et le peu de délicatesse des idées; que rien enfin n'y rappelait la politesse et la pureté du langage de l'Ile de France.

Romancero français, p. 82.

Cette mésaventure irrita grandement notre poète, et fit éclore en lui un certain goût pour la satire, qui se manifesta en plus d'une occasion. Il se vengea surtout de la reine Alix, par une chanson dont voici un des couplets.

La roine ne fit pas que courtoise[1]
Qui me reprist, elle et ses fiex li rois;
Encoir ne soit ma parole françoise,
Si la puet-on bien entendre en françois.
Ne cil ne sont bien appris ne cortois
Qui m'ont reprist, se j'ai dit mot d'Artois.
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

[1] Comme courtoise.

Ces vers nous apprennent une chose assez importante : c'est que dès le XII[e] siècle, on ne reconnaissait comme bon langage français que celui des habitants de l'Ile de France; que les autres dialectes usités dans les Gaules étaient réputés jargons.

Ce fut en ce temps, en 1188, qu'arrivèrent de la Terre-Sainte les plus désastreuses nouvelles. Saladin avait repris à peu près toutes les conquêtes qu'avaient faites jusque-là

les croisés. Il fallut que les puissances de l'Europe s'entendissent de nouveau pour porter secours aux chrétiens qui restaient encore en Syrie. Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste se croisèrent des premiers. Mais combien il fallut de temps et d'efforts pour former cette nouvelle croisade; pour engager les chevaliers à entreprendre encore le pénible voyage d'outremer! Cependant Quesnes de Bethune les encourageait par ses vers et par son exemple; car il s'était croisé, et c'était la comtesse Marie de Champagne qui l'avait surtout décidé à prendre la croix. Il découvrit bientôt quel avait été en cela le motif de la perfide : elle lui était infidèle. Dans son dépit, il fulmina contre toutes les femmes des couplets dithyrambiques, qui causèrent un vrai scandale dans cette cour où l'on professait, du moins en apparence, un grand respect pour les dames en général, et surtout pour les dames de haut parage. Il chercha à s'excuser dans une chanson, où il avouait qu'il avait eu tort de comprendre toutes les femmes dans la malédiction qu'une seule méritait. Voici un couplet de cette espèce de palinodie, qui n'en est pas une :

Por une qu'en ai haie,
Ai dit aux autres folie,
Come irous.
Mal ait vos cuers[1] convoitous
Qui m'envoia en Surie!
Fausse estes, voir plus que pie,
Ne mais por vous
N'averai jà iex plorous.
Vos estes de l'abbaie
As s'offre à tous,
Si ne vos nommerai mie.

[1] Maudit soit votre cœur (il s'adresse ici à son infidèle).

Quesnes de Béthune n'en partit pas moins avec la croisade que conduisaient deux jeunes princes destinés à jouer de grands rôles dans l'histoire : Philippe-Auguste et Richard. On sait combien fut de courte durée l'union de ces deux princes, ainsi que l'expédition que d'accord ils avaient entreprise. Philippe, malade de la fièvre et plus encore de sa jalousie contre Richard, s'empressa de revenir en France avec la plupart des chevaliers qui l'avaient suivi. Quesnes de Béthune était du nombre. Partout en France, on fut indigné de ce retour si prompt; on les accusa d'abandonner lâchement la cause de Dieu. Quesnes de Béthune qui, plus qu'aucun autre, avait excité par maintes chansons les sei-

XIII SIÈCLE.

gneurs à prendre part à l'expédition, fut l'objet des plus outrageants sarcasmes. Messire Hues d'Oisy composa contre lui une chanson satirique.

Tout ce que nous savons de ce poète Hues d'Oisy, c'est qu'il était chevalier; qu'il avait été, comme nous l'avons dit ailleurs, le maître de Quesnes de Béthune dans l'art de rimer, et qu'il avait la réputation de bon poète. Nous allons citer le commencement de la chanson ou satire qu'il fit courir contre Quesnes, chanson dans laquelle le roi Philippe n'est pas plus épargné que le chevalier revenu trop promptement de la Terre-Sainte.

Maugré tous sains et maugré Dieu aussi,
Revient Quenes, et mal soit-il vegnans!
Honis soit-il et ses préèchements,
Et honnis soit qui de lui ne dit fi!
Quant Diex verra que ses besoins est grans,
Il li faudra, quar il li a failli.

Ne chantés mais, Quenes, je vous en pri,
Quar vos chanson ne sont mès avenans;
Or menrez vos honteuse vie ci,
Ne volsistes por Dieu morir joians.
Si vos conte-on avoec les recréans,
Et remanrés, avoec vos roi, failli.
Jà dame Diex qui seur tous est puissans
Du roi avant et de vous n'ait merci.

On ne sait point si Quesnes souffrit patiemment cet outrage. Il est plus étonnant que Philippe, qui ne dévait pas se trouver moins insulté, n'en ait pas tiré vengeance.

Quesnes de Béthune prouva bientôt après combien peu il méritait les reproches que lui avait adressés Hues d'Oisy. Il repartit pour la Terre-Sainte, et se signala dans presque tous les grands événements qui rendirent si celèbre la quatrième croisade. Nous ignorons la date précise de sa mort, mais, en 1224, il n'existait plus; ce que l'on voit par ces deux vers du chroniqueur poète Philippe Mouskes :

La terre fu pis en c'est an (1224);
Car li vieus Quesnes estoit mors.

M. P. Paris, dans son *Romancero français*, a publié sept ou huit des plus intéressantes chansons de Quesnes de Béthune, et les a accompagnées de notes historiques où l'on remarque autant d'érudition que de goût. A. D.

AUDEFROY LE BASTARD. — Est-ce parce qu'il n'était pas né d'une union légitime qu'Audefroy portait le nom de Bâtard? C'est ce qu'aucun écrivain ne nous apprend, et ce qu'il serait au reste peu important de savoir. Fauchet, qui nous a donné des notices sur un si grand nombre de nos anciens poètes, ne le nomme pas : même silence de la part des Pasquier, Lacroix du Maine, Gouget, etc. Et pourtant il ne méritait pas cet oubli. C'est incontestablement le meilleur de nos anciens chansonniers, le plus digne de la palme du talent.

M. P. Paris, Romancero français, p. 2.

Si l'on ne sait quel état il exerça dans le monde, et s'il y fit autre chose que des chansons, on peut, du moins par conjecture, dire en quel temps il vivait. M. Paris a remarqué que plusieurs chansons d'Audefroy sont envoyées par lui à un *seigneur de Nesle*. Il suppose que c'est ce Jean de Nesle, châtelain de Bruges, qui se croisa, le 23 février 1200, le même jour et dans la même assemblée que Quesnes de Béthune. Audefroy serait donc contemporain de ce Quesnes dont nous avons parlé dans la notice précédente, et, comme lui, appartiendrait aux XIIe et XIIIe siècles.

Id. ibid.

V. ci-dessus, p. 845-847.

Il nous est parvenu d'Audefroy le Bastard des chansons amoureuses et des *romances*, mot qui n'était pas connu du temps d'Audefroy, mais que nous n'avons pas besoin d'expliquer, parce que personne n'ignore ce qu'il signifie. Ces romances ne sont point des *lais*, comme l'a cru le Grand-d'Aussy. Nous avons dit ailleurs en quoi différaient ces deux genres (voyez ci-dessus, p. 731). C'est par ses romances surtout que notre poète mérite une distinction particulière. Le Grand-d'Aussy a donné de cinq de ces petits poëmes, des extraits en prose; mais M. Paris a fait mieux, il en a publié le texte en y joignant des notes intéressantes.

Le Grand-d'Aussy Contes et fabliaux, t. III, p. 168.

Ibid. p. 169-177.

La première de ces romances est intitulée *Bele Isabeaus*, et c'est une des meilleures, de l'avis même de M. Raynouard, qui ne se hasarde pas fréquemment à louer des ouvrages de trouvères. En voici le début :

M. Raynouard, Journal des savants, de février 1834, p. 117.

Bele Isabeaus, pucèle bien aprise,
Ama Gerart et il li[1], en tele guise
Qu'ainc[2] de folour[3] par li ne fu requise;
Ains[4] l'ama de si bonne amour
Que mieus de li garda s'onour[5].
Et joie atent Gerars.

[1] Et lui elle.
[2] Jamais.
[3] Nous n'avons point de mot correspondant. M. Paris l'explique par *amoureuse merci*.
[4] Mais.
[5] Son honneur

Cette *joie* que le poète promet à cet honnête Gérars, fut long-temps retardée; car les parents d'Isabeau l'accordèrent en mariage, et contre son gré, à un riche Vavasseur. Dans une entrevue qu'elle a avec son amant, la vertueuse Isabeau, tout en lui laissant apercevoir qu'il est toujours aimé d'elle, lui demande de l'abandonner.

« Amis Gérars, faites ma commandise,
R'alez-vous-en, si ferez grant franchise[1].
Morte m'auriez s'od[2] vous estoie prise;
Mais metez-vous tost el retour :
Je vous commant au créatour. »
Et joie atent Gérars.

[1] Vous montrerez de la générosité. *Franchise*, octroi, concession.

[2] Si avec.

Ce refrain, qui revient à la fin de chaque couplet, laisse toujours l'espoir d'un heureux dénoûment.

Et cependant Gérard, dans son desespoir, s'est déterminé à se croiser pour la Terre-Sainte. Avant de partir, il fait demander à Isabeau, par son écuyer, la faveur de la voir encore une fois. Le rendez-vous est accordé, et le lieu choisi est un *vergier* (un parc).

La dame est jà par la verdour,
En un vergier cueillant la flour.

Laissons désormais le poète terminer seul son récit. On jugera mieux de la naïveté, du naturel de son style.

« Dame por Dieu, fait Gérars sans faintise,
« D'outremer ai por vous la voie emprise. »
La dame l'ot[1], mieux vausist estre ocise.
Si s'entrebaisent par doçour,
Qu'amdui[2] chairent en l'erbour.
Et joie atent Gérars.

[1] L'entendit.

[2] Tous les deux.

Ses maris voit la folour entreprise;
Pour voir[3] cuida la dame morte gise
Lès[4] son ami! Tant se het et desprise
Qu'il pert sa force et sa vigour,
Et meurt de deul en tel errour.
Et joie atent Gérars.

[3] Pour vrai.

[4] Près de.

De pamison lievent, par tel devise
Qu'il firent faire au mort tot son servise.
Li Deus remaint[5], Gérars par sainte Église
A fait de sa dame s'oissour[6]
Ce temoignent li ancissour.
Et joie atent Gérars.

[5] Le temps du deuil passe.

[6] Sa femme oissour, d'*uxor*.

Il faut convenir que les événements se pressent un peu dans ce dernier couplet. A peine les amants sont-ils revenus de leur douce pamoison, qu'ils songent à enterrer le mari mort, puis vont se marier, et justifier ainsi le refrain : *Joie attend Gérard.*

C'est dans cette manière que sont composées les autres romances d'Audefroy le Bastard : *La bele Idoine; Argentine; Bele Emmelos; Béatris,* etc. Dans toutes, on trouve des refrains bien adaptés aux sujets, de l'intérêt, même du sentiment, et rarement du mauvais goût. Il en est plusieurs qui, si l'on y changeait quelques tournures, quelques expressions qui sont vieillies et souvent inintelligibles, seraient écoutées avec plaisir dans nos salons. Il est vrai qu'il faudrait en renouveler la musique. Nous ne croyons pas que l'on ait pu jusqu'ici reconnaître la vraie modulation, le caractère des chants que l'on trouve souvent notés dans nos anciens manuscrits, et entre autres dans le beau manuscrit de la Bibliothèque du roi, n° E. 61.

Nous ferons connaître dans le volume suivant une foule d'autres chansonniers, la plupart princes, ducs ou comtes qui se distinguèrent au commencement et dans le cours du XIIIe siècle, par leurs talents comme poètes et leur courage comme guerriers. Tels furent le vidame de Chartres, le comte de Bretagne, Jean de Brienne, Hues de la Ferté, le fameux Thibaud, roi de Navarre, etc., etc. A. D.

FIN DU TOME DIX-HUITIÈME.

TABLE
DES AUTEURS
ET DES MATIÈRES.

A.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

été un des médecins de Philippe-Auguste. Docteur en théologie, il brillait aussi dans les chaires ecclésiastiques. Ses relations avec les dominicains; il leur donne une maison dans la rue Saint-Jacques; il interrompt une de ses leçons ou prédications pour se revêtir de leur habit. Il professe la théologie dans leur couvent de Paris, puis dans celui de Toulouse. Auparavant, il avait été doyen de Saint-Quentin. Il passe les dernières années de sa vie en Angleterre, 444, 445. Comme médecin du corps et de l'ame, il assiste Robert-Grosse-Tête, malade en 1253. Son entretien avec ce prélat sur l'hérésie d'Innocent IV, 439, 445, 446. Ouvrages (tous inédits) de Jean de Saint Gilles : 1° Commentaire sur les quatre livres des sentences; 2° Opuscules sur la sagesse divine, sur la production des choses, sur les anges, etc.; 3° Homélies et Interprétations morales de la Bible; 4° Commentaires sur des livres d'Aristote, Traités du ciel, de l'être et de l'essence; 5° Expériences de médecine; 6° Formation du corps, pronostics et pratiques médicales. On a joint à cette liste des poemes sur les urines, sur le pouls, qui sont de Gilles de Corbeil, 446, 447.

Jean, abbé de Saint-Victor de Paris, né en Allemagne, surnommé quelquefois *le Teutonique*, adjoint aux exécuteurs du testament de Louis VIII, meurt en 1229. Ses sermons manuscrits, 66, 67.

Jean de Wildeshusen, dit *le Teutonique*, né en 1180, à Wildeshusen, au diocèse d'Osnabruck. Il renonce à la profession d'avocat, et prend l'habit de dominicain; il remplit l'office de pénitentiaire auprès de plusieurs cardinaux. En 1227 ou 28, il est provincial de Hongrie. Grégoire IX le nomme, en 1232, évêque de Bosnie; il abdique cette prélature en 1237, et devient provincial de Lombardie. En 1241, il est élu quatrième général de son ordre. Il meurt à Strasbourg en 1252. Ses vertus, son savoir, ses dons naturels et surnaturels. Onze ou douze lettres encycliques sont les seuls écrits qui restent de lui; il n'est point l'auteur d'une chronique et d'une somme qui lui ont été attribuées, 435—437.

Jérusalem, prise par les Sarrasins, 22.

Jongleurs et jongleresses, 701.

Jourdain le Forestier, *Jordanus Nemorarius*, mathématicien, auteur de dix livres d'éléments d'arithmétique, de treize propositions sur les poids, etc. Incertitudes sur le lieu de sa naissance, et sur l'époque de ses travaux, 140—142.

Juges d'amour, voyez *Mataplana*, 573; voyez *Raimond Vidal*, 633.

Juhel de Saint-Martin, né au sein d'une famille noble; chanoine, écolâtre-doyen au Mans; archevêque de Tours en 1229, de Reims en 1244. Il assiste au concile de Lyon en 1245, se croise en 1248, et ne part pas pour la Terre-Sainte. Ses démêlés avec son chapitre, avec ses suffragants, avec l'évêque de Liége. Altération de sa raison à Reims, et sa mort à Paris en 1250. Ses écrits sont 1° des statuts pour l'église de Saint-Brieux; 2° quatorze canons du concile qu'il a présidé à Tours en 1236; 3° le réglement qu'il imposa aux écoliers de Reims en 1244, 411—414.

L.

Lais, considérés comme les types ou les germes des romans en vers. Lai d'Havelok, 731—738; d'Ignaurès, 773, 779; de l'Ombre, *ibid.*

Lambert de Liége, moine de Saint-Laurent à Tuy, auteur d'hymnes, d'épigrammes, etc., 113.

Lambert, troubadour. Sa tenson avec Guillaume Figuieres et Bertrand d'Aurel, 661.

Langton (Étienne), né en Angleterre, étudie et professe à Paris; y devient chanoine de la cathédrale, et chancelier de l'université. Innocent III l'attire à Rome, le nomme cardinal, le fait élire archevêque de Cantorbéry, après avoir cassé l'élection de Réginald et celle de Jean de Gray. Correspondance et démêlé à ce sujet entre le pape et le roi Jean-Sans-Terre, qui refuse de reconnaître Langton, et l'oblige à sortir de la Grande-Bretagne. Excommunication du monarque. Retraite de Langton à Pontigny durant six années. Sa rentrée en Angleterre, en 1213, avec les autres prélats bannis. Il s'associe à l'entreprise des seigneurs anglais contre le roi; il leur présente dans une assemblée une charte de Henri I[er]. Il est nommé dans le préambule de la grande charte que Jean signe en sa présence. Cet acte est cassé par le pape, et Langton mandé à Rome. Le retour à Cantorbéry, il célèbre la translation du corps de Thomas Bekket; renouvelle le couronnement du jeune Henri III; restaure, remeuble, enrichit le palais épiscopal et l'église métropolitaine; tient un concile provincial à Oxford, et y publie des statuts. En 1223, il reparaît à la tête des grands du royaume, pour réclamer la confirmation et l'exécution de la grande charte. Il meurt en 1228 à Slindon; son corps est rapporté à Cantorbéry. Notices de ses commentaires sur la Bible, de ses sermons, des vers français qu'il y insérait. Autres écrits qu'on lui attribue : somme et traités de théologie; épîtres; histoires de Mahomet, de Thomas Bekket, du roi Richard, etc., 50—66.

Langton (Simon), frère d'Étienne, et archevêque d'York, vécut jusqu'en 1248, et laissa un commentaire du Cantique des cantiques. Il avait, en toute circonstance, épousé la cause et partagé les démarches d'Étienne. Il s'était aussi déclaré pour le prince français Louis, 54, 58, 59, 61.

La Rue (M. l'abbé de) place la mort de Savaric de Mauléon à l'an 1236, 678. Cité dans plusieurs des articles qui concernent les trouvères.

M.

N.

O.

S.

U.

V.

X.

Y.

FIN DE LA TABLE.